
3 1761 07532866 6


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

Département du Cher

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E (Art. 1032-1997)

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES à 1790

REDIGÉ PAR M. BOYER, ARCHIVISTE

CHER

TOME TROISIÈME

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE E (ART. 1032-1997)

BOURGES

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE Ve HIPPOLYTE SIRE

4, RUE DES ARMURIERS, & 6 *bis*. COUR DE L'ORATOIRE

—

1893


LIBRARY
NOV 03 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

INTRODUCTION

Ce n'est pas l'histoire du notariat que j'entends faire ici : je veux seulement fixer quelques notes sur ce sujet, en ce qui concerne le passé des notaires de Bourges.

Les notaires de Paris peuvent servir de type aux notaires royaux de province. Leur origine date de loin et reste, conséquemment, obscure ; ils appartenaient au Châtelet dès le XIIIe siècle, pour ne pas remonter plus haut, c'est-à-dire qu'ils étaient des officiers publics dépendant de la juridiction prévôtale. Mais, en général, ils se distinguaient, sauf les tabellions, du personnel judiciaire, juges, greffiers, et même procureurs et huissiers, à l'exclusion desquels ils avaient pour fonction de recevoir des clients les actes de juridiction volontaire, tels que contrats de mariage, testaments, donations, ventes, partages, inventaires, liquidations, etc., où le juge n'avait à intervenir qu'en cas de contestation entre les parties (1).

Ce privilége était, d'ailleurs, une des conditions de l'exercice du notariat et fut cause que les titulaires eurent, à diverses époques, maille à partir avec les officiers de justice.

Les rois de France se firent de bonne heure les protecteurs des notaires, en s'étudiant à les distinguer de toute juridiction. Ce fut Philippe le Bel qui, le premier, les affranchit de la sujétion des juges en se réservant spécialement la nomination des *notaires royaux*.

Mais on peut tenir que le notaire compta, aussi bien que le greffier, avec lequel il se confondit parfois, parmi les agents de la justice, jusqu'à ce qu'en 1493, Charles VIII mit en ferme les greffes et les études de notaires.

Toutefois, la coutume se perpétua par abus, parmi les greffiers, de passer des actes volontaires entre contractants. En 1542, François Ier, ayant institué le tabellionage en titre d'office, affecta rigoureusement tous les contrats, sans exception, aux notaires.

En 1575, Henri III établit dans chaque siége royal, pour les supprimer, il est vrai, quatre ans plus tard, un office de garde-notes, chargé de la conservation des minutes des notaires décédés jusqu'à la nomination de leurs successeurs. C'était entre leurs mains que, à la suite du décès de chaque notaire, les héritiers étaient tenus de remettre les minutes et autres papiers d'affaires se trouvant dans l'étude du défunt. Ils remplaçaient le notaire, dont ils grossoyaient les minutes à l'occasion. Jusque-là, les greffiers étaient restés chargés de ce soin, ainsi que de la délivrance des expéditions, qui, d'habitude, revenait au tabellion, tant que durait la vacance de l'étude.

Lors de la suppression de ces garde-notes, leurs offices furent réunis à ceux des notaires.

Jusque-là, et dans l'ancienne organisation judiciaire, garde-notes, notaire et tabellion avaient des fonctions distinctes. Le notaire recevait et rédigeait les conventions des parties, le tabellion leur donnait, en les grossoyant et les scellant, la forme exécutoire ; après quoi, il remettait la minute au garde-notes, qui la recevait en dépôt et la conservait.

(1) Le nom de *notaire*, qui s'appliqua primitivement à toute espèce de scribe chargé de minuter et, souvent, de sténographier les contrats, vient des *notes* tyroniennes employées par eux dans les plumitifs et les minutes, lesquelles en prirent elles-mêmes le nom de *notes*.

Par édit de mai 1597, Henri IV supprima ces divers offices et, réunissant en une ces trois fonctions, il créa en qualité héréditaire des offices nouveaux sous le titre collectif de notaire, tabellion et garde-notes. Cette situation fut, plus tard, consacrée définitivement par un arrêt du Conseil d'État de 1635, qui fixa pour l'avenir et sans exception le caractère de ce cumul de fonctions en une seule.

Du reste, les *notaires royaux*, comme on les appelait, n'étaient pas pour cela seuls à fonctionner. Sous ce même titre de notaire, on connaissait encore :

1° Les *notaires apostoliques*, qui dépendaient de l'Église et recevaient les actes concernant les matières ecclésiastiques et spirituelles. A Bourges, leur personnel se confondit souvent avec celui de la communauté des notaires royaux ;

2° Les *notaires seigneuriaux*, dépendant des seigneurs-justiciers, qui les nommaient pour exercer dans leurs justices. A cette classe appartenaient, à Bourges, ceux des juridictions temporelles des corps religieux, chapitres, abbayes, etc. Leurs fonctions étaient censées incompatibles avec celles du notariat royal ; mais nous verrons qu'il n'en fut pas toujours ainsi.

La communauté des notaires partagea, avec la plupart des corps constitués, le lourd tribut des taxes établies à maintes reprises sous la forme de création d'offices extraordinaires. Depuis les guerres d'Italie, qui avaient fort appauvri le Trésor, c'est-à-dire depuis le commencement du XVIe siècle, chaque fois que les finances de l'État étaient en souffrance ou qu'il fallait pourvoir à quelque besoin pressant, la Couronne ne se faisait pas faute de créer quelques-uns de ces offices, d'un caractère souvent bizarre, et forçait les communautés auxquelles ils répondaient de les éteindre en les achetant et, suivant le terme consacré, en se les réunissant. Puis, le tour joué, on abolissait lesdits offices, pour les rétablir souvent ensuite et aux mêmes conditions que devant.

Le notariat n'échappa pas à ce genre d'imposition. Il serait trop long de narrer en détail tous les subterfuges de ce genre auxquels eut recours la subtilité du fisc, pour renouveler le procédé avec le même succès. Je crois devoir cependant rappeler les principales occasions dans lesquelles il en usa envers nos notaires.

Un édit du 23 mars 1673 créa à Bourges, comme dans tout bailliage, deux offices héréditaires de *greffiers des arbitrages*, avec titres de conseillers du roi et qualités de notaires-tabellions et garde-notes. Il fut en même temps décidé que l'exercice desdites fonctions serait rempli par quatre titulaires, renouvelés chaque année dans la communauté des notaires de Bourges. Quant à ces fonctions de greffiers d'arbitrages, elles consistaient à intervenir comme arbitres ou syndics dans les procès difficiles, réglements de comptes de tutelle, liquidations, etc., et dans toute affaire à débattre entre créanciers et débiteurs.

Il en coûta à la communauté, pour s'enrichir de ces nouvelles fonctions, la somme de 2,056 livres, y compris le sou pour livre.

En 1675, on fait payer à nos notaires le droit de confirmation d'hérédité.

En 1700, c'est une nouvelle création d'office de *trésorier-payeur-receveur de la bourse commune* du corps. De plus, comme la plupart des corporations à cette époque, les notaires durent acheter des armoiries. A partir de ce moment, s'ils ne l'avaient déjà, ils eurent leur blason, qu'ils purent arborer, si cela leur faisait plaisir, dans les cérémonies publiques (1).

(1) Voici la description de ces armes, qu'on peut voir inscrites et dessinées dans l'*Armorial général* de d'Hozier : d'azur à deux plumes d'or en sautoir, accompagnées en chef d'une croisette d'argent, à dextre et à senestre de deux yeux de justice de même, d'un sceau aussi de même en pointe.

Plus tard, le Trésor étant toujours altéré de finance, on s'avisa de créer des offices de *notaires-arpenteurs, priseurs et mesureurs de terres, bois, eaux et forêts.* Des fonctionnaires de cette nature avaient déjà été, dès 1690, investis du titre de *jurés-experts*. Supprimés, ils furent rétablis en 1702, à titre d'offices héréditaires et, qui plus est, de notaires, pouvant en cette qualité « passer tous actes, de même que les autres notaires du royaume »..... « A l'effet de quoi, dit l'édit qui les établit, nous leur avons attribué et attribuons lesdites fonctions de notaires royaux, et icelles unies et unissons à celles d'arpenteurs pour en faire un seul et même corps d'office de notaire et arpenteur royal. » (Édit de mai 1702.)

La réunion à la communauté des notaires s'en fit à Bourges. Ce fut un droit de finance d'office de plus, qui vint augmenter sa dette. Il lui en coûta en tout, sol pour livre compris, 1,012 livres.

Dans le même temps, un autre édit de février 1704 créait, auprès de chaque grenier à sel, un notaire chargé de passer les obligations faites aux fermiers des greniers pour le prêt du sel aux habitants et tous actes concernant le fait de la gabelle, ainsi que la régie des autres fermes de l'État dans l'étendue du ressort du grenier. C'était un privilège spécial à l'office et qui n'empêchait pas, d'ailleurs, le titulaire de faire concurrence, comme notaire royal, à ses confrères, pour dresser avec eux tous autres actes de leur compétence. Ces offices étaient achetés et exercés avec d'autres fonctions au besoin. En 1723, c'était un procureur du nom de Thiolat qui l'exerçait à Bourges. Cet office ne dut pas être réuni à la communauté.

Le Trésor ayant encore soif, le 14 août 1706, le Parlement homologua un édit établissant deux offices de *conseillers-syndics* héréditaires des notaires près le Châtelet dans les villes pourvues d'au moins huit titulaires de cet état, et un seul dans les villes qui n'en comptaient que moitié. Libre à la communauté des notaires de Bourges, déjà en possession de ses deux syndics ordinaires, de se rattacher, en les achetant, les nouveaux offices, dans une période de trois mois. Ce titre, qui octroyait aux conseillers-syndics la faculté de partager, avec leurs qualités, tous les droits sans exception des autres syndics du notariat, s'en distinguait par le privilège, particulier à ceux qui en étaient pourvus, de signer exceptionnellement en second tous les actes passés par leurs confrères, pour quoi ils devaient percevoir immédiatement un droit de signature, qui ne pouvait être moindre que 2 sous par acte et remboursable par les parties.

Leur présence à la rédaction d'un acte, sauf en matière de testament, équivalait à celle de témoin.

Onze ans plus tard, on voulut bien reconnaître que ces offices, parfaitement inutiles, étaient « à charge à nos peuples », et on les supprima. Le tour était joué. Mais, en 1711, dans l'intervalle, on avait institué le droit de *paraphe*.

Toutefois, le plus important de ces offices annexes dont la communauté des notaires eut à se préoccuper, et celui qui fut pour elle le plus fertile en incidents, fut celui des commissaires-priseurs. En voici l'historique :

Ce fut Henri II qui, en 1556, créa des offices de *priseurs-vendeurs de meubles*. Vingt ans plus tard, ils étaient supprimés et réunis à ceux des huissiers et sergents de justice. Deux édits de février 1691 et octobre 1696, complétés par une déclaration du roi du 12 mai 1697, séparèrent ces fonctions les unes des autres en créant des offices héréditaires de *jurés-priseurs-vendeurs de bien meubles* dans toutes les villes du royaume, excepté à Paris, avec faculté d'exploiter dans le cas d'exécution et vente de meubles, ou après inventaires, sans pour cela exclure les huissiers que les parties voudraient y commettre concurremment, le salaire réglementaire demeurant toutefois propre aux jurés-priseurs.

Plus tard (1705-1712), ces officiers reparaissaient de nouveau sous le nom de *conseillers commissaires aux ventes,* pour être réunis en 1713 aux communautés des notaires royaux, et quatre de ces offices, offerts aux notaires de Bourges, furent forcément acceptés par eux. Il leur en coûta, à ce coup, 2,200 livres.

Ils furent depuis confirmés dans la jouissance de ce titre par des arrêts du Conseil d'État de 1742, 1748 et 1750, mais ce ne fut pas sans peine. Dans la lutte que les notaires soutinrent à cette occasion, ils eurent à combattre contre forte partie : je veux parler du monde judiciaire. Un sentiment d'hostilité contre le notariat s'y manifeste, qui prenait sa source dans les origines mêmes de cette partie ; on en trouve au plus haut degré l'expression dans les travaux des juristes, qui se sont faits les organes des rancunes des adversaires des notaires, en se refusant, pour ainsi dire, à reconnaître dans cette profession, autre chose qu'un état *mécanique,* rendant, par conséquent, ceux qui l'exerçaient indignes de toute distinction. Ils s'appuyaient, notamment, sur ce fait, que son exercice entraînait dérogeance à noblesse, et les assimilait aux huissiers (1).

Les magistrats du bailliage et du présidial ne pouvaient se résoudre à voir dans l'ancien tabellion autre chose qu'un ex-clerc infime des tribunaux d'autrefois, et ils souffraient, si modeste qu'il se fît, de le voir vivre à part dans une sorte d'indépendance, qui lui assurait, non moins que son honorabilité, la confiance et la considération du public, sans que leur autorité magistrale eût à intervenir.

De bonne heure, cependant, le législateur avait semblé vouloir entourer les fonctions du notaire de privilèges comme d'autant de garanties de l'estime qu'on en devait faire. L'édit de mai 1575, pour la création des offices de notaires et garde-notes, leur accordait le privilège d'exemption du logement de guerre, des tutelles et curatelles, imposition de la taille, guets et gardes, milice, etc. Comme commissaires aux prisées, ils jouirent du franc-salé. En 1741, la Mairie de Bourges, dont le haut personnel faisait en même temps partie du bailliage, voulut soumettre les notaires au logement des soldats. Ceux-ci en référèrent au Conseil d'État, dont un arrêt de 1750 leur donna gain de cause ; mais, les taquineries de l'administration n'en continuèrent pas moins.

Un édit du mois de mai 1765 comprit les notaires, aussi bien que les procureurs, parmi les fonctionnaires autorisés à assister aux nominations des officiers municipaux. Dès le siècle dernier, au moins, ils étaient admis, lors de l'intronisation de ceux-ci, à complimenter les hauts dignitaires de la province.

Ils eurent de bonne heure le pas sur les procureurs et les greffiers du présidial dans les cérémonies et assemblées publiques.

En somme, après toutes ces unions d'offices à la communauté, l'ensemble des titres qui décoraient le notaire était : « Notaire royal héréditaire, garde-notes, tabellion, greffier des arbitrages et commissaires aux prisées et ventes. » C'était trop à la fois pour les ennemis du notariat. Et pourtant, la prospérité n'avait pas suivi cette accumulation de titres ; le notaire était généralement pauvre. Il semblait que, par compensation aux sacrifices que leur acquisition avait coûtés, les produits qu'ils amenaient aient dû être pour la communauté une cause de bien-être ; mais, elle était chargée de

(1) En ce qui concerne la dérogeance pour ceux qui embrassaient la carrière du notariat, les avis des jurisconsultes ont été partagés. L'édit d'août 1673, qui en exempte les notaires de Paris, ne prouve pas suffisamment pour les autres. Les régions du Midi, notamment, semblent toujours avoir protesté contre cette opinion défavorable. Le système qui soutient la dérogeance semble se référer à d'anciens temps, en rappelant que, au XVI[e] siècle, Bernard de Palissy, dans ses *Mémoires*, mentionne en passant, pêle-mêle, le notaire avec les ouvriers de son voisinage quand il écrit : « aucuns artisans comme chaussetiers, cordonniers, sergens et notaires. » Mais il faut comprendre que ce n'était guère qu'en campagne qu'on voyait des notaires exerçant un métier manuel.

rentes onéreuses, par suite des emprunts qu'elle avait contractés pour libérer ces offices. C'était déjà un motif pour aggraver la situation, qui était déplorable. Un tiers des membres de la communauté à peine possédait une fortune s'élevant à plus de mille livres ; quelle était celle des autres ?

Il faut ajouter à cela que les notaires, par le fait même des qualités dont on les accablait, étaient toujours plus en butte à tout le mauvais vouloir des greffiers et des huissiers du bailliage et de la prévôté, qui leur disputaient leurs nouvelles fonctions et se voyaient soutenus par les juges et les procureurs.

Ici se place incidemment la question des inventaires, qui vient se joindre aux autres pour les compliquer. D'antiquité, les notaires, dans la personne du tabellion, avaient été investis du privilège de faire, privativement à tous autres, les partages et dresser les inventaires et récolements, tant au civil qu'au criminel, soit volontaires, soit ordonnés par justice, entre majeurs ou mineurs, nobles ou roturiers, même pour les ecclésiastiques, avec ou sans apposition de scellés, et ceux faits en cas de faillite. Étaient seulement exceptés les cas d'aubaine, bâtardise, confiscation, déshérence et autres cas royaux. Au mépris de l'édit confirmatif de 1542, qui excluait les juges des inventaires et des partages au profit des notaires, le prévôt de Bourges leur disputa le privilège, et un arrêt du 10 février 1622 lui donna raison. Un autre arrêt du 10 juillet, complété par un second de l'année suivante, sur l'opposition du prévôt au précédent, après avoir laissé d'abord les parties intéressées libres de choisir des notaires pour la confection de leurs inventaires, finit par les confirmer tout à fait dans leur droit exclusif à cet égard.

Cette querelle, il faut le dire, n'était pas spéciale au corps des notaires de Bourges. Dans presque toutes les principales villes, il en fut de même, et la réunion qui survint, des prévôtés aux lieutenances générales des bailliages, ne fit qu'étendre la difficulté en la transportant des uns aux autres.

Ce fut donc également l'occasion d'un long procès avec le bailliage de Bourges, ainsi qu'avec les bailliages subalternes des communautés religieuses de la ville, les chapitres de Saint-Étienne, de la Sainte-Chapelle et de Saint-Ursin, les abbayes de Saint-Sulpice et de Saint-Ambroix.

Les conseillers du bailliage, qui se trouvaient être commissaires-enquêteurs et examinateurs aux inventaires, offices qui furent supprimés en 1716, prétendirent que dans cette suppression était comprise celle des fonctions de commissaires aux prisées, et donnèrent à leurs officiers des ordres en conséquence, à l'effet d'empêcher les notaires d'exercer ces fonctions, dont ils étaient nouvellement investis, et d'en percevoir les droits.

En 1732, les choses étant dans cette situation, les notaires en appelèrent au Conseil d'État, lequel, systématiquement ou par négligence, laissa l'affaire traîner en longueur. Sur ces entrefaites, fut établi l'impôt du dixième sur le revenu, qui frappa la communauté en raison de l'exercice qu'elle était censée faire des fonctions de commissaires aux prisées (1734). Cette fois, le Conseil, de nouveau saisi, décida que c'était à celui, bailliage ou corps de notaires, qui exerçait les fonctions de payer la taxe, et la communauté accepta, pour bien s'assurer la propriété de son office, la charge de supporter le droit du dixième, quitte à exercer, si elle le jugeait à propos, sa revendication au bailliage pour le tort qu'il lui avait causé en l'empêchant, pendant un si long temps, d'exercer un droit dont elle n'avait pu recueillir les bénéfices. Le bailliage ne se tint pas pour battu ; il dut céder, toutefois, devant les arrêts répétés du Parlement des 3 mars et 19 mai 1741, et 9 août 1743, qui maintinrent irrévocablement les notaires dans leur droit exclusif de confection d'inventaires.

Ce n'était pas pour apaiser leurs adversaires.

Irrités de voir les notaires obtenir justice dans leurs réclamations, les magistrats du présidial

essayèrent de les vexer et léser de toutes façons, mettant dans leurs intérêts l'administration municipale, dont ils détenaient, par cumul, les principales places. La situation était devenue tellement tendue, que, en 1744, la communauté des notaires fit des démarches afin d'obtenir contre le bailliage des lettres de garde gardienne, pour être autorisée à porter ses causes directement au Châtelet de Paris. Ils n'obtinrent pour satisfaction que d'être obligés à faire solennellement et par ordre des excuses à leurs adversaires.

Ce n'était pas qu'avec les magistrats que les notaires avaient à lutter. La rivalité, quant au rang à tenir, les mettait en conflit avec les procureurs. A qui, des uns ou des autres, appartenait la préséance dans les cérémonies publiques? Sur ce point, les notaires paraissent l'avoir emporté de bonne heure. Dès 1592, un arrêt en leur faveur établit que dans toutes assemblées, processions, etc., les commissaires-priseurs et les notaires marcheront derrière les avocats du Châtelet, et que les procureurs ne viendront qu'à la suite. Plusieurs autres arrêts, confirmatifs du précédent, maintinrent, depuis, la question dans la même voie. Elle avait été fixée, pour Bourges, par un arrêt du 16 juillet 1611.

Les notaires tenaient, d'ailleurs, autant que possible, à ce que leurs fonctions restassent incompatibles avec celle des procureurs (1). Il y eut même parfois des différends entre eux à ce sujet. Si, par exemple, il advenait qu'un procureur au bailliage achetât la charge d'un notaire décédé, les honoraires des notaires étaient souvent si médiocres et leurs études, d'ordinaire, si pauvres, que l'acquéreur ne pouvait avoir d'autre intention que de cumuler des fonctions considérées comme inégales et incompétentes. On cite pourtant des exemples de cumuls de cette nature.

Mais il paraît que les notaires étaient de plus facile composition en ce qui concernait les greffiers. Au XVIII[e] siècle, nous voyons le notaire Berry en même temps greffier de la maréchaussée, et Barthélemy Clerjaut greffier et secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, mais c'est au XVII[e] siècle que les exemples sont fréquents (2).

D'ailleurs, si, indépendamment des privilèges dont il jouissait, le notariat estimait que sa profession le plaçait à un rang plus haut que sa fortune dans l'ensemble des fonctionnaires, il pouvait justifier cette opinion par le mérite sérieux et la capacité professionnelle de son personnel. Voici comment un ancien monument officiel (l'édit de 1580 sur le salaire des notaires) énumère les qualités et conditions qu'on peut exiger de ce fonctionnaire :

« Pour le regard des notaires et tabellions, non-seulement le sens naturel, mais la doctrine et l'expérience y sont requis et nécessaires, encore plus l'intégrité et probité, tant pour concevoir l'intention des parties, la rédiger par écrit et bien fidèlement ; n'y oublier aucune des clauses substan-

(1) Arrêt du Conseil du 10 décembre 1665 et règlement d'août 1760.

(2) Voici un petit dénombrement qui en fournira la preuve : Étienne Minereau, reçu en 1626, était aussi greffier de l'Archevêché ; Jacques Archambault, reçu en 1650, était greffier du Chapitre Saint-Ursin ; Toussaint Cormier, reçu en 1651, était greffier des Chapitres de Saint-Étienne et Saint-Ursin et de la principauté souveraine d'Henrichemont ; Antoine Thiolat, reçu en 1654, était greffier de la Sainte-Chapelle de Bourges, de l'abbaye de Saint-Ambroix et des seigneuries de Crosses et de Morthomiers ; Philippe Ragneau, reçu en 1657, était greffier du chapitre de Montermoyen, de la fabrique de Saint-Pierre-le-Guillard et de l'Hôtel-Dieu ; François Grandjean, reçu en 1660, était greffier des fabriques de Saint-Bonnet et Saint-Privé ; Claude Richer, reçu en 1662, était greffier de la justice de Marmagne et de la fabrique de Saint-Fulgent. Joignons-y encore, à des dates diverses, François Guyard, greffier de l'abbaye Saint-Sulpice ; Étienne Nibelle, greffier des justices de Morthomiers et Savigny-en-Septaine et de la fabrique de Saint-Pierre-le-Guillard ; Étienne Lamoignon, greffier des chapitres du Château-lès-Bourges et Saint-Ursin et des justices de Luet et Champfraud ; enfin Jean Danjou, greffier de l'Hôtel-de-Ville de Bourges.

tielles et essentielles, que étant (comme il advient ordinairement) lesdites parties en différent, les remettre en union et accord ; comme il ne faut qu'un mot pour rompre un contrat, de sorte qu'on ne peut nier la grandeur de leur labeur, et même que bien souvent pour la naturelle facilité des hommes à *dissentir* l'un d'avec l'autre pour les ratures, postilles, interlignes, il leur faut refaire et remettre au net quatre ou cinq fois leurs minutes. »

Aussi, les règles pour l'acceptation du candidat au titre de notaire étaient-elles sévères : on voulait qu'il présentât des garanties. On ne s'improvisait pas notaire. L'édit d'août 1760, qui réduisait le nombre de ceux de Bourges à douze, fixe que nul n'y pourra être reçu s'il ne justifie de cinq ans de cléricature chez un notaire du bailliage ou d'une ville de bailliage ressortissant nûment au Parlement.

Quoi qu'il en fût, malheureusement, la situation du notaire à Bourges continuait, il y a un siècle, à n'offrir que de médiocres avantages. Un édit, rendu au mois de février 1771, dans un but purement fiscal, enjoignit, comme mesure de statistique, à chacun des notaires exerçant à Bourges, de procéder à l'évaluation de sa charge. La communauté assemblée décida qu'elles seraient toutes évaluées uniformément à la valeur de 3,000 livres.

Cela tenait d'abord à la faiblesse des honoraires : les anciens règlements, en décidant qu'ils seraient les mêmes pour les notaires et les greffiers, fixaient, entre autres, les droits pour chaque « peau de parchemin » à 16 sous parisis. Le prix du parchemin entrait dans ce chiffre pour une somme de 8 à 12 deniers. Par édit de décembre 1557, Henri III établit à 10 sous le coût du parchemin, indépendamment du prix de l'expédition, et à 20 sous y compris celle-ci. Un autre édit, complémentaire du précédent, de juillet 1580, et concernant les seuls notaires, fixa le prix du parchemin à un demi-écu, et porta à 30 sous au lieu de 20 le prix de la vacation.

Ajoutons qu'un règlement, émané du Parlement en 1665, affectait 40 sous par heure de vacation à la confection d'un contrat.

Puis il fallait tenir compte de l'étendue bornée du ressort dans lequel nos notaires devaient restreindre leur exercice, limité encore par la concurrence des autres notaires, ecclésiastiques ou seigneuriaux. Or, chaque notaire ne pouvait empiéter sur le ressort du voisin ; on comptait, dans le seul bailliage de Bourges proprement dit, hors celui de Bourges même, treize autres bailliages qui l'entouraient ; c'était, au nombre de deux notaires chacun, ceux de Sancerre, des Aix-d'Angillon et de Villequiers, et un pour chacun des sièges royaux de la Salle-le-Roi (paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny), Quantilly, Sancergues, Nérondes, Saint-Satur, Sury-en-Vaux et Vailly.

Aussi, de bonne heure, la réduction du nombre des études s'imposa-t-elle. L'édit de réforme du notariat en 1597 n'avait pas fixé le nombre des membres composant chaque communauté de notaires. En 1612, Bourges en comptait 31. En 1628, un décès avait réduit le nombre d'une unité. Les choses continuèrent à rester en l'état pendant une trentaine d'années, mais un édit du mois d'avril 1664, déterminé par la quantité excessive des notaires, en réduisit le nombre à 22 dans chaque chef-lieu de province, à 10 dans les villes pourvues de bailliages ou de sénéchaussées, à 4 dans les petites villes, à 2 dans les bourgs ou centres de foires ou de marchés, enfin à un seul dans les simples paroisses d'au moins soixante feux.

A partir de 1744, le dépérissement, toujours croissant, de Bourges, ayant amené les vacances successives et, par suite, la suppression d'une demi-douzaine des offices notariaux, il n'en subsistait plus que 14, lorsqu'un édit du 12 du mois d'août 1760, dont nous allons reparler, vint restreindre ce

nombre à 12 pour Bourges et bien d'autres villes de même importance. Encore la communauté demandait-elle que ce nombre fût réduit à 8 (1).

Dans cette œuvre de réduction, la suppression des charges condamnées se faisait naturellement au fur et à mesure du décès d'un titulaire, et le prix de ces charges était reporté sur celles qui avaient été conservées.

Les conditions difficiles où ils se trouvaient inspirèrent à nos notaires de rendre la loi intérieure de leur institution plus sévère, en remettant en vigueur une partie des anciennes règles qui la dirigeaient. Déjà, en effet, en l'année 1675, à propos de l'union de deux offices de greffiers des conventions ou du grenier à sel à la communauté, il avait été dressé un règlement en vingt articles, dont les principales dispositions sont les suivantes :

La communauté comptait alors trois dignitaires, un doyen et deux syndics ; ces derniers renouvelables tous les deux ans, au bout desquels ils rendaient compte de leur exercice en sortant de charge.

Chaque nouveau membre, en entrant dans le corps, payait un droit de 20 livres.

Le livre de la communauté et tout ce qui constituait ses archives était placé dans un coffre, confié à la garde du doyen, qui le conservait près de lui, ainsi qu'une des deux clefs qui l'ouvraient, l'autre restant entre les mains du plus ancien des syndics.

Le même coffre contenait, en outre, la caisse commune, dans laquelle devait toujours se trouv r en réserve une somme de 100 livres pour les éventualités à prévoir ; sans compter, bien entendu, le dépôt des sommes destinées au remboursement des rentes et au paiement de leurs arrérages.

Ce règlement fut homologué au bailliage le 21 février de ladite année 1675, mais il ne paraît pas avoir gardé son autorité parmi les troubles qui assaillirent la communauté dans la première moitié du siècle dernier. Cette sorte de désarroi, où elle se trouva alors, n'était pas pour relever le notariat aux yeux des masses. Il faut bien avouer qu'on se faisait dans la société d'alors, où vivait encore plus d'une tradition conservée depuis le XVIe siècle, de singulières idées à cet égard. Je n'en citerai pour témoignage que ce fait de la sollicitation des provisions d'un office de notaire à Bourges, en 1758, par un nommé Dubuisson, primitivement gabelou et, depuis, débitant de tabac et receveur de la loterie, et lequel n'avait, croyons-nous, jamais mis les pieds, au moins comme clerc, dans une étude quelconque. On comprend, en pareil cas, l'opposition de la communauté, à cette prétention sans réserve.

La possibilité d'un fait de ce genre s'explique par ce que nous avons dit de la situation du notariat. Divers documents du temps témoignent que, alors que Bourges ne comptait plus à peine qu'une population de quinze mille âmes, et était pourvue de 22 études de notaires, ces derniers n'arrivaient pas ensemble à faire dans toute une année 3,000 actes. La gène où ce défaut d'occupation mettait la plupart d'entre eux, — car là, comme toujours, il y en avait que la vogue favorisait au détriment de leurs collègues, — les obligeait à chercher des besognes supplémentaires, dont le produit, en augmentant le maigre revenu de leurs charges, les aidât à vivre.

Ainsi, vingt ans seulement avant la Révolution, le notariat en province, et spécialement à Bourges, en était arrivé à un état qui réclamait absolument une réforme. Ce fut alors que l'on songea à remplacer par un nouveau, plus conforme aux nécessités du temps, le vieux règlement resté en usage.

(1) Un mémoire dressé en 1775, par la chambre des notaires de Bourges, constate cette particularité intéressante que les vingt-deux notaires qui étaient en titre, en 1693, faisaient ensemble jusqu'à 12,000 actes par an et, qu'en 1774, ce nombre était descendu à 3,000, et encore, n'était-ce, pour la plupart, que des actes ne produisant pour les honoraires du notaire que de 20 à 40 sous.

A cette occasion, un des syndics de la communauté, le notaire Berry fut chargé de résumer, en un mémoire à produire, les vices présentés par l'état de choses que l'on songeait à modifier.

Il exposa que, pressés par l'insuffisance de leurs gains, une partie de ses confrères oubliaient ce qu'ils devaient à leur dignité et à leur fonction, passant des actes tels quels et à tous prix, même de 10 à 15 sous, et qu'ils permettaient aux avocats et aux procureurs de rédiger les minutes de leurs principaux actes, dont ils leur laissaient toucher le montant, se contentant du prix d'expédition.

En ce qui concernait le gouvernement de la communauté, aucun ordre, aucune discipline. Trouble dans les archives, absence d'inventaires, et impossibilité d'y faire des recherches utiles.

« Nos syndics, disait le mémoire, ne rendent aucun compte, nous avons une bourse commune, aucun de nous n'en connaît le produit, nous payons des charges sans savoir à combien elles montent. Les deniers de notre communauté sont confondus avec ceux du public. Nous prenons à la masse, sans savoir si nous y avons quelque droit, autrement que par ce que nous y mettons, et nous ne savons combien. » D'ailleurs, personne aux assemblées du corps, partant chez les membres ignorance des affaires qui peuvent l'intéresser. Dans ces conditions, les syndics, chargés des intérêts communs, mais insuffisamment instruits, procèdent au hasard, outre qu'ils suffisent à peine aux soins des ventes dont ils ont la charge comme commissaires-priseurs.

Enfin le registre public, qui doit servir à contrôler, en en conservant le souvenir, toutes les opérations de la Société, est mal tenu et n'offre qu'un témoignage insuffisant. Conclusion : la nécessité d'un règlement général s'impose. Ce fut alors qu'intervint le règlement de 1760, cité plus haut.

Le projet en fut dressé en une soixantaine d'articles et soumis au Conseil, d'où il sortit sous forme d'un édit royal, donné à Versailles au mois d'août de ladite année 1760. Toutefois, il y fallait la consécration du Parlement, qui eut à l'examiner et à l'approuver, s'il le jugeait bon. Il paraît que l'examen de la haute cour fut laborieux, et que l'homologation dut être retardée par de nombreuses oppositions et objections, car l'enregistrement n'en eut lieu que près de quatre ans plus tard, le 9 avril 1764.

Voici l'économie de cet instrument si péniblement établi :

Les trois premiers articles réglaient le service religieux auquel tous les confrères devaient être soumis, y compris les funérailles des membres décédés (1). Par les articles 4 et 5 relatifs au doyen d'ancienneté et aux deux syndics, il est dit qu'un seul de ces derniers, tous les 2 ans, sortira de charge, et que celui qui sera nommé en son lieu, prendra rang de deuxième, l'ancien devenant premier syndic.

Art. 6 et 7. — Il y aura un secrétaire-archiviste, nommé également pour deux ans. Au cas où, par exception, ces fonctions seraient prorogées, ce ne pourrait être pour plus de 4 ans en tout.

Art. 8 à 11. — Les syndics tiendront un registre de comptabilité. La caisse de la communauté sera placée dans la chambre commune avec trois clefs confiées aux syndics et au secrétaire. Le maniement des fonds ne s'exercera pas en dehors de la chambre commune. Tous les ans, les comptes seront examinés en assemblée générale tenue dans la semaine de la Saint-Yves.

12 à 15. — La présence aux assemblées sera obligatoire. La signature des deux tiers des membres confirmera les délibérations et en autorisera l'exécution.

(1) La communauté des notaires de Bourges, comme toutes les corporations en général, avait sa fête annuelle, qui était celle de son patron saint Yves, dont la chapelle se trouvait dans l'église des PP. Augustins.

Les syndics poseront et soutiendront les questions, le doyen recueillera les votes. Une tenue digne et sévère est d'obligation pour tous les membres dans les discussions.

16. — En cas de difficultés au sujet de l'exercice du notariat, l'assemblée sera juge et décidera. Le défaut du défendeur, répété trois fois, le condamnera, et il perdra toute voix délibérative et tout droit de distribution.

17 à 19. — Tous détenteurs d'anciennes minutes des notaires non exerçants seront tenus de les rapporter au bureau général de la société. Double inventaire en sera dressé, dont un *duplicata* remis au déposant comme décharge. Pendant 10 ans, à partir du jour du dépôt, le prix des expéditions sera partagé entre la communauté et les héritiers du notaire auquel auront appartenu les minutes.

20 à 25. — Chaque notaire devra dresser l'inventaire en double de ses minutes et de celles de son prédécesseur immédiat, pour être partagé entre son étude et le bureau central.

Toutes les minutes déposées au bureau seront enliassées et inscrites sur un inventaire général. Le prix des grosses et expéditions en sera perçu par les syndics, qui sont tenus également de cette comptabilité.

26 et 27. — Le bureau sera tenu ouvert tous les mardis, de 2 heures à 5 heures, par les syndics et le secrétaire, pour l'expédition des affaires du commissariat des prisées. Le jeudi, une séance extraordinaire se tiendra, à laquelle tous les notaires devront se rendre.

28 à 31. — Le secrétaire sera chargé de tenir un registre détaillé des ventes, dont un deuxième registre abrégé sera tenu par les syndics, ainsi qu'un troisième registre pour inscrire les oppositions.

32. — Les syndics commenceront par retenir sur l'apport du prix des ventes, les droits de la communauté.

33. — Il sera fait un tableau nominatif de tous les notaires, suivant l'ordre de leurs réceptions.

34 et 35. — Les syndics et le secrétaire seront tenus d'assister à toutes les prisées et ventes, et le doyen seulement à celles de ville. Chaque notaire devra assister, suivant l'ordre du tableau, à toutes députations auxquelles il sera convoqué, sous peine de 3 sous d'amende. Il pourra se faire suppléer.

36. — Le notaire choisi pour procéder à un inventaire, devra en faire la déclaration sur registre *ad hoc*, au moins 24 heures d'avance, sous la même peine.

37 à 39. — Le notaire assistant aux prisées et ventes de meubles touchera pour honoraires, par journée, 40 sous dans la ville et faubourgs et 6 sous en campagne. Il tiendra un état exact du prix des objets vendus et des oppositions qui auront pu être formées à la vente. Tous les émoluments et droits attribués aux offices de commissaires aux ventes, entreront dans la bourse commune.

40. — Il sera pourvu à l'entretien de la caisse commune, suivant un droit pris sur les vacations et les minutes des actes, d'après le tarif annexé au règlement.

41 à 43. — Tous reliquats existant dans la caisse après compte fait seront répartis entre les membres, suivant qu'en décidera une assemblée tenue à cet effet. Tout membre qui fraudera la communauté sur le chiffre des droits, sera privé de sa part d'émoluments à la bourse commune, la première fois pendant un an, et la deuxième pendant 2; à la troisième fois, il n'y participera plus, non plus qu'aux assemblées, l'entrée du bureau lui étant interdite. Chaque notaire est tenu de veiller à ces fraudes et d'en instruire les syndics.

44. — Un notaire ne pourra recevoir aucun acte de remboursement, ou faire des expéditions

collationnées, si les minutes sont d'un confrère de la ville, sous peine d'une amende de 6 sous et de restitution des émoluments.

45. — Nul ne pourra être reçu notaire à Bourges, s'il ne présente un certificat de 5 années continues passées comme clerc, dans une des études de la ville, ou de toute autre pourvue d'un bailliage rural ressortissant nûment au Parlement.

46. — Il sera reçu par la communauté convoquée à l'effet de lui faire subir un examen, dont le résultat, s'il est favorable, aura la forme d'un certificat de capacité, délivré d'après le registre des assemblées.

47. — Les fils de notaires seront dispensés de 2 ans de cléricature, mais nul ne sera dispensé d'avoir l'agrément de la communauté, pour pouvoir subir l'examen, ni être reçu, même étant licencié en lois, et quelque office qu'il ait pu remplir antérieurement, sauf qu'il ait exercé pendant 3 ans la profession d'avocat.

48. — La communauté tiendra un registre de l'entrée des clercs chez les notaires, et de la durée de leur stage, le tout signé du clerc et du notaire.

49. — Chaque nouveau notaire se fera recevoir en se présentant en robe devant le Bureau, à la première réunion qui s'en tiendra après son acceptation. Le droit d'installation pour les fils ou gendres de notaires de Bourges, sera de 100 sous, de 200 sous pour les autres. Ces sommes se partageront entre les confrères.

50. — Tout clerc changeant d'étude devra se pourvoir d'un certifical du notaire qu'il quitte. En cas de refus du certificat, le Bureau sera juge de la question. Le notaire qui aurait passé outre en recevant le clerc, sera amendable de 6 sous.

51. — Les assemblées se tiendront chaque semaine le mercredi; obligation pour les membres d'être présents, sous peine d'amende ?

52-53. — Le sujet des conférences sera choisi par la communauté. Les deux derniers membres reçus devront prendre la parole les premiers, ils seront suivis chaque mois par les autres, de deux en deux et dans le même ordre, jusqu'au doyen inclusivement. Les questions seront décidées à la pluralité des voix et enregistrées. Les conférenciers qui feraient défaut, leur tour venu, seraient amendés à 6 sous chacun.

54 et 55. — La communauté emploiera le montant des amendes prononcées, plus une somme déterminée chaque année en achats de livres nécessaires à l'état de notaire. Une armoire dans la chambre servira pour la bibliothèque, dont il sera dressé un catalogue, et dont le bibliothécaire sera responsable. Les livres ne pourront sortir sous aucun prétexte. Cependant, les notaires en cours de conférence pourront les emporter en communication, volume par volume et pour huit jours au plus. En cas de contravention, 3 sous d'amende.

56. — Chaque notaire fera note des édits, déclarations, arrêts et règlements concernant les droits, privilèges et fonctions du notariat, et les rapportera au Bureau, afin qu'il en soit fait un recueil général.

57. — Soit pour manquement aux réunions, soit pour autre violation du règlement, les notaires devront se disculper à la communauté, sans quoi les peines leur seront appliquées de droit.

Le projet de ce règlement, soumis au bailliage, avait rencontré sa désapprobation. Les magistrats reprochaient à ses auteurs d'essayer de se soustraire à leur juridiction, en ne soumettant pas au ieutenant général la direction des assemblées, qui ne devaient, d'ailleurs, se tenir qu'avec son auto-

risation, dont il entendait connaître l'ordre du jour, et dont les délibérations ne pouvaient valoir que par son homologation.

Le règlement empiétait encore sur les droits propres à la juridiction en établissant des amendes. La sévérité, en général, des obligations imposées aux membres de la communauté paraissait abusive. Les juges considéraient l'augmentation du chiffre des droits de bourse commune comme un autre abus, etc. Enfin, le bailliage réclamait pour lui le privilège d'examiner les candidats pour l'obtention du titre de notaire royal.

La communauté repoussa des prétentions qu'elle considérait comme arbitraires, déclarant que le notaire ne dépendait pas du bailliage ou du présidial, mais bien du Parlement, dont l'homologation le consacrait suffisamment. Toute juridiction en première instance ne pouvait se produire et valoir que dans un cas de contestation entre la communauté et quelque notaire délinquant. Pour ce qui est des amendes, l'usage en est établi d'ancienneté et consacré dans tous les corps de notaires. Comme nous l'avons déjà dit, la décision du Parlement donna raison aux notaires contre les juges, et ils purent procéder à leur réforme, qui entraînait une sorte de reconstitution matérielle du corps.

Dans l'ensemble de cette œuvre, une préoccupation poursuivait depuis longtemps tous ceux qui, dans le corps, s'intéressaient sérieusement à son bon ordre : c'était celle qui avait en vue la reconstitution et la conservation de ses archives. Par suite du relâchement dont nous avons parlé dans la tenue générale de l'institution, une grande partie des minutes des anciens notaires se trouvaient ou adirées, ou éparses en des mains étrangères. L'habitude étant de considérer ces titres comme la propriété des héritiers des notaires décédés, ils les gardaient ou s'en défaisaient à leur volonté, et, lors même qu'ils les conservaient, ces documents n'étaient pas autrement garantis contre une destruction, toujours à craindre (1).

Il y avait, d'ailleurs, un assentiment général pour la prise d'une mesure ayant pour but la concentration des minutes dans des dépôts centraux en vue de leur conservation. Le Conseil d'État et le Parlement étaient de cet avis, et plusieurs arrêts de ce dernier, de 1747 à 1752, furent autant d'approbations du désir exprimé par les notaires de Moulins, de concentrer non seulement les minutes des études de la ville même, mais encore toutes celles de la sénéchaussée, dans le château du prince de Condé, qui y offrait une salle appropriée.

Les notaires de Clermont demandèrent, à la suite, à l'administration municipale de vouloir bien leur accorder le même avantage.

Voici, quant au même sujet, ce qui se passa à Bourges une quinzaine d'années plus tard. Pour l'exécution de l'édit d'août 1712, qui avait créé en cette ville quatre offices de conseillers du roi et de commissaires aux ventes et prisées, que le corps des notaires dut se réunir, ceux-ci se virent amenés à établir un bureau, d'abord dans une maison particulière, où ils affermèrent une chambre à cet effet. Les inconvénients de ce local les engagèrent, en 1766, à demander à la mairie qu'elle voulût bien leur concéder une pièce située au rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville, avec permission d'y réunir toutes

(1) Il était d'ancienne tradition que les minutes suivissent l'étude et l'office, qui était héréditaire. On possède sur ce point, dès le XVIIe siècle, des arrêts de règlement, lesquels, au besoin, ne laisseraient pas de doute ; mais ce ne fut, en réalité, qu'au siècle dernier que l'exécution de ces règlements eut lieu bien rigoureusement ; les inventaires de minutes, obligatoires après le décès des notaires, furent mieux tenus, ce qui n'empêcha pas toutefois, comme nous l'avons vu au cours de ce travail, que le soin de ces inventaires, ou tout au moins celui de la conservation des vieilles minutes, ne fût trop souvent négligé même à cette époque.

les archives de la corporation, tant les minutes détenues par les notaires que celles qui pouvaient être éparses au dehors et qu'ils s'occuperaient de rassembler.

La requête fut agréée, et la Ville leur concéda la salle dite des *Bonnets carrés*, parce qu'elle contenait un placard où, pendant une certaine période de temps, les avocats déposaient leurs bonnets et, sans doute, aussi leurs robes. La concession fut faite à titre de loyer pour dix-huit ans et à raison de 30 livres par année. Les notaires y installèrent leur bureau et y réunirent les minutes qu'ils avaient chez eux.

Les gens du bailliage leur cherchèrent querelle à cette occasion, en réclamant la propriété de la salle, qui leur servait, disaient-ils, à communiquer des causes au parquet des gens du roi (1). Les notaires opposèrent à cette revendication que, jusqu'au jour où la location leur en avait été faite par la Ville, cette pièce avait servi en réalité de cuisine, ce dont témoignaient les nombreux fourneaux qu'ils avaient dû démolir en l'appropriant à sa nouvelle destination. De plus, on en faisait encore à l'occasion une salle de bal, un abri pour des troupes dramatiques de passage, en quête d'un théâtre, un lieu d'exposition pour les marchands du dehors pendant les foires du Palais, etc. Il en fut référé en haut lieu, et les notaires, par autorité, restèrent en possession de leur chambre.

Les membres du nouveau bureau, tranquilles de ce côté, se mirent à la recherche des minutes anciennes, dans le but de les récupérer là où ils pourraient les retrouver, en les achetant même au besoin. Déjà, ils y avaient placé celles dont ils étaient dépositaires, autres que les leurs propres et celles de leurs prédécesseurs immédiats.

Ajoutons que, plus tard, cet emplacement ayant été jugé insuffisant, la Ville, sur sa demande, accorda à la communauté la jouissance illimitée et gratuite du bureau, en y ajoutant le droit de l'agrandir par une annexe, s'ils le jugeaient nécessaire.

Telle fut l'origine du riche dépôt des minutes notulaires de Bourges qui se conservent aux Archives départementales du Cher. La collection accrue depuis, en différentes circonstances, des minutes sorties des études de quelques autres villes du département, comme Vierzon, Saint-Amand, Dun-le-Roi, etc., était restée jusqu'en 1822 dans le local qui lui avait été jadis attribué. A cette époque, la Ville, désirant disposer de la pièce qui les contenait, le corps des notaires, par suite d'un arrangement pris avec la Préfecture, les transporta dans le lieu où elles se conservent aujourd'hui et où il serait à souhaiter que vinssent les rejoindre toutes les autres minutes notulaires des siècles passés, éparses dans les différentes études du département, où elles ne sont qu'insuffisamment sauvegardées contre les risques possibles de l'avenir.

Ce serait la mise à exécution d'un vœu émis à l'origine par les notaires eux-mêmes. En présentant son projet de règlement de 1760 au Parlement, la communauté avait demandé la concentration des minutes de tout le bailliage dans leur bureau de Bourges, « attendu, disait-on, que les minutes des notaires de la campagne sont encore moins conservées que celles des notaires de Bourges. »

Cette ébauche historique de l'ancien notariat de cette ville se clot par le décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre 1791, supprimant les offices de notaires royaux, et donnant à l'institution une organisation nouvelle, et aux titulaires réformés la simple dénomination de notaires publics, en

(1) Il ne faut pas oublier, pour l'explication de cette intervention, que, depuis un siècle, et par suite de l'incendie du bâtiment dit « la Grande Salle du Palais », la plupart des juridictions s'abritaient, ainsi que la mairie, dans l'ancien hôtel de Jacques-Cœur.

attendant que la loi du 25 ventose an XI (16 mars 1803) attribuât définitivement à la partie la constitution qu'elle a conservée depuis.

En ce qui concerne la conservation des minutes, voici les dispositions les plus importantes du titre III, qui s'en occupe. Ces minutes furent commises à la garde de chaque notaire, dans un ordre qui dut être fixé par le Directoire du district où les études étaient situées, et qui devait déterminer celles où les minutes des études supprimées seraient réunies. Les minutes des anciens notaires seigneuriaux devaient également s'y joindre dans les circonscriptions où les anciennes seigneuries étaient situées. Enfin, celles des minutes qui se trouvaient dans des dépôts publics devaient y demeurer provisoirement ; mais rien ne fut spécifié quant aux dépôts du genre de celui des anciennes minutes concentrées dans la Chambre des notaires de Bourges.

L'Archiviste,

H. BOYER.

Mai 1893.



Département du Cher

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E.

NOTAIRES, COMMUNES ET MUNICIPALITÉS. CORPORATIONS, CONFRÉRIES.

E. 1032. (Carton.) — 212 pièces, papier; 6 parchemin.

NOTAIRES DE BOURGES

Titres généraux intéressant la communauté des notaires de Bourges.

1575-1775. — Mémoire en forme de réfutation de ce qui est dit de l'origine des notaires, de leurs fonctions et de leurs prérogatives dans la collection Denizart, 1768 (imprimé). — Discours pour montrer qu'on ne déroge pas en exerçant la charge de notaire royal (imprimé). — Arrêt du Parlement, contre les demandeurs en garantie, pour vices dans les actes notariés, 1751 (imprimé). — Édit de création des notaires, gardes-notes ruraux, 1579 (imprimé). — Autre de 1756 (id.). — Édit de réunion des offices de notaires ruraux, tabellions et gardes-notes, 1597 (id.). — Déclaration concernant le droit d'hérédité desdits offices, 1672 (id.). — Arrêt du conseil pour le paiement de l'hérédité des offices de greffiers des arbitrages, 1701 (id.). — Déclaration du Roi accordant l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions rurales, 1743 (id.). — 6 arrêts du Conseil de l'année 1744, concernant : la remise de 2 sous par livre des augmentations de finance des offices; le droit de résignation des offices des contrôleurs généraux des finances, notaires, procureurs, huissiers et sergents ruraux; l'exemption du dixième sur les rentes procédant des emprunts faits pour satisfaire aux édits et déclaration de décembre 1743, etc. (imprimés). — Poursuites contre la communauté des notaires de Bourges pour le paiement du droit d'hérédité (id.). — Déclaration du Roi concernant l'hérédité des offices du substitut du procureur du Roi, des sièges ruraux des jurés-priseurs, vendeurs de meubles et des arpenteurs royaux, 1745 (id.). — Arrêt du Conseil et déclaration du Roi pour la suppression de ceux de ces offices dont l'hérédité n'aura pas été payée, 1750. — Mémoire de Me Gaulmier, notaire, pour la modération du droit d'hérédité. — Délibération de la communauté des notaires de Bourges, qui fixe chaque office de notaire à 3,000 livres, 1771. — Mémoire sur la réduction du nombre des notaires et la conservation des minutes (imprimé). — Ordonnance du bailliage de Bourges portant refus d'enregistrer l'édit de suppression de plusieurs offices de notaires de l'année 1760. — Inventaire des titres des offices de notaires à Bourges, qui en fixe le nombre à 22. — Mémoires et autres titres à l'effet de faire supprimer et réunir à la communauté, outre plusieurs offices de notaires, ceux des commissaires aux prisées et ventes et de receveur des consignations. — Opposition, par la communauté des notaires de Bourges, à la délivrance des provisions à Denis Garros, acquéreur d'un office de notaire supprimé. — Remboursement de divers offices par la communauté. — Quittance de 60 livres pour le sieur Léclopé, ancien notaire, pour ce qui lui était dû sur les droits de la bourse commune.

E. 1033. (Carton.) — 187 pièces, papier; 1 parchemin.

1611-1775. — Mémoire sur les notaires du ressort du bailliage de Bourges. — Arrêt du conseil qui règle la ferme des greffes, tabellionnages et sergenteries seigneuriales, 1693 (imprimé). — Lettre de l'intendant Dodart sur la suppression des tabellionnages. — Procès des notaires de

Bourges contre les huissiers pour interdire qu'ils ne mettent à exécution les actes des notaires avant qu'ils ne soient grossoyés. — Arrêt du Conseil qui interdit aux huissiers et sergents de faire des copies collationnées des actes notulaires, 1724 (imprimé). — Autre, qui ordonne, dans les actes authentiques, la désignation du fief dominant des héritages vendus, 1712 (id.). — Note sur l'accession des notaires aux fonctions municipales. — Autre, concernant l'habitude pour les notaires de Bourges de complimenter les personnes de dignité. — Procédures et correspondances relatives à la préséance des notaires sur les procureurs et les huissiers. — Autres, sur l'incompatibilité des offices de notaire et de procureur. — Règlements et statuts de la communauté des notaires de Bourges.

E. 1034. (Carton.) — 179 pièces, papier.

1522-1776. — Oppositions formées par la communauté à la réception d'aspirants à l'état de notaire. — Correspondance avec la communauté des notaires de Tours, relativement au droit appartenant privativement aux notaires de faire les ventes de meubles à l'encan. — Note empruntée au jurisconsulte Loiseau sur les fonctions des commissaires-examinateurs. — Édits, arrêts et ordonnances maintenant les notaires dans le privilège de procéder à la confection des inventaires (1522-1631). — Édit portant création de 2 greffiers civils et criminels, alternatifs, triennaux, héréditaires et domaniaux, et contrôleurs des greffes, près de tous les sièges et juridictions royales et seigneuriales, 1639 (imprimé). — Déclaration du Roi en forme de règlement de tous les anciens droits de greffes, contrôles, tabellionnages, gardes-scels, avec confirmation de la décharge de l'établissement des quatriennaux, etc., 1661 (imprimé). — 9 édits et déclarations du Roi, arrêts du Conseil, etc., concernant : la création d'offices de commissaires aux inventaires et de leurs greffes ; leur suppression et leur incorporation aux corps des sénéchaussées, bailliages et justices rurales pour les commissaires, et aux communautés de notaires, pour les greffiers ; la défense faite aux notaires et tabellions de plus, à l'avenir, faire fonction d'officiers priseurs vendeurs de meubles, et le maintien des greffiers aux inventaires, 1702-1714 (imprimés). — Arrêts et mémoires, la plupart imprimés, pour les notaires d'Issoudun, Vitry-le-François, Tours, Reims, Blois, Meaux, Saint-Quentin, Chartres et Orléans, qui les maintiennent en possession de faire seuls les inventaires, partages et autres actes volontaires et de recevoir les dépôts des testaments olographes, sentences arbitrales et autres analogues. — Arrêt du Conseil confirmant les officiers de la Monnaie dans le droit exclusif de faire tous actes de juridiction dans les hôtels des monnaies, 1749 (imprimé).

E. 1035. (Carton.) — 74 pièces, papier; 6 parchemin.

1708-1769. — Mémoires et procédures concernant le privilège pour les notaires des inventaires chez les ecclésiastiques pourvus de bénéfices consistoriaux. — Édit relatif au rétablissement des économes-sequestres et de leurs contrôleurs, ainsi qu'à la création d'un office de contrôleur alternatif et triennal dans chacun des diocèses du royaume et à la réunion de ces nouveaux offices aux anciens (1708). — Arrêt du Conseil qui maintient les notaires de Bourges, contre les officiers du Bureau des finances, dans le privilège de dresser les inventaires de son personnel (1748). — Arrêt du Parlement qui ordonne que, par provision, les notaires feront, à l'exclusion de tous greffiers, huissiers et autres, la description sommaire des meubles et papiers des successions, et que le lieutenant général et autres officiers du bailliage de Bourges ne pourront nommer autres que des notaires à cet effet.

E. 1036. (Carton.) — 581 pièces, papier; 8 parchemin.

XVIe siècle-1767. — Requête au Roi par les notaires de Bourges, au sujet de la confection des inventaires. — Consultation pour lesdits notaires sur le même sujet. — Procédures devant le parlement de Paris, et pour le même objet, de la part de la communauté desdits notaires poursuivants, contre les officiers du bailliage et présidial et de la prévôté de Bourges, les officiers de justice des chapitres métropolitain de Saint-Étienne, de la Sainte-Chapelle et de Saint-Ursin de Bourges, et ceux des abbayes de Saint-Sulpice-les-Bourges et de Saint-Ambroix. — Autres, pour les mêmes, contre le duc de Saint-Simon, pair de France, Louis-François, marquis de l'Aubespine, Anne-Louis de Quincy, conseiller au parlement, et Louis-Paul Pinon d'Avor, maître des requêtes, tous propriétaires des greffes de Bourges — Arrêt du Parlement du 9 août 1743 rendu sur cette question en faveur des notaires. — Lettre du procureur du Roi au bailliage, adressée au syndic de la communauté, pour défendre de passer aux procureurs plus de la moité de la taxe du juge, suivant les règlements.

E. 1037. (Carton.) — 43 pièces, papier; 24 parchemin.

1597-1756. — Titres des offices de Bourges supprimés. — Ventes des offices, provisions et réceptions des notaires : 1° Jean de Sauzay, Toussaint Béraud et Robert Regnaud ; 2° Jacques Guillot et ses successeurs, Étienne Lamoignon, Philippe Renaudon, Jean Rousseau, Philippe Olivier, Jacques Godin, Michel Château et François Chavoy; 3° Étienne Minereau ; 4° les Antoine Ragueau père et fils ;

5° Jean Huet, Pierre Doucet et Jacques Bruères; 6° Jacques Debrielle et Robert Goury ; 7° Robert Regnaudon et Gilbert David ; 6° J.-B. Regnaud et J.-B. Garros.

E. 1038. (Carton.) — 308 pièces, papier; 2 parchemin.

1575-1777. — Édit pour l'augmentation des droits et émoluments des notaires et tabellions, 1580 (imprimé). — Procédures pour la communauté des notaires, au sujet des vacations aux inventaires, contre le bailliage et le chapitre de Saint-Ursin de Bourges. — Mémoires et correspondances sur le même sujet. — Tarif des droits de vacations pour les notaires d'Issoudun. — Arrêt du Parlement réglant les droits des notaires pour la déclaration des droits seigneuriaux faite par-devant eux, 1689 (imprimé). — Arrêt du Conseil réglant les droits dus pour les reconnaissances à terrier, 1736 (id.). — Lettre au syndic de la communauté des notaires de Bourges par le sieur Soumard des Forges, sur la formule d'intitulé des actes qui doit être : « René-Vincent Soumard des Forges, conseiller du Roi, son procureur au bailliage, siège présidial, prévôté, conservatoire, police, eaux et forêts de la ville de Bourges et garde du scel royal établi aux contrats de la prévôté de la même ville. » — Édit portant création des offices de banquiers expéditionnaires de la cour de Rome et de greffiers des arbitrages dans l'étendue du royaume, 1673 (imprimé). — Poursuites contre des notaires relativement à la rente constituée par la communauté pour l'acquisition des offices de greffiers des arbitrages — Édit de création des notaires royaux et apostoliques (imprimé), avec le mémoire adressé par la communauté des notaires à l'archevêque de Bourges, pour obtenir la jouissance de ces offices, et correspondance à ce sujet. — Édit de création d'offices de receveurs et payeurs des deniers formant la bourse commune des communautés, corps et compagnies, 1696 (imprimé). — Procédures contre Me Étienne Ragueau au sujet du partage de la bourse commune de la communauté des notaires de Bourges. — Lettres, mémoires et délibérations de diverses communautés pour l'établissement d'une bourse commune.

E. 1039. (Carton.) — 317 pièces, papier; 4 parchemin.

1696-1786. — Édits, déclarations du Roi et arrêts du conseil (imprimés), concernant les offices des commissaires aux prisées et ventes (1705-1713). — Édits de création et de suppression des notaires-syndics, 1706-1717 (imprimés). — Correspondance de la communauté de Bourges avec celles d'Orléans et Issoudun relativement à ces créations. — Édits, déclarations du Roi et arrêts du Conseil et de la Cour des monnaies (imprimés), concernant les offices de jurés-priseurs, vendeurs de meubles, créées dans toutes les villes autres que Paris (1696-1767). — Procédures entre Marc-Antoine Gaulmier, notaire à Bourges, et la veuve Raby. — Édit de création d'un lieutenant criminel et d'un notaire dans chaque grenier à sel, 1707 (imprimé). — Procès des notaires de Bourges contre Guillaume Thiolat, notaire, pourvu d'un de ces offices et prétendant au droit exclusif de passer tous actes concernant les fermes du Roi. — Édit de création d'offices d'arpenteurs, priseurs et mesureurs des terrains, 1702 (imprimé). — Quittance par le commis de la ferme dudit office à la communauté.

E. 1040. (Carton.) — 224 pièces, papier; 3 parchemin.

1700-1780. — Brevet des armes délivrées à la communauté des notaires de Bourges, par les commissaires généraux du conseil pour les armoiries. — Procès de la communauté avec la direction des aides, en l'élection de Bourges, au sujet de l'inventaire des meubles du sieur Macé des Coteaux, directeur défunt, auquel les notaires prétendaient assister à titre de commissaires. — Autre procès avec le chapitre métropolitain de Bourges, au sujet du même droit prétendu par les chanoines dans le cloître de Saint-Étienne. — Mémoire des notaires pour obtenir le privilège de plaider au Châtelet dans tous les procès qu'ils pourraient avoir, pour l'exemption du logement des gens de guerre et pour l'obtention de lettres de garde gardienne. — Différend à ce sujet entre la communauté et le corps du bailliage et présidial de Bourges. — Signification aux notaires par les huissiers d'avoir à n'appeler qu'eux aux prisées des meubles. — Réclamations des notaires pour que les deniers provenant des ventes de meubles soient remis entre leurs mains. — Mémoire sur les offices de jurés-priseurs, vendeurs de meubles. — Contestation de la communauté avec le lieutenant général de police, au sujet de l'attitude prise par lui contre les notaires dans la question de l'exercice de leurs fonctions de commissaires aux prisées et ventes. — Mémoire sur la suppression des offices de commissaires pour l'édit de février 1771. — Arrêt du conseil qui lève la surséance de la vente des offices de jurés-priseurs ordonnée par ledit édit, 1780 (imprimé).

E. 1041. (Carton.) — 291 pièces, papier ; 8 parchemin.

1713-1750. — Acquisition, par les notaires de Bourges, des offices de commissaires aux prisées et ventes. — Procès avec les fermiers pour le paiement de la finance desdits offices et pour la perception des droits y attachés. — Mémoires des notaires au Roi pour obtenir décharge ou, au moins, modération du prix des mêmes offices. — Édit pour la suppression des offices de tiers-référendaires, taxateurs de

dépens, vérificateurs et rapporteurs des défauts, receveurs, contrôleurs et inspecteurs des épices, sabbatines et vacations, greffiers, gardes-conservateurs des minutes, des arrêts et sentences, enquêteurs et commissaires-examinateurs, contrôleurs des déclarations de dépens, syndics des communautés, des procureurs, huissiers et commissaires au Châtelet de Paris, rapporteurs, vérificateurs et certificateurs des saisies réelles, criées et subhastations, conservateurs des offices, gardes des bannières et archives du Châtelet et des causes et juridictions, conservateurs et contrôleurs des décrets volontaires, trésoriers de France, conservateurs des gages intermédiaires, 1716 (imprimé). — Édit de 1716 et déclaration du Roi de 1723 concernant les registres-journaux à tenir par les officiers comptables (imprimés). — État des inventaires des notaires contrôlés au bureau de Bourges, de 1730 à 1742. — Procédures et mémoires desdits notaires, contre la mairie de Bourges, au sujet des offices de commissaires aux prisées. — Arrêts du Conseil qui maintiennent les notaires dans lesdites fonctions de commissaires (1742-1750).

E. 1042. (Carton.) — 372 feuillets, papier ; 6 parchemin.

1618-1769. — Arrêt du Conseil concernant les économats, 1696 (imprimé). — Comptes de la communauté des notaires pour les années 1667, 1704, 1715, 1737, 1742, 1763. — Procédures contre Pierre Thiolat, notaire, et autres, pour le paiement des arrérages d'une rente au principal de 2,200 livres, constituée par la communauté, au profit de M. Roger de Cologne, en 1691, et pour la ratification d'un autre contrat de rente, consenti par la communauté au principal de 1,600 livres, au profit du sieur Alabat, apothicaire, en 1710. — Mémoires, quittances pour fournitures et travaux exécutés pour la communauté et quittances des sieurs Gaultier de La Pommeraye, Bocquet de Trillère et des RR. PP. Augustins de Bourges, pour s'être employés en faveur de ladite communauté.

E. 1043. (Carton.) — 340 pièces, papier.

1651-1768. — Ordonnance de l'intendance de la généralité de Bourges qui modère le dixième des charges de notaires et commissaires, en faveur de la communauté dudit Bourges, à 30 livres au lieu de 440 livres pour les années 1734 à 1736. — Requête de la communauté à l'intendant, concernant l'exemption du logement des gens de guerre et la fourniture de l'ustensile. — Ordonnance de l'intendant, qui déclare que les notaires ne sont pas exempts de la corvée. — Acte de délibération de l'assemblée des notaires de Bourges, pour la confection d'un nouveau répertoire de leurs actes, avec les répertoires des minutes en 1672, 1673 (imprimé), 1702, 1708 et 1750. — Mémoires de la communauté des notaires de Clermont et de ceux de Moulins, pour assurer la conservation des minutes notulaires (imprimés). — Mémoire de la communauté de Bourges à la mairie, concernant l'état du dépôt de leurs archives. — Mémoire des notaires d'Issoudun sur l'étendue de leur ressort. — Correspondance entre la communauté de Bourges et celles des autres villes du royaume, relativement aux entreprises faites par les lieutenants généraux sur le privilège des notaires, en ce qui concerne la confection des inventaires. — Significations d'interdiction faite auxdits notaires par sentences de justice de passer actes, notamment pour les interdictions et séparations de biens entre époux. — Déclaration du Roi qui règle l'emploi du timbre dans les actes authentiques, 1691 (imprimé). — Arrêt du Conseil qui détermine le tarif de la recette de l'augmentation des droits sur le papier et le parchemin timbrés, 1748.

E. 1044. (Carton.) — 484 pièces, papier.

1623-1781. — Édit pour l'établissement des contrôleurs d'actes des notaires et tabellions royaux, des notaires apostoliques et de ceux des seigneurs, tant séculiers que réguliers, 1693 (imprimé). — Tarifs des droits d'actes de 1693, 1699, 1708, 1722 et 1738. — Arrêt du Conseil et déclaration du Roi qui règlent le contrôle des actes d'inventaire et autres passés par les notaires et tabellions, 1694 et 1696 (imprimés). — Édit de suppression des contrôleurs particuliers des actes des notaires et création de nouveaux contrôleurs, 1696 (imprimé). — Lettres-circulaires aux autres notaires du royaume, pour demander la suppression des droits de contrôle et d'insinuation, 1706 (imprimé). — Arrêt du Conseil concernant les répertoires des notaires et enjoignant de les dresser sur timbre, à peine de 300 livres d'amende, 1740 (imprimé). — État des actes sujets à insinuation, 1703 (imprimé). — Édit pour l'imposition des droits de centième denier à toute mutation d'immeuble, avec le tarif y annexé, 1706 (imprimé). — Édit pour la création d'offices de conseillers, gardes scel, 1696 (imprimé). — Déclaration du Roi portant décharge et modération des droits de petit scel des sentences, jugements et ordonnances, ainsi que des actes notariés, 1699 (imprimé). — Procédures par-devant l'intendant de la généralité de Bourges par les notaires de la ville contre le directeur des contrôles, au sujet du droit de sceau et du droit de survivance. — Arrêt du Conseil concernant les aliénations des biens d'église, 1702 (imprimé). — Autre concernant la perception des droits de contrôle, des baux des biens et revenus des bénéfices et gens

de mainmorte, 1760 (imprimé). — Autre arrêt qui ordonne aux greffiers, notaires et tabellions, de délivrer des extraits de tous actes, sentences et jugements dans lesquels les parties auront pris la qualité de noble, 1697 (imprimé). — Procédures par-devant l'intendant pour les notaires contre le fermier des droits de contrôle, au sujet des répertoires à tenir et des extraits à en fournir audit fermier. — Délibération de la communauté des notaires de Bourges, au sujet de la confection des inventaires. — Lettre du sieur Mérard, avocat, qui prouve que la profession de notaire n'entraîne pas dérogeance à noblesse. — Lettre du premier commis des finances annonçant à la communauté que les 4 charges de commissaires aux prisées et ventes, à elle réunies, ont été liquidées à 2,200 livres. — Pouvoirs donnés au sieur Bridoux, procureur au Parlement, pour toucher le montant de la liquidation. — Correspondance avec le dudit même et autres sur le compte final dans cette affaire, au cours de laquelle la mort dudit Bridoux est intervenue. — Ordonnance de l'intendant Dodart, pour décharge du scel d'une contrainte de 10 livres 16 sous, pour droit de contrôle d'un contrat de mariage.

E. 1045. (Registre.) — 124 feuillets, papier.

Minutes des notaires de Bourges.

1616-1617. — Archambaut (Pierre). — Contrat d'apprentissage de Pierre Baudry pour 4 ans, comme corroyeur, moyennant la somme de 18 livres. — Échange entre Marc Berthaut, laboureur au village d'Asnières-les-Bourges, et François de Chevannes, meunier à Bourges, d'un cheval ayant crins, queue et oreilles, contre un autre ayant les oreilles coupées, moyennant 40 boisseaux de blé méteil de retour. — Assemblée des habitants de la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix, dans laquelle il est arrêté que, vu l'état de vétusté de l'église, on consacrera à la réparer les 15 livres qui auraient servi au dîner donné annuellement à ceux qui lèvent les dîmes de la paroisse. — Compte rendu, le jour de Saint-Jacques, par Jacques Segry, des recettes et dépenses de la confrérie de Saint-Jacques, fondée à Bourges en l'église des Augustins. Montant de la recette : 58 livres 1 sou 1 denier tournois ; dépense : 55 livres 9 sous. — Contrat d'apprentissage de tailleur d'habits pour Guillaume Clémenceau, de la paroisse de Vasselay, pendant 2 années, moyennant 22 livres. — Engagement pris par François Nodeau, notaire, de fournir sous quinzaine à Claude Tixier et Jean Tastereau, praticiens à Bourges, les provisions, dûment expédiées pour chacun d'eux, de l'office d'huissier audiencier au bailliage de Berry. — Assemblée de la communauté des notaires ruraux, tabellions, gardes-notes héréditaires du bailliage de Berry, pour répondre à la demande des commissaires-députés dans la généralité pour le rachat et revente des greffes, tabellionnages, petits sceaux, etc. Elle décide qu'à Bourges le tabellionnage étant héréditairement uni à l'office de notaire, et aucune vente ou ferme n'en ayant jamais été faite, la mission des commissaires susdits ne saurait intéresser la communauté. — Rôle des tailles de la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix pour l'année 1617 : principal de la grande taille, 470 livres ; taxation aux receveurs, 4 livres 15 sous ; droit de quittance, 20 sous ; crue des gens de guerre et garnisons, 180 livres ; droit de vérification et enregistrement de quittance, 6 livres 10 sous ; port des commissions, 62 sous 6 deniers ; droit du greffier de l'élection, 15 sous ; les 12 deniers pour livre, 35 livres 5 sous.

E. 1046. (Registre.) — 157 feuillets, papier.

1616-1618. — Contrat de mariage : de François de La Grange, avocat au présidial de Bourges, fils de feu Guyot, aussi avocat, et Marguerite Piat, avec Anne de La Chapelle, fille de feu Michel, bourgeois de Bourges, et Marie Tullier ; — autre de Antoine de Ridder, peintre, natif d'Anvers, et fils de feu autre Antoine, vivant homme d'armes, avec Antoinette Bourgeois, fille de feu René, procureur au présidial de Bourges, et Claude Rabachon. — Inventaire et partage de la succession du père de ladite Antoinette entre les héritiers de celui-ci, parmi lesquels figure Claude Bourgeois, l'un de ses fils, avocat et lieutenant au bailliage de Menetou-Salon. — Acense par Jean Fauvre, bourgeois et marchand à Bourges, et comme fermier de la seigneurie de Saint-Florent-sur-Cher et Saint-Caprais, au profit de Jean Crochet, hôte vendant vin à Saint-Caprais, de la maison occupée par ledit preneur et appelée les *Quatre-Fourneaux*, moyennant 14 livres tournois et deux poules par an

E. 1047. (Registre.) — 206 feuillets, papier.

1618. — Vente par Marin Gendraut et Jean Barraut, bouchers à Vierzon, à François Guénois, bourgeois de Bourges, de toutes les peaux de boucs et chèvres qu'ils tueront dans l'année, au prix de 12 livres la douzaine. — Procès-verbal d'élection par les paroissiens de Sévry des leveurs de tailles et impositions accessoires pour l'année. Sont nommés : Guillaume Ramin, leveur des tailles, Pierre Dufour et Étienne Paratre pour la levée du scel, etc. — Rôle et département, sur la paroisse de Rians, des impositions de l'année, savoir : 656 livres pour la taille principale ; 268 livres pour la crue extraordinaire : 38 livres pour l'entretien des rivières, Loire, Cher et Allier ; 20 sous pour

droit de quittance du receveur; 9 livres pour droit de vérification et enregistrement de quittance; 75 sous pour port des commissions et semonces; 15 sous pour droit de greffe; 98 livres pour la solde de la gendarmerie; 36 livres pour la crue de la maréchaussée; 9 livres pour droit de vérification; 12 sous 6 deniers pour port de commissions; 6 sous 8 deniers pour droit de quittance; 56 livres 6 deniers pour les 12 deniers pour livre aux égaleurs des tailles, dont le 1/3 au Roi; enfin 58 livres 17 sous pour le même droit au commissaire des tailles. — Rôle analogue des tailles pour la paroisse de Brécy. — Marché entre André Deschamps, maître pintier à Bourges, et les fabriciens de l'église de Chassy, par lequel ledit Deschamps s'engage à fournir à ladite église un bassin pour fonds baptismaux, de la grandeur d'un boisseau, avec son couvercle, le tout en étain, au prix de 10 sous la livre. — Acte de descente sur les lieux par le notaire accompagné de témoins, à la requête de Pierre Chauvery, maître maréchal, pour constater que la maison qu'il veut reconstruire ne dépasse pas l'alignement de l'ancienne actuellement détruite. — Assemblée des maîtres tisserands en draps pour décider d'un emprunt destiné à permettre la poursuite du procès engagé entre la communauté et la ville.

E. 1048. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1619. — Assemblée des paroissiens de Fussy convoqués à l'effet de nommer 2 procureurs-syndics et fabriciens de la paroisse. Élection de Guillaume Ramin et François Simard. — Sommation faite au curé de Saint-Pierre-le-Guillard, au nom du sieur de Villeneuve, de lire aux prônes, régulièrement et autant qu'il sera nécessaire, les lettres du monitoire que ledit seigneur l'a chargé de publier, pour arriver à connaître ceux qui chassent indûment dans l'étendue de la terre de Villeneuve. — Marché d'Antoine Gargaut, maître tailleur de pierres, avec Jacques de Castelnau, sieur de Brouillamenon, baron de la Mauvissière, à l'effet de refaire une porte, une niche avec statue et une lucarne au château de Castelnau, moyennant 60 livres tournois. — Vente de l'office de commissaire-examinateur au bailliage de Berry, présidial et prévôté de Bourges, au profit de Pierre Carré, bourgeois, par Jean Paillasson, sieur de Théry, moyennant 3,660 livres. — Enquête de vie et mœurs pour Étienne Moussard, archer de la maréchaussée, en résidence à Châteauroux. — Reconnaissance par Blaise Moreau, écolier-étudiant de la Marche, au profit de Jacques Bonnet, marchand pâtissier, comme quoi ledit Moreau reste, envers ledit Bonnet, débiteur d'une somme de 8 livres sur le prix total de sa pension, pourquoi le créancier garde, à titre de gages, des effets de son débiteur, un pourpoint, un haut-de-chausse, six chemises et plusieurs livres, parmi lesquels un Aristote et les Instituts. — Protestation par les docteurs de la faculté de théologie contre l'assemblée tenue, sans leur participation, par les autres docteurs de l'Université et dans laquelle il a été nommé quatre députés, pris dans les facultés de droit et de médecine, pour aller saluer à son arrivée à Bourges le prince de Condé, gouverneur du Berry, au nom de l'Université.

E. 1049. (Registre.) — 236 feuillets, papier.

1620. — Déclaration par les habitants de la paroisse de Dame-Sainte, au sujet des ravages occasionnés à diverses reprises par la grêle, qui a complètement ruiné les récoltes. — Procès-verbal d'élection par les habitants de Saint-Caprais, de Charles Roux et Claude Théveneau pour lever la taille et en faire la répartition sur ladite paroisse. — Inventaire après décès des biens meubles et immeubles de Mᵉ Guillaume Debrielle, vivant avocat au présidial de Bourges. — Attestation des docteurs de la faculté de médecine de Bourges, qu'ils n'ont pas été invités à assister, suivant l'usage, à l'examen de Pierre Barban de Vailly, reçu à la maîtrise de chirurgien. — Gertificat de bons services délivré par Michel Carré, maître savetier, à Étienne Cutard, compagnon du même métier. — Contrat d'apprentissage du métier de menuisier, par Perrette Delafond, veuve de Jean Moine, au profit de Jean Leblanc, fils d'une autre veuve de menuisier. — Offres faites par Pierre Larmurier, foulon, de rendre à Claude Mercier, fils d'Antoine, aussi foulon, le demi-ceint et les deux anneaux de fiançailles qu'il avait offerts à sa fille, dans l'espoir de l'épouser, à condition qu'il restituera un mouchoir et un rabat de toile blanche, qui avait été offert au futur par sa fiancée. — Marché par lequel Jean Nicet, maître boucher à Bourges, acense à Pierre de Vailly, aussi boucher, et moyennant la somme de 40 livres, son banc à la boucherie de la porte Gordaine, suivant qu'il sera désigné par le lotissement de la mi-carême de 1623. — Autre marché par lequel Antoine Michel, maître tondeur de draps, loue à son confrère Pierre Ambrouin, et moyennant 48 livres payables en douze termes, deux paires de *forces* (ciseaux) et deux tables, servant audit métier de tondeur, avec réserve de s'en servir quand il aura de la besogne, « à laquelle ledit Ambrouin ne pourra prétendre aucune chose ». — Vente, moyennant 150 livres, à Étienne Richard, praticien, par Antoine Perducat, de son office de sergent royal au grenier à sel de Bourges et chambre annexe de Dun-le-Roi, moyennant le prix de 150 livres tournois payable en deux années.

E. 1050. (Registre.) — 191 feuillets, papier.

1621. — Contrat d'apprentissage, du métier de chapelier, entre Robert Coué, maître, et François Salmon, apprenti, pour 2 années, moyennant le prix de 60 livres tournois. — Engagement de Jean Nault, comme compagnon foulon, par Pierre Parlant, maître dudit métier, pour 3 années, moyennant 15 livres de gages, 3 paires de souliers, un pourpoint, un haut et un bas de chausse, le tout de serge grise, un chapeau de 30 sous, 13 chemises de toile, plus l'acquit des droits annuels de compagnonnage. — Assemblée des paroissiens de Fussy, provoquée par Blaise Michau et Huguet Maillet, fabriciens, demandant à être autorisés à poursuivre en paiement de tailles, pour son père défunt, Guillaume Feuillant, habitant dans une des paroisses de Bourges. L'assemblée se refuse à rien décider. — Sommation de la part du receveur des chanoines de Saint-Étienne et Saint-Ursin de Bourges, au receveur des deniers communs de la ville, de lui payer, pour les premiers, 83 livres 13 sous, et pour les seconds, 32 livres 13 sous 6 deniers, à eux dus, de rente annuelle sur lesdits deniers communs. — Décharge donnée par la communauté des vicaires de Saint-Étienne, au greffier de ladite communauté, de deux sommes de 800 livres chacune par lui touchées et dépensées en frais de procès et en remboursement d'emprunt.

E. 1051. (Registre.) — 176 feuillets, papier.

1622. — Sommation faite à la veuve de Roger Rogent, orfèvre, par l'évêque et duc de Laon, abbé de Saint-Vincent, auquel le mari de ladite veuve avait donné certaines pièces d'argenterie, pour en faire ce qu'il voudrait, à la charge que s'il ne pouvait en disposer, lesdites pièces devraient être reprises pour leur valeur par le donateur; la veuve est invitée à reprendre lesdits objets, en restant quitte pourtant de l'obligation d'aucun remboursement, au cas où elle refuserait d'accepter la restitution. — Réparation d'honneur faite par Henri Vignandon, commis du grenier à sel de Vierzon, pour des injures par lui proférées contre Noël Gombaud, contrôleur audit grenier. — Marché par lequel Toussaint de la Jouannerie, maître charron, s'engage envers Isaïe Brûlefer, maître sellier, à lui fabriquer un corps de charrette avec *impérial*, d'après un modèle fourni, plus deux boisseaux et un coffre, moyennant 12 livres tournois. — Contrat d'apprentissage pour Thiennette Gauthier, chez Jean Sain, tailleur d'habits, au prix de 36 livres tournois pour 2 années, moyennant que ladite Thiennette sera entretenue par ladite Sain, durant ce temps, de chaussures, outre la table et le logement.

E. 1052. (Registre.) — 267 feuillets, papier.

1623. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier, pendant 2 ans, pour Louis Fleury, moyennant la somme de 48 livres. — Acte de réception par la communauté des vicaires de l'église de Bourges, de François Bouchier, bourgeois de Bourges, sa femme, Rose Lejay, et son beau-frère, Jean Lejay, notaires, comme receveurs solidaires des revenus de ladite communauté, et payeurs des vicaires pendant neuf ans. — Bail fait pour 4 ans à Jean Beaufrère, marchand à Azy, par le fermier des aides, du droit de huitième sur le vin vendu dans ladite paroisse d'Azy, moyennant 120 livres par an. — Accord entre Catelin Sevreau, hôtelier à La Guerche, et Noël Masson, tisserand, de la même paroisse, sur l'innocence dudit Sevreau, accusé d'injures proférées envers ledit Masson. — Marché de Jean Bourbon, maître cordonnier, avec messire Gabriel Bidaut, chanoine de Saint-Ursin, par lequel il s'engage à fournir à celui-ci, pendant l'année, 4 paires de souliers et une paire de pantoufles, qu'il entretiendra, moyennant 16 livres tournois. — Traité entre Nicolas Baisgny, « maître opérateur et distillateur en l'art de médecine », et Jean Morin, chirurgien à Bourges, par lequel ce dernier s'engage à loger et nourrir ledit opérateur et à lui donner le tiers du produit de son art, moyennant que celui-ci le servira dans ses opérations. Ce traité est suivi d'une addition postérieure par laquelle il est déclaré nul et non avenu. — Marché entre le chapitre Saint-Ursin et Michel Buret, fondeur à Orléans, pour la fonte de 2 cloches de l'église dudit Saint-Ursin, dans le laps de sept semaines, et pour le prix de 120 livres.

E. 1053. (Registre.) — 364 feuillets, papier.

1624. — Sommation par Antoine Lemaire, sergent royal, à Gabriel Bigot, sieur d'Augy, et Regnaud et Claude Texier, de lui faire taxer, par la cour des aides de Paris, les criées par lui faites à leurs requêtes, pour héritages saisis sur Thomas Robin, ancien adjudicataire des greniers à sel du royaume. — Acte de restitution à Thomas Dangourant, maître chapelier à Bourges, par Jacques Pellisson, cabaretier à Dun-le-Roi, d'un manteau appartenant au fils Dagouraut et à lui dérobé par deux inconnus, qui l'avaient mis en gage chez Pellisson, pour solder la consommation qu'ils avaient faite dans son cabaret. — Contrat d'apprentissage du métier de menuisier dans l'atelier de Jean Gabard, pour Esme Nouvat, pendant 2 ans, moyennant 40 livres. — Louage par Jacques Maindestre, messager de Bourges à Paris, au profit de François Badier, aussi messager, de 3 chevaux, avec leurs harnais, pour les faire voyager à

Paris, aller et retour, moyennant 16 sous par cheval et par jour. — Procès-verbal de la visite faite du moulin de Rivière, autrement de la Grange, pour Mme veuve de la Grange, par les meuniers des moulins de Saint-Outrille et de Saint-Sulpice de Bourges.

E. 1054. (Registre.) — 325 feuillets, papier.

1624. — Sommation aux chanoines de l'église cathédrale de Bourges par Pierre Coppin, docteur gradué en la faculté de théologie de Paris, de lui conférer la prébende vacante ayant appartenu au chanoine Jacques Bouer. — Rôle de répartition de la somme de 47 livres 12 sous 6 deniers, imposée sur les paroissiens de Fussy, pour le rachat de l'office de jaugeur et visiteur des poinçons dans ladite paroisse. — Contrat de mariage de Paul Dutertre, chef d'office du prince de Condé, gouverneur du Berry, et Jeanne Sousterre, fille de Jean Sousterre, marchand à Bourges. (Le prince signe au contrat.) — Sommation par Noël Grandjean, notaire à Bourges, à Étienne Delagarde, conseiller du Roi à la prévôté, d'avoir à lui délivrer les minutes de feu son père François Delagarde, dont la charge a été acquise par ledit Grandjean. — Sommation de la part de Jacques Morette, cocher ordinaire de Bourges à Paris, et messager ordinaire, associé avec Étienne Rameau, messager de Bourges à Lyon, faite à son associé, d'avoir à fournir la caution à laquelle il s'était engagé et montant à 230 livres tournois. — Choix d'un procureur par les docteurs et régents de l'université de Bourges, pour communiquer à leurs collègues d'Orléans les articles arrêtés entre les députés des universités du ressort, assemblés à Tours, au sujet de l'édit de règlement des universités du royaume. — Bail des revenus du prieuré de Montcenoux en Bourbonnais, fait par Charles David, chanoine de Saint-Ursin et prieur dudit Montcenoux.

E. 1055. (Registre.) — 259 feuillets, papier.

1626. — Acense par François Paillard, maître couvreur, au profit d'Étienne Clément, maître savetier, d'une boutique, chambre et grenier, pour 13 ans, moyennant 18 livres tournois par an, plus une paire de souliers d'homme, une autre de femme et une paire de carrelures. — Déclaration faite par Jean Mille, curé de Fussy, au sujet de l'assassinat d'un mendiant, survenu dans sa paroisse à la suite d'une dispute de la victime avec son meurtrier, mendiant comme lui. — Transaction entre Françoise Terrassin, servante, et Pierre Legras, sieur de Verneuil, élu en Berry, pour laquelle ce dernier s'engage à élever l'enfant que ladite Françoise prétend avoir conçu de ses œuvres et à lui payer à elle-même la somme de 15 livres tournois. — Acte d'assemblée des paroissiens de Vasselay réunis à l'effet d'élire un procureur-fabricien. — Promesse faite par Nicolas Herbin, avocat au conseil privé, conseiller du Roi, receveur et payeur général, alternatif et triennal des rentes de la généralité du Berry, de rembourser Pierre Bonnet, avocat au Parlement, de ce qu'il pourrait lui être réclamé comme s'étant porté caution dudit Herbin dans l'exercice de son office de receveur et payeur général pendant l'année 1622.

E. 1056. (Registre.) — 290 feuillets, papier.

1627. — Foi et hommage rendu à Pierre Biet, sieur de Maubranche, par François Coppin, libraire à Bourges, au nom de Pierre Coppin, docteur en théologie de la faculté de Paris, pour le quart du dîme du Nointeau et du Poiriou, assis dans la seigneurie de Sainte-Solange. — Contrat d'apprentissage du métier de boutonnier entre Jean Amyot, maître du métier, et Claude Hémeré, apprenti, pour 3 années et moyennant la somme de 100 livres tournois. — Sommation faite au promoteur des causes de l'officialité par Esme Ledreux, prêtre habitué en l'église d'Aubigny, d'avoir à lui faire connaître les individus sur la dénonciation desquels, accusé de fornication, il a été tenu enfermé, pendant plus de deux mois, dans les prisons de l'archevêché de Bourges. — Assemblée des habitants de la paroisse de Vasselay, qui décident que, pour rembourser l'emprunt de la somme de 600 livres tournois contracté à l'effet de rebâtir leur église détruite « par fortune de feu », et pour lequel la paroisse doit deux années d'un arrérage de rente constituée de 37 livres tournois, il sera fait un nouvel emprunt de 200 livres dont le montant, joint aux 600 livres antérieurement dites, sera levé sur la paroisse, après obtention préalable de lettres émanées de la chancellerie. — Information et enquête faite sur une commission des grands-maîtres et généraux réformateurs des eaux et forêts, au sujet d'un empiètement fait sur le grand chemin de Soye à Bourges, par le sieur Jean Destat, sieur de Poincy. — Sommation faite au nom du prieur de La Charité-sur-Loire, à Jean Boucher, peintre, de satisfaire à l'engagement pris par lui de fournir, pour ledit prieuré, un grand tableau d'autel représentant la nativité de Jésus-Christ.

E. 1057. (Registre.) — 649 feuillets, papier.

1628-1629. — Acte par lequel Jean-Frédéric de Franckenstein, gentilhomme allemand, cautionne Françoise Touchebœuf, veuve Dufaut, et Jean Thibaut, marchand frangier à Bourges, de la somme de 213 livres par eux due à François Boucher, receveur du chapitre de Notre-Dame-de-Sales, pour prix de l'acquisition d'un cheval. Commis-

sion à l'huissier des eaux et forêts de Bourges, par les grands-maîtres enquêteurs et généraux réformateurs des eaux et forêts de France, pour informer contre Jean Laurent, cabaretier à Bourges, inculpé de dégâts et de délit de chasse dans les bois de Soye-en-Septaine. — Assemblée des paroissiens de Saint-Ursin de Bourges, dans laquelle François Thillier est nommé procureur de l'aumône dans la paroisse, en remplacement de Guillaume Feuillant, mort de la peste, et deux autres assistants sont commis à recevoir les comptes de Jean Charrier, ancien procureur de l'aumône. — Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Soye-en-Septaine par Pierre Separel, prêtre du diocèse de Limoges.

E. 1058. (Registre.) — 313 feuillets, papier.

1630. — Contrat d'apprentissage du métier de serrurier et armurier entre Louis Piet, maître, et Gaspard Mazagne, apprenti, pour l'espace de deux ans et la somme de 24 livres tournois. — Assemblée des habitants de Plaimpied, à l'effet de nommer de nouveaux procureurs-fabriciens. Nomination, en cette qualité, de Noël Guillain et Étienne Giraut. — Criée du bâton de la confrérie de Saint-Sébastien, dans l'église de Saint-Ursin de Bourges, et adjudication à Jean Gabaud, procureur de ladite confrérie, moyennant la mise de six livres de cire neuve. — Certificat de bonne vie et mœurs et de catholicité délivré à Jacques Prédard de Vatau, tisserand en draps à Bourges, par Jean Hervé, vicaire de Saint-Ursin, et François Adam, maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Acte de réception de Me Jacques Bruère, notaire royal en Berry, comme greffier du chapitre métropolitain de Saint-Étienne de Bourges.

E. 1059. (Registre.) — 366 feuillets, papier.

1631. — Rétablissement de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église de Plaimpied. Statuts de ladite confrérie. — Contrat d'apprentissage entre Antoine Voullu, maître chapelier, et Nicolas Cons, apprenti, pour 6 années et sans qu'il soit fait mention d'aucune rétribution comme prix dudit apprentissage. — Acte de réparation d'honneur par-devant l'archevêque de Bourges, et de la part de Gilbert Belhomme, curé de la paroisse de Villier-en-Champagne, au profit de François Richard, curé de la paroisse de Saint-Vincent d'Ardentes. — Reconnaissance par Jean Sachet, dit Leclerc, meunier, du cheptel à lui donné par Jean Tazot, marchand à Bourges, d'une vache et d'une taure (génisse) à moitié perte et profit et moyennant 46 livres tournois, et confirmation dudit cheptel par la veuve Tazot.

E. 1060. (Registre.) — 349 feuillets, papier.

1632. — Sommation faite par le sieur Chireix, prêtre de l'église du Crot, en Auvergne, à Léonard Boursaut, chevaucheur de l'écurie du Roi et messager ordinaire à Bourges, de recevoir 2 chevaux loués à Paris, par ledit Chireix, au facteur dudit Boursault, qui avait refusé de les admettre, en raison du mauvais état dans lequel ils lui avaient été présentés. — Consentement par les héritiers Boniface à l'exécution du projet conçu par Nicolas Mitterrant, meunier à Bourges, de construire sur un terrain limitrophe du leur. — Cession par Hilaire Toubeau, marchand libraire à Bourges, à la veuve du libraire Coppin, des trois boutiques à lui antérieurement affermées sur le devant des Grandes-Écoles, par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Bourges. — Contrat d'apprentissage passé entre Pierre Turpin, maître boulanger à Bourges, et Étienne Desmoulins, apprenti, pour deux années et moyennant la somme de 33 livres tournois. — Vente faite à Pierre Bonnet, avocat en parlement, par Suzanne Cujas et son mari Fabio Bernardi, gentilhomme florentin, du fief et domaine de la Périsse, moyennant 850 livres tournois, sur lesquelles 550 livres devront être distraites comme représentant le montant des hypothèques grevant ledit domaine. — Sommation faite par Antoine Voullu, marchand chapelier à Bourges, à Habert Bœuf, tailleur d'habits, aussi à Bourges, et représentant François Ravier, marchand à Lyon, de recevoir les douze douzaines de chapeaux que ledit Voullu s'est engagé à fournir audit Ravier et à lui en payer le prix, fixé à 30 livres pour chaque douzaine. — Assemblée des paroissiens du Château-les-Bourges, qui nomment deux procureurs pour soutenir les poursuites faites à la communauté par le curé de la paroisse, lequel exige la reconstruction du presbytère. — Enquête et jugement arbitral du bailli du Berry, réglant les intérêts de succession entre Esme de Contremoret, écuyer, sieur de Marcilly, sa femme, demoiselle Joubert, veuve en premières noces de Pierre de Culon, sieur de Sévry, et Jacques de Fouchier, écuyer, sieur de Chaumasson, gendre dudit de Culon.

E. 1061. (Registre.) — 320 feuillets, papier.

1633. — Reconnaissance pour dame Catherine Tardet, veuve de Guillaume de Sauzay, contre Bernard Saint-Quentin Peaudecerf, pour une rente due sur une maison, sise à Bourges, dans la paroisse de Saint-Privé. — Inventaire des meubles de Esme Roulleau, jardinier au domaine du Porche, près Bourges, par suite du décès de sa femme. — Assemblée des paroissiens de Saint-Ursin pour nommer quatre procureurs de l'aumône, en remplacement de Daniel Ledoux resté seul

en charge, par suite des décès successifs des trois collègues nommés avec lui deux ans auparavant. — Contrat d'apprentissage passé entre Jean Ramon, maître pâtissier à Bourges, et Denis Nigue, apprenti, pour le terme de deux années et moyennant la somme de 100 livres tournois. — Autre, entre Étienne Pinardeau, maître peintre, et Benjamin Roze, élève, pour la durée d'un an et moyennant le prix de 120 livres tournois. — Élection, par les confrères de Saint-Sébastien, de Jean Boumon comme procureur de la confrérie pour l'année 1634, et des sieurs Clusel, Pinard et Camut pour l'audition des comptes du procureur sortant.

E. 1062. (Registre.) — 355 feuillets, papier.

1634-1635. — Contrat de mariage entre Pierre de Boisrouvray, conseiller du Roi et lieutenant de la maréchaussée de Berry, et Catherine Toucheboeuf, veuve de Jean Robelin, avocat au bailliage et présidial de Bourges. — Contrat d'apprentissage entre Noël Petitfils, maître maréchal à Bourges, et Louis Tièvre, apprenti, moyennant 36 livres tournois. — Acense pour sept ans et moyennant 200 livres tournois annuellement, par frère Regnault Benier, de l'abbaye de Plaimpied et prieur du prieuré-cure de Lantan, à Antoine Ygonni, curé d'Estivareilles, près Montluçon, des fruits et revenus dudit prieuré de Lantan. — Cession par Pierre Boirier, prieur de Levet, à Jean Rigot, curé de Verdigny, de 48 boisseaux de blé méteil, en paiement d'une somme de 100 livres tournois qu'il lui devait. — Marché entre Marie Rondière, revenderesse publique, et Jean Perichon, marchand de la basse Marche, par lequel ce dernier s'engage à fournir 18 douzaines de sabots de toutes façons, pour le prix de 24 livres tournois. — Discussion des biens meubles ayant appartenu à feu le docteur Jean Mercier, professeur en droit et sieur du Gué-aux-Dames.

E. 1063. (Registre.) — 286 feuillets, papier.

1635. — Compte rendu des recettes et dépenses de l'aumône de Saint-Ursin, pendant l'exercice de 1632 et 1633, présenté par Daniel Ledoux, maître maréchal, cidevant procureur de l'œuvre de ladite aumône. — Contrat d'apprentissage passé par Pierre Turpin, maître boulanger à Bourges, au profit de Claude Tazière, pour deux années et moyennant la somme de 36 livres tournois. — Marché entre Jean Julien, meunier du moulin de Soires, près Bourges, avec Jean Bredu, homme de peine, pour l'entretien des écluses dudit moulin et le faucardement de la rivière, pendant cinq ans, moyennant six boisseaux de bonne mouture (froment et seigle), et la récolte d'un quartier du bois des Coudres, à fagotter aux frais dudit Bredu, le charroi restant au compte de Julien. — Commission des gardes-bois de la seigneurie de Boisvert, accordée à Désiré Souppiron et Étienne Dureau, par Marie Turpin, dame dudit Boisvert. — Nomination par élection des maîtres tonneliers chargés de recevoir les comptes des procureurs de la communauté. — Transaction entre le curé de Croisy et ses paroissiens, par laquelle le curé se reconnaît tenu des réparations à faire au presbytère et à l'acquisition des matériaux, qui seront charroyés par les habitants. — Procès-verbal d'assemblée des paroissiens de Saint-Jean-des-Champs, à Bourges, pour décider des réparations à faire à l'église de la paroisse, ainsi qu'à la cure.

E. 1064. (Registre.) — 577 feuillets, papier.

1636-1637. — Provisions données par le chapitre de Saint-Ursin de Bourges d'une prébende canonicale à Antoine Bouthery, prêtre du diocèse. — Présentation à l'archevêque de Bourges, par Silvain Roze, notaire royal, et Jean Boursaut, receveur des droits aliénés à Bourges, procureurs-fabriciens de l'église de Saint-Jean-des-Champs, de Pierre Henry, curé de Diou et maître ès-arts en l'université de Bourges, nommé par eux à la vicairie et chapellenie de Saint-Blaise, dans ladite église de Saint-Jean-des-Champs, pour recevoir la collation de son titre. — Contrat d'apprentissage du métier de peigneur et cardeur, pour François Virolle, pendant deux années, moyennant 14 livres d'argent et une chemise. — Prise de possession de la cure de Saint-Jean-des-Champs par Léonard de Guillerain, vicaire, fondé de pouvoirs de Léonard Bringault, pourvu de ladite cure. — Marché entre Robert Fortier, marchand ciergier, et Jean Asse, notaire et procureur ès cours ecclésiastiques de Bourges, et commis au secrétariat de l'archevêché, par lequel ledit Fortier s'engage à fournir, pendant 5 ans et moyennant la somme de 1,140 livres tournois, toute la cire dont l'archevêché est tenu pendant ce temps envers l'église de Bourges et le chapitre métropolitain, plus celle qui sera nécessaire aux expéditions du secrétariat et du greffe de l'archevêché. — Constitution d'une rente annuelle de 11 livres 2 sous 11 deniers au capital de 200 livres tournois par la communauté des barbiers chirurgiens de Bourges, au profit de Claude Gassot, sieur de Deffens. — Acte d'assemblée des docteurs régents en médecine de l'université de Bourges, relativement à la présentation de Jacques Gillet, aspirant au doctorat, dans laquelle il est décidé qu'il sera interrogé sur le livre d'Hippocrate *de Flatibus*. — Compte rendu par les procureurs de l'aumône du Château-les-Bourges, de leur gestion des exercices 1635 à 1637.

Nota. — Ce registre contient en outre le procès-verbal d'une assemblée du même genre, des paroissiens de Saint-Ursin pour l'année 1634.

E. 1065. (Liasse.) — 1,173 feuillets, papier.

1638-1642. — Délibération de la faculté de médecine de l'université de Bourges, qui fixe la date d'examen pour le doctorat du sieur Gillet au 11 janvier 1638, à une heure et demie de l'après-midi. — Procès-verbal d'assemblée des confrères de Saint-Roch et Saint-Sébastien, dans l'église de Saint-Ursin, pour l'élection d'un procureur. — Marché entre Jean Asse, notaire et secrétaire de l'archevêché, et François d'Elbœuf, maître cordonnier, pour la fourniture de chaussures des enfants de chœur de l'église de Saint-Étienne de Bourges, moyennant 45 livres tournois, payables par quartiers. — Procuration donnée par la confrérie des arbalètriers de Bourges à Pierre Olivier, boulanger, « roi des chevaliers du jeu de l'arbalète », et à quelques-uns des membres de la confrérie, pour poursuivre auprès du maire la concession d'une nouvelle place de tir, en remplacement de celle qu'ils occupaient près du Palais, et qui leur était retirée par le prince de Condé, gouverneur du Berry. — Cession faite à François Duplessis, écuyer, sieur de la Merlière, par Henri de Ballue, chambrier de l'abbaye de Charroux, en Poitou, et novice en la maison des PP. Capucins de Bourges, du revenu d'une année de son office de chambrier et de celui de prieur de Saint-Justinien de Benêt. — Sommation par Charles Hamard, aspirant à la maîtrise de barbier-chirurgien, au lieutenant de la barberie de Bourges, de le mettre à même de faire le chef-d'œuvre pour arriver à ladite maîtrise. — Contrat d'apprentissage, pour deux années, chez un tailleur d'habits, pour Sébastienne Gagnepain, moyennant 48 livres tournois et un tonneau de vin pur de l'année. — Rôles de répartition : de 45 livres de tailles sur la communauté des paroissiens de Crosses pour l'année 1638 ; — de 56 livres 6 sous sur les paroissiens de Cornusse pour l'année 1640 ; — de 220 livres sur les paroissiens de Plaimpied pour la même année ; — de 461 livres 5 sous sur les paroissiens de Saint-Michel-de-Volangis encore pour la même année. — Vente d'une lettre de maîtrise de menuisier à Gervais Barat, compagnon dudit métier, et d'une de cordonnier à Guillaume Petit. — Marché entre Jean Arnoux, homme de peine, et Christophe Bezard, pêcheur, par lequel ledit Bezard prend Arnoux à son service, une année durant, à condition de le nourrir et loger, plus 23 livres tournois de gages, une paire de souliers et une « crocillière » à l'expiration de l'année. — Vente par le doyen, l'archidiacre et des chanoines de l'église métropolitaine de Bourges, députés du diocèse, au profit de Jean Taillon, sieur de Gionne, d'une rente annuelle de 277 livres 16 sous 2 deniers tournois au capital de 5,000 livres tournois. — Transaction, pour cinq ans, entre Amet Giraud, prêtre communaliste de l'église d'Ozance-en-Combrailles, et Antoine Lesgrier, chanoine de Saint-Ursin de Bourges et curé de La Chapelle Saint-Ursin, par laquelle ledit Giraud s'engage, pendant ledit temps, à administrer ladite église de La Chapelle, moyennant 120 livres tournois par an, plus « tout le dedans de l'église, vulgairement appelé le baise-main », avec la jouissance du logis presbytéral et de ses dépendances. — Enquête faite à la poursuite de Bertrand Vaux, procureur de Bernard Carbonnel, procureur général de la Sainte-Chapelle de Notre-Dame de Montferrat, dans la sénéchaussée de Toulouse, pour constater que Lancelot Morland et André Castinguc, ont fait, en son absence, ouvrir une malle par lui déposée à l'auberge de la *Semaine*, et ont emporté une partie de ce qu'elle contenait, ainsi qu'un cheval lui appartenant.

NOTA. — Primitivement, ce registre était composé de 9 cahiers, le second fait défaut, ce qui restreint le nombre des cahiers actuels à 8. Dans le foliotage de l'ensemble, les feuillets manquants se cotent de 305 à 798.

E. 1066. (Registre.) — 522 feuillets, papier.

1641. — Reconnaissance par René Taride, écolier commingeois, au profit de Bertrand Vaux, quêteur des aumônes de Notre-Dame de Montferrat, d'une somme de 15 livres prise sur la recette desdites aumônes et à lui prêtée par ledit Vaux. — Bail passé par l'adjudicataire général des taxes annuelles mises sur les hôteliers, taverniers, cabaretiers et marchands à vin, au profit de Jean Dugène et Jean Rossignol, sergents royaux à Sancerre, du droit imposé sur les débits de vin, dans les paroisses de Sancerre, La Chapelle-d'Angillon et Montfaucon. — Vente par Léon Mottin à Antoine Voulu, de son office de sergent royal héréditaire des aides et tailles en l'élection de Berry, pour la somme de 2,100 livres tournois. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Ursin de Bourges, pour l'élection de procureurs de la communauté, en remplacement de Jean Raillard, Jean Garnier et Gilles Gamard, procureurs sortants. — Accord entre messire Pierre Henry, curé de Diou et vicaire de l'église métropolitaine de Bourges, d'une part, et Jacques Vezien, prêtre à Lury, par lequel ce dernier s'engage à faire le service de la cure de Diou, pendant sept années, moyennant 100 livres tournois par an et la jouissance du presbytère et de ses dépendances. — Association consentie à François Graillet, vigneron, par Jean et Silvain Lemaistre, pêcheurs et fermiers des rivières de Crosses et Annoix, moyennant que ledit Graillet paiera le tiers desdites rivières affermées, la rivière de Crosses, 36 livres, et celle d'Annoix, 10 livres. — Élection par les curés du diocèse de Bourges, réunis en assemblée générale, du sieur Lebet, curé de Châ-

tillon-sur-Loire, pour soutenir, auprès de qui de droit et comme député de ses collègues, leur droit d'exemption quant aux taxes qu'on menace d'imposer sur eux.

E. 1067. (Registre.) — 530 feuillets, papier.

1642. — Élection d'Hubert Lebœuf comme procureur de la confrérie de Saint-Roch et Saint-Sébastien à Bourges. — Contrats d'apprentissage : du métier de chapelier, pendant deux années, au profit de Gabriel Marchand, moyennant la somme de 100 livres tournois; — du métier de barbier-chirurgien au profit d'Étienne Pelisson, pendant le même laps de temps, moyennant 150 livres. — Marché passé entre Julien Belin, soldat, et Jean de Boiset, commissaire de la chiourme, par lequel ledit Belin se met au service dudit de Boiset pour l'aider à conduire à Marseille la chaîne des galériens, moyennant 38 livres d'argent et la nourriture. — Déclaration par Michel Ollivier, vigneron, comme quoi il est, pour cette année, le roi de l'arbalète, à Bourges et, en cette qualité, exempt de l'impôt du treizième établi sur les vins vendus en détail dans la ville. — Bail du droit de 6 sous pour livre dans la généralité de Bourges, passé par Edme Millin, marchand à Aubigny, pour quatre années, au prix de 4,000 livres par an. — Association au bail précédent de Gilbert Rouzay, fermier du prieuré de Sancoins et greffier de la prévôté dudit lieu, dans la circonscription comprenant : la ville et prévôté dudit Sancoins, la ville et châtellenie d'Ainay-le-Château, à la réserve de la terre de Saint-Amand-Montrond, le bourg et la vicomté de Raymond, la terre de Baugy, la terre et justice de Laverdines, la châtellenie de Bruère, l'Aubépin et Cérilly, les terres d'Ainay-le-Vieil, Charenton, Meillant, la forêt de Thaumiers, Bannegon, Sagonne et Jouy, la baronnie de Germigny-l'Exempt, La Guerche, Blet, Charly, la baronnie de Fontenay, Nérondes, La Chapelle-Hugon, Véraux, la paroisse de Garigny, celle de Verneuil, les paroisses et justices de Jussy, Bengy, Lantan, Chalivoy-Milon, Cornusse et Sanceaux; — autre association du même genre au profit de Jean Chevrier, marchand à Lignières, dans la circonscription de Lignières, Rezay et Thevet, Culan, le Châtelet, Châteaumeillant, Mareuil et Saint-Hilaire-en-Lignières. — Baux analogues de la subvention imposée sur les marchands bouchers, les marchands beurriers et les chanvreurs de la ville de Bourges. — Prise de possession par Michel Tillier, prêtre gradué, d'une chanoinie dans le chapitre métropolitain de Bourges.

E. 1068. (Registre.) — 413 feuillets, papier.

1643. — Engagement pris par Antoine Colladon, licencié en la faculté de médecine de l'université de Bourges, envers les docteurs régents de ladite faculté, de remettre toutes les procédures à lui appartenant dans les procès qu'il a soutenus contre l'université, pour s'y faire agréger. — Association entre Louis Roblet, vigneron et pêcheur, avec Jean Lemaître, pour l'exploitation d'une portion de la rivière d'Yèvre, affermée par Roblet. — Bail pour cinq années, par André Lefebvre, sieur d'Eaubonne, conseiller au parlement de Paris, à Nicolas et Claude Blanche, père et fils, de la terre des Forges et Boisbouzon, moyennant 1,350 livres tournois par an. — Déclaration par Louis Boulladier, étudiant en l'université de Bourges, qu'il est issu du légitime mariage de ses père et mère, à l'effet d'être pourvu des ordres sacrés. — Reconnaissance par Jacques Raboin, syndic de la communauté des maîtres barbiers et chirurgiens de Bourges, qu'il est dépositaire à ce titre d'une somme de 282 livres tournois appartenant à ladite communauté et dont il s'offre à rendre compte.

E. 1069. (Registre.) — 734 feuillets, papier.

1644. — Contrats d'apprentissage : du métier de pâtissier pour Vincent Guillery, pendant deux ans, moyennant la somme de 30 livres d'argent, plus 2 livres de cire neuve, pour le luminaire des maîtres pâtissiers; — du métier de pintier pour Marin Poirier, pendant deux ans, moyennant la somme de 90 livres tournois; — du métier de savetier pour Jean Tardif, pendant une année, moyennant la somme de 36 livres; — du métier de tisserand en toile pour François Dorillat, pendant une année, moyennant 20 livres tournois; — du métier de cordonnier pour Pierre Celard, pendant deux années et demie, moyennant la somme de 50 livres tournois; — du métier de sellier pour Germain Simon, pendant deux années, moyennant 84 livres tournois; — du métier de tailleur d'habits pour Philippe Girard, pendant trois années, moyennant 66 livres. — Opposition de messire Jean Mercier, docteur régent en la faculté de droit à l'université de Bourges, à la réception de Jacques Chenu, comme docteur en la même faculté. — Transaction entre les dames religieuses de Notre-Dame de Bussières et René Crochet, sieur de Létendré, pour le paiement du surplus de la dot de la sœur dudit sieur, religieuse à Bussières, sur laquelle 400 livres ont été versées, restant dû 2,000 livres constituées en une rente annuelle de 137 livres 10 sous, rachetable au prix de 2,200 livres.

E. 1070. (Registre.) — 123 feuillets, papier.

1644-1645. — Acense, pour trois années, par François Graillet, au profit de Julien Bouer, moyennant 10 livres tournois et une poule par an, de trois quartiers de vignes

situés au clos des Avaloirs, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges. — Rôle de la répartition de 482 livres 10 sous 6 deniers de taille sur les habitants de la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis. — Vente par Gilbert Nouailly, marchand, à Étienne Corbin, pâtissier, de tous les blés, pois et fèves étant dans les domaines du Portail, du Grand-Creuzat et du Chétif-Vin, dans la paroisse de Bengy-sur-Craon, pour le prix de 1,660 livres tournois. — Accense par Robert Coué, maître chapelier, au profit de Louis Roblét, vigneron et pêcheur, pendant cinq années consécutives, moyennant 13 livres d'argent et un plat de poisson par an, de la pêche d'une portion de la rivière d'Yévrette. — Plainte portée par Jacques Duchemin, curé-prieur de Saint-Georges-de-Moulon, contre les agissements d'Étienne Gougnon, sieur des Miniers, lequel, profitant de ce qu'il était dans l'impuissance d'y obtempérer, l'avait fait décréter d'ajournement par l'official de Bourges, sous menace de prise de corps, faute de comparoir.

E. 1071. (Registre.) — 158 feuillets, papier.

1645-1647. — Affaires du chapitre de Saint-Ursin de Bourges. Dîmerie et censive dudit chapitre — Adjudication, pour un an, de la boucherie du chapitre à Guillaume de Vailly, maître boucher, moyennant la somme de 145 livres tournois. — Proclamat pour la mise en adjudication des dîmes de blé, vin et autres produits appartenant au chapitre, dans les paroisses d'Osmoy, Saint-Germain-du-Puy, Fussy, Vasselay, La Chapelle-Saint-Ursin. — Bail, pour neuf ans, au profit de François Triolat, notaire royal à Bourges, receveur du chapitre, des prés appartenant aux chanoines de Saint-Ursin, près de la ville de Bourges, et moyennant 24 livres et quatre poules par an. — Fondation par Antoine Bouchery, chanoine de Saint-Ursin, d'un salut perpétuel à dire dans l'église dudit Saint-Ursin, le jour de la fête de Saint-Ursin-des-Roses. — Déclarations de droits de cens et reconnaissances des paiements des droits d'accordements et autres dus par divers, pour immeubles à eux appartenant et situés dans le censif du chapitre.

E. 1072. (Registre.) — 242 feuillets, papier.

1648-1650. — Sommation faite par Pierre Payen, conseiller au parlement de Paris, à Léonard Boursaut, bourgeois de Bourges, d'avoir à rendre compte du maniement des revenus dudit Payen perçus par ledit Boursaut, dans la province de Berry. — Élection de François Privé, comme procureur de l'aumône de la paroisse Saint-Ursin. — Cession d'intérêt civil pour Pierre Hurtebize contre Thomasse Chesne, veuve de Pierre Mallet. — Procès-verbal dressé à la requête de Jean Roze, notaire royal à Bourges, contre Gilles Morin, fils d'un aubergiste de Sancerre, engagé comme clerc par son père chez ledit Roze, et qui, au mépris de ses engagements, ne fait œuvre de clerc et se livre à la débauche, se réservant ledit Roze de se pourvoir contre Morin père pour le tort à lui causé par son fils. — Procuration pour Marguerite Volant, femme de Pierre Lantivot, messager ordinaire de l'université de Paris à Bourges, Montluçon et Saint-Amand-Montrond, contenant ratification du bail de ladite messagerie passé avec Michel Duneau, moyennant le prix de 1,200 livres. — Procuration donnée par Pierre Coppin, vicaire en l'église de Saint-Martin et Saint-Verin de Beaulieu, à son frère Jean Coppin, libraire à Bourges, pour arrenter une terre à lui appartenant aux environs de Bourges. — Acte de réception de Noël Grandjean, notaire à Bourges, aux titres et qualités de notaire, greffier et scribe du chapitre de Notre-Dame-de-Sales, à Bourges. — Fondation par Pierre Legras, sieur de Verneuil, clerc du Roi, lieutenant particulier à Châtillon-sur-Indre, et élu en Berry, au profit de l'église de Saint-Genoux.

E. 1073. (Registre.) — 458 feuillets, papier.

1646. — Élection de François Dubourg comme procureur de l'aumône de Saint-Ursin. — Obligation reconnue par Jean Couriou, sergent royal en Berry, et sa femme de verser dans l'année la somme de 600 livres tournois à J. B. Paleologo, munitionnaire général des armées du Roi en Italie, pour prix de l'office de premier archer de la maréchaussée de Berry, acquis dudit Paleologo pour leur fils Pierre Couriou. — Cession par François Gaudin, sieur de la Grande-Maison, demeurant à Laval, au profit de Marc Le Maison, sieur de la Poulardière, de toute la part à lui appartenant dans la forge et fourneau de Trézy, moyennant une somme de 1,038 livres 10 sous. — Sommation aux chanoines de Saint-Étienne de Bourges, par Léonard Boursaut, receveur du chapitre, de fixer un jour pour l'audition de ses comptes. — Compromis entre frère François de La Châtre, religieux augustin dans l'abbaye de la Vernusse, contre la communauté desdits religieux, relativement au remboursement des sommes prêtées à ladite communauté par ledit de La Châtre, pour les frais du procès engagé par les religieux contre les acquéreurs de leurs bois. — Rôle de la répartition d'une somme de 436 livres 4 sous de tailles sur les paroissiens de Savigny-en-Septaine.

E. 1074. (Registre.) — 410 feuillets, papier.

1646-1647. — Contrat d'association entre Silvain et Louis Couppé, laboureurs dans la paroisse d'Osmoy, par

lequel Louis partagera le logement de Silvain avec sa famille, ainsi que ses travaux, prenant sa moitié du bail contracté avec le fermier de la seigneurie d'Osmoy, lesdites parties devant être à l'avenir communes en tous biens meubles, acquêts et conquêts immeubles à faire, et les enfants nourris par la communauté. — Procuration donnée par Catherine Estrelin, veuve de J.-J. de la Grange, sieur d'Arquian, à Claude Ballery, apothicaire à Neuvy-sur-Loire, pour, en son nom, faire à Mme de Beaujeu foi et hommage d'un pré sis dans la prairie des Finoux. — Contrat d'apprentissage du métier de pâtissier, au profit d'Antoine Champignon, pour deux années, moyennant la somme de 60 livres tournois. — Sommation par Henri Asse, aspirant apothicaire, à Jacques Chenu, maître apothicaire, pour qu'il ait à faire la convocation des membres composant le comité d'examen qui devra procéder à l'interrogatoire de l'aspirant. Refus du sieur Chenu de faire la convocation, protestation des jurés de la communauté des apothicaires. — Prise de possession pour Nicolas Moreau, chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, de la chapelle de Saint-Lazare et du prieuré bénédictin de Saint-Cyr, dans la paroisse de Blet, dont il a été pourvu en commande à la résignation de Jacques Didier, dernier titulaire. — Marché entre Étienne Guyon, notaire à Bourges, et Étienne Gaillard, entrant comme clerc dans son étude, moyennant 80 livres tournois et deux aunes de toile de Hollande ou de batiste, au choix de la femme du notaire. — Quittance par Jean Maugarny, cordier, au profit de Jean Roze, secrétaire de l'archevêché, de 35 livres 5 sous payés audit Cordier, à compte sur les trois années en cours, pour l'entretien des cordes servant à la sonnerie de la cathédrale de Bourges.

E. 1075. (Registre.) — 690 feuillets, papier.

1648-1650. — Prise de possession par procureur de la chapelle de Saint-Jean, dans l'église paroissiale de Saint-Caprais, au nom de Louis Turpin, étudiant, à La Charité-sur-Loire. — Autre, par Jacques Millet, prêtre desservant l'église de Saint-Bonnet, à Bourges, de la vicairie de Saint-Sébastien, vacante dans ladite église, par suite du décès de maître Pierre Meslé, titulaire. — Accord entre Esme Rogier, maître brodeur, et Philbert Ravery, maître menuisier, pour l'annulation d'un bail de loyer consenti par ledit Rogier, moyennant que Ravery donnera en dédommagement cent sous tournois et une table ronde en chêne. — Marché entre Claude de Gamaches, baron de Jussy, avec Étienne Guillaumeron, maître vitrier, pour la réparation et mise en état de toute la vitrerie du château de Jussy-Champagne. — Reconnaissance au profit de l'université de Bourges, par les docteurs-médecins de ladite université, de l'emprunt de 1,318 livres 11 sous. — Assemblée des maîtres tondeurs de draps, de la ville de Bourges, qui décide que, vu l'intérêt qu'il y a à poursuivre en parlement le procès de la communauté contre celle des foulons, une somme de 200 livres tournois sera consacrée à cet effet. — Révocation par maître Denis Simon, vicaire perpétuel de Saint-Martin de Tours, de la résignation par lui faite de sa vicairie au profit de Jean Simon, clerc du diocèse de Paris.

E. 1076. (Registre.) — 660 feuillets, papier.

1650-1655. — Archambaud (Jacques). — Constitution de 66 livres de rente par Catherine Louvert, veuve de Louis Maréchal, sieur de la Grande-Rivière, et maître Claude Alabat, procureur au présidial de Bourges, son beau-frère, à Marie Gassot, veuve du sieur Agard, conseiller à la même cour. — Rôle de répartition de 3,259 livres 10 sous 6 deniers de taille sur les paroissiens de Saint-Martin-d'Auxigny pour l'année 1651. — Contrat de mariage de Henri Bourgoin, écuyer, sieur de la Douée, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, fils de feu Jean Bourgoin, conseiller et avocat général au bailliage et duché-pairie de Nivernais, et de Jacquette Devaux, avec Catherine Taillon, fille de Jean, sieur de Gionne, conseiller du Roi, juge au bailliage et présidial de Bourges. — Constitution d'une rente annuelle de 16 livres 13 sous 4 deniers au profit de François Guillemot, notaire et procureur en cour ecclésiastique, par la communauté des maîtres tondeurs de draps de Bourges, ladite rente hypothéquée sur deux maisons sises à Bourges et Dun-le-Roi. — Sommation d'Antoine Lesueur, capitaine-enseigne au quartier Saint-Privé, à Bourges, faite au secrétaire de la mairie, d'avoir à lui délivrer copie de l'assemblée des conseillers de la ville, dans laquelle sa destitution desdites fonctions de capitaine de quartier a été délibérée et décidée. — Contrat d'apprentissage du métier de fréteur et cardeur en chanvre pour Léonard Durand, pendant une année, au bout de laquelle ledit Durand recevra 15 livres tournois, plus une chemise de toile du prix de 22 sous.

E. 1077. (Registre.) — 405 feuillets, papier.

1656. — Constitution par Claude Ligonnet, fermier de la terre de Brécy, au profit d'Étienne Poncet, procureur au bailliage de Bourges, d'une rente annuelle de 33 livres 6 sous 8 deniers assise sur la métairie du grand Rousselan, dans la paroisse de Villabon. — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier au profit de Louis Chesnet, pendant trois années, moyennant la somme de 45 livres tournois. — Sommation faite à l'archevêque de Bourges, par Gilbert Groslin, prêtre du diocèse de Clermont, d'avoir à lui délivrer les pro-

visions de la cure d'Arpheuilles, pour laquelle il a été présenté par le Roi. — Assemblée des maîtres menuisiers qui décide que la ville sera priée d'autoriser les maîtres du métier à imposer dorénavant les apprentis d'une livre de cire pour l'entretien du luminaire de la confrérie. — Résignation par Pierre Couriou, au profit de Jean Thauvenet, de son office de premier archer en la maréchaussée de Berry, avec pouvoir d'exécuter tous arrêts, jugements, contrats et autres actes, faire tous exploits comme les huissiers et sergents à cheval du Châtelet de Paris, et commander aux anciens archers de sa compagnie en l'absence des prévôt, lieutenant et exempts. — Déclaration par Jean Chaudière, maître imprimeur-libraire à Bourges, sommé par la ville de comparaître à la prochaine assemblée de l'hôtel, que, quelque déclaration qu'il soit amené à y faire, elle ne saura lui nuire dans le procès qu'il a engagé contre la ville. — Élection par les vignerons du bourg de Charlet de trois d'entre eux comme gardes des vignes dans la dîmerie de Saint-Ursin. — Acte de foi et hommage du fief de Chenevières fait au sieur de Maubranches par Edme Mérille, écuyer. — Nomination par les habitants du Subdray de Jean Lauzeron et Jean Gautron, comme leurs fondés de pouvoir pour traiter avec Robert Heurtaut, sieur du Solier, d'un partage de communaux.

E. 1078. (Registre.) — 380 feuillets, papier.

1657. — Donation entre vifs par Jean Bérault, avocat en parlement, à son beau-frère Robert Destat, étudiant en l'université de Bourges, de la somme de 158 livres 6 sous, à lui due par Antoine Giraudeau, plus de celle de 67 livres, due par les héritiers Brunet. — Délibération des paroissiens de Soye-en-Septaine, qui décide que la somme provenant de la vente des bois de la fabrique sera employée aux réparations de l'église, de préférence à celles du presbytère, nonobstant l'opposition du curé. — Prise de possession de la cure de Sainte-Solange par Adrien Famin, prêtre du diocèse de Bourges. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Catherine-Claude Heurtaut, fille de Robert, écuyer, sieur du Solier, conseiller du Roi au bailliage et présidial de Bourges, et de Catherine Biet, et fiancée à Claude de Montsaulnin, chevalier, fils de Pierre de Montsaulnin, baron de Fontenay, comme héritière de feu Claude Pillet, écuyer, sieur de Villemont, conseiller du Roi et trésorier général des finances à Bourges. — Sommation faite à la communauté des maîtres chirurgiens par Jean de Lafillée, aspirant à la maîtrise de chirurgien, pour être admis à passer son premier examen d'aspirant. — Pouvoirs donnés à Antoine Courtin par dame Marie de Villaines, veuve d'Antoine Gourdan, et propriétaire des offices de receveurs des offices alternatif et triennal des consignations du bailliege et présidial de Bourges, pour traiter avec maître Lesueur, procureur audit présidial, et commis par elle au maniement desdites charges.

E. 1079. (Registre.) — 424 feuillets, papier.

1658. — Constatation, à la requête de Louis Cibot, curé de Celon, fondé de procuration de Silvain et Hardoin de Barbançois, sieurs de Savoye et Celon, que les minutes d'Étienne Asse, notaire apostolique et procureur ès-cours ecclésiastiques de l'archevêché de Bourges, ne contenaient rien de relatif au mariage de feu Hardoin de Barbançois, écuyer, sieur de Vanvres, avec Marie Guyot. — Marché pour un mois et moyennant 6 livres d'argent et la nourriture, par Pierre Gourd, voiturier, qui s'engage envers Léonard Boursaut à conduire, pendant ledit temps, ses voitures de Bourges à Orléans, Paris et autres lieux, aller et retour. — Assemblée des maîtres chandeliers et ciriers pour la nomination d'un procureur, d'un juré et de nouveaux auditeurs des comptes de la communauté. — Obligation par Jacques Dreuille, écuyer, sieur d'Issard, de maintenir la rente annuelle de 10 livres tournois établie pour le service de la chapelle dudit Issard, desservie par le curé d'Autry. — Assemblée des habitants de la paroisse du Château-les-Bourges, qui décide que le marguillier de la paroisse continuera à recevoir 6 livres de gages par an, plns 20 sous par enterrement d'un mort au-dessus de 14 ans et 10 sous au-dessous de cet âge, enfin que les assistants aux processions paroissiales paieront chacun 5 sous au curé qui conduira la procession.

E. 1080. (Registre.) — 295 feuillets, papier.

1663. — Cession de l'office de notaire royal à Bourges, par Robert Bonnet, bourgeois, qui l'avait acquis de Me Henri Gendreau, celui-ci de Paul Trémeau, et ce dernier de Louise Poupardin, veuve Jean Couturier, au profit de Pierre Monicault, praticien, moyennant le prix de 500 livres tournois. — Pouvoirs donnés par Gilles de Contremoret, écuyer, sieur de Marcilly, de séjour à Paris, à sa femme Edmée de Foucher, à l'effet d'emprunter par rente constituée une somme de 6 à 7,000 livres, destinée à payer la terre de Mimasson, acquise par retrait lignager sur le sieur de Troisbrioux. — Transport fait au profit de Madeleine Gaudard, veuve de Claude Ragueau, procureur au bailliage et présidial de Bourges, par Jacques Lebloy, docteur régent en la faculté de médecine et échevin de Bourges, Georges Lebloy, aussi docteur régent en la même faculté à l'université d'Orléans, et Nicolas Lebloy, conseiller en la prévôté dudit Bourges,

tous comme héritiers de feu François Lebloy, prêtre de l'Oratoire, d'une rente de 144 livres 9 sous au principal de 2,600 livres, constituée par Nicolas Catherinot, avocat du Roi au bailliage de Bourges, au profit de Marie Rougier, veuve de Jacques Lebloy, également docteur régent en l'université de Bourges.

E. 1081. (Registre.) — 236 feuillets, papier.

1664. — Constitution d'une rente annuelle de 416 livres 30 sous 4 deniers, par Claude Biet, chevalier, sieur de Maubranches, au profit de Esme de Culan, chevalier, baron de Brécy. — Renonciation par Robert Sagordet, marchand à Bourges, au profit de Jean Raillard, son beau-père, à l'engagement pris par ce dernier envers Jacques Raillard, horloger, de le cautionner pour une somme de 1,600 livres par lui due audit Sagordet. — Inventaire des meubles, effets et papiers trouvés au domicile de feu Anne Champaville, veuve de Jean Minereau, bourgeois de Bourges. — Vente à Pierre Couriou, sergent royal, de son office par Pierre Germain, premier huissier, concierge et garde-meuble héréditaire au Bureau des finances de la généralité de Bourges, moyennant le prix de 3,250 livres tournois. — Décharge par François Gassot, écuyer, sieur de Rochefort, au profit de Pierre Bigot, écuyer, ci-devant capitaine au régiment de Silly, des provisions de la commission dudit grade de capitaine à lui remis, pour en jouir à sa place, par ledit Bigot, moyennant 10,000 livres tournois. — Testament du père Jean, dit Biderant, novice au couvent des Capucins de Bourges, sur le point de prononcer ses vœux.

E. 1082. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1664. — Marché par lequel Jacques Godard, marchand boucher, vend à Louis Robertet, marchand à Bourges, toutes les peaux des bêtes bovines abattues par lui, au prix de 8 livres la peau de bœuf et 4 livres celle de vache. — Constitution de 222 livres 4 sous 5 deniers de rente annuelle au profit de Claude Biet, chevalier, sieur de Maubranches, par les frères Claude de Gamaches, chevalier, sieur de Jussy-Champagne, Charles de Gamaches, baron de Coudron, Claude de Gamaches, vicomte de Raymond, et André de Gamaches, chevalier. — Contrats d'apprentissage : du métier de boulanger, pour Pierre Bourgeois, pendant dix-huit mois, moyennant 35 livres tournois ; — du métier de poêlier, pour Macé Benoît, pendant trois ans, moyennant 200 livres tournois. — Bail d'acense du lieu et métairie des Rimberts, dans la paroisse de Lunery, par Jacques Lebloy, docteur en médecine dans l'université de Bourges, au profit de François Brûlé.

E. 1083. (Liasse.)— 80 pièces, parchemin.

1665. — Ferme des revenus de la cure de Chacien, au diocèse de Bourges, au profit de Jean Mars, sieur de Champfort, par Jean Corbin, chanoine de l'église de Bourges, archidiacre de Châteauroux et prieur-curé dudit Chacien, pour trois années, moyennant 890 livres par an. — Contrats d'apprentissage : du métier d'orfèvre, pour Pierre Raillard, pour huit années, moyennant la somme de 270 livres tournois ; — du métier de teinturier, pour François Leleu, pendant trois années, moyennant la somme de 40 livres ; — du métier de perruquier, pour Pierre Fourrier, pendant deux années et demie et moyennant 60 livres et 100 sous pour les épingles. — Information relativement à une dette de jeu, montant à 70 écus, contractée par Jean Mercier, chanoine de l'église de Bourges, au profit de François Monicault, président au grenier à sel de la même ville. — Marché passé entre Claude Bréchet, huissier des tailles, et Marie Cœurdoux, veuve de Philibert Nezon, ancien sergent royal, par lequel ledit Bréchet prend en pension chez lui ladite veuve, moyennant qu'elle lui cède le revenu : 1° d'une rente de 24 livres 8 sous 10 deniers constituée à son profit par François Guyonneau, procureur fiscal de la seigneurie de Maupas ; 2° de la moitié d'une métairie commune entre elle et Jean Robinet, apothicaire, son beau-frère ; 3° de la moitié de quatre arpents de vignes, dans la paroisse de Vignoux, également indivis entre eux. — Certificat de bonne vie et mœurs au profit de Charles Dantin, pourvu des provisions de notaire apostolique et procureur en cour ecclésiastique, à Bourges, en remplacement de son père, décédé.

E. 1084. (Registre.) — 251 feuillets, papier.

1665. — Abandon fait par François de Chambellan, chanoine de Saint-Ursin, à son frère Claude de Chambellan, écuyer, sieur du Mée, de la part à lui échue du château du Genetoy, dans la paroisse de Soulangis, par suite de la mort de leur père commun, Pierre de Chambellan. — Déclaration par Antoine Agard, écuyer, sieur des Tureaux, que ce n'est pas à lui, mais à Charles de Fer, conseiller du Roi, receveur général des finances, usant de son nom, que Madeleine Gougnon, veuve Charles Bonnin, et Charles d'Avesnes ont constitué une rente de 166 livres 13 sous 4 deniers au capital de 3,000 livres et qu'il n'y prétend rien. — Pouvoirs donnés par les religieuses d'Orsan à Pierre Marchant, avocat en parlement, demeurant à Lignières, pour arrenter les dépendances de la Madelaine-des-Buis, situées dans la paroisse de Sainte-Thorette, et en expulser le fermier, reconnu incapable de faire valoir plus longtemps ce domaine. — Ces-

sion à François Lagré, chanoine de Saint-Ursin, par les confrères de Saint-Roch et Saint-Sébastien, d'une rente annuelle de 100 livres léguée à ladite confrérie par Antoine Bouthery, ancien chanoine de la même église, avec obligation d'employer le revenu de cette rente surtout à acheter, chaque année, deux livres de cire neuve destinées à former le cierge de Saint-Roch, allumé aux fêtes de la confrérie. — Testament de Jean Corbin, chanoine de l'église de Bourges, archidiacre de Châteauroux et prieur curé de Chacien, au diocèse dudit Bourges. — Conventions entre les administrateurs de l'Hôpital général de Bourges et Olivier Couraud, prêtre, par lesquelles celui-ci s'engage comme aumônier au service dudit hôpital, moyennant la nourriture, le logement, le chauffage, le blanchissage, un valet lui servant de clerc, plus 150 livres par an de traitement.

E. 1085. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1666-1667. — Baux d'accense : pour trois ans, et moyennant 33 livres par an, d'une maison sise à Bourges, petite-rue Saint-Louis, par Jacques Lemasne, chanoine de Montermoyen, au profit de Marguerite Calvin, femme de Charles de Tripière, sieur de Pierry ; — pour le même temps, et moyennant 120 livres tournois par an, de deux maisons sises à Bourges, rue Cour-Sarlon, par François Sergent, écuyer, sieur de Parsèche, au profit de Madeleine Michon, veuve de Pierre Béraud, orfèvre audit Bourges ; — pour 7 ans, et à titre de métayage, du lieu et métairie des Rimberts, paroisse de Lunery, par Jacques Lebloy, docteur régent en l'école de droit à Bourges, au profit de Aubin Pasquet, laboureur, et aux conditions suivantes : le bailleur devra livrer le quart des récoltes au domicile du bailleur, qui les fera battre et égrener ; servir les rentes dues sur la propriété, plus 6 poules, autant de poulets, 18 fromages secs, 12 livres de beurre frais, un porc ou 12 livres tournois, un gluis (botte) de paille blanche à employer aux couvertures ; — moyennant 1,500 livres par an de la moitié des revenus de l'abbaye de Puyferrand, par l'abbé commendataire au profit de Jean Bouché, marchand au Châtelet, déjà fermier de l'autre moitié. — Rôle de répartition de la taille sur les habitants du hameau de Luet, ladite somme se décomposant ainsi qu'il suit : pour le principal, 120 livres ; pour les 6 deniers par livre du droit de collecte, 3 livres ; pour le droit de sceau de la commission de vérification du rôle, 25 sous ; pour le voyage du receveur et copie de rôle, 3 livres.

E. 1086. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1672-1674. — Constitution de 5 livres de rente annuelle par Pierre Lesueur, procureur au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Pierre Maillet, commis à l'exercice des greffes de la prévôté et de l'élection, ladite rente hypothéquée sur une maison sise à Bourges, rue Bourbonnoux. — Constitution d'une pension viagère annuelle de 120 livres tournois, par Alexandre Milon, sieur de La Borde, trésorier général au Bureau des finances de Bourges, et Françoise Pallu, sa femme, au profit de sœur Anne Milon, en religion Sainte-Hyacinthe, leur fille, religieuse professe aux Annonciades dudit Bourges. — Partage des effets mobiliers provenant de la succession Fradet, entre Charles Foucaut, écuyer, sieur de Rozay, conseiller au présidial de Bourges, et mari de Claude Fradet, d'une part, et, de l'autre, François de Francières, chevalier, sieur du Coudray, et mari de Marie Fradet, sœur de la précédente. — Vente, moyennant 12,000 livres, par Jean de Rume, fermier des seigneurie et forge d'Ivoy-le-Pré, à son frère Nicolas de Rume, fermier des prieurés d'Ivoy et de La Chapelle-d'Angillon, des deux métairies des Bertauds et des Thébaux, situées paroisses d'Ennordres et de Menetou-Salon, plus d'une portion dans la métairie des Doublets, paroisse d'Ivoy, enfin de logement auquel il a droit gratuitement, et sa vie durant, dans ladite paroisse d'Ennordres. — Abandon fait par Pierre-Raimond Bourdaloue, procureur du Roi au bailliage de Mehun-sur-Yèvre, et Antoine Bourdaloue, vicaire en l'église dudit Mehun, de leurs parts respectives de la succession maternelle au profit de Madeleine Bourdaloue, leur sœur. — Bail de la maîtrise de Saint-Ursin, pour cinq années, fait par le chapitre à Michel Préponnier, clerc tonsuré, moyennant 4 boisseaux de blé méteil par semaine, 20 livres d'argent par mois et les *amanons* d'une prébende, plus 6 livres pour le blanchissage des enfants de la maîtrise, et 3 livres pour le salut chanté par eux tous les jours devant le grand autel de Saint-Ursin.

E. 1087. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1672-1674. — Convention entre Pierre et Jacques Sedelle, maîtres charpentiers, entrepreneurs des réparations à faire aux Grandes-Écoles, dans la ville de Bourges, d'une part, et les maîtres menuisiers Claude Veuillaut, François Baudoin, Jean Robin et Sébastien Paris, par lequel ces derniers s'engagent solidairement à faire tous les travaux de menuiserie nécessités par lesdites réparations, moyennant une somme de 310 livres et les matériaux fournis. — Marché entre Germain Simon, maître sellier, et Claude Essart et Michel de Morançays, fermiers des messageries d'Aurillac et de Bourges à Paris, par lequel Simon s'engage à entretenir, pendant trois ans, de selles, brides et autres harnais, les chevaux desdites messageries, moyennant 200 livres par

an. — Contrat d'association entre Charles Béraut, orfèvre à Bourges, et les autres orfèvres de la ville, par lequel ceux-ci deviennent communs dans la jouissance du bail fait, pour trois ans, par ledit Béraut, et moyennant 400 livres par an, avec Vincent Fortier, adjudicataire du droit de 20 sous sur chaque marc d'argent, et de 30 sous sur chaque once d'or, mis en œuvre par les orfèvres, batteurs et tireurs d'or et d'argent, dans les villes de Bourges et d'Issoudun. — Acte de protestation par Paul Rousset, sieur de Monsauche, avocat en Parlement, contre l'opposition à lui faite par les officiers de la prévôté de Bourges, à sa nomination à la charge de procureur du Roi en ladite juridiction, devenue vacante par la mort de son père Gabriel Rousset. — Bail des dîmes de Pigny, à Hugues Lebas, Claude Bernard et Richard Bernier, laboureurs-vignerons, par Gilbert de Vielbourg, commandeur de Sommereux, grand prieur des Aquitaines et abbé commendataire de Saint-Ambroix de Bourges, moyennant 440 boisseaux de froment, seigle, marsèche et avoine, par quart, plus 4 boisseaux froment pour le droit du « clavier » de l'abbaye, 4 oies grasses, 2 boisseaux de pois et fèves, un gluis (botte) de paille blanche, 4 livres de cire jaune et 4 livres d'argent.

E. 1088. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1670-1675. — Quittance d'une somme de 4,000 livres reçue à compte par Françoise Gapalion sur celle de 4,044 livres due par sa fille, Claude Thierry, pour délaissement à elle fait de marchandises par sadite mère, aux termes de son contrat de mariage. — Testament de Jean Prévost, écuyer, sieur de Tierceville et de Boismartin, conseiller du Roi, prévôt général et provincial en la maréchaussée de Berry. — Acte d'acceptation par les administrateurs de l'Hôpital général de Bourges du legs fait audit hôpital par Charles de Chuys, chanoine de Notre-Dame de Salles, d'une somme de 1,000 livres, à la condition d'une messe basse en son honneur, dite chaque mois, par le chapelain de l'hôpital. — Foi et hommage rendus par Hugues Bengy, écuyer, à Claude de Biet, baron de Maubranches, comme sieur de ladite baronnie, de l'ancien château ruiné de Chappes, près Bourges.

E. 1089. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1676-1677. — Partage du lieu de Villeperdue, dans la paroisse de Sainte-Thorette, entre Robert des Bourdiers, écuyer, et Claude Chambellan, sieur du Genetoy, par suite de la donation à eux faite par Françoise Rivière, veuve de Robert des Bourdiers, sieur du Poiriou. — Constitution d'une rente de 25 livres tournois, assise sur une maison de la rue d'Auron, à Bourges, et par Martin Ragereau, bourgeois de ladite ville, au profit de Louis Leturc, marchand parcheminier. — Acense, par Pierre et Claude de Montsaulnin, père et fils, à Jean Ridaut, marchand à Bourges, de la baronnie de Fontenay. — Transport de différentes rentes, par Étienne Foucaut, sieur de Chambon, et légataire universel de sa mère Anne Labbe, veuve Louis Foucaut, au profit de son frère utérin Guillaume Seurrat, sieur de Lissay, pour satisfaire à une des conditions du testament olographe laissé par leur mère commune. — Compte rendu par Pierre de la Chapelle, sieur du Plaix, maire de Bourges, de l'exécution du testament du chanoine Charles de Chuys, à la requête de Charles Vaillant, marchand à Nevers, agissant au nom de sa mère, Marie Berthière, héritière testamentaire dudit défunt chanoine.

E. 1090. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1666-1678. — Affaires des sœurs Annonciades de Bourges. — Onze reconnaissances par divers, au profit desdites sœurs, pour vignes et autres héritages situés dans leur censif. — Quittance au profit du sieur Chollet, écuyer, d'une somme de 383 livres 12 sous 9 deniers restant à toucher de celle de 1,105 livres consignée en ses mains par J.-J. Maréchal, pour prix de l'acquisition par lui faite par décret d'une maison saisie à la requête desdites dames sur Marguerite Dusois, veuve Jean Foucaut. — Accord, par suite de sentence du bailli de Berry, entre les Annonciades et la famille Loury, de la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, par lequel ces derniers abandonnent aux sœurs la moitié du lieu de la Bouchetière, pour solde des arrérages par eux dus d'une rente d'un muid de froment et méteil, mesure de Bourges, plus 2 poules, et de 3 sous et 4 deniers de cens annuel. — Devis des réparations à faire au couvent des Annonciades, dressé en 1672 par Jacques Corbinon, entrepreneur. — Bail au profit d'Étienne Villiers, meunier du moulin de Biffou, situé dans la paroisse de Bouy, pour sept ans et moyennant 8 septiers de froment, autant de seigle, 13 de moudure, mesure de Bourges, un porc ou 10 livres d'argent, 2 oies grasses, 6 poules, 6 livres de beurre frais, 2 cochons de lait et 20 livres en argent.

E. 1091. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1675-1679. — Affaires des chanoines de Saint-Ursin de Bourges. — Marché passé entre le chapitre et Louis Bidon, maître fondeur d'Orléans, par lequel celui-ci s'engage à fondre en cuivre, pour l'église de Saint-Ursin, un lutrin en forme d'aigle, et moyennant 200 livres tournois, à la condition que le métal et les matériaux pour faire le moule seront fournis audit Bidon. — Vente auxdits chanoines, par

Richard Joliot, messager de Bourges à Montluçon, et Anne Voullu, sa femme, comme héritière pour plusieurs parts dans la succession de feu Claude Coué, chapelier, son cousin-germain, du douzième à eux appartenant du moulin de la Grange, près Bourges, moyennant le prix de 324 livres. — Compromis entre les mêmes chanoines de Saint-Ursin et Pierre Niquet, sieur de Terrefranche, avocat en parlement, par lequel les deux parties conviennent de prendre pour arbitres Gilles Augier, sieur du Couteau, Henri Leclerc, sieur du Montet, dans le différend soulevé entre elles au sujet du dîme de Fenestrelay.

E. 1092. (Liasse.) — 362 pièces, papier.

1659. — Nomination de Jean Regnaut et Jean Delhomme comme procureurs de l'aumône de Saint-Ursin. — Désistement donné par Marie Rouleau, veuve Pierre Moreau, auxdits procureurs du bail, jadis passé par eux à son mari, pour l'acense d'une terre sise à la Sablonnière. — Nomination de Nicolas Vermont et Pierre Jardin comme procureurs du Château-les-Bourges. — Transaction de Robert Heurtaut, sieur du Solier, conseiller au présidial et héritier testamentaire de feu Gilles Heurtaut, sieur Dhoué, son frère, avec François Dhoué, pâtissier et cuisinier, fils naturel dudit Dhoué, par laquelle la somme de 1,800 livres, léguée par ce dernier à François, se trouve réduite à celle de 1,150 livres libres de toutes les charges dont était grevée celle fixée primitivement par le testament du défunt. — Constitution d'une rente de 83 livres 6 sous 8 deniers, par Claude de Montsaulnin, baron de Fontenay, au profit de demoiselle Françoise Boisseau, veuve d'Étienne Corbin, sieur de la Renardière. — Accord entre le curé et les fabriciens de la paroisse de Soye-en-Septaine, par laquelle, moyennant 30 livres tournois à lui accordées, ledit curé s'engage à faire faire un four au presbytère, faire soliver et plancheyer le grenier et opérer toutes autres réparations nécessaires.

E. 1093. (Registre.) — In-4°, 466 feuillets, papier.

1660. — Cession par François de Babutte, sieur de Germigny, à Claude de Montsaulnin, baron de Fontenay, d'une somme de 6,062 livres 10 sous tournois, à recevoir de François de Tenon, sieur de La Guerche, qui avait retiré par procuration cette somme de Louis Betaud, conseiller du Roi et receveur des consignations du parlement de Paris. — Accord entre les héritiers Bagy, au sujet de la succession de leur aïeule, Catherine Sabardin, et d'après la sentence de Jean de La Chapelle et Gaspard Thaumas de la Thaumassière, avocat en parlement, choisis pour arbitres. — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier pour Denis Bertholot, pendant cinq ans, moyennant que, à l'expiration de ce terme, il lui sera fourni par le maître un habit complet de serge, haut-de-chausses, pourpoint et bas. — Protestation par Claude Joing, docteur en médecine, contre les procédés de Claude Tillier, docteur régent en la faculté de médecine de Bourges, consistant à détenir indûment une requête dudit Joing, présentée à l'effet d'obtenir jour fixe pour passer l'examen de concours d'une des chaires de l'école.

E. 1094. (Liasse.) — 369 pièces, papier.

1661. — Compte rendu par Louis Clusel, prieur de Saint-Ursin et exécuteur testamentaire de feu Jean Dagoret, chanoine dudit Saint-Ursin et curé de Notre-Dame du Fourchaut, des effets provenant de la succession dudit défunt. — Autre compte rendu, par les tuteur et curateur de Pierre Dagoret, enfants mineurs de feu Philbert Dagoret, huissier des tailles en l'élection de Bourges, de leur gestion pendant l'exercice de leur tutelle et curatelle. — Sommation par Claude Mauduit, meunier au moulin de Saint-Outrille, fait aux chanoines du Château-les-Bourges, propriétaires dudit moulin, pour qu'ils avisent à arrêter la déperdition de l'eau de l'Auron, produite par la rupture des écluses du moulin du seigneur de Mazières, situé en amont de celui de Saint-Outrille. — Déclaration du décès et enterrement de Simon Durand, horloger protestant de Bourges, faite par les voisins et voisines du défunt, à la requête de Catherine Fouet, sa veuve. — Marché par lequel Claude Moreau et Pierre Remangeon, cercleurs, s'engagent à fournir à Antoine Lachaume, tonnelier à Bourges, cent liens de cercle et une douzaine de cercles de bois d'aubier, pour le prix de 45 livres tournois — *Accueillage* comme domestique, pour une année, de Pierre Trocard, par Jacques Ledoux, maréchal, moyennant 27 livres tournois de gages, une paire de souliers et une chemise de toile.

E. 1095. (Registre.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1661. — Contrat de mariage de François Montagu, fils de feu François Montagu, sieur de La Brosse, président au grenier à sel de Bourges, et de Claude Chenu, avec Françoise, fille de Léonard Boursant, sieur des Meneaux, et de Geneviève Hemetout. — Quittance signée Perpette Vermeil, femme de Nicolas Béchereau, avocat en parlement, au profit de Jean Pestrier, vicaire de Saint-Ursin, de 465 livres 11 sous tournois, pour le rachat de 25 livres 12 sous tournois de rente constituée pour maître Pascal Vermeil et Macée Manceron, sa femme, père et mère décédés de ladite Perpette, par contrat du 17 juin 1625, et de 3 livres 8 sous 9 deniers d'une autre rente constituée par contrat du 10 jan-

vier 1634. — Accord entre Pierre Gendrot, grammairien en l'université de Bourges, et Pierre Couriou, par lequel il est entendu que Gendrot tolère la construction faite par Couriou le long de son mur, à condition qu'il y placera et entretiendra un « escheneau », destiné à recevoir les eaux pluviales de la maison contiguë appartenant audit Gendrot. — Procuration de Marie de La Châtre, veuve en premières noces de Benjamin d'Huizel, sieur de Touzel, et remariée à Claude de Barbarin, sieur de Chandon, tuteur de Benjamin d'Huizel, son beau-fils, donnée audit Barbarin pour traiter avec Simon Dangier, sieur de Montauxaigles, cessionnaire de Françoise d'Huizel, en ce qui concerne les intérêts dudit Benjamin. — Convention entre Pierre Ragueau, prêtre à Bourges, Madeleine Ragueau, veuve d'Étienne Mercier, ancien avocat au présidial, François Ragueau, sieur des Quatre-Vents, bourgeois, et Claude Joing, docteur en médecine, descendants et héritiers de Adam Ragueau, avocat en parlement, et de Marie Heimin, pour le partage de la succession de Marie Ragueau, leur commune grand'mère.

E. 1096. (Registre.) — In-4°, 252 feuillets, papier.

1662. — Vente au profit de Mathieu Lefer, sieur d'Aulon, par Claude Ligonnet, marchand et ci-devant fermier de la seigneurie de Brécy, du lieu et métairie du grand Rousselan, dans la paroisse de Villabon, moyennant la somme de 5,509 livres tournois. — Partage des biens de la succession Minard, entre Nicolas Minard, sergent des tailles à Bourges, Marie Minard, veuve de Guillaume Delarue, tanneur à Henrichemont, Vincent Ravier, barbier-chirurgien à Sury-en-Vaux, veuf d'Isabelle Minard, Catherine Minard, femme de Jean Guay, marchand à Bourges, et les enfants de feu Étienne Minard, marié à Marguerite Rozé. — Partage de l'héritage de feu Françoise Chappus, femme de Jean Chenu, sieur de Mangôu, entre Gabriel Fayard et Anne Piron, marchands à Bourges, et Antoine Piron, d'Issoudun, sieur de Beauregard. — Déclaration du Père Alexandre Lefranc, supérieur et correcteur des Minimes de Bourges, par laquelle il acquiesce, au nom de sa communauté, aux clauses et conditions du contrat intervenu entre les créanciers des successions d'Adam Lechangeur, sieur du Cointau, et Catherine Baldruin, sa femme, et de Jacques Bolacre, sieur du Marais, ancien président au Bureau des finances de Bourges, époux de Marie Lechangeur.

E. 1097. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1662. — Contrats d'apprentissage : du métier de boulanger pour Claude Lefebvre, pendant deux ans et moyennant 62 livres tournois ; — du métier de confiseur, pour Claude Gabard, pendant deux ans et moyennant 240 livres, plus 20 livres pour les frais de blanchissage. — Marché entre Jean Guyon, marchand à Chambéry, et Jacques Guay, aussi marchand savoyard, par lequel Guyon vend à son compatriote toutes les marchandises de mercerie qu'il a apportées à Bourges, moyennant le prix de 300 livres, plus, au cas où ledit Guyon viendrait à mourir de la maladie dont il est atteint, le paiement par ledit acquéreur, des frais occasionnés par sa maladie et son enterrement. — Vente, moyennant 1,200 livres tournois, par Paul Gibieuf, bachelier en droit canon, à Jean de Guibert, sieur de Pesselières, agissant pour son fils, Charles de Guibert, prieur de Coulommiers, d'un mobilier complet d'appartement. — Bail d'acense, pour cinq années et moyennant 100 livres tournois par an, des revenus de la grande vicairie de Montcenoux, faite au profit de maître Gilbert Auclerc, chanoine de Saint-Ursin, par Gibert David, chanoine dudit Saint-Ursin et de Saint-Étienne de Bourges, et vicaire de ladite vicairie de Montcenoux.

E. 1098. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1666. — Pouvoirs donnés par Louis Taupin, marchand à La Charité-sur-Loire, et Catherine Jardin, sa femme, à Jacques Raboin, maître barbier-chirurgien à Bourges, pour recevoir de Louis Coudreau, jardinier, 120 livres tournois, à compte sur le prix d'une vigne, sise aux Palles, et par lui acquise des époux Taupin. — Acte par lequel Claude Pajonnet, maître boulanger à Bourges, se désiste au profit de Mathurin Thévenin, prieur de Saint-Palais, de la donation à lui faite par le sieur Thévenin, de la maison qu'il occupe dans la ville de Bourges. — Testament de Pierre Macé, étudiant en l'université de Bourges, dicté par lui au moment d'entrer novice au couvent de Saint-François de ladite ville. — Déclaration, par Jean Lebourgoin, marquis de Foulin, qu'il renonce à se prévaloir envers Henri de Treil, maître des requêtes, et Jean Doulé, sieur du Moulin-du-Pont, légataire universel de Étienne Breuillet, doyen des auditeurs de la Chambre des comptes, de la prescription quinquennale qu'il pourrait invoquer contre eux comme débiteur de la succession Breuillet. — Fondation au profit de l'Hôtel-Dieu de Bourges, par Claude Bigot, trésorier au Bureau des finances de Bourges, d'un service funéraire, dans la chapelle dudit Hôtel-Dieu, par lequel il lègue à l'établissement une rente annuelle de 50 livres au principal de 1,000 livres hypothéquée sur tous ses biens, présents et à venir. — Procuration donnée par Charles Menoult, propriétaire des greffes du grenier à sel de Bourges, à Jean Boursaut, conseiller du Roi, pour, en son nom, pourvoir quiconque de l'office de greffier alternatif et triennal dudit grenier. — Inventaires des titres et papiers dudit office, délivrés à Sylvain Forêt, adjudicataire.

E. 1099. (Registre.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

1667. — Déclaration de Jean Garsonnet, domestique du sieur Nicolas d'Estat, sieur du Tremblay, par lequel il se reconnaît coupable envers son maître du vol d'une paire de bas et d'une certaine somme d'argent, qu'il s'engage à restituer, sur la promesse à lui faite qu'il ne sera pas poursuivi devant la justice. — Certificat de dépôt, par Jean-François Guichet, bourgeois, des meubles provenant de la succession de François Cornillat, curé de Saint-Éloy-de-Gy, et chez lui déposés par son héritière, Madeleine Jourdin, veuve de Philippe Cornillat, ancien huissier au Bureau des finances de Bourges, ladite Jourdin belle-mère dudit Guichet. — Testaments : de Claude Bigot, écuyer, conseiller du Roi, président-trésorier du Bureau des finances de Bourges ; — de Jean Mercier, chanoine de la cathédrale de Bourges et conseiller-clerc, juge-magistrat au bailliage de Berry et présidial dudit Bourges. — Vente par René Dorsanne, lieutenant général à Issoudun, à Étienne Gassot, sieur de Priou, d'une rente de 50 livres au principal de 1,000 livres, constituée au profit de François Thibaut, conseiller au présidial de Bourges. — Résignation par maître Michel Tillier, chanoine semi-prébendé de Saint-Ursin, de sa vicairie de Notre-Dame du Blanc-Manteau, dont il était pourvu dans l'église cathédrale de Bourges. — Partage à l'amiable de la succession de Philbert Dagoret, huissier des tailles à Bourges, entre ses trois enfants, Henri Dagoret, chanoine de Saint-Ursin et de Saint-Pierre-le-Puellier, Pierre Dagoret, huissier des tailles, et François Bidard, bourgeois, mari de Guillemette Dagoret et gendre du défunt.

E. 1100. (Registre.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

1669. — Convention entre Julienne Cornabé, veuve de Claude Coué, maître chapelier, et Barthélemy Collin, compagnon chez ladite veuve, par laquelle celle-ci s'engage envers Collin à le nourrir et loger, toute sa vie, fournir de vêtements, soigner en cas de maladie, faire enterrer chrétiennement en cas de mort, moyennant qu'il lui fera abandon de la somme de 200 livres à lui due sur la succession du beau-père de ladite veuve, Robert Coué. — Quittance par François Léveillé, sieur de la Grigosaine, Pierre Niquet, sieur de Terrefranche, et Catherine Léveillé, sa femme, Pierre Léveillé, sieur des Fosses, Gilles Léveillé, sieur de Clérandry, et Jacques Léveillé, donnée à François Minard, sieur du Châtellier, maître des courriers en Berry, de la somme de 1,783 livres 6 sous 8 deniers pour le tiers à eux revenant de celle de 5,350 livres, prix de l'adjudication faite audit Minard, par licitation, de la terre du Châtellier. — Révocation du testament antérieurement fait par Jean Bonnin, maître pâtissier, en faveur de son petit-fils, Jean Boursaut, ci-devant procureur du Roi au grenier à sel de Bourges, forcé par suite de méfaits à s'exiler de France, et nouveau testament par lequel ledit Bonnin partage également sa succession entre son fils aîné et Étienne Cardinet, son autre petit-fils. — Donation, par Marguerite Demahis, veuve de François Turpin, bailli d'Aubigny-sur-Nerre, de tout ce qu'elle possède, en faveur de Guillaume Renon, docteur-médecin, professeur en l'université de Bourges, se réservant seulement l'usufruit, sa vie durant. — Inventaire après décès des effets laissés par Louis Foucaut, sieur de Chambon, trésorier du Bureau des finances, tant dans son hôtel à Bourges qu'au château dudit Chambon.

E. 1101. (Registre.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

1670-1671. — Contrat de mariage de Jean de Saint-Clivier, aspirant à la maîtrise de barbier-chirurgien, avec Anne Deschamps, fille de Jacques Deschamps, maître barbier-chirurgien, et de Marie Pain. — Vente du lieu et métairie de Pontabbé, dans la paroisse et souveraineté d'Henrichemont, par François de Mahis, à Claude Perreau, sieur des Brosses, son neveu par alliance, moyennant le prix de 6,300 livres, y compris 300 livres pour le revenu de l'année en cours. — Accord entre André Bouer, sieur de Saint-Igny, acquéreur, moyennant 5,200 livres, de la charge de conseiller du Roi, et élu en l'élection de Bourges, et Cyprien Poupardin, écuyer, sieur du Chaillou, par lequel ce dernier sera le véritable titulaire de la charge, moyennant la cession, arrêtée d'avance, que lui en fait l'acquéreur. — Testament de Marie-Charlotte Soumard, religieuse novice aux Ursulines de Bourges. — Vente moyennant 3,000 livres tournois, par Nicolas Douart, à Antoine Daulne, praticien, de l'office de procureur aux bailliage, présidial, conservatoire, prévôté, eaux et forêts, Bureau des finances, Bureau ecclésiastique et autres juridictions de Bourges. — Transaction entre Claude de la Chapelle, chanoine de la cathédrale de Bourges, et Marie Béchereau, veuve en premières noces de Pierre de Brielle, et en deuxièmes noces de Jean de la Chapelle, avocat en parlement, ladite transaction ayant pour but de déterminer les droits de ladite veuve dans la succession de son dernier mari.

E. 1102. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1670. — Sommation par Claude Dalexandre, clerc du diocèse de Clermont, à Antoine Bigot, chanoine et grand-vicaire de la cathédrale de Bourges, d'avoir à lui délivrer le visa nécessaire pour qu'il puisse prendre possession de

prieuré de Loye, dont il a été pourvu par lettres de la chancellerie de Rome. — Accord entre Catherine Perrotin, veuve de Jean Girard, sieur de Borderousse, conseiller au bailliage d'Issoudun, et Gilbert Bompard, procureur audit siège, agissant, tant pour lui que pour Étienne Lemoyne, sieur de la Villetelle, et François de Turenne, sieur du Fort, pour choisir messire de la Chapelle, docteur régent en l'université de Bourges, et Gilles Augier, avocat en parlement, comme arbitres dans le procès survenu entre les parties au sujet de la vente par décret de la Petite Jupille et autres biens saisis sur feu René Chabridon, à la requête dudit Bompard. — Bail, pour cinq années, à Jean Chappotot, meunier, par les chanoines de Saint-Ursin, du moulin de Charlet, près Bourges, moyennant 8 boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges, par semaine, rendus conduits, moitié à la maîtrise de Saint Ursin, moitié dans les greniers du chapitre. — Élection des chanoines Louis Cluzel et François Deville, comme représentants du chapitre Saint-Ursin à l'assemblée diocésaine, tenue au palais de l'archevêché, pour le choix d'un député à l'assemblée provinciale du clergé.

E. 1103. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1678-1679. — Cession des trois quarts de l'office de contrôleur général des finances de la généralité de Bourges, à Jean Charton, sieur du Tillou, par Étienne Foucaut, sieur de Chambon, moyennant le prix de 3,000 livres. — Partage à l'amiable de la succession de Marie de Sauzay, décédée, veuve de François Foucaut, sieur du Rozay, entre les héritiers : Charles Foucaut, sieur du Rozay, Gilles Heurtaut, écuyer, sieur du Solier, et Catherine Foucaut, sa femme, Charles d'Estat, sieur d'Insèche, et Anne Foucaut, sa femme. — Bail de sous-ferme des droits sur les boissons dans le département de Dun-le-Roi, par Nicolas Chanlatte, fermier desdits droits, à Louis Thérouane, commis à leur recette, moyennant 7,100 livres par an. — Acense, pour sept ans, de la métairie de la Petite-Riche, dans la paroisse de Savigny, par François Sergent, écuyer, sieur de Parsèche, à Jacques et Étienne Dubourg, et Jean Plou, laboureurs communs, moyennant 200 boisseaux de blé méteil, 100 de marsèche et 160 d'avoine, le tout mesure de Bourges, 12 fromages secs, 12 livres de beurre frais, 6 poules, 6 poulets, 2 oies, 2 oisons, un porc du prix de 10 livres ou le second de la porcherie, un quart de chanvre femelle et 200 gluis de paille blanche.

E. 1104. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1680-1681. — Contrat d'apprentissage du métier d'apothicaire-épicier, pour Étienne Archambault, pendant trois années, moyennant 200 livres et 30 livres pour les épingles. — Reconnaissance par Marie Bonbard, veuve d'Étienne Levaut, maître cordonnier, du dépôt fait entre ses mains par son fils, Jean Levaut, tailleur d'habits, partant pour travailler au dehors, des objets suivants : en habits, une douzaine de chemises, 8 coiffes de bonnet, 8 mouchoirs, 8 rabats, un manteau gris, un manteau brun, un petit jupon noir, un haut-de-chausses brun ; en livres, la *Sapience de Dieu*, les *Estats et Discours*, le *Jardin des âmes désolées*, l'*Instruction du chrestien*, le *Tombeau des hérétiques* et l'*Année chrestienne*, avec 20 livres provenant de ses épargnes et 30 livres représentant la valeur des meubles à lui donnés par François Arnaut, son maître. — Abandon fait par Germain Picard, peintre à Bourges, à son fils Étienne, d'une somme de 1,000 livres en rentes « pour le rendre égal au dot promis et payé à ses deux sœurs ». — Contrat de mariage de Marion Lebloy, écuyer, sieur des Rimberts, conseiller du Roi et premier lieutenant à la maréchaussée générale de Berry, fils de Jacques Lebloy, doyen, docteur régent en la faculté de médecine de Bourges, et de Catherine Boursaut, avec Anne Béraud, fille de Pierre Béraud, écuyer, sieur de Fontbon, et de Madeleine de Montreuil.

E. 1105. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1682-1683. — Compte de l'emploi fait par le sieur Monicaut d'une somme de 1,500 livres par lui reçue du sieur Desfosses et de ce qui reste dû par le sieur Charlet, cessionnaire du sieur Blanchamp, sur le principal de 2,080 livres intérêts, frais et dépens compris, dues par ledit Desfosses et ledit Monicaut. — Contrat de mariage de Étienne Salmon, fils de feu Louis Salmon, ancien bailli de Thaumiers et lieutenant de Saint-Satur, et de Madeleine Lauverjat, avec Marie Fayard, fille de Nicolas Fayard, bourgeois de Bourges, et de feu Marie Foucaut. — Prise de possession du prieuré de Saint-Quentin à Bourges, par François Desis de Maubranches, clerc du diocèse de Bourges. — Vente par Étienne Foucaut, écuyer, sieur de Chambon, à Jeanne Lelarge, sa femme, de lui séparée quant aux biens, de la moitié du château, terre, justice et seigneurie de Chambon et Saint-Just, l'autre moitié indivise entre lui et son frère J.-J. Foucaut, ladite vente faite pour le prix de 13,000 livres. — Constitution par les Bénédictins de Saint-Sulpice-les-Bourges, au profit des religieuses de Sainte-Claire de la même ville, d'une rente de 272 livres 14 sous 6 deniers. — Engagement pris par Pierre Asse, huissier, de procéder au recouvrement des décimes sur les bénéficiers des archiprêtrés d'Argenton, Châteauroux et Le Blanc, en vertu de la contrainte à lui délivrée par Guillaume-Denis Letellier, commis à la recette des deniers du diocèse. — Rôle de répartition de la taille sur les habitants de la paroisse de Saint-

Germain-du-Puits pour l'année 1683. — Bail, par Louis-Jean-François de Charbonnier, sieur de Beauséjour, comme fondé de procuration du fermier général des postes de France, au profit de Jacques Lambert, marchand à Issoudun, des messageries de Bourges à Issoudun et Châteauroux, pour six ans et moyennant 180 livres par année. — Transaction entre l'archevêque de Bourges et la communauté des vicaires de la cathédrale, étant aux droits de l'ancien chapitre de Montermoyen, d'une part, et les religieuses du prieuré de Charly, d'autre part, au sujet de l'obligation imposée auxdites religieuses de participer à la portion congrue du curé d'Ourouer, comme possédant, par suite d'acquisitions des chanoines de Montermoyen, partie du dîme d'Ourouer et de Charlivoy-les-Noix.

E. 1106. (Liasse.) — 68 feuillets, papier.

1684-1685. — Acte de vente, moyennant 500 livres tournois, par Claude Jacquier, apothicaire-épicier, et Madeleine Fougeron, sa femme, au profit de Léon Jean, sieur du Moulin-Rabot, conseiller du Roi au siège de la prévôté, du droit de rivière de l'Yèvre, au village de Fenestrelay, paroisse de Saint-Germain-du-Puits, avec l'ilon et les aubrais en dépendant. — Rôle de répartition des tailles sur les habitants de la paroisse de Fussy pour l'année 1685, montant à : 790 livres de principal, 18 livres 15 sous à cause des 6 deniers pour livre, au total : 808 livres 15 sous. — Accord entre le Père Nicolas-Joseph Poisson, de la maison de l'Oratoire de Nevers, et maître Jean de la Villatte, curé de Fussy, par lequel ce dernier se désiste, au profit du Père Poisson, de la vicairie de Saint-Martin-des-Vaux, dans le diocèse de Nevers. — Transaction entre les chanoines de Saint-Cyr d'Issoudun et François Baraton, prêtre, pourvu de la prébende préceptoriale dudit Saint-Cyr, par laquelle, en considération des services rendus par ledit Baraton pour l'instruction de la jeunesse d'Issoudun, ledit chapitre décide qu'il jouira sans contestation de sa prébende, au même titre et de la même façon que les autres chanoines — Cession par Denis Blondeau, chanoine de Notre-Dame de Salles, agissant comme exécuteur testamentaire de feu Antoinette Tremeau, veuve de Jean Bargin, tuteur de Charles Chevrier, fils orphelin d'autre Charles, avocat, et de Françoise Bargin, héritière universelle de ladite Tremeau, son aïeule, au profit de la Charité des pauvres de Bourges, d'une rente représentant le capital de 400 livres léguée par ladite veuve Bargin au bureau des pauvres.

E. 1107. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1686-1687. — Accord entre Françoise Lefebvre, veuve d'Étienne Depardieu, sieur de Boiscordier, trésorier du Bureau des finances de Bourges, Jean-Paul Depardieu, sieur dudit Boiscordier, et Anne-Jacqueline Depardieu, dame de Clamecy, d'une part, et révérende sœur Pacifique Amignon, abbesse de Sainte-Claire, en vertu duquel celle-ci consent à leur remettre les papiers du feu sieur Depardieu, moyennant main-levée de l'assignation faite contre la communauté. — Déclaration faite par le chanoine Jean Alabat de Louvert, archidiacre de l'église de Bourges, qu'il a servi de prête-nom aux administrateurs de l'Hôpital général de cette ville en acceptant le transport d'une rente de 350 livres, au principal de 5,600 livres à lui fait par les sœurs de la Visitation de Sainte-Marie. — Cession faite à François de Chabenat, sieur de Boisvert, d'une charge de président conseiller au Bureau des finances de Bourges, par Claude de Biet, baron de Maubranches, lieutenant général au bailliage et présidial, agissant au nom de Françoise Pallus, veuve d'Alexandre Minon, sieur de la Borde, ancien titulaire de ladite charge, moyennant le prix de 25,000 livres. — Quittance donnée à Claude de Gamaches, comte de Jussy, tant pour lui que pour ses enfants et pupilles, par l'archevêque Michel Philipeaux de la Vrillière, seigneur de Cornusse, de la somme de 7,000 livres, montant des droits seigneuriaux de quint et requint dus pour raison de mutation des terres du Crotet et de Saint-Silvain des Averdines, relevant féodalement de celle de Cornusse.

E. 1108. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1688-1689. — Contrat d'affermage, pour six années, par Charles de Lanty, sieur de la Forge, à Étienne Robert, marchand à Sancerre, du lieu de Maurepas, situé dans la paroisse de Liniers-en-Champagne, garni d'un cheptel de 100 brebis, dont 22 agneaux, vendus audit Robert 400 livres, à la condition de les laisser au domaine. — Contrats de mariage : entre Étienne Aubry, sculpteur ordinaire du Roi, de la ville de Paris, et Marie-Anne Deville, fille de Pierre, bourgeois de Paris, et de Anne Mathelin ; — entre Charles Petit, aussi sculpteur, né à Fontainebleau, de feu Léonard Petit, pointier, et de Louise Nivelon, avec Barbe Coué, fille de Nicolas, maître chapelier à Bourges, et de Marie Voulu ; — entre Pierre Poreau, sieur de Boisvert, fils de défunt Daniel, gentilhomme, garde de la Reine, et de Marie Marchand, avec Françoise de Sauzay, fille de feu Ignace, sieur de Thérieux, et de Marie Heurtaut. — Reconnaissance par Anne-Marie de Laspic, veuve de Charles Charlemagne, sieur de Villecomte, au profit de maître François Roussin, aumônier de l'archevêque de Bourges, et vicaire de Sainte-Catherine, dans l'église de Saint-Amand-Montrond, qu'elle lui est redevable à cause de sa vicairie, d'une rente foncière annuelle

d'un septier de seigle, mesure de Charenton, portant lods et ventes, en toute directe seigneurie, d'après la coutume du Bourbonnais. — Acte par lequel Pierre Dudanjon, sieur de la Chaise, marchand et échevin à Bourges, décharge ses deux fils, vivant avec lui, pour le présent et l'avenir, de tous frais de pension, tant qu'ils résideront avec lui et qu'il jouira de leurs revenus.

E. 1109. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1690-1691. — Acte par lequel Renée Meillard s'engage à loger et entretenir, sa vie durant, son père Julien Meillard, ancien maître potier d'étain, devenu, par suite d'années et d'infirmités, incapable de travailler, et ne possédant rien. — Vente par Pierre Hardivilliers, sous-diacre et chanoine prébendé de Saint-Pierre-le-Puellier, au profit de Michel de Saint-Bonnet, fermier des terres de Saint-Palais et Quantilly, et Catherine Hardivilliers, sa femme, la métairie de Grange-Neuve, dans la paroisse de Saint-Palais, moyennant 2,000 livres tournois. — Autre, par Noël Cornuel, trésorier du Bureau des finances de Bourges, au profit de François Toubeau, imprimeur-libraire et fermier des postes de Berry, et de Jeanne Couriou, sa femme, du domaine du Gué-de-Beffiou, dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, moyennant 1,100 livres tournois. — Nomination des sieurs Asse, Boussajon et Joignet, comme procureurs fabriciens, par les paroissiens de Saint-Ursin.

E. 1110. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1692-1693. — Contrat de mariage entre Jacques Cristo, imprimeur à Bourges, fils de Jean, aussi imprimeur, et de feu Guillemette Lamoignon, avec Catherine Sauger, fille de feu Silvain, procureur au bailliage et présidial, et de Madeleine Demahis. — Contrat d'apprentissage du métier de barbier-chirurgien, pour Joseph Desaunières, pendant deux ans et moyennant le prix de 210 livres tournois. — Constitution par les religieux de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges, au profit de François Baudon, greffier du Bureau des finances de ladite ville, d'une rente de 272 livres 14 sous 6 deniers. — Transaction entre Alabat, archidiacre de Châteauroux, et Pierre Legrand, représentant les habitants de Menou, paroisse de Chavin, par laquelle il est convenu que ledit Legrand s'oblige à percevoir les revenus de l'archidiaconé dudit Châteauroux, sauf les droits de visite, et moyennant 400 livres par an, à la charge par lui de payer la portion congrue du curé de Chavin et de deux vicaires, ainsi que les décimes ordinaires de l'archidiaconé. — Bail pour six années, et moyennant 40 livres par an, de la vicairie de Saint-Jean-de-Boiteaux, dans l'égise de Neuvy-deux-Clochers, fait au profit de Pierre Salmon, fermier de la seigneurie de Neuvy et Boiteaux, par Joseph de La Porte, secrétaire de l'archevêché, agissant au nom de Claude Martial Guillot de la Houssaye, clerc du diocèse de Rouen, et titulaire de ladite vicairie. — Testament de Catherine Marceau, épouse de Balthazar de Vignolles, sieur de la Tour de Boué, écuyer de la duchesse de Bourbon.

E. 1111. (Registre.) — In-4°, 260 feuillets, papier.

1541-1542. — Arnoul (Gilbert). — Bail d'acense des dîmes de vin de la paroisse de Saint-Georges de-Moulon, appartenant au chapitre métropolitain de Saint-Étienne, au profit de Jacques Labbe, moyennant 64 livres tournois. — Sommation en délivrance par Pierre Leblanc, vigneron, détenu prisonnier à Bourges, contre le lieutenant général François de l'Aubespine, pour incarcération effectuée sans charges ni informations. — Transaction entre Claude Bordinat, poursuivant pour injures, et Guillaume Arnaut, serrurier, par laquelle ledit Arnaut s'engage, à titre de dommages et intérêts, à payer au plaignant la somme de 4 écus d'or. — Rôle des tailles imposées sur les paroissiens de Savigny-en-Septaine pour l'année 1532. — Engagement pris par Jean Penin, sieur des Brosses, de payer par quartiers une pension viagère de 40 livres tournois, au profit de Françoise Regnaud, enceinte de ses œuvres. — Quittance donnée par Claude de Vulcob, archidiacre de Bourges et prieur de Saint-Martin-des-Champs, au profit de Pierre Desbourdiers, notaire royal, et Pierre Foucaut, apothicaire, de 300 livres restant par eux due sur 500 livres, prix d'une année d'acense dudit prieuré de Saint-Martin. — Enquête de vie et mœurs par le procureur général au sujet de Macé Perrot, chaussetier et « tabourineur » à Bourges, enfermé dans les prisons de ladite ville.

E. 1112. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1643. — Transaction entre François Maurice, sieur de Boisvert, et les héritiers de Colin Bouté, décédé, prisonnier pour faux témoignage dans le procès intenté par Louis Trousseau, sieur de Chambon, audit sieur de Boisvert, par laquelle transaction le tiers des biens provenant de la succession dudit Bouté devra être effectué, à titre de dommages et intérêts, au sieur de Boisvert, qui donnera mainlevée des deux autres tiers des biens saisis. — Procuration pour Henri de Razay, soi-disant commis du bedeau de la faculté de droit canon en l'université de Bourges, pour constater que, en l'absence dudit bedeau, le docteur Pierre de La Roche a refusé ses services, lui déniant sa qualité de commis dudit bedeau. — Contrats de mariage : entre Pierre Béchereau, notaire royal à Mehun-sur-Yèvre, fils de feu Antoine, juge

garde de la prévôté dudit lieu, et Espérance Lamoignon, fille de feu Jean, conseiller de la duchesse de Berry, Marguerite de Navarre, en ses Grands Jours, et d'Anne Alabat; — de François Bondoy, châtelain de Fontenay et Néroudes, avec Jacqueline Bâton, veuve d'Antoine Gautier, licencié en lois, avocat à Bourges. — Acte de foi et hommage par Marie Charrier, veuve André de Saint-Martin, à dame Geneviève de Gannay, veuve Jean de Charpaigne, à cause de la terre, justice et seigneurie de la Vèvre. — Information à la requête de maître Guillaume de Perrelles, prieur du prieuré de Saint-Ursin, touchant les revenus dudit prieuré.

E. 1113. (Registre.) — 47 feuillets, papier.

1543-1546. — Minute du terrier de la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, à Bourges, dressé pour le chapitre de ce nom. Noms des reconnaissants : Jean Lescuyer, artiste verrier; — Jacques Brossard, licencié en lois, avocat; — Nicole Crenequin, licencié en lois, conseiller et avocat; — Françoise Rat, veuve de Jean Salat, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel; — Nicolas de Sartières, libraire; — Louis Bardelin, marchand pâtissier; — Jacques de Garet, docteur en théologie; — Henri de Vulcob, bourgeois; — Jacquette Dubreuil, veuve de Yvon Feuardet, apothicaire; — Gilbert Lambelot, licencié en lois, avocat, pour lui et son fils Jean, et Jean Ragier, brodeur; — Michel Paon, libraire; — Clément Gourdon, bourgeois et marchand; — Jean Giraut, prêtre; — Jean Ryton, prêtre; — Jacques Ferrot, libraire; — Jean Daignet, licencié en lois, avocat; — Hugues Debrielle, notaire royal; — Marie Garnier, veuve de l'architecte Guillaume Pellevoisin; — Jacqueline de Gannay, dame de Nancray, et veuve d'Étienne de Cambray, trésorier général des mines de France; — Claude Deluynes, bourgeoise; — Méry Guitard, procureur en cour ecclésiastique; — Rose Papillat, veuve de Jacques Roux, lieutenant du prévôt de l'Hôtel; — Pierre Couturier, bedeau de la faculté de théologie, dans l'université de Bourges; — Simon Château, procureur en cour d'église; — Jean Millandre, marchand pelletier; — Étienne Girard, licencié en lois, avocat; — Clément Charenton, pelletier; — Jacques Labbé, dit Poitevin, boulanger; — Pierre de Lagrange, procureur en cour ecclésiastique; — Louis Charpeigne, apothicaire, — Jean de l'Hôpital, licencié en lois, conseiller et avocat; — Mathieu Janicot, bourgeois et marchand; — Pierre Marc, prêtre; — Guillaume Penin, chanoine de Saint-Étienne; — Nicole Ogier, veuve de Louis Babou; — Gilles Gombaud, marchand; — Pierre Tillier, docteur en médecine; — Jean Blancloup, dit des Cordeliers, menuisier; — Michel Garny, coutelier. — Tous les reconnaissants sont domiciliés à Bourges, et les immeubles faisant l'objet de leurs déclarations sont répartis dans les deux paroisses de Saint-Pierre-le-Puellier et de Notre-Dame de la Fourchaud.

E. 1114. (Registre.) — 75 feuillets, papier.

1544-1550. — Minute du terrier de la seigneurie de Berlières, dans les paroisses de Saint-Georges-de-Moulon, Pigny et Saint-Martin-d'Auxigny, dressé pour Antoine, Charles et Gilbert Baulin, sieurs dudit Berlières, ledit terrier embrassant les paroisses de Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Georges-de-Moulon et Vasselay. — Noms des tenanciers : Guillaume Boursin; Jean Bauvoisin; Julien Bertin; Jean Jacquier; Étienne Imbault; Jacques de Beauvois; Pierre Benoît; Étienne Bonnemain; Julien Dargent; Jacques Clavier; Gillet Bernard; Pierre Louis; Jean Garnier; Étienne Clavier; Guillaume et Mathurin Serronneau; Jean Minat; Claude Cocu; Pierre Besson; Étienne Prieur; Macé Bourgeois; Jean Rousseau; François Gilbart; Antoine Maignat; Julien Macé; Étienne et Jean Demolières; Jean Gilbert; Jean Cocu; Étienne et Benoît Millet; Pasquet Lebourg; Jean Benoît; Pierre Thierry; Jean Sivoize; Étienne Terry; Jacques Bonnemain; Rollin Hacqueteau; Antoine et Michel de Laplaine; Martin Garnier; Jean Foilleux; Louis Massepin; Claude Robert; Pierre Hugues; Guillaume Larpent; Pierre Mutinet; Jeanne Phelipot; François Massicault; Jean et Martin Theriaux; Jean Lingeron; Pierre Garnier; Joachim Baraton; Jean Molion; Georges Gentils; Étienne Godefroy; Pierre Lebourg; Macé Terry; Macé Bernard; Denis Gilbert; Vincente Rousseau; Jean Caillet; Étienne et Jean Garsaut; André de Beauvois; Georges Besson; Colas, Georges et Antoine Brunet; Jean de la Roche; Michel Leduc; Étienne Gilbart; Jean Fouquet; Étienne Martin; Jacques Égret; Jean Bernard; Jean Bediard; Mathieu Tenin; Doumanjon Naudin; Jean Miterrant; Jean Maupas; Jean Berthelot; Louis Noiron; Léonard et Guillaume Bonvoisin; Jean Julien; Jean Bonnet; Antoine Truffaut; Pierre Gentils; Gervais Hiraut; Jean Bouet; Guillaume Garnier; Guillaume Bizet; Antoine Jacquet, etc.

E. 1115. (Registre.) — 332 feuillets, papier.

1544. — Quittances par les chanoines de Saint-Etienne de Bourges : de 25 sous tournois de droit de patronage, dus au chapitre par Jean Reuillaut, curé de Lochy; — de 25 sous parisis, dus pour la même cause par Philbert Beliu, curé de Croisy; — de même somme et pour le même motif par Macé Gabillat, curé de Saint-Silvain des Averdiues. — Testaments : de Jean Defferré, chevaucheur d'écurie, tenant la poste pour le Roi à Bourges, et Jacquette Barrière, sa

femme; — de Annet de Bonneval, écuyer, sieur de Borg, près Limoges; — de Annet de Césard, écuyer, sieur de Gresieux-le-Fromental, homme d'armes de la compagnie du précédent, et fils de Bertrand de Césard et de Françoise de Bonneval. — Bail d'acense, par François de Parpizelles, prieur de Saint-Paul-les-Bourges, des revenus de son prieuré au profit de Jean Dupuy, prêtre, à la charge de célébrer le service divin dans la chapelle dudit prieuré et de servir annuellement une rente de 75 sous tournois aux prieur et cellérier de Notre-Dame de Déols. — Contrat d'association entre Jean et Michel Blondeau et leurs femmes, laboureurs, paroissiens de Saint-Just, en vertu duquel tous meubles et immeubles deviennent communs entre eux, ainsi que les dettes et revenus. — Vente par messire Jean Bouchetel, abbé commendataire, abbé de Mores au diocèse de Langres, au profit de Louis Mallerais, receveur à Bar-sur-Seine, amodiateur de ladite abbaye, d'une coupe de 30 arpents des bois taillis de l'abbaye, moyennant 285 livres, soit 9 livres 10 sous par arpent.

E. 1116. (Registre.) — 325 feuillets, papier.

1545. — Quittance de Jean Martin, maçon, au profit de Jeanne Oulchard, sa femme, de : 1° 20 livres tournois, portées par elle au contrat de mariage, pour acquérir la communauté avec son conjoint; 2° 30 livres tournois, par elle héritées depuis son mariage. — Autre, par Anne Paris, femme Pierre Jobert, sieur de Soupize, François Robert, son fils, receveur au magasin à sel de Bourges, et Guillaume Maréchal, greffier et secrétaire de l'hôtel-de-ville, pour la somme de 2,000 livres reçue de Simon Babou, contrôleur dudit grenier à sel, pour raison de son dit office. — Marché entre Jeanne, veuve de Guillaume Leseur, maître barbier, et Nicolas Bréchou, marchand et tuteur de Françoise et Perrette Gourrias, par lequel ladite Jeanne s'engage à prendre chez elle et nourrir les deux sœurs pendant une année « et à icelles apprendre leur service, comme heures, sept psaulmes, vigilles et aultres suffraiges, bien et deuement à son pouvoir, et icelles instruire à bonnes meurs, et encore icelle Françoise envoyer au temps d'esté le temps et espace de deux moys en ladite année en l'hostel de quelque honueste femme lingière pour aprandre à couldre de l'éguilhe », le tout moyennant 30 livres tournois, 2 septiers de blé méteil et 2 boisseaux de froment, mesure de Bourges. — Contrat d'association entre Guillaume Guyonnet, Pierre de la Nohaire et Pierre Desforges, joueurs d'instruments, pour trois années, pendant lesquelles ils s'engagent à ne pas aller les uns sans les autres jouer « en nopces, banquets, festins, momons et aultres assemblées », ou tout au moins à partager également la recette. — Compte entre Antoine de Vulcob, sieur de Coudron, et Louis Grosieux, père et fils, « entremetteurs des affaires » dudit Vulcob. — Écrou, dans la prison de la chambre des comptes de Bourges, de Guillaume Villatte, prêtre de la paroisse de Beteste, et Claude Trouillet, accusés de fabrication de fausse monnaie. — Nomination de maître Martin Payot, licencié en lois, par le corps des autres licenciés de l'université de Bourges, comme recteur trimestriel de ladite université.

E. 1117. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1547. — Sommation faite à Laurent Danclerc et Pierre Lullier, marchands, au nom de Jean Georges, sieur de Mannay, maître particulier de la monnaie de Bourges, d'avoir à déposer au greffe du bailliage le rapport qu'ils sont tenus de faire sur l'appropriation de l'hôtel dudit Georges afin de le convertir en hôtel de la monnaie. — Vente par Jean Belin, maréchal, et sa femme, à Denis Belin, leur fils, et sa femme, de tous les outils et ustensiles du métier de maréchal appartenant audit vendeur, plus d'un mobilier en bois de chêne et de noyer, composé de un buffet « à quatre fenestres », surmonté d'un verrier, un coffre, un banc à deux coffres, une table et deux « torteaux », le tout pour le prix de 30 livres tournois. — Engagement pris par Jeanne de Hérisson, veuve de Gabriel de La Châtre et dame de Nançay, envers sa petite-fille, Françoise, fille de feu Guy de Laval, baron de Léré, et dame Claude de la Jaille, à l'occasion de son mariage avec Nicolas de Champagne, sieur de Lasure, fils de Baudoin de Champagne, sieur de Bazoches, par lequel ladite dame s'engage, sauf dédommagement en cas de refus, à faire ratifier par René de la Jaille, chevalier, son fils, la donation par elle faite à l'épousée de la terre de Serennes et d'une maison sise à Bourges. — Foi et hommage, aveu et dénombrement par ladite Françoise de Laval, dudit fief de Serennes, naguère relevant de la seigneurie de Paudy, mais dont le fief a été depuis transporté au Roi, et dont l'hommage se rend à la Grosse Tour de Bourges. — Foi et hommage rendus à Guy Doulé, sieur de Chenevières, par Bienvenue Seurrat, veuve de Claude Mathé, conseiller et avocat à Bourges, pour le lieu de Fourchecourt, relevant en fief dudit Chenevières.

E. 1118. (Registre.) — 320 feuillets, papier.

1547. — Attestation de huit notables habitants de Bourges, tant clercs que laïques, affirmant que les Chambellan sont de famille noble et vivant noblement, sans jamais avoir dérogé, ayant armoiries figurées dans leurs maisons « tant en la ville qu'aux champs » et dans les églises de

leurs paroisses, et ayant en cette qualité exercé charges et offices de justice et autres. — Protestation par Jean de Damas, baron de Digoine, lieutenant du Roi au pays de Bresse, contre la détention de sa femme, Jacqueline de Lévis, par sa mère, Jacqueline Dumas, comtesse de Ventadour, et sommation à ladite comtesse de lui rendre sa dite femme. — Testament olographe de Jean Leconte, vicaire de la Sainte-Chapelle du palais de Bourges. — Déclaration en vertu d'un monitoire, par le procureur Alabat, sur les incidents du procès advenu entre les villes de Bourges et de Dun-le-Roi, relativement aux rapports de la chambre à sel de cette dernière ville avec le grenier de Bourges. — Quittance par Antoine Bouchet, curé de Bellenave, au commis du don gratuit pour l'archevêché de Bourges, de la somme de 100 sous tournois, pour la surtaxe de la décime pascaline levée en 1516 sur les paroissiens de Bellenave. — Quittance au profit de Jean Georges, maître particulier de la monnaie de Bourges, par Richard Audigier, essayeur de ladite monnaie, de 18 livres 18 sous 3 deniers, obole, pite tournois, pour complément de ses gages d'une année.

E. 1119. (Registre.) — 370 feuillets, papier.

1548. — Constitution par Guillaume Bouchetel, notaire et secrétaire du Roi et sieur de Sassy, pour Gilbert de Blanchefort, baron de Sainte-Sévère, et Marie de Créquy, sa femme, Renée de Prie, dame de Saint-Janvrin, veuve de François de Blanchefort, d'une rente annuelle de 800 livres tournois, hypothéquée sur les terres de Saint-Janvrin, Sainte-Sévère et La Coste. — Quittance par Antoine de Fontregnier, paroissien de Boussac, à raison de la délivrance à lui faite par les chanoines de Notre-Dame de Salles, au nom de feu son oncle Guillaume de Fontregnier, vicaire et receveur de ladite église, dont il est exécuteur testamentaire, de 570 pièces d'or, écus couronne vieux, nobles à la rose, ducats et doubles ducats, pour accomplir les legs portés au testament du défunt. — Bail d'acense, par Jacques Girard, curé de Poulaines, au profit de René Méry, prêtre à Graçay, de ladite cure de Poulaines, au prix de 120 livres tournois par an. — Prise de possession par Clément Gautier de la maison de l'*Arquenie*, par lui achetée à Bourges, sur la paroisse de Saint-Ursin, « par les entrées et issues qu'il a faictes ès chambres et court de ladicte maison et autres actes qu'il a faicts. » — Acense par François Viard, marchand, au profit de Mathieu Cottenoire, aussi marchand, de deux places, à la porte Gordaine, l'une pour la vente du beurre, l'autre pour celle du poisson, moyennant 4 livres 10 sous. — Élection de Jean Bataille et Bertrand, pour procureurs de l'aumône de Saint-Ursin pendant deux années. — Information sur la création des foires de Saint-Ambroix, à Bourges, de laquelle il appert qu'elles remontent à une vingtaine d'années, époque à laquelle elles furent réinstituées, après avoir été abolies une première fois.

E. 1120. (Registre.) — 605 feuillets, papier.

1549. — Acte de dépôt par Jacques Augier entre les mains des gardes de la monnaie de Bourges de ses lettres de provision de tailleur de ladite monnaie, délivrées par les généraux de la chambre des monnaies de Paris, plus de trois piles et six trousseaux à monnayer deniers et douzains dont il s'est chargé, moyennant un déboursé de 4 ducats ; de quoi lesdits gardes lui ont accusé réception et donné décharge. — Foi et hommage par Jacques Ferrot, libraire à Bourges, à Gilbert Baulin, écuyer, sieur de Maubranches, pour la sixième partie des dîmes de Charpaigne, dans la paroisse de Sainte-Solange. — Enquête de *commodo* et *incommodo* faite par la commission des monnaies au logis de Jean Georges, maître particulier de ladite monnaie, à la suite de laquelle ladite maison est reconnue propre à faire un hôtel des monnaies. — Acte de foi et hommage par Jeanne Alabat, veuve de Jean Lauverjat, et dame de Champroux, pour ladite terre de Champroux, comme mouvant de celle de Chanay, à Jean de Lestang, sieur dudit Chanay, à cause de sa femme, Catherine de Lanoue. — Assemblée des paroissiens de Saint-Jean-des-Champs, qui vote un secours, pris sur la caisse de la fabrique, de 50 sous tournois, pour permettre à la femme Abégaut de soigner la lèpre dont elle est atteinte. — Contrat d'accense par lequel Simon Babou, tabellion royal à Gien, afferme pour deux années, et moyennant 200 livres parisis par an, son dit tabellionnage à Guillaume Foubert, procureur audit Gien. — Attestation par Gabriel Salandrin, morte paie de la Grosse Tour de Bourges, que, depuis seize ans qu'il y réside, il a toujours vu le service divin célébré dans la chapelle de la Tour par les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier. — Fondation par damoiselle Jacqueline de Gannay, dame de Nancray, d'une messe basse, tous les vendredis, dans l'église de Notre-Dame de Fourchaud, et de 12 obits par an, pour l'âme de Pierre de Gannay, bailli de Berry, son père, moyennant une rente annuelle de 26 livres tournois, hypothéquée sur les prés de Nancray. — Testament de ladite demoiselle de Nancray. — Marché entre Fiacre Legras, horloger à Bourges, et Philippe Foucaut, contrôleur du domaine à Tours, par lequel le premier s'engage à fournir, à la Toussaint, une horloge à six pans, « à laquelle y aura réveil, sonnerye, monstre et mouvement de lune, à une monstre *appart*, les troys platines, la cloche et subastement de cuyvre, le tout

doré, et les pilliers et mouvement d'icelle tous brunys et couverts de bleu; ensemble ung estuys de cuyr doré fermant à clef ayant ouverture pour veoir lesdites deux monstres », et pour le prix de 13 écus d'or sol. — Acquit au domaine par les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, pour deux sommes montant à 17 livres et représentant une année de la rente à eux servie pour leur assistance religieuse à la Grosse Tour de Bourges et aux prisons de la chambre des comptes. — Protestation au nom de Guillaume de Rochechouart, maître d'hôtel ordinaire du Roi et sieur de Jars, appelant comme d'abus, contre le décret de l'official de Bourges, enjoignant au bailli et officiers de la prévôté dudit Jars d'apporter par devers lui les informations faites au sujet de l'homicide commis par Nicolas Coippel sur la personne de Pierre Ruelle.

E. 1121. (Registre.) — 375 feuillets, papier.

1550. — Sommation faite par les changeurs de la ville de Montluçon, au maître de la monnaie de Bourges, de les fournir de bonne monnaie, ayant cours, « pour changer toutes espèces d'or, d'argent et billon pour survenir au peuple ». — Acense par Antoine Dantan, curé du Gravier, au profit de Fiacre Rollet, prêtre d'Issoudun, pour trois années, à raison de 50 livres l'une, de ladite cure du Gravier, à charge d'en exercer le ministère et entretenir les propriétés. — Actes pour l'archevêque de Bourges contre les abbés de Saint-Sulpice-les-Bourges et de Chezal-Benoît, défaillants, sous prétexte de santé, à la réunion du clergé du diocèse assemblée à l'officialité. — Testaments : de Jean Grellet, docteur en théologie, chanoine de l'église de Bourges; — de Guillaume Jupille, vicaire de ladite église; — de Philippe de Laval, chanoine de la Sainte-Chapelle dudit Bourges. — Assemblée des fabriciens de Saint-Jean-des-Champs, pour délibérer sur les réparations à faire dans l'église. — Lettres des généraux de la monnaie aux gardes-prévôts de la monnaie de Bourges, qui les autorisent, en raison du surcroît de travail motivé par la démonétisation des anciennes espèces, à recruter des ouvriers auxiliaires parmi les orfèvres et autres gens capables du pays, et à contraindre les enfants des anciens ouvriers de la monnaie à s'y faire recevoir, sous peine de perdre leurs privilèges. — Transaction entre l'archevêque et les chanoines de l'église de Bourges, par laquelle ceux-ci cèdent à l'archevêché tous les droits de dîmes à eux pouvant appartenir dans la paroisse de Cornusse, dont l'archevêque est seigneur.

E. 1122. (Registre.) — 77 feuillets, papier.

1550. — Terrier de la seigneurie de Boisbouzon, dans la paroisse de Farges-en-Septaine, dressé pour Jacques Dupuy, sieur de Farges et Boisbouzon. — Noms des déclarants : Jacques Richard, Blaise Haimastais, Jean Nagot, Pierre Tournon, Jean, Jacques et Louis Baschault, Hugues Picard, Gilbert Duret, Jean Champfraut, Martin de La Loge, Étienne. Jean et Pierre de Montauroy, Pierre Pinaut, Étienne, Clément et Jean Thévin, Jean Mirepied, Étienne Campagnard, Jean Champdavoine, Michau Groslier, Gilbert Jappin, Louis Mureau, Denis Delacroix, Valence Ragon, veuve de Jacques de Montauroy, Jean de Razay, Guillaume Brachet, Jean Imbaut, André Fellin, Étiennette Lenoir, veuve Jean Archambaut.

E. 1123. (Liasse.) — 401 feuillets, papier.

1551. — Quittance par Pierre Quitard, promoteur en cour d'église et banquier à Bourges, au profit de Thomas Cornillat, curé de Léré, pour une somme de 12 écus soleil, restant dus sur 22 écus, dus par ledit Cornillat à feu Méry Quitard, pour l'expédition des bulles de ladite cure de Léré, qui n'avaient pas été fournies, et que ledit Pierre Quitard s'engage à fournir. — Contrats d'apprentissage : du métier de parcheminier, pour Claude Tonnelier, pendant deux années, moyennant 25 livres tournois, moyennant que ledit apprenti sera logé, nourri et chaussé; — du métier d'armurier et fourbisseur, pour Jean Giraut, pendant trois ans, moyennant 10 livres tournois. — Enquête sur la mort d'un cheval appartenant à un Allemand, et atteint de la morve, à l'auberge du *Bœuf-Couronné*, à Bourges. — Sommation au procureur du Roi en Berry, au nom de l'abbé de Saint-Sulpice-les-Bourges, réclamant contre un empiètement de justice, commis par le lieutenant des eaux et forêts, dans le bourg dudit Saint-Sulpice, soumis à la juridiction de l'abbé. — Plainte par les officiers et suppôts de l'université de Bourges, contre un abus de pouvoir du prévôt de Bourges, coupable d'avoir fait arrêter et mettre à la question un écolier, au mépris des privilèges de l'École. — Autorisation accordée à Pierre Poirot, scribe de ladite Université, de se faire suppléer dans l'exercice de ses fonctions. — Protestation par Étienne Ligier, religieux bénédictin de Saint-Sulpice-les-Bourges, porteur d'une procuration de son frère Romble Ligier, demandant la collation de la cure d'Ivoy-le-Pré par l'archevêque de Bourges, auprès duquel ledit Père Étienne n'a pu se faire admettre. — Vente par Antoine Penin, marchand à Bourges, et François Penin, chanoine de Saint-Ursin, au profit d'Eustache de Crèvecœur, sieur de Coulange, de la moitié indivise de la terre et seigneurie des Brosses, moyennant le prix de 5,000 livres tournois.

Nota. — Ce registre est incomplet des derniers feuillets.

E. 1124. (Registre.) — 498 feuillets, papier.

1552. — Contrat d'acense de la cure de Dampierre-le-Vieux, par le curé Joachim Lechesne, au profit de François Louis, pendant cinq années et moyennant 30 livres tournois. — Société commerciale établie entre Étienne Tuchièvre et Étienne Collasson, bourgeois de Bourges, Jean du Chassin, sieur de Champagne, à Meillant, et Joseph Collasson, marchand à Dun-le-Roi, pour l'exploitation de 110 arpents de bois dans la forêt de Meillant, au prix de 1,190 livres, pour dame Antoinette d'Amboise, dame de Lignières, et son fils Charles de La Rochefoucaud, sieur de Barbézieux, moyennant en outre dix aunes de satin pour la fille dudit seigneur. — Sommation par Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, à Guillaume Prioret, couturier à Bourges, d'avoir à lui restituer une aiguière de vermeil, pesant 2 marcs, moins une once, à lui donnée en gage pour prêt d'une somme de 16 écus d'or soleil. — Inventaire et prisée des joyaux et reliquaires du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. — Déclaration par le maître de la confrérie de la Trinité ou des tailleurs et couturiers, des biens et revenus de ladite communauté. — Autre semblable par le maître de la confrérie de Saint-Jacques. — Vente par la fabrique d'Osmoy, à un orfèvre de Bourges, d'un calice de vermeil, pesant 2 marcs, pour le prix de 27 livres tournois. — Autre, par les fabriciens de Veaugues, au curé de ladite paroisse, d'un calice d'argent de faible aloi, pesant 2 marcs, une once, au prix de 23 livres. — Autre, par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourbon, au sergent Sébastien Grellet, d'une lampe d'argent émaillée, dorée, estampée aux armes royales, pesant 22 marcs et demi, moyennant 92 livres. — Délivrance par les procureurs de la fabrique de Saint-Germain-du-Puits aux collecteurs et leveurs des rôles de la grande taille et crue des réparations de Lyon pour l'année 1553. — Refus par les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier d'adhérer à la demande du prieur du chapitre, Robert Brète, en même temps écolier à l'université de Paris, de lui délivrer sa prébende, par suite de son défaut de résidence. — Accord entre le curé d'Ignol et les paroissiens, par lequel le curé est autorisé a garder le calice qu'il a pris en paiement des déboursés par lui faits pour l'agrandissement du cimetière, à condition de le prêter à l'église, quand elle en aura besoin, et de fournir 20 livres de cire neuve pour refaire le luminaire qu'il s'est approprié.

E. 1125. (Registre.) — 235 pièces, papier.

1563. — Contrat d'apprentissage du métier de passementier, pour Jacques Chaignon, pendant trois ans, moyennant la somme de 45 livres tournois. — Obligation par Romble Legier, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, de se charger de la recette de 683 livres 18 sous, représentant le décime imposé sur le clergé de Bourges, tant pour secours aux pestiférés que pour la levée de gens de guerre. — Demande en main levée de l'opposition mise par frère Claude Dupart, religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun et prieur de Saint-Martin-du-Mont, contre la perception des revenus dudit prieuré, par Bourgeois, marchand audit Melun et fermier du prieuré. — Commission donnée aux députés du clergé du diocèse pour obtenir du Roi un adoucissement des taxes mises sur l'Église à l'effet d'éviter l'aliénation des biens ecclésiastiques.

E. 1126. (Registre.) — 673 feuillets, papier.

1553. — Partage par Jean de Bar, chevalier, sieur de Villemenard, entre ses deux fils, François et Jean de Bar, de l'héritage provenant de feu leur mère, Françoise de Vinon. — Contrat d'apprentissage du métier de tisserand en draps, pour Charles Fradet, pendant cinq années et moyennant 20 sous tournois par an. — Reconnaissance par le curé de Senneçay du patronage du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, donnant droit annuellement au prélèvement de la somme de 6 livres tournois sur ladite cure. — Vente de la terre de Chaumasson, pour 2,000 écus d'or soleil, à Ursin de Sauzay, prévôt de Bourges, par Perrette Fradet, épouse de Jacques de Menou, sieur de la Ferté-Nabert, fait prisonnier à la guerre et tenu de payer rançon pour recouvrer sa liberté. — Protestation par les maire et échevins de Bourges contre les prétentions de Charles de Barbançois, sieur de Sauzay, d'emmener au dehors deux prisonniers enfermés dans les prisons de Bourges, suivant la commission du lieutenant général d'Issoudun, et au mépris des privilèges de la ville. — Délivrance faite au procureur du baron de La Garde, capitaine général des galères du Roi, de trois prisonniers détenus dans les prisons de Bourges, après condamnation aux galères par les prévôtés de Sancerre et de La Chapelle-d'Angillon. — Testament de Jacquette Barat, veuve de Nicole Crennequin, élu en Berry. — Vente par Pierre Lebrun, meunier, à Geoffroy Maillet, hôtelier à Fussy, et pour 18 livres tournois, de trois lits garnis, une arche, un coffre, « une mect à poitrir », un banc, 2 tables, 4 tréteaux, une crémaillère, une scie, un pot de fer, une casse (chaudière), un broc et 2 écuelles d'étain, 13 livres de chanvre, 12 livres de fil, 15 aunes de toile, 2 cuillers, un poëlon de cuivre, une grille, 2 serviettes, 2 nappes, un pourpoint de poulangy à manches de drap, une saie de drap blanc, doublée de toile, une cotte de drap gris et un chaperon de femme. — Foi et hommage de la seigneurie de Chappes par Jean Fradet à Gilbert de Baulin, sieur de Maubranches.

E. 1127. (Registre.) — 572 feuillets, papier.

1554. — Acense pour trois ans, et moyennant 260 livres tournois par an, des revenus de l'archidiaconé de Buzançais, par l'archidiacre Jean Pringet, au profit de l'archiprêtre Guillaume Marot. — Protestation par Robert Bouette, chantre de la cathédrale de Bourges, contre l'élection d'un chanoine faite par le chapitre métropolitain au mépris des lettres royales que ledit Bouette avait obtenues à cet effet. — Foi et hommage au sieur de Maubranches du fief de Chenevières, paroisse de Savigny-en-Septaine, par Me Guy Doullé. — Acte de cautionnement par Jean de Laverlie, notaire à Argenton, et Antoine Girard, marchand à Bourges, au profit de Blaise de Laverlie, aussi marchand et fermier pour quatre ans des revenus de la terre d'Apremont, moyennant la somme annuelle de 820 livres tournois. — Testament de Charles Chevalier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, par lequel il fonde, près de l'église de Montermoyen, le collège qui depuis a porté son nom. — Aveu et dénombrement au sieur de Maubranches du lieu seigneurial de Veauce, paroisse de Saint-Doulchard, par Guillaume de Valenciennes, trésorier général du Dauphiné. — Déclaration par Jean Georges, sieur de Mannay, de l'emploi par lui fait d'une partie de la dot de sa femme, Catherine de Limosin, bien que marié avec elle sous le régime du droit écrit, exclusif de la communauté. — Élection de Jean Bernasse, Louis Fevreau et Noël Doison, comme répartiteurs de la taille sur les habitants de Savigny-en-Septaine. — Protestation par Guillaume Compain, sieur de Lazenay, contre son inscription aux rôles de la taxe des 50,000 hommes établie sur les villes closes du royaume. — Attestation par les principaux paroissiens de Saint-Pierre-le-Puellier, du peu d'importance de la paroisse, dont le chapitre est curé primitif.

E. 1128. (Registre.) — 11 feuillets, papier.

1554. — Minute du terrier de la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, à Bourges, dressé pour le chapitre de ce nom. — Noms des déclarants : Jeanne de Veauce, veuve Jacques Rodillon ; Antoinette Bardet, veuve Antoine Joly ; Anne Thauvenay, veuve Sébastien Morant ; Berthomier Emptas ; Avertin Devineau, vigneron ; Jeanne Thauvenay, veuve Guillaume Perraut ; Berthomier de Lachaudre, vivandier ; Jean Dimanche, marchand ; François Vigier, charretier ; Louis Leloup, boucher ; Philippe Huet, boulanger, ous habitants de la ville de Bourges.

Nota. — La moitié seule du cahier est écrite.

E. 1129. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1548-1549. — Nomination, comme bailli de la terre et seigneurie de Maubranches, de Christophe de Boisrouvray, licencié en lois, conseiller en cour laie, par Gilbert Baulin, sieur dudit Maubranches. — Transaction entre Jean Raby, chaussetier, et les époux Georges Lefèvre, aussi chaussetiers, en vertu de laquelle ledit Raby consent à verser à la femme Lefèvre 45 sous en dédommagement des violences qu'il a exercées sur elle. — Bail d'acense pour l'année 1648, et moyennant 100 livres tournois, de la « Visitation » de l'archidiaconé de Bruères, par l'archidiacre Jacques Vicard, au profit de Jean Croset, curé de Theneuil, et André Luquet, vicaire de l'église de Bourges. — Élection par les facultés réunies de l'université de Bourges de Barthélemy Chavany, docteur et doyen de la faculté de médecine, comme recteur, pour un trimestre, de ladite Université. — Installation dans les fonctions de capitaine de la Grosse Tour de Bourges, de Gallois de Bailleul, chevalier de Longpont, maître d'hôtel ordinaire de la reine de Navarre, duchesse de Berry, et par elle pourvu de ladite charge.

E. 1130. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

1559. — Minute du terrier de la paroisse de Saint-Germain-des-Bois, dressé pour le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. — Noms des déclarants : Huguet Martin, charpentier ; Manion du Puy-Claveau, couturier ; Étienne Germain ; Jean et Guillaume Boullier, dit Jarry ; Simon Rotat ; Pasquet Pommier ; Jean Courtaut ; Michel Delosme ; François de Laporte ; Louis Juchet ; Germain Meignin ; Pierre Guimonnet, tisserand ; Étienne et Jean Giraut ; Philippon Noël ; Claude Aufavot ; Jean Locquin ; Jean Bouer ; Guillaume Boullin ; Jean-Thomas Laurent ; André, Guillaume et Claude Olivier ; Berthomier Chambereau ; Jean Coulon ; Jacqueline Petit, veuve Deschênes ; Simon et Guillaume Petit ; Étienne, Guillaume et Jean Brûlé ; Toussaint Avrillon ; Vincent Sonnerot ; Louise Olivier, veuve Guyot ; Étienne Locquin ; Gilbert Audebrand ; Simon Fousset, couturier ; Jean Reuillon ; Marie Brûlé, veuve Chartin ; Hugues Boullier, prêtre à Vorly ; Germain Chartier ; Guillaume Aufaure ; Jean, Michel et Guillaume Fournier ; François Drain ; Denis Olivet ; Pierre Moirmat ; Denis Fouchier ; Pierre Guérin ; Pierre et Mathieu Théveneau ; Charles Camelin, cardeur ; Macé Noël ; François Dufour ; Antoinette de Fauville, veuve de Gabriel Bastard, sieur de Mautrot ; Jean Reuillard ; Jean Mullet ; Nicolas Couppé ; Gillette Berthe, veuve Reuillon ; Étiennette Denis, veuve Turlaut ; Jean Vollaut ; Michel Compaing ; Pierre Sarrazin, marchand

à Bourges, et Grégoire Auroux, tous laboureurs, paroissiens de Saint-Germain-des-Bois, sauf les exceptions sus-indiquées.

E. 1131. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1559. — Rapport après visite, faite à la requête de Jeanne Morlat, de la personne de son mari, maître Pierre Robinet, enquêteur et examinateur ordinaire pour le Roi en Berry, par Jacques Ithier, médecin, Denis Labbé, apothicaire, Pierre Barnou, barbier-chirurgien, et Gervais Joliard, clerc et praticien, qui déclarent que, sauf accident, ledit Robinet n'est pas dangereusement malade. — Testament de messire Louis Delaroche, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Vente, moyennant 25 livres tournois, par Jeanne Bardinat à Étienne Brocard, écolier, d'un mobilier, composé de un lit garni avec son châlit, 5 linceuls (draps) et 5 serviettes, un coffre, une table avec ses bancs et tréteaux, 2 armoires, le tout en chêne, 4 écuelles et 2 assiettes, une écuelle à oreilles, une salière et un pot d'étain, une poêle, un poëlon, un chaudron, 2 landiers, une broche et 2 cuillers de fer. — Bail d'acense par Pierre de Sauzay, chanoine de l'église de Bourges et curé de Santranges, au profit de Roland Borderieu, prêtre à Pierrefitte-ès-Bois, de ladite cure de Santranges, pour cinq années, moyennant la somme annuelle de 100 livres tournois. — Prise de possession, par maître Romble Ligier, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier et curé de Saint-Médard de Bourges, de la maison de la *Tournelle*, sise paroisse de Montermoyen, suivant les formalités habituelles, « par les entrées et issues dudit logis tant hault que bas, fermant et ouvrant les huys et fenestres dudit logis et maison, faisant acte de seigneur d'icelle ».

E. 1132. (Registre.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1560. — Quittance par Louis Manoury et Jeanne Bonnet, sa femme, au profit de Jean Bonnet, père de la susdite, de la somme de 68 sous 9 deniers restée due sur celle de 25 livres 15 sous, promise par contrat de mariage comme constituant la dot de ladite Jeanne, avec un lit garni, une robe, une cotte, une nappe, une serviette et autres meubles. — Bail de ferme, pour trois ans et moyennant 10 livres par an, à François Farreau, pêcheur, de la pêche des seigneuries de Savigny-en-Septaine, Dierry et le Perreau, par Charlotte de Brienne, dame de Curton et desdites terres et seigneuries. — Marché entre Louis Boivin, bachelier en droit civil, et Gaston Cacadier, barbier à Bourges, par lequel ledit Boivin s'engage à loger, nourrir et « instruire aux lettres et autres bonnes mœurs », le fils dudit Cacadier, pendant un an, moyennant 27 livres 10 sous tournois. — Rapport fait aux chanoines de Saint-Étienne de Bourges, par Jean Bombérand, Léonard Masseron et Jean Levez, maîtres maçons jurés, des travaux exécutés depuis deux ans sous leur direction dans la cathédrale de Bourges, savoir : la réfection du perron du portail de Notre-Dame-de-Grâce, au prix de 3,200 livres ; la restauration de la voûte et des fenêtres de la chapelle Saint-Martin, au prix de 1,530 livres ; celle de la première voûte de la tour neuve, au prix de 370 livres ; le renouvellement du pavé entre ladite tour et le portail susmentionné, au prix de 6 livres la toise ; de l'emmarchement de l'autel placé derrière le grand autel du chœur, pour 45 livres ; enfin, la restauration de la chambre du conseil et de ses abords, pour 386 livres. — Foi et hommage au sieur de Maubranches, par Claude Bridard, procureur au présidial, de la terre de Bury, dans la paroisse de Nohant-en-Goût. — Marché entre Léopard Marvilleau, prieur de Notre-Dame-de-Salles, et Jean Moireau, charpentier, pour le rétablissement du moulin de la Fosse, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puits, moyennant 40 livres et 4 septiers de blé méteil. — Testament de Simon Babou, contrôleur du grenier à sel de Bourges.

E. 1133. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1565. — Minute du terrier de la paroisse de Saint-Doulchard, dressé pour le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. — Noms des déclarants : Catherine Rodillon et Jeanne de Beauregard, veuve Rodillon ; Antoinette Bardet, veuve Joly ; Anne Thauvenay, veuve Méraut ; Berthomier Emptas ; Advertin Devineau ; Jeanne Gaillard, veuve Girard ; Jeanne Thauvenay, veuve Perraut ; Berthomier de la Chaudre ; Jean Dimanche ; François Chartier ; Philippon et Pierre Huet ; Thomas Gaultier ; Simon Rochin ; Jean Delaforge ; Guillaume Colombeau ; Jean Bidaut ; André Nohault ; Jean Grangier ; Claude et André Thauvenay ; Gallois Contau ; Pierre et Valentin Asselin ; Jean et Touchard Mais ; Étienne Paré ; Marie Robinet, veuve Ribaudon ; Étienne Barraut ; Pierre Vollet ; Gilbert Labbé ; Cécile Riglet ; François Pocquet, dit Simonnet ; Jacques de Gibes ; Jean Rabutin ; Vincent et Simon Jonnières ; Jean Testard ; Philippon Bonnet ; Jean Morin ; Gilbert Pizet ; Antoine Taupin ; Jean Bertin ; Gillet Velles ; Étienne Buthet ; Marie Berteron, veuve Panier ; Jean Guillemet ; Nicole Masseret ; Guénin Thévenot ; Simon Gendrat ; Naudin Baudet ; François Simon et Aimable Barré ; Jean Piat ; Simon Lescullier ; Antoine Bertier ; Philippe Colombeau, veuve Girard ; Robert Girard ; Berthomier Ferré, Mathieu Bourgongnon ; Robert de la Chaussée ; Catherine Duchêne, veuve Asselin ; Bertrand Couard ; Jean et François Rogier ; Gilbert Charrier ; François Gondier ;

Jean de Presle; Jean Cuissaut; Marie Mayet, veuve Prévost; Étienne Chabenat; Jacques Lours; Louis Legendre; Adam Lausson; Robinet Badin; Hervé Pichard; Pierre Rousseau; Jean Carré; Jean Taillaut, tous paroissiens de Bourges et Saint-Doulchard.

E. 1134. (Registre.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1561. — Acte d'appel comme d'abus, au nom de Louis Fontanier, curé de Saint-Cyr, au diocèse de Saint-Flour, de l'exécution du rescrit obtenu en cour de Rome, par dom Jean de Vichy, prieur de la Voulte, comme appelant contre les saints décrets d'une deuxième sentence interlocutoire donnée par l'official de Bourges et adressée à Me Hugues *de Capulatorio*, prétendu abbé de Saint-Pierre de Thiers, au Puy, et à Jean Jaudre, prétendu prieur de Saint-Jean de la Bajasse, au diocèse de Saint-Flour. — Vente, moyennant 3,050 livres tournois, des deux tiers de la seigneurie de Givray, dans la paroisse de Trouy, par Jean Crennequin, procureur au présidial, et Marie Delalande, sa femme, et Claude Perras et sa femme, Catherine Delalande, au profit de Jean Bidaut, doyen de l'église de Bourges. — Prise de possession de la cure de Savigny-en-Septaine par Étienne Pillemy, au nom de Guillaume Macé, pourvu de ladite cure. — Acte de foi et hommage à René de Rochefort, sieur de la Creusette, par Étienne Ferrot, vicaire de Saint-Étienne de Bourges, pour la huitième partie des grandes dîmes de Saint-Caprais. — Autre, du fief du Colombier, situé dans la paroisse de Moulins-sur-Yèvre et relevant de la Grosse Tour de Bourges, par Jean Bidaut, sieur de Germigny. — Bail de la recette de Saint-Pierre-le-Puellier, par la communauté des vicaires de ladite église à leur collègue Simon Velluet, pour trois ans et moyennant 6 livres tournois par an. — Aveu et dénombrement de la terre de Billeron, située dans la paroisse de Lugny-Champagne et relevant de la baronie de Montfaucon, par François Debar, sieur de Buranlure. — Délaissement de l'office de sergent royal ordinaire en Berry fait par Aubin Lezard, au profit de James Robelin, clerc et praticien.

E. 1135. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1567. — Institution par les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier de James Robelin, sergent royal, comme receveur du chapitre, pendant trois ans et moyennant 50 livres tournois par an. — Testament de Jean Fradet, sieur de la Chaise, fils de feu Charles Fradet, sieur de Chappe. — Protestation du prévôt de Bourges contre l'abus résultant de la nomination de tutelle faite aux mineurs Dumoulin par le présidial, au mépris de son droit sur la matière comme prévôt et juge ordinaire de Bourges. — Accord entre Charlotte de Vienne, dame des terres de Savigny, Dierry et le Perreau, et Alexandre de Meny-Peny, sieur d'Osmoy, fermier desdites terres, sur les réparations à faire par ledit fermier à sa sortie.

E. 1136. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1567. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de la paroisse de Savigny-en-Septaine pour délibérer au sujet de l'imposition de 100 livres tournois mise sur la paroisse pour la réparation des ponts. — Convention entre les frères François Chastaignier, maître d'hôtel ordinaire du Roi, Jean Chastaignier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et Louis Chastaignier, écuyer, fils de Jean Chastaignier, sieur de la Roche-Pozay, par laquelle ils s'engagent à tenir comme non avenue toute disposition testamentaire ou donation entre vifs que leur père pourrait faire en faveur de l'un d'eux au détriment des autres. (Nota, l'acte porte la signature de *Joseph de la Scala*). — Testament de Louis Ronssard, docteur régent en l'université de Bourges.

E. 1137. (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1570. — Promesse faite à Maurice Leloup, marchand à Bourges, par Marie Mutaut, veuve de Jacques Pouvraceau, nommé tuteur de l'enfant mineur de ladite veuve, de le dédommager de tous les frais qui lui incomberaient par suite de cette tutelle, qu'il n'a acceptée qu'à la prière de ladite veuve. — Vente par Claude de Luynes, bourgeoise de Bourges, au profit de Pierre Sardé, bourgeois d'Orléans, du lieu, manoir et métairie de Mortain, situé dans la paroisse de Séris, châtellenie de Beaugency, pour le prix de 40 livres tournois. — Contrat par lequel Barthélemy Raguau, notaire à Bourges, s'engage à prendre chez lui, à titre de clerc, Pierre Fraulon, pendant une année, moyennant que celui-ci lui donnera 55 livres tournois, plus une charretée de gros bois valant 50 sous ou la valeur dudit bois.

E. 1138. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1571. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier au profit de Claude Mect, pour deux années et moyennant la somme par lui versée de 35 livres tournois. — Marché passé entre Nicolas Martin et Blaise Tiby, maîtres maçons, et Charles de Perelles, bourgeois, pour la reconstruction de la façade et d'un des pignons de la boucherie de la Porte-Neuve de Bourges, moyennant la somme de 20 livres tournois. — Autre, entre Pierre Gouet, bourrelier, et Michel Thouron, pâtissier, dont le premier s'engage à entretenir de harnais ses trois chevaux, pendant trois ans, à

raison de 12 livres tournois par an. — Bail d'acense par Pierre Delagrange, conseiller au présidial de Bourges, d'un jeu de paume dans ladite ville, au profit de François Fournier, *raquetier*, moyennant 200 livres tournois par an, payables mensuellement, à raison de 16 livres 13 sous 4 deniers et avec certaines réserves, en vertu desquelles le bailleur aura une certaine part dans les gains, et aussi à la condition que le preneur lui donnera chaque année deux douzaines de raquettes, chaque fois qu'il voudra s'en servir pour jouer.

E. 1139. (Registre.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

1573. — Quittance par Catherine Maupas, veuve Demollins, au profit de Pierre Liron, vigneron, de la somme de 13 livres tournois, prix d'une vigne à lui vendue et soldée de la manière suivante : 10 écus d'or sol, un double ducat, un ducat, un pistolet, le tout d'or, de poids et de bon aloi, en monnaie ayant cours. — Bail d'acense pour un an et le reste moyennant 22 livres tournois, à Clément Thierry, menuisier, d'une maison sise à Bourges, rue de la Narvrette, par Accurse du Châtaignier, docteur et avocat au parlement de Toulouse et héritier universel de feu Claude Deluines, sa tante maternelle, ci-devant propriétaire de ladite maison. — Révocation par Charles Collas, barbier-chirurgien à Bourges, des donations testamentaires antérieurement par lui faites à ses fils Olivier, Charles et Cyprien, « veu les rébellions et désobéissances qu'il dict lui avoir esté faites » par eux. — Association de Mathieu Petit, meunier, Guillaume Baschaut et Étienne Dupuy, pour l'exploitation du moulin à blé de Moulins-sur-Yèvre, appartenant à Françoise Ragier, veuve Simonneau.

E. 1140. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1575. — Bail d'acense, pour trois ans et moyennant 6 livres, par Pierre Febvre, meunier, au profit d'Étienne Cherpy et Guillaume Ligier, pêcheurs, de la rivière garennée de Soires (rivière d'Yèvre), appartenant à l'Hôtel-Dieu de Bourges, depuis le moulin de l'Hôtel-Dieu de Bourges jusqu'au gué de La Chaussée. — Contrat d'une constitution fictive de 53 écus 20 sous tournois de rente, consentie par François Daignet, valet de chambre ordinaire du Roi, au profit de Nicolas Maréchal, son cousin, avec les procédures résultant de cet acte, par suite des poursuites exercées à son sujet par Maréchal contre Daignet. — Sommation par demoiselle Jeanne de Gannay, agissant par procuration de son mari, François Bault, ci-devant receveur des aides et tailles en l'élection de Berry, à Jason d'Arthuys, sieur de Saint-Soin, auquel, en lui présentant les provisions de l'office résigné à son profit par son dit mari, elle réclame le versement de la somme convenue entre eux, à laquelle sommation il est répondu par une demande de délai de huitaine.

E. 1141. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1574. — Décharge au profit d'Étienne Fougière et Thomas Julian, par Jean Laffon, vigneron, de tout ce qu'ils auraient pu lui devoir sur la succession de Guillemette Thoury, parce qu'il les a désintéressés en leur cédant un lit garni d'une couverte, un coussin et un « bourras », une arche (pétrin), une casse (chaudière), une écuelle à oreilles, un godet d'étain et quatre planches. — Discussion entre les héritiers de Jacqueline Moyet, première femme de feu Jean Bengy, marchand à Dun-le-Roi, et Étiennette Bignon, sa deuxième femme, pour le partage de la succession des époux décédés. — Bail d'acense, pour trois ans et moyennant 40 livres tournois par an, par Antoine de Vulcob, sieur de Coudron, au profit de Jean Pascault, vinaigrier, de tout le devant de la maison du *Lièvre-d'Or*, dans la rue Bourbonnoux, à Bourges. — Acte de foi et hommage, par Jean Boirot, bourgeois et échevin de Bourges, envers Charlotte de Vienne, dame de Curton et de Savigny, pour le fief de Galles, situé dans la paroisse d'Avor et relevant de ladite seigneurie de Savigny-en-Septaine.

E. 1142. (Registre.) — In-4°, 496 feuillets, papier.

1596. — Accord entre Suzanne de Vielbourg, veuve de René Tizard, sieur de Villiers et Poulanon, et Pierre Tizard, écuyer, son beau-frère, au sujet de la succession du défunt. — Constitution de cautionnement par Claude Turpin et Clément Musnier, envers François de Vigny, sieur de Forest, secrétaire de la chambre du Roi et receveur général de la subvention du clergé, et au profit d'André Turpin, contrôleur ordinaire des guerres et receveur de ladite subvention pour les diocèses ressortissant de la généralité des finances de Bourges. — Garantie d'indemnité, par les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, envers James Robelin, sergent royal, chargé de l'administration des revenus du chapitre, contre le procureur du Roi et le receveur général des décimes, à cause du défaut de paiement par le chapitre de 6,115 livres 11 sous 2 deniers tournois, audit receveur général. — Décharge par Pierre Chollet, juge de La Chapelle-d'Angillon, délégué de la Chambre des comptes du duché de Nevers, au profit de Marie Paulin, veuve de Charles Grégoire, ancien procureur au présidial de Bourges, après remise de sa part d'effets mobiliers, transportés du château de La Chapelle-d'Angillon chez ledit Grégoire, pendant les troubles ; lesquels effets consistent en : 7 pièces de

tapisserie damassée, « avec des merveilles rapportées à fleurs »; 10 pièces de tapisseries historiées de haute lisse, garnies de toile; 8 autres sans toile; un tapis de Turquie; 3 grandes pièces de vieille tapisserie de haute lisse, garnies de toile; 3 pièces de tapisserie, sur champ rouge, « faites au point refendu »; 5 pièces de vieilles menues verdures; 8 pièces de pantes de ciel, non garnies, faites au point refendu, sur champ rouge; un ciel de futaine blanche, avec son fonds; un *pannichon* de damas rouge, avec sa chappe, bandé de velours rouge, garni de passement d'argent faux; un vieux ciel de damas noir, sans rideaux; un autre de damas jaune, blanc et noir, avec une pante non fournie; un tapis de satin de *Burges* (Bruges?) blanc, semé de fleurs de couleur et 2 rideaux de taffetas blanc; une courte-pointe de taffetas bleue; un *matherras* de futaine blanche; 30 « linceux » de toile de lin; 2 de toile de Hollande, et 2 demi-rideaux de futaine blanche. — Foi et hommage du lieu du Breuillet, relevant de la seigneurie de Soye-en-Septaine, fait par Claude Ragueau, veuve de Jean Bridard, enquêteur pour le Roi, en Berry. — Autre, par Maurice Jocquin, avocat au présidial de Bourges, pour la seigneurie des Trousseaux, située dans la paroisse de Nohant-en-Graçay et relevant de l'abbaye de Massay. — Contrats de mariage : de Jean Bouer, conseiller au présidial de Bourges, fils de Jean, élu en l'élection de Berry, et de Gabrielle Delacroix, avec Anne, fille de Jérôme Chambellan, sieur de la Garenne, conseiller et secrétaire du Roi, receveur des aides et tailles et maire de Bourges, et de Marguerite Perrot; — de Guillaume Debrielles, avocat au présidial, fils de Hugues, notaire royal à Bourges, avec Marie, fille de feu Jean Piat et Françoise Maréchal.

E. 1143. (Registre.) — In-4°, 384 feuillets, papier.

1556. — Sommation faite par Étienne Blondé, marchand à Bourges, à Jacqueline Bourdin, veuve de Jean Palus, médecin du Roi et de la reine de Navarre, de payer 26 livres 6 sous tournois, de laquelle ledit Blondé a répondu envers Bernard Carrerii, avocat à Toulouse, au nom de Guillaume Palus, fils de ladite veuve. — Sommation à Nicolas Riglet, receveur général des finances à Bourges, par Vincent Torré, mandataire du comte Camille Beccaria, d'avoir à lui verser, pour le compte de ce dernier, 1,200 livres imputées par le trésorier de l'épargne sur le quartier des aides d'octobre à décembre 1555, et refus dudit Riglet, en raison de l'épuisement des fonds de ce quartier des tailles. — Nomination par la communauté des vicaires de Notre-Dame de Salles de Charles et Jean Guiltard, enfants de chœur de ladite église, comme leurs vicaires, pour les chanoines dudit Notre-Dame de Salles, sieurs censiviers de cinq maisons, arrentées à Bourges par ladite communauté. — Acte de foi et hommage au sieur de Maubranches, par Jean de Bar, chevalier, sieur de Villemenard, pour sa dite terre de Villemenard. — Autre, pour la terre de Savigny-en-Septaine, par Jean de Lespinasse, sieur de Chadaigne, à la duchesse de Berry, entre les mains de Gabriel Salandrin, morte paie et capitaine de la Grosse Tour de Bourges. — Autre, par Philippe de Laloue, chevalier, au sieur de Buranlure, pour sa terre du Pain, située dans la paroisse de Sainte-Gemme. — Procès-verbal de visite dressé par Léopard Marvilleau et Pierre Seurrat, chanoines de Saint-Étienne de Bourges, choisis par leurs collègues pour examiner la construction d'un bâtardeau faite par les chanoines de la Sainte-Chapelle, sur le Beugnon, et qui rend impossible le fonctionnement du moulin de Saint-Paul, appartenant au chapitre de Saint-Étienne. — Acquisition du lieu et manoir de Chappes, près Bourges, de Jean Fradet et Marie de Cambray, sa femme, Pierre Fradet, garde de la monnaie dudit Bourges, et Charles Fradet, frères, par Vincent Delacroix, élu en Berry, pour le prix de 5,500 livres tournois.

E. 1144. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1557. — Bail d'acense, pour trois années, fait à Claude Rue et Étienne de Foucrière, prêtres à Salbris, du temporel du prieuré-cure de Salbris, par Christophe de Ulierden, cellérier et procureur général de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges, moyennant 120 livres tournois, six chapons et une charge de poissons par année. — Autre, de la cure de Venon, par le curé Antoine Levet, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, au profit de Denis Bassinet, prêtre, à charge d'y exercer son ministère, pour trois ans et moyennant 45 livres par an. — Attestation par quatre notables de Bourges qu'ils y ont connu Julien Angelier, libraire, lequel, depuis quelques années, a quitté la ville, pour aller, dit-on, fonder une imprimerie à Tours. — Quittance par Jean de Ladoys, sieur de Thauvenay, bourgeois, au profit de Jean d'Anlezy, sieur de Menetou-Couture, de la somme de 75 livres, moyennant quoi il accorde mainlevée de l'opposition par lui faite pour pareille somme sur les fruits et revenus de ladite terre de Menetou. — Déclaration aux gardes de la monnaie de Bourges, par Claude Morlat, maître de ladite monnaie, que les trois mois, temps pour lequel il a accepté ladite maîtrise étant expiré, il se démet de ces fonctions et remet « les boîtes de l'ouvrage par lui fait » pour être envoyées aux généraux des monnaies. — Ratification par messire François des Essarts, abbé commendataire de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de La Charmoye-aux-Bois, au diocèse de Châlons, et étudiant en l'université de Bourges, du règlement par lui accordé relativement à la nourriture de ses religieux.

E. 1145. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1556-1557. — Donation par Bidaut, chanoine de l'église métropolitaine de Bourges et prieur de la Contal, au jeune Pierre Trouvé, de la somme de 700 livres tournois espèces, savoir : en 2 portugaloises, 40 doubles ducats à deux têtes, 26 ducats, 17 écus vieux, 55 angelots et 37 pistolets, « affin que ledict Pierre Trouvé puisse estre homme de bien, et qu'il soit nourry, allimenté et substanté, et se puisse entretenir aux escolles pour aprandre science ou autre estat décent et raisonnable ». — Foi et hommage rendus à la duchesse de Berry, par Louis Bon, chanoine du Château-les-Bourges et prieur de Notre-Dame de Chaumont, pour moitié de la justice indivise dudit prieuré de Chaumont, mouvant en fief de la Grosse Tour de Dun-le-Roi. — Désistement du bail du même prieuré par Jean Renard, héritier de Pierre Renard, qui l'avait affermé dudit Bon.

E. 1146. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1557. — Quittance donnée à Anne Tesson, veuve Chartier, par Louis Bon, chanoine du Château-les-Bourges et prieur de Chaumont, de la somme de 8 livres, représentant une demi-année de la rente par elle due au profit du prieuré sur la métairie de Saint-Antoine, sise paroisse de Raymond. — Acense par Perrette Judde, veuve de Jean de Railles, maître barbier-chirurgien à Bourges, au profit de Cosme Manceau, de la maîtrise de barbier dont jouissait son mari, durant trois années, et au prix de cent sous tournois par an. — Autre, par Louis Anjorrant, étudiant en l'université de Bourges et prieur commendataire de Saint-Gondon, dudit prieuré au profit de Blaise Cendrier, commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour neuf ans, moyennant 1,000 livres tournois, 4 minots de sel blanc, 3 minots de sel noir et 4 douzaines de fromages d'Auvergne. — Sommation par Thomas Renuccini, marchand florentin, à Nicolas Riglet, receveur général des tailles de la généralité de Languedoil, d'avoir à lui délivrer le montant de deux mandements imputables sur la recette du mois de janvier, à quoi répond le receveur qu'il ne le peut, ayant reçu l'ordre de verser entre les mains du trésorier de l'épargne tous les deniers qu'il pouvait avoir en caisse. — Sommation aux chanoines de Saint-Étienne de Bourges, par les fermiers de leurs justices et seigneuries de Veu et Vouet, d'avoir à leur fournir titres authentiques des rentes, droits et devoirs auxquels lesdits fermiers sont tenus par leur contrat de ferme et dont ils fournissent la déclaration.

E. 1147. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1558. — Minute du terrier de la seigneurie de Savigny-en-Septaine. — Noms des déclarants : Étienne Noblet ; Perrette Vallet, veuve Bourgeois ; Louis Gerbier ; Guillemin Carré ; Denis, Étienne, Jean et Louis Fourreau ; Jean Grangier, dit Delagrange ; François Lecompte ; Antoine Collas ; Gabrielle Victon, veuve Dubourg ; Étienne Artaut ; Philippe Faugière ; Louis Mauroy ; Michel Namion ; Pierre Poiret ; Jean et André Giton ; Jean Calaut ; Charlotte Devienne, dame de Curton, femme de Joachim de Chabannes, comte de Rochefort et sénéchal de Toulouse ; Pierre Brimaut ; Martin Tiercelin ; Antoine Lamoureux ; Guillemette Bolossier, veuve Bernasse ; Simon Tarnault, dit Bacquet ; Pierre Desfossés ; Guillaume-Nicolas Rageau ; Pierre Bigot ; Jean François ; Jean Aimain ; Claude Bridard, sieur du Breuillet ; Jean Nicollet ; Jean Menuset ; Noël et Antoine Doison, dit Carreau ; Guillaume Dovillat ; Pierre Noblet ; Jean Bonnet ; Germain Berthet ; Michel, Jacques et Gilbert Petitfils ; Jean-Michel Vachier ; Gilbert Arnoux, notaire ; Pierre Triboulet ; Marc Tutu ; Jean Dubourg ; François Janvier ; Germain Furet ; Catherine Gougnon, veuve Doulé ; Clément Taupin ; Jeanne Prudhomme, veuve Levez ; Étienne Carré ; Jean Mestier ; Henri Lemaréchal ; Jacques Loppineau ; Guillaume Bailly ; Claude Jay ; Antoine Paré ; Guillaume Renouard ; Antoine de Baugy ; Pierre Mirepied ; Pierrette Gaultier, veuve Rougeau ; Françoise et Perrette Gaultier ; Jacquette Jaupitre, veuve de Perelles ; Étienne Boyrot ; Simon et François Deyidet ; François Janvier ; Jean Petit ; François Laveillay ; Antoine Dibreuille ; François Paré ; Étienne, Jean et François Peaudecerf ; Privé, Denis, Antoine et Michel Léger ; Claude Chastaing ; François Aubois ; Pierre Bailleron, prêtre ; Hugues Pinon ; Mathieu et Jean Guiton ; Nicolas Terrat ; Toussaint Gautier ; Pasquet Fluteau ; Louise Gourdet, veuve Piou ; Pierre Guichard ; Pierre Thibaud ; Claude et Vincent Vignier ; Pierre Protet ; Étienne Raboinet ; Jean Piat ; Jean Gagnereau ; Jean Rebourset ; Pierre-Jean Soumard, dit Migin, et J. Soumard, dit Breton ; Thomas Chappus ; Pierre Bréchet ; Antoine Guénin ; Étienne Artaud ; Denis et Louis Fourneau ; François Bourgoin ; Pierre Rousseau ; Marquette Boisseau, veuve Gagnereau ; Léonard Arnaud ; François Buet ; Étienne Joannet ; Jean Caillaut ; Pierre Leraslc ; André Gitton ; Pierre et Paul Légeret ; Michel et Guillaume Laurent ; Mary Leneuf ; Guillaume Bernisson ; Pierre Groslier ; Legère Bouteiller, veuve Rochier ; Philippe de Sauzay, sieur des Rochières ; Colas de Montauroy ; Germain Perrinet ; Michel Bourgeois ; Simon Vezin ; Michel Palluau ; Claude Manceau ; Pierre Mallet ; Antoine Moreau ; Jean Gilbier ; Antoine Florent.

Nota. — Manquent les sept premiers feuillets.

E. 1148. (Registre.) — In-4°, 580 feuillets, papier.

1558. — Bail d'acense de la cure de Rezay, par Jean Regnaut, titulaire, au profit de Vincent Arlequin et Noël Rogier, prêtres, pour trois ans et moyennant 50 livres tournois par an. — Déclaration par Jean Bridard et Antoine Penin, des joyaux composant le trésor de la fabrique de Saint-Jean-des-Champs, par eux remis à Jean Georges, sieur de Mannay, et Jean Rabachon, leurs successeurs aux titres de fabriciens de ladite paroisse. — Prise de possession de l'hôpital Saint-Julien de Bourges, par Jean Dallivet, licencié en lois, avocat audit Bourges, comme administrateur dudit hôpital. — Ratification par François de Montboisier, chevalier, baron d'Aubusson, des conditions du contrat de mariage de sa sœur, Françoise de Beaufort, veuve en premières noces de Jean de Chabannes, baron de Curton, avec Philippe de Rochechouard, chevalier et baron de Conches. — Dépôt entre les mains de dame Marie de Gannay, veuve de Martin Fradet, comme ayant droit de collation à la vicairie de Sainte-Catherine ou des Rollands, dans l'église de Saint-Jean-des-Champs, par Jean Nuricier, paroissien de Montcenoux, héritier et frère de l'ancien titulaire de ladite vicairie, des objets propres au service divin, tels que chasuble, étole, manipule et d'un calice, accompagné de sa patène et portant au pied un écusson orné d'une demi-roue et d'une étoile et demie avec le nom de Rolland. — Bail à ferme, par l'archevêque de Bourges, au profit de Jean Sardé, des produits du secrétariat de l'archevêché, pendant trois années, et moyennant 2,300 livres par an. — Commission donnée à Pierre Baucheron, marchand à La Châtre, pour la recette de l'augmentation de la gendarmerie, de la part de Claude de Bernonville, receveur dudit droit d'augmentation. — Fondation par François Autarde, chanoine de Notre-Dame de Salles, de 21 processions à faire dans ladite église, tous les premiers dimanches du mois et aux fêtes des Rameaux, de la Fête-Dieu, de la Pucelle, de la reddition de Normandie, de Sainte-Élisabeth, etc.

E. 1149. (Registre.) — In-4°, 155 pièces, papier.

1558-1561. — Minute du terrier de la seigneurie de Villemenard, dressé pour Jean de Bar, écuyer, sieur de Villemenard et de Saint-Germain-du-Puy. — Noms des déclarants : Jean Than, curé de Mèves; Antoine et Claude Chastin; Huguet Bouillet; Marquet Dhoste; François Pournet; Michel-Antoine-Barthélemy Palluau; Thomas Carré; Jeanne Pascault, veuve de Laconroye; Laurent Bataille; Étienne Artaud; Brisson Saddon; Colas Chassignon; Pierre Baron; Martin Cosson; Guillaume Chardat; Antoine Quillerier; Claude Asse; Jean Prémont; Claude Guillaume et Thomas Soumard; Pierre Barrier; Catherine Mercier, veuve Petit; Jean Pain; Vincent Barré; Denis Ligeret; Antoine Ragot; Germain Rabaut; Jean Pelletrat; François Barat; Jean Villaudy; Hilaire et Michel Rousseau; Pierre Dourry; Jean et Guillaume Devaux; Michau Guyot; Antoine Caillet; Antoine et Jacques Chevreau; Antoine Bailly; Austrille Julien; Jean Champion; Étienne Simard; Julien Maupas; Guillaume Dugué; Claude Guérin; Blaise Bourrin; Jean Aloury; Macé Demolière; Pierre Girard; Étienne Boursin; Jean Regnier; Jean Regnaud; Laurence Jobin, femme Anoin; Pierre de la Chapelle, chanoine de Saint-Ursin; Antoine et Louis Asse; Jean Taupin; Jacques Frémont; Guillaume Prémont; Antoine et Philippon Brunet; Léonard Bonnet; Nicolas Mestier; Jean Fougères; Jean Finet; Louis Bourgoin; Touchard Dadu; Léonard Courron; Huguet Johannin; Cécile Reglet, veuve Piat; Mathelin Maupas; Yvonnet Prudhomme; Antoine Gabard; Jean Guérard; Huguet Régny; Michelle Ragot, veuve Hervier; Pierre Charpignon; Jean Rolland; Nicolas Terrat; Jean Plou; Huguet Pinon; Mathieu Guiton; Antoine Gilbier; Robert Rousset; Louis Prestat; Léonard Armand; Jean Gangnereau; Jean et Étienne Rebourset; Jean Fauvre; Jean Gougnon, sieur des Clois; Claude Gallebois.

E. 1150. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1562. — Acte instrumentaire pour Regnaud Beaubois, héritier de feu Laurent Chollet, son oncle, fermier en communauté avec Martin Alain, du prieuré de Saint-Firmin-sur-Loire, dépendant de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, par lequel ledit Beaubois, par suite de la mort de son oncle, déclare résilier pour son compte le bail de ferme dudit prieuré. — Protestation par Guillaume de Sauzay, baron de Contremoret, et Nicolas de Ru, sergent royal, associés pour l'acquisition faite à Jean Maunoir et Olivier Simon, marchands à Saint-Léonard, et moyennant 900 livres tournois, sur lequel un acompte de 54 livres 6 sous avait été donné, de deux tables d'ardoise, cent milliers d'ardoise carrée et autant d'ardoise rousse, livrables le jour de Quasimodo, et dont la livraison n'avait pas été opérée. — Foi et hommage, par le même Guillaume de Sauzay, baron de Contremoret, à Charlotte Devienne, dame de Curton, pour le lieu et fief du Grand-Terrieux, situé dans la paroisse d'Avor. — Bail d'acense par Thomas Hosie, chanoine de l'église métropolitaine de Bourges et curé d'Allouis, de ladite cure, au profit de Martin Louis, prêtre, pour un an et moyennant 160 livres tournois. — Marché pour la construction des ponts de Mehun, sur la rivière d'Yèvre, passé entre Henri Lemaréchal, sieur de Corbet, notaire et secrétaire du Roi, Vincent de La Croix, élu en Berry, et Jacques de Saint-Père, tréso-

rier-payeur de la compagnie de messire d'Annebaut, commissaires nommés à cet effet par le Roi, avec Jacques Thévenet, ingénieur du Roi et bourgeois de Châlons en Champagne. — Mariage entre Louis Roussard, docteur et régent de l'université de Bourges, avec Marie de Perelles, fille de feu Jean, sieur de Coulons, et de Marguerite Jaupitre.

Nota. — La signature de Jacques Cujas figure parmi celles du contrat.

E. 1151. (Registre.) — In-4º, 87 feuillets, papier.

1562-1563. — Déclaration par les fermiers de la glandée et de la paisson dans les bois de la seigneurie de Bonnebuche, du nombre et de la qualité des porcs qui doivent y être menés. — Acte d'assemblée des paroissiens de Saint-Jean-des-Champs, dans laquelle il est décidé, entre autres choses, que la fabrique ne saurait répondre favorablement à une demande de concours par la ville aux frais causés par les maladies contagieuses, attendu que ses dépenses égalaient ses revenus, si elles ne les dépassaient. — Autre, des habitants de Savigny-en-Septaine, pour accepter l'imposition établie sur la paroisse par les élus de Berry, pour la réfection des ponts. — Bail pour cinq années et moyennant 85 livres tournois par an, des revenus du prieuré de la Madeleine de Michavant, dans la paroisse de Parassy, consenti par le prieur Richard Rousseau, docteur en théologie, au profit de Jean Thomas, prêtre à Boisbelle. — Accord entre le chapitre métropolitain de Bourges et maître Robert Brette, chantre et chanoine prébendé en ladite église, par lequel celui-ci se reconnait tenu, « à cause de sa dignité de chantre, faire faire au chœur de ladite église ès fêtes de souschantre double le chappier ou assistant avec le chappier ordinaire de ladite église ». — Accord entre demoiselle Christine de Limosin, veuve de Jean Georges, sieur de Mannay, et son fils aîné François Georges, avocat en la cour de Parlement, par lequel, en considération de son affection et de ses services, outre qu'elle lui laisse, selon la coutume locale, sur l'héritage paternel, le principal manoir, avec un arpent de terre alentour, et la moitié de tous les héritages tenus en fief provenant de la succession, elle s'engage à ne lui faire aucune répétition touchant l'aliénation faite par feu son père des biens constituant son domaine. — Déclaration par maître Antoine Rauçon, vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges, de l'innocence d'Étienne Chantereine, conseiller audit Bourges, dans l'accident arrivé « par cas fortuit d'une hacquebute, que ledit Chantereine avoit, laquelle se seroit deschargée par fortune à l'encoutre dudit Rançon, dont icelluy Rançon avoit esté aucunement blessé ».

E. 1152. (Registre.) — In-4º, 100 feuillets, papier.

1563-1564. — Contrat d'accense, pendant quatre ans et moyennant 300 livres tournois par an, par Jacques Bertaut, libraire, et sa mère, de la terre de Sainte-Montaine, par eux tenue de ferme du prieuré de La Charité-sur-Loire, au profit de Jean Gasteau, procureur fiscal de la terre d'Argent. — Sommation par Jean Tixier, sieur de Monchy, caution de Jacques Thévenet, ingénieur, entrepreneur des ponts de Mehun-sur-Yèvre, à François Mondain, commis payeur, d'avoir à suspendre toute livraison de deniers audit Thévenet, jusqu'à ce qu'il ait justifié de l'accomplissement des conditions de son traité. — Opposition faite par Jean Gargot, fermier de la terre de Crotet, à l'entreprise faite par Jean Stuart, sieur d'Aubigny et du Crotet, de pêcher les étangs de ladite terre, empoissonnés par le sieur Gargot.

E. 1153 (Registre.) — In-4º, 524 feuillets, papier.

1564. — Contrat d'apprentissage entre Jean Antet, fils de feu autre Jean Antet, libraire, et Étienne Mautirant, aussi libraire à Bourges, pour trois années et moyennant une certaine quantité de livres *fripés*, donnés en paiement par la veuve Antet. — Foi et hommage rendus à l'archevêque de Bourges, par Michel de Garet, avocat à Bourges, au nom de sa femme Françoise Lamoignon, pour le dîme de Luys, perçu dans les paroisses de Levet, Sainte-Lunaise, Arçay et Lochy. — Testament d'André Gassot, sieur de Defends, procureur au présidial de Bourges. — Contrat d'apprentissage du métier de brodeur au profit de Mathieu Palonnier, chez Claude Dorival, pour six ans et sans aucuns déboursés, de la part dudit Palonnier. — Déclaration par Ursin de Sauzay, prévôt de Bourges, contre l'entérinement des lettres de prévôt des marchands, obtenues par Gilles Heurtaut, échevin de Bourges, et constatant la validité de l'élection dudit Heurtaut, faite par surprise et en l'absence dudit prévôt. — Dépôt fait par Philippe Bernard, veuve Augier, entre les mains de Jean Piat, bourgeois et marchand à Bourges, des espèces monnayées et objets suivants, pour être commis à sa garde durant la maladie de ladite Augier, et, en cas de mort, par lui remis à ses héritiers : 9 nobles à la rose, 15 doubles ducats, 2 doubles Henri, 20 écus soleil, 3 écus à la reine, 2 écus vieux, 3 anges, un salut, 6 pistolets, un ducat petite croix, 2 doubles ducats, un angelot, une demi-impériale, 3 ducats *potenciers*, un ducat à une tête, un *philippus*, un cavallet, 18 testons, une pièce d'argent de 43 sous, plus 5 *esneaux* d'or, à savoir : une cornaline en signet, un esneau tortil, un esneau de bénisson, un petit signet d'or et un estrain.

E. 1154. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1571. — Contrat d'acense par François Fouchier, notaire à Bourges, au profit de Jean Bardet et Pierre Barguignat, laboureurs à Savigny-en-Septaine, pour trois années, de la métaire des Forts ou des Font-Ribaut, dans ladite paroisse de Savigny, moyennant 12 septiers méteil, 4 marsèche et 4 avoine, mesure de Bourges, un pourceau de 50 sous, 2 poules, 2 oies grasses, un oison, 200 de gluis de paille de seigle, un quart de chanvre femelle et une douzaine et demie de fromages, le tout rendu à Bourges. — Testament de Jean Aloury, prêtre à Bourges, natif de Vignoux-sous-les-Aix.

E. 1155. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1565-1566. — Vente de la métairie du Ravoy, située paroisse de Jussy-Champagne, par Étienne Thoret, notaire audit Jussy, et consorts, au profit de Jean Jaupitre, scribe en l'université de Bourges, pour le prix de 700 livres tournois, et rachat de ladite métairie, en vertu du droit de retrait, par François de Gamaches, sieur de Quinquampoix et Jussy et vicomte de Raymond, comme seigneur censivier dudit lieu. — Procès-verbal d'assemblée des paroissiens de Savigny-en-Septaine, pour reconnaître les 100 livres de taille imposées par les élus sur la paroisse et nommer les collecteurs chargés de les recueillir. — Testament de Jean Fradet, sieur de La Chaise, fils de Charles Fradet, sieur de Chappes.

E. 1156. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier.

1579. — Foi et hommage à François de Brève et demoiselle Fiacre de Baulin, sieur et dame de Maubranches, par Claude Ragueau, veuve de Jean Bridard, enquêteur pour le Roi en Berry, à cause du fief du Colombier de la Cour d'Aubigny, dans la paroisse de Savigny-en-Septaine. — Acense par Austrille Tixier, marchand à Bourges, au profit des pêcheurs Pinon et Blanchard, de la portion de l'Auron, dite la rivière de Gour-Marin, moyennant 2 écus et 50 sols, plus quatre plats de poisson composés de brochetons de maille, corsilles et gardons de maille. — Compte entre François de Gamaches, chevalier de l'ordre du Roi et vicomte de Raymond, Georges de Gamaches, son fils, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et demoiselle Anne Desguerres, épouse de ce dernier, dotée en se mariant de 20,000 livres, dans lequel compte figure au chapitre des dépenses une somme de 1,000 écus, employée par Georges de Gamaches, à accompagner le duc d'Anjou dans son voyage en Pologne.

E. 1157. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

1580. — Acte de foi et hommage pour la seigneurie de Soye-en-Septaine, rendu par Claude Bourdaloue, avocat au présidial de Bourges, et Marie de Perelles, sa femme, au chapitre de la Sainte-Chapelle dudit Bourges. — Marché passé entre François de Chargy, sieur de Tournon, capitaine de la Grosse Tour de Bourges, et Pierre Desportes, maître charpentier dans la même ville, pour la confection d'un pont-levis à ladite Grosse Tour, du côté du faubourg du Château. — Testament de Marie de Perelles, dame de Soye, et veuve de Louis Roussard, docteur régent en l'université de Bourges. — Déclaration faite par François de Babute, sieur de la Bruère, par laquelle il reconnaît que l'acquisition faite par lui des deux tiers des terres de Neuvy-deux-Clochers et la Tour-de-Vèvre l'a été au moyen de la vente par lui également faite de la terre de Nachi, appartenant à sa femme, demoiselle Françoise Deguerres, et à laquelle acquisition elle doit être subrogée comme lui étant propre. — Contrat de mariage entre Jean Bidaut, sieur du Colombier, et Marie Richard, fille de feu Léon Richard, élu en Berry et échevin de Bourges, et de Bienvenue Paulin, femme en secondes noces d'André Turpin, contrôleur ordinaire des guerres.

E. 1158. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1580-1583. — Terrier du fief du Grand-Mazières, situé dans la paroisse de Trouy et appartenant à Jean Bidaut. — Reconnaissances à son profit, par Jean Fernardet, maître apothicaire à Bourges, Marguerite Chabenat, veuve Macé Jouffre et autres, des cens par eux dus pour diverses pièces de vignes, situées sur les paroisses de Givaudins, Trouy et Saint-Pierre-le-Guillard, dans les vignobles du Pré-Saujon, de la Perche, du Grand-Danjon et clos du Petit-Toranche, des Coudres, de la Vallée-d'Hénon, des Bâtonnes, des Pauflchonnes et des Plantes-Neuves.

E. 1159. (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

1581. — Foi et hommage par Claude Ragueau, veuve de Jean Bridard, enquêteur du Roi au bailliage de Berry, à messire Laurent, prieur du Château-les-Bourges et chanoine de la Sainte-Chapelle de la même ville, et à la veuve Marie de Perelles, co-seigneurs de Soye, pour raison du fief et métairie du Breuillet, situé dans la paroisse de Savigny-en-Septaine. — Autre, du fief et manoir de Chaumoux, situé paroisse de Lury, et mouvant de la Grosse Tour de Vierzon, fait par Maurice Jocquin, avocat au présidial de Bourges. — Contrat de mariage entre Blaise Boin, notaire et procureur fiscal du comté de Sagonne, et demoiselle Cathe-

rine Delalande, veuve de feu Claude Perras. — Testament de Claude Bourdoiseau, étudiant en l'université de Bourges, fils d'autre Claude, avocat du Roi au bailliage et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. — Bail d'acense, pour cinq ans, fait au profit de Pierre Giraud, procureur fiscal de la baronnie de Montfaucon, par dom Robert Clustin, religieux bénédictin de Saint-Pierre de Rebec et fermier du prieuré de La Charité-sur-Loire, des revenus du prieuré de Berry-sous-Montfaucon, membre du précédent, moyennant 200 écus sol par année.

E. 1160. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1582. — Sommation faite à la requête de Christophe de la Chassaigne, secrétaire du duc de Nivernais, et au nom de celui-ci, à maître Claude Fineau, conseiller du Roi, receveur général de ses finances à Bourges, pour le paiement d'un mandement du trésorier de l'épargne, qui ordonne le remboursement, au profit du duc, de 16,000 écus, somme par lui prêtée au Roi pour l'aider dans ses affaires. — Bail d'acense par Alexandre de Meny-Peny, sieur d'Osmoy, à Guillaume Tribard, marchand à Bourges, de la basse-cour de son lieu d'Osmoy, à la réserve de quelques bâtiments en dépendant, et à la condition d'y pouvoir nourrir toute espèce de volailles, sauf des chapons et des porcs, sinon au *tect*, et six têtes de vaches, qui seront fournies par le seigneur, et dont ledit Tribard aura moitié profit, à titre de métayer. — Contrat de mariage entre Pierre Lebreton, sieur de Bacouet, et demoiselle Bienvenue Compain, veuve de Claude de Lestang, sieur de La Breuille. — Constitution d'une rente de 3 écus deux tiers et 13 sous au profit de Adrien Gontier, régent en droit en l'université, par Pierre Bouchier, imprimeur à Bourges, ladite rente hypothéquée sur la maison dudit Bouchier, à l'enseigne de l'*Écu-de-Bâle*.

E. 1161. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1583. — Bail d'acense par Martin Henry, notaire et procureur en cour ecclésiastique à Bourges, les héritiers Jean Ragueau, Aignan Gaultier, marchand à Bourges, Gilbert Couriou, époux de Catherine Ragueau, et Robert Cochet, au profit de Guillaume Mérigot, orfèvre audit Bourges, d'une maison sise dans la même ville, rue de Bourbonnoux. — Partage d'héritages situés dans les paroisses de Trouy et Senneçay et dans la ville de Bourges, entre Jeanne Penin, veuve Étienne Dupont, Jean Archambault, sergent royal, mari de Jacquette Penin, Nicolas, Madeleine et Anne Penin et Jeanne Devillage, veuve Jean Penin. — Bail par Jeanne de Pérelles, veuve de Jean Jaupitre, enquêteur pour le Roi en Berry, tant en son nom qu'en celui de ses frères, comme héritiers de Marie de Perelles, veuve de Louis Roussard, docteur régent en l'université de Bourges, au profit de François et Simon Bouer et consorts, laboureurs et communs du lieu, manoir et métairie de Soye-en-Septaine, situé paroisse de ce nom, pour cinq ans, moyennant 4 muids de blé, savoir : un méteil, un marsèche, un avoine et un froment, mesure de Bourges, un pourceau ou un écu sol au choix du bailleur, 2 poules, une oie grasse et 4 fromages, le tout payable à la Saint-Michel.

E. 1162. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1550-1551. — Asse (Robert). — Contrats d'acense au profit de frère Charles Herpin, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie de Bourges et représentant ladite commanderie de ses possessions, situées dans les paroisses d'Allouis, Foëcy, Saint-Pierre-le-Guillard et aux terroirs du Grand-Danjon, de Beauregard, des Bouloises, du carroir de Saint-Florent, etc.

E. 1163. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1550-1552. — Testament de Charlotte Cirot, veuve de François Delacroix, bourgeois de Bourges. — Vente de la terre, justice et seigneurie du Poudy, située dans la paroisse de Thaumiers, par messire Charles de la Rochefoucaud, baron de Barbezieux, et Françoise Chabot, son épouse, moyennant 2,000 écus d'or sol, à Guillaume Bochetel, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances. — Quittance signée Jean Bochetel le jeune, abbé de la Colombe, chanoine de Saint-Étienne de Bourges et prieur de Roquefort, au diocèse de Grasse, au profit de Jean et Pierre Bourdin, marchand à Lyon, de 368 livres tournois, deux caisses d'oranges et deux *bones* d'huile d'olive, pour deux années, de l'acense dudit pré de Roquefort. — Abonnement par Laurent Fillon, fermier du huitième, dans la paroisse de Sainte-Thorette, avec Pierre Raffin, tavernier de ladite paroisse, pour tout le vin à vendre durant l'année 1553, en sa maison, tant à pot qu'à table assise, moyennant 7 livres tournois, payables tous les deux mois.

E. 1164. (Cahier.) — 13 feuillets, papier.

1633-1634. — Audeau. — Liève des cens et rentes dues à la fabrique de Saint-Fulgent de Bourges. — Reconnaissances par Antoine Masson, Guillaume Brunet et autres, pour divers clos de vignes, maisons, terres et métairies, situées dans les paroisses du Subdray, de Saint-Doulchard, La Chapelle Saint-Ursin, Saint-Pierre-le-Guillard (*extra muros*) et dans les rues d'Auron, de l'Orme-du-Charriot et des Sues, paroisse de Saint-Fulgent, à Bourges.

E. 1165. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1492-1494. — Babou (Simon). — Vente par Jean Bailly, notaire à Dun-le-Roi, au profit de Pierre Dardon, marchand à Bourges, de 80 livres tournois de rente à lui dues par Guillaume Deschamps. — Contrat de mariage entre Pierre Martin, charpentier, et Jacquette Bachelier, à laquelle Robin Ribault, tapissier à Bourges, son beau-frère, constitue en dot 20 livres tournois, un lit garni, une robe, une cotte et un chapperon ; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté, joint que, en cas de survivance, la femme retirera par préciput ses robes, bagues et joyaux, plus 60 sous tournois, que le futur lui constitue en douaire. — Contrat d'apprentissage, pour quatre ans, pour Clément Fourreau, de Savigny-en-Septaine, par Toussaint Brochet, maître menuisier à Bourges, aux conditions de six septiers de blé méteil, mesure de Bourges, payables en trois termes, par le père dudit Fourreau, et par lequel ledit Brochet s'engage en outre à faire un buffet, dont le bois lui sera fourni.

E. 1166. (Registre.) — In-4°, 70 pièces, papier.

1535-1545. — Babou (Gabriel). — Liève du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, près Bourges. — Reconnaissances par Jacques et Étienne Métivet, Macé Bourgeois, Étienne Clavier et autres habitants de la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny et des paroisses environnantes, faites au profit du prieur de Saint-Martin-des-Champs, pour des pièces de vignes sises dans les paroisses de Saint-Martin-d'Auxigny et de Saint-Georges-du-Moulon, aux clos de l'Aubépine, du Pré-des-Vignes, de Bennay et de Reuillon.

E. 1167. (Registre.) — In-4°, 430 pièces, papier.

1545-1546. — Babou (Guillaume). — Partage de biens situés au village de Villeneuve-sous-Rampenay, paroisse de Pigny, entre Jacques, Thomas et Jean Renouard et Julien Michau, tous laboureurs, habitant ledit village. — Testament de maître Guillaume Chaumeau, procureur de la ville de Bourges et sieur de Lassay, et Guillaumette Payan, sa femme, père et mère de Jean Chaumeau, auteur de l'*Histoire du Berry*, imprimée en 1566. — Traité passé entre Marie Senné, fille de Pierre de Cahors en Quercy, et femme de Michel Fosset, batelier, demeurant à Falaise en Normandie, d'une part, et de l'autre, Antoine de Lesperonnière, « jouer d'histoires et bouffon », par lequel ladite Sevré, femme Fosset, s'engage pour un an à suivre ledit de Lesperonnière dans toutes les villes qu'il parcourra pour y jouer « en l'art de joueur d'antiquailles de Rome », à la charge, par ce dernier, de la nourrir, l'entretenir et de lui payer la somme de 12 livres tournois pour tout le temps qu'ils resteront ensemble. — Reconnaissances par Jean, Michel et André Rousseau, paroissiens de Pigny, au profit de Jean de Bar, chevalier, sieur de Villemenard, des rentes par eux à lui dues sur les héritages situés dans la paroisse dudit Pigny.

E. 1168. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1559. — Bail d'acense au profit de maître Pierre Rapijon, prêtre, par Antoine Aufauvre, curé d'Ainay-le-Vieil, des revenus de la cure dudit Ainay, pour cinq années et moyennant 40 livres tournois par an. — Quittance par Guillaume Pellet, procureur et receveur de la maladrerie de Saint-Ladre de Bourges, au profit de René Bernardeau, tonnelier dans la même ville, des droits d'accordement par lui dus pour acquisition d'une vigne assise dans le censif de la maladrerie et dans la paroisse de Saint-Privé. — Accord entre Mathieu Lefèvre, maître carreleur à Bourges, et Jean Vincent, aussi carreleur, agissant au nom du jeune Huguet Guerry, ex-apprenti de Lefèvre, par lequel accord celui-ci consent à ne pas obliger Guerry à accomplir chez lui son temps d'apprentissage, à condition de garder les 100 sous tournois conditionnellement versés par lui par avance et comme prix dudit apprentissage. — Contrat d'*accueillage* chez Guyonne, femme de Michel Girard, homme de labeur, comme chambrière, pour Jeanne Trouvé, pendant une année et aux conditions de 40 sous tournois, une paire de souliers neufs carrelés, une paire de chausses de drap noir neuf, un *escorceau* de poulangis, une chemise, un couvre-chef de toile neuve et une collerette pareille. — Quittance donnée par Jean Bridard, enquêteur au bailliage de Berry, et Claude Ragueau, sa femme, au profit de Laurent Fauconnier, veuve Ragueau, leur mère et belle-mère, pour 500 livres versées auxdits époux, auxquels ils restaient dus sur celle de 3,000 livres tournois, chiffre de la dot de ladite Bridard, lesdites 500 livres composées de 5 portugaloises, un noble à la rose, 13 doubles ducats, 13 angelots, 21 écus soleil et 18 pistolets, le tout formant 400 livres et le surplus en douzains royaux. — Marché entre René Hemetout, avocat au présidial de Bourges, et Martial Chevallier, notaire à Neuvy-deux-Clochers, par lequel ledit Hemetout s'engage à prendre en pension chez lui, nourrir et loger, les deux enfants dudit Chevallier, écolier, au prix de 50 livres tournois par an. — Testament de Me Jacques Fils-de-Fame, avocat au présidial de Bourges.

E. 1169. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1560. — Acte de cession par Jean Pennetier, greffier de la justice de Cornusse, sa femme et sa belle-mère, Guillemette, veuve Durand, au profit de Guillemette Nohant, veuve de Gilles Rousseau, ancien boucher et visiteur des chairs et poissons à Bourges, d'une rente annuelle de 6 livres 13 sous 4 deniers, moyennant 100 livres tournois, payées comptant au moyen de 25 écus, 3 angelots, un noble à la rose, le tout en or et le surplus en testons. — Vidimus des lettres de confirmation, données par Catherine de Médicis, le 19 janvier 1560, de l'association faite par la duchesse Jeanne de Valois, au profit du couvent des Annonciades, d'une rente de 343 livres 5 sous sur les revenus des châtellenies de Hérisson, Murat et Montluçon, soit, pour chacune d'elles, la somme de 114 livres 8 sous 4 deniers. — Élection par les paroissiens de Saint-Privé-les-Bourges de deux procureurs de la fabrique dans la personne de Jean Curenoix, marchand peigneur et cardeur à Bourges, et Antoine Debreuille, laboureur au village d'Asnières. — Décharge donnée par ledit Curenoix à Jean Desaire, tisserand en toiles et procureur sortant, des objets suivants, commis à sa garde : un crucifix ou calvaire à personnages, argent et vermeil, quatre calices avec leurs patènes aux armes des Fradets, des Guitons et des Fauconniers, une custode, une paix et un reliquaire d'argent en forme de pavillon.

E. 1170. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1608-1610. — Babou (François). — Testament de Fabry, écolier en l'université de Bourges, natif de Brioude, et fils de feu Armand Fabry et de demoiselle Amable de Perpezat. — Association entre Jean Camus, maître parcheminier, et Jean-Jacques Maridé, maître tanneur, pour la prise en ferme des revenus de la terre d'Osmoy, de Jean-Jacques Meny-Peny, écuyer, vicomte dudit Osmoy. — Contrat de mariage de James Mijonnet, fils de Jean Mijonnet, procureur au bailliage de Concressault, avec Marthe Pelourde, fille de feu Jean Pelourde, écuyer, sieur d'Ivoy, et de Marie de Chenu. — Constitution d'une rente de 12 livres 10 sous, au capital de 200 livres tournois, faite au profit de la communauté des chapeliers de Bourges, par André Chenu, marchand et bourgeois. — Révocation par Jean Delarue, bourgeois de Bourges, du testament par lui précédemment fait en présence du notaire Pierre Rousset.

E. 1171. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1608-1610. — Pouvoirs donnés par Augier Guénois, marchand et échevin à Bourges, à deux anonymes chargés de le représenter au bailliage de Blois, dans le procès entre lui et Mᵉ René Pinsson, avocat en parlement, poursuivant l'entérinement de lettres royales par lui obtenues, à l'effet, par ledit Guénois, d'obtenir que la cause soit rapportée devant le bailli de Berry, en vertu du privilège des bourgeois de Bourges. — Bail d'acense à Étienne Basle, laboureur, et moyennant 4 muids 7 septiers et 4 boisseaux froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, du dîme de grains de la terre de Champfrault, par Marguerite Hémeré, veuve de Macé Lesueur, notaire à Bourges, et dame dudit Champfrault. — Traité entre Dominique Meyroux, les deux Jean Hallicot, l'aîné et le jeune, Étienne Vernier, Jean Nau et Jean Poullet, joueurs d'instruments de musique, par lequel ils s'engagent à partager également entre eux tous les recettes faites lorsqu'ils joueront pour le public toutes les fois qu'ils seront au moins deux d'entre eux. — Location pour six mois et moyennant 10 livres tournois, à Barthélemy Perrin, tailleur d'habits, par Antoine Perducat, sergent royal, d'une chambre meublée avec une « étude », les meubles consistant en un châlit de bois de noyer à piliers tournés, une « arche » en chêne, six escabelles noyer et chêne, une chaise *volon* en noyer, deux chaises « caquetoires » noyer et chêne, dix livres de vaisselle d'étain en œuvre, deux poêles et une grille de fer. — Bail d'abonnement au profit des Jacob père et fils, marchands à Issoudun, par Charles Boussac, sergent des eaux et forêts et fermier du droit d'imposition sur le poisson, pour le poisson amené à Bourges par lesdits Jacob jusqu'à la Saint-Michel, moyennant 20 sous par voiture de marchandise.

E. 1172. (Registre.) — In-4°; 256 feuillets, papier.

1611-1613. — Bail d'acense pour un an et au prix de 120 livres tournois, par Germain Gendreau, bourgeois et marchand à Bourges, au profit de Jacques de Chabannes, écuyer, vicomte de Savigny, d'une maison meublée sise audit Bourges. — Contrat de mariage de Louis Guénois, avocat en parlement, fils de feu Pierre Guénois, conseiller du Roi, lieutenant au bailliage d'Issoudun, et de Colette Debrielle, avec Marie, fille de Philippe Bonnet, sieur du Génetoy, avocat au présidial de Bourges, et de feu Marie Cousin. — Bail à ferme, pour cinq ans, par Étienne Bouguier, avocat au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Pierre et Louis d'Autry, paroissiens de Menetou-Salon, de deux chambres basses, dont une à cheminée, grenier et pressoir, au village des Berthets, paroisse dudit Menetou, moyennant 20 livres tournois argent, 4 chapons, un boisseau de pois (haricots), mesure de Bourges, un quart de chanvre, moitié mâle et moitié femelle, 3 boisseaux de pommes et un cent

de pommes Bouffard. — Bail d'acense, pour cinq années, d'une boutique et d'un logement à Bourges, par Jacqueline Fouquet, veuve Babou, au profit de Mathias Depardieu, tailleur d'habits, moyennant le prix de 50 livres tournois par an, plus deux habillements complets, une fois faits, pour Gabriel Babou, pâtissier, lesdits habillements composés de deux pourpoints, deux hauts-de-chausses, deux bas-de-chausses et deux manteaux.

E. 1173. (Registre.) — In-4°; 244 feuillets, papier

1611-1613. — Pouvoirs donnés par messire Jacques de Chabannes, vicomte de Savigny et baron de Vernières, et Charlotte de Chazeron, sa femme, à Claude Abraham, marchand à Bourges, à l'effet de recevoir de Pierre Germain, greffier en chef en la justice de Riom, et Antoine Leplagne, en la même ville, fermiers de la seigneurie de Combroude, 1,800 livres par eux avancées sur les futures annuités de leur dite ferme. — Acte d'assemblée des maîtres boulangers de ladite ville de Bourges, à l'effet de nommer un député pour soutenir à Paris le procès de la communauté contre le chapitre de la Sainte-Chapelle dudit Bourges, et nomination du sieur Lecestre, comme député, avec assignation de 30 sous par jour pour ses frais de voyage, séjour à Paris et vacations. — Procuration donnée par messire Louis Charnay, sieur de Préneuf, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, à Mathieu Charruau, procureur de la Chambre des comptes, à Paris, pour y poursuivre l'apurement des comptes dudit Charnay, tant des aides et tailles à Bourges des années 1598 à 1602, que des *rivières* desdites années. — Contrat d'apprentissage pour Jean Gratian du métier de teinturier, pendant deux ans et moyennant la somme de 48 livres tournois. — Nomination de Berthomier Sochet et Jean Mallet, comme procureurs fabriciens et syndics de la poroisse de Soulangis. — Attestation, au profit de Pierre Landry le jeune, maître tailleur d'habits, par Étienne Fanon, pasteur des églises réformées de Bourges et Issoudun, Étienne Pain, avocat au bailliage et présidial de Bourges, et Antoine Pastoureau, marchand audit Bourges, tous trois protestants, que ledit Landry est de la religion réformée, et qu'en cette qualité, il a assisté à la cène dans le château du Coudray et aux prières de chaque dimanche dans le village d'Asnières. — Sommation de la part d'Étienne Prat, marchand mercier, à maître Pierre Rivière, scribe en l'université de Bourges, d'avoir à recevoir contre le prix de 34 livres, suivant marché convenu, dix-huit douzaines et neuf petites boites de fer blanc, à mettre les sceaux apposés aux lettres de licence de ladite université, et six douzaines de grandes boites, à mettre les licences. — Compte rendu à la communauté des maîtres chapeliers de Bourges, par Antoine Gandollier, procureur de ladite communauté, de sa gestion pour l'exercice 1612. — Cession par Jean Mestier, peigneur et cardeur à Morogues, au profit de Jean Babou, sergent royal, de tout ce qui pourra lui être alloué, à titre de dommages et intérêts, dans la poursuite par lui exercée contre Jacques Querleroux et consorts, coupables de vol à son égard.

E. 1174. (Registre.) — 111 feuillets, papier.

1617. — Sommation par Nicolas Herbin, receveur et payeur provincial des rentes dans la généralité de Bourges, au greffier du Bureau des finances dudit Bourges, d'avoir à lui délivrer l'état vérifié de ses comptes durant l'exercice de 1616, pour qu'il puisse le présenter à la Chambre des comptes, et refus du greffier de délivrer le compte avant que ledit Herbin n'ait versé à la recette générale des finances la somme de 332 livres 5 sous 4 deniers obole dont il est resté redevable. — Contrat d'apprentissage de la profession de marchandise entre Pierre Ferrand, marchand, et le jeune Claude Fouquet, pendant trois années et moyennant 120 livres tournois; une des conditions du marché étant que, chaque année, ledit Fouquet devra accompagner son patron dans ses trois voyages à Lyon, Rouen et Tours. — Sommation par le grènetier de Bourges, au nom de maître Charles Leboulanger, commis à la recette générale des deniers des ponts et chaussées, faite au commis de maître Louis Arnaut, ancien commis général à la recette desdits deniers, d'avoir à lui verser, dans trois jours, le reliquat des fonds employés par celui-ci, à quoi le commis répond que tous les fonds ont été intégralement employés. — Assemblée de la communauté des notaires de Bourges, dans laquelle il est décidé que chaque membre de ladite communauté versera, dans les mains de ses procureurs, la somme de 7 livres pour satisfaire à la réclamation de Toussaint Béraut, ancien procureur, auquel est resté dû, après sa gestion, la somme de 173 livres 10 sous. — Autre, de la communauté des maîtres toiliers et tailleurs d'habits de Bourges, qui impose, sur chacun desdits maîtres, la somme de 5 sous, à l'effet de constituer celle de 20 sous, à laquelle la communauté a été taxée au Conseil d'État pour le droit de confirmation. — Procuration donnée par Jean Communy, lieutenant de robe courte en la maréchaussée de Berry, pour présenter au chancelier sa résignation dudit office au profit de François Communy, grainetier du grenier à sel de Bourges. (Le nom du fondé de pouvoirs est resté en blanc.)

E. 1175. (Registre.) — 102 feuillets, papier.

1617. — Cession et revente, moyennant le prix de 85 livres, par Jacques Johanners, notaire, au profit de Louis

Charnay, sieur de Prénenf, commissaire ordinaire de l'artillerie de France à Bourges, des greffes de l'impôt du sel dans les paroisses de La Chapelle-Saint-Ursin, Morthomiers, Villeneuve-sur-Cher et Saint-Florent, lesquels greffes avaient été adjugés concurremment audit notaire et à Louis Chabot, grènetier du grenier de Bourges. — Cession par ledit Charnay, à Jean Thépin, bourgeois de Bourges, de la moitié de l'office de commissaire aux tailles et gabelles dans la paroisse de Moulins-sur-Yèvre, adjugé audit Charnay pour la somme totale de 261 livres 3 sous, plus 25 livres de coûts et loyaux frais. — Testament de Jeanne Lizard, femme de Denis Auger, procureur au présidial de Bourges. — Déclaration par Me Gabriel Guyard, notaire royal, que les adjudications faites à son profit par les commissaires subdélégués pour la vente des offices de commissaires des tailles, dans les paroisses de Neuvy-sur-Barengeon, Coulon-près-Graçay, Savigny-en-Sancerre, Beaulieu-sur-Loire, La Chapelle-d'Angillon, Dampierre-en-Crot et Concressault, ont été faites en réalité pour Esmé Girard, bourgeois de Bourges.

E. 1176. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1618. — Quittance par Jean Drouet, avocat au présidial de Bourges, au profit de Mathurin de Castelnau, chevalier, sieur du Rouvre, capitaine des gardes du Roi, et de la fille mineure de feu Charles de Castelnau, de la somme de 800 livres tournois, pour le rachat et amortissement d'une rente de 50 livres, constituée par ledit Drouet, plus du montant des arrérages de ladite rente. — Foi et hommage par François de Gamaches, écuyer, sieur d'Ourouer, Croisy, Hérigny et Jartin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment du sieur de Chappes, à dame Gabrielle de Crevant, veuve du maréchal François de La Grange, et dame de la châtellenie des Aix-d'Angillon, pour la terre et seigneurie d'Hérigny et Ourouer, mouvant de ladite châtellenie. — Bail à ferme par Antoine de La Grange, chevalier, sieur d'Arquian, gouverneur de Calais, pour six ans et moyennant 1,700 livres par an, de la terre et seigneurie d'Arquian, au profit de Nicolas de Boulard, sieur de Châtillon. — Commission donnée à Nicolas Boivin, sergent royal à Bourges, par François Dufaur, chevalier, gentilhomme de la chambre du Roi, pour lever pendant trois ans l'impôt du sel dans les paroisses de Plaimpied, Givaudins, Senneçay, Lochy, Osmoy, Savigny et Soye-en-Septaine, Levet, Sainte-Lunaise, Vorly, Lissay, Gron, Villabon, Bouy, Thinay, Mehun-sur-Yèvre, Villeneuve-sur-Cher, Sainte-Thorette, les Aix-d'Angillon, Lapan, Trouy, Arçay, Saint-Caprais, Bengy, Crosses, Saint-Just, Soulangis et Vignoux-sous-les-Aix.

E. 1177. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1618. — Notes tenues par Jean Léveillé pour constater la naissance de ses enfants, savoir : le 20 août 1590, Jean Léveillé; le 10 juillet 1591, Catherine; le 4 août 1592, Claude; le 27 décembre 1593, Geneviève; le 14 février 1595, Françoise, et le 9 mars 1596, Étienne Léveillé. — Prestation par Jean Bergin, bourgeois de Bourges, contre l'empiètement sur la rue où il demeure, fait par Marguerite Jaupitre, veuve Laban, en raison du bois qu'elle y a placé et qui obstrue le passage. — Compte rendu à la communauté des maîtres tonneliers de Bourges, par Nicolas Bezard, procureur sortant, de sa gestion pendant l'exercice précédent. — Refus par Jean Bouffet, sieur de la Gravelle, receveur général des décimes dans la généralité de Bourges, de recevoir en paiement de Guillaume Guyot, élu en l'élection de Nivernais, pour Vincent Bordet, receveur des dîmes en Nivernais, une quittance de l'année 1617, signée par Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, de 200 livres saisies au nom de la duchesse dans les coffres de la recette pendant le siège dudit Nevers. — Marché passé entre Jean Petit, cocher ordinaire de la ville de Bourges, et Jean Devesnier, précepteur des enfants du sieur Mallier, secrétaire du Roi à Bourges, par lequel ledit cocher s'engage à conduire à Paris, dans son coche, ledit Devesnier, plus les quatre enfants Mallier et trois autres personnes, au choix de ce dernier, avec les bagages, sans admettre personne autre que la femme Petit, au besoin, « en cas qu'elle y aille pour la conduite dudit coche » et moyennant 75 livres pour les voyageurs et 6 livres pour cent pesant de bagages, et en outre l'entretien, à Orléans, de Petit et de son serviteur, pendant le séjour du coche dans cette ville. — Élection, en assemblée générale des maîtres menuisiers de Bourges, de Lazare de Lafond, comme chargé pour l'année du bâton de la confrérie et, en cette qualité, tenu de payer 8 livres à la caisse de la communauté. — Déclaration faite par Toussine Tary, femme Chartier, paroissienne de Levet, constatant qu'elle n'entend se porter appelante de la sentence contenant entérinement de la grâce obtenue par Étienne Duchèvre, sieur de la Grange-Saint-Jean, meurtrier de Laurent Delavau, cousin de ladite Chartier.

E. 1178. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1619. — Promesse faite à Philippe Séris, notaire et procureur à Mareuil, par Philippe Soulas et Jean Janson, leveurs des tailles dans la paroisse de Saint-Ambroix-sur-Arnon, de lui verser 25 livres tournois, dont 8 livres pour prix du rôle des tailles dressé par ledit Séris, et le reste pour couvrir les frais des poursuites intentées par lui devant

l'élection de Bourges, à l'effet d'être payé dudit rôle. — Arrangement entre Jean Jérôme, écolier en l'université de Bourges, et François Arnoux, tonnelier, chargé de remettre audit écolier la somme de 39 livres de la part de Philippe Arnoux, praticien à La Roche-sur-Yon, ce qu'il n'avait pu faire, ayant été détroussé sur la route par des voleurs. En vertu de cet arrangement, ledit François Arnoux accède à réduire la somme due à 24 livres. — Cession, moyennant 612 livres, par Esmé Girard, huissier audiencier en la conservatoire de Bourges, à messire François Allamant, président au Grand Conseil, sieur de Concressault, de l'office de commissaire aux tailles dans les paroisses de Concressault et Dampierre-en-Crot.

E. 1179. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1619-1627. — Liève des vignobles situés dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard (*extra muros*), dressé au profit de dame Jaquette de Puyperon, veuve de Claude Bourdaloue, avocat au présidial de Bourges. — Noms des vignobles objets des reconnaissances contenues en ladite liève : les Engoulevents, le Tremblay, les Nouvelles-Plantes du Tremblay, Forgemont, le Petit-Tremblay ou Plantes-de-Boisvert.

E. 1180. (Registre.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1619. — Attestation fournie par plusieurs paroissiens du Château-les-Bourges, à la requête du prieur de leur église, comme quoi d'habitude les chanoines et gagistes de ladite église négligent d'assister au service divin, au mépris des statuts du chapitre dudit Château. — Assemblée de la communauté des maîtres menuisiers de Bourges, qui donnent pour chef-d'œuvre à exécuter à deux compagnons aspirants à la maîtrise, un lambris de chêne fait d'assemblage sur un des côtés de la chapelle de Sainte-Anne, dans l'église des Jacobins. — Nomination par Théodore Bazin, trésorier provincial des guerres à Metz, et l'un des adjudicataires généraux des gabelles de France, de maître Adrien Lefort, ci-devant grènetier à Brou, comme son procureur général et spécial dans l'exercice de la recette de la gabelle au grenier à sel d'Issoudun. — Sommation par Claude Davau, avocat au bailliage et présidial de Bourges, à Claude Texier, conseiller élu en l'élection de Bourges, d'avoir à recevoir la somme de 14,500 livres, prix convenu de sa charge d'élu par lui vendue audit Davau, et de lui en payer procuration *ad resignandum*. — Marché entre François Mariette, maître menuisier, et révérende mère Isabelle de Jésus-Christ, prieure des Carmélites de Bourges, pour la confection de la menuiserie du couvent établi par lesdites religieuses dans la ville de Bourges. — Assemblée des maîtres pâtissiers de Bourges, pour délibérer sur le projet des statuts de la communauté destinés à être présentés à l'homologation de la mairie. — Refus opposé au greffier de la prévôté de Bourges par Pierre Carré, commissaire examinateur au bailliage et présidial, de s'aider dans une enquête de l'assistance d'un des quatre clercs dudit greffier, sous prétexte d'insuffisance, « n'ayant ni les uns ni les autres serment à justice ». — Bail d'acense de l'ancienne léproserie de Saint-Lazare de Bourges, par les PP. Jésuites du collège Sainte-Marie, au profit de Guénin Molin, vigneron, pour sept ans, et à la charge par lui de faire le service de ladite maladrerie, dans le cas où il y aurait des malades. — Déclaration par Michel Ludière, marchand forain de fil de Guibré ou fil fretté, installé aux foires de Saint-Ambroix, comme quoi, bénéficiant de la franchise de ladite foire, il entend ne rien payer pour le droit d'imposition des toiles et filet. — Marché entre Louis Gauchier, vigneron à Bourges, et les religieux Carmes, par lequel ledit Gauchier s'engage à servir ceux-ci, moyennant 15 livres tournois de gages, plus une *domais* (redingote) froncée et un haut-de-chausse, une chemise, une paire de guêtres, le tout en toile, plus l'entretien des souliers. — Foi et hommage du lieu de Ferrières, dans la paroisse de Farges-en-Septaine, au sieur de Boisbouzon, par Jean Chenu, avocat en parlement. — Déposition de Pierre-Antoine Carrache, écuyer, domicilié à Bourges, de laquelle il résulte qu'il a entendu, dans le jeu de paume des Quatre-Piliers, un écolier de l'université, nommé du Tremblay, dire, en parlant des écoliers de la nation allemande : « Il faut poignarder tous ces étrangers allemands. »

E. 1181. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1620. — Cession par Sébastien Bonnemain, capitaine, juge-garde de la Salle-le-Roi, curateur de Jean-Jacques Renouard, homme d'armes de la compagnie Moret, faite à Françoise de Bonnemain, veuve de Jean Renouard, docteur régent en droit en l'université de Bourges, d'une rente de 37 livres 10 sous, au principal de 600 livres, échue par droit successif audit Jean-Jacques Renouard ; ladite cession faite en échange de pareille somme de 600 livres antérieurement avancée à Bonnemain par ladite dame, pour acheter audit Jean-Jacques un cheval, des armes et tout l'équipage d'un cavalier. — Foi et hommage rendus à messire Jacques de Chabannes, vicomte de Savigny-en-Septaine, pour le lieu de Galles, situé dans la paroisse d'Avor, par Claude Fouchier, sieur de Bel-Allié, bourgeois, et Étienne Bargin, contrôleur au grenier à sel de Bourges, comme représentant leurs femmes, Jeanne et Françoise de Montagu, filles de feu Germain Montagu et de Jeanne Boirot.

E. 1182. (Registre.) — 192 feuillets, papier.

1620. — Acte d'assemblée de la communauté des boulangers de Bourges pour l'examen et l'approbation des nouveaux statuts du métier à soumettre à l'homologation de la mairie. — Autre, desdits maitres boulangers, à l'effet de nommer quatre d'entre eux pour procéder à l'audition des comptes du procureur de la communauté sortant de charge. — Plainte portée au procureur du Roi par le sacristain de l'abbaye de Saint-Satur, dans laquelle il expose qu'il n'y a plus dans l'abbaye ni dortoir, ni réfectoire, ni cloître, ni chapitre, ni sacristie, ni cellules pour abriter les religieux, mais seulement une chapelle où se fait à grand peine le service divin, un clocher tout délabré et trop éloigné de ladite chapelle, enfin trois chambres dans le bourg, où logent les trois seuls religieux, sans aucun novice, que possède l'abbaye, au lieu de seize prêtres et huit novices que l'abbaye devrait régulièrement contenir. L'état dans lequel l'abbaye est entretenue, et contre lequel il proteste, est tel que le nombre des livres nécessaires à dire la messe est insuffisant pour les trois prêtres qui y demeurent. — Bail à Jacques Girard, boucher, pour un an et moyennant 40 livres tournois, par Antoine Gaulier, fermier de l'imposition des bois et charbons, du droit à prélever sur les charbons et bois ouvrés et non ouvrés entrant par la porte Saint-Sulpice à Bourges. — Marché passé, moyennant 160 livres par an, entre les PP. Jésuites de Bourges et Louis Simonnet, marchand coquatier (volaillier), pour le blanchissage du linge, tant de corps que de table desdits religieux, composés de deux pères, un musicien, le correcteur et deux serviteurs de cuisine. — Sommation faite par Catherine Marchandon à son père d'assister à son mariage avec Jean de Pigny, taillandier, dont elle a eu un enfant, après avoir été condamnée par l'official à l'épouser, comme lui ayant promis mariage.

E. 1183. (Registre.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

1621. — Accord intervenu entre Louis Moreau, marchand en la paroisse de Chavin, et le procureur d'office du bailli d'Argenton, à la suite de poursuites de la part de ce dernier contre ledit Moreau, lequel, pourvu à la fois de la charge de procureur fabricien dudit Chavin et de celle de partisseur et leveur des tailles en ladite paroisse, prétendait être déchargé d'une des deux fonctions. Par suite de cet accord, ledit procureur d'office accepte la sentence qui décharge Moreau de ses fonctions de procureur fabricien et s'engage en outre à lui verser 60 livres tournois, comme dédommagement des frais de poursuite. — Contrat entre les PP. Carmes de Bourges et Pierre Durand, greffier du bailliage de Selles-en-Berry, par lequel les religieux acceptent pour entrer dans leur ordre et y prononcer ses vœux en temps voulu, André Durand, fils mineur dudit Pierre, à condition que celui-ci s'engage à donner au couvent deux nappes de cinq aunes chacune et une douzaine de serviettes de deux plains, plus à habiller et entretenir son fils d'habits et de livres jusqu'à ce qu'il soit ordonné prêtre, tous les frais d'ordination restant à sa charge.

E. 1184. (Registre.) — In-4°, 153 pièces, papier.

1621. — Acte d'assemblée des maitres cordonniers de Bourges, à l'effet d'approuver les nouveaux statuts du métier avant de les présenter à l'homologation de la mairie. — Quittance donnée au nom de Guillaume de l'Aubespine, sieur de Châteauneuf-sur-Cher, et au profit de maîtres Jérôme Perrée, Étienne Bordesolle et Claude Couillard, de la somme de 800 livres tournois, en déduction de celle de 1,350 livres pour un semestre de l'acense des greffes du grenier d'Issoudun et de la chambre à sel de La Châtre. — Compte rendu d'une année de son exercice par Étienne Palteau, procureur et receveur de la communauté des maitres tonneliers de Bourges. — Déclaration par Pierre Bonté, curé de Teillay et archiprêtre de Vierzon, que, au cas où on lui aurait fait signer une attestation constatant que Abraham Pottier, ancien curé de Menetou-sur-Cher, avait révoqué la cession par lui faite de ladite cure à maître Jacques Gautier, cette attestation aurait été obtenue par surprise, et qu'il refuse de la reconnaître. — Constitution par Pierre Favier, trésorier de l'exercice des guerres au département de Berry, de la personne de Christian Lecomte, receveur général du taillon de la généralité de Languedoui à Bourges, pour être son procureur général et spécial audit pays de Berry. — Sommation faite à l'archevêque de Bourges par Guillaume Foucaut, chanoine de l'église métropolitaine, d'avoir à donner son visa à l'acte émané de la cour de Rome, par lequel il a été pourvu du prieuré d'Ardenais. — Cession, moyennant 60 livres tournois, faite à Simon Corneau, vigneron, par Jacquette Dufour, servante, de tous les dommages et intérêts qu'elle pourra obtenir de Pierre Fillebois, aussi serviteur, père naturel d'un enfant dont elle est accouchée. — Déclaration de Denis Catherinot, conseiller au présidial de Bourges, par lequel il se reconnaît l'auteur d'un inventaire de bibliothèque qui lui est représenté.

E. 1185. (Liasse.) — In-4°, 257 feuillets, papier.

1622. — Bail d'acense pour trois ans, par Jacques de Sauzay, aumônier du Roi et abbé commendataire de Notre-Dame-de-Beaupré en Picardie, au profit d'Ambroise et Claude Coudreau, jardiniers, des dîmes du prieuré de Saint-

Martin-des-Champs, près Bourges, ainsi que des bâtiments et terrains environnants, moyennant 70 livres pour les terres, 450 livres pour les dîmes et 50 livres pour les bâtiments et les ouches. — Vente moyennant 6,420 livres tournois, au profit de François Thévenet, bourgeois de Bourges, par Gabriel Bigot, sieur d'Augy, de son office de conseiller des finances en la généralité de Berry, portant que, bien qu'adjudication ait été faite à son profit de l'office de commissaire des tailles dans les paroisses de Saint-Michel-de-Volangis, Nohant-en-Goût et Saint-Germain-du-Puits, moyennant 264 livres, lesdits offices appartiennent en réalité à la dame Marie Chenu, veuve de maître André Bazalgette, notaire et procureur ès cour ecclésiastique de Bourges, et aux autres héritiers d'icelui, qui a payé de ses deniers le montant desdits offices.

E. 1186. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1622. — Acte de vente, moyennant 800 livres, d'une place d'archer en la maréchaussée de Berry, par Jean Boullier, au profit de Gaspard Bourdaloue, homme de chambre de don Robert Lemaréchal, prieur de Berry et La Cordille. — Attestation par les habitants de la paroisse de Pigny que, depuis quatre ans que messire Antoine Moreau dessert la paroisse, ils n'ont aucun reproche à formuler contre lui dans l'accomplissement de son saint ministère. — Cession à François de la Tuile, écuyer, sieur du Bois de la Vigne, par demoiselle Silvine de la Tuile, veuve de François Ferré, écuyer, sieur de Fontcreuse, mort victime d'assassinat, des dommages et intérêts qui pourront être adjugés à ladite veuve pour raison dudit homicide, moyennant la somme de 1,500 livres tournois. — Requête présentée aux maire et échevins de la ville de Bourges par les procureurs de la communauté de corroyeurs, tendant à obtenir qu'il soit défendu aux tanneurs de préparer et vendre des cuirs corroyés, graissés et noircis, qui sont du métier de corroierie. — Engagement pris par Silvain Billot, tailleur d'habits, de faire, pendant neuf années, l'office de sergent collecteur des tailles dans les paroisses de Crécy, Foëcy et Bouy, par le sieur Pierre Chenu, avocat au présidial et adjudicataire dudit office, sans toucher de ce fait aucun salaire, ni rien prétendre des six deniers pour livre affectés à ladite recette.

E. 1187. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1623. — Déclaration par Louis Bidard, conseiller en l'élection de Saint-Amand-Montrond, au profit de François Communy, premier élu, assesseur en l'élection de Berry, par laquelle il reconnaît que, bien que sa signature figure sur les quittances faites audit Bidard, l'une de 300 livres pour l'attribution d'un droit annuel de chevauchées de 50 livres, l'autre de 880 livres pour droit de 88 livres d'augmentation de gages, les sommes quittancées ont été en réalité fournies par ledit Communy. — Constitution d'une rente de 400 livres tournois, par l'archevêque et le clergé de Bourges, au profit d'Edme Mérille, conseiller du Roi, doyen, docteur en droit en l'université dudit Bourges, et de demoiselle Isabelle de Combarien, sa femme, au capital de 6,400 livres tournois, versées par ledit Mérille en écus sol, pistoles doubles et simples d'or et en pièces de 16 sous. — Autre constitution d'une rente de 9 livres 7 sous, au capital de 500 livres tournois, par Fabio Bernardi, écuyer, sieur de Prémarais, et sa femme Suzanne Cujas, au profit de Claude Bourdaloue, ancien receveur général des finances de Berry, et la fabrique de Saint-Outrillet de Bourges. — Pouvoirs donnés par les religieux de Saint-Ambroix de Bourges à frère Antoine Donzon d'emprunter en leur nom une somme de 150 livres tournois, pour pouvoir soutenir le procès intenté par eux en parlement contre Claude Maugis, abbé commendataire de l'abbaye. — Bail à ferme pour 6 années, et moyennant 300 livres par an, du droit de marque et contrôle des cuirs, visite, garde des halles et marchés d'Ainay-le-Châtel, passé au profit de Simon Teurrant, tanneur audit Ainay, par Pierre de Verton, notaire et secrétaire du Roi et adjudicataire dudit droit.

E. 1188. (Registre.) — In-f°, 150 feuillets, papier.

1623. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Pigny, à l'effet de nommer quatre d'entre eux réputés capables d'établir la liève et faire « l'égal » des tailles, taillon et crues à imposer sur la paroisse pour l'année 1624. — Constitution de procureur par Pierre Communy, docteur en la faculté de médecine de Bourges, pour assigner en retrait lignager devant le juge compétent Pierre Rondet et sa femme, acquéreurs du domaine de La Lande, situé dans la paroisse de Sagonne. — Commission donnée par Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au présidial, à Me Jean Rat, notaire et procureur de la châtellenie de Concressault, Dampierre-en-Crot, Oizon et Cernoy. — Déclaration faite par François Communy, premier élu, assesseur en l'élection de Bourges, qu'il n'entend pas continuer davantage l'association par lui contractée avec Louis Chabot, grènetier à Bourges, pour l'exploitation du titre nouvellement créé de grenetier triennal, acquis par les deux en commun sous son nom, invitant son associé à prendre l'entière responsabilité dudit office. — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier, au profit de Claude Girardeau, pour une durée de cinq ans, sans qu'aucun prix soit spécifié. — Sommation par maître Jean Garraut, receveur général des finances de la généralité de

Bourges, à François Communy, commis à la recette du prêt et de l'annuel des offices, de recevoir de lui : 800 livres pour les deux tiers du prêt de son office de receveur général général ; plus 400 livres pour l'annuel de la présente année dudit office et malgré le refus dudit communy, qui renvoie Garraut au trésorier des parties casuelles. — Acte d'assemblée de paroissiens de Nohant-en-Goût, qui décident l'urgence de la restauration du chœur de l'église menaçant ruine, et s'engagent à y contribuer chacun selon ses moyens.

E. 1189. (Registre.) — In-4°, 239 feuillets, papier.

1624. — Engagement pris par François Communy, premier élu, assesseur en l'élection de Berry, envers Jean Péloille, notaire et procureur au comté de Sancerre, de lui faire expédier les provisions de l'office de sergent royal, priseur et vendeur de biens au bailliage et présidial de Bourges. — Bail d'acense pour sept ans, et moyennant 150 livres par an, du jeu de paume de la *Cloche perse*, à Bourges, par François Fouquet, marchand, au profit de Isabelle Bigot, veuve Carrure. — Contrat d'association commerciale entre Pierre Carraud et Jean Artaut, marchands, à partage égal de dépenses et de profits, pour quatre ans, quelles que soient les dépenses exceptionnelles que puisse occasionner l'état de santé de l'un d'eux. — Bail d'acense, pour deux années, des revenus et dîmes de la cure de Lochy, par le curé Pierre Auvert, au profit de Pierre Buzière, couvreur à Bourges, sauf de la métairie de Verrière, et moyennant la somme annuelle de 120 livres tournois. — Arrentements faits à divers par l'archevêque de Bourges, Roland Hébert, de terres et autres héritages dépendant du domaine de Turly.

E. 1190. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1624. — Constitution de procureur par Pierre Bengy, sieur de Fontillay, Pierre Boju et Étienne Massé, sieur des Portaux, pour traiter en leurs noms avec le sieur Vannel de la taxe faite à son profit par le conseil du Roi contre eux, pour raison de l'établissement des sept élections de la généralité de Bourges, dont celle de Châtillon-sur-Indre, à laquelle ils étaient réputés intéressés. — Reddition de comptes de son exercice par Pierre Rousseau, procureur et receveur de la communauté des maîtres tonneliers de Bourges. — Subrogation de Charles Delouche, sieur des Lignes, greffier d'Orsanne, par Claude Stample, receveur général des gabelles dans la généralité de Bourges, représentant Philippe de Coulanges, Pierre, Jacques et Théodore Bazin, anciens adjudicataires généraux des gabelles d'Orléans, Tours, Bourges et Moulins, pour recevoir le prix des dommages et intérêts pouvant revenir aux susdits dans le procès criminel intenté contre Terrefort et consorts. — Nominations de Guillaume Stample, comme grènetier du grenier à sel de Sancerre ; de Claude Baudet, sieur de la Forêt, et Jean de Laverdan, sieur de la Maison-Neuve, comme grènetiers de Bourges, de Nicolas Bessin, comme grènetier de Buzançais, d'Anne Dubois, comme grènetier de Selles-sur-Cher, d'Étienne Vallet, comme grènetier de Vierzon, de Paul Chartier, comme grènetier de Dun-le-Roi, et d'Oudard Cornuat, comme grènetier de Saint-Amand-Montrond. — Traité passé entre la communauté des maîtres pintiers d'étain de la ville de Bourges et maître Jacques de Boisrouvray, commissaire examinateur au grenier à sel dudit Bourges, par lequel ce dernier s'engage, moyennant 220 livres, à faire toutes les démarches nécessaires pour l'homologation des nouveaux statuts de la communauté, acceptés par le maire, au conseil du Roi, leur enregistrement en parlement et leur vérification au bailliage de Berry. — Déclaration par Christian Leconte, receveur général des tailles en Berry, que le cocher Morette, s'appuyant des ordres de la mairie, a refusé à diverses fois, en l'année 1643, de voiturer de Bourges à Paris les deniers de la recette générale, en raison des maladies contagieuses qui régnaient dans la capitale. — Signification faite par l'archevêque à messire René de Montvoisin, grand archidiacre de Bourges, que ledit archevêque célébrera *in pontificalibus* les saints ordres, le 2 mars suivant, dans l'église de Saint-Étienne, et qu'il entend être assisté dudit archidiacre en personne, faisant charge de diacre et portant sa crosse.

E. 1191. (Registre.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1625. — Vente, moyennant 31,200 livres, par Gaspard Achard, sieur de Rozeray, comme curateur des enfants mineurs de feu Agard, receveur ancien alternatif et triennal du taillon en l'élection de Bourges et payeur des gages des officiers de la maréchaussée de Bourges, au profit de Claude Leroyer, receveur général du taillon en la généralité de Berry, des offices dont était pourvu le défunt. — Bail d'acense par les PP. Jésuites du collège de Sainte-Marie à Bourges, au profit de deux habitants d'Asnières-les-Bourges, de plusieurs pièces de terre dont une dite « le Champ de la Bataille », située le long du chemin reliant le pont de la Gravette au pont du Moulon. — Contrat de mariage de François Lesieur, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, fils d'autre François, capitaine du palais royal de Bourges, et de Perrette de Montholon, avec Jeanne, fille de feu Christian Leconte, ancien receveur général du taillon dans la généralité de Berry, et de dame Paulin.

E. 1192. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1625. — Quittance par Jean Chenu, sieur de Ferrière, avocat en parlement, François Communy, premier élu en l'élection de Bourges, et Jean Thépin, bourgeois, ayant droit de feu Louis Charnau, adjudicataire de l'office de commissaire des tailles, dans les paroisses de Sainte-Solange et Moulins-sur-Yèvre, au profit de Jacques Girard, avocat du Roi au grenier à sel de Bourges, de la somme de 526 livres 10 sous savoir : 514 livres 10 sous pour le principal et sol pour livre de la vente dudit office, et de 12 livres pour les loyaux coûts et frais. — Assemblée des maîtres de la communauté des savetiers de Bourges, qui décident que, vu l'insuffisance du dernier maître reçu pour remplir l'office de valet de la confrérie du métier, comme l'exigent les statuts, un valet spécial sera choisi aux gages de 3 livres par an avec exemption des droits de confrérie. — Autre assemblée des boulangers, dans laquelle il est décidé que le bâton de la confrérie sera remis en état et doré à neuf, et que plainte sera portée à la mairie, de ce que, au mépris des règlements qui n'autorisent lesdits boulangers qu'à fabriquer pain de trois sortes : blanc, jaunet et bis, il en est qui s'ingèrent de faire des petits pains bénits, miches salées et galettes, qu'ils crient par les rues de la ville. — Marché passé par Michel Babou, archer en la maréchaussée de Bourges, avec un maçon et deux manœuvres pour le curage des latrines de sa maison, à condition que les matières extraites seront enterrées dans un *crot*, creusé à cet effet dans la cave, dont le mur sera crevé pour le passage desdites matières, et la terre provenant du *crot* emmeneée au dehors. — Choix fait par l'archevêque de Bourges, Roland Hébert, de la personne d'un procureur, chargé d'aller en cour solliciter de sa part la nomination de Philippe Hébert, curé de la Madeleine, à Paris, pour son coadjuteur, avec promesse de survivance, et constitution par ledit archevêque d'une pension annuelle de 1,000 livres attribuée audit coadjuteur, sur les revenus de l'archevêché.

E. 1193. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1626. — Déclaration de la part de l'archevêque de Bourges au coutre chargé de la distribution des cierges dus chaque année à l'église métropolitaine de Saint-Étienne de Bourges, de la fourniture à laquelle le prélat est tenu, savoir : 4 cierges de cire neuve aux anniversaires et obits solennels, 25 autres aux fêtes du chantre et devant ledit chantre, et 3 pour le sous-chantre et les assistants plus un pour le chancelier, un pour l'hebdomadier, à matines seulement ; à la Pentecôte, à chacun des chanoines à matines, 6 livres de cire neuve et une livre à chacun d'eux le lendemain de Noël et à la fête de Saint-Étienne ; plus à l'entretien du luminaire dans les 6 bassins du grand hôtel, les 6 cierges de cire neuve à tous les offices de Noël, Pâques et Pentecôte, etc. — Convention entre les PP. Jésuites de Bourges, comme possesseurs de la maladrerie de Saint-Lazare, avec Charles Renon, procureur au présidial, choisi pour recevoir des revenus en argent et menus suffrages et autres qu'en grains dudit Saint-Lazare, aux mêmes conditions de traitement que lorsqu'il remplissait cet emploi pour l'administration municipale. — Bail d'affermage par l'archevêque de Bourges, au profit de Silvain Bonnin, fermier de la terre de Saint-Chartier, pour sept ans et moyennant 650 livres par an, du revenu de l'archevêché appelé la Ferme de La Châtre, perçu à Saint-Chartier, Boisroux, Maugivray et lieux circonvoisins. — Décision prise en assemblée générale par les députés du clergé du diocèse de Bourges de réduire à la somme de 17,000 livres tournois celle de 19,194 livres 3 sous 6 deniers, dont est resté redevable, d'après les comptes de son exercice des années 1623 et 1624, François Guénois, receveur des dîmes du diocèse, en raison des non valeurs présentées par une partie des bénéficiers.

E. 1194. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1626. — Marché passé entre les PP. Jésuites du collège de Bourges et le doreur Alexandre Dubreuil, lequel, moyennant 300 livres tournois, s'engage à dorer d'or fin six grands chandeliers d'autel et le tabernacle nouvellement sculpté pour la chapelle desdits Pères, la dorure devant le couvrir en entier, sauf les carnations des personnages, qui seront peintes, les surfaces planes devant être décorées de « moresques », l'intérieur devant être peint en azur parsemé d'étoiles, sauf le fond qui sera orné d'une figure rayonnante de Jésus. — Autre marché passé par lesdits PP. Jésuites avec deux paveurs, pour une durée de sept ans et moyennant 100 sous tournois par année, pour l'entretien du pavé devant le collège Sainte-Marie. — Promesse faite par les sieurs Marin et Bureau, menuisiers à Bourges, à Michel Pinaut, sergent royal, de lui verser la somme de 60 livres tournois le lendemain du jour où il aura constitué prisonnier audit Bourges le nommé Deconnet, ancien étudiant en l'université dudit Bourges, décrété de prise de corps à la requête desdits Marin et Bureau ; en cas contraire, ils ne lui devront que le remboursement des frais faits par lui dans sa poursuite. — Constitution de procureur par les conseillers du présidial de Bourges, poursuivant la révision des lettres d'érection de la terre de Sully en duché-pairie, au profit de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ladite érection ayant eu pour effet, au préjudice des populations, d'enlever au ressort du présidial de Bourges, pour les rattacher à celui d'Orléans, une

partie des paroisses de la Sologne berruyère. — Accord intervenu entre Charles Bolacre, sieur de Sigogne, procureur du Roi à Bourges, et Jacques Bolacre, sieur du Marais, président trésorier général au Bureau des finances de la même ville, par lequel il est entendu que tous les offices, de nouvelle ou d'ancienne création, qui seront levés aux parties casuelles par le sieur de Sigogne, ou pour lesquels il traitera avec qui que ce soit, seront propriété commune des deux Bolacre, qui s'en partageront le produit par moitié.

E. 1195. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1556. — Barbery (Louis). — Procès-verbal de l'assemblée des fabriciens de Sainte-Croix de Bourges, qui règle les réparations à faire à ladite église et la nomination comme auditeurs des comptes pour l'année des sieurs Jean Bonnet, Georges Cormier, Étienne Queneau et Étienne Dupuy. — *Accueillage*, comme apprenti corroyeur, de Jean Pinaud chez Vincent Bonnet, pour deux années, moyennant 9 livres tournois à l'expiration de ce temps, la nourriture, le logement et l'entretien des chaussures. — Marché entre Anne Bindé, femme Bidaut, et Guillette Nollant, femme Rousseau, marchande publique, par lequel la première s'engage à vendre à la deuxième tous les jeunes pigeons de ses colombiers du Grand-Mazières, de Germigny et du Porche, moyennant 9 sous la douzaine. — Transactions entre les maire et échevins de la ville de Bourges et le gouverneur de l'Hôtel-Dieu, par lesquelles les premiers transforment en rentes annuelles et perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville plusieurs rentes foncières dont l'Hôtel-Dieu jouissait sur différentes maisons de ladite ville. — Contrat de mariage de Barthélemy Ragueau, notaire et procureur en cour laye à Bourges, avec Marie, fille de feu François Grève, avocat et conseiller au même lieu.

E. 1196. (Registre.) — In-4°, 345 feuillets, papier.

1558. — Marché par lequel Nicolas Genouillat, boucher, s'engage, moyennant 4 livres tournois, envers les procureurs de la communauté des bouchers de Bourges, à coucher toutes les nuits dans la boucherie de la Porte-Neuve, pour la garder, depuis le 26 avril jusqu'au jour de carême-prenant. — Pouvoirs donnés par le maître de la Monnaie de Bourges à Nicolas Lyon, orfèvre de la ville, de se transporter à Orléans et chez tous les orfèvres, changeurs et marchands des pays de Berry, Nivernais et Bourbonnais, pour les inviter à envoyer à ladite monnaie l'or, l'argent et le billon qu'ils pourraient avoir entre mains, pour qu'il y soit, suivant l'édit du Roi, converti en espèces. — Marché entre le maître de l'Hôtel-Dieu de Bourges et Jean Bonnet, boucher, par lequel ce dernier s'engage à fournir audit établissement le mouton à raison d'un sou la livre et le bœuf à raison de 18 deniers. — Présentation par Antoine Lecomte, lecteur en droit à l'université de Bourges, des lettres royales qui lui confèrent le titre de docteur régent en la même faculté, et sommation faite par lui à François Duarein, Jean Raby, Hugues Donneau et Nicolas Bouguier, ses collègues, de le recevoir parmi eux en ladite qualité. — Sommation au trésorier général de Bourges par Pierre Levasseur, trésorier payeur de la gendarmerie, pour 50 lances fournies aux ordonnances du Roi, de satisfaire à une rescription du trésorier de l'épargne, qui l'invite à lui verser la somme de 32,909 livres 13 sous 4 deniers tournois, et refus du trésorier général d'obtempérer à cette injonction par suite de la défense à lui faite de n'acquitter ni mandement, ni rescrit, mais de verser tous les deniers qu'il recevra à l'épargne, au fur et à mesure de leur encaissement. — Quittance par Claude Dorléans, élu en Berry, et Guillaume Dorléans, son frère, à leur associé Jacques Pastoureau, pour la vente des greniers à sel de Bourges et Vierzon et chambre de Dun-le-Roi, de 3,235 livres 10 sous tournois, reçues en 1,000 écus d'or soleil, 300 *carmes* de testons et le reste en douzains, représentant 2,500 livres tournois données audit Pastoureau, pour le fournissement desdits greniers et chambre, en même temps que le profit provenant de la vente du sel pendant la durée de la ferme. — Note des effets mobiliers déposés par Bernard Casagius chez Claude Grosieux, avocat à Bourges, et confiés par ce dernier au messager Jean Alonsat pour être remis à leur propriétaire. Parmi le détail des habits et autres effets composant cet envoi, figure le catalogue suivant des livres dudit Casagius : « Ung grand livre couvert de parchemyn, *Sommullæ quædam Nouvellarum Constitutionum Justiniani principi*, à Basle ; — ung autre grand livre couvert de parchemyn, *Secundus thomus operum Marcii Anthonii Coccii Sabellici*, imprimé à Basle ; — ung autre livre couvert de parchemyn, *Opera Marcii Anthonii Cœcii Sabellici in duos digesta thomos*, imprimé à Basle ; — ung autre livre couvert de peau rouge, *Lexicon greco-latinum*, imprimé à Lyon ; — ung autre livre couvert de peau noyre, *Isocratis scripta*, à Basle ; — ung autre livre couvert de peau noyre, *Institucionum imperialium, quatuor libri* ; — ung autre groz livre couvert de parchemyn, *Pandectarum seu Digestorum D. N. Justiniani imp. libri quemquaginta* ; — ung autre livre couvert de parchemyn, *Francisci Comnani consillarii presidialis juri civilis libris decem*, à Basle ; — ung autre livre couvert de parchemyn, *Cronologia hec est omnium temporum*, imprimé à Basle ; — ung autre grand livre de parchemyn, *Aurea femina Azonis*, imprimé à Lyon ; — ung autre livre couvert de parchemyn, *Erodoti historiarum pri-*

mus liber; — ung autre livre couvert de parchemyn, *L'Annei Senesce;* — ung autre livre couvert de parchemyn, *De finibus malorum et bonorum M. Ciceronis*, à Paris; — ung autre livre couvert de parchemyn, *Johannis de Monte regio astrologie judiciaris*, imprimé à Tubinge; — ung autre livre couvert de parchemyn, *Divi Alphonsi Romanorum et Hispaniarum astronomice tabule*, imprimé à Paris; — ung autre livre couvert de parchemyn, *Aristotelis de natura aut de rerum principi libri octo*, imprimé à Paris; — ung autre livre couvert de peau noyre, *Introductio phisica*; — ung livre couvert de peau rouge, *Caii Julii Cesaris rerum ab se gestarum commentarii*; — les *Œuvres de Marot* en veau rouge, *VI livres de la Métamorphose d'Ovide*, à Paris, couvert de veau noyr; — *Publii Vergili opera*, couvert de peau rouge; — *Philosophie d'amour*, de M. Léon Hébreu, à Lyon, couvert de parchemyn; — *De arte supputandi libri quatuor Cuteberti Constalli*, à Paris, couvert de parchemyn; — *Aritmetica speculativa Boeti*, Paris, relié en parchemyn; — *Petri Rami institucionum dialecticarum*, Paris, couvert de veau noyr: — *Nicolai Chartonis Bellovace, Lutecie*, couvert de parchemyn; — *Supputatio annorum mundi*, couvert de parchemyn; — *Lexicon juris Anthonio Nebrissenci*, Paris, couvert de parchemyn; — *Quinti Oratii Flaxi opera*, en veau rouge; — la *Division du Monde*, à Paris, couvert de parchemyn; — *M. T. Ciceronis orationum volumen primum*, Paris, couvert de veau rouge; — *P. Ovidii Nasonis Amathoria, Lugduni*, couvert de veau rouge; — ung livre de pappier escript à la main, couvert de parchemyn; — *Francisci Otomani Commentariorum in oraciones Ciceronis*, Robert Stephani, non relié; — *Fr. Otomani*, non relié; — *Ottomani juriconsultis opera*, non relié; — *M Cicero Epistole liber secundus*, relié en parchemyn; — *Sphera Johannis de Sacrobosco*, Paris, couvert de parchemyn; — *Jacobi Cujacii commentarius*, Paris, couvert de parchemyn; — *Almanac novum Petri Pitadi*, Tubinge, couvert de parchemyn; — *De origine et auctoritate Verbi Dei, Georgio majore auctore, Basilee*, couvert de parchemyn; — *M. Tullii Ciceronis ad Atticum*, Paris, couvert de parchemyn; — *Eguinari Barronis in pandectas libri septem*, Lisle, couvert de parchemyn; — ung petit livre de papier escript à la main, *Cintaxi Johannis Vivarenni*, Paris, couvert de parchemyn; — *Cathalogus legum anthicarum*, couvert de parchemyn; — *Epitome in phisicam Aristotelis*, Paris, couvert de parchemyn; — *De usu astrolabi compendium*, couvert de parchemyn; — *Heroni Glariani geographia, Phriburgi*, couvert de parchemyn; — *Dionisi Alexandri antiquitatum sive originum romanarum libri decem, Basile*, couvert de veau noyr; — *Institucionum imperialium*, couvert de peau noyre; — *Stephani Ferrari opusculum*, Paris, couvert de parchemyn; — *Terentius*, couvert de parchemyn; — *Problemata Aristotelis*, en veau rouge; — *Leodegarii a Cuercu ad animadversiones*, couvert de parchemyn; — *Arithmetica Gemmen Frisei*, couvert de parchemyn; — les *Gestes du Roy Henry*, non relié, à Bloys; — *Instituciones lingue grece*, couvert de veau rouge; — *Urbani Bellimensis*, Paris, en veau rouge; — *Corpus legum, Lugduni*, en veau noyr; — *Annei Senesce*, couvert de parchemyn; — *Martialis Epigrammatum liber tertius*, couvert de parchemyn; — *Aristotelis naturalis auscultationis libri octo*, Paris, non relié; — *M. Tulii Ciceronis pro Murena oratio*, couvert de parchemyn; — *Neaffeti institucionum* en grec, Paris, en veau noyr; — *Marcii Tulii Ciceronis de fato*, couvert de parchemyn; — *Euripidii Ecuba*, non relié; — le *Blason et description des Oyseaulx;* — *Luciani Samosatauxis piscator*, Paris, non relié; — XVII livres en papier escripts à la main; XII autres livres en papier escripts à la main; — *Epithome commentariorum dialectice*, couvert de parchemyn, etc. » — Donation par François Grève, licencié en lois, avocat à Bourges, au profit de sa fille Françoise, de l'usufruit de tous les biens de feu Henri Mayet, procureur au présidial, ledit usufruit à lui légué par le défunt. — Contrat de mariage entre Ursin Thibaut, licencié en lois, avocat au parlement de Paris, et Anne, fille de Clément Gaultier, contrôleur des deniers communs de la ville de Bourges.

E. 1197. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1584-1589. — BARGIN (François). — Acte de foi et hommage rendu par Hugues Amignon, avocat au présidial de Bourges, à François de Babutte, écuyer, sieur de Neuvy-deux Clochers, pour héritages situés dans la paroisse dudit Neuvy. — Marché de Benoit Carré, curé de la paroisse de Saint-Michel-de-Voulangis, avec Louis Delamont, charpentier, pour construction d'une annexe au logis presbytéral dudit curé, moyennant 9 écus 50 sous, prix du travail de ladite charpente. — Contrat d'apprentissage, pour trois ans, du métier de peintre-vitrier, pour Macé Genevrier.

E. 1198. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1548-1588. — Marché, moyennant 10 écus sol, entre Marie Giraut, veuve de Clément Bragier, et Michel Gordin, charpentier, par lequel ce dernier s'engage à refaire à neuf la roue du moulin de ladite Bragier, en utilisant, autant que possible, le bois de l'ancienne roue. — Vente, moyennant 25 écus sol, par Jean Masurier, curé de Saint-Aubin-des-Bois, à Blaisette Besson, hôtelière de la *Fleur-de-Lys*, à Bourges, d'un mobilier, comprenant 9 linceuils (draps de lit) de plain et étouppes, tant neufs que vieux, 3 nappes,

3 serviettes, 40 livres de filet de plain et étouppes, 50 livres d'étain en œuvre, 3 chandeliers d'airain, 2 poêles en fer, un pot de fer avec couvercle, une broche et une crémaillière, 7 livres de filasse de plain et une jument sous poil gris. — Profession de foi catholique authentiquement déposée entre les mains de messires Jean et Antoine Giry, recteurs de l'église de Rians, par Pierre Audet, contrôleur en l'élection de Berry, qui fait constater son assistance au service divin dans ladite église, pour obéir à l'édit de juillet et déclaration du 7 septembre 1585. — Protestation par Jacques Brochet, marchand aux Aix-d'Angillon, assigné à comparaître par le bailli de Nevers, opposant que, bien que les Aix soient du domaine des ducs de Nevers, l'appel de la justice dudit lieu est au bailliage et présidial de Bourges.

E. 1199. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1584-1588. — Traité passé entre Jean Lecomte, laboureur, paroissien de Vignoux-sous-les-Aix, et Jean Berry, tuteur du jeune Jean Eston, par lequel ledit Lecomte s'engage, moyennant 5 écus et 20 sous, à prendre en pension pendant une année, « nourrir, loger, coucher et lever » ledit Eston, et le fournir de sabots seulement, mais non d'habits. — Accord entre les chanoines de Saint-Ithier des Aix-d'Angillon, et Charles Dumesnil-Simon, sieur de Beaujeu et Neuilly-en-Sancerre, par suite duquel lesdits chanoines, reconnaissant que le censif des Ameraux, pour n'avoir pas de limites précises, est de nature à produire de perpétuelles contestations entre les parties, abandonnent audit sieur de Beaujeu tout profit de censif qu'ils y pourraient réclamer, moyennant la somme de 300 écus 10 sous payable en deux termes.

E. 1200. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

1700. — Barrat (François). — Ce registre, insignifiant du reste, s'ouvre par cette page d'histoire : « L'année fut abondante en bleds et vins, qui n'estoient pas de bonne qualité à cause des eaux qui commencèrent à la fin du mois de may et finirent à la fin du mois d'aoust, qui fist que les vins furent extrêmement verts; les prez furent presque tous perdus à cause de l'inondation qui arriva au commencement du mois de juilliet. En cette année mourut le Roy d'Espagne au mois de novembre, lequel fut le duc d'Anjou, second fils de monseigneur le Dauphin de France, héritier testamentaire de son Royaume; et voulust que où il viendroit à décedder sans enfans il fust directement à monseigneur le duc de Berry, troisième fils de monseigneur le Dauphin; et où il viendroit aussy à décedder sans enfans il apartiendroit au fils de l'Empereur; et que où le fils de l'Empereur viendroit à décedder sans enfans il iroit et apartiendroit au duc de Savoye : En vertu duquel monseigneur le duc d'Anjou partist de Paris aveq dix mil hommes à sa suitte le quatre décembre ensuivant pour en prendre pocession, les Espagnols l'attendant aveq grand empressement. Monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc de Berry ses frères le furent conduire jusques aux frontières d'Espagne, ensuitte s'en retournèrent et arrivèrent à Paris au commencement du mois d'avril ensuivant. Ils n'auroient esté sitôt de retour, estant encore bien aise de voir le Royaume de France, n'eust esté la maladie de monseigneur le Dauphin leur père, qui fut attaqué d'une appoplexie fort rude et prompte, et par ce moien en grand danger de sa vie, ce qui fut cause qu'estant à (nom en blanc) où ils receurent la nouvelle par un courier extraordinaire, ils prirent la poste pour se rendre au plustôt à Versaille, où estoit toutte la cour, où ils trouvèrent leur père qui se portoit beaucoup mieux. Le Roy d'Espagne arriva donc à Madrid le dix-huit février, à cinq heures du soir, où il y eut grande réjouissance et magnificence à son arrivée. Il se logea au pallais du *Buen retiro* et ensuitte fit son entrée dans la ville aveq grande magnificence et grand applaudissement des peuples. Le vingt sept de ce mois sur les neuf heures du matin, la duchesse de Savoye accoucha heureusement d'un prince qui fut baptisé le mesme jour, fut parain le prince Amédé de Carignan et marenne la princesse Marie Gabrielle de Savoye, sœur de Mme la duchesse de Bourgogne, qui a épouzé par la suitte le jeune Roy d'Espagne. — Laus Deo. — *Semper nova placent.* »

E. 1201. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1701. — Mariage de Michel Dargent, licencié en lois, fils d'autre Michel, avocat en parlement, conseiller du Roi, président contrôleur au grenier à sel de Cosne, et de feu Marie-Anne de Lagogué, avec Marie-Françoise Moreau, veuve de Paul de François, sieur du Pleix. — Vente, moyennant la somme de 2,350 livres, à Pierre Duperron, bourgeois à Bourges, de l'office d'exempt en la maréchaussée générale de Berry, par Étienne Pinson, titulaire, avec la procuration *ad resignandum* du vendeur au profit de l'acquéreur. — Fondation, dans la chapelle de Sainte-Radegonde de l'église de Soulangis, par demoiselle Jeanne de Chambellan, agissant tant en son nom que comme exécutrice des dernières volontés de sa sœur Marie, de trois messes basses, une le jour de Sainte-Anne, le 4 février de chaque année, l'autre le lendemain, jour de la Purification, la troisième le 23 mai, celle-ci, à partir de son décès, devant se célébrer au jour anniversaire de sa mort, pour l'exécution de quoi elle lègue à l'église une somme de 40 livres. — Procès-verbal d'estimation des toiles, filets, cordages et cordes du tripot du *Gros-Tournois*, à Bourges, et du

jeu de billard y attenant, pour Guillaume Vallée, maître paumier, le tout estimé 70 livres pour le jeu de paume et 65 livres pour le billard. — Contrat d'apprentissage de commerce de draps et soie pour Pierre Savois, par François Tribard, pour une durée de deux ans et au prix de 400 livres, moyennant la nourriture, le logement et le blanchissage du gros linge pour ledit Savois.

NOTA. — A l'entrée du registre, on lit la notice suivante : « LAUS DEO. Très-bons vins. En cette année, Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de Louis, Dauphin de France, et de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fut couronné Roy d'Espagne. — Le neuf juin mourut monseigneur le duc d'Orléans, à Saint-Cloud, âgé de 60 ans 8 mois, estant nay le 22 septembre 1640. — *Omnia Cœsar habet.* »

E. 1202. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1702. — Testament de damoiselle Jeanne de Marnais, veuve d'Henri Gibieuf, écuyer, sieur du Portail. — Rétrocession portant obligation par Jean Gautier, sieur de la Pommeraie, à Adrien Gautier, sieur de Laferrière, assesseur et échevin de l'hôtel-de-ville de Loches, de trois rentes à lui cédées par ledit Laferrière, pour la somme de 200 livres à valoir sur celle de 800 livres, prix total de la vente de sadite charge, cesdites rentes se trouvant amorties. — Procès-verbal d'assemblée des maîtres tonneliers de la ville de Bourges, à l'effet de voter des fonds nécessaires pour payer les frais d'un procès intenté par la communauté contre certains habitants de la ville, coupables de vente de vinaigre, au mépris des privilèges du métier. — Main levée donnée par Henri de Saint-Père, sieur de Louant, lieutenant au régiment de Rouergue, à son frère François de Saint-Père, sieur de Préneuf, de l'apposition des scellés faite au logis de leur mère, Renée Bichet, après son décès. — Constitution par Charles Fortier, maître tailleur pour femmes, au profit de son fils Jean Fortier, d'une pension viagère annuelle de 80 livres, pour lui permettre d'embrasser l'état ecclésiastique. — Protestation par Claude Bazin, curé de Limoise, contre la réponse dérisoire à lui faite par le vicaire général de l'archevêché auquel il avait exposé que s'étant présenté, suivant la sentence de l'official, chez les PP. de l'Oratoire de Bourges, pour y faire une année de séminaire, et ayant été refusé par eux, ledit vicaire général lui avait indiqué l'abbaye de Miseray, sans lui fournir le moyen de s'y faire admettre et entretenir. — Autre protestation du même contre le refus opposé par les PP. de l'Oratoire de le recevoir dans leur maison. — Attribution, après enchères, à Jean Aupérin, du bâton de la communauté des tonneliers de Bourges, pour l'année, et moyennant 8 livres de cire neuve.

E. 1203. (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

1703. — Acceptation par Guillaume Fabry, corroyeur, d'une lettre de change de 218 livres, tirée sur Jean Tuillier, marchand à Vierzon, au profit de François Tribard, marchand à Bourges. — Arrangement intervenu entre Jean Néraut, curé du Subdray, agissant au nom de la paroisse, et Guillaume Graillier, curé de Mornay, responsable des réparations du presbytère et de ses dépendances, évaluées à la somme de 330 livres, en vertu duquel arrangement ledit Néraut se charge desdites réparations, moyennant la somme de 200 livres. — Lettre de congé du régiment des gardes, dit de Bragelonne, accordée par Stangel, officier dudit régiment, moyennant 100 livres, au profit du sieur Broé. — Contrat d'apprentissage du métier de couturière, pour Marie Turquet, de Sancerre, pendant trois ans et moyennant la somme de 90 livres. — Fondation dans la chapelle du château de Boisbouzon, par Charles Pinon, sieur dudit Boisbouzon, de deux messes basses par an, moyennant une rente annuelle de 20 sous, payable entre les mains du curé de Farges-en-Septaine.

E. 1204. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1704. — Contrat d'« accueillage » de Jean Régnier, par Michel Dargent, sieur de Soulangis, pour un an et comme vacher et laboureur, moyennant 55 livres de gages et la gratuité du logement affermé audit Régnier, lequel jouira en outre de six journées, pendant lesquelles il pourra travailler aux vignes pour son compte. — Testament de Silvain Delavau, milicien, natif de Saint-Cyran-en-Brenne, âgé de 22 ans, au profit de ses sœurs. — Reconnaissance par Marguerite-Françoise Chenu, veuve d'André Chenu, sieur des Maisons-Neuves, conseiller au présidial de Bourges, pour ses enfants mineurs, à Pierre d'Estat, écuyer, sieur du Creux, comme cessionnaire de Jacques Picaut, sieur de La Breuille, d'une somme de 75 livres de rente, reliquat de celle de 100 livres, au principal de 1,800 livres, due sur celui de 2,300 livres, prix de la vente de divers héritages faite par ledit Picaut aux époux Chenu.

E. 1205. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1470-1481. — BAUJARD (Pierre). — Vente moyennant 50 livres tournois, d'une rente de 3 sous 4 deniers tournois, assise sur une maison située à Bourges, paroisse du Château, par Guillaume Delavau, à Jean de Hauteterre, licencié en décret, chanoine prébendé de Saint-Outrille-les-Bourges. — Contrat de mariage entre Jean Gillet, cardeur à

Bourges, et Macée, fille de feu Étienne Poullet. La mariée apporte en dot un avoir de 15 livres 11 sous 2 deniers argent comptant, un lit garni et une paire de peignes à carder la laine. Le mariage étant contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, en cas de survie de l'épouse, elle pourra à son gré rompre la communauté ou la maintenir avec les héritiers du mari, le laps d'un mois lui étant accordé pour choisir, pendant lequel elle vivra sur la communauté, et, en tout cas, elle retirera ses bagues et joyaux, et un douaire de 100 livres tournois lui est assuré. — Vente par Pierre Fontereau, paroissien de Cerbois, à Jeanne Demet, femme de Guillaume Fouchier, bourgeois de Bourges, d'une pièce de quatre arpents de bois, dit le bois de Tête-Sèche, situé dite paroisse de Cerbois, et moyennant le prix de 60 sous tournois.

E. 1206. (Cahier.) — In-4°, 17 pièces, papier.

1481. — Contrats de vente au profit de Jacques Mayet, clerc à Bourges, par Pierre Lelarge, Guillaume Alaudat, Jean Jacquelin, Girard Badis, Guillaume Munois, Étienne Bissereau, paroissiens de Soulangis, Saint Germain-du-Puy et Saint-Michel-de-Volangis, d'immeubles ou rentes assises sur des immeubles desdites paroisses.

E. 1207. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1476-1478. — Lettres closes du Roi à la communauté des barbiers-chirurgiens de Bourges, pour les inviter à recevoir dans leur communauté l'aspirant Eugène, dit le Barbier. — Vente d'une maison sise à Bourges, paroisse de Saint-Jean-des-Champs, à Artaud Menecier, sommelier de la paneterie du Dauphin, par Charles Trousseau, écuyer échevin du Roi, héritier de Jacquelin Trousseau, vicomte de Bourges, conseiller et premier maître d'hôtel du Roi. — Constitution par Pierre Asse, bourgeois et changeur à Bourges, de son frère Guillaume, en qualité de son « clerc et facteur ». — Marché entre Jean Roussard et Jean Boulière, tondeur en draps, par lequel ce dernier loue audit Roussard, pendant un an, moyennant 20 deniers par mois, une paire de *forces* (ciseaux) à tondre draps à la marque d'Argenton et une table avec ses tréteaux et *faudets*. — Autre marché entre Jean Piat, commis du receveur du domaine en Berry, et Jean Dauvergne, charpentier, pour réparations, tant au pont-levis de la Grosse Tour de Bourges que dans l'intérieur de ladite forteresse, moyennant 8 livres tournois. — Quittance au profit de Perrinet le tixier, donnée par les maîtres et valets du métier de foulerie, parerie et tonderie de Bourges, de la somme de 9 livres tournois, restant dus sur celle de 10 livres 10 sous à cause du droit imposé sur ledit Perrinet, comme valet dudit métier dans la ville et franchise de Bourges.

E. 1208. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1482-1484. — Contrat de mariage entre Pierre Gobert, natif d'Auvergne, et Guillemette, fille de Pierre Imbaut, laboureur, paroissien de Vasselay. Le père s'engage à verser le jour du mariage 100 sous tournois, et au jour de carême prenant suivant 7 livres, lesdites 12 livres représentant la succession en argent advenue à ladite Guillemette par la mort de sa mère et de son oncle, plus une pièce de vigne provenant également de la succession de ce dernier et située au vignoble de Puyvallée, dite paroisse de Vasselay. Le père donnera en outre un lit garni avec 4 « linceulx » (draps) et une nappe. Le mariage fait sous le régime complet de la communauté. — Autre, entre Jean Barbarin, licencié en lois à Bourges, et Simonne, fille de feu Philippon de Laloe. Jean de Laloe, frère du futur, s'engage à verser d'ici à un an en deux paiements, pour ce qui revient à sa sœur de l'héritage de ses auteurs et d'un cousin défunt, la somme de 600 livres tournois, « sortissant moitié en nature de meubles et moitié en nature d'héritage », plus 15 livres pour le laps de l'année pendant laquelle l'héritage susdit « demourera estre assigné », ladite Simonne restant quitte de toutes charges et dettes qui pourraient être réclamées de ce fait. De plus, ledit Jean de Laloe devra pour la noce vêtir sa sœur « bien et convenablement selon son estat », plus lui donner 8 draps de lit, dont 4 de trois toiles et 4 de deux toiles et demie, 4 nappes et 4 « *longières* » (tabliers?), moyennant quoi la future renonce à toutes les successions ci-dessus, même à celle de son frère. Le mariage fait sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. — Testament de Nicolas de Ganay, licencié en lois, « citoien de Bourges ». On y lit les clauses suivantes : « Item, je ordonne et veuls que mon fils, sa femme ne aucunes mes enfans ne portent robbes, manteaux ne vestemens de deuil à cause de mondit obit que par l'espace d'un moys seulement. — Item, toutevoye je ordonne que se madite fille a aucunes affaires et necessitez que mondit fils et les siens lui aydent, et que, quant elle vouldra aller en leur hostel pour vivre, qu'ils la recueillent doulcement et lui faire bonne chere; mais toutevoye, tant qu'elle se porra entretenir avecques son mari, je lui conseille qu'elle le face et fera bien de le faire, car il est bon homme et a bien de quoi la norrir. — Item, je vuil et ordonne que mondit fils maître Pierre après mon trespas aye tous mes biens quelsconques, et que madite fille se tiegne à sondit appenaige et mariaige selon le contract et traicté de sondit mariaige comme dit est. »

Nota. — Sur une des gardes du registre, le clerc a transcrit les deux notes suivantes :

« Note que le XXIIe décembre mil IIIJc IIIJxx et deux le consile de Berry tant des nobles, clergé que citoyans fut assemblé en la salle archiépiscopale de Bourges touchant le mariage de monseigneur à madame Catherine d'Autrice. Fut rapporté la deliberacion touchant le clergé par ledit archevesque, des nobles par Charles de Bar, sieur de Baugy, et par Genton substitud pour les citoyans.

» Le XXIXe dudit moys la paix criée par la ville, on fait les feux. »

E. 1209. (Cahier.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1484-1487. — Marché entre Pierre Garnier, tanneur, et Pierre Tiercelin, par lequel ce dernier s'engage à faire dans la maison de Garnier, moyennant le prix de 13 livres tournois et une tranche de cuir, un fenestrage de six huis enchâssillés à panonceaux et à crête, trois croisées et six fenestres « voullans », en fournissant le bois. — Quittance donnée par Hélène de Valigny, femme de Louis Trousseau, écuyer, vicomte de Saint-Just et Chambon, et consorts, au profit de Christophe Bindé, du prix de l'arrentement perpétuel d'une maison sise à Dun-le-Roi, montant à six vingt dix livres tournois, payées, savoir en 50 florins, valant 62 livres 10 sous tournois ; 19 écus d'or au soleil, valant 33 livres 5 sous ; 12 réaux d'or, valant 24 livres, six savoisiens, valant 5 sous ; 44 sous tournois en onzains ; 23 sous en douzains ; 33 sous en 12 carlins, et 100 sous tournois, montant d'une cédule dudit Louis Trousseau. — Acte de foi et hommage à Claude et Guillaume Pelourde, comme seigneur de Trouy, par Marie Tullier, veuve de Jean Houet, bourgeois de Bourges, et ses enfants mineurs, pour raison d'une partie des dîmes dudit Trouy. — Testament de Bonne, fille orpheline de Guillaume de La Martinatière, sergent royal à Bourges, ladite testatrice âgée de 14 ans. — Acte d'assemblée des PP. Augustins de Bourges, à l'effet de nommer parmi eux deux procureurs chargés de parcourir le diocèse de Nevers, en prêchant et quêtant, pour y recueillir les aumônes destinées à permettre la reconstruction du couvent, brûlé par le grand incendie de la Madeleine (en latin).

E. 1210. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1484. — Accord entre Eustache Aymery, procureur en la cour de parlement, et Jeanne, fille de Guillaume Fouchier, bourgeois de Bourges, d'une part, et les sœurs et frères de ladite Jeanne, par lequel celle-ci consent à leur céder sa part dans l'héritage de sa grand'mère Jacquette Fourchaud moyennant une rente annuelle de 40 sous tournois, assise sur les héritages sis à Bourges et paroisses circonvoisines. — Traité entre Guillemette, veuve de Guillemain Bellin, dit Bretaux, ancien couturier, et sa fille Dauphine, mariée à Austrille Hervier, dit Maurice, menuisier, par lequel, moyennant 30 écus d'or par an, lesdits époux Hervier s'engagent à prendre en pension, nourrir et loger, toute l'année, leur dite belle-mère. — Convention entre Benoit Flamand, dit Clenet, de Vierzon, et les époux Coudreau, par laquelle ledit Flamand reconnaît lesdits époux légitimes propriétaires par droit successif d'une portion du Cher, sise au-dessus des ponts de Vierzon. — Accord entre Jean de l'Hôpital, avocat en cour laie à Bourges, et les frères Foucaut et Jean Bedu, dits Paris, de Crézancy, par lequel accord ledit de l'Hôpital autorise lesdits Paris à édifier un moulin sur l'emplacement d'un ancien moulin de la Fange et au-dessous des moulins de Bussiou lui appartenant, à condition que le sous-gravier sera de la même hauteur que celui de l'ancien moulin, et que le bief du ruisseau ne sera pas élargi, et moyennant que lesdits Paris serviront au sieur de l'Hôpital une rente annuelle de quatre septiers de froment.

E. 1211. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1485-1488. — Bail d'acense du moulin de Lazenay, situé sur la rivière d'Auron, par Pierre Niquet, bourgeois et marchand à Bourges, au profit de Macé Dunet, pour trois années et moyennant 28 septiers de blé par an, savoir : 10 septiers de méteil, autant de seigle et 8 septiers de marsèche. — Autre, par Étienne Lecieux, chirurgien et barbier à Bourges, au profit de Guénin Faucard, pour le laps de quatre ans, une maison, grange et dépendances, situées au village d'Asnières-les-Bourges, et ce moyennant 4 livres 10 sous tournois argent, un boisseau de fèves et une demi-douzaine de torches d'*osières*. — Quittance donnée par Simon Chavannes et sa femme, fille de feu Richard Cousson, au profit du frère de ladite Jeanne, à cause du versement par lui fait de la dot constituée à ladite Jeanne et consistant en 10 livres d'argent, un lit garni, avec deux oreillers, quatre linceux (draps) et une arche (coffre) fermant à clef. — Consentement donné par Guillaume Foucher, bourgeois de Bourges, aux engagements pris par sa femme Jeanne Denete, envers sa fille Jeanne, veuve en premières noces de Guillaume Dousson, procureur au parlement de Paris, à l'occasion de son second mariage avec un confrère de son premier mari, Eustache Hémery.

E. 1212. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1488. — Arrentement perpétuel, moyennant 50 sous tournois par an, par Jean Fils-de-Fame, sergent et pêcheur

royal à Bourges, au profit de Jean-Jean de Saint-Germain-du-Puy, d'une section de la rivière de l'Yèvre à lui appartenant et nommée l'Entriou. — Vente, par Pierre Delaplene, éperonnier à Bourges, et sa femme, à Ursin de Sauzay, maître essayeur de la monnaie dudit Bourges, d'une rente annuelle de 20 sous tournois sur une maison à Gron, ladite vente faite au comptant, le prix en ayant été soldé en 4 ducats, un florin « autrect, et le surplus en monnoye de Roy ». — Inventaire après décès des meubles d'André Faucard, mari de Guimon Peaudecerf, paroissien d'Asnières-les-Bourges; ledit mobilier composé comme il suit : une paire « d'andiers à crosse », estimés 6 sous 6 deniers; une poële ronde tenant deux « tinres » (tinettes) et une petite « casse » (chaudière) d'un tinre, 22 sous 6 deniers; un poêlon, une cuiller et une brosse, 5 sous 10 deniers; une cuve à contenir cinq queues de vin, 30 sous; un pourceau, 15 sous; un chandelier de cuivre et une quarte d'étain, 17 sous 6 deniers; 2 vaches, 105 sous; 2 mauvais tonneaux, 5 sous; un saloir, 7 sous 6 deniers; un tinre à pourceaux, 2 caques, l'un à harengs, l'autre à vin, 6 sous 8 deniers; « ung chaslit de fuzées », 5 sous; un couvre chef et 3 serviettes, 4 sous 2 deniers; 2 nappes et une « longiere », 5 sous; 4 linceux (draps) de deux toiles et une nappe, 2 sous 6 deniers; une arche (coffre) plate et une arche à faite, 6 sous 8 deniers; une toison et demie de laine, 7 sous 6 deniers; 17 boisseaux de froment, 28 sous 4 deniers; bois à brûler et fagots, 15 sous; un demi-tonneau de petit vin, 30 sous; une pinte d'étain, 6 sous; une charrette ferrée « telle quelle », 4 sous; une cognée, « ung fessouer (houe) à besongner aux vignes, ung fessouer à besongner aux ouches », un tas de ferraille et une chetive roue de charrette, 9 sous 2 deniers; un tonneau, 3 sous 9 deniers; une « queue », 5 sous 10 deniers; du chanvre à tailler, 6 sous 8 deniers; une demi-charretée de foin, 5 sous; un lit de deux toiles, garni de couette, coussin, couverture de bourras, 15 sous; 4 écuelles d'étain, 13 sous 9 deniers; une « casse » d'airain de deux « tinres » et une poêle ronde d'une tinre, 30 sous; un pot de cuivre et une poêle d'acier, 12 sous 6 deniers; un chandelier, un bassin et une cuiller d'airain, une cuiller de fer et un friquet, 5 sous; une cuve à vendanges, 30 sous; un pourceau, 17 sous 6 deniers; 2 vaches, 115 sous; 2 tonneaux, 5 sous; un saloir, 10 sous; 2 tines, 2 caques, un à verjus et l'autre à vin, une baratte à beurre, 6 sous 8 deniers. Après lequel inventaire dressé, ledit mobilier est partagé entre les héritiers.

E. 1213. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1489. — Contrat de mariage entre Jean Conaille, foulon, natif du pays de Limoges, et Jeanne Doridier, orpheline, se mariant à ses droits. Le frère de la future s'engage à la vêtir et habiller « de vestemens nupciaux, comme de une robbe et cocte à *benistre* et ung chapperon et une queue de vin pour le boire de la feste et aider à la despence d'icelle », et en vue du prédécès possible de l'époux, celui-ci entend qu'elle soit « dohée et oselée » d'un douaire de 40 sous tournois.

E. 1214. (Registre.) — In-4°, 120 pièces, papier.

1489. — Accord entre Jean Coffin, le jeune, libraire de l'université de Bourges, et Jean Coffin, l'aîné, son frère, laboureur à Morlac, par lequel le premier s'engage à recueillir son frère chez lui et à l'y entretenir, moyennant pension viagère. — Contrat d'association, à partage égal de perte ou de bénéfice, entre la veuve Michelle Neuillonne et Pierre Gazeau, fils de ladite veuve et de son second mari Macé Gazeau, pour le commerce des draps et laines, tant en gros qu'en détail, pendant cinq ans, la mise de fonds par chacune des parties étant de 600 livres tournois, le logement devant être fourni par la veuve Gazeau, mais la dépense motivée par le commerce, telle que la nourriture des employés, l'achat et l'entretien d'un cheval, etc., devant être prise sur les fonds communs. — Vente par Guillaume Rivière, bachelier en lois, procureur et praticien en cour laie, au profit de Pierre Dubreuil, licencié en lois, avocat fiscal du Roi en Berry, de la place jadis occupée à Bourges, dans la paroisse de Saint Pierre-le-Marché, par un cellier, dit le *Cellier de Poitou*, et détruit par l'incendie de la Madeleine, en 1487, ladite vente faite moyennant huit vingt quinze livres tournois, lesquelles furent soldées comptant, moyennant 54 écus d'or au soleil, 16 lions d'or, un florin aux alliances et 23 écus d'or à la couronne. — Marché passé entre plusieurs laboureurs, paroissiens du Château-les-Bourges, avec Thibaut Guérin et Jean Roux, fermiers, « paissonniers de la glandée et paisson » des bois d'Allogny, par lequel ceux-ci s'engagent à « nourrir, appacaiger et tenir en bonne pesson », du commencement d'octobre à Noël, les porcs, truies et pourceaux desdits habitants, à raison de 5 sous par tête d'animal. — Procuration donnée par les PP. Augustins de Bourges, à Guillaume Prodieu, l'un des religieux du couvent, de recevoir pour la communauté « toutes et chacunes les choses qui seront données, léguées et aulmosnées par les manans et habitans des villes et paroisses estans en l'évesché d'Aultun ».

E. 1215. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1473-1491. — Contrat de mariage entre Jacques Dolat, marchand mercier, natif d'Aigueperse, et Catherine

Barreau, dotée par son père de 10 livres tournois, d'un mobilier comprenant le lit garni de couette, coussin, couverture et quatre linceux (draps), une arche fermant à clé et d'un trousseau « de robbes de nopces bien et honnestement selon son estat ». Le même se chargeant en outre des frais de la noce. Ladite dot n'enlèvera pas à la future son droit d'héritage au cas où les parents lui légueraient une part de leurs biens. — Autre, entre Jean Cousin, papetier à Bourges, et Marguerite Chevalier, du Bourbonnais. La future, orpheline, apporte en dot 20 livres tournois, et le mariage est fait sous le régime de la communauté. — Autre, entre Ambroise Bacquelier, marchand, et Huguette, fille de feu Perrin Hivernage, agissant du consentement de Jean, son frère, lequel promet à sa sœur une dot de 18 écus d'or neufs, valant chacun 27 sous 6 deniers tournois. La future apporte en outre un mobilier composé de un lit de deux toiles, garni de couette, coussin, couverture blanche, 4 *linceux* de deux toiles, 5 écuelles, 2 pintes, un chaudron « tenant ung *tinre* (tine) et demy », un poêlon d'airain, 2 chandeliers de cuivre. — Vente par Guillaume Chevillon, tanneur à Charenton-en-Bourbonnais, au profit de Antoine Hugues, marchand à Souvigny, moyennant 20 livres tournois de toute la part qui peut lui revenir dans la succession de Jean Hugues, ci-devant vicaire de la Salle-le-Roi, « quelque part que lesdicts meubles et héritaiges soient situés et assis tant au pays de Berry que de Bourbonnais ». — Autre, par Pasquet Cante, charpentier, et sa femme, à Gilbert Cante, de la paroisse de Valon, et pour le prix de 8 livres 10 sous, de tous les droits de ladite femme Cante dans la succession de Philippon Girard, son père, « soient maisons, granges, chesaulx, terres, boys, buissons, vignes et autres appartenances et appendances quelsconques quelque part que lesdicts héritaiges soient situez et assis ».

E. 1216. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1472. — Promesse par Jean Gautier, notaire de l'arrondissement de Bourges, de 70 sous tournois au profit de Jean Gendreau, dit de Vatan, pour fourniture de deux aunes et demie de drap noir. — Quittance de Pierre Minet, orfèvre à Bourges, au profit de Jean Artenay, barbier, son beau-père, de la remise d'une somme de 20 écus d'or neufs et de la quantité de drap nécessaire pour faire une robe et un chapperon, qui avaient été constitués en dot à Jeanne, sa femme, fille dudit Artenay, lors de son mariage. — Convention passée entre Antoine Noir, bourgeois et marchand à Valence, et Pierre Jobert, bourgeois de Bourges, par laquelle ils « ont quicté et quictent l'un l'autre de toutes choses quelsconques qu'ils eurent oncques à faire l'un avec l'autre tant de leur fait que aussi touchant le fait de feu sire Jacques Cueur, en son vivant argentier du feu Roy Charles de France », et dont Jobert avait été facteur. — Donation entre vifs faite par Perrine, veuve de Guillaume Pousset, poèlier, au profit de son gendre Jean Jobert, de divers immeubles situés dans la paroisse de Vasselay, et des objets mobiliers suivants : 2 lits de deux toiles, garnis de couettes, coussins et 2 couvertures, une blanche et une rouge ; 2 châlits, l'un à dais, l'autre à fusées; 14 linceux (draps), dont 6 de deux toiles et demie, les autres de deux toiles; 8 nappes et 8 longières pleines, 2 longières ouvrées; un demi-drap blanc moyen, un gros drap de cuisses; un coffre de noyer de sept pieds, fermant à clé ; un buffet à deux fenêtres, fermant à clé; 2 escabelles ; « unes armoises » ; une *mect* à pétrir; un caque à farine ; 102 livres pesant d'airain ; 3 poêles de fer; « ung haste » (broche) de fer; « ung escheneau à buye » (canon à lessive) ; une pelle ; une grille ; une brosse à brosser chanvre ; « une paire de pignes à pigner laynes » ; 3 boisseaux de noix ; 22 boisseaux et demi de froment ; un quart de chanvre ; 6 écuelles ; un plat ; une quarte ; une pinte ; une chopine ; 6 charretées de bois ; 4 tonneaux et une queue de vin blanc ; un bassin et « une lavoire de cuivre à laver mains »; un chaudron d'airain, tenant deux tinres; 8 chandeliers de cuivre ; 5 quartiers de drap noir; une aune de drap gris ; 2 tiers de drap gris-brun ; une « chappelle à baigner » (peignoir de bain?); « 2 fourches d'osières », et un lien de cercles pour poinçons.

Nota. — Il manque un cahier qui devait terminer le registre.

E. 1217. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1476-1478. — Contrat d'apprentissage, pour trois ans, au profit de Jacques Gillet de Saint-Flour, chez Pierre Gillet, faiseur de gibecières à Bourges, moyennant 6 écus d'or neufs, frappés au coin du Roi, donnés par ledit Gillet, qui sera nourri, logé et entretenu de souliers et de vieilles chausses. — Élection de Mes Pierre Gentil et Jean de l'Hôpital, licenciés en lois, comme arbitres dans la querelle entre Macé Cotat et Philippe, fille de feu Étienne Sauluier, sa femme, d'une part, et, de l'autre, Regnaud Saulnier, Odin Callois et Ozanne, sa femme, pupille dudit Saulnier et sœur de ladite Philippe; ledit Cotat se plaignant d'avoir été trompé sur les conditions de la dot constituée à sa femme en se mariant. L'affaire, entamée sous le duc Jean de Berry, avait été portée devant la sénéchaussée, mais, avant sa solution, le duc étant mort et le duché ayant fait retour à la couronne, la sénéchaussée de Berry avait été abolie. Profitant de ce changement de juridiction, les parties cherchaient à s'arranger. — Acte de donation par Jean Personnat, cordonnier, à sa femme, « émancippée dudit Jehan Personnat,

son mary quant aux biens », et en représentation d'un lit de 25 livres tournois, constitués en dot par son beau-père, des objets dont le détail suit : un lit de 50 sous, garni de 2 toiles, couette, coussin, couverture de gris, *dociel*, châlit et dais; une arche à pétrir, de 4 pieds, pour 5 sous; une autre de 3 pieds, 5 sous; 6 *linceux* de 2 toiles, pour 30 sous; 6 écuelles; 2 plats; 2 quartes, une pinte et « unes troys choppines » d'étain, 40 sous; une table de 4 pieds, garnie de tréteaux, 2 formes et 2 escabelles, 7 sous, 6 deniers; « une grille, ung couffet (soufflet) », une crémaillère, 2 casses (chaudières) d'airain, une poêle d'*acier* à queue, un poêlon d'airain à queue et une dressoire d'airain, 15 sous; 4 nappes pleines, 15 sous; 2 chandeliers de cuivre, 5 sous; « unes armoises », 5 sous; « une breusse » à breusser chanvre et un fer à fréter, 12 sous 6 deniers; une paire d'andiers, 7 sous 6 deniers; 4 douzaines de souliers pour hommes et femmes, 6 peaux de veau, 4 cuirs de vache corroyés, 6 peaux de mouton, 2 couteaux à *py*, 2 tranchets, 3 douzaines de formes et autres outils de cordonnerie, pour 10 livres. — Quittance de Pierre Compain, bourgeois et marchand à Dun-le-Roi, au profit de sa belle-mère, Catherine Jonchère, veuve de Jean Corne, dit Massiot, pour une somme de 553 livres 9 sous 2 deniers, constituée en dot à sa femme et fournie en or, argent et monnaie, draps de laine, toiles grosses et fines, lits, « linceux » (draps de lit), coffres, buffets et autres « utencilles ». — Vente et constitution par Jean de Culan, sieur de Châteauneuf-sur-Cher, au profit de Louis de Vilaines, bourgeois et marchand à Moulins en Bourbonnais, qui a payé en fourniture de draps de laine et soie, d'une rente annuelle et perpétuelle de 46 livres 14 sous 6 deniers, assise sur les château, terre, justice et seigneurie dudit Châteauneuf. — Certificat donné à Berthomier Vernon, par Jacques de Beaumont, sieur de Bressuire, conseiller et chambellan du Roi, capitaine général des nobles et non nobles du comté de Poitou, vivant noblement, commissaire pour la levée de l'arrière-ban dudit pays, constatant que ledit Vernon a présenté en habillement de guerre Mathurin Turpaut, destiné à servir en qualité d'archer dans l'armée expédiée en Bourgogne.

E. 1218. (Registre.) — In-f°, 120 feuillets, papier.

1478. — Contrat d'apprentissage, pour deux ans, par lequel Pierre Forques, maître cordier et « joueur de taborin » à Bourges, « accueille » Pasquet Leguay, de Montluçon, pour lui apprendre son métier et son art, en le nourrissant, le logeant et le fournissant de souliers, à condition que les gains que Leguay pourra faire comme tambourinier entreront dans la bourse de son maître, qui, à l'expiration de son engagement, devra lui donner deux écus d'or neufs, valant chacun 32 sous 1 denier tournois. — Déclaration par Jean Ragueau, notaire royal et procureur en cour laie à Bourges, affirmant que jusqu'à la mort de dame Marie de Chauvigny, il eut d'elle procuration pour faire les affaires de sa maison, mais que, depuis sa mort, son mari, Julien de Chalenson, écuyer, en a chargé au même titre Jean de Varzy, aussi procureur, son confrère — Acte d'association de biens meubles et immeubles entre Jeanne Lyon, femme de Médard Huaut, de la paroisse de Saint-Georges-de-Moulon, et Alix Beaufils, femme de Guillaume Assadé, de la même paroisse, association à laquelle participent dans la mesure d'un cinquième, et à cause de leur droit de mère, les enfants d'un premier lit dudit Médard Huaut, chacun des associés devant partager au prorata de sa mise dans les acquêts de la communauté. Par disposition particulière, si les époux Huaut n'ont pas d'enfants ensemble, la femme n'aura droit qu'aux biens par elle apportés dans l'association, et auxquels les associés ne pourront toucher pour les aliéner, ni autrement, et, en cas de survie, elle jouira d'un quart des revenus de son défunt mari. — Constitution de Jean Berthomier comme procureur et fondé de pouvoirs, par Antoine Dupuy, écuyer, sieur d'Avor, Farges et Pouligny, pour, au nom dudit seigneur, comparoir par devant les commissaires des *monstres* de la noblesse, informer, dans toute l'étendue de ses terres, des cas, tant criminels que civils, poursuivre les délinquants par-devant ses officiers de justice, affermer, sans pouvoir vendre ni acenser à perpétuel, provoquer les aveux et reconnaissances de tous les censitaires, le représenter devant les tribunaux, le cas échéant, etc.

Nota. — Ce registre est incomplet des derniers feuillets.

1219. (Cahier) — In-f°, 56 feuillets, papier.

1478-1486. — Contrat d'association avec Jean Godet, consenti par Jean Louis, fermier, moyennant 66 livres parisis, de la taxe de 12 deniers par livre imposée sur toute vente de chaux, sable, pavé, tuile, carreau, pots et godets, meules et « queux pour aguiser » dans la ville de Bourges, ladite association faite à moitié perte et profit. — Vente pour la somme de 20 sous tournois, par Jean Bouer de Senneçay et Jeanne, sa femme, fille de feu Pierre Alafille et de Marguerite Droyne, au profit de Pierre Dupuis, tisserand en draps à Bourges, et beau-frère de ladite Droyne, de ce qui pouvait revenir auxdits Bouer dans la succession de la défunte femme Dupuis. — Acquisition par le même, au prix de 10 sous tournois, de la part

dans la même succession de Artaut, fils orphelin de feu autre Marguerite Droyne, sœur de la précédente, « majeur de 14 ans et mineur de 25 ans ». — Reconnaissance par Étienne Ledoux, meunier à Bourges, d'une somme de 25 sous 6 deniers tournois, au profit de Jean Mercier, couturier, pour fourniture d'un pourpoint de futaine blanche et pour la façon d'une robe.

E. 1220. (Registre.) — In-f°, 166 feuillets, papier.

1482-1484. — Baujard (Jacques). — Cession consentie par Guillaume Coquart, meunier, à son frère Thomas, et pour une durée de seize ans, du bail à lui passé par les bénédictines de Saint-Laurent de Bourges, du moulin de la Chaine, situé dans ladite ville, moyennant 16 livres tournois et 16 septiers de froment, payables aux fêtes de la Saint-Michel, Noël, Pâques et la Saint-Jean, plus trois « saulpichez » aux trois termes de la Toussaint, de Noël et de Pâques. — Partage entre les héritiers Pegni d'un immeuble situé à Bourges et composé d une maison flanquée d'un jeu de paume sur le devant, et terminée par derrière par deux « jeux de billes ».

E. 1221. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

1483-1485. — Déposition d'Antoine du Coudray, écuyer, qui atteste qu'il y a environ six ans, comme il était au château de Breuillamenon, il y vit venir feu Étienne Châteauvillain, écuyer, sieur de Milaudre, pour présenter à Mme Louise de Châlus sa foi et hommage qu'il devait pour les dîmes de Breuillamenon, dans la paroisse de Plou, et que, malgré le refus de ladite dame de le recevoir, il accomplit l'acte de foi et hommage en baisant le verrou de la porte, à genoux et nue tête ; de quoi il fit dresser acte par un notaire qu'il avait amené, et donna un demi-écu d'or au déclarant. — Donation entre vifs par Guillaume Fouchier, bourgeois de Bourges, au profit de son fils Lambert, licencié en lois, étudiant en l'université de Bourges, « affin qu'il se puisse mieulx entretenir en lad. université et avoir des livres et autres ses nécessités », du lieu et manoir de Sales, y compris les terres, prés, bois, forges, étangs, moulins, etc., ainsi que d'une créance lui appartenant sur les sieurs Piget et de Besse. — Testament de Jean de Sens, clerc, notaire-juré de la cour ecclésiastique de l'archevêque de Bourges. — Transcription du contrat de mariage, daté de l'année 1447, contracté par Jacquelin Trousseau, fils d'Artaut Trousseau, sieur de Mareuil et Saint-Palais, et de Marie de Saint-Palais, avec Jacquette, fille de Jacques Cœur, conseiller et argentier du Roi, et de damoiselle Macée de Léodepar. Jacques Cœur constitue en dot à sa fille 10,000 livres, dont 3,000 livres argent ayant cours et 7,000 livres en immeubles; Trousseau donne à son fils la terre de Saint-Palais, Nancray et Thauvenay et le péage de Cosne-sur-Loire. — Transcription intercalaire d'une sentence du lieutenant-général du bailliage et présidial de Bourges, en date du 11 février 1599, ordonnant à Antoine Godard, procureur audit siège et dépositaire des papiers du défunt notaire Jacques Baujard, de délivrer à damoiselle Jeanne de Gannay, dame d'Azy, veuve d'Henri Lemaréchal, sieur de Corbet, copie de la foi, hommage et dénombrement faits devant ledit notaire par feu Pierre de Gannay, pour ladite terre d'Azy, au comte de Sancerre, suivie de la minute dudit aveu et dénombrement.

E. 1222. (Registre.) — In-f°, 131 feuillets, papier.

1485-1486. — Vente par Charles de La Porte, écuyer, sieur de Veaugues et Pesselières, vicomte de Saint-Georges et sieur de Coquin, et Charles, sieur de Pesselières, son frère, au profit de Philippon Boillet, sergent royal à Bourges, et moyennant 200 écus d'or, de valeur de 35 sous tournois, d'une rente perpétuelle de 22 livres tournois hypothéquée sur la terre de Coquin, dans la paroisse de Menetou-Salon. — Autre vente par Pierre Primaut, marchand à Bourges, à messire Jacques Hémeré, chanoine prébendé de Notre-Dame-de-Salles, de trois arpents de vignes, au prix de 80 livres tournois, payées comptant en 17 écus d'or au soleil, 7 écus d'or à la couronne, 4 saluts, 3 ducats, 7 florins « au trect », un florin au monde, 4 florins « au chapt », un demi-écu d'or au soleil et un demi-écu d'Avignon. — Foi et hommage rendu par Marie Tullier, veuve de Jean Houet, bourgeois et marchand, à Guillaume Pelourde, chanoine prébendé de Saint-Pierre-le-Puellier, pour une partie des dîmes de la paroisse de Trouy.

E. 1223. (Registre.) — In-f°, 156 feuillets, papier.

1483-1487. — Sentence d'arbitres rendue par Jean de Village et Colas Maquereau, notaires et praticiens en la cour de Bourges, entre Macé Chaffaut et Denis Lauverjat, dit Jussy, condamné en première instance comme tenu à servir un cens de 5 sous tournois audit Chaffaut, par laquelle sentence Lauverjat sera tenu quitte à l'avenir du cens de 5 sous, moyennant que Chaffaut percevra sur ses fermiers les arrérages dudit cens et dédommagera Lauverjat par le versement d'une somme de 30 livres tournois. — Quittance donnée par Claude Devic, vigneron à Bourges, à Naudin Coillebaut, en décharge de la dot que ce dernier avait constituée à sa fille en la mariant à Devic, et qui consistait dans les objets suivants : une somme de 25 livres tournois, un demi-arpent de

vigne, un lit garni avec 4 draps, 2 nappes, 2 couvre-chefs, une cotte vermeille, une robe de violet et 100 sous « pour aider à faire la feste ».

E. 1224. (Registre.) — In-f°, 350 feuillets, papier.

1495-1502. — Attestation par Raoul Frisques, procureur en cour laie et greffier de l'hôtel-de-ville de Bourges, et Caillat Bain, sergent royal, qu'ils ont connu feu Martonne Rolland, femme de Pion Amy, marchand à Bourges, et sœur de feu Adam Rolland, notaire et secrétaire du Roi, lequel Pion Amy était frère de la femme d'Émery Dumont; enfin que la femme de Jean Salat, lieutenant-général du bailli de Berry, est fille d'Andrée Rolland, fille elle-même dudit Adam. — Délaissement par les époux Boucheron à Blaise David, dit Chatard, vicaire de la vicairie de Saint-Jean, dans l'église du Fourchaud, de la rente de 65 sous tournois, prétendue par ledit David, assignée au profit de ladite vicairie. — Procès-verbal de l'assemblée tenue par les élus en Berry à l'effet de répartir la taille et dans laquelle sont examinées les prétentions émises par Étienne Gassaut, notaire et secrétaire du Roi, à disputer à Robert Doulé, l'un des assistants, le titre et la charge d'élu ordinaire, tandis que le corps des élus ne consent à le reconnaître que comme élu extraordinaire et à l'adopter parmi eux à ce titre. Après délibération, il est décidé que les deux compétiteurs seront dans le corps des élus sur le pied de l'égalité. — Accord entre les religieuses bénédictines de Saint-Laurent, de Bourges, et la veuve et les enfants Chappet, au sujet d'un pont sur l'Yévrette, attenant à la maison Chappet, et que les religieuses prétendaient nuire au cours de l'eau et à l'exercice de leur moulin de la Chaine, situé sur ladite rivière. Par cet accord, les religieuses autorisent le maintien du pont, moyennant le paiement d'un écu à titre de dédommagement par la veuve Chappet et la quittance par elle donnée de tout ce que le couvent de Saint-Laurent pouvait lui devoir pour fournitures prises chez elle.

E. 1225. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1532. — Foi et hommage par François de l'Hospital, bachelier en lois, écolier en l'université de Bourges, à Jean de Charpaignes, secrétaire de la duchesse de Berry, seigneur de la Vèvre, pour une terre de la contenance de six septrées, dans la paroisse de Dun-le-Roi.

E. 1226. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1537-1539. — Prise de possession par Bertrand Jacquelin, marchand drapier à Bourges, d'une maison par lui récemment acquise dans ladite ville, en présence du vendeur et sur le vu du contrat d'acquisition, « par l'entrée, issue, aller, venir au dedans de ladite maison, court, vergier et appartenances d'icelle »; de tout quoi acte est dressé sur sa demande. — Assemblée des paroissiens de Saint-Bonnet à Bourges, qui décident que les procureurs de la fabrique, pour continuer l'œuvre de l'église en reconstruction, seront autorisés à aliéner ou engager, dans la mesure qu'ils jugeront nécessaire, le mobilier et les biens immeubles de ladite église. — Acte de foi et hommage, aveu et dénombrement, par Pierre Desbourdiers, notaire royal, à la duchesse de Berry, pour le lieu, manoir et seigneurie de Poireriou, situé dans la paroisse de Sainte-Solange. — Vidimus d'un acte d'acense en latin passé le 17 mai 1464, pour vingt-neuf années consécutives et moyennant 6 livres tournois par an, d'une maison sise à Bourges, par les religieux de Saint-Laurent, à Henri Parré, marchand audit lieu. — Testament de Jean Ragueau, notaire royal à Bourges.

E. 1227. (Registre.) — In-f°, 150 feuillets, papier.

1538-1539. — Baujard (Michel). — Accord entre Jacques Loys, sieur du Plessis, et sa femme Collette Amy, d'une part, et Catherine Ligier, veuve Regnaud Jacquelin, par lequel, et moyennant une somme de 21 livres tournois versées par la dame du Plessis, ladite Ligier renonce aux droits qu'elle pouvait avoir par indivis sur une maison de la rue Saint-Ambroix, à Bourges. — Procès-verbal de la réunion de Léon Colladon, avocat et conseiller, Jean Duvergier, aussi avocat, et François Chambord, licencié en lois, choisis pour arbitres entre Hector Dumolin, curé de Maguy, et Jean Pillain, avec Nicole Cranequin, pour décider d'un litige intéressant la cure dudit Dumolin, laquelle réunion ne pouvant aboutir, attendu que, faute d'entente préalable, le greffier porteur des pièces nécessaires fait défaut, ainsi que Cranequin, et que Colladon est forcé de partir immédiatement pour Saint-Amand-l'Allier, et l'arbitrage ne pouvant avoir lieu, les parties prennent acte de l'incident, quittes à se pourvoir contre qui de droit.

E. 1228. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1539. — Assemblée des fabriciens de Saint-Bonnet, dans laquelle comparait, comme réclamant, Rolland Regnault, ancien procureur de la fabrique, qui se plaint que les auditeurs nommés pour l'examen des comptes de son exercice n'ont voulu les accepter intégralement; l'assemblée décide que les comptes seront soumis à une contrevérification, et donne pouvoir à trois délégués de traiter à l'amiable avec Regnault et les autres procureurs qui pourraient être en différend avec la fabrique à cause de leur gestion. —

Autre assemblée, dans laquelle les procureurs fabriciens exposent que les dépenses occasionnées par la reconstruction de l'église de Saint-Bonnet, brûlée en 1487, ont produit dans la caisse un découvert de 300 livres, qui n'a été comblé que pour un sixième par une quête faite à cet effet. et qu'il importe cependant que les travaux continuent. L'assemblée en décide la continuation, et donne aux procureurs tous pouvoirs pour aliéner, comme ils croiront devoir le faire et jusqu'à concurrence de la somme nécessaire, les bijoux, reliques et immeubles appartenant à l'église. — Quittance donnée par Brisson Fleury, maître menuisier à Bourges, de la somme de 26 livres 15 sous tournois par lui versée, la veille du jour où son fils Jean, nouvellement reçu profès au couvent des Augustins de ladite ville, y devait dire sa première messe; ladite somme se décomposant comme suit : 12 livres 12 sous en testons pour les 12 religieux de la communauté, « pour leur part et portion du banquet, disuer, festin » que le récipiendaire était tenu de leur donner; 27 sous 6 deniers pour l'achat de trois bonnets noirs à l'usage du prieur et de deux des docteurs religieux; 7 livres 8 sous pour l'achat d'une robe et d'une paire de chausses, et 50 sous pour un scapulaire à l'usage du nouveau frère; 7 sous 6 deniers pour la façon desdits robe, chausses et scapulaire; 20 sous pour le droit de festin des novices; 10 sous pour le droit du cuisinier, et autant pour le droit du barbier du couvent. — Acte de foi et hommage à Marie d'Albret, comtesse de Nevers, dame de La Chapelle et des Aix-d'Angillon, par Jacques Hémeré, bourgeois et marchand à Bourges, et Jacquette Daudemain, sa femme, pour le quart des dîme et censive de Migelin et du Trait-des-Hastes, situés dans les paroisses d'Oizon, Aubigny-sur-Nerre et Dampierre-en-Croî, et partagé avec l'archevêque de Bourges et le prieur de l'Hôtel-Dieu d'Aubigny.

E. 1229. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier

1537-1540. — Contrat de mariage entre Pierre Duranton, maître serrurier à Bourges, et Perrette, fille de Bernard de Menetou. Ladite Perrette dotée d'un mobilier représentant un capital de 122 livres tournois, le tout consistant en un banc avec sa barre, une arche et 2 tréteaux, 2 coffres, estimés 50 sous; 2 grandes chaises volantes et 2 petites, 6 escabelles, une marche et une arche à pétrir, pour même prix ; 2 grands coffres et 2 petits, plus un châlit, pour 4 livres ; 2 autres châlits, pour 50 sous ; 2 lits garnis, pour 15 livres; 2 bassins d'airain, dont un à barbe, et 6 chandeliers de cuivre, pour 45 sous; 5 chaudrons d'airain, pour 60 sous; 2 poêles en fer, un pot de même métal, 2 *lescheffrys*, un poêlon d'airain, 2 broches, pour 53 sous; 44 livres d'étain « estant en pinte », 4 chopines, un verjutier, un moutardier « pendent », un grand broc, 2 salières carrées, 2 plats, 7 écuelles et 6 saucières, pour 6 livres 12 sous; 23 « linceux » (draps) de toute grandeur en toile et en lin, marqués d'une potence en fil bleu, pour 20 livres; 17 nappes de plain et d'étouppes, à pareille marque, pour 8 livres 10 sous; 4 douzaines de serviettes, 3 de plain et une de lin, et 2 douzaines et demie de couvre-chefs de lin, aussi à même marque, pour 10 livres 10 sous; 4 ciels de lit frangés, 4 couvertures de lin, avec leur « doucier », 4 courtines de plain et étouppe, pour 12 livres; un cheval de poil grison, « prunelhe » à oreilles coupées, avec son harnais, marqué de la même marque que dessus, pour 30 livres. — Remontrances et avertissement de l'archevêque de Bourges au chapitre de sa cathédrale, dans lesquels il demande communication des informations que les chanoines, en son absence, auraient fait faire contre lui, tant à Bourges même qu'en d'autres villes; que « corrections soient faites » à ce qui se passe dans le cloître au grand scandale du peuple, avec punition des délinquants; que des arbitres soient nommés pour décider de la question des oblations et offertes réclamées par le prélat; que le chapitre garde à sa charge les frais du luminaire de l'église; que les gros fruits de sa prébende lui soient réservés; que communication lui soit donnée des affaires qui intéressent l'église, ainsi que des comptes de recettes et dépenses annuels; « que les brodeurs ne soient plus ordinaires »; qu'on lui remette les titres et « enseignements » qui lui reviennent en propre, ainsi que ceux qui lui sont communs avec le chapitre; enfin, quant au procès pendant entre les chanoines et lui au sujet de l'exemption prétendue pour les chanoines créés, « que à ce ils ayent à faire raison ».

E. 1230. (Registre.) — In-4°; 260 feuillets, papier.

1541. — Arrentement perpétuel, moyennant la somme de 11 sous tournois par an, d'une maison et ses dépendances, sises au village de la Grange-Giraudet, paroisse de Saint-Hilaire-de-Nalier en Poitou, par François Macé, marchand verrier, natif de ladite paroisse, au profit de Savin Macé, aussi verrier audit lieu. — Acte d'assemblée des fabriciens de la paroisse de Saint-Bonnet de Bourges qui ratifie l'échange fait entre l'église et Pierre Foucaut, bourgeois et marchand, d'un pré appartenant à ce dernier, dans la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix, contre un autre de la même paroisse, appartenant à l'église. — Quittance par Jean Jassaume et Guillaume Perron, de la somme de 35 livres 10 sous 8 deniers par eux reçue de Pierre Desbourdiers, notaire royal, sieur du Poiriou, pour le retrait censivier d'une maison sise audit lieu du Poiriou.

E. 1231. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1541. — Testament de Jacques de Blois, chanoine prébendé de l'église de Bourges. — Acte de foi et hommage par Hugues Debrielle, notaire à Bourges, à la duchesse apanagiste de Berry, Marguerite de Valois, pour trois clos de vignes situés dans la circonscription d'Asnières-les-Bourges. — Procès-verbal du refus fait par Mathieu Chédeau, religieux augustin de l'abbaye de Saint-Ambroix de Bourges, soi disant agissant par les ordres de l'abbé, de recevoir frère Antoine Michel, comme prieur claustral de ladite abbaye et de lui « bailler son vestiere ni administrer *victum* ». Déclaration dudit frère Michel qu'il entend en appeler comme d'abus au parlement. — Révocation par demoiselle Gabrielle Lallemant, dame de la Beraudière, de la cession qu'elle avait fait dudit lieu de la Beraudière en pension viagère à Charles de Rabeau, fils de Gabriel de Rabeau, chevalier, sieur de Beauregard, après avoir reconnu que ledit donataire ne pouvait « icelle damoiselle, nourrir, gouverner et entretenir bien et duement selon son estat le temps de la vie d'icelle damoiselle ». — Déclaration par Alain Thébaut, paroissien de Vignoux-sous-les-Aix, que les maisons par lui occupées audit lieu, et jadis propriété de feu Jacquette Genouillat, femme de Louis Olivier, bourgeois de Bourges, étaient en franc aleu et n'avaient jamais été sujettes à cens, rentes, bourgeoisies ou autres devoirs quelconques. — Avertissement donné par l'archevêque de Bourges au chapitre métropolitain de Saint-Étienne de la ville, pour qu'il ait à se préparer à bien recevoir le frère augustin de Marlorat, désigné par lui pour prêcher le Carême. — Sommation faite par le recteur de l'université de Bourges aux bedeaux des quatre facultés de ladite université et à ceux des quatre nations, de Berry, de France, d'Aquitaine et de Touraine, d'avoir le lendemain, à sept heures du matin, avec les docteurs, régents et suppôts de ladite université, à les venir prendre pour aller en l'église de Saint-Jean-le-Vieil, lieu choisi pour les réunions universitaires, à l'effet de procéder au remplacement du bedeau général, récemment décédé.

E. 1232. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1519-1543. — Dissolution de l'acte de société passé entre Pierre Ségaut et son neveu Clément Ségaut, paroissiens de Fussy, lors du mariage de ce dernier, moyennant 100 sous tournois, promis audit Clément, et le mobilier par lui antérieurement reçu et consistant en un lit garni, une arche, 2 fûts de vin, 11 boisseaux de marsèche et un boisseau de fèves, mesure de Bourges.

E. 1233. (Registre.) — In-4°, 356 feuillets, papier.

1542-1545. — Déclaration par-devant notaire faite à la demande de Guillaume Guilledou, marchand bonnetier, par le portier de la porte Saint-Sulpice et autres témoins, pour constater que Jean Bouchier, marchand mercier, lui aurait, dans la nuit du dimanche précédent, fait ouvrir ladite porte pour aller, disait-il, à Vierzon, et autres déclarations analogues concernant d'autres merciers. — Assemblée de la communauté des boulangers de Bourges, qui élisent Pierre Poussenotte, Pierre Jacquet et François Payen pour procureurs généraux et messagers spéciaux des affaires de ladite communauté. — Vidimus des lettres de l'office de juge et garde de la prévôté d'Issoudun délivrées, en 1519, au profit de Jean Ragot, par la duchesse Marguerite de Valois, avec des extraits des comptes de la recette du Berry de ladite année 1519 à 1534. — Acte d'assemblée du chapitre de la cathédrale de Bourges, à l'effet de procéder à la nomination d'un nouveau chanoine prébendé, en remplacement de feu Jacques Dubreuil, et sur la demande de Guillaume Libaut, conseiller et avocat, porteur des pouvoirs de maître Thomas Bouchère, chapelain ordinaire du Dauphin, et aspirant sous sa protection à la survivance dudit Dubreuil, au mépris de quoi les chanoines nomment à ladite prébende maître Guillaume Bouchetel. — Constatation d'un vol commis au préjudice de Jean Gaillard, marchand mercier à Bourges, et dans lequel ont disparu différentes marchandises dont les principales sont : 6 aunes de toile de Cambray, 2 petites bourses de velours vert, une grande botte de laines de couleur, 3 bouppes de soie, une douzaine de ceintures de soie de couleur, 5 petits « esnaulx » d'argent, 8 de laiton façon de Milan et 2 paires de bracelets en soie et fil d'argent. — Adjudication faite par les religieuses de Saint-Laurent de Bourges, à Jean Pillet et Pierre Meuble, des dîmes en grains de la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis, moyennant 16 muids et un septier par an, à quantités égales de froment, seigle, marsèche et avoine. — Vente aux enchères faite à la requête de Pierre Paulin, marchand à Bourges, agissant comme tuteur de ses neveux mineurs, d'une certaine quantité de drap provenant de la succession de François de Vulcob, sieur de Malentrois, pour se couvrir d'un reliquat de 810 livres dû par ladite succession. — Élection de maître Jean Bochetel, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, comme vice-régent de l'université de la même ville, par le procureur et les écoliers de la nation de Touraine, assemblés dans le couvent des Jacobins. — Opposition faite par François de l'Hospital, enquêteur au bailliage de Berry, et comme procureur de Jean de Morvilliers, doyen de Saint-Étienne, et conservateur des privilèges apostoliques de l'uni-

versité, contre toute élection d'un vice-régent faite par tout autre que par ledit de Morvilliers, agissant dans l'exercice de son privilège. — Copie de l'ordonnance royale du 3 avril 1369 qui interdit les jeux de dés, de paume et autres et encourage les jeux de l'arc et de l'arbalète.

E. 1234. (Registre.) — In-4°, 311 feuillets, papier.

1545. — Testament de Pierre Ragueau, licencié en décret, étudiant en l'université de Bourges et fils de Jean Ragueau, notaire dans la même ville. — Transfert à André Gassot, notaire et procureur à Bourges, par les époux Pipaut, d'une créance de neuf vingt dix livres, reliquat de plus forte somme à eux due par suite de vente d'immeubles, par Guillaume Grevé, marchand à La Charité-sur-Loire, et en déduction de la somme de 290 livres due audit Gassot par lesdits époux.

E. 1235. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1544-1546. — Marché entre Nicolas Goumeré, sergent royal à Bourges, veuf en premières noces d'une femme ayant apporté en dot 600 livres tournois, qu'il est tenu de restituer aux enfants provenus de ce mariage, et Toussaint Pichard, marchand, par lequel ledit Goumeré vend son office de sergent audit Pichard, moyennant 50 écus d'or soleil, payés comptant. — Engagement pris vis-à-vis du chapitre métropolitain de Bourges, par Mathieu Cottenoire, Claude Maudonné, Jean Bouchier et Jean Villatier, ou leurs héritiers, comme ayant occupé les étangs et moulin des Chauvines, dans les paroisses de Baugy, Bengy-sur-Craon et Allouis, de se conformer strictement aux clauses des baux d'acense, qui mettent à leur charge l'entretien des moulins et celui des étangs, ainsi que la pêche et le réempoissonnement de ceux-ci. — Testaments : de Pierre Ragueau, licencié en décret, étudiant en l'université de Paris, et fils de Jean Ragueau, notaire royal à Bourges ; — de Jacques Roussard, geôlier de la prison de la Chambre des comptes dans la même ville. — Copie des lettres royales données, en date du 18 août 1545, en faveur des héritiers de Jean Lauverjat, ancien receveur ordinaire du duché de Berry, empêché de rentrer dans les sommes dues par plusieurs contribuables pour cens, acenses et rentes perpétuelles auxquelles ils étaient assujétis et qu'ils refusaient de payer sous prétexte qu'ils ne résidaient pas dans les lieux où ces devoirs étaient imposés, pour enjoindre à tous propriétaires ou détenteurs d'immeubles, sujets à quelque redevance que ce fût envers le domaine, d'avoir à les acquitter dans le plus bref délai.

E. 1236. (Registre.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1546. — Arrêté de compte de Jacques Thiboust, notaire et secrétaire du Roi, élu en Berry, avec la veuve et les héritiers de Macé-Millet, sieur de la Vernusse, ancien commis à la recette des aides et tailles de la province. — Déclaration faite par Pierre Bonnet et Jeanne Guillard, sa femme, au profit de Jean Douriou et Michel Compain, que malgré « les excès et insolences » dont la femme Bonnet a eu à se plaindre de leur part, elle n'entend, ainsi que son mari, s'en prévaloir pour exercer contre eux aucunes poursuites. — Concession par les fabriciens de l'église de Saint-Bonnet à Bourges, au profit de Françoise Marchandon et ses hoirs, d'une des chapelles de ladite église, avec faculté pour elle d'y faire célébrer le service divin pour toute sa famille, d'y placer des sièges et de s'y faire inhumer, moyennant que ladite concessionnaire s'engage à faire refaire la voûte de la chapelle, les vitres, le carrelage et toutes autres réparations nécessaires qui devront être constamment entretenues dans l'avenir. Elle sera en outre autorisée à remplacer par telle autre qu'il lui plaira la statue de saint Aubin existant dans ladite chapelle. — Enquête sur la famille Augeron de Bourges et sur les propriétés lui appartenant dans ladite ville, au village de la Poissonnerie. — Lettres royales du 18 août 1545 en faveur de la veuve et des héritiers de Jean Lauverjat, ancien receveur du domaine du duché de Berry, pour défaut de paiement d'une partie des censitaires, sous le prétexte d'un domicile étranger aux lieux sur lesquels pèsent les devoirs réclamés, lesdites lettres déchargent temporairement la succession Lauverjat de la dette qu pèse sur elle par ce motif et ordonnent des poursuites contre les redevables.

E. 1237. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1545-1547. — Marché par Jean Bourdeaux et François Marquette, pionnier, qui s'engagent envers Jean Seurrat, bourgeois et marchand à Bourges, de creuser dans son domaine de Saint-Martin-de-Las, dans la paroisse de Crosses, moyennant 100 sous tournois et un septier de mouture, un *crot* (trou) de 13 toises de longueur, 3 pieds de profondeur d' « environnoie » (pourtour). — Reconnaissance, par Pierre Ragueau, licencié en droit canon, pour Jean Maillard, de 60 livres tournois, pour acquisition d'un cheval de selle « de poil noireau » avec son harnais, plus l'entretien et nourriture dudit Ragueau, pendant trois mois, chez ledit Maillard. — Quittance par Jean Tullier « consultier », licencié en lois et avocat à Bourges, par Ravaud Berthomier, bourrelier, et sa femme, de 50 livres tournois argent, un septier de blé et un quart de vin, donnés en dot par les

époux Tullier auxdits époux Berthomier. — Élections en assemblées générales, dans l'église des Augustins et dans celle des Carmes, par les membres de la confrérie de Saint-Jacques et la communauté des maîtres barbiers de Bourges, de procureurs nommés à l'effet de « poursuivre les droits et revenus desdites confrérie et communauté ».

E. 1238. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1546-1547. — Vente d'un office de sergent royal au bailliage de Berry, par Gervais Nicolas, au profit de Bernardin Bigonneau, marchand à Bourges, moyennant le prix de 55 écus. — Acte d'association entre Jacques Gerbier, Denis Bougnier, Antoine Porchier, marchands, et consorts, chacun pour un cinquième de leurs biens meubles et des conquets d'immeubles à venir par succession ou autrement. En cas de dissolution de l'association avant le terme précis, les époux Gerbier retireront par préciput la somme de 50 livres. — Quittance donnée par le receveur ordinaire du domaine de Berry d'une somme de 9 sous 4 deniers parisis, au profit des frères Dupont, pour paiement d'arrérages de 4 sous 8 deniers de cens accordables, payables, chaque année, à la Toussaint, pour cinq toises de la muraille antique de la cité de Bourges, située au fond de la maison desdits Dupont. — Lettres de commission pour Pierre Darmignac, barbier et chirurgien à Bourges, de l'office de lieutenant des barbiers de ladite ville, par provision desquelles ledit Darmignac déclare se désister des fonctions de procureur et receveur de la confrérie de Saint-Cosme et Saint-Damien.

E 1239. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1620. — BAUDRAN (Antoine). — Reconnaissance par Genetou Bouru, paroissien de Bengy-sur-Craon, de 6 livres tournois au profit de Catherine Chenu, veuve Minereau, pour vente d'un poinçon de demi-vin. — Autre, par Fargent Gastineau, marchand boucher, de 285 livres tournois, au profit de Guillaume Pontois, maître maréchal, pour fourniture de 77 moutons, à raison de 3 livres 14 sous la pièce. — Autre, par Julien Tixier, paroissien de Fussy, de 30 livres au profit de Jacques Girard, marchand, pour vente d'un cheval sous poil *chastignier*, ayant crins, queue et oreilles, avec son harnais de limons.

E. 1240. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1620. — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Doulchard, qui décide après délibération que, malgré l'opposition de Jean Vallois, l'aîné, ancien habitant du lieu, retiré à Bourges, il n'en est pas moins régulièrement imposé aux derniers rôles de la taille. — Procès-verbal de visite et acceptation du chef-d'œuvre du métier de tisserand en toile exécuté par François Robin, compagnon aspirant à la maîtrise. — Reconnaissance par Anne Montagu, femme Boulier, usant de ses droits, de la dette par elle contractée envers Jean Verdeau, sieur de la Baronnière, pour prêt de pareille somme et, en outre, du dépôt entre ses mains par le même d'un manteau, d'un pourpoint, d'un haut et bas de chausse, le tout de serge grise. — Contrat d'accueillage, comme compagnon, de Marin Trochery, chez Martin Pescheur, frêteur en chanvre, pour une année et moyennant 15 livres de gages, 2 chemises de toile commune et une paire de savetons. — Réponse faite par les procureurs-syndics de la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy à la sommation à eux faite par les leveur et égaleur des tailles de ladite paroisse de leur déclarer les noms des taillables de la paroisse pour la dernière période quinquennale, qu'ils n'en connaissent pas d'autres que ceux inscrits aux derniers rôles de l'imposition.

E. 1241. (Registre.) — In-f° et in-4°, 181 feuillets, papier.

1610-1621. — Compte rendu de sa gestion pendant l'exercice 1608-1609, par Jean Pommier, procureur de la communauté des maîtres foulons de Bourges. — Bail d'acense par les frères Blanchet, maîtres bouchers et communs, au profit de Pierre Roux, aussi boucher, de Pâques au jour de Carême prenant suivant, et moyennant le prix de 45 livres tournois, d'un des bancs de la boucherie de la Porte-Neuve, à Bourges, chargé d'une rente de 10 livres qui restera à la charge du preneur. — Donation par préciput à Henri Chavy, maître charron, de tous les outils de son métier étant dans sa boutique, par sa mère Madeleine Cottenoire, veuve de Jean Josselin, aussi charron. — Bail à ferme pour sept ans, et au prix annuel de 550 livres, par Claude Fouchier, cellérier de l'abbaye de Saint-Sulpice-lès-Bourges, à Pierre Blanchard, de Jars, des revenus du prieuré de Dampierre-en-Crot, avec ses annexes d'Oizon et Concressault. — Vente, moyennant la somme de 3,600 livres, de l'office de commissaire examinateur au bailliage et présidial de Bourges, par maître Pierre Carré, au profit de Philippe Simon, bourgeois audit Bourges.

E. 1242. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1621. — Engagement pris par Jean Friallon et André Jaubin, paroissiens de Bouy, de fournir au prix de 10 livres tournois, à Étienne Martin, maître boulanger à Bourges, deux quarterons de fagots, liés à double lien. — Autorisation sur requête, accordée par la prévôté de Bourges, à François de la Charnaye, écuyer, sieur de Chaumont et

Dames, d'exiger du notaire Baudran un double de la grosse d'une obligation de 40 livres de rente constituée à son profit par Gabriel de Refuge, écuyer, sieur de la Baupinière, et dont la première expédition est adhirée.

E. 1243. (Liasse.) — 66 feuillets, papier.

1621. — Acte constatant que Eugène de La Forêt, notaire à La Guerche, assigné à Issoudun, pendant qu'il était absent, à la requête du sieur Goault, commissaire député pour la revente en hérédité de tous les offices de notaires dans les généralités de Berry et Orléans, s'est transporté, pour satisfaire à la réquisition dudit Goault, et assisté de son confrère Baudran, au domicile dudit Goault, à Bourges, lequel s'est trouvé absent. — Marché entre Sébastien Terrenoire, marchand toilier, et André Gargaut, maçon et tailleur de pierres, par lequel ledit Terrenoire s'engage, moyennant 10 livres tournois, pendant un an, à loger et coucher ledit Gargaut, blanchir son linge, le fournir deux fois par jour de bouillon « tel qu'il l'aura », le chauffer à son feu, faire cuire sa viande, en fournissant de sel, vinaigre et bois « pour faire quelque fricassée », lui donner le luminaire pour se coucher seulement, enfin raccommoder son linge, sans toutefois fournir des pièces. — Autre marché par lequel Nicolas et Denis Blanchet, maîtres bouchers, s'engageant à délivrer toutes les entrailles et issues des animaux qu'ils tueront de Pâques au jour de Carême prenant, et d'après le tarif suivant : les ventrailles d'un bœuf, 28 sous; celles d'une vache, 20 sous; celles d'un porc ou d'une truie écorchés, 18 sous, et d'un porc ou d'une truie échaudés, 16 sous, et celles d'un mouton ou d'une brebis, 4 sous 6 deniers. — Association entre Vincent Bochelin et et Dimanche Ducrot, « pauvres mendiants », Bourguignons, avec Jean Rogier, pauvre « estropiat », de Bourges; lesdits Bachelin et Ducrot s'engagent à conduire Rogier dans la charrette à lui appartenant, jusqu'à Notre-Dame de Liesse, à condition qu'ils partageront également les aumônes reçues, tant à l'aller qu'au retour, sauf une prime de 3 livres au retour pour ledit Rogier, comme propriétaire de la charrette et de l'âne qui la traîne.

E. 1244. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1619-1622. — Reconnaissance par Antoine Gimard, cordier, et sa belle-sœur Marie Tuillier, d'une dette de 21 livres 12 sous envers Robert Sagordet, tailleur d'habits à Bourges, pour vente de drap gris, serge et toile. — Autre, par Étienne Poussard, huissier à Mehun-sur-Yèvre, de 76 livres au profit de Gilles Davaut et Pierre Sursy, marchands à Bourges, pour vente d'un cheval entier sous poil baibrun. — Autre, par Pascal Bonnet, tisserand en toile, de 6 livres au profit de Gilles Thierry, tailleur d'habits, pour vente d'un lit de couche. — Autre, par Étienne Giraut, marchand poilier, de 96 livres au profit dudit Thierry, pour vente de six couvertures de Catalogne vertes. — Autre, par Catherine Foret, veuve de Jacques Jacob, huilier à Bourges, de 11 livres 10 sous au profit de François Jauvis, pour quatre mois de gages, en qualité de voiturier. — Autre, par Antoine Pinguet, faiseur de pain d'épice à Bourges, de 25 livres pour Jacques Rousseau, homme de peine, pour vente de deux tonneaux de vin clairet.

E. 1245. (Cahier.) — In-f° et in-4°, 53 feuillets, papier.

1622. — Marché entre Jean Tremeau, le jeune, bourgeois, à Bourges, avec huit vignerons, pour le pressurage de son vin, ladite opération devra être faite à moitié profit, l'entretien et les réparations du pressoir pendant le travail restant à la charge du propriétaire ; en outre, lesdits vignerons se chargent, moyennant un sol par homme, de faire les marcs ou rapés dudit Tremeau. — Procès-verbal d'assemblée des paroissiens de Saint-Médard de Bourges. Matières à l'ordre du jour : 1° rappel au curé des obligations de son service, qu'il néglige, et qui sont : de dire, un jeudi par quinzaine, une messe du précieux corps de Jésus, d'entretenir toujours allumée la lampe du Saint-Sacrement, de fournir, le samedi de vigile de Pâques, un cierge pascal de 10 livres ; 2° réclamation des registres de baptême, emportés par François Lonche de Montfaucon ; 3° exiger des vicaires de célébrer les services de fondation dans leurs vicairies ; 4° rétablissement du mur ruiné du jardin de la cure ; 5° satisfaction à donner aux sonneurs et fossoyeurs, qui, faute de paiement, refusent leurs services. — Autre assemblée des paroissiens de Berry, pour examiner le cas de Silvain Drouet, le jeune, opposant pour fait de surtaxe à l'imposition, ce qui a provoqué de la part des élus la nomination d'un commissaire spécial. — Marché entre Étienne Dutron, maître joueur de violon, et les parents de Charles Huet, pour lui enseigner, pendant quatre ans, à jouer dudit instrument, à condition que, durant ce temps, ledit élève fera chez lui office de serviteur, et sera par lui logé, nourri et entretenu de chapeaux, linge et chaussures. — Compte rendu de sa gestion pendant l'année 1621, par Pierre Parlant, procureur de la confrérie des maîtres foulons en draps de Bourges. — Pouvoirs donnés au nom de frère Pierre Ferret, religieux de la Sainte-Chapelle de Notre-Dame de Montsaria, en Catalogne, à Jean Boulard, domestique du même monastère, de parcourir, à titre de procureur, tous les diocèses du royaume, et d'y faire publier aux prônes les

indulgences accordées par le pape aux bienfaiteurs de ladite Sainte-Chapelle, enrôler tous ceux qui se présenteront dans la confrérie créée sous ce vocable, quêter et recueillir tous dons et aumônes, de quelque nature qu'ils soient, faits, même par testament, en faveur de l'œuvre.

E. 1246. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1623. — Sommation faite par Jean Salat, vicaire de la vicairie de la Trinité, dans l'église Saint-Ursin de Bourges, à Me Lazare Sallé, notaire en cour ecclésiastique et banquier ordinaire du Saint-Père audit Bourges, d'avoir à lui délivrer expédition des provisions apostoliques d'une chanoinie et prébende, qui avait été résignée à son profit par le titulaire, dans la collégiale de Montermoyen, et réponse dudit Sallé qu'il ne le pourrait, lesdites provisions ayant été régulièrement délivrées à un autre titulaire du nom de Perrotel, lequel les aurait lui-même transmises à un sieur Bigot. — Promesse par Horace Prebel, marchand, de Voiron en Dauphiné, faite à Étienne Girard et Gabriel Giraut, marchands poiliers à Bourges, de leur fournir, à raison de 90 livres le cent. et moyennant les quatre au cent, 500 *faux-dards*, qu'ils devront sous huitaine aller quérir à Tours, chez Horace Corcins, marchand fileur de soie. — Déclaration par la veuve Louzy au profit des époux Habert, marchands toiliers, chez lesquels elle est logée, moyennant 10 sous par mois, que rien dans la maison Habert ne lui appartient, sauf quelques hardes et une misérable couche posée par terre et sans bois de lit. — Nomination par les habitants de Saint-Éloy-de-Gy de Firmin Villabon et Jean Regnier, pour la levée des tailles dans ladite année. — Constitution de procureur par Pierre Thomas, ancien sergent, se portant accusateur en matière de délit de chasse contre Jacques Pajot. — Reconnaissance par Charles Coureuil, marchand amidonnier, d'une dette de 30 livres au profit de Jean Duplessis, vigneron, pour fourniture de deux tonneaux de vin, un blanc et un clairet.

E. 1247. (Registre.) — In-f°, 308 feuillets, papier.

1622-1624. — Traité entre Jacques Goumy, curé de Saint-Médard à Bourges, et René Briare, vicaire de ladite paroisse, par lequel ledit Briare s'engage, pour trois années, et moyennant qu'il versera 50 livres par an audit Goumy, à desservir l'église de Saint-Médard *in divinis*, administrer les sacrements et faire tous offices curiaux, en bénéficiant des revenus dudit exercice, sauf pour les cas où, par son concours aux convois et autres services du même genre, maître Goumy aura droit à une indemnité. — Acense de la cure d'Orçay, par Gabriel Roderon, curé de ladite paroisse, au profit d'Annet Duchassin, prêtre, pour trois ans, et moyennant 40 livres tournois par an. — Transport par Jean Drulliolle, chambrier de l'abbaye de Vierzon, au profit de Liberal de Ligonnat, bourgeois à Bourges, d'une somme de 50 livres tournois due par Louis Bernard, pour une année de l'acense du prieuré de Quincy, membre de ladite chambrerie, la présente cession faite en acquit de ce qui pouvait être dû audit de Ligonnat par feu François de Combars, grand vicaire et prieur claustral de ladite abbaye de Vierzon. — Contrat d'apprentissage du métier de pâtissier, pendant dix-huit mois, et moyennant la somme de 45 livres tournois, chez Pierre Pajot, maître pâtissier au faubourg de Saint-Sulpice à Bourges, pour Jean de Beaune, fils de feu Antoine de Beaune, ancien maître d'hôtel de Mgr de Rodes, demeurant en l'abbaye de Saint-Sulpice — Reconnaissance par Jean Bouché, sieur de Bellefond, de Paris, et demoiselle Marie Imblot, sa femme, envers Georges Hervier, marchand pâtissier, de la somme de 49 livres tournois, pour prix de leur pension chez ledit Hervier, lesdites 49 livres payables dans les huit jours, et pour laquelle somme les deux époux ont déposé en gage entre les mains d'Hervier les objets suivants de leur garde-robe : un manteau à usage de femme d'étamine noire, à hautes manches, garnies de boutons de soie noire, les manches et collet passementés de passements à jour aussi noirs, avec de petits bouillons de taffetas; une paire de brassières neuves de serge de Lincestre, avec boutons à boutonnières doublées de revêche de couleur minime; un cotillon de ratine d'écarlate, avec des passements à dentelle, et un par le bas de même couleur; un corps de cotte de gros de Nable (*sic*) gris et amarante, garni de neuf de même couleur, doublé de toile blanche; et un autre cotillon ou jupe de camelot de Lille, à trois bandes de velours noir, découpé et bordé de même velours, ledit camelot de couleur de pensée, doublé de serge verte. — Contrat d'acense pour un an, et pour le prix de 7 livres 10 sous, par Guillaume Pontois, marchand, au profit de Louis Piet, serrurier, d'objets servant à son métier, et consistant en deux soufflets, une enclume, trois marteaux, une paire de tenailles et un étau à limer.

E. 1248. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1624. — Requêtes au prévôt de Bourges par Guillaume Chastelain, maître maréchal, Pierre Pajot, maître pâtissier, Jacques Dubert, marchand, et Louis Queneau, pour forcer le notaire Duban à leur fournir des duplicatas de grosses d'obligations signées à leur profit par divers particuliers chez ledit notaire, et qui avaient été perdues depuis. — Obligation souscrite par Silvain Prévost, journalier, parois-

sien de Bouy, au profit de Jeanne Merlon, servante, envers laquelle il se reconnaît redevable, pour prix de ses services, de 5 sous, une paire de chausses de poulangis, une paire de brassières de même étoffe, une garde-robe de toile, une chemise, une devantière (tablier), aussi de toile, une collerette et un couvre-chef. — Autre obligation par François Livet, jardinier, à Robert Sagordet, marchand, de la somme de 15 livres 12 sous, représentant le prix d'acquisition d'un pourpoint fait en jupe, d'un haut de chausse et de bas de chausse, le tout à son usage et établi en serge.

E. 1249. (Registre.) — Petit in-f°, 45 feuillets, papier.

1624. — Sommation par Jeanne Baudon, femme de Louis Poursuivant, toilier à Mehun-sur-Yèvre, à Jean Lebouc et consorts, hôteliers audit Mehun, de passer pardevant notaire l'accense par elle à eux faite de la ferme des petites mesures de ladite ville, au prix de 600 livres tournois. — Obligation reconnue par Silvain Pinoteau, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, de lui garder et entretenir indéfiniment, et moyennant 10 sous par mois, deux cochons de six mois, mâle et femelle, sous poil blanc. — Vente par Pierre Roux, boucher, à Jean Nataire, tanneur, de toutes les peaux de veaux et moutons par lui tués, du jour de Pâques à la Saint-Michel, et au prix de 27 livres le cent. — Révocation par Christophe Lefèvre, curé de Bouy, de la résignation qu'il avait faite de sa cure au profit de maître Gilles Caillaut. — Mémoire des frais et dépens faits par la dame Jacquette, pendant la maladie et pour le décès de feu Ambroise de Morangues.

E. 1250. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1625. — Obligations reconnues : par Antoine Trouin, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, de la somme de 13 livres tournois par lui due à Claude Thébaut, maréchal, pour l'embatture d'une paire de roues, y compris la fourniture des bandes et des clous ; — par Jean Pichonnat, père et fils, paroissiens de Saint-Doulchard, de 16 livres par eux dues à Pierre Silvin, voiturier par terre, pour vente d'un cheval entier, sous poil bai-brun, avec ses traits et harnais ; — par les mêmes, à François Jauvis, vigneron, de 4 livres, pour vente d'un poinçon de demi-vin ; — par Étienne Lécloppé de Saint-Éloy-de-Gy, de 12 livres 12 sous par lui due à Nicolas Jardin, charron à Bourges, pour vente de la coupe de trois montrées de bois taillis ; — par Claude Gravetel, dit Miletton, maître arquebusier à Vierzon, de 8 livres due à Jean Lenoir, maître fourbisseur à Bourges, pour vente de deux canons d'arquebuse.

E. 1251. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1625. — Constitution de procureur par François Chasteau, archer en la maréchaussée de Berry, pour poursuivre au parlement de Paris sa cause contre Jean Breuillet, sieur de la Matheros, trésorier au Bureau des finances de Bourges, au service duquel ledit Chasteau avait été pendant douze ans, sans avoir rien touché de ses gages, qui avaient été réglés de la manière suivante : à raison de 45 livres par an pour les cinq premières années et 75 livres pour le reste, plus l'entretien et fourniture des habits, lesquels gages pouvaient être, au moins partiellement, remplacés par l'apprentissage d'un métier pendant lesdites cinq premières années, ou l'obtention d'un office quelconque plus tard. — Assemblée de la communauté des cardeurs de Bourges pour l'audition des comptes de l'année. Il en résulte que la communauté reste redevable au procureur de la somme de 36 livres 9 sous 3 deniers, soit, pour chaque confrère, 12 sous 4 deniers. — Vente par Vincent Guinier, marchand à Dun-le-Roi, à Pierre Taconnat et consorts, menuisiers à Bourges, de mille toises de planches, dont neuf cents de bois marchand et le reste en bois de rebut, au prix de 25 livres le cent, rendu conduit pour le cent de bon bois, et de 17 livres pour le cent restant. — Marché entre Martin Delavau, tonnelier, et Germain Verrinat, vigneron, pour fourniture d'une cuve neuve, de 5 pieds de hauteur, sur 6 pieds de fond, à fournir dans un mois pour 21 livres tournois. — Constatation, sur la requête d'Antoine Ricard, curé d'Ivoy-le-Pré, de l'existence dans la chapelle Saint-Michel, de l'église du couvent de Sainte-Claire à Bourges, de l'existence de deux épitaphes « escriptes en antienne lettre » et dans la forme suivante : « Sy gisent venerables et scientiffiques personnes maître Guy de Rusticat quant il vivoit chanoine en l'église Saint-Estienne de Bourges, qui trespassa le XII[e] jour de mars l'an mil cinq cens vingt six. Jacques Alabert sieur de Chavannes, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle du Pallais royal aussy chanoine créé et archiprestre en l'église dudit Saint-Estienne de Bourges, aussy chanoine de Saint-Austrille-du-Chasteau-lez-Bourges vice-régent de mons[r] le conservateur des privilleges apostoliques de l'université de Bourges et curé recteur des parroisses de Saint-Doulchard et d'Ivoy-le-Pré, qui trespassa le quatriesme jung l'an mil cinq cens cinquante; et plus bas : Priez Dieu pour leurs âmes. » — Sommation par frère Roger Lestard, aveugle des Quinze-Vingt de Paris, agissant comme procureur de la communauté des prisonniers de Paris, de la confrérie de Saint-Hubert et des Ardennes, de l'Hôtel-Dieu et des Mathurins dudit Paris, à frère Simon Touchard, aussi aveugle et procureur de l'hôpital des Six-Vingt de Chartres, afin de

l'assister dans la réception et enregistrement des dons, legs et aumônes, qu'ils pourront recueillir du clergé du diocèse assistant au prochain synode de Bourges ou de tout autre donateur.

E. 1252. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1626. — Cession, moyennant 48 sous tournois, par David Happée, serviteur, au profit de Mary Ragon, laboureur, de tous les droits qui pourront lui être acquis contre Jean Chavoine, poursuivi par lui pour excès et mauvais traitements, à la condition que le cessionnaire prendra à son compte les frais de procédure, de chirurgien, de notaire et autres. — Révocation par messire Pierre Coignard, curé d'Orville, de la résignation par lui précédemment faite de sa cure au profit de Charles Duclouset, sous-diacre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Rôle des tailles de la paroisse de Givardon pour l'année 1626. — Déclaration par Étienne Morin, coquatier (marchand d'œufs), au profit de Jean Marcelot, vigneron, par lequel il reconnaît être détenteur pour deux ans, et moyennant 3 livres par an, au profit dudit Marcelot, d'après jugement prévôtal, d'un mobilier, pour une dette de 50 livres tournois.

E. 1253. (Registre.) — In-f°, 256 feuillets, papier.

1625-1627. — Bail à ferme pour une année, et au prix de 1,700 livres tournois, par frère Jacques Jacques, commandeur de l'Hôpital ou Lieu-Dieu du Frêne, et comme fermier de la commanderie des Bordes, au profit de Michel et Jean Aupied, père et fils, des commanderies de Bourges, Soulas et Francheville, à charge d'y faire célébrer le service divin, rendre la justice tant civile que criminelle, et payer les gages des officiers et autres charges pesant sur lesdites commanderies, sauf les décimes dus au Roi et les *responsions* dues à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Ferme par ledit Michel Aupied, à François Monmarché, pêcheur, et moyennant 15 livres par an, de la pêche des rivières de Soulas. — Autre ferme, pour une année, et moyennant 7 livres tournois, par Étienne Vernier, joueur d'instruments et fermier de l'imposition sur les vins à Bourges, au profit de Mathieu Charry, maître charron, du droit sur les vins de la province de Berry, entrant en ville par la porte Saint-Sulpice. Quant aux autres vins, tels que ceux de Blois, Jargeau, Orléans, la recette devra se partager par moitié entre les deux contractants. — Transmission par François Delestang, pionnier et sabotier à Bourges, à Étienne Ventu, vigneron de Saint-Doulchard, pour 4 livres par an, et pendant cinq années, du droit de Julie ou de mariage à prélever sur les mariés des paroisses de Saint-Doulchard, Bouy, Berry et Saint-Éloy-de-Gy, pour la partie comprise dans la septaine de Bourges, ainsi que le bailleur l'avait acensé lui-même de l'Hôtel-Dieu de Bourges. — Testament de Louis Royer, curé de Marmagne et vicaire de l'église métropolitaine de Bourges.

E. 1254. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1626-1627. — Obligations reconnues : par Fabien Renaud, voiturier par terre, de 22 livres tournois au profit de Jean Barat, marchand, pour fourniture de huit aunes de serge grise et deux aunes de drap de même couleur, destinés à l'habillement de sa famille; — de 43 livres, au profit de Bonnet Baudran, maître pâtissier, par son confrère Étienne Roulin, pour vente d'un mobilier, consistant en un bahut de noyer, un châlit de même bois, un buffet, deux tables aussi en noyer, avec leurs tréteaux, un rouet, un hachoir et deux bancelles; — de 45 livres, par Claude Lebrun, meunier, au profit de Denis Certat, maître maréchal, pour vente d'un mulet entier, sous poil noir. — Quittance par Pierre Belenfant, vigneron, au profit de Nicolas Jourdin, marchand, de la somme due par ce dernier, et pour laquelle il a fourni une tonne audit Belenfant. — Prise en garde par Jean Aufrère, à Marmignolles, de 22 agneaux, 12 mâles et 10 femelles, appartenant au curé de Marmagne, et qu'il s'engage à nourrir et garder, à croît et décroît, et moyennant 33 livres tournois.

E. 1255. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1627. — Assemblée des maîtres savetiers de Bourges pour l'audition des comptes annuels des procureurs de la communauté. — Assemblée des maîtres menuisiers de la même ville dans laquelle il est décidé que, en outre des 10 sous versés pour la confrérie par chaque maître, ils paieront 12 deniers, le premier dimanche de chaque mois, pour subvenir aux dépenses ordinaires de la communauté. — Lettres d'accueillage, par Charles Bourgeois, maître corbeiller ou vannier, pour Jean Huard, pendant un an, et moyennant un gage de 7 sous par semaine, indépendamment du logement et de la nourriture. — Assemblée des maîtres cabaretiers de Bourges, qui décident que la communauté se cotisera pour acheter les lettres de maîtrise extraordinaire nouvellement créées. — Marché entre Pantaléon Feuillet, pêcheur et hôtelier à Bourges, et Jacques Berthelot, pontonnier et pêcheur à Villeneuve-sur-Cher, par lequel le premier s'engage à mettre à la disposition de l'autre, tant qu'il jouira des rivières de Villeneuve et du Coudray, un grand filet à trémail, une douzaine de chappes, un chalan et un homme de peine, à condition de partager le produit de la pêche par moitié. —

Sommation par François Duçoy, nouvellement pourvu de l'office de procureur du Roi au grenier à sel de Bourges, à Gabriel Guyard, greffier du grenier, pour la délivrance de la copie des lettres de commission de son dit office, lequel se récuse de fournir ladite copie, sur ce que les officiers du grenier refusent de signer les lettres. — Assemblée des maîtres boulangers pour protester contre la nouvelle taxe du pain, portée par la mairie, de 7 sous 4 deniers, pour le pain bis, à 6 sous 8 deniers, et qui décide que le maintien de l'ancienne taxe sera poursuivi par tous moyens licites.

E. 1256. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1628. — Obligations reconnues : par Jean Pocquet, d'une somme de 24 livres tournois, au profit de Aignan Mabillat, paroissien de Berry-Marmagne, pour vente d'un tonneau de vin clairet ; — par Silvain Gilbert, laboureur à Saint-Martin-d'Auxigny, de 6 livres tournois, au profit de Jean Béduit, maître bourrelier à Bourges, pour prix d'un cheval, sous poil noir ; — de 133 livres 7 sous 26 deniers, par Mathieu Habert, paroissien de Saint-Doulchard, au profit de Jean Moulogier, meunier du moulin de Saint-Sulpice-les-Bourges, pour prêt de pareille somme.

E. 1257. (Cahier.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1628. — Marché par lequel Laurent Chaupillot, sieur de la Montagne, fondé de pouvoirs du prieur de Manzay, vend à Gilles Supizeau, paroissien de Liniez, moyennant 180 livres, la coupe de 16 arpents de bois taillis, dépendant dudit prieuré de Manzay, y compris les arbres fruitiers, sauf les *croisiers* (pommiers sauvages) et les cormiers, et avec la facilité de faire du charbon sur place sans endommager les arbres restants. — Vente à Ursin Fougeron, marchand à Bourges, par la veuve Desfriches, de la moitié d'un cheptel indivis entre elle et lui, et composé de un bœuf arable, 6 vaches mères, 3 veaux, 6 taures, 2 taurins, 43 brebis et 12 agneaux, avec le profit de croît, le tout moyennant la somme de 110 livres tournois. — Assemblée des maîtres savetiers de Bourges, qui décident de se cotiser pour faire les frais du procès, engagé devant le tribunal de l'Hôtel-de-Ville, contre la communauté des maîtres corroyeurs, qui prétendaient avoir droit de visite pour les cuirs chez lesdits maîtres savetiers. — Marché par lequel Guillaume Lauraine, marchand coquatier, s'engage, moyennant 36 livres, envers Jean Rollet, marchand parcheminier, à conduire et voiturer, pendant un an, ses marchandises qu'il voudra exposer aux foires et marchés de Bourges et lieux circonvoisins. — Bail à ferme pour trois ans, et au prix de 8 livres tournois par an, du péage de la porte Saint-Sulpice à Bourges, souscrit par Gabriel Barthon, notaire et fermier du domaine, au profit de Claude Bourjault, femme séparée de biens de Robert Arnoux, ci-devant archer de la maréchaussée audit Bourges, et Perrette Rasteau, veuve Chavy. — Assemblée des habitants de la paroisse de Berry, pour délibérer sur les poursuites à intenter contre le curé de ladite paroisse, en raison de sa vie scandaleuse et de sa négligence à s'acquitter des devoirs de son ministère.

E. 1258. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1629. — Obligations reconnues : par Pierre Torchon, paroissien de Berry-Marmagne, d'une somme de 50 livres, au profit de Claude Thébaut, maître maréchal-ferrant, pour vente d'un cheval entier, sous poil bayard, sur laquelle somme 30 livres seront payées par livraison de 52 toisons de laine en surge et non chabine ; — par Antoine Maumont, paroissien de Soulangis, de 22 livres restant à payer à Jean Piget, marchand à Bourges, sur le prix d'un cheval aveugle, sous poil rouge ; — par Gabriel Manceron, bourgeois de Bourges, de 60 livres tournois, au profit de Claude Galland, sieur du Châtelier, élu en Berry, pour vente d'un cheval borgne, sous poil blanc, avec ses harnais ; — au même, par Jean Michel, voiturier par terre, d'une somme de 12 livres, pour vente d'un essieu en fer ; — par Antoine Masson et Jacques Coiffé, bouchers à Bourges, de 3,000 livres restant par eux dues à Blaise Tixier, marchand de la paroisse de Touchay, pour délivrance de 98 moutons.

E. 1259. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1629. — Abonnement, moyennant 90 livres tournois, consenti par Étienne Corbin et Jean Dupont, fermiers du treizième à Bourges, au profit de Marie Roy et Pierre Desbarres, hôteliers, pour le droit du vin par eux vendu, du 1er octobre au 30 septembre. — Accueillage pour jusqu'à la Saint-Jean, 24 juin, de N. Beaumier, chez Jean Regnaud, peigneur et cardeur, moyennant que ledit Regnaud lui donnera, à l'expiration de ce temps, un habit de serge grise, comprenant un pourpoint et un haut de chausse, doublés de toile bure, passementés de « tavelle » de laine, et une paire de bas de chausse pareils. — Compte rendu de leur exercice dans les fonctions de procureurs de la communauté des maîtres savetiers de Bourges, par Richard Gaucher et Robert Girard, sortant de charge. — Acte d'assemblée des paroissiens de Berry-Marmagne, réunis à l'effet de voter les fonds nécessaires au remboursement des sommes prêtées à la paroisse pour les réparations du presbytère et l'achat d'un nouveau mobilier pour l'église. L'assemblée décide un emprunt de 300 livres de rentes.

E. 1260. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1630. — Acte d'assemblée des maîtres tisserands de Bourges, qui décident que, pour satisfaire aux frais de la confrérie, chaque maître, à tour de rôle, ira porter quatre samedis de suite, chez chacun des confrères, la boîte de la corporation, dans laquelle ceux-ci devront, chaque fois, verser 4 deniers, outre un denier par compagnon qu'il emploiera. — Protestation par Jean Guyon, bourgeois de Bourges, et Denis Desfossés, procureur au présidial, solidairement fermiers du droit de contrôle des actes, faite à François Communy, sieur de Coiffard, représentant de l'adjudicataire dudit droit, contre le mauvais vouloir des commis greffiers, qui, au mépris de l'ordonnance, délivrent leurs expéditions sans les faire contrôler, et sommation d'avoir à empêcher ce fait. — Désistement d'un contrat d'apprentissage antérieurement passé entre Louis Baromier, maître maçon et tailleur de pierres, et François Meusnier, son apprenti, sans indemnité de part ni d'autre. — Bail d'acense, moyennant 21 livres tournois par an, à Jean Ligier, pêcheur, par Jean Aupied, fermier de la commanderie de Bourges, de la rivière d'Oiselet, comprise dans les paroisses de Saint-Pierre-le-Guillard et Saint-Doulchard. — Compte rendu par Gilles Moissonnier et Martin Mizabert, maîtres savetiers, des recettes et dépenses de leur exercice d'une année comme procureurs de la communauté des maîtres savetiers. — Abonnement des paroissiens de Plaimpied, Saint-Just et Saint-Denis-de-Palin, avec Jean Delas, de la paroisse d'Alogny, pour la paisson dans les bois de ladite paroisse, et jusqu'à la Saint-Thomas, de 59 porcs, désignés comme suit : 5 marqués du crochet d'amour, 8 échantillonnés à l'oreille, une femelle n'ayant qu'une oreille, 8 marqués sur le cul avec de la poix et tondus sur le dos, 5 ayant une oreille rognée et tondus sur le dos, 5 *garreaux* (bariolés) et ayant les deux oreilles rognées, une truie et un *cochonneau*, marqués d'un fer à cheval sur le flanc droit, 4 tondus sur la fesse droite, 3, deux blancs et un garreau, ayant l'oreille gauche échancrée, 3 ayant le crochet d'amour à la fesse gauche, une truie tondue sur les reins en façon de potence, 4 ayant le fer de cheval sur le cul, 7 ayant l'oreille gauche à demi coupée, 3 ayant l'oreille droite coupée et tondus à droite entre les épaules et les côtés, 2 marqués de noir à la fesse gauche et un sur la queue. — Rôle de la taille répartie sur les paroissiens de Givardon pour l'année 1630. — Assemblée des maîtres savetiers de Bourges, pour délibérer sur la prétention des cordonniers à s'ingérer dans la visite de leur métier.

E. 1261. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1630. — Obligations reconnues : par Harvé Penin, paroissien de Levet, de 14 livres tournois dues au profit de Pierre Joing, procureur au présidial, pour vente d'un quartier de bois taillis ; — par Antoine Maumont, paroissien de Soulangis, de fournir à Claude Thébaut, maître maréchal à Bourges, 30 boisseaux de blé méteil, au prix de 15 livres tournois ; — par Charles Miron et Fleurant Manceron, paroissiens de Villeneuve-sur-Cher, de fournir à Antoine Chappus, marchand à Bourges, 100 boisseaux de marsèche, au prix de 50 livres ; — par Jean Leveau, pâtissier et cabaretier à Bourges, de 35 livres, au profit de son confrère Étienne Corbin, pour vente d'un tonneau de vin de Jargeau ; — par François Gaillot, marchand à Bourges, de 10 livres dues par lui sur le prix total d'un lit fourni par Perrette Servin, veuve de Denis Tixier, ledit lit consistant, outre le châlit de bois de noyer, en une *couette*, un *cuissin*, une *pluntie*, une couverture et un ciel en tapisserie.

E. 1262. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1630-1631. — Accord entre Jean Montagne, meunier des Moulins-le-Roi, et Antoine de Courtenay, son confrère, à Bourges, poursuivi par lui comme ayant moulu pour des boulangers de la ville, au mépris des privilèges de la Sainte-Chapelle et de la banalité desdits Moulins-le-Roi, et moyennant 24 livres de dommages et intérêts payés par ledit de Courtenay. — Inventaire des objets du culte appartenant à la confrérie des savetiers de Bourges, dans l'église des Jacobins, dressé à la requête de Jean Poupardin et Jean Mireau, procureurs sortant de charge de ladite communauté. — Compte rendu par lesdits procureurs de leur exercice de l'année 1630. — Procuration donnée par Bertrand Devaux, comme représentant le procureur général de la Sainte-Chapelle et hôpital de Mantana en Catalogne, à Jean Boyer, prêtre, Bertrand Castaing, Jean Tarrier, Jean Lasalle, Lancelot Morland, Jean Figuero et Bernard Frocadel, tous domestiques dudit hôpital, pour les autoriser à parcourir les archevêchés et évêchés de Bourges, Sens, Orléans, Auxerre et Nevers, en y faisant des quêtes au profit de ladite maison.

E. 1263. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1631. — Obligations reconnues : par Antoine de Courtenay, meunier à Bourges, au profit de Jean Regnaut, vigneron à Saint-Doulchard, pour fourniture de 12 toisons de laine en surge, y compris les écouailles, moyennant 10 sous par toison et 5 sous par livre d'écouailles ; — de 7 livres dues à l'apothicaire Jacquier, par Pierre Pajot, pâtissier à Bour-

ges, pour médicaments fournis à sa femme ; — par Pierre Desruaux, meunier, paroissien de Berry-Marmagne, de 4 livres tournois dues à Étienne Petit, vigneron à Bourges, pour vente de la coupe d'un arpent de bois taillis.

E. 1264. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1632. — Bail d'acense au profit de Jean Roland, bourrelier, par Louis Vallet, maître foulon, acensataire lui-même des lavoirs du faubourg Saint-Sulpice, à Bourges, de quatre jeux de boules dépendant desdits lavoirs, pour tout le temps de son propre bail et pour le prix de 19 livres tournois. — Procuration donnée par Étienne Sébille, marchand à Vierzon, au profit de Guillaume Marnieron, pâtissier à Bourges, pour la vente, en son nom, des lettres de maîtrise dont ledit Sébille est adjudicataire. — Vente par ledit Sébille, pour 30 sous, à Pierre Boubard, meunier à Issoudun, d'une lettre de maîtrise du même métier dans la ville de Bourges. — Assemblée des paroissiens de Saint-Médard, pour nommer quatre vignerons, chargés d'examiner l'état de maturité des vignes dans le quartier Saint-Sulpice de Bourges, à l'effet de fixer la *bannie* des vendanges. — Contrat d'*accueillage*, comme charretier, de Nicolas Chastelin chez Jacques Maindestre, chevaucheur ordinaire du Roi, moyennant 36 livres par an, plus une aune de toile et l'un des vieux chapeaux dudit Maindestre. — Cession par Jean Perrot, journalier, à Pierre Dubet, sieur de Montillet, conseiller du Roi, lieutenant de robe courte en la maréchaussée de Berry, des dommages et intérêts qui pourraient lui être alloués par le lieutenant criminel, aux dépens de Louis Courradin, étudiant en l'université de Bourges, pour excès et sévices exercés par lui sur ledit Perrot. — Assemblée des paroissiens de Saint-Doulchard, qui élit Antoine Lambert et Claude Audebert, pour égaleurs de la taille imposée sur la paroisse. — Élection par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, de Gabriel Guyard, notaire royal, comme greffier notaire et secrétaire dudit chapitre, durant le temps pendant lequel celui-ci exercera la justice de la « Seizaine de mai ».

E. 1265. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1632. — Obligations reconnues : par Jean Tuasne à Jean Millet, tous deux paroissiens de Trouy, de 21 livres tournois, pour vente d'une jument, sous poil jaune, avec son poulain de l'année ; — par Louis Taconnat, meunier à Saint-Éloy-de-Gy, envers Claude Thébaut, maître maréchal à Bourges, de 11 livres 13 sous 6 deniers tournois, pour l'embatture à neuf d'une paire de roues, avec fourniture de bandes, clous, etc. ; — par Gilles Réduit et Pierre Boulevrais, maîtres bourreliers à Bourges, de 24 livres, envers Étienne Sébille, marchand audit Bourges, pour vente d'une lettre de maîtrise extraordinaire dudit métier de bourrelier ; — par Louis Pascaud, maître tisserand en draps, envers Antoine de Lachaise, maître cirier, de 27 livres 11 sous, prix de la cire du luminaire fourni à la communauté des tisserands-drapiers de Bourges, pendant que ledit Pascaud en était le procureur ; — par Étienne Dautry, maréchal à Bourges, envers Jean Giraud, maître pâtissier, de 12 livres 11 sous 6 deniers, « tant pour avoir par ledit Giraud fait le festin nuptial » de Dautry, que pour le loyer d'une chambre qu'il lui affermait.

E. 1266. (Registre.) — 360 feuillets, papier.

1628-1633. — Acte d'assemblée des paroissiens de Berry-Marmagne, convoqués par Jean Loiseau, procureur fabricien, chargé, au nom de la communauté, de poursuivre en justice le curé dudit Berry, à l'effet de voter les fonds nécessaires à la poursuite dudit procès, et constitution d'une rente annuelle de 9 livres 7 sous 6 deniers par lesdits paroissiens, au profit d'Adrien Caillat, maître boulanger à Bourges, agissant comme tuteur des héritiers Lecêtre, pour satisfaire à ladite demande. — Accord intervenu entre les leveur et égaleur des tailles de la paroisse de Givardon, et Jean Carré, laboureur, l'un des paroissiens, réclamant contre le taux de l'imposition mise sur lui, par suite duquel accord les parties conviennent que tout procès sera désormais éteint entre elles, sans dommages et intérêts de part ni d'autre. — Vente moyennant 18 livres, au profit de Jacques Dupin d'Issoudun, d'une lettre de maître boulanger, par Gilbert Cottenoire, maître écrivain du duc d'Enghien. — Vente par Pasquet Gallois, vigneron, au profit de Gilbert Turpin, tisserand en draps, de tous ses droits dans la succession de feu son père, à la réserve de 17 sous, touchés pour la location d'une cave. — Désistement par Étienne Sébille, marchand à Vierzon, chargé de la vente des lettres de maîtrise du métier de menuisier, de la poursuite par lui provoquée contre la communauté des maîtres menuisiers de Bourges, pour empêchement par eux de la vente desdites lettres, et moyennant 28 livres consenties par eux à son profit à titre de dédommagement.

E. 1267. (Liasse.) — 194 feuillets, papier.

1633. — Protestation par Jean Bidaut, écuyer, sieur de Germigny, tant en son nom qu'au nom de sa femme, contre la nécessité où il s'était trouvé pour se procurer 690 livres, pour lesquelles il était judiciairement poursuivi, de céder à ses fermiers le bétail de ses trois domaines de Mazières, du Porche et de Trouy, au prix de 1,000 livres, demandant à rentrer dans ses droits, moyennant le rembour-

sement de la somme par lui touchée. — Assemblée des maîtres tisserands en draps de Bourges, dans laquelle il est décidé que ceux desdits maîtres qui refuseront de payer le droit de confrérie et d'offrir le pain bénit, suivant les règlements, seront taxés à l'amende, et qu'en outre, 4 livres d'honoraires seront assurés chaque année au notaire Baudran pour son assistance aux assemblées de la communauté. — Vente d'une lettre de maître tisserand en toile par Guillaume Cottanceau, maître écrivain du duc d'Enghien, au profit de François Bessemoulin, moyennant 27 livres tournois. — Sommation faite par Claude Lemasne, marchand à Orléans, au sieur Depardieu, greffier de l'Hôtel-de-Ville de Bourges, de lui délivrer copie du procès-verbal de la détrempe faite de deux barils de harengs, par lui vendus aux marchands de Bourges et saisis comme défectueux, à quoi ledit Depardieu a opposé un refus basé sur ce que jamais il n'avait été appelé à délivrer expédition de ce genre. — Marché passé par Pierre Chalant et Pierre Boiteau, maîtres foulons, avec Louis Valet, aussi foulon, par lequel ils s'engagent à fouler pour lui pendant trois ans, au prix de 6 deniers par aune de drap foulé. — Assemblée des maîtres savetiers de Bourges pour l'élection des procureurs de l'année. — Autre assemblée des paroissiens de Saint-Médard pour nommer les vigniers du quartier, en vue des vendanges.

E. 1268. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1633. — Obligations reconnues : par Léonard Tuasne, paroissien de Saint-Éloy, au profit d'Olivier Foucher, anciennement son domestique, de ce qu'il reste lui devoir sur le prix de ses gages, 9 livres 10 sous d'argent, plus une « dômaie » (grande redingote), une chemise, une paire de guêtres en toile et un chapeau de valeur de 20 sous ; — par Pantaléon Habert, paroissien de Saint-Doulchard, de 40 livres tournois dues à Jean Montagne, meunier des Moulins-le-Roi, à Bourges, pour vente de marsèche pour semailles ; — par le même, à Pierre Marché, marchand à Bourges, de 33 livres, pour vente de cinq poinçons de vin rouge et blanc, fûts non compris.

E. 1269. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1634. — Assemblée des paroissiens de Saint-Doulchard pour l'élection d'un procureur-syndic, d'un collecteur et d'un leveur des tailles, ainsi que des égaleurs de l'impôt pour l'année commençant. — Vente faite à Antoine Fins, compagnon tisserand en toile, par Madeleine Couturier, au nom de son mari, Gilbert Cottereau, maître écrivain du duc d'Enghien, d'une lettre de maîtrise extraordinaire de son métier à Bourges, moyennant 27 livres tournois et la façon de 20 aunes de toile ou 3 livres, à son choix. — Marché passé par François Bonault et Annet Torade, journaliers, avec Jean Michel, voiturier par terre, pour l'extraction de cent « tombellerées » de sable rouge, moyennant 15 livres tournois. — Vente par Étienne Jon, maître sellier, moyennant 22 livres tournois, de cinq corps de selles mallières, couvertes en veau, à Jacques Maindestre, maître de poste à Bourges. — Convention entre François Saulé et Jacques Tixier, tous deux paroissiens de Bouy, par laquelle ledit Tixier s'engage à suppléer ledit Saulé, moyennant la somme de 11 livres, dans la levée et perception des deux derniers quartiers de la taille de Bouy, dont ledit Saulé avait été nommé leveur. — Compte rendu, par Jean Gallois, des recettes et dépenses de son exercice pour l'année 1633 de la charge de procureur de la communauté des maîtres tisserands, serges et étamets de Bourges. — Protestation faite par demoiselle Marie de Sauzay, veuve de Charles Bonnin, sieur de Courpoy, laquelle déclare qu'ayant la garde noble de Renée, sa fille, il lui est dû, par le sieur de Boisbrun et consorts, une somme de 14,000 livres avec intérêts, pour vente à eux faite par le défunt de la terre de Genestau, ladite somme destinée par le vendeur tant à solder ses dettes qu'à constituer la dot de sa fille, contrairement à quoi « plusieurs personnes qu'elle s'est réservée et réserve de nommer, lui ont à plusieurs fois *gressé la bride* et persuadé de pervertir lesdits deniers », ce qu'elle n'entend faire.

E. 1270. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1634. — Obligations reconnues : par Jean Montagne, meunier des Moulins-le-Roi, à Bourges, de 40 livres tournois restant dues par lui sur le montant d'une année de la rente par lui servie à la veuve d'Antoine Lesneur, ancien procureur au présidial de Bourges, et comme fermière du prieuré de La Charité sur-Loire ; — par Jacques Dutertre, marchand drapier, au profit de Claude Thébaut, maître maréchal, de 130 livres, pour vente de 200 toisons de moutons ; — par Pierre Amy, à François Brûlé, tous deux paroissiens de Bouy, de 19 livres tournois, pour prêt à lui fait de pareille somme.

E. 1271. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1635. — Rôle de répartition pour l'année 1635 sur les paroissiens de Berry-Marmagne, de la taille s'élevant à la somme de 137 livres 9 sous qui se décomposent ainsi : 110 livres pour le Roi ; 10 livres pour les 2 sols pour livre ; 4 livres pour les frais de la lettre d'assiette ; 8 livres pour frais de recouvrement ; 40 sous pour frais d'assemblée des contribuables ; 40 sous pour les frais de rôle. etc. — Compte

rendu par Pierre Merlin, procureur de la communauté des maîtres tisserands en drap, des recettes et des dépenses de son année d'exercice dans lesdites fonctions. — Obligation par Silvain Bouchard et Laurent Colas, communs, paroissiens de Bouy, au profit de François Fauvel, acquéreur de la seigneurie de Dames, de 33 boisseaux de marsèche et 20 d'avoine, mesure de Bourges, 10 livres d'argent, 16 poules, 8 poulets, 4 oies grasses, 4 oisons, 12 fromages et 12 livres de beurre, le tout représentant le prix de deux années d'acense de la maison affermée aux obligataires par le précédent propriétaire de Dames. — Protestation par la communauté des maîtres tisserands en toile de Bourges, contre leur inscription aux rôles de l'arrière-ban du Berry, comme seigneurs du fief d'une maison située dans la paroisse de Seneçay et dite la *Mal-choisie-le-Roi*, attendu que ce lieu ne leur appartient plus. — Autre protestation par les mêmes, contre la prétention de la mairie de Bourges à recevoir maître un compagnon, marié à la fille d'un autre maître, sans lui faire faire le chef-d'œuvre, et ce au mépris des statuts du métier.

E. 1272. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1635. — Injonction d'après requête au notaire Baudran, de délivrer à François Giraud, sergent royal, en place de celle qu'il a adhirée, une grosse de l'obligation de 165 livres consentie par Jean Aupied, fermier à Tinay, au profit de Jean Cormau, paroissien de Berry-Marmagne, et sur laquelle 90 livres restent encore à payer. — Obligations : par Jacques Vallois, Silvain Chapeau et François Saulé, paroissiens de Bouy, au profit du curé, pour 140 boisseaux de seigle, par eux à lui dus, pour prêt d'une pareille quantité de grains ; — par Jean Tuasne, charron à Saint-Éloy-de-Gy, de 100 sous dus à Jean Delaporte, laboureur, pour vente d'une ânesse, dont l'acheteur ne pourra disposer qu'après paiement ; — par Paul Léger et René Dupressoir, paroissiens de Brinay, de 74 livres 15 sous à eux prêtés par Catherine Agard, veuve Simon, pour faire sortir ledit Léger de la prison, où il avait été enfermé à la requête des receveurs des tailles.

E. 1273. (Registre.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1634-1636. — Cession faite, moyennant la somme de 39 livres tournois, par Pasquet Loury et Léonard Jourdin, leveurs des tailles pendant les deux dernières années 1632 et 1633, dans la paroisse de Bouy, au profit de Jean Moreau, curé de ladite paroisse, du montant des dommages et intérêts qui pourront leur être alloués dans le procès pour sévices graves intenté par eux contre Pierre Bertrand, laboureur dans la même paroisse. — Quittance par François Rousseau, vicaire de la vicairie de Saint-Barthélemy, dans le château de Vierzon, archidiacre de Graçay et prieur de Jalognes, de la somme de 100 sols tournois, reçue d'Antoine Tardy, cardeur, pour jouissance d'une année du droit de laude sur les bestiaux vendus à la foire de la Saint-Barthélemy, audit Vierzon.

Nota. — Le recto de la page 202 et la page 203 du registre sont remplis par les notes suivantes : « L'édict et publication du ban et arrière-ban a esté publié au bailliage et siège présidial de Bourges au mois d (*blanc*) de l'année 1635. — L'édict du reaussement des monnoyes est venu à Bourges le jeudy treiziesme jour de mars 1636 ; sçavoir la pièce cart d'escu, à vingt sols ; la piece de vingt et ung sols et quatre deniers, à vingt sept sols, et ainsi des autres à proportion ; la pistolle d'Espaigne, à 9 livres tournois ; l'escu de nouvelle fabrication, à 4 livres 14 sous ; l'escu viel à 114 sols tournois ; la pistolle d'Itallye, à 8 livres 12 sous. Ledict édict a esté publié à son de trompe au marché, autrefois la place Bourbon, le sabmedy XVe mars 1636. — Cette mesme année 1636 c'est trouvé la Feste-Dieu estre le XXIIe may, cours de la *seizeine de may*, justice de messieurs les vénérables de la Sainte-Chapelle du pallais royal de Bourges, lequel jour la procession, qui avoit accoustumé ce faire, ne se feit à la manière accoustumée, ains seullement dans l'église de Saint-Estienne, et n'y avoit aulcunes confrairyes, ny paroisses, seullement messieurs de Saint-Estienne avec messieurs de la ville, qui portoient le poisle, et messieurs du présidial y assistèrent, d'aultant que avoit ainsy esté résolu par assemblée de messieurs du clergé, messieurs du présidial et messieurs de la ville, tant à cause de la maladie que de la crainte que l'on avoit que les justiciers de la dite *saisaine de may* ne voulussent dominer, qui eust peut-estre causé un grand scandalle ; mais il s'en feit une aultre le dimanche premier juin ensuivant où toutes les paroisses et couvents y estoient avec messieurs du présidial et de la ville, avec tous les flambeaux et torches de la ville. »

« Le vendredy unziesme juillet de la mesme année 1636, l'édict d'augmentation des pistolles d'Espaigne, à 10 livres ; pistolles d'Itallye, à 9 livres 12 sols ; escu d'or, à 104 sols ; l'escu viel, à 6 livres ; ducats à deux testes à 10 livres, pièce de 58 sols, a esté publié au siège du bailliage, et touttes les autres monnoyes diminuées, sauf les carts d'escus, pièces de 20 sols et testons de France, qui sont, scavoir : le cart d'escu, à 20 sols ; le teston, à 19 sols et oultre, et la pièce de 20 sols, à 27 sols. Et oultre porte deffence de parler par pistolles et escus, ains par livres, soit dans les contracts ou aultrement. »

En outre, on lit, sur la garde du registre, la mention suivante : « Le vendredry vingt huitiesme juillet 1634 l'édict

de la réduction des rentes au denier dix huit a esté publié au siège du bailliage de Berry et siège présidial de ceste ville, portant deffence à tous notaires de passer aulcuns contracts de rentes et autres qu'au denier dix huit. »

E. 1274. (Registre.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1636. — Assemblée de la communauté des maîtres savetiers de Bourges, qui décident que l'aspirant Toussaint Pâtureau ne sera admis à la maîtrise du métier, après le chef-d'œuvre fait, qu'à la condition de verser dans la caisse commune 45 livres destinées à l'acquisition de deux burettes en argent pour la chapelle de la confrérie, plus deux livres de cire pour le luminaire, moyennant quoi il sera exempt de toute « beuvette ». — Bail d'acense par le curé de Berry-Marmagne à Claude Nicard et François Julien, vignerons, du quart du dîme de blé, pois, chanvre, fèves, etc., dit le grand dîme de Fontillet, dépendant de ladite cure, et moyennant le service annuel de 160 boisseaux de froment, seigle, marsèche et avoine, de chaque espèce un quart, mesure de Bourges, rendus conduits à la cure, le jour de la Saint-Michel — Engagement pris par Étienne Ausergent, pâtissier à Lochy, âgé de 42 ans, et « soubs poil blond », envers Jacques Maindestre, maître de poste à Bourges, de lui servir de postillon, pour satisfaire à l'ordre du Roi, moyennant 15 livres tournois, le cheval harnaché et les bottes étant d'ailleurs fournis par ledit Maindestre. — Commission donnée audit Jacques Maindestre, par Claude Minard, l'un des cinq postes ordinaires de la Cour, et François Minard, son frère, maître de poste à La Rochelle, conseillers maîtres des courriers provinciaux de la province du Berry, pour l'exercice du bureau établi à Bourges, rue Saint-Sulpice.

E. 1275. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1636. — Obligations reconnues : par Michel Verny, jardinier à Bourges, à Claude Potier, marchand drapier, de 25 livres 12 sous, pour vente de deux pièces de serge, une grise et une blanche ; — de 10 livres tournois dues par Claude Mérinon, parcheminier, à Georges Descosses, maître apothicaire, pour médicaments fournis à sa femme ; — par Germain Brochet, paroissien de Savigny-en-Septaine, de 18 livres tournois, plus 18 sous de foussage, envers Jean Mercier, marchand à Bourges, pour vente de la coupe et tonture de trois quartiers de bois dans les taillis de Boisgibaut.

E. 1276. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1637. — Sommation faite par messire François Rousseau, prieur de Jalognes et archiprêtre de Graçay, à François

Guénois, receveur des décimes du diocèse de Bourges, d'avoir à recevoir la somme de 78 livres tournois, montant des décimes des années 1635 et 1636 dudit archidiaconé de Graçay, et refus du sieur Guénois de les recevoir avant d'être payé des deux années antérieures, à lui dues par le prédécesseur dudit Rousseau. — Déclaration faite par Jacques Maindestre, maître de la poste de Bourges, contre Guillaume Martinet, maître de la poste de Neuvy-sur-Barangeon, chargé de lui remettre le paquet du Roi à son adresse, ledit Martinet ayant prétendu remettre ledit paquet après en avoir fait l'ouverture, et tout défait, ce que Maindestre n'a voulu accepter, et a refusé de rembourser les frais de voyage de Martinet. — Compte rendu par Pierre Merlin, procureur de la communauté des tisserands en draps, des recettes et dépenses de son exercice des années 1635-1636. — Testament de messire Jean Bordu, curé de la paroisse de Vasselay. — Accord entre les deux communautés et confréries des drapiers-tisserands et des tapissiers-sergiers, en vertu duquel les deux corps seraient désormais réunis en un seul, n'ayant qu'une seule caisse et un seul procureur. — Contrat d'accueillage de Pierre Pelaut, compagnon, chez Étienne Pellerin, maître tisserand en draps, serges et estamets, pendant un an et moyennant 11 livres argent et cinq aunes de serge pour s'habiller. — Assemblée des procureurs fabriciens de l'église de Sainte-Croix, à Bourges, pour délibérer sur la réclamation faite par la communauté des vicaires de l'église métropolitaine, du calice de vermeil et sa patene dont se servait le dernier curé, récemment défunt. Les fabriciens décident que ledit calice ayant servi à l'usage de l'église de Sainte-Croix depuis vingt ans sans réclamations, et la paroisse faisant gratuitement le service régulier pour l'âme du défunt, il n'y a pas lieu de déférer à la réclamation.

E. 1277. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1637. — Obligations reconnues : par Jean Mérienne, cardeur et peigneur, au profit de André Delaville, vigneron, de 9 livres tournois, à cause d'une loge brûlée appartenant audit Delaville, plus des frais de la poursuite contre lui intentée à cette occasion par devant le prévôt ; — de 14 livres par Benoît Louzy, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, à Claude Thébaut, maître maréchal à Bourges, pour vente d'une paire de roues ferrées ; — par François Pommier, hôtelier, Étienne et Nicolas Boulier et Jean Reuillon, tous paroissiens de Saint-Germain-des-Bois, de 14 livres tournois à Robert Sagordet, marchand toilier à Bourges, pour vente d'un habit complet de drap gris, une chemisette de Frise rouge, un chapeau, deux rabats et un mouchoir, à l'effet d'équiper un soldat, fourni par eux pour le service du Roi.

E. 1278. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1638. — Dénombrement des habitants de la paroisse de Saint-Médard, à Bourges, relevé à l'instigation du curé, tant au dedans qu'au dehors de la ville, à l'effet de constater la pauvreté du quartier de Saint-Sulpice et servir de titre dans un procès entamé par ledit curé relativement à sa portion congrue. — Renonciation par Pierre Viraut, huissier de salle du prince de Condé, à Mehun-sur-Yèvre, à l'héritage de feu son frère, André Viraut, au profit de sa veuve, Marguerite Dutan. — Sommation faite à l'abbé de Saint-Sulpice-les-Bourges, par Jacques Chaliveau, vicaire perpétuel du prieuré-cure de Migny, d'avoir à lui payer 75 livres, dernier quartier de la pension annuelle de 300 livres qui lui est due pour le service de ladite cure. — Assemblée des paroissiens de Saint-Doulchard, réunis à l'effet de nommer un nouvel égaleur des tailles, en remplacement de Benoît Soret, récemment décédé. L'assemblée se sépare sans avoir émis un vote valable. — Compte rendu par Pierre Chalant, procureur de la communauté des maîtres foulons de Bourges, des recettes et dépenses de la dernière année de son exercice. — Marché passé entre Claude Micard et Sylvain Maréchal, vignerons de la paroisse de Berry-Marmagne, par lequel ledit Micard s'engage à faire garder par sa bergère les moutons de Maréchal, moyennant qu'il lui donnera une cotte de drap de 3 livres 5 sous l'aune, garnie d'un corps de teinture et de lisières, un couvre-chef et une collerette de tulle. — Autre, par lequel Claude Robinard, prêtre gagiste de l'église du Château-les-Bourges, s'oblige moyennant 18 livres tournois et un charroi de bois, envers Silvain Métrot, fermier de la commanderie dudit Bourges, résidant à Solas, dans la paroisse de Berry-Marmagne, à célébrer un jour par semaine le service divin dans la chapelle de Saint-Jean, audit Bourges, outre celui de la Saint-Jean-Baptiste, ledit Métrot se chargeant de fournir le pain, le vin et le luminaire propres audit service. — Assemblée des paroissiens de Berry-Marmagne pour la nomination d'un collecteur de la taille de 170 livres, imposée sur la paroisse, pour sa part de la subsistance de l'armée de la Franche-Comté.

E. 1279. (Registre.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

1638. — Abonnement consenti par Claude Balagny, hôtelier de la paroisse de Berry-Marmagne et fermier du droit de huitième dans ladite paroisse, à son confrère Étienne Garnier, pour toute la durée de son bail et pour la somme de 26 livres tournois, quant au droit de huitième sur tout le vin qu'il vendra à pot et à table assise, dans la circonscription de la paroisse. — Bail d'accense des dîmes de la cure de Saint-Doulchard, fait par le curé de ladite paroisse, à Pierre Larchevêque et consorts, moyennant 4 muids et demi de blé, froment, méteil, seigle et marsèche, par quantités égales, plus 2 septiers d'avoine, au petit septier, mesure de Bourges, et 200 boiteaux de paille par an.

Nota. — On lit sur une des pages du registre restées en blanc la note suivante : « Cette année la ville de Bourges fut cotizée soixante mil livres de subsistance dont aulcuns des habitans furent taxez pour le payer, moyennant quoy on leur passa constitutions, pourquoy le treizin fut augmenté d'un tiers pour le payement des arrérages. »

E. 1280. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1638. — Obligations reconnues : par Pasquet Loury, paroissien de Bouy, de 35 livres 8 sous, au profit de Claude Thébaut, maréchal à Bourges, pour l'embatture de deux roues de voiture et la vente d'un essieu de fer; — par Jacqueline Bourbon, veuve Gerbaud, de 10 livres 10 sous, au profit d'André Joslin, vigneron audit Bouy, pour la fourniture d'un demi-quarteron de fagots ; — par Jean Gaudin, paroissien de Saint-Doulchard, de 60 livres tournois, à François Habtin, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, pour vente d'une paire de bœufs arables ; — par André David et Jacques Raymond, pêcheurs, de 10 livres 7 sous, à Jean Maugarny, cordier, pour vente d'un trémail ou filet, garni de fers et de lièges.

E. 1281. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1639. — Rôle de répartition, sur la paroisse de Berry-Marmagne, de 178 livres de taille imposée pour la subsistance des troupes durant les quartiers d'hiver. — Procuration donnée par l'abbé et les religieux bénédictins de Saint-Sulpice-les-Bourges, à frère Jacques Hurebec, l'un d'entre eux, pour comparaître devant les commissaires nommés dans la cause entre eux et les religieux de Chezal-Benoît, pour soutenir les intérêts de la communauté. — Marché entre Jean Millet, fabricant de poterie à Neuilly-en-Sancerre, et Gilbert Voutat et Bonnard Bourgoin, marchands potiers, par lequel le premier s'engage à fournir à ceux-ci, pendant un an, tous les pots qu'ils lui commanderont, au prix de 55 sous le cent, en comprenant les cinq au cent et les 25 de surplus pour 400. — Déclaration faite par Marguerite Pommier, femme séparée de biens de François Regnault, avocat en parlement, à Peyrat, bailliage de Bourganeuf, que, si elle a consenti à accepter la donation à elle faite par Jean Moreau, prieur de Praha-près-Culan, de la somme de 1,600 livres à lui restant due sur la succession de son neveu, Jacques Moreau, bourgeois de Paris, ce n'est que sur ses instances, et qu'elle demeure prête à lui restituer ladite somme à première

réquisition. — Renseignements fournis à la requête de Jacques Lagarrigue, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, par Silvine Poussard, veuve Marmier, aubergiste à l'*Écu de Bretagne*, sur le séjour, en son hôtellerie, d'un jeune homme qui y était venu avec des rouliers de Clermont, et porteur d'une besace contenant une soutane et des papiers, qu'il se disait chargé de remettre à un ecclésiastique de Bourges.

E. 1282. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1639. — Obligations reconnues : de 4 livres tournois dues par Jean Torchon, paroissien de Berry, à Pierre Gaillard, ancien leveur des tailles de ladite paroisse, sur les impositions de l'année 1638 ; — de 36 livres tournois dues solidairement par Silvain Dumay et Jean Devin, maîtres tondeurs en draps à Bourges, à Jean Chesneau, marchand, pour l'acquisition de deux paires de *forces* (ciseaux), servant au métier de tondeur.

E. 1283. (Registre) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1639. — Décharge donnée par Étienne Legendre, tailleur d'habits, à Jacques Guillemeau, maître tisserand en toile, pour livraison à lui faite par ledit d'une casaque de drap gris bisé, doublée par devant et aux épaules de revêche de même couleur, ayant appartenu à Pierre Deforges, aussi tisserand, et ce moyennant 3 livres données à Guillaumeau, pour représenter pareille somme pour laquelle il avait pris en gage ladite casaque. — Accord entre Michel Cheulant et Silvain Blondeau, maîtres foulons, par lequel le dernier cède pour un an, et moyennant 20 livres à Cheulaut, la jouissance, un jour la semaine, d'un office de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire audit Bourges, ayant appartenu à feu Gilbert Ponat, par sa veuve, au profit de René Bidaut, praticien, moyennant 900 livres payées comptant.

On lit sur le premier feuillet du registre la note suivante : « L'édict par lequel il est enjoinct à tous à peine de cinq cents livres d'amende de prendre tout or s'il n'est de poix ou à tout au moings de diminuer sur ce qui deffaudra pour grain 19 deniers, qui est pour 12 grains 19 deniers, et ainsi à proportion fut publié à Bourges le 18 novembre 1639 : et par une déclaration du Roy de prendre les monnoyes d'argent pour le prix de l'ordonnance qui a cours vingt sols le quart d'escu et ainsi des autres. »

E. 1284. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1640. — Obligations reconnues : de 40 livres par Pierre Marche, marchand à Bourges, envers Martin Felleron, paroissien de Dame-Sainte, pour vente d'un cheval entier, sous poil bai ; — de 15 livres tournois, par Pierre Larchevêque, vigneron à Saint-Doulchard, envers Étienne Corbin, pâtissier à Bourges, pour vente d'une *monstrée* de bois taillis des tailles de Gérissay, plus de 15 sous pour le *forestage* ; — par Georges Vien, maréchal à Brinay, envers François Simon, sieur de Chancenay, pour la somme de 51 livres 12 sous, comprenant, outre 36 livres pour prêt à lui fait de pareille somme, 15 livres 12 sous pour vente de 4 septiers de blé moudure, mesure de Lury ; — de 168 livres 6 sous par Gilbert Gastignon, boucher, envers Jean Renou, marchand à Bourges, pour vente de 51 moutons.

E. 1285. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1640-1641. — Testaments : de Rose Robelin, religieuse novice à l'Hôtel-Dieu de Bourges, par lequel elle institue pour ses héritiers les enfants d'André Verdelet, contrôleur au grenier à sel de Bourges ; — de Marie Richard, aussi novice audit Hôtel-Dieu, par lequel elle fait son légataire universel Me Gabriel Guyard, notaire royal ordinaire en Berry. — Protestation par François Simon, sieur de Chancenay, contre la violence sur lui exercée par sa mère, Catherine Agard, veuve de Jacques Simon, laquelle « à cause de la puissance maternelle », l'a forcé, en présence de notaire, de lui donner acquit de 28,000 livres à lui promises par contrat de mariage, et qu'il n'a pas touchées. — Bail d'accense, par Jean Charles, curé de Saint-Éloy-de-Gy, au profit d'Antoine Labeau, laboureur, pour cinq années, et moyennant 8 septiers méteil et 4 septiers marsèche, mesure de Bourges, par an, de la moitié de la dîme de blé, pois, fèves, chanvres « et autres légumes », prélevée par ladite cure sur le lieu de l'Épinière, situé dans ladite paroisse de Saint-Éloy, le dîme étant indivis avec l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges et le chapitre de la Sainte-Chapelle

1286. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1641. — Obligations reconnues : par Jean Regnier, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, envers Macé Guillebert, jardinier à Bourges, de 12 livres tournois et une douzaine de fagots à deux liens et non feuillés, pour la vente d'une jument, sous poil alezan ; — par Sulpice Gaudin, paroissien de Saint-Doulchard, envers Claude Thibaut, maréchal à Bourges, de 19 livres 10 sous pour l'emballure d'une paire de roues, y compris la fourniture des bandes et des clous, — de 10 livres tournois, par Pierre Bernage, compagnon savetier, envers Jean Maugarny, maître cordier, en dédommagement de ce qu'il n'a pas complètement satisfait aux conditions du contrat d'apprentissage passé avec ledit Maugarny. — Prise en cheptel, par Silvain Mestrot, laboureur

de la commanderie de Solas et paroissien de Berry-Marmagne, du chanoine Hugues Bengy, sieur de Fontillay, de 12 bœufs arables, 2 taureaux de 3 ans, 15 vaches mères avec 10 veaux, 6 taureaux de 2 ans, une *taure* (génisse) de 3 ans, 80 *vacives* et *vaciveaux* (agneaux et agnelles de l'année), 4 cavales mères, sous poil bai, une, sous poil gris, une autre, sous poil *vachin*, 3 *poulines* (pouliches), un poulain bai de 2 ans, le tout à croît et décroît, cheptel et profit.

E. 1287. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1642. — Obligations reconnues : par François Torchon, paroissien de Berry-Marmagne, de 110 livres tournois, envers François Bigot, marchand, pour vente d'une jument, sous poil bai, ayant crins, queue et oreilles ; — par Jacques Gaune, pâtissier et cabaretier à Bourges, de 200 livres tournois, envers Martin Desmarc, marchand, pour vente de six pièces de vin clairet ; — par Claude Dupré, voiturier par terre, de 20 livres tournois dues à Jean Mignot, pour une paire de roues ferrées.

E. 1288. (Registre.) — In-f°, 246 feuillets, papier.

1642. — Contrat d'apprentissage du métier de boulanger, entre Cosme Crosnier et son fils, orphelin de mère et mineur, déjà apprenti depuis six mois, pour une année et moyennant 24 livres tournois. — Autre, du métier de tisserand, en draps entre Marc Bouché, maître dudit métier, et Pierre Paget, tailleur d'habits, pour une durée de trois ans, et moyennaut 17 livres tournois. — Contrat de mariage entre Jacques Helvin, maître peintre à Bourges, fils de feu autre Jacques, maître écrivain dans la même ville, et Catherine Martin, veuve de Pierre de La Chenaie, ancien gendarme de la compagnie de la Reine.

E. 1289. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1642. — Association au tiers de Denis Habaut, vigneron à Saint-Doulchard, avec Nicolas Torchon et Étienne Jarry, laboureurs de la même paroisse, pour l'acquisition de pailles, balles et courtes pailles, montant à 100 livres tournois. — Acte d'assemblée des maîtres tisserands en toile de Bourges, pour approuver la saisie faite d'une certaine quantité de fil sur la veuve Ruelle et les poursuites auxquelles elle pourra donner lieu. — Bail pour un an, et moyennant 95 livres tournois, par les fermiers généraux du droit d'imposition des bois et charbons dans la ville de Bourges, de ce dit droit pour la porte de Saint-Sulpice, au profit de Jacques Monnot, maître charpentier, et Jean Naulin, tailleur d'habits. — Rôle de répartition pour 1642 de la taille sur les paroissiens de Bouy, ladite imposition ainsi composée : pour le principal pendant 3 ans, 82 livres ; pour portion du taillon, 50 livres ; pour partie des droits de l'élection, 100 livres ; 13 livres 6 sous 6 deniers par livre attribués aux leveurs ; 50 sous pour frais de sergent ; 100 sous pour frais de rôles, vogages, etc. — Autre, de la répartition, sur la paroisse de Saint-Doulchard, de la somme de 433 livres, ainsi composée : 413 livres pour le principal et 20 livres pour les 6 deniers par livre. — Compte rendu de sa gestion par Michel Charlaut, procureur sortant de la communauté des maîtres foulons de Bourges. — Aveu et dénombrement fait à la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre, par Jeanne Bêchereau, veuve de Jean Mauvron, avocat au bailliage et présidial de Bourges, à cause du lieu de Valleau, situé dans la paroisse de Bouy. — Compromis entre les dix fermiers des moulins à draps de la ville de Bourges, par lequel ils s'engagent à n'associer à leur ferme aucun autre drapier du pays, et notamment le nommé Louis Mary, pour lequel ils s'interdisent formellement le droit de travailler.

E. 1290. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1643. — Obligations reconnues : de 350 livres, par Nicolas Regnault, marchand, envers Jacques Maindestre, maître de la poste à Bourges, pour vente de 3 chevaux, garnis de leurs harnais, limons et traits, d'une selle et d'une bride à chevaucher, plus d'une charrette avec roues ferrées et essieu en fer, un châssis à gerbes, etc. ; — par Silvain Lécloppé, vigneron à Saint-Éloy-de-Gy, envers Fiacre Girault, journalier, de 6 livres tournois, une aune de drap, 2 chapeaux, chacun de 30 sous, une chemise, une *domaie* (redingote), un haut de chausses, une paire de guêtres, le tout de toile, et une paire de souliers, dont il lui reste redevable sur le prix de ses gages ; — de 4 livres 10 sous, par Pierre Cousteau, paroissien de Saint-Doulchard, envers Nicolas Vernier, laboureur, pour vente de 100 boiteaux de paille ; — de 13 livres 10 sous, par Hilaire Cortat, teinturier, envers François Thibaut, orfèvre, pour vente de 3 cuillers d'argent.

E. 1291. (Registre.) — In-f°, 211 feuillets, papier.

1643. — Prise en pension pendant un an, par Jean Donon, vigneron, de son beau-frère, Jean Arnaut, qu'il s'engage à « norrir, loger, héberger, hospitalizer et reblanchir », durant ce temps, moyennant qu'il jouira de ses revenus de l'année, en s'engageant à faire faire ses vignes à ses dépens. — Testament de Vincent Collé, écuyer, sieur de Saint-Maur, cavalier de la compagnie de chevau-légers du duc d'Enghien, sous la conduite du chevalier de Rhodez, capitaine-lieutenant de ladite compagnie. — Contrat d'asso-

ciation de meubles entre Silvain Bauchard, laboureur à Berry-Marmagne, et Pierre Hallin, journalier à Berry, avec cette réserve que, le mobilier de Bauchard étant de bien plus grande valeur que celui de Hallin, si ledit Bauchard acquiert quelques héritages jusqu'à concurrence de 300 livres, ils lui demeureront propres, ainsi qu'à sa femme. — Autre contrat d'association à tiers entre les carriers Jean Salomon et François Gilbert, d'une part, et d'autre, Étienne Boutet, pour l'exploitation des carrières affermées du chapitre de Montermoyen, pour six ans.

Nota. — On lit sur les gardes du registre la note suivante : « Le sol pour livre ne s'est plus levé aux portes de Bourges le IX mars 1643 par le moyen de l'arrest de suppression. »

E. 1292. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1644. — Obligations reconnues : par Charles Pajonnet, maître boulanger, envers Étienne Aupic, fermier de la seigneurie de Saint-Florent, de 14 livres, pour vente de la coupe d'un arpent de bois taillis ; — par Pierre Jacquier, maréchal de la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, envers Claude Thébaut, aussi maréchal à Bourges, de 61 livres tournois, pour vente d'une enclume de fer et d'un soufflet double, propre à son métier; — par François Grillot, tripier à Bourges, envers André Desmoulières, vigneron, de 70 livres restant dues sur le prix total de 80 livres, pour vente de deux tonneaux de vin ; — par Georges Delhomme, paroissien de Senneçay, envers Michel Maréchal, voiturier par terre, de 120 livres, pour vente d'un cheval entier, sous poil isabelle ; — par Guillaume Boutet, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, envers Sébastien Terrenoire, de 12 livres 10 sous, pour fourniture de 10 douzaines de fagots ; — par Mathurin Antoine et Silvain Buttin, laboureurs à Saint-Doulchard, de 100 livres, envers Silvain Chantelat, laboureur de la même paroisse, pour vente de la tonture d'un arpent de pré.

E. 1293. (Registre.) — In-f°, 328 feuillets, papier

1644-1645. — Contrat de mariage de Robert Pirepou, mégissier à Morogues, fils de Jean Jacques, procureur fiscal audit Morogues, et Perrette Cotteblanche, avec Marie Julliot, fille de feu Jacques, ancien fauconnier ordinaire du prince de Condé. — Procuration donnée en blanc, par Jean Descharlard, prêtre du diocèse d'Évreux, pour, en son nom, consentir, entre les mains du vice-chancelier et vicaire apostolique du pape, à la création d'une pension de 230 livres sur le prieuré-cure de Langon, résigné en sa faveur par maître Antoine Charbonnier, prêtre du diocèse d'Autun. — Vente moyennant 120 livres tournois, par Pierre Ravé, salpêtrier du Roi, à Noël Barrière, vigneron, d'une halle dans le logis de Saint-Grégoire, servant à la fabrique de salpêtre, à la condition de la démolir sous quinzaine. — Testament de Anne Madinet, veuve de Tanneguy Bécheau, avocat au présidial de Bourges.

Nota. — On lit sur un feuillet intérieur du registre les notes suivantes : « L'édict de la réduction des rentes au denier dix huict a esté publié le vendredy XXVIIIe juillet 1634. » — « Le XXIXe janvier 1645 les vents ont esté sy impétueux qu'ils ont tout renversé en plusieurs endroicts. »

E. 1294. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1645. — Obligations reconnues : par Guillaume Petit, vigneron, paroissien de Berry-Marmagne, de 13 livres tournois, envers les fermiers des dîmes de Saint-Doulchard, pour vente de 200 boiteaux de paille et 10 vannées de balles ; — par Étienne Silvain, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, de 9 livres 9 sous, compris le forestage, envers Silvain Millet, hôtelier à Allogny, pour la vente de la coupe d'une monstrée de bois taillis, dans cette dernière paroisse ; — par François et Mathieu Lesculier, vignerons, de 11 livres, à Antoine Trouin, de la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, pour délivrance d'une cuve tenant 12 queues de vendange; — par Jean Levrant, de Saint-Éloy, de 100 livres tournois, envers Catherine Tachon, veuve de Jean Réduit, maître bourrelier, pour prêt de pareille somme fait en 10 pistoles d'Espagne, du poids de l'ordonnance ; — par Anne Héliot, veuve Jacques Julliot, ancien fauconnier du prince de Condé, et Robert Piperon, mégissier à Bourges, de 241 livres 15 sous, envers Guy Duménil-Simon, écuyer, sieur du Breuillet, pour vente de 280 toisons de laines du Berry ; — par Mathurin Gastellier, maître cuisinier, de 8 livres, au profit de Jean Méry, maître barbier-chirurgien à Bourges, pour avoir traité sa femme, atteinte d'une affection au sein.

E. 1295. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1646-1647. — Obligations reconnues : par Claude Rousseau, paroissien de Berry, de 31 livres d'argent, plus une paire de souliers, envers Noël Maunourry, domestique, pour ses salaires d'une année de services ; — de 22 livres 10 sous, par Léonard Tuasne, paroissien de Saint-Doulchard, envers Étienne Tribon, maître boulanger à Bourges, pour vente de deux cents et demi de boiteaux de paille ; — par ledit Tuasne, envers Denis Cortat, marchand à Bourges, de 52 toisons de laine « surge non chabine », pour lesquelles Cortat a versé par avance la somme de 35 livres, prix de la vente ; — par Jean Rousseau, paroissien de Berry-Marma-

gne, envers Pierre David, boucher à Bourges, de 50 livres tournois, pour sa part du « mespert » des moutons qu'il tenait à cheptel dudit David ; — par Jacques Petitfils, meunier à Osmoy, envers René Thoret et Jean Renaudiou, marchands à Bourges, de 105 livres, pour vente d'un mulet, sous poil brun-bai, ayant crins, queue et oreilles ; — par Jean Geoffre, journalier, de 8 livres 10 sous, envers Jean Couriou, boulanger, pour la dépense chez lui faite le jour de son mariage avec Jeanne Habram.

E. 1296. (Registre.) — In-f°, 435 feuillets, papier.

1646-1647. — Bail à moitié profit, par Gabriel Descayeux, receveur du Domaine de Bourges, à Gratien Beaujean, meunier, du colombier du moulin de Rocheriou, paroisse de Bouy, à condition de nettoyer et nourrir les pigeons. — Désistement, pour cause de mariage, du contrat d'apprentissage passé entre Jean Gallois, maître tisserand en draps, serges et étames, et Silvain Clément, moyennant un dédommagement de 90 livres tournois de la part de ce dernier. — Testament de Jeanne Guyard, religieuse novice à l'Hôtel-Dieu de Bourges, « estant sur le point de donner le denier à Dieu au monde par la profession qu'elle espère faire ». — Accord entre Marguerite Pascal, veuve Buche, comme curatrice de Jean Pasquet, chanoine du chapitre de Sancergues, infirme et son cohéritier, de leur oncle Jacques Chaulet, ancien prieur dudit Sancergues, avec Nicolas Billard, légataire universel et exécuteur testamentaire du défunt, mais accusé de captation d'héritage, par lequel accord la veuve Buche se désiste de sa poursuite, moyennant cession par ledit Billard des objets suivants provenant de ladite succession : 700 livres tournois argent, 6 *linceux* (draps), une douzaine de serviettes de 2 plains, 2 nappes, une pièce de toile de 29 aunes, 6 chemises d'homme, la moitié de 2 pièces de serge blanche, « l'une d'estain, l'autre de treme », et une casaque de drap noir.

E. 1297. (Registre.) — In-f°, 230 feuillets, papier.

1648. — Bail d'acense pour trois années, et au prix de 65 livres de ferme et 12 livres 10 sous de rente due annuellement à Me Guénois, avocat au présidial de Bourges, par François Béraut, mesureur au grenier à sel de Vierzon, à Pierre Planchon, hôtelier et archer de la gabelle, du cabaret des *Bons-Beuveurs*, situé au faubourg Saint-Sulpice, à Bourges. — Mariage de Gilbert Duplex, maître d'école à Bourges, avec Françoise, fille de défunts Claude Lastrimpe, maître sculpteur, et Françoise Bigot. — Remise faite à Henri Delaunay, garde bois du comté de Fontenac, par André Breton, vicaire du prieuré de Bléron, dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, de la jouissance d'une maison, sise à Palluau, et à lui délaissée par ledit Delaunay, son beau-frère, pour y faire sa « retirance ». — Association pour travaux, pendant l'année 1649, et notamment pour la confection d'un puits, par Me Guénois, sieur de Prunay, entre Mathieu Alapierre et Louis Cacat, tous deux maçons et tailleurs de pierre, à condition de vérification contradictoire des travaux chaque quinzaine et de partage égal des bénéfices.

E. 1298. (Liasse.) — 40 feuillets, papier.

1648-1649. — Obligations reconnues : par Jean Renouard, paroissien de Sain-Éloy-de-Gy, de 8 livres tournois, envers Gabriel Descayeux, receveur général du Domaine de Berry, pour vente d'une truie ; — par Jean Marjaut, de la même paroisse, envers Adrien Imbert, domestique, de 25 livres 5 sous, 2 chapeaux, de valeur de 25 sous chacun, 2 chemisettes de serge grise, 2 chemises et une *domate* en toile, plus la carrelure d'une paire de souliers, restant dû par lui sur le montant des gages dudit Imbert ; — par Blaise Jacquelin, de la même paroisse, de 8 livres tournois, envers Jean Levrant, leveur de l'impôt du sel, dans ladite paroisse, en l'année 1645, en déduction de la somme sur lui imposée aux rôles ; — par François Blanchet, boucher à Bourges, de 25 livres, envers Michel Vallois, paroissien d'Annoix, pour vente d'un bœuf.

E. 1299. (Registre.) — In-f°; 235 feuillets, papier.

1649. — Bail pour cinq années, par Charles Menou, avocat en parlement, à Bourges, au profit de Blaise Jacquelin, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, de la métairie de la Croix-Blanche, autrement Touraille, située dans ladite paroisse de Saint-Éloy, moyennant 30 livres tournois d'argent, 40 boisseaux froment, autant méteil et autant marsèche, 4 livres de beurre, 6 fromages et 200 *gluis* (bottes) de paille. — Vente d'une étude de notaire royal à Bourges, à Augustin Moreau, notaire de la prévôté de Sancoins, par Catherine Bidaud, fille majeure de feu Étienne Bidaud, ancien titulaire de l'étude vendue, et moyennant le prix de 400 livres tournois, ledit contrat de vente suivi de l'inventaire fait par Antoine Baudran des minutes de l'étude Bidaud. — Testament de Cyprien Regnier, sieur de Beaupré, bourgeois de Bourges, fils de feu Philippe Regnier, conseiller du Roi, sieur de Thou, et lieutenant assesseur de la prévôté dudit Bourges.

E. 1300. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1638-1650. — Registre de la communauté des maîtres tisserands en draps de Bourges. — Assemblée du 24 mai 1638. Ordre du jour des délibérations : vote des frais des violons, du procureur et du valet de la confrérie, de l'indemnité aux pères Cordeliers, chez lesquels elle se réunit, de la confection du pain bénit, etc., le jour de la fête de la communauté ; de l'arrentement d'une maison, dont l'entretien est devenu trop coûteux par suite de son mauvais état, etc. — Autre assemblée du 4 juin, pour la nomination d'un procureur. — Autre du 13 juin, qui décide que ceux des maîtres qui, à la procession de la Fête-Dieu, jouent le rôle des 12 apôtres, devront, sitôt la cérémonie achevée, remettre à la communauté les robes revêtues par eux pour cette figuration. — Engagement pris par les religieux Cordeliers de faire pour la communauté tout le service religieux prescrit par les statuts, moyennant 22 livres tournois par an. — Assemblée du 23 mai, où il est décidé qu'en présence de la prétention émise par la ville de réduire à 10 livres, au lieu de 21 livres 10 sous, la subvention habituelle fournie pour l'assistance des maîtres représentant les apôtres, ceux-ci s'abstiendront désormais et rendront les robes à la ville. — Autre du 23 de janvier 1639, qui décide la réception, sans la condition du chef-d'œuvre, d'Antoine Perichon, à condition qu'il paiera, outre le droit de réception, 22 livres de cire neuve pour le luminaire de la confrérie, dont la pauvreté lui rend cet entretien fort onéreux. — Autre du 17 mars 1639, où l'on consent à admettre l'aspirant Braslet avec exception de chef-d'œuvre, pourvu qu'il fournisse un courtibaut (dalmatique) de damas rouge, doublé de camelot noir, portant brodées les armes du Roi, celles de la communauté, et sur la doublure une tête de mort. — Autre du 10 mars 1641, dans laquelle le procureur de la communauté communique aux assistants une nouvelle sentence du tribunal de l'Hôtel-de-Ville, par laquelle il est enjoint à tous les maîtres d'y porter à vérifier toutes les serges croisées sur estain et les draps du sceau qu'ils fabriqueraient. — Autre du 4 mai 1642, qui décide que l'on continuerait à louer des violons, non-seulement pour le jour de la Fête-Dieu, mais aussi pour les semonces de la veille et le lendemain jusqu'au dîner. — Autre du 8 janvier 1645, pour délibérer sur l'imposition de la taxe de 60 livres sur la communauté, à l'occasion de l'avènement du nouveau Roi. Faute d'un nombre suffisant d'assistants, la délibération ne peut avoir lieu. — Autre du 8 mars 1648, dans laquelle il est arrêté qu'on appellera au bailliage du jugement de la ville, qui autorise Jacques Segry, maître boutonnier, à faire travailler chez lui à la draperie « pour l'entretien de son trafic ».

E. 1301. (Registre.) — In-f°, 600 feuillets, papier.

1643-1650. — Cession faite à François Bérault, hôtelier du bourg de Saint-Sulpice, à Bourges, par François Prelats, entrepreneur de l'entretien des pertuis à vif fond de l'Yèvre, de Bourges à Vierzon, de 80 livres tournois, à lui dues par les intendants des turcies et levées de la navigation de la Loire, pour la troisième année de l'entretien de ladite rivière. — Vente, au prix de 50 livres tournois, de 26 douzaines de fagots et autant de bourrées, rendues conduites au logis de Jacques Gaune, pâtissier, par Jacques Breton, journalier, dans la paroisse de Berry. — Résignation par François Moreau, au profit de Jean Fointat, de Nérondes, de son office de sergent royal en la châtellenie d'Ainay-le-Château. — Congé donné par sœur Claude Jollivet, novice au couvent des Carmélites de Bourges, à Jean Daranlaut, maître tailleur, de la maison par lui affermée de ladite religieuse. — Compte de gestion rendu pour l'année 1642-43 par Louis Berué, procureur de la communauté des maîtres tisserands en draps, serges et estamets de Bourges. — Assemblée des maîtres tisserands en toiles de la même ville, pour décider la poursuite par appel au bailliage du procès par eux perdu contre Henri Guillaumeau, l'un des leurs, devant le tribunal de l'Hôtel-de-Ville. — Compte rendu par Pierre Bernardin, procureur de la communauté des maîtres foulons. — Enquête et déclaration faites relativement à feu Charles Daniel, premier sergent de la compagnie de Boisilly, surnommé La Nonne, ancien ouvrier tisserand, natif de Gastel en Beauce, et mort à Neufchâtel, le 6 novembre 1643. — Quittance d'une somme de 80 livres tournois, reçue par Edme Brunet, sergent à Allogny, de Charles Menou, avocat au présidial de Bourges, pour vente de dix milliers d'aissils, provenant de l'hôtellerie de la *Truie-qui-file*, nouvellement réédifiée. — Assemblée des habitants de Saint-Doulchard pour la nomination des leveurs des tailles. — Promesse par Léonard Moreau, marchand cordier de Bourges, à Michel Delut, aussi marchand cordier à Issoudun, de lui fournir, moyennant 20 livres tournois et sous huitaine, un cent de cordes. — Vente par le même aux religieux du couvent de La Prée, au prix de 33 livres, d'un filet dit *trémail*, en fil de chanvre femelle, de 11 pieds de hauteur et 18 pieds de nappe, et contenant 1,200 mailles. — Quittance par Jean Garraut, sieur de Villebouche, à Claude Levayer, sieur de la Salle, de la somme de 8,600 livres restant due par Jacques Nau, sieur de Foussambaut, représenté par ledit de la Salle, pour la vente de son office de receveur général des finances de Berry, plus de 1,029 livres tournois, représentant les intérêts de ladite somme. — Marché de Bardoulat, maître tisserand en draps, avec deux charpentiers, pour la confec-

tion d'un métier de drap au grand large, « avec la roue et le chevalet, plus un rasteau de 7 quartiers et demy de long, plus un ordissouer de 9 pieds de long, plus un plot pour mettre la flèche de la roue, ensemble les fustes à mettre les pollyes, les 8 marches du marchepied » ; le tout au prix de 25 livres tournois. — Déclaration par François Doizon, marchand à Bourges, pour le refus de réception d'un baril de hareng, par lui acheté à Orléans, ledit baril ayant, depuis le jour où il en fit choix, été diminué de plusieurs couches de poisson. — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Médard de Bourges, pour la nomination des vigniers et gardes vignes du quartier, en vue des prochaines vendanges. — Rôle des taille, taillon et crue imposés sur la paroisse de Givardon, pour l'année 1647. — Déposition par Antoine Fins, maître tisserand en toile à Bourges, et ci-devant soldat au régiment de Saint-Aubin, compagnie du sieur de Ferry, attestant y avoir connu un camarade, Pierre Benoit, dit Japegu, lequel passant avec les autres près de Cérilly en Bourbonnais, ils furent chargés par les cavaliers du sieur de Saint-André, en garnison dans la ville, et que ledit Japegu y fut tué. — Marché entre Benoit Gastebois et Vincent Mabillat, laboureur de la paroisse de Saint-Doulchard, par lequel ledit Gastebois s'engage, moyennant 24 livres tournois, 2 chemises et 4 rabats, à enseigner aux enfants de Mabillat à lire et à écrire, « et à prier Dieu selon la religion catholique et romaine ». — Compte de tutelle rendu à Simon Vermeil, par sa mère Marie Manceron, veuve en deuxièmes noces de Pierre Cornevin, procureur au bailliage de Mehun-sur-Yèvre, et en premières noces, de Pascal Vermeil, notaire royal audit Mehun.

E. 1302. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1650. — Marché passé par Jean Charles, curé de Saint-Éloy-de-Gy, avec Nicolas Tricollet, Mathurin Vermond et Pierre Seuronneau, vignerons et paroissiens de Vasselay, pour les façons d'une vigne de quatre arpents, sise au vignoble des Ricardes, dite paroisse de Vasselay, à condition que les fruits « se partiront par moitié au perthuis de la vigne, à la *queue* ou à la hotte », au choix du bailleur. — Rétrocession par Pierre Ragu, procureur au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Anne Madinet, veuve de Tanneguy Béchereau, avocat en parlement, de dix arpents de bois taillis, dans la paroisse de Saint-Éloy, qui avaient été délaissés audit Ragu pour une rente constituée de 55 livres 1 sou, au principal de 1,000 livres, par ledit Béchereau et donnée en dot à sa fille, femme dudit Ragu. — Vente de la même au même, et moyennant le prix de 300 livres, d'une rente de 16 livres 13 sous 4 deniers, constituée au profit de ladite Béchereau, par Marie Manceron, veuve de Pierre Cornevin. — Compte rendu par Jean Menuet, vigneron à Bourges, veuf et prêt à convoler en deuxièmes noces, à son gendre François Dodinot et sa fille Anne Menuet, de la succession de sa défunte mère Marie Alagautière. Le total dudit compte est une somme de 68 livres 16 sous 6 deniers. — Bail d'acense par Léger Tardif, curé de Lissay, au profit de Denis Duplan, maître boulanger à Bourges, pour trois ans et moyennant 280 livres par an, des dîmes de lainage, charnage, blé, vin, pois, fèves et autres légumes de ladite paroisse de Lissay, à partager par ledit curé, à raison de deux tiers pour lui, avec les vénérables de Saint-Pierre de Venesme. — Testament de Anne Vivant, femme d'Étienne Pinardeau, maître peintre à Bourges, par lequel elle lègue une somme de 300 livres et l'usufruit d'un bien à René Couriou, maître tailleur d'habits, « son compère et bon ami », à prendre sur sa succession, dévolue à ses deux sœurs. — Vente, moyennant 500 livres, à Antoine Charlemagne, bourgeois de Bourges, par Marie Lunois, veuve de Gabriel Descayeux, avocat en parlement, de son office de receveur du Domaine de Berry audit Bourges. — Procuration *ad resignandum* en blanc par J.-J. d'Ivoy, de son office d'examinateur aux bailliage, prévôté et présidial de Bourges, au profit de Gabriel Desfriches, avocat en parlement.

E. 1303. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1519-1520. — Bellin (François). — Sentence d'arbitrage entre Marie Godet et son fils, d'une part, et, de l'autre, Ursin Ragon et Michau Bigot, pour la limite séparative des jardins des parties, contigus, contenant le procès-verbal de l'opération des experts choisis, par lequel il est dit que ceux-ci ayant « tiré ung cordeau et gicté le plombeau à liveau » pour mesurer le terrain, « ce faict, ont mys et planté en terre troys *bonnes* de piarre dessoubs lesquelles ont mys de la tieulle (tuile) rompue et du charbon, pour donner à cognoistre on temps à venir que lesdictes piarres ont été mises et plantées pour *bonnes* et faire la séparation desdicts jardins ». — Constitution par Charles Triboulet, écuyer, sieur de Rosiers, et Eugénie de La Barre, sa femme, au profit de Philippe Maréchal, notaire à Bourges, d'une rente annuelle de trois septiers de blé méteil et 30 sous tournois argent, au capital de 50 livres tournois, ladite rente assise sur la seigneurie des Rosiers. — Échange par lequel Guérin Miet, marchand à Bourges, cède à Guillaume Franquillon, laboureur, paroissien de Saint-Pierre-le-Guillard, un cheval sous poil moreau, contre une terre de quatre septrées d'étendue, dans ladite paroisse. — Quittance donnée par Étienne Regnier, procureur du Roi au bailliage de Dun-le-Roi, de

20 livres tournois, reçue de André Créancède, pêcheur royal à Bourges, pour pareille somme assignée en sa faveur sur la terre de Cornusse, saisie faute de foi et hommage, et dont ledit Créancède avait été nommé commissaire-séquestre.

E. 1304. (Registre.) — In-f°, 325 feuillets, papier.

1527-1529. — Vente par Jean Esneau, teinturier à Bourges, au profit de Barthélemy de Pouge, lyonnais, et moyennant le prix de 502 livres tournois, de « deux tintures avec leurs places et fonds d'icelles, garnyes de troys chaudières, huit *cueves* (cuves) à faire *guesde* (pastel), une grant cueve à caulx, avec troys *gets* d'arin, troys molinets et quatre champaignes, tant à cueves que à *gaulde*, servant ou mestier de tinturier ». — Contrat de mariage entre Julien Angelier, natif de Thenay, libraire à Bourges, et Nicole Regnard, fille d'un marchand de son voisinage. — Donation entre vifs par Denis Ramin, paroissien de Fussy, au profit d'Étienne Desages, marchand à Bourges, de la nue propriété de ses biens, sa vie durant, et de l'entière propriété après sa mort, à la condition qu'il acquitte ses dettes, et s'engage, lui décédé, à faire dire pour lui vigiles à chaque service et célébrer trois grandes messes du Saint-Esprit, de Notre-Dame et des Trépassés, sans offerte, avec services de bout de mois et d'an.

E. 1305. (Registre.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1540-1543. — Béraud (Guyot). — Contrat de mariage entre Alexandre de Mény-Pény, archer de la garde du corps du Roi, « du nombre des 24 », et demoiselle Marguerite Compain, veuve de Julien Girard. — Accord entre ladite Marguerite Compain, femme d'Alexandre de Mény-Pény, d'une part, et, de l'autre, François Dubrès, sieur de Richemont, au sujet de la possession de la vicomté de Bourges, que l'un et l'autre prétendaient tenir de Louis Trousseau. Ladite Compain consent à céder l'office acquis par elle au prix de 400 écus sol, moyennant un remboursement de 1,050 livres par ledit Dubrès. — Donation par Gilbert Denise, carreleur de souliers, et Dauphine Taupin, sa femme, veuve en premières noces de Blaise Jean, au profit de son fils Pierre Jean, écolier en l'université de Bourges, d'une *lassée* et demie de grange à Saint-Céols, « avec la motte, une croix et la *craponnée*, pour l'entretenir à l'estude, achapter des livres et survenir à ses nécessitez ». — Accord entre les religieuses de Saint-Laurent de Bourges et Martin Baucher, par lequel lesdites dames rachètent dudit Baucher, moyennant 222 livres tournois, la rente foncière de 10 livres et le droit de cens accordable de 4 deniers qu'il possédait sur une maison de leur censif, servant de presbytère à la cure de Saint-Bonnet. — Marché entre Philippe Asselin, vigneron, agissant comme tuteur de sa nièce Paquette, et François Delafond, laboureur, par lequel ce dernier s'engage à entretenir, pendant cinq ans, ladite Paquette, moyennant 100 sous tournois, payés comptant, la cession d'une créance de 7 livres dues par un paroissien de Vasselay à ladite mineure, et en outre de trois moutons, une poêle ronde et un lit garni lui appartenant par succession.

E. 1306. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1541-1544. — Contrat d'acense pour trois ans, et moyennant 110 sous par an, par Antoine Hilaire, receveur des religieuses bénédictines de Saint-Laurent de Bourges, au profit de Guillaume Simon, paroissien de Verneuil, des revenus de la prévôté dudit Verneuil. — Adjudication faite aux enchères du dîme des chanvres, tant mâles que *fumelles*, de la paroisse de Moulins-sur-Yèvre, ledit dîme appartenant à la cure pour un sixième, à une vicairie de l'église Saint-Privé, à Bourges, pour un huitième, le reste à la justice de Maubranches. — Vente au receveur de l'abbaye Saint-Laurent de Bourges, par François Gallardre et Laurent Villepelée, « bauchetons », de la paroisse de Saint-Palais, et au prix de 45 sous tournois, de 2 pièces de bois carré, de 3 toises de longueur et d'un pied en carré, rendues conduites à Bourges. — Procuration donnée à Jean Millet, par Blaise Laubier, procureur en cour laye, pour réclamer à la mairie de Bourges contre l'emprisonnement dudit Laubier et la saisie de ses biens au nom du Roi et par le conservateur des privilèges royaux de l'université dudit Bourges, pour défaut de paiement de 4,585 livres 12 sous 8 deniers tournois à prélever sur les deniers communs de la ville, ajoutant ledit Laubier que cette somme lui a été indûment réclamée pour n'avoir jamais eu le maniement des deniers de la commune. — Note sur l'élection des huit conseillers nommés au quartier Saint-Privé de Bourges, dans l'assemblée du 25 juin 1542. Noms des conseillers élus : Jean Chaumeau, licencié en lois, échevin de quartier; Dauphin Arnaud, Esme Gentils, Jacques Fils-de-Fame, licencié en lois, et Pierre Paulin, bourgeois et marchand; François Poyan, procureur en cour laye; Claude Fauconnier et Jean Perrussat, marchands. — Procès-verbal de l'acte de foi et hommage rendu, suivant les formes traditionnelles, au château et en l'absence du baron de Montfaucon, par Claude Montaulieu, fils aîné de feu Jean, sieur du Briou et conseiller au Grand Conseil, agissant tant en son nom que pour sa sœur et ses frères, et pour raison de ladite terre du Briou, du dîme de Villiers et de celui de Villeville en partie.

E. 1307. (Registre.) — In-4°, 438 feuillets, papier.

1543-1545. — Transfert par Claude Fauconnier, bourgeois et marchand à Bourges, au profit de son neveu Jean Jaupitre, écolier en l'université de ladite ville, d'une créance de 19 livres sur Nicolas Dorveau, marchand à Aubigny-sur-Nère, pour vente de laines, ladite donation faite « pour lui achepter des livres et l'entretenir aux escolles ». — Contrat de mariage de Pierre de Castelo, fils de Louis de Castelo, sieur de Brinay, et demoiselle Jacquette Morelon, avec Françoise Girard, fille de Julien Girard, et de Marguerite Compain, remariée à Alexandre de Mény-Pény. — Autre, entre Jean Bailly, parcheminier, et Sébastienne Baraillet, ladite future dotée par son beau-frère Martin d'Aulberon, sergent royal, d'une somme de 20 livres tournois, d'une robe, d'une cotte et d'un chaperon « à usaige de ladicte Sébastienne et selon son estat », d'un lit garni de couette, coussin et couverture, avec 4 draps, 2 nappes et une demi-douzaine de serviettes de plain et d'étoupes. — Quittance par Pierre Fils-de-Fame, receveur de l'hospice de Saint-Ladre, à Bourges, au profit de Perrette Jacquet, veuve Thiraut, de 50 sous 8 deniers de cens accordables et trois septiers froment, mesure de Bourges, de rente foncière annuellement due par elle audit hospice. — Acte de foi et hommage du grand dîme de Sainte-Solange, dit le dîme de Charpagne, rendu par Louis de Charpagne, bourgeois de Bourges, à Claude Fauconnier, commissaire-régisseur pour le Roi de la terre de Maubranches. — Réception comme religieuse, dans le couvent des bénédictines de Saint-Laurent de Bourges, de la jeune Marguerite, fille de Jean de Villars, écuyer, sieur de la Motte-Archambaud, moyennant une dot de 300 livres. — Testament de Pierre Fils-de-Fame, bourgeois et marchand, receveur de la maladrerie de Saint-Ladre de Bourges.

E. 1308. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1547. — Terrier de la maladrerie de Saint-Lazare ou Saint-Ladre de Bourges. — Nomenclature des terroirs contenant les héritages sur lesquels portent les déclarations : territoires et vignobles de Coulangy, Gâtebourse, les Fortunes, les Jeunes-Plantes, les Nouvelles-Plantes, Gibejon ou Mâchereau, l'Aiguillon, Pisserat, Archelet, Grain-d'Orge, les Fosses, les Barbottes, la Croix-Moreau et la Longue-Roie, dans la paroisse de Saint-Privé-les-Bourges ; le village d'Asnières, même paroisse ; le faubourg de Bourges, paroisse dudit Saint-Privé ; le domaine des Minées, paroisse de Nohant-en-Goût, et ceux d'Esnon et du Haut-Belletin, paroisse de Givaudins ; diverses terres dans les paroisses de Bouy, Moulins-sur-Yèvre, La Chapelle-Saint-Ursin, Sainte-Solange et Saint-Germain-du-Puy.

E. 1309. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1546-1548. — Acte d'association, comprenant tous les biens meubles ou immeubles des contractants, entre Pierre Loroy et Pierre Robellet, laboureurs, paroissiens de Nohant-en-Goût. — Vente, moyennant 355 livres tournois, par Michel Devolue, marchand à La Châtre, au profit de Philippe Château, sergent royal, de la maison sise à Bourges, rue Saint-Bonnet, et dite la maison du *Barbeau*. — Autre vente par Pierre Bastard, écuyer, demeurant dans la paroisse de Sainte-Solange, au profit de Guillaume Ragueau, bourgeois et marchand à Bourges, de 50 sous tournois de rente annuelle et perpétuelle, avec douze années d'arrérages de ladite rente, assise sur le moulin du Loup et la métairie de la Jonchère, dans ladite paroisse de Sainte-Solange, le tout moyennant 75 livres tournois. — Quittance au profit du sieur Jean de Bar, seigneur de Villemenard, donnée par le receveur et les gouverneurs de la maladrerie de Saint-Ladre de Bourges, d'un accordement dû pour acquisition par ledit de Bar de la seigneurie des Minées, dans la paroisse de Nohant-en-Goût, ledit acquéreur se reconnaissant en outre débiteur envers l'hospice de 7 livres de rente annuelle, perpétuelle et foncière, et de 2 sous 6 deniers de cens accordables, payables devant le grand portail de l'église de Saint-Ladre. — Quittance au profit de Philippe Chambre, homme d'armes de la compagnie du maréchal d'Aubigny, par Thomas Forbois, écuyer, fils d'Aucamp Forbois, maréchal des logis de la même compagnie, à raison de la somme de 46 écus d'or sol, dont 36 pour vente d'un cheval, sous poil bayard, et le reste d'argent prêté.

E. 1310. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1544. — Béraud (Pierre). — Donation d'une rente annuelle de 30 livres, par Philbert Ogier, chanoine du Château-les-Bourges, à son neveu Hilaire Roy, écolier en l'université de la même ville, pour l'aider à poursuivre et parachever ses études. — Quittance par Jean Fradet, chanoine en l'église de Bourges et archidiacre de Bourbon, agissant comme tuteur de son neveu, au profit des époux Jacques Trousseau et Antoinette de Versac, d'une somme de 300 écus d'or au soleil, représentant le principal et les arrérages dus d'une rente de 12 écus d'or, assise sur la terre de Rouzemont, ladite terre vendue par décret auxdits époux Trousseau. — Vente par les mêmes, moyennant 775 livres tournois, de la terre du Bois-Saint-Denis, dans la paroisse de Reuilly, au profit de Guillaume Bernard, vicaire de l'église de Bourges. — Désistement des poursuites entreprises par Simon Delamoussaire, demandeur en matière de retrait lignager, contre Jean Dupont, chanoine de l'église métropo-

litaine de Bourges, au sujet d'une terre dite le Champ-de-la-Bataille et située paroisse de Saint-Palais. — Marché entre les chanoines de ladite église de Bourges et Mᵉ Jean Guillot, notaire de la châtellenie de Beaulieu-sur-Loire et Santranges, pour la confection du terrier de ladite seigneurie. — Protestation par Jean Bidaud, prieur de Saint-Martin-des-Champs-les-Bourges, contre la prétention de l'abbé de Marmoutier de lui imposer, comme vicaire, un religieux de ladite abbaye, comme ayant la collation du prieuré, protestation fondée sur la désuétude de cette coutume, en raison de la pauvreté du prieuré, dont les revenus suffisent à peine à l'entretien du prieur. — Bail d'accense pour trois ans, et à raison de 9 livres par an, au profit de Martin Giraut, marchand, par Étienne Decrosses, agissant comme mandataire de la communauté des bouchers non vendant chairs de Bourges, des bâtiments de l'ancienne vêlerie, contigus à ceux de la grande boucherie de ladite ville. — Autre, par les chanoines de Saint-Ursin à Benoît Grandfond et Claude Duchier, bouchers, pendant cinq ans et moyennant 90 livres, de la boucherie de leur chapitre. — Bail de la recette de l'église de Bourges, dans les paroisses de Bourges, Bengy-sur-Craon, Crosses, Jussy-Champagne, Neuvy-sur-Baranjon, au profit d'André de Baugy, mesureur du grenier à sel de Sancerre, pour cinq années, et moyennant 168 livres tournois d'argent, 6 septiers froment et autant d'avoine.

Nota. — Manquent le commencement et les derniers feuillets du registre.

E. 1311. (Registre.) — In-fº, 351 feuillets, papier.

1549-1552. — Quittance au nom de Guy, Jean et Barbe de Fontenay, seigneurs des terres de Neuvy-deux-Clochers, La Tour de Vèvre et la Bouloise, et au profit de Étienne Sardé, chanoine de Saint-Ursin de Bourges et curé d'Humbligny, de la somme de 18 écus d'or soleil, pour les accordements des dépendances de ladite cure dont il a été récemment pourvu. — Copie de lettres patentes d'octobre 1545 sur le paiement des décimes et *primices* concédées au clergé du diocèse de Bourges. — Quittance par les procureurs de l'aumône de Saint-Ursin au profit de Noël Doyson, paroissien de Savigny, de 50 livres tournois, prix du rachat et amortissement d'une rente annuelle de 60 sols tournois constituée à ladite aumône par les auteurs dudit Doyson. — Affectation par Guillaume de Perelles, chanoine de Saint-Ursin, et Jean de Perelles, maire de Bourges, d'une livre de 12 livres 10 sous tournois, pour rachat de la fondation faite en l'église de Saint-Outrillet par leur aïeul Robert de Perelles, d'une rente annuelle de 12 sous 9 deniers tournois pour la célébration d'un obit et l'entretien d'une verrière offerte par lui. — Acte de caution par Pierre Halicourt, praticien à Brinon-sur-Sauldre, au profit de Jean Halicourt, pourvu de l'office de receveur général et ordinaire du Domaine de Berry, et moyennant la somme de 1,000 écus d'or soleil. — Marché entre Michel Petitfils, prêtre en la paroisse de Savigny, et deux maçons de la paroisse de Prissac, pour la confection d'une cave à deux entrées dans la maison dudit Petitfils, moyennant le prix de 8 livres 5 sous. — Bail par le chapitre métropolitain de Bourges, au profit de Jean et Étienne Girard, marchands à Sancerre, et moyennant 1,500 livres par an du revenu des terres de Sury-en-Vaux, Bué et Chavignol. — Testament de Barbe Baston, fille de Guillaume, sieur de la Folie-Baston, et femme de Gabriel Rioux, pelletier à Bourges. — Refus opposé par Pierre Ancel, receveur des deniers de la navigation à Bourges, à la demande faite par Pasques Guillerat, au nom de la mairie dudit Bourges et des commissaires de la navigation, d'une somme de 10 écus d'or sol, destinée à aller à Paris retirer les lettres patentes accordées par la duchesse de Berry pour l'octroi de l'imposition foraine, refus basé sur ce que ledit Ancel n'avait pas été acquitté précédemment d'une somme de 40 écus déjà par lui délivrée pour le même motif. — Refus par Antoine de Vulcob, receveur des deniers de la gendarmerie, de recevoir des mains de Jacques Legrand, leveur de ladite taxe à Levroux, les 52 livres 10 sous représentant un quartier de ladite perception en petits douzains, par suite de la défense à lui faite par le receveur général de recevoir dans sa caisse aucune monnaie rognée ou billon. — Contrat d'apprentissage du métier de chapperonnière pour Antoinette de Créance, chez Madeleine Flourent, femme de Louis Deroussy, sellier, pendant deux ans et moyennant la somme de 8 livres tournois. — Protestation des fermiers du *treizain* sur le vin vendu en détail à Bourges, contre le refus à eux opposé par les bénédictins de Saint-Sulpice de les laisser visiter le vin enfermé dans les caves d'un de leurs cabarets. — Fondation par Guillaume Dubreuil, chanoine de Saint-Ursin, de dix grandes messes à dire dans ladite église par la communauté des vicaires, moyennant l'affectation de la somme de 10 sous tournois pour chacun desdites messes. — Dépôt entre les mains de Guillaume Alabat, sieur du Coteau, par Jean de Chassin, sieur de Champagne, mandataire de la comtesse d'Amboise, de 200 écus d'or soleil, pour retirer de chez Jean Batailleau, marchand à Bourges, « ung tableau d'or et d'argent auquel y a une Naptivité avec ung ange dessus ledict tableau et une chayne et crochet pour icelluy pandre », qui avait été engagé pour pareille somme audit Batailleau.

E. 1312. (Registre.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1548-1550. — Sommation par Nicolas Augeron, marchand vivandier, à Martin Giraud, dit l'*Écharpeur*, d'avoir à vider la maison dite des *Trois Cognis* (lapins), dans la rue de la Poissonnerie, à Bourges, adjugée audit Augeron par arrêt du Parlement. — Déclaration par Louis Gordet et Georges Daguin, prisonniers à la Chambre des comptes de Bourges, qu'ils ont pour agréable et avouent Jean Millet « pour les comparutions, offres et consentement par lui faits » en leur nom, par devant le conservateur des privilèges royaux de l'université dudit Bourges, dans la cause pendante entre eux et le geôlier des prisons de l'archevêché à propos de salaire de geôlage. — Bail d'acense, pour trois ans et moyennant 75 livres par an, de la cure de Berry-sous-Montfaucon par le curé Nicole Gauturat, domicilié à Saint-Pierre-du-Trépas, diocèse d'Auxerre, au profit de Jean Popa, également prêtre. — Engagement pris par Pierre Savigny, messager-juré, par lequel il se charge, moyennant 4 livres tournois, d'apporter à Étienne Moriès, sergent royal à La Motte-Feuilly, les lettres de provision de son dit office dûment scellées, pourvu que le Roi se trouve à Saint-Germain-en-Laye ou dans un rayon de cinq ou six lieues de Paris, ne devant recevoir, dans le cas contraire, que 45 sous pour sa peine. — Association entre les deux bouchers Denis Thevenot et Simon Rochin pour la vente de 200 moutons qui seront menés à vendre à Paris par le fils dudit Thevenot à moitié perte ou gain pour chacune des parties, et à frais partagés en cas de non vente. — Baux et *estrousses* des dîmes et terrages : du chapitre de Montermoyen, dans les paroisses du Subdray et Morthomiers ; — de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, dans ladite paroisse du Subdray ; — de la vicairie de la Salle-le-Roi, dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard ; — de l'abbaye de Saint-Laurent, dans les paroisses de Saint-Germain-du-Puy et Saint-Michel de Volangis ; — des chapitres de Saint-Pierre-le-Puellier et Saint-Ursin, dans la paroisse de Vasselay ; — de la cure de Saint-Bonnet de Bourges, dans la paroisse de Trouy. — Contrat de mariage de Jean Gillet, libraire à Bourges, avec Collette Maslé. — Testament de Jean Chertier, vicaire de la chapelle Sainte-Catherine, dans l'église cathédrale de Bourges.

E. 1313 (Registre) — In-4°, 425 feuillets, papier.

1554-1556. — Bail d'acense, pour trois années et moyennant 50 livres tournois par an, de la cure de Saint-Sauvier, par Vincent Marin, chanoine de Montermoyen, au profit de Ligier Teste, prêtre limousin, décédé audit lieu. — Désistement par Antoine Patoureau, paroissien d'Ouroüer, des poursuites entamées par lui contre André Guillon, pour mauvais traitements de sa part, moyennant 18 livres 8 sous tournois à lui versés par ledit Guillon, par l'intermédiaire de Jean Maugis, sergent royal. — Convention entre Pierre de Sauzay, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, et François Penin, aussi chanoine, son neveu, par laquelle ce dernier s'engage à payer à son oncle une rente viagère de 40 livres tournois en échange du bénéfice qu'il lui a cédé, et faute de pouvoir lui en donner retour un autre de même valeur. — Sommation faite à Jacques Jobert, lieutenant criminel au présidial, par le prévôt de Bourges, de remettre entre ses mains les procédures entamées contre Jean Lepage, prisonnier, comme relevant de la juridiction de la prévôté. — Déclaration comme d'appel d'abus en parlement, par Mathurin Baronnet, prêtre, contre une sentence de l'official de Bourges. — Reconnaissance par les maîtres bouchers « non vendant chairs » de la ville de Bourges, au profit de demoiselle Perrette de Treignac, veuve de Michel de Cambray, sieur de Thérieux, d'une rente annuelle de 10 livres parisis par eux due sur la grande boucherie de Bourges, par suite de lettres octroyées le 4 août 1255 par le roi Saint Louis. — Quittance au profit de l'hôtel-de-ville de Bourges, par Silvain Sallé, vicaire de Saint-Silvain, dans l'église de Saint-Ursin, d'une rente de 49 sous 4 deniers obole, fondée à perpétuel sur ladite vicairie. — Transcription des lettres de provisions en date du 4 juin 1555, accordées à Louis de Chazerat, chevalier, sieur du Riz, Courtevraut, Vernion et Archy, par Marguerite de Valois, duchesse de Berry, comme bailli et gouverneur du duché de Berry. — Testament de Jacques Bricon, chanoine et sous-chantre en l'église cathédrale de Bourges. — Protestation par Simon Gentil, pourvu d'une vicairie par le trésorier de la Sainte-Chapelle, contre les chanoines dudit chapitre, qui, invités par lui à procéder à son installation, avaient répondu que sur cette nomination le chantre de ladite Sainte-Chapelle avait fait son rapport comme il pouvait apparoir dans les registres capitulaires, ce que ledit Gentil avait pris pour un refus. — Contrat de mariage de Nicolas Bouguier, professeur de droit civil en l'université de Bourges, avec Guillemette, fille de Pierre Loriot, docteur-régent en droit en l'université de « Lipres (Ypres) en Allemagne », et de Perrette Babou, avec 1,600 livres tournois de dot. — Vente pour 35 livres tournois, par Philippe Thomas, pelletier, à François Labille, prêtre semi-prébendé de Saint-Ursin à Bourges, d'un mobilier consistant en une table de noyer, avec tréteaux et marchepied, de 7 pieds de long, et son banc en chêne, 3 coffres fermant à clef, 2 en chêne et l'autre en noyer, un buffet en chêne à 2 coffres et 2 *layettes* (tiroirs), un *verrier* en noyer, un banc de chêne de 6 pieds

de long « à *douciel* », un châlit de noyer à piliers ronds, avec toute la garniture du lit, plus une nappe de toile de *plain* (chanvre) « estant tendue à l'entour de la chambre où ledit Thomas demeure », 2 landiers à chauffrettes « ayant chascun troys routissouers », 2 plats, 6 écuelles, une quarte, 2 pintes, un pot de 3 chopines, une chopine et un moutardier-vinaigrier, le tout d'étain « et marqué par V ». — Donation par Charles de Caumières, official et chanoine de Saint-Ursin de Bourges, à son pupille et neveu, Charles de Caumières, étudiant en l'université de la même ville, de la tapisserie de sa chambre « à menue verdure et à fil simple ». — Transaction entre la communauté des bouchers « non vendant chairs » de Bourges et Pierre Niquet, bourgeois et marchand de ladite ville, par laquelle ce dernier est reconnu, en tant qu'héritier de son père, propriétaire légitime d'un banc de la boucherie de la porte Gordaine, antérieurement acheté par ce dernier. — Déclaration faite par le receveur général des finances à Bourges, sur réquisition du procureur des villes de Pithiviers, Jargeau, Lorris et Sailly, que les villes de Chaumont, Pierreffite, Neuville, Châteaurenard, Saint-Benoît-sur-Loire, Toury et autres n'ont pas été comprises dans la répartition du bailli d'Orléans pour une part dans la taxe des cinquante mille hommes de pied dont Pithiviers et les autres villes auraient été déchargées au détriment de celles de Chaumont et autres.

Nota. — Quelques feuillets ont été arrachés dans l'intérieur du registre en différents endroits.

E. 1314. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1541-1558. — « Papier terrier du censif de messieurs de Saint-Ursin de Bourges, commencé par Béraut en 1541 et fini en 1558. » — Noms des localités où sont situés les héritages sujets à cens. Dans la ville de Bourges : rues de Montcenoux, Bourbonnoux, Neuve-Charlet, Montchevry, Saint-Marceau, Brives, Pêchereau, des Juifs, Samson, Montsecret et Porte-Jaune ; la cour Sauzay : les portes Gordaine et Bourbonnoux, et dans la paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin et autres avoisinant Bourges : en Mornet, le Puy-Saint-Laurent, le Plessis, Écorchevilain, Pisserat, Bouchambert, La Motte-Montpeloux, Sandin, La Jonchère, l'Orme-Maquelin. — Rôle des grande, moyenne et petite bourgeoisies de la paroisse de Bengy-sur-Craon, dépendant du chapitre métropolitain de Saint-Étienne de Bourges. — Procuration *ad resignandum* entre les mains de Marguerite de Navarre, duchesse de Berry, par Ambroise Grangier, notaire et procureur en cour laic, à cause de ses deux offices. — Notification de l'appel interjeté par le frère Pierre Ygot, jacobin, contre la défense à lui faite par l'archevêque de prêcher dans la cathédrale de Bourges. — Marché pour la confection d'un psautier manuscrit du chapitre Saint-Ursin, avec Pasquet Godard, « prêtre-écrivain ».

Nota. — Quelques autres pièces, baux, quittances, etc., ont été reliées avec le terrier sous une même couverture.

E. 1315. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier

1556-1558. — Terrier des seigneuries de Lury, Chéry, Vieu et Vouet, dressé par le notaire Pierre Béraud l'aîné, pour les chanoines du chapitre métropolitain de Saint-Étienne de Bourges. — Noms des déclarants inscrits audit terrier : Blaise et Simon Chedeau, René, Nicolas et Claude Maistre, Catherine Baron, veuve Guillemot, Denis et Jacques Lebon, Denis Cabard, Denis Rousset, André et Désiré Grasset, Étienne Brunet, Étienne Robinet, Étienne et Antoine Méry, Étienne Thibaudat, Étienne Maudissier, Étienne, André, Pierre et Quentin Lebon, Étienne Aladenise, Fiacre Blandin, François Moyreau, François Trouppet, François Garnier, François Bernardet, Guillaume Goureau, Gille Chédeau, Girard et Guillaume Jacquet, Guillaume Giboireau, Guillaume Minard, Georges Richard, Henri Mindée, Jean Bouillon, Jean, Joachim et Innocent Babouin, Jean Mottereau, la veuve Philippon Gasté, Jacques Michau, Jean Raymond, Jean Godet, Jean de la Mignerie, Jean Rossignol, Jean Leclerc, Jean de Plaisance, Jean Godin, André et Pierre Grasset, Jean Berthet, Jean Thibaudiau, Jean Poirioux, Jean Robinet, Innocent, Gille et Nicolas Rousseau, Jean Lhostelier, Louis et Louise Hulot, Lucas de Mergery, Louis Nohat, Martin Crotat, Martin Picard, Martin Monet, Maurice Boudin, Martin Laureau, Nicolas, André et Mathurin Taupin, Michel Delagrange, Noël Leriche, Denis, Louis et Nicolas Dupressoir, Pierre Paulmier, Philippon, Adrien, Vincent et Paixant Lassaut, Pierre et Jean Charrier, Pierre Desbans, Pierre Paris, Pierre Troppet, la veuve Jean Desbans, Pierre Gouriou, Pierre Colin, Sernin Creffart, Simon Chauderon, Simon Badon, Jean, Étienne et Simon Toizellet, Sulpice Bernard, Jacques et Silvain Frère, Toussaint Bigarré, André Berthet, Adam Biot, André Tartarin, Antoine Couturier, Antoine Billard, Annette Avrillaud, André Berthon, André Delespine, Anne de Riballet, Barthélemy Deloze, Jean Culeron, Clément Blandin, Clément Sabourin, Denis Delanoue, Denis Dubreuil, Étienne Picard, Étienne Jacquet, Étienne Brotet, Étienne Bruneton, Étienne Barbier, Étienne Mijat, Étienne et Louis Doulceron, Étienne Ramband, la veuve Pasquet Rousseau, François Gaucher, François Pasqueron, François Sagot, Guillaume Labbe, Gille de Clinchamp, Gabrielle Bouer, Guillaume Dubrotier, Guillaume Hervé, Guillaume Ladoux, Guillaume Manzay, Guillaume Gonneau, Guillaume Guyot, Guillaume Agard, Jean,

Gille et Pierre Drouard, Jacques Pipon, Guillaume Minard, Jean Beauvais, Jean Gasteau, Jean Bouillon, Jean Roy, Jean Pignon, Jean Maynard, Jean Durot, Jeanne Courtet, Jean Marvillaud, Jean Guériton, Jean Gourdet, Jean Foucher, Jean Sauvage, Jacques Gaucher, Jean Boner, Jean Pignon, Pierre, Pasquet et Jean Guermain, Jacques Delacroix, Jean et Pierre Lebrun, Jean Raimbeuf, Jean Davau, Louis Barthomier, Léonard Billard, Léonard Millet, la veuve Jean Durot, Martin Longuerive, Martin Courtet, Michel Delafond, Martin Mouilleron, Noël Prévost, Nicolas Garnier, Nicolas Biet, Noël Alard, Nicolas Pailleron, Nicolas et Simon Beauvoix, Nicolas Renaud, Pierre Ledoux, Pierre Masson, Pierre et Charles Voisin, Pierre Riffaut, Pierre Faucard, Pierre Gigon, Étienne Robinet, Quentin Chrétien, Rolland Marchais, Robert Chaumoux, Simon Chédeau, Silvain Dubret, Simon Lejau, Thomas Sadet, Toussaint Bigarré, Vincent Charpentier.

E. 1316. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1555-1559. — « Cayer concernant les affaires de Messieurs de l'église (métropolitaine) de Bourges. » — Présentation par les chanoines de Saint-Étienne aux bénédictins de Saint-Sulpice-les-Bourges de Pierre Seurrat, comme leur vicaire et homme vivant et mourant à cause des rentes et maisons appartenant auxdits bénédictins dans le censif du chapitre. — Constitution d'une rente annuelle de 9 livres 6 sous 8 deniers tournois, au profit du chapitre, par Jean de Cambray, sieur de Fontillay, et Robert de Cambray, l'un des chanoines, au capital de 140 livres. — Quittance au receveur des aides de Berry, par lesdits chanoines, de 22 livres 10 sous, pour un semestre, d'une rente perpétuelle de 20 écus d'or soleil, valeur de 45 sous, assignée sur ladite recette. — Autre, au receveur général des finances de la Généralité de Languedoil à Bourges, de 12 livres 10 sous sur une pareille rente de 50 livres tournois. — Autre, au même, de 19 livres 10 sous pour les arrérages d'une rente annuelle de 50 livres tournois assise sur le grenier à sel de Bourges. — Transcription des lettres royales du 2 novembre 1556 accordant au chapitre un droit de prélèvement de 8 deniers tournois sur chaque minot de sel vendu aux greniers de la Généralité de Bourges. — Bail pour neuf années par lesdits chanoines, au profit de Claude Tanier, du moulin de Voizelles, près Bourges, moyennant 6 muids et demi de blé méteil par année. — Autre, par les mêmes, à Simon Faucillon et Satur Deschamps, prêtres, pour cinq ans, des revenus de la cure de Bengy-sur-Craon, moyennant 55 livres tournois par an. — Transaction entre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, propriétaires du moulin Trousseau, *alias* Messire-Jacques, et ceux de Saint-Étienne, propriétaires du moulin de Saint-Paul, par lesquelles les premiers s'engagent à abaisser le sous-gravier de leur moulin, et les seconds, à établir un bâtardeau dans la *noue* reliant les rivières des deux moulins. — Procès-verbal d'appréciation du meulage des moulins de l'étang de Craon et de Battereau, dans la seigneurie de Bengy-sur-Craon, dépendant du chapitre. — Accord entre les chanoines et les membres de la famille Sautat, par lequel ces derniers se reconnaissent soumis envers le chapitre au service annuel de 18 livres tournois d'acense annuelle, perpétuelle et emphytéose et de 4 deniers parisis de cens accordable sur le lieu des Chapelles, appartenant au chapitre, dans la paroisse de Raimond. — Quittance des accordements dus audit chapitre indivisément avec celui de Saint-Pierre-le-Puellier, par Denis Blanchet, boulanger, et des droits de lots et ventes pour acquisition de la maison dite « le Cellier-des-Pucelles », sise dans la cour Brebis à Bourges. — Bail de la ferme des dîmes de la paroisse de Crosses, pour cinq années, aux chanoines Jean Fradet, Jacques Girard et Pierre Seurrat, moyennant 6 muids et 2 septiers de froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Dun-le-Roi. — Autre, au profit des mêmes, des exploits et amendes de la prévôté dudit Crosses, aussi pour cinq ans et moyennant 40 sous tournois chaque année.

E. 1317. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1536-1540. — Béraud (Guyot et Pierre). — Donation par Eustache Jacquet, couturier à Concressault, et sa femme, à leur fils Jacquet, étudiant en l'université de Bourges, « pour l'entretenir à l'estude, lui achepter des livres, et autres causes ad ce les mouvans », plus, du mobilier suivant : 2 douzaines d'écuelles, 6 plats, 6 pintes, un broc, une chopine à vin, 2 chopines à eau, 3 salières, 4 *tondains* et une demi-douzaine de *tailloires*, le tout d'étain ; 5 lits et 2 couchettes garnies de couette, coussin, couverture, 3 châlits de lits et 2 de couchettes, 2 grands coffres et 5 petits, une *met* (pétrin), 2 huches fermant à clef, 2 paires de landiers, 5 chaudrons de fer, 2 poêles et 3 poêlons, une *lescheffroye*, 6 chaufferettes « d'airain », 2 douzaines de *linceulx* (draps), 3 douzaines de serviettes, demi-douzaine de nappes, une douzaine et demie de couvre-chefs, un cheval de poil grison, une jument et son poulain de poil fauveau, 6 *cheps* de vaches, un quarteron de brebis, 12 *cheps* de pourceaux, 6 chèvres ; 3 tables garnies de bancs et bancelles, plus enfin une rente de 15 sous et des maisons, granges et terres dans la paroisse de Concressault et environs. — Bail à ferme par Jean de Beuil, comte de Sancerre, au profit de Jean Jeanson, receveur d'Autry, et René Preteseille, son gendre, pour cinq années et moyennant 5,000 livres tournois par an, des

revenus du comté de Sancerre et des terres et seigneuries de Vailly, Barlieu, Charpignon, Maison-Tout et Mimeraut. — Transaction entre Guillaume Chaumeau, sieur de Lassay, procureur du bailliage de Bourges, et demoiselle Geneviève Beuille, dame de Corbeil, par laquelle, moyennant un dédommagement de 75 livres tournois, ledit Chaumeau renonce à poursuivre la dame de Corbeil, pour dommages causés dans ses prés par l'exhaussement de la chaussée de l'étang de Reignon, opérée par ladite dame. — Vente par Étienne, François et Guillaume Lallemant, pour le prix de 2,000 livres tournois, au profit de Odine Guerrinière, de la métairie de Vouzay et dépendances. — Testament de François Gentils sur le point de « soy faire religieux et entrer en la religion de Saint-Sulpice-les-Bourges ». — Vente par Laurence Fauconnier, veuve de Jean Ragueau, notaire à Bourges, Claude Fauconnier, comme tuteur de Claude Ragueau, fille des précédents, et ses frères Jean, Guillaume et Pierre, au profit de Guillaume Babou, aussi notaire, de toutes les minutes du défunt, comprenant 65 registres des années 1502 à 1539, plus 11 liasses comprises entre les années 1533 et 1544, plus un certain nombre d'autres liasses cotées A à G, et 40 registres de minutes informes, à quoi s'ajoutent une certaine quantité de minutes d'autre Jean Ragueau, père dudit Jean, « le reste d'iceulx papiers est mangé des rats et vermyne en plusieurs lieux ». Le tout cédé pour le prix de 75 livres à partager entre les vendeurs.

E. 1318. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1548-1550. — Bail d'acense par les bénédictins de Saint-Laurent de Bourges, au profit de Philippe Coindault, prêtre, paroissien d'Arpheuilles, pour une durée de cinq ans et moyennant 90 livres tournois par an, des revenus de la terre et seigneurie de Verneuil. — Autre par les mêmes, au profit de François Pinet, dit Valentin, prêtre à Sancerre, pour le même temps, et moyennant 180 livres, des revenus du prieuré de Notre-Dame dudit Sancerre. — Testament de Guichard de Thou, jeune étudiant en l'université d'Orléans, fils de défunt Louis de Thou et Catherine Lescourion, bourgeois de Sancerre, en faveur de ses frères et sœurs utérins Charles, Jeanne, Claude et Catherine Turpin, nés du mariage en premières noces avec ladite Lescourion d'Antoine Turpin, trésorier des 200 gentilshommes du Roi, par lequel testament il leur lègue, après sa mort, tous les biens meubles, créances et valeurs à lui alors appartenant, ainsi que les propriétés dont il a lui-même hérité. — Révocation par Pierre Decise, vicaire de l'église de Nançay, du testament passé en son nom par le ministère du notaire Pierre Béraud. — Ratification par la communauté des vicaires de l'église de Bourges, de l'arrangement antérieurement contracté par eux, pardevant feu Me Guyot, notaire, avec les frères Bigot, avocats, en la cour du parlement de Paris, et dont Pierre, fils dudit Guyot, commis à succéder à son père, a représenté la minute dressée par lui. — Vente par Étienne de Laloë, sieur de Champgrand, à François Chambellan, commissaire ordinaire des guerres, et Claude Turpin, sa femme, pour le prix de 20 écus d'or soleil, du seizième du dîme de la paroisse du Subdray, indivis avec les fabriques de Saint-Pierre-le-Marché et Saint-Pierre-le-Guillard, le curé de la Madelaine et le sieur de Saint-Florent. — Abandon par Guillaume Chaumeau, procureur à Bourges, à ses deux enfants, Jean, licencié en lois et avocat (*l'Historien du Berry*), et sa sœur Claude, de tous les biens laissés par feu leur mère Guillemette Poyan, sauf ce qu'a reçu par contrat de mariage ledit Jean Chaumeau, en épousant Anne Chambellan, depuis décédée.

E. 1319. (Registre.) — In-4°, 475 feuillets, papier.

1550-1552. — Adjudication aux enchères du dîme de vin dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard à Bourges, appartenant au vicaire de la Salle-le-Roi, faite à Jean Rayant, pour le prix de 20 livres 5 sous tournois. — Vente, moyennant 6 livres 7 sous, par Pierre Joing, homme de bras de Parassy, à Vincent Mayet, sellier à Mehun, d'une grosse et demie d'*attelles* « à faire colliers de chevaulx », dont 3 douzaines de 2 pieds et demi de long. — Testament de Jean Boin, prêtre, solliciteur des affaires des religieuses de Saint-Laurent à Bourges. — Association par quarts à la ferme du greffe de la Prévôté de Bourges, par le fermier Michel Lejeune, avec Jean Decamp, Ursin de Puyperon et Denys Patras, praticiens, ledit Decamp devant jouer dans l'association le rôle de caissier. — Bail d'acense, pour trois années et moyennant 22 livres par an, par François Chambellan, commissaire des guerres, et Jean de Sauzay, sieur du Moulet, au profit d'Antoine Bernardeau, régent, de toute la portion de l'hôtel Jacques-Cœur, comprenant les cuisines, plus le jardin contigu. — Inventaire pour l'année 1551 des *aumailles* (bœufs et vaches) formant le cheptel de la métairie d'Ainon, propriété de la maladrerie de Saint-Lazare de Bourges. — Testament de Claude Fauconnier, marchand, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Bonnet, dans la chapelle Saint-Aubin, léguant les fonds nécessaires pour la restauration de ladite chapelle et la confection d'un vitrail à ses armes, ainsi que pour le mobilier qui doit l'orner et les frais d'entretien d'une vicairie fondée à cette occasion. — Acte de prise de possession de la cure de Saint-Bonnet, solennellement faite durant la grand'messe, par Jean Pellisson, nouvellement pourvu de la cure, avec proclamation au prône par le fermier de ladite cure, dont la collation

appartenait à l'abbesse de Saint-Laurend de Bourges. — Testament passé avant la prise du voile, dans l'abbaye de Saint-Laurent, par la novice Madeleine, fille de feu Gilbert de Bonnay, écuyer, et de Marguerite de Bar, et par lequel elle lègue au couvent tous ses biens présents et à venir. — Quittance donnée par l'abbesse dudit Saint-Laurent à Jean de Villars, capitaine de la ville d'Hérisson, de la somme de 100 livres à valoir sur celle de 200 livres tournois, montant de la dot de la fille dudit de Villars, professe audit couvent; les 100 livres constituées de la façon suivante : 20 écus d'or sol de la valeur de 46 sous; 4 doubles ducats, valant 4 livres 18 sous; 5 pistolets, valant 44 sous; un demi-ducat, valant 49 sous; 2 écus de Portugal, valant 47 sous; le reste en douzains ayant cours.

E. 1320. (Cahier.) — In-4°, 411 feuillets, papier.

1552-1554. — Bail d'acense par Jean Dogny, carrier, à Jean Nellet, aussi carrier, de la moitié des carrières des Averdines, près Bourges, appartenant au chapitre de Montermoyen, moyennant 6 livres tournois d'argent et 6 parpins de pierre tendre. — Testaments : de Jean de l'Hospital, licencié en lois et avocat à Bourges; — de François Chambellan, commissaire ordinaire des guerres; — de Louis de Moussy, écuyer, sieur de la Motte-Fleury. — Acquit donné par Louis Maupas, laboureur, au faubourg Saint-Privé de Bourges, à ses co-héritiers, dans la succession Guimonnet-Lançon, des sommes et effets mobiliers à lui provenant par suite du décès de sa belle-mère Philiberte Lançon, ladite somme touchée montant à 4 livres 12 sous tournois, et les autres objets consistant en 5 septiers de blé froment, seigle et marsèche, une oie, une arbalète avec son bandage, une *mehet* (pétrin) fermant à clef, un linceul (drap), une nappe, une brebis avec son agneau, un panier d'abeilles, une pinte et une écuelle à oreilles en étain, un saloir, un *hemeau* (cuvier) et un « fust de queue » (poinçon). — Quittance donnée par Étienne Boirot, marchand, à Gilbert de Blanchefort, sieur de Saint-Jauvrin, de la somme de 60 écus d'or soleil, valeur de 46 sous l'un, pour avoir restitution d'un bijou audit Boirot par dame Renée de Prie, mère dudit Blanchefort, le bijou en question consistant en « une croix d'or poisant une once et demye, en laquelle y a ung crucifix esmaillé de blanc, ayant ung ruby à son cousté, à quatre diamans aux quatre carres, dont y a une poincte au pied dudit crucifix, et au-dessus de la teste une *lauzenge*; aux deux coustés des deux bouts ung diamant à trois carres, qui sont en tout quatre diamans et ung ruby; de l'autre cousté une Nostre-Dame et les armes de la Passion tailhées d'espargne ». — Contrat de mariage entre Jean Chaumeau, sieur de Lassay, licencié en lois, avocat et conseiller à Bourges, et Marie Herbellet, veuve de Simon Richard, notaire à Bourges. — Accord entre Hubert Bérard, prêtre, ancien receveur de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, et les religieuses de ladite communauté, par lequel l'examen du dernier compte de l'exercice 1552-1553 étant favorable, la communauté se reconnaît débitrice envers ledit Bérard d'une année de ses gages, plus d'un reliquat des 26 livres 5 sous 7 deniers sur l'année précédente. — Engagement pris envers Macé Girard, lépreux, paroissien de Menetou-Salon, et Philippon Péreux, administrateur de la léproserie dudit Menetou, condamné par sentence de l'Official de Bourges à fournir aux besoins dudit Girard, et par lequel il promet dorénavant lui fournir 20 sous tournois par mois et une maison « habitable, fermant à clef dehors pour soy hospitaliser et loger ». — Transaction entre le curé de Trouy et les fabriciens de l'église de Saint-Bonnet de Bourges, décimateurs pour les 3/8 dans ladite paroisse de Trouy, par laquelle ils s'engagent envers ledit curé à augmenter sa portion canonique, consistant en 4 septiers et demi de grain, froment, seigle et marsèche, mesure de Bourges, de la quantité de 6 septiers de blé, de mêmes nature et mesure, plus de 9 livres tournois en argent.

E. 1321. (Registre.) — In-4°, 412 feuillets, papier.

1554-1556. — Bail d'acense du jardin de la Fontaine à Bourges, au profit d'Étienne Bourgeois, vigneron, par Étienne Tullier, docteur en médecine, et Anne de Cambray, sa femme; parmi les conditions du bail se lisent les suivantes : en cas que les bailleurs « auroient veu et congneu en eulx (les preneurs) quelques malversions, mauvais gouvernement et vie désordonnée, ou qu'ils et les leurs verseroient mal oudict héritaige en quelque sorte et manière que ce soit, ou jureroient et blasphémeroient le nom de Dieu et appelleroient le dyable, oudict cas iceulx bailleurs en pourront mettre les preneurs hors sans congnoissance de cause et sans forme et sollempnité de justice ». — Compte rendu de son exercice par Jean Vallette, receveur de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges, par lequel il reste dû audit comptable la somme de 46 livres tournois. — Acte de foi et hommage rendu par Louis de Chenu, sieur de Charentonnay, à Me Pierre Debourdier, notaire royal, et ses sœurs, comme seigneur et dames du Poiriou, pour le fief de la Grange-Bertrand, situé paroisse de Sainte-Solange et relevant dudit Poiriou. — Acte de réception de Jacqueline de Pérelles, fille de feu Jean de Pérelles, bourgeois et marchand à Bourges, et de Jacquette Jaupitre, comme novice, en l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent, moyennant une pension viagère de 15 livres tournois, hypothéquée sur la métairie de la Grange-François. — Autre, de Françoise, fille de Jac-

ques de Villars, écuyer, sieur de Blanc-Fossé, et de Claude de La Porte, moyennant une pension viagère de 12 livres par an, hypothéquée sur la terre dudit Blanc-Fossé. — Transaction de Vincent Baudon et Étienne Millet, sa femme, avec Guillaume Millet, frère et tuteur de ladite, au sujet du compte de tutelle de ce dernier, par lequel accord les frères de ladite Millet consentent à lui remettre, pour sa part de la succession paternelle, 20 livres tournois d'argent, 6 septiers de grain, froment, seigle, marsèche et avoine par quarts et la moitié du mobilier, consistant en un buffet, une *arche* fermant à clef, un coffre *idem*, un pot et une poèle en fer, un « trois queues », une poèle à queue, 2 écuelles à oreilles et une pinte en étain, et un lit garni avec quatre draps. — Réception à la maladrerie de Saint-Lazare de Bourges de Jean Philippon, laboureur, atteint de la lèpre, moyennant la cession par lui faite audit hospice d'une terre de la contenance de 6 boisselées lui appartenant.

E. 1322. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

1558-1560. — Bail d'acense durant cinq ans, par Étienne Laurent, maître charpentier, au profit de Simon, paumier d'un jeu de paume couvert en aissil, dans la paroisse Saint-Bonnet, à Bourges, moyennant 300 livres tournois, « ensemble tous les esteufs qui tomberont et se trouveront ès ructes où sont de présent les fillenches tendues, et encores tous les esteufs qui se trouveront en une autre ruete estant au jardin dudict bailheur, et ce de quinze pieds de largeur et de longueur ». — Autre pour cinq ans et moyennant 100 livres d'argent et 6 poules, par les religieuses bénédictines de Saint-Laurent de Bourges, au profit de Jean Simon, procureur fiscal de la seigneurie de Verneuil, du revenu de ladite terre et justice. — Adjudication aux enchères des dîmes de vin de l'hospice Saint-Lazare de Bourges, prélevés dans les vignobles de Garette, Coulanges, les Nouvelles-Plantes et Pisserat, faite au nommé Bellot, moyennant 18 livres tournois. — Testament de Me Pierre Beauharnais, licencié en lois et avocat à Bourges. — Contrat de mariage entre Noël Maillard, de Dreux, marchand mercier, avec Marie Dupont, fille de feu Ambroise, apothicaire à Bourges. La future devra recevoir le jour de ses noces 20 livres 14 sous tournois, représentant le quart de la succession paternelle, les autres héritiers se partageant le reste; sa mère lui assure d'ailleurs, par avancement d'hoirie, 100 sous tournois d'argent, une couchette avec châlit, couverture et 4 draps, une table sur tréteaux, une escabelle, une courtine, une grande poèle, une cuiller, un couvercle de pot, le tout en fer, une nappe et 4 serviettes. — Contrat de mariage entre Ravaud Paulin, conseiller au présidial de Bourges, et Catherine, fille de Mathurin Pigné, docteur-régent en la faculté de médecine de la même ville, et de Claude Moyen, sa femme. La dot constituée à l'épousée est fixée à 1,200 écus d'or soleil, dont moitié en argent, les deux tiers de l'autre moitié en rentes et le reste en effets mobiliers, indépendamment du trousseau. — Autre, entre Jean Pérussat, licencié en lois, avocat au présidial, et Françoise, fille de Jean Liparin, médecin audit Bourges, moyennant une dot de 1,000 livres tournois constituée à l'épousée. — Contrat d'association de Pierre Agogué, geôlier des prisons royales de Bourges, avec Claude Bonnetier, cordonnier, pour la ferme de ladite geôle, moyennant un apport de 120 livres à la bourse commune par chacun des deux associés.

E. 1323. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1605-1607. — Béraud (Toussaint). — Quittance par Louis Tixier, conseiller du Roi et président de l'Élection de Berry, tant en son nom que comme tuteur de son fils Olivier, étudiant en l'université de Bourges, d'une somme de 3,000 livres pour le rachat et amortissement par Louis Parnajon, marchand à La Châtre, d'une rente de 187 livres 10 sous constituée par ce dernier avec Jeanne Bardeau, veuve Jean Parnajon. — Reconnaissance par Louis Foucault, sieur de Champfort, conseiller du Roi, président au présidial de Bourges, et Anne Fradet, sa femme, qui se déclarent, comme propriétaires de la métairie du Petit-Mouet, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, consistant en « huit mohées ou environ turellées tout aultour », tenus envers Henri Lemaréchal, sieur de Lassay, à cause de sa femme Catherine de Sauzay, à un droit de rente foncière de 2 septiers froment et autant de seigle, mesure de Bourges, et 2 poules, plus à 2 deniers de cens accordable par année. — Bail d'acense par Guillaume Béraud, curé de Saint-Outrillet, au profit de Laurent Chambon, charpentier, et Jacques Vetauges, hôtelier à Arçay, des dîmes de la vicairie de Beauçaire, dans la paroisse dudit Arçay et paroisses circonvoisines, pendant trois ans et moyennant 6 septiers de froment et autant de seigle par année. — Reconnaissance par Michel de la Fontaine, tisserand en draps, au profit de Jacques Lours, son beau-père, et maître du même métier, de la cession d'une vigne sise aux Avaloirs, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, pour le prix de 54 livres et en déduction de la somme de 100 livres tournois qui lui avait été constituée en dot, avec un mobilier consistant en un lit garni avec 4 draps, 4 nappes, une douzaine de serviettes, un grand métier à draper et un petit, plus 3 pièces de laine. — Procès-verbal de la

contenue des terres contiguës appartenant à demoiselle Anne Ragueau, veuve de Jean Piat, avocat au présidial de Bourges, et à Jean Chipault, laboureur, dans la paroisse d'Osmoy.

E. 1324. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1608. — Bail d'acense pour trois ans et moyennant la somme annuelle de 90 livres de loyer d'un hôtel situé rue de Paradis, à Bourges, au profit de demoiselle Anne Ragueau, veuve de Jean Piat, avocat au présidial de ladite ville, par Hélène Chertier, femme de François Bigaut, avocat au parlement de Paris, agissant au nom de son mari. — Autre bail par Louis Bouer, sieur de Pignou et bourgeois de Bourges, au profit de Jean d'Ivry, vigneron, pour cinq ans et moyennant 46 livres d'argent, 2 poules et 4 livres de beurre, dudit lieu de Pignou, situé paroisse de Saint-Ursin. — Accord de Antoine Muzeau, fermier de la terre de Châtelier, avec Laurent Chambon, charpentier, entrepreneur du moulin à vent dudit Châtelier et de la maison en dépendant, par lequel lesdits fermiers acceptent l'œuvre de Chambon dans l'état où elle se trouve, celui-ci, au lieu du prix de 500 livres porté au marché de confection desdits bâtiments, se contentant d'exiger desdits fermiers la somme de 30 livres.

E. 1325. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1609. — Contrat de mariage de Étienne Berthaud, avocat au bailliage et présidial de Bourges, avec Marie, fille de feu Charles de Boisrouvray, conseiller aux mêmes juridictions, et de Anne Bigny. — Transport par Charles Cherrette, greffier de la justice des Aix-d'Angillon, au profit de Jérôme Raffatin, marchand à Bourges, de 17 livres 3 sous un denier de rente constituée au capital de 205 livres 17 sous par Étienne Guillemot, notaire royal à Lury, à Claude Maillet, orfèvre à Bourges, tant au nom de ce dernier qu'en celui de sa femme Silvine Chaboureau, et comme tuteur de Marie Chevalier, fille d'un premier lit de ladite Chaboureau et femme dudit Cherrette. — Arrangement entre Guillaume Béraud, curé de Saint-Outrillet de Bourges, et les héritiers de Jacqueline Dumoulin, par lequel ledit Béraud se désiste de l'opposition par lui faite à la vente d'héritages dépendant de la métairie des Portaux, et sur lesquels était assise une rente foncière en principal de 480 écus, établie par ladite Dumoulin, pour fondation de service dans ladite église, et dont 29 années d'arrérages n'avaient pas été servies. — Contrat de mariage entre Daniel Piel, commis à la recette générale des finances à Bourges, et Marie Lejeune, veuve de Jean Archambault, avocat au présidial de cette ville, et fille de Isambert Lejeune, conseiller du Roi et lieutenant de la prévôté de la même ville.

E. 1326. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1610. — Bail de ferme par Julienne Maillet, veuve Jehannet, au profit de Martin Percevaut et des frères Brunet, paroissiens d'Osmoy, communs en biens, pour cinq années, de la métairie de Brise-Coche, dans ladite paroisse d'Osmoy, aux conditions suivantes : par an 3 muids et demi, mesure de Bourges, moitié méteil, moitié marsèche et avoine, un porc ou 4 livres d'argent, 2 quarts de chanvre femelle, 6 poules, une oie grasse, un cochon de lait et une douzaine et demie de fromages. — Transaction entre Agnès Molan, veuve Étienne Maugis, notaire et secrétaire du Roi, son beau-frère Pierre Maugis, trésorier général de l'écurie du Roi, et Claude Maugis, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Ambroix à Bourges, comme seigneur du lieu de Crosses, d'une part, et de l'autre, Guillaume Seurrat, sieur de Soupize, conseiller en l'Élection de Bourges, et consorts, à cause dudit lieu de Soupize, par lequel accord il est convenu que les premiers jouiront seuls du droit de pêche dans la rivière garennée de l'Airin, vis-à-vis de Soupize, mais que le sieur Seurrat sera autorisé à y faire un pont pour le service de son domaine. — Acte de désistement de la ferme du domaine d'Osmoy, paroisse du même nom, fait par Jean-Jacques de Mény-Pény, à Jean Camus, marchand audit lieu. — Bail d'acense pour trois années et moyennant 400 livres par an, par Gilbert de Montcelon, curé de Saint-Bonnet, et vicaire en l'église métropolitaine de Bourges, du revenu temporel de sa paroisse, au profit des deux vicaires, Henri Penot et Mathurin Manson.

E. 1327. (Registre.) — In-4°, 117 feuillets, papier.

1611. — Marché conclu entre Gilbert Heurtaut, sieur d'Houet, et les maçons Léonard Bedoueille et Gille Aubaine, par lequel ils s'engagent à entourer son jardin d'une muraille à raison de 16 sous la toise. — Constitution par la communauté des pâtissiers de Bourges, au profit de François Gassot, sieur de Lizy, conseiller au bailliage et présidial de ladite ville, d'une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous au capital de 300 livres, ladite rente hypothéquée sur les biens de chacun des membres de la communauté. — Testament de Jeanne Boursaut, femme d'Abraham Rousset, marchand pelletier, par lequel elle institue pour sa légataire universelle Jeanne, sa nièce, fille de feu Pierre Bouquet, libraire à Bourges. — Bail d'acense pour neuf ans, par Guillaume Maugis, abbé commendataire de Saint-Ambroix, à Me Philippe Carré, notaire royal à Bourges, des revenus du temporel de ladite abbaye, sauf l'enclos du couvent, y compris le logis abbatial et une réserve de quelques prés et vignes, le tout moyennant 3,600 livres par an.

E. 1328. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1612. — Bail d'acense par Gabriel Picaut, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, fait pour cinq ans et moyennant 45 livres par année, au profit de Pierre de Saint-Clément, vigneron, d'une maison avec jardin, dépendant du logis du Grand-Guillaume et contigu à la cour du bailleur ; les conditions du bail sont que les fruits des arbres de la cour et du jardin seront cueillis et partagés à communs frais, le bailleur se réservant une planche du jardin pour son usage ; le preneur ne pouvant changer la forme du jardin, ni y travailler qu'avec la palle-bêche et le râteau, ni planter quoi que ce soit le long des murs, de peur de les gâter, mais étant tenu de l'entretien des bordures et rosiers, « tant musquez que autres », et de les sarcler deux fois l'an, ainsi que les allées. — Autre, par Guillaume Béraud, curé de Saint-Outrillet de Bourges, et comme vicaire de la vicairie de Baucaire, annexée à ladite église, au profit des frères Dautry et de Jacques Jean, vignerons, pendant 29 ans, et moyennant 4 livres 10 sous par an, d'une vigne étant en 13 *échemeaux* (sillons), dans le vignoble du Pied-du-Râteau. — Vente par François Gibieuf, docteur en la faculté de médecine de Bourges, au profit d'Étienne Monicaut, notaire royal à Dun-le-Roi, représenté par François Chenu, conseiller au présidial, d'une rente constituée de 18 livres 15 sous au capital de 300 livres hypothéquée sur tous les biens dudit Gibieuf.

E. 1329. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1613. — Arrangement entre Étienne Frétisson l'aîné et Jean Béraud, ci-devant pupille dudit Frétisson, par lequel, moyennant une rente constituée en sa faveur de 28 livres 10 sous 6 deniers au capital de 450 livres, Jean Béraud renonce à toute revendication ultérieure envers son ancien tuteur. — Déclaration par demoiselle Jeanne Thibaud, veuve de Louis de Sauzay, sieur de Thérieux, élu du Berry, et comme représentant sa défunte mère Anne Picaut, que, en présence de l'offre à elle faite par son cousin Louis Picaut, époux de Marie Doizon, d'amortir et racheter une rente de 37 livres 10 sous constituée au profit de sa dite feu mère, elle n'accepte pas la proposition de rachat, mais, par affection pour ses dits cousin et cousine, elle les tient dorénavant quittes à jamais de la rente en question. — Donation mutuelle faite entre Noël Doizon, bourgeois de Bourges, et sa femme Julienne Foineau, en cas de décès du survivant d'entre les deux, du tiers des meubles du prédécédé et de l'usufruit de tous les acquets qu'il possédera au jour de sa mort. — Échange entre Louis Chabot, grenetier de Berry, et Marie Salizard, sa femme, d'une part, et de l'autre, Jacques Clément, sieur de La Louptière, de la métairie de la Seurie, située dans la paroisse de Luçay-le-Mâle, contre celle de la Cameline, dans la paroisse de Vic-Exemplet.

E. 1330. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1614. — Décharge valant quittance de remboursement donnée par Joachim de Beauxoncles, doyen de la cathédrale de Bourges, au profit de Guillaume Pinaut, receveur de ladite église, d'une rente annuelle de 37 livres 10 sous dont ledit Pinaut a bien voulu par pure complaisance se reconnaître redevable envers le déclarant. — Accord entre Regnaud Texier, contrôleur général des finances dans la Généralité de Berry, Gabriel Bigaut, sieur d'Augy, contrôleur du Domaine et époux de Catherine Tixier, et Claude Tixier, élu en l'Élection de Berry, tous héritiers de feu Louis Tixier, président en ladite Élection, pour égaliser les parts d'héritage entre lesdits héritiers et la veuve Texier, leur mère et belle-mère. — Sentence d'arbitres qui règle et détermine les limites séparatives entre la propriété de Gilbert de Montcelon, curé de Saint-Bonnet de Bourges, et celle de Pierre Godin, receveur des religieuses de l'Annonciade, sur le territoire du Paradis, paroisse de Saint-Doulchard. — Accord entre Marie Pabot, veuve Dulieu, et Pierre Hurtebize, marchand, par lequel ce dernier s'engage, moyennant 90 livres et une queue de vin par année, prendre sa dite aïeule en pension viagère, l'hébergeant, la nourrissant et lui laissant la propriété de ses meubles, sans qu'aucune communauté résulte entre les parties de leur vie commune ; ledit traité suivi de l'inventaire du mobilier de la veuve Dulieu. — Mariage de Jacques Boirot, avocat au présidial, fils de feu Jean Boirot, sieur de Guilly, et de Jeanne Lauverjat, avec Marie, fille de Gabriel Picaut, conseiller audit présidial, et de Jacqueline Gassot. — Bail d'acense d'une boutique, sise à Bourges, par Regnaud Pineau, avocat au présidial, à Pierre Landry, tailleur, à condition que, en sus du prix annuel de location, ledit tailleur fera, chaque année, au bailleur un habit complet, au premier avertissement qu'il recevra de lui.

E. 1331. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1615. — Acte par lequel Jean Renouard, paroissien de Saint-Martin-d'Auxigny, mis en possession, par sentence de la prévôté et en vertu de retrait lignager, d'une vigne achetée de Silvain Renouard par Pierre Chevrier, paroissien de Saint-Georges de Moulon, les frais de l'acquisition, montant à 150 livres, ayant été avancés par Esme Ragier, brodeur à Bourges, s'engage, au cas où, dans l'espace d'un an, il n'aurait pas remboursé ladite somme, à reconnaître ledit Ragier

comme propriétaire de la vigne. — Constitution de 18 livres 25 sous tournois de rente annuelle, par Michel Doyson, marchand à Bourges, au profit de Claude Desnoix, écolier à Paris, représenté par son beau-frère Noël Lelarge, procureur au présidial, ladite rente à prendre sur une autre rente de 87 livres 10 sous constituée antérieurement au profit du sieur Doyson. — Bail de sous-ferme, pour cinq ans et moyennant 13 livres et 2 poules par an, par Jacques Marchand, fermier de la seigneurie de Saint-Georges de Moulon, au profit de François Boursin, vigneron, de la « garde » dudit Saint-Georges, comprenant la portion du château autrefois consacrée à la prison, et ce qui en dépend.

E. 1332. (Registre.) — In-4°, 87 pièces, papier.

1616. — Bail d'acense par le seigneur de Saint-Georges de Moulon et de Pigny, à Michel Rousseau et Jean Cottereau, vignerons, durant cinq années, au prix de 11 livres et d'un cochon de lait, des jeux de quilles et des droits d'*assemblées*, prélevés par ledit seigneur sur lesdites paroisses de Saint-Georges et Pigny, compris les amendes du bétail saisi en délit. — Transaction entre Joseph Alabat, procureur à Bourges, et Claude Gauriat, paroissien de Saint-Caprais, par laquelle, moyennant 30 livres versées par Alabat audit Gauriat, les parties tiendront pour non avenu l'arrêt du parlement condamnant Gauriat à la délivrance de 160 boisseaux de marsèche et Alabat au versement de la somme de 48 livres 8 sous. — Bail d'acense par Guillaume Béraud, curé de Saint-Outrillet et vicaire de Baucaire, au profit d'Étienne Jouannet et Claude Esgret, paroissiens d'Arçay, pour sept ans et moyennant 12 livres et un cochon de lait, des dîmes de lainage et charnage de sa vicairie, dans ladite paroisse d'Arçay et autres circonvoisines.

E. 1333. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1617. — Déclaration faite par Étienne Macé, sieur des Portaux, et Marguerite Baugy, sa femme, qui reconnaissent que, bien qu'ils aient, le jour même, constitué au sieur Chausset, pâtissier, une rente annuelle de 281 livres 5 sous, solidairement avec Nicolas Macé, sieur de la Vèvre, conseiller au présidial de Bourges, la prétendue solidarité de ce dernier n'a été qu'un acte de complaisance de sa part et qu'en réalité il ne participe en rien à ladite constitution de rente. — Contrat de mariage d'Étienne Riglet, sieur de Jacquelin, fils de feu Daniel Riglet, maître des eaux et forêts de Berry, avec Madeleine, fille de Pierre Dupont, sieur de Lavau, et de Catherine Jobert. — Donation faite par ladite veuve Dupont aux jeunes époux, suivant les conventions dudit contrat de mariage, du lieu et métairie de Bussède, situé dans la paroisse de Rians. — Constitution au profit de J.-J. Ragueau, orfèvre à Bourges, par Pierre Fleury, receveur des épices du présidial, d'une rente annuelle de 9 livres 7 sous 6 deniers au capital de 150 livres tournois. — Reconnaissance par Claude Godin, contrôleur du Domaine en Berry, par acquisition de sa dite charge de Noël Doyson, bourgeois de Bourges, que les quatre acquits, donnés par ledit Doyson pour deux années de gages de ladite charge, ne l'ont été que par complaisance, la somme qu'ils représentent devant être employée par ledit Godin à payer le quart denier, marc d'or et droit d'obtention des provisions de l'office. — Acense par Gilbert Couttin, chanoine semi-prébendé de Montermoyen, et curé de Saint-Martin d'Orsanne, au profit de maître Ponthus Angot, sieur des Bonnières, bailli dudit Orsanne, pour un laps de trois ans et moyennant 150 livres par an, du revenu temporel de sa dite cure d'Orsanne.

E. 1334. (Registre.) — In-4°, 105 pièces, papier.

1618. — Contrats de vente par Suzanne Cujas et Fabio Bernardi, sieur de la Périsse, gentilhomme florentin, son mari, au profit de Pierre Hurtebise, marchand à Bourges : 1° d'une rente de 25 livres tournois, constituée par le clergé du diocèse, à Jacques Bochetel, sieur de Galifard, et tuteur de ladite Suzanne; 2° de 222 livres, portion d'une autre rente de 500 livres, constituée aux cessionnaires par Pierre Tullier, sieur de Mazières, prévôt de Bourges ; 3° d'une autre rente de 75 livres, constituée au profit du susdit Bochetel, par feu Philippe de Sauzay, baron de Contremoret, Jacques Bigot, procureur du Roi à Bourges, et Louis de Sauzay, sieur de Thérieux ; 4° d'une autre rente de 100 livres tournois, constituée au même par les mêmes ; 5° de 73 livres sur une autre rente de 500 livres, constituée aux cesssionnaires, par le prévôt Tullier. — Reconnaissance par Jacques Perrotin, procureur au bailliage d'Issoudun, d'une rente foncière de 40 sous tournois par lui due, à cause de sa maison, sise audit Issoudun, au profit de Guillaume Béraud, curé de Saint-Outrillet, et Jean Perrotel, chanoine de Montermoyen et de Saint-Pierre-le-Guillard, l'un et l'autre comme vicaires de la vicairie de Sarrebource, fondée dans ladite église de Saint-Outrillet. — Acense par Noël Doyson, bourgeois de Bourges, et Michel Doyson, paroissien de Savigny-en-Septaine, au profit de Jean Rousset et Gilbert Cochet, vignerons, pour cinq années et moyennant 7 livres par an, du droit de garenne et de pêche de la rivière du moulin de Rochy, dans la paroisse d'Osmoy.

E. 1335. (Registre.) — In-f°, 165 feuillets, papier.

1619. — Bail d'acense par Gilles Dupont, contrôleur général des finances de la Généralité de Bourges, au profit de Claude et André Montgermain, laboureurs et communs,

de la métairie de Vilaine, avec moulins à blé et à draps, situés paroisse de Saint-Denis-de-Palin, ledit bail fait pour sept ans et à la condition que les preneurs donneront 30 livres d'argent, 16 septiers et 8 boisseaux de seigle, autant de marsèche, 8 septiers et 8 boisseaux de méteil, le tout mesure de Dun-le-Roi, 2 oies grasses, 2 oisons, 12 fromages, 8 livres de beurre, 4 poules, 6 anguilles, 2 plats de poisson, un porc gras et 2 quarts de chanvre, un de mâle et un de femelle. — Compte rendu par devant le prévôt de Bourges, par Jean Deville, maître menuisier audit Bourges, à André Regnault, savetier dans le même lieu, Georges Soères, aussi savetier à Orléans, et fils de feu Gabrielle Regnault, et à Catherine Peluet, veuve André Regnault, comme mère et tutrice des enfants de ce dernier, tous héritiers pour un quart de Pierre Regnault, fils d'Antoine, présumé mort, en raison de sa longue absence, duquel Pierre le sieur Deville était curateur. Le compte se solde par un boni de 43 livres 18 sous 9 deniers. — Donation à Pierre Buthet, écolier, par Catherine Jobert, veuve de Pierre Dupont, sieur de Lavau, 40 sous d'argent, 14 boisseaux de froment, 6 de méteil, 20 de marsèche, hérités par ladite Dupont de sa sœur Marie Jobert, femme de Louis de Barthélemy, ladite donation faite « pour l'amitié qu'elle dit lui porter et en faveur de ses estudes et pour luy donner meilleur moyen de soy entretenir en icelles ». — Testament de Gilbert Couttin, chanoine de Montermoyen, vicaire de la cathédrale de Bourges, et curé de Saint-Martin d'Orsanne, par lequel il demande à être enterré dans le cimetière des vicaires de Saint-Étienne dudit Bourges.

E. 1336. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1620. — Constitution par Françoise de la Grange, veuve de André de Thollet, sieur de Bois-sir-Amé, et son fils Esme de Thollet, et Jean Dumoulin, sieur de Bonnay, avocat au présidial de Bourges, à Jean de Lavarenne, sieur de la Rivière, d'une rente annuelle de 25 livres au capital de 400 livres tournois, hypothéquée sur la terre de Bois-sir-Amé, paroisse de Vorly. — Dissolution de communauté entre Jean et Jacques Bouer frères, laboureurs dans la métairie des petites Rouachières, en vertu de laquelle Jacques reste en possession des meubles, sauf que Jean gardera pour lui 2 septiers de méteil et 4 de marsèche, mesure de Bourges, un poinçon et demi de vin, 2 fûts et une cuve, un lit garni à châlit de chêne, 2 arches de même bois, un porc et une truie d'un an, un cochon de 3 mois, 2 douzaines de bûches, autant de fagots ou bourrées, une *casse* (chaudière) de cuivre, 3 écuelles à oreilles, 2 plats et 2 assiettes, une salière, un pot, une pinte, le tout d'étain, un poêlon, une poêle et une cuiller de fer, une cognée, une tarière, un *gouet* (faucille), un *fessouer* (houe), une lampe d'étain, une aune de serge blanche, 10 *mests* de chanvre, tant mâle que femelle, 6 livres de *fillet* (fil), plain et étoupes, 10 paniers d'abeilles, une table et une bancelle de chêne, un quart de sel, 4 boisseaux de noix, une fourche et un *trian* (trident) de fer, un saloir, 2 boisseaux de *cheneveu* (chenevis), une nappe, 2 serviettes, un sac de toile de 6 boisseaux, un *sas* « à sasser farine », un marteau de fer, une faux avec son râtelier, 3 oies, 2 poules dindes, 2 poules et un coq, plus les hardes et habits dudit Jean et de sa femme, moyennant quoi Jacques restera seul fermier de la métairie et tenu des frais pouvant en résulter. — Convention entre Jean Aude, marchand à Bourges, Robert Ragueau, aussi marchand, et Gabriel Babou, archer en la maréchaussée de Berry, tous trois fermiers par association du droit du treizième, prélevé sur le vin vendu en détail à Bourges, par laquelle convention et moyennant un dédommagement de 400 livres à lui versées par ses deux associés, Jean Aude se retire de l'association, leur abandonnant sa part des bénéfices pour le temps à courir jusqu'à l'expiration du bail de ferme.

E. 1337. (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

1621. — Quittance pour remboursement de la somme de 2,400 livres, principal de six rentes constitués par feu Charles Merlin, sieur de Poulanon, au profit de Gabriel Pinette, lesdites rentes rachetées par Marie Merlin, veuve de Pierre Bécuau, sieur des Réaux, conseiller au présidial, et fille dudit feu Charles Merlin, à Antoine Bigot, sieur de Beaulieu, prévôt provincial en la maréchaussée de Berry, et à sa femme Madeleine Goyer, cessionnaires pour lesdites rentes de Jacques Gassot, président en l'Élection de Bourges, et mari de Jeanne Pinette, fille et héritière de Gabriel. — Choix fait par Gilbert Couttin, chanoine de Montermoyen et curé de Saint-Martin d'Orsanne, et par Claude Dumont, écuyer, contre lui plaidant au parlement de Paris, de quatre avocats au présidial de Bourges, comme arbitres appelés à prononcer dans leur différend, avec faculté à ceux-ci de s'en adjoindre un cinquième pour départager les voix en cas d'égalité de suffrages de part et d'autre. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sous au capital de 300 livres tournois, par Jean et François Gaillaut, praticiens à Veaugues, au profit de Jean Boucher, bourgeois et peintre à Bourges. — Cession à titre gracieux faite à Pierre Doulcet, notaire à Bourges, par l'archevêque André Frémiot, de tous les droits d'accordements, lods et ventes à lui dus, à cause des arrentements faits par le prélat par devant ledit notaire, dans son domaine de Turly. — Satisfaction donnée

audit archevêque par le prieur et les chanoines de Saint-Ursin, à cause de l'appel comme d'abus par eux interjeté contre l'interdit prononcé sur le chapitre par le prélat, désavouant le libelle publié en leur nom et consentant à la destruction par le feu du placard affiché à la porte de la cathédrale, avec acte de ladite satisfaction donné par le prince Henri de Condé, gouverneur du Berry.

E. 1338. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1622. — Donation entre vifs par Noëlle de Lanoue, veuve de Jean Cherrier, à son petit-fils Jacques Cherrier, fils de feu autre Jacques, élu en l'Élection de Berry, et de Marie Bigot, épouse en deuxièmes noces d'Étienne Riglet, sieur de Jacquelin, de tous ses biens meubles et immeubles, y compris les charges et devoirs seigneuriaux pesant sur eux, à la condition que le donataire ou ses tuteurs naturels fourniront annuellement une pension viagère de 300 livres tournois à la donatrice, qui se réserve en outre, sa vie durant, la jouissance d'une maison sise au bourg de Bué. — Cession, moyennant la somme de 1.200 livres, par Pierre Berger, sergent royal, et Marie Duru, sa femme, au profit de Marie Deferrée, veuve Gaspard Thirault, de tous les droits que lesdits cédants pourraient exercer contre Jean Thirault, avocat en parlement, en raison des poursuites commencées contre lui par ledit Berger et sa fille Madeleine, au bailliage de Berry et renvoyées pardevant le lieutenant criminel dudit bailliage. — Acte de foi et hommage rendu à demoiselle d'Estrebourg, comme dame de la terre de Chambon, par Jean Chenu, marchand à Bourges, récent acquéreur du fief et seigneurie de Mangou, situé paroisse de Vorly, et relevant de ladite terre. — Quittance de 1,129 livres tournois donnée par Siméon Martin, marchand tourangeau, à Jean-Pierre et Charles Raverie, pour prix des marchandises par lui apportées dans l'association contractée entre eux et dont ledit Martin s'est retiré, ladite somme versée en vertu d'un jugement de la justice consulaire dudit Bourges.

Nota. — Manque le folio 66 qui a été enlevé du registre.

E. 1339. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1623. — Acte de donation par Hélène Desforges, à sa petite-nièce Gabrielle Buchet, d'une somme de 100 livres tournois, qu'elle se propose de convertir en rente, et dont le titre sera remis à ladite Gabrielle le jour de son entrée en religion. — Donation par Charles Couricul, marchand amidonnier, et sa femme, sur le point d'entreprendre un pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse, au profit de leur fils Antoine, de tous leurs biens meubles et immeubles, y compris la récolte d'une vigne à eux appartenant, ainsi que le blé et le foin des terres et prés par eux affermés à l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges, et le tout, moyennant que ledit cessionnaire éteindra les dettes de ses parents, prendra sa sœur à sa charge, la nourrissant, entretenant et logeant jusqu'au jour de son mariage, auquel il lui constituera 100 livres de dot versées immédiatement. — Bail par Jean Picaut, vicaire de la vicairie de Notre-Dame-la-Blanche, dans l'église de Saint-Baudel, au profit de Claude Paillasson, marchand à Bourges, pendant trois ans et moyennant 16 livres par an, des dîmes des blés, vin, lainage et charnage, appartenant à ladite vicairie, dans la paroisse de Lunery, et connu sous le nom de dîme du *Onzain*. — Testament de Françoise Pinette, veuve de Gilles Dupont, sieur de Lavau, conseiller du Roi et contrôleur général des finances dans la Généralité de Bourges. — Vente par Marie Pinette, veuve de Pierre Bruère, procureur au bailliage et présidial dudit Bourges, à Marie Desartières, veuve de Pierre Doulcet, notaire royal dans la même ville, d'une rente de 25 livres tournois constituée, en 1618, par feu Jean Bidaud, sieur de Germigny, et Robert Pêchereau, au profit de feu Jean Pinette, père de la contractante.

E. 1340. (Registre.) — In-f°; 162 feuillets, papier.

1624. — Testament de Jean Poullet, curé de la paroisse de Fussy. — Vente, pour la somme de 14 livres, par Michel Simonnet, curé de l'église de Savigny-en-Septaine, au profit de Julien Amard, marchand à Bourges, de la tonture du pré de ladite cure. — Autre vente par Jacques Boirot, écuyer, sieur de Lué, gendarme de la compagnie du Roi, à Gabriel Picaut, ancien conseiller au présidial de Bourges, d'une rente de 37 livres 10 sous, constituée, en 1605, par Guillaume Vellnet, Pierre Dabert et Guillaume Villepelé au profit de feu Pierre Durand, et cédée par ce dernier au père dudit Picaut, puis donnée en paiement par ce dernier à son gendre, le sieur Boirot, pour satisfaire aux conditions du contrat de mariage. — Bail d'acense au profit de Jean Poullin, curé-prieur de Levet, par Pierre Paulin, sieur de Pigny, agissant comme tuteur de sa fille Anne, pour trois années et moyennant 4 livres par an, du dîme appelé « le Dîme sans lieu », perçu par ledit prieur, dans la paroisse de Levet. — Déclaration faite par Jean Bernisson, paroissien de Saligny-le-Vif, par laquelle il reconnaît que, en s'obligeant solidairement avec lui pour une constitution de 6 livres 5 sous au profit de Marie de Boisrouvray, veuve de Tandeguy Parthon, prévôt et garde de Mehun-sur-Yèvre et Saint-Laurent-sur-Barangeon, et bien qu'il ait donné quittance de 100 livres, représentant le capital de cette rente, Pierre de Boisrouvray,

lieutenant de robe longue de la maréchaussée de Berry, qui n'a en réalité rien touché, n'a agi ainsi que pour faciliter un emprunt audit Bernisson, qui se reconnaît responsable des engagements pris.

NOTA. — On lit sur le recto du premier feuillet la note suivante : « L'an mil six cens XXIIII le jeudy d'après la Sainct Martin XIIII° jour de novembre sur les sept heures du soir sans aulcun orage de temps, le fouldre tumba à Bourges sur une maison scize au Guichet des Cordeliers sans faire mal à personne sinon que au bastiment que il endommagea fort, combien que l'air fust assez froid neantmoings humide et sans que l'on s'apercenst sinon que d'ung seul coup de tonnerre, encores ne fust il ouy par la pluspart du monde de la ville. »

E. 1341. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1625. — Mariage de Charles Jacquier, fils d'autre Charles, maître apothicaire à Bourges, avec Catherine, fille de Pierre Paulin, aussi apothicaire, sous le régime de la communauté réduite aux acquets, la future dotée de 1,500 livres, plus d'un trousseau et d'un mobilier de chambre de valeur de 400 livres, et son père s'engageant à nourrir et loger pendant un an les nouveaux époux. En cas de prédécès du mari, la femme ayant à choisir ou de garder la communauté, ou de s'en tenir à ses biens, en tout cas ayant droit à retirer en préciput ses robes, bagues et joyaux ou 200 livres au choix, ainsi que les habits et armes du défunt, outre son douaire ; en cas de répudiation de la communauté, elle prendra en outre 200 livres de parisis pour le mobilier ; enfin, elle jouira, sa vie durant, de la maison du défunt ou, à son défaut, recevra de ses héritiers par an 40 livres pour son logement.—Transaction sur procès entre Charlotte Leroy, héritière de feu Claude Leroy, sieur de Saint-Florent et Saint-Caprais, agissant par autorité de justice au refus de son mari, Gilbert Demoriat, sieur de Bouterin, d'une part, et de l'autre, Renée Danlezy, veuve de Guillaume Ducrot et consorts, héritiers de feu Catherine Danlezy, morte veuve de Jacques Leroy, par quoi le compte présenté au bailliage de Bourges, par ladite feu Danlezy, est arrêté ainsi qu'il suit : l'article 2 des recettes, contenant l'augmentation du parisis du mobilier, à 1,432 livres 6 sous ; l'article 4 relatif au revenu des terres, à 9,000 livres, au lieu de 6,000 livres ; l'article 6, concernant les requérandes, à 3,183 livres 3 sous 7 deniers, pour le tiers des meubles hérités par ladite veuve de son fils décédé, plus à 447 livres 8 sous 8 deniers, pour le tiers du parisis de tout le mobilier ; l'article 7 réduit aux deux tiers, soit 609 livres 6 sous 8 deniers quant aux articles de dépense, les cinq premiers seront également réduits aux deux tiers, les profits du mariage, portés dans le treizième article à 13,477 livres, liquidés à 16,846 livres 5 sous ; l'article 14, bagages et joyaux, restant à 117 livres 2 sous 6 deniers ; les articles 16, 17 et 18 rayés, et le reste conforme au compte rendu. — Inventaire fourni pour décharge par Jacques Bruère, notaire à Bourges, à sa belle-mère, Marie de Sartières, veuve du notaire Pierre Doulcet, des minutes à lui remises par elle, lorsqu'elle constitua pour dot à sa fille, en la mariant, l'étude de son défunt père. — Contrat de mariage en deuxièmes noces de Marie de Sartières, veuve dudit Jacques Bruère, avec Jean Dumes, marchand et bourgeois de Bourges.

E. 1342. (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

1626. — Transaction entre Pierre Delaplace, marchand à Bourges, signataire d'une obligation de 10 écus souscrite en 1589 au profit de feu Pierre de Bonniot, d'une part, et Jacques Durand, conseiller du Roi, vice-sénéchal et juge-mage au comté de Valentinois, siége de Montélimar, réclamant comme héritier dudit de Bonniot, et par l'intermédiaire d'Antoine Josset, dit Rigaut, praticien, le montant de ladite obligation que Delaplace déclarait prescrite. L'affaire portée devant le prévôt de Bourges, et sur cette considération que l'édit de pacification ayant suspendu toute prescription durant les troubles de la Ligue, Delaplace consent, d'accord avec ledit Durand, à lui payer 177 livres pour capital, intérêts et frais, même ceux du séjour du sieur Josset à Bourges. — Contrat de mariage de Jacques Alabat, avocat en parlement à Paris, fils de Joseph Alabat, procureur au présidial de Bourges, et de Marguerite Foucaut, avec Catherine, fille de feu Charles Buthet, conseiller au présidial, et de Marie Dupont. La dot de la future constituée : 1° en 2,000 livres données par sa mère, dont 1,500 livres en rentes, plus un pré dans la prairie de Saint-Sulpice-les-Bourges, évalué 500 livres ; 2° en 300 livres argent, plus le trousseau de la mariée, fournis par demoiselle Jobert, son aïeule. — Testament de Catherine Johannet, veuve de Isambert Lejeune, conseiller du Roi et lieutenant en la prévôté de Bourges.

NOTA. — Sur la première feuille du registre, on lit la note suivante : « L'an présent mil six cens vingt six par le moyen des pluies qui durarent durant quarante cinq jours, sçavoir les mois de jung et juillet, y a eu cherté de bled, et par le moyen des gresles et bataizons arrivées en la plus grande partie de la France et se vendoit le boisseau fromant XXX sous le boisseau, mestel XXVIII sous, le segle XXV sous, la marcesche XX sous et tous les vignobles des environs de Bourges batuz de gresle ; et est à noter que le XXV°

de juillet de ladite année, jour de Saint-Jacques et Saint-Christophe sur les six heures du soir, il tumba quantité de gresle ès environs et sur la ville de Bourges, laquelle estoit communément grosse comme des amandes, et par endroits grosse comme des noix, et s'en trouva quelques unes qui estoient grosses comme des œufs d'oyes, laquelle gresle fist grand dommage au pays. »

E. 1343. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1627. — Vente par Catherine Marchand, à Jean Piat, docteur en médecine à Bourges, d'un denier de cens portant sur une vigne et une grange, situées paroisse de Pigny, et que l'aïeule de ladite Marchand s'était réservé par le contrat de vente desdits héritages. — Déclaration par Geneviève Chambellan, veuve de Simon Bigot, sieur d'Augy, élu en l'Élection de Berry, qui rappelle que Pierre de Boisrouvray, lieutenant de robe longue en la maréchaussée de Berry, et Cyprien Bouer, ancien maître des eaux et forêts de la province, bien qu'ayant constitué 12 livres de rente au profit de Marie de Boisrouvray, veuve de Tandeguy Parton, prévôt de Mehun-sur-Yèvre, et ayant reconnu en avoir touché le capital, cependant c'est à elle qu'il a été versé en réalité, et qu'elle prend à sa charge les arrérages de ladite rente, jusqu'à l'époque du rachat, qu'elle s'engage à faire au bout de l'année. — Constitution par les religieux de Chezal-Benoît de la personne de frère Silvain Prunguet, prieur claustral bénédictin de ladite abbaye, comme leur procureur général et spécial pour toucher en leur nom de Nicolas Boullier, dit Jarry, la somme de 277 livres 10 sous comme cessionnaire de Julienne Fouisneau, veuve Doison, et faire autres pareils recouvrements. — Transaction pour le possessoire de la cure de Saint-Étienne du Gravier, entre messire Robert Alabat, bachelier en théologie, étudiant en l'université de Bourges, et messire Nicolas Dupuys, prêtre, par lequel accord ledit Alabat retire ses prétentions devant celles de son concurrent, à condition que celui-ci le remboursera, pour un versement de 200 livres, des déboursés par lui faits dans la poursuite dudit bénéfice.

E. 1344. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1628. — Vente par Ribé, agent des affaires du Roi, à maîtres Claude Dubreuil et François Chenu, procureurs au bailliage et présidial de Bourges, Claude Cousin et Claude Desnoix, bourgeois de la même ville, des états et offices de commissaires-receveurs héréditaires des deniers des saisies réelles faites dans les justices ressortissant audit présidial, lesdits offices créés par l'édit de février 1626, le tout pour la somme de 27,000 livres. — Bail d'acense pour cinq ans, par Gilles Heurtaut, sieur d'Houet, au profit de Martial Pâquet, tailleur d'habits, du droit de garenne et de pêche de la rivière dudit lieu d'Houet, moyennant, chaque année, la somme de 14 livres et 2 plats de poisson. — Accord entre Daniel Jacques, marchand à Azy, et Ursin Lesage, paroissien de Saint-Germain-des-Bois, pour choisir Robert Chevalier et Pierre Auger, avocats au présidial de Bourges, comme arbitres dans leurs différends de famille, avec faculté à eux de s'adjoindre un tiers arbitre en cas de désaccord. — Bail d'acense par Pierre Ferrand, bourgeois et marchand à Bourges, au profit de Guillaume Groselier, paroissien de Saint-Denis-de-Palin, de la métairie du Chezal-Chauvier, sise dite paroisse, pour une durée de sept ans et moyennant, chaque année, un muid de grains, mesure de Dun-le-Roi, par quart froment, méteil, marsèche et avoine, le septier d'avoine étant de 13 boisseaux, un porc de valeur de 4 livres ou l'argent, au choix, une oie grasse, 4 poules, 4 livres de beurre, 6 fromages secs, 8 boisseaux de noix et un quart de chanvre femelle.

E. 1345 (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1628. — Recueil des affaires de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent à Bourges. — Marché entre l'abbesse de Saint-Laurent et Jean Pinardeau, maître menuisier, et Étienne Pinardeau, peintre, son fils, lesquels s'engagent à faire pour l'église du couvent un tabernacle de la longueur du grand autel et de hauteur proportionnée, avec personnages et ornements « sellon le pourtraict qui a esté tiré d'un tabernacle par ledit Pinardeau ». Le tout monté sur une marche, convenablement peint, argenté et doré en argent fin et or bruni; livré et posé pour le dimanche des Rameaux, moyennant le prix de 165 livres. — Bail à ferme pour une année par la même à deux marchands de Bourges, Lejure et Ligier, du droit de laude que les dames de Saint-Laurent ont droit de prendre sur toutes les marchandises vendues tant dans le cimetière que dans la rue Saint-Bonnet et hors de la ville le jour de la fête de Saint-Laurent, moyennant la somme de 40 sous. — Bail d'acense, par la même et pour onze ans, au profit de Jean et Cléophas Bonivin frères et laboureurs associés, du moulin et de la métairie du Pré, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, et moyennant, par année, 3 muids de froment, autant de seigle, autant de marsèche, 2 muids 9 septiers d'avoine, mesure de Bourges, 13 oies, 13 poules, 8 boisseaux de pois (haricots), autant de fèves, 12 livres de beurre, 2 douzaines de fromages, 9 quarts de chanvre femelle et 2 porcs du prix de 9 livres chacun. — Autre, par la même, au profit de Denis Pajault et Étienne Poing, marchands à Dun-le-Roi, pour neuf années,

et moyennant 220 livres par an. — Procès-verbal de la réception, par tout le personnel du couvent, du père Claude Cotton, prieur de Saint-Germain-des-Prés, commis par le conseil général de la congrégation de Chezal-Benoît pour la visitation dudit couvent. — Engagement comme religieuse de la sœur novice Claire, fille de Martin Lanjois, marchand tapissier à Paris, en présence de ce dernier, qui s'engage à payer pour la dot de sa fille la somme de 1,200 livres, dont 600 payées comptant et autant au bout de l'année, date de la prise de voile. — Examen public de ladite novice par le confesseur de la communauté pour s'informer des causes de son entrée dans la maison de Saint-Laurent, laquelle répond qu'y étant entrée comme écolière, depuis six ans, elle y a conçu la ferme intention d'être religieuse, avec l'agrément de ses père et mère. — Acense à Noël Viaut, Maria Perroux et Martin Ausseur, laboureurs à Saint-Symphorien, et moyennant 25 septiers de froment, à la mesure du lieu, des dîmes de la paroisse dudit Saint-Symphorien, appartenant à Saint-Laurent. — Adjudication aux enchères des dîmes de la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis, appartenant pour deux tiers aux religieuses, et pour l'autre tiers au curé dudit Saint-Michel, sauf la dîme de vin, et à la charge par le preneur de payer le prix de « l'estrousse ».

E. 1346. (Registre.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1629. — Cession par Barthélemy Perrotel, maître pâtissier à Argenton, à Jean Bourdon, marchand drapier à Bourges, de tous les droits qu'il peut avoir aux successions de Gilbert d'Aubigny, de Marie Bouloille et de Françoise Fortier, fille de cette dernière, le tout moyennant 240 livres tournois, plus six aunes de serge grise de deux tiers de large. — Testament de Anne Gavaut, femme de Pierre Paulin, sieur de Pigny. — Bail de location par Jacques Rousseau, marchand à Bourges, à la place Gordaine, à Guillaume Guillon, jardinier, pendant trois ans et moyennant 6 livres 10 sous par an, de la portion de pavé étant devant sa porte d'allée, pour y étaler ses légumes les jours de marché, à condition toutefois de laisser l'entrée libre. — Traité entre messire Pierre Gagnepain, curé-prieur de Barlieu, avec Jean Éverard, prêtre, par lequel ce dernier s'engage à remplir l'office dudit Gagnepain, dans sa paroisse, tant qu'il plaira à celui-ci de ne pas l'exercer, moyennant qu'il en touchera les revenus, et jouira du jardin et de la vigne annexés au presbytère et qu'il s'engage à entretenir convenablement. — Contrat de mariage entre Guillaume Jean, vigneron à Bourges, et Silvine Lemerle, cette dernière dotée d'un mobilier dont suit l'estimation : 2 petits landiers de fer, une pelle, une crémaillère et un couvercle de four, le tout estimé 30 sous ; table et banc en noyer, 40 sous ; un châlit de noyer et lit garni de couette, coussin, « un linceul de thoille allizé », 2 ciels, 2 courtines et 4 serviettes, le tout fort usé, prisé, 6 livres ; 15 livres de vaisselle d'étain estimée 100 sous ; 2 grands coffres de chêne fermant à clé, pour 3 livres 5 sous ; 2 autres coffres et une arche à pétrir, de même bois, 25 sous ; 3 *casses* (chaudières) d'airain, 4 poêlons, une lèchefrite, une poèle, « ung escheneau à buye » (tuyau à lessive), 4 livres 10 sous ; un rouet à filer, une chaise *caquetoire* en noyer, seau, corde à puits avec sa chaîne, pour 30 sous ; une tonne à vendange et 8 fûts, pour 4 livres ; enfin un habit d'homme et un manteau en serge grise, prisés, 10 livres ; au total, 49 livres. Suit la quittance pour décharge donnée par le mari. — Vente par Pierre Aubert, marchand, à François Renon et Pierre Ferrand, aussi marchands, d'une rente de 23 livres 8 sous 9 deniers tournois assise sur les revenus du Poids-du-Roi, dans la ville de Bourges, ladite rente échue par succession audit Aubert, remontant pour sa constitution à l'année 1547, où elle fut établie au profit de Germain Furet par les commissaires députés à cet effet. — Contrat de vente par Jean Dumoulin, conseiller au présidial de Bourges, au profit de Jean Chenu, marchand en ladite ville, des offices de premier et deuxième commissaires héréditaires pour la confection des rôles des tailles dans la paroisse de Saint-Just, que ledit vendeur tenait de son père, qui les avait acquis du Roi, et moyennant 561 livres 7 sous, savoir : 526 livres pour le principal de la vente et 36 livres pour les gages et droits des offices aliénés.

E. 1347. (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

1630. — Quittance par Charles Jacquier, apothicaire à Bourges, tant en son nom qu'en celui d'Élisabeth Deschamps, sa mère, et au profit de Esme Doulcet, notaire royal, dans la même ville, d'une somme de 300 livres à compte sur celle de 832 livres 10 sous pour restitution de la dot de feu Perrette Jacquier, femme dudit Doulcet. — Autre, au profit de Pierre Communy, docteur régent en médecine en l'université de Bourges, d'une somme de 1,465 livres 3 sous, par Marie Boirot, veuve de Louis Charnay, juge garde de la monnaie, pour la rétrocession par elle à lui faite de deux rentes constituées, principal et arrérages. — Bail d'acense pour 5 ans, par Noël Doizon, sieur de Dierry, à Jacques et Jean Juppin, frères associés, de la métairie des Guillets, dite la Petite-Métairie, moyennant 30 septiers de froment, 15 de méteil, 7 et demi de marsèche et autant d'avoine, un porc à choisir après le premier, ou 6 livres argent au choix,

2 oies, 4 poules, 4 livres de beurre, 6 fromages secs, un cent de *gluis* (bottes) de paille et un quart de chanvre femelle. — Constitution par Pierre Sulpice, laboureur, paroissien de Rians, à demoiselle Catherine Jobert, veuve de Pierre Dupont, sieur de Lavau, d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres 10 sous payable le 25 de juin, et hypothéquée sur l'immeuble appartenant audit Sulpice, dans le village des Naudins, dite paroisse de Rians. — Acense par François de Laperrière, avocat au bailliage et présidial de Bourges, à Damien Guillain, tapissier, pour 3 ans et moyennant 20 livres par an, d'une « voulte et arcade servant de boutique estant sur le devant de la rue, avecq ung comptoir proche de ladite voulte, en laquelle le preneur fait sa demourance », le tout dépendant du logis du bailleur. Il est dit dans le bail que le logement n'a pas de privés, mais qu'il a été convenu que le preneur et les domestiques qu'il pourra avoir avec lui « ne pourront faire ni jetter aucunes immondices, ordures et autres villainies dans la rue, ni proche les maisons des voisins dudit logis, ains sera tenu faire porter lesdites immondices dans la rivière, et faire en icelle sorte que aucun des voisins ni le public ne soient incommodez ni malcontans, et où il y auroit quelques plaintes faictes tant par lesdits voisins que autres personnes, sera permis audit sieur de Laperrière expulser et mettre hors ledit preneur des choses adcensées sans aucune formalité de justice ». — Acte de société commerciale entre Jacques et Pierre Chenu, marchands de draps de soie à Bourges, faite à moitié pertes et profit et communauté en tout ce qui concerne leur trafic; ladite association fixée à une durée de huit ans, au bout desquels partage des marchandises pourra être fait après inventaire. A ce joint le compte de partage entre les associés à la date de 1632, à la suite d'une rupture amiable de la convention. — Donation par Robert Heurtaut, sieur du Solier, conseiller au bailliage et présidial, à son fils François, étudiant en l'université de Bourges, « en faveur de ses estudes et pour soy antretenir en icelles », d'un muid de blé, par quarts, froment, seigle, marsèche et avoine, de 25 livres argent et de tous les menus suffrages de l'année en cours dus sur une métairie récemment acquise par le donateur. — Renouvellement pour jusqu'en 1634 de l'acte d'association fait en 1628 entre Pierre Ferrant et Claude Léveillé, sa femme, d'une part, et d'autre, François Renon et Marie Rabotin, marchands à Bourges, et acquéreurs du fonds de commerce de Jean Chenu. — Vente par Robert Heurtaut, susnommé, au profit de Pierre et Denis Bourdeselles, laboureur, de l'office de second commissaire des tailles dans la paroisse du Subdray, dont il est adjudicataire, moyennant la somme de 400 livres.

E. 1348. (Registre.) — In-4°, 205 feuillets, papier.

1631. — Cession par avancement d'hoirie, par Jean Hémeré, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, au profit de son fils Jean, sieur de Thuet, conseiller et garde des sceaux au présidial de ladite ville, de la maison qu'il occupe, évaluée au prix de 2,500 livres tournois, dont le cessionnaire devra, après la mort du donateur, tenir compte à ses co-héritiers, à la charge en outre d'une pension viagère de 80 livres par an envers son dit père, ainsi qu'il en a été fait avec ses frères et sœurs. — Autre cession analogue faite par le même à sa fille Gabrielle, veuve de Jacques Foucher, bourgeois et marchand à Bourges, de sa maison de la Blondelière, sise au village du Nointeau, paroisse de Sainte-Solange, estimée avec le bétail 565 livres, plus, de celle du Choliet, même paroisse, estimée 505 livres, plus, d'une rente foncière de 6 livres 6 sous et 3 poules, plus, d'une autre de 7 boisseaux froment et seigle, mesure de Brécy, valant 8 boisseaux et demi de Bourges, et une poule, et 6 deniers de cens pour la somme de 105 livres, un pré estimé 100 livres, une rente foncière de 3 livres et demi-quart de chanvre pour la somme de 75 livres, deux rentes chacune de 20 sous pour 20 livres, une autre de 30 sous pour 30 livres, etc., le tout montant à 1,759 livres et libre de toute charge, en considération de ce que la part de ladite Gabrielle est moins forte que celle des autres enfants. — Contrat de mariage de Étienne, fils de Gilbert Lelarge, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Dun-le-Roi, et de Marie de Laperrière, avec Marie, fille de Robert Heurtaut, sieur du Solier, conseiller au présidial de Bourges, et de Catherine Biet, la dot de la future étant fixée à 10,000 livres dont 8,000 tant en argent qu'en rentes constituées, et 2,000 livres en héritages.

Nota. — On lit sur la première page la note suivante : « En la présente année mil six cent trente-un despuis le XIIIIe aoust jusques au XXIe dudit mois il a fait fort froid, et s'est veu de la gellée le matin. »

E. 1349. (Registre.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1632. — Mariage de Jacques Fontaine, sieur d'Amboise, fils de défunt autre Jacques, conseiller et garde des sceaux au bailliage et présidial de Bourges, et de Jeanne Pinette, avec Gabrielle, fille de Pierre Paulin, sieur de Pigny et de Anne Gouault, ladite future jouissant de son droit de mère et dotée en outre par son père d'une somme de 3,000 livres en rentes destinée à entrer dans la communauté. — Déclaration faite par Julienne Fouineau, veuve de Noël Doyson, sieur de Dierry, établissant, pour éviter toute difficulté sur

les clauses du contrat de mariage de sa fille avec le sieur Louis Picaut, que, si elle y a stipulé qu'en cas de mort de sa dite fille sans enfants, ses héritiers reprendraient sur l'héritage paternel les droits et hypothèques qu'elle-même y avait, c'était pour empêcher toute confusion qui eût pu autoriser les héritiers du mari à bénéficier des biens laissés par la décédée. — Dissolution de communauté d'entre Blaise, Hugues et Mathieu Maillet et Guillaume Dresgne, ainsi que leurs femmes, ladite communauté contractée antérieurement entre eux, à raison des trois quarts de l'apport au nom de Blaise Maillet, les trois autres associés se partageant également le dernier quart. — Bail d'acense par maître Joseph Alabat, procureur du bailliage et présidial et de l'Hôtel-de-Ville de Bourges, au profit de Benard, dit le Merle, paroissien de Saint-Martin-d'Auxigny, pour sept années, de la métairie de la Bélistrerie, située dite paroisse, et moyennant, chaque année, 75 livres, 2 *benneaux* de poires de chambrinat, *idem* de pommes de rainettes ou de courpendu, 2 boisseaux de châtaignes, un boisseau de pruneaux et 4 poules. — Vente et constitution de 7 livres 10 sous de rente faite par les délégués de la communauté des usages de la forêt royale de Haute-Brune, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, au profit de Joseph Alabat, procureur du bailliage et présidial et de l'Hôtel-de-Ville de Bourges, ledit emprunt ayant pour but de permettre aux usagers de poursuivre le procès par eux soutenu contre les officiers de la couronne pour la conservation de leur privilège d'usage dans ladite forêt.

E. 1350. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1633. — Association entre Antoine Laurier et Jean Maret, meuniers à Bourges, pour l'exploitation du moulin de Voiselle, appartenant au chapitre métropolitain de Saint-Étienne, et des moulins Leroi affermés aux chanoines de la Sainte-Chapelle dudit Bourges, ladite association étant faite à moitié profit, et Laurier, fermier desdits moulins, fournissant les mulets, chevaux, charrettes et tout le mobilier nécessaire à l'exploitation. — Acte qui modifie la clause du contrat de donation par avancement d'hoirie de la somme de 7,000 livres faite par les époux Chenu, par-devant le notaire Bruère, en faveur de leur fils aîné Jean, maréchal des logis du prince de Condé, et qui spécifie que, à leur décès, ledit Jean n'aura à apporter à la succession que 6,000 livres, les 1,000 autres livres lui restant acquises. — Dissolution de communauté commerciale d'entre François Renon et Pierre Ferrand, marchands à Bourges, cessionnaires, par contrat du mois de février 1628, de Jean Chenu, en raison de quoi les marchandises, estimées et mises en lots, ont été également partagées entre eux, partage fait également des sommes en caisse et des créances, ainsi que des dettes actives de l'asosciation. — Vente par François Monicaut, sieur de la Chaussée, président du grenier à sel de Bourges, et sa femme Gabrielle Piat, au profit de Gille Heurtaut, docteur médecin en l'université dudit Bourges, d'une rente annuelle de 62 livres 8 sous due audit vendeur, comme héritier de François Monicaut, veuve Collasson, par Étienne Buisson, contrôleur ancien et alternatif du grenier à sel de Dun-le-Roi, comme acquéreur de la maison sur laquelle ladite rente était hypothéquée.

E. 1351. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1634. — Bail à ferme par Robert Alabat, bachelier en théologie, chanoine et archiprêtre de Saint-Étienne de Bourges et, comme tel, curé de Saint-Doulchard, au profit de Pierre Maudounier, prêtre, pour 5 ans et moyennant 145 livres par an, de la cure dudit Saint-Doulchard, avec ses revenus. — Transaction entre Claude Popelin, pourvu d'une vicairie dans l'église de Bourges, à la résignation de Guillaume Descombes, chanoine de Notre-Dame de Sales, et François Guyoton, se posant comme concurrent pour ledit bénéfice, et par laquelle ledit Popelin est maintenu dans sa jouissance. — Contrat de mariage de Louis Alabat, praticien, fils de Joseph Alabat, procureur au bailliage et présidial de Bourges, et de feu Marguerite Foucaut, avec Marguerite, fille de feu Étienne Hemetout, sieur de Chenevières, avocat au même siège, et de Marie Amignon; la dot de la future est constituée par une somme de 1,200 livres argent et un trousseau de 200 livres. — Acte par lequel Jean Piat, docteur en la faculté de médecine de Bourges, reconnaissant que, lors du mariage de sa fille Catherine avec son confrère Gille Heurtaut, il ne lui a constitué que 4,000 livres de dot, tandis qu'il en a donné 6,000 en mariant ses sœurs, Gabrielle, à François Monicaut et Marie, à Antoine Debrielle, il ajoute, de concert avec sa femme Catherine Foucaut, une somme complémentaire de 2,000 livres à la dot de chacune desdites Catherine et Marie. — Compte rendu par demoiselle Claude Lemaréchal, veuve Chabenat, à Alexandre Foubert, tuteur et curateur de Claude, fille de feu Michelle Luquet, veuve Jolivet, des deniers provenant de la vente des meubles de ladite défunte, opérée par ladite veuve Chabenat. — Bail d'acense des dîmes de grains du village de Fenestrelay, par Gilbert Berthomé, chanoine de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges et curé de Saint-Germain-du-Puy, au profit de Jean Ariot et Toussaint Chauvigny, marchands, pendant 5 ans et moyennant 38 septiers de blé, par moitié méteil et marsèche, pour la première année et 40 septiers pour les quatre autres années. — Jugement arbitral rendu entre Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au présidial de

Bourges, comme exerçant les actions de sa femme Marguerite Mahon, veuve antérieurement de Jean Luisible, contrôleur général de la maison du prince de Condé, et Henri Luisible, fils et héritier de ce dernier et de sa première femme Antoinette Cartier, par lequel il est arrêté que, avant tout partage de la succession, une somme de 500 livres sera distraite au profit de ladite Mahon, pour le douaire à elle assigné par son premier mari Henri Barberousse et touché par ledit Luisible, et que, sur la pension des enfants du défunt, elle recevra en outre 250 livres formant le quart de la somme employée aux améliorations du domaine de Valence, la succeseion de Geneviève Luisible étant réglée suivant la coutume de Paris, en vertu de quoi son mobilier et ses acquets sont adjugés encore à la même; quant à Henri Luisible, avant tout partage, il prendra 956 livres 13 sous 2 deniers avec intérêts, cette somme ayant été comprise indûment dans celle représentant la moitié de la dette de la communauté d'entre son père et sa mère, plus 150 livres comptées également en trop dans le chiffre des réparations de Valence, plus enfin 300 livres, somme à laquelle ont été évaluées les dommages et intérêts dus par faute de représentation des obligations et cédules allouées en reprise dans le compte des dépenses de la succession.

Nota. — On lit au recto du premier feuillet la note suivante : « Le vanredy XXVIII[e] juillet mil six cens XXXIIII l'édit des rentes au denier dix huit a esté leu et publié au siège du bailliage de Bourges. »

E. 1352. (Registre.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1635. — Testament de Christophe Carré, vicaire de l'église métropolitaine de Bourges et curé de Saint-Michel de Volangis. — Accord entre Léonarde Dubie, veuve Jean Poupardin, et Marguerite Cottenceau, veuve de Jean Menan, frère de ladite Léonarde, par suite de la réclamation faite par celle-ci contre ledit Menan, pour avoir, au refus de la succession de leur mère fait par son mari, accepté pour lui seul l'héritage de leur dite mère Geneviève Petit, accord en vertu duquel ladite Cottenceau constitue, à titre de dédommagement, pour sa belle-sœur, une rente annuelle de 4 livres tournois, au capital de 72 livres, avec faculté de rachat perpétuel pour la constituante ou ses ayants droit. — Inventaire dressé par Simon Paulin, sieur de la Chaise, des biens meubles et immeubles laissés à sa mort par son frère Pierre Paulin, sieur de Pigny, et partage à l'amiable de la succession entre les deux filles du défunt, Anne Paulin, veuve de Jacques Bigot, écuyer, sieur de Terlan, et Gabrielle, femme de Jacques Fontaine, sieur de Sarroy. — Donation faite aux pères Jésuites du collége de Bourges, par Marie Sarrazin, veuve de Gabriel Pinette, avocat au parlement, d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres tournois, lui appartenant et assise sur une maison contiguë au collège des Révérends.

E. 1353. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1636-1638. — Bail à ferme, pour 4 ans, par Catherine Doubé, veuve de Pierre Biet, sieur de Maubranches, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Noël de Pigny, paroissien de Menetou-Salon, de la maison du Colombier de Vaux, dans la paroisse dudit Menetou, et dans la souveraineté et franchise de Boisbelle, ledit bail consenti pour la somme de 20 livres et le service de 2 poulets, 2 boisseaux de vesce et 2 journées de travail. — Contrat de mariage de François, fils de feu Jean Fauvre, conseiller au présidial de Bourges, et de Marie Regnier, avec Marie, fille de feu Jean Claveau, élu en l'élection de Bourges, et de Catherine Charlemagne, ladite future dotée par sa mère de 9,000 livres représentée par une rente de 500 livres, plus le trousseau, l'époux de son côté apportant à la communauté une somme de 4,500 livres. — Accord entre François Bouchier, receveur des chapitres de Notre-Dame de Sales et Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges, et Pierre Maillet, titulaire des greffes du bailliage et présidial de la même ville, pour régler les comptes des sommes dues par Maillet audit Bouchier, sous-fermier desdits greffes, et en raison de leur exercice; par cet arrangement, Maillet est dispensé de rendre lesdits comptes, à condition d'acquitter Bouchier, tant que le bail durera, de 1,500 livres par an envers les propriétaires des greffes. — Donation par Étienne Pasques à son fils, autre Étienne, étudiant, de la somme de 46 livres à lui due sur plus forte somme par Paul Triboudet et Thomas Debrua, marchands à La Charité-sur-Loire, et ce pour favoriser les études de son dit fils « et pour luy donner moyen de soy entretenir en icelles ». — Bail d'acense, pour 6 ans et moyennant 1,150 livres par an, du greffe de la conservatoire de Bourges, au profit de André Rabotin, praticien, par Adrien Fauvin, commis à la recette générale des finances dudit Bourges, Jacques Bruère, notaire royal, Philippe Bailly, procureur au bailliage et présidial, et Pierre Maillet, greffier de la prévôté, agissant au nom de François de Laubespine, sieur de Hauterive, propriétaire des greffes royaux dudit Bourges. — Vente par Suzanne Cujas, veuve de Fabio Bernardi, à François Drouineau, maître savetier, et pour le prix de 360 livres, d'une maison en mauvais état lui appartenant à Bourges, dans la rue du Charrier.

E. 1354. (Registre.) — In-4°, 374 feuillets, papier.

1638. — Accord entre Guillaume Ferré, marchand à Bourges, adjudicataire général des greffes à faire les rôles des tailles pour les paroisses de l'élection de Bourges et du comptoir de La Châtre, et Me Aimé Doulcet, notaire royal audit Bourges, qui s'engage à faire tous les rôles en question, hormis ceux vendus par-devant le commissaire subdélégué, d'après un salaire qui devra être débattu entre les contractants. — Bail à ferme, pour 3 ans et moyennant 200 livres tournois par an, à Jacques Rousseau, marchand de la vicairie de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église cathédrale de Bourges, par Michel Agard, titulaire de ladite vicairie. — Marché par lequel François Pijat, manœuvre, s'engage avec sa famille au service de Robert Heurtaut, sieur du Solier, conseiller au présidial de Bourges, pour faire audit lieu du Solier, lui et les siens, tous travaux nécessaires à l'entretien des jardins et autres qui pourront être réclamés, et pratiquer la garde des bois, moyennant le logement, 100 livres par an, 25 boisseaux de seigle et autant de marsèche, mesure de Bourges, et sans avoir droit à aucune récolte du domaine, sauf aux légumes du jardin pour son usage et celui de sa famille. — Testament de Jean Davau, étudiant en l'université de Bourges, et demeurant chez Jean Alabat, procureur au bailliage et présidial. — Compte rendu, accompagné de l'inventaire des pièces justificatives dudit compte, par Jean Mercier, professeur en droit en l'université de Bourges, comme exécuteur testamentaire de feu Anne Lemaire, veuve de Jacques Mercier, docteur en droit en ladite université, à Jeanne Lemaire, veuve d'Antoine de Doine, sa sœur, et à Noël Lemaire, son frère et ses héritiers.

E. 1355. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1639. — Donation pure et simple par Marie Tixier, veuve de Jean Lettore, à sa fille Catherine, des habits nuptiaux à elle comptés en dot par contrat lors de son mariage avec Robert Ragueau, orfèvre à Bourges, exigeant qu'en revanche rien ne soit demandé par ses héritiers, comme prix de la nourriture de son petit-fils Jean Lettore, qu'elle entretient au logis dudit Ragueau. — Reconnaissance donnée par Mathieu Darcelle, curé de Saint-Jean-le-Vieil, et les sœurs de la Visitation de Bourges, pour la remise à eux faite d'un titre de rente de 12 livres 10 sous constituée par feu Jacques Mercier, régent en droit en l'université dudit Bourges, au profit de Anne Lemaire, sa femme, laquelle la légua aux reconnaissants. — Compte de tutelle rendu à la prévôté par Jean Pommier, nommé tuteur de Gilles, soldat pour le service du Roi, fils de Éloy Henry et Jacquette Rousseau, dont la recette se monte à la somme de 118 livres 1 sou 10 deniers et la dépense à celle de 37 livres 18 sous, soit un boni de 80 livres 4 sous 10 deniers. — Bail à ferme par Jean Chenu, marchand, au profit de Silvain Blondeau, maître foulon, pour 5 ans et, moyennant 40 livres tournois par an, d'un moulin à draps, situé près de la porte Saint-Ambroix à Bourges, à charge d'entretenir les écluses de la rivière. — Autre bail d'acense par Jean Piat, sieur du Rochy, au profit des frères Quenard, vignerons, pour 3 années, du droit de garenne dans la portion de l'Yèvre, dite rivière du Rochy, et moyennant 6 livres par an, plus 2 plats de poisson. — Codicille au testament de Catherine Foucault, veuve dudit Jean Piat, par lequel elle lègue 1,000 livres à son petit-fils François de Bretagne, fils de Claude Piat et Nicolas de Bretagne, aussi docteur en médecine, à l'effet de l'aider dans ses études universitaires, lesdites 1,000 livres devront faire retour à sa mère Claude, au cas où il décéderait avant elle, et, dans le cas contraire, passer à ses sœurs Marie et Gabrielle.

E. 1356. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1640-1641. — Testament de Marie Poupardin, successivement veuve de Hilaire Dessaux, Robinet Cœurdoux et Pierre Johannet, tous trois marchands orfèvres à Bourges, de chacun desquels elle a eu un fils, entre lesquels elle partage également sa succession, en y comprenant leur sœur Françoise Dessaux, femme de Jean Bruère, marchand de draps. — Procès-verbal du partage à l'amiable de ladite succession entre les quatre héritiers après la mort du testataire. — Contrat de mariage de Pierre Paulin, notaire et procureur au comté de Sancerre, avec Françoise, fille de Denis Blondeau, procureur au bailliage et présidial de Bourges. — Arrangement entre Louis Rousseau, maître tisserand en draps, et maître Jacques Alabat, conseiller en la prévôté de Bourges, auquel ledit Rousseau avait vendu une rente de 8 livres au principal de 160 livres, déjà par lui vendue à Pierre Asse, postulant en la justice consulaire de la même ville. Alabat consent à accorder un an au coupable pour le remboursement de ladite rente, y compris les arrérages en retard, la restitution devant se faire par quartier à raison de 44 livres chacun. — Testament de Silvain Marcellet, fils de feu Martial Marcellet, conseiller en la sénéchaussée de Guéret, et écolier en l'université de Bourges. — Bail d'acense pour 7 ans, par André Chenu, sieur de Boisdé, conseiller et élu en l'élection de Berry, au profit de Toussaint Perinat, vigneron, du dîme de chanvre, dit « le dîme d'Anjou », et levé sur le village de Nérigny, paroisse Saint-Germain-du-Puy, ladite acense faite moyennant trois quarts de chanvre et une poule chaque année.

E. 1357. (Registre.) — In-4°, 228 feuillets, papier.

1642. — Reconnaissance par Jean Caillet, père et fils, paroissiens de Saint-Georges-de-Moulon, qui déclarent que, dans la constitution par eux faite en commun avec François Thibaut, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Françoise Leduc, veuve Gein, d'une rente de 111 sous 1 denier au principal de 100 livres tournois, bien que ledit Thibaut ait été porté au contrat comme constitusnt au même titre qu'eux, en réalité, il n'a rien touché de cette dernière somme, dont seuls ils bénéficienl, et que seuls ils sont tenus d'amortir. — Bail d'acense pour 3 ans, par Jean Piat, sieur du Rochy, au profit de François Crochet, pêcheur, de la garenne de rivière dudit Rochy, paroisses d'Osmoy et de Moulins-sur-Yèvre, depuis le moulin du Rochy jusqu'à la garenne d'Osmoy, et moyennant la somme de 6 livres et 2 plats de poisson par an. — Autre acense pendant 7 années, par François Dupont, sieur de Bussède, capitaine dans le régiment de Nérestan, au profit de Nicolas Velluet, marchand à Bourges, des métairies de Bussède et Lavau, au prix annuel de 382 livres 4 sous, avec faculté par le preneur de se fournir de bois dans lesdits domaines pour son chauffage, mais sans pouvoir couper aucun gros arbre.

E. 1358. (Registre.) — In-4°, 271 feuillets, papier.

1643. — Accord entre Guillaume Percevaut et Germain Esme, paroissiens d'Osmoy, au sujet de la jouissance d'une terre qu'ils se disputaient et d'un noyer abattu sur ce terrain par ledit Esme. Moyennant un dédommagement de 6 livres, Parcevaut abandonne la poursuite par lui commencée devant le prévôt de Bourges. — Cession par Hugues Perceval, ancien fermier général des aides de Berry et Bourbonnais, au profit de Edme Perrin et Jacques Gratien, sous-fermiers des aides dans les archipréverés de Dun-le-Roi et Montfaucon et dans la septaine de Bourges, de la somme de 1,132 livres 9 sous 3 deniers, montant de trois états de restes dus sur les aides audit Perceval dans lesdites circonscriptions, à recouvrer par eux en son nom, la présente cession faite moyennant 700 livres tournois. — Bail de sous-ferme par Robert Venon, procureur au présidial de Bourges, et l'un des fermiers des greffes des justices royales de la ville, du greffe ancien, collation, parisis, scel, commissions et présentations de la justice consulaire de ladite ville, au profit de Jean Danjon, greffier dudit siège, et moyennant la somme de 1,000 livres par chacune des quatre années. — Bail d'acense par Anne Paulin, veuve Bigot, au profit de Barthélemy Chertier, paroissien de Levet, du dîme de pois (haricots) et vesce, prélevé par elle dans ladite paroisse, et appelé le dîme sans lien, ledit bail consenti pour 3 ans et moyennant le service de un boisseau de pois et 5 de vesce par an. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Trouy, dans la paroisse du même nom, relevant de la grosse tour de Dun-le-Roi, par Antoine Debrielle, écuyer. Les principaux droits seigneuriaux étant les suivants : 1° un cens de 4 deniers parisis sur chaque septrée de terre et chaque arpent de bois ou vigne ; 2° le droit de boutage, consistant dans le prélèvement de 3 pintes de vin sur chaque débitant de vin au détail; 3° le droit de quartelage, qui est par chesal de 6 boisseaux de marsèche et 3 deniers parisis de cens accordable, sur quoi le Roi prend un muid de marsèche, à charge de fournir au seigneur un sergent fieffé pour exécuter les débiteurs ; 4° le droit de censif à raison de 20 deniers tournois pour livre des biens aliénés ou transmis ; 5° le droit de *trousse*, à savoir de prise d'un agneau sur trois dans les troupeaux ; 6° le droit de coutume, également d'une poule sur trois ; 7° le droit de cornage, consistant en un prélèvement de 4 deniers parisis par couple de bœufs ; 8° le droit de laude de 2 deniers tournois sur chaque foyer dépourvu de bœufs ; 9° les terrages ; toutes choses dont sont exempts seulement les clercs tonsurés, « cheps d'hostel et autheurs de famille et communaulté ». — Compte de tutelle rendu par-devant le bailli de Berry, par André Chenu, conseiller en l'élection de Bourges et tuteur de Jeanne Colas, fille et unique héritière de feu Jacques Bignolois, au refus de son frère Guillaume, procureur en parlement à Paris, et de sa sœur Catherine, veuve Jean Sirandré. Le compte se clot par un reliquat de 462 livres 8 sous.

E. 1359. (Registre.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1644. — Assemblée des maîtres boulangers de la ville et des faubourgs de Bourges, qui décident qu'il convient de poursuivre le procès pendant devant le parlement entre la communauté et la ville de Bourges, de continuer les pouvoirs donnés à cet effet au sieur Chauvelat, leur solliciteur à Paris, en lui fournissant une pension de 40 sous par jour jusqu'à la fin du procès, et lui permettant d'emporter, pour subvenir à ces dépenses, une somme de 600 livres pour laquelle tous lesdits maîtres s'obligent solidairement. — Bail d'acense pour 4 ans, par Louis Picaut, sieur de Dierry, à André Gauthier et ses fils, paroissiens d'Osmoy, de la métairie des Goulets, dans ladite paroisse, moyennant 30 septiers de blé méteil, 20 septiers d'avoine au grand septier, 10 septiers de marsèche, 200 *gluis* (bottes de paille), un porc du prix de 6 livres, un quart de chanvre femelle, 6 charrois, 6 poules, 6 livres de beurre et une dizaine de fromages, si mieux ils n'aiment les remplacer par une somme de 36 sous, plus

2 oies grasses. — Vente par Jacques Gassot, prieur de la collégiale de Notre-Dame de Sales, au profit de Pierre Bourdaloue, sieur de la Creusée, d'une rente de 56 livres 5 sous, rachetable au prix de 900 livres et constituée en 1614, au profit du père dudit Gassot, par Louis Estevard, sieur de Faix. — Prolongation, pendant 2 ans, du bail d'acense consenti par Gaston Violle, chevalier, vicomte d'Andresel, au profit de Michel Joly et François Legrand, foulons, des moulins à draps établis aux moulins Bastard, moyennant 60 livres par an, plus la façon de foulerie de deux draps et la fourniture au bailleur de 2 livres de « bourre lainisse ».

E. 1360. (Registre.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

1645. — Procuration donnée par demoiselle Françoise Biet, femme séparée de biens de Jean-Charles de Tranchelion, sieur de Boisbuart, à son dit mari, pour en son nom emprunter 800 livres tournois à demoiselle Marie Heurtault, veuve d'Étienne Lelarge, agissant comme tutrice de ses enfants. — Reconnaissauce par Pierre Compain, sergent des aides et tailles à Bourges, comme quoi sur la somme de 400 livres empruntée sous sa caution, par Jean Bouillon, maître maréchal, des administrateurs et gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de ladite ville, et par laquelle a été constituée une rente de 22 livres 4 sous 5 deniers obole, il a retenu entre ses mains 150 livres dont il servira les arrérages et qu'il amortira en même temps que le reste. — Contrat de mariage de Philippe Ragueau, apothicaire à Bourges, fils de Guillaume Ragueau, notaire royal, avec Catherine, fille de Denis Blondeau, procureur au bailliage et présidial de la même ville, et de Françoise Hodeau. La future, outre son trousseau, est dotée de 2,000 livres, dont moitié seulement devra entrer dans la communauté. — Testament de demoiselle Renée de La Porte, fille de feu Amador de La Porte, écuyer, sieur d'Issertieux, et de Françoise de Culan.

E. 1361. (Registre.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

1646. — Bail d'acense par Jacques Bruère, procureur du Roi en l'élection de Berry, au profit de Robert Charton, vigneron, et autres, pour 5 ans et moyennant 56 livres par an, d'un pressoir à vin établi à Bourges, près de l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, « aveq six cubves garnies de leurs anches (robinets), douze plots (madriers), sept gros planchers à mettre sur le marc, et encore ung autre plancher qui sert à soustenir lesdits plots quand ils sont hors de dessus le marc, plus six esguilles (traverses), deulx demyes, ung *poytrat*, deux pots (pieux) de boys à mettre sur le marc, deux dollouères (couteaux) à coupper le marc, ung esmau (cuvier), une jaffe (demi cuvier), une grande busche pour tourner la vif ». — Donation par Étienne Millet, bailli de Sancerre, à son fils Étienne, étudiant en l'université de Bourges, de 200 livres d'arrérages à lui dus par François Geoffrenet, d'Ivoy-le-Pré, d'une rente par lui constituée au profit du donateur, plus de 2 autres années d'arrérages d'une rente de 4 septiers seigle, 2 froment et un d'avoine, mesure de Bourges, assise sur une métairie de la paroisse de Blancafort, appelée Petitjean-Toulleron. — Vente à Étienne Rongen, maître orfèvre à Bourges, par Jean Rejasse, curé de Gron, des agneaux et laines de dîme de ladite paroisse de Gron, à raison de 25 sous l'agneau et 12 sous la toison. — Accord entre François Foucaut, sieur de Rozay, conseiller au présidial de Bourges, et Gabriel Picaud, son ex-collègue, et demoiselle Renée Champion, veuve d'autre Gabriel Picaut, conseiller, notaire et secrétaire du Roi à Paris, par lequel il est donné main levée pour dite veuve, des loyers dus par Jean Godard, orfèvre de Paris, à cause de la maison occupée par lui, rue des Arcis, paroisse Saint-Méry, lesdits loyers étant attribués à ladite veuve seule, à laquelle ledit sieur de Rozay abandonne sa part, en même temps qu'il se désiste en sa faveur de l'opposition par lui formée à l'obtention des provisions de l'office de conseiller, notaire et secrétaire du Roi, appartenant à son feu mari, et dont elle avait traité avec le sieur Sébastien Gazette.

E. 1362. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

1647. — Déclaration par Jeanne Guillot, veuve de J.-J. Ragueau, orfèvre à Bourges, qui déclare qu'elle entend qu'il ne soit fait, lors du partage de sa succession entre ses enfants, aucune reprise par les co-héritiers sur son fils Pierre Ragueau pour tout le temps qui se sera écoulé depuis qu'il demeure avec elle, vivant aux frais de sa mère. — Vente, au prix de 1,250 livres, de l'office de procureur postulant au bailliage, présidial, prévôté et autres juridictions de Bourges, au profit de Denis et François Blondeau, praticiens, par Johannet, qui tenait ledit office de Claude de Lagrange, auquel il avait été antérieurement vendu par la veuve de Adam Ragueau. — Renonciation par Anne Châtelain, veuve Nicolas Menoult, à l'action par elle intentée par-devant le prévôt de Bourges, contre son fils Charles Menoult, avocat au présidial, au sujet de la donation par elle à lui faite de tous ses biens et confirmation à son profit de ladite donation. — Marché, pour 3 années, entre Étienne de Sauzay, baron de Contremoret, et Pierre Bonté, manœuvre, pour lequel ce dernier s'engage pendant ledit temps à faire et exploiter à moitié profit le jardin et parc de Plaimpied, les semences étant fournies en commun, plus à entretenir aux mêmes conditions de partage le cheptel de bestiaux dudit domaine. — Acense par Marie Terrier, veuve Lettore, à

Philbert Barrière, marchand à Aubigny, pour trois ans et à raison de 8 livres par an, du contrôle et marque des cuirs de ladite ville d'Aubigny, pour le tiers d'un demi-tiers, le surplus appartenant, savoir : un tiers au sieur Rousseau d'Orléans; un autre tiers au sieur Baillette; à la veuve de Pierre-Paul Demahis, la moitié de l'autre tiers; au sieur Hémon, le tiers d'un demi-tiers, et à la veuve Dumont, aussi le tiers d'un demi-tiers.

E. 1363. (Registre.) — In-4°, 203 feuillets, papier.

1647. — Minute du terrier de Fussy pour Gabriel Bouffet, écuyer, sieur de la Gravoille, conseiller et procureur général du Roi en Berry, à cause de sa femme, demoiselle Marie Agard. — Noms des déclarants : Charles Demicher, curé de Fussy, et Jean Boubard, chanoine, Jean Bouer, Jean Garnier, Hubert et Antoine Moreau, Jean et Louis Bertaut, Charles Leclerc, Claude Blanchard, Jean Béguineau, Toussaint et Michel Beaufils, Pierre, Georges et Silvain Lécloppé, Sébastien Caillet, Pacquat et Firmin Millet, Laurent et Jean Lebas, Jacques Meunier, Louis Tourillon, veuve Catherine Bourgoiu, Charles Rousseau, Blaise Deschamps, François Montillon, .Bernard Morineau, Privé et Jean Bardin, Philippe et François Peaudecerf, Jean Taupin, Blaise et André Maillet, Marie et Antoine Cocu, Jacques Parâtre, Esme Tasse, Jean Dufour, Guillaume Pinard, Mathurin Join, Jean Drasgue, Jean Garnier, Pierre Poubeau, Jeannin Guérin, Germain Véron, Jacques Fluteau, Jean Bachelier, Pierre Biclot, Marie Péchereau, Jean Fauvre, Martin Regnouard, Jean Palteau, Jeanne Bailly, Jeanne Marchant, Hubert Moreau, François Lafond, Simon Agogué, Antoine Dubois, Vincent Gauthier, Georges Hervier, Étienne Avril, Pierre Lanson, Jean Gabard, Vincent Cornevin, Louis Delaire, Denis Rousseau, Martin Leprat, Étienne Troiquart, Jean Taillon, François Rivière, Jean Jay Jean Tixerat, etc.

E. 1364. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1647. — Minute du terrier de la seigneurie de Contremoret, paroisse de Fussy. — Noms des déclarants : Jean Brindeau, curé de Fussy, Pasquet Lavesse, Jean Béguineau, Jean Leclerc, Jean Meunier, Hugues et Jean Lebas, Blaise et Jean Maillet, François Caillet, Gervais et Jacques Rousseau, Pierre et Georges Lécloppé, Jacques Boursain, Louis Delaire, Pierre Parâtre, Louis Delaire, Antoine et Vincent Febvre, Gilbert Pierre, Claude Draigne, Louis Montillon, Jean Deselus, Pierre Lusson, Jean Lansson, Jean Leconte, Thibaut et Étienne Peaudecerf, Pierre Poubeau, Étienne et Guillaume de Pigny, René Poubeau, Jean Delanoue, Jacques, Mathurin et Jean Tissier, Étienne Rabaut, François Lafond, Pierre Dufour, Jean Richard, Nicolas Ramain, François Foltier, Louis Delaire, Gilbert Lhéraut, Jacques Ligier, Jean Tisserat, Jean, Claude et Louis Bertault, François Barathon, Étienne Thébaud, Gabriel Chanton, Joachim Colliard, Jeanne Forez, veuve André Chenu de Boisray, demoiselle de Bretagne, veuve Rémy Auger, Antoine Lesueur, Pierre Birlot, et Marie Péchereau veuve Porcher.

E. 1365. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

1648. — Bail d'acense par Nicolas Pigeon, maître écrivain et professeur de mathématiques, au profit de Jean Cristo, imprimeur et marchand libraire, pour 5 ans et moyennant 75 livres par an, d'une maison sise à Bourges et contiguë à l'imprimerie Toubeau. — Vente par Étienne de Sauzay, baron de Contremoret, et Catherine Le Sergent, sa femme, au profit de Antoine Bigot, sieur de Beaulieu, de la terre et baronnie de Contremoret, située paroisse de Fussy et paroisses circonvoisines, pour le prix de 34,500 livres, sur quoi le sieur Bigot a cédé par échange et en déduction de ladite somme audit vendeur les métairies de Beaulieu et Désiré, sises paroisse de Plaimpied, et évaluées 6,500 livres, les 28,000 livres restant devant être versées directement entre les mains des divers créanciers des époux de Sauzay, pour les libérer envers ceux-ci. — L'acte précédent est accompagné de la « déclaration de la terre, chastel, seigneurie et baronnie de Contremoret, appartenances et dépendances d'icelle », de l'inventaire des titres de ladite terre, plus de la déclaration des héritages donnés en échange par le sieur Bigot, ainsi que de l'inventaire des titres les concernant. — Baux de ferme à divers, par ledit sieur Bigot, de portions de la terre de Contremoret, à condition d'entretenir les jardins, parcs et autres dépendances du château. — Donation par Jean Rongen, archiprêtre de Montfaucon et curé de Baugy, à Mathieu Rongen, maître ès arts et étudiant en théologie en l'université de Bourges, de la somme de 150 livres due au donateur par Pierre Bernard, prieur-curé de Brécy, la somme donnée représentant cinq années de la pension assignée sur ledit prieuré de Brécy, au profit dudit Mathieu Rongen. — Pouvoirs donnés par Pierre Bourdaloue, écuyer, sieur de la Noue, à François, son fils, pour toucher le principal et les arrérages d'une rente de 2,400 livres constituée à son profit par feu François Ragueau, marchand de draps et de soies à Bourges. — Donation par Luc Nicolas, licencié en lois, à Jean Dumontier, étudiant en l'université de Bourges, de 51 livres 15 sous, à lui restant due d'une somme de 60 livres, reconnue en deux cédules par Dominique Turmeau, aussi étudiant, lors de l'emprunt, et maintenant religieux profès aux capucins de Poitiers.

E. 1366. (Registre.) — In-4°, 305 feuillets, papier.

1649. — Contrat de mariage entre Dominique de Vicq, comte d'Armenonville, fils de feu Gédéon de Vicq, écuyer, cornette des chevau-légers du Roi, et de Catherine de Courtenay, avec Marie, fille de Gabriel de Bard, écuyer, sieur de Silly, et d'Antoinette de Buronnet, avantagée d'une dot de 20,000 livres, dont moitié entrera dans la communauté; l'autre « sortant nature de propres » à la future. En cas de prédécès du futur, celle-ci « aura pour gain » outre ses habits, robes, bagues et joyaux et les habits, armes, chevaux, carosse et bagues du futur, lesdites bagues estimées 3,000 livres, qu'elle pourra, à son choix, prendre en argent. — Constitution d'une rente de 83 livres 6 sous 8 deniers, par Jean Duvau, sieur de Breuil, et Catherine Depardieu, sa femme, au profit de mademoiselle Françoise de Bois-Rouvray, ladite rente assise et hypothéquée sur la terre du Breuil, dans la paroisse de Saint-Florent-sur-Cher, pour un capital de 1,500 livres tournois. — Déclaration faite par Jean Girardin, vicaire de la vicairie de Beauvois, fondée en l'église cathédrale de Bourges, de laquelle dépend la métairie de Beauvois, en la paroisse de Moulins-sur-Yèvre, comme quoi, à partir de la Saint-Michel suivante, il décharge Jacques Petit fils, fermier de la métairie, de la partie de son bail restant à courir jusqu'à son expiration. — Acense par demoiselle Marie Heurtaut, veuve Étienne Lelarge, au profit de Jean Cocu, laboureur, paroissien de Senneçay, pour 5 ans et moyennant 65 livres argent par an, 60 boisseaux de blé méteil, 40 boisseaux de marsèche et un cochon de lait, des dîmes de blés, vin, pois (haricots), fèves, lainage, charnage et autres choses décimables, appartenant à ladite demoiselle, dans les paroisses de Vorly et Senneçay. — Acte de donation entre vifs, entre Claude Maillet, maître orfèvre à Bourges, et sa femme Jeanne Thibaut, du tiers de la fortune mobilière du premier mourant, suivant la coutume du Berry, de plus l'usufruit des aquêts et conquêts dudit prédécédé, sa vie durant. — Mariage entre Pierre Boyer, maître d'armes, et Françoise, fille de Jacques Rousseau, maître boutonnier à Bourges, ledit mariage fait sous le régime de la communauté et moyennant une dot de 400 livres promise à la future. — Aveu et dénombrement par les trois frères Jacques, Antoine et Pierre Bigot, du fief noble et baronnie de Contremoret, mouvant de la Grosse Tour de Bourges. — Accord entre frère Marin de l'Espinasse, religieux de l'Observance de Saint-Firmin, mandataire des sœurs de Sainte-Claire de La Trémouille en Poitou, et François Monicault, sieur de La Chaussée, et sa femme, par lequel, à l'occasion de la prise de voile par la fille de ces derniers dans ledit couvent de Sainte-Claire, ils s'engagent à payer à ladite communauté la somme de 1,600 livres à titre de dot, savoir : 400 livres le jour de la prise de voile et, pour le reste, une rente annuelle de 66 livres tournois.

E. 1367. (Registre.) — In-4°, 339 feuillets, papier.

1650. — Contrat de mariage entre Jean Collignon, capitaine du château de la Chapelle-d'Angillon, et Gabrielle, fille de feu Joubert, avocat en parlement, maître des eaux et forêts de la principauté de Boisbelle-Henrichemont, et de dame Claude Chollet, sous le régime de la communauté réduite aux meubles et acquêts. — Certificat délivré par François Chavenon, tailleur d'habits, comme tuteur de Jacques Moitron, fils de Claude, boulanger et panetier ordinaire de la maison du prince de Condé, à Bourges, constatant que ledit mineur jouit annuellement d'un revenu de plus de 50 livres, provenant de la succession de ses père et mère. — Testament de Jean Renon, capitaine du quartier Saint-Privé, à Bourges, par lequel il lègue à sa nièce Françoise, fille de Robert Renon, conseiller au présidial de Bourges, une somme de 500 livres, productive d'intérêts à son profit jusqu'à son mariage, où le capital lui sera délivré, le reste de la succession se partageant entre ledit Robert Renon, François Renon, marchand de draps de soie, et Françoise Renon, femme de Pierre Cœurdoux, maître orfèvre, frères et sœur du testateur. — Accord, après le décès d'Antoine Boursier et de Françoise Lefèvre, sa femme, entre leur gendre, Rolland Aubry, marchand brodeur à Orléans, mari d'Isabelle Boursier, et Antoine Boursier, maître vitrier à Bourges, son frère, par lequel il est convenu que ledit Aubry se désiste de sa part de succession, moyennant qu'Antoine se chargera seul de toutes les dettes dont elle peut être chargée, fera la dépense des funérailles et lui remettra en outre 5 livres qu'il lui doit. — Acte de donation par Robert Heurtaut, sieur du Solier, conseiller au présidial de Bourges, au profit de son fils maître Gille Heurtaut, étudiant en l'université de Bourges, « et en faveur de ses estudes », de 69 livres 15 sous 6 deniers à lui dus par deux laboureurs de la paroisse de Lunery. — Arrentement à divers par Jacques Bigot, baron de Contremoret, prévôt provincial de la maréchaussée de Berry, de terrains à convertir en vignobles, dans son domaine de Contremoret. — Contrat de mariage entre François Chabenat, écuyer, sieur de Boisvert et de la Charlemagne, fils de feu Étienne, conseiller du Roi, contrôleur général de ses finances en Berry, et de Claude Lemaréchal, et demoiselle Marie Heurtaut, fille de Robert et veuve d'Étienne Lelarge, écuyer; ledit mariage fait sous

le régime de la communauté, limitée à une double somme de 500 livres apportée par chacun des futurs. — Codicille de Jean Hémeré, sieur de Thuet, par lequel il révoque ou modifie plusieurs dispositions d'un testament antérieur. — Donation par Gille Heurtaut, sieur d'Houet, à autre Gille Heurtaut, son neveu, étudiant en l'université de Bourges, de tous les arrérages de rentes foncières et de cens à lui dus sur ladite terre d'Houet jusqu'à l'année 1647.

E. 1368. (Registre.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1651. — Testament de Catherine Raillard, veuve de Hilaire Messonnet, maître tailleur, par lequel, après avoir réglé les frais de ses obsèques, elle lègue 10 livres à deux pauvres honteux, 18 livres à chacun de ses deux filleuls, 6 livres à une religieuse Clarisse chargée de prier pour elle, et différents dons à de pauvres femmes et à deux anciennes servantes, et, pour le surplus, institue son légataire universel Charles Hémeré, sieur de la Jonchère, « à la charge toutefois que où il se trouveroit que Jacques Massonnet, fils d'icelle testatrice et dudict deffunct son mary absent du pays despuis treize ans en çà, et présumé mort, reviendroit et se trouveroit vivant ledit sieur de la Jonchère luy rendra et remettra entre les mains ce qu'il aura receu ou manié de ladite succession et hérédité à la desduction des frais qu'il aura faicts et desboursez pour les obsèques, et le tout sans qu'il soit tenu à aucuns intérêts pour les jouissances qu'il pourroit avoir faictes des biens de ladicte succession ». — Accord entre Jean Danjon, secrétaire et greffier de l'Hôtel-de-Ville de Bourges, et, d'autre part, Françoise Daubigny, veuve de Nicolas Boivin l'aîné, sergent royal au grenier à sel de la même ville, et son fils et successeur Nicolas Boivin, par lequel ces derniers délaissent à Danjon l'office en question dont il avait obtenu les provisions en blanc, à condition d'être désintéressés par lui au moyen d'une somme de 450 livres, dont 150 livres payées comptant. — Testament de Pierre Bortary, sieur de Tournefort, écuyer, chevau-léger de la garde du Roi. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 livres tournois par la veuve de Pierre Archambaud, notaire à Bourges, et Antoine Archambaud, son fils, avocat en parlement, substitut du procureur du Roi au bailliage et présidial de Bourges, et adjoint aux enquêtes dans lesdites juridictions, au profit de Marie Pyat, veuve d'Antoine Debrielle, jadis pourvu dudit office d'adjoint aux enquêtes, en vertu du traité passé entre ledit Antoine Archambaud et Jacques Debrielle, sieur de Valencin, père de ladite Marie, à raison de 900 livres, restant dues par le premier au second sur les 1,300 livres, prix d'acquisition par lui faite dudit office. — Contrat de vente par Robert Heurtaut, sieur du Solier, écuyer, au profit de Philippe Guénois, écuyer, sieur de la Salle, de son office de conseiller du Roi au bailliage et présidial de Bourges, et de conservateur des privilèges royaux de l'université de ladite ville, moyennant 10,300 livres, sur lesquelles ont été payées comptant 3,667 livres 12 sous 3 deniers. — Bail d'acense pour cinq années, par Jean Pyat, sieur du Rochy, à Jean, maître pêcheur à Bourges, pour le prix de 6 livres et 2 plats de poisson de la valeur de 10 sous chacun, du droit de garenne de la rivière dudit Rochy, dans la paroisse d'Annoix. — Partage entre François Renon, marchand à Bourges; Robert Renon, procureur au présidial; Pierre Cœurdoux, marchand orfèvre, mari de Françoise Renon; Jean Prévost, marchand, et mari de Catherine Renon; Sébastien Poncet, époux de Marie Renon, et Pierre Renon, tous héritiers de Jean Renon, leur frère ou oncle.

E. 1369. (Registre.) — In-f°, 356 feuillets, papier.

1652. — Quittance donnée par Jean Doizon, archer en la maréchaussée de Berry, nouvellement marié à Sébastienne Imbault, pour les objets suivants portés au contrat de mariage et à lui délivrés : 1° les héritages situés au village du Crotet, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, donnés à l'épousée par sa tante, Denise Imbault, avec 20 livres, prix d'une année d'acense desdits héritages; 2° une rente de 9 livres 7 sous 6 deniers, et une autre de 12 livres 10 sous donnée par le même. — Cession faite par Julienne Fouineau, veuve de Noël Doizon, sieur de Dierry, au profit de son gendre et de sa fille, Louis Picault, écuyer, sieur de Dierry, et Marie Doizon, de la métairie de Ravenesse, sise paroisse de Saint-Doulchard, et en général de tout ce qu'elle possède en biens fonds, meubles et argent, moyennant sa nourriture et son logement le reste de ses jours. — Testament de Jean-Georges Halbritter, natif de Ratisbonne, par lequel il demande à être enterré convenablement « suivant sa condition et religion », nomme pour exécuteur testamentaire son hôte, le sieur Gruchet, qu'il charge, moyennant 500 livres, à lui appartenant, de payer toutes ses dettes, distribuer 30 livres aux pauvres, et se partager, ainsi que ses sœurs, ses meubles, hardes, ainsi que le reste de son argent, sauf un anneau d'or et 4 louis de la valeur de 12 livres qu'il réserve à leur mère; enfin, charge ledit Gruchet de remettre en son nom à la bibliothèque de la ville de Bourges un livre qu'il possède en feuilles, après l'avoir fait relier, toute la portion de son héritage étant en Allemagne devant revenir à ses héritiers naturels. — Vente par Jobert, praticien à Lignières, à Jean Danjon, secrétaire et greffier de l'Hôtel-de-Ville de Bourges, et pour le prix de

90 livres tournois, de son office de sergent royal en Berry, priseur et vendeur de biens au bailliage et présidial, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume. — Donation mutuelle entre Jacques Vallée, maître paumier, et Catherine Courant, sa femme, du tiers de tous les biens meubles du premier mourant, « et choses qui équipollent à meubles, de quelque nature et qualité qu'ils soient », plus de l'usufruit de tout le reste de ses aquêts et conquêts jusqu'à la mort du survivant. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Jean Méry, fils de feu Étienne, ancien barbier-chirurgien à Bourges, conclu entre Jacques Jardin, également barbier-chirurgien, et François Thibaut, maître orfèvre, tuteur dudit enfant, pour un laps de deux ans et moyennant la somme de 225 livres. — Autre contrat d'apprentissage conclu pour le même pour la sœur du précédent, avec Jacquette Tixier, lingère, pour le terme d'une année et moyennant le prix de 90 livres. — Contrat de mariage entre Paul Agard, écuyer, sieur de Champ, et Catherine, fille de feu Jean Claveau, écuyer, sieur du Buisson-Guillot, et élu en Berry, et de Catherine Charlemagne, dressé sous le régime de la communauté et moyennant une dot de 1,200 livres pour la future.

E. 1370. (Registre.) — In-4°, 415 feuillets, papier.

1653. — Bail d'acense par Pierre Bouguier, sieur du Portail, au profit d'Anne Couturier, veuve de Pasquet Champaignat, d'une maison avec jardin, sis à Bourges, rue des Sues, moyennant 40 livres tournois par an, plus 4 septiers de verjus « au temps et en la saison du verjus ». — Vente par Jean Ragueau, marchand à Bourges, et sa femme, pour laquelle il se fait fort et s'engage à lui faire ratifier le contrat quand elle aura atteint 25 ans, et Marsaude Godard, veuve Jean Thomas, au profit de Marie Ragueau, sœur de Jean et femme de Mathieu Brézilian, bourgeois à Bourges, d'une rente de 20 livres tournois, constituée au profit dudit Thomas par les frères Jugan et rachetable au prix de 360 livres, ladite vente faite pour ledit prix, plus 100 sous pour le courant des arrérages. — Contrat de mariage entre Jean Fouchier, conseiller du Roi et président au grenier à sel de Dun-le-Roi, avec Marguerite, fille du docteur Noël Rivière, professeur en droit en l'université de Bourges, et de feu Marie Bouguier. La dot de la future étant de 3,600 livres, imputables sur la succession maternelle, dont 1,200 livres sortiront nature de meubles, le futur étant tenu d'en fournir autant, et le père de ladite future s'engageant à l'habiller « d'habits nuptiaux selon sa qualité ». — Constitution par Edmée de Grivel, femme de Charles Martin de Crevecœur, marquis de Vièvre, maréchal-de-camp des armées du Roi, et consorts, au profit d'Antoine Fradet de Saint-Août, abbé de Plaimpied et Meobec, et trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, d'une rente annuelle de 500 livres, ladite rente assise plus spécialement sur la baronnie de Fontenay, paroisse de Nérondes, et ladite constitution faite au capital de 9,000 livres tournois. — Autre constitution d'une rente de 50 livres par Guillaume de Sauzay, écuyer, sieur de Boisbriou et Anne Jaupitre, sa femme, au profit de Claude-Catherine Heurtaut, fille de Robert, écuyer, sieur du Solier, et conseiller au présidial, pour un capital de 1,000 livres. — Déclarations par divers des rentes annuelles auxquels ils étaient tenus envers Louis Picaut, écuyer, sieur de Dierry et la Grange-François, pour les différentes pièces d'un vignoble situé aux plantes de la Grange-François, près Bourges. — Quittance donnée par Benoît Laville, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité de Riom, à Clermont, au profit de demoiselle Catherine Penot, veuve de François Broé, docteur en droit à l'université de Bourges, pour 5,000 livres versées à compte sur les 20,000 livres de dot promise à sa fille, femme dudit Laville, par ladite dame Broé. — Vente par François Monicaut, sieur de la Chaussée, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Bourges, au profit de frère Antoine Goujet, chambrier de l'abbaye de Vierzon et prieur de Quincy, et moyennant la somme de 1,300 livres, de l'office de président alternatif du grenier à sel dudit Vierzon. — Vente par Robert Renon, de son office de procureur postulant au bailliage et présidial, prévôté, conservatoire, eaux et forêts, justice consulaire, Bureau des finances et Bureau ecclésiastique, au profit de Jean de Lapradat, praticien à Paris, et André Audoux, son beau-frère, moyennant le prix de 1,500 livres tournois. — Testament de Simon Jansson, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges, par lequel il institue son unique héritière sa vieille servante Marguerite Semelon, en faisant observer qu'elle possède déjà en propre dans son mobilier « ung coffre de boys de noyer fermant à clef, une paire de landiers de cuivre faicts en pyramide, deulx grandes cassettes couvertes de cuir et garnies à cloux, dans lesquelles est son linge et toutes ses aultres ardes et besognes, plus ung lict de couche garny de coueste, cuissin, deulx couvertures de cathelogne, une verde et l'autre rouge, ung pavillon de serge verte et le chaslit de boys de noyer à arche, plus un grand thapis vert ayant de la broderie tout autour ». — Transaction, suivie de comptes, entre Marie Picault, veuve de Jacques Boirot, sieur de Luet, et ses frères, au sujet de l'héritage de feu leur père Gabriel Picault, conseiller du Roi et juge au bailliage et présidial de Bourges.

E. 1371. (Registre.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1654. — Dissolution de la communauté conclue en 1646 entre Jean Béguineau l'aîné, laboureur, Jean Béguineau le jeune, Pierre et Louis Delaire, et leurs femmes, tous parents ou alliés, pour les meubles et immeubles qu'ils pourraient acquérir, ladite communauté se composant de huit portions, sur lesquelles les trois huitièmes en sont enlevées par la retraite de Louis Delaire, sa femme et sa fille, qui renoncent à l'association. — Vente au profit de Jean Doizon, fermier de la seigneurie de Thou, par Marie Ramau, veuve de Hugues Rothier, huissier audiencier au siège criminel de Bourges, de l'office dudit défunt, moyennant le prix de 500 livres. — Bail de ferme pour sept ans et au prix de 100 livres par an des revenus du prieuré de Meillant, fait au profit de Noël Béquas, conseiller du Roi au grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, et François Béquas, marchand à Orcenais, par Nicolas Tourtier, écuyer, sieur de Luse, maître d'hôtel ordinaire de la maison du Roi, agissant tant en son nom que comme fondé de procuration de Charles Coquard de la Motte, aumônier ordinaire du Roi, chanoine et trésorier de Saint-Georges de Nancy et prieur de Villecomte. — Constitution d'une rente de 27 livres 15 sous 7 deniers assise sur la terre de Contremoret, paroisse de Fussy, et sur l'hôtel des constituants à Bourges, par Jacques Bigot, baron de Contremoret, et Claude Sarrazin, sa femme. — Acense pour neuf années et moyennant 250 livres par an du lieu de la Louatière, autrement la Métairie-Rouge, paroisse d'Henrichemont, par Paul Gibieuf, bachelier en théologie, au profit de François Girard, marchand audit Henrichemont. — Renonciation au profit de leur sœur Marie Joubert, veuve de Nicolas Neveu, procureur en l'Élection de Bourges, par Jacques et Gabriel Joubert, curés de Soye et d'Ennordre, ses frères, de tout ce qu'ils pouvaient prétendre dans la succession de leur commune sœur Marie, religieuse à l'Hôtel-Dieu de Vierzon. — Cession, moyennant la somme de 15 livres tournois, par Antoine Robert, tisserand au village de Champfraud, paroisse de Saint-Caprais, au profit de Silvain, son frère, aussi tisserand au même lieu, de sa portion de l'héritage de leur oncle François Robert, tailleur d'habits, dans la même paroisse.

E. 1372. (Registre.) — In-f°, 338 feuillets, papier

1655. — Acte de cession par Gabriel Joubert, chanoine de Montermoyen, à Bourges, au profit de sa sœur, veuve Robert, et jusqu'à concurrence de 250 livres, par elle à lui prêtées en espèces, de la jouissance pendant cinq ans de sa part d'héritage dans la succession de leurs communs père et mère, restée indivise entre eux deux et les autres co-héritiers. — Contrat de mariage entre Étienne Minereau, sieur du Colombier, et Catherine, fille de Jacques Alabat, sieur de la Fanjonnerie, conseiller du Roi au siège de la prévôté de Bourges, chacun des deux futurs mettant en communauté une somme de 1,500 livres, le futur habillé par sa mère et doté, sur la succession paternelle de 6,000 livres en biens fonds, et la future de 4,500 livres, moitié en héritages et moitié en rentes constituées. — Procuration donnée par Benoît Laville, trésorier général de France en la Généralité d'Auvergne, à Clermont, à sa femme, fille du feu docteur François Broé, ancien professeur de droit en l'université de Bourges, pour toucher la somme de 5,000 livres tournois, à compte sur la dot de ladite demoiselle, ainsi que les intérêts restés dus sur le reste de ladite dot. — Bail d'acense pour une durée de 5 ans et demi, par Louis Berthet, étudiant en l'université et agissant sous l'autorité de son tuteur, au profit de Jacques Futier, manœuvre à Sainte-Thorette, du port et passage dudit lieu sur le Cher, et aux conditions suivantes : 30 livres en argent, une charretée de charbon à trois chevaux ou 15 livres au choix du bailleur, trois plats de poisson ou bien trois livres d'argent, également à son choix, le tout rendu conduit chez ledit Berthet. — Acense par Jacques Bigot, baron de Contremoret, au profit de Louis Alloury, du moulin à blé dit le Moulin-Brûlé, situé sur le Moulon, paroisse de Fussy, pour un laps de cinq ans et moyennant 100 livres d'argent par an, plus trois quarts de chanvre et deux chapons. — Testament de Claude Pellet, conseiller du Roi, trésorier du Bureau des finances à Bourges, qui modifie un testament précédent, par lequel il déclarait vouloir être enterré sans aucune cérémonie dans l'église des Minimes, qui recevraient 750 livres pour les messes qu'ils devaient être tenus de dire à son intention, dispositions qui ont été remplacées par les suivantes : enterrement sans cérémonie, nuitamment et incontinent après son décès, le curé de la paroisse seul conduisant le corps et, le lendemain, service solennel, pour lequel 150 livres seulement sont léguées aux Pères Minimes de Bourges. — Devis des réparations à faire à l'hôtel Lallemand, à Bourges, appartenant au sieur Barjon.

E. 1373. (Registre.) — In-f°, 272 feuillets, papier.

1656. — Testament de Philippe Béguineau, veuve en premières noces de Silvain Bouchard, et en deuxièmes noces de Louis Hemetout, boulanger à Bourges, par lequel elle donne de préciput à prendre sur sa succession par son fils aîné Silvain Bouchard, une somme de 250 livres, et par son frère cadet Nicolas Hemetout, celle de 100 livres tournois,

à la condition que, si ce dernier venait à décéder avant son frère, ladite somme de 100 livres ferait retour à celui-ci. — Accord intervenu entre Séraphin de Mauroy, chevalier de Saint-Michel et maître d'hôtel ordinaire du Roi, et Guy Deveauce, sieur des Hèraults, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, représenté par Gabriel de Thiange, sieur de Tuillé, tous deux se disputant la possession de la terre des Barres, l'un comme cessionnaire de Jacques Fontaine, sieur de Serruelle, conseiller et maître d'hôtel de la maison du Roi, l'autre comme la tenant de l'Hôtel-Dieu de Paris, par lequel arrangement les contendants conviennent de s'en rapporter à la décision de quatre arbitres, choisis parmi les avocats du parlement de Paris, qui pourront s'en adjoindre un cinquième pour départager les avis, s'il y a lieu. — Bail d'acense pour trois années et moyennant 10 livres par an, au profit de Denis Regnaud, jardinier, par Léon Blanchard, marchand apothicaire, d'un jardin d'une boisselée et demi d'étendue, situé à Bourges, paroisse de Saint-Ursin, avec autorisation pour le preneur de remplacer par d'autres plantes la lavande formant les bordures, mais avec défense de couper, étêter et ébrancher aucun des arbres implantés et d'emporter à sa sortie d'autres que ceux plantés par lui, se réservant le bailleur libre accès audit jardin et la récolte des roses qui y fleuriraient. — Contrat de mariage entre Raimond Issertier, écuyer de cuisine de Philippe de Clérambaut, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général du Berry, et Marie, fille de Pierre Gauriat, marchand à Bourges; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, avec constitution d'une dot de 3,000 livres pour la mariée, dont 500 livres entreront dans la communauté, où la future mettra tout son apport. En cas de prédécès du mari, la veuve aura deux mois pour renoncer à la communauté si elle le veut; en tout cas, elle prendra de préciput dans la succession outre ses habits, bagues, joyaux et une somme de 500 livres, les habits, bagues, joyaux, armes et cheval du défunt, plus son loyer dans la maison, si mieux elle n'aime recevoir des héritiers une rente annuelle de 100 livres. Ses biens lui seront rendus quittes de toutes charges, malgré les engagements qu'elle aurait pu prendre pendant son mariage. Le futur constitue en outre à sa veuve sans enfants un douaire de 1,000 livres, et seulement de 300 livres en cas de provenance d'enfants. S'il survit à sa femme, il remettra ce qu'elle aura apporté à ses père et mère ou à ses héritiers. Enfin, en cas qu'il décède sans enfants, il lègue sans réserve à sa femme tout ce qu'il laissera. — Sous-bail, au profit de Jacques Saince, laboureur, par François Chavenon, tailleur d'habits et fermier du domaine d'Ainon, paroisse de Givaudin, appartenant à Jeanne Lemaréchal, veuve Lebègne, ledit bail fait pour cinq ans et moyennant les redevances annuelles de 200 boisseaux de blé méteil, 100 de marsèche, autant d'avoine, un porc du prix de 12 livres, 12 livres de beurre, 6 poules, 2 oies grasses, 2 oisons, 2 cochons de lait, 2 quarts de chanvre femelle et 6 fromages. — Acense pour sept ans et moyennant 200 livres, des dîmes de l'abbaye de Plaimpied, dans la paroisse du Gravier, passée au profit de Esme Gobinat, charbonnier à Garigny, par Pierre Gauriat et Éloy Brunet, tous deux hôteliers et fermiers du revenu temporel de ladite abbaye. — Procuration donnée à François Maulmond, par Gilbert Maulmond, bourgeois de Culan, à l'effet de poursuivre en son nom la mise aux enchères du revenu du prieuré de Praha. — Vente pour 8,000 livres à Antoine Debrielle, sieur de Pigny, par Marguerite Collet, veuve de Philippe Lemort, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Bourges, des trois quarts et demi dudit office de contrôleur, l'autre quart appartenant audit Debrielle, comme mari de Jeanne Lemort, sœur d'un premier lit de Marguerite. — Quittance, par Françoise Jacqueline de Mussy, supérieure des sœurs Visitandines de Bourges, d'une somme de 2,500 livres pour le principal rachat et amortissement d'une rente de 125 livres, constituée au profit de ladite communauté par André Chenu, de Boisdé, élu en l'Élection de Berry. — Partage par Marie Piat, veuve d'Antoine Debrielle, écuyer, sieur de Trouy, Valencin et Tronçay, desdites trois terres et seigneuries, situées dans les paroisses de Trouy, du Subdray et de Saint-Caprais, entre ses deux fils Jacques et Antoine, étant quitte envers ses bas enfants, issus du mariage de sa défunte fille Jacquette, mariée au sieur Thabault des Onlches, et pourvue à cette époque de sa légitime. — Marché passé entre Pierre Gauriat, marchand hôtelier à Bourges, et Pierre de Blys, vigneron à Bué, par lequel le dernier s'engage, pendant trois années et moyennant 44 livres par an, à façonner les vignes dudit Gauriat, contenant 14 journaux d'homme de *pieuche* (binage), en y faisant chaque année soixante « chefs de *prouins* » ou ceps provignés, fumés et amendés, en fournissant les paisseaux nécessaires et donner en saison trois façons « du fessouer » (de la houe). — Compte de tutelle rendu par François Chavenon, marchand tailleur à Bourges, à messire Jacques Moytron, curé de Saint-Hilaire, son pupille.

E. 1374. (Registre.) — In-f°, 333 feuillets, papier.

1657. — Testament de Marie Momenteau, femme de Guillaume Gaucher, maître armurier, et en premières noces de Jean Groslier, marchand boucher, laquelle, pour éviter toute contention entre son fils du premier lit et ses autres enfants du deuxième lit, affecte sur sa succession au profit

du premier une somme de 120 livres, plus une rente annuelle de 4 livres, due par Sébastien Meignan, de Châteauneuf-sur-Cher, au principal de 80 livres, le reste de ses biens, tant meubles qu'immeubles, se partageant entre ses quatre autres enfants, avec cette exception que, si l'un d'eux venait à décéder sans enfants, le fils du premier lit lui succéderait pour sa part de biens provenant de leur commune mère. — Reconnaissance par Michel Marion, vigneron à Bourges, d'un demi-arpent de vigne, sis aux Plantes de la Grange-François, tenu chaque année envers le sieur dudit lieu de la Grange-François d'une rente annuelle de 20 sous, payable à la Saint-Martin d'hiver. — Acense par Étienne Lejay, bourgeois de Bourges, à Étienne Berge, pêcheur, pour trois ans et moyennant la délivrance par chaque année de 36 livres d'argent et six plats de poisson estimés chacun 20 sous, du droit de garenne de la rivière de Vachon, près de Mehun-sur-Yèvre, comprise entre les grands moulins et l'ilon de Saint-Paul. — Bail d'acense par Marie Ragueau, femme de Mathieu Brézillon, capitaine et garde du château de Montrond, au profit d'Adrien Grimbert, hôtelier, pour trois ans et moyennant 70 livres par an, de trois jeux de boules, compris dans trois « étages bas », situés audit Bourges, devant l'église de Montermoyen et contigus aux murs du couvent des Annonciades. — Autre acense par Pierre Barjon, sieur de Vouzay, Pierrelay et les Moulins-Bastard, au profit du pâtissier Étienne Jeannet, pour trois ans et au prix de 90 livres par an, de la maison dite du *Bout-du-Monde*, située derrière l'hôtel Lallemand, appartenant également audit Barjon. — Cession faite par François Roland, vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges, à Marguerite Sémelin, de l'héritage de feu son ancien maître Simon Jansson, chapelain de ladite Sainte-Chapelle et chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, pour s'acquitter envers elle du paiement de 300 livres, dont ladite succession était grevée à son profit. — Abandon par Jacquette Rigollet, veuve de Pierre Baut, au profit de Pierre Gauriat, hôtelier à Bourges, de cinq quartiers de jardins, dans les marais de Barbotte, jadis arrentés par les jésuites du collège Sainte-Marie, à la charge par le preneur de payer à ces derniers 35 sous de rente par an.

E. 1375. (Cahier.) — In-f°, 26 feuillets, papier.

1657. — Terrier de la seigneurie de Trouy, appartenant aux héritiers d'Antoine Debrielle, sieur dudit lieu. — Noms des déclarants : Pierre Clémandot, Thomas Bergier et Marc Béry, Macé Jamet et Jean Paillard, Pierre Henry, Jean Tremeau, Jean Bonnet, Jean Migraine, François Rondier, Léobon Deselus, Maréchal, Jean Picard, tailleur d'habits, Pierre, André et Michel Néron, Claude Fanton, curé de la paroisse, Pierre Charles, François Laurent, Ancelot Presle, Mathieu Brelongue, Jean Monin, André Duplessis, Jean Migrant, Jean Maugier, Michel Barachier, Nicolas Frat, Marie Fromenteau, veuve Michel Béry, Antoine Renouard, Jean Chevreau, Jean Devaux, Étienne Gié, Macée Fournier, veuve Guillaumet Bourgeois, Jean Belin, Jean Sulpice, Denis Langeron, Berthomier Laurent, Guillaume de Birac, curé de Morthomiers, Anne Barbaran, veuve Louis Jacques, Lupienne Nouvat, veuve de Bernard Jamet, tailleur de pierres, Jean Dot et Mary Boullier.

E. 1376. (Registre.) — In-f°, 262 feuillets, papier.

1658. — Acte par lequel Anne de Laperrière, veuve d'Étienne Bouguier, avocat au bailliage et présidial de Bourges, afin de se liquider envers son fils Pierre, sieur du Portal, d'une somme de 5,200 livres, représentée par cinq obligations, constitue à son profit une rente annuelle de 288 livres 17 sous 9 deniers tournois, hypothéquée sur la maison où demeure la constituante. — Donation faite par Pierre Sache, meunier à Feularde, paroisse d'Annoix, et locataire de dame Marguerite Collet, veuve de Philippe Lemort, conseiller au grenier à sel de Bourges, et au profit de Philippe Lemort fils, écolier, « et en faveur de ses estudes », de 30 livres tournois à lui dues par Gabriel Pinault, hôte au bourg de Saint-Just. — Accord entre Charles Dubois, prêtre habitué en l'Hôtel-Dieu de Bourges, héritier quant aux meubles de feu Antoine Delachaise, et les autres héritiers, laboureurs, paroissiens de Lissay, par lequel ledit Dubois abandonne ses prétentions à l'héritage, moyennant l'annulation d'une reconnaissance de 26 livres 16 sous par lui dus au défunt, et la prise à leur charge par lesdits héritiers des frais du procès entamé à ce sujet. — Déclaration par François Devillage, sieur des Margots, comme propriétaire d'une maison faisant l'angle de la rue de la Grosse-Armée et de celle de la Narrette à Bourges, et provenant originairement du verrinier Lefèvre, ledit immeuble chargé d'une rente foncière annuelle de 100 sous, au profit du curé de Notre-Dame du Fourchaut. — Marché entre Silvain Maranchon, tailleur d'habits à Morogues, et Blaise Villemard, marchand à Donzy, par lequel le premier s'engage à continuer de loger, nourrir et entretenir sa mère Marie Pirepou, pendant deux ans, moyennant 20 livres tournois par an. — Contestation entre demoiselle Anne Paulin, veuve de Jacques Bigot, sieur de Terlan, et Pierre Barjon, sieur de Vouzay, propriétaires de deux immeubles contigus, assis sur l'ancienne muraille de Bourges, laquelle s'est écroulée partiellement sur l'appentis du sieur Barjon, et accord par

suite duquel ledit Barjon pourra établir dans ladite muraille des corbeaux destinés à appuyer son appentis, et ladite demoiselle, une charpente surplombant qui rejettera dans la cour de Barjon les eaux de son toit. — Marché entre Marie Piat, veuve d'Antoine Debrielle, sieur de Trouy, et Louis Maillet et Pâquet Lerasle, vignerons à Pigny, par lequel ces derniers s'engagent à planter en vigne une terre de cinq arpents, sise dans ladite paroisse de Pigny, dont ils récolteront les fruits pendant trois ans, au bout desquels ladite vigne sera partagée entre les contractants : un tiers pour ladite dame, le reste pour les deux autres, avec cette condition que, si après partage, Maillet et Lerasle laissaient sans culture la part de terrain ainsi acquise par eux pendant quatre années consécutives, ladite veuve Piat s'en remettrait en possession.

E. 1377. (Registre.) — In-f°, 293 feuillets, papier.

1659. — Contrat d'apprentissage au profit de Jacques Méry, fils de feu Étienne, ancien barbier-chirurgien, par Jacques Rabouin, maître dudit art; ledit contrat conclu pour trois ans, moyennant le prix de 225 livres qui seront prises sur la succession de Catherine Pinette, aïeule maternelle de l'apprenti, après sa mort, dans la part revenant au jeune Méry. — Cession par Esme Legendre, hôtelier à Bourges, faite à Étienne de Sauzay, sieur de Beaulieu, du bail à rente souscrit à son profit par André Chenu, sieur de Boisday, élu en Berry, moyennant que ledit de Sauzay paiera annuellement audit Chenu la rente annuelle, perpétuelle et foncière de deux poules et 20 livres d'argent. — Bail d'acense pour sept ans, par Pierre Barjon, au profit de Noël Ponct, des moulins de Vouzay ou Moulins-Bastard, consistant en trois roues à moudre le blé, plus un moulin à draps, moyennant 1,000 livres par an, payables en deux termes, plus 12 chapons gras de suffrage. — Bail d'acense du lieu et métairie de Boisvert, près Bourges, passé pour sept années entre François de Chabenat, trésorier général et garde du scel au Bureau des finances de Bourges, au profit de Jacques Habert, père et fils et de leurs communs, moyennant la délivrance, par chaque année, de 600 boisseaux de grains, savoir : 300 de méteil, 150 de marsèche et 150 d'avoine, 50 boisseaux de noix, un porc du prix de 18 livres, 3 cochons de lait, 6 chapons, 6 poules, 6 poulets, 16 livres de beurre, 6 fromages *revenus* et 6 fromages blancs. — Reconnaissance par demoiselle Claude Chenu, veuve de feu Charles Chevrier, sieur du Petit-Bois, pour le lieu des Perreaux, sis au village du même nom, paroisse de Méry-ès-Bois, pour quoi elle est tenue envers noble André Picault, conseiller du Roi, trésorier général à Orléans, d'un service annuel de 19 boisseaux de blé de coutume. — Déclaration par Pierre Descloux, maître boulanger à Bourges, et sa femme, qui reconnaissent que, bien que leur beau-frère Esme Picaut, notaire et procureur en la châtellenie des Aix-d'Angillon, se soit engagé avec eux dans une constitution de rente de 27 livres 15 sous 6 deniers, au profit de dame Julienne Fouineau, veuve de Noël d'Oison, sieur de Dierry, et au capital de 500 livres, l'engagement pris par ledit Picaut n'est qu'un effet de sa complaisance et qu'ils s'engagent à l'indemniser ainsi qu'il appartiendra. — Contrat de mariage entre Jean Thiolat, commissaire ordinaire et provincial en l'artillerie au département de Berry, et Andrée Ragueau, veuve de Gabriel Hémeré, marchand à Bourges, sous le régime de la communauté, comprenant, outre les acquets, 2,000 livres apportées à ce titre par chacun des deux époux. — Donation par Antoine Debrielle, écuyer, sieur de Pigny, à son neveu, le jeune Monicault, écolier étudiant, fils de François Monicault, sieur de la Chaussée, président au grenier à sel de Bourges, et « en faveur de ses études », d'une somme de 309 livres 2 sous, et de la quantité de 276 boisseaux de grains, méteil, avoine et marsèche, le tout dû au donateur par Sébastien Firmin et Jean Jobelin, laboureurs, paroissiens d'Avor. — Contrat de mariage entre Claude Dorsanne, écuyer, sieur de Saragosse, et demoiselle Antoinette Barjon, fille de Pierre, sieur de Pierrelay et Vouzay, les deux époux dotés chacun de 40,000 livres, en ce compris le droit de mère dont jouit la future.

E. 1378. (Registre.) — In-f°, 243 feuillets, papier.

1660. — Abandon par Geoffroy Delavau, vigneron à Lazenay, paroisse d'Arçay, au profit de Hémery Tourtier, étudiant en l'université de Bourges, et fils de Nicolas Tourtier, sieur de Lizy, maître d'hôtel de la maison du Roi, d'une somme de 60 livres à lui due par Antoine Mutault, lieutenant particulier au bailliage de Mehun-sur-Yèvre, et ce « en faveur de ses estudes ». — Bail d'acense pour un an et moyennant 20 livres tournois, par Étienne Surgent, boulanger, à Simon Lebœuf, cabaretier, d'un jardin situé près du couvent des Jacobins à Bourges, et appelé « les jeux du Petit-Lion », avec le jeu de boules couvert, à l'exception d'un coin que le bailleur se réserve pour en faire un fagotier. — Autre bail du moulin Brûlé, sis paroisse de Fussy, par Jacques Bigot, baron de Contremoret, trésorier du Bureau des finances de Bourges, à Louis Alloury, meunier, moyennant 100 livres d'argent par an, plus trois quarts de chanvre et deux chapons. — Sentence d'arbitrage rendu par François Gassot, sieur de Deffends, et Louis Picaut, sieur de Dierry, entre les héritiers de Claude Régnier, sieur de

Colombes, par laquelle les autres héritiers cèdent le bien de Colombes, situé paroisse de Venesme, à Claude Bécuau, neveu du défunt, et suivant la volonté exprimée par ce dernier, pour le prix de 18,250 livres, sur laquelle il retiendra pour sa part d'héritage, montant à la septième partie des deux tiers de la succession, 3,428 livres 11 sous 5 deniers. — Déclaration par laquelle Guillaume de Sauzay, écuyer, sieur de Térieux, se reconnait propriétaire de la maison du *Chêne-Vert*, au bourg d'Oizon, chargée d'un demi-denier de cens accordable, au profit des religieux de la Trinité d'Aubigny. — Quittance donnée par Jeanne Descayeux, veuve de Claude Maillet, orfèvre à Bourges, à Pierre Boyer, maître d'armes en la même ville, de la somme de 780 livres tournois sur celle de 900 livres, prix total de l'acquisition faite par ledit Boyer, de François Thibaut, marchand orfèvre, le surplus ayant été versé antérieurement par lui, en l'acquit dudit Thibaut, au sieur Thomas, fermier du censif du prieuré de Saint-Palais, pour le droit de lods et ventes dû par Thibaut, comme héritier dudit feu Maillet. — Inventaire des biens de la communauté de Guillaume Devaux, laboureur à Lizy, paroisse de Pigny, avec sa femme Marie Garsault, d'une part, et des autres, Antoine Devaux et Catherine Rouzet, sa femme, et Perrette Devaux, veuve d'Aimé Laurent, par suite du décès de ce dernier. — Acense par Nicolas Lemort, grènetier au grenier à sel de Bourges, au profit de Henri de Préaux, chevalier, sieur de la Roche d'Aubigny, pour cinq ans et moyennant 230 livres par an, d'un logement dans l'hôtel du bailleur, consistant en une salle basse tendue de tapisserie de haute tisse, avec les chaises en tapisserie verte, une chambre à cheminée, cabinet, grenier, cuisine, écurie, etc., aux conditions habituelles d'entretien de la part du preneur, ledit bail fait à réméré de trois ans, avec obligation, en cas de cessation au bout de cette période, d'un avis préalable donné six mois avant l'expiration du terme. — Confirmation par François Legrand, curé-prieur de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, de l'arrentement consenti par feu son prédécesseur François Laurent, au profit de Jacques Rousseau, maître boutonnier, de trois pièces de terre, sises dans la paroisse de Vasselay et dépendant de la cure dudit Saint-Pierre, moyennant 60 sous tournois par an. — Arrentement par Antoine Ricard, chanoine de Notre-Dame de Sales et vicaire de Saint-Étienne de Bourges, au profit de Nicolas Lepigeon, maître écrivain en ladite ville, de plusieurs pièces de terre, situées dans la paroisse de Nohant-en-Goût, moyennant 4 livres d'argent et 2 poules, estimées 10 sous l'une, soit en tout 100 sous.

E. 1378 *bis*. (Registre.) — In-f°, 166 feuillets, papier.

1647-1689. — Bérault et Régnault. — Minute du terrier de la baronnie de Contremoret, sise paroisse de Fussy et appartenant à messire Étienne de Sauzay, écuyer. — Noms des déclarants, presque tous laboureurs et vignerons : Charles Clavier et Jean Berthault, son gendre, Pierre Berthault, Pierre Lécloppé, Jacques Ligier, Simon Tixerat, Jacques et Pierre Daultry, Marie Jay, veuve Guillaume Ligier, Jean et Noël Asselin, Pierre, Daniel et Philippe Lansson, Jeanne Giraud, veuve Pierre Gabard, André, Robert, Jean-Jacques et François Paré, Jean Petit, Jean Gabard, Julien Cropt, Simon Moulin, Jean Bailly, Étienne et Jean Peaudecerf, Marguerite Fouchier, veuve Étienne Bertrand, Jean Draisgne, Bernard Morineau, Jean Giraud, Louis et Guillaume Tourillon, Privé Bardin, Silvain Crestin, Jean Riphard, Simonne Dugué, veuve Nicolas Gaillard, Louis Mijon, Antoine Moret, Jean et François Corneau, Jean Brenet, François Guillemot, procureur en cour ecclésiastique, Jacques Nivelet, Jacques Fournier, Pierre Changeux, Bernard Moinard, Robert Descloux, Jean Lestellon, Firmin Villabon, Jean Pillet, couvreur, Jean Lecomble, Étienne Jacquier, Michel Join, Mathurin Richard, maréchal, Pierre Alabat, apothicaire, Claude et Guillaume Billaut, François Montillon, Pierre Beauvoix, dit Charasse, Simon Agogué, cordonnier, Pierre et Guillaume Lecomte, Guillaume Poin, Jacques Bruneau, Jacques Cadier, Jean Bardin, Jacques et Pierre Clavier, Antoine et Jacques Pouillet, procureurs au présidial de Bourges, Marguerite Fouchier, veuve Étienne Bertaud, Jean Giraud, Étienne Pinon, Jean Parâtre, Antoine Febvre, Jeanne Thinat, veuve Pierre Bailly, Étienne Troquart, François Dusais, Nicolas Ramain, François Aussard, Jean et Mathelin Tissier, Jeanne Bailly, veuve Denis Baraton, Étienne Habert, Jean Tètenoire, Daniel Coillard, Pierre Paget, procureur au bailliage et présidial de Bourges, Jeanne Renon, veuve Christophe Ribaudeau, Guillaume Bonté. — Arrentements à divers d'héritages, situés dans les paroisses de Fussy, Bourges et autres environnantes, par Jacques Bigot, écuyer, conseiller du Roi et trésorier général au Bureau des finances de Bourges.

E. 1379. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1581. — Bernardon (Toussaint). — Abandon fait par Nicolas Chambon, sellier, et Catherine Laurent, sa femme, au profit d'Étienne Huet, notaire, et de son frère Huet, marchand poêlier, des avantages testamentaires à eux faits par feu Catherine Huet, sœur des précédents et femme de

Denis Auger, procureur auprès du présidial de Bourges. — Marché par lequel Jean Moireau, charron à Châteauneuf-sur-Cher, s'engage, moyennant 7 écus d'or un tiers, à faire et livrer rendu conduit à Robert Arnoulx, aussi charron à Bourges, deux cents de *chantes* (jantes) pour roues de charrettes à deux et trois chevaux, et quatre cents de *rets* (rayons) pour lesdites roues. — Contrat d'*accueillage* de François Andreau, par Toussaint Michel, maître tonnelier à Bourges, qui s'engage « en saisons de reliaige de le mener et enseigner ledict estat de thonnelier où ledict Michel ira en besongne » pendant deux ans et aux conditions suivantes : un écu deux tiers payé pour la première année par l'apprenti, qui, durant la seconde, recevra 8 sous par journée de travail. — Vente par Guillaume Chauvety, boucher, à Charles de Bretagne, tanneur, de toutes les peaux de moutons abattus par lui dans l'année, moyennant 16 écus deux tiers pour chaque lot de 104 peaux qu'il lui livrera, en observant la condition des quatre au cent. — Marché par lequel Léonard Daffran, bourrelier, s'engage, pendant trois ans, à raison de 5 écus sol par an, envers Gille Heurtaut le jeune, bourgeois de Bourges, à lui fournir deux chevaux de charrette, à sa volonté, avec leurs harnais complets et constamment tenus en état. — Autre, par lequel Antoine Conteau, maçon, s'engage envers François Cousturier, maître boulanger, à lui construire un four de 7 pieds et demi de profondeur, matériaux fournis, et moyennant le prix de 4 écus un tiers. — Engagement pris par Alisandre Bonnette, femme de Guillaume Callot, vigneron, envers Guillaume Augier, marchand à Bourges, « de nourrir et alimenter de mamelle » sa fille Françoise pendant un an, « et icelle bien trecter, nettoyer ou faire nettoyer pendant ledict temps, coucher et lever bien et honnestement », moyennant 6 écus sol, une paire de chausses de drap à usage de femme, un chapeau, ou bien 14 sous 6 deniers et un boisseau de froment. — Assemblée des sergents de Bourges pour délibérer sur les « rébellions » et excès commis envers eux par plusieurs de ceux contre lesquels ils étaient requis d'exercer. — Marché par lequel Denis Chastellier, tonnelier à Bourges, s'engage envers Jean Pelourde, sieur de Coulogne, à lui faire à neuf une douzaine de « vaisseaulx à mettre vin » de 3 pieds de long sur 2 pieds de fond, livrables dans trois semaines, moyennant 6 écus un tiers. — *Accueillage* de Clémence Rogier, qui s'est *allouée* à Marie Huet, femme du meunier Jean Rogier, pour un an, moyennant 4 écus sol, une paire de brassières de drap gris, *un* garde-robe de toile blanche, une paire de chausses de drap gris, un « escorceau » pareil, une aune de toile « de deux plains », une chemise et deux paires de souliers neufs, l'entretien des vieux étant compris dans le marché. — Compte portant quittance de Jean Dumez, marchand à Bourges, fermier pour sept ans de la commanderie de Saint-Jean de l'Hôpital dudit Bourges, aux conditions de 300 écus pour chacune des trois premières années de la ferme, et seulement 226 écus deux tiers pour les quatre autres années. — Marché entre François Denys, boulanger, et trois manœuvres, par lequel ces derniers s'engagent à abattre à son profit deux arpents de bois taillis et à mettre le bois en fagots, moyennant 20 écus sol et un tiers pour la coupe, et 2 sous 6 deniers pour la façon de chaque douzaine de fagots.

E. 1380. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1582. — Cession faite à Louis Alagautière, huilier à Bourges, par Mathurin Rogier, François Delhomme, Robert Lebeau et Noël Delançon, fermiers des grands dîmes de grains du quartier d'Auron, appartenant à la Sainte-Chapelle dudit Bourges, de toute la part du dîme qu'ils détiennent dans les terres labourées et ensemencées par le cessionnaire, moyennant 14 septiers, par quart froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, à raison de 12 boisseaux par septier, sauf pour l'avoine dont la mesure est de 13 septiers. — Accord entre Jacques Chevalier et les religieux de l'abbaye de Lorroy, au sujet d'une maison, située rue d'Auron, à Bourges, et dont chacune des parties se disputait la propriété ; par cet arrangement, il est convenu que Chevalier, reconnaissant le droit de propriété de l'abbaye, déclare tenir d'elle ladite maison à titre d'acense, pour une période de deux fois 29 ans, moyennant 4 écus sol par an. — Bail à cheptel entre Noël Bessemouliu, paroissien de Lapan, et Perrette Hue, veuve Jacques Bertaud, de Bourges, pour un troupeau de 108 moutons de deux et trois ans, de 79 écus un tiers et 9 sous, « à croist et décroist », que Bessemoulin s'engage à nourrir et soigner en rendant fidèle compte du profit opéré. — Vente de la récolte d'un arpent de vigne au Pied-Saujon, près Bourges, par Catherine Chevalier, femme Giraut, au profit de Jean Perret, paroissien de Trouy, moyennant la somme de 2 écus deux tiers. — Sommation faite par Pierre Berry à N. Trémeau, parcheminier, d'enlever de chez lui les laines achetées depuis deux mois et qu'un plus long séjour chez le vendeur pourrait endommager. — Prise en charge par Antoine Cherizé et Jacques Chagnon, nommés procureurs de la confrérie des maréchaux de Bourges, de la boîte de la confrérie, ainsi que des ornements du prêtre, nappes d'autel et torches employées aux cérémonies religieuses de la corporation. — Contrat d'*accueillage* de Bardoux Cathon comme compagnon chez Simon

Mousseau, maître fréteur de chanvre, pendant un an, moyennant 2 écus et deux tiers d'écus de gages, un chapeau de 15 sous, une paire de souliers et une chemise, le tout neuf et délivré à l'expiration du temps de service. — Marché passé entre Jean Guilleminot, paroissien de Trouy, et Jeanne Petinière, veuve Chauveau, par lequel il s'engage à charroyer toute la vendange de la récolte de ladite Chauveau, en quelque endroit que ce soit, moyennant sa nourriture et 30 sous par charroi. — Marché pour la moisson, par lequel François Desouches et consorts s'engagent envers Denis Potier, laboureur à Germigny, près Bourges, à moissonner ses récoltes, moyennant 4 muids, moitié marsèche et moitié méteil. — Autre marché de Guillaume Brémault, maître brodeur à Bourges, par lequel il s'engage à faire pour la confrérie des vignerons une chasuble avec l'étole et le manipulium, pour le prix de 7 écus sol. La chasuble en devra être établie dans les conditions suivantes : « Laquelle chesuble sera de demy ostade violette damassée, l'orfroy sera de largeur d'un bon grand demy pied, de sattin de Burgos rouge. Dans la croisée y aura ung saint Paul, et audessus ung Dieu le père. Au dessoubs des deux crusons y aura deux grues en escussons et armoiries. Au dessoubs dudit saint Paul y aura ung saint Pierre, et plus bas ung feullaige, et apres un saint André, avec ung feullaige, le tout bien et deuement. Lesdites figures seront de pourfil d'or et de soye, selon la convenance des coulleurs nécessères ; et devant sur l'orfroy y aura une Nostre-Dame et ung saint Jehan au dessoubs, avec un feullaige en lieu convenable de mesmes estoffe. Laquelle chesuble sera doublée de bongran rouge. » — Collation au profit de Guillaume Cornault, clerc du diocèse de Bourges, par le prieur de Saint-Pierre de Châteauneuf-sur-Cher, de la vicairie de Sainte-Marie, dans l'église de Saint-Baudel, par suite du décès de Pierre Bardoux, dernier titulaire. — Prise de possession du prieuré de Saint-Michel de Chârost, par Louis Fourmentin, vicaire de ladite église, au nom de Nicolas Grégoire, prêtre du diocèse de Reims, pourvu dudit bénéfice.

E. 1381. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1582. — Bail d'accense par Gilles Lemaige et Antoine Bernardin, maîtres paveurs, à François Bernard, carrier, pour un an et moyennant 40 sous tournois, payables en deux termes, des carrières leur appartenant dans la paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin, « pour y tirer pierres telles qu'il lui plaira ». — Acte de partage entre Jean Aubry l'aîné et Jean Aubry le cadet, dit le Mesloin, laboureurs, paroissiens de Saint-Florent-sur-Cher, et leurs femmes, des biens restés jusqu'alors indivis entre eux, par dissolution de communauté, et par lequel la part dudit Mesloin consiste dans les objets mobiliers suivants : 2 muids, l'un de seigle, l'autre de marsèche, mesure de Bourges ; un lit garni de 4 draps, bourrats et coussin ; 6 écuelles, dont 4 à oreilles et 2 plates, avec un godet, le tout en étain ; une nappe ; une serviette ; 2 sacs à choisir ; une queue de demi-vin avec le fût ; une grosse tonne foncée ; une autre foncée d'un seul bout ; une banne à choisir ; une auge à porcs ; un pourceau à choisir après les trois meilleurs ; une truie *sénée* (châtrée) choisie après les deux meilleures ; un petit cochon ; une cognée ; une serpe ; un *pieuchon* (pioche) ; 2 râteliers à brebis et un à vaches ; une charretée de gros bois et 8 douzaines de fagots : 22 *buesses* de chanvre à tailler ; 4 livres de fil ; la levée d'une boisselée de chanvre ensemencée ; une table avec deux selles « telles quelles » ; un quartier de lard ; un saloir avec le quart des graisses étant dans la maison ; un coffre fermant à clef ; une arche « telle quelle » ; une poule et un *jau* (coq) ; un poêlon et une cuiller ; 2 pots et un pichet de terre ; enfin 10 toisons de laines. — Échange entre Louise Moreau, veuve de Bernard Denys, maître chirurgien à Bourges, et Jean Fortier, joueur d'instruments, dans la même ville, par lequel la veuve Denys cède audit Fortier le quart du dîme de Caneteau, dans la paroisse de Sainte-Solange, contre un écu et demi de rente constituée par ledit feu Denys et sa femme au père dudit Fortier sur ladite dîme de Caneteau, ledit quart de dîme estimé 15 écus sol. — Testament d'Étienne, âgé de 18 ans, fils de Guillaume Augier et de feu Guillemine Chenu, lequel « considérant la callamité du temps qui règne de malladies contagieuses », exprime par acte de dernière volonté les désirs suivants : 1° qu'il soit inhumé dans l'église de Saint-Fulgent, près de sa mère ; 2° que le luminaire de son enterrement soit de 4 torches et 6 cierges ; 3° que le curé y préside avec les chapelains et les quatre ordres mendiants et que son corps soit porté par des pauvres ou des vignerons de la paroisse ; 4° que le jour de son décès ou le lendemain soient dites pour lui trois grandes messes, « ainsi que la messe du corps et vigilles, et pareil service trois jours durant ». De plus, il lègue tout ce qu'il possède à ses frères et sœurs « de la ligne paternelle » et commet pour ses exécuteurs testamentaires son père et un voisin, à chacun desquels il alloue 2 écus sol.

E. 1382. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1583. — Vente par Pierre Desault, dit Carré, vigneron, à Mathurin Moreau, aussi vigneron, d'un cheval sous poil grison, ayant crinière, queue et oreilles, avec une charrette et les harnais, moyennant 4 écus d'or soleil, somme due par

le vendeur à l'acquéreur, qui le tient quitte à ce prix de sa dette. — Vente par Pierre Bosset, huilier à Issoudun, au profit de Jean Chauvety, boucher, de 45 pains de noix, pour l'engraissage des bœufs, moyennant 10 écus, dont 7 payés comptant. — Vente par Étienne Girard, maître boucher, mineur d'âge, et avec l'autorisation de son curateur, moyennant 11 écus un tiers, un sol, 3 deniers, à Baptiste Augier, orfèvre à Bourges, des bagues et joyaux à lui échus par le décès de ses père et mère, et consistant en une ferrure de ceinture avec boutonnets d'or, un tissu d'argent, une chaîne de bourse, une chaîne à couteaux, une chaîne d'épinglier, deux coublets, un vase et un petit chaînon, le tout d'argent, avec un petit coffret ferré sans clef. — Quittance donnée par Ravaud Brassin, tisserand en toiles et en draps, reconnaissant avoir reçu pour Tonine Donard, sa femme, 60 écus, savoir : 24 écus deux tiers, prix évalué des meubles, et 35 écus un tiers en argent, représentant les droits de sa dite femme, portés sur son contrat de mariage. — Vente par Barthélemy Bonnet, boucher, à Jean Bonnet, parcheminier, de toutes les peaux des moutons qu'il tuera du mois de novembre 1583 à carême prenant de l'année suivante, moyennant 13 écus un tiers par chaque centaine de peaux. — Marché entre Simon Merlin, métayer de Bion, et Jacques Girard, chanoine de l'église de Bourges et grand vicaire de l'abbaye de Lorroy, agissant en cette dernière qualité, par lequel ledit Merlin s'engage à faire bâtir à Bion, et moyennant 100 écus, une maison à deux aiguilles et un travers au milieu, de 4 toises de long sur 8 toises de large, avec trois pignons de pierre et des murs de 2 pieds et demi en bas sur un pied et demi en haut, le tout couvert de paille. — Déclaration faite par François Midaloue, vigneron, près d'Orléans, sur la mort de son frère Marin Midaloue, compagnon maréchal, trouvé noyé au mois de mai dans la rivière d'Auron. — Acte d'assemblée des chanoines de Notre-Dame de Sales, par lequel ils élisent Jacques Jan, marchand, pour leur procureur général et receveur, pendant 3 ans, aux gages par année de 16 écus deux tiers en argent et six septiers de blé, par moitié froment et seigle. — Nomination par lesdits chanoines de Notre-Dame de Sales du chanoine Gilbert Maraut comme curé de l'église de Primelles. — Contrat d'apprentissage de Antoine de Villeneuve, dit Boyer, chez Jacques Hémeré, marchand ciergier, pour trois ans et moyennant 15 écus sol. — Élection par les paroissiens de Saint-Fulgent, à Bourges, de François Rochin, boucher, et Pierre Hémeré, sergent royal, comme procureurs de la fabrique pour un laps de deux années. — Obligation par Bertrand de Bourdessole, sieur de la Baudonnière, demeurant paroisse d'Orville, pour la somme de 130 écus sol envers Gatian Delarue, marchand, pour vente de deux chevaux entiers, pour garantie de laquelle il lui a confié une chaîne ou collier en or, formé de 169 anneaux et une ceinture de 84 chaînons, plus une agathe enchâssée d'or et ornée d'une perle, le tout pesant 8 onces moins un gros. — État descriptif du mobilier de feu messire Sébastien de Laubépine, évêque de Limoges, et de sa maison, d'après le bail d'acense fait par Pierre Ruellé, conseiller au parlement, tuteur de Claude de Laubépine, sieur de Verrières, fils de Guillaume, chevalier, baron de Châteauneuf-sur-Cher, à Claude de Sauzay, sieur du Moutet, receveur général des finances en la Généralité de Languedoil.

E. 1383. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1583. — Abandon fait par Marie Fontaine, veuve de Pierre Courtois, notaire à Bourges, au profit de son fils Antoine, vicaire de Saint-Ursin : 1° de 17 écus sol à elle dus par Pierre Courtois, frère d'Antoine ; 2° de 20 écus deux tiers dus par le même, pour avances par lui faites chez Jean Corbin, marchand ; 3° de 8 écus 10 sous, également dus par lui ; 4° de 5 écus d'or sol, payés pour lui au sieur François Hémeré. — Contrat d'apprentissage pour Aimé Plumet, chez Nicolas Prudhomme, maître cordier, pour deux années, à condition que Plumet servira Prudhomme, qui s'engage à le nourrir, loger et lui montrer son état, et lui donner en outre 58 sous d'argent, 2 chemises neuves, en l'entretenant de souliers et de sabots. — Marché passé, moyennant 12 écus, entre François Bonivin, d'une part, et de l'autre, Genetou Allange et Léonard Bergier, vignerons, par lequel ceux-ci s'engagent à labourer en février et semer une pièce de terre de 4 septrées, sise aux Avaloirs, près de Bourges, plus de labourer de trois façons une autre pièce attenante à la première, la *casser* en mai, la *retrancher* à la Madeleine (juillet), et l'ensemencer ensuite en grain fourni par ledit Bonivin. — Sommation par Jean Taschier à Martin Tendeguy, de lui dire pourquoi il a empêché sa voiture de marcher et battu son garçon, et d'avoir à lui rendre ses chevaux et sa charrette, avec la marchandise dont elle était chargée. — Autre sommation par Drion Rivet, veuve de Jacques Jussy, à Louis Clerjaut, tuteur de son enfant, d'avoir à lui livrer, suivant sentence de la prévôté, les meubles dudit mineur, conformément à l'inventaire qui en a été dressé. — Déclaration faite par messire Silvain Grillon, chanoine de Notre-Dame de Sales, à Benoît Vergne, vicaire de ladite église, que, faute de résidence de sa part, sa vicairie lui sera enlevée et un autre pourvu à sa place. — Sommation aux paroissiens de La Chapelle-Saint-Ursin, par Pierre Barbier, laboureur audit lieu, pourvu de l'office de collecteur des tailles, d'avoir à lui livrer les rôles de l'imposition et à ne

pas procéder au répartement desdites tailles sans l'y appeler. — Inventaire de meubles après le décès de la femme d'Antoine Noué, homme de peine, de la paroisse de Saint-Fulgent, à Bourges. — Acense, pour le prix de 8 écus sol, payables en trois termes, par Marie Bertrand, veuve Davril, au profit de Claude Blanchard, pêcheur, d'un droit de rivière dans l'Yèvre, appartenant à la commanderie de Bourges, et compris entre la rivière de Saint-Pierre-le-Puellier et celle des Moulins-Bastard. — Autre acense, pour 3 écus un tiers, à Pierre Aujubert, paveur, par Charles Dangard, marchand chandelier et fermier de l'imposition des chaux, tuiles, carreaux et meules entrant à Bourges, des entrées perçues à la porte d'Auron. — Marché par lequel messire Claude Ballancier, vicaire de Saint-Ursin de Bourges et curé de Corquoy, commet dans ladite cure messire Jean Mercerat pour y exercer son ministère à sa place, à condition d'en toucher les revenus, sauf le grand dîme de blé et grains de la paroisse, sur lequel ledit Balancier se réserve son droit de prélèvement.

E. 1384 (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1584. — Inventaire des titres du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, remis par Gilbert Maraut, chantre et chanoine de la cathédrale et prieur dudit Saint-Pierre, qu'il s'était chargé de recueillir dans l'héritage de feu messire Louis de Toury, chanoine de ladite église. — Procuration donnée par les religieux de Lorroy à leurs députés (noms en blanc) pour procéder devant toute juridiction, même au conseil du Roi, contre les députés de la banque « intitullée à Lion soubs les noms de feu Berthelemy Cenamy, Vincent Parency, Saminiaty et consors », pour l'exécution d'un arrêt dudit conseil qui condamnait ladite banque à payer, au profit de l'abbaye, 691 livres 18 sous 4 deniers tournois, montant d'une rente foncière de 3 septiers froment et 9 septiers seigle à elle due. — Révocation par Guillaume Cournault, praticien en cour laie, à Paris, de tout testament antérieurement fait par lui. — Obligation par Pierre de Vittequenaude, notaire et praticien, et André de Vailly, greffier de la justice de Jars, envers Pierre Hémeré, au profit dudit de Vailly. — Prise de possession par messire Pierre Glinet, d'une prébende dans l'église collégiale de Notre-Dame de Sales. — Sommation faite aux habitants de la paroisse de Marmagne, par Pierre Dulieu, d'avoir à le décharger de la taille à laquelle il a été imposé, quoique exempt en sa qualité de receveur de la terre et seigneurie dudit Marmagne. — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent à Bourges, qui décide de poursuivre contre l'abbé de Saint-Ambroix la délivrance d'une coupe d'argent, donnée à leur fabrique par l'ancien prieur de l'abbaye, ainsi que d'un coffre, propriété de ladite fabrique et restés au domicile du défunt. — Marché entre l'abbé de Lorroy et Bernard Évezard, serrurier aux Aix-d'Angillon, par lequel ce dernier s'engage à ferrer les portes et fenêtres de l'abbaye au prix de 2 écus un tiers par fenêtre, un écu par porte avec serrure et 30 sous par porte à simple loquet. — Autre, entre Léonard Dufran, bourrelier, et Jean Buisson, laboureur, par lequel le premier s'engage à fournir au deuxième et entretenir pendant trois ans le harnachement de ses quatre chevaux, moyennant la somme de 5 écus, plus une journée de cheval par an. — *Accueillage* comme apprenti, pendant dix mois, d'Étienne Chambon, compagnon savetier, chez Daniel Mousset, maître dudit métier, pour la nourriture et le logement. — Autre, comme domestique, par Esme Moulin, chez Jean Pothier, laboureur, pour une année, moyennant 3 écus deux tiers, une paire de souliers et la carrelure d'une autre, une paire de guêtres, une aune et demi de drap, une chemise neuve et un chapeau du prix de 14 sous 6 deniers. — Location pour un an, par Anne Rochier, veuve Ocquemard, à Jean Delaronde, maréchal, et moyennant 2 écus, payables en deux termes, d'une enclume « à bicorne » servant audit état de maréchal. — Autre, d'un banc à la boucherie de la porte Gordaine, par François Rochain, à Jean Abrué, tous deux bouchers, pour le temps courant du 15 mars au jour de carême prenant, et moyennant 7 écus. — Vente par Gilbert Niquet, laboureur, à la veuve Dugué, d'une quarantaine de fagots et d'une charretée de gros bois, rendus conduits à Bourges, pour le prix de 5 écus sol. — Décharge au profit de leurs prédécesseurs, par Pierre Guitard et Étienne Larchevêque, procureurs de la confrérie des maréchaux de Bourges, pour la remise à eux faite de la boite de la confrérie avec les clefs et de tous les ornements de leur chapelle de Saint-Éloy. — Quittance de mariage au profit de Germain Petaut, vigneron, par laquelle Antoine Sulpice, aussi vigneron, reconnaît avoir reçu de son beau-père 8 écus un tiers sol, un lit garni de *couette* (matelas), coussin, 4 draps et une couverture de *bourrats*, une arche fermant à clef, 2 aunes de drap gris, une nappe et une serviette.

E. 1385. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1585. — Marché par lequel Jean Laroche et consorts, paroissiens de Trouy, s'engagent envers Mathurin Denis et consorts, moyennant 4 écus deux tiers sol, à exploiter un arpent de taillis, en fagotter le bois « en mousseaux par douzaines », le tout formant trois mousseaux égaux, conduits et rendus à domicile à Bourges. — Vente par Ravaud Sainjon, paroissien de Saint-Palais, à Gabriel Than, de

Bourges, de 15 milliers d'aissils garnis de lattes et rendus conduits à Saint-Doulchard, pour 17 écus et demi. — Vente à domicile par Pierre Ravier, vigneron à Bourges, au profit d'Antoine Hervier et Étienne Gaillardon, aussi vigneron à La Chapelle-Saint-Ursin, de la récolte de 3 boisselées de terre ensemencées audit lieu, moyennant 18 boisseaux de marsèche, mesure de Bourges. — Autre, moyennant 8 écus un tiers, par Gilbert Marault, chantre et chanoine de la cathédrale, à Michel Monny, charretier, du quart de la récolte de 12 arpents de pré. — Autre, par le receveur de la terre de Marmagne, à Pierre Pagat et consorts, de la tonture des aubiers des îles dudit Marmagne, moyennant 18 écus un tiers et à la charge de curer les fossés et *pelles* des *aubrois*. — Acense, par le même, à Mathurin Loide, tisserand en toile, de la prévôté des exploits et amendes de ladite seigneurie de Marmagne, y compris le droit de *boutage* du vin vendu en détail, moyennant un écu et demi sol par an. — Autre, par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, à Michel Hudaut et consorts, des grandes dîmes de blé de la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, moyennant 12 septiers et 4 boisseaux de blé, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine, rendus conduits à Bourges à la grange des dîmes du chapitre. — Sommation faite par Gille Heurtaut, marchand à Bourges, à Louis Gamard, métayer au domaine des Vallées, pour la prisée et mise en garde du cheptel en bestiaux dudit domaine, estimé 102 écus sol et demi et composé comme il suit : 5 vaches mères, 2 taureaux d'un an et 3 ans, une *taure* (génisse) d'un an, 3 veaux de l'année, « dont l'ung est *fumelle* », 6 bœufs arables, 32 chefs de brebis mères et *vassives*, 17 agneaux de l'année et 20 moutons de 2 et 3 ans. — Contrat d'apprentissage du métier de tanneur pour Michel Tonnelier, pendant un an et moyennant 20 écus d'or sol. — Autre, du métier de ciergier, pour Noël Giraud, pendant le même temps et moyennant 10 écus et une demi-aune de velours. — Acte d'insinuation au receveur général du domaine de Berry de lettres royales confirmatives des privilèges des habitants de Saint-Martin-d'Auxigny, justice et franchise de la Salle-le-Roi. — Bail par adjudication de la *marguillerie* de l'église de Saint-Fulgent à Bourges, à la charge par l'adjudicataire de porter la croix et la bannière dans les processions, au profit d'Antoine Gaulier et Mathurin Gallezeau, vignerons. — Autre, pour les fonctions de fossoyeur de ladite paroisse, pendant 2 ans, adjugées à Jérôme d'Orléans, au prix convenu de 7 sous 6 deniers pour les grandes fosses avec cercueil, 6 sous 6 deniers sans cercueil, 3 sous 6 deniers pour les moyennes et les petites avec cercueil, et 2 sous 6 deniers sans cercueil. — Acte de révocation par Jeanne de Boisrouvray, femme de François Godet, avocat au présidial, de tous les testaments par elle antérieurement faits. — Abonnement à raison de 4 écus sol, pendant l'année, par Jacques Jacquet, hôtelier et fermier de l'impôt du huitième à Saint-Florent, au profit de Jacques Barbarin, maréchal, pour le vin par lui vendu « à table assise » dans son domicile. — Marché de pension par le tuteur de la jeune Collette Dugué, par lequel sa mère et son beau-père, Bertrand Magouté, s'engagent, moyennant 10 écus et 10 sous par an jusqu'à son mariage, à la nourrir, loger, habiller convenablement et apprendre la couture « et toutes choses honnestes ».

E. 1386. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1585. — Contrat de mariage, sous le régime de la communauté, entre Étienne Legendre, vigneron, et Claude Martin, cette dernière dotée de 10 écus sol, un lit garni, une arche, un rouet, 2 écuelles d'étain, 2 landiers et une crémaillère. Tous lesdits meubles, plus 2 écus, payables le jour des noces, et les 8 autres écus dans un an. En outre, le père de la future s'engage à apprendre à son gendre le métier de paveur. — Acense pour 3 ans, par maître François Prudhomme, conseiller au présidial de Bourges, à Jacques Bonevot, meunier, du moulin de Tierceville, situé paroisse de Saint-Germain-du-Puy, moyennant, chaque année, 52 boisseaux de seigle, 156 de *modure* et 4 de froment, le tout mesure de Bourges, un porc d'un écu deux tiers, 2 oies grasses, 4 poulets, un quart de chanvre *fumelle*, un boisseau de pois (haricots) et un de fèves, une douzaine de fromages et 12 livres de beurre. — Testament de maître Mathieu de la Verlie, chanoine et archidiacre de Saint-Étienne et chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, par lequel, après avoir ordonné sa sépulture dans l'église dudit Saint-Pierre, il lègue à sa servante, pour neuf années de service, 6 écus et un quartier de vigne ; à Antoine de la Verlie, garçon tapissier, 10 écus, indépendamment de la restitution de 31 écus à lui dus ; à ses deux serviteurs, chacun 2 écus ; pour le reste, il institue son héritier, son neveu Odo de la Verlie, à la charge par lui de donner 10 écus à chacune de ses deux sœurs. — Autre testament de Pierre Dorival, chanoine de Notre-Dame de Sales, par lequel, après avoir réglé son convoi, il lègue à la jeune Barbe Pinault, enfant de sept ans, la somme de 33 écus un tiers sol, plus le mobilier garnissant sa chambre basse et consistant en 2 lits garnis, de noyer; une table carrée du même bois, sur un soubassement, avec son banc; un buffet de noyer ; 2 landiers ; une crémaillère et une barre de fer; 3 chaises *vollans*, aussi de noyer, etc. Le tout confié aux bons soins des chanoines, ses confrères, qui hériteront du surplus de la succession, à charge de payer 5 sous tournois à ceux qui se prétendraient ses héritiers. — Acte de partage de la succession de Jean Charrier l'aîné, bourgeois

de Bourges, entre Pierre Charrier, marchand, d'une part, et, de l'autre, les deux filles de son oncle, Jean Charrier jeune, Jeanne, veuve de Guillaume Augier l'aîné, Marguerite, de Guillaume Augier le jeune, et leur frère Étienne Charrier. — Dissolution de communauté entre Jean Petit et Léonard Pillon, laboureurs, à Lissay, et leurs femmes. — Établissement pour cinq ans, par Jean Leroy, sieur de Dame-Sainte, conseiller au parlement, tuteur d'Anne Lallemand, dame de Marmagne, de Jean Roderon, jardinier et vigneron, comme garde et concierge du château et de la terre dudit Marmagne, moyennant 4 écus d'or sol par an, 6 septiers de blé mouture, mesure de Bourges, et un quartier de bois taillis dans les coupes de bois de ladite terre.

E. 1387. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1586. — Vente à Jean Guilleminat et Fleury Marine, laboureurs à Trouy, par Antoine Pinaut, vinaigrier à Bourges, et fermier pour un tiers de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, moyennant 5 écus sol, de toutes les pailles, balles et *gravoilles* contenues dans la grange des dîmes, excepté les *gluis* et pailles parées qu'il s'est réservées. — Ferme pour 5 années et moyennant 30 sous par an, par Pierre Baudoin, meunier au moulin de Berry, à Marin Fermondière, du droit de rivière du Grand-Yèvre, appartenant au chapitre de Saint-Étienne de Bourges. — Acense, par le curé de Lissay, des dîmes de grains et chanvre de sa paroisse, à Vincent Lenain et André Delhomme, moyennant 5 muids, 9 septiers de grains, par quarts froment, seigle, marsèche ou orge et avoine ou ingrain, le prix de location de la grange qui les contiendra, restant à leur charge. — Marché, à raison de 3 sous la toise, entre la veuve Augier et Guillaume Daureliers, vigneron, pour la façon d'un fossé entourant une vigne, ayant 4 pieds de largeur sur 3 pieds de profondeur, avec plantation d'épines sur les bords. — Autre, par Jean Contaut, menuisier, qui s'engage à faire pour Jean Nottin, tisserand en draps, serges et estamets, un châlit de couchette en bois de noyer de 5 pieds de long et 3 pieds de large entre les deux colonnes, pour le prix de 2 écus un tiers. — Autre, de Jean Chefdotet, maçon, avec les fabriciens de Saint-Pierre-le-Guillard, pour le curage des latrines d'une de leurs maisons et le creusement d'une fosse murailiée d'une toise de profondeur, « dans ung *cavereau* estant dans la cave dudit logis pour mettre les immondices desdites latrines », pour le prix de 6 écus sol. — Déclaration faite par Marie Laurent, femme de Jean Tixier, hôtelier de la *Tête-Noire* à Bourges, qui reconnaît que son mari a apporté à la communauté la somme de 1,200 livres qu'il avait promise par contrat de mariage. — Devis des réparations à faire au corps de garde de la porte d'Auron, par Jean Barré, maître tailleur de pierres, et Jean Ledrouille, maître charpentier, dont le montant est de 14 écus pour chacun d'eux. — Rapport présenté par René Bernardeau, de l'arpentage par lui fait des terres de la commanderie de Bourges, dans le quartier d'Auron, à la requête des fermiers desdites terres. — Inventaire des biens des époux Belledon, décédés, dressé à la requête de Ramon Antagagne, tuteur de leurs enfants. — Quittance de Pierre Hémeré et de son cheptelier André Lécloppé, des sommes reçues par chacun d'eux pour leur part réciproque dans la vente d'une vache vendue 5 écus et d'un veau vendu 40 sous.

E. 1388. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1587. — Marché passé avec Lerbon Taconnat, laboureur, par lequel Pierre Arnoux, maréchal, s'engage, moyennant 3 écus un tiers, à entretenir pendant un an, la ferrure de trois chevaux, ainsi que les pointes et *alumelles* de deux charrues. — Acense par Aubin Bonnelot, vigneron, à Françoise Beauvais, veuve Trémeau, d'une petite chambre avec grenier et un morceau de jardin, moyennant un écu et 10 sous tournois pour l'année. — Autre, par Pierre Bigouret, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier et curé de Lochy, au profit de Nicolas Laubier, de Levet, des dîmes de ladite cure, grains, pois (haricots), fèves, chanvre, etc., moyennant 3 muids et un septier, mesure de Bourges, de grains, par quarts, froment, seigle, marsèche et avoine. — Marché de moisson entre François Morin et Désiré Bourdon, vignerons, et Guillaume Jaunet, laboureur, par lequel les premiers s'engagent à couper la récolte de deux champs de blé et un champ d'avoine, l'amasser et la mettre en *tréaux* (amas), le tout moyennant 5 écus sol. — Autre, par lequel Jean Paillard s'engage envers Nicolas Pitallier, tonnelier, d'ensemencer 4 septiers et demi de froment et méteil, 2 septiers d'orge et 20 boisseaux d'ingrain fournis par Pitallier; les blés en provenant seront récoltés par les deux et partagés entre eux par moitié et charroyés par Paillard, qui prendra les cinq sixièmes des pailles. — Engagement pris par Symphorien Goury, filanchier, de fournir à Gilbert Gillet, greffier de la justice de Châteauneuf-sur-Cher, un filet *tramaille* à pêcher poisson de maille royale, fil fourni et au prix de 4 écus sol. — Acte par lequel Léonard Montargis, maréchal, reconnaît avoir en dépôt, de Louis Clerjaut, son propre mobilier acheté aux enchères par ledit Clerjaut, lequel mobilier comprend 2 lits garnis, une table de chêne et son banc, 3 arches et 20 livres pesant de vaisselle d'étain ; s'engageant en outre, ledit Montargis, pour 7 écus sol, par lui dus audit Clerjaut, de lui ferrer, pendant un an, les 6 mulets des

moulins Le Roi, affermés par lui aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Quittance donnée par Louis Hervier, foulon, à la veuve Regnaut, de 6 écus sol, payés par elle en quarts d'écus, testons et même monnaie ayant cours, en dédommagement d'une jument appartenant à Hervier et tuée par la faute de ladite veuve. — Abonnement, pendant onze mois, par les fermiers de l'imposition des bêtes vives, moyennant 3 écus sol, au profit de Pierre de Prunay et François Cottard, pour toutes les bêtes amenées et vendues par eux à Bourges. — Cession, moyennant 5 écus sol, par Claude Turpin, domestique à Bourges, à François Prévost, des dommages et intérêts qui lui sont dus pour coups reçus par lui de Jean Germain, boucher, et Jean Babize, sergent royal.

E. 1389. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1587. — Association pour une durée de sept années, entre Thomas Cordebœuf et sa femme et Mary de la Garde, leur beau-frère, du tiers de leurs biens mobiliers et immobiliers. Durant cette période de communauté, les enfants de chacun des associés seront nourris et entretenus sur le fonds commun et même mariés à frais communs s'ils se marient pendant ce temps. — Acte d'affranchissement par Jacqueline de La Châtre, agissant tant en son nom qu'au nom de son mari messire Guillaume Pot de Rodes, sieur de Menetou-Salon, et grand maître des cérémonies, au profit de Pierre Baronnet, serf du village de Bussières, paroisse de Montipouret, ses frères, ses enfants et ses neveux, tous fils et petits-fils de Martin Baronnet et serfs comme lui, moyennant qu'ils s'engagent envers lesdits seigneur et dame à leur payer par abonnement chaque année 5 sous tournois, un boisseau de seigle et une poule de cens accordable et de rente, payables à la Saint-Michel, audit lieu de Montipouret, plus la taille aux quatre cas s'élevant au triple du montant desdits cens et rente, et ce indépendamment des autres droits et redevances dus sur leurs biens auxdits seigneur et dame par lesdits affranchis. — Testament de Jeanne, fille de feu Étienne Hémeré, marchand et bourgeois de Bourges, par lequel elle institue ses héritiers ses deux cousins-germains, Pierre Hémeré, notaire royal, et Jacques Hémeré, marchand à Bourges, à charge par eux de donner 200 écus sol à sa belle-sœur Marie Habert, et à chacun de tous les autres « qui se vouldroient dire ses héritiers », 5 livres tournois « pour une fois payés, et où ils ne les vouldroient accepter, veult qu'ils soient aulmosnez aux pauvres ». — Transaction entre le capitaine Doré et Bardoux Daulton, à propos d'un accident que l'acte expose de la façon suivante : « Comme le jour d'hier vingt uniesme jour de juillet 1587 le capitaine Doré avecq sa compaignie estant logé en la paroisse de Crosses et deux de ses soldats, l'ung nommé Lacave et l'autre nommé Teste, estans logez au logis de Jehan Buisson homme de peine en ladite paroisse de Crosses, lequel logis ledit Buisson tient d'adcense de Bardoux Daulton tant en son nom que comme tuteur des enffans de feu Mathurin Layde et autres, iceulx Lacave et Teste estans ledict jour de gard auroient dellaissé leurs deux goujats petits garsons de l'aage de chacun douze à treize ans pour leur apprester leur manger, seroit advenu que ce jourd'huy matin vingt deuxiesme desdicts mois et an, estant ledict logis habandonné tant dudict Bouisson que sa femme et domesticqs, que le feu s'est prins en icelle maison consistant en quatre chasts soubs ung mesme fest couvert de paille, ne sçait on comme ledict accident est advenu, ainsy que lesdicts sieur cappitaine et Bardoux ont déclairé. Portant sur la plainte faicte par ledict Bardoux audict sieur cappitaine Doré dudict accident, auroit icelluy susdict cappitaine faict dilligence de trouver et appréhender lesdicts deux goujats pour sçavoir comme ledict accident estoit advenu affin d'en faire faire justice en cas que la faulte fut advenue par eulx, et ayant iceulx trouvez et interrogez dudict faict, qui ont dict audict sieur cappitaine Doré ne sçavoir comme ledict accident est advenu, estant prest de livrer lesdicts deux goujats audict Bardoux pour en faire faire justice si bon luy sembloit, a icelluy Bardoux déclairé audict sieur cappitaine que s'il luy plaisoit luy faire faire quelque récompense il aimoit mieux la prendre. » En conséquence, ledit capitaine paya à Bardoux 16 écus deux tiers sol, dont il se déclara satisfait et le tient quitte. — Vente faite à Pierre Hémeré, notaire à Bourges, par Cléophas et Mathieu Vallet, meuniers, d'objets mobiliers, consistant en 2 chevaux, l'un à poil moreau, l'autre à poil bai, avec leurs harnais, une charrette, un lit garni et un petit châlit de noyer, une paire de landiers de fer et 5 pièces de vaisselle d'étain, moyennant 16 écus sol, à déduire sur les arrérages de l'acense du moulin de Chambon, exploité par lesdits Vallet.

E. 1390. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1588. — Contrat d'apprentissage de Louis Auroux avec Pierre Bernardin, paveur, pour le temps de deux années et moyennant la somme de 6 écus sol. — Bail d'acense des dîmes de la paroisse de Lissay, par Pierre Tardif, religieux de l'abbaye de Plaimpied, et curé dudit Lissay, au profit de Vincent Cenin, laboureur, et consorts, pour une année et moyennant 3 muids et 5 septiers de froment, seigle, marsèche et avoine, par quarts, mesure de Bourges. — Autre, des dîmes de la paroisse de Lochy, par Jean Bussière, vi-

caire de ladite cure, au profit de Antoine Dubouer, pour une année et moyennant 3 muids de froment, un de méteil, 8 septiers de seigle, 16 de marsèche et autant d'avoine. — Autre bail pour un an, de l'imposition du charbon et des bois ouvrés et non ouvrés entrant par la porte Saint-Privé, fait pour un an et au prix de 20 écus sol, par Pierre Aujubert, paveur et fermier de ladite imposition, au profit d'Étienne Perrinet, tailleur d'habits. — Marché de moisson entre Berthomier Claveau, charron à Bourges, et Pierre Perronnet, laboureur, paroissien de Givaudins, et moyennant un muid de blé, par moitié méteil et marsèche, par lequel, dans l'espace de six semaines, Perronnet s'engage à faucher, amasser, lier et mettre en *tréaux* (amas) les blés grands et petits de Claveau, à charge pour ce dernier de nourrir, pendant la durée du travail, Perronnet et ceux qu'il pourra amener pour l'aider. — Inventaire et prisée du mobilier de Tiphaine Bertet, veuve Jean Villabon, fait à la requête de ladite veuve et de Jean Dupré, son fiancé et futur époux, le tout estimé 49 écus sol et 27 sous. — Marché par lequel, et moyennant 40 écus sol et demi, Jean Barré, maître tailleur de pierres, s'engage envers Bonnet Alliot, marchand cordier, d'élever dans sa maison un pan de mur en pierre de taille d'un pied et demi d'épaisseur et de trois pieds et demi de fondation, plus un pilier de parpin en pierre dure jusqu'au premier étage, le reste dudit pilier et du mur jusqu'au toit, en pierre tendre, avec un larmier dans le bas du mur, plus deux huisseries et un entremoyen, le tout dans des proportions et construit avec des matériaux déterminés. — Vente à Martin Cottenoire, tanneur, par Berthomier Bonnet, boucher, de toutes les peaux des veaux par lui tués, du 27 avril au jour de carême-prenant et pour le prix d'un écu par douzaine de peaux. — Quittance par Gille Delage, valet de la confrérie des tisserands en draps de Bourges, de 44 sous tournois pour ses gages, versés par le maître de la confrérie. — Procuration donnée en blanc par Merlin et consorts pour poursuivre, par-devant les généraux des finances à Bourges, Nicolas Cousin, marchand à Dun-le-Roi et fournisseur du grenier à sel, pour le paiement des charrois dudit sel de Bourges audit Dun-le-Roi.

E. 1391. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1589. — Élection de François Mercier, marchand à Bourges, comme capitaine-enseigne du quartier d'Auron, dans ladite ville. — Devis de la reconstruction du pont de Villemenard, autrement le Pont-au-Reau, sur la rivière du Colin, et marché passé par Hilaire Lesouille, maître maçon, pour sa confection, moyennant 26 écus sol. — Marché par lequel François Gatinon, voiturier à Bourges, s'engage envers Antoine Turpin, boulanger, à transporter jusqu'à Bourges, des Bois-le-Roi, dans la paroisse d'Arçay, cent douzaines de fagots, « sauf l'incommodité de gendarmerie », et au prix de 13 écus un tiers. — Bail d'acense, à titre de précaire, pour une durée de 3 ans et moyennant 2 écus sol par an, par Jean Marcellet, boucher, à Jean Rousset, aussi boucher, d'un mobilier ainsi composé : un lit garni, 20 livres de vaisselle d'étain, une couchette garnie, 2 pots de fer, une pelle, une crémaillère, un chandelier, un poêlon, 2 *casses* (chaudières) d'airain, une demi-douzaine de *linceux* (draps), une douzaine de serviettes, un petit coffre en chêne, 2 châlits, etc. Le tout vendu par justice sur ledit Rousset, sur la poursuite de Marcellet, acquéreur. — Vente par Michel Martinet, sergent royal, à Étienne Chevrier, écuyer, sieur de Villeneuve, et moyennant 32 écus et demi sol, d'un cheval sous poil *fleur de châtaignier* et ayant les yeux *verons*, avec ses harnais. — Procès-verbal de la vente à la criée des meubles saisis sur François Bailly, du domaine de Vaubut, à la requête des PP. Jésuites du collège de Bourges. — Abonnement par Antoine Jallier, fermier de l'imposition des souliers et *estiveaux* à Bourges, au profit de Guillaume et Martial Mercier, marchands à Montagu-en-Combraille, de mars en mai, moyennant 14 sous 6 deniers tournois et deux peaux de mouton passées en galle. — Contrat d'accueillage, comme domestique de Denis Coillard, chez Denis Charlet, laboureur aux Vallées, près Bourges, moyennant la somme de 2 écus d'or, une *daulmoye* (redingote), un haut-de-chausses, une paire de guêtres et une chemise de toile, un chapeau et une paire de souliers, le tout neuf. — Transaction entre les représentants du clergé de France et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, relativement au rachapt du temporel ecclésiastique.

E. 1392. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1589. — Quittance donnée à Gibert Mireau, laboureur, paroissien de Morthomier, par la communauté des vicaires de Montermoyen, d'une somme de 7 sous 6 deniers tournois, montant d'une rente assise sur une maison de la rue des Bains, à Bourges. — Vente à François Robert de Lignerac, bailli du haut pays d'Auvergne, par Louise de l'Hospital, veuve de Jean de Cimier, baron de Mary, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, de la terre et seigneurie de Saint-Amand en Auvergne, mouvante du duché d'Auvergne, jadis acquise par les époux de Cimier, de Guillaume Pot de Rhodes, grand maître des cérémonies, et de Jacqueline de La Châtre, sa femme, à condition de réserve de la somme de 6,866 écus deux tiers, pour remploi des deniers dotaux de ladite dame de l'Hospital, ladite vente

faite au prix de 13,333 écus un tiers sol. — Bail d'acense pour deux fois 9 ans et au prix de 15 écus sol par an, par les PP. Cordeliers de Bourges, aux confrères de Saint-Jérôme, autrement dits les Pénitents bleus, du réfectoire de leur convent, avec une petite salle attenante, destinée aux réunions et prières en commun desdits pénitents. — Bail d'acense pour 7 ans, par Pierre Hémeré, notaire royal à Bourges, au profit de Pierre Gautier et Claude Marchand, laboureurs, paroissiens de Saint-Denis-de-Palin, d'une métairie située au village de Villiers, dans ladite paroisse, et moyennant 28 septiers de blé, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Dun-le-Roi, un porc ou 2 écus sol, 6 poules, 6 poulets, une oie grasse, un oison, 18 fromages, 10 livres de beurre, 2 quarts de chanvre, 3 boisseaux de noix, 4 journées de charrues à bœufs et 2 à chevaux, plus un cent de *gluis* ou bottes de paille. — Acense par l'abbé de Plaimpied, à Antoine de Guénet, vigneron et pêcheur, des rivières de Migènes et de Chenopot, dans la paroisse dudit Plaimpied, moyennant 5 écus deux tiers sol, plus 12 plats de poisson. — Bail à ferme par le même, à Pierre Gendreau, marchand à Bourges, pendant 7 ans et moyennant 540 écus sol par an, des revenus de ladite abbaye de Plaimpied, soit en bâtiments, moulins, prés, vignes, terres, cens, rentes, dîmes, terrages et tous autres droits et devoirs en dépendant, avec la coupe de 30 arpents de bois taillis, à la charge, en outre pour le preneur, de nourrir les religieux « jusqu'à concurrence de sept pensions seulement, y compris l'*escuelle à Dieu* et aulmosnes accoustumées », *item* de payer les gages des officiers et justiciers de l'abbaye et de les défrayer, eux et leurs chevaux, lorsqu'ils viendront exercer la justice.

Nota. — La table du registre est incomplète de la fin à partir de la lettre P.

E. 1393. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1590-1591. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la succession Gendreau, après la mort de Françoise Mallet, femme de Germain Gendreau, marchand à Bourges, laissant pour héritiers trois fils, Aimé Gendreau, praticien, et deux mineurs, Germain et Ithier. — Marché de François Benoît, marchand à Bourges, avec Jean Fouqueteau, maître couvreur, pour le carrelage de la nef de la nouvelle église des *Pénitents bleus* ou de Saint-Jérôme « en grands carreaulx à compartiments de croix et remplir les dictes croix de petits carreaulx, et pour ce faire coupper lesdicts petits carreaulx comme il est nécessaire », moyennant 7 écus sol, pour le travail seulement, tous matériaux étant fournis. — Vente de 12 quarterons de fagots, par Pierre Gendreau, marchand, fermier de l'abbaye de Plaimpied, à Pierre Bernardin, maître paveur, pour 72 écus sol. — Bail d'acense annuel par Colette Dugué, femme Magousté, au profit de Pierre de Combraux, tailleur d'habits, de la boutique à l'enseigne du *Chapeau-Rouge*, rue d'Auron, moyennant 2 écus deux tiers. — Contrat d'apprentissage de Ursin Lesage, chez Guillaume Nouzillier, maître boulanger, pour deux années et moyennant 12 écus. — Marché entre Pierre Gendreau, fermier de l'abbaye de Plaimpied, et les vignerons Pierre Blanchard et Antoine Deguenay, par lequel ces derniers s'engagent à *accoler* ou lier les treilles des jardins de l'abbaye, au profit de 7 écus deux tiers et moyennant que les osiers leur seront fournis et qu'ils abattront eux-mêmes le bois qui leur sera nécessaire dans les *aubroys* de l'abbaye. — Cession à Pierre Gendreau, marchand, par Jean Guyot, homme d'armes de la compagnie de La Châtre, de 49 écus sol, à lui dus par Étienne Damours, homme d'armes dans la même compagnie, pour la vente d'un cheval sous poil gris, ayant crins, queue et oreilles. — Inventaire des biens de Claude Poirier, sieur de Veaugues.

E. 1394. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1591. — Vente par messire Georges Jacquier, chanoine de Notre-Dame de Sales, à Jean Dinnas, laboureur, paroissien de Vasselay, d'une pièce de terre, de la contenance d'une septrée, dans ladite paroisse de Vasselay, au prix de 10 écus 50 sous. — Reconnaissance par Gervais Pestrier, marchand et receveur du chapitre de Notre-Dame de Sales, par laquelle il déclare que, intéressé de moitié par Claude Franet, laboureur, dans la location d'un pré appartenant audit chapitre, ledit Franet lui a, comme receveur, versé sa part du prix d'acense, et que la récolte a été loyalement partagée par moitié. — Déclaration d'Étienne Lapha et consorts, paroissiens de Marmagne, par laquelle ils se désistent de tout droit de propriété et d'arrentement sur la métairie de la Contal ou du Coudray des Chaumes, au profit des PP. Jésuites de Bourges, mis en possession du prieuré de la Contal de cette ville, dont la métairie était un membre, joint l'engagement d'y faire les réparations nécessaires et le rapport des arbitres chargés de déterminer l'étendue desdites réparations. — Contrat de mariage entre Guillaume Héron, maître canonnier et homme de peine, et Françoise Valloyer, ladite union contractée sous le régime de tous biens présents et à venir, et la future apportant en dot un mobilier donné par sa mère et composé de un lit garni, 2 écuelles, 2 assiettes, un pot et une coupe de pinte en étain, un poêlon, une

cuiller et une chaise à dossier fermant à clef; le futur constituant un douaire de 2 écus sol, en cas d'enfants, et du double, en cas d'absence d'enfants. — Testament de Pierre Bony, curé d'Ennordre et vicaire du prieuré-cure de Saint-Fulgent de Bourges, par lequel il donne un écu sol aux frères Capucins de la ville, et lègue tous ses biens meubles et immeubles à sa servante pour ses dix années de service sans gages et en raison de tout son mobilier apporté dans le presbytère et dont a joui le testateur. — Autre, de Louise Rat, veuve Philippe Moreau, par lequel elle partage également entre ses enfants son héritage, excepté ses habits qu'elle lègue à la fille de feu Mathurin Moreau, son fils, « d'aultant que Jehan Moreau, son frère, a prins et employé a son usaige les habits dudict deffun et Philippe ». Les habits de la testatrice comprennent : une robe de drap noir doublée de serge par le bas et bordée « d'un get de miostade » ; une cotte de drap noir doublée de serge blanche ; un chaperon pareil ; « ung garderobbe » de serge noire ; une autre robe et une cotte de drap noir ; un *escorseau* de serge noire neuf, une paire de brassières de drap noir et une paire de chausses.

E. 1395. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1592. — Vente par Pierre Sadet, marchand à Bourges, à Guillaume Goury, cordonnier, de 50 boisseaux de marsèche, au prix de 30 écus 35 sous, soit 4 sous et demi le boisseau. — Sommation par Toussaint Ligier, notaire, à Jean Pillet, dont il est locataire, de faire faire les réparations nécessaires à la maison qu'il lui afferme, « tant de carrelaige, marellaige, vistraiges et fermeture tant d'huis que de fenestres », le cellier, situé derrière la maison, étant à demi écroulé et la cour encombrée de pierres ; les planchers du grenier et du grand corps de logis tout entre-ouverts, et de plus, « les fenestres de la boutique et celles des chambres haultes ne sont garnies de leurs courroux (verroux), locquets, etc. ». — Certificat signé d'Aignan Guignault, maître d'école « et tenant cabaret » à Yenuille (Ineuil), par lequel il affirme que, le 15 juillet, Jean Godard, messager de la ville de Bourges, et sur l'ordre du lieutenant, a été logé par lui ; lequel Godard était porteur de lettres de M. de La Châtre, donnant ordre de réclamer les pièces d'un procès, à Paris, « lesquels luy ont estez ostez par gens de guerre de ceste garnison, comme il m'a apparu par ung soldat nommé Morin, qui estoit à la prinse ». — Déclaration par René Duvergier, « musicien habitué en la chappelle de Nancy, pour Mgr le duc de Lorraine », affirmant que, dix ans auparavant, il avait quitté Bourges, « où il estoit habitué à la musique de l'église » cathédrale ; qu'étant à Phalsbourg, retour de Rome, il y avait rencontré un chapelier du nom de Nacaire, qu'il avait connu à Bourges, chez lequel il avait logé, et qui l'avait ensuite accompagné à Strasbourg, où il allait en marchandise, et que, dans le trajet, Nacaire lui avait fait ses confidences en le chargeant d'être son intermédiaire auprès de Silvain Grillon, chanoine de Notre-Dame de Sales, auquel il remettait le soin de faire ses affaires à Bourges, en recouvrant l'argent prêté par lui et veillant à l'exploitation et, au besoin, à la vente de ses immeubles. Ladite déclaration faite à la demande dudit Grillon. — Cession par Guillaume Jehannaux, « prestre adcenseur de la cure de Trouy », à Léonard Charrière, aussi prêtre, y demeurant, des fruits et revenus de ladite cure, à condition de la desservir, et que ledit Jehannaux versera à Charrière 5 écus sol, et ce dans l'intervalle du 28 octobre au 1er janvier.

E. 1396. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1592. — Commission donnée par le père Pierre Dureau, au nom des autres Jésuites du collège de Sainte-Marie de Bourges, à Olivier Joulin, homme de peine, paroissien de Marmagne, comme garde des bois du Coudray des Chaumes, appartenant auxdits Pères, « et pour ses sallaires et vaccinations il aura et prendra la moytié des dommages et intérests qui seront adjugez auxdicts vénérables des bestes et personnes prinses en dommage esdicts bois ». — Cession par Jeanne Guérinet, veuve de Pierre Petaut, au profit de Pierre Jarry, vigneron, « de tous les droicts, noms, raisons, actions, contraintes et intérêts » à exercer par elle contre Étienne Bissereau et sa femme, décrétés de prise de corps sur sa plainte, pour excès et sévices graves, à la condition que ledit Jarry se charge de tous les frais de justice que pourra occasionner l'affaire. — Bail d'acense par le curé de Marmagne, à Jean Billaut, laboureur, des terres dépendantes de sa cure, à la condition de percevoir, lors des récoltes du blé, de six *tréaux* (amas de gerbes) l'un, tous frais restant à la charge du preneur. — Quittance donnée par Toussaint Rouzeau, vigneron, à son père Antoine, de la somme de 16 écus deux tiers par lui promise lors du mariage dudit Toussaint à titre de dot, plus de celle d'un écu deux tiers pour les services rendus par lui à son père jusqu'au jour où ils se séparèrent.

E. 1397. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1593. — Cession aux héritiers Barangier, par Huet, notaire, de la part de cheptel qu'il tenait en commun avec le père desdits héritiers, ledit cheptel composé de un bœuf,

3 vaches, une taure de 2 ans, 3 taureaux de un, 2 et 3 ans, 37 têtes de brebis, 4 vassiveaux ou moutons d'un an, 16 agneaux, le tout prisé 64 écus un tiers, pourquoi les enfants Barangier s'engagent à payer audit Huet, pour le surplus de leur part de cheptel, 53 écus 48 sous, plus 5 écus 46 sous pour la moitié du profit dudit bailleur. — Association, moyennant partage, des profits et pertes, pour la ferme du droit de huitième sur le vin vendu dans la paroisse de Menetou-Salon, entre Ambroise Durand, marchand à Bourges, et François Rouzeau, aussi marchand et fermier dudit droit de huitième. — Acense à Jacques Nestange et André Barachier, laboureurs, pour 2 muids et 4 boisseaux de tous grains, mesure de Bourges, par Guillaume Béraud, curé de Saint-Outrillet à Bourges, de la part de dîmes de la paroisse d'Arçay lui revenant, à cause de la vicairie de-Beaucaire annexée à sa cure. — Obligation par Claude Saulé, paroissien d'Arçay, de la somme de 5 écus sol envers François Rouzeau, sergent des tailles à Bourges, pour vente d'un quarteron de fagots. — Contrat d'engagement, comme apprenti tailleur d'habits, d'Antoine Hullin, pour une durée de 3 ans et moyennant 10 écus sol, plus 3 douzaines de fagots. — Procuration donnée à (nom en blanc), par maître Guillaume de l'Aubespine, protonotaire apostolique et abbé de Lorroy, pour porter la foi et hommage par lui dus au sieur de Launay, près Blancafort, à cause des dîmes levées par ledit abbé dans la paroisse de Sainte-Montaine. — Marché de Jean Buisson et Léonard Cocu, laboureurs, avec Jean Fouqueteau, couvreur, par lequel celui-ci s'engage à réparer dans trois semaines, et au prix de 4 écus deux tiers, toutes les couvertures endommagées de la métairie de Pierrelet, près Bourges. — Autre, entre Jean Couzon, mercier, et Pierre Ribaudon, tous deux marchands à Bourges, par lequel Couzon s'engage à passer en blanc 12 douzaines de peaux de moutons et de chevreaux, moyennant 2 écus d'or sol. — Quittance par Louis Charpentier, marchand poélier, au profit de Jean Pellisson, barbier-chirurgien à Sancerre, d'un écu 50 sous à lui payés en déduction de 11 écus un tiers dus pour fourniture de douze grands bassins à barbe, une autre douzaine de petits pour saigner, deux coquemarts et une petite aiguière, les bassins en cuivre, le reste en fonte. — Obligation envers Claude Phanton, hôtelier à Bourges, par Pierre Boué et Étienne Bouchereau, peigneurs et cardeurs du pays de la Marche, pour la pension d'un écolier étudiant dans son hôtellerie, à raison de 20 écus sol par trimestre pendant un an. — Inventaire des ornements d'église donnés en garde à Guillaume Béraud, coutre et chevessier de Notre-Dame de Sales à Bourges.

E. 1398. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1593. — Dissolution de communauté entre Denis Charlet et Michel Bordery, laboureurs, au lieu des Vallées, près Bourges, moyennant que Bordery prend à sa charge toutes les dettes de la communauté et donnera en outre à Charlet un septier de *mouture*, un boisseau de méteil, un de marsèche et lui laissera dans le mobilier un lit garni, une arche (buffet) en chêne et deux écuelles à oreilles d'étain. — Bail d'acense pour sept ans, et moyennant un écu deux tiers et deux plats de poisson, par André Habaut, laboureur à Marmagne, au pêcheur Pierre Avrillaut, d'une « rivière, aubroys et islons », appartenant audit Habaut, dans la paroisse de Marmagne. — Cession par François Hodeau, vigneron, au notaire Jean Huet, du droit, à lui appartenant, de bâtir sur l'emplacement d'une maison détruite, dont le premier étage seul appartenait audit Hodeau, avec le droit de recevoir les eaux dudit Huet dans le cheneau dudit Hodeau. — Constitution par Jean Naudet, avocat au présidial de Bourges, et Thomas Trémeau, notaire et procureur en la châtellenie d'Ivoy-le-Pré, d'une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres tournois, à Colette Desaiges, veuve Guillot, au capital de 400 écus, et payable en son domicile aux deux termes de mai et novembre. — Cession et transport faits par les PP. Jésuites du collège de Bourges, à Jean Auclerc, sergent royal en Berry, de 2 muids, 3 septiers et 6 boisseaux de froment, 3 muids, 3 septiers et 3 boisseaux de seigle ; 3 muids, 9 septiers et 3 boisseaux de marsèche, un muid, un septier et 12 boisseaux d'avoine, mesure de Bourges, 61 douzaines de fagots, 28 chapons, 20 poules et 35 écus un tiers, pour arrérages des cens et rentes à eux dus par Étienne Lapha et consorts, à cause de la métairie du Coudray des Chaumes, ledit transport fait au prix de 66 écus deux tiers sol.

E. 1399. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1594. — Sommation par Gabriel Bastonneau, président en l'Élection de Châteauroux, agissant au nom de François Durand, ci-devant élu en l'Élection d'Issoudun, et Jean Marchand, contrôleur en ladite Élection, à Nicolas Baugy, receveur des aides et tailles en Berry, en délivrance de 50 écus, représentant les gages desdits Durand et Marchand pour le quartier de janvier, somme dont quittance a été fournie à la Chambre des comptes par ledit Bastonneau, à quoi ledit Baugy a satisfait contre remise de pareille somme en quittances sur les restes de l'exercice 1594. — Partage entre Pierre Rivière l'aîné et Pierre Rivière le jeune, maîtres parcheminiers à Bourges, et Roline Rivière, ces derniers enfants du premier et de feu Jeanne Goemon, dont ils sont

héritiers. — Délaissement de meubles à titre de précaire, à Pierre Davaut, marchand à Bourges, par Pierre Devannes, pour une obligation de 14 écus 13 sous. — Rôle de répartition de la somme de 31 écus et 20 sous sur les paroissiens de Givaudins, payables ès mains du receveur des tailles à Bourges, en quatre termes dans l'année 1593, plus 22 sous pour la vérification des rôles, 12 sous 8 deniers pour les droits de quittance, 26 sous 8 deniers pour ceux des sergents, 25 sous pour la façon du petit rôle, et 30 sous pour le feu et la chandelle, soit en somme 33 écus, 21 sous 4 deniers, montant, avec les 102 sous pour la liève, au total de 35 écus, 4 sous, ou, par quartier, 8 écus 46 sous tournois. — Abonnement par Pierre Aujubert, fermier de l'imposition du bois et charbon entrant à Bourges, au profit de Maurice Gaultier, habitant au village de Travaille-Coquin, paroisse de Plou, pour tout le charbon amené par lui, moyennant 3 sous par charroi. — Autre, par Bernard Poitou et Balthazar Parizet, fermiers de l'imposition des cuirs, au profit de Jean Menestreau et Nicolas Maillaut, tanneurs à Châteauneuf-sur-Cher, pour les cuirs et poudres entrés par eux du 21 octobre à la Saint-Michel, et moyennant 3 écus sol. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de Primelles pour le vote de l'imposition d'une somme destinée à liquider les dettes de la communauté. — Marché entre Jean Martin et Pierre Ollivier, vignerons, et François Bornillat, marchand à Bourges, par lequel ils s'engagent à abattre deux arpents de bois taillis, achetés par lui, dans la paroisse de Plaimpied, moyennant un écu 50 sous d'argent, plus un boisseau de méteil. — Quittance de Claude Cortat, maréchal, pour 80 écus sol reçus de Gervais Pestrier, à compte sur les 118 écus 44 sous dus comme reliquat de son compte de tutelle de Marie Pestrier, sa sœur, femme dudit Cortat.

E. 1400. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1594. — Déclaration par Marguerite Bezard, veuve de Nicolas Fortat, dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Ursin, que, bien que demeurant avec Claude Fortat, son fils, elle ne prétend rien au mobilier garnissant la maison, sinon un petit « lit de couchette », avec trois *linceulx* (draps) et un *bourra* (couverture de bourre), une arche, un petit coffre et « deux fusts de queues », et que la pension qu'elle paie à son fils a été réglée à 40 sous tournois par mois. — Contrat de mariage entre Olivier Jarry, compagnon sellier, natif de Moulins-Engilbert, et Marie, fille de feu Pierre Bery, aussi sellier, ledit mariage contracté aux conditions suivantes : communauté réduite aux acquets. La mère de la future l'habillera suivant son état. En cas de décès de sa belle-mère, le futur devra élever son beau-frère et lui apprendre son état en jouissant de ses revenus. Ladite veuve afferme aux époux deux chambres hautes et une boutique et leur cède toutes les marchandises et les outils de ladite boutique, évalués à dire d'experts. En cas de prédécès du futur, elle pourra à son choix continuer la communauté avec ses enfants ou la répudier. En cas de prédécès de la future, le mari rendra ce qu'elle aura apporté après inventaire. — Procuration donnée à Antoine Berthaud, par Jean de Tolled, abbé commendataire de Plaimpied et Noirlac, et ex-aumônier de la feue Reine-mère, pour poursuivre l'affaire intentée par ledit Arnault Delaussan, naguère économe de l'abbaye de Noirlac. — Bail d'acense fait pour 9 ans, et au prix de 50 écus sol, à Étienne Millet, sieur du Châtelier, de l'hôtel de Limoges, sis à Bourges et appartenant à Guillaume de l'Aubespine jeune, abbé de Massay, par suite du legs à lui fait par son oncle Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges. — Obligation par Jean Duchier, curé de Cuzay-Sainte-Radegonde, envers Nicolas Nollin, tailleur, d'une dette de 9 écus sol, restant à payer sur le prix d'apprentissage de la jeune Isabeau Duchier, chez ledit Nollin. — Inventaire du mobilier de Claude Deguenet, veuve de François Vaillant, après le décès de son mari.

E. 1401. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1595-1596. — Marché d'abonnement pour l'exploitation d'une carrière entre Gilbert Moreau, paroissien de Morthomiers, et Louis Masson le jeune, paveur, par lequel ce dernier, pendant 3 ans et moyennant 20 sous par an, est autorisé à tirer autant de pierre qu'il lui sera nécessaire dans la carrière de Saint-Sulpice, paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Antoine Charron, chez Philibert Leroy, maître tisserand en toile, pour 2 années et moyennant la somme de 4 écus sol. — Pouvoirs donnés par André Tollet, écuyer, sieur de Loye, à Jean Gaultier, procureur au parlement de Paris, pour soutenir ses droits dans la réclamation par lui élevée contre maître Jean de Thollet, abbé de Plaimpied, comme héritier sous bénéfice d'inventaire dans la succession de feu Pierre de Thollet, son frère, abbé de Fontainejan. — Désistement accordé à Claudine Desté, femme de Fiacre Mallet, marchand de bois, sous-fermier de l'imposition du bois et charbon entrant à Bourges, de la période restant à courir de ladite sous-ferme par le fermier principal Pierre Aujubert, en raison de la disparition dudit Mallet, et moyennant le versement de 2 écus un tiers pour deux mois d'exercice. — Sommation par François de La Grange, sieur de Montigny, à Jean Raguean, commis à la recette de la Généralité de Languedoil, de lui déclarer s'il a payé au maréchal de La

Châtre les 50,000 écus, à lui accordés par le Roi et lui en bailler état, ainsi que des 35,000 écus que le maréchal devait recevoir « par préférence », suivie de la réponse de Ragueau qu'il est prêt de faire état desdits deniers. — Obligation par Étienne Corbin, hôtelier à Bourges, envers Jean Josson, marchand vivandier à Orléans, comme dépositaire d'une somme de 70 écus sol qu'il lui a confiée, pour la reprendre à sa volonté. — Bail de sous-ferme par Louis Arnault, fermier du treizième du vin vendu en détail à Bourges, au profit de Jean Morin, hôtelier à Fussy, de la perception dudit droit à Fussy pendant un an, moyennant la somme de 13 écus un tiers sol. — Assemblée du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, à l'effet de nommer un procureur pour soutenir l'appel de l'arrêt du parlement, prononcé contre les chanoines, dans leur réclamation de droits à payer par demoiselle Perrette Baraton, comme demeurant dans l'étendue de leur censif. — Vente d'un mobilier complet par Simon Presteau, maître pâtissier à Bourges, à son confrère Jean Pierre, en paiement de la somme de 42 écus dont il lui était redevable. — Inventaire de la succession de Mathieu Neveu, tisserand à Bourges, à la requête de Pierre Rousseau, tuteur de Gabrielle Neveu, fille du défunt et de Philippe Vannereau. — Vente par Étienne Lecourt, tisserand en toile, à Bastien Garnier, son confrère, de 3 métiers garnis de 23 pièces « de arnoix », avec une paire de crochets, les *ordissons* garnis de leurs *orgelets;* 3 lampes; une boîte de *rouzeau*, avec le rouet à faire des *trèmes;* 2 rateaux, etc., pour le prix de 40 livres tournois. — Inventaire de la terre de Verrières, dans la paroisse de Nérondes, à la requête de Pierre Ruellé, conseiller au parlement, comme tuteur de Claude de l'Aubespine, sieur de ladite terre et fils mineur de feu Claude de l'Aubespine, conseiller du Roi en son conseil privé et baron de Châteauneuf-sur-Cher.

E. 1402. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1596. — Testament de maître Sébastien Meymon, curé de Saint-Médard de Bourges, lequel institue pour son légataire universel maître Jean de La Corne, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, « son amy », qu'il charge de recueillir à son profit tout ce qui peut lui être dû et de liquider toutes ses dettes. — Déclaration par Françoise Gouère, veuve Jean Charlet, et Antoine Thibaut, son gendre, comme possesseurs de l'héritage dudit Charlet, paroisse de Soulangis, chargé chaque année d'une rente de 8 boisseaux de blé, mesure de Bourges, 24 sous tournois, 2 poules et 10 deniers de cens accordables, portant lods et vente, au profit de Me Jean Huet, notaire à Bourges. — Contrat de mariage entre Jean Roland, secrétaire de Mme de Biraguc, comtesse de Saint-Martin et de Visque, et Françoise, fille de Jean Delacroix, marchand à Bourges, dont les parents donnent aux époux tout ce qu'ils possèdent, sauf 100 écus, en s'en réservant l'usufruit leur vie durant, et s'engagent à les nourrir et loger juqu'à leur mort, si mieux n'aiment les susdits recevoir tous les ans pour leur entretien 800 écus sol. — Contrat d'acense au profit de Jean de Culan, écuyer, sieur du Brandy et de Champroy, par maître Charles David, vicaire de la vicairie de Notre-Dame-la-Blanche, dans l'église cathédrale de Bourges, pour 9 ans et moyennant 3 écus un tiers par an, du droit annuel d'un *unzain*, appartenant à ladite vicairie, sur les dîmes de blés, vins, lainages, charnages et autres choses décimables de la paroisse de Lunery. — Bail d'acense par Abel Grossin et Jean Jarlet, maîtres boulangers à Bourges, au profit de Michel Pagot, meunier, pour une durée de 5 ans et moyennant le versement par année de 9 muids et demi de blé méteil, mesure de Bourges, des deux grands moulins de la Chappe, situés dans le faubourg de la ville, les bailleurs se réservant le petit moulin.

E. 1403. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1597. — Bail d'acense pour un an, par les chanoines de Notre-Dame de Sales, à Guillaume Henriet, paroissien de Primelles, des dîmes appartenant au chapitre dans ladite paroisse de Primelles, moyennant neuf muids et un septier, à la mesure de Bourges, de grains, ainsi composés : une moitié de méteil, l'autre de marsèche et d'avoine, plus une charretée de charbon attelée de trois chevaux. — Décharge donnée par Jean Huet, notaire à Bourges, et Gratian Jolivet, laboureur au Subdray, au profit de Bonaventure Nadau, de ladite paroisse, de la commission à lui donnée pour la garde des blés dudit Huet, détenus par ledit Jolivet, après compte rendu par ledit commissaire. — Contrat d'apprentissage de serrurier de Jean Jellinard, fils d'un serrurier de Saint-Amand, chez Gamaliel Tixier, serrurier et arquebusier à Bourges, pendant 3 ans et moyennant la somme de 25 écus sol, versés par Jellinard. — Marché entre Jean Mallet, voiturier, et Noël Doucet, vigneron, par lequel ce dernier s'engage, moyennant 18 écus sol, à labourer une terre de 4 septiers d'étendue, à trois façons, c'est-à-dire à la casser en mai, la retrancher à la Madeleine et la semer à l'époque qui lui sera indiquée, plus à faire les mêmes opérations, c'est-à-dire labourer, semer et herser en mars une autre terre de trois septrées. — Compte de cheptel entre Jean Huet, notaire, et François Leceour, son cheptelier, à Laleu, paroisse de Vierzon, duquel appert que Huet a reçu 17 écus un tiers pour la vente de 2 bœufs, et Leceour, 11 écus 25 sous pour celle d'une vache, un veau, 5 mou-

tons et une vieille *oueille*, ce qui fait au profit de Huet une différence de 6 écus 45 sous, qui seront déduits sur la valeur de cheptel, laquelle n'est plus que de 20 écus 15 sous, représentés par 3 vaches mères, 2 taures d'un an et 3 brebis. — Obligation par Jean Boué, laboureur à Plaimpied, lequel se reconnaît redevable de 4 écus et demi envers Guillaume Levrault, tisserand en draps à Bourges, sur son abonnement pour le huitième du vin vendu par lui « à table assise ». — Procuration donnée à Étienne Charné, messager ordinaire de la ville de Bourges, par Jacques Poirier, marchand, héritier de Anne Poirier, veuve Pierre Chenier, de recevoir de Sidrach Follet une certaine somme par lui due à ladite veuve. — Obligation par Jean Auvinet, maître boulanger à Bourges, envers Martine Fougière, veuve Goin, de 60 livres tournois par lui à elle dues pour cession de 4 arches à pétrir, 4 tours, 2 grands et 2 petits, 2 tréteaux, 2 corbeilles, une banne, un couvercle de four, 2 pelles de fer, la braie, le brégon et le treillis, 6 sacs, les couches, un coquemard, une grande marmite, les balances avec les poids, 3 pelles à pain bénit, un boisseau, un demi-boisseau, un crible, les coupe-pâte et la cognée, le tout à l'usage d'un boulanger.

E. 1404. (Registre.) — In-4°, 117 feuillets, papier.

1597. — Obligation par maître Toussaint Ligier, notaire, et Jean Maréchal, marchand, fermiers de l'abbaye de Plaimpied, s'engageant envers André de Thollet, sieur de Bois-sir-Amé, de lui délivrer, à l'expiration de leur fermage, sur le bétail des métairies la valeur de 500 écus, somme à laquelle il a été évalué lors de leur prise de possession. — Abandon au profit de sa belle-sœur, par Salmon Sestre, fréteur à Bourges, frère et héritier de feu Jean Sestre, savetier, de tous ses droits à l'héritage du défunt, moyennant la cession à lui faite d'un coffre de chêne fermant à clef de six pieds de long. — Bail d'acense, pour 5 ans et moyennant 3 écus sol, par Annet Tardif, curé de Lochy, à Louis Fontaine, maréchal à Lissay, de toute la garniture d'une boutique de son métier, consistant en une enclume, 2 *bouffets* (soufflets), 2 gros marteaux, 3 petits à main, 4 paires de tenailles, un étau, un moule à clous, une lime, 2 *boutouers* (travaux) à ferrer, 2 ciseaux à couper le fer, etc. — Testament de Marie Alliot, veuve de Jean Boisseau, maître boucher à Bourges, par lequel elle demande à être ensevelie dans l'église de Saint-Bonnet, près de son mari, à avoir à son convoi les 4 mendiants payés chacun un écu, plus le curé ou son vicaire, 4 torches d'une livre et 8 cierges d'un quarteron et demi portés par des pauvres, etc. Elle donne à sa filleule 10 écus sol et une robe grise, à André Cognet aussi 10 écus, 7 écus aux pauvres, 10 écus à son filleul Jean Roux, 2 écus sol à sa commère Jeanne Lhuillier, etc., à la fabrique de Saint-Bonnet 5 écus sol pour l'achat d'un devant d'autel à la chapelle de la Bonne-Dame, le reste de son héritage devant revenir à son père et à sa belle-mère, chargés d'accomplir ses dernières volontés. — Quittance au profit de Antoine de Bar, écuyer, sieur de Cilly, par demoiselle Marie Bochetel, veuve de François Genton, maître des eaux et forêts à Bourges, pour une somme de 390 écus sol, complément de celle de 8,500 livres tournois, prix d'acquisition de la terre et seigneurie de Cilly, située paroisse de Bussy.

E. 1405. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1598. — Inventaire de la succession de Simonne Roux, femme de Claude Pizet, marchand ciergier, pour régler la situation du survivant avec sa fille Jeanne, veuve François Évrard. — Commission donnée à Jean Poisson, semi-prébendé, par François Johannet, chanoine, pourvu d'une prébende, dans la collégiale de Notre-Dame de Mehun-sur-Yèvre, à l'effet de l'autoriser à prendre en son nom possession de ladite prébende. — Reconnaissance par Étienne Roux, cordonnier, du prêt d'un mobilier à lui fait jusqu'à première réquisition, et sans autre condition que celle de la simple restitution, par Jean Ribier, marchand pintier à Bourges, ledit mobilier composé comme suit : un châlit à piliers tournés en noyer, avec lit garni ; un autre châlit de couche, en bois d'alisier, garni de sa fonçure ; une table de noyer, 6 assiettes, 6 écuelles plates, 2 plats, un pot de 3 chopines et un de quarte, une chopine, une aiguière, une salière, un moutardier, un godet, 4 écuelles à oreilles, le tout d'étain, « ladite vaisselle ayant chacune trois marques de la marque que ledict Ribier mect ordinairement sur sa dicte vaisselle ». — Traité entre Pierre Gendreau, Jean Chagnon et Huguet Sollet, marchands à Bourges, associés comme fermiers de l'imposition du blé à pain, pour la continuation de l'année suivante, en cas de renouvellement de l'adjudication à leur profit, jusqu'à concurrence de 800 livres, et aux mêmes conditions, c'est-à-dire à perte ou gain, chacun pour un tiers. — Engagement pris par André de Preuillac, chanoine et archidiacre de Castres, envers Jacques Johannet, notaire, de fournir 6 écus sol, autrement 18 livres tournois, à Pasquier Hémeré, étudiant à Toulouse, moyennant que ledit Johannet acquittera ledit de Preuillac pour dépense de pareille somme faite par lui à Bourges à l'auberge de l'*Écu-de-France*. — Inventaire et prisée du mobilier fait après le décès de Madeleine de l'Aubespine, femme de Nicolas de Neuville, conseiller et secrétaire d'État et des commande-

ments du Roi, sieur de Villeroi, laissant pour unique héritier Charles de Neuville, gouverneur de Pontoise et du Vexin, capitaine de 50 hommes d'armes du Roi, et sieur d'Alincourt. — Assemblée des maîtres tonneliers de Bourges pour l'élection annuelle d'un maître et procureur de leur confrérie. — Vente par Jean Barbier, maître poudrier à Bourges, « soubs le Pallais », à Jean Foucher, marchand, de 312 livres de poudre à canon « menue, grenée, bonne et recevable au dire de gens à ce congnoissans », au prix de 75 écus sol, à déduire sur l'argent dû par ledit Foucher audit Barbier. — Rôle de la taille imposée pour l'année sur les paroissiens de Plaimpied, montant en principal à 35 livres 10 sous, plus 22 sous pour vérification du rôle, 8 sous pour le droit de bordereau, 3 sous 4 deniers pour quittances, 15 sous pour la façon du rôle, 25 sous pour le feu et la chandelle, et 39 sous pour droit de liève, soit au total : 13 écus 42 sous 4 derniers.

E. 1406. (Registre.) — In-4°, 203 feuillets, papier.

1598. — Contrat de mariage entre Claude Naudion, sergent royal, exploitant par tout le royaume, et garennier des garennes du Roi, entre Yèvre et Cher, à Mehun-sur-Yèvre, et Louise, fille de Pierre Poupardin, marchand à Vierzon, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts; la future apporte au contrat 400 écus en rentes à elle légués par sa feue tante Marguerite Poupardin; les parents du futur lui donnent la métairie de Quatre-Vents, dans la paroisse de Crécy, une maison à Mehun, plus l'étang de Babelon. — Association de Jean Baulé avec Toussaint Thibaut, comme lui pêcheur, pour l'acense des rivières de Fenestrelay et Saint-Germain-du-Puy, affermées des abbé et prieur de Saiut-Ambroix et Notre-Dame de Sales, ainsi que d'autres propriétaires, au prix total de 14 écus un tiers et 4 plats de poisson, à partager par moitié entre les associés, ainsi que la pêche qu'ils feront. — Procès-verbaux de la mise en adjudication, par trois fois différentes, des bâtiments, terres et bois de la métairie de Beaurepaire, dépendant de l'abbaye de Plaimpied, avec l'adjudication définitive de ladite métairie, ruinée et abandonnée depuis une vingtaine d'années, au profit de François Paris, à raison de 15 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, indépendamment de 30 écus sol employés aux réparations de ladite métairie. — Bail de sous-location de la pêche des fossés de la ville de Bourges, au profit de Jean Baube, pêcheur, par Jean Sausson, meunier, pendant 3 ans et moyennant 50 sous par an. — Vente par Claude Brunet, praticien, à François Dumaine, marchand à Bourges, de 2 sous tournois de rente annuelle, perpétuelle et foncière et de 2 deniers parisis de cens accordable, assis sur une partie du vignoble de la Commanderie, près Bourges ; ladite vente conclue au prix d'un écu un tiers sol. — Bail d'acense, pour 7 ans, par Pierre Doucet, praticien à Bourges, au profit de Toussaint Chéritat, vigneron, et moyennant 20 écus par année, d'un pressoir à viu, voisin de l'église de Saint Pierre-le-Guillard, à Bourges, avec 6 cuves garnies de leurs anches (robinets). 12 plots (madriers), 7 gros planchers « pour mettre sur le marc et un autre qui sert à soustenir lesdits plots quand ils sont hors de dessus le marc », 6 aiguilles, une douloire et un grand *queau (sic)*. — Transaction entre Florentin Bigot, demandeur en radiation des comptes, et son tuteur Mathurin Baronnet, tailleur d'habits, en vertu de laquelle, et moyennant 43 sous versés par ledit Baronnet, Bigot abandonne contre lui toutes poursuites à l'avenir.

E. 1407. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1599. — Marché par lequel Guillaume et André Villenat et Claude Dauphin, paroissiens du Subdray, prennent, vis-à-vis de Gervais Hulin, cribleur et châtreur à Bourges, l'engagement d'abattre 2 arpents de bois taillis, dans la paroisse de Morthomiers, et de le mettre en fagots, moyennant 30 sous tournois pour l'abatage, et 2 sous 6 deniers pour la façon de chaque douzaine de fagots. — Autre marché entre Étienne Préau et Étienne Denis, voituriers, et Étienne Ruellé, secrétaire de la Reine douairière, duchesse de Berry, pour le transport à Bourges de 2 poutres équarries, dans la forêt de Saint-Laurent et destinées au logis de ladite duchesse, de 18 pouces d'épaisseur en tous sens et de 6 toises de long, moyennant le coût de 21 écus un tiers. — Acte d'assemblée des paroissiens de Trouy, convoqués par les procureurs fabriciens, à l'effet de décider s'il convient d'accepter la prétention des fermiers des dîmes de la paroisse, se prétendant exempts des tailles qui ont été imposées sur elle. Les habitants proposent de consulter d'abord les avocats. — Cession et transport à Jean d'Auberville, procureur au présidial de Bourges, par Anne Mabilleau, des intérêts civils qu'elle pouvait avoir contre Jean Auvrinet, boulanger, pour sévices par lui perpétrés sur elle. — Marché de Annet Duprat et son fils Jean, chapeliers à Aubusson, avec Giraut Borcier et Jean Belinguier, aussi chapeliers à Bourges, par lequel les premiers s'engagent à fournir aux seconds, à la mi-carême, 15 douzaines de chapeaux au prix de 30 écus sol. — Bail à moitié fruits, par Nicolas Madinet, sergent royal à Bourges, au profit de Nicolas Naudin et Nicolas Regnault, paroissiens de Saint-Éloy-de-Gy, de la métairie de Touraille, ledit bail fait pour une durée de trois ans. — Vente par Jean Bernard, vigneron, au profit de Bonnet

Alliot, cordier, de la récolte de 2 arpents de vigne, moyennant un écu sol pour chaque queue de vendange récoltée. — Contrat d'apprentissage du métier de cordier, au profit de Pierre Grillon, pour 2 années, chez Bonnet Alliot, qui s'engage à le nourrir, loger et fournir de chaussures, sans qu'il soit question d'argent entre les contractants. — Autre, pour Antoine Gadoin, chez Pierre Benît, maître savetier, pour le même laps de deux ans et moyennant 5 écus deux tiers. — Vente par Pierre Sollay, de Saint-Pierre-les-Bois, à Jeanne Milleloret, veuve Mallaguin, d'une cuve de 5 pieds de douelle de hauteur et 7 pieds de fond, garnie de 14 cercles de *boulat* (branches de bouleau), moyennant 10 écus sol.

E. 1408. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1599. — Acte de position de bornes, sur la réquisition de François Paris, procureur au présidial de Bourges, autour des terres à lui arrentées dans la paroisse de Senneçay et dépendantes de l'abbaye de Plaimpied, tenue par l'acte d'arrentement de « marquer les chaintres (lisières) de bois qui doibvent estre délaissées le long desdictes terres, de largeur de deux pas et y mettre et apposer bornes de limites ». — Testament de François Bonin, chanoine de Notre-Dame de Mehun-sur-Yèvre, par lequel il partage ainsi qu'il suit sa succession : à Silvain Bertrand, son frère utérin, 85 écus à lui dus et hypothéqués sur la maison du *Phénix*, à Bourges ; à François Bertrand, sa sœur utérine, 100 écus à lui dus par la veuve Trémeau. En cas de recouvrement incomplet de ces sommes, ce qui en sera perçu sera partagé par moitié entre eux. Le testateur s'excuse auprès de ses cousins de ne rien léguer, « les recongnoissant assez pourveuz de biens. La grâce à Dieu il les prie l'excuser s'il dispose ainsi de ses biens », ajoutant que, en cas de réclamation de leur part, il leur lègue à chacun 5 sous, lesquels, à leur refus, seront donnés aux pauvres. — Contrat d'acense, pour 9 années, par maître Guillaume Ruellé, conseiller au parlement et prieur de Saint-Céols, des revenus de son prieuré, au profit de Jean Fouchier, notaire aux Aix-d'Angillon, et moyennant 120 écus d'or par an. — Vente par Claude Douriou, sergent royal, et sa femme, à François Paris, procureur au présidial de Bourges, du « scel et signandure des contracts, obligations, procurations et autres instrumens passez soubs le scel roial de la prévôté et ressort de Bourges », moyennant la somme de 266 écus deux tiers. — Bail d'acense, pendant 5 ans et moyennant 30 écus sol par an, des revenus du prieuré de Saint-Fulgent à Bourges, par frère Arnault Lenain, curé-prieur dudit Saint-Fulgent, au profit de François Clouet, prêtre de la même église. — Autre, pour 3 ans et moyennant 6 écus deux tiers, des revenus de la cure de Primelles, par Samuel Thomas, curé dudit Primelles, au profit de Jean Marais, prêtre à Saint-Ambroix-sur-Arnon. — Autre, pour 3 ans et moyennant 26 écus, des revenus de la cure dudit Saint-Ambroix, par Yves Cicard, chanoine de l'église cathédrale et curé de ladite cure, au profit de Nicolas Moreau et François de l'Estang, prêtres.

E. 1409. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1600. — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges, pour délibérer sur la demande en réduction par les fermiers de la dîme du Subdray, victimes de la grêle, sur les réparations des boutiques appartenant à ladite fabrique et sur la concession de plusieurs bancs de l'église de Saint-Pierre, réclamés par des « dames d'honneur » et envahis par « aulcunes femmes mécaniques ». — Autre assemblée des paroissiens de Plaimpied pour l'élection de deux nouveaux procureurs à l'expiration des deux années d'exercice par les procureurs sortants et nomination de Fiacre Guillemet et Bardoux Bonté, auxquels les électeurs délèguent tout pouvoir à l'effet « de gérer et négocier toutes et chacunes les affaires d'icelle fabrice ; adcenser les héritages et revenus en dépendans quand les détempteurs en seront à bout ; recepvoir tous et chacuns les droicts et revenuz d'icelle fabrice, soient cens, adcenses ou autres choses quelsconques et en bailler acquit et quictance, et passer sur le tout telles lettres et contracts qu'il appartiendra, etc. ». — Déclaration par Martin Jeanninet, vigneron, et Catherine Viviaut, sa femme, que, bien que Charles Lebas, sergent royal à Bourges, se soit engagé pour eux jusqu'à concurrence de 6 écus sous prétexte de vente d'une grosse queue de vin, l'engagement et la vente sont fictifs et consentis seulement pour obliger les déclarants. — Quittance de 18 écus sol, au profit d'Anne Chaillou, veuve Smalis, par Étienne Joumau, chapelier, au château d'Ahun, dans la Haute-Marche, pour vente de six douzaines de grands chapeaux à usage d'homme, tout bordés, bons et bien faits. — Vente par Gabriel Duché, boucher à Bourges, à son confrère Jean Germain, de toutes les peaux de bœufs et de vaches tués par lui de Pâques à Carême-prenant, au prix de 24 écus par douzaine de peaux de bœufs et 13 écus un tiers par douzaine de peaux de vaches. — Engagement à titre d'apprenti clerc, par Barbe Pomelin, chez Jacques Johanneret, notaire à Bourges, avec la table et le logement, moyennant 8 écus sol. — Sommation par Macé Laurent, laboureur à Trouy, à deux maquignons de reprendre le cheval qu'ils lui ont vendu pour « sain et net », mais qui « se sent de la pousse et a difficulté de vent ». — Élection de André Sochet, marchand vinaigrier et tonnelier, comme

procureur de la confrérie des maîtres tonneliers de Bourges. — Procuration donnée à (nom en blanc), par Étienne Ruellé, sieur de Croisches, conseiller et élu pour le Roi en l'Élection de Romorantin, à l'effet de résigner entre les mains de la Reine douairière, duchesse de Berry et dame de Romorantin, ou de son chancelier, son dit office d'élu en faveur de maître Jérémie Pelé. — Contrat d'apprentissage, comme couturière, de Marie Jannequin, chez Marguerite Bouillon, veuve Baudry, pour deux ans et moyennant la somme de 16 écus deux tiers.

E. 1410. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1600. — Bail d'acense, pour un an, par messire Jean de Toled, abbé commendataire de Plaimpied, au profit de Jean Boué et consorts, paroissiens de Plaimpied, et moyennant 12 écus sol et un agneau, de tous les dîmes de lainage et charnage appartenant à l'abbaye dans les paroisses dudit Plaimpied et de Saint-Just. — Vente par Jean Huet, notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire en Berry, à Bourges, au profit de Pierre Doulcet, praticien dans la même ville, de son office de notaire, à lui vendu héréditairement par les commissaires chargés de l'exécution de l'édit de mai 1597 pour la suppression de tous les notaires royaux du royaume, aliénés à faculté de rachat perpétuel, et au prix de 382 écus, les 2 sous pour livres compris; ladite revente faite au prix de 391 écus deux tiers. — Testament de Bertrand Magousté, marchand hôtelier à Bourges, qui choisit pour son unique héritier François Magousté, archer en la maréchaussée de Berry, son neveu et gendre de sa femme, à laquelle il réserve, sa vie durant, l'usufruit de ladite succession, tant qu'elle restera en état de viduité; le tout, en cas de deuxième mariage de celle-ci, devant revenir immédiatement à son dit neveu. — Vente par demoiselle Perrette Baraton, veuve de Guillaume de Sauzay, baron de Contremoret, à son fils Louis de Sauzay, élu en l'Élection de Berry, du lieu et métairie du Grand-Térieux, situé dans la paroisse de Savigny-en-Septaine, pour les 1,200 écus par elle à lui donnés de préciput sur son héritage, lors de son mariage avec Gabrielle Gassot. — Liève et déclaration du revenu, cens, rentes, dîmes, terrages, etc., de l'abbaye, terrage, justice et seigneurie de Plaimpied, fournie à l'abbé par le fermier général de l'abbaye, et s'étendant sur les paroisses de Plaimpied, Saint-Just, Senneçay, Levet, Nohant-en-Goût, Vornay et Dun-le-Roi. — Petit terrier ou reconnaissances de rentes et cens dus par divers, au profit de la fabrique de Saint-Pierre-le Guillard, sur des immeubles situés dans les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Fulgent.

E. 1411. (Registre.) — In-4°, 117 feuillets, papier.

1601. — Assemblée des paroissiens de Lissay pour l'élection de deux procureurs nouveaux chargés pendant deux ans de gérer les intérêts de la communauté. — Quittance, par François de Lagarde, notaire royal à Bourges, de 200 écus, reçus par les mains d'Étienne Huet, son collègue, au nom de la communauté des notaires royaux de Bourges, condamnés par arrêt du parlement au versement de ladite somme. — Acense par Pierre Bigouret, chanoine de Notre-Dame de Sales et curé de Soye, au profit de Pierre Deshays, prêtre du diocèse de Rouen, pour sept années et au prix de 26 écus deux tiers, de la cure de Saint-Pardoux de Soye, fruits, profits et revenus, sauf deux agneaux choisis parmi ceux de la dîmerie à l'époque des tondailles. — Partage de l'héritage de feu Jeanne Gendreau, femme du notaire Toussaint Bernardon, entre Pierre Gendreau, marchand, et son beau-frère Firmin Maugou, serrurier, d'après les dernières volontés de la défunte. — Convention entre Jean et Simon Dubouet, paroissiens de Trouy, exploitant en commun la métairie des Paillards, pour dissolution de la communauté, qui permettra à chacun d'eux d'exploiter sa moitié de ladite métairie à part, après partage fait également par moitié de leur mobilier. — Déclaration par Gillette Girard, veuve Brunet, que, bien que vivant chez son gendre Gilbert Racault, elle n'est en rien commune avec lui, attendu qu'elle lui paie une pension d'un écu par an; ladite déclaration accompagnée de l'inventaire du mobilier, propriété de ladite veuve Brunet, et dont elle se sert. — Bail de sept ans, passé à Étienne Minereau, praticien à Bourges, par Émery de Barbezières, sieur de la Roche-Chemeraut, grand maréchal des logis du Roi, et sa femme, et maître Jean Lécuyer, maître ordinaire en la Chambre des comptes, des revenus des greffes et places de clercs des présentations des justices royales de Bourges, par eux précédemment acquises, et ce moyennant le prix de 266 écus deux tiers par an. — Réception de frère Jean Poulin, novice en l'abbaye de Plaimpied, de l'ordre de Saint-Augustin, comme religieux profès en ladite abbaye, par le prieur claustral, frère Guillaume de Saint-Clément.

E. 1412. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1601-1602. — Vente de 2 taureaux de 4 ans, moyennant 36 livres tournois, par Madeleine Malaizé, au profit de Pierre Boisseau, marchand, ladite vente opérée pour permettre à ladite Madeleine de payer les funérailles de son père, Jacques Malaizé, avocat au présidial. — Procès-verbal de l'assemblée des fabriciens de Saint-Pierre-le-Guillard, à

l'effet d'accepter le legs de la moitié des biens de feu François Mariotte, neveu de Jehan Billereau, lequel, à sa mort, l'avait fait son héritier, à condition que, s'il mourait célibataire, lequel cas s'est réalisé, la moitié de sa succession appartiendrait à la paroisse, « à condition de faire dire telles prières et service qui seront advisés par lesdits fabriciens ». — Rôle de répartition de la taille sur les paroissiens de Plaimpied pour l'année 1602 s'élevant en principal à 196 écus et 55 sous, lesquels joints à 6 sous 8 deniers pour droit de quittance, un écu pour le feu et chandelle, 40 sous pour la façon du rôle « et coppies d'icellui » forment un total de 198 écus 41 sous 8 deniers et, en y joignant les 3 sous par écu pour la liève, soit 9 livres 56 sous tournois, donnent 208 écus 37 sous 7 deniers, soit, par quartier, 52 écus 2 sous. — Contrat d'apprentissage du métier de ciergier, pour le jeune Pierre Neveu, pendant la durée de 2 ans et moyennant le prix de 80 livres tournois. — Acte de prise de possession par messire Louis Michon, représenté par Pierre Viziault, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges, de la vicairie ou chapelle de Saint-Nicolas, dans l'église de Notre-Dame de Sales, par la permission du pape Clément VIII. — Marché de battage de grains par lequel Blaise Huguet et Jacob Gaudet, vignerons, s'engagent envers Pierre Besson, laboureur à Maupertuis, à battre les grains qu'il a engrangés, de manière « qu'il ne chôme de *sepmense* ny de bled pour ses affaires », à condition qu'ils prendront un boisseau sur 25, sauf pour les pois (haricots), et que ledit Besson « les nourrira et hébergera honnestement comme gens de laboureur doibvent estre pendant ladite besogne, sauf le vin ». Lesdits batteurs s'obligeant en outre à faire du *gluy* (des bottes) avec la paille, moyennant 2 sous 6 deniers par cent de gluis. — Sommation faite par Jeanne Guyonnet, veuve Maingault, à la communauté des vicaires de Notre-Dame de Sales, dont elle est locataire, de faire relever sa cheminée qui menace ruine. — Vente de 53 milliers de chardons, par Pierre Cordier et Jean Charlot, à Claude Roy et Vincent Gouvernelle, maîtres foulons, moyennant 23 écus un tiers, rendus conduits. — Désistement par Pierre Tardif de l'acense à lui faite par François Lesueur, capitaine et concierge du palais royal à Bourges, d'une maison sise dans la paroisse de Marmagne, sauf dédommagement, mais à la condition par ledit Tardif de laisser dans le domaine une charrette garnie, 2 colliers de juments avec les brides, un lit sans coussin, un cochon mâle, 18 boisseaux de *modure*, ainsi que les pailles et les foins. — Bail d'acense par Genest Papon et François Meignal, prêtres, fermiers de la cure de Trouy, au profit de Jean Guillemet et consorts, des dîmes novales de ladite cure, moyennant un muid de marsèche et un septier de méteil, mesure de Bourges. — Vente par Marquet Boullier, boucher, à Étienne Verdellet, vigneron à Bourges, de toutes les tripes des bêtes abattues par lui ou pour lui, dans la limite de Pâques à Carême-prenant et aux conditions suivantes : 25 sous par bœuf, 18 sous par vache, 12 sous par porc et 5 sous par mouton, payables au fur et à mesure de la livraison. — Sommation par Étienne Huet, fils de Jean Huet, commis à la recette du ban et arrière-ban de Berry en l'année 1587, pour obtenir d'Antoine Tastereau, greffier du bailliage à cette époque, copie du rôle de ladite recette, qu'il n'a pu retrouver dans les papiers de feu son père.

E. 1413. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1602. — Élection d'un procureur et représentant par Étienne Barré, chanoine prébendé en l'église de Bayeux, écolier du collège Sainte-Marie de Bourges, pour présenter aux chanoines de Bayeux ses lettres de tonsure, ses certificats d'instruction, âge, bonne vie, mœurs et religion orthodoxe, ses provisions et collation de la chanoinie et prébende de Cambremer, et requérir d'eux sa mise en possession en payant les droits nécessaires, dont acte sera régulièrement donné. — Dissolution de communauté par Gabrielle Charlemagne, veuve Jean Huet, notaire, et reprise par elle de son apport, de son douaire et des successions échues à son profit, en vertu de quoi son fils Étienne, successeur dudit Jean, s'engage à verser à sa mère la somme de 6,600 livres, soit 2,200 écus sol, dont 666 écus deux tiers en numéraire payés immédiatement et le surplus en obligations et constitutions de rentes, qu'il s'engage à faire valoir. — Contrat de mariage, aux conditions habituelles, entre Martin Lefranc, fréteur de chanvre, natif de Normandie, et Jeanne, fille de Gilles Desbans, vigneron, dotée en se mariant d'un mobilier, consistant en un lit garni, une poêle, un poêlon, une casse (chaudière), un chandelier, un pot de 3 chopines, un autre d'une pinte, 2 coupes, 2 écuelles plates, 2 à oreilles, 2 assiettes, une salière et une aiguière, le tout d'étain, un coffre et une arche fermant à clef, une nappe, 4 serviettes et un *tinre* (baquet) ferré. — Traité entre François Neignal et Genest Papon, prêtres, d'une part, et, de l'autre, frère Tardif, religieux de l'abbaye de Plaimpied et curé de Lissay, par lequel lesdits Neignal et Papon s'engagent à faire l'office de ladite cure, moyennant le partage avec ledit curé de toutes les rentes et de la moitié des dîmes paroissiales, plus la jouissance du presbytère et de ses dépendances. — Don fait par Jeanne Foirest, veuve de Denis Viziault, de 2 écus deux tiers de rente annuelle et perpétuelle à son fils Nicolas, étudiant en l'université de Bourges, « pour lui donner moyen de poursuivre ses estudes et se faire promouvoir aux saintes

ordres ecclésiastiques, comme son intension a toujours esté et est encores »; ladite rente hypothéquée sur divers immeubles situés à Vierzon, notamment sur une maison établie sur le carroi Desbans. — Constitution de communauté entre Guillaume et Jean Descoux, maréchaux, l'un à Bourges, l'autre à Villeneuve-sur-Cher; ledit Jean s'engageant à libérer de toutes dettes et charges, à l'avance, les biens qu'il apportera dans la communauté.

E. 1414. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1603-1604. — Abonnement de François Michel, maître maréchal à Bourges, au profit d'Annet Taconnet, laboureur aux Vallées, près de ladite ville, par lequel il s'engage à entretenir, pendant un an de son métier, ses chevaux et ses charrettes, moyennant 10 livres tournois, un boisseau de méteil et un charroi de ses chevaux. — Reconnaissance par André Regnaud, maître savetier, pour un lit garni à lui prêté par son confrère Louis du Puis-Bourdin, pour le coucher, lui et sa femme, tant qu'ils demeureront avec lui sous le même toit. — Marché de charpenterie, au prix de 1,000 livres tournois, entre Étienne Muzart, maître charpentier, et la compagnie des PP. Jésuites de Bourges, pour les travaux de son métier à faire dans les bâtiments du collège en construction dans ladite ville. — Procès-verbal de l'élection faite au couvent des Cordeliers des huit membres destinés à représenter le quartier d'Auron dans le conseil des trente-deux de l'Hôtel-de-Ville. — Assemblée des paroissiens de Plaimpied pour nommer les *esgalleurs* et collecteurs des tailles de l'année, ainsi que deux commissaires, chargés, avec le procureur syndic, de contracter un emprunt destiné à la poursuite d'un procès engagé avec l'abbé dudit Plaimpied. — Autre, des paroissiens du Subdray, pour la répartition du sel sur les habitants de la paroisse. — Autre, des paroissiens de Trouy, pour délibérer au sujet d'abus dans la répartition de l'impôt. — Rôle de répartition sur la paroisse de Lunery, pour l'année 1603, de la taille au principal de 1,019 livres 18 sous 4 deniers, plus de 53 livres 19 sous 8 deniers pour le sou pour livre, 50 sous pour la grosse et la copie du rôle, 4 livres pour le feu et la chandelle, soit au total 1,148 livres 8 sous, soit par quartier 285 livres 2 sous. — Abandon fait par Jean Tahan, boucher de la grande boucherie de Bourges, à son confrère Jean Germain, du ban de la boucherie de la Porte-Neuve, à lui échu par le dernier allotissement, contre celui échu audit Germain, moyennant 6 livres de dédommagement. — Vente de meubles par Jean Dupré et ses enfants, laboureurs à Nérigny, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, au profit de Robert Moreau, huissier à Bourges. — Contrat d'apprentissage, pour deux années, au profit de Marin Langlois, chez René Adam, tailleur d'habits, moyennant la somme de 30 livres tournois. — Certificat constatant que les habitants de Plaimpied, imposés en 1590 à la somme de 17 écus pour leur part du taillon de l'élection de Bourges et sou parisis, en ont été déchargés et, conséquemment, n'en ont rien payé. — Marché par lequel Léobon Taconnat, laboureur, s'engage à vendre à Jean Fauvre le jeune, marchand à Bourges, toutes les *écouailles* et agnelins que ledit Taconnat récoltera sur les brebis du domaine qu'il exploite, par métayage, au prix de 5 sous la livre d'écouailles et de 6 sous celle d'agnelin. — Marché pour fourniture de six milliers de tuile, rendus conduits à Bourges, par Pasquet Guillaume, marchand tuilier, à Jacques Vaquette, maître couvreur, au prix de 9 livres 5 sous le millier. — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier, au profit de Julien Simonneau, chez Giraut Borrier, moyennant la somme de 50 livres tournois. — Abonnement, pour un an, entre Jacques Mercier, sergent des eaux et forêts à Bourges, et André Regnault, maître savetier, par lequel ce dernier s'engage à raccommoder et *carreler* les chaussures dudit Mercier et de sa femme, et à donner à celle-ci une paire de pantoufles neuves; le tout moyennant 3 livres tournois. — Transport fait par Loup Estevault, bourrelier, au profit de Jean Martin l'aîné, vigneron, de tous les dommages et intérêts que ledit Estevault est en droit de réclamer à Jean Martin le jeune, savetier, pour excès et sévices graves exercés sur lui, moyennant le prix de 40 sous et les frais du médecin à sa charge. — Autre marché de même nature par Michel Garnier, manœuvre à Plaimpied, au profit de Nicolas Michon, laboureur, en raison des réclamations qu'il est en droit d'élever contre frère Armand Forcet, religieux et curé dudit Plaimpied, coupable d'avoir débauché sa femme, et moyennant un dédommagement de 22 livres tournois. — Petit terrier du vignoble de Bouchaubert, dans la paroisse de Marmagne.

E. 1415. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1604. — Contrat d'acense par Pierre Tullier, chanoine de Saint-Étienne de Bourges et curé de Trouy, au profit de Genest Papon, pour 3 ans et pour la somme de 8 livres tournois par an, de tous les revenus de ladite cure de Trouy, à l'exception de 26 septiers de blé, servis à la cure sur les grands dîmes de la paroisse, de 19 livres de rente dus sur les dîmes de lainage et charnage, etc., à condition par le preneur de desservir la cure *in divinis*, sans avoir à se préoccuper de tous droits synodaux, visitations, décimes et autres, restant à la charge du bailleur. — Quittance de

3.000 livres, payée en francs, demi-francs, quarts d'écus et testons, par Jean Delagogué, conseiller du Roi, et élu particulier à Cosne-sur-Loire, et Jeanne Papuzeau, sa femme, à Jean Bidaut, écuyer, sieur de Mazières, et Étiennette de Noireterre, sa femme, pour acquitter la promesse faite par les époux Delagogué aux époux Bidaut, le jour de leur mariage, ainsi que de 4,000 livres, promises et payées de la même façon par Anne de Girardeau, veuve de Charles Papuzeau, conseiller au bailliage et présidial de Bourges. — Contrat d'association par Jean Picault, sieur de Saint-Igny et de la Grange-François, procureur au présidial de Bourges, à la prise en ferme de la commanderie de l'Ormeteau, de frère Claude Duginée, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Charrières, maréchal de Malte, et receveur général au grand prieuré d'Auvergne, par maître Jacques Forest, procureur au présidial de Bourges, et Jean Guyonneau, sergent royal, ladite ferme au prix de 4,500 livres par an. — Commission donnée à Louis Gerbaud, archer de la maréchaussée de Berry, par Claude Genton, écuyer, sieur de Coudron, pour, en son nom, traiter de la coupe et vente des bois taillis de la seigneurie dudit Goudron. — Vente par ledit Claude Genton et son frère Jacques, au profit de Germain Gendreau l'aîné, bourgeois et marchand à Bourges, et au prix de 3,000 livres tournois, des deux cinquièmes du lieu et fief des Granges, situé dans la terre et justice des Aix-d'Angillon.

E. 1416. (Liasse.) — 164 feuillets, papier.

1605. — Donation par Marie Bertheau, veuve Jean Dumez, à son fils, de la somme de 20 livres 9 sous tournois, qu'Étienne Coueffé a été condamné à lui payer par sentence des juges consuls du 31 juillet 1597. — Assemblée des paroissiens de Plaimpied, convoqués au prône pour décider s'ils entendent soutenir la réclamation de François Mineau, réclamant contre le chiffre auquel il a été taxé; ladite assemblée ne réunissant qu'une faible minorité des habitants, dont les avis sont partagés sur la question. — Contrat d'apprentissage du métier de « tisserand en draps, serges et estamets », pour Pierre Mondon, pendant une durée de quatre ans, pendant lesquels le maître « sera tenu de lui entretenir ses habits et chaussures au mieulx qu'il pourra, sans qu'il soit tenu luy bailler aulcungs habits neufs »; ledit Mondon n'étant, de son côté, tenu à rien payer, sinon une livre de cire neuve pour le luminaire de la confrérie des drapiers. — Quittance par Guillaume Maréchal, sieur de la Grande-Rivière, conseiller au présidial de Bourges, tant en son nom qu'au nom de sa femme Marguerite Letroing, sa mère, et les autres héritiers de François Letroing, de la somme de 60 livres tournois, reçue de Jean Esterlin, bourgeois de Bourges, et sieur de Pigny, à la suite d'un jugement de la prévôté. — Assemblée des maîtres cordonniers de Bourges, pour la réglementation du métier qui arrête, outre le prix de façon des différentes chaussures, les points suivants de discipline : les avances que les maîtres feront aux compagnons ne pourront dépasser 15 sous, et celles aux garçons, 7 sous 6 deniers. Les compagnons ne pourront embaucher que des compagnons, les garçons s'embauchant eux-mêmes. Les compagnons qui chasseraient de la ville un cordonnier étranger avant de s'être assurés qu'il n'y a pas d'ouvrage pour lui ne pourront plus y travailler. Enfin, tout maître contrevenant à ces conventions sera passible d'amende. — Marché d'abonnement par Philippe Berthelot, fermier de l'imposition des toiles à Bourges, par lequel il autorise, au prix de 30 sous chaque fois, Antoine Michel, marchand à Montluçon, à entrer en ville toute espèce de marchandise de toile, pourvu qu'elle lui appartienne, ledit Berthelot gardant un droit de préemption sur ladite toile, et ledit Michel n'en pouvant acheter en ville qu'avec son agrément. — Bail de sous-ferme, pendant deux ans, de la pêche des fossés de la ville, par Jean Bruère, pêcheur, au profit de Étienne Legendre et Antoine Verdelet, vignerons, moyennant 40 sous par an. — Marché de chaux par lequel Silvain Soumard, de Corquoy, s'engage à fournir à Pierre Duban, entrepreneur des chemins de Bourges et Dun-le-Roi, 40 tonneaux de chaux, mesure de Bourges, au prix de 50 sous le tonneau. — Bail d'accense pour cinq ans, et moyennant 90 livres tournois chaque année, par Armand Lenain, religieux de l'abbaye de Plaimpied, et prieur-curé de Saint-Fulgent, à Bourges, des revenus dudit prieuré de Saint-Fulgent, à condition par le preneur de faire office effectif de curé dans ladite paroisse. — Acte d'opposition par Barthélemy Bonnet, boucher, envers les curés de Saint-Fulgent et Saint-Pierre-le-Guillard, contre le renouvellement des monitions le concernant et par eux publiées au prône du dimanche précédent.

E. 1417. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1605. — Résignation par François Bonnet, maître visiteur des chairs et poissons à Bourges, en faveur de son fils Berthomier Bonnet, maître boucher, de ses fonctions de visiteur, à condition de demeurer son lieutenant, si la chose agrée au bailli de Berry et aux gens du Roi, et que, en tout cas, il partagera avec son successeur, sa vie durant, les revenus de son office; que, de plus, son fils lui servira, chaque année, une queue de vin pur, une queue de demi-vin, plus 4 septiers de blé méteil par quartier; enfin, 4 livres

de bonne chair par semaine, « en temps de charnau seulement ». — Vente par André et Louis Vauxelles frères, de Saint-Sauve en Auvergne, à Antoine Pappier, hôtelier de Plaimpied, de toute succession que leur frère Antoine, curé de Givaudins, pourra recueillir dans l'étendue du duché de Berry, et moyennant 180 livres tournois. — Désistement, par Silvain Caillet, de toutes prétentions sur un arpent de vigne à lui arrenté par les PP. Jésuites du collège de Bourges, mais qui se trouvait appartenir à Nicolas Desgouts, marchand audit Bourges, moyennant un dédommagement à lui payé de 200 livres tournois pour les améliorations faites par ses soins dans ladite vigne. — Acense par Jacques Delie, greffier de la justice de Villeneuve-sur-Cher et fermier dudit lieu, à François Perducat et Claude Richou, de Saint-Florent, pour un an et au prix de 66 livres tournois, de la moitié des dîmes de ladite seigneurie, dans la paroisse de Morthomier, qui se partagent avec le curé, plus du droit appelé la *quarte gerbe.* — Délaissement et rétrocession par Pierre Ruellé, conseiller au parlement, chantre de l'église de Paris et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, fait au profit de demoiselle Perrette Fradet, veuve de Jean Foucault, président au parlement de Bretagne, de 150 livres de rente, constituées à ladite demoiselle par Antoine de Bar, sieur de Silly, et Nicolas de Charpeigne, sieur de Nancray, et qui avaient été cédés audit Ruellé par ladite demoiselle. — Déclaration par Jean Sordon, paroissien de Saint-Just, en présence du représentant des religieux de l'abbaye de Plaimpied, « qu'il est deub par chacun an par luy et autres habitans de ladicte paroisse de Saint-Just auxdits abbé, religieux et couvent de ladicte abbaye un droict appellé le droict de *trousse*, qui est tel que chacun desdicts habitans ayant jusques au nombre de quatre aignaulx et audessus, le dimanche que l'on chante en l'église pour l'introïte de la messe *Misericordia Domini*, qui est le premier dimanche d'après Quasimodo, le maistre de chacun tect (bergerie) choisist le meilleur de ses aignaulx, et le meilleur d'après est choisy et mis après en deniers par icelluy maistre du tect et bestail et surenchéry par le receveur, procureur ou autre ayant pouvoir desdits abbé, religieux et couvent, et ainsy l'ung sur l'autre tant qu'ils veullent, jusques à ce que l'ung ne veulle plus surenchérir, en telle fasson qu'il demeure au plus offrant et dernier enchérisseur, lequel paye la moitié du prix de l'enchère à celluy qui n'a voullu surenchérir sur celluy à qui ledit aigneau est demeuré ».

E. 1418. (Liasse.) — 293 pièces, papier.

1606. — Vente aux enchères devant la grande porte de l'église de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, par Jean Couturier, notaire royal et procureur de la fabrique, de 37 boisseaux froment, autant de seigle, 45 boisseaux de marsèche et 55 d'avoine, mesure de Bourges, provenant des dîmes de ladite fabrique, dans la paroisse du Subdray. — Assemblée des paroissiens de Plaimpied sur la poursuite en appel au ressort de Dun-le-Roi, contre le procureur fiscal, « pour raison d'une poulle de *pesche* prétendue estre deue à l'abbaye dudit Plaimpied par chascuns habitans dudit lieu ». — Attestation de Hugues d'Assy, écuyer, sieur de Rochefolle, maréchal des logis du duc de Montpensier, Berthomier de Monthieux, prieur de Sainte-Sévère, et autres garants, qu'ils connaissent de longue date Itier Nezault, notaire royal à Issoudun, et qu'ils l'ont vu fonctionnant comme greffier du bailliage de cette ville, en l'absence du titulaire du greffe, et qu'il est très valide. — Protestation par révérend père Pierre Dureau, procureur des Jésuites de Bourges, à la femme de René Courault, voiturier par eau, au sujet de l'ardoise par lui amenée pour lesdits Pères et que ledit Dureau soutient n'être pas la même que celle qui a été chargée au pont de Say. — Compte de tutelle rendu par Pierre Robin, notaire royal à Bourges, veuf de Jacquette Madinet, à ses enfants, Pierre, sergent royal, Gilles, prêtre, et Perrette Robin. — Engagement pris par Étienne Lehure, marchand à Ivoy-le-Pré, de fournir à Jacques Guillant, au prix de 36 livres tournois, 13 douzaines de cercles de cuves de bois de *boulas* (bouleau) de 3 toises et demi de long. — Sommation faite par Aimé Pannat, pionnier, à Pierre Duvau le jeune, entrepreneur des voies sur la rivière d'Auron, de faire piquer et redresser les paux (pieux) des bâtis faits par lui à la noue de Pierrelay, afin que ledit Pannat puisse les remplir, comme il s'y est obligé. — Rôle de répartition des tailles sur la paroisse de Trouy.

E. 1419. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1607. — Donation aux PP. Jésuites du collège de Bourges, par Perrette Gombault, veuve d'Esmé Gibieuf, bourgeois de Bourges, d'une rente annuelle de 45 sous, à elle appartenant, sur 2 arpents de vignes dans le vignoble du Petit-Montebrette, enclavé dans le censif desdits Pères. — Cession par Pierre Robin, notaire royal à Bourges, à Gilles Robin, son fils, vicaire de Saint-Pierre-le-Guillard, et étudiant en théologie en l'université de la même ville, et au prix de 1,000 livres tournois, de son office de notaire, tabellion et garde note royal héréditaire au bailliage de Berry, lesdites 1,000 livres venant en déduction sur les 1,339 livres 5 sous 9 deniers, restés dus par ledit vendeur à son fils sur le compte de la succession de sa défunte mère. — Acense par Silvain Galland, bourgeois de Bourges, Agnan Robelin, procureur au présidial, et Pierre Pillet, collecteur de la

recette général de Berry, fermiers des greffes des justices royales de ladite ville, à Jean Maréchal, marchand, et Thomas Fontaine, procureur au présidial, des profits et émoluments desdits greffes, pendant 5 ans et moyennant le prix de 800 livres tournois par an. — Donation par Charles Fradet, bourgeois, à son fils Noël, étudiant en théologie à l'université de Bourges, des dîmes de la paroisse de Venon, à partager par moitié avec le curé. — Quittance donnée par Étienne Huet, notaire royal, à Jean Touraine et Guillaume Charbonneau, ses métayers, pour le payement de ce qu'ils devaient, moyennant l'abandon par eux fait de leur part dans les chevaux, charrettes, charrues, fombraux, (fumiers), pailles, chafaux (greniers), râteliers et ustensiles, sauf et réservé leur mobilier propre. — Transaction entre les Jésuites du collège de Bourges et la communauté des vicaires de Saint-Étienne de la même ville, au sujet d'une rente de 10 livres 10 sous prétendue par lesdits vicaires sur des héritages de la paroisse de Quincy, par laquelle ces derniers abandonnent leur réclamation envers lesdits Jésuites de 19 années d'arrérages de ladite rente, incombant à leur charge, à la suite de leur mise en possession desdites propriétés. — Autre du même genre, entre les Jésuites et Jacques de Boisrouvray, sieur de Marçay, avocat au présidial de Bourges.

E. 1420. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1607. — Contrat d'apprentissage pour Pierre Lallemant, chez Jean Savignat, cordonnier à Bourges, pour 2 ans et moyennant la somme de 51 livres tournois. — Acense pour un laps de 2 ans, et moyennant 80 livres par an, par Pierre Boisseau, marchand à Bourges, au profit de Nicolas Augier, boucher, de deux bancs à la boucherie de la porte Gordaine, dont l'un lui appartenant, et l'autre tenu par lui de Jean Godard. — Sommation par les frères Rouillé, voituriers par eau, à Vérets, entrepreneurs de plusieurs voies de bateaux à faire sur le Cher depuis Vierzon jusqu'au canal de Montrond, près Saint-Amand, à Jean Héméré, adjudicataire « des réparations, nettoyemens et voies » sur les rivières du Cher et d'Auron, pour qu'il prenne livraison des voies de bateaux, qu'ils s'étaient chargés d'établir sur lesdits cours d'eau. — Marché de paisson passé par Antoine Duchau, sergent royal, Vincent Pijat, greffier et notaire, de la terre et justice de Civray-le-Champenois, et Thomas Guillet, jardinier, s'engageant ensemble à faire garder leurs porcs dans la seigneurie du Coudray, d'après le nombre déclaré audit contrat, le tout moyennant 20 sols tournois pour chaque chef de bête. — Décharge donnée à Nicolas Baillet, curateur à la succession de feu Étienne Amy, par sa fille Jeanne, de deux sacs contenant les papiers, titres « et enseignements » relatifs à la succession de Me Bernardin Janequin, avocat à Bourges et grand-père maternel de ladite Jeanne, parmi lesquels les titres de la vicairie du Crucifix, fondée dans l'église de Notre-Dame du Fourchaud, à la collation de la famille Janequin. — Accord par lequel Pierre Robin, notaire, pour qui les époux Chaboureau s'étaient engagés, avec hypothèque sur leurs biens, jusqu'à concurrence de 105 livres 3 sous, consent à donner main levée de l'inscription, à condition que lesdits époux versent comptant 25 livres 3 sous et s'engagent à parfaire le reste des 105 livres en cinq années. — Vente à Gilbert Racault, par Martin Remanjon, et moyennant le prix de 36 livres, de la levée et récolte d'un demi-arpent de vigne, sise au Petit-Beauregard, près Bourges. — Prisée et estimation du mobilier d'Aimé Lenoble, par Claude Cortat et François Hodeau, ses voisins et compères, ledit Hodeau étant parrain de sa fille et la femme de Cortat, marraine de son fils.

E. 1421. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1608. — Acte de profession de religieux profès, dans l'abbaye de Saint-Martin de Plaimpied, par frère Arnauld Bessuns, novice dans ladite maison. — Provisions de l'office de lieutenant en la terre, justice et châtellenie de Reuilly, accordées à Jean Tribard, avocat à Vierzon, par Hugues Dublé, prieur et seigneur dudit Reuilly, conseiller et aumônier de la reine Marguerite de France. — Marché par lequel Joachim Boquillon, maître tailleur de pierres, s'engage envers Pierre Duvau le jeune, entrepreneur des voies sur l'Auron, de tailler pour lui, dans les carrières de Mehun-sur-Yèvre, un cent *de quartiers* de pierre dure « et quatre pour cent », moyennant 20 livres tournois. — Sommation par Pierre Bigouret, chanoine de Notre-Dame de Sales, à un charretier du domaine de la Grange-Saint-Jean, dont le métayer s'est engagé de lui charroyer sa vendange, d'avoir à exécuter le marché ; refus du charretier, lequel requis de se nommer « a dict qu'il avoit nom aujourd'huy comme il avoit hier, et qu'il n'avoit aucung marché avec ledit Bigouret », et protestation dudit chanoine de louer un autre charretier aux dépens du refusant. — Marché de Martin Remanjon et consorts, vignerons à Bourges, avec Pierre Dubois, maître paveur, par lequel ils s'engagent à extraire dans les terres de la Sainte-Chapelle, situées devant la croix de la Montjoie, 600 tombereaux de sable, qu'il fera enlever par les charretiers, et moyennant 8 deniers par tombereaux — Abonnement par Gabriel Tabou, maître pâtissier à Bourges, et fermier du huitain et du treizain, dans la paroisse du Subdray, au profit de Gillette Thomasse, cabaretière, moyen-

nant lequel elle pourra vendre vin « à table assise » chez elle, au prix de 30 livres tournois et d'un lièvre. — Sommation de la part de Marie Bertaud à Jeanne Mercier, veuve Pêchereau, d'avoir à faire boucher deux fenêtres ouvertes au pignon de sa grange sur la cour d'une maison récemment achetée par ladite veuve, et à une distance interdite par la coutume de Berry, et de retirer « l'écheneau, en ce qu'il surpasse sur ladite cour ». — Constitution de procureur par Jean Cornet, novice de la compagnie de Jésus, pour le remplacer par-devant le bailli d'Amiens, à l'effet de renoncer à la succession de ses père et mère, « lesquelles successions il répudie parce qu'elles luy sont plus onéreuses que prouffitables ». — Sommation par Jacqueline Barbaut, veuve Germain, à Guy Terré, marchand à Orléans, de lui rendre, moyennant un dédit de 60 livres, son fils, entré chez lui en apprentissage et « qui est infirme et vicié de malladie, qui ne permect grand travail ny voyager », et acceptation dudit Terré. — Rôle de répartition de 138 livres 13 sous de tailles, soit par chaque quartier 34 livres 13 sous 3 deniers sur les habitants de la paroisse de Givaudins.

E. 1422. (Liasse.) — 194 feuillets, papier.

1609. — Acense par les bouchers de Bourges, fermiers de la taxe du bétail entrant en ville, au profit de Claude Rousseau, portier de la porte Saint-Privé, dudit droit sur tout le bétail entrant par ladite porte, aussi bien que par celle de Saint-Ambroix, même les jours de foire, et en exceptant de cette convention tous bouchers revendeurs, vêliers et charcutiers, le tout moyennant la somme de 30 livres tournois. — Reconnaissance par Nicolas Desjoubert, maître sellier à Bourges, et Antoine Dubois, marchand à Paris, de la caution que François Delarue, marchand audit Bourges, leur a fournie auprès de Jean Boursault, chevaucheur de l'écurie du Roi et maître des relais à Bourges, pour la ferme desdits relais qu'ils ont prise de lui. — Déclaration par Jean Bernardon, laboureur à Givaudins, lequel reconnaît que Gervais Arnoux, maréchal à Bourges, lui a donné à garder pendant un an « neuf chefs de brebiailles, assavoir 5 fumelles et 4 masles qui sont aigneaux de l'année », sauf un de l'année d'avant, « marquez à l'oreille d'ung croissant et ung perthuis », sans autre profit que le « écouailles » (basses laines) à recueillir, 4 livres d'argent et 4 boisseaux de son. — Marché pour la confection d'un canal au-dessus du pont de Saint-Florent, dans l'île Chambon, entre René Gour et Augier Renardet, entrepreneurs des ponts sur le Cher, sur une longueur de 100 toises, dans la proportion de 3 toises de largeur et de 2 au fond, et au prix de 20 sous la toise courante. — Prise de possession par Marie Drouineau, veuve Bertrand, du lieu de la Bellistre, dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, acquis par elle, « par l'entrée qu'elle a faicte en ladicte maison ; ouverture et fermeture des portes, fenestres, cloisons et barrières ; entrée aux jardin, oulches, terres et bois ; cueilli, faict couper et rompu bois en plusieurs endroicts », en présence du vendeur et des siens. — Accord entre Guillaume Delhomme, collecteur et « esgalleur » des tailles à Plaimpied, et Martin Sauve, dudit lieu, cotisé à raison de 4 livres 5 sous par quartier, et moyennant la réduction de 5 sous tournois sur chaque quartier. — Transaction entre Jeanne Labbé, se prétendant grosse des œuvres de Pierre Dumez, bourgeois de Bourges, et ledit Dumez, par laquelle ladite Jeanne abandonne toutes prétentions et réclamations à l'égard de celui-ci, moyennant un dédommagement de 36 livres espèces, une aune de serge grise, un septier de blé méteil et une charretée de gros bois. — Contrat d'apprentissage de foulon, au profit de Jean Naudin, pour une durée de 3 ans et moyennant que le maître foulon lui donnera 12 livres tournois et deux *chefs* d'habillements de serge complets, c'est-à-dire haut de chausses et bas de chausses, doublés de toile, à l'exception des manches, 2 paires de souliers, 2 chapeaux, 3 chemises et l'entretien ra de sabots. — Rôle de 68 livres 8 sous 6 deniers de taille à lever sur les habitants de la paroisse de Plaimpied. — Assemblée des habitants dudit Plaimpied pour protester contre les entreprises de quelques-uns des habitants qui essayent, à l'aide des fossés, de réunir à leurs prés une partie du communal. — Sommation réitérée par René Charrot, archer du lieutenant criminel de robe courte à Châtillon-sur-Indre, au nom de Louis Robin, lieutenant criminel audit lieu, à Claude Pellet, prévôt provincial en Berry, pour qu'il lui fournisse les deux archers de la maréchaussée à joindre à celui déjà résidant à Châtillon, pour y servir sous l'autorité dudit lieutenant criminel. — Protestations de la part des chanoines de Notre-Dame de Sales contre l'official de Bourges, qui, jugeant contre eux au mépris de tout droit, a prétendu leur imposer un avocat de son choix et interdire leur chapitre, les réclamants arguant de la nullité de ses décisions dont ils prennent acte authentique. — Assemblée du chapitre de Montermoyen, dans laquelle les chanoines choisissent pour greffier et scribe Aimé Doulcet, notaire royal à Bourges, en remplacement de François Hodeau, démissionnaire.

E. 1423. (Registre.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1609. — Bail d'acense par Gilbert Racault, marchand, à Hélie Leroux, tanneur, pour 5 années et moyennant 22 livres tournois par an, d'une tannerie, située à Bourges, au fau-

bourg d'Auron, avec ses fosses et son mobilier, comprenant 2 *queaulx*, une grande cuve, une chaudière de trente *tynres* (seaux) d'eau, 2 pellins, le plancher garni avec 2 chevalets et 2 paires de tenailles. — Arrangement entre Marguerite Poullet, veuve Langot, avec son fils Antoine Langot, en vertu duquel ladite veuve, « pour la restitution des droits, douaire et advantages qui pourroient estre deubs par le contract du mariage d'entre elle et ledict deffunct », son fils lui donne 60 livres en doubles pistolets et douzains, une couverture de catalogne rouge, une paire de landiers de fer faits à chaufferette, un « chaslit de couche » en noyer, un banc à dossier en chêne, un pavillon de toile peinte en jaune et noir, plus tous les meubles apportés par elle et garnissant sa chambre et tous ses habits, ainsi que ceux du défunt, avec ses armes. — Désistement de communauté entre Léonarde Moreau, veuve Simon Berger, et Pierre Bernay, exploitant avec lesdits époux la métairie de la Largesse, dans la paroisse de Plaimpied, moyennant que ledit Bernay lui laissera tout son mobilier, ses habits, bagues, joyaux et linge, une livre de *plain* à filer, 2 aunes et demi de toile neuve, 2 poules, une oie, une *coche* (truie) *senée* (châtrée), une chopine d'huile, une livre de beurre et 3 septiers de blé, mesure de Bourges, par moitié seigle et marsèche. — Déclaration par Claude Donjon, serviteur du chancelier de l'église de Bourges, que, si le doyen de l'église de Montermoyen et Claude Molinet, maître tonnelier, ont vendu, solidairement avec lui, au chanoine Duchassin, 18 livres 15 sous de rente pour un capital de 360 livres tournois, en réalité l'emprunt de ladite somme a été fait par Donjon seul, qui en demeure responsable. — Accord intervenu entre Simon Aupetit et Gabrielle Tillay, sur ce que feu Martin Aupetit, prêtre et oncle de Simon, lui avait légué une métairie et d'autres héritages, à la charge de payer à sa sœur, Anne Aupetit, 150 livres que ladite Gabrielle Tillay, mère de ladite Anne, réclamait après la mort de celle-ci comme étant son héritière, par lequel accord elle abandonne ses prétentions contre la cession à elle faite par Simon de tous les biens patrimoniaux à lui échus dans la paroisse de Sauvat-en-Combraille, par suite du décès de ses parents. — Aveu et dénombrement au nom des PP. Jésuites du collège de Sainte-Marie de Bourges, par Olivier Sandrier, recteur, et Nicolas Junot, procureur syndic, vicaires de la Compagnie de Jésus, fait au Roi, comme mouvant de la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre, de la métairie de Pisseloup, dans la paroisse de Quincy et de ses dépendances.

E. 1424. (Liasse.) — 82 feuillets, papier.

1611. — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent, à Bourges, pour l'élection des auditeurs des comptes de la fabrique. — Estimation des vêtements que Benoît de Lépine, meunier à Bourges, donne à Pierre Boisseau, marchand, en paiement d'une dette de 60 livres tournois : une robe de drap gris à usage de femme ayant le corps (corsage) doublé de toile et sur les plis de *reusche* noir, 15 livres ; une cotte de drap violet ayant le corps de serge noire doublé de drap noir et rouge, 7 livres ; deux ciels de toile de plain, l'un frangé de fils *d'espine*, et l'autre de fil blanc alisé (usé), 10 livres ; 2 douzaines et demi de serviettes de toile de plain neuves, 10 livres ; 2 nappes de toile, plain et étoupes, l'une neuve, l'autre alisée, 40 sous ; une robe de drap grise de teinture, 10 livres ; 7 aunes de toile de plain et une pièce, 7 livres ; total de l'estimation, 61 livres tournois. — Bail d'acense à Martin Pitaut, marchand à Saint-Symphorien, des dîmes du prieuré de Saint-Fulgent de Bourges, dans la paroisse de Chambon, par Pierre Boy, marchand fermier des dîmes, au prix de 36 livres tournois. — Reconnaissance par Pierre Morin, compagnon paumier, à Jean Johanneau, maître paumier à Bourges, d'un emprunt de 12 livres tournois contracté pour trois mois et pour lequel il a fourni en gage « quatre petits diamens fins, le tout enchâssé en or, comme pour servir à ung collier ou pendant d'oreille, plus 2 aigneaux (anneaux) d'or ; en l'ung y a enchassé une *clapodine* (crapaudine), et en l'autre ung *lapy* (lapis lazuli) gravé, plus une petite pierre blanche carrée non enchassée, plus son sacq de cuir dans lequel sont ses besongnes ». — Transport de créance par François Dautry, vigneron, à son fils Jean, étudiant en l'université de Bourges, de la somme de 13 livres 10 sous à lui restant due sur le prix de pension de Jacques Bernardon, jadis aussi écolier dans ladite université et son pensionnaire. — Rôle de la taille sur les habitants de Givaudins, montant en principal à 124 livres 16 sous 6 deniers, plus 4 livres 10 sous pour les feu et chandelle et la façon du rôle, plus 6 livres 4 sous pour le sou pour livre ; au total, 135 livres 10 sous 6 deniers. — Marché par lequel Michel Roullon, cordier à Bourges, s'engage à faire pour Jacques Vallée, paumier à Issoudun, « un fillet de crain pour mettre à la bricolle du jeu de paulme d'Issouldung », à raison de 8 sous la livre, sur quoi ledit Vallée paie par avance 14 livres tournois.

E. 1425. (Registre.) — In-4°, 213 feuillets, papier.

1611. — Bail d'acense par Robert Moreau, huissier des finances, à Marc Tassat, hôtelier à Levet, moyennant 20 sous pour les six premiers mois, plus 50 sous et un lièvre, chacune des deux années suivantes, du droit de l'amende de la justice de Levet, « en ce qui dépend de la prévôté de Bourges seullement », le bailleur s'étant réservé les défauts,

congés, oppositions et appellations en matière possessoire. Quant aux amendes pour injures et contraventions à la *bannie* des vendanges, elles se partageront par moitié. — Vente par Antoine Abraham, compagnon couvreur à Bourges, à son frère Jean, demeurant dans la paroisse de Lairac, près Boussac, de toute sa portion d'héritage, provenant de leurs défunts parents, dans ladite paroisse, et moyennant 91 livres tournois, payables dans un délai de six mois. — Amortissement d'une rente annuelle de 75 livres, due par les Jésuites du collège de Bourges, à Philippe Niquet, moyennant le remboursement d'un capital de 1,500 livres tournois. — Marché entre Jean Tardif, religieux de l'abbaye de Plaimpied et prieur-curé de Lissay, et Jacques Gendraut, prêtre d'Auvergne, par lequel ce dernier s'engage à partager avec ledit curé le service de la cure dudit Lissay, ainsi que ses produits et ses charges, à condition d'être nourri et logé au presbytère et de verser par an audit curé 50 livres tournois. — Désistement par Claude Fanton, hôtelier à Bourges, des revendications par lui exercées en justice contre Claudine Gasté, femme de Gilbert Bavier, vigneron, au sujet d'une somme de 13 livres à lui léguée par sa feue mère Anne Bergerat, sur ladite Gasté. — Partage par la voie du tirage au sort, entre Jean Bellin et Jean Nuet, maîtres bouchers, et Antoine Bellin, marchand poilier à Bourges, de la part de succession de leur père, à eux restée à la suite d'un premier partage fait avec leur mère et belle-mère.

E. 1426. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1612. — Engagement pris par François Joing, tisserand en draps à Issoudun, envers Antoine Gautron, laboureur au Subdray, de lui remettre à temps préfix une obligation de 46 livres que son frère Noël Join, charron à Lazenay-sous-la-Ferté, lui avait cédée, comme lui ayant été consentie par ledit Gautron, et qu'il avait cédée à son tour à « ung nommé » Guénois, marchand audit Issoudun. — Cession par Claude Saucier, marchand à Bourges, au profit de Michel Lerat, maître savetier, de la dette contractée envers lui par maître Pierre Bigourret, jusqu'à concurrence de 13 livres 3 sous, somme représentant celle pour laquelle il s'est engagé envers ledit Lerat, en mettant chez lui en apprentissage le jeune Michel Moreau, fils d'un premier mari de sa femme. — Protestation par Philippe Carré, notaire royal à Bourges, contre les agissements de Gilbert Jaupitre, fermier des moulins de Saint-Outrille, appartenant au chapitre du Château-les-Bourges, et auquel il avait confié un cheptel de quatre bêtes chevalines, que celui-ci a laissées demi-mortes faute de soins et de nourriture, depuis au moins deux jours qu'il a disparu, avec réserves sur ce qu'il lui conviendra de faire pour sauvegarder ses intérêts. — Sommation faite par François Lavau à Claude Trépignat, tous deux vignerons à Plaimpied, d'avoir à déguerpir de la maison qu'il occupe, et qui est la propriété dudit Lavau, au terme de la Saint-Michel, « aultrement proteste de getter ses meubles hors et de se pourvoir par les voyes de droict, n'estant raisonnable que ledit Lavau soit délogé et que ledit Trépignat sois logé en son logis ». — Rôle de répartition de 138 livres 2 sous 6 deniers de taille au principal sur les paroissiens de Givaudins, plus 4 livres 15 sous pour feu, chandelle et façon de rôle et 7 livres 2 sous 6 deniers pour le sol pour livre, soit au total, 150 livres tournois. — Vente par Pierre Dumez, bourgeois de Bourges, au profit de Jean Esperon, marchand, voiturier tourangeau, moyennant la somme de 300 livres, dont 40 payées comptant, de 1,040 boisseaux de marsèche, nouvelle mesure de Bourges.

E. 1427 (Registre.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1612. — Procuration donnée par le révérend père Didier Mougin, procureur syndic et général des Jésuites de Bourges, à maître François Lebas, procureur au présidial de la même ville, pour représenter lesdits vénérables en toutes causes et devant toutes les juridictions. — Quittance par Claude Devaunes, marchand et fermier de l'abbaye de Plaimpied, de la somme de 31 sous 3 deniers due par François de Saint-Clément, laboureur, pour cinq années d'arrérages d'une rente annuelle de 2 sous 6 deniers pour son droit de fournage, et de 3 sous 9 deniers pour le droit de cornage de ses six bœufs. — Acense pour 3 ans, et moyennant 100 livres tournois une fois payée, par Pierre Boisseau, à Nicolas Michel, tous deux bouchers, du banc qui adviendra à ce dernier, lors de l'alotissement, dans la boucherie de la place Gordaine. — Vente par les héritiers Malaizé, sieurs du Breuil, au profit de Pierre Boisseau, marchand, d'une rente annuelle, perpétuelle et foncière de 22 septiers de blé, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, plus 6 poules et 70 sous tournois, avec 6 deniers parisis de cens accordable, suivant la coutume, à prélever dans la paroisse de Crosses, le tout moyennant 1,950 livres tournois. — Reconnaissance envers l'abbé de Plaimpied, par Guillaume Delhomme, Alexis Michon et consorts, tous paroissiens de Plaimpied, de l'obligation où ils sont de servir chaque année audit abbé 15 deniers tournois de redevance pour chaque paire de bœufs qu'ils possèdent. — Procuration donnée par les PP. Jésuites de Bourges à Claude de Saint-Père, écolier à l'université de Bourges, fils de Claude de Saint-Père, secrétaire de la chambre du Roi, choisi par eux

comme vicaire vivant et mourant, pour rendre foi et hommage et présenter aveu et dénombrement de leur part à messire Élie de Sainte-Fère, sieur de Blancafort, de ce qu'ils possèdent en fief de lui dans sadite paroisse.

E. 1428. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1613. — Contrat d'apprentissage du métier de barbier-chirurgien, pendant une année, pour le jeune Pierre Charrier, au prix de 66 livres tournois. — Contrat de cheptel entre demoiselle Claude Bidard, veuve d'Étienne Bigot, comme tutrice de ses enfants, d'une part, et Marie Desbans, veuve Fabry et ses associés, métayers à Senay, paroisse de Preuilly, ledit cheptel comprenant 7 bœufs arables, 4 vaches mères et 2 taures, placés à croît et décroît et estimés 84 écus 30 sous. — Compte rendu par Claude Cortat, maréchal, procureur de l'église Saint-Fulgent de Bourges, pour l'exercice de 1611-1612, étant expliqué que ledit receveur « ne se charge et faict recepte tant des bouestes du revenu d'icelle (église) que du pain bénist que de ce qui reste le curé paié ». Résultat du compte, recette : 187 livres 7 sous 6 deniers; dépense : 152 livres 7 sous 10 deniers; boni : 34 livres 19 sous 8 deniers. — Rôle des tailles de la paroisse de Saint-Just, qui se décompose comme suit : principal de la taille, 95 livres; taillon, 73 livres; maréchaussée, 27 livres; quittances, 3 sous 4 deniers; droit de vérification, 105 sous; part des commissions, 62 sous 6 deniers, plus 15 sous pour le greffier; soit : 303 livres 10 deniers, à quoi ajouté par autre commission, 158 livres 20 deniers; total : 461 livres 8 deniers. — Accord entre Louis Charpentier et Claude Évrard, marchands, adjudicataires de la ferme des bois et charbons à Bourges, par lequel ils conviennent que, chacun d'eux, ayant pris la moitié du prix de la ferme à sa charge, ils partageront chaque jour la recette par parts égales pour chacun d'eux. — Quittance de 280 livres tournois, reçues de messire Guillaume de l'Aubespine, sieur de Châteauneuf-sur-Cher, par André Romillay, dit Tenaille, marchand, voiturier par eau sur le Cher, pour livraison de 20 milliers d'ardoises au port de la Chappe, à Bourges. — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent, qui décident les réparations à faire à la cure, remettant à une autre époque celles des murs du cimetière, et arrêtent que tout notable de la paroisse qui désirera fonder un salut pour les morts de sa famille devra y consacrer une rente annuelle de 4 livres 10 sous sur ses biens. — Transport par maître Sylvestre Coppin, chanoine de Notre-Dame de Sales, au profit de Jacques Guillot, chanoine de Saint-Étienne, de 20 livres tournois, en lesquelles Raphaël Perdriat, vicaire audit Notre-Dame, a été condamné envers ledit Coppin, par jugement de l'official, pour excès et sévices à son égard. — Marché entre Jean Petit, messager et archer ordinaire de la ville de Bourges, et Pierre Dumez, bourgeois et fermier de Jussy-le-Chaudrier, au nom du seigneur de Jussy et Châteaumeillant, pour ramener de Paris à Bourges une sorcière, appelant de Châteaumeillant à Paris, où elle est emprisonnée à la conciergerie du Palais, et en même temps l'arrêt de condamnation ou, à son défaut, attestation du refus, et remettre le tout au geôlier de la Chambre des comptes, à Bourges, et ce, moyennant la somme de 25 livres tournois. — Résignation en faveur d'Olivier Amiguet, par Gilbert Duval, de son office d'archer de la maréchaussée de Berry, en résidence à Châteauroux. — Acte par lequel Guillaume Delarue, bourgeois de Bourges, sommé de déguerpir du logement qu'il occupe par loyer, en rendant les clefs au sergent chargé de lui signifier son expulsion, fait devant lui « description des serrures, courroux (verrous), locquets et portes de ladite maison ». — Autorisation donnée à Nicolas Decharme, carrier, par maître Martin Duchassin, chanoine de Notre-Dame de Sales, d'exploiter une carrière dans le faubourg Saint-Ambroix, à Bourges, pendant un an et moyennant 18 livres tournois. — Marché entre Yves Heurtault, sieur de Barmont, et Louis Auroux, maître paveur, par lequel ce dernier s'engage à paver à neuf le pont de Saint-Denys, près d'Issoudun, au prix de 10 sous la toise carrée.

E. 1429. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1613. — Commission donnée par les PP. Jésuites du collège de Bourges, au père Jean Daniel, de s'aboucher avec l'abbé de Grandmont, au diocèse de Limoges, à l'effet par lui d'approuver la résignation qui a été faite en faveur desdits Pères du prieuré du petit Grandmont, par le prieur titulaire, et son annexion au collège de Bourges. — Transaction entre lesdits Jésuites et Silvain Soulas, leur fermier, dans la métairie de Montaudry, par laquelle ce dernier s'engage à payer dorénavant le dîme entier des moissons à partager entre les Pères et le curé de Foëcy, à raison de 13 gerbes l'une, et de même pour toutes les autres dîmes. — Testament par lequel Pierre Pighon, écolier en l'université de Bourges, sur le point d'entrer dans l'ordre des Augustins, déclare faire son légataire universel son frère Jean Pighon, curé de Tralègue, au diocèse de Clermont, en souvenir des soins qu'il n'a cessé d'avoir pour son éducation et son instruction, pendant 13 ou 14 ans, dans les conditions suivantes : pendant 2 ans au collège de Saint-Gervais, à raison de 25 livres tournois et 4 septiers de seigle par an de pension; 3 ans à Clermont, au prix de 36 livres pour la chambre et 45 livres pour la nourriture; à Billon, 2 ans et demi, à raison

de 80 livres par an; enfin, à Bourges, où il a complété ses études à ses frais. Le testateur ne réserve sur sa succession que 3 livres à chacun de ses autres frères et sœurs, et seulement 5 sous à chacun des « utérins ». — Bail d'acense par le fermier général de l'abbaye de Plaimpied, au profit de René Andrivaut, meunier des moulins banneaux dudit lieu de Plaimpied, pour 7 ans et moyennant 4 muids 6 septiers de blé « modure », 4 douzaines d'anguilles, 2 chapons et une oie grasse, chaque année. — Discussion et répartition des deniers provenant de la succession de Marie Donnacier, entre François Magousté, archer de la maréchaussée de Berry, Pierre Blanchet, pâtissier, et Philippe Guimon, boulanger, ladite succession évaluée à 365 livres 7 sous un denier, y compris 7 pièces de morues estimées 35 sous et laissées à Magousté, ainsi qu'un *boucaut* de beurre évalué à 10 livres, de quoi à déduire 127 livres 5 sous 8 deniers pour frais d'enterrement et dettes laissées par la défunte, restent 238 livres 1 sou 5 deniers, sur quoi les époux Blanchet n'arriveront en partage qu'après avoir rapporté 100 livres tournois, avancées pour leur dot par ladite Donnacier sur sa succession.

E. 1430. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1614. — Quittance réciproque par laquelle Samuel Savignat et Grégoire Simonnat, maître et compagnon corroyeurs, se tiennent réciproquement quittes, en se séparant, l'un envers l'autre, le maître déclarant que le compagnon l'a bien servi, le compagnon que le maître l'a bien payé. — Marché entre Gilbert Dameur et ses associés, vignerons, et Jacques Latortuffe et consorts, fermiers des dîmes du Subdray, par lequel les premiers s'engagent à battre tous les grains de dîme que les seconds ont engrangés; les conditions sont les suivantes, moyennant 55 sous par muid de grain battu et 5 sous par *gluis* ou botte de paille formé, les batteurs feront « tous les gluys qui se pourront faire des gros bleds », mettant les pailles plus fines en bottes, ensacheront et mettront à la voiture le grain battu et monteront la paille au *chaffaud*, et il leur sera délivré une quarte de vin « à chaque *lanssée* qu'ils feront ». — Engagement, à titre de clerc, de Gilbert Tardif, du pays d'Auvergne, chez Jacques Johanneret, notaire royal à Bourges, pendant un an, à condition que ledit notaire enseignera audit clerc « à son pouvoir, l'art d'escripture et pratique d'iceluy », s'engage à « le nourrir, coucher et hospitalizer bien et honnestement sellon son estat », en échange de quoi ledit Tardif donnera 33 livres, plus deux fromages « de forme ». — Sommation faite par les PP. Jésuites du collège de Bourges à Joseph Regnard, maître maçon et tailleur de pierres, de leur fournir, le plus promptement possible, comme il s'y est engagé, des corbelets pour cheminées, des *accoudouers* et des marches d'escalier et autres pierres nécessaires à la construction des nouvelles classes, « d'autant que, par faute du fournissement desdites pierres, les massons et ouvriers sont contrainctz de laisser la besougne imparfaite, au grand dommage desdits vénérables qui sont grandement pressez de parachever lesdites classes ». — Convention par laquelle Georges Trihoire, praticien, s'engage à grossoyer, pour le notaire Georges Johanneret, et en 637 feuillets, le terrier de la seigneurie de Chambon et Saint-Just, moyennant 5 sous tournois par peau de parchemin écrite; ledit parchemin devant être fourni par le notaire. — Traité par lequel Jean Minois, boulanger à Bourges, s'engage à cuire pour Blaise Gojon, hôtelier, et sa femme, leur pain jusqu'à concurrence de deux boisseaux par semaine, au moins, « pour leur taverne, tant qu'ils vendront vin et sans qu'ils en puissent prendre ailleurs, et en cas qu'ils en prennent ailleurs que chez ledit Minois, ils payeront leur cuysson comme ung autre; lequel pain qu'ils prendront chez luy, ils le payeront au *pro rata* de ce qu'il vaudra ».

E. 1431. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

1614. — Quittance donnée par Jean Dumez, fermier général de la seigneurie du Châtelier, agissant en cette qualité et au nom du seigneur dudit lieu, Jean du Houssay, à Antoine Collin et Antoine Mazeau, archers de la maréchaussée de Berry et anciens fermiers de ladite terre, pour une somme de 994 livres 17 sous tournois, représentant le chiffre du « mespert » subi par le bétail qui leur avait été donné à cheptel en prenant la ferme et accepté depuis par Dumez. — Cession à Antoine Besson, marchand, par Jean Boursault, chevaucheur de l'écurie du Roi et maître de la poste et des relais à Bourges, du bail de la terre et seigneurie de Verrières, dans la paroisse de Nérondes, durant trois ans, et moyennant 300 livres par an. — Marché entre François Saulet et Jean Pinette, marchands et fermiers de la terre de la Vèvre, avec Jean Malard, pêcheur, par lequel ils lui afferment, pour une durée de 4 ans, la pêche des rivières de ladite seigneurie, moyennant 24 livres tournois et 8 plats de poisson évalués chacun 7 sous 6 deniers. — Autre, entre les PP. Jésuites du collège de Bourges et Nicolas Dechaumes, carrier, par lequel ils lui afferment les carrières de Lazenay, près Bourges, pendant 7 ans, à raison de 15 livres tournois par an, et moyennant qu'il s'engage, pendant la durée de son acense, à fournir les moellons nécessaires à la construction des bâtiments du collège, au prix

de 12 sous la charretée, la charge ayant six pieds de longueur sur un pied de hauteur; les quartiers, moyennant 4 sous 6 deniers la pièce, et les parpins, pour 6 sous la pièce, tout rendu conduit.

E. 1432. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1615. — Contrat d'association sous le régime de la communauté et sous la direction de Étiennette Bernagou, veuve Arrault; ladite association comprenant Mathieu et Georges Arrault ses fils, et la femme du premier, Philippe Guérin, leur beau-père, avec sa femme, et Jean Bordery, fils d'un premier lit de cette dernière; chacun d'eux entrant pour un septième dans l'association, quant aux meubles, et partageant, quant aux immeubles, les acquêts et conquêts à venir; tous devant aller demeurer avec ladite veuve Bernagou. Quant aux biens de la femme de Mathieu Arrault, l'usufruit en sera seul compris dans l'association; et, si plus tard, Georges Arrault et Jean Bordery se marient, leurs femmes entreront dans l'association, avec leurs biens, chacune pour un neuvième. — Quittance de 36 livres tournois par Guillaume Henriot, laboureur à Primelles, au profit de François Magousté, archer en la maréchaussée de Berry et hôtelier de l'*Écu de France*, à Bourges, pour prix d'un cheval que Henriot avait perdu dans son auberge. — Contrat de ferme à Michel Montigny, vigneron à Marmagne, par Jean Minereau, fermier général des Jésuites du collège de Bourges, pour 5 années et moyennant 3 livres 10 sous par an, du dîme de Marmagne, dépendant dudit collège et appelé le dîme de Bouchaubert. — Contrat d'association commerciale entre Pierre Carraud et Félix Ferron, marchands à Bourges, pour 9 ans, devant demeurer ensemble, « mesmes s'ils ou l'ung d'eulx estoient mallades ou indisposez, ils ou celluy qui se trouvera indisposé sera nourry, traicté et médicamenté, soit de médecin, appothicaire, barbiers ou autres choses nécessaires et propres à ung mallade, sans y rien espargner pour acquérir garison, le tout à communs frais et despens ». Participation par moitié dans les achats, et celui qui, dans l'association, se trouvera avoir apporté le plus ne pourra en profiter que dans la proportion de 5 p. 0/0. — Traité par Claude Pallias, notaire en Dauphiné, avec lesdits Carraud et Ferron, par lequel il s'engage, pendant 3 ans, « de les servir bien et fidellement au trafficq et commerce de marchandise », moyennant 75 livres tournois par an, l'entretien de ses souliers et sa nourriture, mais il sera tenu en échange à leur verser 150 livres tournois pour frais d'apprentissage.

E. 1433. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1615-1616. — Sommation réitérée de noble Libéral de Ligonas, ancien archer des gardes du corps du Roi, aux vénérables de Notre-Dame de Sales, demandant que, comme Macé Davau, avec lequel il est en procès, soutient qu'il est chanoine dudit chapitre, bien que les chanoines aient assuré qu'il n'est que prêtre habitué dudit Notre-Dame, lesdits chanoines veuillent bien renouveler leur déclaration, à quoi les chanoines répondent en déclarant qu'en effet il est bien membre du chapitre, dont acte. — Procuration donnée à (nom en blanc), par Étienne Ruellé, sieur de Croiches, secrétaire de la feue Reine douarière Louise, pour faire valoir par-devant le bailli de Cosne son privilège d'exemption de toutes tutelles et curatelles, en vertu des lettres acquises dès l'année 1603 et qui le dispensent d'être nommé tuteur des enfants de feu Jean Lagogué, sieur de Fontaine, en son vivant, élu particulier à Cosne. — Marché passé par Jean Dechardon, sieur de Lugny, écuyer du duc de Sully, avec deux voituriers de Bourges qui s'engagent à voiturer les meubles que ledit seigneur leur fera prendre à Saint-Amand-Montrond, pour une destination quelconque, avec 2 charrettes attelées de 6 chevaux, 2 de limon et 4 de trait, le poids de charge ne dépassant pas 1,700, et moyennant 50 sous par cheval et par jour. — Choix fait d'un commun accord des sieurs Charles Bigot, sieur d'Ormoy, et Charles Debrielle, avocat au présidial de Bourges, comme arbitres entre les Jésuites du collège de Bourges, et Jean Taupin et consorts, laboureurs à Marmagne, dans le procès porté par eux en appel devant le parlement; celui des deux qui refusera de se soumettre à la sentence desdits arbitres se condamnant d'avance à un dédommagement de 100 écus. — Accord entre Jean Léonard, marchand, et Gilbert Aupetit, maréchal, par lequel ce dernier consent à ce que son voisin redresse à ses frais le mur mitoyen qui les sépare, à condition que, si les sablières qui couronnent ledit mur et si la muraille elle-même ont besoin d'être remplacées ou réparées dans cette opération, il est entendu que ce sera aux dépens de Léonard. — Commission donnée par René Conraut, marchand voiturier, à Pierre Neveu, marchand à Bourges, en conséquence du jugement rendu en sa faveur par les juges-consuls de ladite ville, contre Jean Gon de Tours, pour aller à Dun-le-Roi se faire délivrer les marchandises a réclamer au commis dudit Gon, et, au besoin, louer un local pour les y déposer en sûreté. — Marché d'*accueillage* pour Gabriel Coulombier, chez Pierre Larchevêque, laboureur, pour un an et moyennant 15 livres tournois, une chemise, une paire de guêtres, une paire de souliers et une paire de « carrellure ». — Marché entre les Jésuites du

collège de Bourges et les menuisiers Jean Pinardeau et Michel Lusse, pour la confection des croisées nécessaires aux nouveaux bâtiments dudit collège, lesdites croisées de deux grandeurs, savoir : les grandes de 9 pieds de haut, les petites de 7, les unes et les autres larges de 4 pieds et demi, à 6 châssis et autant de volets chacune, établies, les unes dans les autres, à raison de 4 livres 10 sous « pour chacune creusée complete et bien fète... et y travailleront sans discontinuation, sauf fortune de malladie ». — Acte par lequel Antoine Delage, vigneron à Bourges, reconnaît qu'en venant demeurer avec lui, sa belle-mère Chrétienne Blanche a apporté un mobilier, composé des articles suivants : un lit complet avec 5 linceulx (draps), 3 nappes, 7 serviettes, 6 aunes de toile de 2 « plains », 28 livres pesant de vaisselle d'étain, 3 chaudières, une poêle en fer, une « lambe » à 4 cornes, un bassin d'étain « faict en coffineau » (entonnoir), 7 livres de chanvre et filet, un coffre de bois de chêne fermant à clé et une corbeille d'osier, le tout estimé 69 livres tournois. — Rôle de répartition d'une taille de 19 livres 11 sous 4 deniers sur les habitants de la paroisse de Givaudins.

E. 1434. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

1616. — Donation viagère par Jean Tullier, sieur du Réau et de Bouy, à son frère Pierre Tullier, chanoine de Bourges, de l'usufruit du domaine du Réau, situé paroisse de Sainte-Thorette. — Bail d'acense, pour 3 ans, par maître Martin Duchassin, chanoine de Notre-Dame de Sales et curé de Sainte-Lisaigne, au profit de messire Gilbert Jamenet, prêtre du diocèse de Clermont, de tout le revenu de la cure dudit Sainte-Lisaigne, moyennant 240 livres par an, plus un tonneau de vin pur clairet du cru des vignes de ladite cure ou du pressoir appelé le Pressoir-l'Évêque, à la charge de desservir la cure, d'en acquitter les décimes, plus de payer le droit annuel de 32 sous 6 deniers de patronage dû au chapitre de Montermoyen de Bourges. — Arrangement entre les époux Vinot et Guillaume Chesnard, chanoine de Notre-Dame de Sales. La femme Vinot réclamait de son ancien tuteur Jean Pinard la délivrance des sommes portées à son compte de tutelle, s'élevant à 69 livres 16 sous 2 deniers et, à défaut de versement de ladite somme, menaçait de saisir une maison récemment vendue par Pinard au chanoine Chesnard, ce que celui-ci évita en payant, de concert avec les réclamants, la somme de 66 livres. — Affermage par Étienne Huet, notaire à Bourges, et consorts, à Pierre Thépin, notaire royal à Morogues, de la marque des cuirs dans la ville des Aix-d'Angillon, pendant 3 ans et au prix de 9 livres tournois par an. — Déclaration par Jean de Culon, écuyer, sieur de la Cour, que, bien que Robert Pèchereau ait constitué une rente annuelle de 62 livres 10 sous pour un capital de 1,000 livres, au profit d'Adam Regnaut, lieutenant du prévôt du maréchal de La Châtre, c'est à son profit que l'emprunt a été fait, et que ledit Pèchereau en reste déchargé. — Vente par Jean Jordrin, laboureur, à Charles Decamp, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, de 22 pièces de *laiz* ou baliveaux coupés dans le bois des Ouches, paroisse de Bouy, et transportés tout ébranchés à domicile, ainsi que « les simaux et branchages » emplissant 2 voitures à 3 chevaux, le tout pour le prix de 40 livres tournois. — Obligation par laquelle Étienne et Nicolas de Noireterre, légataires de leur aïeule Anne Girardeau, veuve de Charles Papuzeau, conseiller au présidial de Bourges, s'engagent envers leur sœur, femme de Étienne Ruellé, sieur de Croiches, à lui verser la somme de 180 livres tournois, moyennant qu'elle renonce à rien réclamer dans la succession de leur commune aïeule.

E. 1435. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1617. — Engagement pris par Jean Boivin, bourgeois d'Issoudun et homme d'armes de la compagnie du duc de Mayenne, envers François Magousté, archer de la maréchaussée de Berry et maître de l'hôtel de l'*Écu de France*, à Bourges, de l'indemniser de toutes les conséquences du procès contre lui intenté par Jason Perrot, procureur au siège d'Issoudun, le poursuivant devant plusieurs juridictions, au sujet d'un cheval saisi sur ledit Boivin, alors logé chez Magousté, qui y aurait fait opposition jusqu'à concurrence de la somme de 142 livres, montant de la dépense chez lui faite par Magousté. — Marché par lequel Jean Ledoux, maître maréchal à Bourges, s'engage, pendant un an, à soigner et renouveler la ferrure des six chevaux de Fiacre Taconnat, laboureur, et à entretenir, pendant le même temps, ses trois chevaux « de poincte et d'alumelle », moyennant la somme de 24 livres tournois et 3 boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges. — Quittance donnée par Blaise Marat, pauvre lépreux, à la communauté des paroissiens de Saint-Fulgent de Bourges, pour les objets suivants : une robe et un manteau de drap gris, une écuelle à oreilles et une autre plate, une assiette, une tasse et un pot de chopine, le tout en étain, plus 30 livres tournois, à lui ordonnés être remis par exécutoire du grand aumônier, signé : Jacques, cardinal Du Perron. — Acte dressé à la réquisition de Julien Buisson, serviteur, chargé par Séry, maréchal à Orléans, de lui ramener un cheval, loué par lui à un nommé Chartron de Montluçon, pour le mener à Bourges, des excès et sévices graves exercés sur ledit Buisson, par ledit

Chartron, dans la réclamation qu'il lui fit du salaire convenu pour le retour du cheval à Orléans. — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Fulgent de Bourges, pour le choix de deux nouveaux procureurs, ceux élus dans une réunion précédente refusant leur fonction comme l'ayant déjà exercée une fois. — Rôle de la taille imposée sur la paroisse de Jussy-Champagne, montant à 952 livres 11 sous 6 deniers, soit, par chaque quartier, 238 livres 2 sous 6 deniers. — Réception du jeune Pierre Mineau comme novice dans l'abbaye de Plaimpied. — Prise de possession par Claude Descombes, de la vicairie de Saint-Nicolas, dans l'église de Notre-Dame de Sales à Bourges.

E. 1436. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1617. — Cession par Louis Marchand, laboureur, à son frère Alexandre Marchand, cocher du général Foucault, à Bourges, de toute succession à laquelle il puisse prétendre de ses auteurs ou d'ailleurs et pour répondre de la somme de 11 livres tournois due par lui à son frère. — Transaction entre les PP. Jésuites de Bourges, prieurs-curés de Blancafort, et messire Jacques Gillet, aumônier ordinaire du Roi, curé de Concressault et prieur de la Mère-Dieu, au sujet de la part dans les dimes de Blancafort, qu'il réclamait en sa dite qualité de prieur, par laquelle transaction ledit Gillet renonce à ses prétentions, moyennant une rente foncière et perpétuelle de 12 livres par an, dont le prieuré de Blancafort restera chargé, au profit de celui de la Mère-Dieu. — Convention par laquelle Jean Villatier, maître bourrelier à Bourges, pour couper court aux plaintes en excès et sévices graves portés contre lui par Jean Pinault, chandelier, s'engage à lui verser, à titre de dommages et intérêts, la somme de 8 livres tournois, plus une douzaine et demi de fagots. — Marché de Christophe Gautier, marchand à Vauvray-sur-Loire, par lequel il s'engage, envers les Jésuites du collège de Bourges, à voiturer pour eux, du Pont-de-Sé jusqu'au port de la Chappe, à Bourges, 52 milliers d'ardoise grosse, rousse ou noire, moyennant 6 livres tournois par millier. — Contrat d'association en communauté entre Toussaint Vinson et Silvain Baracher, laboureurs, paroissiens d'Arçay, et leurs femmes, chacun apportant à la communauté tout son bien et y participant pour son quart. — Abandon de tous ses biens, tant meubles qu'immeubles, sauf sa chambre garnie, à ses cinq enfants, par Jacqueline Barbault, veuve de Jean Germain, boucher, à la condition d'une pension viagère, servie par eux de trois mois en trois mois, de 100 livres tournois.

E. 1437. (Registre.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1617-1618. — Minute du terrier du chapitre de Notre-Dame de Sales, dans les limites de la ville et septaine de Bourges. Noms des déclarants : Jeanne Paon, veuve Fouchier. Laurent Degaret, contrôleur au grenier à sel. Louis Dubois, archer de la maréchaussée de Berry. Michel Museau, *idem*. Philippe Labbe, sieur de Champgrand. Guillaume Badin, marchand. Antoine Amignon, avocat au présidial. Charles Leveau, vigneron. Étienne Turpin, boulanger. Pierre Naudin, curé de Sainte-Croix, à Bourges. Bruneau et Louis Guidollet. Andrée Griffon, femme Méry. Philippe Niquet. Pasquet Brunet, marchand toilier. Jean Bajou. Jean Dumez. Jean Robinet, apothicaire. François Babou. Jean Lansson. François Roger, marchand. Claude Gray, vigneron. Jean Martin, *idem*. Pierre Verdelet, *idem*. Vincent Gaultier, *idem*. Michel Landine, bourgeois. Anne Bouchier, femme Penot. Léonard Berger, vigneron. Robert Charton. Germain Estrelin, marchand. David Labbe, vigneron. Antoine Descayeux, notaire. Jean Brun, tonnelier-vinaigrier. Pierre Chesne, sergent royal. Blaise Clavier, marchand. Philippe Bonnet, avocat. Pierre Chaffaut, vigneron. Madeleine Mercier, veuve Bissereau. Jean Penet, serrurier. Isaac Penicle, peigneur et cardeur. Claude Gray, vigneron. Jeanne Regnier, veuve Bardin. François Grandjean, mesureur au grenier à sel. François Dautry, vigneron. Jean Delachaise, *idem*. Françoise Garnier, veuve Pellet. Jean Fleury, boulanger. François Pillard, *idem*. Ursin Bonnemain, pintier. François Communy. François Lajoie, boucher. Marin Adam, jardinier. Jean Devin, barbier-chirurgien. Jean Meunier, pâtissier-cabaretier. François Marin, vigneron. Étienne Réau, *idem*. Jacquette Louzy, veuve Desvignes. Jean Terreux, vigneron. Claude Laurent, *idem*. Michel-Guy Fauche, coutelier. Germain Lauverjat, libraire. Marie Boulolle, veuve Girard. Joseph Groslier, marchand. Jean Gasté, *idem*. Jean Fauvre, *idem*. Bonnet Alliot, cordier. Léonard Dufran, bourrelier. Jean Fanton, vigneron. Thomas Dangourvert, chapelier. Étienne Bouguier, avocat au présidial. Pierre Gouvernelle, foulon. Martin Janot, tisserand en draps. François Legrier, avocat au présidial. Guillaume Giraut, charpentier. Jean Ligier, pêcheur. Pierre Pouillet, pintier. Simon Chantereau, huilier. Perpette Bailly, veuve Bijon. Gilbert Aupetit, maréchal. Jean Savignac, cordonnier. Nicolas Faucard, vigneron. Gilles Mortaigne, taillandier. Nicolas Regnaut, menuisier. Bonnet Alliot, cordier. Pierre Bengy, sieur de Fontillay, receveur des tailles en Berry. Antoine Lesueur, procureur au présidial. Jean Boursaut, maître de la poste à Bourges. Geneviève Chambellan, veuve Bigot. Jean Roteau, marchand. Esmé Boisseau, bou-

langer. Nicole Baudoin, veuve Dufour. Étienne Jacquier, chapelier. Robert, Martin et Mathieu Valentin. Paul Simoneau, vigneron. Anne Pizet, veuve Pelerin. Philbert Mercier. Étienne Delanoue, parcheminier. Jeanne Fauve, veuve Michau. Jean Charrier, vivandier. Gabriel Picault, conseiller au présidial. Jean Mollin, vigneron. Antoine Bordereau, *idem*. Jean Amathieu. Jean Hémeré, bourgeois. Pierre Janot, tisserand en draps. Jacques Marchant, marchand. Henri Dumoulin, sieur de Boisvert, conseiller au présidial. Olivier Dru, hôtelier. Guillaume Chesnard, chanoine de Sales. Mathieu Guillereau, boulanger. Berthomier Beraut, charpentier. Étienne Réau, vigneron. Jean Carré, marchand. François Réau, vigneron. Marie Auroy, veuve Cezard. Jean Fontaine, vicaire de Saint-Étienne. Philbert Leredde, pâtissier. Jean Josselin, charron. François Grandjean, commandant de la grosse tour de Bourges. Jean Guyon, bourgeois. Gilbert, dit Regnault, vigneron. Anne Picault, veuve Thibaut. Jean Boullier, archer de la maréchaussée de Berry. Isaac Boutillier, tailleur. François Naulin, cordier. Denis Sauvestre, marchand. Pierre Mijon, vigneron. Jérôme Rafetin, marchand. Jacques Lecomble et Denis Baraton, vignerons. Jean Berthault, vigneron. Silvain Bluday, *idem*. Pierre Pellisson, marchand. Héliot Macé, couvreur. Jean Pajot, boulanger. François Chevenet, cordier. Jacques Poubeau, cordier. Jacques Fouchier, marchand. Guillaume Châtelain, maréchal. Jean Vaugedieu, vigneron. Jean Tardif, vigneron. Robert Chabriat et Claude Dubourg, *idem*. Jacques Cheritat, *idem*. Étienne Augier, tanneur. Pierre Giraut, charron. Pierre Taupin, marchand. Jean Poullet, cordonnier. Louis de Bretagne, marchand. Gabriel Dupuis, toilier. Jean Froment, vigneron. Pierre et Étienne Poisson. Jean Salligot, voiturier. Jacques Resmonnet, vigneron. Jean Corderoy, huilier. Pierre Chaffaut, vigneron. Hugues Chauset, pâtissier-cabaretier. Nicolas Boullet, vigneron. Joseph Alabat, procureur au présidial. Étienne Privé, vigneron. Antoine Lemaire, sergent royal. Antoine Boiron, vigneron. Jean Paillasson, commissaire-examinateur. Girard Delacroix, marchand. Claude Desgreniers, veuve Julliard. François Sollet, bourgeois. Nicolas Girard, marchand. Antoine Papier, hôtelier. Claude Bruneau, vigneron. Claude de Vannes, marchand. Jean Fauvre, *idem*. Perrette Bigonneau, veuve Fougeron. François Fouchier, vicaire de Saint-Étienne. Pierre Pestrier, *idem*. Antoine Jan, vigneron. Pierre Petit, *idem*. François Garreau, sergent de ville. Léonard Boussac, vigneron. Thomas Boisseau, *idem*. Jean Paget, *idem*. Georges Descrosses, apothicaire. Barthélemy Garsonnet, marchand. Austrille Renouard, vigneron. Jacques Valentin, *idem*. Étienne Turpin, boulanger. Guillaume Pinaut, receveur du chapitre de Saint-Étienne. Jean Coutan, marchand. Henri Guibert, *idem*. Claude Sagordet, cabaretier. Innocent Banouret, vigneron. Noël Lebeau, *idem*. Guillaume Poitou. François Verrier, vigneron. Philippe Delafond, vêlier. Daniel Louzy, vigneron.

E. 1438. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1614-1618. — Minute d'un registre capitulaire de Notre-Dame de Sales. — Adjudication par voie d'enchères, par les chanoines de Notre-Dame de Sales, à Claude Durand, vicaire « et adcenseur » de la cure de Primelles, et à René Richard, hôtelier, des dîmes de la paroisse dudit Primelles, pour un an et moyennant 8 muids 6 septiers et 4 boisseaux, mesure de Bourges, moitié méteil et moitié marsèche et avoine. — Constitution, par les chanoines du Château-les-Bourges, de messire Charles Droullin, comme vicaire vivant et mourant, à l'égard des chanoines de Sales. — Fondation testamentaire par feu Claude Delafillée, praticien, au profit desdits chanoines de Sales, de la somme de 150 livres tournois, à condition d'être enseveli dans leur église et pour la célébration perpétuelle à son intention de trois grandes messes avec vigiles et libera; son beau-frère et seul héritier Pierre Bezard étant choisi comme exécuteur testamentaire. — Prise de possession des deux vicairies du Portal, dans l'église de Notre-Dame de Sales, par Nicolas Viriaut, prêtre du diocèse de Bourges. — Amortissement d'une rente annuelle de 15 livres tournois, au capital de 300 livres, constituée au profit des PP. Jésuites du collège de Bourges par les chanoines de Sales, et de nouveau constituée par eux au profit de Pierre Boisseau, marchand à Bourges. — Sommation au chapitre de Sales, par Robert Pêchereau, marchand, d'avoir à faire les réparations nécessaires à leur maison, contiguë à celle dudit Pêchereau, à quoi les chanoines répondent que ce soin incombe aux locataires de ladite maison. — Devis des travaux indispensables pour la restauration de l'église de Notre-Dame de Sales, ruinée pendant les troubles religieux, dressé par Sulpice Tenot, maître charpentier, et montant, pour la maçonnerie, la charpenterie et la couverture, à un total de 2,000 livres tournois. — Reconnaissance par Claude Duban, avocat au présidial et lieutenant du bailli de Brécy, agissant pour dame Claude de Gamaches, veuve de Jean de Culan, sieur dudit Brécy, comme ayant reçu des chanoines de Sales 18 livres tournois, par eux due pour les héritages leur appartenant dans le censif dudit Brécy. — Quittance par lesdits chanoines au profit de François Johannet, curé de Primelles, de 22 livres 10 sous, somme représentant cinq ans du droit de patronage dû par la cure au chapitre, à raison de 4 livres 10 sous par année. — Bail d'acense, au nom dudit chapitre, à Jacques

Delacroix, vigneron et pêcheur, pour 7 ans et moyennant 34 livres et 2 poules par an, des rivières appartenant au chapitre, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy.

E. 1439. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1618. — Sommation faite par Jean Peron, vigneron à Bourges, à son confrère et voisin Silvain Mercier, « de retirer ses eaues et la converture de sa maison qui advance et tombent sur la place que ledit Peron fait bastir, en sorte que les charpentiers dudit Peron ne peuvent continuer le bastiment à la hauteur qu'ils ont projetée ». — Rôle des tailles imposées sur la paroisse de Jussy-Champagne, pour une année, montant en somme à 18 livres tournois, y compris les menus frais, façon du rôle, copie et droit de collecte — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent de Bourges, pour le choix d'un procureur de fabrique par suite du décès du titulaire en fonction, et nomination de Claude Denet, boulanger, pour deux ans d'exercice, concurremment avec l'autre procureur survivant. — Marché entre Christophe Bigouret, maître brodeur, et le maître de la confrérie de Saint-Firmin, établie dans la chapelle du même nom, dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, par lequel ledit Bigouret s'engage à faire un parement d'autel de camelot rouge, sur lequel devait être « une figure du pourtraict de Saint-Firmin tant hault que bas de moyen pris, et oultre, une Trinité avec une figure de Saint-Firmin garny de franges de laine où il en sera de besoing ». Par derrière, la doublure devait porter en haut 2 têtes de mort, avec une croix et 8 larmes, et par le bas, une croix. Le tout en *bon casin* blanc et pour le prix de 26 livres tournois. — Compte de tutelle rendu par François Magousté, archer en la maréchaussée de Berry, à son fils Jean, issu de Colette Dugué, sa première femme. — Vente d'une place d'archer en la maréchaussée, par Gabriel Babou, à Jean Martin, boulanger, pour le prix de 1,100 livres. — Engagement de Étienne Rapillard comme novice dans l'abbaye de Saint-Martin de Plaimpied, ordre de Saint-Augustin. — Information par Pierre Amelin, sergent royal, sur le trouble apporté par le seigneur de Chârost et ses voisins à la jouissance des bois appartenant, dans la paroisse de Plou, à Nicolas Hennequin, sieur Dufay, chambellan ordinaire de Monsieur, frère du Roi, et à Marguerite Ferron, sa femme. — Attestation par Charles Fradet, bourgeois, et Jean Carré, marchand à Bourges, en faveur de Jean et Charles de Monconys, comme seuls enfants de feu Claude de Monconys, conseiller du Roi et maître ordinaire de son hôtel, et de Geneviève Seurrat, décédés l'un et l'autre à Avignon. — Vente par Gillet Racault, marchand, à Louis Cottard, tanneur, de tous les ustensiles d'une tannerie, moyennant le prix de 36 livres, payables en 2 termes.

E. 1440. (Registre.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1618. — Délibération du chapitre cathédral de Saint-Étienne de Bourges, qui décide qu'en l'absence de leur greffier, François Hodeau, le notaire Esme Doulcet, remplira les fonctions de son beau-père, et qu'il en continuera l'exercice après sa mort, à condition que, si le fils dudit Hodeau est également notaire et capable d'exercer le même office, il devra démissionner en sa faveur. — Bail d'acense pour 5 ans, par Jean Dumez, marchand à Bourges et fermier de la terre du Châtelier, au profit de Noël Lefèvret, curé de Sainte-Lunaise, et Charles Béraut, laboureur, et moyennant 4 muids 6 septiers, mesure de Bourges, de grains, par quarts blé, seigle, marsèche et avoine, des dîmes de toutes choses décimables de la paroisse de Sainte-Lunaise, à l'exception des lainages et des charnages. — Acense par les Jésuites de Bourges aux deux carriers Martin Taillet et Étienne Bidaut, des carrières de Lazenay, près Bourges, moyennant 12 livres tournois par an. — Transaction entre lesdits Jésuites et leurs métayers Jacques Roy et Jacques Regnier, de la paroisse de Brécy, au sujet de la maison occupée par ces derniers et détruite par l'incendie, que les Jésuites s'engagent à reconstruire à neuf, à condition que les deux tiers de la dépense resteront à la charge desdits métayers. — Acense pour 5 ans, par François de Lauty, écuyer, sieur de Mollan et de Champroy, à Claude Huet, marchand à Bourges, de la maison seigneuriale dudit Champroy, située paroisse de Lunery, avec la coupe d'un petit bois taillis, pour le prix annuel de 450 livres tournois. — Acense par Catherine Chenu, veuve Minereau, fermière de la seigneurie de Lazenay, appartenant aux Jésuites du collège de Bourges, au profit de Jean Ligier, pêcheur, pendant 9 ans et pour 8 livres tournois par an, de la rivière d'Ouzy ou d'Arajon, partagée par indivis avec la communauté des vicaires de la cathédrale de Bourges.

E. 1441. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1619. — Bail d'acense pour 7 ans, à Jacques Gouignon, paroissien de Senneçay, par Jean Paillasson, sieur de Théry, commissaire-examinateur au bailliage et présidial de Bourges, d'une métairie située au village du Cloux, paroisse dudit Senneçay, moyennant 8 septiers de blé, mesure de Bourges, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine, plus 2 poules et un *charroi* par an. — Vente à Marc Bertelon, charpentier à Bourges, par Jean Ferrot, tisserand en draps, et Silvain Bouchard, vigneron, pour la somme de 26 livres 13 sous 6 deniers, de leur part des deux tiers dans la succession de Marie Ferrot, femme de l'acheteur. — Accord

intervenu entre messire Claude Pinel, curé de Crésancy, par résignation de son prédécesseur Claude Joyer et, avec ce dernier, à raison de la réclamation qu'il lui faisait des profits et accordements de ladite cure, qu'il prétendait lui être dus ; par lequel accord ledit réclamant consent à cesser ses poursuites, moyennant un dédommagement de 75 livres tournois.

E. 1442. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1618-1620. — Réclamation par Jacques de Boisrouvray, avocat au présidial de Bourges, d'une somme de 350 livres qui reste due par lui sur le prix total de la maison du *Paon*, acquise du premier mari de la femme dudit Boisrouvray, ainsi qu'il l'a « recogneu à la recherche des droicts et pappiers de sadite femme ». — Marché des PP. Minimes de Bourges avec Pierre et Jacques Charpentier, père et fils, menuisiers, qui s'engagent à faire pour l'église desdits Pères : 1° « ung balustre » en chêne, avec son marchepied de 3 pieds de hauteur, « pour enclore l'autel » ; 2° un marchepied à 3 degrés pour monter audit autel ; 3° un *placet* de 3 degrés, dont le devant sera à coulisse, pour mettre sur l'autel ; 4° deux petits sièges, pour placer de chaque côté dudit autel ; 5° une chaire à prêcher, à cinq pans, « aveq le cul de lampe par le dessoubs » ; 6° un petit pupitre pour le jubé ; le tout en chêne. Enfin, 7° une corniche en noyer pour l'autel, ornée de quatre pilastres et de colonnes, et deux chandeliers de cinq pieds de haut, en forme de pyramide, « ayant trois boulles pour servir de pieds » aussi en noyer ; le tout moyennant 80 livres tournois, le bois étant fourni par l'ouvrier. — Compte de tutelle rendu par Étienne Huet, notaire royal à Bourges, à Jean Huet, son fils, avocat. — Création par les PP. Jésuites de Bourges, prieurs et curés primitifs de Blancafort, d'un vicaire perpétuel audit prieuré-cure, dont ils se réservent le patronage, et aux conditions ordinaires d'une pareille concession. — Engagement pris par Étienne Curie, huissier à Bourges, envers Pierre André, marchand à Herry, de lui remettre ses lettres d'huissier ou sergent royal, exerçant par tout le royaume, pour son gendre François Couraut, auquel il a vendu son dit office, le jour de ses noces, et au prix de 300 livres tournois, à la charge dudit André. — Délibération en assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent sur la fondation d'un salut dans leur église le jour de Pâques, la confection d'un tabernacle, la refonte d'une cloche cassée et la restauration des bâtiments du prieuré-cure. — Accord qui termine le différend existant entre Jean Lafrimpe, sculpteur, et Jean Roux, tailleur de pierre, et en vertu duquel le second reste tenu envers le premier de trois journées de travail ou 30 sous au choix. — Engagement pris par Pierre et Nicolas Guyenot, fondeurs du pays de Lorraine, envers la fabrique de Saint-Fulgent, de refondre la grosse cloche de l'église, sans en changer le poids, et en fournissant tout le nécessaire, dans l'espace d'un mois, de manière à ce qu'elle ait le même son que l'ancienne, à raison de 11 sous la livre pesant, soit en tout 70 livres. — Décharge donnée par Guillaume Chesnard, chanoine de Notre-Dame de Sales, des titres du chapitre restés dans l'étude de feu Toussaint Bernardon, et remis par ses héritiers, lesdites pièces consistant en 4 cahiers ou registres capitulaires et 5 lièves. — Deux petites lièves partielles des chapitres de Saint-Pierre-le-Puellier et de Notre-Dame de Sales, de Bourges.

E. 1443. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1620. — Bail d'acense par Pierre Boisseau et Jacques Pajot, marchands, au profit de Jean Devineau, maître apothicaire à Bourges, d'une boutique et d'un logement dépendant de l'hôtel de l'*Écu de France*, audit Bourges, pour cinq ans et moyennant 48 livres tournois par année. — Abandon par Nicolas Pagnon, serviteur, paroissien de Saint-Caprais, au profit d'Albine Gaudichet, veuve Pignon, son aïeule maternelle, de tous ses droits successifs de père et de mère, meubles ou immeubles, pour la somme de 13 livres tournois. — Acense pour trois ans et au prix de 28 livres par an, par Jean Nantout, chanoine de Notre-Dame de Sales, au profit de Jean Boné, vicaire de la Sainte-Chapelle, d'une maison canoniale, contiguë au collège Chevalier (aujourd'hui grande caserne de la ville). — Autre acense par les Jésuites du collège de Bourges, à Bonaventure Louisot, Thomas Nidremort et Jean Cognard, carriers, pendant neuf ans et à raison de 45 livres par année, des carrières de Lazenay, près Bourges. — Autre acense, par les mêmes et pour le même temps, à Jean et Silvain Soulas, paroissiens de Foëcy, de la métairie de Montaudry, dépendante du collège de Bourges, dans ladite paroisse, moyennant 4 muids de grains, mesure de Mehun-sur-Yèvre, savoir : 6 septiers de froment et autant de seigle, un muid de méteil, un de marsèche et un d'avoine, plus un pourceau du prix de 3 livres, 2 oies grasses et 10 poules bonnes à manger. — Accord entre Louis Noyer, curé de Marmagne, et Antoine Groze, prêtre du diocèse de Bourges, par lequel ledit Noyer commet audit Groze le soin de le remplacer dans la cure et d'y faire son service, dont les bénéfices lui seront acquis, en occupant dans le presbytère une chambre à deux lits, meublée à ses frais, avec cette restriction que, quand ledit curé viendra dire la messe ou administrer les sacrements dans l'église de Marmagne, ce sera à son singulier profit.

E. 1444. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1702-1703. — Jean Berthin. — Acte par lequel demoiselle Catherine Landelle, femme de Nicolas Cuzin, employé pour les affaires du Roi à Bourges, cautionne son mari pour l'encaissement des fonds qu'il opèrera dans la direction des droits d'amortissement, nouveaux acquêts, usages et francs-fiefs de la Généralité de Bourges, qu'il exercera comme commis de Claude Brisson, sieur d'Aunay. — Annulation du contrat de vente, antérieurement passé, de la charge de premier audiencier, par ledit Cuzin, au profit de Jean de Prix, praticien, au Châtelet. — Transaction entre Gaspard Petit, cardeur à Bourges, et Chrétien Cherrier, maître paumier, par laquelle, moyennant que ledit Petit retire la plainte portée par lui en justice, ledit Cherrier consent à verser 6 livres de dommages et intérêts, 29 sous pour le salaire du chirurgien appelé dans l'affaire, 10 sous pour le greffier, plus à rembourser les frais de la procédure entamée à la prévôté. — Acte de dépôt par Daniel Delanoue, bourgeois de Bourges, entre les mains de Esme Ambroix, homme de peine, de 6 chemises de toile blanche, 4 draps usés de 4 aunes chacun, un bahut couvert de *porcelaine* (peau de truie) fermant à clef, un lit garni, plus la reconnaissance d'une créance de 31 livres, le tout en garantie de la somme de 40 livres 10 sous de nourriture, argent prêté et location de maison, remboursable en quatre années, aux termes desquels, faute de paiement, le dépôt restera propriété dudit Ambroix. — Assemblée des maîtres cabaretiers, hôteliers et aubergistes de Bourges qui décide qu'on soutiendra le procès pour cause de concurrence engagé contre eux devant le lieutenant général de police par la communauté des pâtissiers, traiteurs et rôtisseurs. — Sous-bail des droits de regrats et revente du sel à petite mesure au grenier à sel de Bourges, au profit de Jean Bonnivin, marchand de ladite ville, au nom de Guillaume Saffray, fondé de procuration du fermier des regrats des Généralités de Bourgogne, Moulins et Bourges, pendant trois ans et moyennant la somme de 1,300 livres.

E. 1445. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1704-1712. — Procès-verbal de la prise de possession de la vicairie de Saint-Jean, dans l'église paroissiale de Villedieu, et d'installation de Claude Davau, curé de Saint-Michel de Chârost, comme vicaire. — Élection par l'assemblée des maîtres tisserands en toile de Bourges, de deux collecteurs pour la confection des rôles de l'ustensile et de la capitation imposés sur les membres de la communauté pour l'année 1704. — Autre assemblée des mêmes qui acceptent le tarif nouvellement imposé sur les communautés d'arts et métiers pour la création des charges d'inspecteurs des boucheries de la ville. — Autre, au sujet de la nouvelle création des contrôleurs-visiteurs des poids et mesures. — Marché par Alexandre Masson, maître cirier, avec ladite communauté des tisserands en toile, pour la fourniture des cires de la confrérie dans les conditions suivantes : 4 torches de 2 livres et 4 petits cierges pour le bâton à la procession du Saint-Sacrement, une petite torche à la messe chaque dimanche, 2 cierges d'une livre et demi à la fête de saint André, patron de la confrérie, ainsi que 6 cierges d'une demi-livre et 2 d'un demi-quarteron pour la relique du saint; enfin, 4 cierges d'un quarteron à la Fête-Dieu, le tout moyennant la somme de 14 livres 10 sous. — Acte de foi et hommage pour le fief de Babilone, situé paroisse d'Osmoy, et relevant de la seigneurie de la Chaussée (en l'hôtel Jacques-Cœur), appartenant au marquis de Seignelay, ledit hommage rendu par Jean Alabat, prieur du chapitre Saint-Ursin. — Devis des voûtes, piliers butants et vitraux à faire dans l'église de Saint-Jean-des-Champs à Bourges. — Assemblée des fabriciens de la paroisse de Saint-Martin-des-Champs de Bourges qui approuve l'acquisition faite par le sieur Basseville, procureur de la fabrique, de toiles et dentelles pour confection d'aubes, et autorise celle de deux tapisseries destinées à la décoration du chœur de l'église. — Vente à Jean Chambon, praticien à Bourges, par Nicolas Colin, employé dans les affaires du Roi, de l'office de premier huissier audiencier au Bureau des finances dudit Bourges, moyennant le prix de 420 livres. — Assemblée des maîtres vitriers de Bourges qui vote une somme de 35 livres pour l'acquisition d'un bâton et de 4 torches destinées à être portées à la procession le jour de la Fête-Dieu. — Présentation par les procureurs fabriciens de Saint-Jean-des-Champs à l'archevêque de la personne de Toussaint Frenardet, pour obtenir en sa faveur la collation de la vicairie de Saint-Blaise, dans ladite église, restée vacante par suite du décès de Jean-Marie Taillon, chanoine du Château-les-Bourges et dernier titulaire. Procès-verbal de la réception et installation dudit Frenardet.— Choix fait en assemblée par les mêmes fabriciens de Jean Basseville, comme homme vivant et mourant, offert aux chanoines de Saint-Ursin, en tant que seigneurs censiviers, de deux maisons appartenant à ladite église de Saint-Jean-des-Champs. — Compulsoire, dans les archives de l'ancien chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, en présence du curé de Saint-Jean-des-Champs, agissant comme syndic du clergé du diocèse, au profit de Louis Guignard, curé de Notre-Dame du Fourchaud, pour avoir communication de procédures intéressant ce dernier dans son procès contre le chapitre métropolitain de Bourges. — Donation à l'église

paroissiale d'Azay-le-Feron, par Bernard Petitjean, ancien curé de ladite église, d'une maison sise audit Azay, pour l'entretien d'un instituteur de la jeunesse. — Marché passé entre Jean Bord, vigneron, paroissien de Bué, et François Soupplet, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Bourges, par lequel ledit Bord s'engage, pendant neuf années, à façonner 18 *hommées* de vignes dans le clos du Chêne-Marchand, dite paroisse de Bué, moyennant 50 livres par an. — Testament de Joseph André, sieur de la Petouille, dragon du régiment de Mareuil, compagnie du comte de Gaucourt. — Procès-verbal de l'assemblée des maîtres menuisiers de Bourges, au sujet d'une ordonnance du lieutenant général de police sur leur contestation avec Claude Vermoux, compagnon aspirant, relativement à la qualité du chef-d'œuvre fait par ce dernier. — Autre, des maîtres tisserands en toile qui décide que le compagnon René Rochet sera reçu maître sans faire de chef-d'œuvre, en payant 40 livres pour son droit de réception.

E. 1446. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1713-1718. — Sommation faite de la part de Philbert Maillet, président au grenier à sel de Vierzon, à Barthélemy Clerjaut, avocat en parlement et dépositaire des comptes et livres de recettes du chapitre cathédral de Saint-Étienne de Bourges, dont son père était receveur, d'avoir à rechercher dans lesdits comptes, des années 1690 à 1698, et à en tirer les extraits collationnés nécessaires audit Maillet pour produire en justice contre le chapitre. — Bail à ferme par Jean Alabat, prieur de Saint-Ursin, à Gilbert et Jean Vaillant, carriers, des carrières du chapitre de Saint-Ursin, dans la paroisse de La Chapelle, durant neuf années, moyennant la somme de 25 livres par an, plus une fourniture de pierre dure, comprenant 400 pavés, 2 *boutte-roues*, 6 quartiers et 6 pierres de taille desdites carrières. — Certificat donné à Étienne Johanneau, par François Pillet, qu'il a servi pendant 5 années consécutives, à titre de compagnon couvreur, chez défunt Antoine Pillet, père dudit François. — Procès-verbal du refus opposé par la demoiselle Gayault à la sommation à elle faite au nom de Henri Gayault, sieur de Cru, prévôt général des maréchaussées de Berry, d'assister à la levée des scellés apposés sur la porte du cabinet de feu leur père Pierre Gayault, conseiller au présidial. — Bail pour neuf ans, au prix annuel de 70 livres, au profit de Paul Papillaut, curé de Levet, des dîmes appartenant, dans ladite paroisse de Levet, à la communauté des vicaires de l'église de Saint-Étienne de Bourges. — Protestation par le chapitre de Saint-Ursin, en possession immémoriale d'assister aux services religieux des grandes fêtes dans le chœur de la cathédrale, contre le refus à eux fait de les y laisser pénétrer, par les chanoines de Saint Étienne, pour assister à la canonisation de saint Pie (6 mai 1716). — Hommage par Jacques de Chabenat, sieur de Boisvert, de sa dite seigneurie, située dans la paroisse de Saint-Just, et relevant en fief de la grosse tour de Dun-le-Roi. — Assemblée des maîtres tisserands en toile de Bourges, dans laquelle les syndics de la communauté sont chargés de faire toutes diligences pour obtenir que les maîtres de ladite communauté ne soient plus troublés par les confrères de Sainte-Solange dans leur droit de marcher sur deux files à la procession de la Fête-Dieu, en tenant toute la largeur de la rue. — Partage entre les héritiers de Gamaches de la succession de Anne de Gamaches, comtesse de Raymond, d'après ses dispositions testamentaires, en vertu desquelles son fils aîné Claude, chevalier, a été exhérédé, René et Charles, ses deuxième et quatrième fils, réduits à leur légitime, et Charles, son troisième fils, substitué pour son seul et universel héritier.

E. 1447. (Liasse.) — 241 pièces, papier

1719-1720. — Procès-verbal de prise de possession de la sous-chantrerie de l'église cathédrale de Saint-Étienne de Bourges, par Pierre Léonardon, promoteur de l'archevêque de Bourges et curé de Saint-Jean-des-Champs. — Assemblée des fabriciens de ladite église qui autorise le sieur Barbaran, ancien procureur de la fabrique, à remettre au commis à ce préposé un billet de banque de 1,000 livres par lui reçu pour l'amortissement d'une rente due par l'église au sieur de Gamaches, et pour se conformer à l'édit du 8 novembre 1720, ordonnant aux dépositaires desdits billets de 1,000 et 10,000 livres de les porter aux bureaux marqués à cet effet, sous menace de déchéance de ces titres. — Démission des fonctions de maître de la poste à Bourges, par Gilbert Villeneuve, en faveur de sa femme. — Sommation par François-Marie Chardon, bourgeois d'Issoudun, au receveur du chapitre métropolitain de Bourges de recevoir, en remboursement d'une somme de 1,800 livres par lui due par un billet pour lequel instance est pendante au bailliage de Bourges, 18 billets de banque de 100 livres, plus 20 livres pour les frais de ladite instance. — Autre sommation du même genre, par Denis Gagnard, aussi bourgeois d'Issoudun et sous-fermier des terres dudit chapitre de Saint-Étienne, pour réception de 678 livres 12 sous en 13 billets de banque, dont 6 de 100 livres et 7 de 10 livres, complétés par 8 livres 12 sous en argent, « sous protestation de n'estre tenu de la diminution ou perte desdits billets et espèces offertes ».

E. 1448. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1721-1722. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier pour le jeune Libert, pendant le laps de deux années, et moyennant la somme de 80 livres. — Marché par lequel Thibaud Delaire, vigneron, s'engage à façonner un clos de vigne appartenant à Ramon Carbonel, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Bourges, moyennant 100 livres par an. — Protestation par Élisabeth Ruellé, veuve d'Antoine Bigot, sieur d'Attilly, contre les agissements de son frère Adam Ruellé, sieur des Beurtes, par lesquels il a extorqué d'elle par subterfuge une prétendue donation des bois possédés par elle dans la paroisse de Jars, sous le prétexte de se faire autoriser à veiller à la conservation desdits bois.

E. 1449. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1723-1724. — Bail par les directeurs de séminaire de Bourges et la communauté des vicaires de Saint-Étienne de la même ville, au profit de Jean Glastard, marchand, paroissien de Charly, moyennant 200 livres pour l'année, des dîmes de Chalivoy-les-Noix et Valançay, à percevoir dans les paroisses de Charly et d'Ourouër. — Autre bail des dîmes de l'archidiaconé de Châteauroux, pour 7 ans et moyennant 1,120 livres, au profit de Jean Baudet, sieur de l'Étang, par Louis Renon, chanoine du Château-les-Bourges, juge vice-gérant en l'officialité, chanoine de la cathédrale et archidiacre dudit Châteauroux, agissant en cette dernière qualité et comme curé primitif de Chavin et de Menou et annexes. — Acense moyennant 10 livres par an, par Aignan Bertaud, ancien lieutenant général à Dun-le-Roi, de son droit de pêche dans la rivière d'Airin et dans la paroisse de Bussy, depuis la fosse d'Oudon jusqu'au dessous du moulin du même nom. — Testament de demoiselle Catherine Aymon, femme de Sébastien Bergeron, sieur de Lécherolle, bourgeois de La Châtre. — Assemblée des fabriciens de Saint-Jean-des-Champs-les-Bourges, à la requête de ladite testatrice, qui accepte, après délibération, la fondation par elle faite d'un service à chaque anniversaire de son futur décès, moyennant un legs de 500 livres, plus le don de son « habit de satin couleur de caffé, et de sa robe de chambre de damas, pour être employés en ornements ». — Vente au profit de Jean Foucher, maître vitrier, par les procureurs fabriciens de la même paroisse, et moyennant 100 livres, d'un banc placé dans la nef de l'église derrière le banc desdits procureurs.

E. 1450. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1725-1727. — Testaments : de Pierre Conneau, vicaire de la vicairie de Bonne-Nouvelle, dans l'église de la Fourchaut de Bourges, et vicaire hebdomadier dans l'église collégiale de Notre-Dame de Sales ; — de Pierre-Léonard Thiolat, soldat dans la compagnie colonelle du régiment de Beaujolais. — Nomination de Joseph Sagordet, maître jardinier, comme procureur de la fabrique de Saint-Jean-des-Champs, à Bourges, dans l'assemblée des fabriciens du 5 mai 1725. — Vente par Jeanne Chevalier, veuve Louis Poupardin, écuyer, au profit de Jean Maillet, bourgeois de Bourges, pour le prix de 90 livres à déduire sur la somme de 125 livres par elle à lui due, des pièces de mobilier suivantes : un lit de noyer garni, avec rideaux de serge verte d'Orléans, une cassette de chêne recouverte de tapisserie, une paire de petits landiers à pommes de cuivre, une vieille table de chêne, une « arche à pétrir », une chaise de noyer tournée couverte de toile verte, deux tabourets et « une vieille paire de grande armoire de bois de chesne ».

E. 1451. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1728-1730. — Vente en pension viagère, y compris les frais d'inhumation après le décès du vendeur, par Pierre Lanoue, vigneron, à son fils Charles, de son mobilier, consistant en : 2 *arches* et un coffre de chêne, 2 landiers en fer, une *casse* (chaudière) d'airain de 2 pintes, une poêle, une marmite de fonte, 7 fûts de poinçons, 3 fûts de *quarts*, un lit garni, 100 boisseaux de marsèche et 25 de froment, 2 poinçons de vin, 2 douzaines de *mefaisses* (poignées) de chanvre, tant mâle que femelle, 4 boisseaux de *cheneveu*, 3 livres de vaissaille d'étain, 12 aunes de toile de filasse et 3 aunes de *poulangis* (droguet), le tout estimé 45 livres. — Contrat d'apprentissage du métier de bourrelier pour Pierre Auroy, laboureur, pendant 18 mois et moyennant la somme de 60 livres, plus 10 boisseaux de froment, mesure des Bourdelins. — Enquête auprès des voisins de feu Vincent Raboteau, sieur du Pain, ancien inspecteur des gabelles de Berry, la demoiselle Claude Sainsenou, René Mautault, barbier-perruquier, et autres, pour déposer sur la véracité des bruits qui accusent le défunt de s'être ruiné au jeu et sa femme d'avoir dérobé les effets les plus précieux de sa succession à ses créanciers. — Constitution d'une rente annuelle de 20 livres au capital de 400 livres, par la communauté des maîtres tailleurs d'habits et marchands toiliers de la ville de Bourges, au profit de celle des vicaires de la cathédrale. — Autre pour les mêmes, d'une rente de 10 livres au capital de 200 livres, par la communauté des maîtres pâtissiers et rôtisseurs de la même ville. — Nomination par

l'assemblée des fabriciens de Saint-Jean-des-Champs de deux auditeurs des comptes rendus par le procureur sortant de charge. — Bail pendant neuf années, au profit de François Votat, bourgeois, et Françoise Rose, sa femme, de tous les revenus de la communauté des vicaires de la cathédrale, lesdits preneurs devant, entre autres conditions, toucher un salaire de 100 livres à l'occasion de chaque compte de recettes par eux rendu. — Certificat du décès de l'archidiacre de Bourges, messire Louis Renou, par Antoine Lemoine, bénéficier de la cathédrale, et Joseph Roux, clerc tonsuré, habitué en ladite église.

E. 1452. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1731-1734. — Déclaration par Nicolas Malric, prêtre supérieur de la congrégation de Bourges, qui affirme « la main *ad pectus* » qu'ayant été pendant plusieurs années curé de Notre-Dame de la Faloize en Picardie, il n'a jamais, non plus que son prédécesseur et son successeur à ce bénéfice, été soumis de ce fait à aucuns droits envers le prieur de Saint-Martin du même lieu. — Sous-bail d'accense par Louis Pain, maître pêcheur à Bourges, à Étienne Chartier, aussi pêcheur, pour six ans et moyennant 25 livres d'argent et un plat de poisson, du droit de pêche affermé par lui, dans la rivière garennée du Porche, de feu Jacques Bengy de Puyvalée. — Reconnaissance donnée par la communauté des vicaires de Saint-Étienne de Bourges, aux chanoines de Saint-Ursin de la même ville, des droits de cens à ces derniers appartenant sur les objets suivants : 55 sous, 45 sous, 20 sous et 15 sous de rente foncière sur des vignes sises au Puy-Saint-Laurent, 20 sous sur la maison du coutre de l'église de Bourges et sur d'autres vignes ou terres situées au bas Pignou, aux Plantes-Bâton, aux Fonds-Guindons et à Maupertuis ou Maquelin, dans les paroisses de Saint-Ursin, du Château et de Saint-Pierre-le-Guillard. — Bail pour trois ans et moyennant 6 livres par an, fait par le directeur du Bureau de la poste de Bourges, à Jean Leroux, voiturier par terre, de la messagerie de Bourges à Saint-Amand-Montrond. — Assemblée de la communauté des maîtres menuisiers de Bourges, dans le couvent des PP. Jacobins, qui décide que tout aspirant à la maîtrise du métier devra faire chef-d'œuvre conforme à un plan (modèle) qui lui sera donné par la communauté et dont le double restera entre les mains des maîtres.

E. 1453. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1735-1739. — Élection en assemblée générale par les paroissiens de la paroisse de Saint-Jean-des-Champs, à Bourges, du sieur Dumaine comme procureur-fabricien, au lieu du sieur Gillet, rendant compte et procureur sortant. — Protestation par Thérèse Segaud, fille majeure, fiancée à Philippe Pocher, contre la prétention émise par son père de se faire abandonner par elle partie de l'héritage de sa défunte mère, pour qu'il consente à son mariage avec son dit fiancé, ajoutant que, quelque abandon qu'elle puisse faire par contrat de mariage en faveur de son dit père ou des siens, elle fait ses réserves comme ayant agi par contrainte. — Vente, moyennant 81 livres, par la veuve Fabre, à Jean Maillet, bourgeois à Bourges, d'un mobilier, composé de : un lit garni, une petite table carrée, 7 chaises empaillées, 2 petits landiers de fer, une pelle, une paire de pincettes, une crémaillère, une *haste* (broche), un poêlon et un bassin de cuivre, une poêle en fer, « une cloche à faire cuire fruits », un petit rayonnage, 4 *linceuils*, 5 nappes en toile commune, le bois d'une petite couchette, 2 morceaux de mauvaise tapisserie, une cassette en sapin, un gobelet d'argent pesant 2 onces, une robe, une jupe d'étamine jaspée et un tablier de cotonnade barrée. — Vente, moyennant 700 livres, par Antoine Malatier, maître perruquier à Bourges, et sa femme, au profit de Jean Devineau, aussi perruquier, de sa lettre de maîtrise de maître barbier-perruquier-étuviste, en ce moment affermée au nommé Raillard. — Assemblée des maîtres tonneliers de Bourges, dans la salle du chapitre des PP. Carmes, pour désigner les deux maîtres de la communauté du métier chez lesquels les aspirants Boutillier et Santique devront travailler à leurs chefs-d'œuvre, en vue de la maîtrise.

E. 1454. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1740-1744. — Délibération des fabriciens de la paroisse de Saint-Jean-des-Champs, à Bourges, à la suite de laquelle il est décidé que requête sera présentée à l'Intendant, pour autoriser la fabrique à contracter un emprunt destiné à payer les frais occasionnés par le procès gagné par lesdits fabriciens devant le parlement, contre le grand chantre de la cathédrale et le curé de ladite paroisse de Saint-Jean-des-Champs. — Contrat d'apprentissage pour Marie, fille de Charles Chantier, ouvrier de la monnaie de Bourges, chez Jeanne Trémeau, blanchisseuse, pendant 3 ans et moyennant la somme de 60 livres. — Vente, moyennant 290 livres, à demoiselle Marie Poitevin, veuve de François André de La Chapelle, maître perruquier, par Renaud-Alexandre Desroches-Gascogne, aussi perruquier, et sa femme, d'une lettre de maître barbier-étuviste à Bourges, par eux acquise en 1725. — Bail à Antoine Merlan, marchand, pendant neuf ans, par la communauté des vicaires de la cathédrale de Bourges, de la recette des revenus de ladite communauté.

E. 1455. (Registre.) — In-f°, 37 feuillets, papier.

1602. — Bidaut (Étienne). — Minute de la liève de la commanderie de Saint-Jean de Bourges et des Bordes. Noms des déclarants : Jean Bonneau, parcheminier, tuteur des mineurs Papillon. Antoine Cottin, dit Lavarenne, tanneur. Nicolas Ripard, ciergier. François Pajonnet, boulanger. Jean Girerd, sieur de Villecomte, bourgeois. Jean Girard le jeune, sieur de Prunay. *Ibid.*, Pierre Guitard, maréchal. Noël Doucet, charron. Jean Carré, boucher. Claude Rousseau, maître couturier et portier de ville, Louise Moulon, veuve Perdreau. Gabriel Maridé, apothicaire. Laurent Bardin, vigneron. Claude Dubourg. *Ibid.*, Robert Pêchereau, chandelier. Claude Bourbonne, chapelier. Pierre Auroy, hôtelier de l'*Écu de Bretagne*, à Bourges. Jean Tremeau, marchand. Jean Mallet. *Ibid.*, Jean Bontemps, toilier. Claude Fanton, cabaretier. Catherine Alicourt, veuve Forest. Louis Charman, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, juge-garde de la Monnaie de Bourges. Isidore Vicard.

E. 1456. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1602-1603. — Quittance par Philippe Fouchier, marchand à Bourges, au profit de Jean Parroisse, curé d'Osmoy, de la somme de 7 livres 10 sous tournois, qu'il a été condamné à recevoir, par sentence du conservateur des privilèges de l'université, pour le prix d'un poinçon de vin. — Marché entre Vincent Clavier et consorts, vignerons, avec Antoine Esterlin, sieur de Pigny, bourgeois, pour la façon, pendant cinq ans, d'une vigne de cinq arpents, sise paroisse de Menetou-Salon, moyennant 57 livres 10 sous, plus, chaque année, une queue de demi-vin du cru de ladite vigne. — Cession par Jean Cortillat, sergent en la baronnie de Montfaucon, à Étienne Giraut, marchand poêlier à Bourges, de tous les droits successifs que sa femme a recueillis à la mort de ses père et mère, dans les paroisses de Menetou-Salon et Parassy, le tout moyennant le prix de 25 livres tournois, payables à époques fixes. — Transport par Gabriel Picaut, conseiller au présidial de Bourges, au profit de Pierre Paulin, avocat audit siège, et sa femme, veuve en premières noces de Henri de Saint-Père, contrôleur général des finances, de la somme de 108 livres 6 sous 8 deniers de rente constituée, au profit dudit Picaut, par ledit de Saint-Père. — Marché par lequel, moyennant 13 livres tournois, Léonard Vachon, maçon, s'engage envers Charles de Bretagne, tanneur à Bourges, à exécuter les réparations suivantes dans sa maison de campagne de Fussy : faire à neuf un grenier de torchis, raccommoder une cheminée depuis le bas jusqu'au manteau, carreler une chambre, « retourcher les entours de ladite chambre où il en sera de besoing » ; enfin, boucher en pierre une huisserie, et « environner » le bas d'un cellier à la hauteur de quatre pieds et demi. — Autre marché de battaison par lequel Martin Massicaut et Martin Millet, vignerons, s'engagent à battre le blé du sieur Jacques Vivant, teinturier à Bourges, le vanner et en botteler la paille, moyennant qu'il leur cède chaque vingt-et-unième boisseau de grain provenant de leur travail. — Accense pour un an et moyennant 100 sous tournois, par Charles de Bretagne, tanneur à Bourges, à Olivier de Fourcade, marchand, aux Aix-d'Angillon, de « l'état de contrôle à marquer et visiter les cuirs qui se feront et appresteront dans ledit bourg des Aix ».

E. 1457. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1604. — Déclaration faite en vertu d'un monitoire, par Jean Girad, messager ordinaire de la ville de Bourges, pour Jean Bertin, maître d'école et écrivain, au nom duquel ledit monitoire a eu lieu. Les deux époux rapportent que, le jour de Saint-Jean-Porte-Latine, entre huit et neuf heures du soir, ils entendirent Bertin crier au meurtre en appelant le sieur Agard à son secours, que l'agresseur était un nommé Jean Gaultier, qui, interpellé au sujet des coups par lui portés à Bertin, avait répondu qu'il avait été insulté par lui et traité de maquereau et d'ivrogne. — Accense pour une période de trois ans, et moyennant 4 livres tournois et un lièvre par an, par Guillaume Auger, sergent royal et fermier des amendes du bailliage et de la prévôté de Bourges, au profit de Jean Breny, vigneron, paroissien de Pigny, de la ferme de la prévôté des petites amendes de la paroisse de Pigny, pour la part revenant au Roi. — Offre faite par Jean Pinoteau, laboureur, paroissien de Lazenay, à Étienne Gougnon, de verser entre ses mains la somme de 11 livres 15 sous réclamée par son beau-père Jean Ragueau, commis à la recette des décimes du diocèse de Bourges, à raison de 5 sous le boisseau de méteil et 2 sous 9 deniers celui de marsèche, suivant la mercuriale d'Issoudun, en déduisant les frais de son voyage pour répondre à l'assignation devant le Bureau ecclésiastique, proposition déclinée par ledit Gougnon, comme n'ayant pas reçu commission pour accepter le dépôt dans ces conditions. — Affirmation par Marie Collasson, femme de Claude Alabat, marchand et bourgeois à Bourges, ayant pour garants Guillaume Robinet, écolier de l'université, Claude Roux, marchand ciergier, et Pierre Poullet, maître cordonnier, qui déclare que son mari est parti depuis douze jours pour Orléans, puis pour Paris, afin de poursuivre un procès pendant entre lui et la ville d'Is-

soudun, pour boulets à elle par lui fournis pendant les troubles. — Déclaration par ledit Alabat, que, comme fermier de la forge de Mareuil, il avait, en 1590 et 1591, fondu 500 boulets de canon et de couleuvrines pour les lieutenants du maréchal de Montigny, défendant Issoudun, ce qui avait été cause que les ennemis avaient ruiné sa forge, dont il n'entendait pas payer la ferme. — Protestation du prévôt et de deux officiers de la Monnaie de Bourges, contre la défense faite par le garde de ladite Monnaie d'autoriser une assemblée du personnel pour délibérer au sujet du procès que les protestants ont avec la mairie pour la jouissance de leur privilège du treizième du vin vendu en détail dans la ville. — Offres de réparation par Anne Pradon, femme Deschaumes, à Martin Bourguignon, vigneron, dont la vigne a été, par erreur, en partie vendangée par les vendangeurs de ladite dame, et refus dudit Pradon d'accepter toute satisfaction, après quoi il reçut 34 sous pour tous dommages et intérêts, dont il se contenta.

E. 1458. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1604. — Marché de Jeanne Jardrin, femme Garnier, avec Guillemette Gibieuf, femme de Martin Henry, greffier et procureur ès cours ecclésiastiques de Bourges, à laquelle elle promet, moyennant 18 livres, dont les deux tiers payés comptant, de guérir son fils « du mal de la teigne qu'il a en la teste, et ce, en si brief temps qu'icelle Jardrin pourra employer », en fournissant à ses frais tous onguents et drogues nécessaires. — Autorisation accordée gratuitement à ladite Jardrin, par son voisin Jean Brassin, peigneur et cardeur, de se servir, sa vie durant, de son jardin pour y déposer, avant de les faire enlever, « les immondices et curailles » de la rivière d'Yévrette, bordant leurs maisons, et récemment nettoyée. — Commission des gardes-bois et gardes-vignes délivrée par Antoine Esterlin, sieur de Pigny, à quatre vignerons, paroissiens de Soulangis, pour la surveillance de ses bois et vignes, dans la paroisse de Menetou-Salon, avec abandon à leur profit, pour salaire, de toutes les amendes, dépens, dommages et intérêts prononcés en justice contre les délinquants. — Engagement pris par Blaise et Étienne Minaut, charpentiers, d'établir en charpente, pour Philippe Fouchier, bourgeois, et au prix de 9 livres tournois, dans sa métairie de Boismartin, une volière au pignon de sa grange, une lucarne au-dessus de la vacherie, une enchasse au puits et un appentis, couvert en ardoises, contre la maison. — Transaction entre François Boju, receveur des tailles en Berry, et Étienne Imbert, apothicaire à La Celle-sur-Cher, comme héritier de Eusice Sollet, procureur au même lieu, et chargé par Boju d'y faire recette pour lui. Par cette transaction, Imbert s'engage à verser en sa qualité, à Boju, 67 livres 10 sous, à titre de dédommagement. — Engagement comme ouvrier, pendant onze mois, par Léonard Guégarton, chez Pierre Dusolier, maître peigneur et cardeur, moyennant 27 livres tournois et une paire de souliers neufs ou 6 livres, au choix.

E. 1459. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1605. — Quittance par Jean Johameau, maître paumier à Bourges, pour Guillaume Corlet, étudiant en l'université de ladite ville, d'un doublon d'or « de la marque du coing d'Espaigne », en paiement de 9 livres tournois, à lui dues par feu Étienne Cécille, aussi écolier, pour dépense dans son jeu de paume, et pour lesquelles il avait remis à compte audit Johameau une *souvenance* à trois branches, une foi et une petite croix de Malte, le tout en or. — Déclaration par Jacques Jardrin, maître drapier, comme possesseur à titre de précaire, pendant trois années, et pour prêt d'une somme de 240 livres, exigibles à l'expiration de ce terme, d'un mobilier appartenant à Pierre Morin, écolier en ladite université, et composé d'un petit coffre en noyer, un métier en chêne pour faire de la serge et trois chaises « vollantes » aussi en noyer. — Sommation par Jacques Boussay, maître pintier, à Madeleine Mercier, veuve Bissereau, d'avoir à retirer l'écheneau placé par elle, de manière à ce que l'eau tombe dans le tuyau du fourneau servant au travail dudit Boussay et en rend l'usage impossible. — Sous-ferme à François Hébert, laboureur, paroissien de Senneçay, pour trois ans et moyennant 40 sous tournois et deux poules, par Guillaume Augier, sergent royal et fermier des amendes des bailliage et prévôté de Bourges, de la prévôté des petites amendes de Senneçay et Vorly. — Autre sous-ferme, par François d'Orléans, receveur des deniers communs de la ville de Bourges, à Pierre Delagarde, cabaretier à Jussy, et moyennant 30 livres tournois, du droit de prélèvement du huitième sur le vin dans sa paroisse. — Donation entre vifs, par Jean Morin, receveur du taillon, solde et augmentation de la gendarmerie et payeur des gages des officiers de la maréchaussée du Berry, au profit de son fils Pierre Morin, écolier, de la somme de 90 livres à lui due par Catherine Gonin, veuve Simonneau, et ce « pour luy donner moyen de poursuivre et parachever ses estudes ».

E. 1460. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1605. — Vente par Gilbert Laharpe, maître boucher à Bourges, à Charles de Bretagne, tanneur, des peaux de tout le bétail tué par lui, dans le temps écoulé entre Pâques et la Saint-Michel pour les peaux de mouton, et entre Pâques

et Carême-prenant pour les autres, au prix de 78 livres tournois pour douzaine de peaux de bœufs ou de vaches, de 42 livres le cent de peaux de veaux, et 25 livres le cent celles de moutons. — Contrat d'apprentissage du métier de tailleur d'habits pour Robert Baronnet, chez Silvain Thépin, pour une durée de trois ans, sans aucune mention de prix. — Cession, moyennant 10 livres d'argent et 20 boisseaux de grain, méteil, seigle et marsèche, par Barat, vigneron, paroissien de Pigny, à Pierre Durand, laboureur, paroissien de Saint-Michel de Volangis, de tous les dommages et intérêts qui pourront lui être accordés par la prévôté pour les sévices contre lui commis par le fils dudit Durant. — Vente, moyennant 39 livres, par Louis Alabru, vigneron à Bourges, au profit de Guillaume Langot, savetier, de la récolte d'un arpent de vigne, situé à Coulangy, près Bourges. — Association à moitié profits, de Isidore Bardon, avec Jean Ferrière, comme lui laboureur et meunier, pour l'exploitation du moulin d'Ouzy, situé dans la paroisse de Saint-Doulchard, et affermé audit Ferrière par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Marché d'Antoine Fialon, curé de Saint-Maur-Chavroche, avec Thomas Bisson, prêtre à Bourges, qui s'engage à servir de vicaire audit curé, moyennant qu'il sera nourri, logé, blanchi et recevra 24 livres tournois; en ce, non compris « ses practiques extraordinaires », c'est-à-dire les messes, évangiles, baptêmes, administration des sacrements, confessions, etc., dont le produit restera au vicaire.

E. 1461. (Liasse.) — 36 feuillets, papier.

1606. — Bail d'acense de la prévôté des petites amendes des paroisses de Senneçay et Vorly, pour trois années consécutives et moyennant 40 sous et deux poules par an, au profit de François Hébert, laboureur au Bouchet, paroisse de Senneçay, par Benoit Augier, sergent royal en Berry, et fermier général des amendes des bailliage et et prévôté de Bourges. — Injonction à Jean Payot, archer de la maréchaussée de Berry, par Perrette Massot, agissant au nom de son mari Nicolas Lombard, serrurier à Bourges, pour restitution d'une pièce de fer, saisie judiciairement sur ce dernier à la requête de Payot, contre paiement de 3 livres 2 sous restant dues sur la somme de 8 livres 10 sous tournois, prix auquel Lombard lui avait vendu un canon d'arquebuse avec le rouet et la clef. — Sommations faites au nom de Claude Alabat, bourgeois et marchand de Bourges, à trois vignerons et hommes de peine de la même ville, de moissonner, battre et nettoyer les blés de sa récolte, à la condition de les payer au fur et à mesure de leur travail et de les nourrir tant qu'il durera, suivant le marché passé entre les parties. — Sommation par Pierre Henriet, laboureur, de la paroisse d'Aubinges, à Jean Girard, sieur de Villecomte, de vider la grange dudit Villecomte de toutes les pailles qui l'embarrassent et l'empêchent d'en prendre possession, comme locataire de ladite grange. — Partage de succession entre Me Étienne Bouguier, avocat au présidial de Bourges, et son frère Jacques Bouguier, par lequel le premier reste en possession du domaine paternel de Berry. — Sommation, au nom de Philiberte de La Gaume, veuve de Jacques Legimble, marchand poêlier, à Gaspard Gresnon, maître tisserand en draps, serges et étamets, d'avoir à quitter la maison qu'il occupe, acquise par elle, et de la lui livrer en bon état de réparation, « de carrelis, marrelis et vistres », et sans que « il ne face aulcung dommage ne desgas aux arbres fruitiers qui sont au jardin d'icelle maison ». — Assemblée des maîtres de la corporation des boulangers de Bourges, qui conviennent que nul ne sera reçu maître du métier qu'il n'ait fait le chef-d'œuvre de trois sortes de pains : blanc, bis et jaunet, payé 2 écus et demi-livre de cire à la caisse commune, sauf les enfants des maîtres qui seront exempts du chef-d'œuvre et tenus seulement de payer deux livres de cire.

E. 1462. (Registre.) — In-4°, 169 feuillets, papier.

1606. — Bail d'acense pour cinq ans, par Claude Alabat, marchand et bourgeois de Bourges, au profit de Silvain Couppé, laboureur, des moulin, bâtiments, rivière et prés de la seigneurie de Doué, avec droits de chasse, port et passage de bateaux, usage des bois, etc., moyennant quatre muids de blé *modure* et un muid de blé méteil, mesure de Bourges, un porc valant 9 livres tournois, six anguilles ou lamproies, quatre plats de poisson, six poules, deux oies grasses, enfin 18 livres tournois d'argent. — Vente par Jacques Meaulne, fréteur de chanvre, à Pierre Poullet, maître cordonnier, d'un demi-arpent de vigne, situé au vignoble de Forgemont, près Bourges, moyennant 90 livres, dont moitié payable comptant. — Quittances, un mois plus tard, au profit dudit Poullet, des 45 autres livres restées dues; et, huit mois plus tard, autre quittance pour livraison par le même au vendeur et à sa femme d'une paire de souliers et de pantoufles « que ledit Poullet leur avoit promises pour leurs espingles et vin du présent marché ». — Contrat d'apprentissage de parcheminier, par Claude Mérinon, pour son neveu Silvain Tastelin, pendant trois ans, sans rien lui demander, et en s'engageant, au contraire, à lui fournir un chapeau noir, un pourpoint, une paire de chausses et un bas de chausses, le tout en drap gris; une chemise de toile de *plain* et étoupes, et une paire de souliers de cuir de

vache, en l'entretenant de chaussures pendant les trois ans. Plus de payer à la confrérie du métier son droit d'entrée de deux livres de cire neuve. — Constitution d'une rente de 45 sous tournois, par Catherine Gazeau, veuve de Jean Dubois, au profit de Gille Samour, laboureur à Saint-Caprais. — Marché entre Gilbert Laharpe, marchand boucher à Bourges, et Charles de Bretagne, tanneur, par lequel le premier s'engage à vendre au second toutes les peaux de bœufs et vaches tués par lui, du jour de Pâques-charnel à celui de Carême-prenant, et celles des veaux et moutons tués de la mi-mars à la Saint-Michel (30 septembre), au prix de 90 livres tournois la douzaine de peaux de bœufs, 51 livres celles de vaches, et 35 livres le cent des autres peaux. — Compte arrêté, portant quittance, entre Jean Renouard, docteur en droit, en l'université de Bourges, et ses deux sœurs Jeanne et Catherine, héritiers de Guillaume Renouard, procureur au bailliage et présidial de Berry. — Abandon par Catherine Lebrun, femme de François Seigneury, teinturier, au profit de François Ducellier, vigneron d'Issoudun, de tous ses droits sur la succession de Sébastien Lebrun, tailleur de pierres dans la même ville, à la condition qu'il prendra à son compte toutes les dettes qu'elle pourra avoir. — Promesse d'abandon, moyennant un dédommagement de 18 livres, par Pierre Desmay, marchand pintier à Bourges, à Étienne Desmay, de Gien, de tout dommage et intérêts qu'il pourrait prétendre contre le fils dudit, écolier en l'université de Bourges, pour excès commis par lui sur son fils. — Vente, moyennant 18 livres 10 sous, par Nicolas Lombard, maître serrurier, à Jean Payot, archer en la maréchaussée, d'un canon d'arquebuse à rouet au grand ressort avec sa clef. — Vente par Adam Laboureux, vigneron, à Antoine Gazon, marchand à Bourges, de six douzaines de fagots à deux liens, au prix de 4 livres tournois.

E. 1463. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1607. — Cession par Pierre Audouin, maître pelletier à Bourges, au profit de Antoine Gazon, bourgeois, à titre d'héritier de maître Jacques de Montgenest, chanoine de l'église dudit Bourges, d'une créance de 9 écus qu'avait le défunt sur deux écoliers bourguignons de l'université de la même ville. — Marché par lequel Germain Beauvoir, maître foulon, s'engage envers Silvain Lepage, peigneur et cardeur, pendant une durée d'un an, à lui fouler et « accoustrer de toutes et chascune les fassons de son mestier », tous draps, serges, estamets et couvertures fabriqués par ledit Lepage, moyennant 25 livres 10 sous, payables de trois mois en trois mois. — Autre marché de Mathurin Dubois, maître boulanger, avec Innocent Rondet et Michel Jamet, laboureurs à Trouy, par lequel ceux-ci s'engagent à charroyer au logis dudit Dubois, à Bourges, tout le bois, fagots et bourrées, qu'il fera couper dans les bois de la Grange-Saint-Jean, moyennant 48 livres tournois et 10 boisseaux de son. — Vente par Guillaume Michel, boucher à Bourges, à deux tripières de la même ville, des tripes des bêtes qu'il tuera du jour de Pâques-charnel à celui de Carême-prenant, prises à sa tuerie et aux prix suivants : 26 sous chaque tripe de bœuf ou porc, 20 sous celle de vache, 18 sous celle de porc en poil et 5 sous celle de mouton. — Contrat d'association entre Marin Fourmy et Claude Amouroux, tailleurs d'habits, comportant la demeure en commun des associés et de leurs familles, ainsi que l'entretien et la nourriture pour eux, les compagnons et servantes, le partage des dettes, du prix de location de la demeure commune, etc., ainsi que des grains et profits ou pertes, sans aucun temps précis de durée de ladite communauté, susceptible de dissolution à la volonté de chacun des contractants. — Vente par Hubert Guillié, vigneron, à Claude Guillié, son frère, laboureur, de tous ses droits à la succession de leurs père et mère, à la seule condition d'être déchargé envers lui de tout ce qu'il peut lui devoir, et moyennant que le retour au pays de leur frère Jacques Guillié, dont le sort est resté inconnu, romprait ces conventions. — Bail d'accense par maître Jacques Girardeau, sieur de la Breuille, à Jean Lagogué, laboureur à Senneçay, de tous les dîmes, sauf ceux de lainage et charnage, du village du Bouchet, dits le dîme Bastard, moyennant 35 septiers de froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, rendus conduits. — Contrat d'apprentissage du métier de teinturier en toile et fil, au profit d'Hilaire Garnier, fils de Richard Garnier, tanneur, pour une durée de cinq ans, sans autre condition que celle prise par le teinturier Jean Caquier, d'entretenir son apprenti de sabots et de souliers, sans réclamer de lui aucun droit.

E. 1464. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1607. — Reconnaissance d'un prêt fait pour un an de la somme de 4,800 livres, par frère François de Bréchard, dit le Poussus, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Bordes et de l'Orme-Thiaud, et receveur général de l'ordre à Lyon, à Guillaume Halicourt, avocat au présidial, et Jacques Forest, procureur audit siège, et leurs femmes. — Bail de cheptel d'une jument et son poulain, estimés ensemble 57 livres 10 sous, entre Jean Carré, laboureur, paroissien de Givardon, et Françoise Lochon,

veuve de Pierre Carroy, bourgeois et marchand à Bourges. — Quittance de 75 livres donnée par Pierre Massonnet, procureur au parlement de Paris, au profit de Françoise Duban, veuve Lamoignon, pour les honoraires et les avances faites par ledit procureur dans les procès soutenus par ladite veuve contre ses co-héritiers dans la succession de son mari. — Convention entre maître François d'Orléans, receveur de l'hôtel-de-ville de Bourges, et Girard Vallot, l'un des 120 chevaucheurs de l'écurie du Roi, pour l'établissement d'une tuilerie dans les faubourgs de Bourges, obtenue par privilège royal, et dont ledit d'Orléans s'engage à faire les frais, dont il sera remboursé sur la vente des tuiles fabriquées, se réservant, après le complet remboursement, de partager avec Vallot, par moitié, le produit des ventes ultérieures. — Cession d'une année supplémentaire de jouissance, à titre de précaire, et moyennant 35 sous, par Jean Maréchal, bourgeois de Bourges, au profit de Jean Landry, marchand, du mobilier acheté à l'encan par ledit Maréchal, et dont Landry a précédemment joui au même titre pendant quatre ans. — Déclaration faite par procuration au nom de frère Jacques Dhuisseau, grand-prieur de l'abbaye de Marmoutier, à Pierre Deschaumes, receveur du prieuré de Saint-Palais, que le révérend prieur a été pourvu et a pris possession dudit prieuré. — Cession, moyennant la somme de 22 livres tournois, à André Gravereau, serviteur à Bourges, de tous les dépens et dommages pouvant lui revenir par suite de l'instance poursuivie par elle par-devant le lieutenant criminel contre Pierre Desrolles, étudiant en l'université dudit Bourges. — Abonnement, moyennant 25 sous tournois, par le fermier de l'entrée des peaux à laine dans la ville de Bourges, au profit de Marc Bourgonin, peigneur et cardeur, du 24 février à la Saint-Michel, pour toutes les peaux à laine et les laines qu'il pourra acheter durant ce temps.

E. 1465. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1608. — Acte de réception par Étienne Gilbert, tailleur d'habits, d'un cheval gris, avec son harnais, à lui remis par Pierre Cherrier, sieur de Miterrant, avec commission de le mener à Pont-de-Cé au sieur Rondeau, dit de la Coudraye, ou le laisser en dépôt audit lieu, en cas de refus d'acceptation par Rondeau, sans indication d'autres frais que 4 livres données pour la nourriture du cheval pendant le voyage, et le remboursement, s'il y a lieu, de la sommation faite à Rondeau de le recevoir. — Acte de prise de possession, suivi d'inventaire, par Jean Fauvre, notaire royal à Bourges, d'une métairie et ses dépendances par lui acquise, au village de Dames, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, sur Jean Crestin et Silvain Troin, laboureurs, et dont les trois quarts lui appartenaient déjà comme précédemment acquises par lui. — Sommation par Jean Grivet, maître tanneur à Aubigny-sur-Nerre, faite à Simon Lemoine et François Dupuis, corroyeurs, de venir recevoir audit Aubigny vingt-quatre douzaines de peaux de veau tannées, achetées par eux, avec douze douzaines précédemment livrées. — Sommation faite par Adam Chastellain, bourgeois de Paris et fermier des coches publics de Paris à Bourges, à Guillaume Robinet, cocher de la ville de Bourges, de lui livrer l'état des personnes qui ont pu s'adresser à lui pour faire le voyage de Bourges à Paris, et qu'il entend transporter lui-même en sa nouvelle qualité. — Vente, au prix de 800 livres tournois et au profit de Jacques Rousseau, serviteur du lieutenant général Millet, par Robert Arnoul, de son office d'archer en la maréchaussée de Berry, à la charge par ledit Rousseau de se faire recevoir à ses frais. — Bail d'acense pour quatre ans et moyennant 80 livres par an, au profit d'Étienne Roux, hôtelier à Montboulin, paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, par Philibert Carré, fermier du revenu de l'abbaye de Saint-Ambroix de Bourges, de la part dont jouit l'abbaye dans les dîmes de vin de Saint-Martin et Saint-Georges-sur-Aruon. — Marché passé entre Jeanne Jardin, veuve Garnier, et les tuteurs du jeune Jacques Pellisson, atteint de la teigne, dont il n'a pu être guéri par Jean Pinaut, charron, qui s'en était chargé, aux termes duquel elle s'engage à guérir le malade en fournissant tous remèdes nécessaires, et moyennant la somme de 12 livres, dont moitié payée comptant. — Offres faites par Antoine Thinot, procureur fiscal de la justice de Lugny-Champagne, à Madeleine Couturier, femme Ragueau et fille de la femme en deuxièmes noces dudit Thinot, de lui verser 9 livres, pour sa part, comme prix de la sixième partie du prix du greffe des tailles de Marcilly, dont jouissait le père de ladite et qu'il prétend acquérir.

E. 1466. (Registre.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

1608. — Association commerciale entre Jacob Minet, marchand, et les époux Marc Berthault, marchands et laboureurs, avec partage de bénéfices par moitié entre les associés, les époux Berthault devant d'abord se rembourser d'une avance de 204 livres tournois faite audit Minet, avec engagement de reverser cette somme dans l'association, après avoir vendu le mobilier dudit Minet, jusqu'à concurrence de 111 livres tournois qu'ils verseront à ses créanciers, quittes à parfaire, en cas d'insuffisance, ce qui pourrait n'avoir pas été réalisé de cette somme au moyen de la vente et à s'en dédommager sur les bénéfices de la communauté. — Marché entre

Charles de Bretagne, maître tanneur à Bourges, et Laurent Lecœur, écrivain, qui s'engage à prendre chez lui son fils, et pendant un an le loger, nourrir et lui apprendre à lire, écrire et compter, moyennant la somme de 90 livres. — Vente par Pasquet Guillaume, tuilier et chaufournier à Sainte-Thorette, au profit de Martin Clément, maître couvreur, de la quantité de dix milliers de tuile, moyennant 9 livres 7 sous 6 deniers le millier. — Contrat d'apprentissage, pour deux ans, du métier de tanneur, par François Bellineau, tanneur à Bourges, au profit du fils de François Bigot, avocat, moyennant le prix de 90 livres et la fourniture d'une aune de velours. — Contrat de mariage de Me François Babou, notaire à Bourges, fils de Jean Babou, chapelier, avec Marie, fille de Jacques Brissereau, marchand, et de Madeleine Mercier, unis sous le régime de la communauté. La future étant dotée par sa mère de 1,200 livres tournois « pour tous droits successifs échus à ladite future épouse », et payables moitié en argent, moitié en terres, plus du quart d'une rente de vingt boisseaux de blé et d'une poule due dans la paroisse de Pigny, plus d'une vigne dans la paroisse de Saint-Privé-les-Bourges, et habillée par elle pour la circonstance, et le futur doté de 1,200 livres, tant en meubles qu'en héritages. — Marché par lequel Jacques Jacob, huilier à Bourges, s'engage envers les chanoines de Notre-Dame de Sales, moyennant 18 livres tournois, à enlever dans sa voiture toutes les terres extraites de leur église et accumulées dans le cloître. — Engagement comme ouvrier charpentier, pendant vingt-quatre jours, par Pierre Guay, compagnon, chez Sulpice Thénot, maître charpentier, au prix de 6 livres tournois. — Cession, moyennant 27 livres tournois, par Jacques Jardin, tisserand en draps, à Jean Morin, receveur du taillon en Berry et payeur des gages des officiers de la maréchaussée, de sa part de récolte dans la vigne affermée par lui de la fabrique de Saint-Médard de Bourges, et faite à moitié fruits avec ledit Morin. — Abonnement par Jacques Guillemot, fermier de l'imposition du blé à Bourges, au profit de François des Boisseaux, au Châtelet, moyennant 20 sous tournois pour tout charroi de blé qu'il amènera ou enverra à Bourges. — Vente par Guillaume Halicourt, avocat au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Mathurin Lagrée, boulanger, et au prix de 120 livres tournois, de l'exploitation d'un bois de cinq arpents, dans la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy.

E. 1467. (Liasse.) — 72 pièces, papier, un parchemin.

1609. — Aveu et dénombrement, en 1552, comme fiefs de la grosse tour de Bourges, par demoiselle Perrette de Treignac, veuve de Michel de Cambray, sieur de Térieux : 1° de la tour de Clamecy, faisant partie de l'ancienne enceinte de Bourges avec l'hôtel y attenant ; 2° du censif volant de Mirebeau, dans la même ville, sur les paroisses de Saint-Pierre-le-Marché, Saint-Pierre-le-Guillard, Saint-Fulgent et Saint-Bonnet ; 3° de la terre et justice haute, moyenne et basse de Fontillay. — Sommation faite par Pierre Berry, sieur de Fontillay, receveur des aides et tailles en Berry, à maître Jacques Forest, procureur de la prévôté de Bourges, dépositaire des titres de feu Jean Simonneau, notaire, de lui délivrer expédition du dénombrement précédent. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres 5 sous tournois, hypothéquée sur une maison, située rue d'Auron, à Bourges, au profit de Jeanne de Malvau, veuve Bargin, par Me François Babou, notaire, et Jean Babou, sergent royal audit Bourges. — Marché par lequel François d'Orléans, receveur de l'hôtel-de-ville de Bourges, abandonne à Guillaume Lauverjat, chaufournier, les *cimeaux* de tous les arbres de la forêt de Saint-Palais, employés dans les constructions de l'archevêque, à condition qu'il s'engage à fournir toute la chaux, la tuile et le carreau nécessaires auxdites constructions à prendre en compte, au prix de 9 livres par charroi de chaux ou millier de tuiles, et de 40 livres 10 sous par millier de carreau, chaque cimeau étant estimé à la valeur de 30 sous. — Inventaire, après la mort de Jean Chenu, sieur de Charentonnay, des bestiaux et des effets mobiliers laissés par le défunt dans le château de Saint-Laurian et dans les maisons de Sairay, de Fraigne, de Beauregard, de Bessy-les-Bois, de Verneuil, de Saint-Martin-des-Champs, de Bion, des Bordes, de Guinevol, de la Bougranderie, de Chaumasson, de Sancergues, de Trois-Brioux, de Charentonnay, d'Annain, du Fouchau et de Lourosse. — Marché de Nicolas Potier, prêtre, avec Louis Prévost, curé de Marcilly, par lequel ce dernier lui cède, pendant trois ans, tout le revenu temporel et spirituel de sa cure, à condition par lui de faire le service de ladite cure et de satisfaire à toutes les charges qui en pourraient dépendre. — Rôle de l'imposition de 417 livres 6 sous tournois établie sur les paroissiens de Cornusse. — Vente par Antoine Cottin, tanneur, à Louis Roy, marchand drapier, de toute la laine sèche, tenant aux toisons déposées dans ses magasins, et à raison de 12 sous la livre.

E. 1468. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1609. — Donation par Jean Cottin, archer en la maréchaussée de Berry, par Antoine Pouillet, étudiant en l'université de Bourges, de la somme de 16 livres 7 sous 6 deniers à lui due par Pierre Lorrin de La Châtre, « pour despence, giste et geollaige du temps que ledit Cottin estoit

concierge des prisons royalles de Bourges ». — Vente à Antoine Gazon, marchand à Bourges, par Nicolas Poupardin, parcheminier, de quatorze grosses de parchemin, grand, moyen et petit, à raison de 18 livres tournois par grosse, soit en tout 252 livres. — Donation par Anne Jardrin, veuve Terrasse, à Jean Lebeau, son fils d'un premier lit, maître foulon en draps, « en récompance des grands plaisirs, soings, soulagements et bons traitements qu'il luy a cy davant faits et qu'il lui faict chacun jour, soit en sa norriture que aultres ses nécessitez, et qu'elle espère qu'il luy fera à l'advenir », de tout le mobilier garnissant sa chambre basse et tout ce qui garnit la boutique de foulon y attenante. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier pour le jeune Jacques Hilaire, pendant trois ans, et moyennant la somme de 6 livres tournois payée comptant. — Contrat de mariage de Me Pascal Vermeil, notaire à Mehun-sur-Yèvre, fils de feu Abraham Vermeil, avec Marie, fille de Jacques Manceron, avocat au bailliage et présidial de Bourges, et de Marie Lecomte, la future mariée à ses droits, sur lesquels sa mère lui constitue par avance en dot 1,500 livres, quitte à compléter la somme, s'il y a lieu, après inventaire. — Contrat d'*accueillage* de Nicolas Frichon, comme serviteur pendant un an, chez Marc Didier, « ferteur » de chanvre, moyennant 15 livres de gages, un chapeau de 25 sous, une paire de souliers de vache, la carrelure de ses vieux souliers, un haut de chausse de toile et une chemise de plain et d'étoupe. — Désistement par Étienne Tribaudeau, laboureur à Charly, au profit de Jean Delas, marchand à Vouzeron, de l'acense à lui faite par l'abbesse de Charly, des revenus du prieuré dudit Charly, aux mêmes conditions auxquelles il les avait affermés, et pour le temps du bail restant à courir, suivie d'une association entre les deux par moitié pour l'exploitation de ladite acense. — Marché par lequel Jean Vincent, laboureur à Fenestrelay, s'engage envers Nicolas Maillard, marchand à Bourges, de lui labourer, ensemencer en marsèche et herser une moitié de terre, au prix de 3 livres par septrée.

E. 1469. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1610. — Sommation par Jean Ligier, tailleur, comme ayant charge de Georges Jacquier, son oncle, chanoine de Notre-Dame de Sales, à Pierre Ruelle, conseiller au parlement et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, d'accepter 21 livres 10 sous et 12 sous représentant le prix de deux poules pour une année d'acense de pré dans la prairie de Saint-Sulpice-lès-Bourges, dont la récolte avait été saisie faute de paiement, ledit Ligier offrant en outre 20 sous pour les frais de poursuite, 3 livres pour les commandements de saisie et 30 sous pour les procureurs, le greffier et le commissaire en régie ayant été désintéressés ; offres acceptées par ledit Ruelle sous certaines réserves. — Déclaration par les fabriciens de Saint-Ambroix à Jean Gautier, marguillier et sonneur de cloches en ladite paroisse, que l'église étant trop pauvre pour salarier ses marguilliers et que plusieurs paroissiens s'étant offerts pour remplir gratuitement cet office, il ait à cesser ses fonctions. — Comptes rendus par Jean Pinette et François d'Orléans, exécuteurs testamentaires de feu Françoise Lochon, à Louise et Marie Carré, leurs femmes, montant à 2,649 livres 16 sous 6 deniers pour meubles et créances, tant à Bourges qu'à Sagonne ; 2,384 livres pour le cheptel de la ferme de Büs, plus de 200 livres, prix de la ferme de Bourbonnais. — Convention par laquelle Pierre Sinard, menuisier à Bourges, s'engage envers Fiacre Robin, de Saint-Aubin, de le loger et le nourrir, pendant deux ans, en lui enseignant la menuiserie, moyennant 29 livres tournois et « ung escorceau de serge ou drapt de coulleur de gris brung cramoisy ». — Engagement pris par Anne Pelourde, femme de Claude Poullet, « faiseur d'instruments », envers le sieur de Sidrach Rahel, écuyer, demeurant à Paris, de « tenir, loger, norrir et hospitalizer un de ses enfants pendant une année, moyennant 60 livres tournois. — Marché de compagnonnage entre Benoît Mollin, lyonnais, et François Dupuis, corroyeur, par lequel celui-ci s'engage, pendant un an, à entretenir chez lui ledit Mollin à titre de compagnon, moyennant un salaire de 39 livres, plus une paire de souliers neufs de vache à trois semelles.

E. 1470. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1611. — Contrat de mariage de maître Paul Béraut, praticien, fils de François Béraut, notaire et procureur de la baronnie de Montfaucon, avec Gabrielle, fille de Claude Alabat, bourgeois et marchand à Bourges, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, la future dotée de 1,800 livres, moitié nature de meubles, l'autre, nature « d'héritage » lui restant propre et à ses héritiers, plus de son trousseau de mariée. — Sommation au grènetier de Bourges, par Eusice Pimont, mandataire du grènetier de Selles-en-Berry, de recevoir le montant de la vente du sel vendu dans ladite ville pendant l'année 1610, plus 60 livres 2 deniers, montant de la crue de 10 deniers imposée sur ce grenier, ledit versement constitué comme suit : un jacobus et 4 demi-jacobus valant 33 livres, deux quarts de jacobus, 3 ducats étrangers valant 17 livres 10 sous un écu sol et un pistolet, soit 53 livres 5 sous, le reste en argent blanc. Refus du grènetier d'accepter les pièces étrangères au cours

où elles sont proposées. — Contrat d'apprentissage du métier de barbier-chirurgien au profit de Jean Barriat, neveu du curé de Menetou-Salon, répondant pour lui, pour une période de trois ans, et moyennant le prix de 90 livres et d'une aune de velours fin. — Marché entre Jean Passant, jardinier, et Claude Duru, orfèvre à Bourges, par lequel, moyennant 3 livres par an, et la nourriture quand il travaillera, Passant promet d'entretenir et cultiver le jardin de Duru, faire et tondre les bordures, lier les palissades, tailler et *pleyer* la treille, le bois et les « ouzieres » nécessaires étant fournis par le propriétaire. — Constitution d'une rente annuelle de 31 livres 5 sous par maître Henri Dumoulin, sieur de Boisvert, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Marie de Baugy, veuve de Jacques Girard, sieur du Roullier, et de François Baraton, contrôleur ordinaire des guerres à Sancerre. — Assemblée des maîtres cardeurs de Bourges, pour l'adoption de quelques articles supplémentaires à leurs statuts, concernant la fondation d'une messe à la Saint-Jean, d'une procession à la Saint-Fiacre, et de la fixation des droits pour l'entrée en apprentissage, l'établissement d'un maître étranger et l'installation de compagnons dans la ville. — Assemblée des paroissiens de Saint-Ambroix, à Bourges, pour autoriser les réparations à faire aux lices du cimetière et à la maison presbytérale dudit Saint-Ambroix. — Devis des réparations à exécuter. — Sommation à Philippe Porcher, sergent royal à Bourges, de la part de Nicolle Terreux, veuve Auchère, domiciliée à Neuilly-en-Dun, qu'il ait à déguerpir du logement qu'il occupe sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, pour le mettre à la disposition de ladite veuve. — Itératives sommations par Michel et Jean Aupied, fermiers de la métairie de Soulas, dépendante de la commanderie des Bordes, à maître Jacques Forest, procureur et receveur de la commanderie, de faire vérifier, à dire d'experts, les réparations à exécuter aux bâtiments de la métairie. — Transport, moyennant 100 sous tournois, par François Badaire, maître paumier à Bourges, au curé de Saint-Pierre-le-Marché, de tous les dommages et intérêts à lui dus, pour sévices exercés à son égard, par Antoine Lemaire, écolier-étudiant en l'université de ladite ville.

E. 1471. (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

1611. — Bail à ferme, pour un an, par François Bellineau, tanneur et boucher, à Jean Nuet, aussi boucher, moyennant 45 livres et un quartier de mouton, de celui des bancs de la porte Ornoise, qui viendra à lui échoir lors de l'allotissement desdits bancs au jour de Carême-prenant. — Vente pour 24 livres tournois, par Étienne Abruet, marchand boucher, à son confrère François Longis, d'un quarteron de fagots, liés à deux liens, plus de quatre bûches du même bois. — Accord entre Berthommier Jest, tailleur, et Martial Méry, cordonnier, par lequel, moyennant 40 sous de dédommagement, le premier renonce à poursuivre le second en restitution d'un manteau d'homme, à lui volé par un étudiant nommé Pascal Vallier, ledit manteau de drap gris blanc doublé en partie de serge de couleur avec collet de camelot noir. — Contrat d'apprentissage entre Georges de Crosses, maître apothicaire à Bourges, et Jean de Viveau, pour une durée de trois ans, moyennant la somme de 120 livres tournois, plus une demi-aune de velours. — Autre marché par lequel le compagnon Pierre Isaac s'engage à travailler pendant un an chez Antoine Pascal, maître charpentier, au prix de 39 livres, plus la nourriture et le logement. — Convention entre Jacques Couard, maître tisserand en draps, et sa femme, et Michel Leclerc, vigneron, et sa femme, par laquelle les époux Couard consentent à ce que les époux Leclerc viennent en partage avec eux, et aux mêmes droits qu'eux, dans la succession de Nicole Vigreux, cousin de la femme Couard, à condition que les frais de la succession se partageront également entre eux. — Marché par lequel Vincent Bellu, bourrelier à Bourges, s'engage, pendant cinq ans, envers Laurian Lebeau, laboureur à Saint-Éloy-de-Gy, de harnacher les trois chevaux dudit Lebeau et tenir ses harnais en état, pendant ce temps, à l'expiration duquel il devra changer les vieux harnais contre des neufs, le tout moyennant 13 livres d'argent par an et un charroi de trois chevaux avec leur conducteur. — Vente par Denis Chastellier, tonnelier à Dun-le-Roi, à Denis Vivant, maître teinturier à Bourges, de deux douzaines de poinçons de mesure, à seize cercles, plus quatre quarts de queue, au prix de 45 livres tournois. — Marché par lequel Jacques Bidard, boulanger à Bourges, s'engage, pendant un an, envers le vicaire de Saint-Pierre-le-Marché, à le nourrir « de pain, chair et pidance seullement, assavoir chacun dimanche et jeudy de chacune sepmaine du roty, et les aultres jours du bouilly, bœuf et mouthon, et, les jours maigres de telle et semblable pidance que ledit Bidard aura en son mesnage », non compris le vin et le coucher, ainsi que le payement à part pour les invitations que ledit vicaire pourrait faire, le tout moyennant 42 livres tournois et deux septiers de blé méteil. — Contrat de mariage de Simon Bailly avec Thiennette Bourgoin, et de la sœur de celle-ci avec Jean Bourgoin, tous vignerons à Asnières-les-Bourges, avec association et communauté des deux couples.

E. 1472. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1612. — Marché par lequel Marin Bourdier, vigneron, prend l'engagement vis-à-vis de Antoine Dumay et Germain Marmet, de Bourges, de labourer, cultiver, fumer et semer en chenevière deux boisselées de terre, la semence de *cheneveu* étant fournie audit Bourdier, le tout moyennant 9 livres. De plus, il sera tenu, lorsque le chanvre sera bon à récolter, à le cueillir, « assavoir, la fumelle lorsqu'elle sera meure, et icelluy faire secher, asseguer et accommoder bien et duement, prest à tailler, et pour le regard du masle, il sera semblablement tenu de le mettre en *bourde* et accommoder et netoyer et tirer le cheneveu ». — Autre marché par lequel Léonard de Térieux, maçon et tailleur de pierres, s'engage envers Claude Alabat, bourgeois et marchand à Bourges, moyennant 24 livres tournois, à prolonger un bâtiment, situé dans la paroisse de Saint-Michel de Volangis, de trois toises en longueur, largeur et hauteur, avec une huisserie en bois fournie par le propriétaire, ledit de Térieux fournissant la pierre et le sable, que ledit Alabat fera charroyer. — Engagement comme nourrice par la femme de Jean Arsac, chaudronnier à Bourges, avec Jeanne Grêlat, dont elle s'engage, pendant un an, « à tenir, loger, ospitalizer et norrir de mamelles » son fils François Milet, moyennant la somme de 27 livres, un *escorceau* de serge grise et une paire de souliers neufs. — Contrat d'apprentissage du métier de tourneur par Thibaut Chéron, au profit du jeune Étienne Jehan, pendant une année et demie, qui sera nourri, logé et enseigné et, de plus, recevra 18 livres tournois pour son entretien. — Engagement pris par Charles Leblanc, maître menuisier, de faire pour Hélène Chertier, veuve Bigaut, et au prix de 105 livres tournois, un moulin à filet, à usage de teinturier en fil, tout en bois de noyer, sauf les croisées et les chevilles des roues en bois de cormier; plus le ferrer, et fournir soixante fuseaux de fer acéré et la cinture dudit moulin; plus un *estanchoy*, garni de deux piliers et d'autant de barres, avec un *mode* à deux bras en bois de noyer, deux chevilles et deux *estruches*, avec un *boubinoy*, de même bois. — Vente par les fermiers de la terre du Châtelier, à François Martin, maître boulanger à Bourges, de cent toises de soliveaux, de 5 à 6 pouces de grosseur en tous sens, plus de cent toises de liaisons, de 4 à 5 pouces de grosseur, savoir 50 toises de 6 pieds et autant de 9 pieds de longueur, moyennant 40 livres tournois chaque cent de soliveaux, et 30 livres le cent de liaisons. — Vente par Antoine Rappillard, bourgeois de Bourges, à Ancellet Ragon, Jean Breneau et Pierre Poisson, laboureurs, du greffe des tailles de la paroisse de Senneçay, au prix de 57 livres 10 sous.

E. 1473. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1612. — Acte donné du dépôt du rapport de Jean Innocent et Jacques Bernier, maîtres barbiers-chirurgiens, commis par justice pour visiter Pierre Alaclos, victime des sévices d'Antoine, Pierre et Jean Boisde et Louis Blondeau. — Contrat d'apprentissage du métier de parcheminier pour Gabriel, fils de Pierre Laverdant, greffier de la seigneurie de Corbet, pour un laps de deux ans, et sans autres frais pour ledit Laverdant, pendant ce temps, que l'entretien de son fils, qui sera nourri et logé chez le maître. — Autre contrat du même genre du métier de couturier et tailleur d'habits pour le jeune Étienne Papin, pendant une année et demie, moyennant la somme de 18 livres tournois. — Reçu donné par Me Besançon de Convert, avocat au bailliage et présidial de Bourges, agissant comme procureur de frère Just Defay de Gerlande, chevalier et receveur général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Lyon, des mains de Catherine Halicourt, veuve de Jacques Forest, procureur, pour une tente de tapisserie contenant onze pièces vieilles, plus un lit de tapisserie à rideaux de serge verte; lesdits objets destinés à être vendus par lui. — Reconnaissance par Joseph Ligier, maître serrurier et armurier, d'une enclume et d'une auge, détenues par lui à titre de location de Jeanne Vannereau, veuve de Nicolas Rameau, serrurier, pour une année, moyennant la somme de 110 sous tournois. — Quittance de 10 livres 12 sous donnée à Jean Menaut, maître pâtissier, par Jean Pellerin, du même métier, pour prix de vente de deux garde-manger d'étain, du poids de 24 livres. — Arrangement par lequel Robert Daunoy, maître chapelier, tient quitte Gilles Ducloux, du reste de son temps d'apprentissage et, pour les 7 livres qu'il lui doit, s'arrange de son manteau de drap couleur de mumie.

E. 1474. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1613. — Convention entre les procureurs fabriciens de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, de Bourges, et les frères Tassin, tisserands en draps, par laquelle ceux-ci, moyennant un traitement annuel de 42 livres tournois et deux septiers de blé méteil, s'engagent à observer les conditions suivantes : sonner les cloches pour tous les services de chaque jour, même des fêtes et dimanches, nettoyer et parer l'église, tant dedans que dehors en toutes circonstances, et notamment aux jours qui suivent : la veille de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul ; la veille et le jour de l'Assomption ; la veille et le jour de la Nativité de la Vierge ; la veille de la Toussaint ; la nuit d'entre la Toussaint et le jour des Morts ; la veille de la Conception de Notre-Dame ; la veille et le jour de Noël ; les fêtes du premier de l'An ; la veille de la Purification de

la Vierge ; le jour des Cendres ; la veille et le jour de l'Annonciation ; la veille et le jour de Pâques-fleuri ; la Semaine Sainte ; le Vendredi Saint ; la veille et le jour de Pâques-charnel ; la veille et le lendemain de *Quasimodo* ; la veille de la dédicace de l'Église ; la veille de l'Ascension ; la veille et le jour de la Pentecôte ; la veille et le jour de la Fête-Dieu ; faire, en un mot, office de sacristains à toutes les cérémonies, processions, etc., tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ladite église. — Fondation dans ladite église de Saint-Pierre-le-Marché, par Georges Decrosses, maître apothicaire, et sa femme, d'un obit, consistant en une messe basse, tous les premiers du mois, suivies d'un *De profundis*, plus quatre messes basses, suivies d'un *Libera*, dans le cimetière. — Obligation envers Catherine Halicourt, veuve Forest, de la somme de 600 livres, par Pierre Rochereau, procureur au bailliage de Bourges, et consorts, moyennant quoi ledit Rochereau est dégagé de la promesse qu'il avait faite à son prédécesseur Jacques Forest de conserver sa charge de procureur pour les héritiers dudit défunt. — Donation mutuelle entre vifs de Grégoire Roullet, vigneron, et sa femme, « considérant que quarante ans sont et plus qu'ils sont mariez ensemble, et que de leur mariage ils n'ont à présent aulcuns enffans, et que sy peu de biens qu'ils ont et possedent pour le présent ils l'ont gagné par leur labeur, soing et industrie, ne voullans que leurs peines, labeurs et travaulx soient et demeurent anéantis, se sont entredonnez et se entredonnent mutuellement au survivant d'eulx la tierce partie de tous et chacungs les meubles et l'usuffruict entier des acquests et conquests qui seront dellaissez par le décebs et trespas du prédéceddé ». — Engagement pris par Guillaume Brûlé, vigneron, envers Jacques Bouchard, potier du pays de la Marche, de loger, nourrir et blanchir son fils, pendant un an, et moyennant la somme de 40 livres tournois, payable par quartiers. — Commission donnée par le prévôt de Bourges à Me Étienne Bidaut, notaire royal, de signer en son absence les minutes de son collègue Jean Michel, momentanément absent de Bourges.

E. 1475. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

1613-1614. — Marché par lequel Léonard Blondy, vigneron, s'engage envers François d'Orléans, ancien receveur de l'hôtel-de-ville de Bourges, devenu échevin, et propriétaire du lieu de Montifaut, « de demeurer et servir » ledit d'Orléans audit lieu, pendant un an, et moyennant 33 livres d'argent, cinq septiers de méteil, autant de marsèche, un pourceau valant 3 livres, un boisseau de sel et un tonneau de demi-vin. — Concession de jouissance pour un an, par Louis Prévot, prêtre desservant de Saint-Pierre-le-Marché, du rez-de-chaussée de son logis, à René Vinon, peigneur et cardeur de laine, et à sa femme, à la condition que, durant le temps de leur jouissance, lesdits locataires seront tenus « de faire cuire la viande que le bailleur leur baillera à arriver et faire cuire pour ses repas, et icelle saller, arriver et accommoder bien et honnestement, et faire le lict et nétoyer la chambre et mesnage dudit bailleur », tenu à leur payer en outre la somme de 40 sous tournois. — Vente par Dominique Fouchier, sabotier à La Borne, paroisse de Boisbelle, à Antoine Gazon, marchand à Bourges, de trois grosses de sabots de bois de *foux* (hêtre) moyennant le prix de 9 livres tournois. — Vente par Étienne Giraut, marchand poêlier, à Martial Marchant, maître tanneur, d'une *casse* (chaudière) de cuivre, de la contenance de 24 à 25 *tinres* (seaux) d'eau, au prix de 18 sous la livre. — Vente de vendange par Richard Gaucher, maître savetier, à Jacques Papillon, tanneur, de la contenance de trois poinçons à la jauge de Sancerre, moyennant 27 livres tournois. — Contrat d'apprentissage du métier d'orfèvre, chez Claude Duru, pour le jeune Silvain Mars, pendant une durée de huit ans, et sans autre rétribution à la fin de l'apprentissage qu'une aune de velours fin audit Duru ou à sa femme, la mère du jeune Mars s'engageant d'ailleurs, pendant ce temps, à fournir son fils de chaussures et à lui faire apprendre à lire et à écrire. — Autre, du métier de frangier (passementier) pour Charles Minet, chez son frère, pendant trois ans, moyennant un prix fait de 45 livres tournois.

E. 1476. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 1 parchemin.

1614. — Mise en vente, par la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, de la métairie du Gué-Lanier, d'un revenu de 6 livres argent et huit septiers de grains, et de réparations trop coûteuses, et son acquisition aux enchères par les deux acensataires dudit domaine, Silvain Besson et Pierre Chamble, au prix de 900 livres tournois. — Reconnaissance par les frères Jollivet, laboureurs au Bouchet, au profit de Henri Garnier, étudiant en l'université de Bourges, de 7 livres 9 sous 8 deniers, 6 septiers et 8 boisseaux de seigle, 8 septiers et un boisseau de marsèche et 64 boisseaux d'avoine, pour acquit des arrérages d'acense des terres qu'ils tiennent de lui. — Contrat d'association en communauté de Jean Delacour, et sa femme, avec Guillaume Gilbert, aussi boulanger, pour une durée de trois ans et demi, pendant lesquels habitation, travail et profits seront communs entre les deux associés, ledit Gilbert apportant 45 livres pour sa part de mise de fonds et ses outils ; chacun d'eux, en cas de rupture de l'association, devant reprendre son apport et jouir de la moitié des bénéfices en supportant la moitié des

dettes. — État des meubles donnés par Bonnet Battereau à son gendre Henri Mercier, maître charpentier. — Sommation par Charles Cheron, avocat au bailliage et présidial de Bourges, au nom de Charles Bonnin, écuyer, sieur du Courpoy, à Jean Babou, maître chapelier, d'accepter la somme de 18 livres 15 sous, moitié d'une année de rente due par ledit Bonnin, comme seigneur d'héritages par lui acquis par privilège de retrait lignager. — Compte de tutelle de François Peaudecerf, pour son neveu et pupille Pierre Peaudecerf, paroissien de Vasselay. — Commission donnée par le bailli de Berry au notaire Étienne Bidaut, à la requête de Louise Charlemagne, veuve de Philippe Carré, aussi notaire, et sa commune en biens, pour la signature des grosses et expéditions délivrées dans l'étude du défunt. — Assemblée des maîtres cardeurs de Bourges pour décider que Jean Giraut, maître peigneur et cardeur, en cette qualité, devra payer ses droits de confrérie montant à la somme de 9 sous 6 deniers. — Donation par Thomas Daugourant, maître chapelier, à son fils, écolier en l'université de Bourges, « pour lui donner moyen de parachever ses études », de la somme de 60 livres tournois, à lui due par Mathieu et Marin Hénault, en vertu d'un contrat d'apprentissage passé chez lui par eux. — Inventaire après décès des meubles de Marie Dubois, femme de Jean Petit, maître parcheminier à Bourges.

E. 1477. (Registre.) — In-4°, 263 feuillets, papier.

1614. — Transaction entre Guillaume Augier, ancien fermier des amendes du bailliage de Berry, et Pierre Piget, sergent fieffé, chargé par lui du recouvrement d'une somme s'élevant à 308 livres parisis, accumulée dans l'intervalle des années 1599 et 1607, et dont la rentrée n'avait pas été opérée, par laquelle transaction Augier consent à ce que la dette de Piget envers lui se règle par le paiement de la somme de 120 livres tournois, payable à la Saint-Jean prochaine. — Contrat d'apprentissage du métier de tanneur, au profit d'Étienne Ligonnet, fils d'un serrurier de Dun-le-Roi, pendant deux années et moyennant le versement de 90 livres tournois. — Autre, du métier de tailleur pour le jeune Léonard Pichot, pendant trois ans, moyennant 30 livres tournois, plus une aune de toile ou une livre tournois. — Engagement pris par Ligier Sabathier, prêtre de la paroisse de Saint-Laurent, envers Alexandre Théveneau, curé de Vignoux-sur-Barangeon, de remplir son office de prêtre dans ladite cure pendant un an, moyennant, pendant ce temps, la jouissance des « terres, prez, bois, ouches et jardins », dépendant de la cure, plus un muid de blé, mesure de Mehun-sur-Yèvre, un tonneau de vin, deux boisseaux de pois et quatre de fèves, dus par le fermier de la cure. — Marché par lequel, moyennant 15 livres tournois, Pierre Gobin, tanneur à Sancerre, prend d'accense, pendant trois ans, de la veuve et des héritiers de feu Louis Billon, la charge du contrôle, marque et visite des cuirs à Sancerre et Saint-Satur, dont il s'était rendu adjudicataire. — Vente par Étienne Dugué, maître savetier à Bourges, à Louis de Bretagne, marchand tanneur, de la récolte d'un demi-arpent de vigne, au Pied-du-Râteau, paroisse de Saint-Doulchard, au prix de 7 livres le poinçon « plein de ladite vendange foullée à vin ». — Bail d'accense, pour cinq ans, à la veuve de Guillaume Robinet, cocher ordinaire de la ville de Bourges, par la veuve de Jacques Forest, ancien procureur au bailliage de la même ville, pour cinq ans, et au prix de 144 livres tournois, de la maison dite de la Commanderie, à Bourges, membre de la commanderie des Bordes, affermée par ladite Forest. — Donation mutuelle entre vifs, par Antoine Collin, archer de la maréchaussée de Berry, et sa femme, époux sans enfants, du tiers en propriété des meubles et de l'usufruit entier des acquêts que le premier mourant possédera à son décès.

E. 1478. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1615. — Marché conclu entre Bernard Branlebois et Antoine Basseville, maîtres maçons et tailleurs de pierre, et les procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché, pour la construction d'une loge dans le cimetière des Cordeliers, « pour servir à faire la donne qui se fait par chacun an aux quatre temps et saisons de l'année », dans ledit cimetière, et moyennant le prix de 234 livres tournois. — Assemblée des fabriciens dudit Saint-Pierre, dans laquelle ils repoussent : 1° la demande du curé, sollicitant l'aide de la fabrique pour payer à l'abbaye de Saint-Ambroix les droits d'accordement à lui réclamés pour mutation du presbytère ; 2° la demande en diminution faite par le vigneron Étienne Ducrot, sur le prix du dîme de vin du Pied-Saujon et de la petite Orance, affermé par lui, dans la paroisse de Saint-Doulchard, et renvoient à examiner la réclamation du maître maçon Antoine Pichon, entrepreneur du grand autel de l'église, au prix de 398 livres, somme insuffisante pour le rémunérer convenablement. — Vente aux enchères de la récolte des blés de ladite fabrique, savoir : 100 boisseaux froment, 200 méteil, 100 seigle, 300 marsèche et 500 avoine. — Marché entre maître Pierre Carré et J. Gigot, qui s'engage à nourrir et panser le cheval dudit Carré, à raison de 7 sous par jour, sans pouvoir le louer ni le prêter sans son consentement. — Protestation par Georges Decrosses, maître apothicaire à Bourges, au sujet de l'état dans lequel il a reçu de Lyon un envoi de sirop, enfermé dans une boite de

terre, contenue elle-même dans une autre boîte de sapin, le tout ficelé, ce qui n'a pas empêché une partie du sirop de se répandre dans le voyage et d'imbiber le coton placé entre les deux boîtes. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges, qui décide que les procureurs de la communauté sommeront le chapitre de la Sainte-Chapelle de se conformer à l'arrêt obtenu du parlement de Paris, en faisant exécuter les réparations nécessaires aux moulins Le Roi, sans quoi lesdits boulangers sont autorisés à aller moudre ailleurs. — Abandon moyennant 11 livres, par Antoine Bidon, écolier en l'université de Bourges, au profit de Gilbert Beddes, desservant de Saint-Pierre-le-Marché, du droit de dommages et intérêts à lui adjugé par décret, contre Gilbert Bridier, également écolier de l'université. — Inventaire d'Antoinette Lelasseur, veuve de Nicolas Pinoudelle. — Obligation par Pierre Thibaut, marchand à Bourges, de payer à la Saint-Jean, à Guillaume Decrosses et Jean Maréchal, ses associés, la somme de 175 livres tournois, par lui due pour sa part de la ferme de la dace ou du sol pour livre de l'année 1613 et non encore versée. — Abandon fait par Me Guillaume Halicourt, avocat au bailliage et présidial de Bourges, en faveur de sa fille, veuve de Jacques Forest, ancien procureur audit siège, du bail d'acense à lui consenti, par le commandeur de Buranlure, des revenus de la commanderie de Bourges, Soulas et Francheville, en restant caution de ladite cessionnaire pour le prix de sa ferme.

E. 1479. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1615. — Contrat d'apprentissage, pendant un an, du métier de couturière, chez Marie Dabert, veuve Dangard, pour la fille de François Damours, archer en la maréchaussée de Berry, moyennant 42 livres tournois. — Autre, du métier de pâtissier-cabaretier, chez Jean Leveau, au profit de Jean Giraut, fils d'un poêlier de Bourges, pendant une durée de trois années et moyennant une somme de 40 livres. — Promesse, par Pierre Taupin, de nourrir et loger, pendant un an et moyennant 12 livres tournois, Jean Vignault, son neveu. — Marché de compagnonnage, pour un an et moyennant 24 livres tournois, par Gabriel Damnont, chez Joachim Bigot, maître maçon et tailleur de pierres. — Mariage sous le régime de la communauté entre Mathieu Marchant, conducteur d'aveugles, et Jeanne Sassier, à laquelle ledit Marchant constitue un douaire de 20 livres tournois. — Acense par Antoine Rapillard, agissant comme fermier des revenus de l'abbaye de Saint-Ambroix, au profit de Pierre Faucard, curé de Brécy, pendant cinq ans et moyennant 10 livres par an, de sa part des dîmes de vin de l'abbaye, dans la paroisse dudit Brécy, sauf dans le canton de Francheville. — Bail d'acense par Gabriel Dumaine, avocat au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Jean Regnault, marchand *quincailleur*, pour huit mois et moyennant 6 livres tournois, de « l'estendue de trois fenestres de chasque costé de la boutique dudit Dumayne ». — Vente, pour le prix de 8 livres tournois, par Jeanne Chastin, veuve Esterlin, au profit de Mathurin Dolbeau et de Jean Tixier, laboureurs, de la coupe de cinq arpents de bois, au village du Génetoy, paroisse de Soulangis.

E. 1480. (Registre.) — In-f°, 49 feuillets, papier.

1613-1616. — Affaires de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges. — Assemblée des fabriciens et principaux paroissiens pour la nomination de deux procureurs-fabriciens et un notaire-greffier, la concession d'une chapelle dans l'église à la confrérie de Saint-Jacques, qui abandonne celle des PP. Augustins : pour à quoi répondre, il est nommé, comme nouveaux procureurs de la fabrique, le général Millet et Me Pierre Deschaumes, et comme notaire-greffier, Étienne Bidaut. La chapelle demandée est accordée et sera choisie par les procureurs. — Ordonnance pour la distribution, le jour des trépassés, de 272 pains, provenant de 6 boisseaux de froment et valant chacun 4 deniers, qui seront partagés, savoir : 42 aux quatre ordres mendiants, 10 aux PP. Capucins, autant aux religieuses de Sainte-Claire, 10 aux pauvres honteux de la paroisse et 152 à tous les autres pauvres qui se trouveront rassemblés dans le cimetière de ladite paroisse. — Décharge donnée par les procureurs-fabriciens à Louis Docquois, sacristain, de la présentation à eux par lui faite de tous les ornements de l'église confiés à sa garde. — Opposition par les mêmes à l'entreprise faite par les sieurs Étienne Gougnon, seigneurs des Cloix et du Chaumoy, d'envahir et clore à leur usage une chapelle sur laquelle ils n'avaient aucun droit. — Acense au profit de Denis Cortillat, pour cinq ans et au prix de 40 livres par an, de la maison de l'*Ave-Maria*, contiguë à celle du *Chêne-Percé*, déjà occupée par lui, dans la rue Saint-Sulpice, à Bourges. — Marché avec Isaac Trassin, tisserand en draps, pour faire, pendant cinq ans et moyennant 42 livres par an, le service intérieur et extérieur de l'église, faire l'office de sonneur de cloches, fossoyeur, etc. (V. le n° 1474.)

E. 1481 (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1616. — Accord entre Françoise Gariet, veuve de Antoine Huart, corbeiller, et les trois fils dudit défunt, par lequel, moyennant 40 livres tournois qu'ils lui donnent, plus

deux hauts de chausses, un jupon, un manteau et un bas de chausse de serge ou drap gris, à usage du défunt, un lit et son châlit, plus encore ses effets, qui lui sont rendus, elle abandonne tous les droits qu'elle pourrait avoir comme veuve dudit Huart. — Marché par lequel Martin Bourgoin s'engage, pendant trois ans, à façonner trois arpents de vignes, dans la paroisse de Pigny, appartenant à M° Léopart Alexandre, avocat à Bourges, « et ce de toutes et chacunes leurs fassons, jusques au panier (à la récolte) et en saison deue, sellon la coustume du pais et duché de Berry », moyennant 33 livres tournois et la jouissance, pendant ce temps, de la maison, grange, bergerie, cellier et ouches appartenant audit Alexandre, dans la paroisse de Fussy, voisine de celle de Pigny. — Contrat de mariage entre Pierre Bondaire, joueur d'instruments, et Catherine Levert, veuve de Pierre Conte, aussi joueur d'instruments et conducteur d'aveugles, fait sous le régime de la communauté, le futur apportant en dot 30 livres tournois, la future 23 livres 10 sous; les enfants du premier lit devant être élevés aux frais de la communauté, ledit Bondaire constituant en outre à sa femme, sans enfants, un douaire de 10 livres, et de 100 sous en cas d'enfants. — Engagement pris par Eutrope Marchaut, laboureur, paroissien de Pigny, envers les fermiers des revenus de l'abbaye de Saint-Ambroix, pendant cinq ans et moyennant 30 livres et six boisseaux d'avoine par an, de charroyer au pressoir toutes les vendanges provenant des dîmes de vin de Lizy, dans ladite paroisse de Pigny. — Marché, moyennant 21 livres tournois et deux livres pesant de chandelle, par lequel Jean Begon et Léonard Pesson, maçons, se chargent, dans une maison appartenant à Jean Chaussé, marchand, « de bien et duement curer et nétoyer une citerne et latrines, et mettre hors d'icelle maison les *curailles* et immondices qui proviendront desdites latrines et citerne, et les emmener ou faire emmener hors de ladite maison et rue, et mettre en lieu duquel ledit Chaussé ne sera inquité ne recherché ». — Vente par Augier Regnard, maçon et tailleur de pierres à Saint-Florent, à Jacques Taupin, boulanger à Bourges, de 20 parpins de pierre dure, de 2 pieds de long sur un de large, provenant des carrières dudit Saint-Florent, rendus conduits, et au prix de 7 sous le pied. — Accord par lequel Pierre Servin, compagnon tisserand en toile, s'engage à aller, tous les jours ouvrables, travailler chez François Bailly, maître tisserand, qui, pour salaire, lui donnera un tiers du prix vendu des toiles qu'il fabriquera, sans s'engager à le nourrir ni le loger. — Contrat d'apprentissage, pour deux ans et moyennant 80 livres, au profit du jeune Vincent Michel, pour la profession de pelletier-gantier.

E. 1482. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1616. — Fragment d'inventaire du mobilier de la Grosse Tour de Bourges fait d'après le commandement du maréchal de Montigny, et intéressant la cour d'entrée et celle du donjon, où se trouvaient : 1° un canon semé de fleurs de lis et portant les lettres C et J; 2° une couleuvrine en fonte de Metz, aux armes de France, avec le croissant et l'H et deux D entrelacés; 3° deux autres couleuvrines en fonte, l'une aux armes de France, semée de fleurs de lis et de F; l'autre semée de fleurs de lis et de B, et, sur la culasse, un C, un V et un L. Enfin, dans la tour de la cuisine, une couleuvrine bâtarde, marquée d'une fleur de lis, d'un croissant, d'un H et d'un double D. — Désistement par Denis Bonneval, vigneron à Bourges, au profit du notaire Jean Michel, du bail d'accense à lui fait, par Lejay et Tarzot, de cinq quartiers de vigne, situés à Sandin, à condition qu'il ne réclamera pas contre sa négligence, grâce à laquelle, depuis deux ans il n'a, au mépris de la coutume du Berry, ni *prouiné*, ni façonné ladite vigne. — Association commerciale, à partage égal de profits et pertes, entre Gaspard Cladet, marchand à Moulins en Bourbonnais, René Leclerc, marchand poitevin, et Pierre Ingrant, dit Quatellet, marchand à Bourges, dans laquelle association figure pour Cladet un apport de 240 livres 10 sous, pour Leclerc, autant, et pour Ingrant, 66 livres seulement, avec cette condition qu'il suffira qu'un des trois associés se retire de la société pour qu'elle se trouve dissoute de fait. — Reconnaissance par Réné Leclerc, ancien associé de Pierre Ingrant, comme quoi, dans la dissolution de leur communauté commerciale, ledit Ingrant a laissé entre les mains dudit Leclerc toute la part qui lui revenait et qu'il eût pu emporter. — Quittance par Étienne Boutron, maître corroyeur à Bourges, au profit de Louis Troquier, couvreur, d'une somme de 7 livres, à valoir sur celle de 18, prix de vente d'un mobilier consistant en un lit garni avec trois draps, une chaise à *doulciel* fermant à clef, une table carrée et un rouet à filer. — Marché de prise en pension de Étienne Léveillé, praticien, par André Depardieu, pendant une année et au prix de 180 livres, sans que les absences dudit Léveillé puissent amener aucune diminution dans le prix de cette pension. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges, qui décident de nommer l'un d'entre eux pour poursuivre, à Paris, le procès en appel de leur communauté contre le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, propriétaire des Moulins-le-Roi, moulins banniers pour lesdits boulangers, dont l'état de dégradation est préjudiciable à leurs intérêts, et, à cet effet, faire un emprunt de 300 livres tournois, afin de pourvoir aux frais de la mission de leur député. — Attestation par François Garreau,

Jacques Decrosses et Jean Maréchal, tous trois habitants de Bourges, que Jean Chappon, ancien sergent en Berry, est encore « vif et en bonne prospérité, et en guerre de la compagnie et soubs la charge de monseigneur de Montigny, et le savent pour depuis deulx ou trois jours en ça l'avoir veu, et beu et mangé avec luy ». — Vente par lesdits Decrosses et Maréchal, fondés de pouvoir dudit Chappon, de son office de sergent royal, au profit de Claude Bertet, praticien, moyennant 300 livres tournois. — Testament de Nicolas Tremeau, sieur de Contres en partie.

E. 1483. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1617. — Accusé de réception suivi d'inventaire, par les procureurs-fabriciens de la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, de la remise faite par messire Pierre Legris, ancien sacristain de la paroisse, de tous les ornements de l'église confiés à sa garde. — Réception de Claude Benoît, prêtre, natif de Bourges, comme sacristain de ladite paroisse au lieu dudit sieur Legris, destitué de ses fonctions. — Donation entre vifs, par Françoise Sémelé, veuve d'Antoine Grenouillet, teinturier, à demoiselle Perrette et Denise Imbaut, « avec lesquelles elle fait sa demeurance et vict à mesme table », de tous ses biens meubles et immeubles et valeurs qu'elle peut posséder, à la condition que les donataires la logeront, nourriront et entretiendront sa vie durant, et continueront jusqu'à solution le procès qu'elle a avec le meunier de Lazenay. Que si les deux sœurs entrent sans elle en religion, elles seront tenues de lui faire une pension viagère de 60 livres tournois, sinon de lui rendre ce qu'elle leur aura donné. — Quittance au profit de Michel Robert, paveur, par Pierre Témoin, pionnier, d'une somme de 17 livres, prix de la façon d'une levée de terre de 50 toises de longueur au-dessus du moulin Messire-Jacques, à Bourges. — Acense pour le prix de 8 livres tournois, par Silvain Lepage, maître peigneur et cardeur, fermier de l'imposition des peaux et laines à Bourges, pour un an, au profit d'Étienne Belhoste et Jean Suplijau, de ladite imposition dans le quartier d'Auron. — Vente par Étienne Fouassier, vigneron, à Germain Gendreau, receveur du Domaine en Berry, d'un cheval noir et galeux, avec son harnais, moyennant 40 livres dues à l'acheteur par le vendeur. — Contrat d'*accueillage*, pendant un an, de Silvain Bidaut, comme serviteur, chez Simon Doizon, moyennant 4 livres d'argent comme gages, plus vingt boisseaux de seigle et autant de marsèche, mesure de Bourges. — État des meubles laissés à Antoine Rappillard, bourgeois de Bourges, par François de Saint-Père, secrétaire de feu le duc de Guise, en garantie de sa part de la somme de 360 livres, prêtée à son instigation, par ledit Rappillard, aux chanoines de Notre-Dame de Sales. — Sentence arbitrale entre ledit Rappillard et Anne Chastin, veuve Esterlin, tous deux fermiers des revenus de l'abbaye Saint-Ambroix, au sujet des comptes de leur exploitation, précédée des compromis, enquêtes, interrogatoires, appointements et autres procédures de l'affaire.

E. 1484. (Registre.) — In-5°, 185 feuillets, papier.

1617. — Bail d'acense, pour cinq années, par Jean Bienvenu, sieur de Fauchecourt, aux trois frères Paré, laboureurs et communs, dans la paroisse de Crosses, de la métairie de Fauchecourt, dans celle de Savigny-en-Septaine, avec le moulin, à la condition de servir, chaque année, trois muids et demi de méteil, un muid et neuf septiers de marsèche et autant d'avoine, au grand septier, mesure de Bourges, trois quarts de chanvre femelle, une douzaine de poules, douze livres de beurre frais, deux oies grasses, deux douzaines de fromages, deux porcs valant chacun 6 livres, ou leur prix en argent, une charretée de foin, la moitié des noix récoltées à frais communs, deux cents *gluis* (bottes de paille) pour les couvertures et un millier de paisseaux réservés dans les coupes des aubiers, avec obligation par les preneurs, à leur sortie, de laisser les fumiers, pailles, balles et *vaulains*. — Engagement comme serviteur, pour un an, par Guillaume Olivier, paroissien de Saint-Georges de Moulon, chez Jean Vallée et Silvain Ramier, maîtres peigneurs, cardeurs et ferteurs de chanvre, qu'il s'oblige à servir, à condition qu'ils le logeront et nourriront, lui donneront 15 livres de gages, plus une paire de souliers, la carrelure d'une autre paire et l'entretiendront de sabots. — Marché par lequel, moyennant 7 livres 10 sous, le couvreur Majeur Pépin s'engage à couvrir une maison appartenant à Pierre Delaplace, marchand à Bourges, et située au village de Chou, paroisse de Moulins-sur-Yèvre. — Autre marché entre Noël Chapus et Jean Boutet, laboureurs et paroissiens de Saint-Éloi-de-Gy, par lequel le premier a ensemencé une terre de onze à douze boisselées appartenant audit Boutet, avec onze boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges, fournis par ce dernier, à la condition que, la récolte en étant faite à frais communs, les deux la partageront à la gerbe. — Dissolution de communauté entre les frères Aslin de Saint-Éloy-de-Gy, moyennant que l'aîné des deux donnera au plus jeune un châlit en chêne, avec sa fonçure, une arche fermant à clef, un lit garni de couette (matelas), coussin *pluntie* (lit de plumes), un *esmeau* (cuvier) à vendange, un poinçon, trois écuelles d'étain et seize boisseaux de blé, plus la somme de 20 sous tournois. — Abandon par Blaise Tropinat, prêtre, natif de la Marche, à son frère Étienne, maître maçon et

tailleur de pierres à Bourges, de ses droits à la succession de leur père Antoine Tropinat, décédé maître maçon dans la Creuse, moyennant la somme de 200 livres. — Contrat de mariage, aux conditions habituelles, entre Jean Chausset, joueur d'instruments et conducteur d'aveugles, fils de feu Antoine Chausset, ancien sergent royal en Auvergne, avec Catherine Colombeau, servante à Bourges. Les amis et témoins du futur sont Jean Gatéau et Pierre Morin, joueurs d'instruments et conducteurs d'aveugles, Simon Guyot, Mathieu Marchant et Pierre Ballot, aussi conducteurs d'aveugles, Mathurin Buron, Barthélemy Journet, Philibert Guérin et Toussaint Villaroux, tous quatre aveugles, et leurs femmes.

E. 1485. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1618. — Fondation par Jean Michel, notaire à Bourges, et sa femme, au profit de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, d'une rente annuelle de 6 livres 5 sous, rachetable pour 100 livres tournois, payable à Noël, hypothéquée sur la maison des donateurs, à charge d'un salut chanté, tous les premiers de l'an, pour la famille Michel, à l'autel de la chapelle de ladite église, où ils ont leur sépulture. — Élection de Charles Jacquier, étudiant en l'université de Bourges, fils d'autre Charles, apothicaire, successeur de Nicolas Augier, au titre de vicaire et d'homme vivant et mouvant de ladite église, à l'effet de rendre foi et hommage des dîmes lui appartenant dans la paroisse de Trouy, concurremment avec le curé de Trouy et l'église de Saint-Bonnet, à Bourges, et mouvant en fief du seigneur de Trouy. — Association de Jean Chevalier, sergent de la prévôté royale de Trouy et de la châtellenie de Brécy, par Jean Laurent, à son office de sergent royal en Berry, durant le premier semestre de l'année 1619, pour le partage des frais et profits, ledit chevalier se chargeant spécialement de la copie de tous les exploits et commandements. — Requête par maîtres Louis Doquois et Christophe Legrand, prêtres gagistes de Saint-Pierre-le-Marché, pour obtenir un supplément de gages qui leur permette de se loger plus près de l'église. — Renonciation à la succession de François Basset et Claude Védoux, sa femme, de la Motte-Feuilly, par leurs enfants et héritiers, qui accordent que ladite succession, devant leur être plus onéreuse que profitable, soit délaissée au seigneur de la Motte-Feuilly. — Transaction entre François Vivant et son frère et tuteur Denis Vivant, pour la reddition du compte de tutelle, moyennant laquelle ledit Denis, prenant à sa charge les dettes de succession qui pourraient peser sur son frère, se reconnaît son débiteur d'une somme de 500 livres tournois, payable en trois ans et portant intérêt au denier seize. — Demande en dommages et intérêts et résiliation du bail de son logement par Adrien Brucelle, tondeur de draps, à Sara Journau, femme Lefèvre, à la suite d'une chute de murs qui a mis sa vie en danger et l'a forcé de transporter ailleurs la plupart de ses meubles. — Contrat de mariage de Pierre Rousseau, avocat en parlement, fils d'autre Pierre, apothicaire à Sancerre, avec Françoise, fille de Étienne Bouguier, avocat au bailliage et présidial de Bourges. — Inventaire du mobilier apporté par Catherine Salvastri, veuve de Jean Chaignon, maître brodeur, et épousant en secondes noces Claude Mérimon, parcheminier. — Bail à ferme, pour neuf ans, à Antoine Muzeau, dit Mirebeau, archer en la maréchaussée de Berry, du revenu de la terre et seigneurie royale de Mehun-sur-Yèvre, par Louis de La Châtre, baron de la Maisonfort, maréchal de France, pour le prix de 2,500 livres par an, plus 265 livres 12 sous 6 deniers de taxe royale imposée sur ladite terre. — Déclaration par Marie Collet, veuve Évezard, que, bien qu'elle demeure dans la même maison que son gendre Alexis Vieulche, sergent royal, c'est sans qu'il y ait eu entre eux aucune communauté, et que ce n'a été « que pour forme d'emprunt avec condition de lui payer quelque honneste pention » et en gérant elle-même son bien, sans que rien en ait profité aux époux Vieulche et que ses enfants en puissent être jaloux.

E. 1486. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1618. — Partage de l'héritage paternel entre les trois frères Pierre, Silvain et Jean Berlin, paroissiens de Vasselay, la part du quatrième frère Michel ayant été acquise par les autres; chacun des co-partageants étant tenu d'entretenir la couverture de la portion des bâtiments qui lui sera échue; les charges qui pourront peser sur les héritages se partageant entre eux par tiers. En outre « est accordé entre lesdites parties que s'il se treuve quelque personne qui prétendent quelque chose ès susdits héritages, lesdites parties seront tenuz se deffandre par ensemble, et sy il se pert quelque chose de l'une ou l'aultre desdites portions, celuy qui sera dépossédé sera récompensé par les deulx aultres ». — Engagement pour une année, comme compagnon tonnelier, de Macé Chastelier, chez Jean Salles, à Bourges, moyennant 27 livres. — Compte rendu en mars, par Pierre Poullet, maître cordonnier, à sa pupille Perrette Godenaire, femme Baquelin, par lequel il se trouve redevable, capital et intérêts compris, de 27 livres un sou 2 deniers, sur laquelle somme 21 livres ont été déjà remises, ce qui réduit la dette à 6 livres 1 sou 2 deniers pour le paiement desquels l'ex-tuteur demande latitude de temps jusqu'à Pâques. — Marché par lequel Léonard Ramain, laboureur, paroissien

du Subdray, s'engage envers Jacques Chabrias, boulanger à Bourges, de lui charroyer jusque chez lui la coupe d'un bois taillis, abattu par lui, comprenant fagots et bourrées, au prix de 8 sous la douzaine, d'après le compte du fagotteur, qu'il transmettra audit Chabrias, « et auront par devers eulx chacun une *coche* à laquelle foy sera adjouxtée », ledit Ramain répondant de ce qui pourrait se perdre jusqu'à tolérance d'une ou deux douzaines de fagots ou de bourrées. — Sous-bail à Vincent Delacroix, charron au Nointet, paroisse d'Étréchy, par les époux Rappillard, fermiers de l'abbaye de Saint-Ambroix, à Bourges, des dîmes de blé, vin, lainage et charnage de Nointet, « avec les pains fornaux et menuz cens », moyennant six septiers de blé, mesure de Bourges, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine, deux poules et 3 livres d'argent par an. — Vente pour 135 livres tournois, par Jeanne Chauvet, veuve de Jean Neaulne, tondeur de draps et archer en la maréchaussée de Berry, à Pierre Vivant, teinturier à Bourges, d'une paire de grandes presses garnies pour presser les draps, et d'une table en chêne pour le même usage.

E. 1487. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1619. — Contrat de mariage entre Guillaume Baranger, aveugle, et Marguerite, fille de Firmin Pinaut, cardeur et peigneur, à Bourges, ledit mariage fait sous le régime de la communauté complète, tant pour le présent que pour l'avenir, la future dotée de 30 livres d'argent, un lit garni et deux draps, quatre livres de vaisselle d'étain, un coffre et un rouet, et le futur lui garantissant, dans le cas de son prédécès, l'usufruit viager de ce qu'il laissera. — Acte de foi et hommage, par les fils de feu Jean Ragueau, ancien notaire à Bourges, rendu à la duchesse de Nevers, pour sa châtelleuie des Aix-d'Angillon, du droit de foire de la paroisse de Rians, dit La Maille-Billeron, de la valeur de 40 sous, attaché à la métairie de Billeron, dans la paroisse de Sainte-Solange, et au seigneur d'Aubigny, à cause de son château de Brécy, dudit fief de Billeron, d'un revenu annuel de 50 livres. — Marché par lequel, moyennant un tonneau de demi-vin clairet, Jacques Broutard, charbonnier à Bourges, s'engage à charroyer pour Jean Michel, notaire en ladite ville, cinquante-cinq tombereaux de pierres. — Sommation faite par Pierre Carré, commissaire examinateur au bailliage et présidial de Bourges, au sieur Aubert, propriétaire des deux chambres et du grenier par lui affermées, afin de réparations, en lui offrant de payer 11 livres 5 sous, prix de sa location jusqu'à ce jour. — Assemblée des fabriciens de Sainte-Croix, à Bourges, dans laquelle ils procèdent à la nomination d'un vicaire vivant et mourant, à cause d'une vigne appartenant à l'église de Sainte-Croix et chargée d'un droit de cens, au profit des frères et administrateurs de l'hospice de Saint-Ladre. — Marché de nourrice, pour un an, par Jeanne Baudon, femme Moreau, envers François Chabourcau, laboureur à Saint-Doulchard, moyennant 25 livres tournois, une aune de serge, une aune de toile de deux *plains*, douze boisseaux de moudure, un boisseau de froment, mesure de Bourges, et une paire de souliers de femme. — Sommation faite par Joseph de Lagrange, marchand à Paris, à Antoine Labbé, sieur de Montveron, lequel, s'appuyant d'un jugement du Châtelet, rendu entre lui et Pierre Labbé, avocat en parlement, relativement aux droits de succession paternelle et maternelle de ce dernier, exige dudit Antoine, comme co-héritier, sa déclaration pour la reddition de compte dudit Pierre, à titre d'exécuteur testamentaire des décédés. Réponse d'Antoine que, en ce qui regarde ses droits ladite succession, il les a intégralement transmis à Charles Labbé, sieur de Changy, avocat en parlement, et se désintéresse de l'affaire. — Autre sommation de Philippe Niquet, bourgeois de Bourges, à Pierre Poullet, d'avoir à réparer et consolider la *tournelle* faisant l'angle de sa maison et qui, par son état de vétusté, menace celle dudit Niquet. — Procuration *ad resignandum* en blanc, par Jean Morin, receveur des aides et tailles à Saint-Amand-Montrond, pour remettre entre les mains du Roi ou du garde des sceaux l'office de receveur triennal des aides et tailles en l'Élection dudit Saint-Amand, créé en 1616, à l'effet d'en faire expédier lettres de provisions. — Marché par lequel le boucher Savignan Augier s'engage à fournir la table de Jean Michel, notaire à Bourges, de viande, depuis Pâques-charnel jusqu'au mardi gras, aux prix suivants : la livre de bœuf, 1 sou 6 deniers, et celle de mouton, veau et porc, 2 sous 6 deniers. — Décision des fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché, ordonnant que dorénavant les marguilliers préviennent le paroissien Philippe Niquet du service que l'église est tenu de célébrer, le jeudi de chaque semaine, pour le repos de l'âme du bisaïeul dudit Niquet, bienfaiteur de l'église de Saint-Pierre.

E. 1488. (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

1619. — Vente pour le prix de 127 livres tournois, par Joseph Ligier, maître serrurier, et consorts, à Jean Payot, parcheminier, d'un corps de logis, situé paroisse de Sainte-Solange, au carroir Gaillard, consistant en trois chapts, dont un seul à four et à cheminée, avec les jardins, ouches et terres y joignant, de la contenance de quatre septrées, mesure de Bourges, plus un demi-arpent de vigne, l'acquéreur ne se chargeant des rentes qui pèsent sur ladite pro-

priété. — Engagement de Mathurin Dubois au service de Michel Robert, maître paveur, du 17 février au 24 juin, pour l'aider dans ses travaux, moyennant 18 livres tournois et la carrelure d'une paire de souliers. — Bail d'acense par le boucher Jean Nuet, à Louis de Bretagne, tanneur, pour trois ans et moyennant 100 livres tournois, payées comptant en pièces de 16 sous, du banc dans la boucherie de la porte Gordaine que ledit Nuet doit prochainement tirer au sort. — Arrentement perpétuel par Jean de La Teille, curé de Sainte-Croix, à Bourges, agissant pour lui et pour le chapitre de Saint-Ursin, au profit de Antoine Pradeau, maître maçon et tailleur de pierres, d'un jardin de trois boisselées d'étendue, dans la paroisse de Saint-Ambroix, audit Bourges, moyennant 6 livres tournois de rente foncière, annuelle et emphythéotique et un denier de cens, portant profits d'accordements, à la charge par l'acheteur de bâtir dans ledit jardin « tel bastiment qui luy sera nécessaire » pour assurer ladite rente. — Contrat d'apprentissage du métier de couturière pour Françoise Pigny, pendant deux ans, chez Anne Presteau, femme Guérin, moyennant deux poinçons de vin pur clairet, un par vendanges, durant les deux années de récolte de 1619 et 1620. — Ratification par Jean Gouvernelle, vigneron, de la vente faite en 1606 par ses défunts père et mère, à Antoine Boulanger, ferteur de chanvre, également décédé, d'une petite maison, située à Bourges, dans la paroisse de Saint-Ambroix.

Nota. — L'humidité a détruit la fin de la table du registre.

E. 1489. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1620. — Requête aux procureurs-fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché, de Bourges, par la veuve de Guillaume Descrosses, receveur de ladite fabrique, en faveur de son fils Georges Descrosses, apothicaire, pour obtenir qu'il succède à son père dans ladite charge. — Élection par lesdits fabriciens de Jacques Ragueau, écolier en l'université, fils de Jean, receveur de l'Hôtel-Dieu dudit Bourges, comme homme vivant et mourant, pour les devoirs et redevances dont la fabrique est tenue envers le cellerier de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges. — Reconnaissance par Jean Lhomme, maître paumier à Bourges, d'une rente annuelle de 40 livres par lui due, au profit de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, sur son jeu de paume du *Grand-Chat*, à Bourges. — Acte dressé de la grève des foulons, lesquels ne se sont présentés qu'au nombre de deux pour se louer au lieu de rassemblement accoutumé, et dont un seul a consentit à accepter le prix de 11 sous, pour une journée de travail, offert par Claude Roy, maître foulon, l'autre compagnon exigeant 12 sous. — Contrat d'apprentissage du métier de menuisier pour le jeune Jean Daucois, pendant trois ans et moyennant 57 livres tournois, dont moitié comptant, à Jean Limosin, maître menuisier à Bourges, par Louis Daucois, prêtre de Saint-Pierre-le-Marché, oncle de l'apprenti. — Compte de tutelle rendu par Pierre Descharmes, bourgeois, à son pupille Jean Sagordet, par lequel ledit Descharmes reste redevable envers lui d'une somme de 400 livres. — Sommation de la part de Esme Mallet et Léonard Foussart, à Aimé Vivant, marchand à Bourges, de venir s'assurer de la quantité de blé recueillie par eux dans une terre dudit Vivant, labourée par eux, à condition de partage de la récolte, dont un tiers pour le propriétaire, afin que ledit partage se puisse faire. — Engagement pris par Claude Laureau, marchand à Dun-le-Roi, envers Jean Michel, notaire à Bourges, de lui conduire, dans la quinzaine, à sa métairie de Cinay la quantité de 20 à 30 milliers d'aissils, à raison de 110 sous le millier, garni d'un cent de lattes rondes, et payables à Pâques. — Marché de Jean Petit, messager de la ville de Bourges, avec Antoine Collin, fermier du domaine de Mehun-sur-Yèvre, par lequel il s'engage à conduire à la conciergerie de Paris Marie Boullier, prisonnière à Mehun, et appelant de la sentence du bailli dudit Mehun, à déposer l'arrêt au greffe criminel, et à ramener l'une et l'autre, pour le prix de 60 livres tournois, payables lors de son retour. — *Abonnage* de porcs par Jean Leclerc, sergent royal en Berry, lequel, agissant au nom dudit fermier de Mehun-sur-Yèvre, reconnaît avoir pris en charge de François Moreau, vigneron à Bourges, deux porcs d'un an, un mâle et une femelle, tondus au col et à la cuisse gauche, pour 40 louis; de Claude Chauderon, paroissien d'Osmoy, une truie de deux ans et quatre cochons de sept mois, tondus entre les oreilles et sur le col, dont deux ont l'oreille gauche fendue, pour 3 livres 10 sous; et de Simon Laudat, aussi d'Osmoy, un porc de dix-huit mois, dix *cochonneaux* et deux *coches*, de six à sept mois, tondus sur le « culleron » en croix, pour 9 livres 10 sous, qu'il promet de mener et faire garder jusqu'au jour des Rois, dans la forêt de Saint-Laurent, et les ramener à Bourges, à l'auberge du *Cheval-Blanc*. — Réception par les maîtres tisserands en toile assemblés, après visite de la « monstre » du chef-d'œuvre de François Bertrand, compagnon aspirant à la maîtrise du métier. — Engagement pris par Guillaume Arnault, dit Fagot, marchand vivandier à Bourges, de fournir à Jean Châtelain, pâtissier à Nevers, trente douzaines d'alouettes, à raison de 10 sous l'une, et deux douzaines de perdrix, au prix de 13 sous la pièce.

E. 1490. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1620. — Vente par Nicolas et Denis Blanchet, maîtres bouchers, à André Laharpe et Claude Belleville, aussi bouchers à Bourges, de toutes les peaux de bœufs et vaches tuées par eux de Pâques-charnel au mardi gras, au prix de 8 livres 10 sous par peau de bœuf et 100 sous par peau de vache. — Marché par lequel Daniel Tarlan, François Gilbert et Jean Boniface, carriers, s'engagent envers Jean Lejuge, maître maçon et tailleur de pierres à Bourges, à tirer de la carrière mille pieds de pierre dure, moitié parpins, moitié quartiers, les uns et les autres de proportions déterminées, moyennant 2 sous 3 deniers le pied. — Accense par Guillaume Augier, sergent royal à Bourges, au profit de Jean Gentils, laboureur, paroissien de Saint-Georges de Moulon, pendant deux ans, au prix de 30 sous et un cochon de lait par an, de la ferme des petites amendes de prises de bêtes de ladite paroisse de Saint-Georges. — Engagement de Jacques Johannin, comme serviteur, chez son père, vigneron à Bourges, pour une année, moyennant 6 livres d'argent, deux chemises, une *biaude* (blouse), un haut de chausses, deux paires de guêtres, le tout en toile de plain et étoupe, plus un chapeau, l'entretien des chaussures en souliers et en sabots. — Donation entre vifs et par avancement d'hoirie, par Claude Mérimon, marchand parcheminier, à son fils et confrère François, d'une maison, sise à Bourges, rue Mirebeau, se réservant seulement, sa vie durant, la jouissance d'une boutique et de deux chambres, sans réparations, à la charge en outre du paiement annuel, par ledit François, d'une somme de 40 livres, portée à 60 livres pour le cas où son père se déciderait à se loger ailleurs.

E. 1491. (Liasse.) — 158 pièces, papier; 1 parchemin.

1621. — Déclaration des biens et revenus de Gabrielle et Jeanne de Westrebourg, dames d'Alguet et de Chambon, filles de feu le sieur d'Alguet, écuyer, sieur de Saint-Just et Chambon, à l'effet de bailler à ferme lesdites terres et seigneuries. — Compromis entre les fermiers de la dace ou impôt du sol pour livre et les maîtres bouchers de Bourges, par lequel les premiers, moyennant la somme de 1,100 livres tournois, payée par lesdits bouchers, les tiennent quittes de tout paiement pour l'achat et la vente des bêtes qu'ils achèteront et revendront, soit sur pied, soit après les avoir tuées. — Sommation par Me Jean Debrielle, notaire et fermier du prieuré de Grandmont-en-Châtaignier, au diocèse de Bourges, faite à messire Gilbert de Vouet, archidiacre de Bourges, et prieur commendataire et seigneur dudit bénéfice, pour qu'il fasse réparer les bâtiments du prieuré, comme le bail de fermage le comporte. — Procès-verbal de visite d'une maison affermée par Philbert Laurent, pâtissier, à Anne Pelorde, veuve Millet, par le couvreur et à la demande de ladite Pelorde, pour constater les réparations à faire par le propriétaire avant l'entrée en jouissance du locataire. — Contrat de mariage d'entre Me Claude Trémeau, avocat en parlement, avec Catherine, fille de feu Antoine Esterlin, sieur de Pigny, dotée par sa mère de 4,000 livres tournois, moitié en biens fonds, moitié en argent ou rentes constituées à son choix et, de plus, habillée par elle d'habits nuptiaux, le futur s'interdisant d'exiger de sa belle-mère aucun compte ni partage. — Convention entre Gaspard Tagournet, desservant de la cure de Saint-Médard, à Bourges, et Jacques Gaultier, curé de Menetou-sur-Cher, par laquelle le premier s'engage, pendant deux ans, à loger et entretenir ledit Gaultier, moyennant 50 livres, payables par quartiers, « à la charge que, pendant ledit temps, icelluy Gaultier pourra aller en classes faire ses estudes. Comme aussy icelluy Gaultier a promis et sera tenu de, pendant ledit temps, dire et cellebrer par chacun jour une messe pour et à la descharge dudit messire Gaspard Tagournet ». Son assistance aux convois devant en outre lui être payée. « Pour le regard des mortueres et à l'esgard des *liberas* de la feste de la Toussaint » dits par lui, il devra en profiter seul. — Marché de Jean Michel, notaire, avec deux pionniers qui, moyennant 20 livres tournois et un poinçon de demi-vin, s'engagent à défricher la motte de la métairie de Sinay, sur laquelle a été élevé un pavillon, l'égaliser, « et faire en sorte que ung jardinier puisse tirer et tenir ses cordeaulx droicts », creuser « jusques à fleur d'eau » un fossé de deux à trois toises de long, plus creuser ou curer d'autres fossés, dont un de quatre pieds de profondeur sur six de largeur, et planter en aubépins les bords desdits fossés. — Quittance par le receveur de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, au profit de Pierre Communy, docteur en médecine, de la somme de 6 livres de rente annuelle par lui due à ladite fabrique et assise sur la maison de la rue d'Auron, à Bourges, appelée la *Tête-Noire*. — Acte de l'envoi fait à l'Hôtel-Dieu de Bourges, par la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, d'une longe de veau de la valeur de 10 sous tournois, plus de trois collets et une poitrine de mouton de même valeur et autres telles aumônes, pour la nourriture des pauvres, en exécution d'une clause du testament du sieur Beuille, bienfaiteur de l'église, aux fêtes de la Conception de la Vierge, de la Saint-François, de la Notre-Dame d'août, de l'Assomption, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu.

E. 1492. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1621. — Contrat d'apprentissage du métier de barbier-chirurgien, chez Jean Devin, à Bourges, pour Jean Garnault, lieutenant au duché de Châteauroux, pendant deux ans, moyennant 100 livres tournois d'entrée, plus 18 livres, représentant le prix d'une anne de velours fin. — Association de Claude Roy et Jean Pommier, maîtres foulons, avec quatre autres foulons de Bourges, Pierre et Vincent Gouvernelle, Denis Blochet et Antoine Mercier, pour l'exploitation des deux moulins de Vouzay, à la condition qu'ils fouleront les draps, à raison de 6 deniers l'aune, le prix pour tous autres étant de 12 deniers. — Marché par lequel René Guérin, maître menuisier, s'engage à fournir à Louis Cotard, tanneur, une table de merisier à tiroir sur quatre piliers, avec deux marchepieds, et une couchette du même bois, « faite à vaze avec sa fonssure et *doulciel* (dossier) », le bois fourni et moyennant 6 livres, payées également en bois. — Convention entre Toussaint Amiet, vigneron à Bourges, et sa mère, par laquelle il s'engage à la loger, pendant cinq ans, moyennant 6 livres par année, ainsi qu'il l'a déjà logée pendant neuf ans, dont elle lui doit le loyer, et, comme elle ne peut encore le payer et ne le pourra peut-être pas de son vivant, ladite veuve entend qu'à sa mort son dit fils prélève, avant tout, sur son héritage les 54 livres représentant le prix de ce temps de jouissance. — Marché par lequel, moyennant la somme de 76 livres tournois, en fournissant tous les matériaux, Jacques Moreau et Antoine Vaquette, couvreurs, s'engagent envers Antoine Basseville et Jean Thévenet, maîtres maçons, à couvrir en tuile sur aissil neuf le toit d'une maison « et icelle affester et y mettre trois rangs de tuille par le fests », y compris une petite lucarne pratiquée entre deux chevrons.

E. 1493. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1622. — Bail d'acense à Ambroise et Claude Coudreau, jardiniers, par frère Bérat de la Rochedragon, commandeur de la commanderie des Bordes, pour sept ans et au prix de 60 livres tournois par an, de la sixième partie, à lui appartenant, des dîmes de Saint-Martin de Bourges, dans la paroisse du Château. — Vente par Claude Ledoux, ferteur de chanvre à Bourges, à Claude Ardelu, marchand à Orléans, de quatre milliers, autrement dit seize vingt quarts de chanvre mâle, taillé et sans *seiche*, à raison de 13 livres pesant, poids de marc, par quart, et moyennant 104 livres tournois le millier. — Déclaration par Marguerite Mulleteau, veuve Delabaune, et Jean Lescrivain, son gendre, aveugle et joueur de vielle, que, quoique demeurant ensemble, ils ne sont pas en communauté, et que le mobilier appartient audit Lescrivain, sauf deux arches de chêne et deux selles à ladite veuve. — Testament de dame Claude de Gamaches, veuve de Jean de Culan, baron de Brécy, contenant les dispositions suivantes : ladite dame sera enterrée au cimetière de ceux de la religion prétendue réformée ; donation de 60 livres tournois à Marie de Bangy, veuve Girard, pour l'employer à l'achat d'un diamant ; autre de 40 livres, à l'église de Bourges ; autre de 30 livres, à Marie Girard, sa domestique, indépendamment de 36 livres de gages à elle dues, plus des habits et linge qu'elle laissera à sa mort ; autre à Fleurinde Bernard, veuve Lagrange, de 30 livres, plus un cotillon de serge fourrée de panne blanche ; autre de 50 livres, à Louis Sarreau, pauvre impotent ; autre de 100 livres tournois, à Claude Delaroche, procureur fiscal à Brécy, chargeant son fils, Louis de Culan, de lui payer les 600 livres que lui légua son père, qu'il pourra prendre sur la somme de 4,000 qu'il doit à sa mère, aux termes de son contrat de mariage ; et enfin 6 livres à Anne Poncet, servante de la dame de Bangy. — Procuration donnée à Jacques de Labaume, procureur de la Chambre des comptes, par Jacques de Boisrouvray, pourvu de l'office supprimé de commissaire examinateur en l'Élection de Bourges, pour requérir des conseillers de ladite Chambre vérification de la finance de 4,000 livres par lui versée au trésorier des parties casuelles pour la composition de son office, « sans qu'il en ait eu aulcun don, présent, récompense ne bienfait, soit par roolle ou par acquit patent, et (consent) se submettre à la peine du quadruple, au cas que cy après se trouve du contraire ». — Articles de mariage entre René de Mattefelon et mademoiselle Gabrielle de Westrebourg, fille de feu Hilaire de Westrebourg, sieur de Chambon, Saint-Just et Givron, et de Catherine de Ségaut de la Fougerolle, avec les procurations des sieur et dame d'Almont, du maréchal de La Châtre et de la maréchale. — Vente par le chancelier Guillaume de l'Aubépine, conseiller aux conseils d'État et privé, au profit de Jean Bidault, sergent royal au bailliage de Blois, de l'office de commissaire des tailles dans les paroisses de Poizieux, Plou, Quincy et Preuilly, moyennant 895 livres 13 sous. — Transaction entre Jacques Avantain et la communauté des maîtres pâtissiers-oublieurs de Bourges, par laquelle ces derniers consentent à admettre ledit aspirant dans le métier, malgré l'insuffisance de son chef-d'œuvre, après sa double réception par la mairie et le bailliage. — Rôle des tailles de la paroisse de Couy, savoir : principal et crue incorporée, 715 livres 19 sous ; taillon et solde de la gendarmerie et maréchaussée, 139 livres 4 sous 2 deniers, plus 131 livres 16 sous 7 deniers pour les 2 sols 6 deniers pour livre attribués aux sergents et greffier des

tailles, au collecteur, au greffier des affirmations de l'Élection, etc., et pour la crue extraordinaire pour l'entretien des gens de guerre, 286 livres 2 sous, y compris l'impression et le sceau de la commission ; enfin, 46 livres 19 sous pour les 3 sols 2 deniers pour livre de la somme attribuée aux commissaire des tailles, greffier de l'Élection, etc., au total : 1,320 livres et 12 deniers tournois. — Marché par lequel les menuisiers Jacques Marin, Nicolas Leblanc et Charlet Papin s'engagent à faire en chêne, pour l'église de Saint-Pierre-le-Marché, les chaises du pourtour du chœur, avec sièges mobiles et sculptés en-dessous, foncées par derrière, posées sur des plates-formes, plus trois chaises « dont les *percloses* seront enrichies d'harpies », avec trois tables à portes devant, dossiers à panneaux et revers, ayant sur le devant « ung couronnement où seront taillez une clef et une espée en croix, etc., », moyennant 12 livres par siège ou chaise et autant pour les portes. — Autre marché avec la même fabrique, à laquelle Pierre Raguin, maître maréchal, s'engage à fournir un *battail* de cloche en fer poli, le fer de l'ancien battant lui étant livré, et moyennant le prix de 20 livres tournois. — Réception, comme évangéliste de ladite église de Saint-Pierre-le-Marché, de messire Guillaume Sialix, au traitement annuel de 132 livres et quatre septiers de méteil. — Obligation par Claude Naudion, praticien à Bourges, envers Antoine Baudon, maître tailleur, de 9 livres tournois restées dues sur le prix d'un manteau de drap noir fourni par lui.

E. 1494. (Registre.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

1622. — Contrat d'apprentissage de couturière pour la jeune Claude Hemetout, orpheline, chez Thiennette Amard, femme de Cyprien Dumay, maître émouleur de grandes forces, pendant trois années et moyennant 72 livres tournois. — Autre contrat d'apprentissage du métier de tisserand en draps, serges et estamets, pour le jeune Jacques Larchevêque, chez François Flumeau, maître tisserand, pendant six ans et moyennant que ledit apprenti recevra, pendant ce temps, un pourpoint et un haut de chausses de serge ou de drap gris, sans d'ailleurs rien payer. — Marché par Antoine et Jean Ducrot et Jean Peroton, maçons et tailleurs de pierres, avec Pierre Bergier, maître charpentier, par lequel ils s'engagent à lui construire un pignon en moellons avec angles en pierre de taille, en fournissant les matériaux, et au prix de 24 livres tournois. — Vente par Ancelot Poisson, laboureur à Senneçay, à Antoine Rappillard, bourgeois, à Bourges, d'une boisselée et demie de terre, dans laquelle il y a un noyer, et moyennant le prix de 10 livres tournois. — Vente par Jean Actéau, vigneron, à Louis Prévost, prêtre en l'église de Saint-Pierre-le-Marché, d'un quartier de vigne, situé dans le vignoble d'Écorche-Vilain, près Bourges, moyennant 36 livres tournois. — Bail d'acense, pendant un an, par Esme Béraut, à Jean Guérard, vigneron, moyennant 12 livres tournois, d'un demi-quart de chanvre femelle, trois fromages, une poule et la moitié d'une oie : 1° du quart des noix, pommes et poires récoltées par le bailleur dans une terre acensée par le preneur, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy ; 2° d'un morceau de terre, ensemencé en marsèche par ledit preneur ; 3° d'un demi-quartier de pré, avec la moitié des bâtiments acensés par Béraut. — Plantations de bornes séparatives des vignes de Guillemette Sochet, veuve Ledoux, et Simon Chepert, dans le vignoble de Compance, la *roie* intermédiaire, dépassant les bornes de cinq pouces de chaque côté, restant commune entre les deux propriétaires voisins. — Désistement de poursuites intentées pour mauvais traitements, par Jean Normand, compagnon couvreur, contre Antoine Vaquette, maître du même métier, moyennant 4 livres de dédommagement, ledit Vaquette prenant, en outre, à sa charge les frais du procès, et Normand payant le chirurgien. — Arrentements à divers, par Guillaume Niquet, avocat au bailliage et présidial de Bourges, et sa sœur Marie, de plusieurs mas de terre, situés au territoire des Chaumes, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, à l'effet de les planter en vignes.

E. 1495. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1623. — Arrentements à divers, par François d'Orléans, sieur de Montifaut, de terres dépendant de ladite seigneurie et destinées, la plupart, à être plantées en vignes. — Rétractation d'injures proférées par Gilbert Dellan, vigneron, contre Guillaume Auclerc, aussi vigneron à Bourges. — Quittance par Macé Lasne, maître maçon, de 4 livres tournois, au profit de Jean Thomas, aussi maître maçon, envers lequel il s'était engagé à terminer le pont dit Ponternault, dont celui-ci avait reçu l'entreprise du Bureau des finances. — Sommation par Antoine Gargant, maître maçon, à Pierre Macé, charpentier, auquel il réclame les pierres de taille, qu'il lui a promises, pour continuer la besogne commencée pour lui, celles qu'il a données n'étant pas fendues : à quoi Macé répond que c'est à lui de les faire fendre et qu'il sera payé en conséquence. — Contrat d'association entre trois paveurs, Louis Auroux, Michel Bobert et Noël Perrin, qui conviennent que toute besogne entreprise par l'un d'eux sera commune aux deux autres, qui en partageront avec lui les bénéfices, ainsi que la fourniture des matériaux. — Com-

mission donnée par Pierre Tullier, bourgeois de Paris, à Me Gabriel Guyard, notaire royal à Bourges, d'exercer à sa place l'office de greffier triennal héréditaire du grenier à sel dudit Bourges, aux gages de 5 sous 3 deniers par minot de sel vendu au grenier. — Vente pour 1,500 livres à Jean Gérouille, fermier de Beaulieu la-Pérouse, par les fermiers du domaine de Mehun-sur-Yèvre, de la glandée dans la forêt de Saint-Laurent. — Obligation de la somme de 134 livres souscrite par le sieur de Saint-Père à Antoine Rappillard, bourgeois, pour le prix du logement par lui occupé chez ledit Rappillard, ainsi que pour les soins à lui donnés pendant sa maladie, en déduisant 18 livres, prix d'estimation d'un tableau de Sainte-Madeleine, précédemment cédé par ledit sieur de Saint-Père, en déduction de ce qu'il devait. — Marché passé entre Claude Duru, maître orfèvre, et messire Christophe Delarue, chanoine du chapitre des Aix-d'Angillon, pour la confection d'une croix d'argent semblable à celle de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, sauf les bras, plus longs d'un pouce; ladite croix garnie d'un christ par devant et d'une figure d'évêque par derrière ; accompagnée, d'un côté, des quatre évangélistes, de l'autre, des quatre docteurs de l'Église, avec Notre-Dame au milieu, et dont la façon, indépendamment du prix de la matière, sera payée 30 livres. — Foi et hommage pour le fief de la Motte-Bacouet, dans la paroisse de Soulangis, rendu par Anne Chastin, veuve Esterlin, et son fils, à Gabrielle de Crevant, veuve de François de La Grange, maréchal de France, comme relevant de sa châtellenie des Aix-d'Angillon ; ledit hommage accompagné du dénombrement dudit fief. — Vente par Étienne Millet, trésorier des finances à Bourges, au nom de Louis de La Châtre, maréchal de France, gouverneur du Maine et du Perche, de deux offices de commissaire héréditaire des tailles, l'un pour les paroisses de Migny et Saint-Ambroix-sur-Arnon, l'autre pour celles de Sainte-Lizaigne et Saint-Georges-sur-Arnon, lesdits offices achetés par Jean Sergent, trésorier et payeur de la gendarmerie de France, à Bourges, pour la somme de 1,300 livres tournois. — Donation mutuelle entre Toussaint Vilacroux, aveugle joueur d'instruments, et sa femme, du tiers de ce que chacun d'eux pourra posséder à sa mort en propre, ainsi que de l'usufruit des acquêts, attendu qu'ils n'ont point d'enfants « et que la pluspart de si peu de bien qu'ils ont et poceddent à présent, ils l'ont gangné par leur labeur, soing et industrie, ne voullant que lesdites peines, labeurs et travaulx soient et demeurent anéantis ».

E. 1496. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1623. — Bail d'acense par Guillaume Halicourt, avocat au bailliage et présidial de Bourges, au profit de François Bellin, laboureur à Nérigny, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, du dîme de chanvre dudit Nérigny, appelé le dîme Anjorant, pendant une durée de cinq ans et moyennant une livre de chanvre *fumelle* par an. — Contrat d'association à moitié part de frais et de bénéfices pour Jean Dufour et Pierre Lozane, maçons, par Silvain Villelis et Antoine Dufour, dans les travaux de construction et des réparations par eux entrepris chez François Debrielle, chanoine de Saint-Étienne et Saint-Ursin de Bourges, et chez Jacques Debrielle, avocat au bailliage et présidial de la même ville. — Marché de façons de vigne par lequel François Trouard, vigneron à Asnières-les-Bourges, s'engage envers les héritiers Clavet à mettre en état une vigne, située au vignoble du Petit-Pontarnault, en l'affétant, binant, accolant et relevant, en saison voulue, moyennant 35 livres tournois. — Acense par Antoine Rappillard, fermier de la terre de Bois-sir-Amé, à Guillaume Geoffrion, laboureur, du droit de terrage des grand et petit Bécout, dans la paroisse de Vorly et de celui du Bois-sir-Amé, pendant un an, moyennant dix septiers de méteil, huit septiers et demi de marsèche et autant d'avoine, mesure de Bourges, deux cents de *gluis* blanc et deux poules. — Contrat d'apprentissage pour Antoine Tillier, chez Louis Rousseau, maître tisserand en draps, serges et estamets, pour quatre ans, sans aucun droit d'entrée à payer, et à la condition seulement que ledit Antoine sera entretenu d'habits et de chaussures par son père. — Autre, par lequel François Torteau, aveugle et joueur d'instruments, s'engage à prendre chez lui, nourrir le jeune François Moireau, pendant quatre ans, et lui apprendre à jouer du violon, moyennant que, pendant ce temps, ledit Moireau le servira et conduira par les rues, et qu'au bout de ce temps, il lui donnera un habit de drap « de pure (*sic*) de village », un manteau du prix de 100 sous, une paire de souliers, un chapeau valant 30 sous et un violon de 3 livres. — Désistement par Jean Pillet, vigneron, à l'égard de Nicolas Martineau, aussi vigneron, de toutes poursuites et dommages et intérêts, à cause de la blessure qu'il lui a faite, moyennant 8 livres tournois de dédommagement.

E. 1497. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1624. — Marché des procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché avec Jacques Marin et Charles Papin, maîtres menuisiers, qui s'engagent, moyennant le prix de 86 livres tournois, à faire pour la fabrique « une paire d'armoises » en chêne, de six pieds de haut, d'autant de large et de deux pieds de profondeur, garnies de seize layettes ou tiroirs, enfermés sous deux portes ou battants. — Autre marché des mêmes avec Pierre Chaignon, maître brodeur,

pour la confection, moyennant 22 livres, de deux parements d'autel de velours bleu, « auquel parement d'en hault dudict hostel est la figure du ceine *(sic)* de Nostre Seigneur, et en ycelluy d'en bas est une prière de Nostre Seigneur avec ses apôtres, le tout en broderie d'or, argent et soye ». — Acense pour un an, et moyennant 36 livres, par André Labarpe, à Jean Greuzellier, tous deux bouchers, du banc de boucherie à la Porte-Neuve, qui doit lui échoir au tirage desdits bancs. — Contrat de mariage entre Jean Besse, fils de défunt autre Jean Besse, docteur-médecin à Bourges, et Marie, fille de Philippe Niquet, bourgeois de la même ville, sous le régime de la communauté, la future se mariant à ses droits et recevant pour douaire du futur, en cas d'enfants, 200 livres tournois, et le double, sans enfants, à prendre sur les biens dudit mari. — Acense à Thomas Labonne, paroissien de Soulangis, par Guillaume Augier, sergent royal en Berry, et fermier des amendes du bailliage et de la prévôté de Bourges, moyennant 40 sous tournois et une poule, de la ferme des petites amendes et prises de bêtes dans ladite paroisse de Soulangis. — Procuration donnée à sa femme, par Pierre Delaplace, marchand à Bourges, pour, en son lieu et place, plaider en constituant les procureurs qu'il lui plaira, en appel comme en première instance, affermer, vendre, arrenter et engager, aux personnes et aux conditions, pour le prix et le temps qu'elle choisira ; opérer les rentrées, dont elle donnera quittance ; passer devant notaire tous contrats, obligations et transactions ; poursuivre les débiteurs et emprunter sous quelque forme que ce soit. — Commission de garde accordée à Jean Levraut, vigneron, à Saint-Éloy-de-Gy, par Jean Lebeau, aussi vigneron, d'une pièce de bois à lui appartenant et dite la taille des Boyards, dans la paroisse de Bouy, à condition de recueillir pour salaire toutes les amendes résultant des poursuites qui pourront être prononcées pour délits dans ladite taille. — Acte de l'offre faite par Claude Bertelot, élu en l'Élection de Châteauroux, de verser la somme de 33 livres 6 sous 8 deniers, montant de la taxe de son office, entre les mains de la femme du commis du trésorier des parties casuelles, qui a refusé de recevoir ladite somme en l'absence de son mari. — Acense pour une année, au profit de J.-J. Gippault, peigneur et cardeur à Bourges, par Mathurin Mercier, fermier de l'imposition des laines et peaux vendues à Bourges et moyennant 4 livres 10 sous de ladite imposition, dans le quartier de Saint-Privé.

E. 1498. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1624. — Vente par Jeanne Héliot, veuve Veillot et tutrice de ses enfants mineurs Philippe et Marie, et son gendre Étienne Ragouet, marchand boutonnier, à Jean Veillot, tanneur, de tous leurs droits dans la succession de leur aïeul, pour 200 livres tournois, sur quoi les époux Ragouet reçoivent pour leur tiers 66 livres 13 sous 8 deniers, et quant au surplus de 133 livres 7 sous 4 deniers, il ne sera versé aux deux mineurs et à leur mère que quand ils auront accompli leur vingt-cinquième année, l'intérêt jusque-là leur étant servi à raison de 8 livres 6 sous 8 deniers chaque année. — Contrat d'apprentissage du métier de maçon et tailleur de pierres, pour Guillaume Giron, chez maître Antoine Gargant, pendant trois ans, et moyennant la somme de 30 livres tournois. — Marché par lequel Jacques Marin, menuisier, s'engage à fabriquer pour Antoine Baudon, tailleur d'habits, « une paire d'armoises » en noyer, de six pieds de haut, deux pieds de large et un pied et demi de profondeur, « et seront icelles armoises couppées audessus de la layette, et auront par le devant deulx pommes tournées, et par le dessus le couronnement sera ung cheveron brisé avec trois vases applicquez audessus desdictes armoises, et l'aultre fenestres à moitié de balustres, et auront trois fenestres et une layette, sçavoir l'une audessoubs de ladicte layette et deulx audessus d'icelle », plus une table aussi en noyer, haute d'un pied et demi, longue de deux pieds et demi et large d'un pied et demi, avec tiroir au bout, trois balustres et les pieds tournés, que Baudon paiera en faisant pour ledit Marin un pourpoint et un haut de chausse de serge grise, garni d'un galon de laine grise, avec boutons et boutonnières en fil de même couleur, à raison de trente-six boutons pour le pourpoint, ouvert par derrière et aux manches, et qui emploiera cinq aunes et demie de doublure, plus la façon d'un bas de chausse dont l'étoffe sera fournie par Marin. — Bail d'acense, pour six ans, par Antoine Rappillard, comme fermier de la seigneurie de Bois-sir-Amé, à Annet Larcheron, laboureur, du droit de terrage de Bécout, dans la paroisse de Vorly, dépendant de ladite seigneurie, et moyennant, chaque année, un muid de blé méteil, six septiers de marsèche et autant de d'avoine, deux poules et un cent de *gluis* blanc. — Marché par lequel, moyennant 10 livres tournois, le voiturier Jacques Broutard s'engage, de la Saint-Jean à la Saint-Michel, à voiturer pour François Girault, jardinier, dans son jardin du faubourg Saint-Ambroix, toutes les boues du quartier, à la réserve que, si la porte de Saint-Ambroix se trouve condamnée, il ne sera payé que d'après le temps qu'il aura roulé. — Autre marché entre trois paroissiens du Château, à Bourges, et Antoine Lenoir, maître maçon, par lequel, moyennant 125 livres tournois, ce dernier s'engage à démolir et refaire, « depuis le roc jusques au fest », la maçonnerie du puits public, dit le puits Nallet. — Vente par Michel Naudion, pêcheur à Mehun-sur-Yèvre, à Pierre Baubier, corbeiller,

pendant trois ans, et à raison de 4 sous l'une, de toutes les javelles d'osier qu'il coupera pendant ce temps, chaque javelle liée à quatre doigts de terre et ayant deux pieds et demi de lien.

E. 1499. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1625. — Procuration passée par Jacques Marchant, docteur en théologie, archidiacre de l'église de Bourges, conseiller au bailliage et présidial de la même ville, au profit de François Fouchier, avocat en parlement, pour la cession de sa charge de conseiller, provenant de feu Étienne Pinaut, et moyennant le prix de 2,450 livres à la mère dudit Pinaut, 1,850 livres à sa veuve, plus 585 livres à toucher de quatre marchands d'Argenton. — Contrat d'association à moitié profits, entre Michel Robert, paveur, et Martin Janet, maître maçon et tailleur de pierres, pour la confection des travaux adjugés par la mairie audit Robert, le prix de l'adjudication devant être payé également par les deux associés. — Copie d'une transaction du 14 février 1563, entre le seigneur et les habitants de Brécy, par laquelle ledit seigneur renonce en leur faveur à tous ses droits de cornage, fouage, guet, agneaux et *trousses*, moyennant l'abandon de leurs droits d'usage dans l'étendue de vingt-cinq arpents des bois de ladite terre de Brécy. — Marché entre Michel David, maître tailleur, et Jean Chevalier, couturier, par lequel ce dernier entre comme apprenti, pendant un an, chez ledit David, sans qu'il soit question de rémunération ni de paiement de droits. — Vente, au prix de 6 livres l'un, de deux poinçons de vin sur sa prochaine récolte, par Gratien Raimbellier, vigneron, à Louis Prévost, prêtre desservant de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, et ce à compte sur l'argent qu'il lui doit. — État du mobilier déclaré par la veuve Grené, lors de son installation dans la maison de son fils Antoine David. — Dissolution, après le décès de Jean Lajon, de la communauté existant entre sa veuve et ses enfants, ladite veuve ayant retiré sa part dans le mobilier, et à la condition que ses enfants lui serviront une pension viagère de 3 livres tournois et un poinçon de demi-vin par an. — Acense au profit de Claude Derogy, tondeur de drap et foulon, et Pierre Petit, cordonnier, par François d'Orléans, sieur de Montifaut, pendant trois années et moyennant 60 livres, « du jeu du mail que Monseigneur le Prince (de Condé) a de naguière faict faire proche la porte de Sainct Sulpice » de Bourges. — Bail d'acense, pour cinq ans et moyennant 500 livres tournois par an, du lieu seigneurial et métairie du Roulier, dans la paroisse de Soulangis, par Marie de Baugy, veuve de Jacques Girard, sieur dudit lieu, au profit de Pierre Rongier, notaire royal aux Aix-d'Angillon. — Révocation de testament par Claude Niquet, veuve de Julien de Roussy, bourgeois de Bourges, qui nomme pour ses légataires son neveu Jean Carré, marchand à Bourges, et Philippe Niquet, son frère. — Déclaration par Marguerite Regnault qu'elle est mariée à Jean Pillet, vigneron à Bourges, et en a eu quatre enfants, dont trois survivants; ladite déclaration faite à la demande de François Pargot, vigneron à Bussy, dont la fille s'est fiancée audit Pillet.

E. 1500. (Registre.) — In-f°, 144 feuillets, papier

1625. — Arrangement entre Marie Laharpe, veuve de Claude Belleville, marchand boucher à Bourges, et son frère André Laharpe, ex-associé de son mari et son légataire universel, au mépris des conventions de son contrat de mariage; par cet accord, ladite Marie renonce à tous ses droits, moyennant délivrance d'une somme de 300 livres tournois, les meubles de sa chambre, plus la jouissance, sa vie durant, de la maison occupée par elle et dite la maison de la *Tournelle*, sans réparations; cent boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges; enfin, chaque année, deux charretées de gros bois, douze douzaines de fagots et un tonneau de vin. — Convention par laquelle Claude Torchon, laboureur, et sa femme, s'engagent à entreprendre l'exploitation du moulin de Chambon, qu'ils occuperont, entretiendront et feront marcher au profit de Jean Morin, bourgeois de Bourges et propriétaire dudit moulin, moyennant 52 livres par an et l'entretien. — Engagement pour un an, par Fiacre Breneau, savetier, de travailler comme ouvrier chez Jean Certain, maître du même métier, moyennant 33 livres, la table et le logement, pour tous les jours de l'année, sauf les fêtes et dimanches, et à la condition par ledit Breneau de remplacer par autant de journées de travail celles qu'il perdrait en débauche. — Marché de réparations au pressoir de Bernard Carnier, parcheminier, par lequel Mathurin Charles, maître charpentier, moyennant la somme de 6 livres tournois, s'engage à renouveler les armoires des deux jumelles de derrière, d'enlever les goussets, l'empâter et le resserrer. — Autre marché par lequel les maîtres maçons Mathieu Lapierre et Antoine Fayat s'engagent, moyennant 33 livres et en fournissant les matériaux, à construire pour Jacques Chabrias, boulanger, et Jean Torteroix, tisserand, des latrines communes, de dix-huit pieds de profondeur et d'une toise de côté, en parpineaux de pierre tendre, avec un double anneau de pierre de taille et, au-dessus de la voûte, une muraille de moellons d'une toise en carré, les murs ayant un pied et demi d'épaisseur, la fouille et la sortie des terres étant en outre à leur charge.

E. 1501. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1626. — Accord entre les procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché et Claude Gaudin, contrôleur du Domaine de Berry, demandant l'exécution d'une des clauses du testament de sa belle-mère Anne Delagrée, qui fonde un salut dans ladite église à chaque lendemain de Pâques ; par ledit accord ledit Gaudin consent à ce que la célébration du salut soit reportée au dimanche de *Quasimodo.* — Transaction entre Jacques Poubeau, maître cordonnier, et Jean Bienvenu, sieur de Fauchecourt, conseiller au présidial de Bourges, et héritier de la veuve Bourdois, créancière d'une rente annuelle de 25 livres restant due par ledit Poubeau sur le prix d'acquisition d'une maison ; par ladite transaction, Bienvenu reprend la moitié de la maison, ce qui éteint la dette, et se dessaisit d'une pièce de vigne donnée en garantie par Poubeau à ladite Bourdois. — Contrat d'association commerciale entre Guillaume Laurance, marchand *coquatier* (volailler), et Thomasse Legris, veuve Lorain, sa belle-mère, pour deux ans, pendant lesquels le logement, la dépense, les bénéfices et les pertes seront communs. La veuve Lorain met dans l'association 450 livres tournois, sur lesquelles, à l'expiration des deux années, 120 livres reviendront à Laurance outre sa moitié sur le reste, plus un mobilier que sa belle-mère s'engage à lui constituer pour remplir les conditions de son contrat de mariage. — Déclaration par Perrette Levoyer, veuve Grené, et Antoine David, son fils, qui conviennent que, bien qu'ils demeurent ensemble, il n'y a entre eux aucune communauté, ladite veuve étant en loyer, à raison de 14 livres par an, et celle-ci s'engageant à vendre audit David, pour le prix de 70 livres, tous les meubles qui lui appartiennent et pourront lui appartenir. — Contrat de mariage entre Noël Rivière, lecteur et professeur en droit à l'université de Bourges, fils de Pierre Rivière, scribe de ladite université, et Marie, fille d'Étienne Bouguier, avocat au présidial de la même ville ; la future dotée de 7,000 livres et le futur de 3,000 livres; ses parents offrant d'ailleurs de loger gratuitement les nouveaux époux et leurs enfants à la mort des pères et mères des futurs époux, le survivant restera, de chaque côté, en possession de l'avoir de la communauté, à moins que lesdits mariés ne préfèrent lui rendre la moitié de leur dot pour être admis au partage de la succession. En cas de prédécès du futur, la veuve continuera à loger dans sa maison, durant sa viduité, ou recevra, pendant le même temps, 80 livres des héritiers. — Délivrance par Marie de Laverdan, veuve Dorival, à Jacques Marin, maître menuisier, de huit planchers, dix-huit membrures et onze piliers en bois de noyer, en échange de quoi, et moyennant la somme de 6 livres, ledit Marin s'engage à faire pour ladite dame une table *tirante*, une autre petite table à mettre au coin du feu, quatre chaises « à *vertugallin* », quatre chaises *caquetoires*, quatre tabourets, une petite chaise « à accoudoires pour mettre des sangles », un grand châlit et une couchette, le tout garnis de fonds et fonçures.

E. 1502. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1626. — Dissolution de la communauté existant entre Antoine Doulcet jeune, et son père, Antoine et autres associés, d'autre part, tous paroissiens de Saint-Michel de Volangis ; la part sur le fond commun retirée par ledit Doulcet, consistant en un lit garni, deux *fessouers* (houes), un *trian* (trident), une *tranche* (bêche), une *casse* (chaudière), une tasse, une écuelle d'étain, trois poinçons, deux douzaines de *maisses* de chanvre, tous ses habits et ceux de sa femme, à quoi son père ajoute le sixième de la chenevière commune et le don de deux septiers de grain, un de seigle, un de marsèche. — Contrat d'association entre Jean et Blaise Regnaut, vigneron à Fénestrelay, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, pour deux années, y compris la femme et les enfants, sans condition de communauté, tout d'abord ledit Blaise et les siens devant partager le logement et la table avec Jean, et la communauté ne commençant qu'avec la troisième année dans la proportion d'un tiers pour Blaise. — Vente de récolte par André Bonnet, vigneron, à Jacques Demagis, teinturier, de Bourges, dans la moitié de cinq quartiers des vignes de Bouniou, paroisse de Saint-Doulchard, moyennant 24 livres tournois. — Transaction entre Charles Joquet, demandeur, envers François Bessé, d'une somme de 300 livres, et ledit Bessé réclamant de son côté 400 livres de reliquat à lui dues par Joquet, d'après clôture de compte ; par ledit accord les deux parties, moyennant l'engagement de remboursement des 300 livres pris par Joquet, avec garantie de sa femme, conviennent que toutes poursuites seront suspendues jusqu'à la conclusion d'un procès en cours qui leur permettra, s'ils ont cause gagnée, de régler compte avec l'argent qui leur en proviendra.

E. 1503. (Liasse.) — 172 feuillets, papier.

1627. — Engagement par Guillaume Jon, marchand, d'Auvergne, au profit de Guillaume Sainisson, marchand, d'Orléans, auquel il promet de livrer, à trois semaines de là, sur le port d'Orléans, un millier de fromages de forme, pesés au poids de Montferrant, à raison de 31 livres 10 sous la charge, « ce qui faict trois cens prix dudit Montferrant »

— Abandon fait par Jean Barbier, père et fils, laboureurs, de leur mobilier à Guillaume Halicourt, avocat au présidial de Bourges, en paiement des grains de semence, pailles et *fombraux* (fumiers), qu'il a mis à leur disposition lors de leur entrée dans sa métairie du Buisson, lesquels meubles ils ne pourront vendre ni engager sans son consentement, étant tenus d'en user en bon père de famille jusqu'au jour où il lui conviendra de les enlever ou de les vendre. — Transport de créances dues à Guillaume Marchant, praticien à Issoudun, et avec son agrément, par Jean Camus, marchand à Bourges, au profit d'Antoine Naudion, écolier étudiant en la même ville, auquel ledit Camus doit une somme égale au montant desdites créances. — Assemblée, au jour de la Pentecôte, des fabriciens de l'église de Saint-Ambroix, pour le renouvellement des deux procureurs de la fabrique, et nomination à cette charge de Daniel Rossignol et François Duplan. — Consentement donné par Charles Jacquier, maître apothicaire à Bourges, comme étant aux droits de Luc et François Moreau, à la veuve de Pierre Labbé, laboureur au village des Bordes, paroisse de Morthomiers, de continuer à jouir de tous les héritages arrentés audit Labbé par lesdits Moreau, moyennant une rente annuelle de 101 sous tournois. — Testament de Pierre Perrin, curé de Saint-Pierre-le-Marché, par lequel il exprime le désir d'être inhumé dans le chœur de l'église et règle ses obsèques ainsi qu'il suit : son corps sera porté par six ou sept pauvres de la paroisse, qui recevront chacun 16 sous; y assisteront les quatre mendiants et vingt prêtres, outre le clergé de ladite paroisse, tous munis de cierges, qu'ils laisseront à l'église, en recevant chacun 5 sous; à l'issue de chaque service, il y aura distribution de 3 livres pour les pauvres ; il institue pour son légataire universel, son neveu Nicolas Villion, teinturier, à la charge de donner 100 livres à la sœur du testateur, veuve d'Antoine Voisin, et nomme pour exécuteur testamentaire Antoine Ricard, prêtre dans la même église. — Sommation faite par Jacques Ferrant, curé de Saint-Cyran, au Blanc, à Antoine Lemaire, sergent royal à Bourges, d'avoir à cesser les poursuites exercées par lui, avec saisie des revenus de leurs cures, contre les curés de Saint-Étienne du Blanc, Sauzelles, Pouligny, Douadic et Saint-Igny, pour paiement des droits synodaux. — Obligation par Perronnelle de Laporte, veuve Cottenoire, et Silvain Delaporte, au profit de Thomas Fontaine, procureur au bailliage et présidial de Bourges, d'une somme de 1,860 livres tournois, pour l'acquisition de sa charge et de ses dossiers, y compris la rentrée à leur profit des sommes à lui restées dues de son exercice. — Vente de l'office de notaire tabellion, garde-notes royal et héréditaire en Berry, par Me Jean Michel, exerçant à Bourges, au profit de Guillaume Rousset, praticien, et moyennant le prix de 1,500 livres tournois, plus 30 livres tournois pour les épingles. — Résignation par Jean Barreau de son office d'huissier audiencier au siège de la Conservatoire de l'université de Bourges, au profit d'Antoine Naudion, praticien. — Sommation par Claude Pouvereau, écolier, à la femme de Vincent Babilleau, peigneur et cardeur à Bourges, de lui restituer contre le versement de 8 livres, reliquat du montant de la pension qu'il lui doit, toutes ses « besognes » restées en gage entre ses mains, savoir : une robe de chambre de drap tanné, cinq chemises, trois paires de caleçons, quatre rabats, cinq mouchoirs, un bas de chausse de serge, plus un coffre rempli de livres et de papiers.

E. 1504. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1627. — Marché par lequel la veuve d'Étienne Dhérissé, maître cordonnier à Bourges, s'engage envers Jean Jacques, aussi cordonnier à Jars, à prendre chez elle, pendant dix-huit mois, son fils, et à lui faire apprendre par ses compagnons ledit métier de cordonnier, moyennant 50 livres tournois. — Obligation, après compte arrêté entre Jean Charlant, marchand à Bourges, et Hugues Frileux, vigneron, paroissien de Berry, de tout le cheptel de bétail confié audit Frileux, « tant bœufs, vaches, juments, poullins et poullines, thores et thaureaux, ouailles, moutons et aignaulx », pour la somme de 110 livres 2 sous, dont Frileux se reconnait redevable audit Charlant, qui lui remet un cheptel de vaches de la valeur de 16 livres 5 sous, et un de *brebiaille* de 122 livres 10 sous. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres 5 sous, au capital de 100 livres tournois, à Françoise Robin, veuve Vallée, par Louis Prévost, prêtre de Saint-Pierre-le-Marché, Thiennette Buret, veuve Pâtureau, et Antoine Naudon, vigneron, ladite rente hypothéquée sur une maison appartenant à ladite Pâtureau, et sur tous les biens de ses associés. — Reconnaissance par ladite veuve Pâtureau que la part de l'engagement pris par les sieurs Prévôt et Naudon est fictive et de complaisance, l'emprunt ayant été contracté pour lui permettre de payer ses dettes et l'apprentissage de son fils. — Bail d'acense pour un an et moyennant 55 sous, par J.-J. Gippault, marchand drapier, à Jean Tillier, maître tisserand en draps, serges et estamets, d'un métier de tisserand, avec toute son encarrure, deux navettes et une roue, avec faculté pour Tillier, si dans le courant de l'année ledit métier est vendu à un autre, de pouvoir par préférence le retenir en donnant le même prix.

E. 1505. (Liasse.) — 153 pièces, papier; 2 parchemins.

1628. — Testament de Marie Deguéret, veuve de Charles Chéron, avocat en parlement, qui demande à être enterrée dans un cercueil de bois, dans l'église des Carmes, à Bourges, où elle fonde un service pour lequel elle lègue à ladite église une rente à elle due par Jean Fernardet, maître apothicaire ; elle lègue, en outre, à sa filleule et servante, Marie Picard, 120 livres tournois, plus un lit garni, toutes ses chemises, collets, collerettes et linge à son usage ; à Madeleine et Marie, filles de Jean Raguau, receveur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, toutes ses robes, cottes et cotillons, et tous habits à son usage, plus deux croix ; à Fleuraut Bigot, son filleul, 12 livres tournois, et à sa mère « des pandelloires de demy-scaing avec des boucles, le tout d'argent »; plus diverses petites sommes à quelques autres, le reste devant revenir à sa sœur Catherine Deguéret, veuve Vallet. — Sommation par Jean Raffaneau, chargé des pouvoirs du sieur de Plantady, gentilhomme de la Marche, qui lui a confié la clé du coffre déposé par lui chez l'hôtesse de l'auberge de *Rome*, à Bourges, « afin de veoir et cognoistre si toutes ses besongnes sont dedans », pour que ledit coffre lui soit livré, et refus de sa part d'en faire l'examen sur la déclaration de ladite hôtesse que « despuis quelque temps en sa maison ung de ses enffans est déceddé de la malladie contagieuse. » — Marché de Jean Limosin, maître menuisier, avec Jean Piperon, joueur d'instruments, qui se charge pendant un an, et moyennant 15 livres tournois, à deux leçons par jour, d'apprendre au fils dudit Limosin à jouer du violon « et chanter la musique ». Limosin, en outre, s'engage à faire un buffet « servant à mettre orgues », en chêne, de six pieds de haut, à deux corps brisés, de trois pieds trois pouces de long en dedans. — Vente, pour 21 livres tournois, par Denys Blanchet, boucher, à la veuve Baudry, de tout le suif des bœufs et moutons par lui tués du 24 juillet au mardi gras suivant. — Assignation d'une rente annuelle hypothéquée de 60 livres tournois par Marie Héneau, veuve Bordeau, à son fils, écolier en l'université de Bourges, en vue de parvenir aux ordres sacrés. — Sommation faite par Jean Deviu, maître barbier et chirurgien, à Bourges, à Philippe Pillard, peigneur et cardeur, de faire réparer sa maison qui, par contiguité, menace la sienne, et réponse dudit Pillard, qu'il ne tient la maison que par arrentement, « et qu'il se garde de mesprendre ». — Baux d'acense des dîmes du Subdray, de Saint-Just, de Trouy et du Pied-Saujon, au profit de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges.

E. 1506. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1628. — Contrat d'apprentissage du jeune Jean Vannier, chez Antoine David, maître peigneur, du 5 janvier à la Saint-Jean-Baptiste, moyennant 18 livres tournois. — Autre, pour le jeune Jean Mercier, chez Flumeau, maître tisserand en draps, pendant cinq ans, à cette seule condition que ledit apprenti paiera les deux livres de cire neuve, dont le fils dudit Flumeau est tenu envers la confrérie des drapiers, dont il fait partie. — Autre, pour le jeune Jean Imbert, chez Jean Sartin, maître savetier, pendant trois ans, moyennant 33 livres tournois. — Association pour une période de deux ans entre Antoine Fayat et Massé Lasne, maçons et tailleurs de pierre, à moitié frais et profits, à la condition d'établir au bout de chaque mois le compte de la communauté. — Bail d'acense à Pierre Richier, boucher, par André Laharpe, aussi boucher, du second banc de la boucherie de la place Gordaine, échu par le sort au fils et pupille dudit Laharpe, et moyennant la somme de 80 livres. — Désistement par Denis Roulant et Laurent de Chambon, paroissiens d'Arçay, étant aux droits des époux Langeron, en faveur de Peronnelle Delaporte, veuve de Jean Cottenoire, greffier de la maréchaussée du Berry, de l'arrentement jadis consenti par feu Toussaint Delaporte, son père, audit Jean Roulant et consorts, de plusieurs héritages spécifiés au contrat d'arrentement qui accompagne le précédent. — Vente, moyennant 120 livres, par Charles Leloup, marchand, à la veuve Leloup, de la récolte des vignes à lui appartenant dans les vignobles du clos Catin, paroisse de Saint-Doulchard, des Bouloises charbonnières, paroisse du Château, des Avaloirs et du petit Danjon, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, toutes vignes tenues en acense par le vendeur. — Marché entre Jacques Moireau, maître couvreur, et Guillaume Pépin, compagnon, par lequel ce dernier s'engage chez ledit maître pour seize mois, moyennant 24 livres tournois, la nourriture et le logement.

E. 1507. (Liasse.) — 156 pièces, papier, 1 parchemin.

1629. — Vente aux enchères, par les procureurs de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, de la récolte des noyers du grand cimetière de la paroisse, adjugée pour la somme de 32 sous. — Marché de la fabrique avec les maîtres maçons Antoine Basseville et Antoine Fayard, pour la réparation du mur dudit cimetière, y compris la pose d'un *bouteroux* au coin de la tour de l'église, le tout moyennant 58 livres 10 sous. — Autre, avec Charles Papin, maître menuisier, pour la confection d'une chaire en bois de chêne, avec escalier et *daulme*, moyennant le prix de 80 livres

tournois, le bois fourni par l'ouvrier. — Testament de François Michon, avocat en parlement, par lequel il lègue à « sa mère nourrice, surnommée la Courte », demeurant à Thaon, un boisseau de seigle et 8 sous par quinzaine, plus une robe et des chausses de buret et une paire de souliers neufs; plus 1,000 livres à son frère Antoine. « De plus il prie et requiert ses aultres frères et sœurs, ou les leurs, de l'excuser s'il ne leur donne et lègue quelque chose, sachant bien icelluy testateur qu'ils en ont assez, Dieu mercy », instituant d'ailleurs pour son légataire universel son frère Louis Michon, curé de Renaison, à la mort duquel la moitié du bien ainsi légué reviendra à son autre frère Georges, à condition que, après en avoir joui sa vie durant, il le partagera également entre ses enfants. — Sommation par Étienne Bienvenu, lieutenant général au bailliage de Mehun-sur-Yèvre, à maître Étienne Thépin, greffier du bailliage de Berry, de lui délivrer, contre finances, extrait du décret de prise de corps donné contre lui, par le lieutenant général dudit bailliage, et de l'acte fait par lui dans la chapelle de la prison de Bourges, lorsqu'il voulut procéder à son interrogatoire, avec la réponse par lui faite à la signification que ledit greffier lui donna de son élargissement. — Vente, moyennant le prix de 290 écus, à Gilles Poncet, praticien, de l'office de notaire royal, garde notes et tabellion héréditaire en Berry, de feu maître Gabriel Douriou, par Marie Douriou et consorts, héritiers dudit défunt. — Cession au profit de Pierre Denis, boulanger à Bourges, par son confrère Claude Fouchier, du bail à lui consenti par la mairie d'une des boutiques des changes de la place Gordaine, moyennant le prix de 18 livres par an, payables par quartiers. — Déclaration par Jacquette Cheneau, veuve André Chenu, marchand à Bourges, par laquelle elle interdit à ses futures héritiers d'exercer, après sa mort, aucune contrainte contre maître François Boju, sieur du Chaillou, receveur des aides et tailles à Bourges, pour raison de la caution dont elle s'est engagée envers lui, avant l'expiration d'un laps de huit années. — Assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché, qui décident, entre autres choses, que le curé de la paroisse, au lieu de 36 livres et deux septiers de blé qui lui étaient alloués chaque année pour l'entretien d'un vicaire, recevra de ce fait, outre ledit blé, la somme de 60 livres tournois.

E. 1508. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1629. — Transport par Jean Besse, comme héritier de son aïeule maternelle Marthe Couriou, à maître Louis Guénois, avocat au bailliage et présidial de Bourges, d'une rente de 18 livres 15 sous constituée au capital de 300 livres tournois. — Marché par lequel Pierre Ducet, vigneron, s'engage envers Jean Esterlin, sieur de Pigny, à façonner, pendant cinq ans, à moitié fruit, « de toutes fassons et prouignures, et en saison deue, sellon la coustume du pays et duché de Berry, et jusques au panier » (jusqu'à la récolte), dix quartiers de vigne, au clos de Beugnan, paroisse dudit Pigny. — Contrat d'apprentissage par lequel Jean Leroux, joueur d'instruments et conducteur d'aveugles, s'engage, pendant quatre ans, à « tenir, nourrir, loger et hospitalizer » Charles Huard, lui apprendre à jouer du violon, l'entretenir, durant ce temps, d'habits, chaussures et coiffure, de telle sorte que, à l'expiration desdites quatre années, ledit Huard reçoive à neuf un habit entier, un chaperon, des souliers et deux chemises de toile, avec un manteau et un violon, chacun du prix de 3 livres, sous la condition qu'il devra servir son maître « et obéir à tout ce qui lui sera commandé par lui en toutes choses licites et honnestes, et autrement tenir prison ». — Marché par lequel, moyennant la somme de 9 livres 10 sous, Antoine Pradeau, maître maçon et tailleur de pierres, s'engage à exhausser, pour la veuve Naudin, le mur d'un appentis de deux pieds, le latter et le couvrir de roseaux, fournis par la propriétaire, tous les autres matériaux étant fournis par Pradeau. — Accord entre François Duru, vigneron, et Jean Pizet, marchand coquatier, demeurant ensemble, par lequel ils conviennent que les fruits des vignes faites par eux en commun, au nom dudit Duru, tant comme propriétaire que comme fermier, seront partagés également entre eux, sauf que Pizet sera tenu de payer à Duru 35 sous pour sa part de loyer de la maison par eux occupée. — Marché de boues, par lequel Étienne Prat, marchand lanternier, vend au vigneron Pierre Terrassin, pour 15 livres tournois, toutes les fanges du quartier Saint-Sulpice, pendant un an, transportées dans le faubourg Saint-Ambroix, à cette condition que, en cas de fermeture de la porte Saint-Ambroix, Terrassin ne sera tenu de payer que suivant la quantité de boue qui lui aura été livrée.

E. 1509. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1630. — Marché entre Léonard Perrichon et Henri Maillard, manœuvres, et les procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché, moyennant 16 livres tournois, prix auquel lesdits manœuvres s'engagent à curer les latrines du presbytère, en se chargeant du travail de maçonnerie nécessaire, et notamment de creuser dans la cave un trou pour y enfouir les matières provenant de la fosse vidée. — Autre, par lequel Antoine Pichot, *architecteur*, maçon et tailleur de pierres, s'engage à faire pour la même église un autel en pierre de Charly, de quinze pieds en carré, pour 330 livres,

l'entrepreneur prenant à sa charge la fourniture des matériaux neufs. — Contrat de mariage entre Urbain Charlemagne, archer de la maréchaussée de Berry, et Marie, fille de André Laharpe, maître boucher à Bourges. — Compte de tutelle rendu par Jean Baudry, tondeur de draps, à ses pupilles Étienne, Gabriel, Girard, Jeanne aînée et Jeanne cadette et Gille, enfants du boulanger Jean Tronblay. — Contrat de mariage entre Antoine Lepige, tonnelier, et Samaritaine Gilbert, veuve Chatelier, avec l'inventaire du mobilier apporté à la communauté. — Sommation par Jean et Philibert Cormenier, bourgeois de Lignières, et Gabriel Sommard, sieur de Pigny, à François Communy, trésorier provincial des ponts et chaussées de la Généralité de Bourges, d'avoir à leur délivrer les lettres de provisions et quittances de finances de l'office ancien, alternatif et triennal de conseiller du Roi, contrôleur des deniers communs et d'octrois de la ville de Lignières, acquis par eux. — Autre sommation par François Dorléans, avocat, au nom de Marie Dorléans et d'Élisabeth Dorléans, femme de Jean Mercier, professeur à l'école de droit de Bourges, à l'effet d'obtenir la part revenant à chacune d'elles dans la succession de leur mère, sauf en ce qui concerne le fief de La Porte, réservé en vertu du droit d'aînesse. — Accord par lequel Simon Borgeat, prêtre du diocèse du Mans, s'engage envers messire Étienne Bordeau, curé de Longon, à desservir ladite cure pendant un an, à raison de deux messes par chaque dimanche et fête annuelle et de Notre-Dame, moyennant 120 livres tournois et son logement au presbytère, où ledit curé se réserve le sien, avec l'usage du grenier et de la cave pour ses récoltes, plus le baise-main à l'église; ledit Borgeat se chargeant en outre, moyennant 3 livres, d'entretenir les deux cierges du grand autel. — Contrat de profession de religieuse, dans le couvent de Sainte-Claire de Bourges, pour Madeleine, fille de Jean Devin, maître chirurgien-barbier à Bourges. — Contrat d'apprentissage chez ledit Devin, pour le jeune Mathieu Bonestat, pendant trois ans, et moyennant 165 livres tournois. — Commission de garde des bois de dame Marie Dufour, veuve de Ligonac, au profit de Silvain Nadaut, vigneron, moyennant six boisseaux de seigle la première année et un septier de *moudure* les années suivantes, plus le droit de folletage à chaque coupe qui aura lieu. — Transport par la veuve Michel, au profit de son petit-fils, écolier en l'université de Bourges, d'une obligation de 36 livres à elle consentie par Raimond Carreau, pêcheur à Mehun-sur-Yèvre, et ce pour permettre au donataire d'acheter des livres « et aultres nécessitez pour le parachevement de ses estudes ». — Dissolution de communauté d'entre Silvain Blondeau et Isaac Dabert, maîtres foulons à Bourges, chacun restant chargé de sa part dans le loyer du moulin à draps affermé par eux, et, de plus, Dabert, envers Blondeau, d'une dette de 40 sous, plus de la moitié du prix qui lui reviendra pour les draps qu'il garde à fouler.

E. 1510. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1630. — Transport par Claude Bourgoin, maître peigneur et cardeur de draps, et sa femme, au profit de messire Louis Prévost, curé de Saint-Pierre-le-Marché, de deux rentes de 3 livres 2 sous 6 deniers chacune, constituées pour un capital de 100 livres audit Prévost, par feu Jacques de Boisrouvray, sieur de Marsay, avocat au présidial de Bourges, et Jean Dumay, tondeur de draps, lesdites rentes données en dot par le curé Prévost à la femme Bourgoin, sa nièce, et ce en reconnaissance de pareille somme de 100 livres par lui prêtée depuis auxdits époux. — Marché d'apprentissage du métier de peigneur et cardeur chez Jean Regnault, au profit de Pierre Terieux, de Romorantin, pendant deux ans, et moyennant la somme de 11 livres tournois. — Autre, pour le jeune Jean Baronnet, chez Jacques Rousseau, maître boutonnier, pour trois ans, et moyennant 100 livres tournois. — Acte d'échange, pour une année seulement, entre François Bellineau, marchand boucher, et Denis Blanchet, son confrère, du banc que chacun d'eux possède, l'un à la boucherie de la porte Ornoise, l'autre à celle de la porte Gordaine, moyennant un retour de 60 livres payé par ledit Blanchet. — Marché d'accueillage entre Claude Champion, compagnon, et Jean Chesneau, maître drapier-foulon, pour une année, moyennant la somme de 18 livres, un chapeau et des sabots pour toute l'année. — Autre marché de compagnon tonnelier, par Antoine Lepige, chez la veuve Chastellier, du 12 août à la Saint-Martin d'hiver (12 novembre), à la charge par lui d'aller en ville vendre la moutarde, moyennant le prix de 27 livres tournois. — Marché de couverture d'une maison en bardeaux, par Jacques Moireau, couvreur, avec Léonard Aslin, vigneron, pour le prix de 13 livres. — Cession par la veuve Veracroux, à la veuve Bault, de tous les dommages et intérêts qui lui seront accordés par le bailli dans la poursuite par elle intentée, pour mauvais traitements, contre Noée Besson, femme Pasquet, à la seule condition qu'elle prendra à sa charge les frais de la poursuite et les honoraires du chirurgien, chargé de panser les blessures. — Marché par lequel Charles Papin, menuisier, s'engage à faire pour Jean Michel quatre fenêtres à châssis dormant, pour le prix de 12 livres, dont moitié payée comptant sous la forme d'un poinçon de vin blanc.

E. 1511. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1631. — Vente par les frères Jourdrin, de Saint-Éloy-de-Gy, à Étienne Lécloppé et Gilbert Reau, paroissiens dudit Saint-Éloy et de Saint-Doulchard, pour le prix de 36 livres tournois, de la coupe de deux arpents de bois, « avec les croisiers et poiriers qui sont dedans et à l'entour dudit bois », et moyennant que lesdits acheteurs seront « tenus de laisser les viels *laiz* et en laisser de nouveaulx, selon la coustume du pays et duché de Berry ». — Sommation par Étienne Bienvenu, conseiller du Roi et lieutenant général du bailliage de Mehun-sur-Yèvre, à Jean Thiolat, notaire du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, de lui délivrer ses lettres de provisions de la lieutenance de Graçay, par lui obtenue dudit chapitre. — Sous-ferme pour trois ans, à raison de 12 livres par an, au profit de Pierre Denis, boulanger, de la ferme des petites amendes de la mairie et échevinage de Bourges, par Jean Benoît, huissier du Bureau des finances de ladite ville et fermier des amendes du bailliage civil et criminel, de la prévôté et de la mairie dudit Bourges. — Accord entre Esme Delube, maître d'école, et Étienne Regnault, maître savetier, par lequel ledit Delube renonce à la part de jouissance de la maison occupée par Regnault, à laquelle il a droit du fait de sa femme, moyennant 100 sous tournois, une paire de souliers de vache parée à trois semelles, pour lui, et une autre de veau liégé, pour sa femme. — Marché entre Louis Migny, maître savetier, et Claude Champion, compagnon chirurgien, par lequel, moyennant 10 livres tournois, ledit Migny fournira ledit Champion, dans l'espace d'un an, de cinq paires de souliers « bons et recevables », qu'il sera tenu d'entretenir, en recevant en échange les vieilles chaussures de son client. — Abandon à Simon Bigot, sieur d'Augy, par Jacqueline Barat, veuve Esnard, de quatre septiers froment, autant de seigle, un septier marsèche et autant d'avoine, mesure de Charenton, à elle abandonnés pour partie de sa dot, et ce pour s'acquitter envers ledit Bigot d'une dette de 45 écus 32 sous 6 deniers, qu'il lui avait prêtés. — Signification faite à Silvain Dumont, desservant de Saint-Pierre-le-Marché, par les procureurs fabriciens de ladite paroisse, que, faute par lui de s'acquitter de ses fonctions, malgré réclamations réitérées, il ait à accepter son confrère Jean Bedu, pour faire à sa place fonction d'évangéliste, aux mêmes gages et conditions que lui. — Marché par Jacques Ballard, horloger, avec les procureurs fabriciens de la même église, par lequel il s'engage à nettoyer l'horloge, redresser et arrondir la grande roue du mouvement, y faire une dent, refaire la fusée, raccommoder l'arrêt du rocher et le ressort, redresser la roue de rencontre, en *régaler* les dents, reboucher tous les trous des bandes, refaire la verge du balancier et le montant de la grande roue; faire les mêmes opérations à la grande roue de la sonnerie et à la roue du cercle; plus rengrener le volant et ses accessoires, refaire la manivelle du remontoir de la sonnerie et rengrener son pignon avec la roue des revers, le tout pour la somme de 90 livres tournois. — Autre marché, par les mêmes, avec Philippe Bigot, maçon et tailleur de pierres, qui, moyennant 60 livres, s'engage à élever de six pouces les châssis du chœur de l'église; relever le pavé à la hauteur de la première marche du grand autel; refaire le *sacrarium*; relever et allonger la table du grand autel d'un pied et le réparer; enfin refaire un jambage à la porte de la sacristie.

E. 1512. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1631. — Déclaration par Macé Desélus, que, bien qu'il loge et entretienne avec lui son père, c'est sans qu'il existe entre eux aucune communauté « et sans qu'il en aye ni espère aulcune récompance ni pention ». — Marché de Jean Normant, maître couvreur, qui, moyennant 24 livres, s'engage envers François Geoffrenay, vigneron, à *regaller* un corps de logis, le couvrir d'aissil, dont il fournira un millier et demi, ainsi qu'un « écheneau » d'une toise et demie de long, et tous les autres matériaux nécessaires; plus à carreler une chambre en fournissant un demi-cent de carreaux. — Transaction entre Tiennette Michau, veuve Estable, et Toinette Chatard, veuve Jouseau, par laquelle, moyennant une somme de 3 livres 10 sous, la première renonce aux poursuites entamées par elle contre ladite Jouseau, pour violences exercées sur son enfant. — Contrat d'engagement pour un an, en qualité d'ouvrier, par Claude Néraut, peigneur, cardeur et vigneron, chez Louis Rousseau, tisserand en draps et serge, moyennant le logement, la nourriture, le prix de 24 livres tournois, plus deux chemises de plain et étoupe, une paire de souliers de vache et une paire de *carrellures* de cuir. — Arrentement par Louis Prévost, desservant de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, au profit de Jacques Taupin, vigneron, d'un quartier tiercier de vigne, au clos des Coupances, paroisse de Saint-Doulchard, et d'une autre vigne aux plantes de Turly, avec les charges de dîmes et rentes pesant sur elles, et moyennant une rente annuelle de 8 livres pour les deux. — Marché par lequel Jean Piperon, joueur d'instruments, s'engage envers Lebon Thévenot, voiturier par terre, pendant deux ans, à apprendre à chanter et jouer du violon à son fils et au jeune Nicolas Jardrin, son beau-fils, moyennant 24 livres tournois par an.

E. 1513. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1632. — Vente par Jean Pichon et sa femme, à Marie Dufour, veuve de Libéral Deligonnet, bourgeois, de leur part dans la succession d'Étienne Augier et Marie Carré, père et mère de ladite Pichon, pour la somme de 190 livres. — Contrat d'apprentissage, pendant trois ans et demi, pour Nicolas Pinard, chez un confrère de son père, Antoine Lepige, tonnelier et vinaigrier, qui s'engage sans aucune rétribution à le nourrir, loger, blanchir et entretenir de vêtements, son père s'engageant seulement à faire raccommoder ceux qui seront déchirés et *rompus*. — Accord entre les mêmes, par lequel ledit Pinard père s'engage envers ledit Lepige à travailler chez lui douze journées, évaluées 3 livres 3 sous tournois, prix du vinaigre qu'il lui a fourni. — Autre contrat d'apprentissage, pendant six ans, du métier de corroyeur chez Étienne Bellineau, pour le jeune Jacques Coulon, au prix annuel de 3 livres, plus trois livres de cire neuve en entrant, pour son droit de confrérie. — Marché par lequel Jean Berry, laboureur, s'engage, moyennant la somme de 15 livres, à amener à Bourges, chez Étienne Delagrée, boulanger, tout le bois par lui acheté à l'abbé de Saint-Sulpice, dans le bois de Festin. — Vente par Pierre Richier, boucher, à André Laharpe, son confrère, de toutes les peaux de bêtes qu'il tuera, du samedi de Pâques-charnel jusqu'au mardi gras, au prix de 7 livres 15 sous la peau de bœuf et 3 livres 10 sous celle de vache. — Vente par Jean Poitevin, cercleur, à Antoine Lepige, maître tonnelier, pour 45 livres, « de cent liens de sercles de bois de chesgne, (le) cent garny, sçavoir quatre vingts liens de sercles de poinssons, quatorze liens de sercles de thonneau, dix douzaines de sercles d'aymau (cuvier), réduits à cinq liens à vingt quatre sercles pour chacun lien ». — Marché entre les vignerons René Maillet et Pierre Parâtre, et Louis Chaillé, boucher à Bourges, par lequel ils s'engagent à « bien et duement tailler, pleiger, proigner, asserter, biner, assermenter et lier les javelles » de dix quartiers de vignes lui appartenant, dans les paroisses de Menetou-Salon et Vignoux-sous-les-Aix, moyennant 34 livres tournois.

E. 1514. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1632. — Reconnaissance par Marie Ligier, veuve Delaplace, d'une dette de 6 livres 10 sous, au profit de Jean Maréchal, fermier de la terre de Saint-Palais, pour livraison de cercles et pour la paisson de ses porcs de l'année précédente. — Autre, d'une somme de 15 livres tournois par Pierre Poullet, pintier, à Charles Jacquier, apothicaire, pour fourniture de médicaments. — Autre, de 12 livres 16 sous, par Étienne Cousin et son fils, vignerons à Vignoux-sous-les-Aix, au profit de Jeanne Laville, veuve Gippault, pour vente de huit poinçons. — Autre, par Antoine Tixier, prieur-curé de Savigny-en-Sancerre, de 100 livres tournois, au profit de sa mère, pour prêt de pareille somme, dont 40 livres empruntées par elle du docteur Lebloy, médecin à Bourges. — Contrat de garde à titre précaire, pendant trois ans, à raison de 37 sous 6 deniers par an, du mobilier des époux Pichonnat, paroissiens d'Osmoy, saisi sur eux à la requête de Louis Ducnin, sieur de Soye, et achetés à l'encan par Jacques Poirier, qui les a laissés pour ledit temps entre les mains desdits Pichonnat. — Marché par lequel Pierre Chaillot, maître foulon, s'engage à fouler tous les draps que lui fournira Massé Gassot, maître tisseraud en draps, à raison de 4 sous l'aune, et jusqu'à concurrence de la somme de 33 livres 8 sous, qu'il lui doit. — Sommation par Jacques Bonnet, maître pâtissier, à Jean Michel, ancien notaire, de faire faire incontinent à la maison qu'il lui a louée les réparations auxquelles il est tenu par son bail, « qui sont de couverture, carrellis, marrellis et vistres, et fermetures de portes et fenestres ». — Déclaration faite à Edmond Mérille, docteur et professeur de l'université de Bourges, par Joseph Delagrange, marchand, que, comme frère et héritier de feu Louise Charlemagne, femme de Jean Bienvenu, sieur de Fauchecourt, il est prêt à lui rendre foi et hommage dudit fief de Fauchecourt, et refus par ledit Mérille de recevoir ledit hommage, ledit fief n'étant tenu par Delagrange que par engagement. — Assemblée des fabriciens et paroissiens de Sainte-Croix, pour le remplacement du procureur de la fabrique sortant de charge, dans laquelle assemblée est élu le paroissien Jean Georges, pour deux ans, à l'exclusion du curé, qui demandait à être chargé de ces fonctions, qu'il remplissait de fait sous les précédents procureurs. — Acte de garantie par Jeanne Marchandon, veuve Boju, pour son fils François Boju, sieur du Chaillou, receveur des aides et tailles du Berry à Bourges, pour ce dont il est tenu envers le duc de Sully, à cause de Jacques Évezard, pourvu par ce dernier de l'office de grenetier à sel de Boisbelle et Henrichemont.

E. 1515. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1633. — Bail d'acense, pour cinq années, par la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à Jean et Silvain Doublet, meuniers, du moulin du Buisson, dans la paroisse de Villabon, pour le prix de 100 livres tournois et deux poules par an. — Acte de décharge par les procureurs de ladite paroisse de Saint-Pierre, des ornements remis par Léonard Chazotte, sacristain sortant, à son successeur Silvain Dumont. —

Devis des réparations entreprises par le général Millet dans l'hôtel de la sous-chanterie de l'église de Bourges, destinée à lui servir d'habitation. — Contrat de mariage entre Silvain Poupardin, sieur des Granges, fils de feu Guillaume Poupardin, sieur de la Souche, et de Françoise Trousson, avec Louise, fille de feu Étienne Bougnier, avocat au bailliage et présidial de Bourges, et de Anne de Laperrière, laquelle promet à sa fille 10,000 livres argent et le reste en rentes, le futur étant, de son côté, doté par sa mère de 6,000 livres, dont 4,000 représentés par la maison dans laquelle elle demeure, le surplus en rentes. — Déclaration par Pierre Lebas, peigneur et cardeur, locataire chez la veuve Gippault, pour démentir l'accusation par elle portée contre lui, et d'après laquelle il se serait accusé d'avoir volé de l'argent et des hardes à des marchands logés chez ladite veuve, la vérité étant qu'il leur avait bien pris une quinzaine de livres en argent, qu'il avait cachées dans son lit, mais que ç'avait été seulement pour les leur faire chercher et sans intention de les dérober. — Dénombrement fourni à Edme Mérille, conseiller du Roi, docteur doyen de l'école de droit de Bourges, par Joseph Delagrange, bourgeois de Bourges, pour le lieu, manoir et métairie de Fauchecourt, situé dans la paroisse de Savigny.

E. 1516. (Registre.) — In-4°, 113 feuillets, papier.

1633. — Marché par lequel, moyennant 3 livres 10 sous, Jean Grassé, vigneron, s'engage à façonner en chenevière une boisselée de terre appartenant à François Grillot, tripier; y semer du *cheneveu*, qu'il fournira, et la remettre audit Grillot en état d'être récoltée, quand le moment sera venu. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Jean Frou, chez Antoine Daudinet, maître tisserand en draps et serges, pendant trois ans, et moyennant 9 livres tournois d'argent, et trois livres de cire neuve pour droit de confrérie. — Convention entre Jean Blanchardon, cabaretier et maître pâtissier, et Gilles Vauvray, que ledit Blanchardon consent à prendre chez lui pendant deux ans, qu'il emploiera à lui apprendre sa profession, en lui donnant pour gages 16 sous par mois. — Marché de construction, par lequel, moyennant 65 livres tournois, Bernard Merest et Georges Giron, maîtres maçons et tailleurs de pierres, se chargent de remplacer un pan de bois de trente pieds de long sur une toise de haut, par un mur en parpins de sept pouces. — Vente, moyennant 35 livres, non compris le droit de dîme, par André Bonnet, vigneron, à Louis Cottard, tanneur, de la récolte de trois quartiers de vigne, sis au clos des Thonins, paroisse de Saint-Privé-les-Bourges. — Contrat d'apprentissage, pendant deux années, pour la jeune Marie Mérimon, chez Marie Payot, couturière à Bourges, moyennant la somme de 22 livres 10 sous. — Vente par Louis Rousseau, maître tondeur de draps, à Jacques Lebeau, maître foulon, d'une arquebuse à rouet pour 18 livres tournois.

E. 1517. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1634. — Rôles et répartement des tailles sur les habitants des paroisses de Cerbois, Luçay-le-Chétif, Lury, Ménétréol-en-Champagne, Méreau, Paudy, Reboursin, Saint-Florentin, Saint-Hilaire-en-Lignières, Saint-Martin-de-Cour, Saint-Pierre-de-Jars et Sainte-Thorette. — Vente par maître Gilbert Lelarge à maître Nicolas Bonnet, conseiller du Roi et son procureur en chef en l'élection de Saint-Amand-l'Aillier, de son office de conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Dun-le-Roi, et juge-garde ordinaire de la prévôté, et de commissaire-examinateur auxdits sièges, ainsi que de sa maison, sise audit Dun-le-Roi; plus d'une vigne au vignoble des Échemeaux, même paroisse, moyennant le prix de 8,668 livres. — Quittance par les époux Jean Descourt, bourgeois à Bourges, au profit de Jean de Laverdan, conseiller du Roi et receveur au grenier à sel de la même ville, de la somme de 400 livres tournois, dont 171 livres 17 sous 6 deniers versés par lui, le reste lui étant dû par lesdits époux pour arrérages de rentes non payés. — Vente par Claude Bazin, maître tanneur, à Pierre Devailly, maître boucher, en paiement de 948 livres qu'il lui devait, des articles suivants de son métier : 32 douzaines et 8 peaux de veau ; une douzaine de peaux de chèvre ; 11 dos et 8 épauliers de gros cuirs ; 13 côtés de semelin ; 2 faiteaux, 13 côtés de ventre entiers ; 6 côtés de ventre à une seule jambe et un fond de cuir tanné ; 9 épauliers de gros cuir en première poudre ; 18 côtés de ventre, *idem* ; 22 vaches ou taures, *idem*; 6 *brotars* ; 6 côtés de vache tournés ; 31 chefs de vaches ou taures en *pellin*. — Engagement pris, pendant une année, par Jean Mauger, prêtre, desservant de la cure de Saint-Pierre-le-Marché à Bourges, envers le curé de Marron, Louis Delarue, dont il se charge de remplir le ministère, à la condition qu'il partagera avec lui le logement presbytéral et qu'il l'acquittera des droits synodaux et de visite. — Attestation par François Drouet et Pierre Grosset, à la requête d'Honoré Pizon, meunier du moulin de Villeconte, dans la paroisse de Moulins-sur-Yèvre, du marché par eux passé l'année précédente avec le sieur Charlemagne, sieur de Villeconte, pour le curage de la rivière dudit moulin et réparation des écluses et de l'exécution de ces travaux. — Marché par lequel, au prix de 12 livres, Pierre Gendet, maître maçon et tailleur de pierres, s'engage envers Étienne Monnat, notaire, et Denis Vacher,

meunier, à réparer et faire marcher la meule de leur moulin, situé dans la paroisse de Berry. — Quittance d'une somme de 46 livres 17 sous 6 deniers, due par Joseph Delagrange, marchand, à Jean Sanneron, maître écrivain, donnée en paiement de cinq années de rente et représentée par une obligation de pareille somme souscrite au profit dudit Delagrange par Jean César, laboureur, paroissien de Saint-Pierre-les-Étieux. — Bail d'accense, pendant trois ans et moyennant 20 sous par an, des amendes, dans la paroisse de Saint-Georges-de-Moulon, par Jean Bissereau, fermier des petites amendes de la prévôté et septaine de Bourges. — *Ibid*, à Jean Asse, laboureur, aux mêmes conditions, de celles de la paroisse de Saint-Germain-du-Puy. — *Ibid*, à Jean Huault, laboureur, de celles de la paroisse de Saint-Michel-de-Volangis. — Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens et fabriciens de l'église Sainte-Croix de Bourges, à l'occasion de l'installation d'un nouveau curé, et pour l'instruire des devoirs traditionnels de son ministère, qui seront, pour chaque dimanche, grand'messe avec procession, *libera* et prône ; le mardi des Quatre-Temps, messe basse des trépassés ; aux Rogations, processions à l'Hôtel-Dieu et à l'église Saint-Pierre-le-Marché, et à la Saint-Marc, procession à Saint-Médard. — Vente par Gilbert Cottanceau, maître écrivain à Bourges, et pour le prix de 33 livres tournois, à Pierre Rouzier, d'une lettre de maîtrise de marchand toilier, émise à l'occasion de la naissance de Mlle d'Orléans.

E. 1518. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1634. — Compte rendu par Jacques Bréfix, procureur de la confrérie des couvreurs de Bourges, de l'exercice de l'année expirée, par lequel il reste redevable à la caisse commune de 4 livres 14 sous 9 deniers. — Marché par lequel Damiens Batron s'engage à servir chez Charles Legrand, joueur d'instruments et conducteur d'aveugles, pour trois ans, pendant lequel ce dernier le logera, habillera et nourrira, outre qu'il lui enseignera le violon, et, à l'expiration de son temps, lui donnera un violon de la valeur de 3 livres, un chapeau de 20 sous, un manteau de drap ou de serge de 3 livres, un pourpoint et haut de chausse de même étoffe valant 100 sous, deux paires de guêtres de toile neuve, une paire de souliers neufs et trois chemises de toile, dont deux neuves et une *alisée* (usée). — Abonnement pour Julien Leredde, cabaretier à Nohant, paroisse de Vasselay, pour l'année et moyennant 22 livres tournois, du droit de huitième sur le vin vendu chez lui, par Toussaint Richard, maréchal et fermier dudit droit. — Vente par Pierre Habrue, maître boucher, à François Grillet, marchand tripier, des tripes de toutes les bêtes qu'il tuera dans l'année, aux prix suivants : les tripes de bœuf, 35 sous ; celles de vache, 25 sous, et celles de mouton, 5 sous. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Jean Brunet, chez Étienne Billot, maître barbier-chirurgien, pendant deux ans et moyennant 100 livres tournois. — Transaction sur procès entre Joseph Delagrange, marchand à Bourges, d'une part, et, de l'autre, Jean Brouard, meunier, et Jean Pellerin, laboureur, par lequel, moyennant un dédommagement de 80 livres tournois, ledit Delagrange renonce à toute réclamation pour raison de l'incendie dont il a été victime. — Contrat d'apprentissage pour Samson André Delys, fils de maître Martin Delys, procureur fiscal de la terre de Lury, chez Georges Decrosses, apothicaire, pendant trois ans, moyennant 150 livres. — Engagement pris par Léonard Moireau et Antoine Gimard, cordiers, de fournir à François Dorléans, avocat en parlement, pour la Toussaint et moyennant 40 livres tournois, un filet à pêche de trois ficelles, ayant le sac de 15 pieds de haut et 8 brasses de long, et chacun des deux *alliés*, 8 brasses de long et 8 pieds de haut, plus une *truble* (filet en sac). — Concession par Jean Gourgon, vigneron et fermier du droit de quincaillerie à Bourges, à Noël Perrin, paveur, pour une année et moyennant 30 livres tournois, du droit d'entrée des fruits entrants, tels que poires, pommes, pêches, oranges et marrons.

E. 1519. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1635. — Marché par lequel François Caillaut, charpentier, s'engage envers la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à descendre la grosse cloche de l'église, et la remonter après y avoir appliqué un joug neuf en bois de noyer, moyennant 9 livres 10 sous. — Assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché pour délibérer sur la demande faite par les paroissiens de Saint-Ambroix, par suite de la ruine de leur église, à être autorisés à se servir de celle de Saint-Pierre, ce à quoi ladite assemblée se refuse unanimement, attendu que cette dernière église suffit à peine, en raison de sa petitesse, au service de la paroisse. — Autre assemblée qui décide de faire transporter la statue de Notre-Dame de l'autel sur lequel elle était dans la chapelle de Saint-Maurice, et d'enlever l'autel lui-même, qui masque la nef, pour l'établir dans la chapelle du grand cimetière de l'église. — Inventaire du mobilier de Catherine Devin, après la mort de son père Jean Devin, maître barbier-chirurgien à Bourges. — Compte de tutelle par André Laharpe, maître boucher à Bourges, rendu à son neveu et confrère autre André Laharpe. — Assemblée des maîtres savetiers, à l'effet de renouveler les deux jurés de la communauté, et un troisième juré, destiné à accompagner les jurés de la cordonnerie dans leurs tournées d'inspection. — Proposition faite par lesdits

jurés aux autres maîtres savetiers de recevoir à la maîtrise, en l'exemptant du chef-d'œuvre, Pierre Pâtureau, compagnon du métier, qui offre de donner un calice d'argent pour la chapelle de la confrérie. — Donation mutuelle, après leur mort, de tous leurs biens meubles et immeubles entre Guillemette Rivereux, veuve Cressin, et Étiennette Grellet, « sa bonne amye, en considération de ce que, si peu de biens que Dieu leur a presté en ce mortel monde, elles l'ont gangné par ensemble »; à la charge par la survivante, qui fera enterrer honorablement la prédécédée, de donner 6 livres tournois aux PP. Augustins, chargés de prier pour le repos de son âme; plus 5 sous à chacun des héritiers qui pourraient venir réclamer.

E. 1520. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1635. — Transaction entre Jean Prévost, vigneron, et Jeanne Bellineau, sa femme, et Jean Bellineau, boucher, par laquelle lesdits époux se désistent de la saisie-arrêt par eux faite sur la maison dudit Bellineau, en raison d'une dette de 22 livres 10 sous, moyennant le versement de 12 livres, espèces, par le débiteur, et la promesse de se charger des frais de l'action entamée contre lui. — Accense par Boullet Bellin, boucher, pour une année et au prix de 30 livres, à son frère Pierre Bellin, d'un banc à lui échu dans la boucherie de Saint-Ambroix, lors du tirage au sort des bancs et étaux de ladite boucherie. — Contrat d'engagement pour un an, par Jean Roux, chez Jean Richard, vigneron comme lui, moyennant la somme de 13 livres tournois et une paire de souliers de vache à trois semelles. — Ratification par la femme de Jean Desbarres, marchand drapier à Bourges, de la vente faite par son mari, moyennant le prix de 36 livres tournois, à Silvain Jacques, foulon à Aubigny, d'une maison avec jardin, sise audit Aubigny. — Convention entre Jean Bardichon et René Berger, pêcheurs, par laquelle le premier cède au second son droit de pêche entre les moulins de Cors et de Lassant, moyennant : 1° le partage par moitié pour chacun d'eux du produit de ladite pêche; 2° que ledit Bardichon fournira une douzaine de chappes. — Engagement comme ouvrier par Étienne Gray, chez Jean Normand, maître couvreur, durant cinq mois, au prix de 8 sous par jour. — Vente par Claude Vincent, vigneron, à maître François Couzon, moyennant 14 livres tournois, de la levée d'un demi-arpent de vigne, situé aux plantes de Turly, paroisse de Saint-Germain-du-Puy. — Contrat d'association entre David Briguet et Jean Couturier, par lequel le premier s'associe par moitié ledit Couturier dans sa double fonction de jardinier et fossoyeur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, tous profits devant être communs entre eux.

E. 1521. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1636. — Inventaire des reliques et mobilier de l'église de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, confiés aux nouveaux procureurs de la fabrique par leurs prédécesseurs sortant de charge. — Défense faite par lesdits procureurs au receveur de la fabrique de délivrer aucune somme sans mandement d'eux aux curé, chapelain, prêtres et autres gagistes de ladite église. — Donation par Daniel Millet, trésorier général au Bureau des finances de Bourges, d'une rente viagère annuelle de 300 livres à son fils Louis Millet, étudiant en Sorbonne à Paris, « pour luy donner moyen de parachever ses estudes en ladite université et Sorbonne, et en considération de ce que ledit Louis Millet se veult faire promouvoir aux saints et sacrez ordres ». — Arrêté de compte entre Georges Descrosses, maître apothicaire à Bourges, et son fermier Hugues Palteau, laboureur, paroissien de Saint-Germain-du-Puy, par lequel compte ledit Palteau reste redevable audit Descrosses de vingt-huit boisseaux et demi de blé méteil, douze poules, 16 livres 18 sous 6 deniers argent et quatre poinçons ou 4 livres tournois au choix, le tout payable au domicile de Descrosses. — Rôle des tailles de la paroisse d'Osmoy pour l'année 1636. — Vente par Gilbert Baste, marchand *ferteur* de chanvre, à Étienne Blandin et consorts d'Orléans, de 500 livres de plain en filasse, moitié court et moitié long, au prix de 33 livres tournois le cent, plus cent livres de filasse de plain fin, moyennant 45 livres. — Procuration par Daniel Millet, trésorier général au Bureau des finances de Bourges, donnée à maître Grégoire Mallard, procureur en parlement, pour consigner en son nom entre les mains du receveur des consignations un principal de rente de 6,000 livres, constituée au denier douze, des deniers de Pierre Charlemagne, secrétaire du maréchal de Vitry, gouverneur du Berry, subrogé dans ladite constitution de rente aux droits de feu demoiselle Auclerc, femme d'Étienne Millet, sieur du Châtelier. — Déclaration par Marie Girard et Marthe Chastelin, que, bien que vivant et demeurant ensemble, elles n'ont entre elles contracté aucune communauté et entendent se réserver chacune la jouissance et propriété de tout ce qu'elles possèdent.

E. 1522. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1636. — Cession par Joseph Delagrange, marchand, à Gilles Chaignon, chaufournier, d'une rente annuelle de 20 sous, constituée au capital de 20 livres, il cède à ce prix audit Chaignon, qui se libère moyennant 4 livres 16 sous, le reste de la somme lui étant due pour chaux fournie précédemment à Delagrange. — Quittance donnée par François

Giraut fils, à François Giraut père, de la délivrance de la succession de sa mère, estimée à 200 livres, et payée par le père en un demi-arpent de vigne, située au vignoble de Coulangy, près Bourges, et le reste en argent. — Autre quittance, par Daniel Delagrange, huissier au grenier à sel de Bourges, et fermier des cens et rentes du vignoble des Plantes de Turly, appartenant à l'archevêché, à Jean Jouannin. — Arrentement, moyennant 7 livres de rente annuelle et perpétuelle, payables à la Saint-Martin d'hiver, de cinq quartiers de vigne, sise aux Chaises, paroisse de Saint-Doulchard, par Jean Descouts, bourgeois de Bourges, au profit de Jean Vinot et Georges Poisson, vignerons. — Marché par lequel, moyennant 16 livres tournois, François Caillaut, maître charpentier, s'engage envers Jean Normand, dit Damoix, et Martin Regnard, couvreurs, à abattre la flèche en fer du clocher de l'abbaye de Saint-Ambroix, préalablement découvert par eux. — Autre marché par lequel Philippe Jollet s'engage envers Michel Chaillaud, foulon et drapier, à raccommoder la roue du moulin de Saint-Ambroix exploité par lui, en y mettant 5 chantres et un bras, 2 maillets, une *souverjure*, 2 *jugères*, 4 fourrures de paumelles, 2 planchers, un bord et 2 conduits, moyennant 25 livres et l'abandon des deux anciens maillets. — Engagement pris par Joachim Jean, vigneron, avec Jean Blondeau, boucher, de nourrir, loger, raccommoder et entretenir de sabots, pendant trois ans, sa pupille Catherine Vernage, pour le prix de 20 livres par an.

E. 1523. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1637. — Nomination de Louis de Bretagne, marchand tanneur, comme receveur de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges. — Marché avec les procureurs de ladite fabrique par lequel le sculpteur Michel Legendre s'engage à faire, moyennant 400 livres tournois, un tabernacle, entièrement doré d'or bruni, pour le grand autel de l'église. — Présentation par lesdits procureurs à demoiselle Jeanne Fradet, veuve de Pierre Bengy, sieur de Nuisement, receveur des aides et tailles à Bourges, de Germain Charton, comme vicaire vivant et mourant, pour une vigne, sise dans la paroisse de Vasselay, et relevant de ladite demoiselle comme dame du censif accordable de la seigneurie de Loye. — Sommation par les mêmes procureurs aux PP. Cordeliers de Bourges, de leur laisser enlever les matériaux provenant de la démolition d'une loge, jadis édifiée dans le cimetière desdits Pères par la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché. — Marché par les mêmes avec Étienne Tassin, tisserand en draps et valet de ladite église, pour l'entretien, durant quatre années, de la lampe, allumée nuit et jour devant l'autel du Saint-Sacrement, moyennant 20 livres par an. — Marché par lequel Pierre Bernardin s'engage, pendant six ans, envers Michel Chaillaud, maître foulon, et moyennant 20 livres par an, à travailler un jour par semaine, au moulin à foulon de la porte Saint-Ambroix, affermé à la mairie par ledit Chaillaud. — Vente, au prix de de 105 livres tournois, par François Dorléans, avocat en parlement, au profit de François Burthe, marchand vêlier, de la pêche de l'étang de Bengy, affermé par lui des chanoines du chapitre de la cathédrale de Saint-Étienne. — Rôles des tailles des paroisses de Saint-Michel-de-Volangis et d'Étréchy-ès-Bois. — Transaction entre l'abbé commendataire de Noirlac et Gilbert Dorne, dit Saint-Amand, soldat au régiment des gardes du Roi et officier pointeur de l'artillerie, pourvu par le Roi d'une place de moine lai, valant 100 livres de rente dans ladite abbaye, et moyennant laquelle ladite pension est réduite à 75 livres tournois par an. — Attestation par Antoine Descouts, bourgeois, qui affirme que Judith Guyot, femme de Jean de Laverdan, avait épousé en premières noces Barthélemy Gravier, ministre protestant, de qui elle avait eu deux garçons, Samuel et Isaïe, en ce moment à Henrichemont, où elle les a mis en pension pour apprendre à lire, à écrire et le latin, et que de son second mariage sont issues deux filles, Marie et Judith, vivant avec leurs parents.

E. 1524. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1637. — Contrat d'acense par Jean Jullien, meunier du moulin de Souaires, près Bourges, appartenant à l'Hôtel-Dieu de cette ville, de la rivière dudit Souaires, au profit d'Antoine Petit et François Lancy, pêcheurs, pendant trois ans, moyennant quatre anguilles par an, et à condition que pendant douze jours, chaque année, ils feront ses vignes, en employant le tiers du temps à les tailler, l'autre tiers, en mars, à les labourer, et le dernier tiers à les biner, chaque journée étant évaluée au prix de 10 livres. — Marché par lequel Jean Piquet, maître maçon et tailleur de pierres, s'engage, moyennant 18 livres, à abattre et rétablir, à partir du manteau, la cheminée de François Giraud, joueur d'instruments, et à réparer un mur de sa maison. — Autre marché par lequel Claude Brenault, maître brodeur, s'engage : 1° moyennant 43 livres tournois, à faire pour la confrérie des maîtres savetiers une chasuble de damas blanc, avec l'étole et *manipullon* de même étoffe, garnie d'un galon de soie rouge cramoisi, avec frange de couleur pareille, ornée de l'image de sainte Barbe, d'or et d'argent fin ; plus bas, l'écusson de la communauté, chargé d'un couteau à pied, d'un tranchet et d'une aleine, avec la date inscrite

dessous ; 2° pour le même prix, un courtibant pour le valet de la confrérie, absolument pareil, quant au travail à la chasuble. — Vente par François Laville, boulanger, à Louis Migny, savetier, d'un quarteron de fagots, pour la somme de 30 livres tournois. — Engagement comme serviteur, pendant deux ans, du jeune fils d'André Louis, tisserand, paroissien d'Allouis, chez Toussaint Trintier, joueur d'instruments et conducteur d'aveugles, à Bourges, qui s'engage à loger, nourrir et blanchir ledit serviteur, auquel son père, durant le temps de son service, fournira deux chemises, un pourpoint, un haut de chausse et une paire de guêtres en toile, plus la somme de 40 sous. — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier, chez François Lefèvre, pour Antoine Villard, pendant trois ans, sans aucune condition pécuniaire pour l'apprenti, sinon le paiement en cire du droit de confrérie, mais à la condition pour Lefèvre de l'entretenir de chaussures.

E. 1525. (Liasse.) — 106 feuillets, papier.

1638. — Association de Georges Descrosses, apothicaire, avec sept vignerons, pour l'exploitation de ses deux pressoirs, dont ils se partageront également le produit, ledit Descrosses fournissant tous les ustensiles nécessaires pour la fabrication du vin. — Engagement pris par François Nadot, maçon, et consorts, de battre et vanner le blé de la veuve Bidard, dans sa grange de Fenestrelay, en prélevant pour leur salaire de vingt boisseaux un ; également de *châbler* les noyers dudit lieu, en prenant de 20 boisseaux aussi un ; enfin de faire des gluis avec la paille de blé battu, pour quoi ils recevront, par chaque centaine de gluis, un boisseau de seigle et marsèche. — Compte rendu que rend Claude Jouannin, au lieu de feu son père Jouannin, receveur de la communauté des maîtres tonneliers de Bourges, aux procureurs de ladite communauté pour une année de son exercice. — Quittance au profit de Jean Buret, marchand et fermier de la seigneurie de Meillant, par Gilbert Lelarge, échevin, de la somme de 600 livres tournois pour l'amortissement d'une rente de 37 livres 10 sous, jadis constituée au profit de Germain Lelarge, père dudit Gilbert. — Vente par Pierre Mijon et Mathieu Sulpice, charbonniers, à Étienne Corbin, cabaretier, de 400 bûches, des bois de Breuilhamenon, à raison de 4 livres le cent. — Marché entre les procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché et Simon Bezot, fondeur lorrain, pour la fonte de la deuxième cloche de l'église, au prix de 140 livres, moyennant qu'il fournira tout ce qui sera nécessaire, et que la nouvelle cloche sera de même poids et de même son que l'ancienne.

E. 1526. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1638. — Contrat d'apprentissage du métier de tisserand en draps, pour François Delacrosse, chez Claude Delacrosse, son frère, pendant deux ans, le tout gratuitement. — Autre, du métier de corroyeur, pour Pierre Bouzé, par Adam Gasnier, pendant un an et demi, aussi gratuitement, sinon que ledit apprenti paiera le droit de cire pour la confrérie des corroyeurs. — Autre, du métier de chapelier, pour Étienne Bonnet, chez Jean Dagouraut, pendant cinq années, aux mêmes conditions de gratuité, le père dudit Bonnet étant seulement obligé de l'entretenir d'habits, de chaussures et « de toutes ses nécessitez ». — Transport, moyennant 200 livres tournois, par Étienne Girard, marchand à Dun-le-Roi, au profit de Marthe Chastelin, de Bourges, de la moitié de la succession de Françoise Girard, religieuse au couvent de Bussière, à Montluçon, à lui échue par donation entre vifs. — Abandon fait par Jacques Jouannin, vigneron, à son fils Claude, de toute la part lui revenant de la succession de leur père et de leur mère, tous deux défunts, moyennant 30 livres d'argent, un poinçon de vin pur et un autre de demi-vin. — Marché entre Paul Lejeune et Jean Meignan, tous deux ferteurs de chanvre, par lequel Lejeune s'engage à travailler jusqu'à Pâques, chez Meignan, savoir, à raison de 8 sous par jour jusqu'à la Saint-Michel, et, à partir de là, encore jusqu'à Pâques, suivant le travail qu'il fera, devant être, pendant ce temps, logé, lui et sa fille, par ledit Meignan, qui devra en outre les blanchir, faire cuire leur viande, les fournir de sel, et, quand Lejeune n'aura pas de viande, lui en donner de la sienne.

E. 1527. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1639. — Ferme par adjudication du moulin Dubisson et ses dépendances, situé paroisse de Villabon, par les procureurs de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, au profit de Denis et Jacques Dubois et Romblet Rouland, associés, aux conditions suivantes : les terres, pour 28 septiers et 4 boisseaux, mesure de Bourges, de froment, seigle, marsèche et avoine, par quarts, plus six poules ; les prés, pour 24 livres tournois, et le moulin, pour 72 livres 10 sous ; les preneurs devront en outre, la dernière année de leur jouissance, laisser le tiers des terres en cassaille et les prés non fauchés, et curer la rivière depuis le moulin dudit lieu jusqu'au moulin situé au-dessous. — Marché entre Claude Carré, maître cordonnier, et Pierre Bérault, par lequel le premier s'engage, pendant un an, à entretenir le deuxième de chaussures neuves, bottes, souliers, pantoufles et galoches, à sa volonté, à condition qu'il lui rendra les vieilles, le tout pour

39 livres tournois. — Marché par lequel messire Victor Mallet, curé de *Saint-Préjet* (Saint-Priest), afferme sadite cure, pour trois ans, à Gilbert Jacquet, aussi prêtre du diocèse de Bourges, pour 200 livres par an, moyennant que ledit preneur se charge d'accomplir ou faire accomplir par un autre, agréé du bailleur, tout le service religieux de ladite cure, et de nourrir ledit bailleur et son cheval, quand il viendra le voir à son presbytère. — Déclaration de Marthe Pelourde, veuve Mijonnet, laquelle constate que, si ses filles Claude et Madeleine ont voulu qu'elle vînt habiter avec elles, ç'a été pour lui donner les soins que son grand âge comporte, mais sans que cela lui constitue aucun droit de communauté sur leurs meubles, « recognoissant ladite demoiselle Pellorde ne leur avoir porté aulcungs biens meubles, et que ceulx qui sont en la maison leur appartiennent ». — Procès-verbal d'expertise de Philippe Bigot et Antoine Gargaut, maîtres maçons, dans une grange, contiguë à une maison récemment démolie, de Georges Descrosses, maître apothicaire, par lequel lesdits experts constatent que les soliveaux de ladite maison portant à moitié sur le mur de la grange, ce mur est mitoyen, et que l'égout, qui est de six pieds, ne doit être, suivant la coutume locale, que de deux pieds pour le tour d'échelle. — Marché de couverture en paille pour les héritiers Devin, par Blaise Couturier, maître couvreur, sur les bâtiments d'une métairie dans la paroisse de Bouy, à condition que, pour chaque cent de *gluis* qui lui sera fourni et qu'il emploiera, ledit Couturier recevra 17 sous tournois.

E. 1528. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1639. — Vente, pour cause de maladie, par Marguerite Davin, veuve d'Étienne Vincelle, messager ordinaire de la ville, à Antoine Collas, marchand, de son banc à l'église de Saint-Pierre-le-Marché, « proche le ciège et ban où l'on distribue le pain bénist, et auquel ladicte veuve se mectoit lhors qu'elle assistoict au divin service », et moyennant 8 livres tournois. — Marché par lequel François Caillaut, Barthélemy Maillet, Jean Raymonnet et Jean Cocu, tous quatre vignerons, s'engagent envers François Dorléans, avocat au présidial de Bourges, pendant sept semaines, à moissonner et recueillir ses récoltes en grains, moyennant qu'il promet, pendant ce temps, de les *abréger* (héberger) « et nourrir festes et jours ouvrables », plus leur donner à chacun 16 boisseaux de marsèche et 20 boisseaux de méteil, mesure de Bourges. — Vente par Pierre Naulin, maître teinturier et marchand de filet, à Jacques Rousseau, marchand, de Châtellerault, de 102 livres de filet, dont 82 livres de noir et 20 livres de blanc, au prix de 100 livres tournois, plus « une poignie de moulue (morue) blanche et moulue verte ». — Engagement pour Guillaume Desbois, chez Jean Leroux, joueur de violon et conducteur d'aveugles, pendant trois ans et à raison de 10 livres par an, avec promesse de le servir, à condition que ledit Leroux lui apprendra à jouer du violon. — Vente, au prix de 11 livres, d'un poinçon de vin nouveau et d'un poinçon de demi-vin, au profit de Adam Garnier, maître corroyeur, par Jean Mollet, vigneron. — Contrat d'apprentissage de couturière, pendant un an, pour Claude Morin, veuve de Philippe Dinot, chez Gabrielle Boué, femme Geoffrenet, moyennant 33 livres, de la part de ladite veuve, qui sera logée chez ladite couturière.

E. 1529. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1640. — Réception de Jacques Millet comme évangéliste de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, ce qui l'obligera de demeurer dans la paroisse, de célébrer tous les dimanches la dernière messe qui suivra la grande messe, et d'assister à tous les autres services, qu'il fera sonner par trois fois successives. — Assemblée des paroissiens de ladite église pour décider de ce qu'il y a à faire relativement aux prétentions de Mathieu Perrin, ancien fermier du moulin du Buisson, dans la paroisse de Villabon, et qui réclame certains ustensiles de ladite usine comme lui appartenant. L'opinion générale est pour une transaction avec le réclamant. — Transaction entre les parties par laquelle ledit Perrin consent à sortir du magasin sans rien emporter, moyennant un dédommagement de 45 livres tournois. — Devis des travaux de reconstruction à faire du portail méridional de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, par Michel Legendre, sculpteur, et Claude Billelorier, maître maçon et tailleur de pierres. — Contrat de mariage de Pierre Pilloux, avocat en parlement, fils de Gabriel Pilloux, sieur de Lichy, ex-trésorier des ponts et chaussées de Moulins, avec Anne, fille de Daniel Millet, trésorier du Bureau des finances de Bourges; ladite future douée par son mari de 300 livres, si elle reste sans enfants, et de 1,500 livres en cas de survenance d'enfants. — Renonciation par frère Jean Thomas, chanoine régulier en l'abbaye de Saint-Ambroix, de tous droits prétendus par lui sur le prieuré-cure de Noirlac, au profit de messire Étienne Aupert, curé de Moises, moyennant qu'il en percevra encore le revenu du mois d'août au mois d'avril suivant, et que le service de l'église continuera à être fait par le vicaire actuel, aux mêmes conditions que devant. — Transaction entre Gabriel Rousseau, maître sellier, et ses confrères de Bourges, par laquelle lesdits maîtres selliers consentent à ce qu'il garde chez lui les apprentis qu'il a, à condition que, à l'avenir, il se conformera à la règle de la

communauté et n'en aura plus qu'un, sous peine de 30 livres d'amende. — Accord entre Anne Delaperrière, veuve d'Étienne Bouguier, avocat au présidial de Bourges, et Germain Lelarge, conseiller en l'Élection du Berry, et curateur de Marie Agard, femme de Pierre Bouguier, fils de la susdite Anne, lequel Lelarge l'autorise, en raison de l'état de santé de son dit fils, à prendre la curatelle et administration de ses biens, à la réparation desquels elle s'engage à employer, chaque année, 15 livres du revenu. — Inventaire des biens délaissés, à leur mort, par les époux Gilbert Lelarge et Marie Delaperrière.

E. 1530. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1640. — Marché par lequel Aignan Picard, homme de peine, s'engage au service d'Antoine Torchon, marchand de bois à Bourges, pour une période de six mois, moyennant 12 livres tournois de gages. — Location, par les tuteurs des héritiers mineurs d'André Laharpe, maître boucher à Bourges, au profit de Jean de Vailly et Pierre Adenet, aussi boucher, du banc du défunt à la boucherie de la porte Gordaine, au prix de 75 livres tournois. — Association commerciale pour une année, durée dudit bail, entre lesdits de Vailly et Adenet, à moitié profits et pertes, de Vailly apportant dans le capital social une mise de 650 livres tournois. — Marché par lequel François Bergier, maçon, s'engage, moyennant 11 livres tournois, à refaire à neuf, pour Pierre Battereau, maître boulanger, qui fournira les matériaux, son four de six pieds et demi en rond, avec la cheminée. — Vente de 26 douzaines de bourrées, par Louis Thuraut, paroissien de Sainte-Thorette, à Poncet Roye, maître peigneur et cardeur à Bourges, au prix de 34 livres tournois. — Contrat d'apprentissage du métier de boulanger, chez Jean Guilleraut, pour Nicolas Lacroix, pendant quatre mois, moyennant 30 livres tournois. — Autre, du métier de savetier, pour Denis Colas, chez Louis Migny, pendant deux ans, et moyennant 40 livres tournois. — Contrat de mariage entre Louis Rousseau, joueur d'instruments et conducteur d'aveugles, « natif du païs de Gaule », avec Pâquette, fille de Gervais Percolat, homme de peine ; le futur constitue pour douaire à sa future une somme de 6 livres tournois, en cas d'absence d'enfant, et, dans le cas contraire, la moitié seulement.

E. 1531. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1641. — Sommation faite par Claude de La Fillée, sieur de Préaux, à Élisabeth de Laverdant, veuve Descoust, en tant que acquéreur de la maison qu'elle occupe, d'avoir à vider les lieux au terme de la Saint-Jean, d'autant que le fils de ladite dame, depuis la mort de son père, a rempli le grenier de blé, et qu'il a fait une écurie de la boutique, le tout au détriment de la solidité de ladite maison. — Renouvellement, pour neuf ans, du bail de location de la maison de la sous-chantrerie, dans le cloître de Saint-Étienne, à Bourges, par maître François Perrot, chanoine et sous-chantre de ladite église, au profit du général Millet, trésorier du Bureau des finances de la même ville, en considération des grandes améliorations par lui faites audit immeuble, comme d'y avoir creusé un puits, établi une porte cochère, etc. — Devis, par Jean Piquet, maître maçon et tailleur de pierres; Jean Bessé, maître charpentier, et Nicolas Tassin, maître couvreur, des réparations à faire à la maison, récemment achetée par Pierre Guyonnet, couvreur, de Jeanne Legourd, veuve Prévost. — Engagement pris par Marin Laye, un des valets de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, avec les procureurs de ladite église, d'entretenir jour et nuit la grande lampe du chœur, moyennant 24 livres tournois par an. — Accord, en vertu duquel Me Gabriel Guyard, notaire à Bourges, consent à prendre chez lui en pension le jeune Gabriel Barat, pour qu'il puisse poursuivre et terminer ses études, au prix annuel de 100 livres, qui seront fournies par Claude Mérimon, aïeul et tuteur dudit Barat. — Engagement pris par Étienne Lauré, maître boulanger, de fournir, pendant un an, de pain bis la maison de Jean Michel, ancien notaire à Bourges, à raison de six pains au moins par semaine, au prix en cours, et, pour la marque, « les parties auront chacung une coche à laquelle foy sera ajouxtée ».

E. 1532. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1641. — Contrat de mariage de Étienne Pinault, greffier de la justice de Saint-Just, avec Marie, fille de feu René Pussin, marchand à Étréchy; ladite future, mariée à ses droits et sous le régime de la communauté ; avantagée en plus par son époux d'un douaire de 60 livres au cas d'absence d'enfants, et de la moitié seulement en cas de survenance d'enfants. — Marché de charroi de bois de chauffage à prendre au bois et mener jusqu'au domicile de l'acquéreur, entre Pasquet Vizonne, laboureur, et Jean Guilleraut, boulanger à Bourges, au prix de 15 sous la douzaine de bourrées ou de fagots. — Engagement pris par Philippe Jollet, maître charpentier, de refaire à neuf, et moyennant 13 livres tournois, toute la charpente d'un corps de logis, situé au village de Groize, paroisse de Berry, pour Charles Pallu, marchand ferteur de chanvre. — Vente pour quatre ans, et au prix de 12 sous chaque gerbe, à Simon Huard, corbeiller à Bourges, par Claude Jouannet, laboureur, paroissien de Vignoux-sur-

Barangeon, de toute sa récolte d'osier faite par lui dans son terrain. — Autorisation de la main de Henri Chavache, gentilhomme et secrétaire de Mme Chevalons, par laquelle il accorde à son neveu Antoine de Latroy toute latitude d'agir comme il l'entendra; « qu'il face comme il voudra, je le tient pour comptant ». — Marché entre Jean Rechiné, homme de peine à Aubigny-sur-Nerre, et Laurence Bault, veuve Feuillet, par lequel ledit Rechiné s'engage, pendant huit ans, à « tenir, nourrir, loger, hospitalizer, habiller et entretenir » Sylvine, fille de Jean Mathenon et de feu Marie Bault, « et durant icelluy temps luy faire aprendre à prier Dieu, le tout moyennant le pris et somme de soixante livres, deux linceulx de lit de toille de plain et estoupes et quatre livres de vesselle d'estain », qui resteront audit Rechigné si ladite enfant mourait trois mois après son entrée chez lui.

E. 1533. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1642. — Assemblée des fabriciens et paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché, qui acceptent, avec toutes ses conséquences, le testament fait par Georges Descrosses et Catherine Garsonnet, sa femme, lesquels lèguent à ladite paroisse, après la mort du dernier survivant, une rente de 93 livres 15 sous, au capital de 1,500 livres, acquise par les testateurs, plus la somme de 500 livres, reliquat d'un prix de vente d'immeuble au sieur Bureau, sergent royal à Dun-le-Roi, à la charge pour la fabrique de gratifier, chaque année, un jeune garçon et une jeune fille pauvres de la paroisse, sous certaines conditions, de la somme de 30 livres 10 sous, destinées à aider l'un à gagner sa vie et à faire marier l'autre. — Testament de Me Germain Lelarge, avocat au bailliage et présidial de Bourges, par lequel il lègue à ladite église de Saint-Pierre la somme de 500 livres tournois, à la condition de chanter chaque semaine, pour le repos de son âme, une messe basse avec un *De Profondis*; à chacun de ses serviteurs et servantes, 30 livres, ainsi qu'à chacun de ses « filloux et fillogues », en remettant à ses métayers tous les arrérages des acenses qu'ils pourraient lui devoir à l'heure de son décès. — Vente, au prix de 170 livres tournois, à Pierre Cedelle, maître charpentier, par Ligier Berry, marchand, au bois de Lafaix, de 300 planches de 6, 9 et 12 pieds de longueur, d'un pied de largeur et d'un pouce d'épaisseur; de 100 toises de liaison, moitié de 9 pieds et moitié de douze et de 4 à 5 pouces de grosseur, et d'un cent de soliveaux de 6 à 7 pouces d'épaisseur et de 12 à 15 pieds de long, « assavoir de chacune sorte chaque cent garni, qui est de quatre pour cent ». Le tout rendu au logis de l'acheteur. — Vente par Daniel Millet, trésorier général au Bureau des finances de Bourges, à Louis Millet, son fils, de sa dite charge de trésorier, avec les honneurs, autorité, pouvoirs, prérogatives, prééminences, franchises, privilèges, libertés, exemptions, gages, avec les 500 livres attribuées à la qualité de président, droit de bûche, et autres droits et profits attachés audit office, en lui remettant la procuration de résignation à lui faite par son prédécesseur et la sienne, plus de la rente à lui due sur la recette de la Généralité de Bourges, pour prêt de mille écus fait au Roi par sondit prédécesseur, et par lui acquise; le tout moyennant la somme de trente mille livres. — Foi et hommage par Claude de Lafillée, pour le moulin de Préaux, relevant de la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre. — Inventaire des biens de Jacques Taupin, maître boucher à Bourges, pour la dissolution de la communauté d'avec ses enfants devenus majeurs.

E. 1534. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1642. — Transaction sur procès, par laquelle frère Étienne Annivet, prieur-curé d'Héry, s'engage envers Michel Giraut, prêtre du diocèse, à lui confier, pendant deux années, ladite église d'Héry, à titre de vicaire, moyennant 110 livres tournois par an, et un poinçon de vin pur, en lui laissant la moitié du revenu de la cure, et en le logeant dans le presbytère. — Contrat d'apprentissage par Étienne Feuillet, chez Abraham Fonteneau, mercier et passementier à Aubigny, pendant quatre ans, moyennant la somme de 60 livres tournois. — Autre, pour Pierre Bazin, chez Claude Vacher, maître teinturier, pendant deux ans, et moyennant 45 livres. — Partage entre les héritiers de Claude Mérinon, marchand à Bourges, de toutes les valeurs et obligations laissées par le défunt. — Vente par Louis Marie, foulon, à son confrère, Gabriel Cartier, d'une voiture de chardons, contenant six *voix*, à 12 prises chacune, la voix étant de 24 chardons, et pour le prix 11 livres 10 sous tournois. — Bail d'acense à l'année, au prix de 8 livres tournois, par Madeleine Curie, veuve de Pierre Lelièvre, maître d'école à Bourges, à René Habert, marchand, de « ung galtas auquel ledit Deffunct faisoit classe et métoit ses escolliers, qui est assiz et situé sur le derrière de la maison de ladite veuve, en laquelle elle demeure ». — Convention entre Toussainte Rétif, veuve de Pierre Bertin, et Jean Bertin, par laquelle ladite veuve s'associe pour un quart la fille dudit Pierre dans ce qui lui appartient, en exceptant de l'association la part de ses enfants, ainsi qu'une vigne formant sa dot, et à la charge par ladite Marie Bertin, son associée, de prendre à son compte la moitié de 400 livres tournois et d'un muid de blé, dus d'arrérages d'ascense à l'abbaye de Saint-Ambroix.

E. 1534 *bis*. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1602-1632. — Répertoire des minutes de Étienne Bidaut, établi en 1652 par Robert Sagordet.

E. 1535. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1639. — René Bidaut. — Abandon par Nicolas Ramain et François Coillard, vignerons à Asnières-les-Bourges, au profit de Jean Molin et de son fils, tous deux communs, de leurs parts respectives dans l'héritage de Marie Meunet, veuve dudit Molin, moyennant 10 livres tournois, deux aunes de toile de deux *plains*. — Engagement pour un an, comme ouvrier, par Jean Gilbert, maître savetier, chez son confrère Guillaume Palteau, à condition d'être par lui logé, nourri et blanchi seulement. — Marché par lequel Jean Garreau, maître sellier, s'engage envers Michel Marceau, avocat en parlement et commissaire examinateur de la châtellenie d'Ainay, de lui faire une *chariotte* de chêne à tenir six personnes, « avec les cottez d'ayes de sapain, une impérialle aussy en mesme bois, garnye par le dedans de huit aulnes de serge verte de deux tiers de large, avec un passement de *floret* et soye de coulleur rouge et verte », clouée à clous dorés et doublée de même, le tout recouvert de vache; le tout moyennant 110 livres tournois, indépendamment de la vache achetée 42 livres, fournie audit sellier. — Vente par Thomas Vallet, ferteur de chanvre à Bourges, à son confrère Fiacre Trochery, d'Orléans, d'un millier de *plain*, tant court que long, et de trois cents de plain de tête, rendu conduit au domicile de l'acheteur, moyennant 319 livres. — Cession par Jacques Chausson, teinturier, et sa femme, à François Deschamps, marchand, des dommages et intérêts qu'ils espèrent obtenir de la prévôté, dans le procès par eux entamé contre Jeanne Thébault, veuve Garnier, et son fils, moyennant quoi ils resteront quittes, envers ledit Deschamps, de la somme de 49 livres qu'ils lui doivent. — — Contrat d'apprentissage, pendant trois ans, pour Jean Thébaut, chez Jean Bernardeau, maître serrurier, moyennant la somme de 40 livres tournois. — Sommation à Denis Thaon, maître boucher à Bourges, par Benoît Taillandier et Gilles Massu, boulanger, de leur délivrer la clé d'un grenier, contenant du blé acheté par eux du sieur de Boisbriou; ce à quoi ledit Thaon s'est refusé tant qu'on ne lui aurait pas remboursé le prix de la clé neuve, par laquelle il a dû remplacer l'ancienne, brisée par les gens du sieur de Boisbriou. — Vente à Charles Delafond, marchand vêlier, par Henri Marchand, sieur de La Mousse, de quatre vaches mères, chacune garnie de son veau, moyennant la somme de 100 livres tournois.

E. 1536. (Registre.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

1640. — Contrat d'apprentissage, pendant six ans, pour Jean Borderiou, chez Jean Ragueau, maître boutonnier, qui s'engage, pendant ce temps, à l'entretenir de chaussures, sans rien exiger de lui que son service; en lui imposant, au cas où il le quitterait avant l'expiration des six années, de ne pas demeurer plus près de Bourges que de dix lieues. — Autre contrat d'apprentissage du même métier, par Adrien Leroy, chez Pierre Auroy, pendant trois ans seulement, mais moyennant 60 livres de dédommagement. — Vente par Jean Azé, maître ferteur de chanvre, à son confrère Gilbert Bascle, de toutes les « mesches sans filler » qu'il fabriquera dans le cours d'une année, à raison de 100 sous tournois le cent, en donnant les quatre au cent, « qui est poix de marc ». — Marché, moyennant 36 livres, entre Michel Legendre, sculpteur, et Regnaud Texier, contrôleur général en la Généralité de Bourges, pour la confection d'une statue en bois, de quatre pieds et demi de haut, peinte et dorée, représentant saint Joseph avec l'Enfant Jésus. — Autre marché du même sculpteur avec la confrérie des maîtres selliers-éperonniers de Bourges, pour la confection de deux bâtons à l'image de saint Éloy et deux chandeliers à personnages, le tout pour la somme de 55 livres tournois. — Contrat d'*accueillage*, comme compagnon tisserand en draps et serges, du compagnon Guillaume Lejeule, chez Étienne Antonnet, chez lequel il sera logé, nourri, blanchi et fourni de sabots, et recevra 12 livres pour gages à la fin de l'année. — Assemblée des paroissiens de Saint-Germain-du-Puy, pour décider du cas de Julien Millet, leveur de la taille dans la paroisse, menacé de saisie par le receveur des tailles de Bourges, pour un déficit de 226 livres dans sa recette. L'assemblée accepte l'offre d'abandon que lui fait Millet de dix-sept boisselées de terre et d'un demi-arpent de vigne lui appartenant, à la condition de payer pour lui la différence des sommes non perçues. — Engagement, comme serviteur, pendant un an, de Toussaint Desoulches, chez Antoine Palteau, à Fenestrelay, pour 3 livres de gages pendant ledit temps, plus deux hauts de chausses, un de poulangis et un de toile, avec deux paires de guêtres de même; une chemisette de serge, une *daumaie* (redingote), deux chemises de toile neuve et un chapeau de 25 sous. — Accord entre Taillandier et Tribou, boulangers, acquéreurs de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges, pour 1,150 livres, d'un bois taillis, concurremment avec Henri Vignaudon, faisant l'avance de ladite somme, par lequel les deux premiers s'engagent à rembourser, chacun par moitié, ledit Vignaudon de la somme par lui avancée et, en raison de ce qu'il se retire de l'entreprise, à lui verser en outre 130 livres, repré-

sentant sa part de profits dans l'association. — Marché entre Pierre Marlin, voiturier, et six marchands ou marchandes de toile de Bourges, envers lesquels il s'engage, moyennant 7 livres 10 sous, payées par chacun d'eux, de leur porter aux marchés ou aux foires de la ville « toutes leurs balles et *atellages* », pendant l'année toute entière. — Vente par Samuel Savignat, maître corroyeur, à Antoine Tauvet, boulanger, de 12 tonneaux de vin vieux et de 5 de vin nouveau, faisant 24 poinçons, pour la somme de 920 livres tournois.

E. 1537. (Registre.) — In-4°, 414 feuillets, papier.

1641. — Vente par deux maîtres savetiers de Bourges, à René Laurent, compagnon du même métier, d'une des quatre lettres de maîtrise de saveterie extraordinairement créées par la ville de Bourges, et par eux acquises du principal adjudicataire, au prix de 60 livres tournois. — Assemblée des maîtres bourreliers, réunis pour protester contre l'article 1er des statuts du métier, nouvellement proclamés par la ville, et d'après lequel les colliers de chevaux, fabriqués par eux, devaient être remplis totalement en bourre; la difficulté de se procurer assez de bourre obligeant lesdits maîtres à continuer de suivre l'exemple de ceux de Paris et d'Orléans en mêlant dans leurs colliers moitié bourre et moitié paille. — Marché de Michel Legendre, sculpteur, avec le curé et la fabrique d'Ivoy-le-Pré, pour la confection d'un tabernacle, sculpté et doré, pour le prix de 325 livres tournois. — Autre marché par lequel Pierre Robier, charron, s'engage à faire pour Jean Tuillier, sieur de la Roche-Aymon, trois charrettes, de bois de chêne et d'orme, longues de 11 à 12 pieds, avec des ridelles de 8 pieds et demi, et d'un pied 2 pouces de haut, ayant 2 pieds et demi de large, et pour le prix de 45 livres. — Autre marché par lequel Noël Moreau, maître chirurgien à Bourges, s'engage à remplacer son confrère Gilles Augier dans ses fonctions, pendant trois ans, moyennant 78 livres par an, payables par semestre. — Marché par lequel François Grandfond, boucher à Bourges, vend à Pierre Mitterrand, maître chandelier, des suifs de bœuf et de mouton et des *oues* de porc qu'il tuera jusqu'au jour des Cendres, moyennant 33 livres 10 sous le cent pesant. — Quittance par Louis Billard, métayer aux Quatre-Vents, pour Silvain Crestin, laboureur, paroissien de Fussy, pour paiement de 20 livres tournois, plus un lit, deux linceulx (draps), un *bourrat* et une arche fermant à clé, le tout promis en dot audit Billard par son beau-père Louis Crestin, père de Silvain. — Déclaration de dissolution de communauté entre René Thébaut et Pierre Gilbier, son beau-frère, vignerons, par suite du partage du mobilier indivis entre ledit René Thébaut et la femme Gilbier, sa sœur. — Donation par Marie, fille de feu Jacques Moireau, avocat en parlement, à Saint-Fargeau, au profit de René et François Moreau, ses neveux, écoliers en l'université de Bourges, de la somme de 3,000 livres tournois, provenant d'un don à elle fait par Claude Archambaud, élu audit Saint-Fargeau, dans le but d'aider à l'éducation desdits enfants, à la condition que, en cas de décès des donataires ou de l'un d'eux, la somme affectée au décédé reviendra à la mère. — Abandon à Jean Amoury, marchand, par Nicolas Bonté, sergent des eaux et forêts en Berry, de son droit de forestage, dans les bois de la Mainferme, acquis par ledit Amoury, et ce pour le prix de 43 livres tournois. — Vente par Henri Vignaudon, agissant au nom de Marie Chabot, veuve d'Étienne Châtillon, procureur du Roi à Celle-en-Berry, au profit de Charles Delafond et Jean Baudon, maîtres bouchers à Bourges, de la pêche du grand étang de la seigneurie de Diors, au prix de 24 livres le cent de carpes, 50 livres le cent de brochets de 15 à 18 pouces et 100 livres au-dessus de cette longueur.

E. 1538. (Registre.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1642. — Marché par lequel, moyennant 10 livres 10 sous, François Berger, maçon, s'engage envers Guillaume Pépin, couvreur, à lui faire, dans sa maison, une cheminée de trois pieds de hauteur, et à retourner le perron de sa porte, de manière que l'accès en soit plus facile. — Autre marché par lequel Louis Dargère s'engage comme serviteur, pour un an, chez Jean Amoury, marchand à Bourges, pour labourer, panser et toucher les chevaux, moyennant 48 livres de gages, « et la somme de 12 livres pour la moitié du vin des chevaulx qui se pourra recevoir pendant ladite année de louages de chevaux, duquel droit, moyennant ce, ledit Dargère sera tenu d'en tenir compte audit Amoury pour estre par luy reçeu ». — Vente par Louis Lalyé, paroissien de Saint-Martin-d'Auxigny, à Bernard Métivet, vigneron à Bourges, de cent toises de plancher et 13 soliveaux de 13 pieds et demi de long, sur 6 pouces en carré, au prix de 28 sous le soliveau et 7 sous la toise de plancher. — Obligation par Pierre Dabert, procureur-syndic à Ivoy-le-Pré, de la somme de 300 livres, au profit de maître Aignan Souciet, procureur en l'Élection de Bourges, qui, par complaisance, a bien voulu cautionner une constitution de rente de 16 livres 13 sous faite par ledit Dabert, pour Charles Hémeré, sieur de la Jonchère. — Engagement pris par Me Claude Lecieux, notaire royal à Bourges, envers Pierre Auroy, maître boutonnier, de, dans deux mois et moyennant la somme de 400 livres tournois,

lui remettre en mains les lettres patentes dûment scellées d'un office de sergent royal, priseur et vendeur de biens, à Bourges, ou dans toute autre ville du ressort de son présidial. — Contrat d'apprentissage du métier de couturière pour Catherine Amoury, chez Anne Regnard, veuve Rameau, pour deux années et moyennant 72 livres tournois. — Autre, du métier de mégissier, pour François Voullet, de Saint-Amand-Montroud, chez Jean Coueffay, pour le même temps et moyennant 70 livres. — Autre, du métier de teinturier en soie et fil, pour Jean Veillaut, chez Pantaléon Flamisset, pendant trois ans et moyennant 30 livres. — Marché par lequel Jean Dasnière, bourrelier, s'engage, pendant sept années, à entretenir « d'arnoix de lymon » le cheval de Louis Simonnet, marchand coquatier à Bourges, et ce moyennant 8 livres par an. — Vente pour 330 livres et deux septiers de blé méteil par le prieur-curé de Saint-Privé de Bourges, à Catherine Denys, veuve Pellet, boulangère, de cinq muids et quatre septiers de grain, par quarts en froment, seigle, marsèche et avoine, provenant de sa dîme. — Engagement, pour 6 livres par an, par Toussaint Pâtureau, maître savetier, de servir son confrère André Baudin, dans les fonctions de marguillier de l'église du Fourchaud « pour ce qui est de la sonnerie seullement, festes et dimanches, soit à matines, vespres et grandes messes, et porter la bannière ès jour de Rogations et Saint-Sébastien ». — Accord entre Pierre Pieuchaut, du bourg d'Ivoy-le-Pré, et Guillaume Jonbard et Pierre Millet, marchands drapiers, ci-devant leveurs de subsistance audit Ivoy, et par lequel ledit Pieuchaut consent à prendre le bailli et le procureur fiscal d'Ivoy pour juges-arbitres de la sentence rendue contre lui par le commissaire subdélégué quant au chiffre pour lequel il a été imposé. Il est convenu que la partie qui n'acceptera pas la sentence des arbitres paiera une amende de 30 livres. — Compromis entre les frères Quanty, Antoine Vaury, François Pillet, Guillaume Pépin, Jean Guyot et Jean Chapé, couvreurs, qui conviennent que, en prévision des réparations à faire à l'église de Menetou-Salon, ils s'engagent à ne pas entreprendre cette besogne à moins de 600 livres tournois, étant tenus de s'associer tous ensemble pour la faire, au cas où elle serait adjugée à l'un d'entre eux.

E. 1539. (Registre.) — In-4°, 504 feuillets, papier.

1643. — Cession pour 357 livres 13 sous, par messire François Corselet, chanoine semi-prébendé de l'église de Bourges, au profit de Jean Amoury, marchand audit lieu, de tout le revenu de sa chanoinerie, constitué comme suit : 23 livres 8 sous de sa demi-prébende, au quartier de la Saint-Jean, plus 25 livres pour ses gages, 3 livres 8 sous pour ses messes ordinaires, et 11 livres 5 sous pour les messes cardinales ; pour le quartier de Saint-Michel, *ibid.;* pour le quartier de Noël, *ibid.*, plus le quartier de vin, montant à 15 livres, et autant pour les matines de Avents ; enfin pour le quartier de Pâques, 63 livres 1 sou, plus les 22 livres 10 sous qui se distribuent avec les grands blés ; plus 12 livres 10 sous avec les avoines, soit 317 livres 4 sous, à quoi il convient d'ajouter 90 boisseaux de blé méteil, froment et marsèche. — Engagement comme ouvrier tourneur, chez Jean Delion, par Claude Papot, compagnon, pendant six mois, à raison de 8 livres par mois, plus la nourriture, le logement et le blanchissage. — Déclaration par Madeleine Prévost, veuve de Jean Loiseau, que, « bien qu'elle ayt par cy davant fourny quelque argent ou aultre chose » à son fils Jean, il ne lui soit rien réclamé de ce chef après sa mort par ses autres enfants. — Vente par Jean Baudon, boucher, à Nicolas de Létang, tripier, de toutes les tripes et *ventrailles* des bêtes qu'il tuera du jour de Pâques au mardi gras, à raison de 50 sous la *ventrée* de bœuf, 30 sous celle de vache ou de porc et 6 sous celle de mouton. — Contrat d'apprentissage, pendant trois ans, du métier de vitrier pour Charles Dubois, chez Esmon Bonhomme, moyennant 30 livres tournois. — Vente par Mary Rougeron, meunier à Bourges, à Pierre Pichot, maître taillandier, de 30 boisseaux de blé, à raison de 22 sous l'un, dont il s'engage à lui remettre, chaque semaine, deux boisseaux tout moulus, audit prix. — Bail d'acense, pendant six ans, du moulin d'Estry, dans la paroisse de Fussy, par Charles Delamarche, bourgeois de Bourges, à Roulin Gâtebois, meunier, moyennant 4 boisseaux de *modure* par semaine et, chaque année, 2 septiers de méteil, un quart de chanvre femelle, 2 oies grasses, 6 poulets, 6 livres de beurre, 6 fromages et une corvée de 4 charrois. — Cession pour 40 livres tournois, par Guillemette Valère, servante, à Jean Maindextre, ancien maître des postes royales de Bourges, des dommages et intérêts qu'elle compte retirer de l'action intentée par elle contre les héritiers de feu Charles Bouix, bourgeois, des œuvres duquel elle a eu un enfant posthume. — Marché par lequel Michel Legendre, sculpteur, s'engage à faire le bâton de la confrérie des maîtres savetiers de Bourges, de mêmes dimensions que celui des maîtres ciergiers, et pour le prix de 85 livres tournois. — Quittance par François Péron, vigneron, au profit de sa femme, d'une somme de 150 livres tournois, « provenue des droits de sa dite femme », et parmi lesquels figurent 84 livres 10 sous, produit de la vente d'un cheptel de cinq *chefs* de vaches. — Prisée d'un cheptel de 12 bœufs, autant de vaches mères, 2 taureaux et 2 *taures* de deux ans, plus 89 chefs de

brebis, le tout appartenant au lieutenant criminel du bailliage de Bourges, et estimé, chaque bœuf 30 livres, chaque vache, taureau et taure 25 livres, y compris 6 veaux de l'année, et chaque brebis 3 livres. — Contrat d'association entre Jean Amoury et Simon Sagordet, marchands, apportant à la communauté : le premier, un capital de 3,870 livres 15 sous 6 deniers, et l'autre, 1,540 livres; lesquelles sommes sont le résultat de l'inventaire de leurs fonds, établi par ledit Amoury, et dans lequel figure, comme due, la part d'apport de Sagordet. — Engagement pris par François Salmon, tripier, de vendre à Pierre Menou, marchand chandelier, tous ses suifs et *remais*, au fur et à mesure de la fonte, à raison de 25 livres le cent.

E. 1540. (Registre.) — In-4°, 501 feuillets, papier.

1644. — Vente par Simon Bouquin, laboureur à Méry-ès-Bois, à Silvain Pajot, maître pâtissier, d'un cent et demi de toisons, « avec six thoizons pour garnir ledit cent et demy », pour le prix de 120 livres tournois. — Marché entre neuf tripiers de Bourges et deux marchands de Saumur, par lequel les neuf associés s'engagent à leur réserver tous les os de bœufs et de vaches qu'ils auront ramassés pendant six ans, au prix de 40 sous le cent. — Autre marché par lequel Léonard Legros, charpentier, s'engage envers Mathieu Lanson, vigneron, à lui établir, moyennant 60 livres tournois et un poinçon de vin pur, la charpente d'un logis composé de deux chambres et celle d'un entre-deux les séparant, plus un manteau de cheminée, à la place d'une ancienne maison, située au village d'Asnières-les-Bourges, qu'il démolira, en remettant le vieux bois qu'il n'emploiera pas. — Association à moitié bénéfices entre les deux charpentiers Barthélemy Laudry et Michel Vannier, dit Chenaut, qui s'engagent à ne rien entreprendre à l'insu l'un de l'autre au-dessus de la somme de 10 livres, Landry fournissant les outils, dont la réparation ou le remplacement se feront à frais communs, et prélevant de ce fait sur le capital commun un préciput de 8 livres. — Transaction entre François Savignat, maître corroyeur, agissant pour Jean Molin, marchand à Lignières, et Vérin Desnoux, dit le Barbouillé, maître coquatier à Bourges, au sujet du procès porté devant la juridiction des consuls dudit Bourges, à propos d'un quarteron de morue, achetée par ledit Molin à Orléans, et confiée audit Desnoux, qui l'aurait perdue en route. Grâce à l'accord intervenu entre les partis, le débat s'apaise, moyennant un dédommagement de 24 livres tournois, versé par Desnoux. — Donation par Jeanne Ligier, veuve de Jacques Percy, sergent royal en Berry, à son filleul Pierre Chédin, tisserand en toile, d'une rente annuelle de 6 livres, à elle due par Antoine Rabillard, vigneron, pensionnaire du *Sanitat* de Bourges, et hypothéquée sur une vigne, située aux Tonins, paroisse de Saint-Privé-les-Bourges. — Vente par Antoine Legrier, chanoine de Saint-Ursin dudit Bourges, au profit de Louis Mouillaut, vicaire en ladite église, moyennant 33 livres 12 sous, de trois septiers de blé méteil, à lui dus en sa qualité de chanoine, dans la distribution à faire des grains du chapitre. — Association de Jacques Massard, ferteur de chanvre, Jean Mongarin, cordier, et Jean Léau, marchand toilier à Bourges, pour la prise en ferme, durant l'année, de l'imposition prélevée, au nom de la ville et dans les marchés, sur les chanvres, *plains* et cordages mis en vente, à raison de 27 livres parisis, versées par quartier dans la caisse du receveur municipal. — Testament de Catherine Vallet, femme d'Antoine Ballotte, conducteur d'aveugles, par lequel elle lègue tout ce qu'elle possède à Urbain Charlemagne, archer en la maréchaussée de Berry et huissier, « son voisin et bon amy », à la charge par lui de délivrer 5 sous à chacun de ceux qui pourront se prétendre habiles à lui succéder.

E. 1541. (Registre.) — In-4°, 480 feuillets, papier.

1645. — Marché d'apprentissage pour Jean Foucaut, chez Jacques Chenu et Jean Johannet, marchands associés, pendant trois années et moyennant la somme de 138 livres, payable en dix-huit mois. — Cession, moyennant 24 livres tournois, par Jean Sadon, maître couvreur, et Jeanne Darcy, sa femme, à Austrille Minier, marchand toilier, de tous les dommages et intérêts auxquels ils pourront avoir droit par le jugement du lieutenant criminel, saisi de la plainte de ladite Darsy contre Huguet Pajot, vigneron à Asnières, à l'occasion de mauvais traitements contre elle de sa part. — Marché par lequel Ursin Ragotin, maître charpentier, s'engage à faire au prix de 20 livres, et pour Roland Gadibout, meunier, une roue neuve au moulin d'Estry. — Partage des biens mobiliers et immobiliers, laissés par Jacques Poirier et Sébastienne Mineau entre les héritiers et enfants, Jean et Simon, fermiers en commun de la métairie de Chappe ; Denis, Noël et Jean le jeune, fermiers de Saint-Lazare, près Bourges ; Marie et Jeanne, femmes de Jean et André Gaultier, laboureurs au faubourg Saint-Privé ; Marie jeune et Jeanne la jeune, femmes de Étienne Béguineau et Hugues Dubourg, vignerons au faubourg Saint-Bonnet, de la même ville de Bourges. — Aveu et dénombrement de la seigneurie et véhérie de Fussy, relevant en fief de la Grosse tour de Bourges, par René de Coqueborne, écuyer, vicomte dudit lieu de Fussy, et gentilhomme ordinaire de Son Altesse Monsieur, frère du Roi. — Contrat d'apprentissage, chez

Étienne Pinardeau, maître peintre, de Jean Amoury, pendant trois ans et pour le prix de 150 livres tournois, plus 10 livres d'épingles pour la femme de Pinardeau. — Contrat d'*accueillage*, comme serviteur, de Jacques Drouet, chez Gabriel Descayeux, écuyer, sieur de Rocheriou, conseiller du Roi et receveur ancien du Domaine de Berry, pour une année et moyennant 30 livres de gages. — Vente par Christophe Perrichon, *tinrier*, dans la forêt de la Challemagne, paroisse d'Allogny, à Pierre Pichot et Jean Rossignol, marchands à Bourges, de 20 douzaines de *tinres* (cuviers) de bois neuf, au prix de 50 sous la douzaine, et livrables, savoir : 2 douzaines au bout de huit jours, 4 douzaines à la Saint-Barthélemy, 4 à la Saint-Laurent, 5 à la Saint-Michel et les 5 dernières à la Toussaint. — Marché par lequel Pierre Blondinat, vigneron à Bourges, s'engage, moyennant 50 livres par an, à nourrir, loger et blanchir, sa vie durant, Antoine Rétif, manœuvre. — Association par Pierre Feuillault, vigneron et *foltier* des bois de Contremoret, avec Jacques Clavier, vigneron à Fussy, pour le partage de son droit de foltage dans la vente des bois dudit Contremoret. — Contrat de mariage de Étienne Bouguier, procureur au bailliage et présidial de Bourges, avec Catherine, fille d'Étienne Poncet, procureur en l'Élection de Berry, et de Claude Deschaume ; cette dernière dotée de 2,000 livres, représentée par une métairie, située dans la paroisse de Vignoux, et pourvue d'un trousseau convenable outre son préciput ; en cas de mort de l'époux le premier, elle pourra continuer à habiter la maison commune, si mieux elle n'aime recevoir une pension annuelle de 60 livres tournois. Si le mari survit, il devra rendre aux beaux parents la dot, sauf 200 livres pour les parisis des tournois de la somme mobilière qu'il gagnera. Le douaire de la future est fixé à 400 livres, sans enfants, et 150 livres, en cas d'enfants. — Sommation par Jean Pajot, maître pâtissier, à François François, maître boulanger, de payer en son acquit, aux religieuses de Saint-Laurent de Bourges, les arrérages de la rente due auxdites dames sur la maison habitée par ledit François, acquise du père Pajot et arrentée d'elles, et de lui en donner quittance ; paiement à cet effet par ledit François, à l'abbesse de Saint-Laurent, de la somme de 36 livres tournois.

E. 1542. (Registre.) — In-4°, 513 feuillets, papier.

1646. — Vente par Méry Rouzeron, meunier des moulins Bâtards, près Bourges, à Pierre Pichot, taillandier, de 50 boisseaux de blé, soit, au total, 27 livres 10 sous. — Enquête sur le véritable prix d'entrée du vin à Bourges, sur la plainte de Pierre Gilon, marchand, auquel le fermier de la dace réclame de ce chef 4 livres par tonneau de vin de Pouilly, Gilon, au contraire, prétendant n'être tenu qu'à 20 sous par pièce. — Marché par lequel, moyennant 10 livres tournois, Antoine Brunet, maître maçon et tailleur de pierres, s'engage à faire pour Jean Gaillard, maître menuisier, une cheminée d'une toise en carré de foyer, construite en moellons, avec les coins en parpineau et la base en pierre dure ; le foyer carrelé, plus à agrandir une fenêtre, et crépir et blanchir toute la chambre. — Reconnaissance par Madeleine Renardie, femme de Sébastien Deshommes, vigneron, que, indépendamment de son ancien apport dans leur communauté, son mari y a depuis ajouté la somme de 50 livres tournois, plus 4 septiers de marsèche estimés 16 livres, et un coffre évalué valoir 4 livres, soit en tout 60 livres, employées à payer les dettes de ladite Renardie, et pour lesquelles elle consent qu'après son décès ledit Deshommes prélève le remboursement sur ses biens. — Marché de curage de l'Yévrette, du moulin de la Chaîne au Pont-aux-Canes, et moyennant 67 livres 10 sous, entre Michel Andrivault, meunier, et deux manœuvres qui s'engagent à nettoyer le lit de la rivière jusqu'au gravier et à en rejeter la boue sur les deux rives. — Sous-ferme, pendant un an, de l'impôt de la quincaillerie et œuvre de poids de la ville, par les fermiers Étienne Leprat, marchand, Pierre Barbaut, tailleur, et Noël Périn, paveur ; ladite imposition sur les pommes, poires, cerises, oignons, veaux, miel et *marc* d'abeilles, vendus sur les marchés de la ville, à l'exception des fromages, oranges, citrons, marrons, châtaignes et veaux du Limousin, exemptés de l'imposition ; ladite sous-ferme faite au prix de 50 livres tournois. — Vente, moyennant 192 livres 2 sous, par François Mauger, prieur-curé de Saint-Privé, à Pierre Boursin, Pierre Toin et Jean Rétif, du tiers de 17 muids de blé froment, seigle et marsèche, sa part dans la dîme de grains dudit prieuré, à l'exception de 100 boisseaux de méteil et autant d'avoine qu'il se réserve. — Bail d'acense, pour neuf ans, à Jean Joing, chanoine, et agissant au nom de l'église de Bourges, au profit de Jacques Robinet, procureur fiscal de la justice de Brécy, et moyennant 21 livres par an, du huitième des dîmes de toutes choses décimables, prélevé dans ladite paroisse par lesdits vénérables, sous le nom de Dîme-Baston.

E. 1543. (Registre.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1647. — Contrat d'apprentissage du métier de savetier, pendant deux années, et moyennant le droit d'une livre de cire, pour le jeune Pierre Simonnet, chez Pierre Lœillet, maître savetier. — Autre, du métier de chapelier, pendant quatre années, pour Jean Bascle, chez Jean Moustier, maître dudit métier, sans que ledit apprenti ait à payer

aucun droit de cire ; loin de là, son maître, au bout de la deuxième année, devra lui fournir un pourpoint, un haut et un bas de chausse en serge grise et un chapeau. — Autre, du métier de cordonnier, pendant deux années, pour Jean Delacour, chez Guillaume Picquery, moyennant la somme de 50 livres tournois. — Accord par lequel Jean Villepelé, maréchal, et Étienne Turpin, laboureur, paroissien de Menetou-Salon, une année, et l'autre, de Quantilly, sont convenus sans poursuivre le procès porté entre eux par-devant le juge de la souveraineté de Boisbelle, de choisir pour arbitres maître Jean Boju, procureur fiscal, Jean Moret, procureur, tous deux demeurant à Menetou, et le sieur Colas d'Henrichemont, avec peine de 10 livres d'amende contre celui qui romprait la convention. — Marché par lequel, moyennant la somme de 10 livres tournois, Mathieu Alapierre, maître maçon et tailleur de pierres, s'engage envers Gabriel Descayeux, conseiller du Roi et receveur ancien du Domaine de Berry, de remplacer le vieux puits existant dans son jardin par un puits neuf, « soit en oval ou en rondeur et en bonne eau et de mesme nature que l'eau de l'ancien puits, dont il pourra utiliser les matériaux ». — Abonnement, pendant cinq ans, par Pierre Robert, bourrelier, par lequel il s'engage à entretenir les harnais du cheval de Jean Chappé, maître vêlier, à raison de 10 livres tournois par an. — Testament de Gaspard Tagournet, curé de Saint-Bonnet, qui lègue à sa nièce, Jeanne Olery, une créance de 300 livres tournois sur le sieur Bernard Boursaut ; la moitié d'une maison dans la paroisse de Colombier ; une vigne au lieu de la Croix-Moreau ; enfin tout le mobilier qu'il laissera à sa mort, à la charge par elle de payer les frais de ses funérailles, plus 150 livres pour son service annuel, le surplus de tous ses biens devant revenir à son frère Pierre Tagournet. — Marché de Michel Roy, maître sculpteur, avec les procureurs de la confrérie des maîtres drapiers et tisserands en draps de Vierzon, pour la confection du bâton de saint Léger, patron de ladite confrérie, moyennant la somme de 60 livres tournois. — Vente par Pierre Menou, maître chandelier, de Bourges, à Louis Dezert, marchand à Orléans, d'un millier de suif de mouton « à faire chandelle », au prix de 250 livres, à raison de 25 livres le cent. — Engagement pris par Jean Vernage, de faire faire deux torches de cire du poids de 4 livres chacune et garnies de leurs panonceaux de ferblanc représentant saint Éloy, pour la confrérie des taillandiers, et ce en reconnaissance de ce qu'il a été reçu maître dudit métier. — Bail à ferme de la poste aux lettres de Bourges, par François Minard, maître des courriers, contrôleur provincial des postes en la Généralité de Berry, au profit de Claude Roy, bourgeois, pour une durée de trois ans et demi, moyennant 800 livres chaque année, payables par quartiers.

E. 1544. (Registre.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1648. — Marché d'abonnement par lequel, pendant quatre ans et moyennant 15 livres par an, Jean Verrière, maître bourrelier, s'engage à entretenir les harnais de trois chevaux appartenant à Julien Tixier, laboureur, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, à raison d'un harnais de limon et de deux de trait. — Vente, au prix de 64 livres 10 sous, par Georges Card, marchand toilier, à Jean Boisseau, jardinier, d'un cheptel tenu par Michel Rousseau et comprenant « la quantité de vingt-deux grands chefs de brebis avec leur suitte, tant de celles qui sont à présent crues que celles qui croistront par cy après ». — Testament de Pierre de Juvigny, desservant de la cure de Saint-Germain-du-Puy, par lequel il lègue à la paroisse 12 livres pour acheter « une chezube de camelot blanc, pour servir à dire messes audevant de la chapelle en l'honneur Nostre-Dame »; plus, sur la somme de 80 livres à lui due par les époux Rousseau, il leur donne 30 livres, et 25 livres à chacun des couvents des Carmes et des Augustins de Bourges, à condition par eux de dire pour lui des messes « tant que faire se pourra », et à charge par chacune des deux communautés de donner 100 sous au curé de Moulins-sur-Yèvre dans le même but ; plus à sa servante son lit complet avec quatre draps, quatre chemises, une demi-douzaine de serviettes et une nappe. Le reste est légué au curé en chef dudit Saint-Germain. — Bail d'accense, moyennant 130 livres pour un an, par Marie Chauvelat, veuve de François Grandfond, boucher, comme mère et tutrice de son fils, d'un banc dans la grande boucherie de Bourges, échu par le sort audit jeune Grandfond. — Cession par Silvain Berthon, écolier en l'université de Bourges, au profit de François Cogny, écuyer, sieur de Moulin-Neuf, de tous les dommages et intérêts à lui dus par Dagard et Custache, ses condisciples, pour excès par eux commis sur sa personne. — Accord entre Jean Guérineau, sergent royal à La Chapelle-d'Angillon, et Jérôme Durand, maître tanneur à Aubigny, pour les choix destinés à décider sur le compte qu'ils ont à rendre sur la recette par eux affermée des deniers du sol pour livre attribués aux offices de vendeurs de cuirs dans les villes d'Aubigny, Ivoy-le-Pré et La Chapelle-d'Angillon. — Marché de la fabrique de Saint-Germain-du-Puy avec Antoine Bouzier, maître vitrier, par lequel, moyennant 110 sous, il s'engage à réparer les verrières de l'église « de voirre tant de couleur que blanc ». — Vente, pour 30 livres, par Jean Godard, marchand à Meillant, à Jean Tixier, meunier à Fussy, de deux meules d'un pied d'épaisseur et deux œillards, « l'un fesant filles par les deux bouts garny avec 4 quartiers, de longueur de 5 pieds, l'autre garny avec cinq quartiers faisant

files par ung bout ». — Vente par Jean Roger, marchand à Saint-Hilaire-en-Lignières, à Georges Cornichet et Pierre Pellerin, de Fontenaille, de 400 boisseaux de châtaignes, livrables à l'hôtel de la *Coquille*, à Bourges, au prix de 120 livres, soit 24 sous le boisseau. — Acte par lequel Étienne Alouzy, vigneron, se reconnait, comme propriétaire d'une vigne, située au clos de Bonnefont, paroisse de Menetou-Salon, redevable, chaque année, de 20 sous et une poule de rente, au profit d'Antoine Perreau, vicomte de Soulangis, gentilhomme servant de Sa Majesté.

E. 1545. (Registre.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1649. — Contrat de compagnonnage par Simon Marin, de Chartres, chez Simon Didier, maître corbeiller à Bourges, pendant vingt mois, moyennant 72 livres de gages, la nourriture, le logement et le blanchissage. — Vente par Martin Colas, cercleur à Allouis, à Claude Foltier, tonnelier à Bourges, de cent liens de cercles d'aubier, à raison de quatre au cent, et de vingt liens de cercles de tonneaux, le tout moyennant 32 livres tournois. — Contrat d'apprentissage par Charles Raby, pendant dix-huit mois, chez Firmin Pied, maître serrurier, moyennant la somme de 20 livres tournois. — Accord passé entre Jacques Godard et François Grandfont, bouchers de la boucherie de Bourges, qui conviennent de réunir en commun le produit de deux bancs dont ils doivent être lotis au prochain tirage, pour le partage par moitié des bénéfices, ainsi que des dépenses et du paiement des rentes qui pourront peser sur lesdits bancs. — Donation par Simonne Congnet, à François Grandjean, étudiant en l'université de Bourges, et fils de Noël Grandjean, notaire royal à Bourges, pour l'aider à parachever ses études, de 200 livres tournois à elle dues par Étienne Laudat, avocat à Mehun-sur-Yèvre. — Transaction entre Claude et Gilbert Brémaut, père et fils, sur la réclamation de l'héritage maternel faite par ce dernier, à la suite du décès de Madeleine Mercier, sa mère. — Choix fait par les parties de Jacques Lebloy jeune et Pierre de Bretagne, docteurs en médecine, Gabriel Descayeux, sieur de Rocheriou, Charles Hamard, maître barbier-chirurgien, et Jean Mercier, marchand à Bourges, comme arbitres dans l'exécution de deux sentences de la prévôté et du bailliage, rendues au profit de François Petit, vigneron, contre Jacques Raboin, barbier-chirurgien, « pour raison d'une saignée mal faite audit Petit par Jacques Perderion, compagnon chirurgien dudit Raboin. » — Prisée et estimation du mobilier de Marie Bouchier, veuve de Gilbert Minier, vigneron, sur le point de convoler en deuxièmes noces. — Engagement pris par les époux Hodeau, vignerons à Bourges, envers Christophe Trémeau, mère de la femme Trémeau, de la loger et entretenir, sa vie durant, à condition qu'elle leur abandonne tout ce qu'elle possède, y compris la rente que lui font les PP. Augustins de Bourges, pour un terrain par elle donné « en lieu et jardinez appelez Gardefor ». — Vente, pour le prix de 30 livres tournois, par Germain Ronciard, vigneron, à son frère, de la récolte de trois boisselées de terre au territoire des Bouloises, ensemencée en pois (haricots). — Autre vente, pour 50 livres tournois, par Cyprien Regnier, sieur de Beaupré, comme vicaire de la vicairie de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église de Saint-Palais, à François Guéneau, marchand, d'un muid de grain, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine, ladite avoine au grand septier, ledit grain dû à la Saint-Michel par l'archevêque de Bourges à la vicairie susdite. — Marché entre Nicolas Farin, maître fondeur à Bourges, et les PP. Augustins de la même ville, par lequel, moyennant 80 livres, il s'engage à faire pour la fête de Noël six chandeliers de cuivre jaune à l'usage de l'église. — Testament de Étienne Johannet, sieur de La Breuille, et Françoise Galaut, sa femme, par lequel ils donnent à leur fils aîné Jean, marchand de draps, le domaine de La Breuille avec son mobilier, à la charge par lui de servir à sa sœur Marie-Catherine, religieuse au couvent de Bussières, une pension de 20 livres tournois jusqu'à son décès, ladite pension, en cas de prédécès de Jean, restant attachée au bail de La Breuille; plus à leur fils Claude deux maisons, sises au bourg de Savigny, ainsi que diverses terres, vignes et rentes ; plus à leur fille Julienne, femme de Gilbert Barat, procureur au présidial, une métairie, dans la paroisse d'Arçay, une maison et un jardin à Bourges, un pré et diverses rentes à leur autre fille Marie, femme Legay, un moulin à Mehun-sur-Yèvre, évalué 3,300 livres; le survivant des deux conjoints devant jouir jusqu'à sa mort du revenu de tous ces biens, qui ne seront saisis par les héritiers qu'après leur double décès.

E. 1546. (Registre.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1650. — Révocation par Jean Marigny, sergent du comté de Sancerre, des dispositions testamentaires par lui antérieures et consenties par devant feu Antoine Guérin, notaire à Groize, « pour quelques raisons qu'il n'a voulu exprimer ». — Contrat d'association entre André Gué et François Bonnin, marchands, pour l'exploitation d'un bois taillis, appelé le Boisdé, situé paroisse de Nohant-en-Goût, d'une étendue de 28 arpents. — Vente par Michel Greigné, laboureur, à François Cadot, maître taillandier, de 15 charrois de charbon, chacun de dix à onze pieds de charge, au prix de 10 livres 10 sous le charroi. — Contrat d'apprentis-

sage du métier de cordier, pendant un an, pour Guillaume Hovier, chez Jean Rossignol, moyennant la somme de 42 livres. — Autre, de la profession de chirurgien, pendant deux ans, pour le jeune Paul, fils de Josias Fouet, principal du collège d'Henrichemont, chez Nicolas Descouleurs, moyennant 120 livres. — Réparation d'honneur par Jeanne Boutiller, femme Gimonet, au profit de Barthélemy Planchon, accusé par elle de vol d'un sac de blé, ce qu'elle reconnaît être faux. — Contrat d'association par Barbe Saddé, veuve Pizon, avec Jean Petit, pêcheur, pour la jouissance des deux rivières dites de l'Archevêché et de Saint-Germain, affermées par son défunt mari pour tout le temps de la jouissance restant à courir, « ensemble des prez, islons, ozières et aubrois qui en dépendent », le produit devant en être partagé également entre les associés, à condition que ladite veuve fournira un homme pour aider à la pêche. — Marché par lequel Jean Degoy, maître brodeur, s'engage, moyennant 70 livres, à faire pour les PP. Augustins de Bourges, avec l'étole et le manipule, une chasuble de satin blanc à fleurs, offrant « une Nostre Dame en broderie d'or et d'argent *nué* sortant d'une roze avec sa tige et qui sera de hauteur d'environ un demy tiers », les religieux devant fournir les fonds, la doublure et le galon.

E. 1547. (Registre.) — In-4°, 459 feuillets, papier.

1651. — Concession de désistement par Samuel Savignat, maître corroyeur, du bail à loyer d'une maison, consenti par lui à Ambroise Didier, cordonnier, moyennant le prix d'acense de 14 livres, à condition que trois des amis de Didier répondront pour lui de cette somme. — Convention entre François Cadot, maître taillandier à Bourges, Étienne Gy et François Brun, vignerons à Vignoux-sous-les-Aix, par laquelle ledit Cadot renonce à la poursuite judiciaire par lui intentée contre Gy et Brun, pour tromperie dans la qualité du vin à lui vendu, à condition qu'ils paieront les frais de l'instance, et lui donneront en dédommagement la somme de 110 sous. — Partage du mobilier laissé, après sa mort, par Catherine Blanchard, femme de Antoine Rétif, entre ledit mari, intervenant pour moitié, et son fils et ses deux gendres pour l'autre moitié, savoir : Jean Rétif, un lit garni, estimé 4 livres, trois poinçons, un saloir, un plat de bois et trois chantiers, estimés 50 sous; Pierre Blondinat, une arche et un poinçon, prisés 3 livres 5 sous; et Jean Chenaut, une arche et un rouet, de même valeur. — Bail d'abonnement, à raison de 80 livres par an, accordé par François Petit, commis aux aides, agissant au nom du fermier des aides en Berry, au profit de François Aubert, cabaretier à Villeneuve-sur-Cher, pour le vin qu'il pourra vendre quitte de tous droits. — Vente, par Méry Chedin, sergent des aides et tailles en Berry, moyennant 100 livres tournois, à Louis Dargière, voiturier par terre, d'un cheval sous poil bai, ayant crins, queue et oreilles. — Consentement par André Masson, marchand à Bourges, et ses associés, d'un délai de deux ans accordé à leur débiteur Germain Chérité, maître chapelier, à condition qu'il reviendra à Bourges, qu'il a abandonné, pour continuer à y travailler, et que sa femme se portera solidaire des obligations souscrites par lui. — Donation mutuelle par François Dubourg, cabaretier, et Françoise Labastille, sa femme, du tiers du mobilier laissé par le prédécédé, avec la jouissance de l'usufruit des acquêts. — Association de Pierre Guilleraud, charron à Baugy, par Julien de Parnay, laboureur, au bail à ferme par lui conclu du grand dîme dudit Baugy, pendant les deux dernières années de la jouissance, chacun des associés devant verser chaque année, de ce fait, 90 livres. — Vente, au prix de 65 livres tournois, par Étienne Régnard, marchand à Bourges, à Guillaume Cressard, maréchal, paroissien de Brécy, de la coupe de deux arpents de bois, situés dans ladite paroisse. — Donation par Jacquette Fougeron, veuve Ranҫay, d'une pension annuelle de 50 livres tournois, hypothéquée sur une métairie, située dans la paroisse de Vernais, à son fils Étienne, clerc tonsuré, « pour luy donner moyen de vivre jusques lhors qu'il aura pleu à Dieu luy faire cette grâce d'estre parvenu aux ordres de prestrize, auxquels il est en volonté de parvenir ».

E. 1548. (Registre.) — In-4°, 538 feuillets, papier.

1652. — Vente, moyennant 450 livres tournois, par les héritiers de feu Jeanne Vannereau, femme Assadé, au profit du domestique et de la servante de la défunte, de tout le mobilier d'exploitation d'un domaine laissé par elle, savoir : une grande et une petite charrettes à poulains, une charrue, une herse, un rouleau, etc., deux chevaux garnis sous poil bai et un sous poil isabelle, plus les foins et pailles remplissant la grange. — Autre vente, par Samuel Savignat, maître corroyeur, à Toussaint Sergier et Claude Tigier, couvreurs, de 18 pièces de vin « tant grosses que petites et tant viel que nouveau », au prix de 354 livres. — Marché par lequel, moyennant 16 livres tournois, par Jean Giraut et Marc Raslé, vignerons, s'engagent à façonner la vigne de Guillaume Répin, pendant trois ans, « selon la coustume du pays et duché de Berry, qui sont labourer trois fois, biner et rebiner, tailler, assermenter, lier les javelles, les sortir hors de ladite vigne et y espancher quatre charroix de fumier ». — Testament de Laurent Ballé, curé de Saint-Michel de Volangis, par lequel il demande à être enterré

sous le porche de l'église; lègue tout son bien à ses trois neveux et nièce, par parts égales pour chacun, à charge par eux de désintéresser son autre nièce, la femme Gaillaud, en lui donnant 120 livres, à moins qu'elle ne décède avant eux sans enfants; au cas où eux-mêmes décéderaient avant sa sœur, leur mère, ce serait à elle que l'héritage reviendrait. — Bail pour cinq ans et moyennant 10 livres par an, de la poste de Nohant-en-Goût, par Jean Ligonnet, marchand et fermier des postes, au profit de Jean Dangouraut l'aîné. — Marché par lequel, moyennant 55 livres, Jacques Barbarin, maître vitrier et peintre, s'engage envers Blaise Louvrier, hôtelier à Bourges, de lui peindre en rouge deux chambres et une *montée* avec les portes et fenestres, de jasper la cheminée et de vitrer les dites fenestres. — Vente par Madeleine Morand, veuve Azé, à Cyr Groulier, cordier, de deux milliers de chanvre mâle, à raison de 14 livres le cent, soit 280 livres le tout. — Autre vente, au prix de 37 livres, par Claude Colas, cordier à Bourges, à Annet Giraud, pêcheur, de Saint-Georges-sur-Arnon, d'un filet de onze pieds de haut, « garny de unze vingts fers, appellé trémail, lequel sera aussy garny de lièges ». — Accord entre Robert Descloux, marchand, Pierre Besle, boulanger, et la veuve Descloux, propriétaires d'immeubles contigus, pour reconnaître la mitoyenneté des écheneaux qui les desservent et l'obligation par eux de leur entretien à frais communs. — Marché fait avec deux manœuvres de Bourges, par Henri Rossignol et Jean Bachelier, syndics de la paroisse de Villabon, par lequel lesdits manœuvres s'engagent à se joindre à ceux déjà employés à la démolition du château de Montrond, suivant l'ordre des commissaires royaux à ce députés, jusqu'à ce que congé leur soit donné et à raison, pour chacun d'eux, de 15 sous et un pain d'*amonition* par jour.

E. 1549. (Registre.) — In-4°, 457 feuillets, papier.

1653. — Engagement pris par Silvain Belin, tanneur à Neuilly-en-Sancerre, de fournir à Jean Rossignol, tourneur à Bourges, 100 mortiers, 50 pilons, 500 écuelles, 52 paires de balances, un millier de tranchoirs, un demi-cent de boîtes, deux douzaines de paires de boules, cent battoirs, une demi-douzaine « de bassyes assortyes de leurs pieds », avec les quatre pour cent des mortiers, écuelles et tranchoirs; le tout aux prix suivants : pour les mortiers et pilons, 14 livres; pour le cent d'écuelles, 4 livres; pour les balances, 7 livres; pour les tranchoirs, 20 livres; pour les boîtes, 4 livres; pour les boules, 3 livres 10 sous; pour les battoirs, 4 livres, et pour les bassies, 10 livres 10 sous. — Marché par lequel Jean Nivet, jardinier, s'engage, pendant trois ans, moyennant 17 livres la première année et 11 livres chacune des deux autres, de faire le jardin de Blaise Louvrier, hôtelier de la *Croix-d'Or*, à Bourges, c'est-à-dire le labourer, amender, planter et semer en saison, tailler, lier et dresser les tailles, faire les *bouchetures*, en fournissant toutes les plantes et graines nécessaires. — Accord entre Pierre Thoin, vigneron, d'une part, et d'autre, Pierre Vernat et sa femme Martine Palteau, cette dernière fille et héritière de feu Guillemette Lebas, femme en deuxièmes noces dudit Thoin, et par lequel accord ces derniers renoncent en faveur dudit Thoin à l'héritage de ladite défunte, moyennant une somme versée de 65 livres tournois, plus l'abandon d'une cotte de serge verte ayant appartenu à ladite défunte. — Marché passé entre Antoine Demeuret, couvreur, et messire Jean Lefèvre, conseiller du Roi et maître des comptes ordinaires de son hôtel, et par lequel, moyennant 15 livres par an, Demeuret s'engage à entretenir, pendant sept ans, les toitures du château de Boisbouzon. — Quittance de la somme de 532 livres 16 sous, par Antoine de Lachaise, maître chandelier et cirier, au profit de l'abbesse de Saint-Laurent, à Bourges, pour vente de chandelle, morue, huile et marchandises diverses, « suivant le compte faict entre ladicte dame et ledict de Lachaize avec partye arrestée entre eulx, et pour le payement de laquelle somme madicte dame auroit donné sa promesse audict de Lachaize, laquelle promesse icelluy de Lachaize a dict avoir pardue ou adirée, laquelle il a promis de rendre et restituer à ma dicte dame abesse toutefois et quantes comme estant solue et acquitée ». — Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens de Saint-Germain-du-Puy, pour aviser aux moyens de pourvoir à la réparation de l'église, lesquels, après délibération, autorisent les procureurs-syndics de la paroisse à aliéner à cet effet un communal appelé le Marais de la Loge. — Marché par lequel Jean Berger, maçon, s'engage envers Jacques Raboin, maître barbier-chirurgien, à lui *crotter* un puits, le maçonner, avec sa chasse (margelle), moyennant le prix de 40 livres. — Contrat d'apprentissage du métier de pâtissier pour Jacques Gobansé, chez Jean Magousté, pendant trois ans et sans déboursé pour l'apprenti, seulement à la condition « d'aller vendre, crier et débiter des pâtisseries et marchandises par la ville et autres lieux, ainsy qu'il en sera requis par icelluy Magousté ». — Abonnement par les fermiers du *treizième* sur le vin vendu en détail dans la ville et les faubourgs de Bourges, pour Jean Brené, cabaretier à Fussy, qui l'autorise, pendant un an, « à vendre et débiter vin à pot et table assise en sa maison et cabaret seulement », moyennant 12 livres et deux poules.

E. 1550. (Registre.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1654. — Abonnement consenti par Pierre Barbaut et Denis Héraut, marchand, fermiers du droit du treizième sur le vin vendu en détail à Bourges, au profit de Jean Bourbon, hôtelier de l'*Étoile*, pendant dix mois, à l'effet de pouvoir vendre vin dans son cabaret, « à table assise et non aultrement », moyennant 105 livres tournois, payables de trois mois en trois mois. — Marché entre Jean Maisonrouge, maçon poitevin, et Nicolas Gilbert, aussi maçon et tailleur de pierres, à Bourges, par lequel le premier, moyennant 68 livres tournois, s'engage à faire pour le second deux pignons neufs dans le faubourg Saint-Privé, pris à neuf pieds de la sablière, et contre l'un desquels sera une cheminée en pierre, plus, dans le fond de la maison, un mur de 21 pieds de *largeur* sur 30 pieds et demi de *longueur*, plus deux portes et une fenestre dans ladite muraille et l'un des pignons, et une *bassie* (évier). — Prise en cheptel par Toussaint Bachelier, laboureur au Plaix, de François Montagu, sieur de La Brosse, et Charles Chenu, sieur de Mangou, de 8 bœufs *arables*, un taureau de 3 ans, 6 vaches mères avec leurs veaux, 2 taureaux et une taure de 2 à 3 ans, « le tout à croist et décroist », estimé 624 livres tournois. « Lequel susdit bestail ledit preneur a promis et s'est obligé de tenir, norrir, garder, loger, yverner et entreyverner bien et deuement à ses frais et dépens, ensemble le cru et profict qui en proviendra et du tout rendre bon compte et reliqua et payer la moitié du mespart, si mespart y a ». — Réparation d'honneur par Guillaume Millet, voiturier par terre, envers Jean Lauvergeat, et satisfaction par lui donnée des excès auxquels il s'est livré à l'égard de sa femme, ledit Millet déclarant « qu'il tient et répute ledit Lauverjat et sadite femme pour gens de bien et d'honneur et non entachés desdites injures, et que ce qu'il a dit n'a esté que par passion et collère, et a présentement payé comptant audit Lauverjat et à sa dite femme la somme de neuf livres dix sols tournois pour tous et chascungs les frais et despens et sallaire de chirurgien ». — Dispositions testamentaires par lesquelles Claude Pillaud, femme de Michel Colas, vigneron, lègue 15 livres à Françoise Brisson, pour lui aider à apprendre le métier de couturière, et, dans le cas contraire, pour l'ajouter à sa dot, le jour de son mariage. — Désistement par Nicolas Forgeau, marchand à Bourges, des poursuites par lui entamées contre Quantin Peaudecerf, vigneron à Asnières-les-Bourges, en raison de sa négligence à remplir ses engagements en ce qui concerne la culture des vignes dudit Forgeau, moyennant l'engagement pris par Peaudecerf de lui fournir, aux prochaines vendanges, trois poinçons de vin de sa récolte. — Engagement de Michel Durand, chaudronnier, chez Bertrand Basset, auvergnat et chaudronnier comme lui, « pour le servir et travailler du susdit mestier, soit ès ville, faubourgs ou par la campagne », pendant cinq mois, moyennant 35 livres de gages, la nourriture, le logement et le blanchissage. — Acte de société commerciale entre Charles Bréard et Pierre Martin, tous deux tailleurs à Bourges, « pour faire le traficq et vente en commun de toutes et chascunes les marchandises de poterie, coquatrie (poulaillerie), vente de bois et aultres choses selon et ainsy que ledit Bréard a acoustumé de faire », chaque associé apportant 90 livres à la caisse commune et partageant également la perte et le profit. — Marché par lequel Me Asse, notaire et procureur de l'officialité de Bourges, s'engage, moyennant 220 livres tournois, à prendre chez lui, pendant deux années, le jeune Reffatin, fils de veuve, le nourrir, loger et blanchir et lui apprendre la pratique de sa charge. — Renouvellement de bail avec la fabrique de Saint-Bonnet de Bourges, en vertu duquel messire François Durand, chanoine semi-prébendé de Saint-Ursin, s'engage, pendant trois ans, à remplir les fonctions de sacristain, au prix annuel de 100 livres tournois, dans ladite église Saint-Bonnet.

E. 1551. (Registre.) — In-4°, 654 feuillets, papier.

1655. — Concordat entre Jean Guénois, religieux ambroisien de Bourges, prieur de la Sainte-Trinité d'Aubigny, frère Nicolas Camus, sous-prieur dudit prieuré, et frère François Mauger, religieux du même prieuré et prieur-curé de Saint-Privé de Bourges, par lequel acte ledit Guénois s'engage à payer audit Camus 350 livres de pension annuelle, à cause dudit bénéfice, tant que ledit Guénois sera prieur, et tant que la réforme ne sera pas établie dans le prieuré, après quoi la pension sera réduite à 300 livres. Quant audit Mauger, jusqu'à la réforme, il lui sera servi une pension de 100 livres, qui s'élèvera à 150 livres après la réforme, avec cette assurance que, sur ses vieux jours, il pourra, s'il le veut, rentrer dans son prieuré et n'en plus sortir jusqu'à sa mort, en remettant son bénéfice entre les mains de messire Guénois ou son remplaçant. — Donation mutuelle entre Robert Descloux, marchand à Bourges, et Firmine Lauverjat, sa femme, par laquelle, en considération de ce qu'ils sont sans enfants, ils se donnent réciproquement le tiers de leurs meubles et l'usufruit complet des acquêts et conquêts par eux faits depuis leur mariage. — Donation entre vifs par Sébastienne Gentil, veuve Renouard, au profit de Jean et François Rouzé et Jean Renouard, de tous ses biens mobiliers et immobiliers, à la condition d'être logée et entretenue par eux, sa vie durant. — Marché, au prix de 20 livres tournois, par lequel Pierre Bardet, manœuvre, s'engage

envers le meunier des moulins de la Chappe à réparer toutes écluses dudit moulin ; boucher les trous avec de la terre et des mottes ; recharger les brèches et combler les fossés, etc. — Abandon, moyennant 6 livres tournois, par Antoine Gaudet, l'un des âniers du Moulin-le-Roi, au profit de Jean Bourbon, de tous les dommages et intérêts qu'il est en droit de réclamer du boulanger François Famiche, pour les coups de bâton qu'il en a reçus. — Engagement pris par Claude Bonneau, compagnon taillandier, de payer à la communauté du métier 27 livres, consacrées à l'achat d'un courtibaut et de panonceaux, à l'usage de la confrérie desdits taillandiers, à condition d'être reçu maître du métier. — Déclaration par Catherine Leclerc, veuve Vignaudon, qu'elle révoque tout testament, legs ou donation, par elle faits, entre vifs ou en cas de mort, par devant notaire ou sous-seing privé, par procuration ou autrement et au profit de qui que ce puisse être, à l'exception de la donation mutuelle, jadis consentie avec son défunt mari. — Marché de François Audrivaut, meunier du moulin de la Chaine, à Bourges, avec deux manœuvres, pour le curage de la rivière d'Yévrette, depuis ledit moulin jusqu'au gué de la rue de la Fange, en déposant les terres le long de la rivière, le tout moyennant 80 livres tournois. — Marché d'abonnement de Pierre Turpin, marchand drapier à Bourges, et fermier des amendes du Domaine de Berry, à Léonard Dalbeau, charpentier et cabaretier à Soulangis, pendant trois ans, à cause de la ferme des petites amendes pour prises et dommages dans la paroisse dudit Soulangis, moyennant 4 livres la première année, et 100 sous chacune des deux autres. — Marché entre François Auger, voiturier à Bourges, et quatre marchands toiliers de la même ville, par lequel il s'engage, moyennant le prix de 40 livres, pendant un an, à transporter leurs marchandises à tous les marchés des jeudis et samedis, ainsi que les jours de foire et les rapporter à domicile. — Vente d'une enclume par Nicolas Cadot, maître taillandier, à son confrère Blaise Bonnansat, au prix de 20 livres tournois. — Bail pour cinq ans, et moyennant 36 livres par an, des fonctions de garde-bois de la terre de Dames, dans la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, au profit d'Antoine Legendre, manœuvre, par Jean Morin, fermier dudit lieu de Dames.

E. 1552. (Registre.) — In-4°, 638 feuillets, papier.

1656. — Cession, moyennant 30 livres tournois, par Claude Marchant, manœuvre, à Esmé Garnier, sergent royal, des dommages et intérêts qu'il peut espérer lui être alloués par le lieutenant criminel, contre Didier Thomas, aussi manœuvre, et coupable de l'avoir blessé à la cuisse d'un coup de pistolet. — Déclaration par Barthélemy Jamet, vigneron, et Marie Besse, veuve Johannin, sa femme, que, en se mariant, ils n'ont entendu être communs en quoi que ce soit ; ladite Besse ayant apporté en mariage la somme de 70 livres tournois, laquelle devra revenir à elle ou à ses héritiers dans le cas de décès de l'un des deux, et ayant été avantagée d'un douaire de 100 sous, à prendre par elle, en cas de survie, sur les biens de son mari décédé. — Contrat d'apprentissage, pendant trois ans, pour Barthélemy Bouchacour, chez Sébastien Poncet, marchand épicier, moyennant la somme de 400 livres tournois. — Bail, pendant cinq ans, par Jean Masquin, curé de Saint-Germain-du-Puy, au profit de Jean Charpentier, tailleur à Bourges, et Michel Bellot, laboureur à Fenestrelay, et moyennant 26 livres par an, du dîme de lainage et charnage levés par ledit curé dans Fenestrelay et le grand et le petit Nérigny. — Vente par Étienne Germain, boucher à Bourges, à Guillaume Monnoury, marchand, de Normandie, de deux milliers de cornes de bœufs, au prix de 50 sous le cent. — Contrat d'apprentissage, pendant trois ans et moyennant 10 livres tournois, pour Antoine Jahen, chez Barbe Garnier, maître joueur d'instruments de musique. — Marché entre Pierre Boizard, manœuvre, et Antoine Boizard, couvreur, par lequel le premier, moyennant 10 livres tournois, s'engage à défricher une boisselée de marais appartenant audit Antoine, et y creuser deux fossés pour l'isoler des autres marais. — Association commerciale entre Jean Bertrand et Dominique Chabot, dauphinois, qui conviennent que Bertrand, résidant à Lyon, y fera fourniture de marchandises qu'il expédiera à Bourges à Chabot, qui les y vendra, tant en gros qu'en détail, pour le bénéfice qui en proviendra être partagé entre les associés. — Accord en vertu duquel Annet Charles, marchand à Bourges, renonce à l'action intentée par lui par devant le prévôt contre Jean Bernard, père et fils, laboureurs, paroissiens de Vasselay, pour raisons de ce qu'ils auraient comblé un fossé et arraché la haie qui bordaient sa vigne, moyennant 15 livres de dédommagement et le paiement de 4 livres 12 sous pour les frais du procès, par les Bernard. — Vente par Silvain Lajoie, tripier, et six de ses confrères, à Mathieu Bottereau, patenôtrier à Saumur, de tous les os des pieds de bœufs et de vaches qu'ils pourront avoir tués pendant cinq ans, au prix de 15 livres le millier d'os.

E. 1553. (Registre.) — In-4°, 601 feuillets, papier.

1657. — Marché par lequel, moyennant la somme de 40 livres, Guillaume Ajames, maçon, s'engage à faire pour Jean Pontrix, maître pâtissier à Bourges, un four de cinq pieds de dehors en dedans, avec cheminée de même largeur sur le devant et dominant le toit de la maison de quatre

pieds. — Accord entre Louis Garnier, archer de la maréchaussée de Berry, et Jean Denys, maître boulanger à Bourges, au sujet de la solidité d'un appentis dudit Garnier, livré à la jouissance de Denys, les deux s'étant entendus pour choisir, comme appréciateurs de la question et des réparations à faire, Simon Branlebois, maçon et tailleur de pierres, et Imbert Piot, charpentier. — Vente par Vidal Bif, maître chapelier à Bourges, au profit de Sébastien Poncet, marchand dans la même ville, et moyennant 416 livres tournois, de 800 livres d'huile d'olive et autant de savon de *case*, poids de Bourges. — Cession, moyennant 15 livres tournois, par Nicolas Degray, homme de peine, comme légitime tuteur de son fils Simon, à Jean Charpentier, tailleur, de tous les dommages et intérêts qui pourront lui revenir par le fait des poursuites en justice par lui entreprises contre François Charpentier le jeune, coupable de s'être livré à des excès et sévices graves contre ledit Simon. — Vente, moyennant 45 livres tournois, de la récolte de deux arpents et demi de vigne, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, par Mathurin Boursin, à François Chenoy, vigneron comme lui. — Marché par lequel Pierre Boullevray, maître bourrelier, s'engage, pendant trois ans et moyennant, chaque année, le prix de 20 livres tournois et deux boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges, à entretenir, après les avoir fournis, les harnais des trois chevaux de labour de Pierre Thévin, laboureur à Boisrogneux, paroisse de Vignoux-sous-les-Aix. — Vente par Pierre Guibouret et François Girard, huissiers en l'Élection de Bourges et fermiers de la terre de Cornusse, dépendance de l'archevêché dudit Bourges, à Claude Belin et Charles Boisseau, boucher et vêlier, de la pêche des étangs de Cœur et de Coinche, dépendants de ladite terre, aux prix suivants : le cent de brochets « de grand peau », 160 livres; le cent de carpes de neuf pouces, 33 livres ; le cent de tanches de sept pouces, 40 sous, et le seau de « fritaille », le même prix. — Engagement pris par Guillaume Febvre, vigneron, de, pendant trois ans, nourrir, loger et entretenir la veuve Johannet, moyennant 20 livres par an. — Estimation et prisée par les meuniers du Moulin-le-Roi, des meules et meulages de celui de Saint-Georges-sur-Moulon, à l'occasion de l'entrée de Charles Rouzeau dans ledit moulin et sur sa demande.

E. 1554. (Registre.) — In-4°, 588 feuillets, papier.

1658. — Déclaration par Catherine Millet, veuve de Louis Maillet, cordonnier à Preuilly, comme quoi elle entend renoncer à la communauté contractée par son mariage avec le défunt et s'en tenir à ses droits, en foi de quoi elle produit les deux témoins nécessaires, ses voisins, qui confirment le décès et l'enterrement dudit Maillet. — Répudiation par Silvine Garnier et son mari Étienne Gyé, vigneron, de la succession de feu Marguerite Brévy, mère de ladite Silvine, « comme leur estant ladite succession plus honéreuse que profitable ». — Bail d'acense par Jeanne Prudhomme, veuve Foltier, agissant comme créancière de Guillaume Nuet, boucher, en son absence, au profit de René Julliard, aussi boucher, d'un des bancs de la grande boucherie de Bourges, dit le banc des Augustins, et échu audit Nuet dans le dernier lotissement, moyennant le prix de 85 livres. — Autre bail de ferme, pendant une durée de sept ans, des revenus de la terre de Savoie, paroisse de Villabon, par Gabriel de Contremoret, écuyer, au profit d'Étienne Deschamps, marchand paintier à Bourges, moyennant 900 livres tournois par année. — Accord intervenu entre Antoine Restor, marchand poêlier, et Pierre Legrand, maréchal, qui conviennent de mettre fin au procès qui les divise, et porté par eux successivement devant les bailliages de Vailly, Concressault et Bourges, moyennant la somme de 30 livres, que Legrand paiera à Restor, en lui remettant les quatre faux à faucher qu'il devait lui remettre. — Dissolution de communauté et partage du mobilier entre Jean Charpentier, maître tailleur à Bourges, et ses enfants. — Marché passé entre Antoine Brunet, maçon, et Jean Pontrix, maître pâtissier à Bourges, par lequel le premier s'engage à creuser un puits dans la boutique du second, ledit puits fait et parfait, moyennant la somme de 50 livres tournois. — Rétractation par René Petit, vigneron au bourg de Fenestrelay, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, des injures calomnieuses par lui proférées contre son voisin Germain Esme, « déclarant qu'il répute ledit Germain Esme pour homme de bien et non entaché desdites injures », et consent à lui payer 20 sous pour les dépens de l'action intentée contre lui par ledit Petit. — Marché par lequel, moyennant 15 livres par an, Blaise Roy s'engage, pendant quatre années, à entretenir les écluses du moulin de Saint-Outrille, appartenant au chapitre du Château-lès-Bourges, boucher les trous, charger les berges, faucher les herbes du bief deux fois l'année et planter de jeunes aubiers sur les bords de la rivière. — Marché entre les procureurs de la communauté des maîtres foulons de Bourges et Michel Legendre, sculpteur, par lequel ce dernier, pour le prix de 150 livres tournois, s'engage à faire un bâton de confrérie, « auquel y aura une couronne impérialle, qui sera supportée par six consolles; et audessous desdites consolles il y aura un corps d'architectur, aveq sa courniche et frize et *arquitrave*, et audessoubs supportée par quatre Évangélistes, et deux coulones torses, de chaque cotté, avec les pieds d'estal ; et audessoubs, les armoiryes du Roy ; ensemble ceux des maistres foullons de l'aultre

costé ; et à chacun costé un ange, suportez chacun par une consolle ; et au meillen duquel baston y aura la figure d'un prestre portant le Saint Sacrement, lequel prestre aura à ses cotez deux anges ; et audessus desquels il y aura un Saint Esprit »; le tout doré d'or bruni. — Transaction par laquelle Vincent Mercier, aubergiste et fermier des aides du village de Saint-Igny, renonce, moyennant une somme de 60 livres tournois à continuer toutes poursuites devant l'Élection de Bourges contre Michel Ravaud, sous-fermier, pour ce qu'il pourrait exiger de lui pendant les trois ans et neuf mois que doit durer encore le contrat d'abonnage de ce dernier, de plus consent à diminuer sur le prix de sa ferme 66 livres « pour la non jouissance qu'il a faicte à cause des gens de guerre qui ont régné en ladicte paroisse et village de Sainct Igny pendant le cours de ladicte ferme ». — Vente par Vincent Pellerin, procureur au bailliage et présidial de Bourges, à Philippe Ragueau, praticien, de l'office de notaire royal de feu Claude Mélin, adjugé audit Pellerin par décret de la prévôté, pour les enfants mineurs du défunt, au prix de 550 livres tournois.

E. 1555. (Registre.) — In-4°, 599 feuillets, papier.

1659. — Bail de sous-ferme par Pierre Collardeau, fermier principal, à Étienne Monicaut, notaire et procureur à Dun-le-Roi, pour trois années et moyennant 100 livres tournois par an, du *plumetif* de greffier ancien au grenier à sel dudit Dun-le-Roi. — Vente à Me Toussaint Cornier, notaire royal à Bourges, et maître Silvain Sauger, praticien, par Marie Berthon, veuve Pellerin, et ses enfants, de l'office de procureur postulant près des sièges royaux et autres de la ville de Bourges, exercé par ledit Pellerin, au prix de 2,400 livres tournois, moyennant que les acquéreurs n'auront rien à prétendre aux 150 livres payées par ledit Pellerin pour le droit du tiers référendaire. — Arrangement entre Jean Cortet, vigneron, et sa fille Jeanne Berthaut, femme de Jean Bourgoin, « absent de sa compagnie il y a bien six ans », au sujet de la reddition de compte de Cortet à sa fille de l'héritage de sa mère, « ayant icelluy Cortet vendu et dissipé iceux biens pendant le vivant de ladite deffuncte », il est convenu que Cortet restituera une somme de 200 livres, moitié dans cinq ans et moitié dans dix ans, ladite somme portant intérêt annuel de 10 livres ; de plus qu'il paiera à sa fille un châlit de lit garni de sa fonçure ; un tour de toile ; un lit garni de couette, coussin, quatre linceux (draps) et un bourras ; un petit coffre fermant à clé ; deux écuelles, un plat et une tasse, le tout d'étain, et un rouet à filer. — Bail d'acense, pendant deux années, par Gilbert Brénaut, maître brodeur à Bourges, au profit de Jean Charpentier, tailleur, des dîmes appartenant au chapitre de la cathédrale de Bourges, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, le tout payable en grains. — Marché par lequel Pierre Sarrazin, maître foulon à Bourges, sous-loue à François Legrand et Charles Jolliet, aussi foulon, pendant sept années, un jour par semaine, le moulin à foulon, faisant partie des moulins Bâtard, moyennant 33 livres 6 sous 8 deniers par an, sixième partie de la somme de 200 livres, prix de l'acense totale desdits moulins par ledit Sarrazin. — Autre marché par lequel François Auger, voiturier par terre à Bourges, s'engage envers Henri Gastelier et cinq de ses confrères, marchands toiliers, de conduire les samedis, jours de marché, les jeudis, « quand il sera feste », et les jours de foire de Saint-Lazare, Saint-Martin et Saint-Ursin, leurs toiles et autres marchandises à la place Bourbon et autres lieux de vente, moyennant, pour chacun desdits marchands, 10 ou 12 livres et une paire de guêtres. — Révocation par Martine Jacquier, veuve Billard, de la donation testamentaire de tous ses biens, faite dix ans auparavant, au profit de ses sœurs Silvine, femme de Jean Caillot, et Marie, femme de Simon Beauvoix, voulant qu'ils soient également partagés entre tous ses héritiers.

E. 1556. (Registre.) — In-4°, 555 feuillets, papier.

1660. — Déclaration par René Gabillon, couvreur, comme quoi il a l'intention de nourrir, loger, *hospitaliser* et blanchir, jusqu'à sa majorité, sa fille Catherine, orpheline de mère, « sellon sa condition et pour le revenu de son bien, bien que son bien soit de peu de valleur; ce qu'il ne désire faire qu'au préalable il n'ayt l'advis et consentement de quelqu'un de ses parents », lesquels comparaissent et donnent leur consentement. — Vente à Pierre Laharpe, boucher et tripier, par René Julliard, aussi maître boucher, « de tous et chascungs les ventres de bœufs, vaches, moutons et porcs qui se trouveront appartenir audit Julliard, et tels qu'ils proviendront de l'abat par lui faict pendant le cours du *charnace* de la présente année », aux prix suivants : le ventre de porc, 25 sous ; de bœuf, 45 sous ; de vache, 30 sous, et de mouton, 5 sous ; plus, au prix de 6 liards la livre, de la tête et des pieds de porc. — Compromis entre Georges Car, marchand, et sa fille, veuve de Nicolas Chebiton, et Antoine Lebret, marchand pelletier à Bourges, par lequel lesdits Car réalisent la promesse verbale par eux faite à Lebret de lui vendre, moyennant 250 livres de principal, plus 2 pistoles pour les épingles, l'office de sergent royal, résigné audit Georges par Chebiton un peu avant sa mort. — Marché par Michel Legendre, sculpteur, pour la confection d'un tabernacle, commandé par l'abbaye de Saint-Sul-

pice-les-Bourges, et dont le premier corps, portant sur l'autel, aura sa porte décorée d'un *Ecce homo*, avec trois marches de chaque côté, garnies de chérubins, de cartouches et de consoles. Le deuxième corps aura son entablement porté par six colonnes à feuilles, encadrant cinq statuettes dans autant de niches; la porte sera ornée d'une Notre-Dame; ledit corps flanqué de deux ailes, contenant chacune entre deux colonnes une niche à personnage, avec deux consoles aux extrémités, le tout surmonté d'une balustrade, avec deux anges, portant les emblèmes de la Passion; plus un troisième corps d'un dessin analogue, surmontant les deux précédents, et le tout terminé par un dôme avec lanternon. — Association de Jean Brédichon et de trois autres pêcheurs de Bourges, pour la pêche des fossés de la ville. — Marché par Jacques Jamet, couvreur, pour la couverture de la tour des Aix-d'Angillon, moyennant le prix de 60 livres tournois. — Accord pour le choix de deux arbitres appelés à décider de la valeur de l'accusation portée par Étienne Chauveau, manœuvre et tailleur à Azy, contre Honoré Mallet, tisserand, paroissien de Montigny, qu'il accuse d'avoir arraché des souches dans sa vigne. — Bail de sous-ferme, pour neuf ans, moyennant 12 livres et un lièvre par année, au profit de Jean Buisson, boulanger, par Innocent de La Chapelle, concierge de la Maison du Roi, et Pierre Gaudrin, des petites amendes du quartier de Saint-Privé à Bourges. — Association entre Robert Rousseau, meunier, et Étienne Bonnet, serrurier, pour la ferme du dîme de Montespedon, appartenant aux religieuses Annonciades, dans la paroisse de Fussy. — Marché de Michel Ajamès et Louis Bouligeon, maçons, avec François Poissonnier, aussi maçon, par lequel ils s'engagent à construire pour lui un colombier dans la terre du Rochy, paroisse d'Osmoy, appartenant à M. de Tierceville, prévôt provincial, moyennant la somme de 180 livres, plus 40 boisseaux de blé méteil. Les proportions du colombier seront les suivantes : 30 pieds de haut, 16 pieds de large, et les murailles, de 2 pieds et demi dans le bas, n'auront que 2 pieds dans le haut. — Concession par Étienne Jaudot, teinturier en fil, qui autorise son confrère Hilaire Cortat à user du moulin qu'il a fait élever chez lui, moyennant un dédommagement de 3 livres par an, à condition que, quand ils en useront tous deux, ils chargeront ledit moulin par moitié, autrement celui qui en usera seul devra seul le charger.

E. 1557. (Registre.) — In-4°, 424 feuillets, papier.

1661. — Vente par Thomas Payzet, marchand cercleur et charbonnier, dans la paroisse d'Ivoy-le-Pré, à Jean Mondy et Abraham Bezard, tonneliers à Bourges, de 13 douzaines de grands cercles de cime, savoir : 2 douzaines de 5 toises, 4 de 4 toises et demie, 4 de 4 toises, 2 de 3 toises et demie et une de 3 toises, plus cent liens de cercles de poinçon « boullu », dont une demi-douzaine de 4 toises; enfin de 20 douzaines de cercles de tonnes et d'*amots* (cuviers), aux prix de 6 livres la douzaine de grands cercles, le cent de cercles de poinçon 40 livres et 6 sous la douzaine de cercles de tonnes et amots. — Accord entre l'abbesse de Saint-Laurent de Bourges et la femme Lunage, servante audit couvent, d'après lequel il est convenu que, tant pour l'avenir que pour le passé, cette dernière n'aura rien à réclamer des religieuses pour son service, qui sera payé par « les pentions, norriture et entretien d'habits » qu'elle reçoit de leur part. — Contrat d'apprentissage, pendant un an, pour Nicolas Seurrat, que le maître couvreur Antoine Demeuret s'engage à loger, nourrir et blanchir, pendant ladite année, en le fournissant d'outils et de tabliers, plus de payer pour lui la cire de confrérie de son apprentissage et, de plus, lui donner 12 livres, l'année de son engagement révolue. — Désistement par Robert Piperon, marchand à Bourges, au profit de son confrère Nicolas Robert, du temps qui lui reste à jouir de la ferme de *regrattage* dans la ville de Bourges, en lui cédant son bail, moyennant une somme de 300 livres tournois. — Bail d'acense, pour sept ans, du moulin de Mazières, situé paroisse de Sainte-Solange, au profit de Silvain Cadonet, meunier, moyennant, chaque année, 400 boisseaux de blé, mesure de Bourges, savoir : 150 de méteil, autant de marsèche et 100 d'ingrain, plus huit livres d'argent ou un porc du même prix, 4 poules, 2 oies grasses, une poule dinde; enfin deux cents de chanvre *fumelle*. — Donation entre vifs par laquelle Étienne Villepelé, vigneron, donne par avancement d'hoirie, à son petit-fils Étienne Auclerc, tout ce qu'il possède et possédera à sa mort en bien meubles et immeubles, à condition d'être, jusqu'à la fin de ses jours, logé, soigné, nourri et entretenu par lui, « et de luy rendre les honneurs et debvoirs ainsy qu'un enffant doibt faire à son père », et à la charge de payer, lors de son décès, 100 livres à sa mère ou à ses héritiers, et autant à son frère, alors éloigné de Bourges.

E. 1558. (Registre.) — In-4°, 445 feuillets, papier.

1662. — Transaction entre François Sajé, menuisier au village de Chou, paroisse de Moulins-sur-Yèvre, et sa servante Thiénette, et, d'autre part, Julien Rapin, marchand à Bourges, par laquelle ce dernier se désiste des poursuites intentées par lui contre Sajé, par devant le lieutenant criminel, pour les sévices exercés contre lui par celui-ci, à la condition d'une indemnité de 800 livres, pour couvrir les

frais de l'action et les honoraires du chirurgien. — Bail, moyennant 15 livres tournois par an, de la sous-ferme du regrat du sel à la petite mesure, consenti par le fermier Robert Pirepon à Pierre Adenet, boucher du faubourg Saint-Sulpice, à Bourges. — Procuration donnée par François Minard, maître des courriers de Berry, à sa femme Antoinette Hébert, pour pouvoir, en son lieu et place, compter avec les commis de la poste et messagerie de Bourges, arrêter les comptes, recevoir les reliquats, donner quittance et faire, le cas échéant, contre eux toutes poursuites nécessaires. — Bail d'acense par ladite dame, pendant une durée de sept ans et moyennant 350 livres par an, à Annet Courtadon, aubergiste, de l'hôtellerie du *Sauvage*, à Bourges, en réservant la jouissance des écuries pour y loger les chevaux de la messagerie. — Bail d'acense pour un an et moyennant 60 livres tournois, par Charles Delafond, boucher à Bourges, à deux de ses confrères, de dix *arches* à conserver le poisson, placées sur la rivière de l'Yévrette, le long de son logis. — Autre bail des dîmes de blés, pois, fèves et légumes de la seigneurie de Bois-de-Vève, par Robert Forot, bourgeois de Bourges, à quatre vignerons, paroissiens de Soulangis, pendant cinq ans et moyennant, chaque année, mille boisseaux, à la mesure de Bourges, de grains, par quarts, froment, méteil, marsèche et avoine. — Vente, au prix de 190 livres, d'un millier de chanvre mâle, sauf un demi-cent de chanvre femelle, par Pierre Chambon, maître cordier à Bourges, à son confrère Jean Blondeau.

E. 1559. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1663. — Abandon fait par Louis Alouzy, meunier au moulin Rabaut, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, à Jacques Delaire, meunier au moulin de Soires, dans la paroisse du Château-les-Bourges, de la jouissance de sa ferme dudit moulin Rabaut, avec toutes ses charges, et vente au même par le même d'un mulet, sous poil noir, au prix de 60 livres, que l'acquéreur paiera à son frère Jean Delaire, créancier dudit Alouzy pour pareille somme. — Acte de réparation d'honneur, par Louis Caillot, à René Lefer, jardinier, par lequel il déclare retirer les injures qu'il a proférées contre lui, dans un moment de colère, le jour de vendredi saint, et n'entend pas l'offenser, « ni ses ancêtres », implorant son pardon et promettant de ne plus recommencer. — Marché d'abonnement passé par Jean Chevreau, maître bourrelier, et sa *promise*, la veuve de Jacques Chertier, aussi bourrelier, avec la veuve Bonivin, fermière, pour l'entretien, pendant cinq ans, des harnais de ses six chevaux, trois de trait et trois de limon, moyennant 50 livres tournois par an. — Contrat d'apprentissage du métier de toilier pour le jeune Jean Demousin, chez Étienne Poisson, maître dudit métier, pendant un an, et moyennant la somme de 51 livres tournois. — Engagement par René Barat, maître foulon, et sa femme, de prendre chez eux en pension viagère Perrette Poupardin, veuve Capé, qui leur a remis entre mains, à ce sujet, 10 livres tournois d'argent, sept bagues d'or, un demi-ceint d'argent, « avec les pandelouers »; un chapelet noir, enchâssé d'argent, « ayant une médalle d'argent »; le tout estimé 45 livres, et qui lui sera rendu, dans un an, si, à cette époque, il est reconnu que la vie commune est impossible entre les contractants. — Quittance au profit de François Lesculier, marchand drapier à Bourges, par Étienne Lombus, prêtre de l'Oratoire de la même ville, d'une somme de 32 livres, versée pour l'amortissement d'une rente de 40 sous, constituée au profit des auteurs dudit Lesculier. — Estimation et prisée du moulin de Chappes, situé paroisse de Saint-Privé, avec ses ustensiles, à l'occasion du changement de meunier.

E. 1560. (Registre.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1664. — Marché par lequel Charles Gaillard et Priest Grelet, maçons, s'engagent à bâtir pour Jean Lhéritier, marchand, un grand portail de pierre tendre, un corps de cheminée en moellons, du sol jusqu'à la hauteur de l'arrête du toit; les marelles des deux pignons de la maison, plus un pan de muraille intérieur; enfin, à établir deux jambages en pierre de taille à la grange, etc.; le tout moyennant 45 livres. — Autre marché par lequel Symphorien Berger, laboureur, s'engage à voiturer à Bourges, chez François Fannisse, boulanger, et Jean Martin, marchand, la coupe d'une *montrée* de bois taillis, achetée par eux dans la paroisse de La Chapelle Saint-Ursin, et moyennant 50 livres. — Compte de communauté entre Jean Malterre, boucher, et Charles Boisseau, vêlier, à la suite duquel Malterre reste redevoir à son associé la somme de 90 livres, pour laquelle ledit Boisseau touchera 60 livres dues par Jean Thaon, boucher, pour vente de moutons, et 26 livres du tripier Jean Maillet, dues pour vente de tripes. Les associés partageront en outre le porc et les langues de bœuf salées, restées indivises, Malterre se chargeant des peaux non vendues et des quelques dettes qui restent à payer. — Concession accordée par Philippe Mignard, voiturier à l'enseigne de Saint-Martin, à son voisin Jacques Paré, vigneron, de diriger sur son jardin l'égout du toit de sa maison, ladite concession achetée au prix de 8 livres tournois. — Acte par lequel Jean Delafond, récemment déclaré majeur, se reconnaît débiteur de 184 livres 10 sous, pour frais de tutelle, envers Pierre Segoin, dont il était pupille. — Déclaration par Claude Adé,

vigneron, paroissien de Vignoux-sous-les-Aix, qu'il retire la plainte par lui portée à l'officialité contre le curé de ladite paroisse, qu'il accusait de l'avoir maltraité, attendu qu'il a, depuis lors, acquis la conviction que cette déclaration est la suite d'une erreur de sa part. — Désistement au profit de Aubin Flesteau, serviteur à Soye, et contre la somme de 80 livres, par ses deux frères, de tous les droits qu'ils pourraient avoir à la succession de leur père, récemment décédé. — Association de quatre marchands et une marchande de poisson pour l'achat et la vente, à frais et bénéfices communs, de tout le poisson et *fritaille*, objet de leur commerce, avec établissement d'une caisse commune pour tous les associés. — Vente par Guillaume Millet, huilier et voiturier, à Gabriel Fayard, bourgeois à Bourges, de 600 pintes d'huile, avec 2 pintes par dessus chaque cent, moyennant 36 livres les cent pintes.

E. 1561. (Registre.) — In-4°, 341 feuillets, papier.

1665. — Marché par lequel Philippe Pommier et trois autres associés de Lignières, vendent à André Masson et ses associés, à Bourges, la pêche de l'étang de Villiers, par eux prise de ferme, à la réserve d'un cent de carpes et de 26 brochets, pêchés aux deux premiers coups de filet ; ladite vente établie d'après les prix suivants : le cent de carpes, 30 livres, le cent de brochets « du grand peau », 150 livres, et chaque seau de fritaille, 20 sous. — Bail d'accense par Pierre David, bourgeois, l'un des bouchers de la grande boucherie de Bourges, à Pierre Adenet, boucher, pour cinq ans, d'un banc de ladite boucherie, au prix de 48 livres tournois et quatre langues de bœuf salées, chaque année. — Marché par lequel Pierre Mitterrand, maître ciergier, s'engage envers la communauté des foulons de Bourges à fournir tout le luminaire de leur confrérie pour le jour de la Fête-Dieu, composé de quatre torches, chacune de 2 livres et demie ; de douze cierges carrés, de 5 livres ; de quatre petits cierges d'une livre, plus une demi-livre de cire en bougie et deux petits cierges attachés au bâton de la confrérie, le tout pour la somme de 33 livres 12 sous, avec les quatre vieilles torches et les quatre vieux cierges qui seront rendus audit Mitterrand. — Remise par anticipation faite par Jeanne Lajoie, veuve Béguineau, au profit de son petit-fils Jean Béguineau, de tout ce que, jusqu'au jour de son décès, elle aura pu dépenser pour lui, tant en nourriture que logement et entretien d'habits. — Vente par Guillaume Millet, huilier, à Jacques Ruby, marchand de bétail à Bannegon, de trois cents de pain de noix, avec les quatre au cent, à raison de 50 livres chaque cent. — Fixation à la somme de 27 livres, par les procureurs et jurés de la corporation des taillandiers de Bourges, du droit de réception à la maîtrise du métier, pour Michel Verpillon, compagnon aspirant à ladite maîtrise, lesdites 27 livres devant être employées à l'achat d'un courtibaud pour la chapelle de la confrérie. — Marché par lequel Jean Amiet, maçon de la Marche, s'engage envers Jean Danié, maître bourrelier, et moyennant 10 livres tournois, de lui curer et *crotter* un puits à demi démoli, en l'approfondissant de trois pieds, « jusques à la bonne eau », de le remaçonner et d'y faire une *enchasse* de deux pieds de haut, en employant à cet usage tous les matériaux de l'ancien puits.

E. 1562. (Registre.) — In-4°, 326 feuillets, papier.

1666. — Partage après décès de la succession de Jean Devaux et sa femme Étienne Rousseau, entre Pierre Bouet, veuf de Martine Devaux, pour sa fille mineure Georgette, et son beau-frère Jean Devaux ; ledit partage exécuté moyennant que les héritiers ont « faict escripre deux lots par un de leurs amis, et lesquels deux lots ils ont présentement exibez et m'ont requis, moy notaire, vouloir présentement procedder au ject d'iceux, suivant laquelle requeste et, après que ledit Firmain Millet (leur amy) a dict, juré et atesté avoir faict ledict partage en sa loyauté et confiance, a esté faict deux tilles de papier, et ayant faict jetter iceux par Jean Dezelus, manœuvre, trouvé passant audevant de mon estude, c'est trouvé par le ject et aposition d'iceux le premier lot estre arrivé audict Jehan Devaux, etc., ». — Vente par Simon Perrot, contrôleur ancien au grenier à sel de Dun-le-Roi, à André Masson, marchand de poisson, de six milliers de *norin*, provenant de l'étang de Cortieux, plus les quatre au cent, au prix de 40 livres le millier. — Contrat d'apprentissage du métier de couturière pour Charlotte, sœur de Gabriel Mabillat, boulanger à Bourges, chez la veuve Catherine Trémeau, pendant deux ans et moyennant le prix de 60 livres. — Marché par lequel Michel Legendre s'engage à faire le bâton de la confrérie de la communauté des cordiers de Bourges, « auquel baston il y aura les figures de saint Pierre et saint Paul et deux anges à costé, avec chascun un chandellier », avec une corniche supportée par six colonnes torses, encadrant un Saint-Esprit ; le tout surmonté d'une lanterne avec couronne impériale, et moyennant le prix de 60 livres. — Contrat d'abonnement de Jean Pougin, taillandier à Bourges, par lequel il s'engage envers Noël Poincet, fermier des Moulins-le-Roi à Bourges, à entretenir, pendant trois ans et au prix de 15 livres par an, les quatre roues et les six marteaux desdits moulins. — Vente par Jean Sevestre, coquatier, à son confrère Étienne Simonnet, de toute la plume, blanche ou noire, qu'il recueil-

lera d'ici au jour du mardi gras, à raison de 40 livres le cent pesant de plume blanche, avec les 4 au cent, et 12 livres le cent de plume noire. — Procuration donnée à Simon d'Ancousse de Montespan, par les religieux de Sainte-Reine, pour faire la quête « et recevoir tous dons gratuits et aultres bienfaits que les dévots de ladite sainte voudront distribuer et enroller en sa confrérie dans l'estendue des éveschés de Rene en Bretagne, Saint-Brieu, Le Mans, *Bourges*, Costances, Nantes, etc ».

E. 1563. (Registre.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

1667. — Abandon, moyennant 31 livres tournois, par Jean Guénois, parcheminier, à Charles Jolly, foulon, des dommages et intérêts auxquels il est en droit de prétendre, en raison des poursuites intentées par lui devant le prévôt de Bourges, contre François, meunier, aussi foulon, coupable d'avoir, en conduisant sa *cherrette*, cassé la jambe à la jeune fille dudit Guénois. — Vente par Mathieu Perrot, chanoine de la cathédrale de Bourges, à son frère Jacques Perrot, sieur du Puy, de la métairie de Fontillay, dans la paroisse de Saint-Aubin-des-Bois, pour le prix de 6,000 livres, pour le paiement de laquelle ledit Jacques Perrot a constitué au profit du vendeur une rente annuelle de 300 livres, hypothéquées sur ladite métairie. — Abandon par Claude Duranton, huissier au bailliage criminel de Bourges, de l'action par lui intentée à la prévôté contre Sébastien Cottard, maître tanneur, coupable d'avoir accepté en apprentissage ledit Duranton, par contrat formel, au mépris duquel il aurait quitté la ville de Bourges, avant la fin de l'apprentissage, sans restituer les 50 livres qu'il avait reçues après ledit contrat; ledit abandon consenti moyennant la restitution des 50 livres, accompagnée d'un dédommagement de 15 autres livres. — Bail d'acense d'une boutique et d'un logement, pendant cinq ans, par Jean Ragueau, orfèvre, à Denis Germain, maître barbier et chirurgien, pour la somme annuelle de 45 livres; indépendamment de l'obligation, pour le preneur, de faire, pendant ce temps, le poil au bailleur et six saignées, quand on les lui demandera, pour lui et ses domestiques. — Convention par laquelle Louis Mitterrand, laboureur, paroissien de Vasselay, s'engage, pendant neuf ans, à faire, à tiers de récolte, pour Louis Guénin, vigneron audit lieu, sa mère et ses frères, tous communs, une pièce de terre, sise à la Croix-Marchand, dite paroisse; promettant de la « casser et retrancher », de la semer et d'en récolter les produits, qui seront partagés en gerbes. — Vente pour 50 livres tournois, par Jean Thaon, boucher, à son confrère Jean Malterre, de trois poêles, « l'une de cuivre rouge et les autres d'*herin* », saisies sur lui par René Bordelon, huissier et archer de la maréchaussée, pour gage d'une dette plus forte, et auquel Bordelon les 50 livres sont remises à compte sur le reste. — Bail d'acense pour une année, et moyennant 20 livres, par Aimé Lechantre, marchand coquatier, à Jean Delafond, marchand de poisson, de quatre arches à conserver le poisson, placées dans la rivière d'Yévrette, et le long de la maison du bailleur. — Dissolution de communauté entre Jean et Jacques Delaire, meuniers, après partage de meubles; outre que Jacques a cédé à son frère un cheval sous poil bai, sur le prix d'achat, il lui reste à donner 12 livres, qui seront à la charge de Jean.

E. 1564. (Registre.) — In-4°, 321 feuillets, papier.

1668. — Marché par lequel André Lelarge, laboureur, paroissien du Subdray, s'engage à voiturer jusqu'à Bourges, moyennant 40 livres tournois et 20 boisseaux de son, pour Jean Denis, boulanger, les fagots et bourrées provenant de la coupe d'un arpent et demi des bois du Solier. — Contrat d'apprentissage pour Jean Legon, fils d'un menuisier d'Issoudun, chez Étienne Pinardeau, maître peintre à Bourges, pendant dix-huit mois et pour la somme de 43 livres, moyennant laquelle ledit Legon sera nourri et logé chez son maître; en outre « est dict et accordé que ledict Pinardeau sera tenu de laisser aller ledict Jehan Dugon (*sic*) fils, chascun an, audict Ysouldun lhors des vendanges de chacune année ». — Contrat d'association entre Louis Lanone, vigneron au Genetoy, paroisse de Soulangis, et son beau-frère François Coiffart, « en communauté de meubles, acquêts et conquêts d'immeubles »; ladite communauté comprenant la femme dudit Lanoue et les enfants, sans mère, de Coiffart, et s'étendant sur les biens déjà tenus d'acense par Lanoue, dont les frais de location seront partagés par son associé. — Bail d'acense pour quatre ans, et moyennant 100 sous par an, par Vincent Aubery, maître teinturier en fil, à son confrère Étienne Jandot, d'un moulin servant à la teinture. — Autorisation donnée par Jean Nuet, boucher à Bourges, à Pierre Leberche, sieur de Villemesve, conseiller au présidial d'Orléans, d'appuyer un étai pour consolider jusqu'à Pâques sa maison, contiguë à la vêlerie de la Porte-Gordaine, moyennant 9 livres tournois de dédommagement. — Marché de Claude Collas, maître cordier, qui s'engage a faire pour Paul Sandrier et Philippe Pommier, fermiers de Lignières, moyennant 55 livres tournois, un filet de pêche dit *cullasse*, ayant 15 pieds de hauteur et 24 pas de large. — Vente à André Louis, marchand-sassier à Bourges, par Louis Quenelle, son confrère de Rouzay en Normandie, de 50 douzaines de toiles de crin, 20 pièces de

quintain assorties, 50 douzaines de chapeaux de paille et 15 mains de papier marbré, aux prix de : les toiles : 70 livres; les chapeaux, 32 sous la douzaine, et le reste, suivant convention ultérieure.

E. 1565. (Registre.) — In-4°, 209 feuillets, papier.

1669. — Marché par lequel Robert Fèvre, vigneron à Saint-Germain-du-Puy, s'engage, pendant trois ans, à façonner et provigner « jusques au panier », les vignes de Pierre Descloux, boulanger à Bourges, contenant six quartiers, et à les vendanger à communs frais « à la queue ou à la hotte », en recevant, pour prix de son travail, chaque année, six boisseaux de *moudure* et un boisseau de recoupes. — Contrat d'apprentissage, pendant six mois, du métier de barbier-chirurgien, pour Claude Dumon, fils d'un maître de cette profession, chez Claude Bonnet, à Bourges, moyennant la somme de 60 livres, montant dudit apprentissage. — Vente à Guillaume Defaix, marchand, par Louis Presle, laboureur à Trouy, moyennant 12 livres, d'une « cherrette à poulain, garnye de ses roues ferrées et *aiseau* de fert ». — Bail d'acense par Michelle Marast, veuve d'Antoine Belin, boucher, et agissant comme tutrice de son fils mineur, au profit de Pierre Piedcou, aussi boucher, d'un des bancs de la boucherie de la Porte-Neuve, à Bourges, moyennant 100 livres, pour l'année seulement. — Vente par Jean Grandfond, boucher, à François Abrevé, tripier, des tripes des bêtes qu'il tuera jusqu'au mardi gras, aux prix de : le ventre de bœuf maigre, 30 sous; celui de mouton, de Pâques à la Madeleine, 5 sous, et de la Madeleine au mardi gras, 3 sous; les ventre, pied et tête de porc, 46 sous. — Bail d'acense par Léonard Tallereau, fermier des halles et changes de la Porte-Gordaine, à Bourges, jusqu'à la Saint-Michel, et moyennant 100 sous, au profit de Denis Oussier, maître tripier, de la sixième place sous les halles de ladite Porte-Gordaine. — Marché passé entre Pierre Delafond et Antoine Andriveau, tous deux maîtres ciergiers, par lequel Delafond s'engage, pendant un an et moyennant 7 livres tournois, à remplacer Andriveau dans ses fonctions de valet de la confrérie des ciergiers, comme étant le dernier maître reçu dans la communauté.

E. 1566. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1561. — Michel Bounet. — On lit, en tête du premier feuillet, ce titre : « Papier premier des notes reçues par Michel Bounet, notaire royal ordinaire en Berry, institué oud. office par noble homme et saige maistre Jaques Jobert, sieur de Soupize, conseiller du Roy nostre sire, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et ce suivant la résignation à luy faicte dudict estat par Me Adenet Dorléans, procureur audict siège présidial, de laquelle institution fut par mondict sieur lieutenant général octroyé acte audict Bonnet, ce requérant, qui luy fut expédié par Me Pierre Bauchet, greffier, le troysiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante ung. »

Quittance donnée à Louis Leprat, laboureur à Marmagne, du paiement de la dot de sa cousine Catherine Leprat, mariée à Georges Roy, paroissien de Sainte-Thorette, qu'il était tenu de verser, en échange des biens immeubles de ladite Catherine, dont il avait été mis en possession à cette condition ; ladite dot comprenant 25 livres tournois; un lit garni ou 100 sous; une nappe; une serviette; une écuelle d'étain; quatre brebis *primes* ou aignelles; enfin une arche. — Commission et pouvoir donnés par Claude Prieur, marchand et fournisseur des Grenier à sel de Bourges et Chambre de Dun-le-Roi, à (nom en blanc) d'acheter en son nom, à Nantes ou aux marais les plus proches, la quantité de 25 à 30 muids de gros sel vieux, et de le conduire, en remontant la Loire, au port Saint-Thibaut ou à La Charité, avec 3 ou 4 septiers de sel blanc pour le fournissement desdits Grenier et Chambre. — Bail d'acense pour trois ans, à Jean Aubery, tabellion royal à Châtillon, par Maurice Hullin, notaire, commis à l'exercice du greffe de l'Élection de Berry, des revenus dudit greffe dans le ressort de Châtillon, moyennant 40 livres tournois par an. — Marché par lequel Jean Bigonneau, voiturier, s'engage à amener de Lyon à Bourges, chez François Robinet, marchand apothicaire, « toute la marchandise de drogueryе et espisserye que ledict Robynet entend se fornir et achapter en la ville de Lyon aux prochaines foyres y tenans, moyennant la somme de 42 sous 6 deniers le cent pesant. — Donation réciproque entre vifs de Robert Corbiu, sieur de Boissereau, et Jeanne Alabat, sa femme, de tout ce qu'ils possèdent ou pourront posséder, au cas qu'ils n'aient pas d'enfants. — Foi et hommage à Antoine de Baudin, écuyer, sieur de Malçay, par Jacques Hervé sieur de Palin et du Châtelier, secrétaire du Roi et de la Reine de Navarre, à cause du pré de l'Échencau, sis dans la paroisse de Saint-Denis-de-Palin, et relevant dudit Malçay. — Sommation aux représentants du clergé de Bourges, par François Decestain, fermier des décimes et autres deniers levés sur ledit clergé, d'accepter pour sa caution dans la levée de cette imposition le sieur Laurent Auclerc, qu'il présente à cet effet.

E. 1567. (Registre.) — In-4°, 270 feuillets, papier.

1562. — Quittance pour Claude Prieur, fournisseur du grenier à sel de Bourges, par les frères Nicolas Ballan, de

Tours, lesquels lui avaient vendu 150 muids de bon sel vieux, mesure de Paris, des marais de l'abbaye et non de ceux de Guérande, rendu à Bourges au port de la Chappe, « vingt et un muids pour vingt », et au prix de 45 livres 10 sous le muid. — Vente, moyennant 7 livres, par Louis Rodier, coutelier, de deux soufflets « servant à forge », à Antoine Arnault, maître serrurier à Bourges. — Obligation par Claude Prieur, envers Laurent et Pierre Cormenier, de la somme de 120 livres tournois, pour fourniture par eux faite de 100 peaux tannées de bœuf et 30 de vache, régulièrement marquées « d'une marque de cueur ouvert ». — Bail d'acense par dom Melchior Sestier, religieux de l'ordre de Cluny, curé de Pandy, à Léonard Boyer et Gilles Bethoin, prêtres, pour une année et moyennant 60 livres, des revenus, émoluments et oblations de la cure de Pandy. — Sommation de Jeanne Clergesse, veuve Vorchay, à Jeanne Rousseau, de lui remettre, contre versement du prix du dépôt, les effets par elle engagés chez ladite Rousseau et consistant en une robe de drap violet, bordée de passement de même couleur, et une cotte de drap rouge, doublée de poulengy par le haut et, par le bas, de frise bleue, ayant le corps de camelot changeant, bordé de passement violet; objets que ladite Rousseau nie avoir reçus en gage. Dont acte. — Déclaration faite aux époux Corbin, par Martin Langevin, maître paumier du tripot de *Bel-Ébat*, qu'il tient d'eux d'acense, que « par le moyen de la fortune à luy survenue par les guerres de naguères estans en ceste ville », il ne peut plus tenir ledit jeu de paume, et qu'il renonce au bail qui lui en a été fait par eux. — Protestation par Claude Doullé, écolier en l'université de Bourges, et Catherine Gougnon, veuve Doullé, sa mère, ladite protestation s'appuyant sur le rapport d'un couvreur et d'un maçon, choisis comme experts, au sujet du danger que fait courir à leur maison, située rue Charlet, à Bourges, l'état de dégradation des constructions voisines, par suite du dernier siège de la ville.

Nota. — On lit, sur la garde du registre, la note historique suivante : « Le mercredi vingt septiesme jour de may, vigille de Fête-Dieu, l'an mil cinq cens soixante deux, entre les cinq et six heures du matin, sont entrez en armes en la ville de Bourges le nombre de deux cents hommes ou environ estans à cheval, et sont entrez par la porte Sainct Ambroys soubs la conduite de monsieur de Lorge, conte de Mongomery; (et) furent abatuz tous ymages des Temples. »

La fin de cette aventure se lit au f° 77, sous cette forme : « Le premier jour de septembre mil cinq cens soixante deux le roy Charles entra en la ville de Bourges, qu'il tint fort troys sepmaines. »

E. 1568. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1561-1563. — Enquête sur la demande de Didier Simonin, écolier en l'université de Bourges, de laquelle il résulte qu'un de ses condisciples, Frédéric Géniol, étant tombé malade de peste à Bourges, et étant sans ressources, ledit Simonin lui avait prêté quelque argent, et avait en outre emprunté pour lui et sur gages à son hôte Claude Bridard, procureur, un angelot de valeur de 4 livres 5 sous, qu'il avait dépensé en remèdes pour le malade, aujourd'hui décédé, sans que le père de ce dernier ait voulu lui en tenir compte. — Testament de Charles Cotard, régent en ladite université. — Autre, de Léonard de Malleray, écuyer, seigneur de Lavalette, près Boussac. — Enquête pour constater s'il est vrai, comme le prétend Pierre Jaupitre, que, lorsqu'il entra en apprentissage pour deux ans, chez feu Étienne Marchaut, chaussetier à Paris, moyennant 20 écus, dont moitié aurait été versée, la convention des dix derniers écus était fictive et ne devait pas recevoir d'exécution de paiement, ainsi qu'il avait été verbalement arrêté avec ledit Marchaut. — Acte d'assemblée des fabriciens et paroissiens de Notre-Dame de la Fourchaud et de Sainte-Croix, à Bourges, pour délibérer sur les affaires de la paroisse. — Sommation faite à Thomas Innocent, maître barbier à Bourges, par Jean Forneau, apprenti chez Alain Innocent, père dudit Thomas, de continuer son apprentissage commencé chez ledit Alain, et aux mêmes conditions; ce qui est accepté par ledit Thomas. — Sommation par Guillaume Netoli, marchand florentin, agissant comme procureur de Lucrèce Cavalcante, veuve du général d'Albène, et autres ses compatriotes, à Raimond de Castaing, receveur général à Bourges, d'avoir à lui délivrer le quartier de juillet d'une somme de 28,905 livres assignée sur la recette de Bourges; auquel Castaing répond que, loin de pouvoir satisfaire à cette demande, il ne sait comment acquitter les autres assignations mises sur ce quartier, « à cause de la peste qui est si grande en ces pays qu'elle a rendu les villes et champs inhabitables, et ne peult riens recouvrer des revenus particuliers de ce dict pays de Berry ». — Protestation par Guillaume Brochet, trésorier de l'extraordinaire des guerres, contre Jean Destrappes et François Olivier, commis à l'exercice de la recette générale à Bourges, pour défaut de versement de 3,060 livres tournois, faute de laquelle somme « le service de la Majesté du Roy étoit retardé ». — Vente par André de Baugy, mesureur du grenier de Sancerre, à Clément Gaultier, contrôleur des deniers communs de la ville de Bourges, et à Jacques Dedelay, marchand, de 87 tonneaux et demi de vin clairet de Sancerre et des environs, moyennant 850 livres tournois. — Déclaration de

deux témoins qui attestent que, depuis deux mois qu'il est emprisonné dans la tour de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, Adrien de Vyet, archer de la compagnie du duc d'Orléans, y a contracté une maladie « dont il n'est encores guéry ». — Sommation faite au maire de Bourges, Jérôme Chambellan, par André Depardieu, pour obtenir l'entérinement des lettres par lui obtenues du Roi pour l'exercice des fonctions de greffier de l'Hôtel de Ville. — Testament olographe de Pierre de Sauzay, chanoine de Saint-Étienne, à Bourges. — Acte d'assemblée des maîtres et compagnons tondeurs de Bourges, pour la confirmation, à Jean Lauverjat, de la qualité de procureur de leur communauté.

E. 1569. (Registre.) — In-4°, 630 feuillets, papier.

1563. — Contrat de mariage de Charles Jabin, sieur de Lorcène, archer de la compagnie du prince de la Roche-Sarnin, fils de Mesmain Jabin, sieur de la Ruarde, près Orléans, et de damoiselle Geneviève de Bezebonde, avec Antoinette, fille de feu Guillaume Alabat, sieur du Coteau, et de Madeleine Aultin; à laquelle le futur constitue, en cas d'absence d'enfants, un douaire viager de 200 livres tournois, et à qui sa belle-mère fait don du lieu des Cassines et d'une vigne, près d'Orléans. — Foi et hommage par Collette Gassaut, veuve de Pierre Alabat, de Mérolles, à la duchesse de Berry, de ladite terre de Mérolles, dépendant de la châtellenie de Lury et relevant de la grosse tour de Vierzon. — Abandon fait par Gabriel Villatier, boucher, à son confrère Yvonnet Mallier, de trois chevaux, dont un sous poil bayard et les deux autres sous poil noireau, avec leur harnais et la charrette, garnie de roues ferrées, pour l'acquitter d'un prêt de 60 livres à lui fait par ledit Mallier. — Marché par lequel Georges de la Salle, chevaucheur d'écurie et maître de poste à Bourges, s'engage envers le sieur Amable Bertesche, payeur de la compagnie de M. d'Estrée, à conduire à Orléans, au logis du *Barillet*, un caque rempli d'argent et déposé dans l'hôtellerie de l'*Écu de France*, à Bourges. — Contrat d'association par Louis de Comminges, marchand à Bourges, de Pierre Desfossés, procureur en cour ecclésiastique, et Mathieu Gendrat, sergent des eaux et forêts, à la ferme à lui adjugée pour 485 livres de la paisson de la forêt Le-Roi ou de Haute-Brune, à condition qu'ils verseront, chacun pour sa part d'associé, 160 livres 13 sous 4 deniers. — Quittance d'Étienne Bardoux à son confrère Robert Reduyt, en reconnaissance d'un paiement de 7 livres, restées dues sur 65 livres tournois, prix de la vente de deux milliers de fer, tant en fers neufs de cheval que de *defferrés*, fer en barres et en carré. — Vente à Jacques Meignan, peintre et vitrier, par Perronnelle Meignan, veuve de Claude Guyard, aussi peintre et vitrier, et pour le prix de 12 livres 10 sous, « d'un marbre de *profile* (porphyre?) rouge et d'ung *royt* à tirer le plomb, servans audict mestier de paintre ». — Autre vente à la veuve Chavelot, de Bourges, par Guillaume Leclerc, baucheton et laboureur à Boisbelle, de 54 toises d'écheneaux de bois, à raison de 7 sous 6 deniers la toise. — Acte de désistement de promesse de mariage entre Étienne Pélaut, parcheminier, et Agette Bardet, le désistement basé sur ce que le père dudit Pélaut n'assistait pas au *préparlé* qui avait eu lieu préventivement entre les parties, lesquelles « se seroyent trouvées de deux oppinions pour vivre en paix et union en mariaige l'une avec l'autre pour leur religion différente ». — Convention entre Jacques Gibieuf et Jean Charrier, tous deux marchands chaussetiers, se devant l'un à l'autre, Gibieuf, 4 livres tournois pour vente d'une cappe d'étamet noir, et Charrier, 25 sous pour vente d'un manteau de drap noir *supporté*, desquelles sommes chacun d'eux promet de satisfaire l'autre *quand il sera prêtre, mort ou marié*. — Déclaration par François Fouquin, fournisseur du grenier à sel de Sully-sur-Loire, de la diminution par lui obtenue sur sa ferme, en vertu de lettres royales, de 360 livres 4 sous 8 deniers pite, sur un quartier de sa ferme, montant à 708 livres 15 sous tournois, sur laquelle le receveur de Bourges n'a touché que 348 livres 10 sous 4 deniers. — Démission par maître Pierre Devillage l'aîné, entre les mains du chancelier de la duchesse de Berry, de son office de greffier des eaux et forêts du duché, en faveur de son fils, Pierre jeune, praticien. — Vente par Claude Lamoignon, marchand et échevin, à Bourges, à François Seigneury, teinturier, de 26 balles de pastel de Lauraguais, au prix de 22 livres tournois la balle.

E. 1570. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1563. — Affaires de l'abbaye bénédictine de Saint-Sulpice-les-Bourges. — Bail de ferme pour trois ans, par l'abbé, prieur et curé primitif de l'église de Salbris, à Jean Caillat et à son frère Simon Caillat, marchand audit lieu, des revenus temporels, dîmes, rentes et autres revenus de ladite église, moyennant 120 livres tournois, six chapons et une charge de poissons par an. — Autre bail à ferme des dîmes de lainage et charnage de la paroisse de Civray-la-Champenois, sauf le dîme des cochons, pour un an et moyennant 130 livres, au profit de Jean Henriet et Sernin Brisset, laboureurs. — Autre, des trois moulins à blé et du moulin à draps, appartenant à l'abbaye, sur la rivière d'Yèvre, à Claude Tauvenet, meunier, pendant un an, moyennant 240 livres tournois. — Autres baux des dîmes, terrages et novales de Dames, Vasselay, Allogny, Saint-Éloy-de-Gy. —

Marché pour cinq ans, de l'abbé avec la famille des Rousseaux, foulons, pour le lessivage et nettoyage du linge et des étoffes de laine de l'abbaye, aux conditions suivantes : 25 livres tournois par an pour les *buies* (lessives) et 12 livres pour le lavage à la rivière, plus une queue de vin pur, un septier de blé *mestou*, 12 douzaines de fagots et 12 charretées de gros bois, enfin l'abandon de toutes les cendres faites dans les foyers des religieux.

E. 1571. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1564. — Procès-verbal de visite d'experts dans les maisons sises à Bourges et appartenant à la jeune Marie, fille mineure de feu Jean de Cambray, sieur de Foulleray, à la requête de son oncle et tuteur J.-J. de Cambray, conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel et chancelier de l'église de Bourges. — Sommation par Noël Herment, cordonnier, à son confrère Jean Robert, de lui livrer la paire de chausses qu'il lui a vendues, moyennant 12 écus soleil, lesdites chausses d'estamet, découpées par le haut, avec broderies de plusieurs couleurs, et les bandes doublées de satin jaune ; ce que ledit Robert refuse de faire sans une caution suffisante, « attendu que ledict Herment s'est déclaré mineur et qu'il se vente qu'il a neuf ou dix procès ». — Autre sommation par Jean Monnet, fermier du prieuré-cure de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, à frère Jacques Delaville, prieur de l'abbaye de Saint-Ambroix, d'abandonner sa prétention de dire au grand autel de ladite église sa messe du jeudi matin. — Vente à Claude Prieur, marchand à Bourges, par Germain Dorguin, procureur de la châtellenie de La Châtre, agissant au nom du sieur de La Châtre, Jean Daumont, chevalier de l'ordre du Roi, de cinq pièces de vaisselle d'argent, savoir : 2 petits barreaux, 2 pots et un bénitier, au prix de 948 livres 15 sous, soit à raison de 17 livres le marc, immédiatement payé en 200 écus soleil, 50 écus pistolets et le reste en testons et douzains. — Sommation par Jacques Thévenet, ingénieur du Roi, entrepreneur des ponts de Mehun-sur-Yèvre, à Vincent Delacroix, élu en Berry, qu'il ait à se transporter sans retard dans le lit de la rivière à l'endroit où doivent être faites les assises du pont, et où l'eau a été épuisée, pour juger de l'opération avant que l'eau soit revenue. — Procès-verbal d'assemblée des fabriciens de Sainte-Croix à Bourges, pour nommer deux procureurs de la fabrique, dans laquelle sont choisis à cet effet Christophe de Boisrouvray et Jean Curie, avocat et procureur au présidial de Bourges. — Déclaration au prieur de Notre-Dame de Salles, par Philippe Douceron, au nom de Guillaume Floretta, étudiant en l'université de Paris, des lettres qui lui accordent une chanoinie et prébende dans ledit Chapitre.

E. 1572. (Registre.) — In-4°, 555 feuillets, papier.

1564. — Vente par Jean Doigny, Julien et Jean Mites, carriers, à Martin Tandegué, marchand à Bourges, de cinquante quartiers de pierres des Averdines, d'une longueur de deux pieds sur un pied de parement, moyennant 100 sous tournois. — Bail d'acense pour sept ans, à Étienne Bureau et Étienne Richier, prêtres, par Jacques de Cambray, chanoine de Saint-Étienne et chancelier de l'église de Bourges, de son prieuré-cure de Blancafort, moyennant 400 livres tournois par année. — Fondation d'un obit dans l'église cathédrale par Pierre de Sauzay, chanoine de ladite église, avec les services solennels accoutumés, pour quoi il lègue la somme de 120 écus d'or soleil. — Décharge donnée par Me Guillaume Couriou, procureur à Bourges, à Jean de Boisrouvray, après sa reddition de comptes de curatelle. — Vente par Guillaume Leclerc, *baucheton*, dans la paroisse de Boisbelle, à Simon Colas, couvreur à Bourges, de deux grosses de sabots de toutes tailles, pour le prix de 10 livres tournois. — Contrat d'apprentissage, pour deux années, du métier de peigneur et cardeur, pour Claude Hulbert, chez Jean Lore, avec cette condition que, à l'expiration de son temps, ledit maître donnera audit Hulbert une provision d'outils, peignes, cardes, brisoires, une paire de souliers et une paire de chausses de drap, « avec le bas aussy de drap ». — Autre bail d'apprentissage, pendant deux ans, du métier de paumier, pour Thomas Langevin, chez Vincent Lebeuf, lequel, sans exiger aucune somme de son apprenti, sera tenu de lui fournir le costume nécessaire à l'exercice de la profession. — Bail d'acence de la commanderie de Saint-Jean de Châteauneuf, pendant trois ans et moyennant 100 livres par an, à Jacques Jaupitre, sieur de Vaugibaut, par Hugues de Nagut, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, procureur général de l'ordre. — Quittance au profit du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, par maître Antoine Sautereau, commis de la recette des décimes, de la somme de 945 livres, par les mains de maître Guillaume Doullé, commis à la recette des deniers provenant du rachat des biens temporels de l'église aliénés. — Pareille quittance de 580 livres tournois, signée par Jean de Gamaches, sieur de Jartin, et Pierre Collasson, procureur du roi au bailliage de Dun-le-Roi, au profit du chapitre du Château-les-Bourges. — Accord entre partie des paroissiens de Saint-Julien, La Chapelle-Moine-Martin et autres, pour le cas de vente par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, des bois dits les bois de Ruines, dans lesdites paroisses. Si un ou plusieurs d'entre eux s'en portent acquéreurs, ce sera au nom d'eux tous, qui se partageront ensuite, chacun pour sa part, la totalité desdits bois vendus. — Acte de foi et hom-

mage par Denis Dalivet, sieur de la Geneste, fils de feu Jean Dalivet, avocat au présidial de Bourges, du bois dit la Petite-Forêt, relevant de la couronne à cause de la grosse tour de Vierzon. — Bail d'acense pour sept ans, et au prix de 600 livres tournois, des revenus de l'abbaye de Notre-Dame de la Colombe, au diocèse de Lyon, au profit de Philippe de Valenciennes, marchand à Saint-Benoît-du-Sault, par messire Jean de Vulcob, abbé commendataire de ladite abbaye, ledit de Valenciennes devant, outre le prix stipulé, fournir pour quatre prêtres de l'abbaye 45 septiers de seigle, 4 septiers 6 boisseaux de froment, 9 pipes de vin, plus 27 livres tournois et un vêtement de novice, enfin 30 sous par an au barbier des religieux. — Arrangement entre Bérengon d'Airolles, commis à la recette générale de Languedoil, à Bourges, et sa femme, veuve en premières noces de Jean de Cambray, sieur de Fontillay, d'une part, et de l'autre, Jacques de Cambray, chancelier en l'église de Bourges, tuteur de sa nièce, fille dudit Jean, au sujet de la restitution de la dot de la mère de sa pupille, montant à 4,500 livres tournois, plus son douaire de 60 livres de rente, et encore les intérêts de cette somme, comme deniers dotaux, à raison du denier douze depuis le décès du premier mari. — Compte de tutelle rendu par ledit chancelier de Cambray à sa pupille, Marie de Cambray, avant sa majorité, et sur la demande de la famille, pour aviser, en conséquence, à la liquidation de la succession paternelle dont le passif excède l'actif.

E. 1573. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1566-1567. — Procès-verbal de visite de la métairie et du pressoir de Fussy, dans la paroisse du même nom, provenant de feu Jean de Cambray, et vendu, avec faculté de rachat perpétuel, à maître Bérengon d'Airolles, mari de la veuve dudit de Cambray, ladite visite faite à la requête de Jean-Jacques de Cambray, frère du défunt, et chancelier de l'église de Bourges. — Vidimus d'une lettre du 13 mars 1513, pour la réception de Anne Alabat, femme de Jean Lamoignon, lieutenant général du prévôt de Bourges, et fille de feu Louis Alabat, avocat en cour laie, et monnayer en la monnaie dudit Bourges, comme maîtresse de ladite monnaie du serment de France, étant « de droicte ligne de Monnoye ». — Procès-verbal de tournée des visiteurs des chairs dans les quatre boucheries de la Porte-Gordaine, Porte-Neuve, Porte-Ornoise et Saint-Ursin, à Bourges. — Vente aux enchères par ses héritiers des meubles de Mathieu Tabourier. — Information judiciaire sur les mauvais traitements subis par Jean de la Perrine, religieux de l'abbaye de Saint-Satur, de la part d'un autre moine Jean Dorléans, aidé de son serviteur Jean Poupelin.

E. 1574 (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1568. — Information criminelle contre frère Jean Fauchère, moine bénédictin de Saint-Sulpice-les-Bourges, accusé d'avoir, « estant en furye et collere », déchargé sur le « chagnon du col » de Jean Bellineau, entrepreneur de maçonnerie, un coup de pince de fer, duquel coup ledit Bellineau « seroit au mesme instant décedde ». — Sommation faite à maître Louis Hilaire, receveur de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, de rendre ses comptes de l'exercice de sa charge. — Location à Pierre Desfossés, maître praticien, par Claude Bornat, poudrier, pendant six mois, « d'une poesle ronde à deux portans, appelée *paryot* pour servir à faire pouldre à canon », moyennant la délivrance de 2 livres de poudre. — Acense par les fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché à deux paroissiens de Sainte-Lunaise, des dîmes de blé et autres grains, appartenant à la fabrique dans ladite paroisse, moyennant deux muids de blé, par quart froment, seigle, marsèche et avoine. — Acte d'assemblée des habitants du quartier de Saint-Sulpice, à Bourges, pour élire huit notables du quartier, appelés à faire partie des 32 conseillers de la ville. Élection, comme conseillers municipaux, de Jean Jaupitre, Martin Tendegué, Claude Lamoignon, Pierre Carroy, François Pognet, dit Simonnet, Jean Desdril, Jacques Chauveau et François Crochet. — Sommation par Nicolas Lescalopier, receveur et payeur des gages du Parlement, à maître Raymond de Castaing, receveur général des finances à Bourges, de lui remettre la somme de 10,512 livres 16 sous pour payer un quartier des gages des parlementaires. — Prise solennelle de possession du lieu et seigneurie du Coteau, dans la paroisse de Preuilly, par Jacques Berthet, procureur au présidial de Bourges, agissant au nom de demoiselle Anne Bochetel, veuve de Guillaume Alabat, seigneur dudit Coteau, et avocat audit présidial, et en vertu de la donation par lui à elle faite dudit lieu.

E. 1575. (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

1568. — Vente, pour le prix de 25 livres tournois, par Pierre de La Faye, tourangeau, en garnison à Bourges, au profit d'André Morin, soldat, « soubs la carcharge » du capitaine Marini, dans la grosse tour de Bourges, de la moitié de quatre boisselées de chenevière indivise entre lui et ledit Morin, et appelée la Croix-de-Bois. — Bail d'acense, pour trois ans, par frère Jean de Vallins, commandeur de Sainte-Anne et de Celles-sur-Nahon, à Mathurin Barreau, de la Verrie, paroisse de Pellevoisin, et à Damien Tallant, du Puits-Saint-Genoux, paroisse de Celles-sur-Nahon, des revenus de la

commanderie dudit Celles, moyennant 110 livres tournois chaque année. — Autre acense, pour cinq ans, par Antoine Bidaut, chanoine de Saint-Étienne et prieur du prieuré de Notre-Dame de la Comtale, à Jacques Berthet l'aîné, procureur au présidial de Bourges, et Jacques Vetelay, marchand, et moyennant 600 livres tournois, des revenus dudit prieuré de la Comtale. — Contrat d'apprentissage du métier de tisserand en draps, pendant quatre ans, pour Christophe Lambert, chez François Rogier, qui sera tenu de loger, nourrir et entretenir de chaussures ledit Lambert, sans mention d'aucun déboursé de la part de ce dernier. — Récépissé par Jacques Pigné, marchand, à Aubigny-sur-Nère, et fermier de la terre de Sainte-Montaine, dépendant du prieuré de La Charité, du terrier de ladite seigneurie, à lui remis par Pierre Carroy, bourgeois de Bourges, et dernier fermier dudit Sainte-Montaine. — Quittance par Jeanne Rollet, femme de Pierre Hérault, archer en la maréchaussée de Berry, de la somme de 61 livres 1 sous 6 deniers, à elle due par Jacques Bochetel, sieur de Brouillamenon, et sa femme, pour ses longs et continuels services dans leur maison; ladite somme représentant ce qui lui était dû, après déduction faite des sommes qu'elle avait touchées et dépensées comme économe de la dame Brouillamenon, surtout pendant une absence de celle-ci voyageant en Angleterre.

E. 1576. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1569. — Acte de réception, comme maître barbier, du compagnon Étienne Innocent, fils de feu Alain Innocent, maître barbier-chirurgien à Bourges. — Sommation de la veuve de François Minereau, procureur au présidial de Bourges, à la veuve de Guillaume Minereau, par laquelle elle lui expose « que, par plusieurs fois, il a esté amené en son logis la quantité de huict porceaulx qui estoient en la maison du Chastellier, qui a appartenu audict deffunct maître Françoys Minereau, afin de iceulx partir entre elles », ladite veuve Françoise ayant droit à un tiers dans le partage et l'invite à venir y procéder, si mieux elle n'aime les laisser vendre au marché et partager après la vente. — Sommation par Denis Vivant, fermier du droit du treizième du vin vendu en détail à Bourges, à Claude Audet, associé par lui à ladite ferme pour un quart, lui exposant que, en raison des troubles, il s'est fait décharger par les élus d'un huitième du prix de ferme, ce dont a appelé la mairie de Bourges à la Cour des aides, et l'invitant à s'associer à la cause et nommer un procureur à l'effet de la poursuivre en commun. — Autre sommation par Robert Dupereuzeau, procureur au présidial et notaire royal à Bourges, faite à François et Pierre Montagu, père et fils, avec lesquels il avait traité de ses offices pour le prix de 650 livres tournois, à la charge qu'ils feraient recevoir ledit Pierre, ce qu'ils n'ont pas fait, leur offrant d'en passer procuration telle qu'elle serait requise. — Élection en assemblée de quartier des huit conseillers chargés de représenter celui de Saint-Sulpice au conseil de la ville. Noms des élus : Jean Jaupitre, Claude Lamoignon, Jean Dedril, Martin Tendegué, Pierre Carroy, François Pognet, Jacques Marchand et Louis Pabot. — Acense pour un an, par le prieur de La Charité, à Guillaume Villenat, laboureur, du four banal de la seigneurie de Chanfraut, paroisses de Saint-Florent et Saint-Caprais, par année, moyennant neuf septiers de grains, mesure de Bourges, chaque année, et par tiers froment, seigle et marsèche. — Délibération des fabriciens de Saint-Pierre-le Marché, qui décident que, en considération du zèle et des prédications du curé de l'église, il lui sera alloué 10 livres en témoignage de satisfaction. — Acte requis du notaire, par Philippe Pabot, marchand, pour constater l'empêchement où il a été de faire sortir de la ville deux voitures d'avoine, par lui vendues à Orléans, malgré l'autorisation spéciale qu'il en avait obtenue du gouverneur de Bourges.

E. 1577. (Registre.) — In-4°, 330 feuillets, papier.

1569. — Contrat d'apprentissage, pendant deux ans, pour Jean Dordonnat, chez Jean Maranjon, tailleur-couturier, moyennant le prix de 20 livres tournois. — Acte de foi et hommage fait à Françoise Danlezy, veuve de François Dupuis, sieur d'Avor, Farges et Boisbouzon, par Yvonnet Prudhomme, lieutenant du premier barbier du Roi, à Bourges, à cause de l'acquisition par lui faite, de Nicolas de Charpaigne, sieur de la Vèvre, du dîme de grains, lainage et charnage, pois, fèves et *cheneveu*, appelé le dîme de Ferrières, levé dans les paroisses de Farges et Savigny, et relevant de ladite dame, comme tutrice de ses enfants. — Autre foi et hommage à la même, par Jean Bridard, enquêteur au bailliage de Berry, à cause de Claude Ragueau, sa femme, pour le lieu, manoir et métairie du Grand-Aubilly, situé paroisse d'Avor, et relevant de cette dernière seigneurie. — Bail d'acense pour trois ans, par François et Henri Lemaréchal, greffiers civil et criminel du bailliage de Berry, au profit de Nicolas de Gannay, procureur au présidial de Bourges, du revenu desdits greffes, moyennant 1,200 livres tournois par année. — Contrat d'arrentement d'héritages appartenant à l'abbaye de Saint-Ambroix, consenti à Jean Poupardin par l'abbé, à l'effet de satisfaire à l'imposition d'une taxe de 700 livres tournois mise sur ladite communauté, à la suite des lettres patentes de 1563 autorisant, à cet effet, les ventes ou arrentements des biens des bénéfices

avec faculté de rachat. — Convention établie entre messire Louis de Lamer, abbé commendataire dudit Saint-Ambroix, et ses religieux, par laquelle l'abbé s'engage à fournir, pour la nourriture des moines, 5 muids et 8 septiers, mesure de Bourges, de blé, moitié froment, moitié seigle, dont 8 septiers par religieux, 4 septiers pour le novice et les serviteurs; plus 19 tonneaux de vin récolté par l'abbaye, plus un tonneau de râpé pour chacun des religieux, le novice et les servants, un tonneau pour le vin de la messe et un autre pour les « survenans »; plus 250 livres tournois pour la *pidance*, à raison de 30 livres par religieux, et pour les deux servants et le novice, chacun 15 livres; le tout payable par quartiers; plus 16 livres de gages à chaque servant; plus, à chaque moine, 12 livres et 6 livres au novice pour la vêture d'hiver; plus 65 livres pour le bois de chauffage; plus 20 livres pour les maladies; plus 4 porcs gras à la Saint-Martin d'hiver, avec 4 minots de sel; 4 boisseaux de pois (baricots) et autant de fèves; plus 10 livres argent pour la cuisson du pain; 20 livres pour le blanchissage; plus 6 septiers de blé méteil pour le barbier « qui fait les *ratures* des dits religieulx et novisse »; plus 9 livres tournois et une queue de vin « pour les gaiges du bâonnyer et cousturier qui rabille les habillements desdits religieulx »; plus cent sous tournois au vigneron chargé de tailler les treilles; 4 boisseaux de froment pour faire le pain à chanter; enfin 90 poules, données par tiers à la Saint-Michel, à Noël et à la Purification de la Vierge. — Détail des bijoux et pierreries entrant dans le lot de chacun des deux héritiers de Jean Batailleau, marchand lapidaire à Bourges : 1° dans le lot d'Olive Debrielle, veuve dudit Batailleau, « deux couppes et une sallière d'argent; six quilheres d'argent; ung carquant de perles et grenats; une grande et petite bordure de taille d'épargne émailhée de blanc et de noyr; ung cordon d'or émailhé de blanc; une enseigne d'or à mettre à ung chappeau ayant ung estraing au meilheu et quatre petites vermeilhes; ung bouton d'or tailhé et émailhé de noyr; deux petits vazes, l'un émailhé de griz et l'autre de rouge; une grosse poyre faicte en poyre; ung curedan d'or ouquel y a ung ruby et une émeraulde; ung tableau d'or ouquel y a ung myrouer et une cornalyne; ung demi jon émailhé de noyr; une petite enseigne d'or; une fleur de lix garnye d'émeraudes; une croix semée de vermeilhe des deux costez; ung petit vaze de oural; vingt ung petits boutons, à chascun desquels y a une émeraulde; neuf groz botons d'or non émailhez; une bague où il y a une émeraulde; ung pendant d'or ouquel y a ung ruby émailhé de blanc et noyr; ung jaspe environné d'ung demy jon de blanc et de rouge; cinq cordes et demye de perles de semences avec autres petites semences de perles; ung tableau d'argent doré avec les chastres d'or, garny de pierres; deux bordures d'argent doré; une coupe avec son convescle de cristal, garnye d'or; douze anneaulx; une grosse pierre d'agathe; une aulnisse (?) faulce et ung bouthon. Ensemble la moityé des pastynostres inventouriées avec les hoppes, les bérils et autres petites pierres; les foy d'agatte; trois petits camaieulx de pourcelyne et deux d'agathe ». 2° Dans le lot de Georges Sarrazin, praticien, marié à Perrette Batailleau, sont compris : « deux couppes; une salière et six cuillers d'argent; ung carquant de perles et grenaz; deux bordures, l'une grande et l'autre petite, faicte de fil; une corde de canon d'or esmailhé de noir; vingt quatre bouthons esmailhez de blanc et noir; deux cordes de gerbes d'or avec six patinostres de fil; deux petits boutons estempez; une petite corde de fer d'essucsette estempez; ung petit pendant d'or, onquel y a ung estrain avec quatre vermeilhes; une enseigne où il y a ung censson; ung pendant d'oreilhe où il y a six vermeilhes; une grosse poyre en façon de poyre; ung curedant d'or auquel y a un rubi et émeraulde; une enseigne en laquelle y a une bataille émailhée de blanc et noir; ung pendant ouquel y a une cornaline et troys perles au bout; ung aultre pendant onquel y a troys strains, troys nacles de perles; ung pillier émailhé de blanc et noir; une fleur de lis d'émeraudes; une marque garnie de petites perles, et dix huict petits boutons de esmeraudes; plus neuf bouthons d'or non esmailhés, avec quelques autres petits bouthons. Plus une pomme en laquelle y a des estrains apoinctés; un pendant de nacles de perles, autour duquel y a des dyamens, rebis et émeraudes; cinq cordes et demye de perles de semence; aultres petites semences de perles et environ vingt ou vingt cinq grosses perles; plus un tableau d'argent doré enrichy de pierres faulces; une paire de patinostres de lapyz garnys de marques et gerbes d'or; plus un tableau d'argent doré de fil; ung moulhouer et sept patinostres d'argent doré; quatorze enaulx; une aulnisse faulce; deux pierres de cristal et une olive d'agathe; deux bérils; troys foy d'agathe; troys yeulx de chat; trois camayeulx de porcelyne, et la moytié de vingt une pièces d'or estranges ».

E. 1578. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1570. — Information faite à la requête de Nicolas de Gannay procureur au bailliage de Bourges, « pour la vérification de ses facultez, biens et moyens de vivre ». — Acte d'arpentage par Jean Darné, arpenteur juré, pour le prieur de la Charité-sur-Loire, d'un bois « estant en dégâts », et dit le Bois-Pineau, dans les paroisses de Saint-Florent et Saint-Caprais, par années. — Vente, moyennant 7 livres 10 sous, par Philippe Lechat, vigneron, à Simon Colas,

couvreur, de deux queues grosses « quelque peu plus de moyrun », de vin récolté aux vendanges prochaines. — Procuration donnée à Guillaume Debrielle, avocat au présidial de Bourges, pour, au nom des héritiers de feu Jean Batailleau, marchand lapidaire à Bourges, aller en leurs noms requérir de Guillaume de Lapoterie, procureur en Parlement à Paris, de faire, en présence de notaire, ouverture d'un coffre commis à sa garde et renfermant tous les joyaux et les pierreries laissées à Paris par le défunt. — Procès-verbal de visite, provoquée par les PP. Carmes de Bourges, d'un maçon, d'un couvreur et d'un charpentier dans leur couvent, pour constater le grave danger résultant pour leurs bâtiments de l'installation par la mairie d'un atelier de poudre à canon dans leur cuisine. — Vente par Bertrand Sarrazin, boucher, à Pierre Chenu, tanneur, d'une douzaine de peaux de vaches, autant de *porceline* et cent peaux de mouton, aux prix de 25 livres pour les peaux de vaches, 60 sous pour celles de porcs et 10 livres pour celles de mouton.

E. 1579. (Registre.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1570. — Accord entre les chanoines de Notre-Dame de Salles et Jacques Carré, notaire royal à Bourges, par lequel celui-ci s'engage à remplir les fonctions de greffier du chapitre, moyennant 15 livres par an, et la fourniture de papier aux frais desdits religieux. — Renouvellement par Clément Gautier, bourgeois, à Antoine Lerasle, laboureur, de la ferme, abandonnée par ce dernier, de la métairie de Touvent, avec ce surcroît de charge que, indépendamment de la paille que ledit Lerasle devra consacrer à la nourriture du cheptel du propriétaire, il devra fournir, pour celle des *aumailles* qui ne sont pas en cheptel, 200 gros boiteaux de paille à liens de gerbes, soit cent boiteaux de seiglat, trois quarterons de boiteaux de fromental et un quarteron de boiteaux de marceschat. — Engagement pris par René de Malleret, sieur de Lussat, de verser au sieur de Saint-Janvrin, la somme de 1,200 livres à lui due, pour désintéresser de pareille somme Jacques Bochetel, sieur de Brouillamenon, lequel, pour cette somme, avait fait emprisonner Pierre Basset, garant dudit sieur de Saint-Janvrin. — Acte de ratification par Jeanne Alabat, veuve Lauverjat, de toutes les opérations faites en son nom par son fils Jean Lauverjat, sieur de Champroux, depuis une douzaine d'années que, en raison de l'état de sa santé, il a dû la remplacer entièrement dans la gestion de ses affaires, dite déclaration n'impliquant nullement communauté entre eux ; à raison de quoi, pour couper court d'avance à toute contestation, elle fait dresser l'inventaire ci-joint de son mobilier. — Contrat d'apprentissage, pendant trois ans, pour le jeune Prévost, chez Étienne Julliard, chaussetier, moyennant la somme de 45 livres tournois.

E. 1580. (Liasse.) — 267 pièces, papier.

1571. — Compte particulier à Jacques de Montholois, avocat en Parlement, dans le partage de la succession de ses parents Jacques de Montholois et Perrette Carroy. — Information par Jacques Doriveau, sergent royal en Berry, à la requête de maître Philbert Roux, receveur du taillon en l'Élection de Nivernais, venu à Bourges pour verser les deniers de sa recette dans la caisse du receveur général, contre Jean Grosset, sergent royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui l'avait attaqué la veille au soir en lui disant : « Par le sang dieu, par la mordieu, que ledict Roulx avoit suctité les cautions de Françoys Galoppe, son beau-frère, afin d'eulx désister de la pleigerye et caution qu'ils avoient faicte dudict Galuppe, mais que par la mordieu il s'en repentiroit, disant : Par la mordyeu il fault que je te couppe la gorge. Quoy oyant ledict Roulx, creignant d'estre offencé, tant à sa personne que pour la garde de ses deniers, appella plusieurs estans logez audict logis pour tesmoings ». — Acquiescement par Jean Normandeau, maître boulanger, à la saisie sur lui faite par Pierre Mallet, sergent des eaux et forêts, d'effets de ménage, consistant en une robe de femme de drap tanné, un chaperon, une couverture de poulangis et un ciel de lit de toile, pour se couvrir d'une somme de 12 livres, prix d'une vente de quinze douzaines de bourrées, par lui faite audit Normandeau. — Certificat par Gervais Besse, docteur-médecin, et Joseph Gainnevis, barbier-chirurgien, constatant l'état maladif de Jacques Hervé, sieur du Châtelier, commissaire des guerres à Bourges, qui l'empêche d'aller à une *monstre* à Auxerre exercer son office, d'après le commandement qu'il en a reçu de Monsieur, frère du Roi. — Sommation faite à Jean Gougnon, sieur des Cloix, receveur de l'arrière-ban de Berry, au nom de messire Antoine de Damas, lieutenant de 50 hommes d'armes, baron de Mareuil, pour la restitution d'une somme de 40 livres, consignée par lui entre les mains dudit Gougnon, à l'effet d'obvier à la saisie de sadite terre de Mareuil, en raison de la contribution du ban et arrière-ban, dans laquelle il avait été compris, et dont il avait été relevé par arrêt de la Chambre des comptes. — Sommation au prieur du couvent des Augustins de Bourges, par frères Gilles Auguay et Philbert Rimbault, augustins, de les recevoir dans ledit couvent, suivant l'acte d'obédiance à eux délivré par leur provincial à Tournay. — Marché avec la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, par lequel le fermier

Denis Girault s'engage à déferrer les quatre cloches de l'église et les briser, pour qu'elles puissent être mises à la fonte, puis referrer les nouvelles cloches, le tout moyennant 70 livres tournois. — Choix fait par frère François de Mauvoisin, commandeur de Villefranche-sur-Cher, de Jean Jaupitre, sieur de Vaugibaut, bourgeois de Bourges, comme procureur dans son procès avec les commissaires pour la navigation du Cher et de l'Yèvre et la mairie de Bourges, en raison des dommages causés à la commanderie de Villefranche, par les voies de bateaux pratiquées près des moulins dudit Villefranche. — Attestation de deux prêtres du clergé de Bourges et un marchand de la même ville, natifs des environs de Montluçon, en faveur de Jean Simon, écolier en l'Université dudit Bourges, leur compatriote, aspirant à recevoir l'ordre de prêtrise, pour témoigner qu'ils ont connu la famille dudit Simon, dont ils rendent bon témoignage, et qui était, comme lui, du même pays qu'eux. — Marché des procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché avec François Petit, maître *orologeur*, lequel, moyennant 45 livres tournois, s'engage à réparer l'horloge de l'église, en refaisant la roue de rencontre, une aiguille pour le balancier et le coq dudit balancier, un *cramponnet* pour ladite roue de rencontre et les volants pour la sonnerie.

E. 1581. (Registre.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1571. — Bail d'acense pour neuf années, et moyennant 1,000 livres tournois par an, des revenus de la commanderie de Bourges, fait à Jean Tixier, aubergiste de la *Tête-Noire*, par frère Gilbert de Contremoret, dit de Marcilly, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de ladite commanderie. — Transaction entre Françoise Rogier, veuve Bithon, et Jean Estrelin, marchand à Bourges, auquel ladite veuve réclamait le montant d'une créance, héritée de son aïeul Hugues Estrelin, et motivée par un prêt d'argent par lui fait en 100 écus d'or soleil, 110 pistolets, 2 angelots et 24 livres tournois. Ladite veuve acceptant dudit Jean Estrelin en paiement 625 livres tournois, un tonneau de vin pur et une charretée de gros bois à brûler. — Marché entre le curé-prieur de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, et celui de Saint-Satur, par lequel ce dernier s'engage à remplir les fonctions de son collègue, moyennant 2 sous et 6 deniers par jour, à condition de partager avec lui la moitié du temporel, offertes, droits de funérailles, oblations, droits de baptêmes, sacrements, etc., et d'être logé dans le presbytère, où il jouira d'une chambre, avec lit garni, et un mobilier composé d'une table longue, un banc « avec sa barre, ayant une fenestre fermant à clef », 2 chaises « vollans », 2 nappes, 4 serviettes, 6 écuelles, 6 assiettes, un pot « tenant quarte », un moutardier, une aiguère, une salière, le tout d'étain ; un chandelier de cuivre, 2 landiers de fer, une crémaillère, une poêle à queue, « ung haste » (broche), une *laichefraye*, une grille à sept bâtons en fer, un poêlon, un petit chaudron en cuivre, « une paire d'*aumoiscs* (armoire) à troys fenestres (battants) », une bassie (évier), un *tynre* (cuvier), une corde à puits, un moule de pain à chanter, un verrier et un panier d'osier. — Donation de tous les biens qu'elle peut avoir, par Jeanne Alabat, veuve de Jean Lauverjat, receveur général du domaine de Berry et secrétaire de la reine de Navarre, au profit de ses petits-fils, Pompée et Jean Lauverjat, fils émancipés de Jean Lauverjat, sieur de Champroux, « pour les pouvoir entretenir aux escoles des lectres et autres sciences et vocations », et aussi en considération de ce qu'ayant, en 1563, donné audit Pompée tout le mobilier et le bétail du domaine de Champroux, cette donation s'était trouvée annulée de fait par la guerre, « parce que tant par les reistres estans en l'armée du Roy que principallement par des *vauleurs* et huguenots estans en garnison à La Chapelle-d'Angillon, Sancerre et autres chasteaux de ce pays de Berry, auroient esté emmenés, et rompu les dicts meubles et ustenciles ; ensemble vaullé, mangé et emmené tout le bestial y estant ». — Foi et hommage à Marguerite de Savoie, duchesse de Berry, par François Marchant, vicaire vivant et mourant de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à cause de la grosse tour de Vierzon, pour le bois de Noumeau, dans la paroisse de Sainte-Lunaise. — Abonnement pendant un an, et moyennant la somme de 7 livres parisis, par Pierre Desfossés, praticien, à Jean Bonnivin, homme de bras à Saint-Caprais, cautionné par Mathieu Pichon, du droit de huitième du vin qu'il vendra dans sa maison. — Bail de sous-ferme à Jacques Chagnet et Claude Ledoux, de Saint-Florent-sur-Cher, par Pierre Carroy, fermier du prieuré de La Charité-sur-Loire, pendant trois ans et demi et moyennant 50 livres, du port et passage de la rivière du Cher, à Saint-Florent.

E. 1582. (Liasse.) — 185 pièces, papier

1572. — Déclaration par Jacques Tasche, au nom de Charles de Gault, sieur de Montbenoist, dit le capitaine Cadet, gouverneur de l'Ile-de-Ré, emprisonné à Bourges, à la requête de François Thébaut, sieur de Pouligny et Villegenon, à Jean de Sauzay, plus ancien conseiller du présidial de Bourges, comme ayant agi au mépris d'une ordonnance du sieur de La Châtre, gouverneur du Berry, en ce qui concerne la garde du prisonnier, et audit Thébaut, qui répond que, « quant audict sieur de La Châtre, il le recongnoist pour lieutenant de la Majesté du Roy et pays de

Berry, mais, quant au faict de la justice, il ne congnoist aultres pour le faict dudict capitaine Cadet que messires les prévost des mareschaux, auxquels la congnoissance en est atribuée par lettres patentes du Roy, et que ledict Cadet se adresse, se bon luy semble, aux juges pour avoir justice de sa déclaration ». — Procuration donnée par Tassin Turet, grenetier de Laon, et valet de chambre ordinaire de la Reine-Mère, à Étienne Dumay, pourvu du même titre, pour toucher en son nom, chez le trésorier de ladite Reine-Mère, 180 livres tournois, montant d'une année de ses gages. — Marché par lequel Claude Vernage, faiseur d'œuvre blanche (taillandier), s'engage envers Pierre Carroy, marchand, à faire pour lui, au prix de 4 livres et demie la pièce, 96 serpes emmanchées, 12 *lochets*, 20 pics à tranche et 20 *palles besses*, en futs de boys de fresne, de troys pieds et demy de longueur ». — Autre marché pour le même, par Pierre Dian, et au prix de 6 livres la douzaine, de 8 douzaines et 5 chapeaux de feutre de laine teinte en noir, garnis de cordons de laine de couleur, plus d'un chapeau de laine fine pour ledit Carroy. — Autre, pour le même, par Jean Collebaut, cordonnier, de 101 paires de souliers de cuir de vache, à haut quartier et double semelle, au prix de 20 sous la paire; lesdites fournitures destinées « aux pionniers levez (pour la guerre) l'an présent par le Roy en ce pays de Berry », et donnés audit Carroy par une adjudication des juges de l'Élection de Bourges. — Extrait pour Philbert Roux, receveur du taillon en l'Élection de Nevers, de son compte des trois quartiers. du 1er avril au 31 décembre 1571; dépense : 9,763 livres 1 sou 2 deniers obole tournois; recette : 9,778 livres 6 sous 10 deniers obole; reste en caisse : 15 livres 5 sous 8 deniers. — Sommation faite par Jean Nicolas, de Graçay, et consorts, « commissaires au fournissement des vivres, pain, vin et chair, pour les compagnies des gens de guerre du régiment du capitaine Guerryer, naguères logé pour le réfreschissement en ladite ville de Graçay », à Étienne Millet, receveur du taillon de Berry, de leur délivrer 325 livres 13 sous 9 deniers, pour le quartier échu en janvier 1572, sur la somme totale de 6,406 livres 13 sous 2 deniers avancée par eux. — Procuration donnée (nom en blanc) par Jacques Hervé, sieur de Châtelier, pour la résignation entre les mains du Roi et du chancelier, de son office de commissaire ordinaire des guerres, au profit de Guillaume Mortier, sieur de Monteaux.

E. 1583. (Registre.) — In-4°, 256 feuillets, papier.

1572. — Contrat d'association des frères Guillaume et François Baschaut, laboureurs à Nohant-en-Goût, avec Étienne Dupuis, gendre de Guillaume, et Pierre Dumontet, beau-frère dudit Étienne, par lequel ils mettent en commun, à perte et profit, tous leurs biens meubles et immeubles, patrimoniaux et acquêts, à la charge que les enfants seront nourris aux frais de la communauté, en accordant à Françoise Ramonnet, mère de Pierre Dumontet, la faculté d'entrer dans la communauté, si elle le désire, aux mêmes conditions que les autres. — Foi et hommage, aveu et dénombrement, par Catherine Vesse, veuve de Pierre Bauchet, et sa sœur Bienvenue, femme de Me Jacques Penier, avocat à Issoudun, pour la duchesse de Savoie et de Berry, à cause de la grosse tour de Dun-le-Roi, de la terre, justice et seigneurie de Soulangis, dans la paroisse de Levet. — Transaction entre l'évêque de Limoges, messire Sébastien de l'Aubespine, et les héritiers Duban, au sujet des communautés existant entre les immeubles des deux parties, à Bourges, sur la rue Jacques-Cœur, par laquelle il est convenu que les deux jardins contigus seront séparés par un mur mitoyen, avec renonciation, de la part des héritiers Duban, à toute vue ou issue de leur hôtel sur les dépendances de celui de Limoges. — Constitution par Étienne Damours, sieur du Petit-Vauvert, receveur de la gendarmerie de Berry, à Jean Girard, sieur de Prunay, élu en Berry, pour un principal de 500 livres tournois, d'une rente annuelle et perpétuelle de 41 livres 13 sous 4 deniers. — Arrentement par Pierre Gauchier, marchand à Vierzon, à René Roullier et René Pizard, voituriers par eau à Bourges, pour 9 livres tournois de rente annuelle et 2 deniers parisis de cens accordable, d'un jardin, existant à Bourges, au faubourg de Saint-Sulpice, sur l'emplacement d'une maison à l'enseigne de *Saint-Roch*, « de naguères ruinée par les guerres ». — Bail d'acense, pour cinq ans, par messire Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges et abbé de Plaimpied, à François Chastelin, marchand, et Claude Poirier, payeur du présidial de Bourges, des revenus de ladite abbaye de Plaimpied, moyennant 1,000 livres tournois, un muid de blé méteil et un d'avoine, mesure de Bourges, 20 charretées de foin et 6 charretées de paille; en plus, les preneurs devront fournir à chacun des 8 religieux de l'abbaye, 25 livres tournois, 6 septiers de méteil, 2 tonneaux de vin pur; plus, pour tous, par an, 4 pourceaux, un muid de marsèche, 3 minots de sel, 3 boisseaux de pois (haricots), autant de fèves, 40 poules, 35 pintes d'huile, 4 douzaines de fromages, le bois de chauffage et toute la vaisselle nécessaire à leur usage et d'entretenir le boulanger et le serviteur de l'abbaye.

E. 1584. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1573. — Accord par les experts choisis par Me Noël Guyon, notaire, d'une part, et Étienne Parton et Clément Agard, marchand à Vierzon, d'autre, pour examiner les blés

vendus audit Guyon par ces derniers et par eux déposés dans un de ses greniers à Bourges, la qualité desdits grains étant contestée par lui, aussi bien que leur nature, la marsèche se trouvant mêlée d'avoine. — Marché de François Lemaréchal, général des finances en la Généralité de Languedoil, à Bourges, avec Jean Plantageste, charpentier à Nérondes, pour les réparations à faire au moulin à vent de Charbonneau, dans la paroisse d'Étréchy, qu'il doit étayer de 12 étais de 27 pieds de long et de 6 de 12 pieds ; en refaire le pied à neuf, avec de nouvelles soles, y mettre les *suventrières* qui doivent le porter ; refaire le plancher extérieur sur trois faces, dont deux complètement à neuf, ainsi que le plancher des greniers et celui du pont et l'escalier, y mettre un *bourdon* pour porter la croupe, enfin renouveler la chapelle ; le tout moyennant 70 livres tournois d'argent et 3 septiers de blé *modure*, mesure de Bourges. — Sommation faite par Jacques Bisseau, tuteur des enfants mineurs de feu Louis Danjon, à ses co-fermiers, de la terre de Chârôt et Fontmoreau, les sieurs Bruères et Divoy, les avertissant que les agneaux, compris par la veuve du défunt dans le compte rendu de l'administration des biens de celui-ci, à elle confiés, « se deppérissent chacun jour », et les invitant à s'entendre avec lui pour les vendre ou les partager. — Choix d'un procureur fait par messire François Sallat, chanoine prébendé de l'église de Bourges, pour le représenter à la prochaine assemblée du chapitre, qui doit se réunir pour l'élection d'un doyen, en prévision du cas où il pourrait être empêché d'y assister par sa famille, « la mère, frères et parents » hostiles au choix qu'il se propose de faire. — Quittance par Pierre Carroy, marchand à Bourges, au profit du receveur des tailles au comptoir de Bourges, d'une somme de 1,893 livres 10 sous, « à laquelle les habits, *utils* et équipage de cent pionnyers, un capitaine et six charpentiers, du nombre d'iceulx ordonné par le Roy estre levez au païs de Berry et estre menez et conduicts en son camp et armée estaut lors audevant de la ville de La Rochelle, avoient esté estroussez audict Carroy par messieurs les esleuz dudict Berry ». — Nomination, par les religieux de Saint-Sulpice-les-Bourges, d'un procureur pour déclarer à la commission du clergé réunie à Paris pour la reddition des comptes du rachat des biens ecclésiastiques aliénés que l'abbaye a reçu du comptable, feu Guillaume Doullé à ce commis, 1,200 livres à valoir sur la somme totale du remboursement à opérer pour leurs biens vendus. — Sommation par François Gaudrion, marchand, à Guillaume Chauvety, boucher, comme tuteur des enfants mineurs de Nicolas Chauvety, pour avoir chassé de chez lui l'un desdits enfants, la jeune Élie, à laquelle il donne asile depuis quatre mois, de lui verser la somme de 50 livres pour prix de sa pension depuis ce temps. — Marché de Claude Vernage et Jacques Clavier, faiseurs d'œuvre blanche, avec Pierre Carroy, marchand à Bourges, pour la confection de 12 *lochets*, 40 pics à trancher, 20 *palles besses*, du poids de 4 livres et demie, avec manches en bois de frêne de 3 pieds et demi de long, 2 grandes cognées de charpentier, 2 *besegues* de fer, 3 cognées moyennes, 3 *fermours* ou *cizeaulx*, 2 tarières d'un pouce et 3 d'un pouce et demi ; le tout en fer et au prix de 18 sous les pics, tranches et pelles-bêches, 14 sous les lochets, 6 sous la grande cognée et 15 sous la moyenne, 60 sous pour chaque bisaigue, enfin 8 et 10 sous pour les deux grandeurs de tarières et 6 sous pour chacun des ciseaux.

E. 1585. (Registre.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

1573. — Contrat de mariage entre Louis Descouts, contrôleur du grenier à sel de Montluçon, avec Gabrielle, fille de Jean Jaupitre, sieur de Vaugibaut et maire de la ville de Bourges, et d'Hélène de Cambray, le mariage contracté sous le régime de la communauté ; la future dotée de 20,000 livres, plus son trousseau, ce qui ne nuira en rien à ses droits de succession, le futur lui constituant, en outre, un douaire de 500 livres, en cas d'absence d'enfants, et de moitié, en cas de postérité. — Transaction entre Antoine Bigot, receveur des tailles à La Châtre, et Hugues Debigny, boucher en la même ville, poursuivant ledit receveur en paiement de 1,227 livres, à lui dues pour fourniture de viande faite, en 1569, aux hommes de la compagnie du capitaine Serrioux, en vertu d'une commission du gouverneur de Berry ; par ledit accord, la somme due à Debigny est fixée à 2,000 livres tournois, en y comprenant les frais du procès intenté à ce sujet devant l'Élection de Berry. — Bail d'acense, pour trois ans, par demoiselle Marie Tissard, veuve d'Étienne Deschamps et dame de Pâlin, au profit de Jean Arrivé, pêcheur, moyennant 20 livres tournois et 12 plats de poisson, de la valeur de 10 sous chacun, de la garenne et droit de rivière dans l'Auron, dans la paroisse dudit Pâlin, entre les moulins de Vilaines et de l'Éguillon. — Autre bail d'acense à René Bourgeois, procureur au présidial de Bourges, fait au nom de Jean de Vulcob, sieur de Sacy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, résident pour ses affaires à la cour de l'Empereur, pour sept ans et moyennant 500 livres, la première année, et 600 livres chacune des six autres, du « seing, seel et escripture » du greffe de l'Élection de Berry, appartenant audit de Vulcob. — Sous-ferme par ledit Bourgeois, au profit de Claude Perrot, notaire royal à Issoudun, pour sept ans et au prix de 20 livres tournois par an, du greffe de l'Élection

d'Issoudun. — Acte de foi et hommage rendu par Marie de Vulcob, veuve de Durand Genton, garde des sceaux de la chancellerie et du présidial de Bourges, à Jean de Chevrier, chevalier, sieur de Villeneuve-sur-Cher, pour les bois de Bourg, situés dans la paroisse dudit Villeneuve. — Vente par François Lemaréchal, général des finances dans la Généralité de Languedoil, à Étienne Terrat, marchand à Bourges, de la coupe de futaies de la seigneurie de Lassay, paroisse d'Étréchy, en quatre coupes et moyennant la somme de 900 livres tournois.

E. 1586. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1574. — Procès-verbal de l'assemblée des fabriciens et paroissiens de Saint-Ambroix, à Bourges, au sujet des réparations à faire à leur église qui menace ruine, depuis quatre mois qu'elle ne se soutient que parce qu'elle est étayée et ne peut être réparée à moins de 300 livres, les aumônes faites à cet effet dans la paroisse n'ayant produit que 25 livres, la plupart des paroissiens étant « indigens de biens ». L'avis des paroissiens est que la réparation doit être à la charge des religieux de Saint-Ambroix, lesquels gardent pour eux la grande église où sont les fonts baptismaux, et laissant à la paroisse la chapelle, aujourd'hui demi-ruinée, si mieux ils n'aiment partager leur église avec les paroissiens. — Déclaration par Catherine Chauvet, veuve de François Mondun, receveur de Marguerite de Savoie, duchesse de Berry, que les papiers laissés par son mari prouvent qu'il n'avait rien reçu, sur l'exercice 1573, des deniers imposés pour la reconstruction « des portail, tours et prisons royalles d'Issoldun », sur les aides et tailles du Berry, mais que Claude Fineau, receveur au *tablier* de Châteauroux, avait fourni, pour cet effet à l'entrepreneur, une somme de 350 livres tournois, sur le renvoi que Mondun avait fait de la réclamation de celui-ci audit Fineau. — Élection, par la confrérie des maçons de Bourges, de deux procureurs, Antoine Jalouet et Léonard Chastenet. — Sommation à Guillaume Delacoudre, receveur des finances de la duchesse de Savoie en Berry, par Jean Cornillat, greffier de la maréchaussée, de recevoir son rôle des amendes de ladite maréchaussée pendant le premier semestre de l'année 1573, et refus du receveur d'accepter le rôle et d'y satisfaire, d'abord, parce que ledit Cornillat est « hors de recette », un successeur l'ayant remplacé du 1er juillet, puis, qu'il n'a pas d'argent en caisse à cet effet et que la réalisation desdites amendes est trop difficile, « à cause que la plus part des condampnez sont personnes valides, vaccabonds et aultres pauvres gens incogneuz et hors du pays de Berry ». — Déclaration par Pierre Belleray, vigneron à Bourges, à Pierre Mallet, sergent des eaux et forêts, qu'il abandonne sa maison et rompt le bail d'acense de sept années qu'il lui en a assigné, « à cause des neiges et eaues tombans en icelle », et refus par Mallet d'accepter son désistement, la maison étant en bon état de réparations, et attendu que, au cas où il y en aurait à faire, il entend les entreprendre « en temps propre et commode ». — Sommation par Pierre Johannet, sergent royal, au nom de maître Jean Niquet, prieur de Notre-Dame de la Comtal, à Bourges, à l'issue de la messe de la paroisse de Foëcy, à tous ceux qui y possèdent fiefs, domaines, terroirs, droits et devoirs tenus dudit Niquet, d'avoir à comparoir à jour et heure dits audit lieu, par devant notaire, pour faire les déclarations nécessaires à la confection du terrier de la Comtal.

E. 1587. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1575. — Décharge par Jean Girard et Pierre Damblant, procureur et fabricien de l'église d'Orval, près Saint-Amand, à Nicolas Bezard, lieutenant en la maréchaussée de Berry, à l'occasion de la remise par lui faite d'une croix de vermeil « de longueur d'ung pied, portant le *croison* de demy-pied et ung crucyfis, à l'endroict duquel crucyfis y a quelques reliquaires enchassez, tant au long que croisons de ladicte croix, et une fleur de lis sur le hault et bas de ladite croix : et aux deux boutz, d'ung costé du croison y a une armoysie ronde en forme de chasteau, ledict crucifix tenant avec ung crochet mouvant par ung costé, onquel costé est escript en graveure, assavoir au bras plus long de ladicte croix audessus dudict crucifis ces mots : *De spinys corone Domini*, et aux quatre bouts de ladite croix aussy ces mots : *De lacte beate Virg.* ». Ladite croix avait été dérobée « par aulcuns mal passans audict Orval, qui se disoient estre de la compagnie du capitaine Villars ». — Marché par lequel, moyennant la somme de 29 livres, la veuve du maréchal Prévost, assistée de son compagnon Didier Vannier, s'engage, pendant un an, envers le sieur Carroy, bourgeois de Bourges, à ferrer et médicamenter ses cinq chevaux, « assavoir quatre de cherrecte et ung à chevaulcher », plus à entretenir les bandes en fer des roues de ses voitures. — Renonciation par François Godet, avocat au présidial de Bourges, en considération de ses frères, et au profit de sa mère, veuve de Michel Godet, aussi avocat, de la rente que les deux époux, du vivant de ce dernier, lui avaient transmise pour l'aider à faire ses études et s'établir. — Procès-verbal d'assemblée des fabriciens de Saint-Ambroix qui, en présence de l'urgence des réparations à faire à leur église et pour éviter d'avoir recours à la vente, à cet effet, d'une croix d'argent, décident qu'il vaut mieux accepter les 15 livres tournois

offerte par le sieur Gallois, pour prix du rachat d'une rente de 15 sous que la fabrique avait sur lui. — Autre procès-verbal d'assemblée des fabriciens de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, convoqués pour délibérer sur la plainte du curé, disant que son prédécesseur a laissé tomber le presbytère en ruines et emporté tous les titres des revenus de l'église, ce qui ne permet plus de les toucher. Les paroissiens décident que des copies des titres originaux seront refaites à leurs frais par les notaires qui les détiennent, et qu'ils se joindront à leur curé pour poursuivre en justice les réparations du presbytère. — Engagement pris par Hugues Bedu, peintre et vitrier, envers les pères Carmes de Bourges, moyennant le prix de 35 livres, de refaire les panneaux de verre du grand vitrail, surmontant la porte d'entrée de leur église, « et ce de verre de Loraine bon et recevable qui seront faicts à *ozenges* », et à faire « aux troys panneaulx du meillieu de ladicte viltre à chacun une épitaphe de telle devise » qu'on lui donnera par écrit « en forme de bonne et grosse lectre noyre, ad ce qu'elle soit évidante et pour lyre à ung chacun qui vouldra icelle lyre estant audedans et soubz ledict grand portal ». — Autre marché entre lesdits PP. Carmes et les entrepreneurs Nicolas Martin, Léonard Laîné et Laurent Pichon, lesquels, moyennant 120 livres tournois, s'engagent à refaire les onze piliers ou contreforts, régnant sur le côté de l'église, en réparant les talus de pierre régnant entre lesdits piliers au-dessus des chapelles, et à condition que les matériaux leur seront fournis. — Attestation par Nicolas Bezard, lieutenant de la maréchaussée de Berry, et auparavant de feu le sieur Girard, prévôt de France, en faveur de Guillaume Quarrure, l'un des huit archers du lieutenant criminel de robe courte, à la suite de feu le sieur de Montrud, prévôt général de France, à l'effet de lui faire toucher son traitement des mois d'avril à juillet 1572, lequel Bezard affirme que; pendant ledit temps, il a été chargé, avec le maréchal, duc de Montmorency, de s'emparer d'un gentilhomme breton, nommé Chambelan, et dans cette poursuite a toujours été accompagné dudit Quarrure, lequel fut ensuite envoyé en Berry pour y arrêter « aulcuns gentilshommes dudict pays de Berry acusez par des voleurs qui avoient esté prins par ledit sieur Bezard, qui furent exécutez devant le chastel de Bloys, le Roy y estant. »

E. 1588. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1575. — Transaction en vertu de laquelle François de Quenauville, sergent royal, époux de la veuve Françoise Perichon, demanderesse en « émancipation » et séparation de biens accède à sa demande, en renonçant à toute autorité sur elle et sur ses biens, moyennant un dédommagement, par elle accordé, de 100 livres tournois. — Bail d'acense, pendant sept ans et moyennant 420 livres tournois par an, du prieuré de Dampierre-en-Crot, membre de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges, au profit de Marin Touzeron, prêtre, par le procureur général et cellérier de ladite abbaye. — Commission du droit de marque sur la draperie donnée par Jean Charron, fermier général dudit droit, au profit de Pierre Morisset, tondeur de draps à Bourges, qui retiendra pour lui 2 sous pour livre sur la recette. — Bail d'acense par Claude Gougnon, chanoine à Beauvais et curé de Saint-Georges-de-Moulon, au profit de Claude Massopin, prêtre, et de deux laboureurs de ladite paroisse, se portant garants, pendant cinq ans et moyennant 100 livres et un tonneau de vin pur, chaque année, des revenus de la cure dudit Saint-Georges, ledit Massopin s'engageant à soigner et administrer les habitants en cas de peste, et les trois preneurs à entretenir le pressoir et soigner convenablement les vignes de la cure. — Propositions faites à Claude Genton, prévôt des maréchaux de Berry, par Jean Boitier, lequel, pourvu d'un office d'archer de la maréchaussée, déclare qu'il n'a pas de quoi se monter ni s'équiper, et, en conséquence, « affin qu'il puisse faire le service dudict sieur (Genton) et à sa *République* en son dict estat d'archier », il lui propose de le prendre chez lui et le nourrir parmi ses serviteurs, le fournir d'armes et de cheval, chaque fois qu'il sera nécessaire, plus, lui donner 30 livres de gages par an, moyennant quoi ledit Boitier renonce à toucher le surplus de sa paie au profit dudit prévôt. — Sous-ferme, pendant quatre ans et moyennant 300 livres par an, par Pierre de Village, fermier général du Domaine de Bourges, au profit de René Bourgeois, procureur au présidial, des « fruicts, prouffits, revenus et esmoluments du seing et escripture de la conservatoyre des privilèges royaulx de l'université » dudit Bourges, dépendant dudit Domaine. — Contrat de mariage de Adrien Alex, archer du corps du duc d'Alençon, dans la maison du comte de La Châtre, gouverneur de Berry, et Catherine Carroy, veuve en premières noces de Claude Prieur, bourgeois et marchand à Bourges ; ledit mariage conclu sous le régime de la communauté, le douaire de la future montant à 600 livres, et à moitié seulement en cas de survivance d'enfants.

E. 1589. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1576. — Reconnaissance par Gervais Lucas, sergent royal à Bourges, de la convention par laquelle il s'est engagé envers Me Pierre Pellet, notaire, en lui confiant Robert Pineau, fils d'un autre notaire, pendant deux ans, à lui payer 45 écus d'or sol, pour sa « pention, nourriture et ins-

truction de praticque », ladite somme payable en deux fois. — Sommation à Martin Cortigier, payeur des gens d'armes de la grosse tour de Bourges, au nom de Claude de La Châtre, capitaine de ladite Grosse tour, pour lui verser 600 livres tournois, restée due par ledit payeur sur un mandement du Roi de 1,200 livres; à quoi le payeur répond qu'il n'a en caisse aucuns fonds dont il puisse satisfaire le sieur de La Châtre. — Engagement par Étienne Foucaut, praticien à Bourges, envers Nicolas Bezard, lieutenant de la maréchaussée de Berry, lequel lui a fait cession de son office de lieutenant de robe courte, dont les gages doivent être augmentés, d'ajouter aux 4,000 livres, prix de la charge cédée, et en vue de ladite augmentation, une somme supplémentaire de 1,000 livres. — Donation faite par François Marion, marchand à Bourges, à son fils émancipé, Pierre, écolier en l'université de ladite ville, et « pour luy subvenir à ses estudes et nécessitez », de la quantité de 12 muids de grain, mesure de Bourges, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine, à lui due de rente annuelle par Louis Porjon. — Procuration donnée par Pierre Dupont et treize autres archers en la maréchaussée de Berry, à Toussaint Defriche, aussi archer, pour aller à Clermont réclamer en leurs noms, d'Étienne Sauvier, receveur des tailles, et de six marchands du pays, « naguères hostages pour les habitans d'Auvergne en ceste ville de Bourges », 227 livres 10 sous, à raison de 17 livres 10 sous pour chacun des 13 archers, somme taxée par le comte de Saint-Aignan, gouverneur du Berry, pour cinq journées, pendant lesquelles ils les ont amenés à Bourges de Moulins en Bourbonnais. — Décharge donnée au sieur de Monterquier, par Claude de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, gouverneur du duché de Berry, des otages qu'il avait amenés à Moulins, pour répondre de la somme de 90,000 livres, restant à payer sur celle qui lui avait été promise pour solder les reîtres étant à son service. — Élection en assemblée des huit conseillers représentant le quartier de Saint-Sulpice, dans le conseil des trente-deux de la ville de Bourges. Noms des élus : Jean Jaupitre, Jean Gougnon, Jacques Carré, Jacques Marchant, Jacques Chauveau, François Poquet, Jean Thibaut et Jean Lambelot. — Quittance donnée par Jacques Leroy, trésorier de l'extraordinaire des guerres, à Claude Garsaut, trésorier de l'épargne, de la somme de 12,027 livres 15 sous tournois, pour « partie du paiement de ce qui est deu au duc Jehan Casemir et ses troupes, tant des vieilles que nouvelles debtes ». — Enquête et information faite par Pierre Touchebeuf, procureur du Roi, à la requête de Jean Jonchère, contre Jeanne Herbinot, sa femme, accusée de mauvaise conduite et « impudycité ».

E. 1590. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1576. — Reconnaissance par Claude Gautier, laboureur, paroissien de Sainte-Solange, de la dette par lui contractée envers le collège de la Compagnie de Jésus à Bourges, de 16 septiers de grains, par quart, froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, pour une année d'acense de dîme de Sainte-Solange, dit le dîme de Villecomte. — Bail d'acense par Jean Tixier, aubergiste de la *Tête-Noire*, à Bourges, de la maison et jeu de paume de la *Truie qui file*, dans la même ville, pour une durée de cinq ans et moyennant 220 livres tournois par an. — Acte de foi et hommage envers Jean de Culan, sieur de Culan et Brécy, par Bernardin de Castor, principal du collège de Sainte-Marie de Bourges, et comme prieur de la Comtal, des fiefs du collège mouvant de la terre de Culan, dans la paroisse de Sainte-Solange, et consistant dans les trois quarts de la dîmerie de Villecomte. — Aveu et dénombrement par les jésuites dudit collège Sainte-Marie, du fief et métairie de Pissеloup, situés dans la paroisse de Quincy, et mouvant de la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre. — Constitution au nom du Roi et au profit de Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, à cause d'un prêt de 100,000 livres, fait par lui à la Couronne, pour permettre l'éloignement des reîtres du royaume, d'une rente perpétuelle et rachetable de 8,333 livres 6 sous 8 deniers, à raison du denier douze, assignée sur la recette particulière des aides et tailles du Nivernais.

E. 1591. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1577. — Refus par Jean Jolivet, laboureur, de recevoir de Marin Gordet et Pierre Péras, bouchers, en paiement de quatre pourceaux, à eux vendus à la foire, la somme de 92 livres tournois, ladite somme étant constituée en 10 ducats millerets, 7 écus *imperialles*, et le reste à l'avenant, ledit Jolivet ne voulant pas accepter les espèces de cette nature. — Déclaration par Claude Arragepied, vicaire en l'église collégiale de Saint-Augustin de Bourges, que, en 1562, « lorsque le camp du Roy estoit assiz devant ceste ville de Bourges », il n'avait que 13 ou 14 ans et était enfant de chœur dans l'église de Mehun-sur-Yèvre, « et qu'il n'a eu aucune congnoissance ne manyment des munitions, de pain, vin ou aultres qui auroient esté levées ou maniées en ladicte ville de Meheung », et que l'accusation contre lui portée est d'autant plus injuste qu'elle émane du procureur du Roi audit Mehun, Me Guillaume Marin, qui, suivant le bruit public, fut alors chargé de ce soin. — Assemblée des fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché pour délibérer, entre autres choses, sur les restaurations à faire aux ornements et

aux vitraux de l'église. Sur le premier point, il est convenu, avec le brodeur Jean Chagnon, qu'il ajoutera un morceau au parement de l'autel en velours bleu, semé d'étoiles, sur lequel figureront le Seigneur avec trois de ses apôtres, « qui seront faicts de satin fin et de toutes couleurs de soyes fines d'or et d'argent », ainsi que les lisières; « les visaiges de satin fin, les terrasses aussy de satin fin, semées de fleurs de soyes fines d'or et d'argent fin; les habits des apostres d'or, tant manteaux que cottes ». Le raccommodage s'étendra aux chappes, chasubles, courtibaut, custodes, étoles et « fanons, autrement manipulons »; le tout moyennant 45 livres. L'autre point consiste dans la réfection de toutes les vitres de l'église par le vitrier-peintre Guillaume Millet, moyennant 140 livres. — Foi et hommage au Roi par Jacques Bochetel, conseiller au conseil privé, maître d'hôtel ordinaire de la maison de France, et sieur de Brouillamenon, Poizieux, la Sordière, la Cour Saint-Lubin et Nuisement-Douzain, pour les deux dernières terres, comme héritier de feu Jean de Morvillier, aussi conseiller au conseil privé. — Sommation par les procureurs de la fabrique au curé de Saint-Pierre-le-Marché de suivre l'exemple de ses prédécesseurs en sonnant et disant la messe, chaque dimanche matin, à six heures. — Déclaration par Jean de Chevrier, écuyer, sieur de Paudy, faite aux commissaires pour le ban et arrière-ban de Berry, qu'il est homme d'armes de la compagnie de Monsieur, frère unique du Roi, et, comme tel, exempt. — Réclamation à la mairie de Bourges, ainsi qu'aux commissaires de la navigation, par François de Lange, dit Lachenault, commandeur de Villefranche, au sujet de la voie ouverte par eux dans la rivière du Cher, au voisinage du moulin, dit le Moulin-au-Maître, appartenant à ladite commanderie de Villefranche, qu'ils privent d'eau et dont ils menacent de ruine les bâtiments, les invitant à réparer le dommage qu'ils ont fait et le dédommager des pertes qu'il a subies. — Assemblée des confrères du métier de foulon à Bourges, sous le porche de Saint-Pierre-le-Marché, qui décide que la confrérie fera dire, le jour de la Fête-Dieu, vigiles et vêpres et se joindra à la procession générale de la cathédrale; le lendemain grand'messe, en réglant le luminaire à six cierges et deux torches; plus, messe basse chaque dimanche. L'assemblée règle en même temps les conditions de l'apprentissage. — Engagement contracté par Guérin Fromenteau, Pierre Lesesne et Pierre Sedon, paroissiens d'Allouis, pour servir comme pionniers dans la compagnie levée pour se rendre au camp du Roi, moyennant la solde de 25 livres qui leur seront délivrées par les élus de Bourges, le jour du départ pour le camp.

E. 1592. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1577. — Aveu et dénombrement des moulins des Perreaux, relevant féodalement de la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre, par Michel Belin, bourgeois et échevin de Bourges, Arnoul Belin, grenetier du grenier à sel de ladite ville, Claude Belin, marchand, et leur beau-frère Jacques Millet, juge-garde de la justice de Graçay, mari de Jacquette Belin. — Transaction intervenue entre Jean Fromentin, hôtelier à Vignoux-sous-les-Aix, et Maurice Gassot, maréchal, poursuivants tous deux l'un contre l'autre pour mauvais traitements réciproques et par laquelle ils retirent ensemble la plainte que chacun d'eux avait portée contre l'autre. — Arrangement entre les époux Gourdon et leur beau-père Guillaume Greffon, couturier, au sujet des réclamations que chacun d'eux faisait à propos des engagements pris lors du mariage dudit Gourdon, la femme Greffon réclamant une somme de 40 livres avancée par elle aux deux époux, dès avant la noce, et pour laquelle elle avait pris en gage cinq anneaux d'or et une robe nuptiale. Tout compte fait, les époux Greffon se trouvent redevoir 60 sous aux époux Gourdon. — Acte de société entre Pierre Girard et Lansson, laboureurs à Saint-Doulchard, qui mettent en commun tous leurs meubles présents et à venir, ainsi que les immeubles qu'ils pourront acquérir par la suite durant leur communauté, s'engageant à continuer à demeurer à Saint-Doulchard pendant ce temps, chacun des associés ayant une part d'autorité égale dans la direction de ladite communauté. — Contrat d'*accueillage*, pendant un an, chez Claude Dorival, maître brodeur à Bourges, pour Guillaume Cottard, aux gages de 10 sous tournois, le maître s'engageant à l'entretenir d'habits pendant son temps de service. — Foi et hommage par Alexandre de Mény-Pény, sieur d'Osmoy, à l'abbé de Saint-Ambroix, à cause de la seigneurie, vicomté et vehérie dudit Osmoy. Principaux droit de ladite vicomté : 1° droit de nommer un sergent; 2° de prendre le tiers des amendes pour les prises faites dans la paroisse; 3° droit de geolage et garde des prises pendant vingt-quatre heures; 4° de prélever sur chaque nouvelle mariée, le jour des noces, un plat de viande, une miche, un gâteau et un pot de vin, et sur chaque poinçon de vin vendu en détail dans ladite paroisse, la première pinte; 5° enfin de *lever* les jeux de quilles et *corteboulles*, les jours de la fête patronale d'Osmoy.

E. 1593. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1578. — Sommation faite à Claude Fineau, receveur général des finances à Bourges, au nom du sieur Gentiau, trésorier général de la maison de la Reine, porteur d'un

mandement du trésorier de l'épargne pour la délivrance de 6,000 écus soleil, montant d'un semestre des dépenses de la dite maison de la Reine, à quoi le receveur général répond que le mandement a été assigné sur les deniers de l'aliénation du vingtième de la taille non encore recouvrés, et que, l'échéance étant d'ailleurs anticipée, il s'exécutera au fur et à mesure de la rentrée des fonds. — Discussion entre Jean Combat, vigneron, et Antoine Mérillon, boucher, le premier prétendant que le cheptel de 71 *chefs* de brebis qu'il tenait dudit Mérillon, estimé 94 livres, lui avait été vendu par lui, à raison de 40 sous par chef, soit au total 46 écus 2/3 ou 142 livres, qu'il était prêt à lui payer, ce que refusait l'autre, opposant qu'il n'a rien vendu et n'entend rien vendre de son cheptel. — Refus par Louis Bigert, fermier du huitième et du treizième du vin vendu en détail dans la commune de Saint-Germain-du-Puy, de recevoir de Germain Prémont, laboureur audit lieu, 50 sous tournois qu'il lui offre comme représentant les droits dus sur les 2/3 de queue de vin, de la capacité de deux poinçons d'Issoudun, dont il entend se réserver le dernier tiers, ledit fermier prétendant toucher la totalité desdits droits. — Marché de Jean Morin, parcheminier, avec les jésuites du collège Sainte-Marie de Bourges, pour le blanchissement du linge de tout le personnel, moyennant 23 écus 1/3 ou 70 livres tournois. — Vente aux dits pères jésuites par Étienne Merlin et Claude Ausourd, carriers, de 60 toises de pavé de La Celle, de quatre échantillons, de un pied, un pied et quart, un pied et demi et deux pieds de large, et ce, moyennant 2 écus sol par toise. — Choix de procureurs faits par Jean Niquet, ci-devant abbé de Saint-Gildas, pour ladite abbaye résignée par lui à Antoine Dedaron, récemment défunt, moyennant une pension annuelle de 1,000 livres, avec réserve de jouissance du prieuré de Velle, de la métairie de Gravole et du moulin de Salles ; lesdits procureurs chargés de poursuivre devant les juridictions compétentes lesdites revendications. — Enquête pour Michel Château, huissier et sergent à cheval au Châtelet de Paris, tenu en cette qualité de figurer, le lendemain de la Trinité, à la *montre* des sergents à verge de Paris, ce qu'il n'avait pu faire en 1576, étant à Bourges, la ville ayant été, du 1er janvier au 24 juin, cernée par les ennemis, qui empêchaient qu'on en pût sortir. — Dépôt fait à la Monnaie de Bourges, par Jacques Augier, tailleur de ladite Monnaie, entre les mains des gardes des matrices à lui remises par un marchand de la ville nommé Mercier, et dont suit le détail : « trois matrices, c'est assavoir l'une, des pièces de six blancs ; l'autre, de troys blancs, et l'autre matrice seulle portant marque de franc, demy et cars de franc ; plus trois effiggies du visage du Roy, pour faire marque de franc, demy franc, cars de franc, le tout en assyer. » — Marché par Pierre Lecordonnier, maître brodeur, qui s'engage, moyennant le prix de 5 écus d'or, à faire pour l'église de Saint-Germain-du-Puy, une bannière de demi *hostade* rouge, haute d'une aune quatre doigts, large d'un lé et demi et frangée de tous côté, « et atacher à icelle bannyère les ymages de sainct Germain et sainct Anthoine l'ermyte et un porc d'un costé, et la vierge Marie et sainct Jehan Baptiste portant un aignau pascal de l'autre costé ». — Sommation par Jean Raguceau, contrôleur en l'Élection de Bourges, à Étienne Millet, receveur des aides et tailles, auquel il rappelle que, aux termes de l'édit de septembre 1576, il doit lui représenter un registre où doivent être inscrites les recettes sous leurs dates pour qu'il le cote et paraphe, l'invitant, pour l'avenir, de ne recevoir des fermiers et collecteurs des aides et tailles aucun paiement qui ne soit accompagné d'un bordereau paraphé par ledit contrôleur, lequel devra signer également les contraintes ou commissions contre lesdits fermiers et collecteurs.

E. 1594. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1578. — Bail d'acense, pour cinq années, au profit de Denis Laverdant, marchand à Étréchy, par Jeanne de Gannay, veuve de Henri Lemaréchal, et dame de Corbet et d'Azy, et François Lemaréchal, sieur de Corbet et de Lassay, trésorier général des finances à Bourges, et moyennant 226 écus soleil et 2/3 d'écu, des revenus de la terre et seigneurie de Corbet, ainsi que des dîmes de la terre de Sévry, partagés par moitié, étant une année prélevés par la demoiselle de Corbet et le seigneur de Sévry ; l'autre, par le seigneur de Baugy. — Contrat de mariage entre Guillaume de Fraing, contrôleur général de la recette de la gendarmerie dans la Généralité de Bourges, garde du scel au siège d'Issoudun, et Guillemette Pastoureau, veuve de Yves Camiaille, marchand à Bourges, sous le régime de la communauté, ladite Guillemette apportant en dot 666 écus et 2/3, ce qui reste en dehors lui demeurant propre, et avantagée par ledit Fraing d'un douaire de 400 écus, avec ou sans enfants. — Arrentement par Clément Gaultier, bourgeois de Bourges, à Vincent Bonnet, vigneron, pour 2 écus soleil de rente annuelle, perpétuelle et foncière, d'un jardin « auquel anciennement souloit avoir maison bastye qui fut ruynée aux premiers troubles que firent ceulx de la nouvelle religion en l'année 1562, depuys lequel temps de troubles ledict Gaultier a faict bastir audict jardin une gallerye et une muraille sur le devant d'icelluy et planté plusieurs arbres fruictiers et aulbroys »; ledit jardin situé sur la *perrisse* de Saint-Sulpice. — Bail d'acense, pour neuf ans, par Michel Belin, marchand à Bourges, au profit de Pierre Couriou, marchand

à Vierzon, et Silvain Trépy, laboureur à Thénioux, des dîmes de la paroisse de Méry-sur-Cher, appartenant à la communauté des vicaires de la cathédrale de Bourges, pour le prix de 26 écus et 2/3, 2 boisseaux de millet, mesure de Vierzon, 8 chapons et 2 oies grasses. — Marché par lequel Olivier Barrier, vigneron, s'engage envers maître Jacques Bertet, procureur au présidial de Bourges, à lui soigner, pendant cinq ans, une pièce de vigne d'un an, dans la paroisse de Marmagne, « asçavoyr icelle deschausser, taller, pro(vi)gner, nettoyer du boys serment qui sera en icelle, asserter, player, picquer le paisseau, esbourgeonner, byner, rebyner, rellever et de toutes autres fassons, sellon la coustume de céans », etc.; le tout moyennant 16 écus 2/3, 2 septiers de *meslou*, mesure de Bourges, plus la jouissance d'une maison à deux *chapts*, avec jardin et chenevière.

E. 1595. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1579. — Vente par François Lemaréchal, trésorier général et maire de Bourges, au profit de l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubépine, du lieu, manoir et fief noble du Portal, dans la paroisse de Nérondes, pour le prix de 1,333 écus 1/3. — Acense, pendant quatre ans, à Maurice Leloup et Pierre Delacour, marchand à Bourges, par Pierre Carroy, fermier de la terre de Champfraut, membre du prieuré de La Charité-sur-Loire, de la dîme des blés dans la paroisse d'Osmoy, moyennant cinq septiers, mesure de Bourges, de grains, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine. — Aveu et dénombrement par Jacques Colas, marchand à Mehun-sur-Yèvre, pour tous les cens, rentes et coutumes à lui appartenant dans la châtellenie et relevant de sa Grosse tour, répartis dans la paroisse de Crécy, Foëcy, Sainte-Thorette, Tinay et Allouis. — Contrat d'acense pour quatre ans, moyennant 10 écus d'or soleil chaque année, au profit d'Étienne César, marchand à Bourges, par Me Jean Millet, notaire royal audit lieu et fermier du menu domaine de Bourges, de deux étaux établis le long de la rue descendant à la porte Tournoise de Bourges, et appartenant au Roi et au duc de Berry. — Autre acense par le même, au même titre et pour le même temps, et moyennant 2 écus et 1/3 chaque année, au profit de Silvain Joubrille, cordier, de la coutume des blés, vins, draps et œuvres de poids, à percevoir à la porte Bourbonnoux. — Marché de la mairie de Bourges avec Mathurin Guillery, portefaix, lequel, moyennant 3 écus 1/3, s'est engagé à nettoyer la rue Haute qui sépare l'hôtel-de-ville du collège Sainte-Marie, une fois par semaine, « hoster et transporter toutes et chacunes les immondisses qui se pourroient trouver en icelles, et se donner garde à son pouvoir qu'il ne s'y mecte ou face aulcune immondisse en icelle par quelques personnes et habitans de ladicte ville que se soient ». — Acte par lequel le père jésuite Innocent Piquet reconnaît qu'il a été admis par le supérieur du collège Sainte-Marie de Bourges pour gouverner les élèves pensionnaires « en la temporalité et spiritualité, fidellement, dilligemment et prudemment suivant la règle »; entretenir avec lui le nombre voulu de maîtres de chambres, répétiteurs et serviteurs nécessaires « pour le bon gouvernement des enffans », plus un correcteur, payer leurs gages, recevoir les pensions des élèves et rendre du tout compte audit supérieur à la fin de l'année, ainsi que des dépenses occasionnées pour le louage des maisons affectées au logement des pensionnaires et veiller à l'entretien des meubles et des provisions nécessaires à la nourriture et au chauffage de l'établissement.

E. 1596. Liasse.) — 154 pièces, papier.

1579. — Protestation par Pierre Garnier, ancien meunier du moulin de Dames, contre la saisie faite sur lui à la requête du sieur Foucheret, seigneur de Bourray, de deux porcs gras et deux truies « prestes à cocheter », et opposition par lui à la vente qu'il en veut faire, les quatre bêtes saisies lui appartenant et ledit Foucheret n'ayant rien à lui réclamer. — Bail de location pour six mois, à raison d'un écu par mois, par Jean Mignot, marchand à Bourges, à René Pizard et Catherine Guiton, d'un grand bateau, « avec sa plante, mats, cordaiges, planches, chevestre, une paire de *houban*, une corde à haller, avec six autres pièces de cordaiges contenant en tout cent toises », plus une cognée, un marteau, deux serpes et deux bâtons ferrés. — Plainte de Me Étienne Bertrand, notaire et procureur à Vatan, comme seigneur en partie de la Grange-Perrot, relevant de la baronnie de Graçay, aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, seigneurs dudit Graçay-en-Berry, dont il se reconnaît le vassal, malgré quoi un sergent du comté de Blois, prétendant ledit fief être au pays de Blésois, a voulu le soumettre à la taxe des francs-fiefs et nouveaux acquêts comme dépendant du bailliage de Blois. — Marché d'*accueillage*, comme nourrice, de la veuve Féraut, chez Jacques Bonnet, marchand pelletier, pendant une année, moyennant 4 écus, une chemise de plain et étoupe, un couvre-chef, un collet de toile de deux plains, une garde-robe de toile de plain et étoupe, un *escorceau* de serge grise, une paire de chausses pareilles et une paire de souliers neufs. — Procès-verbal de la visite faite pour examiner l'état des lieux dans le logis de l'*Ave-Maria*, rue Saint-Sulpice, à Bourges, affermé par la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché à Gilbert Charpinet, sergent royal. — Résignation par Jean Grangier de son

office de sergent royal en Berry, au profit de Scipion Gordet, moyennant le prix de 100 écus d'or soleil. — Sommation par Louis Vallue, pourvu de l'office de contrôleur général du taillon dans la généralité de Berry, à Guillaume de Fraing, exerçant ledit office, de lui céder la place, à quoi ce dernier répond que, nommé depuis deux ans contrôleur général ancien, il avait le choix de l'année où il entend exercer, et que son intention est de continuer son exercice pendant l'année en cours. — Sommation par Martial Delorme, boulanger à Bourges, au gardien du moulin Le Roi, banal pour les boulangers de la ville, d'avoir à lui délivrer dans les vingt-quatre heures, suivant la coutume, réduits en farine, les deux sacs de blé qu'il lui détient depuis huit jours. — « Monstre faicte par M. lieutenant général le douziesme jour de janvier MVCLXXIX pour l'année MVCLXXVIII dernier passée servant à l'acquit et descharge de honnorable homme maistre Estienne Millet receveur des aydes et tailhes. »

E. 1597. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1574-1580. — Terrier des seigneuries de Villabon, Chamfraut et Sainte-Montaine, membres du prieuré de La Charité-sur-Loire, établi par Michel Bounet, notaire royal, à la demande de Pierre Carroy, marchand à Bourges, fermier desdites terres. — Noms des déclarants : Germain Nardon, laboureur à Villabon ; André, Vincent, Jacques et Léonard Champfraut ; Jean, Mary, Quentin, Germain et Geoffroy Thénin ; Antoine Pigny ; Nicolas Perrin ; Pierre Joly ; Denis Gaudry, dit Petit ; Claude, Jean et Vincent Gaudry ; Jeanne Petit, veuve Champfraut, tous laboureurs, paroissiens de Villabon ; Claude de Lemproy, sieur de la Presle, à Saint-Igny, paroisse de Gron ; Christophe de la Loge, laboureur à Brécy ; Agnet et Ligier Félin, notaire de la baronnie de Montfaucon, à Villabon ; Denis Bourgeois, charron ; Jacquette de la Loge, veuve Colombau ; Jeanne Félin, veuve Morisse, tous paroissiens de Villabon ; Jean Fournier, meunier à Farges ; Quentin Chambaut, à Sury-ès-Bois ; Nicolas Trottier ; André Chastignier ; Jacques Desmauchins et Perrette Desmauchins, veuve Dubois ; Pasquet Ruelle ; Denis Manchon ; Robert Boquin ; Pierre Carroy, marchand à Bourges ; Mathieu Bonté, à Chassy ; Simonne Bonté, veuve Rolland ; Jean Colombau, maréchal à Villabon ; Denis Manchon ; Étienne Avenat ; Clément Caillaud, bourgeois de Bourges.

E. 1598. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1580. — Information judiciaire faite à la requête de Pierre Mazet, fermier du Poids-le-Roi, à Bourges, contre Jean Chaignon, brodeur, coupable d'avoir maltraité ledit Mazet dans l'exercice de ses fonctions et de lui avoir disputé la place où il les exerçait en les encombrant de vaisseaux. — Enquête sur le décès de Louis Griveau, archer en la maréchaussée d'Issoudun, à la demande de sa veuve. — Sommation par Jean Debrielle, greffier du grenier à sel de Bourges, à Jean Claveau, élu, son prédécesseur et cessionnaire dudit office, pour qu'il eût à lui remettre la quittance des finances par lui déboursées lorsque ledit Claveau fit l'acquisition de sa charge, ladite quittance lui étant nécessaire pour témoigner de ses droits dans l'exécution en cours de l'édit du mois de mars pour la réunion des greffes au Domaine. — Autre sommation par Claude Arnault, lieutenant général de Sancerre, adressée à Pierre Flagny, bailli dudit Sancerre, pour lui réclamer l'abandon des épices par lui reçues depuis quatre ans, époque de son entrée en charge, pour la visitation des procès par lui jugés et du tiers du prix des enquêtes, à moins qu'il ne préfère lui remettre tous les profits par lui faits, durant lesdites quatre années, et qui devaient revenir audit lieutenant général, suivant les termes du règlement dressé par le comte de Sancerre quand il l'investit de ses fonctions. — Procuration donnée par Jean de Vulcob, abbé de Beaupré, à Claude de Sauzay, receveur général des finances en la Généralité de Languedoil, pour l'emprunt d'une somme de 1,000 écus soleil, pour laquelle il constituera une rente rachetable de 83 écus 1/3, assignée sur les terres de Coudron en Bourbonnais, Saint-Germain-des-Bois et Sacy en Berry, et Marquoy en Blésois, plus sur diverses maisons de Blois et de Paris. — Déclaration par les héritiers de feu Jean de Morvillier, conseiller au conseil privé, savoir : Jacques Bochetel, sieur de Breuillamenon, maître d'hôtel ordinaire du Roi ; Marie de Vulcob, veuve de Durand Genton, garde des sceaux au présidial de Bourges ; Claude Genton, prévôt des maréchaux de Berry, pour sa femme Gabrielle de Vulcob ; Jeanne de Vulcob, veuve de Jean Girard, sieur de Prunay, élu, et ses enfants ; Jean Foucaut, président au parlement de Bretagne, représentant sa feue femme Jeanne de la Saussaye ; Jacques Gassot, sieur de Deffends, commissaire ordinaire des guerres, pour sa femme Jeanne de l'Hôpital, et Gabrielle de l'Hôpital, veuve de Gabriel Gassot, sieur de Clérandry et juge de la prévôté de Bourges, qu'ils acceptent les dernières décisions du défunt, notamment en ce qui concerne les legs par lui faits à Jean de Vulcob, abbé de Beaupré, des terres et seigneuries de Marquoy, Guignard, les Busardières, les Bourgeoisies et autres biens.

E. 1599. (Liasse.) — 183 feuillets, papier.

1580. — Sous-ferme par Jean Millet, fermier du Domaine, à Jean Prévost, praticien, pendant deux ans et pour 6 écus 2/3, de l'émolument du greffe de la justice de la Salle-le-Roi, à charge par lui de fournir au bailleur, chaque trimestre, un état des amendes prononcées au profit du Roi. — Appointement entre les maire et échevins de la ville de Bourges d'une part, et de l'autre, le sieur Hémeré, ancien échevin, poursuivant devant les diverses juridictions le règlement d'une question incombant à lui comme aux sieurs Riglet, Audet et Thomasseau, comme échevins à Bourges en 1562. Après la prise de la ville par leurs coreligionnaires protestants, ils avaient emprunté, pour les besoins de la circonstance, 1,300 livres à Claude Genton, prévôt de l'Hôtel, et autant à son lieutenant Guillaume Girard ; ayant été poursuivis en restitution desdites sommes et condamnés à les rembourser, Hémeré, taxé à 135 écus 10 sous, s'exécuta seul. L'édit de pacification ayant réhabilité les coupables, qui furent déchargés de toutes poursuites, Hémeré réclama pour lui sa part de bénéfice de l'arrêt ; à la suite de quoi transaction entre le maire et lui, par laquelle il fut entendu qu'il serait remboursé de ses 135 écus 10 sous, plus des frais du procès, et les héritiers Genton et Girard désintéressés par la ville, sauf ratification du tout par l'assemblée des 32. — Donation à l'Hôtel Dieu de Bourges, par Nicolas Macé, élu en Berry, échevin de la ville de Bourges, par laquelle il constitue, au profit des pauvres de l'établissement, une rente annuelle et perpétuelle de 8 écus 1/3, hypothéquée sur tous ses biens, à charge de rachat perpétuel par un capital de 100 écus soleil. — Vente par Jacques Hervé, écuyer, sieur du Châtelier, et sa femme Gabrielle Bochetel, à Étienne Millet, receveur des aides et tailles en Berry, et à sa femme Catherine Auclerc, du lieu, manoir, terre et justice, haute, moyenne et basse, seigneurie et fief noble du Châtelier, dans la paroisse de Levet, le tout payable en deux rentes annuelles de 250 écus constituées au capital de 3,000 écus soleil.

E. 1600. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1581. — Réclamation faite par Philippe Régnault, sergent royal en Bourbonnais, en son nom et en celui de neuf de ses confrères, à Jean Ragueau, contrôleur des aides et tailles en Berry, commis à la perception de la taxe imposée sur les sergents priseurs et vendeurs de meubles des Généralités de Bourges et sénéchaussée de Bourbonnais, attendu que les juges ordinaires de la province de Bourbonnais font par privilège les inventaires et ventes de meubles, par suite de décès ou autrement. — Compte du mobilier cédé par Michel Delamotte, à sa servante Simonne Riotte, pour la payer des années de service qu'il lui doit, montant à 4 écus 58 sols ; ladite somme acquittée par l'abandon des objets qui suivent : 2 châlits plus ou moins garnis, un coffre de sapin, 2 tabourets, une celle à 4 pieds, un petit buffet, un petit tapis, 4 plats, 2 écuelles à oreilles, 2 assiettes, une saucière, une aiguière, 2 salières, un *pendant* tenant pinte, un *verjustier* et une coupe, le tout d'étain ; une *thinre* (cuvier), une corde à puits, une pelle, 2 landiers, une crémaillère et 3 *linceulx* (draps). — Inventaire des « tiltres, papiers, pièces et enseignemens de la terre, justice et seigneurie du Chastellier, assize en la paroisse de Levet, et droicts deppendans d'icelle seigneurye, que noble homme Jacques Hervé naguères seigneur dudict Chastellier, et damoyselle Gabrielle Bochetel, sa femme, délivrent à noble Estienne Millet, à présent sieur dudict Chastellier, receveur des aydes et tailles en Berry au comptouer de Bourges, et dame Catherine Auclerc, sa femme ; comme lesdicts sieur Hervé et sa femme sont tenuz faire et délivrer audict Millet et sadicte femme par le contract d'eschange faict entre ledict Hervé et Millet et leurs femmes, contenant le dellaissement faict par ledict Hervé et sadicte femme de ladicte terre, justice et seigneurye du Chastellier ausdicts Millet et sadicte femme passé en la présence de Bonnet, notaire royal, le 15e jour de novembre 1580 dernier passé ». — Autre inventaire après décès de feu maître Philippe Maréchal, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Foi et hommage par maître Barbé Bourgeois, prieur-curé de Jars, pour « les droits, proffits, revenuz et esmolumens, cens et rentes », appartenant audit prieuré dans la terre et justice de Jars.

E. 1601. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1581. — Bail d'accense pour sept ans, au prix annuel de 433 écus 1/3, du lieu, château et seigneurie de Berlières, au profit de François Collet, marchand à Bourges, par demoiselle Fiacre Duchesnay, veuve de Charles de Baulin, sieur dudit Berlières, et son fils Gilbert, propriétaires indivis. — Accord entre Catherine Carroy, veuve de Martin Alets, archer du Roi et argentier de M. de La Châtre, gouverneur du Berry, et ses beaux-frères Antoine et Martin Alets, héritiers testamentaires du défunt, par lequel ces derniers reconnaissent lui devoir 1,000 écus, somme apportée par elle en mariage, plus 125 écus pour les parisis des tournois de ladite somme, plus enfin 200 écus, constitués en douaire par le défunt à sa future lors de son mariage. — Bail à ferme, pour six ans, des revenus du prieuré de Reuilly, au profit d'Antoine Girault, notaire à Issoudun, par Léonard Gilotte,

prêtre, pourvu dudit prieuré, moyennant la somme de 266 écus 2/3, revenant à 800 livres tournois. — Reconnaissance par les PP. Jésuites du collège de Bourges, propriétaires de l'ancien prieuré de la Comtal, que, à ce titre, ils possèdent dans la seigneurie de Trouy, appartenant à Jean Pelorde, sieur d'Ivoy, des terres pour lesquelles ils doivent audit seigneur, par chaque arpent, 4 deniers parisis de cens, portant faculté de retenue, lods, ventes et accordements. — Marché passé entre Pierre Masson, prévôt de la Monnaie de Bourges, et sa femme, d'une part, et Julien Hamel, tailleur, prêt d'épouser Claude Masson, par lequel lesdits Masson s'engagent, s'ils sont satisfaits du service desdits Hamel, « travailhans de leur estat », chez eux, de les loger, nourrir et habiller, pendant trois ans, eux et leurs enfants, s'ils en ont, et que si, avant l'expiration des trois ans, les époux Hamel veulent demeurer à part, ils devront leur donner un châlit de couche garni de couette, coussin, couverture, avec deux draps. — Bail d'acense pour cinq ans, et moyennant la somme annuelle de 545 écus d'or, du château de la Forêt-Thaumiers et des lieux de Champroux, Chènevoisin, Malentraz, les Bauches, et autres lieux en dépendant, à Benoît Bérault, notaire royal du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, par Nicolas de Neufville, secrétaire d'État et des finances du Roi, et par l'intermédiaire de Marie de Vulcob, veuve de Durand Genton, garde des sceaux de la chancellerie du présidial de Bourges.

E. 1602. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1581. — Inventaire de la succession de Pierre Carroy, bourgeois et marchand à Bourges, fait à la requête de sa veuve Françoise Lochon et de ses enfants, Simon Carroy, écolier en l'université dudit Bourges, Louise, femme d'Antoine de Laperrière, et Marie Carroy. — La description des immeubles et effets mobiliers, composant cette succession examine successivement : sa maison de la rue des Toiles, à Bourges ; une autre en la rue des Auvents ; une grange dans la rue de Sainte-Croix ; un jardin dans celle de Saint-Ambroix ; des vignes, prés et terres autour de Bourges ; la métairie de Champfraut, paroisse du Subdray ; celle de Vilaines, paroisse de Saint-Denis-de-Palin ; une autre métairie dans la même paroisse, et des maisons et cheptels à Couy, Sagonne, Dilly et autres lieux.

E. 1603. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1582. — Marché entre Jacques Pezant, charpentier à Mehun-sur-Yèvre, et Antoine de la Perrière, marchand à Bourges et fermier des revenus de Villabon et Champfraut, membres du prieuré de La Charité-sur-Loire, par lequel marché ledit Pezant s'engage à établir un pont sur la rivière d'Yèvre, près des prés du grand Marigny, de manière à pouvoir supporter les charrettes chargées de foins récoltés dans lesdits prés, ainsi que deux autres petits ponts sur deux ruisseaux arrosant lesdits prés, le tout moyennant 2 écus et 30 sous, ledit Laperrière fournissant et charroyant les matériaux. — Élection par l'assemblée des fabriciens et paroissiens de Saint-Ambroix, de Nicolas Johannet et André Bonnet, comme procureurs, pour deux années, de ladite paroisse. — Certificat en faveur de Michel Château, huissier à Bourges et sergent à cheval au Châtelet de Paris, attestant que, malade pendant tout le mois de mai 1581, il n'a pu se rendre à Paris pour assister à la *monstre* annuelle des huissiers, sergents à cheval et à verge du Châtelet, se tenant, chaque année, le lendemain de la Trinité, ledit certificat signé Gervais Beffe, docteur en médecine, Philippe Bonnet, maître chirurgien, et Jean Robinet, apothicaire. — Engagement comme cuisinier, par Pierre Leclerc, au collège des PP. Jésuites de Bourges, pour six mois, moyennant la nourriture, le logement et 3 écus d'or soleil de gages. — Pouvoirs donnés par Gabriel Pijaut, marchand à Argenton, à Jacques Bissereau, marchand à Bourges, de retirer des mains de Jean Esmain, principal du collège Chevalier, audit Bourges, une certaine quantité de joyaux mis en gage entre ses mains, huit ou neuf ans auparavant, pour une somme de 46 écus 2/3 et composés d'un diamant enchâssé en or; une turquoise ornant une bague d'or; une paire de patenôtres de corail « marquées d'or », ayant une houppe de fils d'or; une ceinture, composée de 154 grains d'or ; 236 boutons d'argent, « ayant au bout ung petit pot d'argent doré »; une saie de taffetas noir bandé de velours ; un manteau de serge doublé de treillis, garni de passement et rabat de velours noir ; un autre manteau de serge d'Arras fourré, à usage de femme, garni de passement, et un chaperon de drap neuf doublé de satin noir.

E. 1604. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1582. — Arrangement entre Pierre Sauvage, laboureur, et Annet Besson, greffier du Bureau des finances de Bourges, par lequel ledit Sauvage, cheptellier dudit Annet, consent à la résiliation de son bail de cheptel, au profit des frères Mathieu, en se réservant la récolte de la moitié des gros blés d'hiver par lui ensemencés dans les terres de la métairie de Champfort. — Vente par François Genton, contrôleur général des finances en la Généralité de Languedoil, à Claude Genton, maître d'hôtel du duc de Berry et prévôt provincial, de la moitié du lieu seigneurial de Moulon, indivis entre eux, et dit le moulin Gaga, paroisse de Saint-

Ambroix, près Bourges, pour le prix de 200 écus d'or soleil. — Abandon, moyennant 600 écus d'or soleil, par messire Georges de Laloue, chambellan ordinaire de la maison du duc de Berry et d'Anjou, au profit de Claude de La Châtre, bailli et gouverneur du Berry, de la capitainerie du château de Mehun-sur-Yèvre, pour résigner ladite capitainerie entre les mains du Roi et du duc de Berry, au profit de telle personne qu'il plaira au comte de La Châtre. — Bail d'acense par les PP. de la Compagnie de Jésus, à Claude Gautier, laboureur, paroissien de Sainte-Solange, du dîme de Villecomte, dans la paroisse de Sainte-Solange, pour cinq ans et moyennant 20 septiers de blé, mesure de Bourges, composé par quarts de froment, seigle, marsèche et avoine.

E. 1605. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1583. — Assemblée des fabriciens de la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, qui décident que, en face des agissements de Coral Bouchet, paumier du jeu du *Chat-qui-Pêche*, qu'il a fait démolir pour le reconstruire, les bâtiments en ayant été arrentés par l'église, ils exigeront dudit Bouchet un dépôt de 250 livres, à titre de caution, sans préjudice des dommages et intérêts qu'ils pourront réclamer, s'il y a lieu. — Procuration donnée par les PP. Jésuites du collège de Bourges à maître Jean Saint-Genêt, recteur du collège de la Compagnie, à Paris, pour vente de deux rentes données au collège, par son bienfaiteur Jean Niquet, l'une de 64 écus, l'autre de 60 écus, constituées par les communes italiennes de *Foligny* et *Mathelica (sic)*. — Requête aux trésoriers généraux d'Orléans, par le prévôt des maréchaux du Berry, ses lieutenant, greffier et archers, pour que le receveur des tailles à Romorantin mette en mains du receveur de Bourges la sommes de 458 écus, imposée sur les paroisses de Bourges et Romorantin, pour partie du paiement de leur solde, et sommation par lesdits trésoriers généraux, au receveur de Romorantin, de verser à celui de Bourges la somme de 300 écus soleil qu'il a dû percevoir pour satisfaire à ladite réclamation. — Marché par lequel Pierre Pilet, charpentier et batelier, s'engage à fabriquer pour Perrette Beauvois, veuve de Jacques Berthet, procureur au présidial de Bourges, « ung bateau de boys de chesgne pour servir à naviger, passer et repasser au port de Saincte Thorette, appartenant à ladicte veufve », ledit bateau de deux pieds et demi de long sur un demi-pied de largeur, pour la somme de 50 écus soleil. — Pouvoirs donnés par Benoît Vergne, prêtre gagiste en l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, à Jean Coffignat, prêtre de la paroisse de Leignat en Auvergne, pour recevoir de Jean Vergne, son frère, prêtre de la paroisse de Gramat en Quercy, les lettres de *presterye* à lui constituées par l'évêque de Cars en Quercy. — Engagement pris par Mayet Moireau, avocat au présidial de Bourges, et Jérôme Gendreau, praticien, de verser à Jacques Millet, procureur audit présidial, la somme de 80 écus soleil, prix de vente par lui faite d'un des cinq offices de sergent royal dans le ressort du grenier à sel de Bourges, créés par l'édit du mois de décembre 1581. — Procuration donnée par les paroissiens de Saint-Caprais aux deux procureurs de la fabrique pour toucher, au profit de la communauté, la somme de 9 écus soleil, provenant de la vente faite par les commissaires du Roi, du greffe des rôles et tailles de la paroisse, naguère acheté au profit de ladite paroisse, puis aliéné comme domanial par lesdits commissaires.

E. 1606. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

1583. — Bail d'acense pour quatre ans, par Nicolas Macé, élu en Berry, et greffier du bailliage civil et criminel dudit Berry, à Antoine Tartereau, procureur au présidial de Bourges, du greffe civil du bailliage dudit Bourges, moyennant le prix de 283 écus 1/3 par année, soit 850 livres tournois. — Autre acense, pendant une année et demie, par Jean Charlemagne, receveur du taillon et solde de la gendarmerie à Bourges, au profit de Jean Dauberville, aussi procureur au présidial, des places de clercs du greffe de la prévôté dudit Bourges, aliénées par la Couronne, moyennant 100 écus par an. — Démission par Antoine Denière de ses fonctions d'archer en la maréchaussée de Berry, après 38 ans d'exercice, « tellement que, à cause de son ancien travail, il seroit devenu viel, caduc, ne pouvant plus faire le service et exercice de ladicte place », au profit de Antoine Poupin, moyennant une pension viagère de 40 écus soleil chaque année. — Arrangement entre les PP. Jésuites du collège Sainte-Marie et les héritiers Niquet, touchant la propriété des maisons contiguës audit collège, et que les Jésuites prétendaient leur avoir été données par dispositions testamentaires ; par cet arrangement, les Niquet consentent à abandonner lesdites maisons, moyennant un prix de 500 écus soleil qui devront, d'ici à trois ans, être employés à l'acquisition d'autres immeubles de cette valeur, acceptés par lesdits Niquet, auxquels d'ici là ils paieront l'intérêt de cette somme, à raison du denier douze. — Aveu et dénombrement, à cause de sa femme Catherine Vesse, par Jacques Ancel, président en l'Élection de Berry, de la terre, justice et seigneurie de Soulangy, dans la paroisse de Levet, et relevant en fief de la grosse tour de Dun-le-Roi. — Autre aveu et dénombrement par les Jésuites du collège de Bourges, au duc d'Alençon, à cause de la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre, d'une métairie avec colombier, dite de Pisseloup, dans la paroisse de Quincy.

E. 1607. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1584. — Refus par Jean Rimbart, dit Bannegon, d'obtempérer à la sommation à lui faite par Jean Huchet, marchand, de recevoir le cheval de poil cendré, avec son licol, qu'il lui vendit à la foire de la Périsse pour le prix de 8 écus. — Transaction sur procès par laquelle les frères Dierry, vignerons, paroissiens de Marmagne, pour réparer le défaut de façons dues à la vigne à eux affermée par Pierre Dulieu, s'engagent à y donner une façon de pioche en place du *binage* qui devait être fait et d'y planter 320 *proingts* (provins). — Enquête par Claude Genton, prévôt provincial de la maréchaussée de Berry, pour constater le décès de Adrien Dallongeville, archer en ladite maréchaussée, et son ensevelissement dans l'église de Notre-Dame du Fourchaud, à Bourges. — Marché par Huguet Véron, charpentier à Dun-le-Roi, par lequel il s'engage à refaire la roue du moulin de Villaines, avec les empallements de la rivière, pour Antoine de La Perrière, bourgeois à Bourges, et moyennant 4 écus soleil. — Refus par la femme de François Poubeau, charpentier, de reprendre des chevrons par lui prêtés aux PP. Jésuites pour aider à monter le théâtre sur lequel ils devaient représenter le martyre de Saint-Étienne. — Nomination par les paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, sur l'invitation de la ville, de trois d'entre eux, pour assister au répartement et à l'assiette de l'imposition récemment mise sur les habitants. — « Inventaire du linge de cuisyne et vesselle, bateryе et aultres choses servant à la cuisyne de la maison et affaires de M. le Maire Genton, qui ont cejourd'hui esté mis ès mains de Jeanne Gadoing, servante de cuisyne dudict sieur, et ce par Marguerite Feugerin, veuve de Adrian de Longeville, qui en estoit cy devant chargé, et desquels meubles ladicte Jehanne Gadoing s'est chargée par devant Michel Bonnet, notaire royal ordinaire en Berry, ladicte Gadoing à ce présente et acceptant. » — Offres par Pierre Béquas, prévôt, juge et garde en la prévôté de Sancoins, à Thomas Robin, receveur des aides et tailles en Berry, de la somme de 40 écus, réduite de celle de 80 écus, à laquelle il avait d'abord été taxé comme prévôt de Sancoins et Saint-Pierre-le-Moûtier, tandis qu'il l'est seulement de Sancoins, demandant quittance de ladite somme de 40 écus, à quoi le sieur Béquas répond qu'il ne peut délivrer quittance du trésorier des parties casuelles que pour la somme primitive de 80 écus.

E. 1608. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1584. — Foi et hommage par Antoine de La Perrière, bourgeois et marchand à Bourges, et sa femme Louise Carroy, pour le lieu et métairie de Villaines, dans la paroisse de Palin, relevant de la seigneurie de la Forêt-Thaumier, à Nicolas de Neuville, sieur de Villeroy et de ladite Forêt-Thaumier, et secrétaire d'État. — Transaction entre Pierre Durand, greffier de l'Élection de Berry, et Annet Besson, commis à l'exercice du greffe de la trésorerie générale de Bourges, par laquelle il est décidé que c'est à Durand qu'il appartient de recevoir les baux à ferme des huitièmes de l'Élection, auxquels présidaient les trésoriers du Bureau des finances. — Acte par lequel Paule de Douhaut, fille de François de Douhaut, sieur de Riançay, sur le point de prononcer ses vœux au couvent des Clarisses de Bourges, déclare abandonner tous les biens « qu'elle a et peult avoir en ce mortel monde », au profit de son frère Jacques, moyennant que son père s'engage à lui faire une pension viagère de 10 écus, assignée sur son domaine du Riançay. — Donation en avancement d'hoirie par Guillaume Piednud, sellier, à son fils Jean, « pour l'entretenir aux estudes et escolles », d'un cheval de poil bayard, ayant les crins et les oreilles coupées, « avec son harnoys à chevaulcher », et loué par lui à un cordonnier nommé Gabriel Delaroche. — Bail d'acense, pendant trois ans, par Jean Mallet, sieur de Morelles, procureur de Brou en Bourbonnais, et greffier en chef de la prévôté de Bourges, à Toussaint Delaporte et Daniel Bidard, praticiens à Bourges, et moyennant 366 écus 2/3 par an, des revenus du greffe de ladicte prévôté de Bourges. — Quittance de mariage donnée par François Ducaire, cuisinier, à Léonne Boullier, sa femme, des objets suivants : la somme de 18 écus 1/3 valant 55 livres tournois, un lit garni, 6 serviettes, 2 petits coffres en noyer fermant à clef et un troisième sans serrure, un grand châlit en bois de chêne, le tout évalué 26 écus 1/3 ou 79 livres tournois, et provenant du patrimoine de sadite femme.

E. 1609. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1585. — Marché par lequel André Tixerat, charpentier, s'engage envers François Millet, bourgeois de Bourges et fermier de la terre de Champfraut, membre du prieuré de La Charité-sur-Loire, à réparer le bateau du port de Saint-Florent, affermé par ledit Millet, moyennant la somme de 5 écus soleil. — Autre marché avec ledit Millet, par Jean Babaut, charpentier, pour la confection d'un pont sur la rivière d'Yèvre, servant à desservir les prés de Grand-Marigny, appartenant également au prieuré de La Charité, et ceux de l'abbaye de Beauvoir, moyennant la somme de 2 écus et 30 sous. — « Inventaire des terriers, pencartes, tiltres, enseignemens et papiers consernans et faisant mention des droicts, devoirs, dommaine, censives, dismes, terraiges, coustumes, corvées, rentes et aultres revenuz deubs

et apartenans au seigneur prieur de La Charité, à cause des lieux, terres, justices et seigneuryes de Saincte Montaine, Villabon et Chenfrault, membres dépendans dudict prioré de La Charité, qui estoient entre les mains de honneste femme Françoyse Lochon, vefve de deffunct honnorable homme Pierre Carroy et honnorable homme Anthoine de la Perrière, bourgeoys de ceste ville de Bourges, naguères fermiers desdicts lieux. » — Sommation faite par Jean Ferrot, procureur de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à Étienne Julliard, receveur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, qui l'accepte, de 2 écus d'or soleil, en 8 quarts d'écus d'argent, pour les arrérages de 10 sous tournois, légués à la fabrique de Saint-Pierre par feu François Beuille « pour avoir de la pitance pour les pauvres de la maison de Dieu », aux fêtes de Noël, la Résurrection, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu et la Conception, Nativité, Annonciation, Purification et Assomption de la Vierge, et à celle de saint François, patron du testateur. — Délégation donnée à (*nom en blanc*), par Paul Prieur, pour déclarer aux commissaires de la chambre royale que son père Claude Prieur avait pris pour dix ans le fournissement du grenier à sel de Bourges, de 1558 à 1568, à quoi il avait associé son frere Jean, marchand à Orléans, et Jason d'Arthuys, dit Davaille, marchand à Issoudun, de laquelle il n'a joui que quatre ans, s'étant alors désisté au profit dudit d'Arthuys, renonciation dont il demande l'insinuation pour lui servir dans le procès à lui intenté à ce sujet par les héritiers de Jean Prieur. — Procuration donnée par Claude de La Châtre, bailli et gouverneur du Berry, à Anne d'Anglure, sieur de Givry, d'emprunter en rentes la somme de 4,000 écus dont il se porte garant, « et ce pour luy subvenir tant en achapt d'armes, chevaulx et fraiz qu'il convient faire à icelluy sieur de Givry pour lever des compagnies pour le service du Roy ». — Assemblée des notaires de Bourges pour discuter les frais du procès pendant devant le Parlement entre eux et le prévôt, qui prétend leur interdire de faire les inventaires.

E. 1610. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1585. — Aliénations par la Couronne de rentes constituées au denier douze avec faculté de rachat perpétuel, par édit de février 1584, et assignées sur les deniers ordinaires et extraordinaires des recettes générales de Bourges, Tours et Orléans, jusqu'à concurrence de 1,241 écus 21 sous 8 deniers. — « Constitutions faictes par aulcuns particuliers en ladicte année assignées sur la recepte générale par messieurs les généraulx establiez à Bourges. » Noms des constituants et montant des rentes constituées : Florent Dargouges, marchand à Paris, 450 écus ; Antoine Chaudet, sieur de Lazenay, 100 écus soleil ; maître Guibert, greffier du conseil du Roi, 250 écus soleil ; Phébé Bona, gentilhomme de Ferrare, 363 écus 14 sous 6 deniers ; Mathurin Lebeau, sieur de Villarceaux, contrôleur ordinaire des guerres, 33 écus 1/3 ; Jean Roullier, marchand drapier à Paris, 300 écus soleil ; Thibaut Desportes, notaire et secrétaire du Roi, à Paris, 16 écus 2/3 ; Énemond Servient, contrôleur de la marine du Ponent, 16 écus 2/3 ; André Adrien, commissaire de l'artillerie du Roi, à Paris ; Pierre Legrand et Macé Papillon, fournisseurs de l'argenterie du Roi, 133 écus 1/3 ; Michel de Castelneau, sieur de la Mauvissière, ancien ambassadeur d'Angleterre, 800 écus. — Vente de l'office de receveur général des finances à Bourges, par Marie Genton, veuve de Claude de Sauzay, pourvu de ladite charge, au profit de Thomas Robin, receveur des aides et tailles en Berry, pour le prix de 6,400 écus soleil. — Extraits du compte de la recette des tailles à Bourges en 1582 et 1583, chapitre des gages des officiers de la maréchaussée de Berry, pour les héritiers de Claude Genton, prévôt de ladite maréchaussée. — Engagement pris par Préjan de Rouy, sieur de Sermelles, comme tuteur de Jean, fils de feu Abel de Patoulleau, sieur de Fests, de payer la somme de 27 écus soleil pour son pupille, à Pierre de Valfleury, précepteur de l'université de Bourges, pour loger, nourrir et blanchir ledit Patoulleau, « et icelluy instruire ès lettres et estudes et faire fréquenter les classes des escolles de Saincte Marie de ceste dicte ville de Bourges ». — Bail d'acense par François Millet, fermier de la seigneurie de Champfraud, membre du prieuré de La Charité-sur-Loire, à Pierre Robert, hôtelier, et Claude Barbaran, maréchal à Saint-Florent-sur-Cher, pour neuf années, moyennant 6 écus et 2 poules par an, du « port et passaige de l'eaue et rivière de Saincte Florent », l'entretien du bateau restant à la charge des preneurs qui « se sont obligez le conserver et garder à leur pouvoir et, en temps d'esté, eulx donner garde qu'il soit dommaigé, mais icelluy mectre en l'eaue et en l'ombre, afin qu'il ne se gaste par le moyen des chaleurs ».

E. 1611. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1584-1586. — Affaires de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges. — Baux d'acense du jeu de paume du *Grand Chat-qui-pêche*, rue Saint-Sulpice ; — du logis de l'*Ave Maria*, même rue ; — de la métairie de Jappeloup, paroisse de Saint-Éloy-de-Gy ; — de la métairie du Gué-Lasnier, paroisse de Neuvy-sur-Barangeon ; — des dîmes des paroisses de Trouy, Saint-Just, Sainte-Lunaise, le Subdray, et des vignes du Pied-Saujon, Laverlant, et des terres et prés de l'église en diverses

paroisses. — « Ordre de l'office et célébration des services et sainctes messes qui se doibvent dire et célébrer journellement et ordinairement en l'esglise et paroisse de Sainct Pierre-le-Marché de Bourges par les curés et gagistes de ladicte église, moyennant les gaiges à eulx acoustumés d'estre payez. » — Marchés : pour la couverture de l'église avec Jean Rousset, maître couvreur ; — avec Nicolas Collinet et Montjau Colas, pour la refonte de trois cloches de l'église ; — avec Étienne Baudry, serrurier, pour le gouvernement de l'horloge (descente des vieilles cloches, plan et description des nouvelles, achat du métal, essai de la sonnerie, réception des cloches, débats pour le paiement du prix de la fonte) ; — avec Gabriel Mage, Jean Mercier et Michel Tillier, tapissiers à Aubusson, pour la confection de sept tapisseries, représentant : trois, l'histoire de saint Pierre ; une, l'histoire de saint Paul, et trois autres, l'histoire de saint Jean-Baptiste, en reproduisant les sujets des vitraux de l'église. — Concordat entre les fabriciens de l'église et le supérieur des Carmes de Bourges, par lequel celui-ci s'engage à fournir, suivant l'usage, un des frères de la communauté pour assister aux services religieux de la paroisse et y prendre part ; — réception d'un coutre et inventaire du mobilier de l'église confié à ses soins.

E. 1612. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1586. — Sommation faite à Claude Fineau, receveur général des finances à Bourges, par Raymond Bénard, *fruitier* de la Reine, pour la délivrance sur les fonds des deux derniers quartiers de la pension de ladite Reine, de deux acquits à lui donnés en paiement, l'un de 166 écus, l'autre de 120 écus, ce que ledit receveur refuse de faire, attendu qu'ordre lui a été transmis de ne rien payer sur les fonds de ladite pension, dont le Roi s'est réservé le maniement, et de les adresser au trésorier de l'épargne. — Autre réclamation par Poncet Charpentier, contrôleur en la maison de la Reine, d'une somme de 600 écus, en raison des engagements pris envers la Reine, et non tenus par le boulanger Philippe Labaie et ses facteurs, de fournir sa maison de pain, pourquoi il leur fut fait avance de 160 écus ; à quoi le receveur oppose les mêmes fins de non recevoir. — Vente par Guillaume de Villantrois, marchand, à Pierre Dulieu, bourgeois de Bourges, de 200 planches de chêne et un cent de membrures de six pieds de long, sur un pied de largeur et un pouce d'épaisseur, au prix de 20 écus soleil, soit de 6 écus 2/3 pour chaque cent. — Acte de prise de possession, par les procureurs des Jésuites du collège de Sainte-Marie de Bourges, d'une maison contiguë au collège, jadis appartenant à Jacques Alabat, sieur du Coteau, puis à son gendre Robert Corbin, sur qui elle fut vendue par décret et adjugée auxdits PP. Jésuites, acquéreurs. — Sommation par Jean Maugis, tailleur d'habits, à Jean Mallet, comme s'étant porté garant envers celui-ci, pour Silvain Garnier, dit Legeron, paroissien de Saint-Éloy-de-Gy, auquel il vendit, au prix de 8 écus, un cheval tout harnaché, sous poil *vachin*, prétendu âgé de 9 à 10 ans et qui a le double de cet âge, « viel et rompu, ayant perdu toutes ses dents, ne pouvant manger ne travailher », pourquoi il demande la résiliation du marché. — Remontrances par les marchands d'Issoudun, aux trésoriers généraux de Bourges, que, faute de rivière navigable en Berry qui permette d'y amener de la marée, même sèche ou salée, qu'ils sont obligés d'acheter des marchands d'Orléans, par qui ils sont trompés sur le poids, toutes causes pour lesquelles ce trafic leur est peu profitable, pourquoi ils demandent à être déchargés des obligations de l'édit royal, renouvelé de l'ancienne police de Paris, et trop onéreuses pour eux, qui ne sont que de petits revendeurs en détail. — Réclamation par Jean Cornillat, greffier de la maréchaussée de Berry, à Clément Poirieux, receveur du Domaine, pour toucher, d'après le rôle des amendes prononcées par le tribunal de la maréchaussée en 1585, celles imposées sur Jean Regnault, charbonnier, Charles de Gentils, sieur de Lanis, et Jean de Bourges, sieur de La Feuge, et refus du receveur qui renvoie le requérant aux fermiers desdites amendes.

E. 1613. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1586. — Vente par Étienne Colasson, maître clerc au greffe du présidial de Bourges, à Antoine Buchet, praticien à Feux, du moulin Bussière, situé paroisse de Saint-Bouize, avec ses dépendances et pour le prix de 500 écus soleil. — Transaction entre Catherine de Balzac, veuve d'Esme Stuart, duc de Lenox, comme mère et tutrice de leurs enfants, d'une part, et, de l'autre, les héritiers de Jacques de Saint-Père, trésorier-payeur de la compagnie du sieur de Montsallais, auquel Jean Stuart, sieur d'Aubigny, avait vendu, à faculté de réméré, une rente foncière, annuelle et perpétuelle de 18 livres 17 sous 6 deniers, 8 boisseaux d'avoine, 8 poules et 10 corvées, pour un capital de 510 livres tournois ; par cet accord lesdites conventions se trouvent confirmées, la condition du réméré étant devenue caduque par prescription. — Bail d'acense, pour cinq ans, par l'abbé de Noirlac, au profit d'Antoine Bonnet et Lazare Pezant, marchands à Saint-Amand, des revenus de ladite abbaye de Noirlac, tant en Bourbonnais qu'en Berry, moyennant la somme de 292 écus soleil, plus l'obligation pour les preneurs de payer les décimes, tant ordinaires qu'extraordinaires dus au Roi. — Vente par Jean Millet, sieur de Morelles, commissaire

ordinaire des guerres, à Étienne Millet, sieur du Châtelier, trésorier général à Bourges, pour le prix de 3,180 écus d'or soleil, du greffe de la prévôté et septaine de Bourges, acheté en domaine avec faculté de rachat perpétuel du Roi. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Jacques de Lacube, chez François Marchant, marchand à Bourges, pour trois ans, « pour, durant ledict temps, servir ledict Marchant en sa maison pour affaires, train et trafique de marchandises dont il se mesle », ledit marchand devant l'emmener à ses dépens « à l'emplete ès villes de Paris, Rohan et Lyon et autres villes d'emplete », et moyennant la somme de 45 écus et une aune de velours noir. — Bail d'acense par Jean Monicaut, notaire et procureur à Dun-le-Roi et greffier de la chambre à sel de ladite ville en même temps que du grenier de Bourges, au profit de Gilbert Julliard, procureur au présidial dudit Bourges, pour trois ans, à raison de 30 écus d'or chaque année, du greffe dudit grenier de Bourges. — Autre vente par Pierre de Village, greffier des eaux et forêts de Bourges, à François Hodeau, notaire, moyennant 166 écus 2/3, valant 500 livres, ledit greffe des eaux et forêts de Bourges, ainsi que la place de clerc dudit greffe, acquise par le vendeur dans les engagements d'offices de clercs par la Couronne.

E. 1614. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1575-1587. — Plumitif du greffe et terrier de la seigneurie de Champfraut, membre du prieuré de La Charité-sur-Loire, dans la paroisse de Saint-Caprais, et la justice de Saint-Pierre-le-Moûtier. — Fixation des mercredi et samedi de chaque semaine comme jours de cuisson du four banal. — Défense, tant que le raisin pend aux ceps, de laisser les chiens entrer dans les vignes, s'ils n'ont au col un *battail* d'un pied de long. — *Item* de laisser aller les chèvres et autre bétail ailleurs que dans les champs. — Poursuites contre Jean Paviot, fermier du four banal, pour avoir, contre les termes de son bail, coupé dans les bois les plus gros arbres, tandis qu'il devait tout abattre indifféremment. Renvoi de la cause pour plus ample informé. — Ordonnance qui défend aux hommes de Champfraut de jurer et blasphémer le nom de Dieu, ou bien fréquenter les tavernes pendant le service divin, sous peine de 2 écus d'amende, plus de jouer à tous les jeux défendus par les édits royaux. — Plainte par Jean Laurian, manœuvre, contre la famille du boulanger du four à ban, pour avoir maltraité sa femme qui réclamait un pain sur sept, qu'elle avait mis à cuire, et qui ne lui avait pas été remis ; instruction de l'affaire. — Jugement entre Andrée Johannet, veuve Michel Robert, poursuivant la restitution de sa dot contre les enfants de Pierre, François et Michel Robert, et condamnation de ceux-ci à lui restituer 30 écus soleil, 10 *aignelles*, une arche et un coffre fermant à clef, 4 draps de lit, une robe et une cotte de drap. — Déclaration par les hommes de la terre de Champfraut des droits et devoirs par eux dus à la seigneurie dudit lieu.

E. 1615. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1587. — Information sur la mort de Jean Dubois de Crosses, à la requête de François Véron, d'où résulte que, vers la Toussaint, ayant été atteint de la peste et amené à Bourges dans la maison des pestiférés, il y mourut, et fut enterré dans le cimetière dudit hospice. — Acte de prise de possession de la cure de Saint-Pierre-le-Marché par messire Pierre Després, « par le baisement du grand autel, *apertion* de messel, visitation des fonds, son des cloches, entrées, yssues et autres solempnitez et cérimonyes en tel cas requises et acoustumées faire ». — Déclaration par Marie Massot, veuve Decrosses, « laquelle estant audevant de l'huis de sa maison », n'osant aller devant le juge, parce qu'elle a été contaminée par la contagion, disant qu'elle renonce à toute communauté avec ses enfants, par suite de la mort de son mari, victime de la peste. — Marché par lequel Antoine Garnier, arquebusier, s'engage à monter en bois de noyer ou cormier, pour Nicolas Naulin, marchand tailleur, un canon d'arquebuse, long de trois pieds, l'encorner et le garnir d'un chien et d'une roue, moyennant un écu et 30 sous. — Engagement pris par Jacques Chauvignon, messager ordinaire de la ville de Bourges, envers Pierre Ferron, écolier au collège des Jésuites, « estant mal disposé de sa personne » et désirant rejoindre sa mère à Lyon, en l'absence de « son pédagogue, qui s'est de naguères absenté de ceste ville », pour le conduire audit Lyon, à cheval, en l'espace de six jours, moyennant 13 écus soleil, nourriture comprise. Et « s'il advient que ledict Ferron se trouve plus mal disposé qu'il n'est de présent, et qu'il ne peust aller à cheval jusques en ladicte ville de Lion, icelluy Chauvignon sera tenu laisser ledict Ferron en quelque honneste maison par les chemins, et della s'en aller audict lieu en advertyr sadicte mère, pour et afin de faire conduyre sondict fils ainsy qu'elle advisera lors ». — Procès-verbal de l'élection de 8 conseillers du quartier de Saint-Sulpice de Bourges, pour faire partie du corps des 32. Noms des élus : François Châtelin, échevin ; Étienne Gougnon, sieur des Cloix ; Nicolas Macé ; Martin Tendegué ; Jean Dorléans, avocat ; Jean Fauvre, notaire ; Jean Thibaut et Étienne de La Perrière. — Certificats de renonciation au culte catholique par des protestants de la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché.

E. 1616. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1587. — Constitutions : de 100 écus d'or de rente, sur les 3,000 écus de rente mis en vente par les Trésoriers généraux des finances, au profit d'Antoine Chaudet, sieur de Lazenay, secrétaire des finances : — de 833 écus 1/3, à Jean de Semiers, baron de Saint-Marry ; — de 166 écus 2/3, à Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf-sur-Cher, ambassadeur en Angleterre ; — de 361 écus 6 sous 8 deniers, au prince Louis de Gonzague, duc de Nevers, et Henriette de Clèves, sa femme : — de 100 écus, à Jules Gassot, secrétaire des finances. — Réception de François Agard, fils de Gilbert Agard, marchand à Vierzon, comme novice dans l'abbaye de Saint-Ambroix de Bourges. — Contrat de mariage entre Jean Delajon, procureur au présidial de Bourges, et Françoise Poisle, veuve de Pierre Fougeron, sieur de la Folie-Bâton ; ledit mariage établi sous le régime de la communauté, aux frais de laquelle le fils de la future sera entretenu jusqu'à l'âge de 20 ans, sa mère pouvant disposer, pour l'établir, d'une somme de 500 écus sol, le futur jouissant de ses revenus et ses enfants du leur ; ledit contrat suivi de l'état des droits à réclamer par la future dans la succession de son premier mari. — Cession faite par Denis Alfroy, laboureur, paroissien d'Humbligny, à Me Bernard Bertholet, notaire à Neuilly-sur-Sancerre, de tous les dommages et intérêts qu'il pourra recueillir de la poursuite par lui intentée contre Guillaume Gaillaut, laboureur, paroissien de Neuilly, en inscription pour une prétendue obligation de 63 écus 1/3, consentie soi-disant au profit dudit Gaillaut, par le père dudit Alfroy. — Partage des biens de Jacques Berthet, procureur au présidial de Bourges, entre sa veuve Perrette Beauvois, et leurs enfants. — Arrangement entre François Biet, receveur de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, veuf de Marie Deschaumes, et les enfants de ladite défunte, par lequel ledit Biet s'engage à déclarer que les héritiers Deschaumes sont complètement désintéressés dans la gestion de sa recette, moyennant qu'ils renoncent, de leur côté, à exercer contre lui aucune revendication d'intérêts.

E. 1617. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1588. — Sommation par Léonard Fleureteau, receveur et payeur du Grand Conseil, à Jean Fineau, receveur général des finances à Bourges, d'avoir à lui verser la somme de 4,191 écus 40 sous, pour le payement des gages du personnel composant le Grand Conseil, pendant le quartier de juillet, août et septembre, et dont le versement avait toujours été différé, sous le prétexte du défaut des rentrées des recettes particulières. De quoi ledit Fineau s'excuse en disant que si les impôts ne rentrent pas, cela tient à l'insécurité des chemins qui ne permet pas qu'on se hasarde de transporter des deniers sans craindre de les voir voler. — Engagement pris par maître Michel Aupetit, opérateur et chirurgien, qui promet à Étienne Barenger, tailleur d'habits, « de le tailler et guérir d'ung de ses genytoires qu'il dict avoir de présent gasté... et penser et médicamenter et rendre ledict Barengier guéry dudict mal, sauf cas fortuyt, dedans quinze jours après qu'il aura commancé au plaisir de Dieu » ; le tout pour le prix de 5 écus soleil. — Procuration donnée par Nicolas Macé, greffier héréditaire et acquéreur des places de clercs du bailliage de Berry, pour faire opposition en parlement à l'édit obtenu par le clergé contre le règlement concernant les deniers levés sur lui par le Roi, et dont la connaissance serait enlevée audit bailli, ce qui annullerait, pour ledit Macé, les revenus du greffe acquis par lui. — Enquête pour Jean Robin, bourgeois de Blois, et fermier de l'abbaye de Citeaux, pour confirmer que son frère Thomas Robin, receveur général à Bourges, avait reçu de François Bridard, sieur de Bury, beau-frère d'Antoine Bochetel, abbé dudit Citeaux, la confidence qu'il était porteur d'une somme de 376 écus, moins 1 sou 6 deniers, à lui adressés de Blois par ledit Jean Robin, pour s'acquitter envers ledit abbé de ce qu'il lui redevait sur une année de ferme de l'abbaye. — Annulation par consentement réciproque de la vente faite, moyennant 5 écus, par Nicole Bourbeau, veuve Dayda, en faveur de Guillaume Sébault, de l'état de cabaretier et hôtelier à Vatan, en raison de l'impuissance où elle se trouve de lui garantir ledit état. — Enquête provoquée par Jean Poullet, maître cordonnier, au nom de Catherine Peschard, veuve Gouault, pour connaître son âge et la date de son baptême, les registres de la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché ayant disparu pendant les derniers troubles, détruits par les gens de guerre ; de laquelle enquête il résulte que ladite Peschard, venue au monde en l'année 1562, fut baptisée le jour de Sainte-Catherine. — Bail d'acense à Antoine Desfougères, hôtelier à Senneçay, par François de la Franchise, praticien et fermier du treizième sur le vin, dans la paroisse de Vorly, pour tout le vin vendu pendant sept mois et moyennant le prix d'un écu soleil.

E. 1618. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1588. — Quittance du curé de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, au profit de Nicolas Macé, receveur général de la gendarmerie audit Bourges, d'un écu et 10 sous tournois, pour un terme de rente annuelle de 2 écus 1/3, assignée par les prédécesseurs dudit Macé pour la fondation d'une messe

des trépassés dite tous les vendredis. — Vente par Me Jean Rivière, procureur et notaire à Mehun-sur-Yèvre, au profit de Pierre Duvergier, praticien, de son office de notaire royal et garde-notes dans le ressort de Mehun, moyennant le prix de 200 écus soleil, payés comptant. — Abandon à sa mère Perrette Beauvois, veuve de Jacques Berthet, procureur à Bourges, par son fils Antoine Berthet, avocat au présidial, et dans le désir qu'il a de réaliser les fonds nécessaires pour pouvoir exercer sa profession d'avocat au Parlement de Paris, de sa part dans l'héritage de feu son père. — Traité par lequel le trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges échange avec le supérieur du collège des Jésuites à Bourges, un étang, dépendant du lieu d'Ouzy, et dans la paroisse de Berry, contre deux arpents de pré, dans la prairie d'Ouzy, située paroisse de Saint-Doulchard. — Marché par lequel Jacques Pezant, maître charpentier, s'engage à établir pour François Millet, marchand à Bourges, un pont sur l'Yèvre, et sur les pieux déjà placés, pour accéder aux prés du Grand-Marigny et à ceux de l'abbaye de Beauvoir, ainsi que deux autres petits ponts sur les noues du lieu de la Grange-Rouge, ledit Millet fournissant le bois tout préparé; lesdits ponts enlevés chaque année après la fenaison et rétablis pour la récolte, et ce moyennant une somme fixe de 3 écus et 20 sous par an. — Contrat d'apprentissage, pendant un an, pour Nicolas Jarry, chez Mathurin Girard, tailleur d'habits et joueur d'instruments, moyennant 30 écus, à charge par ledit Girard d'enseigner à son apprenti, outre la coupe et façon des habits, à jouer de la musette, du hautbois et du violon.

E. 1619. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1586-1589. — Affaires de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges. — Nomination par les fabriciens assemblés de six commissaires, devant assister les deux procureurs, pour l'examen et appréciation de sept tapisseries commandées pour l'église aux fabricants d'Aubusson. — Rapport des commissaires après examen des tapisseries. Dans celle du baptême de Saint-Jean, suivant l'un, « pour le regard des figures, sont mal ordonnées, attendu que les visaiges, corsaiges, mains et pieds, le tout est mal fait, et mesme l'ymaige sainct Jean baptisant semblant estre de la main senestre, toutteffoys pour le labeur ladicte tapisserye est bien et deuement faicte ». L'autre confirme ce jugement en ajoutant qu'il n'y a « aulcunes laveures ni paineeau, sauf en la pièce en laquelle est figuré sainct Jehan preschant aux déserts, en laquelle y a quelque peu de painsseau et arrondissement; mais les visaiges sont mal tirez et figurez pour n'avoir leur forme et mesure »; les artistes ont d'ailleurs manqué à la condition du marché, par laquelle il se sont obligés à se guider sur les sujets occupant les vitraux de l'église. De plus, on ne voit pas que, suivant lesdites conditions, « il ait esté mis ny figuré aulcunes lectres, escriptures, escripteaux ny armoysyes es dictes sept pièces de tapisseryes »; quant aux bordures, elles dépassent d'un pied la largeur convenue. Pour les trois tapis, ils sont inacceptables, « d'autant qu'ils ne sont faicts de mesmes estoffes et coulleurs qu'il est porté par ledict marché ». En somme, lesdits trois tapis doivent être refusés, ainsi que la tapisserie de Saint-Jean-Baptiste et les six autres seront acceptées, à condition que les fabricants y ajouteront les devises et armoiries convenues. — Procès-verbal de l'aunage et de la réception des tapisseries. — Sommation par les procureurs de la fabrique, à Pierre Laroche, reçu marguillier, pour une année, moyennant un prix déterminé dont il a touché le premier quartier, plus 6 écus d'avance, d'avoir à déclarer si, comme le bruit s'en est répandu, il est décidé à quitter le service de l'église, auquel cas il devra d'abord restituer les avances qui lui ont été faites. — Procès-verbal de l'assemblée tenue par les fabriciens et paroissiens, à l'effet de nommer quatre notables d'entre eux, chargés de « esgaller la somme demandée par le Roy, l'année présente (1587) sur les manans et habitans de ladicte paroisse ». — Enquête au sujet de deux maisons, situées dans le faubourg Saint-Sulpice, et sur lesquelles Saint-Pierre-le-Marché percevait une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous tournois. Il résulte de l'enquête que lesdites maisons ayant été détruites par les protestants, pendant le siège de Bourges de 1562, il a été depuis établi sur une partie de cet emplacement un ravelin avec son fossé. — Marché avec Jean Mioche, pour remplir l'office de varlet de l'église, pendant un temps indéterminé, moyennant 18 écus par année, plus deux septiers de blé méteil, à la mesure de Bourges. — Élection de Guillaume Augier comme homme vivant et mourant de l'église, vis-à-vis du sieur de Montfaucon, pour lui faire la foi et hommage et lui présenter, en temps voulu, l'aveu et dénombrement des héritages et rentes de ladite église relevant en fief dudit seigneur. — Dénombrement fourni audit seigneur pour les terres de Saint-Igny. — Contrat d'arrentement de trois maisons, près la Porte-Neuve, à Bourges, au profit de François Marchant, et rapport de la visite desdites maisons. — Révocation de François Biet de ses fonctions de receveur de la fabrique, en raison de la tenue irrégulière de ses comptes. — Marché par les procureurs fabriciens, avec Jean Mioche, couvreur, pour les répartitions à faire à la couverture de l'église, moyennant 16 écus soleil.

E. 1620. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1589-1591. — Inventaire des biens de feu Michel Bellin, bourgeois de Bourges. — Assemblée des maîtres boulangers de ladite ville pour délibérer sur le poids d'après lequel ils peuvent faire le pain au prix actuel, le poids fixé en 1561 n'étant plus en rapport avec ce prix, en raison de l'enchérissement des bois, coûtant 40 sous la charretée, quand elle ne coûtait que 10 sous, et la douzaine de fagots, 8 ou 9 sous au lieu de 20 à 30 sous ; les maisons se louant 30 et 40 livres au lieu de 10 ou 12 ; les serviteurs gagnant 20 et 30 sous par semaine au lieu de 4 ou 5 sous, et tous les ustensiles ayant vu leur prix s'accroître en proportion. — Déclaration établissant que, au mois d'avril 1590, Martin Lesueur, archer des gardes du feu Roi, étant venu de Paris, en compagnie, pour mettre en sûreté, à Bourges, certains papiers, il fut arrêté à La Motte-Beuvron par un nommé Gadancourt, guidon du sire de Lézigny, son frère, et Lachapelle, enseigne du capitaine de Sainte-Marie, du régiment de Brigneux, faisant partie de la garnison protestante de Baugency et batteurs d'estrade, qui le dépouillèrent de son cheval, de ses armes, de son argent et de ses papiers, et le menèrent prisonnier à Baugency, ainsi que ses compagnons ; parmi les papiers soustraits, se trouvait une cédule de 70 écus, confiée à Lesueur par Nicolas Veillard, trésorier du maréchal de Retz, pour qu'il en touchât le montant du sieur de La Roche-Chenard, à cause de la vente à lui faite d'un cheval de pareil prix. — Assemblée des membres des confréries du Corps-de-Dieu et de Saint-Roch, érigées dans l'église de Saint-Pierre-le-Marché, pour l'élection de nouveaux procureurs, après l'année d'exercice des anciens, et nomination de François Tauperon comme procureur et receveur, ainsi que de quatre confrères pour assister à la reddition des comptes du procureur sortant. — Opposition par Jean Gilbert, régent au collège des Jésuites de Bourges, natif de Bordeaux, aux poursuites intentées contre la veuve de son père, par Jean Conquart, marchand audit Bordeaux, pour lui disputer la succession du défunt, ledit opposant se déclarant héritier testamentaire de tous les biens meubles et immeubles délaissés par son père, sans y avoir renoncé, comme le prétend ledit Conquart, à la suite de vœux prononcés par lui chez les PP. Jésuites. — Sommation par Pierre Augier, maître charpentier, à son confrère Pierre Dugat, de venir avec lui coopérer, comme il s'y est engagé, aux réparations d'une maison, que ledit Augier est mis en demeure de restaurer, le menaçant, s'il n'y consent, de mettre à sa place d'autres ouvriers et de lui intenter une action en dommages et intérêts.

E. 1621. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1589-1592. — Terrier de la seigneurie de Villemenard, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, dressé pour Nicolas Consin, sieur desdits lieux de Villemenard et Saint-Germain. Noms des tenanciers : Jean Raboynet et Jacques Cochet, son beau-frère, laboureurs et communs ; — Madeleine Letroing, veuve de Jean Gougnon, sieur des Cloix ; — Pierre et Louis Fougières pères, laboureurs ; — Claude Gallebois, boucher à Bourges ; — Brisson Sardon, laboureur à Saluces ; — Vincent Groslier, laboureur à Osmoy ; — Nicolas Arnaut, au Pré, paroisse de Moulin-sur-Yèvre ; — Vincent Couron, laboureur à Rians ; — Antoine Millet et Jacques Bellon, vignerons ; — Jean Varon, laboureur ; — Macé Brunet, laboureur à Osmoy ; — Claude Asse, Toussaint Pain, Pierre Prévost et Guillaume Chambrun, tous communs ; — Anne Chastain, veuve Niquet, à Bourges ; — François Pajonnet, boulanger dans la même ville ; — Louis Artaud, laboureur à Avor ; — Guillemette Bacquelier, veuve Baudon, à Bourges ; — François Péan, laboureur à Savigny ; — Pierre Péan, à Moulins-sur-Yèvre ; — Jean Franc, vigneron ; — Denis Palteau, laboureur à la Grange-François, paroisse de Bourges.

E. 1622. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1576-1593. — Terrier des seigneuries de Lazenay-sous-Bourges et de l'ancien prieuré de la Comtal, appartenant aux PP. Jésuites du collège de Sainte-Marie de Bourges. Noms des tenanciers : Jacques Marchant, bourgeois de Bourges ; — Jeanne Gauvineau, veuve du notaire Hullin ; — Anne Crenequin, veuve de Guillaume Libault, conseiller au présidial ; — Pierre Couzon, maître apothicaire ; — Jacques Deguéret, avocat au présidial ; — Claude Girard, maître sellier ; — Pierre Durand, procureur au présidial ; — les PP. Carmes de Bourges ; — Antoine Thénaut, Renaud Béguin et Louis Bidault, laboureurs, paroissiens de Quincy ; — Guillaume Bidault, paroissien de Foëcy ; — Antoine Leborne, paroissien de Quincy ; — Georges et Étienne Soulas et Pierre Rabin, paroissiens de Foëcy ; — Alexis Soulas, paroissien de Brinay ; — Étienne Masson et Simon Sabard ; — Martin Gatay, meunier du moulin de Crécy ; — François et Philippe Vannier, paroissiens de Venesme ; — Étienne Dupont, marchand à Bourges ; — Claude Ferrant, tanneur ; — Pierre de Village, greffier de la prévôté ; — Antoine Trémeau, maître parcheminier ; — François et Martin Châtelain, paroissiens de Berry ; — Jean Ferrot, chaussetier ; — André Depardieu, notaire-greffier de l'hôtel de ville de Bourges ; — Gilles Chauvet, sergent royal ; —

François de Quenauville, *ibid.*; — René Prévost, vigneron à Saint-Doulchard; — Guillaume et Nicolas Mitterrand; — Pierre Després, sieur de Boitiet, et son frère François; — Jean Niquet, bourgeois; — Raimond Delagarde, maître coutelier; — Jean Privé, vigneron; — Austrille Ringot. *ibid.*; — Jean Rabineau, bourgeois; — Jean Fouchier, marchand; — Mathurin Coudray, bonnetier; — Jeanne Gautier, veuve de Jean Alicourt, receveur du Domaine; — Nicolas Macé, élu et échevin de Bourges; — Adrien Alex, sieur de Champgrand; — Jacques Perdreau, maître foulon; — André Leloup, boucher; — François Rivière, vigneron; — Pierre Delacroix, menuisier; — Michel Guillemot, tailleur; — Pierre Bidaut, vigneron; — Guillaume Chauvety, marchand; — Étienne Bourgoin, laboureur; — Jean Habaut, *ibid.* à Marmagne; — Pierre Béchereau, *ibid.*; — Jean Chesgne, dit Bonjon, *ibid.*; — Mathurin Labàcle, meunier au moulin de Mazières; — Louise Moyreau, veuve de Jean de Boisrouvray, sieur de Persèche; — Marguerite Devaux, veuve de Jacques Brossard, avocat, sieur de Senay; — François Rochin, boucher; — Antoine Lhéritier, bourgeois; — Jean Lamoureux, cordier; — François Lemaréchal, trésorier général des finances; — Antoine Hervelin, paroissien de Marmagne; — François Hémeré, marchand; — les religieuses de l'abbaye de Beauvoir en Berry; — Renaud Lhéritier, chanoine du Château-les-Bourges; — Jean Pépin, vigneron; — Sébastien Lallemand, chanoine de Saint-Ursin; — Claude Gautier, laboureur, paroissien de Sainte-Solange; — Guillot Desmets, vigneron; — Louis Clerjaut, maître boulanger; — Jacques Jeussy, cordier; — Philippe Niquet, praticien, etc.

E. 1623. (Registre.) — In-4°, 588 feuillets, papier.

1593. — Transaction entre Jean de Chevrier, sieur de Paudy, et François Millier, paroissien dudit Paudy, par laquelle, moyennant la somme de 20 écus soleil, Millier est tenu quitte, envers le sieur de Chevrier, de 25 années d'arrérages d'une rente annuelle de 31 sous, 6 chapons et un boisseau de froment, mesure d'Issoudun, vendue aux auteurs de Millier par le frère aîné dudit sieur de Chevrier. — Marché par lequel Marie Daujon, veuve Duméril, s'engage envers Pierre Delacourt, maître cordonnier, pour un temps indéterminé et à raison de 6 écus tous les trois mois, à prendre chez elle sa nièce Marie Delacourt, la loger, la soigner, la nourrir, lui apprendre à lire et à écrire et à travailler du métier de couturière. — Bail d'acense pour six ans, à raison de 10 écus soleil par an, du produit de la cure de Parassy, par le curé Pierre Després, au profit de Jean Gebusson, aussi prêtre. — Marché, à moitié fruits, par lequel Guillaume Govray s'engage à faire, pendant cinq ans, le grand jardin de Nicolas Cousin, sieur de Villemenard, dans le château de ce nom, et les vignes en dépendant; ledit Govray ayant à sa disposition et, pour son logement, dans ledit château, la cuisine, une petite chambre sous la tour, les « tects à bestes » dans la basse-cour, et sa part d'usage du pressoir et des caves. — Quittance par la supérieure des religieuses Annonciades de Bourges, au profit de Claude Genton, prévôt provincial en Berry, de 66 écus 2/3, versés lors de la prise de voile de sa fille Gabrielle, en complément de la somme totale de 133 écus 1/3, dont la première portion avait été donnée lors de l'entrée de la jeune fille au couvent, plus de 10 écus pour les frais du banquet de réception, sans compter les habits, meubles et « ustenciles » donnés à la jeune religieuse. — Bail d'acense par messire Moudot de La Carnaye, sieur de Dames, à Jean Legendre et ses enfants, pendant cinq ans, du moulin Bigobert, dépendant de la seigneurie de Dames, moyennant, par année, 24 septiers de *moudure*, mesure de Bourges, 6 poules, autant de poulets, 2 oies grasses, un porc ou 100 sous, au choix. — Abandon par Françoise Baudry et son mari Jean Rousée, marchand à Bourges, à la mère de ladite Baudry, d'un mobilier ainsi composé : une paire de landiers de fer à chauffrette et une autre paire à crosses, une crémaillère, une pelle de fer, deux tables carrées de noyer, deux *bancs-selles* de chêne, un châlit à piliers tournés en noyer, un lit garni, une chaise *volant* de noyer, deux buffets du même bois, une grande chaise à *doulciel* (dossier) *ibid*, six *escabelles*, une paire de presses et deux billots à usage de paumier, 25 livres de vaisselle d'étain, une arche, un poêlon, une petite casse (chaudière), enfin un cent de grands carreaux et 1,700 ou 1,800 de petits, tant neufs que vieux; le tout pour s'acquitter d'une somme de 25 écus prêtée auxdits époux par ladite Baudry, mère. — Convention par laquelle Pierre Chenu, marchand, et Étienne Rueau, vigneron à Bourges, contigus à Michel Legrand, libraire, chez lequel leurs latrines « distilloient en sa muraille », obtiennent de lui, moyennant un dédommagement de 8 écus, de faire une ouverture de leurs latrines dans sa cave pour le passage des matières qui proviendront de leur curement, en se chargeant de dédommager le locataire des inconvénients qui pourraient résulter pour lui de cette opération. — Quittance, par le receveur de l'hôtel de ville de Bourges, de 67 écus un sou, reçus des fermiers de la terre de Saint-Palais, appartenant à l'archevêché, d'après sentence du bailli de Berry, et représentant 100 écus dus à l'archevêque, 33 écus pour les intérêts pendant cinq ans, à raison du denier quinze, et 33 écus 41 sous pour les frais du procès et les dépens et dommages adjugés.

E. 1624. (Liasse.) — 177 feuillets, papier.

1592-1593. — Engagement de Jean Jolly, clerc du pays de Combraille, pour neuf mois, chez Jean Janicot, curé de la paroisse de Jouy, pour l'aider dans le service de l'église, « salmodier, et en toutes choses licites et honnestes qui lui seront commandées par ledit Janicot, tant pour ledict service en ladicte église que aultres choses quelsconques, que ledict Janicot aura à faire en sa maison », moyennant qu'il sera logé, nourri, instruit de ce qui lui reste à apprendre, et recevra, en outre pour son salaire, 3 écus 2/3. — Certificat donné par Claude Saince, meunier du moulin de Létourneau, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Bourges, par lequel il déclare bien et dûment faites les réparations à l'écluse dudit moulin ; les trois pionniers, qui y ont travaillé, s'engagent à y consacrer encore trois journées de travail après la moisson, pour parachever ce qu'ils ont fait. — Vente par les PP. Jésuites du collège de Sainte-Marie de Bourges, à messire Claude de Bauxoncles, doyen du chapitre cathédral de Saint-Étienne, de 16 paires de bœufs sous poil rouge, 35 vaches de divers poils, 5 taureaux de trois ans, sous poil rouge, ainsi que 8 *taures* de 2 ans, 7 taureaux de 2 ans, 12 veaux d'un an, 200 brebis mères, 150 *vassives* et *vassiveaux*, et un cent de moutons de 2 et 3 ans, évalués : la paire de bœufs, 12 écus ; la vache, 3 écus 1/3 ; la paire de taureaux de 3 ans, 10 écus ; les taures, à 2 écus 1/3 ; les taureaux de 2 ans, à 3 écus ; les veaux, 2 écus ; les brebis, vassives et vassiveaux, 40 sous pièce, et les moutons, un écu ; soit, au total : 680 écus 2/3. — Marché entre Jacques Loiseau, tisserand en draps, et Étienne Girard, boucher, par lequel Loiseau promet de remplacer ledit Girard, dans les gardes, sentinelles et exercices militaires, auxquels il pourra être convoqué la nuit, pendant un an, moyennant 3 écus 2/3. — Vente par Nicolas Gaillard, marchand de fer à La Charité-sur-Loire, à Pierre Mazet, marchand à Bourges, de quatre milliers pesant de fer, à raison de onze cent pour mille, poids de Bourges, « assorty de quatre platynes, quatre carrez et une bauche des plus larges qui se face en chacun millier », le reste dudit fer plat, moitié étroit et moitié commun, au prix de 29 écus le millier. — Marché par lequel Guillaume Maréchal, orfèvre à Bourges, s'engage envers messire Guillaume Prévost, chanoine en l'église de Saint-Laurian de Vatan, à faire : 1° une croix d'argent, « portant trois crucifix », Jésus entre les deux larrons, du poids de 4 marcs ; 2° un calice d'argent doré, « avec la platyne et paix », du poids de 2 marcs, plus une paire de *vynagères* et un petit bassin, aussi de vermeil et du même poids ; 3° deux chandeliers, aussi de 2 marcs ; 4° deux encensoirs d'argent, également de 2 marcs ; 5° un bénitier, l'*esperge* et une clochette, aussi d'argent et du poids de 3 marcs, à raison de 15 écus le marc pour la croix et 10 écus pour le reste, et pour la façon, 202 écus 30 sous. — Pouvoirs donnés par Claude Genton, prévôt des maréchaux à Bourges, à Guillaume de la Coudre, pour toucher en son nom, du receveur des aides et tailles, la somme de 220 écus, restés dus sur celle de 450 écus, pour une année de ses gages de prévôt de la maréchaussée. — Marché par lequel Jean Crestay, pâtissier, met, pendant un an, ses pupilles Jeanne et Marie Damours, en pension chez la veuve Ferot, moyennant 24 écus soleil pour les deux.

E. 1625. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1589-1596. — Affaires de l'église de Saint-Pierre-le-Marché. — Arrangement entre les fabriciens et le curé, se plaignant de l'insuffisance de son traitement, aux termes duquel le chiffre est porté à 66 écus et 4 boisseaux de blé méteil, moyennant quoi ledit curé s'engage à célébrer chaque lundi une grande messe des trépassés, plus à dire, chaque dimanche, entre vêpres et complies, le salut de Notre-Dame de *Sancta immaculata* ; plus les vigiles de Notre-Dame et de Pâques, et le salut fondé par le sieur Carroy ; plus, à la Notre-Dame, une grande messe avec offerte ; vêpres le jour de *la* Carême, grande messe le jeudi *absolu* et lavement des pieds ; plus faire les processions accoutumées à Notre-Dame de Salles, au Château, à Saint-Martin, à l'Hôtel-Dieu, à Saint-Ladre, aux Bruères, etc. ; *item* la procession autour de l'église en temps d'orage ; plus les 74 anniversaires accoutumés de l'année ; plus une messe basse chaque dimanche matin ; enfin, à entretenir une lampe allumée à ses dépens, jour et nuit, dans l'église, ainsi que le luminaire obligé du grand autel, pendant les cérémonies. — Marché des fabriciens avec l'horloger Jean Ballard, moyennant 5 écus soleil, pour la réparation de l'horloge de l'église, consistant dans la réfection du pied de chèvre de la détente, la pose d'une *coppilhe* (goupille) au remontoir à *verser* la grande roue de la sonnerie, le redressement du balancier faussé et la mise d'un *cuivreau* à la grande roue du mouvement. — Autre marché, avec Jean Mioche, couvreur, pour réparation à la plomberie de l'église, aussi moyennant 5 écus soleil. — Bail d'acense pour trois ans, et au prix de 11 écus et 30 sous par an, au profit du sieur Cortillat, du logis de l'*Ave Maria*, situé dans la rue Saint-Sulpice, entre le jeu de paume de la *Cloche perce* et l'autre jeu de paume et hôtellerie du *Chat-qui-pêche*. — Réception de maître Florent Helbie, prêtre parisien, à titre d'évangéliste, et moyennant la somme de 41 écus pour l'année. — Décision de la fabrique qui augmente de 16 écus par an les gages du curé, en raison de

l'augmentation du prix des vivres et des taxes de guerre imposées depuis la dernière délibération à ce sujet. — Inventaire de tout le mobilier de l'église fait à la suite d'un vol de reliques enfermées dans la salle du Trésor, le 23 mai 1591. — Concordat de ladite fabrique avec François Soumy, pour faire office de sacristain, épistolier et coutre, moyennant 40 écus par an. — Assemblée qui décide que les procureurs de la fabrique, qui détenaient les clefs de la salle du Trésor au moment où le vol des reliques s'est accompli, ne peuvent légitimement faire partie de ceux qui entreprennent des poursuites à cet égard. — Autre assemblée en vue de voter les dépenses nécessaires auxdites poursuites, et qui décide un emprunt de 66 écus 2/3. — Autre décision par laquelle la fabrique s'engage envers le locataire de la métairie du Gué-Lânier à lui prêter, sans intérêts, 10 écus soleil, pour l'aider dans les réparations qu'il s'est engagé, par son bail, à faire aux bâtiments de ladite métairie, dont la maison s'est écroulée pendant qu'on mettait en état la grange et la bergerie.

E. 1626. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1594-1596. — Acte d'attestation de « généalogie et parentelle » pour André Michel, natif de Sancerre et demeurant en Savoie : les témoins convoqués attestent que ledit André est fils *naturel* de feu Jean Michel, sellier à Sancerre, et leur parent, « et veulent icelluy entretenir ainsy que nature le veult et requiert ». — Sommation par Jean Contenaille à Jean Dupont, son prédécesseur dans les fonctions de receveur et payeur des officiers de la maréchaussée de Berry, de décharger son compte des sommes pour lesquelles il reste en débet, aux termes des conventions intervenues entre eux. — Autre sommation par ledit Contenaille à François Roju, receveur des aides et tailles à Bourges, d'avoir à lui fournir la somme de 482 écus 42 sous et 4 deniers obole, pour le quartier d'octobre des officiers de la maréchaussée. — Convention entre Louis Gerbaut, archer de la maréchaussée de Berry, et François Magoutay, par laquelle, en raison de la maladie dudit Gerbaut, Magoutay s'engage à exercer à sa place les fonctions d'archer, se tenir suffisamment monté, équipé et armé, et répondre aux appels qui lui seront faits, moyennant que ledit Gerbaut lui servira par quartier 14 écus 22 sous 6 deniers. — Sommation de Jacques Gabereau, marchand à Ainay-le-Château, à François Communy, commis à la recette de la subvention pour l'entretien de 27 cornettes de reîtres et 27 enseignes de Suisses, mise sur les villes closes pour qu'il ait à recevoir un certificat constatant que la ville d'Ainay, de ce fait, n'a payé que 40 écus soleil, et refus de Communy de recevoir ledit acte qui n'est pas en forme, et attendu que les frais du recouvrement de ladite somme n'ont pas été payés. — Prise en pension de Jacques Gallerand, pendant un an, par Pierre Dugoy, maître écrivain, qui s'engage à le nourrir, loger et à lui apprendre à lire et à écrire, pour le prix de 26 écus 2/3. — Déclaration par Pierre Delamotte, messager d'Arras à Paris, comme quoi il reçut de Delahaye, maître d'école de la ville de Celle-en-Berry, une mission pour le père Haze, moine de Saint-Bertin, à Saint-Omer, dont il s'était chargé, moyennant 10 écus ; mais le destinataire étant mort, il en avait fait tenir trois copies à un parent du défunt, Charles Stévenot, au curé de la paroisse et à un procureur, son cousin, gardant la missive originale pour être payé de ses frais, mais ledit Stévenot, dans l'intervalle, ayant été fait prisonnier par des batteurs d'estrade, il demande acte de l'incident pour lui servir ce que de raison.

E. 1627. (Registre.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

1594-1596. — Bail d'accense, pendant trois ans, de la cure d'Ennordre, par le curé Blaise Bonneau, au profit de Jean Guyot, aussi prêtre et bachelier en théologie, moyennant la somme annuelle de 16 écus 2/3. — Vente par Laurent Bargin, lieutenant des bailliages de Beaujeu, Sens et Menetou-Ratel, à maître Étienne Millet, sieur du Châtelier, trésorier général à Bourges, du dîme de Louis, s'étendant sur les paroisses de Levet, Sainte-Lunaise, Arçay et Lochy, moyennant le prix de 353 écus 1/3. — Autre revente audit Millet, par Jean Charlemagne, receveur général du taillon et engagiste par adjudication des places de maîtres clercs de la prévôté de Bourges, pour la somme de 840 écus. — Foi et hommage rendu au nom des PP. Jésuites du collège de Sainte-Marie de Bourges, pour le fief et métairie de Pisseloup, situé dans la paroisse de Quincy, et relevant de la Grosse Tour de Mehun-sur-Yèvre. — Accense par Étienne Millet, représenté par sa femme Catherine Auclerc, au profit d'Antoine Tastereau et Silvain Bréchet, procureurs au présidial, des revenus du greffe de la prévôté de Bourges, y compris les places de clercs, au prix de 533 écus 1/3 par an, payables par quartiers. — Procès-verbal de plantation de bornes, dans la paroisse de Pigny, entre les terres de Charles Fradet, sieur des Bergeries, à Bourges, et Jacques Blanchard, laboureur à Lisy, dite paroisse de Pigny.

E. 1628. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1561-1596. — Testaments. Noms des testateurs et testatrices : Françoise Charlemagne, veuve de Jean Millet, conseiller au présidial de Bourges ; — Jeanne Bidaut, veuve

de Jean Debrielle, grenetier du grenier à sel de la même ville ; — Christine Deheris, veuve de Jean Blanchet, cordonnier ; — Huguette Ragon, veuve de Pierre Renard ; — Pierre Brésil, archer en la maréchaussée de Berry ; — Guillaume Taupin, maître boulanger ; — Louise Bérand, femme de Jean Cotard, tisserand ; — Léonne Boulier, femme de François Ducarre, marchand ; — Jacques Jaupitre, marchand ; — Jean Marie, napolitain, capitaine dans l'armée catholique en garnison à Chârost ; — Louise Lebeau, veuve d'Ambroise Bertrand ; — Silvine Mouton, femme de Pierre Leucheneux, laboureur à Morthomiers ; — Jacques, fils de Philippe Guérin et de Jeanne Bouffet ; — Madeleine Gendreau, femme de Pierre Fouare, procureur en la cour ecclésiastique de Bourges ; — Jean Leblanc, bourrelier ; — Gabrielle, fille de Claude Genton, prévôt de la maréchaussée de Berry, prête à entrer en religion ; — Michel Bellin, marchand ; — Anne Boulloir, veuve de Jean Cormier, parcheminier ; — Nicolas Pierre, marchand pintier ; — Perrette Guillon, veuve de Jean Bouquet ; — Françoise Seron, veuve de Pierre Séguenot, corroyeur ; — Charite Rousseau, veuve de Jacques Bidaut, procureur au présidial ; — Louis Henry, archer de la maréchaussée de Berry ; — René Leguy, maître barbier et chirurgien ; — Ligier Botin, vigneron ; — Perrette Beauvoisis, veuve de Jacques Berthet l'aîné ; — Nicolas Girard, vicaire de l'église de Baugy ; — Jean-Jacques Jaupitre, licencié en lois ; — Jeanne Brunet, veuve de Léonard Costan ; — François Aumaître, prêtre habitué, gagiste en l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges ; — Jacqueline Thiboust, veuve du sieur Sardé de Rozay ; — Claude Payau, femme de Jean Gauteron, maître *guiternier* ; — Marie de la Chapelle, veuve de Jacques Poirier, bourgeois ; — Toinette Bigot, femme de Guillaume Cuissant, tisserand ; — François Hurtebize, marchand ; — Gillette de Guélan, femme de Charles Bonnin, sieur du Corpoy ; — Jean Mercier, marchand ; — Jacquette Delatus, femme d'Étienne Vachet, manœuvre ; — Anne Crénequin, veuve de Guillaume Sibault, conseiller au présidial de Bourges ; — Perrette Pabot, veuve de Jacques Chaumeau, marchand ; — Simon Carroy, avocat au présidial de Bourges ; — Barthélemy Salian et Nicolas Gautier, novices chez les PP. Jésuites ; — Marguerite Niquet, veuve de Jean Pigné, avocat au présidial ; — Louise Cosson, veuve Petitbon, sœur servante chez les Clarisses de Bourges ; — Jacques Cheron, prêtre gagiste en l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges ; — Mathieu Jacquemet, vigneron ; — Hugues-André Sermet, novice en la Société de Jésus ; — Jean Rivière, prêtre en ladite Société ; — Robert Chevalier, chanoine de l'église de Lomberts en Gascogne ; — Étienne Lebon, vivandier ; — François Raslu, tondeur de draps ; — Barbe Bourgeois, prieur-curé de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges ; — Robine Barandat, femme de Pierre Blanchard, vigneron ; — Jacques Carré, notaire royal à Bourges ; — Charles et Philippe Maréchal, chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges ; — Adrien Alets, argentier du gouverneur de Berry, M. de La Châtre ; — Antoine Hilaire, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier ; — Jean Cousin, chaussetier ; — Louis Chevrier, chanoine de la cathédrale de Bourges ; — Toussaint Devijon, chaussetier ; — Marguerite de Beaune, veuve de Robert Pèchereau ; — Jeanne Gaule, veuve d'Antoine Blanchet ; — Marguerite Poquet, femme de Philippe Pabot, marchand ; — Bastienne Pic, veuve d'Antoine Savignat ; — Jeanne Crénequin, veuve de Méry Coudrat, lieutenant à Baugy ; — Claude Robin, veuve d'Olivier Poignet, couvreur ; — Marie Goire, veuve de François Arnault, archer en la maréchaussée de Berry ; — Jeanne Girault, veuve de Nicolas Pierre, marchand pintier ; — Françoise Foucher, femme de Pierre Prévost ; — Jeanne Gaudre, veuve de Pierre Taveau, pâtissier ; — Isabelle Dumoulin, veuve d'Étienne Carré, procureur en cour ecclésiastique ; — Michel Gras, marchand, de Clermont-Ferrand ; — Perrette Roy, veuve de François Benoît ; — Jean Dupuy, chanoine du Château-les-Bourges ; — Barbe Bourgeois, curé d'Oison et vicaire de Saint-Étienne de Bourges ; — Robert Godinon, peigneur et cardeur ; — Anne Madinet, femme de Jacques de Montholois, avocat au présidial ; — Marin Desmays, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges ; — Eustache Mercier, praticien ; — Geneviève Bernard, veuve de Pierre Chérot, peigneur et cardeur ; — Joseph Gaingne, maître barbier-chirurgien ; — Maurice Hullin, notaire et procureur au présidial ; — Guillaume Decrosses, marchand ; — Françoise Biton, femme de Jean Foucher, marchand ; — Françoise Ligier, femme de Claude Buet, laboureur à Asnières ; — Hélène de Cambray, femme de Jean Jaupitre, sieur de Vaugibaut ; — Martin Brunet, marchand ; — Étiennette Dagousset, veuve de Jean Dubois, parcheminier ; — Benoît Auclerc, marchand ; — Olive Debrielle, veuve de Jean Batailleau, bourgeois ; — Isabeau Davril, veuve de Hubert Tendegué ; — Perrette Soloiseau, veuve de Philippe Charpentier ; — Perrette Jonchère, veuve de François Nicolas, dit Menajon ; — demoiselle Bochetel, femme de Esmond de Sathenat, sieur du Mont, maréchal-des-logis de la compagnie du sieur de Chavigny ; — Georgette Arragepied, veuve de Jean Parthon, etc.

E. 1629. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier

1676-1677. — BOURSAUT (URSIN). — Contrat d'apprentissage, pendant trois ans, du métier de cordonnier pour Gille Hervé, chez Antoine Chicois, moyennant la somme de

48 livres. — Marché entre Guillaume Leciestre, maître boulanger, prisonnier à Bourges, et sa femme, et Macé Chanton, vigneron, par lequel ledit ménage s'engage pendant trois ans à loger et entretenir les deux pupilles dudit Chanton, moyennant un prix de pension de 54 livres par an. — Assemblée des maîtres tailleurs pour hommes de Bourges, chez les PP Carmes, dans laquelle il est interdit auxdits maîtres tailleurs pour hommes d'employer chez eux des compagnons tailleurs pour femmes, et, réciproquement, aux tailleurs pour femmes d'employer des compagnons tailleurs pour hommes. — Engagement pris par François Pelleron, vicaire de l'église de Bourges, envers Annet Tixier et sa femme, pour les bons soins qu'ils n'ont cessé de lui prodiguer, dès son bas-âge jusqu'à son entrée dans les ordres sacrés, de faire dire à leur intention vingt messes pour chacun d'eux, le jour où, au moins, le lendemain de leur décès, et de donner « toutes fois et quantes » cent livres à leur fils, écolier, « soit pour luy ayder à se pourvoir aux ordres sacrés, sy ainsy Dieu l'appelle à son service, soit à luy ayder à aprendre un mestier », et s'ils meurent avant eux, ils hériteront desdites cent livres, lesquelles, s'ils les ont encore à leur mort, seront employées en messes pour le repos de leurs âmes. — Protestation de la majorité de la communauté des maîtres toiliers et tailleurs d'habits contre une ordonnance obtenue par surprise de la mairie, qui abaisse le droit de confrérie de 10 sous à 7 sous 6 deniers, et le droit de visite de 2 sous à 1 sou, au détriment de la communauté, qui est obérée. — Contrat par lequel, en prévision d'un prochain mariage de leur fils Jean Delaporte, chapelier à Bourges, Robert Delaporte, aussi chapelier à Brioude, et sa femme, lui assurent par préciput, après leur mort et sur leur succession, 250 livres, représentant toute sa part successive dans leur héritage. — Sommation au greffe de l'officialité de Bourges, par Antoinette Lejeune, dame de Soulangis, et son fermier, Antoine Chédin, pour délivrance de deux enquêtes, l'une à l'official, l'autre au vice-gérant, contre le curé de Soulangis, coupable d'avoir tué d'un coup de fusil un bœuf appartenant auxdits poursuivants. — Compte rendu par François Buffet, marchand toilier à Bourges, du maniement des fonds de la caisse commune des maîtres toiliers et tailleurs, pendant les deux années de son exercice comme procureur-syndic. Recette : 230 livres 12 sous ; dépense : 179 livres 2 sous ; boni : 61 livres 10 sous. — Constitution par les Bénédictins de Saint-Sulpice-les-Bourges, au profit de Marie Labbe, veuve de François de Sauzay, seigneur de Boisbriou, d'une rente annuelle de 136 livres 7 sous 4 deniers, au capital de 3,000 livres tournois.

E. 1630. (Registre.) — In-4°, 301 feuillets, papier.

1678. — Accord entre Jean Chapus, seigneur de Pouillaut, président en l'élection d'Issoudun, et Louis Pinet, avocat en parlement, aussi président en ladite élection, l'office dudit Chapus ayant été saisi et mis en vente par décret. Il est convenu que ledit Chapus rachètera son office, lequel sera exercé alternativement et de mois en mois par lui et par le sieur Pinet, sans qu'aucun d'eux prenne titre de premier ou ancien président ; chaque année, à tour de rôle, pour le département des tailles, chacun d'eux tiendra la première place auprès de l'intendant. Pour le cas où l'une des deux présidences serait supprimée, celle qui restera sera mise aux enchères entre les deux et sera attribuée au plus haut metteur. — Protestation pour cause de nullité par maître Charles Moreau, sacristain de l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, contre la délibération de l'assemblée des fabriciens et paroissiens de ladite église, prise contre lui pour le dépouiller de ses fonctions, le nombre des assistants ne représentant pas de beaucoup près celui qui aurait dû former l'assemblée. — Pouvoirs donnés par Françoise Sabatier, veuve de Louis Masson, seigneur des Rompis, ancien sommelier de la maison du roi, à son fils aîné Nicolas Masson, seigneur des Rompis, pour le représenter au mariage de son autre fils François, seigneur de Longpré, avec Marguerite, fille de feu Jean Gaillaut et de Marguerite Bardy, et donner en son nom tous consentements nécessaires. — Engagement par Jean Lebon, manœuvre à Bourges, et sa femme, de servir à leur fils François, étudiant en l'Université dudit Bourges, une pension de 90 livres annuelle pour lui permettre d'arriver à la prêtrise, ladite pension hypothéquée sur leurs propriétés. — Élection en assemblée générale des procureurs jurés et auditeurs des comptes de la communauté des tailleurs d'habits et toiliers de Bourges, lesdites charges renouvelables tous les deux ans. — Concordat entre Jacques de Boisrouvray, procureur à Bourges, et consorts, et leur débiteur, maître Jean Servant, sergent des tailles en l'Élection dudit Bourges, par lequel lesdits créanciers déclarent cesser de s'opposer à la vente de son office faite par ledit Servant à Jacques Gouby, à la condition que l'acheteur paiera aux créanciers privilégiés la somme de 1,900 livres en argent, et aux autres créanciers le surplus en contrats de rentes constituées. — Déclaration par Nicolas Cullet, paroissien de Menetou-Salon, emprisonné à Bourges, à la requête du prieur de Fontmorigny, que le démenti par lui donné à la déposition qu'il avait faite par-devant les juges-conseils lui avait été imposé par ledit prieur sous promesse de mise en liberté, mais que ce qu'il avait dit était bien la vérité. — Compte rendu par Gilbert Drouet, procureur de la communauté des

tailleurs d'habits et toiliers, de sa gestion pendant l'exercice de 1676-1678. Recettes : 203 livres 15 sous ; dépenses : 163 livres 15 sous ; boni : 40 livres.

E. 1631. (Registre.) — In-4°, 313 feuillets, papier.

1679. — Contrat de mariage d'Antoine Agard, écuyer, fils de Clément, sieur de Roziers, maître d'hôtel ordinaire du roi, et de Catherine Lelarge, avec Jeanne, fille de François Turpin, sieur de Longchamps, exempt des gardes du roi, et de Jeanne Montagu. — Sommations au nom de François Lemort, grenetier à Bourges, à Étienne Lepain, son collègue, de payer au receveur du droit annuel 202 livres pour sa moitié dudit droit, comme étant l'un des deux receveurs de l'office de grenetier triennal audit grenier à sel de Bourges. — Contrat de louage, pendant cinq ans, par Jean Foucaut, marchand drapier, à Sébastien-Joseph Augier, maître tondeur, de la moitié de sa presse à étoffes, avec tout ce qui en dépend, et moyennant la somme de 9 livres. — Compte rendu par Pierre Boyer, procureur-syndic de la communauté des maîtres charpentiers, de sa gestion pendant l'exercice de 1678 : le compte se solde en recette par 33 livres 16 sous ; en dépense, par 34 livres 2 deniers 4 sous, 4 deniers restant encore à recueillir. — Pareil compte rendu par Gervais Roy, procureur de la communauté des toiliers et tailleurs d'habits. Recette : 230 livres 15 sous ; dépense : 181 livres 17 sous 6 deniers. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges pour protester contre un double abus, qui est, de la part des boulangers, de faire du pain avec des farines de marsèche, de pois, de vesces, de fèves, de moudure, de criblures et de petit son, au mépris des statuts du métier, et, de la part de certains particuliers, de cuire chez eux du pain pour le vendre au marché, ce qui est contraire aux ordonnances. — Accense, par Étienne Gassot, sieur de Deffend, au profit de Pierre et Henri Denis, vignerons, du droit de pêche dans ses rivières de Deffend et Osmery, pendant trois ans, moyennant 60 livres tournois par an, et à la condition de ne pas pêcher plus de deux à la fois. — Acte d'émancipation d'Étienne Jampierre, étudiant en l'université de Bourges, par son père, autre Étienne, maître gantier audit Bourges. — Quittance par ledit Étienne jeune, au profit de son père, de la somme de 600 livres tournois, à lui données « pour subvenir aux nécessitez du desseing qu'il a encommancé et autres qu'il conviendra pour parachever iceluy, qui est de se consacrer à Dieu et finir ses jours dans l'ordre et monastère de saint Benoist de l'ordre de Clugny ou tout autre dudit ordre, suivant son aubediance et mandement des supérieurs ».

E. 1632. (Registre.) — In-4°, 480 feuillets, papier.

1680. — Accord par lequel Michel Bonnet, voiturier, et son beau-frère Louis Fayard, vigneron, et leurs femmes, consentent à oublier les sévices et mauvais traitements contre eux exercés par Julien Rousseau et François Bahuret, vigneron, et leurs femmes, renonçant contre eux à toutes poursuites, à condition que lesdits Rousseau et Bahuret paieront les frais de l'instance commencée et le salaire du chirurgien, plus donneront 6 livres de dommages et intérêts ; de plus, les époux Rousseau prendront à leur compte ce qui reste à payer sur les dîmes à eux affermées par le chapitre de Saint-Étienne de Bourges, de communauté avec les époux Fayard. — Constitution par l'archevêque et les principaux membres du clergé de Bourges de 160 livres de rente annuelle et perpétuelle au profit des religieuses de la congrégation de Notre-Dame de ladite ville, pour prêt d'une somme de 3,200 livres tournois, ladite rente hypothéquée sur le temporel des bénéfices, la recette des dîmes et les revenus des communautés, chapitres et abbayes du diocèse. — État des deniers adjugés à Marguerite de Peausse, veuve de François Tazot, procureur au présidial, sur le prix dudit office, par jugement de la prévôté de Bourges. — Assemblée des maîtres toiliers et tailleurs d'habits, qui décident qu'un tableau sera dressé où chaque maître sera inscrit à son rang suivant la date de son entrée dans la corporation, lequel tableau servira à établir l'ordre dans lequel chacun d'eux prendra le bâton à son tour et assistera à la procession annuelle de la Fête-Dieu. — Arrangement par lequel Claude Charenton, cordonnier, consent avec Gaspard Thomas de la Thaumassière, et moyennant un dédommagement de 40 livres, à renoncer à poursuivre son fils Pierre Thomas de la Thaumassière pour le coup d'épée qu'il a reçu de lui. — Vente au prix de 30 livres tournois à Antoine Jamet, boulanger, par Marguerite Michel, veuve Dutart, des ustensiles de boulangerie suivants : un moulin à bluter garni ; 2 arches à pétrir, « avec leurs tours à tourner pain » ; un boisseau ; un crible ; « une braye à brayer pain bénist » ; 2 corbeilles ; un coupe-pâte et 2 *couches* (linges à pâte). — Reconnaissance par Nicolas Piet, compagnon chirurgien, d'une dette de 100 livres, contractée par lui envers Jean Bouchard, hôtelier à Grenoble, pour son logement, nourriture et soins pendant tout le temps qu'il avait été en traitement pour une blessure au bras. — Marché par lequel Louis Tauvenet, praticien, s'engage à remplacer dans son service pendant deux ans Jean Grosset, archer de la maréchaussée de Berry, à condition de toucher les deux premiers quartiers du traitement de chaque année et que ledit Grosset continuera à figurer aux *montres* des officiers. — Transport au profit de Pierre Lebon,

praticien, par Jean Fontaine, son collègue, du bail à lui fait par la dame de Culan, des revenus des terres de Brécy, Moulins-sur-Yèvre et Sainte-Solange.

E. 1633. (Registre.) — In-4°, 589 feuillets, papier.

1681. — Bail d'acense pour trois ans, et moyennant 54 livres et 6 langues de bœuf chaque année, par François Bouchier, avocat au présidial, et au profit de Pierre Vailly, boucher à Bourges, du banc lui appartenant dans la Grande Boucherie de la place Gordaine, et dont le numéro sera désigné par le prochain tirage. — Sommation par Claude Duplan, maître boulanger, à Anne Leseeur, veuve de Charles Godefroi, procureur en l'élection de Bourges, pour qu'elle ait à rétablir à ses frais un des deux battants du grand portail commun aux deux parties, ledit Duplan étant prêt, de son côté, à rétablir le battant qui le concerne. — Prisée et estimation par experts, sur la demande du docteur Claude Join, des effets mobiliers et du cheptel existant dans sa métairie des Quatre-Vents, paroisse de Saint-Privé-les-Bourges, à l'effet de régler avec le métayer sortant. — Prise solennelle de possession de la vicairie et chapelle-temple de Notre-Dame-de-Pitié, dans l'église de Saint-Médard de Bourges, par Jean Servant, déjà vicaire de la Madelaine dans l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier. — Marché par lequel Jean Ballet, tourneur, s'engage à faire pour Gilbert Drouet, tailleur, et François Lauverjat, voiturier, 104 chaises de bois d'aulne rempaillées, suivant modèle fourni, dans l'espace de six semaines, et au prix de 4 livres la douzaine, y compris les quatre au cent. — Assemblée des maîtres pâtissiers de Bourges dans le couvent des Jacobins, pour décider du procès à intenter à la communauté des boulangers pour empiètement de leur part sur le métier de la pâtisserie. — Foi et hommage par l'abbesse de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent de Bourges à Françoise Guyot, veuve d'Esme de Culant, baron de Brécy, Moulins et Sainte-Solange, pour le dîme de Caneteau, levé dans ladite paroisse de Sainte-Solange. — Sommation aux fabriciens de l'église Saint-Bonnet de Bourges par les exécuteurs testamentaires de feu Henriette Gérard, femme Terrier, pour la célébration, chaque année, en son honneur et dans ladite église, de deux services solennels, chacun de trois grandes messes, l'un le jour du décès, l'autre à celui de la Nativité de la Vierge, et réponse des fabriciens que le premier, au lieu du 8 septembre, ne peut être dit que le 4, et l'autre, le lendemain seulement de ladite fête. — Autre sommation par Etienne Jampierre, gantier à Bourges, et consorts, à la veuve Chapus de faire étayer et réparer une petite maison à elle appartenant, contiguë à celle des réclamants, et qui menace ruine, de sorte que les locataires de leurs maisons contiguës « ne veulent s'azarder d'y rester, creignant que la susdite tombe sur icelles ». — Autorisation donnée aux chanoines du Château-les-Bourges par le grand vicaire et official de la Sainte-Chapelle dudit Bourges, pour un emprunt de 1,200 livres destiné à amortir leurs dettes et à payer l'imposition de 200 livres annuelles pendant six ans établie sur eux pour leur part d'amortissement des dettes de l'Hôtel-de-ville. — Compte-rendu de sa gestion pour l'exercice de 1680, par Pierre Terminet, procureur de la communauté des maîtres tailleurs et toiliers. Recettes : 165 livres 3 sous ; dépenses : 176 livres 17 sous ; déficit : 11 livres 14 sous.

E. 1634. (Registre.) — In-4°, 617 feuillets, papier.

1682. — Quittance au profit des religieux carmes de Bourges par Pierre Peneau, curé de l'église de Notre-Dame-de-Fourchaut, pour le remboursement de 160 livres constituées en une rente annuelle de 8 livres par feu Anne Fontaine, veuve de Jacques Guéret, avocat, audit curé. — Autre quittance, au profit des mêmes, par le receveur des décimes du diocèse, chargé de prélever les deniers de la taxe imposée par le clergé de Bourges pour le paiement des dettes de la ville, de 15 livres tournois, représentant une année de ladite taxe. — Marché passé entre les procureurs de la communauté des tailleurs et marchands toiliers et la veuve de Jean Fortier, ciergier, pour la fourniture, moyennant 60 livres tournois, du luminaire de ladite confrérie, savoir : 24 flambeaux de cire jaune, pesant chacun 5 livres ; 6 torches garnies de 4 livres, avec 4 bougies et 4 cierges *coudés;* 4 cierges de cire blanche, d'un quarteron chacun ; plus le petit luminaire de cire vieille, fournie par les confrères, soit une petite torche, 2 gros cierges et 8 petits. Ladite Fortier s'engage en outre à tournir les deux violons des processions, auxquels elle donnera à déjeuner le jour de la Fête-Dieu. — Assemblée des fabriciens de Saint-Bonnet de Bourges pour régler les droits de sépulture des défunts dans la paroisse, perçus par les marguilliers, qui établissent le tarif suivant : pour les enfants au-dessous de 5 ans, 20 sous ; de 5 à 8 ans, 12 sous 6 deniers ; au-dessus de 8 ans, 25 sous, et pour chacun des services suivant l'ensevelissement, 10 sous. — Acte d'association entre Charles Servin, carrier, et François Lemaitre, domestique au séminaire de Bourges, pour l'exploitation d'une carrière, à condition que Lemaitre fournira chaque jour un ouvrier ; le produit du travail et le prix de location de la carrière, soit 6 livres, devant être également partagés entre les associés, ainsi que la dépense occasionnée par l'entretien des outils. — Liste des maîtres ciriers et chandeliers de Bourges en 1682, classés d'après l'ordre de leurs

réceptions. — Acte d'assemblée des maîtres tailleurs et toiliers pour décider si le bâton de la confrérie continuera à être donné à chaque maître à son tour, quel que soit son état de fortune, avec la décision portant que, chaque année, ledit bâton sera mis en adjudication et livré au plus fort enchérisseur. — Marché par lequel François et Pierre Rousseau, carriers, s'engagent envers Jean Léclopé, maître paveur, à extraire des carrières de Maubranches 100 toises de pavé, la toise courant sur 15 pieds, au prix de 26 sous la toise, payables à raison de 6 livres par semaine. — Vente par Hilaire Cousin à la veuve Delachaise de tous ses suifs de l'année, moyennant 20 livres 10 sous le cent pesant. — Enquête par les jurés de la corporation des ciergiers et chandeliers sur la prétendue confection d'un chef-d'œuvre du métier par le compagnon Masson. — Déclaration par Daniel Peron, compagnon cuisinier, que bien qu'ayant obtenu du greffier de la conservatoire de l'université de Bourges des lettres de garde gardienne, il ne fut jamais capable d'acquérir aucun degré universitaire — Compte rendu par Jean Marchand, procureur de la communauté des tailleurs et toiliers de Bourges, de son maniement de fonds durant l'exercice 1680-1681. Recettes : 151 livres 15 sous ; dépenses : 205 livres 7 sous 6 deniers ; déficit : 53 livres 11 sous 6 deniers.

E. 1635. (Registre.) — In-4°, 437 feuillets, papier.

1683-1684. — Engagement pris par Étienne Guillot, marchand et échevin à Bourges, envers le chevalier Nicolas de Vignolles, sieur de Mantour, de fournir à la dame de Vignolles toutes étoffes de soie et laine et de toile dont elle pourra avoir besoin pendant une année, dont le compte sera arrêté et communiqué par semestre, et qui sera payé au moyen d'un contrat de rente de 105 livres annuelle constituée par Jean Robertet, marchand, Gillot devant lui tenir compte de l'écart qui pourra exister entre le chiffre du principal de la rente et le prix des marchandises fournies. — Marché par lequel, pendant neuf ans, Antoine Andrivaut, marchand ciergier et chandelier, s'engage à fournir à la communauté des bourreliers de Bourges, pour chaque Fête-Dieu, 4 torches de 15 à 16 pieds de haut, les cierges accompagnant le bâton de la confrérie, un cierge de cire blanche à chaque maître et dignitaire, plus 2 cierges de 2 livres pour l'Assomption, 2 bougies pour l'offerte et une petite torche, moyennant 14 livres par an. — Donation après décès par Anne Vertus, veuve de Nicolas de Vignolles, sieur de Mautour, à ses domestiques Jean Rivière et Jeanne Vincent, sa femme, de 4 tapisseries de Bergame, tendant sa petite salle, et deux tableaux encadrés, représentant, l'un Notre-Dame avec saint François de Sales, et l'autre un Christ en croix, moyennant qu'ils s'engagent à lui conserver leurs services comme par le passé jusqu'à sa mort. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges, qui décident de porter plainte au prévôt sur la conduite des appréciateurs des grains, lesquels, dans l'intention de leur nuire, déguisent le cours de la mercuriale, en inscrivant des prix de vente inférieurs aux prix réels. — Remise à la communauté des maîtres bourreliers de la même ville, par le procureur sortant, de tous les dossiers de procédures et acquits de rentes, dont il était dépositaire en cette qualité. — Compte rendu de son exercice de 1681-1682, par Boussac, procureur de la corporation des tailleurs et toiliers de Bourges. Recette : 234 livres 5 sous ; dépense : 227 livres 5 sous ; reste en bénéfice : 7 livres. — Lettres pour l'office de procureur de la seigneurie de Clémont données au profit de François Brassin, greffier de ladite justice, par le chevalier Charles-Marie de Gouville, sieur d'Argent, Clémont, Vilzon et autres lieux, à la suite de l'abandon desdites terres fait audit de Gourville par Anne Vertus, veuve de Nicolas de Vignolles. — Déclaration de ladite dame, par laquelle elle désavoue tous sergents et huissiers qui ont porté des assignations à sa requête au sieur Bourges, pour droits dus à cause de sa terre d'Argent, en quelque juridiction que ce soit, ainsi que le procureur et tous autres qui auraient pu comparoir pour elle dans la même cause. — Assemblée des maîtres tailleurs de Bourges pour la nomination d'un juré de la communauté, choisi parmi les tailleurs pour femmes, en conformité d'une sentence de la ville. — Protestation des maîtres toiliers contre cette décision comme contraire aux termes de leur statut d'union avec les tailleurs. — Plainte par Madelaine Richard, femme de Jean Chevillant, drapier et tondeur, à cause des mauvais traitements auxquels elle ne cesse d'être en butte de la part de celui-ci, de jour et de nuit, afin de l'amener à renoncer aux avantages qui lui sont conférés par leur contrat de mariage, protestant d'avance contre tout acte de ce genre qu'il pourra la forcer à signer. — Engagement pris par Anne de Gamache et son mari Charles-Marie de Gouville envers Anne Vertus, veuve de Vignolles, de la nourrir, elle et ses trois domestiques, « honnestement, selon sa condition, ainsy qu'elle a accoutumé de se norrir en son mesnage », et moyennant 1,200 livres tournois par an, payable par quartiers, la dame de Vignolles fournissant la vaisselle de table et de cuisine et les draps de lits.

E. 1636. (Registre.) — In-4°, 223 feuillets, papier.

1685-1686. — Assemblée des maîtres tailleurs de Bourges, qui autorise le procureur de la communauté à faire toutes les avances nécessaires à la poursuite du procès engagé

contre les maîtres toiliers, lui en assurant le remboursement à la fin de l'exercice de sa charge. — Quittance de la somme de 60 livres par Jean Tauvenay, cordonnier, au profit de Henri Petit, pour son prix d'apprentissage, et certificat de sa capacité comme compagnon du métier. — Déclaration d'émancipation de Jean Thébaut fils, par Jean Thébaut père, tous deux potiers d'étain à Mehun-sur-Yèvre. — Autorisation prévôtale accordée à la femme Marie Hilaire, femme de Jean Gautier, ci-devant maître paumier à Montluçon, de vendre ses biens pour vivre, à la suite de l'abandon que son mari a fait d'elle, la laissant à Bourges sans ressources avec son enfant. — Assemblée des maîtres boulangers, qui décident que, tant que les eaux des rivières seront basses, les boulangers assujettis à se servir des moulins Le Roi ne pourront y faire moudre plus de 20 boisseaux au moulin à blanc et de 30 au marteau ; les sacs devront être marqués et les blés des autres boulangers trouvés dans le moulin seront confisqués. — Obligation de la somme de 500 livres souscrite par Madeleine Delaporte, veuve d'Antoine de La Chaise, au profit de Sébastien Delaporte, son neveu, à titre de caution, pour aider à sa réception comme commis de contrôle à Bourges, aux gages de 120 livres par an et la nourriture. — Consentement donné par Jean Pinault, maître cordonnier à Bourges, et sa femme, au mariage de leur fils à Paris, « comme ils ne peuvent, à cause de leur âge et de leur caducité, se transporter en ladite ville de Paris pour donner leur consentement audit contrat, croyant leur dict fils assez raisonnable pour faire un choix d'un party digne de luy, ne voulant préjudicier en ce rencontre, ains au contraire contribuer à son advencement ».

E. 1637. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1624-1625. — Bruère (Jacques). — Marché par Étienne Pasquier, maître fondeur, avec Étienne Bigot, avocat, mandataire des PP. Capucins de Bourges, pour la refonte de leur cloche qui s'est cassée, moyennant 24 livres tournois, à condition que si le poids de la nouvelle cloche est inférieur à celui de l'ancienne, la différence sera déduite sur le prix ; si, au contraire, il est supérieur, le surplus de la dépense restera au compte du sieur Bigot. — Cession par maître Daniel Piel, receveur des consignations à Bourges, au profit de Michel Prévost, marchand à Romorantin, des dommages-intérêts auxquels il pouvait prétendre dans les poursuites intentées par lui contre François Glasson, ci-devant son valet, et Claude Giraut, sergent des aides et tailles audit Romorantin, à raison du vol commis à son détriment, ladite cession faite moyennant 350 livres tournois. — Déclaration par messire Mathieu Perrot, chanoine, chancelier en l'église et université de Bourges, au R. P. Honorat Niquet, recteur du collège des Jésuites, qu'il proteste contre toute entreprise faite par lui pour délivrer aux élèves de philosophie dudit collège toutes lettres de bacheliers, licenciés et maîtres ès arts, leur donner collation desdits grades et recevoir leur serment, déclarant qu'il se pourvoirait en conséquence et arguerait de faux contre la délivrance desdits instruments. — Déclaration par Laurent Leblanc, maître couvreur, à André Ponard, sieur de Sichard, écuyer, qu'il se présente comme curateur aux héritages saisis à la requête de messire Antoine de Lagrange, chevalier, sieur d'Arquien, parmi lesquels le dîme de la Chaume, dans la paroisse de Rians, relevant dudit sieur de Sichard et pour lequel il est prêt à faire foi et hommage et présenter aveu et dénombrement. — Sommation par Claude Tixier, ci-devant receveur des impositions dans l'archiprêtré d'Issoudun, à François Girard, procureur de Jean Salouvrier, fermier général des aides en Berry, disant que, invité à rendre ses comptes avant même l'expiration de l'exercice, ce qu'il avait fait, « l'on luy auroit forgé des scrupules aultant ridicullles que son compte est certain et fidelle, lequel par ce moyen l'on luy auroit rebutté », et demandant en conséquence la vérification et l'approbation de sesdits comptes. — Marché par lequel, moyennant la somme de 120 livres tournois, Jean Lejuge, maître maçon, s'engage à refaire complètement pour Mme Jeanne Thibaut, veuve de Sauzay, une cheminée en pierre de taille, « avec des jambages et corbeaux de pierre dure par le bas, et par le hault les bases des jambages haults et corbeaux de pierre de cabaret, et les quatre coings du thuyau et chapiteaux en pierre de taille ». — Sommation faite au nom de François Lemaréchal, commissaire de l'artillerie, à François Gilbert, greffier du Bureau des finances, d'accomplir sa promesse en allant le rejoindre à Paris, pour solliciter auprès du Conseil du Roi l'état des frais faits pour la démolition du château de Sancerre, lui offrant de lui donner le tiers de ce qui sera taxé au Conseil et de le défrayer de tous frais de voyage.

E. 1638. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1624. — Inventaire sommaire du mobilier apporté à la communauté par Catherine Rousseau, par suite de son mariage avec Paul Lelarge, avocat de l'hôtel de ville, du bailliage et du présidial de Bourges. — Accord entre Simon Delaire, agissant tant en son nom qu'au nom de Léonard, son fils mineur, et les époux Étienne Legendre, au sujet de la maison occupée par ceux-ci à Senneçay, par lequel il est convenu que, sur les seize parties composant ladite propriété, six appartiennent à Legendre, à cause de sa femme, quatre et demie à la fille

de cette dernière, et cinq et demie audit Léonard ; ledit Legendre, en raison de ses dix-neuf années de jouissance, restant redevable envers les autres d'une somme de 13 livres tournois, au moyen de quoi se trouvera réglé le compte qu'ils ont entre eux. — Quittance par Noël Lelarge, procureur au présidial de Bourges, au profit de Jean Lelarge, marchand à Châteauneuf-sur-Cher, de la somme de 600 livres, restée due par lui, pour l'acquisition d'une moitié de métairie indivise entre les deux. — Arrentement par l'archevêque de Bourges, au profit de André Chartier, vigneron à Sainte-Solange, d'un demi-arpent de vigne, situé à Turly, dans le patrimoine de l'Archevêché, moyennant 15 sous de rente et cens emphythéotique, portant profits, lods, ventes et accordements. — Déclaration par Claude Lebeau, veuve de Jean Boutelou, comme quoi elle entend que le testament fait par elle en 1620, en présence du notaire Pierre Doulcet, conserve son plein et entier effet, sauf en ce qui concerne les 200 livres par elle léguées à sa petite-fille Madeleine Bontemps, lesquelles, au lieu de lui être payées par ses fils six mois après son décès, ne le seront que quand elle aura vingt-cinq ans, à moins qu'elle ne se marie auparavant. Jusque-là, elle recevra d'eux une rente annuelle de 12 livres 10 sous. — Quittance donnée par Philippe Guénois, comme tuteur de Jacques et Claude Fontaine, au profit d'Esme Montagu, d'Aubigny, de la somme de 600 livres tournois, représentant le principal d'une rente amortie de 37 livres 10 sous, constituée par feu Jean Dubé, au profit de défunt Jean Pinette, avocat au présidial de Bourges.

E. 1639. (Liasse.) — 217 feuillets, papier.

1625. — Vente pour le prix de 30 livres tournois, par Étienne Roux, maréchal au bourg de Saint-Palais, au profit de Pierre Biet, sieur de Maubranches, d'une collection d'outils de maréchallerie, savoir : 2 grands soufflets, une enclume, 6 marteaux, 5 paires de tenailles, une bigorne, « une cloticre à faire clou à chevrette, deux estampes à percer bande de chevrette », un poinçon à percer des fers de moulin, une grande paire de tenailles à embattre les roues, une chaîne à tirer lesdites roues, une estampe avec poinçon pour percer les fers de cheval, une petite palette, une broche à tirer le fil de fer, deux boutoirs et deux triquoises. — Bail d'acense, pour cinq ans, par Marie Gassot, veuve de Pierre Bertaut, sieur de Mazières, du grand dîme de la paroisse de Senneçay, sauf le dîme des cochons, au profit de Jean Marin, bourrelier à Bourges, et Jean Polissé, paroissien dudit Senneçay, moyennant, chaque année, 360 livres tournois, quatre douzaines de fagots, cent bottes de paille de froment et marsèche et 200 *gluis*. — Constitution par François Pinson, docteur en l'Université de Bourges, et Marie Bengy, sa femme, au profit de Marie Macé, veuve d'Isaïe Riglet, sieur de Lusson, de 25 livres de rente annuelle et perpétuelle, au capital de 400 livres, hypothéquées sur tous les biens des constituants. — Autre constitution par Étienne Riglet, sieur de Jacquelin, maître des eaux et forêts de Berry, et Marie Bigot, sa femme, au profit de Gilbert Lelarge, lieutenant civil et criminel à Dun-le-Roi, d'une rente de 125 livres tournois, au capital de 2,000 livres; ladite rente hypothéquée sur la métairie d'Ambroie, située dans la paroisse de Serruelles. — Contrat de mariage de Pierre Caillard, sieur de la Grange-Rouge, fils de Jean, conseiller du Roi en l'Élection de Gien, avec Claude, fille d'Étienne Macé, sieur des Portaux, receveur des aides et tailles en l'Élection de Bourges. — Accord entre Jean-Jacques Millet et Jean Delaporte, sieur de Pesselières, par lequel ce dernier s'engage à payer audit Millet, le jour de Pâques, la somme de 110 livres, plus à lui céder deux *monstrées* de bois à prendre dans ses taillis, moyennant quoi Millet abandonne toutes les réclamations qu'il avait élevées contre lui pour ventes antérieurement à lui faites.

E. 1640. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1625. — Terrier des seigneuries de Saint-Georges-de-Moulon et Asnières-les-Bourges. Noms des tenanciers de la paroisse d'Asnières : François Leconte ; — Bernard, Pasquet et Philippe Peaudecerf, communs ; — Philippe Bertaud, Antoine Tiercelin et François Amathieu ; — Claude Bertrand, Jean Clavier et Pierre Lécloppé : — Guillaume Ligier, Claude Clavier et Jean Girault ; — Pierre et Étienne Bertrand ; — Jean Peaudecerf l'aîné ; — Jean Lécloppé ; — Marie Lançon, veuve Paré, et Georges Petit, son gendre ; — Étienne Bertaud ; — Georges et Jacques Petit et Élie Tribleau ; — François et Jean Bailly et Michel Bardin ; — Jacques Bourgoin, François Delaire et François Clavier ; — Privé Peaudecerf, dit Boileau, et François Delaire le jeune ; — Léonard Corneau ; — Privé Tixerat et François Corneau ; — Denis Tixerat ; — Jean et François Amathieu ; — Quantin Peaudecerf ; — François Leconte ; — Jean Leconte et Jean Bardin ; — Pierre, Jean et Étienne Bertrand ; — Pierre Maillet ; — Jacques Gabard, Simon et Silvain Moulin ; — Perrette Jay, veuve Delaire ; — Nicolas Romain, Étienne Trocard et François Fougère ; — Jean Louison, Jean Clavier, Charles Asselin et Étienne Peaudecerf ; — François Bourgnon ; — Noël Asselin et François Moinard ; — Daniel Métivet et Guillaume Leclerc ; — Jean Caillet ; — François Jacquier, tous laboureurs ; — Étienne Gilbert, sergent royal dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, etc. — Noms des tenan-

ciers de la paroisse de Saint-Georges : Claude Bourgoin, Toussaint Brunet et Louis Gentil ; — Pierre Thénin le jeune ; — Louis et Jean Clavier ; — Charles Leclerc ; — Denis Delaplegne ; — Jean Caillet ; — Jacques Grassoreille ; — Jean Desmoulières ; — Julien Leprat ; — Benoît Febvre ; — Guillaume Buzançois ; — Jacques Boureau ; — Jean Thoury ; — Philippe Chauvin, veuve Chaufault ; — Mathieu Labruère ; — Marie Bruère, veuve Jacques-François Rétif, tous laboureurs et vignerons.

E. 1641. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1626. — Obligation de la somme de 150 livres tournois, par Pierre Bengy, lieutenant au grenier à sel de Bourges, au profit de Jean Piat, sieur de Rochy, pour vente d'un cheval ayant queue et oreilles. — Autre, de 45 livres tournois, par Claude Guitaud, maréchal à Bourges, au profit de messire Mathieu Perrot, chanoine de Saint-Étienne et chancelier de l'université, pour vente d'un mulet de poil rouge, dans les mêmes conditions. — Autre obligation de 48 livres 18 sous, par Étienne Marignier, maître barbier-chirurgien à Chârost, au profit de son confrère de Bourges Antoine Jardin, pour prêt de ladite somme à lui fait pour l'aider à payer les frais de sa réception comme maître de métier. — Autre, de 600 livres, empruntées par les sœurs Carmélites de Bourges, à Catherine Barathon, veuve de Claude Lebègue, sieur de Montpensier, « pour subvenir à la construction des bastimens de leur monastère ». — Prise en cheptel, de Jacques Boirot, sieur de Luet, gendarme de la compagnie du Roi, par Jacques Dubois, laboureur à Marmagne, de 149 moutons, « à croit et décroit », au prix de 52 livres 19 sous 6 deniers. — Obligation de 105 sous tournois, au profit de Jean Aridé, marchand à Bourges, par Louis Aucoux, paveur, pour fourniture de trois douzaines de fagots. — Autre, par Étienne Giraud, laboureur à Saint-Germain-des-Bois, au profit de Jean Dumoulin, avocat au bailliage et présidial de Bourges, de la somme de 31 livres 10 sous, compris le foltage, pour vente d'un arpent de taillis dans les bois de Coudron. — Autre, de 40 livres 10 sous, par Pasquet Bunet, cordier à Bourges, au profit de Esme Rougier, maître brodeur, pour vente de trois poinçons de vin clairet. — Autre, de 17 livres 10 sous, à Jean Garnier, concierge de la prison royale de la ville de Bourges, par Jean et André Lecompte, pontonniers de Saint-Thibaut, dans la paroisse de Saint-Satur, pour les frais de gîte et de geôlage dudit Jean dans ladite prison. — Autre, de 45 livres, par Philibert Boulasson, notaire à Saint-Satur, et sa sœur Marguerite, femme Chappoton, à Claude Garnier, cabaretier à Bourges, pour l'achat d'un demi-ceint d'argent.

E. 1642. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1626. — Vente, au prix de 150 livres et au profit de Guillaume Michel, marchand à Bourges, par Pierre Bigot, prieur de Bléron, de quinze années d'arrérages d'une rente de deux septiers froment, dix septiers *modure* et une oie grasse, ladite rente assise sur le moulin Happé, dans la paroisse de Vasselay. — Acte d'intervention de Charles Fradet, Martin et Savary Chambellan, dans la poursuite intentée par leur cousin, Claude Regnier, sieur de Beaujardin, contre Claude Hodeau, avocat, en demande de nullité du testament de Anne Godard, sœur de la dame Regnier, en ce qui concerne la propriété du lieu de Coulons, disputée audit Hodeau, et sur lequel lesdits Chambellan abandonnent à Fradet tous les droits qu'ils peuvent avoir. — Marché par lequel Blaise Michau, vigneron à Fussy, s'engage à façonner pendant six ans, au prix de 60 livres chaque année, deux arpents de vignes nouvellement plantée à Feularde, c'est-à-dire « la déchausser, tailler, *mairer*, *asserter*, biner et rebiner (piocher), faire des *prouins*, paisseler, lier et accoler », et enfin charroyer la vendange au cellier. — Acense pour cinq ans et moyennant 1,800 livres par an, du revenu de la commanderie de Bourges, Soulas et Francheville, à Jean et Antoine Aupied, par Jacques Jacques, commandeur du Lieu-Dieu du Fresne, autrement de l'Hôpital, à Blancafort. — Autre acense, pour le même espace de temps et par lesdits Aupied, à Pantaléon Feuillet, pêcheur, pour 20 livres et deux plats de poisson par an, de la rivière de Loiselet, dépendant de la commanderie affermée par eux. — Constitution par Jean Tullier, sieur de Ripière, et Philippe Berthet, avocat au présidial de Bourges, au profit des sœurs Clarisses de ladite ville, d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres 10 sous, au capital de 200 livres. — Vente à Charles de Sauzay, sieur de Thérieux, par Robert Renon, procureur au bailliage et présidial de Bourges, de l'office de commissaire ancien des tailles des paroisses de Bannay et de Verdigny, dans l'archiprêtré de Sancerre, moyennant le prix de 625 livres tournois. — Déclaration de Catherine Guyonneau, veuve de Guillaume Pinaud, receveur de l'église de Bourges, par laquelle elle confirme entièrement les dispositions du testament passé par elle, en 1626, par-devant Me Hodeau, sauf qu'elle révoque le legs fait à son petit-fils Étienne Plauchon, « parce que ledit Plauchon s'en est rendu indigne depuis ledit testament par ses débauches et mauvais déportemens, ne l'ayant voullu cruire, quelque volonté qu'elle eust de son bien et advancement, l'ayant mis en aprentissage chez Gaignepain, thailleur, dont il est sorty incontinant après et n'a rien voullu valloir ».

E. 1643. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1627. — Obligation de 30 livres tournois, par Cosme Crosnier, maître pâtissier à Bourges, au profit de Gabriel Picaut, ancien procureur au présidial, pour vente de douze ormes. — Sommation par Olivier Joubert, greffier de la baronnie de La Chapelle-d'Angillon, à maître Jean Nolin, procureur des cours ecclésiastiques à Bourges et, en particulier, du prieuré de Prunesac, dont ledit Joubert était fermier, se plaignant que le prieur, malgré sa promesse, ne lui avait pas fourni de liève, ce qui le mettait dans l'impossibilité de percevoir les revenus de sa ferme, bien qu'il en payât régulièrement le prix, et demandant qu'un terme fût apporté à cet état de choses. — Résignation par Étienne Baille, prêtre du diocèse du Maine, de ses deux vicairies de Notre-Dame la Blanche, en l'église cathédrale de Bourges, et de Saint-Pierre et Saint-Paul, en l'église de Saint-Ursin de la même ville en faveur de François Graislet, clerc du diocèse. — Contrat d'apprentissage, pendant deux ans, de la profession de tailleur pour femmes, par François Bouchier, domestique de maître Jean Chenu, avocat, chez Martial Barrot, moyennant 80 livres tournois, dont ledit Chenu s'est porté garant. — Abandon par Pierre Biet, sieur de Maubranches, de ses charges de lieutenant royal au bailliage et présidial et commissaire examinateur et enquêteur aux mêmes sièges, en faveur de son fils Claude, bien qu'il eût pu exercer encore lesdites fonctions pendant deux ans. — Sommation par Madeleine Desfougères, veuve de Léonard Coqueborne, vicomte de Fussy, à Louis de Sauzay, sieur de Contremoret, d'exécuter l'arrêt du Parlement rendu contre lui et de rétablir dans l'église de Fussy le banc du vicomte qu'il en avait enlevé, dans les mêmes conditions que le précédent, au lieu de celui par lequel il l'a remplacé, et qui ne lui ressemble en rien. — Autre sommation par Étienne Tillier, prêtre de Bourges, à Claude Touchebeuf, secrétaire et notaire en cour ecclésiastique de l'archevêché, d'avoir à lui délivrer copie d'une ordonnance de l'archevêque, présentée à son domicile en son absence par le commis dudit secrétaire et non déposée par lui. — Choix d'un procureur par les professeurs en droit de l'université de Bourges, Esme Mérille, François Pinson, François Broé et Jean Mercier, pour se joindre en leur nom à leurs collègues de l'université d'Orléans, à l'occasion des poursuites intentées en parlement par ceux-ci contre Jacques Mouhaire, et tout autre infracteur de l'édit pour la collation de la licence et du doctorat.

E 1644. (Registre.) — In-4°, 270 feuillets, papier.

1627. — Bail d'acense par Pierre Bigot, prieur de Bléron, pour sept ans, au profit de Macé Delacroix et Noël Barthélemy, paroissiens de Saint-Martin-d'Auxigny, des revenus dudit prieuré, moyennant la somme de 700 livres tournois, 12 poules et la corvée de 10 charrois. — État du revenu dudit prieuré dans les paroisses de Vasselay, Fussy, Pigny, Vignoux-sous-les-Aix, Parassy, Saint-Éloy-de-Gy, Saint-Georges-de-Moulon et Saint-Martin-d'Auxigny. — Accord entre François Lemaréchal, sieur d'Assy, et Gabriel Roderon, curé d'Étréchy, par lequel ledit Lemaréchal consent à payer à ce dernier, à raison de 13 boisseaux par septier, la part qui lui est réclamée dans les dîmes de la paroisse. — Bail d'acense, pour sept ans, par Pierre Biet, sieur de Maubranches, au profit de Jacques et Barthélemy Guyon, du moulin banal dudit Maubranches, moyennant 54 septiers de blé, mesure de Bourges, à raison d'un septier par semaine, plus 2 quarts de chanvre femelle, 6 chapons, 6 poules, un pourceau gras ou 12 livres, au choix, une douzaine de fromages, 6 boisseaux de noix et la moitié des fruits récoltés dans la propriété.

E. 1645. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1628. — Déclaration par Nicolas Richer, paroissien de Baugy, à François Gilbert, commis à la recette de la taxe nouvellement imposée sur les hôteliers et cabaretiers, « qu'il se désiste et despart du droict de hostellier et cabaretier qu'il faisoit cy devant en ladite paroisse de Baugy, et n'en voulloir aucunement jouyr à l'advenir », à quoi le commis répond que le temps fixé pour pareille déclaration est périmé depuis huit jours, « et, partant, proteste de le faire contraindre au payement d'icelle » taxe. — Quittance de la somme de 120 livres tournois au profit de Antoine Ledot, par Antoine Voullu, maître chapelier à Bourges, ladite somme comprenant 45 livres, prix de son apprentissage, plus les déboursés faits par lui pour l'habiller et l'entretenir pendant les trois mois qu'a duré la reddition des comptes de son tuteur, « et mesme pour l'avoir fait passer compagnon chapellier ». — Marché de Jean Boucher, maître peintre, avec les PP. Jacobins de Bourges, par lequel, moyennant la somme de 800 livres, l'artiste s'engage à peindre pour l'église des religieux trois tableaux, dont un grand de quatorze pieds de haut, représentant « la descente du glorieux Saint Esprit sur la Sainte Vierge et les apostres »; les deux autres, chacun de cinq pieds, représentant, l'un la Madeleine, l'autre, saint Louis, roi de France. — Quittance au profit de Jean Debrielle, notaire, par François Debrielle, chanoine de la cathédrale de Bourges et vicaire de Notre-Dame, dans l'église de Sancergues, de la somme de 12 livres 10 sous, représentant cinq années d'une rente annuelle de 50 sous que ledit vicaire a droit de prendre à la Saint-Jean sur un petit dîme de lainage et charnage de la paroisse de

Gron, sur le village de Boulonnay. — Résignation par maître Jean Paris de son office de procureur à Bourges, pour que le présidial de ladite ville en investisse à sa place qui bon lui semblera. — Acte de foi et hommage par Charles de Sauzay, sieur de Thérieux, à messire Jacques de Chabanne, vicomte de Savigny, et à cause dudit lieu de Savigny, pour la seigneurie du Grand-Thérieux, avec promesse de fournir l'aveu et dénombrement dans le temps fixé par la coutume de Berry.

E. 1646. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1628. — Contrat de mariage entre Denis Catherinot, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, et Michelle, fille de feu Isaïe Riglet, sieur de Lusson, élu en l'Élection de Berry, et de Marie Macé ; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. La future apportant pour dot 8,000 livres, montant de sa part de la succession paternelle. — Constitution par Gabriel Picault, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, au profit de demoiselle Anne Lemaire, veuve de Jacques Mercier, docteur en droit à l'université de Bourges, d'une rente annuelle et perpétuelle de 31 livres 5 sous, au capital de 500 livres, hypothéquée sur la maison où demeure l'emprunteur. — Bail, pendant une année, par Jean Coustan, marchand à Bourges, à Pierre Prault, vigneron, paroissien de La Chapelle-Saint-Ursin, du droit de huitième du vin vendu dans l'étendue de ladite paroisse, chez les hôteliers et cabaretiers. — Bail d'acense, pendant un an, par Pierre Biet, sieur de Maubranches, lieutenant général au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Claude Dubuisson, sergent au bourg de Sainte-Solange, moyennant 3 muids et 3 septiers de blé, mesure de Bourges, par quarts froment, méteil, marsèche et avoine, plus 2 boisseaux de pois, 2 de fèves, un cent de *gluis*, 200 bottes de paille de froment et marsèche, des grands dîmes de blé de la paroisse de Sainte-Solange.

E. 1647. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1629. — Constitution par les docteurs et professeurs de l'Université de Bourges, de François Pinson, docteur en droit, comme leur procureur général et spécial dans l'affaire qu'ils entendent soutenir concurremment avec l'Université de Paris pour la conservation de leurs privilèges en ce qui concerne l'imposition sur les boissons devant la Cour des aides. — Choix d'arbitres par Vincent Gressin, notaire et procureur en la châtellenie de Beaujeu, et François Maunoir, maréchal à Sens, pour prévenir un appel en parlement sur les différends qu'ils ont eus ensemble, tant devant le juge de la pairie de Sully et le présidial de Bourges, que devant l'Élection de Berry. — Sommation par François Audry, commis du grenier à sel de Bourges, à Gabriel Guyard, greffier audit grenier, pour l'inviter à inscrire exactement l'époque du commencement et celle de la fin de la vente des *mottes* de sel, et de lui en délivrer les certificats, ainsi qu'à lui remettre entre mains, comme son bail le comporte, les jugements d'amendes et confiscations prononcées depuis sa nomination comme commis. — Vente par les PP. Jacobins de Bourges, à Jean Lejuge, maître tailleur de pierres, de la chapelle de Saint-Nicolas, jadis érigée dans leur église, et devenue depuis un obstacle pour l'éclairage du grand autel; ladite vente faite au prix de 240 livres tournois. — Reconnaissance par Françoise Bonnemaire, veuve de Jean Renouard, professeur en droit, de la vente à elle faite par son frère Sébastien Bonnemaire, capitaine, prévôt et juge de la Salle-le-Roi, de la métairie du Gué de Befliou, avec réserve de jouissance viagère pour le vendeur d'une chambre pour mettre ses affaires et d'une écurie pour son cheval, avec le grenier à fourrage et le jardin. — Contrat par lequel, après ses trois années de noviciat chez les PP. Jacobins de Bourges, le jeune frère Laurent Janson est admis, moyennant une pension payée par son père, à poursuivre ses études de philosophie et de théologie jusqu'au doctorat; le père dudit Janson s'engageant en outre, pendant ce temps, à l'entretenir de tous vêtements nécessaires. — Engagement par Jean Charpignon, notaire à Barlieu, de fournir tout ce qui sera indispensable pour la réception, comme frère profès, de son fils chez lesdits PP. Jacobins. — Quittance à Jean Chenu, premier élu assesseur en l'Élection de Bourges, par Claude Stample, commis à la recette du droit annuel en la Généralité de Berry, du versement de 75 livres, prix auquel son office a été taxé pour lui permettre de jouir de la dispense des quarante jours nouvellement édictée.

E. 1648 (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

1629. — Bail d'acense, pour neuf années et au prix de 120 livres tournois, à Annet Bertaud, cabaretier au bourg de Chassy, du droit de huitième dans la paroisse de Saint-Silvain des Averdines, par Claude Lebouchier, receveur des tailles à Bourges, et payeur des officiers de la Maréchaussée de Berry, fondé de pouvoirs de Charles Poirier, fermier général des aides en Berry. — Autre, par Claude Biet, lieutenant général au bailliage et présidial de Bourges, pendant sept ans et au profit de Ambroise Coudreau, maître jardinier, des revenus de la terre, justice et seigneurie de Maubranches, dans la paroisse de Moulins-sur-Yèvre. — État estimatif des bestiaux garnissant le domaine de Maubranches et pris en cheptel par ledit Coudreau. — Autre bail

d'acense, pour une année, par Jean Ariot, marchand à Bourges, à Jacques Guillier, homme de peine, et Louis Paris, laboureur, paroissien de Soye, de la moitié des dîmes de blé, vin, pois, fèves, etc., dont il est lui-même le fermier, moyennant 2 muids, 6 septiers et 2 boisseaux de grains, par tiers méteil, marsèche et avoine, ladite avoine à raison de 13 boisseaux le septier, plus, au curé de Soye, 3 septiers de mêmes grains, mesure de Bourges. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 187 livres 10 sous, au capital de 3,000 livres, par Étienne Macé, sieur des Portaux, receveur des aides et tailles au comptoir de Bourges, pour Claude Gassot, sieur de Deffends, ladite rente hypothéquée sur le lieu des Portaux.

E. 1649. (Registre.) — In-4°, 222 feuillets, papier.

1630. — Constitution au profit de Jean Boucher, maître peintre à Bourges, par Pierre Bigot, prieur de Bléron, Claude Regnier, sieur de Beaujardin, et Claude Agard, sieur de Champ, d'une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres, ladite rente hypothéquée sur le domaine de Dormoy et une maison, sise à Bourges, paroisse du Fourchaud. — Accord entre Gabrielle Fontaine, veuve Boucher, et Guillaume Jovis, vigneron à Vignoux-les-Aix, par lequel il est convenu que la ruelle existant entre leurs propriétés, et jadis usurpée par Jovis, lui restera acquise, mais qu'en échange il délaissera à ladite veuve un petit jardin, joutant le bout de sa maison, moyennant quoi le procès soulevé entre eux sera éteint. — Reconnaissance par François Boju, receveur des aides et tailles à Bourges, fermier de la coupe des bois de la principauté de Boisbelle-Henrichemont, appartenant au duc de Sully, comme quoi, par suite de son association avec son collègue Étienne Macé, sieur des Portaux, après avoir reçu de ce dernier, pour satisfaire à un premier paiement au duc de Sully, la somme de 22,000 écus 600 livres, dont il est tenu de lui servir les intérêts, « à raison de l'ordonnance », il a reçu encore de lui une dernière somme de 9,400 livres, pour opérer le deuxième paiement envers le duc. — Abandon fait par Jean-Jacques Labbe, chanoine de Saint-Ursin, à Nicolas Macé, sieur de la Vèvre, conseiller au bailliage et présidial de Berry, comme tuteur des enfants de feu Guillaume Labbe, sieur des Bergeries, et de Michelle Macé, des offices d'ancien et second commissaires des tailles dans les paroisses de Rians et Aubinges, appartenant audit sieur Labbe ; ladite cession faite moyennant le prix de 1,898 livres 12 sous, y compris 12 livres pour les loyaux coûts et frais du second commissaire des tailles. — Autre vente, moyennant 2,424 livres 12 sous, par ledit François Boju audit Étienne Macé, de la jouissance, pendant toute la durée de son exercice, des gages et droits attribués à son office de receveur, de ceux de signature et vérification des rôles du principal des taille, crues, taillon, garnisons, à raison de 3 sous par signature de rôles, soit 15 sous par paroisse, et pareillement pour toutes les crues et levées extraordinaires imposées séparément sur l'Élection dans le courant de l'année. — Bail d'acense par François Bouchier, greffier au criminel à Bourges, au profit d'Étienne, procureur près l'Élection et le Grenier à sel de la même ville, et pendant six ans, moyennant la somme de 590 livres tournois, de son greffe criminel, avec le sceau, « s'il appartient audit Bourges ».

E. 1650. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1631. — Procuration donnée jusqu'à concurrence de 1,500 livres, par François Goire, grenetier au grenier à sel de la Charité-sur-Loire, et sa femme, à leur fils Esme Goire, de, en leur nom, « vendre du bled, vin et aultre marchandise à telles personnes et prix qu'il trouvera à propos, recevoir le prix, en bailler acquit, promectre et obliger lesdits constituans de livrer ledict bled, vin et marchandises ès lieux où ils demeureront d'accord avec leur dict fils, et à ladicte livraison lesdicts constituans se sont obligez solidairement et y ont obligé tous leurs biens ». — « Extraict des debtes deues à deffunct Jehan Cardinal Marchant, appoticquaire à Bourges, contenues en son pappier journal ». — Lettres de provisions pour François Dabert, marchand à Ivry, de l'office de contrôleur du régalement des tailles, avec la quittance de finance de 1,825 livres, somme à laquelle ledit office a été adjugé. — Inventaire des titres du censif de Saint-Julien, dans les paroisses de Sainte-Solange et Saint-Germain-du-Puy, délivré par Jean Hémeré, directeur de l'hôpital de Saint-Julien de Bourges, aux acquéreurs dudit censif. — Marché par lequel, moyennant 100 livres tournois, Jean Baudichon, compagnon chirurgien, s'engage envers Claude de Laloé, sieur de Foëcy, commandant en la ville de Bourges, en l'absence du prince de Condé, « à panser et médicamenter au mieux qu'il lui sera possible tous et chacun les malades de la maladie contagieuse qui se trouveront, tant en la paroisse d'Alogny que villaiges circonvoisins dépendans de ladite paroisse. » — Résignation par messire Mathieu Perrot, vicaire de ladite chapelle de Saint-Louis à Chabiller, et maître de la léproserie de Saint-Lazare d'Issoudun, de la vicairie de ladite chapelle de Saint-Louis et de l'administration de ladite léproserie, en faveur de François Perrot, prêtre du diocèse. — Marché de Jean Boucher, maître peintre à Bourges, par lequel il s'engage à faire pour Jeanne Thibaut, veuve de Louis de Sauzay, sieur de Thé-

rieux, conseiller en l'Élection de Bourges, un tableau de neuf pieds sur douze représentant « le mystère de l'ascension de Nostre Seigneur, avec les Apôtres, la Vierge et l'image de saint Françoys », moyennant 300 livres tournois. — Autre marché par lequel, moyennant 50 livres tournois, Michel Legendre, maître sculpteur, s'engage à fabriquer pour le curé de Nérondes un crucifix de bois dont la croix mesurera cinq pieds, le tout mis en peinture.

E. 1651. (Registre.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1631. — Sous-bail d'accense, par Jean Aupied, fermier de la commanderie de Bourges, au profit de Ambroise Coudreau, jardinier, pour une durée de quatre ans, et moyennant 60 livres chaque année, de la sixième partie des dîmes de blé et vin de la paroisse de Saint-Martin-des-Champs à Bourges. — Acte de cession par maître Guillaume Syalis, curé de Saint-Désiré et titulaire de la léproserie de La Ferté-Imbaut, à Louis Guérin et Martial Pineau, chanoines de la collégiale de Saint-Taurin de La Ferté, de tous les dommages et intérêts par lui obtenus contre Sevin Gitton, greffier de la châtellenie de La Ferté, par sentence du lieutenant de la prévôté, agissant comme conservateur des privilèges royaux de l'université de Luc, moyennant la somme de 150 livres tournois. — Vente par Michelle Riglet, veuve de Denis Catherinot, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, au profit de Jean Taillon, avocat en parlement, de l'office de son défunt mari, moyennant 8,000 livres tournois. — Autre contrat de vente par Jean-Jacques Maridé, archer de la maréchaussée à Bourges, au profit d'Antoine Dagoret, de son office d'archer, moyennant le prix de 1,350 livres tournois.

E. 1652. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1632. — Marché par lequel Antoine Gabard, maître menuisier, s'engage à fabriquer, pour le tribunal de l'Élection de Bourges, un bureau de 12 pieds de long sur 3 pieds 8 pouces de large, « lequel sera boizé par les deux bouts, sçavoir du costé du président, de huit poulces, et de l'autre costé du bout d'en bas, de unze poulces, le tout de tierpan »; plus les sièges autour du bureau de 17 pieds 1/2 de long sur 8 pieds de large, avec 3 coffres égaux et un *dauciel* autour des sièges de 3 pieds 8 pouces de hauteur, ainsi qu'une cloison de 3 pieds de haut, où s'ouvriront 3 portes, dont une petite, le tout moyennant le prix de 60 livres tournois. — Pouvoir donné à Hugues Betaud, secrétaire de la chambre du Roi, par André Audoux, fermier des aides de Berry, Moulins, Romorantin et vingt-quatre paroisses distraites de l'Élection d'Orléans, d'exercer en son nom la levée des aides dans les villes et Élections d'Issoudun et de La Châtre, en percevant, au lieu du huitième, 4 livres par muid de vin vendu à pot par les hôteliers et cabaretiers. — Sommation par Claude Sauvat, conseiller en l'Élection de Bourges, à Henri Beugy, receveur des aides et tailles, de recevoir la somme de 862 livres 12 sous, représentant le cinquième de la taxe établie sur les élus par la commutation de leur droit de vérification et signature de rôles en un sou pour livre. — Déclaration par Barbe Niquet, que, par suite de la transaction intervenue entre elle et Guillaume Roux, prêtre à Genouilly, « pour la nourriture de l'enfant dont elle estoit encombrée, provenu de ses œuvres », elle renonce aux poursuites intentées par elle contre lui devant l'official. — Autre déclaration par François Pinson, docteur et professeur de droit en l'université de Bourges, que la concession à lui faite de l'office de contrôleur du régalement des tailles de la paroisse de Lafaie-Livron, a été faite en réalité pour Étienne Pasdeloup, auquel il le cède. — Marché par lequel François Salomon, maître maçon, s'engage, pour le prix de 22 livres, à curer les latrines de la maison de Philippe Doulcet, « mettre les immondices dans le magazin qui est des appartenances dudit logis et emmener les terres ». — Compte rendu par Anne Mazelin, veuve en premières noces de Claude Bourdaloue, receveur général de Berry, au refus du sieur Stample, son deuxième mari, à Antoine Bourdaloue, sieur de la Noue, de sa gestion de la fortune de ce dernier depuis la mort de son père, par lequel compte elle se trouve débitrice de 3,993 livres 5 sous, par elle immédiatement versés.

E. 1653. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1632. — Déclaration par Félix Louis et son fils, communs, paroissiens d'Aubinges, que bien que l'office de contrôleur du régalement et assiette des tailles de ladite paroisse ait été acquis en leur nom, ce n'est pas eux qui ont fourni les fonds de 200 livres payées par la finance dudit office, mais bien maître Nicolas Riglet, sieur de Mourie, conseiller au présidial de Bourges, qui s'est servi du nom dudit Félix pour cette acquisition. — Accord entre les procureurs de la fabrique du Fourchaut et Jean Debrielle, notaire et ancien receveur de l'hôpital de Saint-Julien, dépendant de ladite église, au sujet de la gestion dudit receveur qui avait obtenu jugement de la prévôté lui allouant des honoraires, tandis que les procureurs lui réclamaient un reliquat de 560 livres 5 sous. Par ledit accord, Debrielle reste devoir à la fabrique 350 livres et renonce à rien réclamer pour prix de ses services. — Bail à ferme par les religieux Jacobins de Bourges

à François Boireau, sieur de Blou, receveur du Domaine de Montluçon et Hérisson, pendant trois ans et moyennant 200 livres par année, de 4 muids de seigle, revenant à 8 septiers, mesure de Montluçon, et 4 tonneaux de vin blanc, prélevés par privilège par les Jacobins sur ledit Domaine de Montluçon. — Testament par frère Pierre Morilleau, des Sables-d'Olonne, capucin à Bourges, et par lequel, réservant à ses héritiers les deux tiers de ses biens, il lègue le reste, savoir : 90 livres à divers, 15 à chacun de ses deux filleuls ; aux pauvres de Bourges, 150 livres, et autant à ceux des Sables-d'Olonne ; plus 10 écus, destinés à la façon d'un manteau pour la Vierge de l'église du même lieu ; 100 livres à employer par sa tante en œuvres pieuses ; enfin, 20 livres pour des messes dites à son intention et à celles des âmes de ses père et mère décédés. — Quittance par Pierre Bengy, lieutenant du Roi au grenier à sel de Bourges, au profit de François Pinson, docteur en l'Université, et Jacques Girard, avocat audit grenier, pour la somme de 104 livres tournois, représentant les deux tiers de la taxe imposée audit Bengy, pour jouissance partagée entre eux du minot de franc salé, et 4 sous de droit de descente nouvellement attribués à son office. — Bail d'acense par l'infirmier de La Charité-sur-Loire, prieur de Bury, à Gervais Rameau, notaire de la baronnie de Montfaucon, pendant neuf ans, du revenu dudit prieuré de Bury, à condition d'y faire dire le service divin, au prix de 800 livres tournois, sauf de la loge du pavillon et son enclos que le bailleur se réserve.

E. 1654. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1633. — Déclaration faite au nom de la veuve du maréchal de Montigny, François de La Grange, que le sculpteur Michel Bourdin a entièrement satisfait à l'engagement qu'il avait pris d'exécuter les travaux de sculpture du tombeau du Maréchal, ainsi que l'ont attesté le peintre Charles Bérault et le sculpteur Michel Legendre, choisis comme experts. — Marché par lequel, pendant cinq ans et moyennant 12 livres tournois par an, Jacques Bengy, sieur de Fontillay, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier de Bourges, autorise les foulons Michel et Philippe Sarrazin à extraire de sa propriété de Fontillay autant de terre grasse qu'il leur sera nécessaire pour leur profession. — Sommation au trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, par Michel Picaut, indultaire au bien de François de Villemontet, conseiller au parlement de Paris, sur les bénéfices à la collation dudit trésorier, pour avoir de lui délivrance de la prébende de la collégiale du Château-les-Bourges, vacante par le décès récent de son titulaire. — Sentence arbitrale rendue contre Pierre Fortet, qui le condamne à payer à Pierre de Saint-Jean et Guillaume Berger la somme de 90 livres pour le prix des médicaments employés dans le traitement d'Ithier Ponnet. — Bail à ferme par les consuls de Montluçon, à Antoine Laupieds, praticien à Bourges, du droit de maille et traizain octroyé à ladite ville de Montluçon sur le pain et le vin vendus en détail dans le ressort de sa franchise, pendant trois ans et moyennant la somme de 150 livres. — Reconnaissance par les Gimard, laboureurs, père et fils, communs à Groises, que bien que Étienne Renouard, lieutenant au grenier à sel de Sancerre, ait déclaré que l'acquisition de l'office de régaleur des tailles de ladite paroisse de Groises avait été faite par eux, c'était lui qui, en réalité, l'avait acquise à son compte. — Bail de ferme, pendant cinq ans, par le fermier général des aides de la Généralité de Berry, à Hugues de la Journalière, marchand, du vin vendu en détail dans les paroisses de Levet et Sainte-Lunaise, moyennant la somme de 200 livres.

E. 1655. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1633. — Testament de Henri Camus, père capucin de la maison de Bourges, par lequel il lègue à acquitter à son oncle et tuteur Jean Mercier, 80 livres qu'il doit à un marchand, plus 19 livres 10 sous pour un luminaire de cire blanche à l'église des Capucins et 8 livres pour l'achat d'un encensoir ; plus 100 livres à son frère Jean, qu'il doit à la fabrique de Saint-Bonnet, le tenant quitte de celles qu'il lui doit lui-même ; plus à son filleul Henri Mercier, 10 livres, quand il aura atteint 25 ans, ladite somme devant revenir à sa sœur, en cas de prédécès dudit, laquelle sœur Marie, veuve Sallé, il institue sa légataire universelle, à charge encore de faire dire pour lui des messes à la chapelle de Maubranches. — Commission donnée à Jean Bras-de-Fer, sieur de Champgaillard, son maître d'hôtel, par messire Josué Saint-Gelais de Lusignan, d'emprunter pour lui à intérêts 1,600 livres tournois, pour lesquelles rente sera constituée. — Acense par Philippe Guénois, à Macée Rousseau, veuve Bouquet, de la paroisse de Baugy, et ses associés, pendant sept ans, de sa métairie des Grands-Murgers, ladite acense faite à tiers de tous grains, livrés battus en l'hôtel du bailleur à Bourges, plus le deuxième porc de la porcherie ou 12 livres au choix, 6 chapons, une oie grasse, un oison, un cochon de lait, 12 fromages, autant de livres de beurre et un cent de gluis. — Assemblée des paroissiens de Sury-en-Vaux, pour délibérer sur la réclamation à eux faite de 950 livres non versées par les collecteurs des tailles pour le premier semestre de l'année 1632, lesquels décident qu'un emprunt sera fait au nom de tous pour se procurer la somme nécessaire à couvrir ledit impôt et les frais qui pourront être dus en outre.

E. 1656. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1633. — Commission donnée à (nom en blanc), par François Ducoing, sieur d'Acon, pour se présenter pardevant les commissaires chargés de la vérification des finances payées par les propriétaires et acquéreurs de biens des droits aliénés sur les tailles supprimées, en exhibant les contrats et quittances des finances versées pour l'office de contrôleur du régalement des tailles dans les paroisses de Trouy, Osmoy, Soye, Lantan, Chalivoy-Milon et Saint-Denis-de-Palin, et poursuivre le remboursement des sommes ordonnées. — Déclaration à Germain Leloup, boulanger, par Claude Blanchet, maître pelletier, qu'il ait à renoncer à la jouissance de la maison à lui affermée, ce que ledit Blanchet ne pouvait faire, étant mineur d'âge, sans l'assentiment de son père et de Jean Poujant, curé de Saint-Outrillet, et qui lui a fait apprendre son métier. — Sommation au sergent royal Beauvois, par Pierre Droulin, chanoine de Saint-Étienne et Saint-Ursin de Bourges, d'avoir, en vertu d'un jugement de la cour de Paris, à le faire rentrer en possession de la maison occupée par Louis Motin, à quoi répond ledit Beauvois que, s'étant présenté avec d'autres sergents pour la faire ouvrir, ils auraient éprouvé un refus basé sur ce que le jugement ne porte pas qu'il y aura fracture de porte. — Sous-ferme par Esme Perrin, au profit de Pierre Guérin, sergent royal, et Berthelier Lebout de Sainte-Solange, du droit de huitième dans l'archiprêtré de Montfaucon, pendant quatre ans et moyennant 230 livres par année. — Signification au nom du doyen et des chanoines de Saint-Étienne, à ceux de Saint-Ursin, d'un jugement obtenu de Messieurs des requêtes du Palais, cassant tout ce qui avait été fait par Vincent Estrelin, conseiller au présidial de Bourges, au profit de Louis Motin, soi-disant chanoine dudit Saint-Ursin. — Assemblée des paroissiens d'Ennordres, qui décide qu'il y a lieu d'examiner si ceux qui sont fermiers dans la paroisse doivent être cotisables et comment il sera procédé au prélèvement de la taxe, et que, s'il est possible, on fixera un taux pour tailler Pierre Éverard, dans la paroisse, au lieu de le taxer dans celle d'Oizon. — Donation entre vifs et par avancement d'hoirie, par Étienne Macé, sieur des Portaux, receveur des aides et tailles à Bourges, à son fils Jean, étudiant en l'Université de Bourges, de tous les arrérages de rentes et profits de lods et ventes, à raison de 4 sous pour livre, défauts et amendes, à lui dues, dans la justice de Reigny, paroisse de Crézancy, comme seigneur de Vaugues pour un quart.

E. 1657. (Registre.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1634. — Accord entre Nicolas Maulard et Charles Cotanceau, procureur du roi au grenier à sel de Saint-Amand, par lequel, en paiement d'une somme de 2,698 livres 2 sous 6 deniers due audit Maulard, ledit Cotenceau lui cède son office de procureur du roi, en lui remettant la procuration *ad resignandum* avec le nom en blanc, les lettres de provisions dudit office et la quittance de finance, marc d'or, franc-salé et droits de descente, avec l'attache du Bureau des finances. — Testament de Antoine Demaintray, tourangeau, père capucin à Bourges, par lequel il lègue à son père la jouissance du tiers de l'héritage qu'il a fait de son aïeule, avec les charges pesant sur ladite succession; plus 40 livres et 40 boisseaux, moitié orge et *modure*, à une pauvre fille qui l'a élevé et autant à son père nourricier; plus 2 boisseaux à la servante de son aïeule et autant à une pauvre femme veuve, en nommant pour son exécuteur testamentaire Laurent de La Gaudrie, contrôleur à La Guerche. — Prolongation, pendant trois ans, de la vente faite, en 1632, à Philippe Thévenin, fermier, de la coupe des bois de la Forêt-Thaumiers, par Charles de Neuville, conseiller d'État et privé, gouverneur général de Lyon, marquis de Villeroy, et vicomte de ladite Forêt-Thaumiers. — Pouvoirs donnés à Robert Heurtaut, sieur du Solier, conseiller au présidial de Bourges, par Jacques Briçonnet, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, agissant comme tuteur de ses enfants mineurs, pour toucher en son nom de Claude Gassot, sieur de Deffends, la somme de 1,750 livres tournois pour le principal et les arrérages de 100 livres de rentes à prendre sur la mairie de Bourges.

E. 1658. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1635. — Sommation par Étienne Monicault, lieutenant criminel au bailliage de Bourges, au receveur du droit annuel de son office de lieutenant criminel, ledit receveur refusant, par suite des ordres du trésorier des parties casuelles, de toucher ledit droit jusqu'après vérification du paiement de leur finance de supplément, à quoi répond ledit Monicaut qu'il n'est sujet à aucun supplément, ne jouissant que des gages attribués à son office. — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier, pendant deux ans, pour le jeune Tixier, chez maître Claude Colas, moyennant la somme de 40 livres, payée pour ledit Texier par Jacques Gassot, président en l'Élection de Bourges. — Réclamation par les élus de l'Élection de Bourges au commis du trésorier des parties casuelles sur la répartition faite de la taxe des

offices, montant en somme, pour le corps des élus, à 39,005 livres à diviser également entre chacun des 30 membres de la corporation, tandis que ladite somme a été répartie à raison de 29 membres seulement, ce qui augmente la part à payer par chacun d'eux, laquelle ne doit être que de 994 livres, en déduisant les 3 sous pour livre. — Donation par Marguerite Tullier, femme de Jean Bourdaloue, sieur de Bussy, à sa femme de chambre Catherine Nimery, de la somme de 600 livres, dont elle se réserve l'usufruit sa vie durant, voulant que, après sa mort, ledit usufruit soit consolidé avec le capital au profit de la donataire. — Sommation faite à la prison de Bourges, à Michel Guyon, bourgeois d'Issoudun, par Étienne Gillet, chargé de procuration de Jean de Fournillon, intendant des deniers communs et d'octroi en l'Élection de Paris, de ratifier un contrat passé par ce dernier, se portant pour lui caution auprès de Jean Varnier, bourgeois, pour raison de la ferme des aides et impositions de l'archiprêtré de Châteauneuf-sur-Cher. — Mise en possession de Yve Gagnepain, par Noël Fradet, vicaire de Saint-Étienne de Bourges, de la vicairie de Saint-Nicolas, dans l'église de Notre-Dame du Fourchaut, avec les cérémonies d'usage, l'ayant pris par la main, aspergé d'eau bénite, mené au grand autel de ladite vicairie, fait asseoir sur son siège et proclamé à haute voix vicaire.

E. 1659 (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1635. — Cession : 1° de l'office de contrôleur du régalement des tailles dans la paroisse de Saint-Michel de Volangis, par la veuve d'Isaïe Riglet, sieur de Lusson, conseiller en l'Élection de Berry, et Étienne Riglet, avocat en Parlement, au profit de Nicolas Riglet, sieur de Dormois, conseiller au bailliage et échevin de Bourges, moyennant 180 livres, et 8 livres 6 sous pour le contrat et le droit de contrôle, et 2° du même office dans la paroisse de Saint-Céols, moyennant 45 livres de principal et 8 livres 6 sous de droits supplémentaires. — Bail d'acense d'un moulin dans la paroisse de Vasselay, par Henri Bengy, conseiller en l'Élection de Bourges, à Silvain Fabuet, meunier, pour une durée de trois ans et moyennant trois boisseaux de *modure* par an. — Vente à Étienne Cardinal, marchand à Bourges, par François Renon, aussi marchand, d'une rente annuelle de 23 livres 8 sous 10 deniers, due audit Renon sur le prix de la ferme du Poids-du-Roi, et moyennant le prix de 200 livres. — Contrat entre les religieuses Ursulines de Bourges et Antoine Bigot, sieur de Bénevent, prévôt de la maréchaussée de Berry, pour l'admission comme novice, dans la communauté desdites religieuses, de la fille du sieur Bigot, moyennant une dot de 3,000 livres. — Acte de réception, comme novice chez les religieuses de Nevers, par l'intermédiaire de Blaise Chaudesolle, religieux de la Compagnie de Jésus, de Marguerite de Saint-Gelais, fille de Josué de Saint-Gelais-Lusignan, sieur du Coudray, moyennant une pension annuelle de 200 livres tournois, payable par ledit seigneur.

E. 1660. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1636. — Choix fait de Pierre Mesnoyer, notaire royal et procureur, et Gilles Duroussel, sieur de Lamy, comme arbitres, par Brice Perrin, marchand à La Charité-sur-Loire, Esme Perrin, sous-fermier des Aides de l'archiprêtré de Montfaucon, et maître André Audoux, fermier des Aides de Berry, dans le différend qu'ils avaient avec maître Pierre Auchère, notaire de la baronnie de Montfaucon, et qui avait été porté, tant au civil qu'au criminel, devant l'Élection et la Cour des Aides, à l'occasion de vente de vin en détail par ledit Auchère, et mauvais traitements exercés sur sa femme et son fils par les Perrins. — Enquête par-devant le lieutenant particulier du présidial de Bourges, de laquelle il appert « que, de tout temps et ancienneté, l'usage, stil et coustume de ce palais, et qui est pratiqué en touttes les jurisdictions royalles et subalternes de la province de Berry est qu'en matières et instances de cens et decrets, les déclarations et taxes des frais d'iceux, de quelque nature qu'ils soient, ordinaires ou extraordinaires, sont retenus par les procureurs des poursuivans lesdits cens et decrets jusques à ce qu'ils soient paiez par les adjudicataires, et lesdits decrets clos, et après ce, sont mis en mains desdits poursuivans avec les autres pièces taxées, et conservans lesdits decrets par leurs procureurs, sont deschargez afin d'en justifier, toutes fois et quantes que besoing est, estans responsables des formalitez desdits decrets ». — Sommation faite à François Lesieur, receveur général du taillon dans la Généralité de Berry, à la requête d'Étienne Riglet, sieur de l'Étang, et Jean Cherrier, sieur de Mitterrand, de fournir l'état des sommes fournies par les collecteurs, avec la copie de la taxe, lesdits requérants étant cautions de Charles Robin, sieur de Coulogne, dans l'acquisition faite par lui des offices de receveurs particuliers, ancien, alternatif et triennal du taillon de l'Élection de Bourges, avec obligation de fournir l'état demandé. Réponse qu'il ne peut le fournir, attendu qu'il lui reste à recouvrer plus de 10,000 livres sur les exercices de 1633, 1634 et 1635. — Nomination d'un procureur par Guillaume Seurrat et François Ducoin, élus en Berry, chargés de la recette des droits appartenant aux présidents, lieutenants et élus de Berry, pour soutenir devant le Conseil d'État leur demande en décharge de ladite commission,

en vertu du privilège de leur office, qui les exempte de toutes commissions et charges quelconques, outre l'inconvenance et danger qu'il y aurait pour eux à exercer tel ministère sur leurs collègues. — Reconnaissance avec promesse de paiement, par maître Jean Frémont, prieur-curé de Mornay, au chapitre de Saint-Étienne de Bourges, de la somme de 10 livres 18 sous 9 deniers, représentant sept années du droit de patronage par lui dues sur sa dite cure.

E. 1661. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1636. — Assemblée des habitants de la principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont pour délibérer au sujet des impositions établies sur eux au mépris de leurs privilèges. Vote d'un emprunt de 600 livres pour les frais d'enregistrement des lettres royales obtenues en confirmation desdits privilèges. — Vente par Jacques Fontaine, sieur de Serruelles, à François Communy, sieur de Coiffard, de l'office de contrôleur du régalement des tailles sur la paroisse dudit Serruelles, avec les droits attribués jusqu'à ce jour, pour le prix de 45 livres tournois. — Testament de Charles Guénier, fils de l'ancien bailli de Levroux, au moment de faire profession chez les Capucins de Bourges, par lequel il lègue à son neveu Jean Guénier tous ses droits à la succession de Jean Mercier, professeur de droit à l'Université de Bourges, des terres et vignes à ses deux sœurs, Françoise, femme de Jean Cottereau, bailli de Levroux, et Catherine, veuve d'Étienne Bourdaloue, aussi bailli au même lieu, et à sa troisième sœur Marie, le domaine du Petit-Sigogne. Quant à son frère François, il ne lui lègue rien, « d'autant qu'il a moyen suffisant pour vivre dans sa condition ». — Procuration donnée par Jacques Constant, sieur de Prépertuis, bailli de Quincy, à René Russin, sergent royal, pour composer à sa place avec Antoine Delaloue, procureur du roi en la châtellenie de la Chaussée, et Claude Chenier, ex-fermier de la seigneurie de la Salle de Venesme, sur l'emploi par eux fait de la somme de 2,500 livres, à lui cédée par Marie de Castelnau, sœur Ursuline à Paris, et des arrérages dudit lieu de la Salle, et régler tous les différends qui pourraient naître à ce sujet.

E. 1662. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1637. — Transaction entre les PP. Jacobins de Bourges et Philippe Guénois, sieur des Murgers, comme tuteur du jeune Claude Fontaine, son neveu, au sujet de la propriété d'un appentis et jardin, tenant au clos des religieux, et que les parties se disputaient. D'après cet accord, la propriété reste au couvent, moyennant suppression d'une rente annuelle de 3 livres qui pesait sur l'objet en litige, et un dédommagement de 60 livres payé par les Jacobins. — Bail d'accense pour un an, et moyennant 26 septiers de grains, par quarts froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, du dîme de blés, vins, lainage et charnage, pois, fèves, chanvres et autres choses décimables, dit le dîme du Bouchet, dans la paroisse de Vorly. — Mémoire de la réparation des couvertures du château, de la métairie et du moulin de Saint-Georges-de-Moulon. — Marché entre Jacques Boirot, sieur de Luet, et les vignerons Simon Prault, Noël Sallé et Gilbert Nairs, paroissiens de Marmagne, pour les façons de la vigne de Bouchaubert, dans la dite paroisse, terminées à la fin du mois de mai, au prix de 50 livres tournois. — Transaction entre Charles de Culon, sieur du Breuil, comme mari de Catherine Duvau, et Gabrielle de Babutte, veuve en premières noces de Jean-Jacques Duvau, sieur du Vivier, au sujet des compensations à établir entre eux à propos des détériorations et améliorations dudit lieu du Vivier, dont ils sont héritiers, les époux de Culon réclamant pour un déficit de 650 livres dans la valeur de la propriété, faute d'entretien, la veuve Duvau, réclamant, de son côté, pour constructions nouvelles, 406 livres 10 sous. Il a été convenu que, moyennant une compensation de 243 livres 10 sous, toute difficulté serait éteinte entre les parties.

E. 1663. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1638. — Consentement par Marie Macé, veuve d'Isaïe Riglet, sieur de Lusson, procureur en l'Élection de Bourges, pour la réduction du denier seize au denier dix-huit, soit par an, au lieu de la somme de 187 livres 10 sous, celle de 166 livres 13 sous 4 deniers, d'une rente annuelle au capital de 3,000 livres, constituée jadis par Nicolas Macé, au profit de Jeanne Dupuy, dame du Coudray, femme de François de Delgrange, et messire Josué de Saint-Gelais, chevalier des ordres du Roi. — Donation entre vifs par Antoine de l'Estang, sieur du Bost, à son fils François de l'Estang, sieur de Gigon, de tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir, sous réserve d'usufruit jusqu'à son décès et le versement d'une somme de 1,500 livres, plus le service des apanages jadis faits par le donateur à feu son fils Gilbert, par le contrat de mariage de ce dernier avec Léonarde de Montmaynard, soit 3,000 livres, autant encore à son autre fils Jacques, lors de son mariage avec Gabrielle des Avenages, plus autre apanage de 1,000 livres seulement à son dernier, François, lors de son mariage ; enfin, 500 livres à sa sœur Jeanne, également le jour de son mariage. — Procuration donnée par les paroissiens de Civray, à Pierre Barbaran, marchand, et l'un d'entre eux, à l'effet d'emprunter au nom de la

communauté la somme de 757 livres, pour le paiement de la taille des gens de guerre, imposée sur ladite paroisse. — Accord entre Philippe Guénois, sieur des Murgers, et les frères Léonard et Mathieu Auroux, laboureurs et communs dans la paroisse de Marigny, en vertu de l'arrentement établi au profit de ces derniers, d'un fonds qu'ils sont tenus d'entretenir, plus de la rente annuelle à servir de 6 septiers froment, méteil et seigle par tiers, mesure de Châteauroux, d'une poule et deux pintes d'huile. Par cet accord le sieur Guénois décharge lesdits Auroux de l'arrentement et de ses conséquences, à la seule condition du service de 3 septiers et 10 boisseaux de froment et méteil et 6 pintes d'huile dont ils restent redevables. — Bail d'acense, pour sept ans, du même aux mêmes, des immeubles ci-dessus déguerpis, moyennant 10 septiers de froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Châteauneuf-sur-Cher, 6 fromages et 2 poules par an.

E. 1664. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1639. — Nomination en assemblée générale par les paroissiens de Neuvy-deux-Clochers, de deux procureurs spéciaux chargés d'emprunter, avec la caution d'Étienne Macé, sieur des Porteaux, receveur des Aides à Bourges, et Robert Chevalier, avocat au bailliage et présidial, la somme de 800 livres tournois, en constituant au profit du prêteur une rente annuelle de 44 livres 8 sous 10 deniers. — Marché de Philippe Guénois, avec les manœuvres associés Étienne Pauvrehomme, Bertrand Aubrun, Léonard Dumon et Antoine Desbois, pour la moisson de ses blés, dans sa métairie des Murgers, paroisse de Baugy, le tout lié et mis en *treau*, moyennant 60 livres tournois argent, 4 boisseaux méteil et 30 boisseaux *modure*, par moitié méteil et marsèche, mesure de Bourges. — Engagement pris par Louis Boureux de servir, pendant trois ans, Charles Bruère, sieur de Saint-Georges, capitaine en chef de la ville de Bourges, et moyennant 80 livres, pour ledit temps, versées en trois paiements, façonner ses vignes, soigner son cheval et conduire sa charrette. — Vente à Jean Ruellé, de Paris, par Marie Riglet, veuve de Claude Gallant, sieur du Châtelier, de l'office d'élu en l'Élection de Bourges, devenu vacant par son décès, ledit office donnant lieu à 130 livres 7 sous 9 deniers de gages, et à 233 livres pour la finance du remboursement des offices de l'Élection supprimés 100 livres d'augmentation sur les Aides, 30 livres pour l'assistance au département des tailles, 28 livres 2 sous de gages pour le droit d'assignation et de bordereau et 17 livres 16 sous 4 deniers pour les taxations ordinaires à causes desdites tailles; ladite vente faite au prix de 10,600 livres tournois.

E. 1665. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1639-1640. — Sommation par Henri Dumoulin, prieur et supérieur de l'ancienne communauté des religieux bénédictins de Saint-Sulpice-les-Bourges, à Dom Bernard Audebert, supérieur de la nouvelle communauté de la congrégation de Saint-Maur, d'avoir à faire cesser le désaccord régnant entre les acceptants et non acceptants de la nouvelle constitution, et à pourvoir à ce que les partisans de l'ancienne soient convenablement entretenus et pourvus des moyens de soutenir leur cause auprès de qui de droit. — Contrat d'apprentissage par lequel Étienne Cardinal, marchand à Bourges, s'engage pendant trois ans, et moyennant une somme de 200 livres et une aune de velours, à accueillir, loger, nourrir et blanchir le jeune Jean-Jacques Maréchal, et à lui enseigner, pendant ce temps, « son traficq de marchandise ». — Donation par Robert Couet, maître chapelier à Bourges, et sa femme, aux religieux Minimes de ladite ville, du moulin à blé, appelé le moulin de La Grange, situé dans la paroisse du Château-les-Bourges, avec tous ses droits et appartenances, à la charge pour lesdits religieux, après le décès des donateurs, qui seront enterrés dans leur église, de faire un service annuel à leur intention, et, à perpétuel, dire un *Salve Regina* à l'issue de matines; la femme dudit Couet, au cas où elle survivrait à son mari, se réservant le privilège d'être nourrie dans une des maisons de l'Ordre, au pays de Touraine. — Procuration donnée par Louis Duménil-Simon, sieur de la Tour de Beaujeu, lieutenant de la compagnie des chevau-légers du duc d'Enghien, à Pierre Trouaine, son maître chirurgien, de toucher à la caisse du receveur général des subsistances de l'armée de Guyenne, la somme de 16,000 livres pour les besoins de la compagnie, et qu'il remettra entre les mains du receveur général de Bordeaux, dont il retirera lettres de change sur Paris. — Reconnaissance d'une dette de 120 livres, au profit de Jeanne Senot, veuve de Jean Bonnet, maître d'école du collège Chevalier, à Bourges, par Antoine Garnier, successeur dudit Bonnet, ladite somme représentant le prix des réparations faites au collège, du vivant de l'ancien maître. — Sommation faite par François Bérault et consorts, entrepreneurs de l'entretien des voies de navigation de l'Yèvre, à Étienne Macé, sieur des Portaux, receveur des deniers destinés à l'entretien des rivières du Berry, de leur verser le montant des sommes à eux dues pour les années 1638 et 1639, les dites sommes montant à 880 livres pour chaque année.

E. 1666. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1640. — Quittance par Henri de Guénégaud, conseiller du conseil et trésorier de l'Épargne, au profit de Claude Sauvat, lieutenant en l'Élection de Bourges, pour la somme de 1,864 livres, montant du droit de 16 sous par paroisse, attribué à l'office dudit Sauvat, et rentrant dans la partie de l'Épargne perçue par la recette générale des finances. — Donation mutuelle et entre vifs, pour cause d'absence d'enfants, entre Jean Bourdaloue, sieur de Bussy, et Marguerite Tullier, sa femme, du tiers de leurs meubles, plus garantie de jouissance au survivant, jusqu'à son décès, de la part des acquêts appartenant au prédécédé, sauf survenance postérieure d'enfants. — Rapport des experts Toucheboeuf et Caillaud, sur l'authenticité des lettres de provisions du prieuré-cure d'Ardenais, accordé, après résignation de Gilbert Picaud, prieur commendataire dudit bénéfice, en faveur de Simon Audebert, chanoine prébendé de Notre-Dame de Lignières. — Constitution par N. Girardin, chanoine de Saint-Ursin de Bourges, et François Thibaut, conseiller au présidial, au profit d'Étienne et Nicolas Riglet, procureurs fabriciens de l'église du Fourchaud et de l'hôpital de Saint-Julien, membre de ladite église, d'une rente annuelle et perpétuelle de 44 livres 9 sous, au capital de 800 livres tournois. — Quittance de la somme de 3,600 livres, reçue par demoiselle Claude Lemaréchal, veuve d'Étienne Chabenat, de Jean de Loyne, sieur des Touches, successeur de son mari par acquisition dans l'office de contrôleur général des finances de la Généralité de Bourges, ladite somme représentant le reliquat du prix de vente dû par l'acquéreur. — Accord de Anne Belin, veuve de Pierre Gayault, avocat et conseiller des requêtes du prince de Condé, avec sa bru, demoiselle Guillemette Toussaint, récemment devenue veuve après quelques mois de mariage, et réclamant, d'après le testament de son mari, passé sous la coutume de l'Anjou, et qui lui accorde en conséquence la propriété de tous ses meubles et celle du tiers de ses propriétés immobilières. Par ledit accord, la dame Toussaint renonce à toute réclamation sur les immeubles et se voit confirmer la pleine jouissance et propriété du mobilier du défunt. — Vente par Pierre Roullin, à Aignan Souciet, praticien, de son office de procureur en l'Élection et Grenier à sel de Bourges, moyennant le prix de 1,100 livres tournois. — Acte de cautionnement envers Philippe Hamel, adjudicataire général des gabelles, par André Picault, ancien conseiller au présidial de Bourges, pour son fils, nommé commis à la recette des gabelles dans la Généralité d'Orléans. — Foi et hommage par Louis Picault, sieur de Dierry, échevin de Bourges, à cause de sa femme Marie d'Oison, pour le lieu et seigneurie de Dierry, situés dans la paroisse de Savigny-en-Septaine et mouvant du Roi, à cause de sa Grosse Tour de Bourges.

E. 1667. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1641. — Sommation par Sylvine Lamoureux, agissant tant en son nom qu'en celui de ses deux sœurs, à Gilbert Barat, procureur au présidial de Bourges, en restitution de la grosse du contrat de constitution de 4 livres 13 sous 4 deniers, du titre de vente de cette rente, ainsi que du dossier des pièces y relatives, remises dans un sac audit procureur par feu le sieur Join, moyennant remboursement des frais dus. — Signification à Yves Dugué, notaire à Bourges, par Michel Genouillac, procureur de l'Hôtel de Ville, que l'office de greffier et notaire dudit Hôtel vient d'être adjugé, moyennant 6,000 livres payées comptant, à Jean Raguau, procureur au présidial, avec faculté de retrait en sa faveur, aux mêmes prix et conditions, l'invitant à faire connaître ses intentions. — Sommation à Claude Deschamps, procureur au présidial, au nom de Jacques Gassot, président en l'Élection de Bourges, de recevoir les provisions de l'office de second avocat du Roi, accordé à Jean Mauduit, lieutenant au bailliage d'Argenton, et au nom duquel il lui en sera donné décharge. — Marché par lequel les maçons Beauvoir et Virly s'engagent envers Jean Bruère, marchand, à lui construire une maison de 31 pieds de long, sur 19 pieds de large, de 9 pieds de haut, avec des fondations de 3 pieds de haut et 2 pieds d'épaisseur, et les murs 20 pouces, en se chargeant du carrelage, et le tout renduit, au prix de 30 sous la toise de torchis, *carrelis* et maçonnerie. — Pouvoirs donnés à (nom en blanc) par maître Jean Béraut, chanoine de la cathédrale de Bourges, pour poursuivre en son nom au Parlement le procès qu'il a avec François Lelarge, sieur de Parassy, ci-devant chanoine du même chapitre que ledit Béraut, pour restitution des fruits de la prébende attachée audit canonicat et perçus indûment par ledit Lelarge. — Autre constitution de procureur par maître René de Mauvoisin, chanoine et grand archidiacre de ladite cathédrale, pour, en son nom, consentir, entre les mains de qui de droit, l'abandon de la pension annuelle de 500 livres dont il jouit sur la prébende par lui cédée audit Béraut, comme se considérant désintéressé par les arrérages qu'il en touche par avance.

E. 1668. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1641. — Abandon par Jean de Guibert, sieur de Jalogne, et Claude de Boisvilliers, sa femme, au profit de Gabrielle-Anne Duménil-Simon, veuve de Jacques de Bois-

villiers, de tous les droits appartenant à ladite Claude dans la succession de son aïeul, André de Boisvilliers. — Déclaration de Étienne Riglet, maître des eaux et forêts de Berry, comme quoi il consent à examiner à nouveau avec Jacques Chevrier, prieur de Saint-Paul-les-Bourges, les comptes rendus à l'occasion de la mort de sa femme Marie Bigot, et judiciairement reconnus exacts, en exigeant l'exécution du jugement en sa faveur, qui annule la pension annuelle de 900 livres adjugée à la défunte et rayée desdits comptes. — Constitution par Louis Soin, marchand à Veaugues, et Étienne Macé, sieur des Portaux, au profit de Henri Bengy, receveur des tailles à Bourges, comme ledit Macé, d'une rente annuelle de 10 livres tournois, au capital de neuf vingt livres tournois. — Foi et hommage rendu par Siméon Martin, bourgeois de Tours, agissant au nom de sa femme, au prince de Condé, comme comte de Sancerre, du fief de la Fontaine-Saint-Martin, relevant dudit comté. — Engagement pris par messire Pierre de Beauclerc, prêtre, avec Nicolas Riglet, sieur d'Ivoy, conseiller au présidial, et Jean Chenu, receveur des tailles à Bourges, fabriciens de l'église de Notre-Dame du Fourchaut, de dire, tous les jours, à sept heures du matin, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Julien, une messe basse avec *Libera*, et, le soir, un *Salve Regina* et un *De profundis* avec les antiennes et oraisons, le tout, pour répondre au désir exprimé par Étienne Bidaut, bienfaiteur de l'église, avec obligation d'assister, tous les dimanches et fêtes, au service divin dans ladite église du Fourchaut, et ce, moyennant 120 livres par an.

E. 1669. (Liasse.) — 3 feuillets, papier.

1642. — Consultation, signée de la Chapelle, Guesnier et J. Chenu, au sujet du testament de Claude Gassot, sieur de Deffends, relativement à l'emploi qui y est fait des mots *fermiers* et *métayers* et des conditions différentes imposées, d'après la coutume, à ceux que ces mots désignent. — Inventaire des meubles, livres et papiers laissés par le testateur. — Acte de partage de la succession entre les héritiers.

E. 1670. (Registre.) — In-f°, 59 feuillets, papier.

1643. — Bail d'acense, pendant cinq ans, au profit de Pierre Bourguignon, maître pâtissier à Bourges, de deux arpents de pré dans la paroisse de Saint-Doulchard, moyennant 30 livres par an, par Hugues Bengy, chanoine et vicaire de Saint-Marcel et Saint-Athanase, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, et de laquelle ledit pré dépend. — Autre ferme, pour sept ans, au profit de Jean Vannier, marchand à Aubigny, par demoiselle Catherine Hobier, femme de Claude Biet, sieur de Maubranches, et lieutenant général au présidial, des revenus de la terre de Maubranches, situés dans la paroisse de Moulins-sur-Yèvre. — Constitution de procureur par Antoine Fradet, sieur de Chappe, pour réclamer en son nom et toucher de Jean Fradet de Saint-Août, vicomte de Villemenard, comme légataire universel d'Antoine Fradet, conseiller en Parlement, la somme de 8,000 livres, à lui léguée par ledit défunt.

E. 1671. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1644. — Commission donnée à Hugues Bengy, chanoine de la cathédrale de Bourges, par Étienne Nau, sieur des Portaux, Henri Bengy et Jean Chenu, receveur des aides et tailles audit Bourges, de traiter en leur nom avec Bonnamy Marin et autres intéressés, relativement au recouvrement des 45,000 livres restées dues sur la perception des années 1639 à 1643, ainsi que des conditions faites pour celle de la première partie de l'épargne, des tailles et subsistances dudit comptoir de Bourges pour l'année 1644. — Constitution d'une rente annuelle de 33 livres 6 sous 8 deniers, au capital de 600 livres tournois, au profit de François Gassot, sieur de Deffends, par Urbain Charlemagne, archer en la Maréchaussée de Berry. — Pouvoirs donnés à maître Gabriel Tanoire, avocat en Parlement, docteur et historiographe du Roi, par Jeanne Renouard, veuve en premières noces de maître Jean Gentils, notaire à Bourges, héritière des meubles et usufruitière des acquêts et conquêts de feu son fils, « commis général de messieurs de l'Amérique en l'isle de Saint-Christophle aux Indes occidentales », pour compter avec Mathieu Delamarre, de Dieppe, et autres, au sujet du *pétun* et autres marchandises reçues par eux dudit défunt. — Vente par Henri de Launel, sieur du Vergnon, à Philippe Bally, procureur au présidial de Bourges, d'un dime de blé, lainage et charnage dans la paroisse de Parassy, moyennant le prix de 3,000 livres.

E. 1672. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1645-1647. — Contrat d'apprentissage, pendant deux ans, du métier de cordonnier par Silvain Turpin, maître dudit métier, pour François Guénon, serviteur d'Anselme Gaudard, curé d'Azy, aux conditions ordinaires et moyennant la somme de 60 livres tournois. — Transaction entre Jean Debrielle, notaire royal à Bourges, et ses deux filles, orphelines de mère, au sujet de la reddition de compte dudit Debrielle de la succession de sa défunte femme, ainsi que de celle de sa fille Marie, également défunte. Par ledit accord, Debrielle se reconnaît débiteur envers Marguerite

de 9 livres 10 sous réclamés par elle, plus, consent qu'elles prennent la part d'héritage de leur mère, échu jadis à ladite Marie; enfin, il s'engage, ainsi que Claude, à leur restituer les arrérages des rentes provenant de ladite succession et qu'il a touchés. — Résignation par Pierre Lesergent, prêtre du diocèse d'Auxerre, de sa chanoinie et prébende de Thoucy, en faveur de Germain Monicault, clerc du diocèse de Bourges. — Assemblée des maîtres chirurgiens de Bourges, qui décident de suivre jusqu'au bout le procès de la communauté avec Léonard Mosnier, lieutenant du premier barbier du Roi, et, pour ce faire, autorisent les jurés à emprunter une somme de 300 livres, au remboursement de laquelle chacun d'eux se déclare solidaire. — Commission donnée par Michel Agard, chanoine prébendé de la cathédrale de Bourges, à Charles David, son confrère, de prier le chapitre d'agréer la vente par lui faite *Dorsum pro dorso* à son autre confrère le sieur Damours, de la maison qu'il a dans le cloître « à sa vie canonialle ». — Marché entre Jacques Laurent, jardinier, et les religieux Jacobins de Bourges, par lequel celui-ci s'engage, pendant trois ans, à façonner, fumer, entretenir et ensemencer le jardin du couvent, y compris les treilles, qu'il fournira d'échalas, à raison de 36 livres l'an, et d'être nourri, lui et ses ouvriers, quand il travaillera.

E. 1673. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1723. — Affaires de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Sommation par les chanoines de la Sainte-Chapelle à leur collègue messire Foucher de Cloneuf, aumônier ordinaire du Roi, ayant obtenu un arrêt du Conseil pour être payé des gros fruits, distributions quotidiennes et manuelles, à l'effet d'avoir communication de l'arrêt, et de recevoir 1,553 livres 2 sous, représentant le montant à ce jour desdites distributions. — Protestation par lesdits chanoines de la Sainte-Chapelle contre le procédé de ceux du Château-les-Bourges, qui, au mépris des privilèges de ladite Sainte-Chapelle dont ceux-ci dépendent, ont célébré, en l'absence desdits chanoines, les offices de la fête de leur patron saint Austraugésille. — Vente par l'abbé de Plaimpied, auxdits chanoines, de la coupe de 59 arpents et un quartier de bois taillis appartenant à ladite abbaye, au prix de 45 livres l'arpent. — Bail à ferme par les mêmes, pour neuf ans, à René Hauray, sieur de Villebalin, fermier de la seigneurie de Quindray, dans la paroisse de Parpeçay, des revenus de la baronnie de Graçay, avec toutes les charges y attachées, au prix annuel de 7,200 livres, les produits du greffe compris. — Renouvellement pour neuf ans, à Jean, François et Jean le jeune Chaudron, meuniers, de la ferme des Moulins-le-Roi, bannaux pour les boulangers de la ville de Bourges, moyennant le prix, par année, de 27 muids et demi de froment et 10 livres d'argent. — Reconnaissance par les chanoines d'une rente annuelle de 20 livres par eux due au vicaire de la vicairie Pot, dans la cathédrale de Bourges, comme propriétaires des dîmes de Sainte-Solange et du vignoble de Conlangy, paroisse de Saint-Privé-les-Bourges, véhérie de Vasselay, censif de Fussy. — Sous-bail de ferme, pour neuf ans restant à courir, à Claude Lauverjat, procureur au bailliage des Aix-d'Angillon, du tabellionnage de ladite châtellenie des Aix, par les adjudicataires primitifs, procureur fiscal et receveur de ladite seigneurie.

E. 1674. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1724. — Callier (Charles). — Adjudication par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, à Pierre Thiénot, vigneron, de leur dîme de vin du quartier d'Auron, dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, moyennant le prix de 680 livres. — Nomination par les mêmes de maître Nicolas Pacotat, leur chapelain, comme chef de la maîtrise pour l'instruction des enfants de chœur, pendant neuf ans, moyennant le logement à la maîtrise et 600 livres par an, à condition qu'il se chargera du blanchissage desdits enfants. — Pouvoirs donnés par la communauté des serruriers de Bourges à leur syndic Silvain Auroy, de poursuivre jusqu'à arrêt définitif un appel provoqué contre une sentence du prévôt rendue en leur faveur. — Acte d'assemblée des maîtres chapeliers qui décide que le lieutenant général de police de Bourges sera prié de vouloir bien s'adjoindre à deux anciens procureurs de la corporation pour, ensemble, faire visite chez Noël Auger, exerçant induement la chapellerie en ville, faire abattre ses fourneaux et le condamner en 10 livres d'amende, suivant les statuts. — Déclaration d'abandon par André Tisson et Silvain Besson, manœuvres à Marmignolle, de toute intention d'appeler de la sentence du bailliage qui les condamna à payer à frère Michel Joulin de Noray, chambrier de l'abbaye de Saint-Martin de Massay et seigneur censivier des censifs de Marmignolle, les arrérages par eux dus des droits et devoirs de ladite seigneurie de Marmignolle. — Adjudication pour neuf années, et moyennant 140 livres par an, au profit d'Étienne Roux, curé de Pâlin, par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, de leur dîme de lainage et charnage dans ladite paroisse de Pâlin. — Bail de ferme par les mêmes et pour la même durée, au profit de Denis Champoux, bailli de la justice de Saint-Brisson, et moyennant 2,600 livres par an, des revenus du chapitre dans les villes et seigneuries de Gien, Briare, Poilly, Saint-Agnân-le-Jaillard, Sully, Neuvy, Arabloy, Gien-le-Vieux, Montereau, Houssoye, Varenne, Molinet-les-Choux et dépendances.

E. 1675. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1725. — Bail par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, pendant un an, au profit d'Antoine Olivier, Jean Préty, Jean Dardon et François Gaillard, vignerons, de leur dîme de la paroisse de Saint-Privé-les-Bourges, en grains, chanvre et légumes, moyennant le prix de 14 muids et 4 septiers de blé, par moitié méteil, 1/4 marsèche et l'autre, avoine. — Autre bail de leur dîme de vin dans le quartier d'Auron, au profit d'Étienne Mignon, vigneron, Jacques Gaudon, boulanger, et consorts, moyennant la somme de 400 livres. — Acceptation par ledit chapitre de l'abandon à lui fait par Jeanne Brunet, veuve Lafosse, d'une maison enclavée entre celles desdits chanoines, au profit desquels elle est chargée d'une rente de 18 livres, ladite cession faite pour éteindre la rente, et dispenser ladite Lafosse de faire à sa maison les réparations urgentes auxquelles elle a été condamnée et qui lui sont trop onéreuses. — Constitution au profit de Madeleine Delaporte, veuve d'Antoine de la Chaise, marchand cirier à Bourges, par Jacques Régny, acquéreur de son commerce de cirier, et sa mère Marie Courtin, également cirière à Issoudun, d'une rente annuelle de 45 livres 18 sous, dont le capital est représenté par les 1,217 livres 10 sous 6 deniers restés dus par ledit Jacques Régny sur son prix d'acquisition, qui était au total de 1,622 livres 19 sous 6 deniers. — Acte de cautionnement par Sébastien Bellé, fermier de Montigny, envers maître Charles Cordier, chargé de la régie des fermes générales, comprenant les grandes et petites gabelles, les cinq grosses fermes, les aides, formules et droits y joints, le contrôle des actes de notaire, petit scel des actes judiciaires, insinuations laïques, greffes, amortissements, francs-fiefs et nouveaux acquêts, pour Claude Charpentier, commis à l'exercice des aides à Bourges, pour tout le temps que durera la régie du sieur Cordier. — Dépôt entre les mains des chanoines de la Sainte-Chapelle, par François Desbarres, leur receveur, de l'acte qui l'a commis en 1620 à cet office, et ce, pour assurance d'hypothèque, à cause du décès de la femme dudit Desbarres, engagée avec lui dans le bail de ladite recette.

E. 1676. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1726. — Bail d'acense du dîme de vin du quartier d'Auron, par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, au profit d'Étienne Gray, jardinier, pour le prix de 650 livres. — Nomination par lesdits chanoines de Antoine Paillet, bourgeois, comme receveur du chapitre, pendant six ans, moyennant, chaque année, outre le logement, 132 livres de traitement, plus 7 septiers 5 boisseaux de froment, 4 boisseaux de déchets par muid de tous grains, sauf de l'avoine, 6 septiers d'avoine, un poinçon de vin et la tonture de deux arpents de pré, à la charge d'entretenir un cheval pour l'exercice de sa recette. — Assemblée des habitants de Plaimpied, pour délibérer sur la nécessité d'une nouvelle clôture au cimetière à la charge de l'abbaye dudit Plaimpied, ce qui est accordé par l'abbé, moyennant que les charrois de matériaux employés resteront à la charge des habitants. — Déclaration de paternité par Jean Lenoble, garçon menuisier, avec Louise Crochant, enceinte de ses œuvres depuis cinq mois.

E. 1677. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1727. — Affaires de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Adjudication par les chanoines à François Taupin, Denis Mortagne et Jacques Ségault, vignerons, de leur grand dîme de grains et chanvre du quartier d'Auron, à Bourges, moyennant 30 muids et 6 septiers de grains, par quarts, froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, et l'avoine au grand septier. — Pareille adjudication à François Girard et Jean Giraud, boulangers, et Guillaume Rossignol, jardinier, du dîme de grains et légumes du quartier de Saint-Privé, moyennant 10 muids de grains, moitié en méteil et les deux autres quarts en marsèche et avoine, aux mêmes conditions. — Nomination à la maîtrise des enfants de chœur du chapelain Claude Miellé, pour neuf années, aux conditions ordinaires et moyennant un traitement de 600 livres et 6 boisseaux de blé méteil par semaine, à condition de nourrir et blanchir les enfants, avec lesquels il demeurera dans la maîtrise. — Assemblée des maîtres chapeliers de Bourges, pour l'audition du compte de receveur de la communauté sortant de charge, lequel compte n'est accepté qu'en partie, le reste des dépenses n'ayant pas été autorisé par les maîtres. — Bail à ferme, pour neuf ans, par les chanoines de la Sainte-Chapelle, à Jean Berger, pêcheur, de la pêche de la partie de la rivière d'Auron, appartenant au chapitre, entre les moulins de Messire-Jacques et de la Chappe. — Quittance donnée à Pierre Bertaud et Jean Chastignon, vignerons à Asnières-les-Bourges, par Marie Loison, veuve Jean Dautry, détenu dans les prisons de Bourges, d'une somme de 23 livres payée « entre les deux guichets », pour une année d'acense de vigne.

E. 1678. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1728. — Bail d'acense par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, pour neuf ans, au profit de François Ponet, meunier, du moulin de Messire-Jacques, au faubourg

d'Auron, en réservant le droit de pêche, moyennant 7 muids 10 septiers de grains, froment et méteil, payés de mois en mois. — Bail d'accense par les mêmes, pendant cinq ans, au profit de messire Alexandre Desroys, curé de Sainte-Radegonde, du dîme de grains, chanvre et légumes de la paroisse de Saint-Denis-de-Palin, au prix de 150 boisseaux de grains, méteil, marsèche, avoine, mesure de Bourges, et de 4 poules par an. — Quittance par Marie Lacoudre, veuve Claude Petit, concierge des prisons de Bourges, de la somme de 1,250 livres, reçues par elle de Pierre-Joseph de Vermal, sieur de la Voûte, et ancien officier, détenu par lettre de cachet « dans l'intérieur du pallais de cette ville », pour sa nourriture et sa pension durant sa détention. — Contrat d'apprentissage du métier de perruquier, pour le jeune Pierre Charpin, chez Denis-François Trouvin, pendant deux ans, et moyennant 80 livres. — Foi et hommage aux chanoines de la Sainte-Chapelle, seigneurs de Graçay, par Philippe de François, sieur d'Épagne, ses frère et sœurs, dudit lieu d'Épagne, situé paroisse de Meunet, et relevant en plein fief de ladite baronnie de Graçay. — Reconnaissance au profit desdits chanoines, par messire Jean Besse, prieur commendataire du prieuré de Bléron, de 2 sous 6 deniers de cens et rentes accordables, par lui dus chaque année au chapitre comme prieur dudit Bléron.

E. 1679. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1729. — Acte de constatation du trouble apporté par le sieur de la Charnaye, seigneur de Chambon, aux droits de l'abbé de Plaimpied par la perception indûment faite par lui, sur quatre habitants de la paroisse de Saint-Just, du droit de « poule de pêche » appartenant spécialement audit abbé, et qu'il peut prélever sur tous les paroissiens de Saint-Just, le lendemain de Noël de chaque année. — Pareil acte de constatation du refus desdits paroissiens, à l'exception de quatre, de payer, comme de coutume, ladite poule à l'abbé de Plaimpied, en raison des menaces à eux faites par le sieur de la Charnaye s'ils continuaient à le faire. — Nomination par les maîtres bourreliers de Bourges de quatre d'entre eux, pour s'entendre avec les maîtres cordonniers, savetiers et selliers, au sujet du procès pendant entre eux et le fermier des droits sur les cuirs. — Bail du dîme de vin du quartier d'Auron, par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, au profit de Claude Caquin, menuisier, Pierre Piécourt, marchand, et François Bigot, maréchal, moyennant la somme de 295 livres. — Contrat d'apprentissage du métier de sellier, chez Pierre Coinday, pour le jeune Julien Hamard, pendant deux ans et moyennant 60 livres. — Transaction entre l'abbé de Plaimpied et Joseph Chenu, sieur de Thuet, au sujet du droit de terrage réclamé par l'abbé sur certains terrains, aliénés jadis par l'abbaye et réunis au domaine de Thuet, dont le seigneur, au lieu dudit droit de terrage, consent à charger annuellement sondit domaine d'une rente de 30 livres, au profit de l'abbaye. — Protestation d'une partie des maîtres serruriers de Bourges, contre l'acceptation faite par les jurés de la communauté de Massicard, acquéreur d'une lettre de maîtrise du métier, d'une obligation de 100 livres, prix d'acquisition de ladite maîtrise, le paiement devant être fait en espèces. — Procès-verbal de prise de possession de la principauté de Boisbelle-Henrichemont, au nom de messire Armand de Béthune d'Orval, héritier de Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully, pair de France, chevalier des ordres du Roi.

E. 1680. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1730. — Résiliation du bail des dîmes de Saint-Denis-de-Palin obtenue des chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges par Alexandre Desrais, curé de Sainte-Radegonde. — Reconnaissance envers lesdits chanoines de la Sainte-Chapelle, par Catherine de La Thaumassière, veuve Damours, des domaines, maisons et terres tenues par elle à cens aux environs de Bourges, tant en son nom qu'au nom de son fils mineur Nicolas Damours. — Bail, pour sept ans, par les mêmes chanoines, au profit d'Étienne Favereau, des moulins de la Chappe, près de Bourges, moyennant 12 muids 2 septiers de froment et méteil par an, payables chaque mois, et sauf le droit de pêche de la rivière. — Acte d'assemblée de la communauté des maîtres serruriers de Bourges, pour donner pouvoir au procureur de la communauté de poursuivre en justice les maîtres du métier, débiteurs de leurs droits de confrérie, et pour défaut de participation au remboursement de la dette commune. — Collation de la circonscription de la dîmerie de Coulangy, située près de Bourges et appartenant aux chanoines de la Sainte-Chapelle. — Bail de l'entretien des vitres de ladite Sainte-Chapelle, pendant neuf ans, par Denis Jubert, vitrier, moyennant 25 livres par an. — Acte d'assemblée des maîtres drapiers, à l'effet de nommer deux d'entre eux pour figurer les Apôtres à la procession de la Fête-Dieu. — Vente par la veuve de Nicolas Mercuret, à un garçon perruquier de Mehun-sur-Yèvre, de la lettre de maîtrise de barbier-perruquier achetée du Roi par le défunt, moyennant 295 livres, payées comptant.

E. 1681. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1731. — Reconnaissance par les sœurs Ursulines de Bourges, au profit de l'abbaye de Plaimpied, d'une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres 5 sous sur une maison,

sise à Bourges, rue des Arènes, et annexée par elles à leur couvent, accompagnée de la remise de huit années d'arrérages de ladite rente non versée par l'abbé aux religieuses. — Adjudication, moyennant la somme de 250 livres, par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, aux soumissionnaires Gatien Hémeré, Pierre Piedcourt et Hubert Boudet, du dîme de vin lui appartenant dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard. — Bail d'acense par le même chapitre, à François et Pierre Clément, laboureurs, et leurs femmes, du moulin de Messire-Jacques, pour neuf ans et moyennant 18 muids de froment et méteil, mesure de Bourges, par année. — Procès-verbal des entreprises faites aux dépens de l'abbé de Plaimpied, par le sieur René de Culan de la Charnaye, sur le cours de la rivière d'Auron, depuis le pont de Saint-Just jusqu'au moulin du Colombier. — Déclaration des chanoines de la Sainte-Chapelle, à l'effet de constater que l'atelier de salpêtrier de Gatien Hémeré étant situé sous la nef de leur église, la fumée des chaudières, sortant par les soupiraux dudit atelier, trouble le service divin.

E. 1682. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1732. — Procès-verbal d'assemblée des fabriciens de l'église de Saint-Fulgent, à Bourges, à l'effet de délibérer sur la réclamation, faite par la fabrique, de la totalité de la cote morte de feu messire Roch Titon, prieur de ladite église, ladite délibération aboutissant à l'abandon de ladite prétention par les fabriciens, qui la restreignent à l'exécution des réparations usufruitières dont la cote morte était tenue. — Vente par Jeanne Doinet, marchande, femme de Jean Javary, aussi marchand, et au profit de Jean Blanchet, maréchal, de 50 pièces de vin, tant vieux que nouveau, au prix de 20 livres par tonneau, soit en tout 500 livres. — Procès-verbal de la visite opérée chez les maîtres barbiers de Bourges, par Claude Coulon, barbier-chirurgien et lieutenant du premier chirurgien du Roi pour la ville de Bourges et ses dépendances, à l'effet de vérifier l'état des instruments « portatifs et non portatifs » de chaque maître et examiner l'état de leurs *fraters* ou apprentis. — Protestation itérative de messire frère Étienne-Joseph Lestourneau, prémontré, et curé d'Allichamps et de Farges, contre les agissements de l'archevêque de La Rochefoucaud, coupable d'avoir, à son détriment, falsifié les procès-verbaux de visite de ladite cure. — Bail d'abonnement par le directeur des Aides en l'Élection de Bourges, au profit de Joseph, Paul et Jean Niquet, bouchers, des droits d'inspecteurs des boucheries des Aix-d'Angillon, pendant une durée de six ans et moyennant 720 livres de principal et 72 livres pour les 2 sous pour livre chaque année. — Protestation au lieutenant général de police, par les maîtres menuisiers de Bourges, contre la prétention de Vincent Babou, reçu maître dans leur communauté au mépris des statuts, de figurer dans la procession solennelle de leur corporation le jour de la fête patronale.

E. 1683. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1733-1734. — Donation par Marguerite Lheureux, veuve Jobleau, à Léon Coulon, étudiant en l'Université de Bourges, fils de Claude Coulon, maître chirurgien, « pour luy aider et faciliter à finir ses études au collège de l'Université de cette ville, ou partout ailleurs qu'il luy plaira », de la part en effets mobiliers, jusqu'à concurrence de 250 livres, pouvant lui revenir dans la succession de son oncle Louis Bessonat, curé de Saint-Benin. — Résignation par Laurent Huré, chanoine et chantre de Saint-Martin-de-Léré, de sa double qualité, entre les mains d'illustrissime Louis Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, doyen de Saint-Martin dudit Tours, et, comme tel, ayant la présentation audit chapitre de Léré. — Enquête sur les agissements du sieur de Riffardeau, coupable d'avoir usé de violence en faisant faucher, avec menaces et par des hommes armés, une prairie appartenant à l'abbé de Plaimpied. — Procès-verbal d'assemblée des maîtres chirurgiens de Bourges, dans laquelle Claude Coulon, lieutenant du premier chirurgien du Roi, s'étant plaint d'avoir été expulsé de chez l'un des maîtres de la communauté, le sieur Labbe, chez lequel il faisait sa visite réglementaire, et ayant refusé de signer le rapport sur ce fait inscrit au registre de la communauté, comme entaché d'irrégularités, il lui fut répondu qu'il n'avait qu'à provoquer une nouvelle réunion, où un notaire dresserait acte de la délibération.

E. 1684. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1735-1736. — Acte d'assemblée des maîtres taillandiers de Bourges, dans laquelle lesdits maîtres protestent contre les agissements du sieur Fleurié, procureur-syndic de la communauté et les poursuites par lui intentées, par-devant le lieutenant général de police, contre un de ses confrères, sans l'agrément des autres taillandiers. — Marché par lequel les époux Mathurin Ligier, boulangers, s'engagent, moyennant 60 livres par an, à nourrir, loger, coucher, blanchir et chauffer François Gilquin, marchand, en reconnaissant de la façon suivante les effets mobiliers qu'il apporte dans la chambre qui lui est destinée : 2 paires d'habits complets, un manteau de bouracan, 4 chemises de toile blanche, une paillasse et un traversin de toile grise, 2 bonnets de laine pour la nuit, 2 *canessons*, 2 paires de bas de laine, 2 paires de chaussettes, 2 paires de chaussons, 3 perruques, 3 mou-

choirs, 2 cravates, une boîte de sapin ferrée, un soufflet et un gril. — Déclaration faite par Catherine Pinoteau, « maîtresse accoucheuse », et femme de Claude Labouré, marchand teinturier, et Jeanne Boussaque, femme Paillard, garde-malade, de l'accouchement d'un garçon par Thérèse Leroy, fille d'un huissier de Vierzon, lequel fut, le lendemain, porté à l'Hôtel-Dieu, baptisé et, finalement, mis en nourrice dans la paroisse de Saint-Georges de Moulon. — Contrat de communauté entre Nicolas et Charles Fleuriet, taillandiers, et leurs femmes, pour tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et avenir, communauté dont Nicolas demeurera le maître. En cas de dissolution, celui qui se retirera recevra 950 livres, moitié en argent, moitié en effets. En cas de décès de l'un d'eux, sa veuve ayant la faculté de se retirer de la communauté aux conditions ci-dessus. — Protestation par Richard Blanchet, maréchal à Arçay, sur lequel saisie fut opérée à la requête de Pierre Besson et Étienne Veillaut, d'objets mobiliers, parmi lesquels 2 douzaines d'assiettes, 10 plats, 2 pintes, une chopine et une salière, le tout d'étain, évalué par les saisissants peser 63 livres, poids qu'ils réclamaient aujourd'hui du dépositaire de ces objets, Louis Godard, maître pâtissier et cabaretier à Bourges, tandis qu'ils ne pesaient en réalité que 55 livres. — Vérification faite à la requête de Pierre Bonneau, entrepreneur des ouvrages du Roi, du pavage exécuté par lui sur la route de Bourges à Issoudun, par Jean Sicard, maître pionnier, sur 324 toises courantes, avec des accotements de neuf pieds de large ; laquelle vérification a permis de constater que, sur un des côtés de la route, ledit Sicard n'avait donné que six pieds et demi de largeur à l'accotement, et que la hauteur était partout insuffisante. — Assemblée des maîtres cordiers de Bourges, dans laquelle il est reconnu que Silvain Fournier, ayant acheté du Roi une lettre de maîtrise de corderie, est autorisé par la lettre royale à céder, s'il le veut, sa maîtrise à son fils, cordier comme lui.

E. 1685. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1737-1738. — Bail d'acense pour neuf ans, et moyennant 60 livres par an, à Étienne Lerasle, pêcheur, de la pêche des rivières de l'abbaye de Plaimpied, par l'abbé dudit lieu. — Bail des novales de la cure de Saint-Pierre-le-Guillard, par le curé de ladite paroisse, à Jean Blanchet, maître maréchal, et Gille Jouanneau, maître chanvreur et marguillier de ladite paroisse, pendant cinq ans et moyennant 40 livres par an. — Déclaration faite à la requête du curé-prieur de Saint-Fulgent, des deux processions faites pendant deux jours successifs, l'une étant la procession de la fête patronale de l'église, l'autre, une procession du Saint-Sacrement qui avait cessé d'être faite, la veille de celle-ci, depuis 60 ans. — Déclaration par Jacques Monnet, marchand de chevaux, logé à Bourges à l'auberge du *Soleil*, se plaignant de ce que, après avoir engagé à son service, de Pâques à la Saint-Martin, Antoine Picaut, aux conditions suivantes : 40 livres d'argent, un chapeau valant 40 sous, cinq quartiers de *Cambray*, plus les guêtres et les souliers, ledit Picaut l'aurait quitté au bout d'un mois, débauché par deux autres confrères du plaignant, de quoi il se propose de réclamer des dommages et intérêts. — Inscription d'hypothèque au profit de Jean Blanchard, maître teinturier, sur une terre de 12 boisselées, située dans la paroisse d'Osmoy et appartenant à Jean Sachet, manœuvre, par ce dernier ensemencée en froment et méteil, achetés au prix de 99 livres 9 sous, prêtées par ledit Blanchard audit Sachet.

E. 1686. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1739. — Assemblée des maîtres cordonniers de Bourges, réunie pour délibérer au sujet de la prétention émise par les savetiers « de faire des soulliers neufs de l'un et de l'autre sexe, des bottes, bottines et autres ouvrages, les exposer en vente, tenir boutique ouverte, recevoir des maistres, en un mot faire tout ce qui est permis aux cordonniers sans distinction, contre et au préjudice de la prohibition précise et formelle des articles VIII, IX et autres de leurs statuts ». L'assemblée donne tout pouvoir aux procureurs-syndics et jurés de la communauté de poursuivre celle des savetiers, à l'effet d'en obtenir satisfaction. — Assemblée des maîtres traiteurs, cabaretiers et rôtisseurs, pour protester contre les agissements du dernier procureur-syndic, coupable d'avoir rendu les comptes de sa gestion, de manière à dissimuler un déficit de 50 livres, pourquoi il est décidé qu'il sera sommé de rendre son compte par-devant le lieutenant général de police. — Procès-verbal d'expertise de la capacité des tonneaux des fermiers de la dîme de vin de Fussy, appartenant aux religieuses Annonciades de Bourges, pour vérifier s'ils sont conformes à la jauge prescrite, qui est pour chaque futaille de treize vingt dix pintes. — Contrat d'apprentissage, sans condition de prix, pour le jeune Jean, fils de Pierre-Louis Pallet, tailleur, pendant cinq ans, chez Charles Regibier, maître cartier. — Reconnaissance au profit de Pierre Naudet, aubergiste à Bourges, par Jean-Claude Gougnon, écuyer, d'une dette de 124 livres, montant du prix de sa pension pendant six mois, y compris 40 sous pour vente de deux chemises. — Décharge au profit de Charles-Jean Pierre, procureur de la communauté des maîtres gantiers de Bourges, et au profit de Jeanne Groslier, veuve de Simon Marcandier, prédécesseur dudit Pierre dans ladite charge,

à cause de la remise par elle à lui faite des statuts du métier et autres titres des archives de la corporation dont son feu mari était dépositaire.

E. 1687. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1583-1584. — Carré (Philippe). — Affaires de l'abbaye de Saint-Ambroix. — État des dîmes de lainage et charnage dans la paroisse de Saint-Privé-les-Bourges (Romigny et Asnières) et dans les paroisses de Vignoux-sous-les-Aix, Pigny et Soulangis. — Marché de l'abbé de Saint-Ambroix avec Jean Lavau, jardinier, qui s'engage, à raison de 8 écus un tiers par année, à entretenir le jardin de Villesavé, dans la paroisse de Vignoux, « en semant et plantant des cortillaiges et toutes sortes d'herbaiges, y planter de toutes sortes de violettes et autres herbes *odifférantes*; entretenir les bordures qui sont au dedans du jardin; semer et planter en saison propre de toutes sortes d'herbaiges, comme pasquenades, naveaux, oz (aulx), ognons, seboulles, reforts, concombres », etc. — Marché dudit abbé avec deux maçons, Léonard Boutemps et Jacques Damours, pour abattre et rétablir à neuf une muraille de séparation entre la cour et le préau de la maison de Villesavé, avec chapeau et entablement de dalles débordant d'un bon doigt et renouveler les autres murs de ladite cour, plus le chapeau de la cheminée de la cuisine, le tout moyennant la somme de 9 écus un tiers et un poinçon de vin du pays. — Autorisation accordée au novice Pierre Porrat d'aller en son pays pour voir ses père et mère, pendant lequel congé de six semaines il pourra recevoir de l'archevêque de Lyon, son diocésain, en se faisant tonsurer, les ordres d'acolyte, sous-diacre, diacre et prêtre. — Bail d'acense par l'abbé de Saint-Ambroix, pour deux fois neuf ans, à la famille Lepère, de la métairie de Villesavé, dans la paroisse de Vignoux sous-les-Aix, moyennant, chaque année, 15 muids de grains, par quart froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, deux pourceaux au choix, un cent de boiteaux de gluis de seigle « pour mettre au lict des religieulx », deux *chartes* de paille, autant de foin, plus un boisseau de pois (haricots) et un de fèves.

E. 1688. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1584-1586. — Affaires de l'abbaye de Saint-Ambroix. — Vente par Nicolas Pigné, bourgeois et marchand à Bourges, et Geneviève Boucher, sa femme, aux pères Jésuites du collège de ladite ville, de la métairie de Pérouzier, sise paroisse de Brécy, avec les cens dus sur ladite métairie aux religieux de Saint-Ambroix, ladite vente faite moyennant 500 écus d'or sol.

Nota. — Tout le reste de ce registre est rempli par des reconnaissances de rentes dues sur les vignes appartenant au couvent de Saint-Ambroix, dans les paroisses de Vignoux, Saint-Ambroix et autres environnantes.

E. 1689. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1586. — Affaires de l'abbaye de Saint-Ambroix. — États des dîmes de lainage et charnage des paroisses de Vignoux-sous-les-Aix, Pigny, Soulangis, Savigny-en-Septaine et Saint-Privé de Bourges. — Quittance de la somme de 50 écus versés par Antoine de La Grange, sieur d'Arquian et de Villemenard, gentilhomme de la chambre et capitaine des gardes, à Maximilien de Lanier, sieur du Matha, comme héritier de l'abbé de Saint-Ambroix, héritier lui-même de J.-J. de Cambray, sieur de Soulangis, pour la cession des profits de fiefs et cens de ladite terre de Soulangis. — Procès-verbal de la prise de l'habit de novice chez les Ambroisiens, par Pasquet Moireau, d'Orléans, âgé d'une douzaine d'années. — Transaction entre l'abbé de Saint-Ambroix et demoiselle Perrette Baraton, veuve de Guillaume de Sauzay, sieur de Contremoret, et tutrice de ses enfants mineurs, au sujet des droits d'accordements pour ses terres, dans la paroisse de Soulangis, dont ladite veuve refusait de payer les arrérages à l'abbé. Par cet accord, la somme, reconnue due à ce dernier, est fixée à 66 écus 2/3. — Règlement entre les religieux et l'économe pour la part due chaque année à chacun desdits religieux, arrêtée comme suit : pour chaque frère un muid et demi de blé, par moitié froment et marsèche, mesure de Bourges ; trois tonneaux de vin pur, 16 sous par jour pour la pitance et 10 sous pour la vêture ; plus 20 écus à chaque novice, avec un râpé des vignes de Villesavé ; un tonneau de vin pour dire la messe, deux tonneaux pour les passants, plus quatre pourceaux ; 15 écus pour les gages du boulanger ; 120 écus pour le bois de chauffage ; six septiers de blé méteil pour le médecin et 40 écus pour le traitement des malades ; pour le bâtonnier, un septier froment, un de seigle, un poinçon de vin et un écu et demi ; pour le couturier de l'abbaye, 3 écus ; pour le barbier, 6 septiers de blé, et pour la lavandière, 20 écus. — Réception de frère Antoine Dumont, comme religieux profès de l'abbaye de Saint-Ambroix. — Réception de frère François Richier, comme curé dudit Saint-Ambroix. — Bail d'acense pour trois ans, et moyennant 4 écus d'or sol chaque année, à Isaac Tiellon et Jean Giraut, du pressoir de l'abbaye avec les ustensiles y contenus.

E. 1690. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1588-1591. — Élection par les religieux de Saint-Sulpice, de frère Étienne Maussat, sous-prieur, à la dignité de prieur, par suite du décès de frère Jacques Delaville, et

aussi de frère Sevestre Blanchet, à la dignité de sous-prieur, en remplacement dudit frère Maussat. — Vente à François Marchant, marchand à Bourges, par Anne Laubereau, marchande publique à Aubigny, agissant au nom de son mari Charles Joubert, d'une rente annuelle et perpétuelle de 11 écus 2/3 d'or sol, que ledit Joubert a droit de prélever chaque année, à chaque quartier, sur les tailles de la ville de Bourges, ladite vente faite moyennant 140 écus. — Quittance par Pierre Durand, greffier de l'Élection de Berry, au profit de maître François Lebas, procureur au présidial de Bourges, pour une somme de 205 écus, représentant une première somme de 100 écus, prix de la résignation par ledit Durand de sa charge de procureur, et une autre somme de 105 écus, prix de vente faite au même de meubles et d'ustensiles de ménage.

E. 1691. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1592. — Donation par Amet de La Chenal, sieur du Vernet en Bourbonnais, au profit de sa mère, veuve de son père en premières noces, « sans espérance d'y jamays venir au contraire sur le serment prêté en la main du sieur notaire et sur le serment par luy presté de sa libre voulonté sur les sainctes Évangiles à luy présentées, ladicte damoiselle Catherine Desmarquez sa mère, absente, et pour la bonne amitié qu'il a et se dit avoir et porter à sadicte mère, et aussy pour récompenser sadicte mère de ce en quoy elle a eu beaucoup de soin, travaulx et peyne pour luy », de la part qui lui revient dans le domaine du Vernet, par la mort de son père. — Contrat d'apprentissage de commerce chez François Marchant, marchand, pour Gilbert, fils de feu Benoît Bérault, notaire royal en Bourbonnais, pendant trois ans, et moyennant 60 écus d'or sol et une aune de velours noir fin.

E. 1692. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1593. — Révocation, par Jacqueline Châtelain, du testament par elle fait l'année précédente, par-devant le notaire Lecomte, à la pressante sollicitation de son défunt mari Bidaut Maujan, archer en la maréchaussée de Berry; par de nouvelles dispositions ladite testatrice, après avoir légué 33 écus un tiers à François et Guillemette Châtelain, ses neveu et nièce, constitue leur père, François Châtelain, marchand à Bourges, son frère, pour son seul et unique héritier. — Réclamation de Charles Jacquier, héritier testamentaire dudit Maujan, contre la révocation dudit testament portant donation au dernier survivant entre les époux, et transaction entre lui et ladite veuve par laquelle, moyennant un dédommagement de 100 écus d'or sol, versés par elle, il renonce à toute prétention sur l'héritage de son défunt mari. — Procuration donnée par Étienne Girard, conseiller au bailliage d'Issoudun, à Catherine Ragot, sa femme, pour régler compte avec les héritiers de Jean Pradon, marchand à Bourges, administrateur des biens dudit Girard. — « C'est le compte que rend Jean Pradon à monsieur le Conseiller, maître Estienne Girard, pour quatre années, commençant l'an V^c IIII^xx et sept et finissant le dernier décembre mil V^c IIII^xx et dix des deniers et bleds que ledict Pradon a receuz pour ledict sieur. » Recette en deniers, 284 livres 16 sous 2 deniers; *ibid* en grains, 335 boisseaux de froment, 188 boisseaux de seigle, 230 boisseaux de seigle et 154 boisseaux 3/4 d'avoine. — Contrat d'apprentissage du métier de pintier, pendant trois ans, au profit du jeune François Linier, chez Nicolas Pierre, et moyennant la somme de 24 écus d'or sol et un quartier de velours noir à deux fils.

E. 1693. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1594. — Accord entre Denis Vivant, teinturier à Bourges, et Jean Ferrot, marchand, pour l'ouverture d'une ruelle entre leurs héritages contigus, et faisant communiquer la rue de la Parerie avec celle du Bouillet. — Marché entre Yves Brunet, maître barbier-chirurgien, et Pierre Subtin, maître tailleur de pierres, par lequel celui-ci s'engage à abattre et remonter un montant de porte, deux cheminées et remanier un pignon à la maison dudit Brunet, en fournissant les matériaux nécessaires, et moyennant la somme de 22 écus sol. — Vente par Pierre Roussel, dit Saint-Amand, à Charles de Bretagne, tanneur, de toutes les peaux des bêtes qu'il tuera, aux prix suivants et dans le temps de Pâques à la Saint-Michel : les peaux de veau et de mouton, le cent, 13 écus un tiers, et chaque douzaine de peaux de vaches, 14 écus. — Marché fait avec quatre voituriers de Bourges, par François Communy, grenetier du grenier de Bourges et de la chambre à sel de Dun-le-Roi, par lequel lesdits voituriers s'engagent, pour tout le temps que durera le bail dudit grenier, à transporter au grenier du couvent des Jacobins tout le sel débarqué sur le port de la Chappe ou de Saint-Sulpice, à Bourges, avec trois voitures chaque fois, à condition qu'ils recevront chacun 10 deniers tournois par minot de sel transporté, et chacun également un minot de sel à la fin de l'année. — Bail, pour neuf années, à Silvain Gallant, procureur au présidial de Bourges, par maître Nicolas Macé, sieur de Saint-Michel, de son office de receveur général du taillon en Berry et des places de clercs desdits greffes, pour le prix de 490 écus sol par an, et à la charge par l'acquéreur d'entretenir à ses frais le nombre de clercs nécessaire. — Acense pour trois ans et demi, par

Charles de Bretagne, tanneur et fermier du moulin à tan du Beugnon, près Bourges, de la rivière dudit moulin, à Claude Blanchard, pêcheur, moyennant 2 écus sol par an.

E. 1694. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1595. — Transaction entre Jean Leclerc et Jeanne Godefroy, mariée successivement à Jean Guérard et Étienne Tribouillard, lesquels l'auraient, par leurs violences et menaces, contrainte à vendre successivement et en deux portions, audit Leclerc, une maison lui appartenant, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, et qui fut vendue à un prix très inférieur dont elle demandait le surplus, sinon le désistement du marché par l'acquéreur. Par ledit accord, ce dernier consent à ajouter audit prix de vente 10 écus d'or sol dont ladite veuve se déclare satisfaite. — Marché par lequel Étienne Bonnet, boucher, vend à Charles de Bretagne, tanneur, toutes les peaux des bêtes abattues dans sa tuerie, de Pâques-charnel à Carême-prenant, au prix de 26 écus la douzaine de peaux de bœufs, et 14 écus, celles de vaches. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Mouret, chez Pierre Charpentier, maître menuisier, pendant deux années et demie, sans qu'il soit fait mention d'aucune somme pour le prix de l'apprentissage. — Transport par Jean Fineau, receveur du roi en Berry, d'une créance de 2,000 écus à lui appartenant sur Simon Mayet, receveur des tailles à La Châtre, au profit de maître Jean Raguau, contrôleur en l'Élection de Bourges, et son commis, pour pareille somme de 2,000 écus dont il lui est débiteur. — Accord entre François Lesieur, capitaine du logis du roi à Bourges, et Antoine Bourguignon, archer de la maréchaussée de Berry, par lequel Lesieur consent que les eaux des gouttières d'un bâtiment appartenant à Bourguignon tombent dans son jardin, contigu audit bâtiment, moyennant la somme de 12 écus d'or sol, par lui une fois payée.

E. 1695. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets, papier.

1596. — Affaires de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges. — Reçu par les procureurs fabriciens de François Châtelain, bourgeois, exécuteur testamentaire de Jacqueline Châtelain, sa sœur, d'une somme de 33 écus un tiers, par elle léguée à ladite paroisse, à condition qu'un salut sera dit pour elle chaque jour de Noël, 10 sous devant être payés, ce jour-là, au curé pour son service et autant pour le luminaire extraordinaire. — Autorisation donnée par les mêmes au fermier de la métairie du Gué-l'Anier, propriétaire de ladite église, de se procurer où il pourra des semences pour la *couvraille* (semaille) du mois de mars, en permettant au prêteur de partager la récolte. — Délibération du conseil de fabrique, à la suite de laquelle autorisation est accordée au paumier Coural Bouchet, dont le jeu, dit du *Chat-qui-pêche*, dans la rue Saint-Sulpice, est démoli, de s'appuyer, pour le reconstruire, sur le mur mitoyen entre ledit jeu et la maison de l'*Ave Maria*, propriété de l'église. — Nomination de trois membres de la fabrique pour faire partie de l'assemblée chargée de délibérer sur la répartition de la somme de 3,200 écus imposée sur la ville de Bourges pour dépenses de guerre et, notamment, la réparation de brèches aux murs d'enceinte. — Pareille nomination de deux autres membres pour assister à la répartition de la taxe imposée sur les habitants, destinée à couvrir les frais occasionnés par les dernières maladies contagieuses. — Constitution au profit de la fabrique, par Jean Lhomme, maître du jeu du *Chat-qui-pêche*, d'une rente annuelle de 22 écus 46 sous 8 deniers, en paiement d'une dette de 263 écus et 20 sous, formée : 1° par la somme de 200 écus, prix de l'*estrousse* du jeu de paume que la fabrique avait fait saisir après la mort de Coural Bouchet ; 2° par celle de 63 écus 20 sous, représentant les arrérages de cinq ans et dix mois d'une rente perpétuelle de 3 écus un tiers, établie sur ledit jeu de paume, au profit de la fabrique. — Nomition de messire Denis Chapus pour suppléer, comme prêtre gagiste, à Thomas Gazin, empêché par la maladie d'exercer ces fonctions, et autorisation accordée au curé d'acheter les livres nécessaires au service divin. — Marché avec Pierre Jouan, verrinier, qui s'engage, pour le prix de 7 écus sol, à remettre en état toutes les verrières de l'église de Saint-Pierre. — Nomination d'Étienne Gougnon, sieur du Chaumoy, Philippe Niquet, bourgeois, et Jean Maréchal, orfèvre, comme vicaires vivants et mourants pour les terres de l'église, relevant en fief du seigneur de Montfaucon. — Acte de foi et hommage desdites terres, par les procureurs de la fabrique, à messire Gilbert de Chazeron, conseiller du Conseil d'État et privé, maréchal et sénéchal de Bourbonnais et sieur de Montfaucon en Berry.

E. 1696. (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

1598. — Vente par Jean Porcheret, fermier des forges de Mareuil, à Guillaume Corbin, marchand à Bourges, de 50 milliers de fer en barres, livrables à raison d'un millier par semaine et pris à la forge, au prix de 19 écus le millier. — Marché par lequel Louis Masson et Louis Arnoux, paveurs, s'engagent envers maître François Communy, contrôleur et grenetier du grenier à sel de Bourges, à relever dans l'hôtel de la *Tête-Noire*, lui appartenant, le pavé de la cour, en repavant à neuf le dessous du portail, qu'ils gar-

niront de *boute-roues*, à raison de 20 sous par toise du pavé neuf, et un écu 20 sous par toise de pavé neuf fourni par eux. — Commission donnée par Jean Bouffet, receveur des décimes du diocèse de Bourges, pour l'exercice de ladite recette, à François Communy, grenetier du grenier de Bourges, et François Dorléans, receveur des deniers communs de l'Hôtel-de-Ville, pendant cinq ans et aux gages de 100 écus et 6 deniers pour livre par an. — Quittance par René Roulhe, voiturier par eau, au profit de Jacques Millet, élu en Berry, et fermier du grenier à sel de Bourges, de 2,094 écus 16 sous 5 deniers, qui se décomposent ainsi qu'il suit : 1,350 écus pour achat et voiture de 25 muids 2 septiers de sel, « desduict le vingt ung pour vingt », conduits à Bourges, et 744 écus 16 sous 5 deniers pour les subsides extraordinaires imposés depuis Nantes pendant le voyage. — Marché par lequel René Roulhe et René Espéron, voituriers par eau, s'engagent envers Jacques Jacquelin, fournisseur général des munitions de l'armée du Roi, en Bretagne, à lui conduire de 100 à 120 muids de blé, mesure de Paris, chaque muid représentant 120 boisseaux de Bourges, lesdits blés pris aux portes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Julien et Saint-Aignan, moyennant 4 écus d'or sol par chaque muid. — Contrat d'*accueillage* de Jean Longueau, serviteur, chez Jean Hourry, maître couvreur, qui s'engage, pendant deux ans, à l'entretenir d'habits, chaussures et chapeaux, « sans que ledit Hourry soit tenu luy faire faire des habits neufs » et à lui apprendre son métier. — Cession par Pierre Tillay, fermier de l'imposition des peaux à laine, à Bourges, au profit de François Garreau, parcheminier, et moyennant un écu d'or sol, de la levée dudit impôt dans la grande rue de Saint-Privé, et ce pendant un an moins quinze jours. — Abandon, pour acquit d'une dette, à François Communy, grenetier à Bourges, par Claude Turpin, marchand à Sancerre, et héritier de son frère André Turpin, contrôleur ordinaire des guerres, du droit de 3 deniers par minot de sel, attribué au procureur du roi au grenier à sel de Sancerre, et transmis audit défunt.

E. 1697. (Registre.) — In-4°, 352 feuillets, papier.

1592-1599. — Affaires de l'abbaye de Saint-Ambroix, à Bourges. — Procès-verbal de reconnaissance solennelle, par les religieux de l'abbaye de Saint-Ambroix de Bourges, de messire Hilaire de La Bessée, conseiller et aumônier ordinaire de la feue Reine-Mère, comme pourvu par bulle papale de la dignité d'abbé dudit Saint-Ambroix. — Réception de François Fromenteau, de Culan, comme novice dans ladite abbaye. — Compte de recette et dépense par frère Étienne Maussat, prieur de l'abbaye, pour l'année courant de la Saint-Michel 1591 à la Saint-Michel 1592, qui se solde par une recette de 873 écus 2/3, plus un reliquat de 147 livres 48 sous. — Procès-verbal d'assemblée dans laquelle est agitée la question de l'adhésion donnée par les religieux de Saint-Ambroix à la réforme de Saint-Victor ; il est décidé que l'on attendra, pour en décider définitivement, de connaître l'issue du procès sur la matière pendant devant le Parlement. — Remontrances de l'abbé relativement à la licence que prennent les religieux de sortir en ville et hors de ville, rappelant que c'est à lui que l'autorisation de ces sorties doit être demandée, et que ce n'est qu'en son absence que le prieur et sous-prieur peuvent le remplacer à cet effet. — Autres remontrances de l'abbé au sous-prieur pour avoir, au mépris des ordonnances, laissé s'asseoir, à la table des religieux, Thomas Maussat, laïque et frère du prieur. — Enregistrement des lettres de provisions, accordées par l'abbé, à frère Pierre Godefroy, religieux profès de l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans, ordre de Saint-Augustin, pour exercer l'office de grand-vicaire en son absence. — Décision de l'abbé de Saint-Ambroix, lequel, répondant à la demande faite par frère Étienne Julien, sous-prieur du prieuré conventuel d'Aubigny-sur-Nerre, membre de Saint-Ambroix, réclame d'être délivré de cet office, et reçu au nombre des religieux de Saint-Ambroix, lui accorde cette faveur, remettant à plus tard la nomination de son successeur au prieuré d'Aubigny. — Réception, comme religieux profès en l'abbaye, du novice Gilbert, fils de noble Philbert de Bouville, sieur de Bernon, et de Madeleine de Sathenat, après un noviciat de huit années, commencé à l'âge de dix ans. — Constitution, comme procureur de l'abbaye, de Gilles Berthet, procureur au présidial de Bourges, en remplacement de feu son père, maître Jacques Berthet, pourvu du même office. — Déclaration par l'abbé de la nullité de la profession de religieux faite en l'abbaye par frère Guillaume Loursel, ayant pris l'habit au mois de novembre et s'étant fait recevoir en décembre suivant, pour n'avoir pas fait l'année d'approbation exigée par les statuts.

E. 1698. (Registre.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1599. — Marché entre Pierre Chesnard, curé de Vignoux-sous-les-Aix, et Pierre Gay, vicaire de la vicairie de Villesauve, par lequel, pendant un an et moyennant 3 écus d'or, il s'engage à faire le service à la place dudit vicaire, soit une messe basse tous les vendredis et la célébration de la fête de Saint-Antoine. — Bail d'acense, pour trois mois et 3 écus, par Guillaume Arnault, vivandier à Bourges, au profit de François Dorléans, receveur de la ville, de trois *arches* à poisson établies dans la rivière d'Yévrette, près du

moulin de la Chalue. — « *Divis* (*sic*) du bois de charpenterie qu'il fault pour la construction des greniers de la basse-cour de la maisont de monsieur le (lieutenant) général Macé, size en la rue de Paradis, à Bourges. » — Bail à loyer, pendant un an et moyennant 2 écus 40 sous tournois, à Pompée Déselus, maréchal à Soulangis, par Antoine Esterlin, sieur de Pigny, des ustensiles suivants dudit métier de maréchal : une enclume, 2 soufflets, 4 gros marteaux et 12 petits, 10 tenailles et 2 étaux, « l'un à lymer et l'autre à faire cloux de charrettes ». — Décharge par Claude Tixier, sergent royal en Berry, à Gédéon Letendre, marchand à Bourges, et son beau-frère, pour remise des titres à lui revenant à la suite du partage des biens de leurs femmes jusqu'alors indivis. — Quittance de André Roulhe, voiturier par eau, au profit de Thomas Robelin, fermier général des finances en Berry, et adjudicataire des greniers à sel de la province, de 1,911 écus 57 sous 3 deniers pour le voiturage de 14 muids 8 septiers et 2 minots de sel, conduits au port de Celle-sur-Cher ; de 8 muids 4 septiers 3 minots, conduits à celui de Vierzon ; 18 muids un septier au port de la Chappe, à Bourges. — Constitution par Étienne Duchièvre, sieur de la Grange, à Romorantin, et Claude Alabat, bourgeois et marchand, à Bourges, par Paul Bigot, sieur de la Chouardière, conseiller en l'Élection de Berry, d'une rente annuelle de 16 écus d'or sol et deux tiers d'écus, *alias* 50 livres, payable le 5 octobre. — Marché par lequel Léonard Patrouillaud, maître maçon et tailleur de pierres, s'engage envers Nicolas Macé, sieur de la Vèvre, trésorier général de France, à lui construire, au lieu de Gratin-le-Bois, une tour, ronde à l'extérieur et carrée à l'intérieur, dont le bas sera occupé par une chapelle « avecq l'hostel (autel), audessus duquel y aura des courbillons, façonnez, pour sur iceulx poser des ymaiges, avecq la fenestre audessus, qui sera faicte en forme de chapelle : à costé de laquelle il y aura une petite fenestre pour mettre les *chopinettes* (burettes), et à l'entrée d'icelle ung petit benoistier à mettre eaux béniste. Et sera ladite chapelle voultée, et la voulte d'icelle garnye de deux arcs de pierre de taille en croisée ». Deux chambres à cheminées devaient surmonter la chapelle ; le tout moyennant 100 écus sol. — Compte de tutelle rendu par Pierre Durand, greffier en l'Élection de Berry, à sa fille Jeanne, mariée à François Lebas, procureur au présidial de Bourges.

E. 1699. (Registre.) — In-4°, 268 feuillets, papier.

1600. — Contrat d'apprentissage du jeune Pierre Pigault, chez François Marchant, bourgeois et marchand à Bourges, lequel moyennant 33 écus d'or sol, s'engage à prendre chez lui, *hospitalizer* et nourrir le jeune homme, le traitant en bon père de famille, « et luy montrer et enseigner le train et trafficq de marchandise », en l'emmenant avec lui, une fois, mais aux frais dudit Pigault, à Paris, à Lyon et à Rouen. — Marché par lequel, moyennant 500 écus d'or sol, Léonard Bontemps, maître tailleur de pierres, s'engage à construire, au domaine de Chantegrelet, et pour Nicolas Macé, sieur de la Vèvre, receveur général des finances en Berry, un colombier à fonds, dans les mêmes conditions et propositions que celui de sa métairie de Champfort. — Bail d'acense, au prix de 7 écus d'or sol, par messire Antoine de la Franchise, curé de Nohant-en-Goût, au profit de Jean Chauvelat, greffier du bailliage de Savigny, de sa portion du dîme de lainage et charnage de ladite paroisse. — « Estat de ce qui reste à payer tant de la première et deuxième ventes des bois achaptez de monsieur l'abbé de Sainct Ambroys, par sires Jehan Carré, Jullian Guérin, Philippe Jary et André Grelat, dict Gaudy, et deub aux dessusdicts tant par obligations que autrement. » — Acense, pendant trois ans et moyennant 2 écus 20 sous chaque année, et par Étienne Guillot, notaire et greffier des terres de Saint-Ambroix, à Guillaume Moullon, praticien, dans la paroisse de Quantilly, du greffe de l'abbaye dans ses justices de Bourges et Vignoux-sous-les-Aix. — Cession pour 6 écus d'or sol, par Pierre Imbert, foulon, et Jeanne Merlin, sa femme, à Antoine Bourguignon, archer de la maréchaussée de Berry, et Claude Roy, aussi foulon, des dommages et intérêts qu'ils espèrent obtenir de Louis Dangin et sa femme Jacqueline Bruère, pour réparation des excès et sévices qu'ils ont eu à subir de leur part. — Obligation collective contractée envers François Marchant, par deux écoliers bourguignons de l'Université, François Maillard et Antoine Delacroix, lesquels délaissent à leur créancier, en paiement de ce qu'ils lui doivent, deux manteaux, l'un de drap noir, garni de taffetas en dedans, l'autre à demi usé, de bergame noir, et doublé comme le précédent. — Marché par lequel, moyennant 19 écus d'or sol, Jean Pinardeau, maître menuisier, s'engage envers Rose Bernard, veuve Claude Tranchard, à « graver et rellever en demy bosse », sur une pierre à lui fournie, « ung crucifyment, une Nostre-Dame de pytié avec son enffant et une Assumption » ; plus, « enlever en bosse-ronde » une autre Notre-Dame avec son enfant, pour décorer un autel dont le bas-relief formera le parement, et pour lequel ledit Pinardeau sculptera en bois un tableau « garny de ses corniches ». Le peintre Jean Boucher, présent au marché, s'engage, de son côté, pour 3 écus d'or sol, à décorer ledit tableau d'une Annonciation, d'un Saint-Jean-Baptiste et d'un Saint-Christophe.

E. 1700. (Registre.) — In-4°, 301 feuillets, papier.

1601. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier, chez Jean Dury, pour Jacques Royne, angevin, pendant un an et demi et moyennant la somme de 7 écus d'or sol. — Vente par Marie Lemain, femme de François Chambelly, marchand à Bourges, à Martin Bernard et Antoine Doucet, vignerons à Vignoux-sous-les-Aix, de la coupe de trois quartiers de bois, dits la Taille-Berthier, dite paroisse, moyennant 6 écus d'or sol, en laissant « les vieulx laiz, arbres fruictiers, et huict laiz pour arpens ». — Marché par lequel, au prix de 33 écus 1/3, Joachim Bigot, maître tailleur de pierres, s'est engagé envers Me François Lebas, procureur au présidial de Bourges, de « crotter et hoster les terres du *cavereau* qui est sous la bouctique de la maison dudict Lebas »; établir entre ledit caveau et la cave d'une autre maison contiguë du même, une « huisserie » de communication « qui sera de largeur pour entrer une queue de vin »; de continuer sur ledit caveau la voûte de la cave et y faire une *houye* (soupirail); enfin de refaire à neuf la façade de la susdite boutique. — Transaction entre Anne Bordereul, veuve Jacques Racicot, et les religieuses Clarisses de Bourges, au sujet du testament fait par le fils de ladite veuve Racicot, au profit desdites religieuses. Par cet accord, les religieuses se départent de leurs exigences en ce qui concerne la donation à elles faite, en admettant la part commune à ladite veuve sur l'héritage de son fils, à la condition qu'au décès de ladite Bordereul, 300 écus leur seront comptés dans sa succession, et qu'elle leur constituera, en outre, une rente annuelle et rachetable de 25 livres tournois, moyennant quoi elles s'engagent à recevoir parmi elles la sœur du testateur. — Contrat de mariage de Claude Lafrimpe, de Langres, fils de Jean Lafrimpe, aussi maître tailleur de pierres, avec Françoise Bigault, fille de Joachim Bigault, également tailleur de pierres à Bourges. — Bail pour quatre ans, au profit de Pierre Bengy, sieur de Fontillay, François Boju et Louis Charnain, receveurs des aides et tailles à Bourges, par Nicolas Macé, sieur des Portaux, trésorier général, agissant au nom de Marie de Luxembourg, procuratrice elle-même de son mari, le duc de Lorraine, héritier de la Reine Louise, et pour la somme de 3,800 écus, des Aides de Berry et archiprieurés de la Septaine de Bourges, les Aix-d'Angillon, Sancerre, Vierzon, Graçay, Dun-le-Roi, Montfaucon et Issoudun; les impositions de la ville d'Issoudun dépendant du tablier et Élection de Bourges, et sans y comprendre les paroisses de l'archiprieuré de Châteauneuf-sur-Cher et les cinquante-deux paroisses de l'Élection de Bourges unies à celle de Romorantin.

E. 1701. (Registre.) — In-4°, 321 feuillets, papier.

1602. — Transaction entre Pierre Bengy et François Boju, receveurs des aides et tailles en Berry, d'une part, et d'autre part, Louis Charnain, lequel leur avait prêté son nom pour leur permettre de lever aux parties casuelles l'office de receveur triennal desdits aides et tailles, puis acheté, moyennant 2,500 écus, la moitié dudit office; les offices triennaux ayant été supprimés et remboursés l'année suivante, toutes conventions antérieures à ce sujet entre les parties demeurent nulles et non avenues, sinon que Bengy et Boju restent solidairement garants des taxes qui pourraient être réclamées audit Charnain pour l'exercice passager de sa part dudit office. — Quittance générale donnée par Marie Amignon, femme de Claude Fineau, bourgeois, à sa fille Jeanne Lizard, veuve Ursin Caillaud, pour la jouissance par lesdits époux d'une partie de la maison qu'ils occupaient en commun, avec promesse de continuer de nourrir et entretenir gratuitement ladite veuve tant qu'elle restera avec elles. — Marché entre frère Gilbert de Bouville, de l'abbaye de Saint-Ambroix, curé de Soulangis, et Claude Pinel, prêtre, par lequel ce dernier, moyennant 18 écus par année, pendant trois ans, prend à bail l'exploitation de ladite cure qu'il s'engage à desservir. — Convention entre Nicolas Macé, trésorier général à Bourges, et Jean Duchèvre, receveur général du taillon en Berry, l'un et l'autre seigneurs par moitié de la terre d'Acon, par laquelle convention ledit Macé acense à Jean Duchèvre sa part de ladite seigneurie pour sept ans et moyennant le prix de 126 écus 1/3 par année. — Bail d'acense par ledit Macé, à Jean Presle, laboureur, paroissien de Saint-Germain-des-Bois, pour cinq ans, du quart des grands dîmes de blé, vin, pois, fèves, chanvres, etc., de ladite paroisse de Saint-Germain, moyennant, chaque année, 15 septiers de grain, par quarts, froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Dun-le-Roi, plus en argent 3 écus 1/3, payables à la Saint-Michel. — Ratification par demoiselle Claude de Baulin, de la vente faite par son mari Esme de Crespillon, sieur de Villiers, à Claude Lebègue, avocat du roi en Berry, de la métairie de la Croix-des-Fougères et d'autres héritages et seigneuries, sises dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Georges de Moulon et Fussy. — Testament de Jacques Berthier, avant de faire profession en l'abbaye de Saint-Ambroix, par lequel il fait abandon à Geneviève Petit, sa belle-mère, de tout son mobilier, moyennant qu'elle paiera, le jour de sa profession, 13 écus 1/3 pour les frais, plus chaque année, jusqu'au jour où il chantera sa première messe, 2 écus sol pour l'habiller; plus, tous les trois ans, une robe neuve de drap blanc, un

surplis et un bonnet carré; plus donnera à sa sœur Madeleine 50 écus le jour de son mariage; ladite somme, dans le cas contraire, devant revenir à sa belle-mère. — Commission donnée par Charles Gervaise, receveur particulier du grenier à sel d'Orléans et Beaugency, à François Communy, receveur du grenier de Bourges, pour recevoir les 28 sous par minots de sel vendus à Bourges, Dun-le-Roi, La Châtre, Vatan, Buzançais, Vierzon et Sancerre.

E. 1702. (Registre.) — In-4°, 275 feuillets, papier.

1603. — Commission donnée par François Communy, grenetier du grenier à sel de Bourges, à Philippe Niquet, bourgeois, pour exercer à sa place, pendant un an, ledit office de grenetier, « tenir papier » des ventes et « descentes », moyennant quoi, il lui confie la clé dudit grenier. — Promesse par Gilbert de Bouville, curé de Soulangis, à son prédécesseur François Agard, curé de Saint-Ambroix, à Bourges, de l'acquitter des décimes qu'il pourrait devoir de reste de son temps d'exercice audit Soulangis, ainsi que des droits synodaux et de visite. — Obligation consentie par Charles Mazelin, sieur de Chenevières, envers François Bressillon, praticien à Bourges, pour lui faire obtenir les lettres de provisions de l'office de sergent royal priseur et vendeur de biens au bailliage de Berry qu'il lui cède, et ce, dans un mois et pour le prix de 330 livres tournois. — Déclaration par Benoit Auclerc, bourgeois, et sa sœur, veuve de Étienne Millet, trésorier général de France en Berry, que bien que, depuis le décès dudit Millet, ils vivent ensemble, il n'y a cependant entre eux aucune communauté. — Déclaration par les paroissiens de Saint-Georges de Moulon, qu'ils consentent à l'imposition sur la communauté d'une taille de 375 livres 10 sous destinée à rembourser la valeur payée d'un marais par eux vendu et que, par décision de justice, il leur était interdit d'aliéner. — Autre déclaration par Philippe Durand, avocat en la Cour du Parlement, qu'après examen de son compte de tutelle à lui présenté par son père, il en reconnaît la justice et se désiste de toutes réclamations qu'il avait cru pouvoir faire à cet égard. — Engagement pris par Clavier Baucheron, paroissien de Saint-Martin-d'Auxigny, d'abattre et débiter, pour le chauffage de l'hôtel de M. de La Châtre, gouverneur de Berry, six arbres de haute futaie, marqués dans la forêt de Haute-Brune, dans l'espace de quinze jours et moyennant la somme de 13 livres 15 sous. — Élection par les habitants de Vignoux-sous-les-Aix de Christophe Gordet et Étienne Delarue, pour la répartition et la levée de la taille imposée sur la paroisse. — Contrat d'apprentissage du métier de tanneur, pendant deux ans, pour le jeune Michel Ménager, chez maître Charles de Bretagne, à Bourges, et moyennant la somme de 120 livres tournois.

E. 1703. (Registre.) — In-4°, 346 feuillets, papier.

1604. — Cautionnement par Pierre Bengy, sieur de Fontillay, receveur des tailles à Bourges, François Dorléans, receveur des deniers communs de ladite ville, et Louis Charnain, sieur de Préneuf, ancien receveur des aides, au profit de François Communy, grenetier du grenier à sel de Bourges, pour le prix de sondit office, affermé, pendant sept ans, à raison de 22,000 livres par an. — Élection, à même nombre de voix, de Denys Bailly et Julien Leprat, comme procureurs fabriciens de la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix. — Contrat par lequel Nicolas Regnault s'engage chez Paul Pourseau, maître maréchal, pendant deux ans, le premier comme apprenti, le second à titre de compagnon, en versant à son entrée 36 livres audit Pourseau. — Déclaration par Isaïe Riglet, élu en Berry, commis par la feue Reine douairière Louise à l'adjudication, en 1596, des aides dans la province, imposée par le Roi, pour la somme de 50,000 mille écus pour le principal, plus 5,000 écus pour les 2 sous pour livre, soit en tout 55,000 écus, qu'il aurait, pour la forme, été déclaré adjudicataire de ladite somme, laquelle aurait en réalité été versée par ladite Reine Louise. — Marché de Gilbert Malvau, couvreur, et Laurent de Chambon, charpentier, avec Catherine Auclerc, veuve de Étienne Millet, sieur du Châtelier, par lequel ils s'engagent à découvrir une maison de ladite dame, située à Lochy, et couverte en tuile, qu'ils remplaceront par une couverture de paille, en transportant la tuile sur une maison neuve de la paroisse, le tout moyennant 30 livres tournois et 4 boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges. — Donation entre vifs, par Pierre Durand, bourgeois à Bourges, au profit de son fils Philippe Durand, avocat en Parlement, de ce qui lui est dû par Antoine Pinchon, receveur du produit de l'aliénation des greffes et places de clercs des élections de Vierzon et Aubigny-sur-Nerre, pour le tiers de la finance en provenant. — Reconnaissance par Esmé de Vinaudes, écuyer, sieur de la Boulaie, de l'obligation où il est de servir chaque année, en raison de ladite terre de Boulaie, la rente de 100 livres tournois, à Nicolas Macé, sieur de la Vèvre, trésorier général en Berry, comme étant aux droits de Charlotte Leroy, veuve de Charles de Saintavit, sieur d'Aiguemorte.

E. 1704. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

1605. — Procuration donnée par maître Claude Lebègue, conseiller au présidial de Bourges, à (*nom en blanc*), pour la remise en son nom, entre les mains du garde des sceaux, de sondit office de conseiller, qu'il cède à son fils Philippe Lebègue, avocat en Parlement. — Déclaration par

les paroissiens de Trouy, qu'ils ont été exemptés, en 1590, de payer leur part dans l'imposition de la taille mise sur le Berry, dont le chiffre s'élevait pour eux à la somme de 14 écus 50 sous. — Ferme à Roger Dutartre, marchand, par Antoine Blanchard, fermier général des aides en Berry, de l'impôt du huitième sur le vin vendu à table assise, pendant l'année, dans les paroisses de Blancafort, Oizon, Dampierre-en-Crot, Vailly, Villegenon, Barlieu, La Chapelotte, Sury-ès-Bois, Sainte-Gemme, Thou, Pierrefitte-ès-Bois et Subligny, au prix de 360 livres parisis. — Pareille ferme, par le même, à Pierre Jouanne, de l'imposition mise dans la ville d'Issoudun sur la draperie et la mercerie, au prix de 130 livres et pour le même temps d'une année. — Bail d'acense par le receveur des religieuses Annonciades de Bourges, à Étienne Clavier, laboureur, du quart de leur grand dime de vin dans la paroisse de Pigny, moyennant trois tonneaux de vin clairet, mesure de Sancerre, et 6 livres tournois en argent. — Opposition par Claude de La Châtre, gouverneur d'Orléans et Berry, et sa femme Jeanne Chabot, veuve en premières noces de René d'Anglure, sieur de Givry, au décret de la seigneurie dudit Givry-en-Argonne, poursuivi par Christian de Savigny, sieur de Rone, et Charles Saladin d'Anglure, vicomte d'Estoges, à cause de 1,500 livres de rente attribuée à ladite dame de La Châtre sur ladite terre. — Contrat de mariage entre Antoine de La Grange, lieutenant-colonel des gardes du Roi, premier capitaine des gens de pied de France et de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, commandant de Metz et du pays messin pour le duc d'Épernon, et Louise de La Châtre, fille de Claude de La Châtre, maréchal de France, conseiller du Roi en ses conseils, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, baron de la Maison-Fort, sieur de la Ferté et Nohant-le-Fuselier, gouverneur d'Orléans et de la Grosse tour de Bourges, et de Jeanne Chabot. — Sommation par Charles Mazelin, sieur de Chenevières, trésorier et payeur de la gendarmerie, agissant au nom de Jean Goulas, secrétaire des finances et trésorier général de l'ordinaire des guerres, à Chrétien Lecomte, receveur général du taillon en Berry, de lui verser sur sa recette la somme de 233 livres 4 sous 8 deniers pour le quartier d'octobre, novembre et décembre. — Acense pendant trois ans, par Pierre Dubreuil, bourgeois, à Pierre Goyer, savetier, d'une échoppe qu'il l'autorise à élever devant sa maison, à Bourges, près la Porte-Neuve. — Désistement par Jean Regnaud, desservant de la cure de Vignoux-sous-les-Aix, de la jouissance de ladite cure, à lui affermée, en 1603, par le curé de ladite cure, frère Nicolas Poirson, religieux de Saint-Ambroix, à Bourges. — Sommation à maître Pierre Rieffon, secrétaire de l'archevêque de Bourges, par Mgr de la Valette, évêque de Vabre, et Antoine Saint-Sulpice, grand archidiacre de Cahors, et député par son évêque pour avoir communication du procès-verbal de l'assemblée provinciale du 21 février, pour s'assurer si la remontrance par eux faite à l'occasion du retard involontaire, qui ne leur avait pas permis d'arriver en temps utile à ladite assemblée, avait été inséré comme ils pouvaient le désirer. — Rôle et département de la taille sur les habitants de la paroisse de Saint-Georges de Moulon en l'année 1605 : principal, 360 livres; taillon, 52 livres; la crue de la Maréchaussée, 20 livres; crue extraordinaire, 100 livres; sol pour livre, 31 livres; entretien des rivières de Loir-et-Cher, 20 livres; confection du canal de Loire-et-Seine, 25 livres; le port des commissions, 62 sous 6 deniers; droit de quittance, 6 sous 8 deniers; droit de greffe, 15 sous; vérification des rôles, 60 sous; total : 615 livres 4 sous 4 deniers. — Procuration donnée à (*nom en blanc*), par François Communy, grenetier, et ci-devant receveur au grenier à sel de Bourges, Pierre Rivière, aussi ancien receveur dudit grenier de Buzançais, pour, en leurs noms, soutenir au conseil la priorité de leur rang dans la réclamation par eux faite du remboursement de leurs charges supprimées.

E. 1705. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1606. — Contrat de mariage entre Philippe Labbe, conseiller au présidial de Bourges, fils d'autre Philippe Labbe, sieur de Champgrand, aussi conseiller, et Perpette Lebègue, fille de Claude Lebègue, sieur de Grossouvre, et avocat du roi en Berry; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté pour les meubles et seulement pour les immeubles acquêts depuis le mariage. — Assemblée pour délibérer, par les paroissiens de Vignoux-sous-les-Aix, des réparations à faire à la cure, lesquels décident que, « bien qu'ils n'ayent desmolly ne rompu ladite cure, et que ce a esté les vicaires que les curez en chef ont mys en icelle cure, qui de jour à aultre changent, et leur en allant rompent et emportent tont ce qu'ils peuvent », cependant ils votent sa restauration, à condition que, à l'avenir, le curé viendra lui-même remplir son office, et sauf pour ce qui considère le mobilier, qui a été enlevé et dont le curé demeure responsable. — Procuration (en blanc), par Louis Chabot et Daniel Bidard, grenetier et contrôleur au grenier à sel de Bourges, pour être représentés à la Cour des Aides, devant laquelle ils ont été appelés, ainsi que François Communy et Louis Charnay, leurs prédécesseurs dans ces offices, à la requête de Louis Talon, subrogé à feu Noël Desaire pour le fournissement des greniers de France, en raison des déchets prétendus par Talon dans le fournissement du gre-

nier de Bourges et de la chambre à sel de Dun-le-Roi. — Marché par lequel, moyennant 180 livres, Yves Brunet, maître barbier et chirurgien, s'engage, pendant deux mois, à panser et médicamenter Gabriel Delaville, charpentier, « d'ung grand ulcère qu'il a sur le cropion, de largeur et rondeur du fond d'une assiette, comme aussy de plusieurs autres ulcères qu'il a aux deux jambles, au moyen de quoy il est à présent paraliticque ». Ledit Brunet devant, pendant ledit temps, fournir à ses frais les médicaments et nourrir le malade. — Contrat d'apprentissage, pendant six ans, du métier d'orfèvre, pour Pierre Augier, fils d'orfèvre, chez Claude Duru, maître de métier, et moyennant la somme de 60 livres tournois. — Sommation par Antoine Crochet et Martin Champion, successivement collecteurs des tailles de la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, pour les années 1605 et 1606, à Louis Charnain, ancien collecteur des tailles à Bourges, et adjudicataire de l'imposition du greffe de ladite paroisse de Saint-Germain, de recevoir 40 livres tournois pour le rachat dudit greffe, plus 60 sous pour les loyaux, coûts et frais et, à ces conditions, leur délaisser ledit office. — Acte de foi et hommage par Étienne Macé, sieur des Portaux, à François de Babust, écuyer, sieur de Saint-Père-le-Mort et de Neuvy-deux-Clochers, pour ladite terre des Portaux, relevant féodalement de Neuvy. — Rôle des tailles de la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix pour l'année 1606, montant en somme à 832 livres 7 sous 2 deniers, payables par quartiers.

E. 1706. (Registre.) — In-4°, 325 feuillets, papier.

1607. — Élection par les paroissiens de Vignoux-sous-les-Aix, de François Cousin, laboureur, comme « esgalleur et leveur » de l'imposition du scel sur ladite paroisse pour l'année en cours. — Sommation aux habitants de Saint-Michel de Volangis, par le procureur-syndic de la paroisse, de s'assembler régulièrement pour décider la question du surtaux de l'imposition, accusé par Pierre Caillet, opposant à la taille et, à cet effet, nommer des commissaires-arbitres, à quoi les paroissiens répondent par un refus, attendu qu'ils ont déjà nommé des commissaires, dont ledit procureur fait partie, avec pouvoir de terminer cette affaire à tout prix. — Vente à Étienne Fortel, receveur de la terre de Marmagne, par Nicolas Dabert et Michel Darnay, tuiliers, de 10 milliers de tuiles et faitières, moyennant 60 livres tournois, à raison de 6 livres le mille. — Acte de réception de Gabriel Nau, dit Anserat, à titre de profès dans l'abbaye de Saint-Ambroix, à Bourges. — Transaction entre les habitants de Déols et frère Louis Hubert, religieux, aumônier de l'abbaye dudit lieu, au sujet du four banal, dépendance de la charge dudit aumônier, ruiné dans les derniers troubles, et demandant à être relevé. Par la transaction, il est entendu que le rétablissement du four aura lieu aux frais de l'aumônier, seulement, au lieu de la somme d'un denier par boisseau ou un sou par septier de blé, mesure de Déols, prix de la cuisson du pain, les habitants paieront ensuite 2 sous par septier, double du prix antérieur. — Devis des réparations à faire au presbytère de Vignoux-sous-les-Aix, dressé par François Bouligeon, maître maçon, et François Gillet, maître charpentier. — Assemblée des habitants dudit lieu pour délibérer sur le moyen de subvenir à la dépense desdites réparations, lesquels habitants opinent que leurs procureurs solliciteront, en leur nom, l'imposition en forme de taille sur la paroisse d'une somme égale à celle portée au devis. — Acte de réception à l'office de sacristain de l'église de Saint-Ambroix, à Bourges, pour frère Nicolas Raymond, religieux de l'abbaye dudit Saint-Ambroix. — Acte capitulaire de ladite abbaye, relatif à la résignation de ses fonctions de prieur, par frère François Agard, déterminé à aller remplir les fonctions de curé à Soulangis. — Accord entre ledit frère Agard et frère Gilbert Bonneville, curé dudit Soulangis, ayant pour objet l'échange entre eux de leurs fonctions, moyennant que ledit Bonneville paiera audit Agard 90 livres argent, deux tonneaux de vin pur, cent boisseaux d'avoine et deux boisseaux de pois (haricots).

E. 1707. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

1608. — Vente par Antoine Naudin et Jean Barsin, paroissiens de Fussy, à Marie Auroy, marchande publique à Bourges, d'un tonneau de vin pur pour le prix de 33 livres. — Accord entre maître François Garraut, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, commis à la recette de la crue, de 3 sous 9 deniers par minot de sel établi, pour les réparations de la Loire, sur les greniers et chambres à sel des Généralités d'Orléans, Tours et Bourges, en 1586, et François Communy, commis à ladite recette dans celle de Bourges, ce dernier accusé d'erreurs de calcul et d'omission de recette. Sur ce dernier chef, il est reconnu que lesdites recettes ont été opérées tant par Garraut que par d'autres; et sur ce qui est de l'autre, il est reconnu, après vérification, que Garraut et Communy sont absolument quittes l'un envers l'autre. — Ordre donné par le maréchal Claude de La Châtre, gouverneur du Berry, aux grenetiers, contrôleurs et greffiers des greniers et chambres à sel de la Généralité, de remettre incontinent à Henri Lemaréchal, sieur de Lissay, trésorier général de la province, député pour la recherche des malversations commises dans la perception de l'impôt, tous les rôles des paroisses, préalablement vérifiés, depuis

l'année 1599 jusqu'à la fin de 1606. — Procès-verbal par les experts appelés par les procureurs-fabriciens de Vignoux-sous-les-Aix, pour la constatation des réparations à faire au presbytère de la paroisse. — Attestation donnée au duc de Sully, seigneur de Montrond, par maître Daniel Bidard, ancien contrôleur du grenier à sel de Bourges, et procureur de Claude Genton, sieur de Coudron, que si ce dernier n'a pas encore rendu sa foi et hommage pour ladite terre de Coudron, relevant en fief de Montrond, c'est en raison de son absence, attendu qu'il est hors du royaume pour le service du Roi, accompagnant à Rome le duc d'Alençon, son ambassadeur. — Marché par lequel François Bouligeon et Antoine Dupont, maçons, s'engagent à construire pour Christophe Gordet, maréchal à Vignoux-sous-les-Aix, une maison à deux pignons, ayant trois toises de long, avec cheminée et four, pour le prix de 30 livres en argent, une queue de demi-vin et un septier de blé méteil. — Acte de foi et hommage à l'abbé de Saint-Ambroix, par Étienne Bissereau, bourgeois et marchand à Bourges, pour le lieu et métairie de Villebœuf, paroisse de Savigny-en-Septaine. — Acte d'assemblée de la confrérie du Corps-de-Dieu, dans l'église de Saint-Pierre-le-Marché, pour entendre le compte de son exercice, rendu par le receveur sortant de charge. — Procuration en blanc *ad resignandum* pour Me Claude Lebègue, avocat du roi au bailliage et présidial de Bourges, en faveur de son fils, Philippe Lebègue, avocat en Parlement. — Marché de Pierre Bidaut, conseiller au présidial de Bourges, et Étienne Guillot, notaire, avec le sculpteur Jean Lafrimpe, par lequel ce dernier s'engage à « construire une épitaffe » en pierre de Charly, dans l'église des Annonciades, sur la sépulture de Pierre Girard, sieur de Join, ladite pierre contenant les donations du défunt et ornées de ses armes, le tout moyennant 21 livres.

E. 1708. (Registre.) — In-4o, 252 feuillets, papier.

1609. — Acte de réception par François Gigot, de Christian Lecomte, receveur général du taillon à Bourges, des lettres de provisions de l'office de second huissier audiencier en l'Élection dudit Bourges. — Inventaire des mêmes lettres et des acquits de finances de l'office de receveur particulier du taillon en ladite Élection et de ceux de la moitié de l'office de receveur et payeur des gages des officiers de la maréchaussée de Berry. — Proclamation des bancs dans l'église de Saint-Georges de Moulon, à l'issue de la grand' messe. — Marché entre Philippe Fouchier, sieur de Boismartin, avec deux carriers, lesquels s'engagent à ouvrir, dans son domaine dudit Boismartin, une carrière d'où ils extrairont de la pierre dans les proportions qu'il indiquera, à raison de 40 sous la toise, plus de 6 livres pour l'ouverture de la carrière. — Acte de possession par frère Nicolas Poirson, religieux profès de l'abbaye de Saint-Ambroix, à Bourges, du prieuré de Concores, au diocèse de Cahors, dont l'évêque dudit Cahors et l'abbé commendataire de ladite abbaye se disputaient la collation, et que réclamait en même temps le père Antoine Montgaillard, recteur du collège des Jésuites de Cahors. — Accord entre Nicolas Macé, sieur de la Vèvre, avec les échevins et gouverneurs de la ville d'Issoudun, chargée envers lui, depuis l'année 1600, d'une rente annuelle de 250 livres, constituée au capital de 3,000 livres ; par cet accord l'intérêt de ladite rente sera abaissé du denier douze au denier seize, sans changement dans le chiffre du capital remboursable. — Transport par Philippe Fouchier, sieur de Boismartin, à Étienne Mercier, sieur de Puyfranc, du bail à lui fait par Antoine Estrelin, sieur de Pigny, d'une maison, sise à Sancerre, et pour le prix annuel de 75 livres tournois. — Élection par les habitants de Vignoux-sous-les-Aix, de Denys Bailly et Julien Leprat, comme collecteurs et « leveurs » des tailles imposées pour ladite année sur la paroisse. — Désistement par maître Robert Boju, fermier de la terre de Soulangis, de l'acense de la métairie de Beaupaire, en faveur de Jean Delaire, Antoine Carreau et consorts. — Acte de foi et hommage par Étienne Gougnon, sieur des Cloix, à messire Demung, dit de La Ferté, sieur de Dois, dudit lieu, terre, justice et seigneurie des Cloix et de celle des Loges, situés dans la paroisse de Garigny. — Rôle des tailles de la paroisse de Vignoux-sous-les-Aix pour l'année 1609 ; total, 746 livres 10 deniers.

E. 1709. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

1610. — Transaction entre frère Gilbert Debernin, curé de l'église de Saint-Ambroix, à Bourges, et frère Nicolas Raymond, son sacristain, relativement à leurs droits respectifs, par laquelle ledit curé s'engage à payer, chaque année à ce dernier, 9 livres pour sa part dans les oblations, offertes et luminaire, moyennant quoi il devra son service de sacristain aux offices et enterrements sans recevoir plus que les autres prêtres. — Sommation par Louis Robin, lieutenant criminel de robe courte à Châtillon-sur-Indre, à Gaspard Agard, receveur particulier en Berry et payeur des officiers de la maréchaussée, de payer 75 livres, pour demi-année de leurs gages, à deux archers de la maréchaussée dudit Châtillon, récemment nommés par lui, d'après son droit de nomination récemment confirmé par un arrêt du Conseil d'État. — Compte rendu de la recette du revenu de la vicairie de la Fosse, fondée dans l'église des Aix-d'Angillon, par Étienne Fortet, receveur de la terre de Marma-

gne. — Testament de Louis de La Châtre, gouverneur et lieutenant général du duché de Berry, par lequel il demande à être enterré dans la cathédrale de Bourges, près du Maréchal, son père ; confie à sa femme, Isabelle d'Étampes, la garde noble de leurs enfants, et lui lègue, en outre, tout ce qu'il peut régulièrement lui léguer sur ses biens, en dehors de ce qu'ont droit de réclamer les héritiers de sa première femme Urbaine de Montaffier. — Assemblée des paroissiens de Saint-Michel de Volangis, à l'effet de nommer un procureur-syndic, chargé d'intervenir au nom de la communauté dans le différend suscité entre quelques-uns d'entre eux et les officiers de l'Élection, relativement au taux de la taille imposée sur la paroisse — Inventaire des biens laissés à la mort de Claude Cousin, veuve de Jean Fouchier, bourgeois, de Bourges. — Acte donné au nom des habitants de Vignoux-sous-les-Aix, aux commissaires députés pour leur réclamer le prix du greffe des tailles de leur paroisse, de ce que le greffe fut acquis par eux, mais qu'il leur était impossible d'en fournir quittance, ces papiers ayant brûlé dans un incendie survenu chez celui qui en était dépositaire, ajoutant qu'ils sont prêts à composer à ce sujet avec le nouvel adjudicataire qui a été pourvu dudit greffe à leur insu. — Contrat de mariage de Robert Ragueau, fils de feu Jean Ragueau, bourgeois, et de Claude Piat, avec Françoise, fille de feu Étienne Léveillé, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, et de Marie Boucot, femme en deuxièmes noces de Louis Charnay, sieur de Préneuf, receveur de la navigation du Berry.

E. 1710. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

1611. — Procès-verbal de l'assemblée tenue au couvent des Carmes pour l'élection des trente-deux Conseillers de la ville. — Contrat de société entre Jean Robinet le jeune et Antoine Bourguignon, avec François Communy l'aîné, pour l'exploitation du bail fait à ce dernier d'une prairie à lui affermée par les chanoines du Château-les-Bourges. — Assemblée des paroissiens de Vignoux-sous-les-Aix pour l'élection des leveur et *égaleur* des tailles et pour la répartition de l'impôt du sel. — Commission donnée par la mairie de Bourges, à Philippe Fouchier, sieur de Boismartin, échevin, pour la levée, durant l'exercice 1610-1611, et l'emploi des deniers communs et d'octroi. — Vente au profit de Étienne Barbier, maître procureur au bailliage et présidial, par Étienne Châtelier, tonnelier, de deux douzaines de vaisseaux neufs, mesure de Bourges, pour le prix de 40 livres. — Sommation par frère Jacques Berthier, religieux de l'abbaye de Saint-Ambroix de Bourges, à Esme Vinot, jardinier, d'exécuter le contrat par lequel il s'est engagé, pendant cinq ans, à faire le jardin conventuel, à quoi répond ledit Vinot qu'il ne peut exécuter ladite convention « d'aultant que les cortillaiges qui sont en iceulx jardins ou qui y estoient ont été prins et perceus par lesdicts relligieux »; que, de plus, ledit jardin n'étant pas suffisamment clos, il est livré aux entreprises de tous les voisins, ce dont il ne peut être tenu responsable. — Autre sommation par François Communy l'aîné, à François Dorléans, ex-receveur des deniers communs de la ville de Bourges, auquel il avait versé, sur sa demande, la somme de 2,800 livres, dont il se prétendait créancier de la ville, pour avoir de lui la grosse du contrat de ladite somme passé entre la ville et lui.

E. 1711. (Registre.) — In-f°, 378 feuillets, papier.

1612. — Adjudication par la mairie de Bourges, à François Vignaudon, concierge de l'Hôtel de Ville, Jean Chauvet, Jean Chagnon, Philippe Berger et Pierre Chauvet, sergents dudit Hôtel, et autres, du droit d'octroi sur le bétail entrant, pour une année et pour la somme de 2,510 livres tournois. — Autre adjudication par la ville de Bourges, à Guillaume Babou et consorts, marchands, de l'octroi, pour une année, du droit de treizième sur le vin et vendange entrant en ville, pour la somme de 3,715 livres. — Accord entre la ville de Bourges et Gabriel Babou et consorts, fermiers du droit de treizième, le taux de la ferme ayant été augmenté par la mairie, à la suite d'un arrêt du Conseil d'État qui décidait cette augmentation, et malgré l'opposition des fermiers. Par ledit accord, il est convenu que, pendant la durée de son bail, il paiera un supplément de 320 livres, réparti par quartiers. — Assemblée des paroissiens de Saint Ambroix, pour l'élection d'un procureur de la fabrique. — Contrat de mariage entre Jean de Varennes, écuyer, sieur de la Rivière d'Arton, homme d'armes de la compagnie du maréchal de La Châtre, et demoiselle Charlotte, fille de Charles Mazelin, sieur de Chenevières, trésorier-payeur de la gendarmerie de France. La future dotée de 10,000 livres, prises par avancement d'hoirie sur la succession de sa mère. — Délaissement de droits de communauté fait par Pierre de Pigny, vigneron, et sa femme, comme héritiers de feu Guillaume Sainse, père de ladite femme, à Jean Sainse, oncle de celle-ci, moyennant la somme de 270 livres. — Vente, pour le prix de 900 livres tournois, par Pierre Bouer, sieur de Puyvallée, à son neveu Cyprien Bouer, sieur de Ladois, de son office de maître particulier ancien des eaux et forêts de Berry. — Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens de Vignoux-sous-les-Aix, qui décident que les 60 ou 80 livres, qui restent entre les mains du leveur des tailles, serviront à réparer le carrelage et la toiture

de l'église. — Inventaire des biens meubles et immeubles d'Armoise Cousin, veuve de maître Jean Rivière, avocat au présidial de Bourges, et sur le point d'épouser en deuxièmes noces Charles Mazelin, sieur de Chenevières, et trésorier-payeur de la gendarmerie de France. — Compte rendu par Jean Charlemagne, sieur de Launay, ancien secrétaire de la Reine et tuteur de Macé Charpentier, de sa gestion des biens de son pupille, depuis la dissolution de communauté provoquée par Marie Charlemagne, mère dudit Charpentier, à l'effet de convoler en deuxièmes noces avec Antoine Bourguignon.

E. 1712. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1602-1611. — CARRÉ (Pierre). — Affaires de l'abbaye de Saint-Ambroix. — Sommation par le prieur, au frère Gilbert de Bouville, de faire murer la porte du jardin de l'abbaye par laquelle le public s'introduit et met ledit jardin au pillage, aussi bien que les fenêtres qu'il a fait ouvrir du côté de l'église, « par lesquelles l'on peut aller au clocher de l'église de l'adite abbaye par les eschenaulx ». Refus dudit frère d'en rien faire sous divers prétextes. — Provisions données par l'abbé de Saint-Ambroix, à Pierre Martray, de l'office de sergent et garde des bois de l'abbaye. — Procès-verbal de la rébellion des religieux contre le prieur, lequel ayant reproché aux frères d'introduire des femmes dans l'enceinte du couvent, « et mesmes jusques au dortouer », ceux-ci répondent que ce sont des parentes et qu'ils ont le droit de le faire. Il leur enjoint également de ne plus sortir par les rues en compagnie de femmes et, en général, autrement que deux à deux. Il réclame de l'un des sacristains la livraison de toutes les clefs de l'établissement, sauf celle de la sacristie, ce que celui-ci refuse. Enfin, il reproche à un autre frère d'avoir maltraité un novice, à quoi l'autre répond que toutes ses remontrances « sont faictes après vin beu et après soupper », sur quoi le prieur le condamne à trois jours de claustration au pain et à l'eau « ès prisons archiépiscopalles ». — Provisions données par l'abbé, à Pierre Pillet, de l'office de greffier des terres et justices de l'abbaye. — Plainte du frère Antoine de Cressac, frère profès, contre frère Jacques Berthier, qu'il accuse de l'avoir frappé et poursuivi à coups de pierres dans le cloître, en jurant et blasphémant le nom de Dieu. — Attestation par le nouveau prieur, Charles Boursin, que, en revêtant cette dignité, il a acquis, avec l'autorisation de l'abbé, le droit de prélever 50 livres sur les 100 destinés au prieur, « pour son vestière et chappe d'hiver ». — Lettre de l'abbé Claude Maugis, au prieur, par laquelle il l'instruit que le bruit est arrivé à ses oreilles que l'abbaye est devenue « par l'insolence des religieux une *sepelunque* de larrons, un réceptacle de toutes sortes de vices »; « que ces âmes, nourries et allaictées de quelque furie d'enfer, ont osé, dans une enceinte sacrée, rompre les portes, briser les serrures et voler celuy qui leur laisse tout en garde comme un sainct deppost recueilly pour le bien commun de tous ». Enfin, il a appris que les religieux se parent de chapes à la nouvelle mode; « il vauldroit beaucoup mieux despouiller la vieille peau et devenir plus gens de bien que non pas d'inventer de nouveaux habits ». Il l'engage, en conséquence, à mettre ordre à tout cela. — Déclaration au lit de mort, par le prieur Denys, qu'il a indûment fait obtenir en cour de Rome, à un certain Cardanville, les lettres de provisions du prieuré et cure de Saint-Privé-les-Bourges, qui ne dépendaient pas, en réalité, de son office de prieur de l'abbaye. — Statuts et ordonnances imposés, par l'abbé Nicolas de Fer, aux religieux de l'abbaye de Saint-Ambroix (mai 1605). — Attestation par serment de plusieurs habitants de la ville de Magnac, dans la Basse-Marche, que Antoine de Cressac est fils légitime de Léonard de Cressac, ancien procureur fiscal, et de sa veuve Léonarde de Montbel, et, à ce titre, est digne d'être accueilli comme religieux dans le couvent de Saint-Ambroix. — Règlement donné au prieuré d'Aubigny-sur-Nerre, par l'abbé de Saint-Ambroix (1602). — Plainte du prieur d'Aubigny, à l'archevêque de Bourges, pour le prier de rétablir la règle qui permette au prieuré de vivre et de liquider ses dettes (1611). — Nouveau règlement établi en conséquence. — Lettres de provisions à maître François Paris, procureur au présidial de Bourges, de l'office de procureur fiscal des terres et justices de Saint-Ambroix et Vignoux-sous-les-Aix. — Procès de visite faite au prieuré de la Sainte-Trinité d'Aubigny.

E. 1713. (Liasse.) — In-f°, 101 pièces, papier.

1605-1613. — Affaires de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges. — Acte d'assemblée des paroissiens qui, après délibération, refusent d'accorder à la famille Gougnon, seigneurs de la chapelle de Saint-Jean, dans ladite église de Saint-Pierre, l'autorisation de renfermer cette chapelle. — Autorisation du même genre accordée à messire de Longuenort, pour la fermeture de la chapelle de Sainte-Madeleine, dont il est vicaire. — Autre assemblée pour l'acceptation du legs de 100 livres fait à la paroisse par feue Jeanne Bidaut, femme de Jacques Camiaille, bourgeois, à condition d'un service religieux à son intention chaque année. — Autre assemblée dans laquelle pouvoir est donné au procureur de la fabrique d'arrenter ou aliéner la métairie du Gué-Lasnier, dont l'entretien dépasse le produit, et de

faire entourer d'un mur le jardin du curé de Saint-Pierre. — Autre, qui approuve les procureurs pour avoir satisfait à la demande des religieux de Saint-Sulpice de Bourges, en lui délivrant une reconnaissance de la nomination faite par la fabrique, en 1577, d'un vicaire vivant et mourant pour les prés qu'elle possède dans la prairie Saint-Sulpice et des cens que l'abbaye a droit de prendre sur lesdits prés. — Inventaire des objets mobiliers et des livres appartenant à l'église de Saint-Pierre. — Marché avec Pierre Chagnon, brodeur, pour la confection d'une bannière portant, d'un côté, bordée or et argent, la figure de saint Pierre et, de l'autre côté, celle de saint Paul, dont l'une sera accostée d'une douzaine de clefs, et l'autre d'autant d'épées, dont le velours du bâton sera également parsemé; le tout pour le prix de 180 livres. — Autre marché avec Tobie et Étienne de La Paix, fondeurs du pays de Lorraine, pour la refonte d'une des cloches de l'église, la deuxième de l'accord et la troisième en grosseur, du même poids que l'ancienne et toute montée, pour le prix de 126 livres. — Inventaire, après décès, du mobilier du curé de Saint-Pierre, mort victime de la maladie contagieuse régnant à Bourges. — Liste des obits fondés dans l'église de Saint-Pierre. Noms des fondateurs : Beuille, Pierre Maréchal, Dehan, Sauvage, Marguerite Arthenay, Jean Carroy, Jean Amy, Pierre Loquin, Pierre de Carnière, Jean Colin, Jean de Dun, Jeanne Turpin, Jeanne Bidaut, femme Lemort, Guitaut Gâteau, Lécheron, Marguerite Estrelin, La Solate, Louis Mignonnat, Georges Sébaut, Marie Maria, Jean de La Bertonnière, Anne Girard, veuve Jean Amy, Jean Nabert, Simonne Garnier, veuve Jean de Dun.

E. 1714. (Registre.) — In-4°, 346 feuillets, papier.

1613. — Sommation par Claude Lebègue, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, au charpentier Sulpice Ténot, d'exécuter sans retard l'œuvre de démolition et de reconstitution à laquelle il s'est engagé envers lui, le retard qu'il apporte empêchant les maçons et les couvreurs de se mettre au travail, de leur côté. — Reconnaissance par Laurence Delaire, femme Gentils, et Étienne Alloury, tisserand, au profit de Jean Boucher, peintre à Bourges, d'une rente constituée de 28 sous tournois sur une locature dans le village de Festin, paroisse de Vignoux-sous-les-Aix. — Assemblée des conseillers de la ville, dans l'église des Carmes, pour l'élection des échevins de l'Hôtel de Ville. — Engagement pris par Pierre Campagnat, maître menuisier, envers Guillaume Labbe, sieur des Bergeries, pour le prix de 111 livres, le mobilier suivant : 1° en bois de noyer : un grand châlit de six pieds de long sur cinq de large, une couchette, un buffet, une table *tirante*, six chaises sans bras, une chaise à bras à mettre près du lit, six petites chaises *caquettoires*, six *placets* hauts, une bancelle avec le soubassement d'un bahut, une petite table carrée à *layette*; 2° une arche, un farinoir, une table de cuisine, un râtelier, « un gais à acher » et une aune. — Contrat de mariage de Guillaume Labbe, sieur des Bergeries, fils de Philippe Labbe, sieur de Champgrand, et de Vincende Sarrazin, avec Michelle, fille de Nicolas Macé, sieur de la Versière, et de Claude Léveillé, la future dotée par ses auteurs de 12,000 livres tournois. — Contrat d'apprentissage du métier de menuisier pour Gabriel Dabouret, chez Pierre Campagnat, moyennant la somme de 39 livres, dont 60 sous pour la maîtresse, qui se charge de blanchir l'apprenti. — Protestation des chanoines réguliers augustiniens de Saint-Ambroix de Bourges contre la nomination, par Claude Maugis, aumônier du Roi et abbé commendataire de ladite abbaye, d'Étienne Senotier à titre de son grand-vicaire, les statuts de la communauté s'opposant à ce qu'un prêtre séculier fût pourvu de cet office; ledit Senotier devant d'ailleurs être un instrument des intentions condamnables de l'abbé contre la communauté qu'il prive de tout, laissant l'église sans mobilier, les bâtiments de l'abbaye en ruines et les religieux sans habits. — Procuration en blanc, par Louis de La Châtre, lieutenant général au duché de Berry, pour soutenir pardevant le bailli de Nemours le mal fondé de Jacques Lebègue, sergent royal, à exciper de lettres de provisions de l'office de *priseur et vendeur des biens meubles* à lui soi-disant délivrées pour en exercer les fonctions.

E. 1715. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1705-1707. — Chateau (N.). — Marché par lequel Charles Jaupitre, sieur du Boucher, prend à son service, leur vie durant, Pâquet Romain et sa femme, chargés l'un et l'autre de faire le jardin et les vignes et garder les bois dudit Jaupitre, moyennant 50 livres de gages par an, douze aunes de toile, un chapeau, 60 boisseaux de blé moudure, plus le logement et tous les produits du jardin qui excéderont la consommation du maître. — Quittance de la somme de 200 livres, par Jean Deschamps, bourgeois de Bourges, au profit de Laurent Caheau, employé aux Aides, prix de la vente de la récolte de cinq quartiers de vignes, situés aux Plantes-de-Salles, près Bourges. — Vente d'un mobilier, moyennant 100 livres, par Jean Rochefort, à Louis Dardillon, tous deux poêliers, ledit mobilier ainsi composé : un lit garni, une arche en noyer, 2 tables, 10 livres de vaisselle d'étain, un coffre, 4 draps, 6 serviettes, 2 chenets en fer, des pincettes, une crémaillère, un miroir, 4 chaises de paille, plus les outils de poêlier, un soufflet, 2 pieds de chèvre, un

tas, une boule, une bigorne, 6 marteaux, un tour garni pour blanchir les chaudrons, 2 chaudrons et 3 poèlons d'airain, 2 poèles, 3 marmites de fonte, 2 poèlons de fer, 3 *dards* et 2 paires de cisaillles. — Marché de réparations, en maçonnerie, charpente et couverture à faire à la maison de Pierre Tixier, vigneron, par Charles Bertrand, maître couvreur, moyennant la somme de 160 livres.

E. 1716. (Registre.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

1493-1504. — CHAUMEAU (Guillaume). — Contrat d'apprentissage de serrurerie pour Antoine Bertin, chez Gillet Carrier, pour une durée de trois ans et demi, pendant lesquelles ledit Bertin sera nourri, logé, fourni de souliers et recevra un chapeau de laine. — Accord entre les religieuses de Beauvoir et Jean Caillebotte, par lequel les premières tiennent celui-ci quitte de tout ce qu'il peut devoir des arrérages d'une livre de rente annuelle sur un emplacement de maison, situé dans la rue de la *Narrette*, à Bourges, à condition de payer un écu au soleil, de rebâtir la maison et de verser dorénavant régulièrement la rente. — Autre accord entre Antoine Montet, notaire royal à Jussy-le-Chaudrier, et Jean Bourgoin, dit de Courtenay, marchand à La Charité-sur-Loire, par lequel Montet consent, moyennant un dédommagement de 12 écus d'or à la couronne, à cesser toutes poursuites contre Bourgoin, coupable d'excès et sévices graves contre lui. — Testament de Guillaume Labbe, *voirrinier* à Bourges. Après avoir exprimé le désir d'être enterré près de son père dans l'église de la Fourchaut, il procède aux legs suivants : 5 sous pour chacun des quatre ordres mendiants, 20 deniers à l'œuvre de la Cathédrale, autant à l'Hôtel-Dieu et aux sœurs de Sainte-Claire ; à son oncle, un tonneau de vin ; aux enfants (garçons) dudit, deux de ses robes, l'une fourrée de panne blanche, l'autre doublée de serge, plus 30 sous tournois « à sa grant filhe pour avoir une cocte » ; 60 sous tournois pour la réparation de l'église des Carmes ; « à Jehan Joing, dit Dieu, mon varlet... (ouvrier) tous mes utils à besoigner sur voirre et mes petits patrons de papier, ung de mes bonnets que je mets aux dimanches et le meilleur de mes chappeaux que je porte ». Il règle à 20 livres tournois le douaire de sa femme Catherine, et, n'ayant pas d'enfants, il institue sa mère son héritière universelle. — Déclaration par laquelle les Carmes de Bourges reconnaissent que Jean Dupuy, sieur du Coudray, écuyer, comme représentant ses auteurs, est seul en possession d'avoir une lite à ses armes autour de l'église de leur couvent, sans qu'autre que lui puisse y associer ses armoiries aux siennes, et qu'il reste en droit de « la faire repindre et refrachir quant besoing en sera ». — Testament d'Alain Stud (d'Estut), sieur de Saint-Caprais, par lequel il lègue à sa sœur naturelle 20 livres qui, bien que portées sur le testament paternel, ne lui ont pas été payées, de même que 12 et 15 sous dus à deux bonnetiers de Bourges, se trouvant dans le même cas, etc. Il institue son légataire universel son beau-frère Alexandre Stud, en cas qu'il vive encore, ou, à son défaut, son oncle Pierre Leroy. (Titre rendu en partie illisible par l'humidité.) — Rachat de la terre et seigneurie de Coquin, dans la paroisse de Menetou-Salon, sur les héritiers d'Ursin de Sauzay, jadis acquéreur, par les frères de la Porte, vendeurs dudit lieu, avec condition de retrait par réméré à leur volonté.

NOTA. — Sur la feuille de garde, parmi quelques autres notes sans intérêt, on lit la suivante : « Le XXIe jour de febvrier l'an IIIIc IIIIXX dix-huit, Madame la Duchesse de Berry (Jeanne de Valois) print possession » (de son apanage).

E. 1717. (Registre.) — In-4°, 310 feuillets, papier.

1503-1509. — Acte de donation à l'abbaye de Chalivoy, par Pierre de Molins, sieur de Gardefort et Asnières, de ses terres et seigneuries de Gardefort et Asnières, plus d'une rente de onze septiers de grains, froment, marsèche et avoine, mesure de Sancerre, établie sur le comté de Sancerre, et de tout ce que le donateur peut posséder en meubles et immeubles qu'il laissera à sa mort, à condition que l'abbaye désintéressera tous ses créanciers, lui paiera la somme de 200 livres « pour son vivre et entretenement de son estat », et, après sa mort, célébrera l'anniversaire solennel de son décès. — Autre donation de la terre et seigneurie de Trouy, par Guillaume Pelourde, prêtre, à son frère Claude Pelourde, licencié en lois. — Attestation de plusieurs praticiens de la cour ecclésiastique de Bourges qu'ils connaissent Étienne Évrard, notaire en ladite cour, attaché depuis huit ans à l'archevêché comme commis du greffe, reçu, il y a cinq ou six ans, procureur en ladite cour ecclésiastique, puis notaire résidant il y a trois ans. — Contrat de société commerciale entre Pierrette Charrière, veuve Jean Girard, marchand, et Nicolas Amours, aussi marchand. Ladite Girard apporte, au nom de ses enfants mineurs, 3,000 écus d'or, 268 charges et demie de guesde (pastel), valant 8 livres tournois l'une ; une balle de garance, pesant 700 livres et valant 4 livres ; un barril d'orseille, valant 12 livres ; quant à l'apport d'Amours, il n'est que de 600 livres tournois. — Autre acte d'association de Guillaume Chapus, laboureur, sa femme et ses enfants d'un premier lit, avec la veuve de Denis Béguineau, parent de la première

femme de Chapus, et leurs enfants; ladite association d'une durée de huit ans et avec communauté de tous biens immeubles et d'acquêts immobiliers, avec cette condition que, si Chapus et sa femme, pendant le cours desdites huit années, viennent à mourir sans enfants, leur héritage appartiendra à la communauté. — Contrat d'*escuilhaige* (d'accueillage) comme serviteur de Jean Auroux, chez Denis Merlant, *carreleur* de souliers, pour une année, moyennant le vivre et le coucher, plus 6 livres tournois de gages payés à l'expiration de l'engagement. — Bail d'acense par Denis Anjorrant, maître de la Monnaie de Bourges, au profit de Philippon Pertuis et Guillaume Ferré, laboureurs, et moyennant 16 livres tournois, un cochon et quatre *cheps* de volailles, d'une tuilerie, sise dans la paroisse de Preuilly, à condition que le bailleur devra être servi de tuile de ladite fabrique de préférence à tout autre, au prix de 25 sous le mille. — Accord de Bienvenue Lallemand, veuve Leroy, et son fils Jacques Leroy, contrôleur général des finances, dame et sieur de Saint-Florent et du Tremblay, avec Gilles Mijat, veuf de Catherine Ledoux, femme serve de la seigneurie du Tremblay, décédée sans enfants, au sujet de la succession de la défunte et suivant la coutume; Mijat abandonne audit sieur et à sadite dame une terre et un pré provenant de la succession de sa femme et, pour le reste, se trouve soumis à une rente annuelle et perpétuelle de 10 sous tournois et deux poules dont il lui sera loisible de se décharger, moyennant un versement de 10 livres tournois. — Convention mutuelle par laquelle Pierre Turie, marchand à Albi, s'engage envers Jacques Girard, marchand à Bourges, pendant trois années consécutives, à mener audit Albi la draperie et les autres marchandises du sieur Girard, et là en faire le trafic au compte dudit Girard, sans se charger de pareille commission pour personne autre. Turie aura un commis à son service et aux frais de Girard. L'un et l'autre tiendront un livre de leurs opérations et devront être toujours prêts à en rendre compte. Pourquoi Turie prélèvera à son profit le quart denier des bénéfices provenant de la vente qu'il fera.

E. 1718. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1507-1511. — Terrier-minute de la terre et seigneurie de Pesselières (les premières pages font défaut). Ordonnance du terrier : droit de bourgeoisie, dîmes, usages, cens et rentes payables aux de La Porte, seigneurs et dames de Pesselières, François, Charles l'aîné et Charles Lejeune, Claude, Jacqueline et Jacquette. — Autres rentes partageables par moitié entre lesdits seigneurs et demoiselles et les enfants de feu Claude de La Porte, sieur de Deux-Lions. — « Inventaire des biens meubles et conquests commungs entre demoiselle Magdallaine de Bressolles, vefve de feu noble homme Charles de La Porte, en son vivant sieur de Pesselières, et nobles personnes Françoys, Charles et Jaquelline de La Porte, enffents desdicts deffuncts et d'elle, faict par nous Guillaume Chaumeau, notaire royal à Bourges, et Pasquet Ligier, aussy notaire royal, soubs le scel de Xancoings, et greffier de la prévosté dudict Pesselières, commissaires ordonnez pour icelluy inventaire faire par nous et le prévost dudict lieu de Pesselières ou son lieutenant. »

E. 1719. (Registre.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1505-1512. — Certificat par plusieurs prêtres de Bourges et régents du collège de la Fourchaut, attestant que François Maloche, religieux du prieuré conventuel d'Aubigny-sur-Nerre, étudiant en l'université de Bourges, fait partie, depuis sept ou huit mois, des écoliers dudit collège. — Consultation des maîtres drapiers de Bourges, qui déclarent qu'il serait très avantageux pour le public que les tisserands en draps, pareurs et foulons eussent le droit et *franchise* de tisser, parer et fouler, en restant soumis à la visite les uns des autres, ce qui préviendrait les fraudes et les malfaçons, tandis que, faute de cette police, les bourgeois aimaient faire travailler les fabricants de Châteauroux et d'Issoudun. *Item*, qu'il est regrettable que les fabricants taxent la façon de leurs pièces, savoir : les tisserands, 12 sous 6 deniers, et les foulons et pareurs, 35 sous, ce qui éloigne le client et force les ouvriers désœuvrés à aller travailler aux vignes; *item*, qu'il n'existe dans la ville aucune foulerie royale et banale, et qu'il n'est prélevé sur les draps façonnés aucun droit de *passage*, comme à Chartres, de même que les foulons ont autant de vaisseaux à fouler qu'ils veulent, sans être pour ce assujettis à aucun droit; ils ajoutent enfin que la longueur des draps de Bourges est de neuf aunes. Quant au nombre des maîtres drapiers de la ville et de ses faubourgs, les uns le portent à trente-six, les autres à trente seulement ou trente-deux au plus. — Foi et hommage du moulin de Chouday, dans la paroisse de Quantilly, par Denis Anjorrant, maître de la Monnaie, à Paris, à Jean Roger le jeune, seigneur de la terre et justice de Quantilly. — Lettres pour l'érection, dans l'église paroissiale de Saint-Bonnet de Bourges, par la confrérie des trépassés, d'une chapelle en l'honneur de Dieu, la Vierge et les saints. — Déclaration faite à Pierre Labbat, par les sergents ordinaires du bailliage de Bourges, qu'ils se refusent à exercer aucune poursuite contre noble homme Gourt des Barres, à Maison-Fort, parce qu'il a renommée d'être « homme furieux et oultrageux, de baptre et oultrager sergens et gens de justice qui font exécuter contre luy, et ne veult souffrir ledict des Barres que on

transporte de ses biens hors sa maison par justice ne exécution ». — Acense pour deux ans et moyennant 4 livres par an, à Gilbert Garnier, boucher à Bourges, par Berthomier Lepage, fermier de la ferme de « la Baillie de Guyot de Billy », pour ce qui concerne le droit d'une obole prélevé sur chaque peau à poil sortant de ladite ville de Bourges. — Procès-verbal d'expertise, par deux charpentiers et deux meuniers, des travaux exécutés au moulin de La Chèze, par Jean Dupuy, sieur du Coudray. La déclaration des experts est que la nouvelle pêcherie a été mal faite et peut donner lieu à un *regond* de l'eau nuisible au moulin ; que l'écluse et le bief de l'ancien moulin manquent de réparations, et qu'une autre écluse, nouvellement refaite près du moulin des Lavoirs de Saint-Florent, a été placée trop bas et demande à être relevée. — Bail d'acense par Claude Pelourde, licencié en lois, au profit de Louis Valeau, laboureur, du droit de veherie de Coulogne, dans la paroisse du Subdray, moyennant le prix de 17 livres et deux poules. — Accord entre Jacques Boussac, pourvu de lettres de maître barbier, par Madame Claude, fille du Roi, et les autres maîtres du métier, en vertu duquel ledit Boussac est autorisé à jouir, à Bourges, de sa maîtrise, à condition d'établir sa boutique, pendant un an, dans le faubourg Saint-Sulpice, à moins qu'il n'y ait opposition de l'abbé dudit lieu ; de plus, il paiera d'abord 15 écus pour droit de confrérie. — Foi et hommage à l'abbé de Saint-Sulpice-les-Bourges, par messire Ardon, sieur de La Tour-en-Anjou, pour la châtellenie de Cluis-Dessous, dont il est également seigneur en partie. — Pareil hommage fait au trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, par Jacques de la Tieulle, sieur d'Espagne, pour ladite seigneurie d'Espagne à lui appartenant, partie par échange fait avec son neveu Gabriel, et partie par succession de Philippe de la Tieulle. — Abandon fait par Jean de Morogues, sieur de Bois-Roland, à Pierre de l'Hospital, sieur d'Acon, cousin-germain de sa femme et étudiant en l'université de Bourges, « pour icelluy entretenir aux escolles et pour plusieurs plaisirs faicts par ledit escollier, son feu père et autres ses parens audict de Morogues en plusieurs et maintes manières », de diverses créances établies à son profit sur l'abbé de Saint-Satur et autres. — Assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Bonnet, à Bourges, qui autorisent les fabriciens à vendre l'emplacement de l'ancien presbytère et autres biens, au besoin, pour la réparation de la partie de l'église dévorée par l'incendie de 1487. — Vente par dame Anne de La Grange, femme de Aimé d'Armillac, sieur de Revel, à Geoffroy de La Grange, sieur de Vèvre, Montigny et Arquian, de la terre, justice et seigneurie du Bas-Fouillay, Le Chaumoy et les Barres, moyennant le prix de 1,800 livres.

E. 1720. (Registre.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

1509-1513. — Arrangement entre maître Pierre Rimbert, de Bourges, et Pierre Perron, marchand à Saint-Amand-l'Ailler, par lequel le premier consent à abandonner les poursuites entamées par lui contre le second, pour excès et injures commis à son égard, moyennant un dédommagement de 102 livres 10 sous tournois. — Autre arrangement entre Pierre Jobert et Macé Hémeré, tous deux marchands à Bourges, à propos d'un empiètement sur la propriété du voisin, ledit Hémeré ayant fait « crocter (fouiller) et rompre de nouvel les murs de l'ancienne *cité* » au-dessous de l'immeuble dudit Jobert, y ayant fait pratiquer un caveau, avec une entrée dans sa cave, et fait creuser un puits contre tout droit. Par cet accord, Jobert, moyennant 25 écus d'or au soleil, admet la légitimité de l'entreprise d'Hémeré et en accepte les résultats. — Contrat d'*accueillage*, par Mathelin Colon, bonnetier, du jeune Ursin Pradel, pendant quatre ans, pour lui apprendre son métier, en le logeant, le nourrissant et l'entretenant de souliers, le tout moyennant la somme de 10 livres, prix du droit d'apprentissage. — Obligation consentie par Jeanne Rusticat, à Alexandre Antenori et François Calendri, marchands florentins, établis à Lyon, d'une somme de 191 livres 17 sous, à eux due par son gendre, et prise par elle à son compte. — Quittance de 100 livres tournois versées aux dames de l'Annonciade de Bourges, par la dame veuve Robinet, pour la prise de voile par sa fille chez lesdites Annonciades, ladite somme de 100 livres représentant le prix des fournitures suivantes : 1° pour le jour de la profession de la novice : trois aunes de gris pour sa robe, trois aunes de blanchet pour sa cotte, « ung lit ou grabat avec le coessin », cinq aunes de blanchet pour les *linceulx*, un *lodier*, une mante, deux aunes d'*ostadine* grise pour son voile, douze aunes de toile de lin, une tasse et une aignière d'étain, une aune de drap rouge pour son *capillaire* (scapulaire), un psautier, un bréviaire, un *coletge*, « unes heures, l'*Esguillon d'amours divin* », une queue de vin, un mouton « pour le disner »; 2° pour le lendemain, quatre aunes de bureau pour sa robe, deux aunes et demie de blanchet pour la cotte, deux aunes pareilles « pour son blanchet soubs sa cocte », deux aunes de rouge pour son scapulaire, trois aunes et demie de blanchet pour son manteau, une aune et demie de toile fine pour son voile, douze aunes et demie de toile de lin et la cire du luminaire. — Accord entre Étienne Pain, licencié en lois, et Jean Devaux, clerc d'office de l'hôtel du Roi, par lequel ledit Devaux, adjudicataire d'une terre vendue par décret, consent à la rétrocéder, moyennant le prix de 145 livres tournois, à

Pain, qui la réclame en vertu du droit de retrait censivier.

Nota. — Un certain nombre de feuillets ont été très anciennement arrachés ou déchirés dans le registre, qui se trouve ainsi incomplet.

E. 1721. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1485-1529. — Constitution au profit de Jean Pénin, bourgeois de Bourges, par Jean et Louis Trousseau, sieurs de Bois-sir-Amé et Chambon, et leur mère Madeleine Bonnin, d'une rente annuelle de 124 livres tournois, au capital de 4,000 livres, ladite rente assise sur la seigneurie de Bois-sir-Amé. — Accord par lequel Jean Pénin, acquéreur de la terre et seigneurie de Marmagne, relevant en fief de celle de Montfaucon, consent à céder, moyennant le prix de 10,400 livres, à dame Anne d'Amboise et François de Chazeron, son fils, sieur dudit Montfaucon, ladite terre réclamée par eux en vertu du droit de retrait féodal. — Autre accord entre les sœurs de Saint-Laurent de Bourges et les chanoines de la Sainte-Chapelle, par lequel les premières abandonnent aux seconds le droit de cens et rentes possédé par elles sur le territoire des chanoines, situé au quartier de Saint-Privé, à condition qu'elles ne seront plus soumises à la dimerie desdits chanoines sur leurs vins et leurs blés entrant en ville par la porte dudit Saint-Privé. — Acte de foi et hommage pour le domaine de Boisbouzon, par Jean Guiton et Laurence Fauconnier, sa femme, à Antoine Dupuy, prêtre, et Jacques Dupuy, son frère, seigneur d'Avor, Farges et Boisbouzon. — Foi et hommage pour le quart des dîmes de Montavenanges, appartenant à Jacques Dubreuil, chanoine de la cathédrale de Bourges et archidiacre de Bourges, aux seigneurs de la terre de Clos-Landry, près desquels il s'excuse de ne l'avoir point fait, dans l'ignorance où il était de son devoir à cet endroit, par suite de la perte de ses titres et papiers dans les grands incendies de Bourges de 1467 et 1487, et parce qu'il croyait que la portion dont il jouissait de ce dîme relevait, comme les trois autres quarts, de l'archevêché de Bourges. — Acte de prise de possession, par Jacques Leroy, des donations à lui faites par son cousin, autre Jacques Leroy, contrôleur général des finances, et composées de la terre et du château de Saint-Florent-sur-Cher, de la moitié de celle de Saint-Caprais et de celles de Morthomiers et du Tremblay. — Donation par Pierre de Vulcob, à son frère Henri, de sa part de succession dans l'héritage de leurs père et mère, en considération du prochain mariage de celui-ci avec Jeanne, fille de Me Jean Duvergier, avocat du Roi et de la duchesse de Berry.

E. 1722. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1529-1532. — Contrat de mariage entre Savary Maréchal, licencié en lois, et Geneviève, fille de Martin Chambellan, conseiller du Roi et de la duchesse de Berry (la reine de Navarre), sous le régime de la communauté pour les acquêts, ladite dot de la future étant fixée à 3,000 livres, moitié meubles, moitié immeubles. — Arrangement entre Adrien de Gamaches, sieur d'Ourouër, et François de Chéri, sieur de Moulin-Porcher, à l'occasion de l'entreprise faite par ce dernier, en exhaussant la chaussée de son étang, ce qui avait amené l'inondation des terres dudit sieur d'Ourouër, son voisin. Par l'accord intervenu, il est entendu que l'étang restera dans ses limites et sa profondeur actuelles; que le ruisseau descendant de Chalivoy audit étang marquera la séparation entre les terres d'Ourouër et de Moulin-Porcher, et, pour tenir compte des dommages qu'a pu subir le sieur de Gamaches, il lui sera versé en dédommagement la somme de 400 livres tournois. — Désistement de la suite du bail de l'hôtellerie du *Sauvaye*, à Bourges, par Jean Poirier, brodeur, accordé à Jean Masson, celui-ci ayant dit « qu'il estoit devenu malade de maladie contagieuse, en manière qu'il ne se peut ayder de son corps et membres, et est impotant et débillité de sa personne, en sorte et manière qu'il n'ouzeroit convercer avecques le monde ». — Traité par lequel Pierre Bourgeois, sergent royal et de la duchesse de Berry, s'engage envers Jean Augrouin, marchand pelletier à Bourges, de faire les criées et mise en vente d'une maison et de la moitié d'une autre, en vertu d'une commission du bailli de Berry, et ce moyennant la somme de 8 livres pour tous frais. — Bail d'acense pour trois ans, à Jean et Lancelot Chaumeau, père fils, par Nicolas Daugu, abbé commendataire de Notre-Dame de Juilly et prieur-doyen du chapitre de Châteauneuf-sur-Cher, des revenus dudit prieuré, moyennant le prix de 600 livres tournois par an, en acceptant toutes les charges dudit bail et, notamment, celle de faire célébrer le divin service « deu par ledit prieur à cause de son dict prieuré ». — Transaction entre dame Marie d'Albret, comtesse de Nevers et dame de La Chapelle-d'Angillon, et les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, ladite dame prétendant interdire aux chanoines la levée d'aucun droit de terrage dans l'étendue de ses terres et, notamment, dans les paroisses de Prély et d'Ennordre. L'accord intervenu entre les parties donne lieu entre elles à un partage qui attribue à chacune d'elles la part des terrages lui revenant à cause des « traicts et contrées » qu'elles possèdent dans les paroisses contiguës et comprises dans leurs possessions.

Nota. — Manquent le commencement et la fin du registre.

E. 1723. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1713-1716. — CHAVOY (François). — Accord entre François et Jean Doré, laboureurs, paroissiens de Vic-Exemplet, et Jacques-Charles Coulon, prieur d'Ineuil, et sa belle-sœur, veuve de son frère Louis, fermier de la seigneurie de Bois-Labbé, par lequel accord les deux parties abandonnent le procès porté contre lesdits Doré au bailliage de Châteauroux et, en appel, au présidial de Bourges, à l'occasion de déprédations dans les prés de Bois-Labbé, et s'en tiennent aux dépens compensés. — Reconnaissance par Jean Soulas, journalier à Moulon, près Bourges, d'une dette de 82 livres 2 sous envers les chanoines de la Sainte-Chapelle de ladite ville, laquelle somme se décompose ainsi qu'il suit : 39 livres, moitié de 78, pour 312 boisseaux d'avoine, à raison de 5 sous le boisseau, plus 43 livres 2 sous pour le blé des dîmes desdits chanoines, affermés par lui de concert avec Marin Descloux, ce dernier restant de ce fait dégagé de toute responsabilité envers le Chapitre. — Obligation par Jacques Desfriches, prieur de Mansais, envers François Dubois, procureur en Parlement, de la somme de 600 livres pour toutes les affaires où il a occupé pour lui, somme qu'il s'engage à lui verser de six mois en six mois, en autant de termes égaux. — Déclaration par Joseph Moreau, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, par laquelle il se défend d'avoir accusé son cousin, le sieur Moreau de Marnet, aussi prêtre, de lui avoir volé sa montre en or, affirmant qu'il la lui a vendue pour le prix de 80 livres, et que, si l'acquéreur a mis plus de sept ans à s'acquitter, et ce après des demandes réitérées, il ne s'est pas moins acquitté. — Contrat de cheptel par lequel Pierre et Sylvain Borderieux, frères et communs, paroissiens de Sancergues, reconnaissent « avoir et tenir par devers eux en leur hostel, charge et garde, à titre de chetel, nature de croist et décroist », de Étienne Prévost, huissier royal audit Sancergues, quatre bœufs prisés, 180 livres; trois autres de pareille estimation; deux autres estimés 132 livres 4 sous; deux autres prisés, 32 livres 10 sous; deux taureaux de 52 livres; un autre de 65 livres; une vache, son veau et trois taures de trois ans, estimées 75 livres; deux autres vaches, un veau et une taure de deux ans, pour 66 livres, et une dernière vache avec son veau, pour 37 livres; une cavale noire estimée 95 livres; quatre cochons, pour 40 livres, et quatre autres, pour 18 livres; plus une truie, estimée 22 livres. — Quittance pour M. de Réaumur, de la somme de 719 livres 10 sous, par Françoise Tabordet, veuve de Jean Noirot, maître tailleur, auquel cette somme était due par des prisonniers des prisons de Bourges, et à la poursuite de laquelle il avait fait plusieurs voyages à Paris et à Versailles, à la suite desquels il était mort de fatigue et de privations, la laissant dans la misère avec ses cinq enfants en bas âge.

E. 1724. (Liasse.) — 287 pièces, papier.

1717-1719. — Déclaration par les religieux de l'abbaye de Saint-Ambroix et par les chanoines de Notre-Dame de Sales, à Bourges, sur ce que s'étant présentés en corps à la cathédrale pour assister, comme d'habitude, à la procession du vœu de la ville, dite des *Roses*, les chanoines du Château ont émis la prétention de marcher sur deux rangs avant eux, l'un des deux rangs occupant la place de ceux du chapitre Saint-Ursin, absents; de plus, que ceux de Saint-Pierre-le-Puellier ont prétendu tenir la droite derrière ceux du Château et vis-à-vis les chanoines réguliers de Saint-Ambroix, au préjudice du droit traditionnel des chanoines de Notre-Dame de Sales, ce qu'ils ont dû accepter pour éviter tout scandale. — Récépissés délivrés en forme par Jean Bachelier, ancien receveur des augmentations des gages des officiers de Berry, à la requête de Roger Cherrier, sieur de Grandvaux, lieutenant général de police à Ainay-le-Châtel, agissant en vertu d'un compulsoire, délivré à la chancellerie du Parlement, sur une sentence de la sénéchaussée de Moulins dont il appelle contre son frère maître Louis Cherrier. — Réclamation des chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges contre les empiètements du trésorier du chapitre, qui sont réglés de telle façon que la place de trésorier au chœur doit être garnie de deux tapis, l'un derrière lui, l'autre sur son pupitre, et de deux carreaux, et que, quand il officie, la place du milieu des trois qu'il occupe doit seul avoir un desdits tapis qu'on y transporte; au lieu de cela, par deux fois le trésorier, pour officier, a fait transporter derrière sa place un des plus beaux tapis, montant d'ailleurs à une telle hauteur qu'il bouche les fenêtres de la chapelle du Duc. — Quittance par Étienne Doullé, de Henri Brissonnet, baron de Contremoret et ancien enseigne des gardes du corps, au profit de la communauté des maîtres tailleurs et toiliers de Bourges, de 1,815 livres pour le rachat et amortissement d'une rente de 90 livres 15 sous constituée pour ledit Brissonnet par ladite communauté en l'an 1692. — Assemblée du conseil de famille des héritiers Collet, mineurs et orphelins émancipés, qui autorise ces derniers à emprunter une somme de 300 livres pour payer les frais de la liquidation de la succession de feu leur père et mère, arrêtée faute de la possibilité par eux d'en faire les frais. — Bail à ferme par Esme Gagnepain, marchand cirier-chandelier, au profit de Louis-Joseph Gagnepain, commis à la porte de Saint-Privé, à Bourges, pour le laps de neuf années et

moyennant 45 livres par an, de tous les droits perçus à ladite porte pour le prince Henri de Condé, lieutenant général de Berry. — Procuration donnée par Charles de Ligondezs, sieur de Conive et mari de Françoise Catherinot, à maître Nicolas Sabatault, procureur au bailliage et présidial de Bourges, pour passer titre nouvel et reconnaissance de deux rentes foncières, dues aux chanoines de Notre-Dame de Sales, sur l'hôtel Catherinot de la rue Saint-Ambroix, audit Bourges, leur appartenant, ainsi qu'à leurs cohéritiers.

E. 1725. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1720-1721. — Sommation aux chanoines du chapitre cathédral de Bourges, par le sieur Antoine Lebeuf de Civry, receveur général des domaines de Berry, d'avoir à lui remettre la somme de 13,016 livres 3 sous 6 deniers provenant du prix de la vente de leurs bois, y compris l'augmentation des espèces et, sur le refus des chanoines par moyens dilatoires de s'exécuter, protestation dudit receveur général qui laisse les refusants responsables à leurs risques et périls. — Quittance par Antoine Bonnet, maître chirurgien à Bourges, au profit de Charles Compagnon, archer en la maréchaussée de Berry, pour une somme de 150 livres, moyennant laquelle ils abandonnent toute faculté de réméré sur une maison par eux vendue audit Compagnon. — Titre d'emprunt d'une somme de 3,400 livres fait pour quatre ans, par Clément Quillery, grenetier au grenier à sel de Dun-le-Roi, par Marguerite de Guibert, veuve d'Étienne Mosnier, sieur du Colombier, avec faculté pour l'emprunteur de convertir ladite somme en rente au taux du jour, s'il ne peut la rembourser à l'échéance. — Vente par Simon Ternier, vigneron, à Jean Chabouréau, aussi vigneron à Bourges, d'une maison, moyennant 200 livres, plus, au prix de 90 livres, du mobilier qu'elle contient, et qui consiste en une paire de chenets en fer, « avec leurs pommes de *potin* »; une crémaillère, une pelle, une casse (cuvier) de trois pintes en cuivre, une mauvaise *arche*, un mauvais coffre, deux mauvaises chaises de paille, un mauvais châlit de chêne, garni de chétifs rideaux de toile, avec *cointe*, deux draps et une mauvaise couverture de laine ; une cuve, douze fûts de poinçons et quarts, quelques mauvais outils de tonnelier, trois douzaines de fagots et quelques bûches. — Requête au prévôt de Bourges, à l'effet d'obtenir l'émancipation et la gestion de ses biens, par Marie Bertrand, femme de Jean Morin, mégissier à Bourges, « homme libertin et des moins raisonnables que l'on puisse conuoistre, (lequel) l'auroit quittée et habandonnée chargée de deux enfans, sans qu'elle ait peu sçavoir ce qu'il est devenu ». — Assemblée de la communauté des maîtres tailleurs et marchands toiliers de Bourges, qui décident qu'ils prennent fait et cause dans la poursuite exercée par le Corps des marchands de Bourges, par-devant le lieutenant général de police, contre le toilier Claude Moreau, pour détention de marchandises prohibées.

E. 1726. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1722-1723. — Assemblée en conseil de famille des parents du jeune Antoine Pajot, mineur, entré au couvent des Augustins de Poitiers, qui autorisent son tuteur François Sajet, boulanger à Bourges, à avancer sur le fonds de son héritage 400 livres exigées de lui pour les frais de son noviciat, ainsi que de sa prise d'habit. — Assemblée des fabriciens de Saint-Pierre-le-Puellier, à Bourges, pour la nomination d'un pauvre garçon et d'une pauvre fille, chargés de recevoir les 30 livres 10 sous légués charitablement par le testament des sieur et dame de Crosses, en date du 21 février 1642. — Reconnaissance par Étienne Rousseau, sieur de Champmartin, et Catherine Rousseau, veuve Dobin, du caractère de fief relevant pour le Roi de la Grosse Tour de Vierzon, d'une maison à eux appartenant, et sise audit Vierzon, dans la rue aux Changes. — Vente pour le prix de 345 livres, par maître Clément Hérault, sieur de la Limoire, comme tuteur des mineurs Hérault, à maître Jacques Jacquand, procureur au bailliage de Villequiers, de l'office d'huissier audiencier au bailliage et présidial de Bourges, vacant par suite du décès du grand-père desdits mineurs orphelins Barthélemy Hérault. — Constitution de procureur par les dames Annonciades de Bourges pour les représenter au procès soutenu devant le Parlement, par Jean-Baptiste Grajon, marchand à La Charité-sur-Loire, et la veuve et les héritiers de Jean Corson, marchand à Gien, fermiers desdites dames pour le péage sur la Loire, dans les environs de Cosne. — Autre constitution du même genre, par Jean Besson, sieur de Bussy, pour le versement en son nom entre les mains du trésorier des revenus casuels du prix et annuel de son office de président trésorier général de France au Bureau des finances de Bourges. — Donation entre vifs, par Marie Danié, veuve François Lajoie, à Bourges, à son fils François Lajoie, prêtre du diocèse, de tous ses biens meubles et immeubles, à charge par lui de la loger, nourrir et entretenir, sa vie durant, si mieux il n'aime lui servir une pension viagère annuelle de 100 livres. — Sommation respectueuse faite par demoiselle Perpétue Rousseau de Belle-Isle, fille majeure de trente ans, à sa mère demoiselle Marie Desbans, la priant de consentir à son mariage avec messire Louis Chantereau, notaire royal à Vierzon, et refus de ladite Desbans d'obtempérer à la sommation. — Acte donné, après pourparlers entre Barthélemy Michel, sieur du Tremblay, avocat en

Parlement, docteur agrégé en l'université de Bourges, et Jean-Baptiste Chambon, curé de Saint-Pierre-le-Guillard, à Étienne Deville, docteur en théologie à ladite Université, chanoine d'honneur de la cathédrale et prieur de Sainte-Anne, du refus de la personne de ce dernier, fait par le curé Chambon, pour être parrain d'un enfant du sieur du Tremblay, comme soupçonné d'irrégularité dans l'affaire de la Constitution *Unigenitus*.

E. 1727. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1724-1725. — Constitution au profit des religieuses Annonciades de Bourges, par la communauté des serruriers de la même ville, d'une rente annuelle de 23 livres 6 sous 8 deniers, au taux du denier trente et au capital de 700 livres; ledit emprunt contracté pour soutenir les frais d'un procès intéressant le maintien des statuts de la serrurerie locale. — Bail d'acense par lesdites dames de l'Annonciade, au profit de Jacques Delion père et fils, tourneurs-boisseliers, et Vincent Blanchard, tourneur à Bourges, et pour le prix annuel de 235 livres, de la dime des Boirons, dans la paroisse de Vasselay, prélevée sur les quartiers des Boirons, des Gentillesses, les Battés, les Allerans et les Plantes; lesdites dames se chargeant de fournir, en temps voulu, huit tonnes et les hottes nécessaires au prélèvement de la dime. — Quittance par Étienne Gourdon, procureur, et Mathieu Girard, directeur et receveur général des fermes en Berry des duc et duchesse de Bourbon, engagistes des domaines et droit du poids-le-roi de Bourges, au profit de Jean Vannier, ancien syndic de la communauté des marchands ciriers de cette ville, pour une somme de 10 livres 11 sous 7 deniers, montant des dépens adjugés contre lesdits maîtres ciriers, auxdits Duc et Duchesse, par sentence du Bureau des finances de Bourges. — Consentement donné par la veuve Jeanne Bonne au mariage de Jacques Tauvenet, tourneur, qu'elle dote, à cette occasion, de 500 livres, avec Anne Régnault, de Vierzon. — Contrat d'apprentissage pour Laurent Soufflaut, chez Jacques Tonneau, *compagnon* tourneur, pendant un an et aux conditions ordinaires de l'apprentissage, au bout de laquelle année ledit Soufflaut devra en passer une autre au service de son maître, lequel, de ce fait, devra lui payer 18 livres. — Assemblée des maîtres parcheminiers de Bourges, qui conviennent de se joindre aux autres communautés des métiers de la ville, lesquelles protestent de soumettre leurs marchandises au poids-le-roi, étant en possession immémoriale de peser chez eux avec leurs fléaux, romaines et crochets, sauf en cas de contestation devant la justice. — Assemblée des maîtres serruriers de Bourges, qui décident de retirer la procuration avec séjour à Paris par eux donnée à un de leurs confrères, Jean Genevrier, chargé de poursuivre l'obtention des nouveaux statuts de la communauté, et qui a prolongé son séjour à Paris, après cette obtention, sans utilité pour la corporation. — Sommation faite aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, par Étienne Mignon et consorts, fermiers des dimes de grains dudit chapitre, d'avoir à accepter, sous peine de poursuites, la marsèche battue et non battue, en partie apportée à Bourges par lesdits fermiers, en partie restée engrangée dans les lieux soumis à ladite dime. Refus des chanoines d'accepter ladite marsèche comme n'étant pas de la qualité requise.

E. 1728. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1726. — Décisions prises par les chanoines de Notre-Dame de Sales, à Bourges, qui, pour éviter le remboursement d'une rente annuelle de 7 livres 13 sous 4 deniers, au capital de 300 livres, qu'offre de leur faire en billets de banque le bailli de Berry, Jean-Joseph Tillier, préfèrent réduire l'intérêt de ladite rente du denier 35 au denier 18. — Assemblée des maitres tailleurs et toiliers de Bourges, dans laquelle ces derniers, à l'exclusion de tailleurs qui se réservent, déclarent faire opposition aux lettres patentes obtenues par le corps des drapiers-merciers, et qui au mépris de leurs statuts leur interdisent tout commerce de drap, s'ils ne sont préalablement reçus drapiers. — Assemblée des maitres cordonniers de la même ville, pour répondre aux réclamations de maître Simon Bernard, procureur, qui, ayant été employé par la communauté, demande qu'on lui paye 45 livres un sou 6 deniers, tant pour son salaire que pour ses déboursés; à l'effet de quoi lesdits maîtres s'imposent de 13 sous 6 deniers par tête, à quoi s'ajoutera la somme indéterminée que Marchandon, leur receveur, a déjà encaissée. — Assemblée des maîtres menuisiers, dans laquelle il est décidé qu'une surveillance plus grande sera exercée et des poursuites entreprises contre ceux du métier qui, au mépris des règlements, vont travailler chez les revendeurs et les *revenderesses* pour lesquels ils fabriquent des meubles, qui, n'étant pas soumis à la visite des jurés, constituent une tromperie pour le public. — Marché entre Catherine Lebègue, *dépositaire* des dames de l'Annonciade de Bourges, avec Antoine Patureau, marchand, pour la vente du poisson provenant de la pêche de l'étang de Bouy, à raison de 500 livres payées au moment de l'ouverture de la pêche, plus 30 livres par cent de poisson pêché, à condition que cette dernière somme n'excédera pas 150 livres.

E. 1729. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1727-1728. — Déclaration par Jean Bourdaloue, marchand à Bourges, du tiercement à la somme de 1,780 livres 5 sous 6 deniers, mis par lui sur les bois du Roi en adjudication dans la paroisse d'Arçay et poussés seulement à 1,300 livres par le sieur Desbarres, comme plus offrant et dernier enchérisseur. — Assemblée des maîtres tailleurs et toiliers de Bourges, avertis, au nom de l'intendant de la province, qu'ils auront à fournir un don de joyeux avènement et qui décident que, pour y satisfaire, il sera imposé une somme de 20 sous sur chacun des membres de la communauté. — Approbation donnée par Madeleine Alix, veuve de Beauvoir, et comme héritière en partie de son oncle Charles Alix, contrôleur au grenier à sel de Sully-sur-Loire, et propriétaire, pour la sixième partie, de l'office de président dudit grenier, à la vente de cet office faite par ses cohéritiers, à Jacques Chartier, moyennant la somme de 5,400 livres. — Déclaration par Étienne Chesnier, journalier à Châteauneuf-sur-Cher, du dépôt fait par lui devant témoins, à la crèche de l'Hôtel-Dieu de Bourges, d'un enfant « famelle » à lui confié à cet effet par le sieur Gerouille, procureur fiscal dudit Châteauneuf. — Assemblée des maitres tailleurs et toiliers de Bourges, qui conviennent de faire en rentes un emprunt de 400 livres à la communauté des vicaires de la cathédrale de Bourges, pour payer pareille somme qui leur est réclamée pour leur droit de confirmation. — Autre assemblée des mêmes auxquels le procureur de la communauté rappelle que, taxés pour ledit droit à la somme de 660 livres 10 sous, plus les 2 sous pour livre, réduite ensuite à celle de 504 livres 12 sous, ils en avaient obtenu quittance du receveur, lequel aujourd'hui réclamait la restitution de ladite quittance, à quoi les confrères répondent en décidant que la quittance étant justement acquise doit être gardée et précieusement renfermée dans le coffre de la compagnie. — Offres faites par Marguerite Dupéroux, veuve et commune de Balthazar de Gamaches, sieur de Coudron, aux créanciers de ses enfants mineurs dont elle est tutrice, savoir la délégation de ce qui leur sera dû désormais par Louis Lardouinat et ses associés dans l'exploitation des forges de Bigny, plus les 2,141 livres 13 sous 4 deniers, prix fixé pour la vente faite audit Lardouinat, par ledit sieur de Gamaches, de la quantité de 3,000 cordes de bois par an.

E. 1730. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1729-1730. — Protestation des maîtres de la communauté des tisserands et drapiers drapants de Bourges, contre les prétentions des cardeurs qui, au mépris des statuts de la draperie, essayent de se faire nommer maîtres dans la draperie. — Concession par le chapitre de Notre-Dame de Sales, à maître Jean Pâcault, clerc tonsuré du diocèse, d'une des vicairies d'en bas de leur église, dites les vicairies du Porche, et prise de possession de ladite vicairie. — Élection de mandataires par les paroissiens de Primelle pour réclamer auprès de l'intendant une modération sur les impôts pesant sur la paroisse, par ce double motif qu'elle a été ravagée par la grêle, outre que les terres labourables ont été diminuées par la plantation en bois des domaines de Boisjaffier, les Bernardines, Chaumoy et les Blanchards. — Sommation aux officiers du grenier à sel de Bourges, au nom de dix-neuf veuves de trésoriers du Bureau des finances, jouissant du droit de franc-salé, de signer les certificats constatant les divers greniers où ces privilégiées ont pris leur sel, et refus par lesdits officiers d'obtempérer à ladite sommation, sous le prétexte que lesdits certificats n'ont pas été écrits par le greffier du Bureau, après vérification de l'authenticité de leur contenu. — Renonciation par les dames de l'Annonciade de Bourges, du bénéfice résultant pour elles de la clause du bail de leurs étangs de Biffou et Prinquesse, par laquelle Antoine Pâtureau, marchand à Bourges, s'engageait à fournir, toute l'année, les religieuses d'œufs, à raison de 4 sous la douzaine, et ce, moyennant un dédommagement de 50 livres et la fourniture de 500 gluis (bottes) de roseaux dudit étang de Biffou. — Procuration donnée par messire Gaston de Biet, chanoine de la cathédrale de Bourges et lieutenant général audit lieu, à François Depoix, bourgeois, pour le représenter dans la plantation de bornes faites par les chanoines de Notre-Dame de Sales, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, entre leur domaine du Portal et celui du Pontaureau, appartenant audit de Biet. — Prise de possession de la cure de Thaumiers, par maître Gaspard Rebière, curé de la Chapellette, par suite du décès de Robert Chédin, dernier titulaire de la cure, et la concession faite audit Ribière par le chapitre de Notre-Dame de Sales, curé primitif de l'église de Thaumiers.

E. 1731. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1731-1732. — Réception d'Étienne Champion, prêtre, docteur en théologie à la chanoinie subdiaconale, vacante dans le chapitre de Notre-Dame de Sales, à Bourges, par suite de la retraite de son prédécesseur, maître Philippe Bengy, et en vertu des lettres de provision données par l'archevêché. — Engagement pris par Me Jean Sagordet, notaire à Bourges, de servir de caution à Pierre Martin, adjudicataire de la ferme des aides, droits de courtiers, jaugeurs et inspecteurs aux boissons, boucheries, etc., y com-

pris les 2 sols et 4 sols pour livre, et à Jean-Jacques Olivier, employé à ladite recette dans l'Élection de Roanne et ailleurs, en payant, au besoin, les sommes dont il pourrait être reliquataire. — Concession par le chapitre de Notre-Dame de Sales, à Silvain Mellot, sous-diacre du diocèse de Bourges, de l'une des vicairies d'en haut de leur église, dite vicairie hebdomadaire, devenue vacante par déshérence, et prise de possession de la vicairie par le titulaire. — Confirmation, par lesdits chanoines, de François Ragu, bourgeois, comme leur receveur général, pendant neuf années, aux mêmes titre et appointements qu'il remplissait déjà lesdites fonctions depuis 1723. — Bail par les mêmes chanoines, au profit d'Étienne Gré, jardinier, pendant neuf années, de la moitié du *gros* de la cure de Vorly, indivis avec le prieur de Saint-Paul, ainsi que le quart des dîmes de ladite paroisse ; ledit bail consenti moyennant la somme annuelle de 20 livres. — Marché par lequel François Colas père et ses fils Louis et Jean, cordiers à Bourges, s'engagent, pendant neuf ans, à fournir les religieuses de l'Annonciade de câbles et cordes à puiser l'eau, moyennant le prix de 25 livres par an. — Pouvoirs donnés en assemblée générale, par le corps des drapiers de Bourges, à son nouveau procureur pour lui permettre de poursuivre devant le juge de police le procès-verbal intenté contre les cardeurs, prétendant à faire partie de la communauté des drapiers drapants. — Résolution prise en assemblée, par les maîtres menuisiers, d'interjeter appel contre la réception, faite par le juge de police de Bourges, de Vincent Babou, à la maîtrise de menuiserie, sans qu'il ait été *attesté* par les jurés du métier. — Assemblée des maîtres cordonniers qui se refuse à changer l'ancien mode de reddition de comptes annuels par les procureurs de la communauté sortant de charge, et à accepter, suivant le vouloir d'un certain nombre d'entre eux, que les comptes soient rendus en présence du lieutenant général de police.

E. 1732. (Liasse.) — 186 feuillets, papier.

1733-1735. — Assemblée des maîtres parcheminiers de Bourges, à l'effet de prononcer sur la demande de Silvain Champion pour être reçu à la maîtrise du métier. Les maîtres sont d'avis que l'aspirant ne peut être reçu que présenté par les officiers de police. — Déclaration par Anne Chupin, veuve Compain, demeurant chez sa fille, qu'elle ne possède pour tout mobilier qu'un lit, composé d'un châlit, d'une paillasse, d'un lit de plume, d'un traversin et d'une couverture jaune, les rideaux appartenant à sa fille ; le tout estimé 25 livres. — Autre assemblée des paroissiens de Senneçay, pour délibérer sur les réclamations du nouveau curé, qui se plaint que tout est à réparer dans le presbytère : vitrerie, serrurerie, couverture, menuiserie, maçonnerie et charpente, et que le jardin et la vigne sont en friche, pourquoi il réclame que tout soit remis en état, et que des dommages et intérêts lui soient accordés. Les habitants conviennent : 1° que la vigne sera labourée et emblavée, moyennant 25 livres déjà votées à cet effet ; 2° que le jardin sera défriché, et les réparations de la cure en menuiserie et serrurerie d'abord exécutées, et que, pour le surplus, les paroissiens seront taxés convenablement à l'effet de produire la somme nécessaire. — Pouvoirs donnés à Antoine Desbois, par la communauté des maîtres pâtissiers, traiteurs, rôtisseurs et cabaretiers de Bourges, pour exercer les fonctions de syndic et juré de ladite communauté. — Assemblée des maîtres drapiers drapants de la même ville, sommés par le directeur, receveur général du droit de confirmation d'avoir à payer, de ce chef, la somme de 1,800 livres. Les drapiers décident qu'ils réclameront de l'intendant de la Généralité décharge complète de cette taxe, attendu l'impossibilité où ils sont d'y satisfaire, ayant pu à grand'peine payer la dernière imposition de ce genre. — Assemblée du Corps des marchands de la ville de Bourges pour délibérer sur la prétention du fermier du Domaine, qui veut les assujétir à payer le droit du poids-le-roi, lequel n'a été établi que pour les étrangers. Le corps décide qu'il fera opposition auprès de qui de droit, et qu'un fonds sera établi pour subvenir aux frais de cette action. — Sommation par maître Pierre Besse, prêtre du diocèse de Viviers, au vicaire général de l'archevêché de Bourges, en l'absence de l'archevêque, de visiter les lettres de provisions à lui accordées de la cure de Servajol, au diocèse du Puy, et refus du vicaire général motivé sur ce que l'impétrant ne présente ni un diplôme d'examen, ni un certificat de bonne vie et mœurs.

E. 1733. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1736-1738. — Procès-verbal de l'élection capitulaire de Gilles Mouzay, comme prieur de l'église collégiale de Notre-Dame de Sales, à Bourges, avec l'autorisation archiépiscopale de la réunion électorale des chanoines et les lettres de convocation des membres électeurs. — Délibération des maîtres tisserands en toile sur les conditions de fabrication d'un nouveau rétable, dans la chapelle de la cathédrale de Bourges. Il est convenu que Jean Baron, « maistre menusier, sculteur et doreur », le fera pour la somme de 200 livres, en prenant pour lui l'ancien rétable, et d'après le projet qu'il expose, sauf les modifications suivantes : la croix du sommet sera ronde au lieu d'être plate, le Saint-Esprit descendra dans « l'encastillement », et, à sa place, il y aura une gloire avec deux chérubins. La corniche sera » archi-

travée ». Croix, flammes, vases, petites moulures, tout sera doré, ainsi que les armoiries de la communauté des tisserands et la devise qui doit les accompagner. — Commission de receveur du chapitre de Notre-Dame de Sales, donnée, pendant neuf années, par les chanoines, à François Roger, aubergiste à Bourges, moyennant 100 livres de gages annuels. — Réclamation des maîtres tisserands en toile contre une décision du lieutenant général de police, réclamant qu'il soit interdit à chaque maître de faire marcher plus de cinq métiers à la fois et tous dans la même boutique. — Bail d'acense à Jacques Desfriches, pendant sept ans et moyennant le prix annuel de 30 livres, par les PP. Jacobins de Bourges, d'un jardin, situé derrière leur église, comprenant quatre carrés bordés de buis avec des espaliers tout à l'entour, une *noue* et un cabinet meublé d'une armoire. — Acte de dépôt d'une procuration signée de Jean de Bertin, chevalier, sieur de Bourdeille, pour délivrance à qui de droit des expéditions de sadite procuration. — Procès-verbal de la visite faite par les échevins de la ville de Bourges, sur la réquisition de Guillaume Ferrand, adjudicataire du curage du ruisseau de l'Yévrette, dans les portions demeurées à la charge de la ville, pour en vérifier l'exécution ; il est constaté que le travail exécuté par ledit Ferrand ne laisse rien à désirer, mais qu'il en est autrement des parties de la rivière, curées aux dépens des riverains, qui, en maint endroit, ont conservé la boue qui devait en être extraite.

E. 1734. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1739-1740. — Bail d'acense, moyennant 75 livres, au profit de François Petit, tisserand en toile à Bourges, par les chanoines de Notre-Dame de Sales, curés primitifs de la paroisse d'Arçay, du quart des dîmes de blé, vin, pois, fèves, chanvre, etc., dans ladite paroisse, appartenant au curé, « quand il jouit de son *gros* », plus du quart dudit gros. — Assemblée des maîtres savetiers de Bourges, en procès avec la communauté des cordonniers, au sujet des prérogatives réciproques des deux corporations vis-à-vis l'une de l'autre, et mandat spécial donné aux procureurs et jurés de celle des savetiers de s'entendre avec les maîtres cordonniers, de manière à éteindre entre eux toute cause de conflit. — Engagement pris par les maîtres parcheminiers de la même ville de ne plus acheter à l'avenir des maquignons peaux, cuirs ou laines, sous peine d'amende de 25 livres pour le délinquant, partageables entre les pauvres et la communauté. — Accord entre la veuve Baucheton, paroissienne de Soye, et son gendre Têtefort, par lequel elle lui abandonne, pour le prix de 12 livres, trois arches, les seuls meubles qu'elle possède, dont l'une sert de pétrin et les deux autres de coffres à habits, à condition de rester comme servante chez son gendre, qui s'engage à la nourrir, loger et entretenir, en lui donnant 20 sous de gages par an. — Assemblée des maîtres savetiers de Bourges, qui décident que chaque maître prendra le bâton de la confrérie à son tour et suivant l'ordre des réceptions à la maîtrise; qu'il le fera porter à la procession de la Fête-Dieu et à celle de la fête du patron de la communauté et paiera à la caisse commune la somme de 3 livres. — Nomination par les chanoines de Notre-Dame de Sales, pendant trois ans, de François Dumont, notaire royal à Bourges, comme receveur du chapitre, avec le traitement annuel de 150 livres. Il sera chargé d'emmagasiner dans les greniers du chapitre, dont une clé restera entre ses mains et une autre entre celles d'un des chanoines, et ce devant deux témoins, les blés qui leur sont dus, moyennant une tolérance de quatre boisseaux pour cent pour le déchet.

E. 1735. (Liasse.) — 287 pièces, papier.

1741-1744. — Caution envers Jacques Forceville, adjudicataire général des fermes du Roi, fournie jusqu'à concurrence de 30,000 livres, par J.-B. Rougnon, sieur de Lissay, au profit de Denis Vincent, receveur du grenier à sel de Saint-Amand-Montrond. — Remise par messire Mouzay, de son office de prieur de l'église collégiale de Notre-Dame de Sales, comme ayant été pourvu du prieuré de Saint-Ursin, aussi à Bourges, et ne pouvant posséder les deux bénéfices à la fois, à cause de leur situation dans la même ville. — Nomination par les maîtres pâtissiers, traiteurs et rôtisseurs de Bourges, de deux maîtres visiteurs pour inspecter la vente des chairs qui leur sont réservées par leurs statuts et qui sont l'objet d'une concurrence illégale de certain gargotiers. — Réception de maître Pierre Dumont, prêtre, à une des chanoinies presbytériales de l'église de Notre-Dame de Sales, demeurée vacante par la retraite de maître François Thibaut, précédent titulaire. — Autre, par les mêmes, de maître François Billiard, aussi prêtre, d'une chanoinie sous-diaconale de ladite église de Sales, antérieurement possédée par maître Jean Deschamps. — Décision prise par les maîtres bourreliers de Bourges, réunis en assemblée et favorables au renouvellement par la communauté de l'abonnement contracté précédemment avec le fermier de la marque des cuirs, pour le même temps et aux mêmes prix que ceux du dernier bail. — Fondation perpétuelle dans l'église Sainte-Croix de Bourges, par Jeanne Jardin, veuve Lerasle, d'une Passion, chantée à trois parties, le dimanche des Rameaux, à cinq heures du soir, avec bénédiction, plus deux processions, le lundi des Rogations, aux églises de Notre-Dame de Sales et de Saint-François, avec messes basses dans chaque église

pour ladite Jeanne et son mari. Pourquoi la fondatrice affecte deux rentes au capital de 560 livres productives de la somme annuelle de 28 livres. — Assemblée des tailleurs et toiliers de Bourges, dans laquelle il est exposé par le procureur-syndic que la communauté ayant, en 1721, pris parti pour un des leurs, Claude Moreau, alors attaqué par le corps des marchands, le procès avait duré jusqu'en cette année 1743, où un arrêt du Parlement leur avait donné gain de cause en partageant les dépens par tiers entre eux et leurs adversaires, pour à quoi satisfaire, ils avaient été obligés de contracter un emprunt de 1,200 livres, sur quoi 900 livres avaient été employées à payer, tant leur part desdits dépens que les autres frais du procès. — Décision prise en assemblée par les maîtres pâtissiers et traiteurs, par laquelle il est entendu que les 200 livres, empruntées par la communauté pour subvenir à des frais de procédure, seront remboursées sur la recette des frais de maîtrises, tant anciennes que nouvelles, sans donner lieu à aucune imposition de taxes sur les sociétaires. — Traité par lequel Firmin Houatier s'engage à recueillir et garder chez lui Guillaume Bondout, marchand parfumeur, natif du Languedoc, à titre de serviteur, tant qu'il vivra, à condition qu'il lui apprendra son art de parfumerie et qu'ils en feront ensemble le commerce. — Délibération en assemblée des maîtres tailleurs et toiliers qui, sur le rapport du procureur-syndic, déclarant que, dans une récente visite des jurés du métier, le nommé Botteau a été trouvé travaillant à œuvre de tailleur chez un habitant de la ville, au mépris des statuts, décident que ledit Botteau sera poursuivi en justice et, à cet effet, que la communauté s'imposera à 5 sous par tête pour fournir aux frais du procès. — Procès-verbal de visite au Bureau de la marque des objets d'or et d'argent et ouverture du coffre, qui est trouvé contenant simplement le livre de charge et décharge des maîtres orfèvres soumis au contrôle, et « la table de cuivre rouge où sont insculpés les six poinçons » desdits maîtres.

E. 1736. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1745-1746. — Commission donnée à ses syndics par la communauté des maîtres chapeliers de Bourges de réclamer en son nom, auprès de l'intendant de la Généralité, contre les abus commis dans la vente des matières premières dont ils se fournissent, aussi bien que dans la confection de la chapellerie des villes voisines que ne gouverne aucun règlement. — Offre faite par le comité des maîtres selliers de la même ville de payer par quartiers la somme de 100 livres pour acquisition des offices d'inspecteur et contrôleur, créés par édit du mois de février 1745, sur leur métier et, faute de pouvoir mieux faire, bien que le prix d'acquisition ait été porté à 540 livres. — Offre de la somme de 24 livres, pour le même objet, par les maîtres gantiers, bien que la somme proposée s'élève à 320 livres. — Offre de la somme de 150 livres par les serruriers, au lieu de celle de 540 livres pour laquelle ils ont été imposés. — Donation entre vifs, par Guillaume Conpade, concierge des prisons royales de Bourges, à son fils, étudiant en l'Université de ladite ville, de la somme de 624 livres, à lui dues par le sieur Lardouinat; ladite donation faite « en faveur de ses études et pour lui en faciliter le cours ». — Décision des maîtres serruriers, réunis en assemblée, qui donnent pouvoir à leur procureur de poursuivre jusqu'à arrêt définitif le procès intenté contre le nommé Guesdon, appelant d'une sentence du tribunal de police et condamné pour s'être, au mépris des statuts de leur métier, livré à la fabrique des clés par le procédé du moulage. — Pouvoirs donnés par les religieuses Annonciades de Bourges, à maître François-Pierre Durand, procureur au présidial, de retirer des mains de Guillaume Thiolat, notaire en ladite ville, les lièves et le terrier dont il est dépositaire, et malgré l'appel interjeté par lui contre la sentence du bailliage qui le condamne à ce faire. — Reconnaissance par les maire et échevins de la ville de Bourges, d'une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres, au profit d'Étienne Gassot, sieur de Deffend; ladite rente hypothéquée sur une maison, sise à Bourges, rue Mirebeau et dite l'ancien hôtel de la Monnaie.

E. 1737. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1747. — Acte par lequel Denis Vincent, receveur au grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, et sa femme, s'obligent à acquitter et indemniser maître Pierre Guyard, procureur du roi près la Monnaie de Bourges, des obligations consenties par ce dernier envers ledit Vincent, en le cautionnant auprès du fermier général des gabelles. — Délibération des maîtres tailleurs et toiliers de Bourges, réunis en assemblée, à la suite de laquelle il est décidé que la communauté fera un emprunt de 1,000 livres, à l'effet de payer les 1,200 livres, somme à laquelle a été réduite celle de 1,820 livres à laquelle ils avaient été imposés pour l'achat des offices de contrôleurs et inspecteurs des jurés. — Décision du même genre pour un emprunt de 400 livres par la communauté des tisserands en draps. — Résignation par Jean Desparnière, chanoine de l'église de Saint-Ursin de Bourges, de son canonicat, au profit de Philbert-Alexis Soumard, chanoine semi-prébendé en la même église. — Enquête auprès de trois habitants de Bourges qui déposent avoir connu Antoine Pages, barbier de la même ville, marié à Françoise Deschamps, veuve en premières noces du chi-

rurgien J.-B.-Bernard Malleroux, et lequel, depuis sept ans, a quitté la province sans qu'on sache ce qu'il est devenu. — Reconnaissance au profit des chanoines de Notre-Dame de Sales, par Mgr François de Madot, abbé de Lorroy, d'une rente, par lui due en cette qualité, de 72 boisseaux de froment et autant de seigle, affectée sur le domaine de Saint-Aubin, membre de ladite abbaye. — Bail à ferme, pendant neuf ans et moyennant 70 livres par an, par les religieuses Annonciades de Bourges, au profit d'Étienne Hervé, président de l'Élection dudit Bourges, de la moitié du dîme de Villeperdue, levé sur les paroisses de Sainte-Thorette et Reuilly ; ledit dîme donné audit couvent par le sieur de Bridiers pour la dot d'une de ses filles. — Résignation entre les mains du chapitre de la cathédrale de Bourges, par Jean Desperrière, chanoine de Saint-Ursin, de sa vicairie de Notre-Dame-la-Gisante, dans ladite cathédrale.

E. 1738. (Liasse.) — 310 pièces, papier.

1748-1749. — Assemblée des maîtres tailleurs et toiliers de Bourges, qui déclarent accepter, sans vouloir faire appel, la sentence du tribunal de police qui les condamne à restituer à Louis Terminet, nouvellement admis à la maîtrise, ce qui a été exigé de lui en trop pour son droit de maîtrise. — Pouvoirs donnés par les maire et échevins de la ville de Bourges, à Pierre Loiseau, adjudicataire des fermes de ladite ville, pour percevoir en leur nom le droit d'imposition foraine, suivant le tarif de 1681 et, à cet effet, ouvrir bureaux, nommer commis, verbaliser, etc., suivant les ordonnances. — Mission donnée par les mêmes, à maître François Servant, procureur à Bourges, pour aller en leur nom présenter à Paul Gallucio de l'Hôpital, seigneur de Châteauneuf-sur-Cher, la médaille que la ville de Bourges est obligée de fournir à chaque mutation de maire au seigneur dudit Châteauneuf. — Reconnaissance par Jean et François Coquin, charbonniers, de la paroisse de Saint-Germain-des-Bois, d'une somme de 396 livres par eux restée due à Robert Boutet et Esme Flagy, marchands à Bourges, pour vente à eux faite de 369 cordes de bois de charbon, à raison de 30 et 25 sous la corde, sur quoi 90 livres payées comptant. — Attribution par les chanoines de Notre-Dame de Sales, à Léon-Claude Coulon, prêtre du diocèse de Bourges, de l'une des vicairies d'en haut, hebdomadaire et presbytérale de leur église, par suite du décès de son dernier titulaire Jacques Petit. — Assemblée des tailleurs et toiliers de Bourges, dans laquelle il est rappelé aux membres de la communauté que, par suite de l'achat fait par eux de six offices d'inspecteurs et contrôleurs, au prix de 1,144 livres, y compris les 2 sous pour livres, il leur est attribué, chaque année depuis 1747, pour les gages annuels, la somme de 52 livres par le Trésor royal, somme dont la perception demeure incertaine, par suite de la négligence du receveur de la communauté à rendre ses comptes. En conséquence, nomination d'un nouveau receveur et poursuites ordonnées contre l'ancien. — Procuration donnée par les chanoines de Notre-Dame de Sales, à Pierre Sauger et Jean-Thomas Robertet, deux d'entre eux, avec pouvoir de transiger en leur nom avec Pierre Aldigier, curé de la paroisse de Primelles, dont ils sont curés primitifs et sieurs décimateurs, au sujet des dîmes de la paroisse et du gros de sa cure pour lui tenir lieu de portion congrue.

E. 1739. (Liasse.) — 304 pièces, papier.

1750-1751. — Assemblée des marchands fripiers et revendeurs, fripières et revenderesses de Bourges, qui nomment Étienne Bourgeois, l'un d'eux, pour recevoir les gages annuels de 39 livres 18 sous, à eux attribués, pour l'acquisition par eux faite de sept offices de contrôleurs et d'inspecteurs, imposés sur leur communauté et réunis au prix de 817 livres. — Déclaration par les couturières de la ville de Bourges, qu'elles n'entendent pas se séparer du corps des maîtres toiliers et tailleurs, à condition toutefois qu'ils ne pourraient exercer chez elles le droit de visite. — Bail à ferme par la ville de Bourges, au profit de sept cordiers, au prix de 20 livres chacun et pendant neuf ans, des corderies établies sur toute la longueur des remparts de la ville. — Marché entre ladite ville et Étienne Dumoutet, marchand cirier, pour la fourniture du luminaire aux cérémonies religieuses, pendant neuf années et moyennant 120 livres par an. — Nomination par la mairie du sieur Bertrand Delalaude, comme secrétaire de l'Hôtel de Ville, aux appointements de 200 livres, somme établie depuis le rachat et réunion de ladite charge au corps de ville. — Bail d'acense pour neuf ans et moyennant 10 livres par an, au profit de Léon Raguet, maître particulier des eaux et forêts et échevin, des caves de l'Hôtel de Ville. — Constitution d'une pension viagère de 100 livres, par Pierre Couturier de Fournoue, procureur du roi au présidial et maréchaussée de Guéret, pour la dot de sa fille Marie-Anne Couturier de Fournoue, religieuse novice au couvent des Annonciades de Bourges. — Protestation de la communauté des menuisiers de Bourges, contre la prétention des Bénédictins de Saint-Sulpice-lès-Bourges, qui entendent, malgré l'abandon par eux fait à la communauté de leur droit de seigneurs justiciers dans leur bourg, conserver, avec celui de la boucherie, du four et du moulin banaux, leur privilège de justice sur les gens de métier dudit bourg. — Règlement et statuts en

douze articles de la confrérie de Saint-Genest, ou confrérie des Violons de Bourges, dans l'église des Cordeliers de Bourges.

E. 1740. (Liasse.) — 311 pièces, papier.

1752-1753. — Acte de concession par la mairie de Bourges, aux religieuses de l'Annonciade, d'un terrain vague régnant le long de leur enclos, sur la rue du Vieux-Poirier et sur une longueur de 26 toises, avec faculté de le joindre à leurs possessions, à la charge de payer le prix de 120 livres, plus un cens annuel accordable de 3 deniers et, tous les trente ans, la somme de 10 livres, en place du droit de mutation ; enfin de clore ce terrain d'un mur à l'alignement de l'hôtel de Bigny qui leur est contigu. — Délibération des conseillers de l'hôtel de ville de Bourges, au sujet du service d'une médaille dû chaque année au sieur de Châteauneuf-sur-Cher, et que ledit sieur entend lui être présentée, non par procuration, mais par le maire et les échevins eux-mêmes. Le conseil autorise le maire à faire toutes poursuites nécessaires pour être délivré de cette obligation, qui n'a pas été prévue dans le contrat établissant la redevance de la médaille. — Reconnaissance, par les PP. de l'Oratoire de Bourges, d'une rente annuelle de 100 sous due par eux, au profit des sœurs Annonciades, tenant lieu d'un vicaire vivant et mourant, à cause de propriétés situées dans la paroisse de Saint-Doulchard, dont lesdites dames sont censitaires et décimatrices. — Déclaration par Catherine Charbonneau, veuve de Pierre, manœuvre au Subdray, que, malgré qu'elle vive et demeure avec ses beaux parents, elle n'entend acquérir aucun droit de communauté avec eux ; qu'elle n'est chez eux qu'à titre de domestique, sous la condition d'être nourrie et entretenue, maintenant et pour l'avenir, ainsi que l'enfant dont elle est enceinte et de recevoir par an 20 sous de gages. — Bail d'adjudication des boues de la ville à Bourges, aux charges suivantes pour l'adjudicataire : 1° d'avoir quatre tombereaux de quatre pieds de long sur deux pieds et demi de hauteur et de longueur et conduits chacun par un charretier. La ville fournira pour attacher à chaque voiture une clochette du prix de 40 sous, confiée à la responsabilité de l'adjudicataire ; 2° de fonctionner tous les jours, sauf à ceux de Pâques, la Pentecôte, la Toussaint, Noël, Saint-Étienne, Saint-Ursin et Notre-Dame, plus quinze jours pendant la récolte des foins, autant pendant celle des vendanges et trois semaines pendant la moisson ; 3° de fournir ses hommes à ses dépens munis des instruments nécessaires ; 4° de conduire hors de ville les boues et les immondices qui encombrent les rues. — Marché de Silvain Baudin, maître cirier-chandelier, avec la communauté des bourreliers de Bourges, par lequel il s'engage, pendant neuf ans, à entretenir son luminaire, moyennant 12 livres par an. — Contrat d'apprentissage du métier de couturière, pendant deux années, pour la jeune Françoise Galbois, dans l'atelier de Marie Lameau, à Bourges, moyennant 90 livres. — Opposition par les maîtres tailleurs et toiliers de Bourges à l'installation, dans la ville, de Jean Garnier, se qualifiant maître tailleur de Paris, sous le motif que ce titre ne lui confère pas le droit d'exercer le métier à Bourges. — Bail à ferme par adjudication des biens patrimoniaux de la ville (dace, subvention, imposition foraine, etc.,) pour le terme de six ans. Détail des objets soumis auxdits droits : droit de pavage sur marchandises étrangères entrant en ville ; dace sur le vin et vendange, le bétail, la marée, l'huile, les beurres et fromages, le suif, la cire, l'épicerie et droguerie, les teintures, la draperie, la quincaillerie et grosserie, les toiles, les cuirs, les tapisseries, les métaux. — Élection par les conseillers de la ville, de Jacques Maillet, procureur au bailliage et présidial, comme receveur de l'Hôtel de Ville, à titre gratuit, ledit Maillet se contentant des honneurs, privilèges et prérogatives dont ont joui ses prédécesseurs.

E. 1741. (Liasse.) — 420 pièces, papier.

1754-1756. — Assemblée des maîtres menuisiers de Bourges, consultés sur la question des *chambrelans*, ouvriers travaillant en chambre ou en dehors des maîtres du métier. dont l'un, le nommé Boulay, arrêté dans son travail par les maîtres jurés, n'en a pas moins continué à travailler *extra muros*. Il est décidé que trois maîtres seront associés aux jurés, dans leurs visites, pour les assister et s'opposer à ces abus. — Quittance par Catherine Léger, fille mineure, agissant sous l'autorité de son beau-frère Louis Lachaume, maçon, au profit de Pierre-Dominique Bonneau, tailleur de pierre et entrepreneur, pour la somme de 100 livres, à elle assignées pour pension alimentaire, par justice, « pour parvenir à ses couches de l'enfant à naistre d'elle et dont elle a chargé ledit Bonneau », plus 14 livres 17 sous pour les frais de la poursuite. — Délibération des maîtres tonneliers de Bourges, assemblés, qui décident qu'il est interdit à tout tonnelier de la ville de faire venir du dehors des objets de leur fabrique pour les vendre, sous peine de confiscation et paiement de dommages et intérêts. De plus, la marque du métier sera déposée en double exemplaire entre les mains du syndic et du plus ancien juré de la communauté qui marqueront toutes les marchandises des maîtres qui, autrement, ne pourraient être mises en vente. — Adjudication par la mairie de Bourges, à Gaspard Fricalet, maître entrepreneur, moyennant la somme de 1,800 livres, du rétablissement, à

Bourges, de la porte Bourbonnoux, d'un pont à double arcade près de l'hôpital, et du parapet de l'Yévrette, ainsi que du pavage du faubourg Saint-Privé et de la place devant l'ancien Palais. — Reconnaissance par les administrateurs de la ville de Bourges, d'une rente annuelle de 13 livres due par l'Hôtel de Ville aux héritiers d'Étienne Faure d'Allouis, chanoine de Saint-Étienne, sur un change appartenant à ladite ville et situé sur la place de la porte Gordaine. — Quittance de Esme Sendrier, maître boulanger à Bourges, de la somme de 53 livres, à laquelle il était convenu avec Pierre Fleury, pour le prix de son apprentissage dudit métier de boulanger. — Déclaration faite par François Demousse, ancien domestique du feu sieur Lelarge, curé de Soesme, au sujet des détournements commis dans les effets de la succession dudit défunt, au détriment de ses héritiers, et, notamment, de sa montre et de tout ou partie de ses économies, et dont il accuse le juge et le procureur d'office dudit Soesme, ayant opéré à l'aide de changement de scellés. — Procès-verbal d'expertise de Pierre Loiseau et Jacques Barbier, entrepreneurs, chargés d'examiner les travaux exécutés par leur confrère Fricalet, d'après son adjudication, et qui déclarent les travaux exécutés dans d'excellentes conditions et conformément aux devis. — Vente par Philippe Génichon, traiteur-rôtisseur, et sa femme, de l'office de premier huissier audiencier au grenier à sel de Bourges, par eux acquis de feu Claude Gigot, dernier titulaire, au profit de maître Michel Rossignol, praticien, et moyennant le prix de 250 livres. — Assemblée des maîtres tonneliers-vinaigriers de Bourges, qui décident que, la mise en adjudication du bâton de la confrérie pour l'année 1756 n'ayant pas trouvé d'enchérisseur parmi les maîtres, ledit bâton « restera à la communauté pour en faire les dépends en commung ». — Marché d'apprentissage entre Claude Bizet, joueur de violon, et Sébastien Robert, faiseur de bas, lequel s'engage, pendant dix-huit mois et moyennant le prix de 18 livres, à enseigner son métier au jeune Bizet, mais sans le nourrir ni le loger. — Bail à cheptel entre Marie Noyer, veuve Lelarge, et Robert Bontet, marchand à Bourges, pour 16 *ouailles* mères et 12 agneaux, estimés 85 livres; une vache mère « et sa suite » à 42 livres 12 sous, à profits et pertes, également partagés entre les contractants. — Accord entre le chapitre de Notre-Dame de Sales, et Jacques Derigaut et Françoise de Culan, sa femme, sieurs de Moulins-sur-Yèvre, au sujet d'un nouveau vicaire vivant et mourant à fournir auxdits sieur et dame par lesdits chanoines et d'un droit de mutation. Il est convenu que le chapitre se rédimera de l'une et de l'autre de ces charges, moyennant une somme de 50 livres. — Convention entre François Regnault, journalier, et Catherine Beauvois, sa femme, par laquelle, par suite d'incompatibilité d'humeur, les deux conjoints s'accordent à vivre séparés « de corps et d'habitation », moyennant la somme de 75 livres versée, à titre de dédommagement, audit Regnault par sa femme, toutes autres conventions portées dans leur contrat de mariage se trouvant ainsi annulées.

E. 1742. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1675-1676. — Crédin (Claude). — Contrat d'apprentissage pour le jeune Jean Sabardin, de « l'art et mestier d'apoticairie et *farmassie* », pendant deux années, chez David Sonnat, maître apothicaire et épicier à Bourges, moyennant 120 livres. — Bail d'acense, pendant cinq ans, à raison de 26 livres tournois et deux chapons par année, à Silvain Lebreton, paroissien de Verdigny, par Pierre Dudanjon, marchand à Bourges, agissant comme tuteur de son fils mineur, vicaire de la vicairie de la Madeleine, dans l'église Saint-Pierre-le-Puellier, du revenu de ladite vicairie dans la paroisse de Verdigny. — Vente par Claude Bourjot, archer en la maréchaussée de Berry, au profit de René Bordelon, huissier, et, lui-même, jadis archer, de sondit office d'archer de la maréchaussée, moyennant 1,200 livres tournois. — Élection par la communauté des boulangers assemblés de trois maîtres choisis pour « esgaller » sur chacun des confrères la taxe de 250 livres, imposée sur eux, pour leur part de celle de 7,770 livres, établies sur toutes les communautés d'arts et métiers de la ville, plus deux autres maîtres chargés de recueillir ladite taxe. — Marché par lequel Jean Belin, boucher à Bourges, vend à François Cabeau, marchand, tous les suifs et graisses qu'il produira du 24 septembre au mardi gras, au prix de 19 livres le cent pesant. — Autre marché par lequel François Brisard, paveur, s'engage, pendant neuf ans, envers Me Gilbert Tayonnet, avocat au bailliage de Bourges, à entretenir le pavé de la rue devant son logis, moyennant le prix annuel de 5 sous tournois. — Abandon, pour la somme de 200 livres, à Nicolas Poiron, curé de Saint-Germain de Bezaget, par Jean Pigier, curé de Saint-Vincent de Néon, diocèse de Poitiers, des revenus de ladite cure de Néon, pendant un an; ledit Poiron prenant à sa charge tous dépens et dommages exigés de Pigier pour quelque résignation qu'il aurait pu faire antérieurement à d'autres dudit bénéfice.

E. 1743. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1694-1706. — Chenard (Agnan). — Contrat d'association entre François Delobel, graveur de la Monnaie de Bourges, avec Jean Mitterrand, vigneron, par lequel ledit Delobel confie à son associé une somme en écus de 400 li-

vres, « pour achepter de la marchandise et trafficque en vieux », laquelle sera revendue par lui, la dépense et les bénéfices devant se partager par moitié entre les associés. — Tableau des conditions imposées au receveur de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché en entrant en charge : 1° il devra acquitter tous les mandements présentés par les procureurs de la fabrique ; 2° les poursuites qu'il aura à faire devront l'être avant quatre mois écoulés ; 3° veiller à la publication des baux, pour quoi il lui sera alloué 100 sous par an ; 4° il recevra 20 livres pour ses frais de comptes, y compris l'achat du papier ; 5° n'accepter les blés produits en paiement que sur l'avis d'un des procureurs ; 6° ses comptes devront être rendus cinq mois après l'échéance ; 7° toute réclamation de sa part pour reliquat de compte ne sera vraiment exigible qu'à la fin de son bail ; 8° lorsqu'il encaissera quelque remboursement de rente amortie, il ne pourra en garder par devers lui le montant plus de trois mois sans en payer l'intérêt ; 9° il fournira caution pour un chiffre égal à celui du revenu total de la fabrique. — Élection par l'assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché de deux d'entre eux, les sieurs Raboin et Ragueau, pour remplir, pendant l'année 1696, les charges de collecteur et receveur de la taxe de l'ustensile, imposée sur la paroisse. — Accord entre les procureurs de la fabrique de ladite paroisse et la veuve du sieur Ragueau, dernier receveur décédé, et réclamant la somme de 395 livres 1 sou 9 deniers, reliquat dû audit Ragueau. Par cet arrangement, la somme due à ladite veuve est réduite à 314 livres, principal et frais compris. — Arrangement entre les administrateurs de l'Hôpital Général de Bourges et les procureurs de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché sur le chiffre et la nature des aumônes dues par l'église à l'hôpital, en vertu de l'acte de fondation de cette maison. Il est convenu que, au lieu des 439 boisseaux froment, méteil, seigle et marsèche, demandés en espèces par l'hôpital, outre 47 livres d'argent, l'église continuera de donner 200 boisseaux de seigle et 100 de marsèche, à quoi s'ajouteront 100 boisseaux méteil, mesure de Bourges. — Déclaration de la veuve Dézelus, qui retire la plainte en sévices et dommages par elle portée contre le curé de Sainte-Croix, Claude Descayeux, reconnaissant que c'est elle qui est allée l'injurier pendant qu'il était à table, et qu'elle n'a pas été maltraitée comme elle l'a dit « par la sollicitation de quelques personnes mal intentionnées contre ledit sieur Descayeux ». — Présentation par les fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché à Pierre Roze, sieur de Trouy, de Gabriel Chigot, comme vicaire vivant et mourant, à cause des dîmes de Trouy, tenus en fief dudit seigneur par l'église de Saint-Pierre. — Sommation par les procureurs fabriciens de ladite paroisse à Nicolas Tassin, marguillier, de déclarer si, en présence des offres de rabais faites par des concurrents, il accepte de continuer ses fonctions aux appointements de 50 livres par an. — Assemblée des maîtres couvreurs de Bourges, qui décident de faire à la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché un emprunt de 600 livres pour amortir une rente de pareil chiffre due par la communauté. — Marché des paroissiens de Saint-Doulchard avec Renaud Léonard, de Beaumont, au pays de La Marche, qui s'engage, moyennant 120 livres, à partir comme milicien, dont 20 livres payables le jour de son départ, et le reste, lorsqu'il aura son congé ; ledit argent fourni par une cotisation des célibataires de la paroisse, et jusqu'à l'expiration du service du milicien, devant être mis en réserve dans la caisse de l'église. — Démission entre les mains de Mme de Culan, par maître Claude Pinsson, chanoine prébendé de Notre-Dame de Sales, de son canonicat en faveur de maître Gilbert d'Antigny, curé de Praha-Culan.

E. 1714. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1707-1713. — Convention entre les procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché, de Bourges, et le curé de ladite église, par laquelle ce dernier s'engage, moyennant la somme annuelle de 360 livres, plus 60 boisseaux de blé méteil, mesure de Bourges, à remplir les conditions suivantes : entretenir et fournir les cierges sur le grand autel et dans les chapelles, ainsi que l'encens ; fournir le pain et le vin pour les messes ; dire tous les offices, faire toutes les processions et autres cérémonies requises ; veiller à l'ornementation de l'église et surveiller le fonctionnement des sacristains et des autres serviteurs. — Acte dressé à la requête du Corps des marchands de la ville de Bourges de l'opposition faite par la mairie à l'exécution de la déclaration du Roi du 13 août 1669, portant que, lors de l'élection des quatre échevins, l'un d'eux devait toujours être choisi parmi les membres dudit corps des marchands, et ce sous le prétexte que la juridiction policière avait été enlevée à l'Hôtel de Ville, au profit du nouveau lieutenant général de police, et que les marchands n'avaient plus de raison d'y figurer. — Nomination par la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché du jeune Louis Jambert, âgé de 13 ans, comme vicaire vivant et mourant pour l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges, à cause des rentes appartenant audit Saint-Pierre et pesant sur des héritages situés dans le censif de ladite abbaye. — Vente, moyennant le prix de 360 livres, à Louis Tremeau, perruquier à Bourges, d'une lettre de maîtrise de maître barbier, perruquier, baigneur et étuviste, par Charles Porcheron, premier huissier audiencier de la justice consulaire de Bourges et adjudicataire de ladite lettre de création

royale. — Déclaration par les drapiers drapants de Bourges du droit à eux appartenant de fabriquer draps et serge, avec faculté de les vendre à qui ils voudront, sans que les marchands de draps de soie y puissent rien opposer. — Pouvoirs donnés par les fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché aux procureurs fabriciens de traiter avec un fondeur de passage pour la refonte de deux cloches fendues de ladite église. — Vente pour le prix de 375 livres, par demoiselle Jeanne Simonnet, à Nicolas Moreau, boucher à Issoudun, d'un des bancs de la boucherie dudit Issoudun. — Marché de la communauté des maîtres maréchaux de Bourges, avec Jacques Ragny, marchand ciergier, qui s'engage, pendant sept ans, à fournir le luminaire de leur confrérie, moyennant 30 livres la première année, et 23 livres seulement les suivantes. — Déclaration faite à Pierre Thourdet, marchand à Roanne, par Anne Chamillard, veuve François Gassot de Rochefort, qu'ayant reçu de lui un ballot de « hardes » à l'adresse de Lelièvre, à Orléans, au lieu d'un petit ballot de fromages qu'elle attendait, elle l'avait envoyé audit Lelièvre, par l'intermédiaire du père Chamillard, jésuite à Orléans, et que ledit Lelièvre, en échange, s'était refusé à lui rendre le panier de fromages qu'il avait reçu à sa place. — Déclaration par les demoiselles Anne et Marguerite Boulet, de Menetou-Salon, qu'elles n'ont jamais été l'objet d'outrages ni attaques d'aucune sorte de la part des sieurs de Chabrol et de Lalanne, comme on l'a dit, tandis qu'elles sont venues à Bourges chercher un asile contre les violences et les menaces des nommés Moret, Bouju et Jolivart.

E. 1745. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1714-1717. — Assemblée des maîtres drapiers de Bourges, qui décident l'emprunt fait à la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, au denier 24 d'une somme de 2,600 livres, pour rembourser pareille somme au sieur Girard, prêtre habitué de la même église, laquelle somme la communauté avait dû jadis emprunter au denier 20. — Autre assemblée des tailleurs et toiliers qui, interrogés sur la question de savoir si l'aspirant à la maîtrise, François Jollivet, sera reçu comme fils de maître, son père, aujourd'hui défunt, n'étant pas encore reçu maître lors de sa naissance. Il est décidé qu'il sera reçu moyennant un simple droit d'entrée de 20 livres. — Délibération des religieuses de Buxière, provoquée par leur abbesse, accusée au point de vue des mœurs et de l'administration, lesquelles déclarent qu'elles n'ont que des éloges à faire de leur abbesse à tous égards, et que, si la prospérité de la maison laisse à désirer, cela tient à une succession de mauvaises années et aux embarras qu'elle éprouvait déjà sous les abbesses précédentes. — Déclaration par Martin Pesselière, sieur de Buxière, directeur des amortissements et francs-fiefs dans la Généralité de Bourges, que, en 1710, il a été associé, pour un quart, par le sieur Richard Aubry des Clavières, dans le sous-traité fait par lui avec l'adjudicataire du doublement des péages, dans l'étendue de ladite Généralité, à l'exception de La Charité-sur-Loire, Saint-Thibault et Mesve ; ledit adjudicataire s'étant réservé 6,000 livres pendant les sept premières années, ce qui portait à 1,500 livres le quart accordé audit de Buxière. — Protestation par les habitants de Saint-Éloy-de-Gy, contre la nomination du manœuvre Jean Grangier, comme collecteur de la paroisse, cette nomination étant du fait de quelques individualités sans mandat.

E. 1746. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1718-1722. — Fondation, moyennant 200 livres, de services funèbres dans l'église de Saint-Pierre-le-Marché, par Étienne Couturier, docteur régent en la Faculté de médecine de Bourges, pour les âmes d'Élisabeth Lesueur et de Charles Thibault, procureur au présidial, son mari prédécédé. — Constitution par Jean Porcher, marchand à Bourges, d'une pension viagère de 80 livres, au profit de son fils Nicolas, sur le point d'être ordonné prêtre, « afin qu'il ait moyen de vivre lorsqu'il sera pourveu à l'ordre sacré ». — Autorisation donnée aux procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché de déposer entre les mains de l'Intendant une somme de 13,300 livres remboursée en billets de banque, non compris dans le dernier tirage, bien que ce dépôt ne leur donne en échange qu'un billet au porteur d'une somme bien moindre que celle portée sur les billets. — Nomination par la communauté des boulangers de Bourges, de quatre d'entre eux pour visiter l'état des moulins bannaux, dits Le Roi et Messire-Jacques, devenus impuissants à faire leur service obligé pour toute la boulangerie de la ville. — Protestation des maîtres parcheminiers de la même ville, contre l'arrêt qui interdit à tout fabricant de leur métier d'avoir chez lui « aucunes laines de *pelis* ou *pelades* »; cette défense ruinant d'emblée leur profession et les mettant tous à pain chercher. — Donation entre vifs, par Charles Jaupitre, sieur de Dame, à Jacques Bengy, sieur de Puyvallée, lieutenant général conservateur des privilèges royaux de l'université de Bourges, à Ursule Labbé, son épouse, et à Catherine, sa fille, du domaine du Petit-Dame, situé paroisse de Saint-Éloy-de-Gy, moyennant une pension viagère de 400 livres due à son profit par les donataires. — Bail d'acense pour cinq ans, et moyennant 60 livres chaque année, du quart des grands dîmes de la paroisse de Levet, à François Tribalat, barbier-chirurgien dudit lieu, par messire

Joseph Bigot, vicaire de Saint-Nicolas, dans la cathédrale de Bourges, décimatrice de Levet. — Vente pour le prix de 2,000 livres, par Pierre Touzeau, à Jean Rossignol, marchand, et à sa femme, de son office d'archer en la maréchaussée provinciale à Bourges. — Nomination extraordinaire par les fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché de deux pauvres filles, dotées chacune de 30 livres 10 sous, au lieu d'un garçon et une fille, suivant la fondation des époux Decrosses, et afin de rétablir l'ordre régulier troublé dans ces nominations, l'élection de l'année suivante 1720 devant être, aussi exceptionnellement, de deux garçons. — Nomination par les maîtres boulangers de Bourges de quatre d'entre eux pour surveiller la confection du chef-d'œuvre entrepris par le compagnon Barthélemy Surgeant, aspirant à la maîtrise de boulangerie. — Acceptation par les mêmes de la proposition à eux faite par le sieur Labbe de Champgrand, d'un prêt en billets de banque, à raison du denier cinquante, jusqu'à concurrence du chiffre des rentes dues par leur communauté, le prêteur prenant la place des premiers créanciers. — Constitution d'une rente au capital de 750 livres et au taux du denier trente, par la communauté des maréchaux de Bourges, au profit des PP. Cordeliers de la même ville.

E 1747. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1723-1727. — Assemblée des boulangers de Bourges pour protester contre deux prétentions : l'une consistant, de la part du directeur, à les forcer de lui fournir leurs noms et facultés, ce à quoi ils se refusent ; l'autre, de la part du lieutenant général, à continuer de leur imposer pour l'évaluation des grains des appréciateurs ignorants dans la matière. Les boulangers prennent la résolution de poursuivre la réforme de ces abus devant toutes les juridictions successivement. — Accord des mêmes pour que le pain soit désormais vendu à la livre, à condition toutefois qu'il soit taxé d'après sa valeur réelle et après essai préalable du grain. — Délibération des paroissiens de Sainte-Croix sur les réparations à faire au presbytère. Choix de deux maçons chargés de faire le devis desdites réparations, qui seront mises ensuite en adjudication au rabais. — Bail à ferme de la messagerie de Bourges à Sancerre et de Sancerre à Bourges, par le sous-fermier général des postes et messageries, au profit de Jean Vinçon, pour sept années et moyennant 40 livres par an, à la condition de partir tous les vendredis et de ne se charger d'aucune lettre ni correspondance. — Nomination par la communauté des boulangers de deux commissaires, chargés d'exécuter l'ordre donné par la mairie de retirer des casernes 53 châlits pour les distribuer chez les différents maîtres. — Nomination par les maîtres menuisiers de Bourges de commissaires chargés de s'opposer par tous moyens à la prétention des serruriers qui s'ingèrent de leur défendre de ferrer les meubles de leur fabrication. — Contrat d'apprentissage pour Jean Pinoton, chez Marcel Chantereau, maître charpentier, pendant deux ans, au bout desquels ledit Chantereau paiera 30 livres audit apprenti, plus le prix de la cire de confrérie. — Vente à Léon Baquet, licencié en lois, par Gilbert Ragueau, de son office de maître particulier des Eaux et forêts de Bourges, ancien et alternatif, moyennant le prix de 4,500 livres. — Assemblée des boulangers qui décident que, au lieu de payer par confrérie, ils préfèrent que, pour répondre aux nécessités de la communauté, il soit prélevé un droit par sac de blé, lequel sera mis en adjudication, l'adjudicataire devant verser d'abord 300 livres comptant, et ensuite 10 livres par semaine. — Nomination de trois commissaires par les mêmes pour présenter, au nom de leurs confrères, une requête à l'intendant de la Généralité, à l'effet d'obtenir par son intermédiaire une décharge sur la somme de 1,800 livres dont ils viennent d'être taxés pour droit de joyeux avènement, somme qui excède leurs facultés, en raison des rentes dont la communauté est chargée.

E. 1748. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1728-1732. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges, qui votent un emprunt de 1,200 livres, dont chaque membre de la communauté sera également solidaire, et pour satisfaire à la taxe imposée sur eux à titre de don de joyeux avènement. — Autre assemblée dans laquelle les boulangers décident de poursuivre le meunier du moulin Le Roi en restitution du prix des poids et balances que lesdits maîtres ont été tenus, par ordonnance du lieutenant général de police, de placer d'office dans les moulins pour y peser le grain. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Philippe Fabry, chez Charles Mauger, fabricant de bas au métier, pendant deux années et moyennant la somme de 80 livres. — Nomination par les habitants du quartier de Saint-Sulpice, à Bourges, de huit conseillers de l'Hôtel-de-Ville, à l'effet de procéder eux-mêmes, avec leurs vingt-quatre collègues, à l'élection d'un nouveau maire et de deux échevins. — Marché entre les fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, et François Voisin, maître teinturier et organiste, par lequel ledit Voisin s'engage à toucher de l'orgue dans ladite église à toutes les fêtes et cérémonies habituelles, pendant neuf ans et moyennant 50 livres, payées

chaque année par quartiers. — Bail pour la durée de cinq ans et cinq mois, par maître Léon Raquet, maître des Eaux et forêts et directeur de la poste de Bourges, au nom du fermier général des postes et messageries et au profit de Pierre Girard et Sébastien Barbaran, marchands, de la messagerie de Bourges à La Charité-sur-Loire, à raison d'un départ par semaine, au cours duquel ils s'engagent à transmettre les dépêches d'une ville à l'autre, en les distribuant entre les bureaux situés sur le parcours. — Nomination par les curés des paroisses de Bourges de deux députés de l'assemblée diocésaine de mars 1630, à l'effet d'élire des députés pour l'assemblée provinciale du mois suivant. — Foi et hommage rendus par René Couturier, chanoine du Château-les-Bourges, au nom de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à Mathias Lebègue, sieur du Chaillou, comme tuteur de sa fille mineure et orpheline de mère, en raison de mutation par suite de décès, pour les dîmes de la paroisse de Saint-Just. — Vente par les procureurs fabriciens dudit Saint-Pierre, à Fiacre Pajot et Jean Aumerle, marchands poiliers, et pour le prix de 15 livres, d'une place de banc dans leur église. — Pouvoirs donnés aux fabriciens de la même église par les paroissiens réunis de poursuivre devant le présidial, et jusqu'à sentence définitive, le serrurier Pierre Massicaud, condamné par la prévôté à payer 96 livres de dommages intérêts envers la fabrique de Saint-Pierre pour inexécution du traité passé avec elle en vue de réparer l'horloge de l'église, ledit Massicaud se refusant à l'exécution de sentence. — Marché par les mêmes, avec Gabriel Langlois, facteur d'orgues à Nevers, pour l'entretien, pendant neuf années, de celles dudit Saint-Pierre, au prix annuel de 15 livres.

E. 1749. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1734-1735. — Contrat d'apprentissage pour Étienne Armandin, chez Gressin, tailleur de pierre et appareilleur des ponts de La Charité-sur-Loire, pendant cinq années et moyennant 3 livres par semaine, à charge par ledit Gressin de fournir tous les outils nécessaires pendant la durée dudit apprentissage. — Protestation de Louis Paràtre, habitant de Saint-Martin-d'Auxigny, contre les agissements du procureur Louis Servant, qui est intervenu en son nom, sans qu'il lui en ait confié la mission, dans une instance à la prévôté de Bourges entre lui et Paul Clavier, désavouant l'intervention dudit Servant et n'étant aucunement en désaccord avec ledit Clavier. — Acte donné au curé de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, de ce que ayant attendu, suivant l'usage, de huit heures à dix heures et demie du matin, le prieur et les chanoines de Saint-Ambroix, pour les mener processionnellement à ladite église, « pour y faire les fonctions à la manière ordinaire », les religieux ne s'étaient point trouvés au lieu de réunion où la procession devait les prendre. — Désignation, par les maîtres boulangers de Bourges réunis, de la boulangerie qui sera désignée à l'aspirant à la maîtrise du métier Jean Courtabitas, pour faire le chef-d'œuvre exigé par les règlements, avec cette condition que, s'il épouse une fille de maître, il ne sera tenu qu'au demi-chef-d'œuvre. — Délibération des mêmes pour requérir du lieutenant général de police que l'essai soit fait des différentes sortes de blé, pour être fixé sur le rendement de chaque sorte en farine et en pain, sinon que les anciens chiffres soient rétablis, savoir : réduction du pain mollet de 24 onces à 20 et de 12 à 10, et du pain jaunet de 17 livres à 16. — Protestation par les habitants du village d'Asnières-les-Bourges contre la publication au prône faite au nom du sieur Thomas des Colombiers, au sujet des droits de cens et rentes foncières et seigneuriales, portant profit de lods et ventes et droits d'accordement par lui prétendus sur tous les biens situés dans la circonscription dudit village d'Asnières. — Procès-verbal de la tentative faite par des inconnus pour forcer les portes du chœur de Saint-Pierre-le-Marché et remplir de papier et de noyaux de cerises les serrures du banc des procureurs fabriciens pour leur en interdire l'accès.

E. 1750. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1736-1738. — Marché par lequel Catherine Trouvé, veuve de François Rouzé, vigneron à Vasselay, s'engage à prendre pour domestique son beau-frère Antoine Trouvé, pendant neuf ans, en lui donnant 10 livres pour la première année, et, le reste du temps, le nourrissant, logeant, blanchissant, soignant et l'entretenant d'habits et de linge, de manière qu'il aura toujours 14 chemises, 4 surtouts de toile, 3 chemisettes de serge, 3 camisoles de toile, 3 culottes de poulangis et 5 de toile, une paire de souliers, 2 paires de guêtres de serge et 4 de toile, 2 chapeaux, 2 cravates, 2 paires de chausses, une paire de mitaines de serge et 4 gilets. — Autre marché du luminaire de Saint-Pierre-le-Marché entre les procureurs fabriciens et Jacques Lesueur, marchand cirier, pour neuf ans, pendant lesquels, moyennant 85 livres par an, à la condition que, à l'expiration du bail, les bouts de cierges appartiendront audit Lesueur. — Concordat entre les mêmes procureurs fabriciens et maître Pierre-François Delobel, minoré, qui s'engage comme chantre dans l'église de Saint-Pierre-le-Marché, moyennant le gage de 84 livres 8 sous et 24 boisseaux de blé méteil par an. — Dépôt par maître Jacques Espinasse, ancien curé de Parpezat, au diocèse de Clermont, d'une quittance de la

somme de 69 livres à lui délivrée pour sa pension de trois mois passés en retraite au séminaire de Thiers, signé Dupic. — Acte par lequel Catherine Blot, veuve La Chaume, se reconnaît, comme propriétaire d'une vigne située aux Hautes-Fortunes, tenue envers la confrérie de Saint-Jacques-le-Majeur, fondée chez les PP. Augustins de Bourges, au service d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 10 sous. — Adjudication par les procureurs-fabriciens de l'église de Saint-Pierre-le-Marché des dîmes de la paroisse de Trouy, sauf le dîme de vin, à la charge par les adjudicataires d'amener en ville les grains tout criblés, l'avoine étant fournie au grand septier.

E. 1751. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1739-1742. — Résolution prise en assemblée par les maîtres boulangers de Bourges, qui donnent tout pouvoir aux syndics de la communauté pour poursuivre auprès de l'intendant de la Généralité la modération des taxes imposées sur eux par les nouveaux rôles d'industrie. — Autre décision des mêmes pour la confection d'un tableau portant les noms de chaque maître, d'après leur ordre d'ancienneté, lequel sera suivi par les meuniers chargés de moudre leurs farines. — Marché passé pour trois ans, et à raison de 20 livres par an, entre les procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché et Marcou Métivet, cardeur à Bourges, pour remplir les fonctions de baleinier dans ladite église. — Bail pour neuf ans, et moyennant 15 sous par an, par les fabriciens de la même église, au profit d'Aignan Chenard, notaire royal, et de sa femme, d'un des bancs situés dans la nef. — Donation en rente viagère, à la fabrique dudit Saint-Pierre, par Aignan Couriou, prêtre sexagénaire, d'une somme de 1,600 livres, à fonds perdu et au taux du denier quinze. — Acte de cautionnement par Claude Bondard, premier huissier au grenier à sel d'Issoudun, au profit de Nicolas Huet, fermier des Aides dans les Généralités de Bourges, Moulins et Lyon, ainsi que de Jules Jobier, son commis dans l'exercice sur les boucheries de Bourges, et ce jusqu'à concurrence de la somme de 2,000 livres. — Marché des fabriciens de Saint-Pierre, avec Rouchin de Doué, organiste, qui s'engage à toucher, pendant neuf ans, les orgues de l'église, comprenant les différents jeux de cornet, dessus et basses de trompette, tierce, nazaud, bourdon, voix humaines, flûtes, etc., de les entretenir, ainsi qu'un second jeu « qui doit estre incessamment estably », le tout moyennant 65 livres par an. — Assemblée des paroissiens de ladite église, qui conviennent que, pour faciliter un nouveau carrelage de l'intérieur, tous ceux qui voudront y être inhumés devront donner trois carreaux de La Celle de deux pieds carrés chacun. — Marché des fabriciens dudit Saint-Pierre avec les entrepreneurs Étienne et Charles Arnoux père et fils, qui s'engagent à recarreler le chœur en le maintenant à six pouces au-dessous du sanctuaire, le chœur et le sanctuaire devant être carrelés en carreaux de La Celle de deux pieds en carré et de deux pouces d'épaisseur; plus de fournir une marche pour monter au sanctuaire et deux pour l'autel, moyennant le prix de 21 livres par toise carrée, plus 21 sous par pied pour la pose, lesdits entrepreneurs s'engageant à fournir à leurs frais tous les matériaux.

E. 1752. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1743-1747. — Présentation par les procureurs fabriciens de Saint-Pierre le-Marché, pour la foi et hommage due à maître René Guindant, licencié en lois, comme seigneur de Trouy, à cause des dîmes de la paroisse de Trouy, de la personne de François Culbaut, âgé de dix ans, au lieu du vicaire vivant et mourant décédé et qu'il doit remplacer, et abandon audit seigneur d'une année desdites dîmes pour droit de relief à cette occasion. — Vente par Anne Alabat, veuve de Louis Cœurdoux, et son fils, à Christophe Sauger, praticien, pour le prix de 60 livres, de l'office de procureur aux juridictions royales de Bourges, [illegible] par le défunt. — Assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché, qui décide que sommation sera faite aux héritiers des frères Jean et Jacques Gongnon, de réparer la chapelle du Sépulcre dans ladite église, qui leur appartient et qui est en mauvais état de conservation. — Autre assemblée des maîtres couvreurs de la ville, qui décident de tenir la main à ce que les apprentis paient 3 livres de cire pour leur droit de réception, et à ce que les journaliers employés par les maîtres paient également un droit de 10 sous par an; de plus, qu'ils n'emploieront pas d'ouvriers étrangers sans en avoir prévenu les syndics de la communauté. — Protestation des boulangers contre le jugement qui, contre tout droit, impose à treize des boulangeries de la ville d'aller moudre au moulin Messire-Jacques, propriété des chanoines de la Sainte-Chapelle, et résolution prise en assemblée d'appeler de cette sentence. — Autre réclamation des mêmes au sujet de la taxe imposée sur eux par le lieutenant général de police, et résolution prise de lui présenter requête à ce sujet, en demandant d'être autorisés à avoir leurs poids et leurs mesures au marché et aux moulins, afin de pouvoir y peser les grains et la farine. — Reconnaissance au profit de Saint-Pierre-le-Marché, par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Issoudun, de 12 sous 6 deniers et une poule de cens et rente annuelle, portant profits et accordements, pour une maison et deux terres au village de Saint-Igny, dans la paroisse de Gron. — Déclara-

tion par Mme Labbe de Sainte-Jeanne, religieuse du couvent des Annonciades de Bourges, qu'elle a payé le droit de noblesse pour son frère Étienne Labbe, décédé sur la paroisse de Saint-Pierre-le-Marché, au curé de ladite paroisse.

E. 1753. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1622. — Clerjaut (Pierre). — Contrat entre Robert Donon, marchand chapelier à Bourges, et Macé Bellier, lequel s'engage à son service, pendant un an, aux gages de 21 livres, à condition, pendant ce temps, d'être traité comme un apprenti, même pour ce qui concerne l'enseignement du métier. — Cession, moyennant 20 livres, par Martin Gerlat, praticien, à Jean Marin, maître bourrelier, de tous les dommages et intérêts qui doivent lui être attribués par la sentence du lieutenant criminel contre Jean Groullier, boucher, à cause de la blessure qu'il a reçue de lui. — Compte du travail et des matériaux à employer au domaine d'Ouzy-près-Bourges, pour messire Martin des Racines, abbé de La Vernusse, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, par Mayeul Pépin, maître couvreur : 8 milliers de tuile neuve, à 10 livres le millier ; 7 milliers d'aissil, à 110 sous le millier ; 3 milliers de clous à lattes, à 20 sous chaque ; 4 livres de clous de livre, à 4 sous chaque ; une filière du prix de 3 livres ; 20 toises de plancher *coustelé*, à 4 sous la toise, et un poinçon de chaux vive pour 45 sous, soit, au total : 131 livres 15 sous. Prix du travail, 32 livres tournois. — Vente pour le prix de 300 livres, par Jean Changeux, maître de poste à Neuvy-sur-Barangeon, au profit de Guillaume Poupardin, sieur de la Moquetterie, de cinq chevaux, dont trois sous poil bai et un sous poil noir, ayant crins, queues et oreilles, et un sous poil gris sans oreilles. — Rôle des tailles, taillon et crues imposées à la paroisse de Saint-Firmin-sur-Loire, savoir : 580 livres pour le principal de la taille ; 28 livres pour la crue des rivières ; 20 sous pour le droit de quittance ; 8 livres 10 sous pour le droit de vérification ; 15 sous pour l'expédition de la commission de la taille ; 75 sous pour le port de ladite commission ; 77 livres 15 sous pour les 2 sous 6 deniers pour livre, et 4 sous pour le droit de sceau, plus 78 livres pour le taillon ; 35 livres pour la crue de la maréchaussée ; 8 livres 10 sous pour droit de vérification ; 12 sous 6 deniers pour le droit de port de commission ; 6 sous 8 deniers pour droit de quittance ; 15 livres 6 sous 6 deniers pour les 2 sous 6 deniers, plus 249 livres 10 sous pour la crue extraordinaire ; 30 livres 8 sous 7 deniers pour les 3 sous 2 deniers pour livre ; 2 sous pour le sceau et 5 sous pour l'expédition, etc. ; au total : 1,127 livres 3 deniers.

E. 1754. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1623. — Marché par lequel Louis Tazy et Macé Jamet, laboureurs, s'engagent envers Mathurin Dutertre, boulanger, de lui amener avec leurs voitures, des bois de la Grange-Saint-Jean, à Bourges, les fagots et bourrées exploités par lui, à raison de 7 sous la douzaine. — Autre marché par lequel Pierre Deroches, vigneron, s'engage envers Élie Nardy, fermier des terres de Bel-Air et Coulogne, à façonner, pendant trois ans, les vignes dudit Bel-Air, les unes, moyennant par année, 100 livres tournois et 20 boisseaux méteil et marsèche, mesure de Bourges ; les autres, moyennant le partage entre eux de la récolte et des frais de vendange. — Déclaration par maître Guillaume Nicolet, desservant de la cure de Saint-Palais, à messire Doussat, vicaire de Saint-Étienne de Bourges et curé en titre dudit Saint-Palais, qu'il refuse d'accepter la résignation faite par celui-ci en sa faveur, bien qu'admise en cour de Rome, renonçant à tous les droits qu'il pourrait avoir sur ladite cure, qu'il refuse de desservir plus longtemps, invitant le titulaire à venir la desservir lui-même ou à envoyer à sa place un autre desservant. — Protestation et appel comme d'abus, par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, contre la décision prise par les chanoines de la Sainte-Chapelle de transférer la paroisse de Saint-Hippolyte dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux, après cession de la première de ces deux églises aux PP. de l'Oratoire. — Nomination en assemblée de deux députés par les habitants de la paroisse de Saint-Hippolyte pour protester auprès du trésorier de la Sainte-Chapelle, contre le projet d'aliénation de leur église paroissiale, « tant à cause des sépultures de leurs prédécesseurs, de leurs enfans et familles qui y sont inhumez, que pour plusieurs fondations faictes en ladicte paroisse par leurs dicts prédécesseurs, qui seroient par ce moyen frustrez de leurs intentions ». — Vente pour 600 livres tournois, par Catherine Robin, fille de Thomas Robin, sieur de Bel-Air, à Mathurin Vinsson, laboureur, de 12 arpents de bois taillis, dits les Renardières, dans la paroisse d'Arçay. — Vente par Léonard Girard, maréchal à Bourges, à Philippe Payan, son confrère à Bois-sir-Amé, de tout l'outillage de sa maréchalerie, moyennant 50 livres tournois, lesdits ustensiles restant toutefois entre les mains du vendeur, sa vie durant, à condition de payer à l'acheteur 4 livres chaque année pour la jouissance ; ledit Girard restant libre de livrer les outils vendus quand il voudra et d'en toucher le prix, moins le montant des arrérages déduits. — Engagement pris par Jean Beliard, laboureur à Saint-Florent, de conduire Jean Gasteau à Cluis, chez le sieur de Fonteix, pour lui faire remettre le bras droit cassé par sa faute, et payer les frais de trai-

tement jusqu'à la guérison, après laquelle il devra, à titre de dédommagement, payer au père de l'enfant 4 livres tournois et deux boisseaux de blé méteil. — Obligation de la somme de 325 livres, par Charles Cottenceau, praticien, à Gilbert Cottenceau, aussi praticien, pour vente d'un office de procureur postulant en l'Élection et Grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, le vendeur restant chargé de payer chaque année le droit annuel auquel ledit office sera taxé.

E. 1755. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1623. — Testament de maître Robert Mestaier, vicaire et contre de Notre-Dame de Sales, à Bourges, par lequel il demande à être enterré dans ladite église avec les autres vicaires; partage ce qu'il possède à Bourges entre Simon Leclerc, curé de Thinay, et Françoise Chassavant, sa servante, laissant à ses héritiers naturels ce qu'il peut posséder à Évreux, son pays natal. — Bail d'acense, pour trois ans, par maître Jacques Guillot, chanoine de la cathédrale de Bourges et curé de Saint-Médard, au profit d'Antoine Ricard, bachelier en théologie dans l'université de Bourges, du revenu temporel de sa cure, garanti jusqu'à concurrence de 265 livres par an, à la condition par le preneur de se charger de faire dans Saint-Médard les fonctions curiales à la place du bailleur. — Autre bail d'acense, pendant deux ans et moyennant, chaque année, 34 livres tournois et quatre gâteaux du prix de 4 sous chacun, du four banal de Saint-Florent, au profit de Jean Roux, manœuvre, par Jean Fauvre l'aîné, fermier des terres de Saint-Florent et Saint-Caprais. — Autre accuse pendant cinq ans, et moyennant 75 livres par an, par Silvain Gallant, bourgeois, à Jean Germain, marchand, d'un logement dans la rue d'Auron, à Bourges, consistant en boutique et arrière-boutique, chambre à feu, cellier en-dessous, cave et grenier, ledit logement dépendant de celui occupé par le bailleur. — Constitution par Guillaume de Sauzay, sieur de Boisbrioux et Anne Jaupitre, sa femme, au profit de Claude Galland, sieur du Châtelier, d'une rente annuelle et perpétuelle de 212 livres 10 sous hypothéquée sur tous les biens des emprunteurs.

E. 1756. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1624. — Déclaration par Pierre Amignon, bourgeois, à Guillaume Lambert, huissier et sergent à cheval au Châtelet de Paris, qu'il est prêt à représenter les meubles dont il a été déclaré dépositaire, et que ledit Lambert refuse de recevoir, attendu qu'ils n'ont pas été représentés quand le commandement en a été fait au dépositaire, et que l'heure est passée de les mettre en vente; à quoi répond ledit Amignon que c'est en son absence que le commandement a été fait, et qu'il s'est rendu à première sommation, ce que persiste à contester Lambert. Dont acte. — Bail d'acense pour trois ans, par Marie Sarrazin, veuve de François Tullier, prévôt de Bourges, à François Rousseau et Guillaume Bourguignon, pêcheurs, moyennant 18 livres et quatre plats de poisson par an, du droit de pêche à elle appartenant dans son domaine de Ripières. — Engagement pris par Pierre Boulajon, cardeur, et Marie Loisel, sa femme, veuve en premières noces de François Verrier, avec Laurent Vessier, aussi cardeur, et sa femme, fille dudit Verrier, de les recueillir chez eux, les nourrir, les habiller et les entretenir, tant qu'il leur plaira, eux et les enfants qu'ils pourront avoir, en leur donnant 7 livres de gages par an, à condition qu'ils leur rendront service en toute chose et même dans le métier de cardeur; à condition encore que celui d'entre eux qui voudra rompre le marché devra prévenir l'autre partie trois mois d'avance. — Vente par Robert Renon, procureur en l'Élection de Bourges, à Jean Lasnier, laboureur à Saint-Germain-du-Puy, pour le prix de 40 livres tournois, de l'office de jaugeur dans ladite paroisse de Saint-Germain. — Autre vente, moyennant 60 livres, par Jacques Ferlant, avocat au présidial de Bourges, au profit de Jean Germain, compagnon pâtissier, d'une lettre de maîtrise du Roi, qui lui permettra d'être compris dans la communauté des maîtres du métier à Bourges. — Marché par lequel, moyennant la somme de 40 livres tournois, Honoré Guyon, maître charpentier, s'engage envers Pierre Durier, sieur de Parassy, à faire à neuf la porte de la basse-cour du château de Parassy, de neuf pieds de haut sur huit de large, avec guichet; la petite porte de la chapelle, de six pieds sur quatre; celle de l'étable, de sept pieds sur quatre, en employant l'ancienne à fermer une autre étable; à refaire la grande porte du château; enfin, à mettre une poutre neuve à la grange de la métairie de Rougerin en dépendant. — Marché par lequel Étienne Nibelle, notaire à Bourges, s'engage, moyennant 100 livres tournois et une demi-aune de velours fin, à prendre chez lui, pendant un an, le jeune Jean Fauconneau, et, pendant ledit temps, « lui monstrer et enseigner en son pouvoir l'art d'escripture et praticque de tout bien ».

E. 1757. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1624. — Testament de Claude Rochereau, tailleur d'habits, par lequel il lègue tous les biens meubles et immeubles qu'il laissera à sa mort à son fils Pierre Rochereau, procureur et notaire en cour ecclésiastique, et à sa sœur la veuve Chassepot, à la charge par eux de payer, le jour de son mariage, 300 livres à leur sœur Marguerite, somme

pareille à celle qu'ont reçue ses autres sœurs. Il déclare, en outre, acquises à son gendre Thibaut Fillette, chez lequel il loge, les 200 livres à lui remises sur le prix de vente du mobilier de sa defunte femme. Enfin, il lègue à son autre fille Gabrielle, femme dudit Fillette, le lit garni dans lequel il couche. — Bail à ferme pour sept ans, par Étienne Hémetout, avocat au présidial de Bourges, et au profit d'Étienne Roulleau, laboureur à Soulangis, de la métairie de Chezauvert, dans la paroisse de Sainte-Solange, moyennant, chaque année, 22 septiers de méteil et de seigle par moitié, un muid de marsèche et un d'avoine, le tout mesure de Bourges, 6 poules, 2 oies grasses, un porc estimé 6 livres, une demi-douzaine de fromages, 2 livres de beurre, 4 quarts de chanvre et un demi-cent de *gluis* (bottes de paille). — Vente, avec autorisation de son mari, par Jeanne Asse, femme Deschoux, à Antoine Asse, clerc du sieur Pinon, conseiller au Parlement de Paris, de tous les droits successifs qu'elle peut avoir à l'héritage de Ravaud Asse, son oncle et premier commis au greffe criminel dudit Parlement, à quelque somme que cette part d'héritage se monte, et pour le prix de 200 livres tournois, ladite part d'héritage ne devant être livrable qu'à la mort de la veuve du défunt, qui doit jouir viagèrement de toute la succession. — Marché entre Marie Sarrazin, veuve Tullier, et Louis, Jean et Jacques Tardif, père et fils, vignerons, par lequel ceux-ci s'engagent, pendant trois ans et moyennant le prix de 93 livres, à façonner pour ladite dame « en la forme et manière que l'on fassonne et que l'on a accoustumé de fassonner les vignes d'Orléans », quatre arpents au vignoble des Bouloises, près de Bourges. — Vente par Charles Robin, sieur de Coulogne, à Claude Gallant, sieur du Châtelier, et au prix de 30 livres le muid, de 80 muids, par quart de froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, pris dans la récolte du domaine de Coulogne pendant deux ans. — Sentence d'arbitrage entre Jean Bruère et son gendre Claude Moireau, au sujet du compte rendu par ce dernier de la succession laissée par sa défunte femme, Michelle Bruère, par laquelle sentence Bruère est tenu de remettre à Moireau la somme de 200 livres espèces, plus une pièce de vigne, sise au clos du Chat, dans la paroisse de Saint-Doulchard.

E. 1758. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1625. — Sommation par François Baudière, sergent royal à Culan, à maître Regnaut Aubert, receveur du droit annuel, d'encaisser une somme de 100 sols par lui due pour deux années de son office de sergent. — Donation par Marguerite Davin, veuve d'Étienne Meslé, messager de la nation de Bourgogne en l'université de Bourges, à sa petite-fille Marguerite Dumay, de ce qu'elle possède, savoir : une maison et un jardin, dont elle se réserve l'usufruit, sa vie durant, et ce, au détriment du frère de ladite Dumay, laquelle « est fort incommodée, néantmoins qu'elle sert ladite Davin, son ayeulle, qui, au moyen de son vieil aage, ne peult aysément gangner sa vie, et que ladite Marguerite l'assiste de son travail continuellement, et fait ce qu'elle peult pour luy ayder à vivre ». — Vente, moyennant 540 livres tournois, de 29 tonneaux de vin, tant vieux que nouveau, fûts compris, par Oudouart Cornux, receveur au grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, à Gilbert Cottenceau, procureur dudit grenier et de l'Élection de la même ville. — Marché entre Hubert Billot, barbier-chirurgien, et Claude Tardif, vigneron à Saint-Doulchard, par lequel ledit Billot s'engage, moyennant la somme de 18 livres, à panser et médicamenter Tardif « du mal qu'il a de présent aux jambes jusques à ce qu'il soit guéry, ainsy que ledict Billot espère faire moyennant la grâce de Dieu », et sans qu'il ait à se déplacer. — Autre marché par lequel Fabien Regnaut, voiturier par terre, s'engage envers Macé Bouitard et Antoine Basseville, maîtres maçons à Bourges, à voiturer, à raison de 20 livres par cent charrois, tout le sable provenant de Lazenay et destiné à la construction des murs du jardin du prince (de Condé), dans le faubourg de Saint-Paul, à Bourges. — Acte d'approbation par Pierre Tullier, prévôt de Bourges, du mariage projeté entre Marie de Castelneau, sa pupille, avec Claude Genton, chevalier, sieur du Coudron, aide-de-camp du roi et capitaine d'une compagnie au régiment de Piedmont, « lorsqu'elle aura atteint l'âge nubile, ce que attendant, il croit que tous messieurs les parens doibvent prier Mme la marquise de Villeroy de continuer l'amitié qu'elle porte à ladite demoiselle, et lui faire l'honneur de la garder et tenir près d'elle et en avoir le mesme soing qu'elle en a eu jusques à présent ». — Accord entre Gilles Caillaud et Gilbert Chaillou, se prétendant l'un et l'autre légitimes titulaires de la cure et prieuré de Chaumont, au diocèse de Bourges, par lequel accord et moyennant que le premier servira au second, sa vie durant, une pension annuelle de 100 livres, il ne sera plus troublé par lui dans la jouissance de sa cure. — Sommation par René Legros, maître couvreur, à Guillaume Descloux, vigneron, d'avoir à prendre possession de la maison à lui affermée, et refus de celui-ci de le faire, sauf dédommagement ou diminution du prix du loyer, en raison du tort qui lui a été fait, lorsque ayant voulu prendre possession dudit logement, il lui a été répondu par Legros qu'il ne lui en livrerait pas les clefs, « mais qu'il eust payé du vin ». — Sommation par Ananias Sougy, bourgeois de Bourges, à Jean Cottenoire, greffier de la maréchaussée de Berry, d'avoir à grossoyer le procès

criminel entre ledit Sougy, Jacob Chaufourneau et David Perrinet de Sancerre, et de le remettre scellé dans un sac au messager de Bourges à Paris, pour être porté en Parlement, et refus dudit Cottenoire d'obtempérer à l'injonction sous le prétexte que, lors de la signification qui lui fut faite de la commission d'appel, il ne lui a pas été fait commandement de porter lesdites pièces.

E. 1759. (Registre.) — In-f°, 57 feuillets, papier.

1625. — Bail d'acense, pour neuf années, par Silvain Gallant, bourgeois, à Nicolas Coulon, meunier du moulin des Grands-Ponts, à Mehun-sur-Yèvre, moyennant 120 livres tournois par an, plus un demi-quarteron d'anguilles. — Acte par lequel les époux Gallerand, marchands à Bourges, déclarent assumer toutes les conséquences de l'emprunt contracté par eux de Françoise Robin, veuve Vallet, de concert avec maître Guillaume Bonnet, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges, lequel en s'associant à la constitution de rente, forme de l'emprunt, n'a agi que pour leur être agréable et doit rester indemne. — Donation entre vifs par Marie Sarrazin, veuve de François Tullier, prévôt de Bourges, à son fils Jean Tullier, d'une somme de 12,000 livres tournois, représentant le montant de ses droits successifs, le surplus, s'il y en a, lui restant acquis par avancement d'hoirie. — Constitution de 37 livres 10 sous de rente, au capital de 600 livres tournois, par ladite veuve Sarrazin et Pierre Tullier, prévôt de Bourges, au profit du peintre Jean Boucher. — Acte de réception, dans le couvent des Jacobins de Bourges, de Michel Seret, écolier, à titre de novice, moyennant la somme de 300 livres qui doit être payée aux religieux par Christophe Gombert, marchand à Villeneuve-sur-Cher et oncle du jeune homme..

E. 1760. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1626. — Engagement pris par-devant leurs communs parents, par Daniel Bidaut, avocat au présidial de Bourges, de recueillir chez lui, pendant un an, « nourrir, loger, hospitallizer » Marguerite Bidaud, sa sœur, orpheline de père et de mère, moyennant la somme de 50 livres tournois. — Sommation faite à Jean Darenlot, maître tailleur d'habits, par Mathias Clavies, apprenti autrichien, de le reprendre chez lui pour lui permettre d'achever son apprentissage, interrompu par la maladie, et acquiescement dudit Darenlot, bien qu'il consteste la maladie de son apprenti, dont il attribue l'absence à la débauche. — Marché d'Antoine Pichot, maître tailleur de pierres, par lequel il s'engage à faire, pour les PP. Jacobins de Bourges, le grand autel de leur église, d'après le modèle dessiné par lui, de la largeur de toute l'église sur cinq toises de hauteur, les religieux fournissant les matériaux et devant, pendant tout le temps de l'exécution, payer Pichot, à raison de 55 sous par jour, et le nourrir, ainsi que deux ouvriers qui seront payés chacun 10 sous par jour jusqu'au mardi-gras, et, à partir de là, 12 sous. — Autre marché par lequel Jean Villatier, maître bourrelier, s'engage, pendant cinq ans, à harnacher et entretenir de harnais les trois chevaux d'Étienne Martin, voiturier, moyennant 18 livres par an. — Bail à ferme, pendant quatre ans, à Oudard Cormier, receveur du grenier à sel de Saint-Amand, et moyennant 6,700 livres chaque année, par Jacques Vigier, baron de Jussy, des offices de commissaire des tailles de l'Élection et grenier à sel de Saint-Amand, à charge de lever deux fois 12 et une fois 6 deniers pour livre pour les commissaires de l'impôt. — Contrat d'apprentissage du métier de pâtissier, chez Louis Marchandon, du jeune Louis Gannat, pendant trois années et moyennant 70 livres tournois.

E. 1761. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1626. — Testament de Françoise Gargot, veuve de Laurent Renon, procureur au présidial de Bourges, par lequel elle demande à être enterrée près de son mari dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard. Sur ce qu'elle laissera, son fils Henri, en raison de son infirmité, aura par préciput une somme de 1,600 livres, qui sera placée en rentes, le reste, après payement de toutes dettes, devant être partagé également entre ses autres enfants. — Vente par Jean de Culan, sieur de la Cour, et Jeanne Bonchetel, sa femme, à Gédéon Letendre, bourgeois de Bourges, et Adam Arnault, receveur général du taillon de Berry, de la moitié des dîmes de la seigneurie de Champroy, indivis par moitié avec René de Lauty, sieur de Moulan, et avec toutes charges y attachées, compris la moitié de la portion congrue du curé de Lunery, le tout pendant neuf ans et pour le prix de 1,000 livres tournois par an. — Contrat de mariage de François Broé, docteur régent en droit en l'université de Bourges, fils d'autre François, élu en l'Élection de la Basse-Auvergne, à Clermont, et de Claude Quitasson, avec Catherine, fille de feu Jean Penot, avocat au présidial de Bourges et lieutenant au Châtelet, et de Anne Bouchet, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, chacun apportant 3,000 livres en dot. En cas de survivance de la future, elle aura, ainsi que ses enfants, la jouissance commune de la maison laissée par le défunt, sinon il lui sera fourni, pendant sa viduité, la somme de 120 livres par an, avec mobilier propre à la garniture d'une chambre.

E. 1762. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1627. — Vente par Louis Bidard, élu et conseiller en l'Élection de Saint-Amand-Montrond, à François Mercier, avocat et procureur du prince de Condé en sa ville dudit Saint-Amand, de l'office de contrôleur élu et conseiller du roi en ladite ville, ledit Mercier devant se faire pourvoir, recevoir et installer à ses frais, et ce moyennant la somme de 8,000 livres tournois. — Testament de Marie Clerjaut, veuve en premières noces de Guillaume Auroy, maître cordonnier, et en deuxièmes noces de Toussaint Bernardon, notaire royal à Bourges, par lequel elle veut : 1° que Perrette Auroy, sa plus jeune fille, reçoive en préciput une somme égale à la dot de chacune de ses sœurs, plus la jouissance d'une rente annuelle et viagère de 25 livres tournois servie sur une maison sise à Bourges, plus une autre de 18 livres constituée sur un capital de 300 livres; 2° que ses vignes soient partagées entre ses deux autres filles Marie et Michelle; 3° et tout le reste de ses biens meubles et immeubles entre ses trois enfants. — Bail d'acense pour trois ans, par Jean Tullier, sieur de Ripières, au profit de Guillaume Bourguignon, pêcheur à Bourges, de la pêche de sa terre de Ripières, entre les deux moulins de Cors et de Lussant, plus la portion de ladite rivière appelée le *Trançon-de-Ripières*, le tout moyennant 18 livres et deux plats de poisson par an.

E. 1763. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1628. — Renouvellement d'une sommation déjà faite à Claude Stample, receveur général des gabelles de Berry, commis à la recette du droit annuel, par Pierre Béquet, grènetier ancien et triennal, Antoine Bonnet, grènetier alternatif, Gilbert Pierre et Sébastien Buglet, conseiller et lieutenant au grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, de recevoir le montant de leur taxe et droit annuel aux chiffres de 5 livres pour Béquet, 25 livres pour Bonnet, 18 livres pour Pierre, et 30 livres pour Buglet. Refus par Stample d'encaisser lesdites sommes, la période de recette étant périmée, et la demande des impétrants devant être portée au conseil du Roi. — Acte de foi et hommage par François Gibieuf, docteur-médecin en l'université de Bourges, pour sa femme Simonne Massé, à Esme Thollet, sieur de Bois-sir-Amé, pour trois douzaines des dîmes de blés et vin et deux douzaines et demi des dîmes de lainage, charnage et cochons de la paroisse de Saint-Germain-des-Bois, hérités par ladite dame de son père Nicolas Massé, sieur de La Vèvre et des Porteaux. — Acte d'acceptation par François Delavau, porteur des quittances délivrées par le trésorier des parties casuelles pour les taxes de franc-salé sur les officiers des greniers à sel de la Généralité de Bourges, de la somme de 649 livres, montant de la taxe de Étienne Bourdaloue, grènetier ancien et triennal du grenier de Vierzon. — Enquête judiciaire par Charles Penot, Étienne Mercier, Joseph Alabat et Gilbert Clerjaut, établis juges arbitres de l'état et valeur des biens meubles et immeubles laissés, lors de leur décès, par les époux Lamoureux.

E. 1764. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1628. — Cession par les héritiers de François Lebas, à Laurent Chaupillot, gentilhomme bourguignon, de « tous leurs droits, noms, raisons, actions, poursuites, hipothèques et contrainctes qu'ils ont et peuvent avoir aux améliorations, impensses utilles adjugées contre » le prieur de Manzay, à cause des maisons jadis arrentées audit Lebas et dépendant dudit prieuré, pour la somme de 1,632 livres 12 sous, représentant la valeur desdites améliorations. — Accord entre Esme Duménil-Simon, sieur de Sens-Beaujeu, et son frère cadet, Louis, sieur de Neuvy-deux-Clochers, en différent au sujet du partage des terres délaissées à leur mort par leur père et leur aïeul. Par cet arrangement, les deux frères se partagent également les dettes de la succession, et, en ce qui concerne les immeubles, conviennent que les terres étant régies par la coutume de Lorris, Esme l'aîné aura, dans chacune d'elles et de préciput, outre les deux tiers de la terre, le principal manoir avec le vol du chapon. — État des dettes remboursées par les deux frères et qui grevaient la succession. — Quittance par demoiselle Claude Bouchet, veuve de Pierre Tullier, sieur du Petit-Mazières, au profit de Pierre Bourg, avocat et conseiller du prince de Condé, à Cosne, de la somme de 1,800 livres, pour le rachat et amortissement de la rente de 90 livres tournois jadis contractée par Louis Poupardin, procureur auprès des bailliage, Élection et grenier à sel de Cosne.

E. 1765. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1629. — Acte de procuration donné à (nom en blanc), par Étienne La Ramée, praticien à Bourges, pour la remise en son nom au garde des sceaux de l'office de sergent royal du grenier à sel dudit Bourges, par lui obtenu et auquel il n'a pas été reçu, et dont il s'est démis au profit de François Laurent, pour lequel il demande des lettres de provision. — Traité entre l'administration municipale de la ville d'Issoudun et Pierre Boussac, barbier-chirurgien, par lequel ce dernier s'engage à panser et médicamenter tous les habitants de la ville et des faubourgs dudit Issoudun, atteints de la

maladie contagieuse, tant que celle-ci durera, la ville devant lui fournir, outre les remèdes nécessaires, le logement, « encores auparavant que visiter les malades luy bailler un habit honneste et convenable à sa condition » ou 40 livres à son choix. Enfin, 150 livres de gages par mois, le premier mois payé d'avance et le dernier payé double. De plus, il aura la faculté de s'établir, s'il le veut, à demeure à Issoudun et y exercer son métier. — Réclamation par Jacques Berger et trente-quatre autres compagnons qui ont au port de Chappe, à Bourges, huit bateaux chargés pour le grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, adressé à leur maître Pierre Espéron, dit Blandin, auquel ils demandent leur paiement et leur décharge, depuis six semaines qu'ils sont partis de Nantes; de plus, l'un d'eux, Maurice Saillant, réclamant, de la part de leurs propriétaires, la délivrance de trois bateaux loués audit Espéron, à raison de 12 livres par semaine, sur quoi ce dernier s'excuse de son retard, en rejetant la faute sur le commis du grenier de Bourges, qui n'a pas délivré les décharges nécessaires, « attendu que l'on procedde à la dessente ». — Quittance d'une somme de 6 livres 10 sous, reçue par Antoine Larcher, ancien curé de Tinay, de Claude Lesesme, maître bonnetier à Bourges, comme tuteur d'André Robin, héritier de feu Gilbert Robin, son prédécesseur dans la cure dudit Tinay, moyennant quoi il se désiste des poursuites intentées par lui contre le défunt pour le paiement d'un mois pendant qu'il a fait son service à sa place. — Reconnaissance par Guillaume Soulanier et Laurent Jogué, marchands de toile, de la remise à eux faite, à titre de prêt sans intérêts et pendant un an, par Étienne Nicolas, d'une somme de 600 livres à employer dans leur commerce, à condition que, pendant ce temps, ledit Nicolas recevra des emprunteurs la nourriture et le logement et sera instruit par eux des secrets de leur commerce. — Compromis par lequel Claude Gentil, marchand à Bourges, promet à Catherine Fournier, veuve Carraud, de s'employer à faire rentrer toutes les sommes à elle dues, en faisant toutes poursuites, démarches et voyages nécessaires, dont les frais lui seront payés avec promesse de recevoir le sol pour livre pour récompense de ses soins.

E. 1766. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1629. — Constitution de 18 livres 15 sous de rente perpétuelle au capital de 300 livres tournois, par François Fauvel et Pierre Huet, bourgeois, au profit de Pierre Tullier, sieur du Petit-Mazières, prévôt de Bourges, ladite rente hypothéquée sur une maison de la rue des Arènes, dans ladite ville. — Bail d'acense par Marie Dabert, veuve de Henri Mercier, procureur au présidial, à Martin Gilon, père et fils, laboureurs et communs, paroissiens de Moulins-sur-Yèvre, d'une métairie, sise au village de Maubranche, pour cinq années et moyennant 8 septiers de méteil, 4 de marsèche et 3 d'avoine, mesure de Bourges; 2 quarts de chanvre femelle, 6 livres de beurre, 6 fromages et le second porc de la porcherie ou 100 sous au choix; enfin, le partage par moitié dans les noix et les fruits recueillis, à la charge, entre autres choses, par les preneurs de laisser, à la fin de la dernière année, ces terres en cassaille. — Transaction sur procès entre la ville de Dun-le-Roi et son chapitre, au sujet de l'union, approuvée par le pape, de la cure de Saint-Étienne dudit Dun-le-Roi avec son chapitre. Par cette transaction, la ville accepte l'union de la cure au chapitre, à cette condition que le vicaire desservant de ladite cure ne pourra être destitué que par l'archevêque; que, lors des prédications du Carême, les chanoines auront leurs places près du prédicateur; qu'ils seront invités à assister sans frais aux processions déterminées par les marguilliers et les habitants. En cas de refus d'assistance, ils seront remplacés par le vicaire. Que les chanoines pourront seuls être enterrés dans le chœur, et que, dans le reste de l'église, c'est eux qui autoriseront, avec les tombes et épitaphes, le droit de bancs. Les revenus seront touchés par les marguilliers et affectés à l'entretien des églises de la ville, pour ce qui concerne cette caisse particulière, ainsi que pour celles du luminaire, des trépassés, des prisons et du Rosaire. Les comptes annuels en seront rendus en présence des chanoines et par lesdits marguilliers. Lesdits chanoines seront tenus d'assister aux enterrements, s'ils y sont conviés. Ils devront faire faire le service de l'église Saint-Vincent, moyennant 20 sous par semaine. Ils verseront à la caisse communale, chaque année, 90 livres tournois pour l'entretien et les gages du prédicateur du Carême et de l'Avent.

E. 1767. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1630. — Vente par René Mouton, marchand cercleur à Dun-le-Roi, à Mathurin Germain et Charles Thomas, maîtres tonneliers à Bourges, de 208 liens de cercles, savoir : 168 liens de poinçon, 20 liens de tonneau et autant de liens de *tines* (tinettes), pour le prix de 50 livres tournois. — Autre vente par Claude Bidaut, maître pintier à Bourges, à son confrère François Brunet, à Châteauneuf-sur-Cher, des ustensiles de son métier, savoir : 9 moules de cuivre, dont 4 pour faire des écuelles à oreilles, un pour les coupes, un pour les verres et un pour tasses rondes; 2 grands moules, un pour godets et l'autre pour salières; 14 moules de pierre

pour faire pots et autre vaisselle ; une croisée et un arbre creux avec son tour ; une enclume et un marteau avec son *tasset* ; une grille de fourneau avec ses fers ; une *escoyne* avec son grattoir, et 2 moules d'anses avec leurs charnières ; le tout moyennant 150 livres tournois. — Contrat d'apprentissage de cordonnerie pour Silvain Perrot, chez Jacques Descorcelles, pendant deux ans, aux conditions ordinaires et moyennant un droit d'apprenti de 80 livres. — Résolution prise et communiquée aux PP. Carmes de Bourges, par la communauté des charpentiers de la ville, de séparer leur confrérie de celle des maîtres couvreurs, leur laissant saint Michel pour patron et prenant pour eux saint Joseph, et réglement, en conséquence, du service religieux de la nouvelle confrérie chez les PP. Carmes. — Opposition par les mêmes à la nomination par la mairie de Jacques Leflanc, l'un d'eux, comme procureur de ladite confrérie de Saint-Michel, de laquelle ils entendent se séparer. — Vente par Gilbert Cottenceau, maître d'écriture du duc d'Enghien, à Josias Bignon, praticien, de deux offices héréditaires de procureurs postulants en l'Élection et le grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, moyennant 450 livres tournois. — Arrangement entre maîtres Pierre Dumez et Jean de la Fillée, praticiens à Bourges, d'une part, et, de l'autre, Antoine Fournier, curé de Morthomiers, par lequel ils reconnaissent qu'ils en sont venus aux mains ensemble, mais que, pour éviter les fâcheuses conséquences de ce différend, aussi bien pour les uns que pour les autres, ils s'abstiendront de porter l'affaire devant les tribunaux. — Marché de Hubert Billot, barbier-chirurgien de Bourges, avec Clément Geoffroy et Toussaint Journeau, communs, paroissiens d'Arçay et Levet, par lequel il s'engage à aller, lui ou son fils, et ce moyennant 14 livres et jusqu'à parfaite guérison, traiter à domicile la femme dudit Geoffroy d'une plaie à la tête. — Contrat de compagnonnage, pendant un an, d'Élie de Lestang, de Montagne-en-Combraille, chez Jean Gaillard, maître menuisier à Bourges, moyennant 25 livres tournois et une paire de souliers neufs. — Transport à Gilbert Tixier, par Jean Dugué, vigneron, moyennant 20 livres tournois et dix boisseaux de blé, des dommages et intérêts par lui prétendus dans sa poursuite au bailliage criminel contre Étienne Millet, sieur du Perron, pour coups et blessures, par ce dernier portés contre lui.

E. 1768. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1630. — Partage en deux lots de l'héritage de feu Barthélemy Garsonnet, entre ses enfants de deux lits, l'un desdits lots de la valeur de 2,130 livres 10 sous, attribué à Catherine, Jeanne et Étienne Garsonnet, Jeanne Dugué, Barthélemy et Jeanne Giraut, du premier lit ; l'autre, de même valeur, à Toussaint, Catherine, Jeanne, Silvain et Élisabeth Garsonnet, du deuxième lit. — Testament de Gilberte de Varie, femme de Louis de la Brosse, sieur du Poirier, commandant par intérim la Grosse Tour de Bourges, qui exprime le désir d'être enterrée dans l'église de Notre-Dame de Sales, et nomme pour son unique légataire « sa bonne amie » Claude Delacroix, ajoutant que, si quelque héritier se présente, il lui soit accordé pour toute satisfaction la somme de 5 sous, le mari de la testatrice étant désigné par elle comme son exécuteur testamentaire. — Partage entre les héritiers de François Tullier, ancien prévôt de Bourges, et Marie Sarrazin, sa femme, ledit partage comprenant cinq lots, chacun de 650 livres tournois, du mobilier, de l'argent et des habits, et cinq autres lots, évalués chacun à 1,839 livres 11 sous, un denier obole, des propriétés immobilières, rentes et dettes actives des défunts.

E. 1769. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1631. — Quittance par Louis Lelarge, lieutenant au bailliage de Châteauneuf-sur-Cher, et comme tuteur de Madeleine Dumoulin, de la somme de 1,500 livres tournois, complément de celle de 6,000 livres, reçues de Pierre Gayaut, conseiller au présidial de Bourges, et des deniers de Françoise Lelarge, veuve de Esme Gibieuf, contrôleur du taillon en Berry, pour le prix dudit office de contrôleur vendu audit Gayaut. — Contrat d'apprentissage de Pierre Égret, fils d'autre Pierre, maître paumier à Sancerre, chez Léonard Legrand, maître raquetier à Guéret, pour deux années et moyennant la somme de 45 livres. — Compte de dissolution de la société commerciale contractée entre Guillaume Soulanier et Jean Foucault, marchands à Bourges, par lequel ils se partagent également le montant des sommes restées dues par l'association aux marchands de Paris. — Accord entre Hugues de Doneron et François Mercier, tous deux prêtres, par lequel ledit Doneron, ayant reçu du père dudit Mercier la somme de 726 livres 13 sous 4 deniers, a consenti à cette condition d'éteindre et amortir la pension annuelle de 220 livres que ledit François était tenu de lui servir pour prix du prieuré de Chassignolle-près-la-Châtre, par lui résigné en sa faveur. — Assemblée des vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, provoquée par l'un d'eux, Jacques Manesche, au détriment duquel, pendant quatre jours, les chanoines ont interdit la distribution ordinaire du pain à laquelle il a droit. L'interdiction ayant été levée par le trésorier de la Sainte-Chapelle, les chanoines en appelèrent au lieutenant général devant lequel la cause fut portée. Les vicaires assemblés décident de se joindre à leur

collègue pour le soutenir dans l'appel auquel il a à répondre. — Bail d'acense pendant cinq ans, et moyennant 60 livres chaque année, d'un moulin à vent, avec maison y attenant, dans la paroisse de Bengy-sur-Craon, par François Gibieuf, docteur-médecin en l'université de Bourges, à Jean Goujet, meunier. — Marché par lequel Toussaint de la Jouannarie, maître charron, s'engage à faire pour Isaïe Brulefer, maître sellier, et pour le prix de 18 livres, une charrette, avec ses roues de bois sec, et de la grandeur qui lui sera indiquée. — Sommation par Pierre Tullier, prévôt de Bourges, à Cyprien Bouer, receveur du droit annuel en Berry, de recevoir de lui : 1° 2,000 livres pour le sixième denier du prix de son office, et 2° 200 livres pour le droit annuel de l'année, à l'effet de jouir de la dispense des quarante jours en résignant son dit office, comme les autres officiers des présidiaux, et refus dudit Bouer de recevoir ces sommes, les prévôts, suivant la déclaration du Roi, n'ayant pas été compris dans le corps des présidiaux.

E. 1770. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1631-1632. — Contrat de mariage d'Étienne Bourdaloue, avocat en Parlement, fils d'autre Étienne, lieutenant général à Vierzon, et de Marie Besse, avec Anne, fille de Louis Lelarge, sieur de Malzac, lieutenant au bailliage de Châteauneuf-sur-Cher, et veuve de Jean Dumoulin, laquelle apporte en mariage 16,800 livres, à quoi son père ajoute 4,000 livres. De plus, il s'engage lorsque sa petite-fille, née du premier mariage d'Anne, sera en âge de se marier, au cas où ses parents ne pourront lui constituer une dot, de leur donner encore 2,000 livres pour y être employées. — Autre contrat de mariage de Bernard de Conti, sieur d'Argicourt, Gaucour et Le Quesnoy, fils de feu François de Conti, chevalier, et d'Élisabeth de Lautrec, avec Marie, fille de Charles Bonnin, sieur du Corpoy, d'Urtebize et Ferrolle, et de Marie de Sauzay, ledit mariage établi sous le régime de la communauté pour tous les meubles, et aux acquêts pour l'avenir. La part du futur dans lesdits meubles étant portée à 10,000 livres ; la dot de la future devant être de même chiffre, dont le tiers seulement entrera dans la communauté. En cas de décès d'un des deux époux, le survivant jouira d'un préciput de 3,000 livres. Le douaire assigné à la future par le futur est de 500 livres tournois de rente viagère annuelle ; plus, elle recevra annuellement, pendant son veuvage, 200 livres pour son logement. — Transaction entre les époux Étienne Bourdaloue et Louis Lelarge, père de la femme, par laquelle les premiers renoncent à exiger dudit Lelarge la réalisation de l'engagement pris par lui, lors de leur mariage, de garantir et à faire valoir les 16,000 livres apportées en dot par sa fille, et dont partie n'a pu être réalisée en raison des hypothèques qui en grevaient le gage, ainsi que de tout cantionnement auquel il pourrait avoir été tenu de ce chef.

E. 1771. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1639-1641. — Transaction sur procès entre Esme Brunet, sergent royal héréditaire en la forêt d'Allouis, et Françoise Jaillard, veuve de Pierre Drouet, prédécesseur dudit Brunet dans son office, par lui cédé moyennant 300 livres, à la condition de le remplir encore pendant quarante jours, ce qu'il ne peut faire étant mort huit jours après. Par l'accord des parties, ladite somme de 300 livres est réduite à 100 livres. — Bail d'acense des revenus du prieuré de Saint-Marcel, pour neuf années et moyennant le prix annuel de 2,100 livres, à Marcel Fenion, marchand à Bourges, par Claude Biet, sieur d'Arcy, prieur dudit prieuré. — Contrat de mariage de Robert Heurtault, fils de Pierre Heurtault, conseiller au présidial de Bourges, avec Françoise, fille de Pierre Tullier, sieur du Petit-Mazières ; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts quant aux immeubles, la future dotée de 8,000 livres, dont 3,000 en communauté. En cas de prédécès du mari, la veuve continuera d'occuper la maison du défunt, s'il en laisse une, sinon elle jouira d'une rente annuelle de 120 livres pour lui tenir lieu de loyer.

Nota. — Registre très endommagé par l'humidité.

E. 1772. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1641. — Sommation faite à Jean Ruellé, trésorier des parties casuelles, par Marie Rondet, veuve et commune de Pierre Biesses, élu à Saint-Amand-Montrond, renouvelant celle déjà faite par le défunt, d'avoir à encaisser 44 livres 9 sous pour le droit annuel de l'office dudit Biesses, et refus du trésorier de recevoir la somme offerte, attendu qu'il n'a pas été pourvu à la vacance de l'office depuis la mort du titulaire. — Autre sommation à Pierre Gibieuf, avocat général au Bureau des finances de Bourges, par Claude Ragneau, veuve de Esme Destolles, sieur de Bois-sir-Amé, sa locataire, d'avoir à faire rétablir à neuf un mur mitoyen qui les sépare et qui menace ruine. A quoi Gibieuf répond que le mur n'est pas en danger de tomber, la plainte de ladite dame n'étant qu'afin d'être autorisée à quitter sa maison pour en occuper une autre qu'elle vient d'acheter, mais qu'il est prêt à faire les réparations qui pourront être nécessaires. — Marché par lequel, moyennant 8 livres 10 sous, le couvreur Léonard Challat s'engage envers André Robin, marchand toilier à Bourges, à « regaller » le ballet

(auvent) de devant sa maison, ainsi que toutes les couvertures, en fournissant la tuile et l'aissil, ainsi qu'un écheneau de deux toises et demie et la chaux et le sable, dont il fera les récrépissages nécessaires. — Offres faites à Jacques Fustier, fermier du treizième de la paroisse de Sainte-Thorette, par Étienne Feuillet, cabaretier audit lieu, de s'acquitter des droits sur le vin par lui vendu, à la condition de déduire la portion de ce droit sur deux poinçons de vin bu chez lui par les gens de guerre, ce que nie Fustier, qui refuse d'opérer cette réduction. — Vente au prix de 2,500 livres tournois, par le sieur Castel de Luth, de deux offices alternatifs et triennaux de conseiller du roi et receveur des consignations des juridictions de Bourges, lesdits offices acquis par Castel de Samuel Lefaucheux, avocat en Parlement et au Conseil privé. — Constatation par Antoine Petit et Macé Richard, leveurs de la taxe des subsistances dans la paroisse de Véreaux, pendant les années 1638 et 1639, sommés à la requête du commis à la recette de cette taxe de se présenter chez le sieur Boissatier, député pour le fait de ladite taxe, que, s'étant rendus à la sommation, ils n'ont pas trouvé ce dernier, qui était à Blois. — Rôle des tailles de la ville de Mehun-sur-Yèvre pour l'année 1641, ledit rôle ainsi composé : 3,054 livres pour le principal de la taille, 285 livres pour les frais, 200 livres pour le taillon, 50 livres pour la crue de la maréchaussée, 383 livres pour les droits des offices de l'Élection. — Pouvoirs donnés par Jean Lefèvre, sieur du Fief-Vert, à sa mère, dame Judith Isoré, pour, en son nom, rendre foi et hommage pour ledit Fief-Vert, mouvant du seigneur de Castillon. — Nomination par les archers et arbalétriers de l'*Oiseau*, à Bourges, de Noël Olivier pour leur procureur pour retirer les titres et papiers de leur association, restés en dépôt chez la veuve de Jean Don, dernier roi de l'Oiseau.

Nota. — Registre très endommagé par l'humidité.

E. 1773. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1642. — Contrat de cession au profit de Jean Ragu, procureur au bailliage et présidial de Bourges, par Pierre Dumoutet, chirurgien de ladite ville, moyennant la somme de 20 livres tournois, des dommages et intérêts que ce dernier compte obtenir du juge criminel contre Nicolas David, charron du bourg de Lury, et son domestique, pour sévices commis sur sa personne. — Commission donnée par Pierre Leconte, receveur des tailles en l'Élection de Châteauroux, à Jean Rosty, sergent à Bourges, pour opérer le recouvrement de 2,400 livres de recette non versées par les collecteurs des paroisses de Vallenay, Buzançais, Montierchaume, Mézières-en-Brenne, Luçay-le-Mâle, Vicq-sur-Nahon, Saint-Michel-en-Brenne, Martizay et Argy, dépendant de ladite Élection de Châteauroux. — Déclaration de demoiselle Claude de Boisvilliers, femme de Jean de Guibert, sieur de Pesselières, comme, depuis trois mois, elle est en butte aux obsessions et mauvais traitements de la part de son mari, qui entend la contraindre à accepter et ratifier certaine transaction intervenue entre lui et Jeanne Étienne, dame de Jalogne, ce qu'elle n'entend faire aucunement comme lui étant trop préjudiciable, protestant de la nullité de son acceptation pour le cas où elle serait forcée d'y souscrire par suite de ces violences. — Offre faite par Noël Pascault, vigneron et syndic de la paroisse de Vornay, à René Veluet, grènetier du grenier à sel de Dun-le-Roi, du remboursement de 120 livres par lui versées comme prix d'un communal aliéné par les habitants dudit Vornay, afin de faire les frais de la réparation du clocher de leur église, attendu que l'acheteur « estoit troublé » dans son marché d'acquisition. — Engagement pris par frère Denis de Beaufort, de l'ordre de Cîteaux, prieur de l'abbaye de Beauvoir en Berry, de payer chaque année, à la Saint-Michel, 100 livres de pension à frère Jacques de La Faix, religieux bénédictin du diocèse de Limoges, prieur de Souburcourt-en-Combraille, pour l'abandon par lui fait dudit prieuré, tant qu'il en sera titulaire. — Rôle de la taille, au chiffre de 1,440 livres 15 sous, sur la paroisse de Luçay-le-Chétif, savoir : 1,120 livres pour le principal de la taille, 130 livres pour le taillon et la maréchaussée, 140 livres pour les droits d'offices, 16 livres pour la façon du rôle et autres frais, 34 livres 15 sous pour les 6 deniers pour livre attribués aux *égaleurs* de l'impôt. — Bail à ferme pour quatre ans, et moyennant 260 livres et un porc d'un an, par Jean Joing, chanoine de Bourges et curé de Quincy, à Étienne Drouet, son paroissien, des revenus de sadite cure, comprenant les dîmes de toute sorte, les produits de trois prés, trois vignes et quatre pièces de terre, et une redevance annuelle de quatre septiers et demi de blé par les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Assemblée des maîtres cordonniers de cette dernière ville qui décident que le prix de réception à la maîtrise du métier sera dorénavant fixé, pour les fils de maîtres, à 3 livres d'argent et deux livres de cire, aussi bien que pour les compagnons, gendres de maîtres et ceux ayant obtenu lettres de maîtrise du Roi, enfin que le droit d'apprentissage sera de deux livres de cire neuve pour le luminaire de la confrérie. — Partage entre les fermiers et commis des greffes des justices royales de Bourges desdits greffes en quatre lots, comprenant : le premier, ceux du bailliage et du présidial; le second, de la prévôté; le troisième, de l'Élection et du bailliage criminel; le quatrième, de la Conservatoire et de la justice consulaire.

E. 1774. (Cahier.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1642. — Contrat de mariage de Gilles, avocat au bailliage et présidial de Bourges, fils de François Gilles Augier, maître barbier-chirurgien, et de Suzanne Bourgoin, avec Marie, fille de Claude Paillasson, bourgeois, et de Marguerite Champeaux, ladite union faite sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, la dot de la future étant de 3,000 livres, et celle du futur formée par une maison à Sancerre. En cas de prédécès du mari, s'il n'a maison où la veuve puisse demeurer, elle recevra en dédommagement une somme annuelle de 60 livres pendant sa viduité. — Vente par Pierre Thibaut, à Guy Chavastel, praticien, pour la somme de 600 livres, de son office d'huissier audiencier du bailliage et présidial de Bourges. — Procuration donnée par demoiselle Claude Ragueau, veuve de Esme de Thollet, sieur de Bois-sir-Amé, à Pierre Hurtebize, marchand à Bourges, pour emprunter à Françoise Tullier, veuve de Robert Heurtaut, sieur de Chou, la somme de 600 livres tournois, constituée en une rente annuelle de 33 livres 6 sous 8 deniers. — Décharge de ladite procuration après l'emprunt contracté. — Transport par Pierre Béraut, conseiller au présidial de Bourges, à son collègue Pierre Gibieuf, d'une rente de 125 livres constituée à feu son père, Paul Béraut, procureur au même siège, et rachetable pour 2,000 livres de capital.

Nota. — Registre endommagé par l'humidité.

E. 1775. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1643. — Sommation à l'archevêque de Bourges, par maître François Chapus, clerc, pour l'apposition de son visa sur les lettres de provisions obtenues par lui en cour de Rome du prieuré de Saint-Laurent de Manzay, et refus de l'autorité archiépiscopale en raison de l'opposition faite d'autre part auxdites provisions. — Procuration donnée à (nom en blanc), par dame Françoise Duchèvre, veuve de Louis Duménil-Simon, chevalier, sieur de La Tour, pour se rendre près du maréchal de Coligny, sieur de Châtillon, et lui exposer l'impossibilité où ladite dame se trouve pour raison de santé, et ses enfants, à cause de leur minorité, de lui rendre foi et hommage pour le fief de La Tour, en le priant de leur accorder souffrance jusqu'à ce que l'un d'eux soit en état de le faire utilement. — Acte d'association par Antoine d'Argent et Nicolas Regnault, de Pierre Auchère et Marcel Fenion, à la ferme du droit de *gassotterie* et boissellerie de la ville de Bourges; chacun pour un quart, en partageant également les frais et les profits pendant les trois années du bail, Auchère devant pour la communauté faire l'office de receveur. — Inventaire des *notes* reçues et passées par feu Désiré Desbarres, ancien notaire royal à Bourges, comprenant vingt-trois cahiers et liasses, de l'année 1604 à 1628. — Vente de l'étude dudit Desbarres, par Benjamin Petit, cessionnaire de sa veuve, à François Guyard, praticien, pour le prix de 400 livres tournois. — Sentence de la prévôté de Bourges qui condamne le greffier à délivrer, à Philippe Séguin, la grosse du jugement obtenu par lui contre Étienne Séguin, son frère, en recevant le coût de ladite grosse et de la vacation d'enquête sans pouvoir exiger le droit de contrôle. — Demande à Pierre Ferrand, marchand à Bourges, par Yves Dugué, notaire, de la remise d'un ensemble de lettres de change et cédules rapportées par lui d'Allemagne et relatives aux dettes contractées en France par Rudolph de Neuhausen et autres gentilshommes, ses compatriotes; à quoi répond ledit Ferrand que, dans un partage naguère opéré entre lui et son associé François Renon, ce dernier a été mis en possession des titres en question et qu'il doit les détenir. — Arrangement entre Jean Bertereau, cordonnier à Bourges, et sa sœur Étiennette, après la mort de leur père, par lequel il est convenu que les meubles laissés par le défunt, et estimés à 489 livres 4 sous, seront partagés entre eux par moitié; que ledit Jean s'engage à nourrir, coucher, loger et entretenir sa sœur jusqu'au moment du mariage de l'un d'eux, et que, à partir de ce moment, la vie commune deveuant impossible, ladite Étiennette se retirera, prenant pour sa part d'héritage les 244 livres 12 sous qui lui reviendront. — Compte rendu par Léopard Alexandre, bourgeois de Bourges, à son beau-frère André Lemaître, procureur fiscal à Saint-Palais, de l'administration des biens de sa sœur Françoise Alexandre depuis la mort de leur commun auteur et le partage de sa succession entre ses trois enfants.

E. 1776. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1643. — Bail d'acense pour sept ans, par Barthélemy Prévôt, greffier de la maréchaussée à Bourges, d'un moulin à blé, situé au Petit-Nérigny, paroisse de Saint-Germain-du-Puy, au profit de Antoine Delaire et Gilbert Couroux, moyennant la somme de 12 livres par an, payable à la Saint-Martin, plus 125 boisseaux de méteil et autant de mouture, mesure de Bourges, un porc ou 8 livres au choix, un cochon de lait, 2 oies grasses, 4 poules et 3 livres de beurre. — Autre acense au profit de Catherine Robin, veuve Magousté, pour sept ans et moyennant 260 livres tournois par an, de l'hôtellerie de l'*Écu de France*, à Bourges, par Antoine Pommier, aubergiste, Pierre Pajot et Philippe Leredde, pâtissiers, et Jean Dutrou, maître boulanger. —

Reconnaissance par François Maras, *coquatier* (marchand de volailles), au profit de Jean Thauvelat, son confrère, d'une rente foncière annuelle de 3 livres tournois, payable à Noël et à Saint-Jean-Baptiste, pour une maison, sise à Bourges, dans le faubourg Saint-Paul. — Constitution par Étienne Maréchal, bourgeois à Bourges, et sa femme Catherine de Louvert, au profit de Jean Taillon, conseiller au bailliage et présidial dudit Bourges, d'une rente perpétuelle de 13 livres 14 sous 4 deniers, au capital de 300 livres, hypothéquée sur une métairie, située dans la paroisse de Savigny.

E. 1777. (Liasse.) — 276 pièces, papier.

1646. — Résignation par maître Vincent Esterlin, de son office de garde des sceaux aux bailliage, présidial et conservatoire de l'université de Bourges, en faveur de Hugues Esterlin, son fils, licencié en lois. — Engagement comme ouvrier cardeur-peigneur, pendant une année, pour Étienne Regnard, chez Claude Néraud, à condition, pendant ce temps, d'être nourri et logé, d'avoir 36 livres de gages, et de recevoir à sa sortie une paire de cardes et une paire de *brisoirs*. — Bail d'acense, pendant sept ans, par Guillaume Seurrat, vicomte de Lissay, au profit de Thomas Véron, vigneron-meunier, des deux moulins à eau et à vent de son lieu de Soupize, moyennant 100 livres par an, plus 300 boisseaux de blé *modure*, mesure de Bourges. — Protestation de Pierre Tullier, prévôt de Bourges, contre l'intervention du prince de Condé, gouverneur du Berry, dans le procès évoqué en Parlement entre lui et la municipalité de Bourges, contre le compromis que, par ses menaces, il l'a forcé de signer contre tout droit. — Offre faite à Jean Leclerc, fermier de la seigneurie de Champfraut, par Gilbert Uzay, curé de Saint-Florent, de lui payer 7 livres 10 sous, représentant le prétendu droit de patronage du prieuré de Champfraut sur ladite église de Saint-Florent, pendant les trois ans qu'il a exercé son office de curé, et refus du receveur d'accepter cette somme, attendu qu'il lui est dû un arriéré de cinq ans. — Consentement donné par Pierre Auroy, maître boulanger à Bourges, à Jean Pêchereau, cabaretier, d'installer au-dessus de sa porte, dans les dépendances de la maison dudit Auroy, l'enseigne de la *Fontaine*, à la condition de lui payer, tant qu'elle y restera, 40 sous chaque année à la date de la Saint-Jean. — Réclamation réitérée par Pierre Laporte, sieur de Poulaines, receveur du ban et arrière-ban de Berry en l'année 1635, à Pierre Maillet, greffier du bailliage dudit Berry en la même année, des rôles des taxes établies à cette époque sur les nobles et tenant fiefs dans la province, et refus persistant dudit Maillet de déférer à la sommation, tant que les minutes des rôles n'auront pas reçu les signatures du lieutenant général et du procureur du roi. — Déclaration par les arbalètriers de l'*Arbalète d'acier* de Bourges que le prix de l'oiseau a été remporté en cette année 1642 par Jean Masson, cabaretier, qui l'a abattu. — Réponse faite par Jacques Guesnier, avocat au présidial de Bourges, à l'accusation contre lui portée par Jacques Manechez, chapelain de la Sainte-Chapelle dudit Bourges, de lui avoir fait apposer sa signature au bas d'un acte notarié en laissant, non sans intention sans doute, un grand espace en blanc. A quoi répond Guesnier que ledit espace avait été réservé pour la signature des témoins, ce qu'il prouve en mettant sous les yeux du plaignant ledit acte en minute, signé par lui. — Sentence arbitrale pour Pierre Bécuau, sieur de Rozay, élu en l'Élection de Bourges, héritier pour un quart dudit office de son père, laquelle fixe à 6,400 livres le chiffre dû par lui à son cohéritier Antoine Foucaut, sieur de Champfort, maître des eaux et forêts de Bourges, pour sa part dudit office, les 400 livres dans ce chiffre représentant les intérêts de la somme principale accumulés depuis la mort du titulaire défunt.

E. 1778. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1647. — Bail à cheptel par N. Duplan, pour Jean Lebouy, laboureur, de 5 vaches mères avec leur suite, 78 chefs de brebis, moutons, agneaux et *vassiveaux*, déjà en la possession dudit Lebouy, lequel, sur les neuf bœufs qui sont chez lui, en cédera trois à Pierre Nau, métayer de la Grande Métairie de Lissay, en gardant deux autres pour l'engraissement, ne pouvant d'ailleurs avoir d'autre bétail, sinon deux bœufs à lui pour le labour. — Abandon pour pareille somme, payée comptant, par Pierre Barbier, praticien à Mehun-sur-Yèvre, à dame Marie de Billy, épouse de maître Charles Bonnin, sieur du Courpoy, de la somme de 170 livres 10 sous, à elle due, par Nicolas Bouquin, pour partie du prix de la ferme du lieu de Férolle, dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, sans préjudice des dommages et intérêts contre lui réclamés pour prolongation de jouissance dudit domaine; ledit Barbier se chargeant des poursuites à faire pour le remboursement desdites sommes. — Assemblée de la communauté des cordonniers de Bourges pour le choix d'un nouveau procureur et de nouveaux visiteurs-jurés. Nomination d'Étienne Renaud, comme procureur, Pierre Hodeau, maître juré, et Jean Chollet, visiteur des cuirs. — Ouverture faite en forme et en présence des parties ou de leurs procureurs, à la requête de Jean Fauverel, marchand à Paris, et au domicile de Jean Michel, marchand à Bourges, dépositaire, de deux paquets de fil et trois paquets de dentelles saisis sur Adrien Foucaut, son confrère, et

judiciairement commis à la garde dudit Fauverel. — Acte par lequel Jean Guilleran, boulanger à Bourges, et Gabriel Thévenot, voiturier, se substituent à Claude Thévenot, père de Gabriel, comme débiteur d'une somme de 59 livres, pour loyer de terre, au profit de demoiselle Claude Bouchet, veuve de Pierre Tullier, prévôt de Bourges.

Nota. — Registre très endommagé par l'humidité et de difficile lecture, surtout en ce qui concerne les noms des parties, lesquels ont en grande partie disparu.

E. 1779. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1648. — Procuration donnée en blanc par Françoise Duchèvre, veuve de Louis Duménil, sieur de la Tour Beaujeu, capitaine-lieutenant de la compagnie de chevau-légers du prince de Condé, pour s'associer à la cause de Jean Jolly, défendeur, par-devant le bailli de Blois ou son lieutenant à Romorantin, contre le procureur du roi et Antoine Jarry, administrateur de l'Hôtel-Dieu dudit Romorantin, en y remontrant que, vu sa qualité, ladite dame a ses causes commises au bailliage de Berry à Bourges, où la cause doit être attirée. — Déclarations contradictoires de Maximilien de Volue, réformé, natif de La Châtre et qui prétend y retourner, et des échevins de ladite ville qui persistent à s'y opposer, obéissant ainsi à une ordonnance du feu prince de Condé contre les protestants de cette ville, et qui les en expulse. — Sommation par Me Louis Alabonne, avocat en Parlement, agissant au nom de son oncle, ecclésiastique, maître Jean Alabonne, faite au secrétaire de l'archevêché de Bourges, de lui délivrer, moyennant finances, le *visa* de l'acte de refus opposé audit maître Jean par les grands vicaires dudit archevêché contre sa provision, comme curé de Chasseneuil, sur la présentation du feu prince de Condé. — Vente par Guillaume Dumaine, avocat en Parlement, agissant comme tuteur de sa fille Marie, héritière de son grand-père François Barbier, à maître Jean Gaudrion, praticien à Bourges, de l'office de procureur au bailliage et présidial de Bourges, exercé par ledit Barbier, et pour le prix de 900 livres tournois. — Procuration donnée par demoiselle Claude Boucher, veuve de Pierre Tullier, prévôt de Bourges, à Vincent Guyot, avocat en Parlement, pour transiger avec les héritiers de feu Gambain, fermier du prieuré de la Charité-sur-Loire, en procès devant le Parlement avec son fils et pupille François Tullier, écolier en l'université de Bourges. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Bernard Maillard, chez Durand Colas, marchand drapier, cardeur et peigneur, pendant deux années, et à la condition que le père dudit Maillard paiera audit Colas un habit complet de serge de deux *tremes* ou 10 livres au choix. — Marché par lequel Claude Merlin, carrier à La Celle-Bruère, s'engage à fournir tout conduit à maître Claude Lecieux, notaire à Bourges, et au prix de 13 sous le pied, une bande de cheminée de 6 pieds et demi de longueur sur 13 pouces de hauteur et de 18 à 4 pouces d'épaisseur, plus deux corbeaux chacun de 3 pieds et demi de longueur sur 8 pouces d'épaisseur et un pied de hauteur. — Contrat de mariage entre Germain de La Chapelle, capitaine du logis du roi et contrôleur de la maison du prince de Condé, et Imberte Duval, fille de feu Jean Duval, brodeur à Nevers, sous le régime dotal. La future apporte en dot 8,000 livres tournois, 4 douzaines de *linceux* (draps), dont moitié en *plein* et l'autre en plein et étouppe ; 6 douzaines de serviettes ; 2 douzaines de nappes en toile ; une douzaine de cuillers d'argent et 50 livres de vaisselle d'étain. — Marché entre Esme Roger, maître brodeur, et les procureurs de la corporation des cordonniers de Bourges, par lequel il s'engage à faire pour leur confrérie un courtibaut de damas cramoisi, avec les images de saint Crépin et saint Crépinien, frangé de rouge et de blanc, pour le prix de 45 livres tournois. — Autre marché des mêmes avec le sculpteur Michel Legendre pour la confection d'un bâton de confrérie, au prix de 80 livres tournois, lequel bâton sera composé ainsi qu'il suit : « quatre coullonnes *torches* (torses) et une corniche audessus, et audessus de ladite corniche un corps enrichy d'ornemens et de couronnement à l'entour, et audessous une lenterne et une manière de couronne impérialle audessus, et audessus de ladite couronne une Notre Dame ; et audessoubs dudit baston on postera saint Crespin et saint Crespinien et deux anges de chacun costé pour tenir deux petits cierges ; et audessoubs un dosme enrichy des armes du Roy d'un costé, et de l'autre costé celle de ladite confrérie ; et encores faire et enrichir ledit baston de culs de lampes autour, avec le gros baston pour le porter où y aura une grosse pomme. » En outre le sculpteur devait faire également un petit bâton pour le valet de la confrérie. — Enquête sur les dégâts causés aux bois taillis de la seigneurie de Prunay, appartenant à François Guénois, par les bestiaux de Claude Frénon, laboureur à Veuilly, dans la paroisse de Morthomiers.

E. 1780. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1649. — Discussion des meubles laissés, lors de son décès, par feu demoiselle Claude Bouchet, femme de Pierre Tullier, sieur du Petit-Mazières et prévôt de Bourges, en présence de Jean Bourdaloue, sieur de Bussy, et de Jacques Naudet, avocat en Parlement, tuteurs et parents de l'héritière de la défunte Anne Tullier. — Marché entre Claude Demesme, maître menuisier à Charenton, et le chapitre de

Montermoyen, à Bourges, par lequel ledit Demesme s'engage, moyennant 350 livres tournois, à restaurer les boiseries de l'église du chapitre, laquelle restauration doit comprendre : une petite balustrade du grand autel de hauteur de 2 pieds et demi, la contretable dudit autel, les 26 sièges du chœur de 4 pieds et demi de haut et sauf le lambris qui les surmonte, mais avec une cloison de derrière autour du chœur, avec porte brisée au milieu ; la réparation de l'ancienne et son transport sous les petites voûtes ; la grande porte de l'église et les deux de la sacristie et du *revestouer* ; enfin sept châssis à corniches pour les sept autels. — Vente pour la somme de 460 livres tournois, à François Crosnier, praticien, par Jeanne Cottenoire, de l'office de son défunt mari Jean Chauverlat, sergent royal, priseur et vendeur de biens à Bourges. — Aveu et dénombrement, par Antoine Perreau, sieur de Soulangis, à messire Jacques Maugis, abbé commendataire de Saint-Ambroix de Bourges, de la vicomté et seigneurie dudit Soulangis. — Profession comme novice, dans l'abbaye de Lorroy, ordre de Cîteaux, par Étienne Delarue, écolier en l'université de Bourges, âgé de 16 ans, fils de Toussaint Delarue, avocat en Parlement et au présidial de Bourges. Les parents du novice s'engagent à verser, pendant l'année du noviciat, 200 livres, à fournir les habits du noviciat et de la profession, plus 100 livres par an de pension pendant les trois années suivantes, indépendamment des frais de voyage qu'il pourrait avoir à faire pendant ce temps et par ordre de l'abbé. — Dépôt en l'étude de Pierre Clerjaut, par les héritiers de demoiselle Claude Bouchet, décédée, veuve de Pierre Tullier, prévôt de Bourges, savoir : autre Pierre Tullier, aussi prévôt de ladite ville, Vincent Guyot, avocat en Parlement, mari de Françoise Tullier, et demoiselles Claude et Anne Tullier, de la minute de l'inventaire des biens laissés par la défunte. — Bail de sous-ferme, pendant une année, au profit de Jean Léan, toilier, et moyennant 60 livres, par les fermiers de la ville de Bourges, du droit perçu sur les fruits et légumes du pays vendus en ville, ainsi que sur la moitié des pommes et poires d'Auvergne, comme aussi sur le miel et les veaux, à la réserve des veaux, fromages, oranges, citrons et châtaignes du Limousin et du Bourbonnais, et du beurre qui entrera par la porte de Saint-Sulpice. — Compromis entre demoiselle Jeanne Legrain, dame du Mas Sarrazin, et Martial Rochon, laboureur, sur le droit prétendu par ladite dame de forcer celui-ci à moudre à son moulin du Mas. Les parties conviennent de s'en rapporter à la sentence de trois arbitres choisis par eux parmi les avocats de Bourges. — Sommation à Louis de Champoin, contrôleur du droit annuel de Berry, par Guillaume Seurrat, sieur de Lissay, contrôleur en l'Élection de Bourges, de recevoir 300 livres pour son droit annuel de la taxe de son office d'élu et pour le contrôle pendant deux années, et refus dudit Champoin, basé sur ce qu'il n'a pas qualité pour recevoir le montant dudit droit, mais seulement pour en *convertir* les quittances.

E. 1781. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1650. — Sommation par Jean de Fondriat, pourvu de l'office de receveur des aides, tailles et taillon dans l'Élection de Saint-Amand-Montrond, à Barthélemy Menassier, encore titulaire dudit office, de lui délivrer les lettres de provisions en blanc *ad resignandum* de sa charge, en rendant ses comptes, s'il ne l'a déjà fait, au Bureau des finances à Bourges et à la Cour des comptes. — Contrat d'apprentissage, pendant trois années, du métier d'apothicaire à Bourges, pour le fils de René Blaitteau, de Bourges, marchand et receveur du chapitre de Notre-Dame de Sales, chez Jean Bally, maître apothicaire à Issoudun, moyennant que ledit Blaitteau s'engage à entretenir chez lui, loger et nourrir, pendant dix-neuf mois, le fils dudit Bally, écolier en l'université de Bourges, sauf le temps des vacances. Au cas où l'un des deux pères viendrait à mourir ou que le jeune Bally changerait d'université, chacune des parties défaillantes s'engage à un dédommagement en argent sur le pied de 200 livres et proportionné au temps qui restera à courir jusqu'à l'expiration du contrat. — Assemblée des maîtres bouchers de la ville de Bourges pour la nomination d'un maître visiteur des chairs et de nouveaux auditeurs des comptes de la communauté, et nomination, comme visiteur, de Denis Taon, et réélection, comme auditeurs des comptes, des mêmes ayant rempli cette fonction l'année précédente. — Acte d'association entre Simon Taurot, tisserand à Avor, sous-fermier pour ladite paroisse du droit du huitième, et Jean Jacquelin, laboureur, tout devant entre eux se partager par moitié, frais et bénéfices, y compris le pot de vin et la commission servie au fermier principal, et à cette condition que, au cas où avant l'expiration du contrat, Jacquelin abandonnerait la paroisse d'Avor, l'association serait rompue. — Inventaire du mobilier de Claude Chrétien, sieur de la Villotte, demeurant en Brie, déposé dans la maison de son beau-père Isaac de Saint-Germain, secrétaire de la Chambre du roi et receveur général des Aides en Berry. — Bail à métayage, pendant cinq ans, par François Ducoin, élu en Berry, à Léonet Petitpierre, manœuvre à Chalivoy-Milon, ledit métayage à moitié grains, d'un domaine récemment acquis par le bailleur, et à la charge par le métayer de lui servir, chaque année, 6 livres de beurre, 6 poules et 4 poulets, la semence de la première année étant fournie par le propriétaire.

E. 1782. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1651. — Clerjaut (Louis). — Quittance au profit de maître Aignan de Boisrouvray, procureur à Bourges, par François de Boisrouvray, son frère, cavalier au régiment de Palleau, de : 1° 40 livres payées pour lui à compte sur le prix d'acquisition d'un cheval; 2° de pareille somme à lui prêtée, tant pour façon d'habits qu'acquisition d'étoffe et linge, et frais de voyage pour le retour dudit François à sa garnison; 3° de 50 livres 10 sous complétant la somme dont, par suite de compte arrêté entre eux, ledit Aignan se trouvait redevable envers François. — Abandon fait, moyennant 20 livres tournois, par Laurent Rousseau, manœuvre, au profit de François Ducoin, élu en Berry, de tous dommages et intérêts qu'il pourrait réclamer en justice contre Antoine de Tollet, sieur de Bois-Sir-Amé, et Nicolas Lhoste, dit Cocaton, pour sévices et blessures par lui subies de leur part, constituant ledit Ducoin comme son procureur en la matière pour poursuivre à son propre profit devant les tribunaux. — Sommation par Louis Ducoin, sieur d'Acon, élu en l'Élection de Bourges, à Jacques Guillot, greffier du Bureau des finances dudit Bourges, de lui remettre entre mains une requête par lui présentée audit Bureau, en même temps que ses lettres de provisions d'élu, qui seules lui ont été rendues; ledit Guillot déclarant ne connaître en rien la requête réclamée. — Compte fait entre la veuve Fauvre, marchande à Bourges, et Claude Salmon, meunier, son locataire au moulin Sabot, paroisse de Quantilly et Saint-Georges-de-Moulon, et par lequel, pour les années 1649 et 1650, ledit Salmon reste débiteur de : 1° sur les 100 boisseaux de froment et méteil de l'année 1649, 25 boisseaux froment et 17 méteil, estimés, chacun des premiers, 34 sous 6 deniers, et chacun des autres, 28 sous 3 deniers, soit en tout, 62 livres 2 sous 9 deniers; plus 200 livres de loyer, 16 livres pour deux porcs; une livre de beurre, à 6 sous; 20 fromages secs, à 3 sous; 2 poules et 6 poulets, à 40 sous; 4 oies grasses, à 3 livres 4 sous; un demi-boisseau de pois, à 20 sous; un poinçon et un *quart* de vin, à 18 livres; plus 1,650 boisseaux froment et 50 boisseaux méteil; enfin, 428 livres 19 sous 9 deniers d'argent dû pour diverses causes. — Abandon fait par François Cousin, sieur de Coreil, lieutenant général au bailliage de Montpensier, au profit de Maximilien François de Béthune, duc de Sully et prince d'Henrichemont, pour remboursement de 8,000 livres qu'il lui devait, de pareille somme à lui adjugée par sentence du Parlement, contre Bourrachot, Grimault, Bruneau et consorts, coupables de tentative d'assassinat sur sa personne. — Assemblée, dans l'église de Saint-Jean des Champs, de la corporation des maitres cardeurs de Bourges, pour la nomination, pendant deux années, d'un nouveau procureur syndic du métier. — Choix fait des sieurs Girault, contrôleur, et Boisgaultier, grènetier du grenier à sel de Celles en Berry, et Gaudry, marchand à Saint-Aignan, pour arbitres dans le différend existant entre Barbe Langlois, de la paroisse de Varenne, et Jean Moireau, de Valençay.

E. 1783. (Liasse.) — 60 feuillets, papier.

1652. — Offre faite à Nicolas Cœurdoux, receveur du droit annuel à Bourges, par François Ducoin, élu en l'Élection dudit Bourges, de lui verser, pour les deux dernières années du droit annuel de son office d'élu, la somme de 133 livres 6 sous 8 deniers, constituée en pièces de 20 sous, louis d'argent, testons, etc. Et refus de recevoir par ledit Cœurdoux, qui réclame 177 livres 8 sous, à raison de 88 livres 19 sous chaque année. — Acceptation par Silvain Renouard, marchand à Bourges, d'une lettre de change de 120 livres à lui présentée au nom de N. Lenormand, aussi marchand à Orléans, qu'il déclare être prêt à payer, soit en pièces de 3 livres valant 58 sous et en pistoles d'Espagne de 12 livres, soit en louis d'or et d'argent. — Déclaration par laquelle Guillaume Lapierre, messager de Bourges à Nevers, justifie avoir transporté et remis à leur adresse, en cette dernière ville, deux paquets à lui confiés par le prévôt de Bourges, Pierre Tullier. — Autre déclaration faite par Charles Biert, dit Champagne, prisonnier dans les prisons royales de Bourges, sur l'accusation portée contre lui par Jacquette Marcelot de l'avoir abusée et volée, et sur une simple ordonnance du lieutenant criminel, tandis qu'il n'a jamais connu ladite Marcelot, vieille infâme, dont le but est de se faire épouser par lui, protestant d'avance contre tout ce qu'on lui fera avouer, déclarer et reconnaître dans sa prison. — Assemblée de la communauté des tonneliers, chez les PP. Jacobins, pour le renouvellement des dignitaires de la corporation. Nomination de Pierre Boursin, comme procureur-syndic, et de Charles Thomas, Claude Boursin, Nicolas Lecomte et Claude Lestron, comme auditeurs des comptes. — Accord en vertu duquel, bien que Claude Dubreuil, procureur au présidial de Bourges, et sa femme, se soient engagés envers leur gendre Édouard Préponnier, praticien, et Jeanne, sa femme, à leur constituer une dot de 2,500 livres prises sur ce qui leur appartenait dans l'office de commissaire-receveur des deniers des saisies réelles aux juridictions de Bourges, en réalité Préponnier ne jouira que de la moitié des émoluments, après s'être fait recevoir le plus tôt possible. Au cas que ledit office fût vendu à un autre ou que Dubreuil le voulût reprendre, Préponnier devra recevoir les 2,500 livres et être remboursé de ses frais de réception.

E. 1784. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1653. — Marché par lequel Pasquet Bardeau, laboureur, vend, moyennant 300 livres, à Louis Foucaut, trésorier général en la Généralité de Languedouy, tout le blé par lui engrangé pendant l'année, ladite somme venant en déduction d'une plus forte d'argent prêté à Bardeau par ledit sieur Foucaut, qui s'engage en outre à répondre pour lui de la taille et de la gabelle pendant l'année. — Reconnaissance par Jean Menot, maître pintier à Montluçon, au profit de la veuve Chertier, de la même ville, d'une somme de 40 livres tournois, payable à la Saint-Jean, et moyennant laquelle ladite Chertier renonce à son opposition au mariage dudit Menot avec Barbe Roueron. — Procuration en blanc donnée par demoiselle Anne de Brécy, veuve de Louis de Montieux, écuyer, sieur de Tary et Prévert, pour s'opposer au décret des héritages saisis sur Jérôme de Nouveau, baron de Lignières, grand maître des courriers et surintendant général des postes et relais de France, afin de ne pas perdre ses droits sur ladite seigneurie de Prévert. — Sommation par Pierre Alapaire, sous-fermier de la messagerie de Montluçon à Bourges, au commis du fermier de ladite messagerie de lui délivrer les paquets et lettres à destination de Montluçon, lequel commis refuse, déclarant ne connaître que le fermier ; offre du facteur Henri Lemesle de délivrer à Alapaire ce qu'il demande, en gardant à son compte la dépense des voyageurs, à condition qu'Alapaire lui paiera la somme portée sur sa lettre de voiture, ce à quoi ce dernier se refuse, attendu qu'il n'est tenu de payer la voiture que tous les trois mois. — Protestation par Nicolas Lecomte, sieur de la Guérinière, lieutenant général à Romorantin, et Jean Lecomte, sieur de Brémoie, procureur du roi en la prévôté, police et conservatoire d'Orléans, contre Pierre Lecomte, receveur des tailles au comptoir de Châteauroux, accusé d'avoir essayé de traiter de sa charge avec Jean Chenou, huissier du Bureau des finances de Bourges, quoiqu'ils en soient également propriétaires, se trouvant ainsi frustrés par le marché fait en dehors d'eux. — Procuration en blanc par sœur Jeanne de Vièvre, prieure de Saint-Antoine de Dun-le-Roi, pour recevoir en son nom, de messire Louis Séguier, baron de Saint-Brisson et prévôt de Paris, la somme de 495 livres, représentant trois années d'une pension viagère à elle dues par ledit Séguier. — Bail d'accense pendant trois ans, par François Ducoin, élu en l'Élection de Bourges, au profit de Jean Bernichon, pêcheur, et moyennant, chaque année, 7 livres tournois, 2 plats de poisson et 2 anguilles, d'un droit de rivière sur une étendue de 6 arpents, dans la paroisse d'Osmoy.

E. 1785. (Cahier.) — 47 pièces, papier.

1653. — Constitution par Claude de Rochefort, baron de Luçay, au profit de messire Antoine Fradet de Saint-Août, aumônier du roi, abbé commendataire de Plaimpied et Maubec, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, d'une rente amortissable de 166 livres 13 sous 9 deniers, assignée sur la terre de Coulange, dans la paroisse de Lury. — Vente pour le prix de 800 livres tournois, par Catherine Chevalier, veuve de Daniel Terrien, ancien sergent royal à Bourges, de l'office de sergent royal au grenier à sel de ladite ville, dont le défunt était pourvu. — Obligation d'une somme de 37 livres 10 sous de rente annuelle, par Louise Pot de Rhodes, au profit de laquelle elle avait été constituée par feu son mari Esme Duménil-Simon, baron de Beaujeu, à François Ducoin, élu en l'Élection de Bourges. — Vente par Toussaint Delarue, avocat en Parlement, à André Barjon, sieur de Lécherolle, secrétaire de la reine, et pour le prix de 700 livres tournois, de la métairie et domaine du Petit-Lécherolle, situés dans la paroisse de Châteaumeillant.

E. 1786. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1654. — Déclaration de Jean Premier, fermier des forges de Marville, à Jean Billot, représentant à Bourges de Pierre Defrançois, fermier du droit de la marque des fers du Berry, qu'il compte rallumer le fourneau de Marville, et l'invite, en conséquence, à envoyer le lendemain du jour où il aura été allumé un commis pour peser la fonte qu'il y trouvera et percevoir le droit dû. — Interrogatoire de Jean Coffin, « écolier humaniste de classe », fait par ordonnance des élus de Montluçon, à l'encontre du grenetier Denys, défendeur, accusé par la mère dudit Coffin d'enlèvement abusif de grain dans ses domaines. — Marché par lequel Mathurin Marois, jardinier, et Françoise Lemarle, sa femme, s'engagent envers Antoine Foucaut, maître des eaux et forêts de Berry, pendant cinq ans, à façonner le jardin du lieu de Champfort, en donnant, chaque année, deux coups de bêche, nettoyant les arbres fruitiers et semer du blé, des pois et des fèves ; les fruits et les noix devant se partager par moitié, sauf les fruits à noyau ; à la charge en outre pour ledit Marois de garder la garenne, les vignes et les prés dudit Champfort, et d'aider aux vendanges et aux entonnailles, ce qui lui vaudra un poinçon de demi-vin et toute la grappe pressurée. — Compte rendu par Charles Sanzay, sieur de Berry, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Bourges, aux confrères de Notre-Dame de Lorette, comme comptable de ladite confrérie pendant l'exercice 1653-1654. Recette : 235 livres ; dépense : 113 livres 11 sous. —

Compte de Simon Poupardin, sieur de Chuzet, élu en l'Élection de Bourges pour l'exercice précédent. Recette : 178 livres 13 sous. Dépense : 157 livres. — Déclaration par Claude Moussat, grenetier à Buzançais, à François Delavan, conseiller et secrétaire du roi délégué, pour lui faire connaître que, l'année précédente, on a ordonné de saisir deux quartiers des droits attribués à son office pour la taxe, laquelle somme saisie est restée entre les mains de son prédécesseur qui devra les verser, sauf 10 livres « pour paroisse », qui lui reviennent « pour ne les avoir acquis ». — Sommation par Jacques Robinet, maître apothicaire à Bourges, à sa voisine, la veuve Faure, de faire étayer les pignons de son logis qui menacent le mur de sa maison ; à quoi répond ladite veuve que la réparation réclamée porterait en réalité sur un contremur qui ne menace en aucune façon l'immeuble du réclamant. — Bail d'acense à Louis Bélisson, marchand à Bourges, par Paul Raguau, écolier en l'université de Bourges et vicaire, du revenu de sa vicairie de Notre-Dame, fondée dans l'église de Saint-Julien de Thenay, pendant sept ans, pour la somme de 42 livres par an, et à la charge par le preneur d'y faire dire le divin service. — Vente à Louis Jourdin, lieutenant au bailliage d'Aubigny, par Pierre Gibieuf, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, de l'office de notaire royal, vacant par la mort de son dernier titulaire Jean Madinet, et ce au prix de 500 livres tournois.

E. 1787. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1655. — Constitution d'une rente de 44 livres 8 sous 8 deniers, au capital de 800 livres tournois et au profit d'Henri Labbe, sieur de Champgrand, par Marguerite de Lasseigne, dame de Madoz, veuve en premières noces de Paul d'Assy, écuyer, par son fils Henri d'Assy, sieur de Chandenay, et par Paul Lelarge, sieur de Creseuse. — Testament de Louis de Barbanson, sieur de la Boumerille, au moment de s'engager dans la compagnie des chevau-légers de la Reine, par lequel il institue pour légataire universel Charles de Barbanson, écuyer, sieur de Luant, son frère, choisissant pour son exécuteur testamentaire le sieur de Chadon, auquel il lègue en conséquence la somme de 10 livres à prendre sur sa future succession. — Autre testament de Jeanne Legrier, veuve de Pierre Bruère, procureur au bailliage de Bourges, par lequel elle exprime l'intention d'être enterrée dans l'église de l'Oratoire de ladite ville, et lègue à son fils Charles Bruère, receveur des tailles en l'Élection de Montbrison : 1° sa maison à Bourges, qu'elle évalue 6,000 livres ; 2° sa métairie, située dans la paroisse de Menetou-Salon, et estimée 2,400 livres. Quant à ce qui est du reste de la succession, ledit Charles y viendra encore pour une part égale à chacune de celles de ses frères et sœurs, François le jeune, procureur comme son père, Jeanne, femme de Jacques Millet, apothicaire, Jacques, Marie, Catherine, Louis, Étienne et Jacques. Pour l'autre François le jeune, il n'aura rien, ayant touché par avance tout ce qui pouvait lui revenir sur la succession de son père.

E. 1788. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1657-1659. — Nomination d'un procureur par Jacques Naudet, avocat en Parlement, pour le représenter pardevant cette juridiction d'appel par les héritiers de Jean Naudet, appelant d'un jugement rendu en faveur dudit Jacques par le bailli de Berry, en excipant d'un codicille ajouté au testament du défunt et que l'intimé argue de fausseté. — Acte de société commerciale entre N. Hutrelle et Bonaventure Drovain, pour le trafic des toiles, dentelles et mercerie, ledit Drovain entrant dans l'association avec les deux tiers des mises, et chacun des contractants sous sa responsabilité pouvant faire achats et ventes. L'association est faite pour un an, jusqu'au 26 décembre 1658, jour où les comptes devront être rendus. — Déclaration de désistement de testament et codicille par Jean Alamargot, sieur des Chapus, lequel reconnaît qu'il ne l'avait fait que pour plaire à sa femme, Madeleine Guesnier. — Procès-verbal de plantation de borne et du tracé d'un mur par l'arpenteur depuis la maison de Guillaume Petit, vigneron, jusqu'au *carre* de l'auberge de la veuve Champvallier, aubergiste, près du couvent des Capucins, à Bourges, le bâtiment que ledit Petit doit construire sur cet alignement devant avoir son droit d'égout et tour d'échelle dans le jardin de ladite veuve, et de même pour celle-ci dans la cour de son voisin. — Acte de décharge en faveur de Claude Papillon, vigneron, par Mathieu Perrotin, sieur du Grand-Moutet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, du cautionnement par lui fourni de Blaise Chauveau, son confrère, dans le contrat de ferme du dîme de Saint-Caprais, par Thomas Bernichon, curé dudit Saint-Caprais, pour ledit sieur du Grand-Moutet. — Sommation par Jean Chambrette, archer en la maréchaussée du Berry, comme procureur de demoiselle Françoise Cousin, agissant pour son mari, Jean Neiret, sieur de Cévelle, grand-prévôt de la Généralité de Bourges et vice-sénéchal de la Celle, de Moulins à Saint-Amand, à Étienne Riglet, receveur général des aides, tailles et taillon à Bourges, pour le paiement : 1° de 3,600 livres pour trois quartiers des gages des grand-prévôt, greffier, exempt et quatre archers ; 2° de 1,237 livres pour gages, pendant la même durée, du vice-sénéchal de Bourbonnais, un chevalier et

quatre archers ; à quoi ledit receveur général demande une heure pour pouvoir rendre réponse, ce que le fondé de pouvoirs déclare ne pouvoir accorder. — Vente par Pierre Cassinat, marchand à Bourges, agissant pour Pierre Thibaut, sergent royal, à Claude Morette, praticien, et à sa mère, veuve de Jacques Morette, maître des coches de Bourges à Paris, et moyennant le prix de 3,000 livres de son office de sergent des tailles en l'Élection de Bourges, et priseur-vendeur de biens exerçant pour tout le royaume. — Assemblée des maîtres menuisiers de Bourges pour s'opposer à la réception à la maîtrise de Denis Buchon, tant qu'il n'aura pas satisfait aux statuts du métier en payant les droits de maîtrise. — Marché par lequel Michel Legendre, sculpteur, s'engage, moyennant 50 livres tournois, à refaire pour la communauté desdits menuisiers « une Résurrection neufve au faîs du baston de la confrérie », à faire un pied *d'estra* à la statue de sainte Anne ; plus deux *retours* aux deux anges dudit bâton, qu'il fera, en outre, redorer.

Nota. — Liasse endommagée par l'humidité.

E. 1789. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1660. — Dénombrement du censif volant de Mirebeau, dans la ville de Bourges, donné le 13 novembre 1552 aux religieuses de Saint-Laurent de ladite ville, par demoiselle Perrette de Treignac, et produit dans un procès intenté par la demoiselle Marguerite Millet, veuve Foucher, contre divers habitants en revendication des droits qu'elle réclame sur les maisons dudit censif. — Protestation par Claude Joing, docteur de la Faculté de médecine à Paris, qui, désirant concourir dans ladite faculté pour la chaire vacante par le décès du docteur Michel Drouin, se plaint que la publication n'en a pas été faite, comme elle devait l'être, par affiches apposées à la Faculté de médecine de Paris, en sorte qu'il ne l'a appris que tardivement et par hasard, et que, quand il s'est présenté, il s'est trouvé en concurrence avec un certain Charles Cardinal, lequel avait été avant lui admis pour faire ses leçons pour l'examen. — Contrat d'accueillage, comme serviteurs, des époux Théveneau, pendant trois ans, chez Denis Gadoué, forestier, dans la paroisse de Trouy, au prix de 15 livres par an et fourniture d'habits et chaussures par ledit Gadoué, qui se réserve, s'il est mécontent de leur service, de les expulser, en payant le temps pendant lequel ils auront servi. — Plainte par Me Jacques Naudet, avocat en Parlement, contre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, qu'il accuse d'aggraver, contre tout droit par leurs entreprises, les servitudes de leurs immeubles contigus, et ce au mépris de ses réclamations. — Compte par suite de cessation de commerce entre Louis Poupardin et Henri Mouton, parcheminiers à Bourges. Par ce compte, Mouton reste devoir à son associé une somme de 3 livres 1 sou 6 deniers, les marchandises non vendues devant se partager entre eux par moitié. — Nomination de procureur par Jacques Bruère, procureur du roi en l'Élection de Bourges, pour soutenir en son nom la poursuite par lui intentée contre Étienne Monicaut, lieutenant en la même Élection, qu'il accuse : 1° de juger les causes sans lui en référer; 2° de recevoir dans la charge des commis aux Aides des gens de mauvaise vie et d'après le même procédé ; 3° d'avoir roué de coups un paroissien de Vornay, pour quoi il a été condamné à l'amende et à des dommages et intérêts; 4° d'avoir assassiné de la même façon un laboureur de la paroisse de Levet, affaire qu'il a pu étouffer en désintéressant sa famille ; 5° d'avoir dans la paroisse de Senneçay, où sont ses propriétés, ordonné de ne lever que les trois quarts des tailles ; 6° d'avoir, de son autorité privée, imposé des sommes notables sans lettres d'assiette, et altéré plusieurs rôles dont il a à sa fantaisie augmenté ou diminué les cotes.

Nota. — Liasse endommagée par l'humidité.

E. 1790. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1661. — Procès-verbal de plantation d'une borne séparative entre les jardins de Jean Nus, boucher, et Sébastien Gondon, tisserand en draps et serges, dans la paroisse de Saint-Fulgent, à Bourges : un *crot* (trou) de deux pieds, ayant été creusé entre les jardins, fut rempli de tessons de pots, trois charbons et une ardoise, sur laquelle gravés un E et un D, le tout recouvert d'une pierre de deux pieds de long, ayant servi à tendre le cordeau d'alignement. — Cession pendant sept mois et demi, et pour le prix de 10 livres, par Esme Mondon et Esme Lanoue, savetiers, à Louis Poupardin, Henri Mouton et Jean Barat, parcheminiers, de la ferme des peaux et laines entrant à Bourges par la porte d'Auron. — Contrat d'apprentissage du métier de savetier au profit du jeune Nicolas Thomas, chez François Ferjeux, pendant trois ans et deux mois, la famille de l'apprenti s'engageant à l'entretenir et à payer son droit de confrérie. — Donation testamentaire par François Aubrun, tonnelier à Bourges, par laquelle, sur le point de partir en voyage, il donne ce qu'il possède à sa nièce Jeanne Jobert, fille de sa sœur, en cas de non retour, le retour de voyage, s'il s'effectue, devant détruire entièrement l'effet de ladite donation. — Procuration en blanc, par Antoine Ricard, chanoine de Notre-Dame de Sales, à Bourges, pour l'abandon de sa prébende canonicale et d'une vicairie à lui appartenant dans la cathédrale, au profit de Jean Germain, clerc du diocèse de Bourges. — Prise de possession solennelle de la cure de Goire, par Fran-

çois Balaguet, prêtre du diocèse d'Auxerre, après l'abandon de ladite cure par dom Jacques Gaultier, religieux de l'abbaye de la Prée.

Nota. — Liasse endommagée par l'humidité.

E. 1791. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1662. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges, qui désavouent unanimement la requête présentée au Parlement, contre le prévôt de Bourges et son lieutenant, par l'un d'eux Michel Besle, prétendant agir au nom de toute la communauté. — Réunion, dans l'église des Cordeliers, des auditeurs nommés pour recevoir les comptes, rendus par les procureurs de Notre-Dame de Lorette, en retard. Compte de Sylvain Poupardin, sieur des Granges : recette, 238 livres 2 sous 6 deniers ; dépense : 223 livres 15 sous : différence, 14 livres 15 sous 6 deniers. Compte de demoiselle Claude Chenu, veuve Therrier : recette, 204 livres 5 sous 3 deniers; dépense, 134 livres 14 sous; différence, 49 livres 11 sous. Compte de Lionnet Guynet : recette, 172 livres 15 sous 6 deniers; dépense, 123 livres 12 sous 6 deniers ; différence, 49 livres 3 sous. Compte de Philippe Doucet : recette, 165 livres 14 sous 6 deniers; dépense, 166 livres 6 sous 7 deniers ; différence, 13 sous. Compte d'Étienne Minereau : recette, 158 livres 10 sous ; dépense, 149 livres 16 sous ; différence, 8 livres 14 sous. Compte de Jeanne Amignon, veuve Billot : recette et dépense égales. Vacation du notaire : 104 sous. Droit de *tapis* pour les PP. Cordeliers : 3 livres, plus 10 sous au valet de la confrérie. — Procuration donnée en blanc par Jacques Naudet, avocat en Parlement, pour s'opposer, auprès du bailli de Saint-Germain-des-Bois ou son lieutenant, à la saisie faite par les habitants de la paroisse d'une grande charrette à bœufs, lui appartenant, sur René Bonté, de la paroisse de Saint-Denis-de-Palin, auquel il l'a prêtée. — Requête présentée par Pierre Barjon, écolier en l'université de Bourges, au bailli de Berry, pour être autorisé à faire grossoyer par notaire une obligation de 478 livres 5 sous, passée en 1639 par-devant Barbarin, notaire d'Aigurande, depuis décédé, par Marie du Rieux, veuve de Pierre André, sieur de la Chaignade, et Jean Rigodin, au profit de Pierre Barjon, sieur de Vouzé, son père, qui lui a fait cession de ladite obligation. — Rôle des tailles de la paroisse de Lochy, montant à 300 livres pour le principal, à 7 livres 10 sous pour les collecteurs, 4 livres pour la façon du rôle, 40 sous pour le voyage des collecteurs : total : 212 livres 10 sous. — Cession pour la somme de 5 livres tournois, par Léonarde Binon, de Boussac, au profit d'Étienne Martin, hôtelier à Bourges, de tout l'héritage à elle survenu par le décès de son oncle maternel Antoine Piquet. — Prise de possession de la cure de Marmagne, par Jean Vaquette, vicaire en l'église de Bourges, à la résignation du précédent titulaire Jean Join, chanoine de ladite église.

E. 1792. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1662-1663. — Contrat de mariage entre Toussaint Delarue, avocat en Parlement et au présidial de Bourges, et Marie, fille de feu Pierre Dumez, sieur de la Grande-Croix, et de Jeanne Doucet, laquelle se marie à ses droits, sur quoi une somme de 1,500 livres tournois sera réservée à la communauté, sauf 200 livres destinées au trousseau de la mariée, le futur étant doté par son père de 4,000 livres, dont 1,500 livres entrant également dans la communauté, et les habits de noce dudit futur lui étant fournis par son père. — Quittance signée Jean Legrand, chanoine de Notre-Dame de Sales, au nom de tout le chapitre et au profit de Charles Micher, vicaire de ladite église de Notre-Dame de Sales, de la somme de 200 livres tournois pour la fondation d'un obit dans cette église, le jour de la fête de la Sainte-Trinité. — Bail pour sept années, par le chapitre de Notre-Dame de Sales, au profit du chanoine Geoffre, d'une maison, en l'autorisant à y relever à ses frais une écurie accidentellement abattue lors de la destruction de la Grosse Tour. — Acte d'adhésion, par tout le personnel du chapitre de Notre-Dame de Sales, aux constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII, qui condamnent la doctrine de Jansénius. — Déclaration par Charles de Longueval, sieur de Fourdrinois, de la fondation faite par lui dans la chapelle de son château de La Brosse-sur-Cher, paroisse de Farges, d'une somme de 6 livres par an pour autant de messes, à la volonté du seigneur. — Procuration donnée par Jean Desclacher, procureur fiscal de la terre de Villegenon et fermier du prieuré de Prunesac, à François Lerâle, avocat à Bourges, de passer en son nom contrat de constitution d'une rente de 657 livres tournois pour s'acquitter envers Jean Joing, prieur dudit Prunesac et chanoine de la cathédrale de Bourges, de la jouissance dudit prieuré par ledit Desclacher.

E. 1793. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1663. — Rupture de l'association contractée entre Pierre Descourioux et Léonard Legros, couvreurs à Bourges, pour la confection de la couverture du château de Vouzay, près Bourges, moyennant 20 livres données par Legros à son associé et le paiement au marchand du clou employé dans ladite couverture. — Transaction entre François Mabilat, marchand toilier à Mehun-sur-Yèvre, François et Sylvain Montigny, laboureurs, relativement à la succession de

feu Louise Gannier, successivement femme de Jean Mabilat et Claude Montigny, par lequel accord Mabilat cède aux Montigny ses droits dans la succession dudit Jean, son père, et de ladite Louise, sa mère, moyennant la somme de 150 livres à lui payée, savoir : 100 livres par François Montigny et 50 par son frère Silvain. — Marché entre messire Philippe, marquis de Bigny, et Jacques Fouchier, marchand à Bourges, lequel s'est engagé à vendre pour ledit marquis, tant en gros qu'en détail, le fer provenant de la forge de Bigny, au prix de 80 livres au moins le millier, sur quoi il prélèvera pour lui 100 sous tournois, et sans être tenu de garantir les crédits qu'il fera. — Inventaire et partage des meubles communs entre Louis, Charles et André Pillard, et Claude, Michelle et Anne Charles, enfants de François Charles et de Marie Pasquet. — Procuration donnée par Nicolas de la Souche, sieur de Beaumont, à sa femme Esther Morier, pour faire en son nom, à Joseph de Courtois, sieur de Courcelle, une promesse d'indemnité de pareille somme que celle que ledit de Courcelle s'engagera à payer à M. Devaux, pour que ce dernier consente à l'élargissement dudit de la Souche. — Testament de Jean Tullier, sieur de Bouy, qui lègue une somme de 300 livres aux chanoines de Montermoyen, à Bourges, pour des prières; 100 livres aux pauvres de l'hôpital de Bourges, constituant son légataire universel son frère Pierre Tullier, chanoine de la cathédrale, à la condition que, après la mort de ce dernier, leurs sœurs Anne et Jeanne, femmes des frères Neyraut, prendront chacune 1,000 livres sur sa succession. — Vente par Jean Mullet, marchand à Lignières, à Jean Couillebaut et Claude Veuillaut, maîtres menuisiers à Bourges, de 1,000 toises de plancher d'un pouce d'épaisseur, 200 toises de tierpan, autant de membrures et un cent de planches minces, au prix de 29 livres tournois pour chaque cent de planche, membrure et tierpan. — Acte donné à Louis de Boncour, sieur de Marceille, adjudicataire en justice des deux tiers de la terre de Neuvy-sur-Loire, comme quoi s'étant présenté pour en prendre possession, il en a été empêché avec menaces de mort par Charles de Bigny, chevalier de Malte, se disant seigneur du bien contesté par le décès de Gasparde de Courtenay, son aïeule. — Prise de possession par messire Antoine de Sautereau, sous-diacre du diocèse de Bourges, des vicairies vacantes de Sainte-Catherine, dans la cathédrale de Bourges, dont il a été pourvu par le pape, pendant la vacance du siège archiépiscopal, et ce sur l'ordonnance du bailli, les grands-vicaires de l'église n'ayant pas voulu reconnaître ses droits et l'investir comme il l'avait demandé.

E. 1794. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1664. — Cession par Toussaint Ballan, vigneron à Crézancy, et ses père et mère, communs avec lui, au profit de Jean Manbois, menuisier à Bourges, de tout ce que peut leur devoir Antoine Lebas, maréchal à Saint-Michel-de-Volangis, comme héritier de feu son frère, qu'il a logé, nourri et soigné pendant les six mois de sa dernière maladie, ladite cession faite pour le tiers de la somme que ledit Lebas sera condamné à verser à Ballan. — Sommation faite par Gilbert Meunier, cordonnier à Bourges, pour François Rasle, tanneur, à Guillaume Perraut, huissier à Issoudun, de recevoir 78 livres tournois, dues par ledit Meunier audit Rasle, plus 100 sous pour les frais de voyage de Perraut à Bourges, et refus de ce dernier de recevoir la somme due qui, aux termes de l'obligation de la dette, doit être versée à Issoudun. — Procuration donnée par Gilbert Dupuy, marchand à Chambon, à son frère, curé de Lapan, pour traiter avec Jacques Robinet, maître apothicaire à Bourges, de l'entrée chez lui en apprentissage de son fils, autre Gilbert Dupuy. — Bail d'acense, pendant neuf ans, par Charles Johannet, prieur de Saint-Fulgent de Bourges, au profit de Léonard Auclerc, laboureur, moyennant 40 livres par an, de la part revenant audit prieur dans les dîmes de Chambon. — Prise de possession de la cure de Saint-Pierre de Marmagne, par Jean Thibault, prêtre du diocèse de Bourges, que son prédécesseur « a pris par la main, revestu d'un *surpelit*, iceluy faict entrer en lad. église de Marmaigne ; conduit au devant du grand hostel, où iceluy Thibault a faict la prière; après laquelle lui a faict ouvrir et fermer le livre *messel*, qui estoit sur l'hostel ; conduit aux fons baptismaux ; de là retourné au cœur de lad. église, où il l'a faict seoir au siège, où le curé de lad. église a coutume de seoir ; puis luy a faict tinter et sonner les cloches ; de là l'a conduit au logis presbitéral, dans lequel il est entré, ouvert et fermé les portes. En continuant, sans divertir, a derechef iceluy Thibault conduit audevant de la porte principale entrée de ladit. église, où estant, il a haultement, à haulte voix et intelligiblement dict et déclaré à tous les présents que par ces cérémonies et autres en tel cas acoustumés, il avoit mis et mettoit, comme de faict a mis led. maître Jean Thibault en la vraie, réelle, actuelle et corporelle possession de la cure de Marmaigne ». — Inventaire des titres remis à Jean Michau, hôtelier, par feu François Bondeau.

E. 1795. (Registre.) — In-4°, 275 pièces, papier.

1664-1665. — Contrat de mariage, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, de Jean Gallus, sieur des Rioubertes, conseiller au bailliage et présidial de Bourges,

avec Claude, fille de Pierre Tullier, prévôt de Bourges, et de Madeleine Lelarge; ladite future dotée de 20,000 livres en deniers, rentes et obligations, dont 6,000 livres entreront dans la communauté, et autant de la part du futur. — Autre mariage entre Pierre Poupardin, lieutenant de la prévôté de Bourges, et Anne, fille de feu Jean Nuet et Jacquette Mitterrand, ladite future dotée par son aïeul, Jean Nuet, de 24,000 livres, dont 22,000 en contrats de rentes, et le reste en immeubles, en ce compris ses parts dans les successions de son père et de sa grand'mère et, par avancement d'hoirie, celle de la succession future de son aïeul; le futur doté par son père de 10,000 livres à prendre sur le prix qu'a coûté à ce dernier l'acquisition des offices de lieutenant et commissaire examinateur de la prévôté, qu'il lui délaisse, les six autres 1,000 livres restant à convertir lors de sa future succession. — Testament de Macé Luc, laboureur, de la paroisse de Marmagne, par lequel il institue son héritière universelle sa nièce Jeanne Loury, et pour exécuteur testamentaire Jean Masson, maître bourrelier à Bourges. Promesse par Jean Boursaut, procureur au grenier à sel de Bourges, faite à Léon Jan, sieur du Rabot, conseiller à la prévôté de la même ville, de l'indemniser et acquitter d'une rente de 33 livres 6 sous 8 deniers, constituée par lui au capital de 600 livres, au profit de Louis de Vauves, bourgeois dudit Bourges, dans la constitution de laquelle ledit sieur du Rabot n'a fait que prêter son nom par obligeance. — Arrentement à titre emphytéotique, par les chanoines de Notre-Dame de Sales, au profit de Grouais Barrière, vigneron, d'une vigne, sise au vignoble de Pontarnaut, et moyennant la somme de 30 sous tournois par an.

E. 1796. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1665. — Rôles des tailles, taillons et subsistances, dans la paroisse de Saint-Caprais, pour l'année 1665. Principal de la taille, 450 livres 6 deniers pour livre, 11 livres 5 sous; façon du rôle, 7 livres 10 sous; total : 468 livres 15 sous. — Déclaration de congé, par les chanoines de la Sainte-Chapelle, en faveur de leur vicaire messire Gabriel Halay, et certificat de bonne vie et mœurs pour lui permettre de se faire promouvoir aux saints ordres. — Cession de location de son moulin à foulon, dans le faubourg de Saint-Sulpice, à Bourges, par Charles Joly, à Silvain Lecas, pour le reste de son bail, à raison de 28 livres par an et à la charge de l'entretenir en bois tournant et virant. — Obligation par Antoine Couppé, au profit de Jean Liniers, comme lui homme de peine à Lunery, d'une somme de 10 livres comme réparation d'une blessure à lui faite à la tête et des soins de chirurgien qu'elle occasionnera. — Acte d'association et de communauté entre Pierre et Martin Ragon et leurs femmes, et, d'autre part, Hubert Ragon et sa femme, tous demeurant à la Montière, paroisse de Morthomiers, à la condition que les époux Hubert auront un huitième dans les meubles, les deux autres couples se partageant le reste par moitié. Quant aux immeubles, chacune des trois parties contractantes sera commune par tiers. De plus, si, pendant la durée de la communauté, quelqu'un des enfants dudit Hubert se marie, la communauté fera les frais de la noce. — Partage par moitié fait entre Jacques Duchêne, bourgeois, et Jean Chesnard, marchand à Bourges, des dettes, obligations et promesses de l'un à l'autre, provenant de la vente des chevaux par eux achetés à la foire de Châlon-sur-Saône. — Abonnement, moyennant 36 livres, par Thomas Fontaine et Marin de Lacoste, sergents et fermiers du sol pour livre sur les toiles, canevas et treillis, au profit de Gilbert Bertet, Gilbert Péronné, Gilbert Defaix et Gilbert Masné, dit Moulin, de tout le droit qu'ils pourraient avoir à payer pour l'entrée, à Bourges, de leurs toiles et canevas. — Sommation faite par Henri de Saint-Avy, sieur d'Aiguemorte, à François Labesse, maçon, de reprendre et terminer sans délai les travaux, par lui suspendus, de son moulin de Cocu, situé dans la paroisse de Rousson, lequel promet de les reprendre le lundi suivant. — Inventaire des biens meubles et immeubles communs entre Louis Frat, paroissien de Trouy, veuf de Huberte Laurent, et leurs enfants

E. 1797. (Registre.) — In-f°, 55 feuillets, papier.

1665. — Arrentement par les frères Garnier, laboureurs et communs à La Chapelle-Saint-Ursin, au profit de Jean Guérin, serviteur à Marmagne, d'une vigne au vignoble de Marnot, dans la paroisse de La Chapelle, moyennant la rente annuelle de 10 livres. — Contrat de mariage entre Nicolas Garnier, fils d'autre Nicolas, marchand à Saint-Satur, et Marie, fille de Jacques Martin, veuf de Anne Belin, et aussi marchand à Bourges; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté; la future dotée de 1,500 livres, savoir : 900 livres en argent; 300 livres en meubles et autant en rentes, et habillée par son père: le futur doté de pareille somme de 1,500 livres et habillé, sur quoi chacun des époux versera 500 livres à la communauté. — Conseil de famille qui approuve l'intention de François Cochet de s'engager au service du Roi, et, pour ce faire, d'emprunter une somme de 400 livres destinée à s'équiper et à l'acquisition d'un cheval, étant d'avis que les parents dudit Cochet fassent cet emprunt pour lui. — Testament dudit François Cochet, par lequel il donne l'usufruit de ce qu'il possède à sa mère et à son beau-père et la nue-propriété à ses frères et sœurs, et

nomme pour exécuteur testamentaire Pierre Hodeau, prieur de l'église du Château-les-Bourges. — Cession par Aimé Aucler, vigneron, à Jean Busson, contrôleur au grenier à sel de Dun-le-Roi, et Jean Sin, aussi vigneron à Bourges, et moyennant 220 livres tournois, du bien provenant de sa mère, et acquis par lui par retrait lignager de Me Dronet, avocat au bailliage et présidial de Bourges, ladite somme de 220 livres représentant celle à lui prêtée à cet effet par lesdits Busson et Sin.

E. 1798. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1666. — Assemblée des cordonniers de Bourges, à l'effet de fixer le prix de façon des chaussures. Il est décidé que la paire de souliers mignons et légers sera payée 7 sous, et les bottes à proportion ; pour la paire de « grosse besogne à souliers bas », le prix sera de 5 sous. De plus, il est rappelé que nul des maîtres ne devra accueillir d'apprenti venant de chez un confrère sans s'être informé du motif qui l'a fait sortir de chez lui, sous peine d'amende. — Transaction entre la ville de Bourges et les religieux de Saint-Ambroix, au sujet du Pré-Fichau, par laquelle il est convenu que ledit terrain appartient à l'abbaye, avec obligation pour elle de respecter toutes les allées et chemins qui y sont, y compris le chemin bordant le mur d'enceinte, propriété de la ville, laquelle, en cas de siège, celle-ci y mènera et pourra placer son artillerie dans toute l'étendue du Pré-Fichau. — Bail, moyennant 80 livres, par Jean Duché, curé de Chambon, au profit de Jacques Verneuil, laboureur, et Roch Thomas, notaire et procureur à Châteauneuf-sur-Cher, du tiers des dîmes de la paroisse dudit Chambon. — Autre bail pour lequel, pendant trois ans, Jacques de Mussard, prieur commendataire de Saint-Gaultier, charge le prêtre Luc Ségoin du service divin dudit prieuré, à condition de lui donner, chaque année, 100 livres tournois, 12 boisseaux de froment et 18 de seigle, mesure du lieu, et 4 poinçons de vin. — Assemblée des maîtres fréteurs de chanvre de Bourges, qui, apprenant qu'une partie d'entre eux médite d'élever une confrérie et dresser des statuts, nomment deux procureurs, auxquels ils donnent commission de s'opposer aux nouveaux statuts, en consentant à l'érection d'une confrérie sous le patronage de sainte Solange. — Bail d'acense pendant sept ans, et moyennant 600 livres tournois par année, par Charles de Tripières, sieur de Pierry, au profit de André Gressin, procureur fiscal de la seigneurie de Beaujeu, du château et de la terre du Crotet, dans la paroisse de Sens, avec le lieu du Vernay, une portion de celui de la Bardoise et la maison de Chambetin, dans la paroisse de Crésancy.

E. 1799. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1667. — Partage du lieu de la Tripauderie, dans la paroisse de Marmagne, entre Silvain Lecomte, manœuvre, et Léonard Gibert, couvreur, adjudicataires dudit lieu, Gibert ayant pour sa part la chambre à cheminée avec un pavillon, et Lecomte prenant la chambre froide et non solivée, à la charge par Gibert d'y faire établir une cheminée et un four avec solivage, porte de sortie dehors, le jardin devant être partagé et la jouissance des terres restant en commun. — Déclaration par Pierre Laurent, curé de Saint-Jean-des-Champs, à Bourges, que la vicairie de la Croix, dont il est titulaire dans l'église cathédrale de Saint-Étienne, est à la nomination et collation du grand archidiacre. — Bail d'acense pour neuf années, par Nicolas Porcher, chapelain de la chapelle de Saint-Paul, dans l'église de Vierzon, au profit de Pierre Jourdin, marchand, du revenu de ladite vicairie, consistant en cens, rentes, dîmes, bois, vignes, terres et prés; le tout moyennant la somme de 40 livres, le paiement de 10 livres de décimes par an, et le service religieux accoutumé, qui est de vingt-six messes basses.

Nota. — La plupart des pièces qui composent ce registre sont rongées par l'humidité dans le haut des pages, ce qui empêche de lire les noms des parties et rend souvent difficile l'intelligence du titre.

E. 1800. (Registre.) — In-f°, 87 feuillets, papier.

1667-1668. — Quittance au profit de Pierre Barjon, sieur de Vouzay, par son gendre N. Sarrazin, trésorier du Bureau des finances à Bourges : 1° de la somme de 3,000 livres qui avait été constituée en dot à sa femme Catherine ; 2° de celle de 11,000 livres, affectée tant sur la succession maternelle de ladite mariée que sur celle de son père, dans laquelle somme 7,333 livres étaient dues au sieur Barjon par son gendre. — Obligation de la somme de 1,000 livres audit Pierre Barjon, par N. Brunet et Nicolas Lambert, marchand à Issoudun, pour prêt de pareille somme en espèces. — Procuration donnée, par Françoise Soreau, à son mari Étienne de Lamarche, baron de Fins, pour intervenir en son nom dans l'acquisition à faire de la terre et baronnie de Dun-le-Poilier, appartenant au sieur de Gibannes et à ses sœurs, et contracter de ce fait toutes obligations nécessaires.

Nota. — L'humidité, qui a consommé le haut des feuillets de ce registre, a fait disparaître presque partout les noms des parties et rend difficile l'intelligence de la plupart des actes.

E. 1801. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1668. — Baux d'accense à divers habitants de Bourges, par les administrateurs de la ville, de parcelles de terrain devenues libres par suite de la démolition de la Grosse Tour. — Désistement réciproque de promesse de mariage entre François Lucia, maçon, de la Marche, et Catherine, fille de feu Robert Dru et de Jeanne Plasson. — Inventaire fait à la requête de Louis Boulenois, huissier et commis des Aides en l'Élection de Bourges, des meubles par lui saisis sur Claude Janvolle, ancien commis des Aides au département d'Aubigny, pour défaut de versement de sa recette. — Compte de cheptel entre Pierre Barjon, sieur de Vouzay, et la veuve de François Montigny, son fermier du domaine de Pierrelay, par lequel compte ladite veuve reste débitrice d'une somme de 340 livres. — Vente par Jean Daujou, sieur de Moison, moyennant le prix de 4,500 livres, des deux offices de greffier de l'Hôtel de Ville de Bourges et de notaire dans la même ville, au profit de Barthélemy Clerjaut, praticien, de sa femme Catherine Jourdin et de la belle-sœur de celle-ci, veuve d'Antoine Jourdin. — Obligation, par arrêt de la prévôté de Bourges, par laquelle Pasquet Béraud, marchand audit lieu, s'engage à payer à dame Jeanne Hanoteau, veuve de Louis de Vauvert, bourgeois, trois charrois de froment et autant de méteil, suivant l'évaluation de commissaires à ce nommés, à raison de 18 sous 9 deniers le boisseau de froment et de 13 sous 9 deniers celui de méteil. — Constitution de 100 sous de rente au capital de 100 livres, au profit de Catherine Agard, veuve de Jacques Lefèvre, facteur et organiste à Bourges, par Jean Dubois, jardinier, ladite rente hypothéquée sur sa vigne, située au vignoble de Puyjauliu, près Bourges.

E. 1802. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1669. — Constitution de 15 livres de rente annuelle, au capital de 300 livres, au profit de Pierre Belleré, vigneron à Bourges, par André de Gamaches, sieur de Coudron, et Étienne Torchon, marchand de draps de soie audit Bourges, ladite rente hypothéquée sur la maison dudit Torchon. — Autre constitution de rente de 20 livres, au capital de 400 livres, par Vincent Dagré, sergent royal, au profit de Charles Cardinal, docteur en médecine, et Jean Cardinal, marchand, ladite rente hypothéquée sur sept *faits* de maisons, propriétés du docteur Cardinal. — Autre constitution de 30 livres de rente, au capital de 600 livres, par demoiselle Madeleine Biot, veuve de Pierre d'Estat, lieutenant assesseur de la prévôté de Bourges, par Jeanne Hodeau, veuve de Louis de Vannes, bourgeois, Claude, sa sœur, et Pierre Hodeau, son frère, chanoine du Château-les-Bourges, ladite rente hypothéquée sur les biens des emprunteurs. — Sommation par Antoine Caillou, aubergiste à Bourges, à son confrère Gabriel Brunet, au nom de sa sœur et pupille, de recevoir 2,300 livres dont il est dépositaire pour elle, plus 102 livres 3 sous, représentant les intérêts échus de cette somme, et refus dudit Brunet d'accepter ladite somme qu'il pourrait placer en des mains moins solvables que celles dudit Caillou. — Reconnaissance par Pasquet Bierge, vigneron à Pissevieille, près Bourges, d'une rente annuelle de 4 livres 13 sous 9 deniers par lui due à Jean Hodeau, parcheminier, pour sa vigne, située au clos d'Écorche-Vilain, paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard.

E. 1803. (Registre.) — In-f°, 60 feuillets, papier.

1650-1669. — Testament de Perrette Bertelotte, veuve de Vincent Blondelier, couvreur. Après avoir réglé la question du service funéraire, la testatrice lègue à Anne, fille de Blaise Dumery et de feu Jeanne Blondelier : 1° la maison où elle demeure à Bourges, rue Montcenoux ; 2° plusieurs vignes et 100 livres argent, provenant de la vente de son mobilier pour être placées à intérêt; 3° son manteau de serge grise de deux estains, 2 de ses cottes, 6 de ses *couvrechées*, 6 de ses collets, 4 de ses chemises de toile *alisées*, 3 draps de lit, une demi-douzaine de serviettes ordinaires et une grande et une petite platines, un petit poêlon d'*airain*, une petite *casse* (chaudière) à étuvée, 4 livres d'étain en œuvre, une petite arche à pétrir; enfin, un lit complet. Ladite Dumery, avant l'âge de 16 ans, ne pourra faire ni testament, ni donation qu'à sa tante Anne Blondelier, femme de Jean Martin, laquelle, pour tout le reste, est déclarée héritière universelle. — Quittance par Jacques Thierry et Marguerite Bertaud, sa femme, au profit de Anne Labbe, veuve Seurrat, de la somme de 300 livres, par amortissement d'une rente de 18 livres 15 sous, constituée par feu Antoine Bertaud, aïeul de ladite Marguerite. — Cession par Maurice Rochon, prêtre, à Bourges, à Ithier Rochon, notaire royal à Neuvy-Saint-Sépulcre, de 38 livres 17 sous 9 deniers de rente à lui constituée, au capital de 700 livres, par feu Étienne Rochon et Marie Tailon, sa femme.

E. 1804. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1669. — Arrangement par lequel Jeanne Bugadu, femme de Jacques Moreau, toilier à Bourges, et Jean Parducat, cordier, s'engagent envers Jean Masson, représentant Marie Poirier, femme d'Aimé Turlaux, la somme de 33 livres de dommages et intérêts, plus les frais du chirurgien et d'une

garde-malade, tant qu'ils seront nécessaires à ladite Turlaux, la garde étant employée à raison de 6 sous par jour. — Vente, au prix de 75 livres tournois, par Jean Michau, cabaretier, à Jean Chenard, d'une motte de fumier, placée dans le faubourg d'Auron, à Bourges. — Accord entre Jean Cœur et Jacques Bonnin, tous deux maîtres selliers à Bourges, sur la question de savoir si le gendre d'un maître peut être forcé à remplir les fonctions de valet de la confrérie du métier ; par cet accord, Bonnin consent, quoique gendre de maître, à faire fonctions de valet jusqu'à la nomination d'un autre maître. — Bail par Jean Germain, curé de Marmagne, pendant trois ans, à Guillaume Hervé, de tout le temporel de ladite église, à charge du service religieux, et moyennant la somme annuelle de 270 livres. — Sommation par messire Jean Bouquin, nommé curé de Marmagne, à messire Guillaume Hervé, desservant ladite cure, par suite d'arrangements pris par lui avec le dernier curé, de cesser son service et de lui céder la place, s'offrant de lui payer le temps pendant lequel il a exercé, ce à quoi ledit Hervé répond qu'il n'a pas à faire avec lui et proteste contre ses prétentions en refusant de quitter la cure. — Procès-verbal de la prise de possession de ladite cure par messire Jean Bouquin. — Avis de parents donné, sur la sommation du tuteur, sur l'urgence qu'il y a à renouveler les vêtements des mineurs Jacques et François Desprez, l'opinion favorable desdits parents étant qu'il convient d'affecter à cet emploi une somme de 40 livres tournois. — Rapport d'experts par Jean Langeron et Silvain Drouet, laboureurs, sur la valeur des moutons du sieur Huet, dans la paroisse du Subdray, ledit Langeron estimant les moutons et *vassiveaux* à 8 livres la paire ; les brebis et *vassives*, 7 livres, et les agneaux, 3 livres 10 sous, évaluations exagérées d'après Drouet, ce qui motive le choix d'un tiers-expert.

E. 1805. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

1670. — Marché par lequel, pour le prix de 50 livres tournois, Gilbert Billon, maître paveur, s'engage envers Gilbert Robert, aussi maître paveur, à réparer convenablement une *bange* de pavé, dans le faubourg Saint-Sulpice, à Bourges. — Procuration donnée à François Cochet, marchand à Bourges, par son frère Charles Cochet, chanoine de l'église Saint-Ursin, de tout le revenu, tant en argent qu'en grains, que sa prébende pourra produire pendant l'absence qu'il doit faire. — Déclaration de frère Gabriel Tavarin, religieux augustin de Plaimpied, et auparavant de l'ordre de Cîteaux, par laquelle il reconnaît que, s'il a été admis dans leur ordre par les religieux dudit Plaimpied, ça été pour pouvoir prendre possession de la cure de Saint-Pardoux de Montcenoux, dont il a été régulièrement pourvu, mais sans pouvoir rien prétendre des pensions monacales de sa nouvelle abbaye, ni des bénéfices qui pourraient en dépendre. — Sommation par la veuve Salomon et son fils Claude, tripiers à Bourges, à Antoine Mornay, *fréteur* de chanvre, d'avoir à étayer le pignon de sa maison, contigu à la leur et qui menace ruine. — Désistement par consentement mutuel de Toussaint Dagoussay, laboureur à Arçay, et Paulette Pagin, veuve Degibore, des promesses de mariage échangées entre eux sans qu'il y ait lieu à dommages et intérêts de part ni d'autre. — Concordat entre Jean Bouquin, curé de Villeneuve-sur-Cher, et Pierre Macé, aussi prêtre, par lequel ledit Bouquin s'engage, moyennant une pension annuelle de 60 livres, de résigner sa cure au profit dudit Macé, et à la condition, en outre, que celui-ci le fera pourvoir, dans l'espace de trois années, d'un bénéfice simple en patronage ecclésiastique de la valeur de 40 livres, toutes charges déduites. — Transaction par laquelle, moyennant un dédommagement de 120 livres tournois, Antoine Basseville, entrepreneur, ne serait pas tenu de se conformer à l'arrêt contre lui rendu au bailliage de Nevers, et qui le condamne à payer, frais non compris, 225 livres à Étienne Archambaut, hôtelier à Saint-Pierre-le-Moûtier, pour voiturage de sable et de pavé, employés à la réfection du grand chemin de Lyon, près de Villars. — Déclaration de Marguerite Ragot, femme d'Étienne Thabaut, sieur des Ouches, et de lui émancipée par justice, comme quoi, détenue prisonnière à Bourges, depuis quinze ou seize mois, à la requête de feu Louis Foucaut, trésorier du Bureau des finances dudit Bourges, elle a reçu la veille la visite des héritiers dudit Foucaut, qui lui ont promis de lui rendre la liberté si elle consentait à signer un papier qu'ils lui présentaient, ce qu'elle a fait, sans le lire, protestant qu'en ce faisant, elle n'a eu en vue que sa délivrance, mais ne se croit nullement engagée par la signature qu'elle a donnée.

E. 1806. (Liasse.) — 152 feuillets, papier.

1671. — Donation par Philippe Thomas, sieur de Bellegarde, écuyer de la grande écurie du roi, à son fils Charles Thomas, écolier au collège de Sainte-Marie de Bourges, de la somme de 240 livres tournois, dues audit Philippe comme étant aux droits de dame Gabrielle de Rouville, veuve de Henri Pot de Rhodes, sieur du Magnet, grand maître des cérémonies, par Jean Beaujouan, notaire, pendant huit années, du droit de tabellionnage affermé par ladite dame de Rhodes. Ladite donation faite pour permettre au jeune écolier de poursuivre ses études. — Sommation par Jean Groslier, marchand ciergier à Bourges, fermier du dîme des

paroisses de Saint-Loup-des-Chaumes et Montlouis, appartenant au chapitre du Château-les-Bourges, faite au curé de Saint-Loup, de faire opérer, de concert avec lui, la tonte des moutons pour en partager le dîme des laines, comme d'habitude, et refus du curé, prétendant à la jouissance, dans la paroisse, du dîme entier de lainage et de charnage, qu'il n'a consenti que par ignorance de ses droits à partager jusque-là avec ledit Groslier. — Vente par Pasquet Besnard, marchand à Bourges, et sa femme, à Marie Lefèvre, veuve Manay, d'un demi-ceint d'argent, pesant 3 marcs 4 gros et demi, avec quatre bagues d'or, à raison de 25 livres le marc pour le demi-ceint et de 12 livres pour les bagues et à condition que ces bijoux leur seront rendus à la Toussaint contre remise de leur part de 88 livres 14 sous. — Donation par avancement d'hoirie, par Antoinette Auger, veuve en premières noces de Jean Davau, à sa fille Marie Davau, de son mobilier tenu de sa dite fille à titre de précaire, ledit mobilier composé de deux lits garnis avec huit draps, une douzaine de serviettes, une demi douzaine de nappes, trois chaudrons, une paire de landiers de fer à pommes de cuivre, un cabinet en noyer, une cassette couverte de *porceline* avec son soubassement, une arche à pétrir, six chaises, dont deux à fond de bois, ainsi que la vaisselle et les habits qu'elle laissera à son décès, sauf un de ces derniers qui sera donné aux pauvres lors de sa mort ; enfin, une année de son revenu en argent ; ladite donation faite à la condition que ladite Marie fera célébrer pour sa mère, lors de son décès, un service solennel. — Procuration donnée à Gilbert Porte, chanoine de Notre-Dame de Sales, par Pierre Gagnepain, son collègue, pour, en son nom, investir qui il jugera *ydoyne* et capable de la vicairie du Porche, fondée dans l'église de Notre-Dame et vacante par la démission de maître Pierre Fournier, le dernier titulaire. — Acense pendant un an, moyennant 100 livres tournois et une langue de bœuf, par Jean Bonnet à Claude Duchalais, tous deux bouchers à Bourges, du dixième banc de la boucherie de la place Gordaine. — Établissement d'une pension ou patrimoine annuel et viager de 80 livres tournois, par Marie Berné, veuve Mérienne, pour son neveu François Allé, à l'effet de lui permettre d'arriver aux ordres sacrés, et ce à compter de sa promotion au sous-diaconat ; ladite somme hypothéquée sur tous les biens de ladite veuve Mérienne.

E. 1807. (Registre.) — In-f°, 98 feuillets, papier.

1671. — Partage de la succession de feu Pierre Charlemagne, ancien prévôt et garde des prévôtés de Mehun-sur-Yèvre et Saint-Laurent-sur-Barangeon, par sa veuve Silvine Lebègue, entre ses trois enfants François, Alexis, Marie et Madeleine, pour les rendre égaux à leur frère Jean-Baptiste, pourquoi elle a fait trois lots de la valeur chacun de 1,000 livres. — Cession, moyennant 1,000 livres, par messire Jean Join, chanoine de la cathédrale de Bourges, doyen de Montermoyen, au profit de Jean Lefèvre, curé de Teneuil, d'un capital de même somme de 1,000 livres, productive de 55 livres 11 sous 2 deniers d'intérêts, ladite somme restée due au cédant par feu Jacques Lefèvre, organiste à Bourges. — Accord entre lesdits contractants, en vertu duquel, attendu que la vente ci-dessus est fictive et n'a été simulée que pour faciliter le mariage entre le sieur Dumazeau, sieur du Bornet, et la nièce de Lefèvre, celui-ci rétrocède aux futurs époux ladite rente et son capital pour les droits de succession paternelle et maternelle de sa nièce, lesdits futurs devant, à leur tour, faire égal abandon à messire Join. — Constitution par Étienne Godard, marchand de draps et soie à Bourges, André de Gamache, sieur de Coudron, et Claude de Gamache, vicomte de Raymond, aux chanoines de Notre-Dame de Sales, d'une rente annuelle de 20 livres, au capital de 400 livres tournois. — Quittance au profit de Pierre Barjon, sieur de Vouzay, par François Riglet, sieur de Malsay, pour le remboursement d'un capital de rente de 3,000 livres productif de 140 livres d'intérêts, et le paiement de 283 livres d'arrérages de ladite rente.

E. 1808. (Liasse.) — 142 feuillets, papier

1672. — Cession faite, moyennant 750 livres tournois, à Léon Guyonnet, maître sellier à Bourges, par Pierre Viault, sieur de Lavauvedaigne, capitaine au régiment de Navarre, de tous les droits d'indemnité par lui réclamés à la ville de Saint-Benoît-du-Sault, pour le dommage qui lui a été fait par suite du refus de loger les hommes de sa compagnie lors de son passage dans cette ville, en raison des frais à lui occasionnés par les poursuites en justice qu'il a dû faire en conséquence et les voyages qui en ont été la suite. — Transaction entre le sieur Guyonnet et le représentant des habitants de Saint-Benoît-du-Sault, par laquelle, moyennant un dédommagement de 550 livres et une somme à fixer pour tous les frais occasionnés par les poursuites en justice de Lavauvedaigne, il est convenu que l'affaire demeurera assoupie. — Marché passé entre François Renaud, voiturier par eau, à Tours, et Louis de Varice, sieur de Vallière, directeur général des fermes en Berry, au nom de l'adjudicataire général des gabelles, par lequel Renaud s'engage à faire conduire 60 muids de sel du port de Nantes à celui de Celle-sur-Cher en mai et juin 1673, en se chargeant de tous les frais de navigation dans le parcours; le tout moyennant 54 livres par muid de sel. — Procuration en blanc par

messire Jean Join, chanoine en l'église cathédrale de Bourges, pour la résignation de son doyenné de Montermoyen, destiné à être uni, ainsi que les autres bénéfices dépendant de Montermoyen, au séminaire récemment fondé par l'archevêque. — Accense par la mairie de Bourges, pour cinq années et moyennant 20 livres par an, à Michel Berger, pêcheur, de la pêche des fossés de la ville entre les portes Saint-Privé et Saint-Ambroix. — Marché par lequel Gabriel Robert, Guillaume Collin et Jean Lécloppé, maîtres paveurs, s'engagent envers messire Charles de Chony, chanoine de Notre-Dame de Sales, à paver à neuf la cour de sa maison, à raison de 3 livres 15 sous la toise, en fournissant tous les matériaux. — Sentence arbitrale, signée La Thaumassière, qui fixe à 80 livres par an le chiffre de la portion congrue due à Étienne Rapillard, prieur d'Arçay, sur le prieuré de Levet. — Contrat de mariage de Pierre Cœurdoux, sieur de Belorme, avocat en Parlement, avec Jeanne, fille de Jean Nibelle, procureur au bailliage et présidial de Bourges ; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts ; la future dotée de 8,000 livres, dont 3,000 livres en communauté, et pareille somme de 3,000 livres apportée par le futur. — Traité d'association par lequel les maîtres charpentiers Pierre Boyer et Jacques Cédelle s'engagent envers Jacques Corbinon, maître maçon et entrepreneur, et Guillaume Collin et Jean Léclopé, paveurs, de faire toute la charpente de la Chambre du conseil dans le Palais royal, à Bourges, pour la somme de 720 livres qui sera partagée également entre les associés, sauf 80 livres attribuées à Cédelle et à Boyer.

E. 1809. (Registre.) — In-f°, 85 feuillets, papier.

1662-1674. — Minute du terrier du chapitre de Notre-Dame de Sales, à Bourges. Noms des déclarants : Jacques Doyeu ; Jean Pascal ; Jean Vaquette ; François Alexandre ; Jean Boyer ; Étienne Auger ; Mathieu Boubard ; Charles Johannet ; prêtres, curés et vicaires ; l'abbé de Fontmorigny ; les PP. de la compagnie de Jésus ; frère François Hugon Duprat, commandeur des Bordes ; Éloy Brunet ; Julien Métivier et Jean Michau, hôteliers ; Jean Bonnet, boucher ; Jean Fenouillet, vigneron ; Claude Huguenin, charron ; Guillaume Martin, marchand ; Thomasse Regnaud, veuve Bruneau ; Denis Algret et Jean Champfraut, vignerons ; Étienne Raymond, *ibid.* ; Maria Monimand, marchande ; André Mauduit, voiturier ; Pierre Denis, marchand ; Jean et Nicolas Chenard, *ibid.* ; Jean Boumont, pâtissier ; Claude Raillard, horloger ; Julien Meillard, pintier ; Vincent et Jean Paris, laboureurs ; Pierre Fauvre, procureur ; Pierre Dumez, fermier ; Michel Narion, vigneron ; Jean Déguéret, boulanger ; Michel Lemaire, vigneron ; Jean Mongarni, cordier ; Thomas Chaudemy, vigneron ; Léonard Blesseau, *ibid.* ; Pierre Bezard, *ibid.* ; Michel Olivier, *ibid.* ; Michel et François Hervier ; François Baffier, boulanger ; Jean Arondeau, vigneron ; Jean Moreau, *ibid.* ; Vincent Bonneton, *ibid.* ; Pierre Moireau, *ibid.* ; Martin Hilaire, sergent ; Barthélemy Surgent, toilier ; Philippe Petit, vigneron ; Pierre Thaillou, ciergier ; Philippe Marceil, veuve Descloux ; Pierre Martineau, couvreur ; Abraham Lansson, vigneron ; Jean Clavier, *ibid.* ; Étienne Pinon, *ibid.* ; Jean Lambert, archer de la maréchaussée ; Louis Roujon, toilier ; Pierre Péan, procureur ; Anne Renouard, veuve Cortat ; François Caheau, ciergier ; François Garneron et Claude Simon, sa mère ; Pierre Barjon, sieur de Vouzay ; Françoise Poncet ; Pierre Poignot, teinturier ; Robert Marchand, laboureur ; Gabriel Rousseau, boulanger ; Silvain Paviot, vigneron ; Antoine Bourgoin, *ibid.* ; Touchard Gilbert, savetier ; Jean Baronnet, pintier ; Georges Bouzet, charron ; Jean Dangourant, chapelier ; André Delion, tourneur ; Blaise Brisson, vigneron ; Catherine Douchet, veuve Boubard ; Jean Chapelle, vigneron ; Pierre Gilbert, *ibid.* ; Silvaine Moreau, veuve Manoury ; Jean Cornillat, huissier du Bureau des finances ; Jean Marchand, tailleur ; Madeleine Blondetière, veuve Chappelut ; Roch Margot, couvreur ; Gilbert Thévenin, vigneron ; Silvain Bourgoin, savetier ; Pierre Denepon, vigneron ; Raymond et Jean Creuzet ; François Brisson, vigneron ; François Germain, marchand ; Jean Braux, vigneron ; Antoine Galbois, *ibid.* ; Jean Chevalier, avocat ; Claude Bourgeois, vigneron ; Jacques Bernard, barbier-chirurgien ; René Bruneau, laboureur ; Pierre Dubourg, vigneron ; Toussaint Matherion, vigneron ; Jean Ragot et Pierre Clavier, *ibid.* ; Marie Geoffrenet, veuve Ravier ; Jean Descloux, pintier ; Jeanne Cochet, veuve Naudet ; Françoise Amaury, veuve Guillot ; Pasquet Bernard, marchand ; Gabriel Passajon, poilier ; Madeleine Richard, servante ; Marie Giraud, veuve Martineau ; Louis Gaulier, vigneron ; Silvain Debrosse, *ibid.* ; André Delage, *ibid.* ; Marie Montet, veuve Jardin ; Toussaint Moreau, vigneron ; Gabriel Favre, *ibid.* ; Toussaint Desvignes, *ibid.* ; André Pouillet, *ibid.* ; Jean Baslé, *ibid.* ; Jacques Ledoux, maréchal ; Jean Régnault, charron ; Jacquette Blanchet, veuve Pinaud ; Jean Guillot, couvreur ; Nicolas Charenton, vigneron ; Jean Baucheron, *ibid.* ; Jean Hervet, *ibid.* ; Jean Gravier, laboureur ; Joachim Véron, *ibid.* ; Jean Boirot, voiturier ; Denis Guérineau, vigneron ; Thomas Soumard, savetier ; Françoise Amaury, veuve Guillot ; Dimanche Maistier ; Antoine Gibert, couvreur ; Foucaut, sieur du Rozay, conseiller au présidial ; Jeanne Héliot, veuve Gaumet ; Martial Gabard, vigneron ; Michel Robert, *ibid.* ; Robert Baudran, pâtissier ; Gabriel

Rabit, corroyeur; Marie Bernier, veuve Péan; Jean Ragot, vigneron; Jean Clavier, *ibid.*; Jean Sachet, voiturier; Martin Lesac, drapier; Étienne Rat, bourgeois; François Bormond, apothicaire; Marie Lefèvre, veuve Manay; Macé Boiron, vigneron; J.-J. Maréchal, marchand; Pierre Séguin, *coquatier*; Pierre Mairé, sieur de Velacour; Denis Sallé, pelletier; Joseph Jaband, charpentier; Pierre Jean, vigneron; Pierre Petit, *ibid.*; Françoise de Pigny, veuve Belleré; Jean Valadoux, pâtissier; Jacques Barbaran, maréchal; Pierre et Jacques Billot, barbiers-chirurgiens; Jean Boirot, voiturier; Victor Gueston, *ibid.*; Sulpice Cotasson, vigneron; Antoine Piche, fréteur de chanvre; Jean Thouvenel, exempt de la maréchaussée; André Delage, vigneron; Silvain de Vausse, carrier; Étienne de Sauzay, sieur de Baulieu; Gabriel Girard, drapier; Jean Danjon, sieur de Moizon; Pierre Johannet, boulanger; Jean Ligier, pêcheur; Julien Maillard, pintier; Amand Durand, coutelier; François Gaumet, marchand; Pierre Decloux, boulanger; Firmin Baratier, vigneron; Silvain Lelâche, *ibid.*; N. Girard, libraire; tous habitants de la ville de Bourges.

E. 1810. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1673-1674. — Marché par lequel Louis Torchon, marchand à Bourges, s'engage, moyennant 400 livres, à remplir de foin, « en telle sorte qu'il n'y ayt aucun vuide », le grenier régnant au-dessus de l'hôtel occupé par l'intendant de la Généralité de Bourges, messire Tubeuf. — Déclaration par Jean Lelarge, bourgeois, qu'en se rendant adjudicataire, pour l'année 1674, de la fourniture des étapes des troupes tenant garnison dans la Généralité de Bourges, il n'a pas agi pour lui-même, mais pour Samuel Bonnenfant, directeur général des aides en Berry, qu'il subroge en son lieu et place. — Constitution de procureur par l'intendant Tubeuf, pour faire en son nom opposition, entre les mains du greffier conservateur des hypothèques des rentes de l'hôtel de ville de Paris, à la vente de celles dues sur ledit hôtel de ville à Mme de Beauvais, à la comtesse de Fiesque et au sieur de Pradines, pour la conservation des hypothèques mises par ledit Intendant sur lesdites rentes. — Compte rendu par Abraham Bonnafou, sous-fermier des aides de Châteaumeillant, à Samuel Bonnenfant, directeur général des aides en Berry, pour les deux années de recette d'octobre 1761 à septembre 1673. Recette : 17,556 livres; dépense : 14,290 livres 19 sous 6 deniers. — Nomination par les drapiers-merciers de Bourges, de Pierre Robertet, drapier, comme maître garde de la draperie pendant l'année 1673. — Transaction entre la mairie de Bourges et Pierre Barjon, sieur de Vouzay, par laquelle la ville cède à ce dernier les écluses de Vouzay, sur la rivière d'Yèvre, devenues inutiles, en considération des dépenses faites à cet endroit par lui ou ses prédécesseurs, à la condition que si la navigation était rétablie sur la rivière, il sera tenu de les restituer à la ville sans pouvoir demander aucun dédommagement, les frais d'entretien desdites écluses restant jusque-là à la charge de la ville. — Autre transaction par laquelle dom Charles Trémeau, cellerier de l'abbaye de Lorroy, consent à ce que Antoine Soudée, marchand voiturier par eau de Tours, condamné par la justice consulaire de Bourges à laisser vendre son bateau au profit dudit religieux, pour les 755 livres qu'il lui devait pour livraison d'un millier « de gobillards à faire quarts », s'acquitte en livrant à la place quatre milliers d'ardoises. — Sommation faite par Nicolas Gourdon, procureur du roi dans la juridiction des eaux et forêts de Vierzon, à Pierre de La Chapelle, avocat et conseil du prince (de Condé), de recevoir la part du droit annuel qu'il lui doit à cause de sa dite charge, et pour celle de procureur du roi au bailliage dudit Vierzon, sauf son recours contre le titulaire de ce dernier office, et refus par le sieur de La Chapelle de recevoir, se fondant sur ce que les deux charges ne sont pas désunies et divisées. — Sommation au greffier de l'Élection de Bourges, par Jacques Cherrier, sieur de Mitterrand, échevin de la ville, de recevoir sa déclaration comme quoi il entend vivre noblement et refus du greffier, basé sur ce que ladite déclaration ne doit pas être faite au greffe, mais en l'Élection même. — Convention entre Guillaume Delanoue et Étienne Desestre, d'une part, et, de l'autre, Martin Berthier et Jean Cocu, tous collecteurs de la taille dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny, par laquelle Delanoue et Desestre promettent de prendre à leur charge toute la collecte, à condition que Berthier et Cocu leur versent, à titre de dédommagement, la somme de 72 livres. — Nomination d'un procureur par les religieux de l'abbaye de Plaimpied pour soutenir, auprès de l'autorité archiépiscopale, la réclamation du prieur de Saint-Fulgent, membre de ladite abbaye, pour l'amélioration dudit prieuré. — Compte rendu au sieur Bergeron, sieur de Vouzay, par Gabriel Brun, marchand à Bourges, pour cinq années de jouissance dudit lieu de Vouzay, à raison de 960 livres par année. — Acte de désistement par Charles Cochet, clerc, en faveur de messire François Réguier, de toute prétention qu'il pourrait avoir sur la prébende en l'église collégiale de Saint-Ursin de Bourges, qu'il lui avait jusque-là disputée.

E. 1811. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1680. — Marché entre Jean Chifflet, bourrelier à Bourges, et Jean Rousseau, laboureur à Sainte-Thorette, par lequel ledit Chifflet s'engage à entretenir, pendant cinq

ans, les harnais d'un cheval de limon et de trois chevaux de trait, en les renouvelant, pour le premier, de deux ans en deux ans, et pour les trois autres, tous les ans, et ce moyennant, par chaque année, 19 livres tournois d'argent, six boisseaux de blé méteil et une journée de charrette à trois chevaux. — Contrat d'apprentissage du métier de pâtissier pour François Moreau, de la paroisse de Reboursin, chez Gilles Lepoivre, pendant un an, moyennant 60 livres pour droit d'apprentissage, plus 9 livres pour la femme dudit Lepoivre. — Procuration donnée par les paroissiens de Saint-Loup des Chaumes, pour solliciter auprès de l'archevêque de Bourges contre la révocation de leur curé messire Jean Lemire, révoqué sur la plainte portée contre lui par « certain particulier irrité de ce qu'il avoit esté mis prisonnier à la requête dudit sieur curé pour estre payé d'une somme de deux cens et quelques livres qu'il luy devoit ». — Accord entre les religieux de Plaimpied et le frère Jacques Descayeux, l'un d'eux, curé de la paroisse dudit Plaimpied, par lequel ce dernier abandonne à l'abbaye tout le revenu de sa cure, moyennant une somme de 150 livres, destinée à ses habits sacerdotaux, et qu'il continuera à y résider dans l'abbaye et y être nourri et entretenu. — Marché entre Silvain Beaussé, carrier, et Gabriel Robert et Guillaume Collin, couvreurs, par lequel ledit Beaussé s'engage à fournir 400 pieds de pierre de 10 à 11 pouces de hauteur et de 13 à 14 de largeur, sur 3 à 4 de longueur, sur quoi 100 pieds des carrières de Marmagne, rendus conduits à destination, devront être payés à raison de 10 sous le pied et 100 autres pieds pris à la carrière, à raison de 5 sous, et des deux autres cents pris à la carrière de La Chapelle-Saint-Ursin et charroyés par Beaussé, moitié sera à raison de 19 sous et moitié à raison aussi de 5 sous le pied. — Foi et hommage par les religieux Carmes de Bourges, ayant pour homme vivant et mourant François Masson de Longpré, étudiant, à Claude Riglet, sieur de Malsay, pour des prés, situés dans la paroisse de Cuzay-Sainte-Radegonde.

E. 1812. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1679. — Marché par lequel, moyennant un salaire de 30 sous par jour, Jacques Bétron, laboureur, se met, du 1er mai au 24 juin, avec sa voiture et ses chevaux au service des paveurs Lécloppé, Robert et Collin, pour transporter le sable nécessaire à leur travail. — Pareil marché par lequel, moyennant une somme à forfait de 120 livres tournois, plus un cent de bottes de grande paille, Louis Riblet et Martin Lescet se sont engagés envers Denis Pénaut et consorts, vignerons et fermiers des dîmes d'Auron, appartenant à la Sainte-Chapelle de Bourges, de transporter, lors de la récolte, les blés de ces dîmes dans la grange de la rue de l'Orme-du-Charriot, audit Bourges. — Donation entre vifs par Jean Soulas, serviteur, à Françoise, sa sœur, femme de Charles Johannet, laboureur à Civray, de tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir, dont il se réserve l'usufruit sa vie durant, à condition que, s'il ne peut plus travailler, les époux Johannet seront tenus de le loger et de l'entretenir le reste de sa vie. — Échange mutuel de maisons canoniales, *dorsum pro dorso,* entre Pierre Lauverjat et Léger Lamy, chanoines de Notre-Dame de Sales. — Cession faite aux PP. de la Compagnie de Jésus, à Bourges, par Jean Baudry, vigneron, d'une rente annuelle de 8 livres et une poule, à lui due par les époux Larchevêque.

E. 1813. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1662-1681. — Affaires du chapitre de Notre-Dame de Sales. — Transaction entre les chanoines de Notre-Dame et messire Robert Alabat, chanoine de la Sainte-Chapelle, au sujet d'un fossé creusé par ledit Alabat entre son moulin de Chalus et la rivière desdits chanoines de Notre-Dame, au détriment de ce cours d'eau. Les chanoines cèdent la rivière à Alabat, moyennant une rente annuelle, foncière et emphithéotique de 10 livres, se réservant le droit d'y tendre des filets pour la pêche. — Procuration donnée par le chapitre à son prieur pour s'opposer à la vente des biens du feu sieur Labbé de Montvron, à l'effet de l'amortissement d'une rente de 31 livres 5 sous, au capital de 500 livres, pour prêt de pareille somme au père du défunt, y compris les arrérages dus de ladite rente. — Inventaire de tous les ornements de l'église de Notre-Dame par Pierre Hallé, chevecier de ladite église. — Marché des travaux de menuiserie dans ladite église avec Jean Thébaut, consistant dens le revêtement de la voûte par un lambris de chêne façonné en anse de panier, avec les charpentes nécessaires; plus 48 sièges de chœur, également en chêne; plus une cloison pour le chœur, aussi en chêne, de hauteur de dix pieds, avec croix au milieu et porte à deux battants; plus une petite balustrade pour l'isolement du sanctuaire, avec colonnettes en noyer; plus cinq pupitres et un confessionnal en chêne; plus la grande porte d'entrée avec son tambour; plus une armoire pour la sacristie de six pieds de haut, cinq pieds de large et deux pieds de profondeur; plus deux prie-Dieu en chêne, avec quatre châssis pour mettre les parements d'autel et quelques autres menus objets à l'usage du culte; le tout pour le prix de 2,300 livres. — Fondation d'un service religieux après sa mort, dans l'église de Notre-Dame, par Françoise Gourmy, veuve du sieur René de Cerisier, moyennant donation de 430 livres tournois, dont 100 livres payables après son décès.

— Sommation au nom du chapitre, à Philippe Doulcet, fermier de la métairie de Fenestrelay, propriété du chapitre, d'avoir à exécuter les réparations dont il est tenu dans les bâtiments de sadite ferme. — Accord entre les chanoines de Notre-Dame et les héritiers de feu Charles de Chouy, l'un des anciens chanoines, auteur d'un legs en faveur du chapitre de 600 livres, moyennant un service religieux annuel et perpétuel. Par cet accord, ledit legs prend la forme d'une constitution de rente annuelle de 30 livres au profit du chapitre. — Promesse faite par Gabriel Raby, corroyeur, d'indemniser le chapitre, au cas que les chanoines fussent inquiétés pour le paiement du huitième denier, imposé sur les biens d'église aliénés, pour raison d'une maison, sise à Bourges, et arrentée par le chapitre audit Raby. — Procès-verbal de la prise de possession d'un des canonicats du chapitre par Robert Blanchard, prêtre du diocèse de Bourges et licencié en lois. — Bail de la recette générale du chapitre par lequel est reçu à ce titre de receveur général de tous ses revenus, pendant neuf ans, Noël Robertet, bourgeois de Bourges, aux gages de 120 livres en argent et 150 boisseaux de blé méteil, mesure dudit Bourges.

E. 1814 (Liasse.) — 49 pièces, papier, 1 parchemin.

1680. — Reconnaissance par les maire et échevins de Bourges, au profit de Mathieu Gassot, sieur du Deffend, et ses héritiers, d'une rente annuelle de 9 livres tournois sur la maison dite de la Vieille-Monnaie, dans la rue de Mirebeau. — Autre reconnaissance par les mêmes à Claude Bécuau, d'une rente annuelle de 13 livres, au profit de Claude le Lorrain, avocat à Issoudun, sur un des changes de la porte Gurdaine de Bourges. — Vente par François Rousseau, au profit de Jean Daucé, de l'office de sergent des aides et tailles en l'Élection et Comptoir de Bourges, moyennant 2,750 livres. — Procuration *ad resignandum* par Claude Gassot, vicomte de Chipou, de l'office de conseiller du roi, premier et ancien président en l'Élection de Bourges. — Vente pour le prix de 11,000 livres par Pierre-François Dubet, sieur de Montillet, à Jacques Lebloy, docteur en médecine en l'université de Bourges, de la charge de conseiller du roi, premier lieutenant de robe courte du prévôt général des maréchaux de France de la Généralité de Berry. — Compromis entre le chapitre cathédral de Saint-Etienne de Bourges et Esme Robineau, curé de Neuvy-sur-Loire, pour raison du droit de suite de dîme, prétendu sur sa paroise comme seigneur de Beaulieu-sur-Loire. — Acense de ladite terre de Beaulieu par les chanoines, à Me Paumier, notaire et procureur au bailliage dudit lieu, pour neuf ans et à raison de 6,000 livres tournois chaque année. — Déclaration par Louis Simon, sieur de Chaurenay, échevin de l'hôtel de ville de Bourges, à Pierre Maillet, greffier de l'Élection, comme quoi il entend vivre noblement et jouir, comme échevin, des privilèges de noblesse. — Assemblée de l'hôtel de ville de Bourges, qui autorise le maire et les échevins à traiter avec le ministre Colbert de l'acquisition de l'hôtel de Jacques-Cœur et de celui de Limoges, qui lui est contigu. — Prise de possession de la cure de Nançay, par Silvain Boivin, curé de Saint-Sulpice de Teillay. — Transaction entre les administrateurs de l'Hôpital général de Bourges et les religieux bénédictins de Saint-Sulpice, au sujet des aumônes de fondation en faveur dudit Hôpital, auxquelles lesdits religieux étaient tenus de contribuer. La part contributive est fixée par an à 1,500 boisseaux, moitié seigle et moitié marsèche.

E. 1815. (Liasse.) — 263 pièces, papier.

1681-1682. — Assemblée des maîtres bourreliers de Bourges, qui s'accordent à révoquer les pouvoirs donnés par eux à Georges Daubigny pour les représenter, devant l'Élection de Bourges, dans le procès engagé entre leur corporation et la demoiselle Lebatteux, propriétaire des droits « de prudhomme et venté de cuirs », refusant de se joindre à l'appel de la sentence des Élus, qui les condamne à payer lesdits droits. — Marché par lequel Marie Tiquet, veuve Taconnat, et son fils, voiturier, s'engagent, après l'avoir labourée, à semer à moitié en marsèche, avec Jean Bottin, maître maréchal, la terre par eux affermée de la fabrique de Notre-Dame du Fourchaut, Bottin devant fournir la semence jusqu'à concurrence de 140 boisseaux et, après avoir partagé la récolte à la gerbe, à voiturer sa part chez ledit Bottin. — Désistement de promesse de mariage entre Jean Froucardé, maître couvreur, et Madeleine Berry, veuve de Michel Damoy, boucher, avec main levée qu'elle donne de son opposition à l'union dudit Froucardé avec Marie Maillet. — Testament de demoiselle Antoinette Marie, fille de Dominique Simon, orfèvre à Paris, par lequel elle lègue à l'église de Notre-Dame de Passy une rente annuelle de 18 livres 10 sous pour services religieux dits à son intention dans ladite église ; une autre rente de 11 livres à sa servante, qui l'a servie depuis vingt-trois ans, avec son lit garni, tout son linge, sa vaisselle d'étain et une vache ; plus à la vicomtesse de Marcilly, deux tableaux, « l'un représentant un crucifix de l'ouvrage de Rome et l'autre l'image de Nostre-Dame » ; à la demoiselle de Laforest de Paris, son habit de drap et une montre à sa fille ; tout le surplus de son héritage, meubles et immeubles, étant réservé à ses frères Pierre et Jean-Baptiste Simon. — Rôle des tailles de

la paroisse de Saint-Saturnin pour l'année 1682 : Principal, 930 livres ; les 6 deniers pour livre aux collecteurs, 23 livres 5 sous ; copie du rôle, 14 livres 5 sous. — Contrat d'apprentissage par Jean Bernardin, chez Charles Porcher, maître boutonnier, pendant deux années et moyennant 66 livres tournois. — Autre contrat d'apprentissage du métier d'éperonnier entre Jacques Guillebeuf et Gabriel Rousselin, pendant trois ans et moyennant 50 livres. — Marché entre J.-B. Simon, économe et directeur du séminaire de Bourges, et Jean Lespère, chaufournier, par lequel celui-ci s'oblige à fournir, chaque fois qu'il chauffera son four, la quantité de douze tonneaux de chaux, qui sera mesurée dans le poinçon relié de quatre cercles de fer, propre au séminaire, et au prix de 40 sous le tonneau.

E. 1816. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1683. — Contrat d'apprentissage du métier de taillandier pour le jeune Charles Boulogne, chez François Vigier, à Bourges, pendant deux ans, moyennant la somme de 45 livres. — Pareil contrat du métier de toilier et tailleur d'habits pour Hyacinthe Nicolas, chez Charles Lestuillier, pour la même durée de deux ans, pour la somme de 60 livres, plus 10 livres d'*épingles*, et moyennant que ledit Nicolas sera blanchi pendant tout ce temps. — Assemblée des paroissiens de Trouy pour répondre à la réclamation en matière de taille de l'un d'eux, Amet Janneton, condamné par sentence de l'Élection de Bourges à un chiffre de taxe d'office de 50 livres pour l'année présente, au lieu de 14 livres de l'année précédente, y compris le sol pour livre. L'avis de l'assemblée est que le chiffre de 50 livres est *juridique* et proportionné à l'importance des baux de fermes exploitées par Janneton. — Abandon, moyennant 600 livres tournois, par Pierre Popelin, curé de Chambon, à son frère Nicolas, curé de Châteauneuf-sur-Cher, de tous les droits successifs, paternels et maternels, mobiliers et immobiliers, auxquels il peut prétendre, en quelque lieu que ce soit, et ce en reconnaissance des dépenses faites par ledit Nicolas, en vue de permettre à son frère d'arriver aux ordres sacrés et à occuper sa cure, lesquelles dépenses dépassent la somme de 600 livres ; plus 200 livres prêtées par Nicolas pour la construction d'une grange, sur laquelle il ne lui a été remboursé que 10 livres par ledit Pierre, qui a constitué rente pour le surplus au profit de son frère. — Marché par lequel Nicolas Chesnard, maître maréchal à Bourges, s'engage, pendant une année, à entretenir de fers, panser et soigner quatre chevaux appartenant à Jean Thurier, laboureur à Mazières, moyennant 14 livres argent, un boisseau de blé méteil et une journée desdits chevaux pour le charroyage du charbon nécessaire à la forge de Chesnard. — Déclaration par Marie Charlet, veuve de Pierre Bray, *ferteur* de chanvre à Plaimpied, en renonciation de communauté avec son feu mari, ladite veuve s'en tenant simplement à ses droits. — Traité entre les administrateurs de la ville de Bourges, ayant acquis en 1682, du ministre Colbert, l'hôtel de Jacques-Cœur, dans ladite ville, et le directeur général des fermes du roi, représentant Jean Fauconnier, fermier général, locataire dudit hôtel, par lequel traité ce dernier cède à la ville la jouissance du surplus de son bail restant à courir, sauf les greniers pour le sel, la basse-cour, l'écurie et un logement convenable pour le commis dudit Fauconnier, dont le taux du loyer, qui avait été établi sur le pied de 2,300 livres, sera diminué de 120 livres, et qui n'aura pas à supporter en charge les réparations locatives.

E. 1817. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1684. — Contrat d'apprentissage du métier de tonnelier pour Jean Martin, chez Jean Nibaudeau, pendant un an, moyennant la somme de 26 livres 10 sous et un quart de chanvre femelle. — Sommation par Joseph de Lamaurousse, marchand à Dun-le-Poëlier, à Jacques Triboudet, receveur général des fermes à Bourges, absent et représenté par sa femme, de lui rembourser la somme de 1,000 livres portée sur une lettre de change tirée sur ledit Triboudet par le sieur Garin, pour valeur reçue par ce dernier de Lamaurousse. Refus de la femme et protêt. — Autre sommation par Jean Marceau, conseiller de la Cour des Monnaies et commissaire du roi, à Philippe Bonnet, sieur de Thou, conseiller au présidial et commis à la recette de la Généralité de Bourges, pour l'année 1685, de recevoir 200 livres, soit 133 livres 6 sous pour l'office de conseiller, et 66 livres 13 sous 4 deniers pour celui de commissaire, et refus par Bonnet de recevoir, fondé sur ce que ledit Marceau est étranger à la Généralité et qu'il ne peut représenter sa quittance de la présente année 1684. — Transaction entre les religieux de l'abbaye des Pierres, paroisse de Sidiailles, et Jean Pâquet, prieur et curé de Préveranges, dépendance de ladite abbaye, par laquelle ledit curé, au lieu des 156 livres 2 sous 6 deniers de portion congrue, à lui adjugée par sentence du bailliage de Berry rendue contre lesdits religieux, accepte d'eux le gros de la cure de Préveranges, plus les dîmes en grains dans la même paroisse leur appartenant. — Transport fait par Antoine Caillou, hôtelier à Bourges, au profit de Jean Dagousset, concierge du château de Meillant, d'une somme de 750 livres, à lui due par Charles Marie de Gauville, sieur d'Argent, plus de 90 livres pour intérêts dudit capital, et ce pour s'acquitter du montant de la dot

par lui constituée à sa fille, femme dudit Dagousset. — Avis de parents sur ce qu'il convient que Nicolas Chesnard, maréchal à Bourges et tuteur des mineurs Nicolas, dépense pour l'entretien de leur habillement. Le conseil de famille arrête, ainsi qu'il suit, la composition du costume reconnu nécessaire à chacun d'eux : un habit de serge, une paire de bas, une paire de souliers, un chapeau et quatre chemises ; le tout évalué à la somme de 48 livres. — Transaction sur le fait de la possession de la cure de Saint-Loup des Chaumes, entre Ignace Alabat, prétendant à ladite cure par suite de la démission de Jean Lemire, ancien titulaire de la même cure, démission que celui-ci conteste. Par ladite transaction, Alabat retire ses prétentions, moyennant que Lemire s'engage à payer les frais du procès entamé à ce sujet. — Rôle des tailles de la paroisse de Saint-Priest-la-Marche. Savoir : principal, 780 livres ; 6 deniers pour livre aux collecteurs, 19 livres 10 sous ; pour la construction d'une grange presbytérale, 60 livres ; total : 859 livres 10 sous. — Vente de l'office d'huissier des tailles dans l'Élection d'Issoudun, par Pierre Beslé, à Martin Roderon, praticien à Bourges, pour le prix de 1,300 livres.

E. 1818. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1685. — Prise de possession par Pierre de La Chapelle, clerc du diocèse de Bourges, d'un canonicat avec prébende, vacant par le décès de Clément Férieux, précédent titulaire, dans le chapitre de Notre-Dame de Sales, à Bourges. — Marché par lequel, moyennant la somme de 20 livres, François Jacques, maître charpentier, s'engage envers Antoine Merlant, maître barbier et chirurgien, à réparer et remettre à neuf une grange située au village de Marmignolle, en refaisant à neuf un des pans de muraille, raccommoder l'autre pan, ainsi que les pignons, raccommoder la charpente, latter et couvrir de tuile, raccommoder les portes et renduire les pignons de l'écurie. — Bail d'acense par le chapitre de Notre-Dame de Sales à Jean Lamoury, pêcheur, pendant neuf ans, au prix de 58 livres chaque année, des rivières appartenant audit chapitre dans les paroisses de Saint-Germain-du-Puy et du Château-les-Bourges, appelées les rivières de la Motte et les rivières de Sales, la rivière du Colin et d'une partie de celle de Plame-Souris. — Contrat de mariage entre Pierre Lignot, vigneron, et Marie Ferré, veuve de Macé Desabres, *fréteur*, avec l'état et évaluation du mobilier de la mariée, indépendamment de 54 livres argent, savoir : 3 *cerans*, servant au métier de fréteur, 4 livres ; un lit complet, 17 livres ; 20 livres d'étain en œuvre à 8 sous la livre, 8 livres ; une *platine*, une grande et une petite *casses* (chaudières), un poêlon, un chandelier, le tout en cuivre ; une broche et une lèchefritte, 8 livres ; 60 livres de fil d'étoupe et *fretasse*, 12 livres ; cinq aunes de toile, 3 livres 15 sous ; deux crochets et deux balances avec les poids, 40 sous ; trois quarts et demi de chanvre, 7 livres ; deux chenets, une crémaillère et une grille, 30 sous ; une arche à pétrir, 40 sous ; un coffre fermant à clef, 40 sous ; neuf draps de lit, 18 livres ; un châlit, avec traversin et couchette, 40 sous.

E. 1819. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1686. — Contrat d'apprentissage du métier de boulanger, chez Jean Crosnier, pour le jeune Gabriel Loreau, pendant seize mois, moyennant 40 livres tournois, à condition que, pour son enseignement, Crosnier emmènera l'apprenti avec lui au marché et au moulin, et qu'il lui donnera du vin à tous ses repas. — Prise de possession de la cure d'Avor par Jean Meunier, prêtre du diocèse de Bourges, d'après les provisions à lui données par le trésorier de la Sainte-Chapelle, à qui appartient la nomination à ladite cure. — Offre faite par le mandataire des paroissiens de Limeux à Nicolas de France, maître fondeur, de la somme de 4 livres 3 sous, restant due sur le prix de la fonte de leur cloche pour le prix total de 34 livres 16 sous, en retenant sur cette somme totale celle de 6 livres, diminution motivée sur ce que, en même temps que la cloche de Limeux, de France a fondu celle de l'église de Reuilly, et refus du fondeur d'accepter cette diminution. — Marché par lequel Jean Laurent, voiturier à Bourges, s'oblige envers Marguerite Vallet, veuve Caillou, de labourer et ensemencer les terres qu'elle tient au faubourg d'Auron, ladite veuve devant fournir le fumier et la moitié de la semence et faire moissonner la récolte, qui sera partagée entre les deux parties. — Vente par Jean Giraut, boucher, à Jacques Berger, tripier, pour un laps de temps allant du 1[er] septembre 1686 au mardi gras suivant, de toutes les peaux de toutes les bêtes bovines qu'il abattra, à raison de 2 sous la livre, ainsi que le suif en provenant, à raison de 16 sous le cent pesant ; ledit Berger étant tenu de fournir en outre, chaque semaine, à Giraut une tête de mouton.

E. 1820. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1687. — Convention entre Julien Pillet, bourgeois de Montluçon, fondé de procuration du marquis de Louvois, pour la perception du droit à lui dû pour le louage des chevaux dans la Généralité de Bourges, et Claude Juliot, marchand à Bourges, par lequel, pendant cinq ans, ce dernier

est autorisé à louer trois chevaux à Bourges, « ou ailleurs où bon lui semblera », moyennant 18 livres tournois par an. — Contrat d'accueillage pour Mathurin Gay, homme de peine, depuis la Saint-Symphorien jusqu'à la Saint-Jean, chez Jacques Petit, laboureur à Marmagne, moyennant 24 livres, outre la nourriture et le logement, et l'obligation de charroyer et abriter chez lui le produit des vendanges dudit Gay. — Contrat d'apprentissage du métier de maréchal, chez Pierre Bottin, à Bourges, pour le jeune Sylvain Henry, pendant une année et demie, et moyennant la somme de 20 livres pour frais d'apprentissage, 3 livres pour son blanchissage, et autant pour droit de cire à la confrérie des maréchaux. — Constitution par Barthélemy Clerjault, notaire à Bourges, et Catherine Jourdin, sa femme, au profit d'Étienne Fournier, vicaire de Notre-Dame de Sales, d'une rente annuelle de 20 livres tournois, au capital de 400 livres. — Délibération du chapitre de Notre-Dame de Sales, à la suite de laquelle il est convenu que, pour obtenir les moyens d'arriver à la restauration urgente de la maison du cloître, naguère occupée par le chanoine Ferjeux, on adoptera les propositions de l'archevêque, Mgr de Phélippeaux, qui, pour la commodité du séminaire qu'il fait établir, offre 250 livres du cul-de-sac joignant ladite maison, dont on fera une rue et que les chanoines s'engagent à faire paver. — Quittance signée par Claude Lelarge, sieur du Breuil, et Nicolas Lelarge, sieur de Guilly, fils de feu Claude Lelarge, avocat à l'hôtel de ville de Bourges, au profit des habitants de Châteauroux, créanciers dudit feu Lelarge, de la somme de 110 livres, prises sur celle de 250 livres, imposée sur les habitants dudit Châteauroux, ladite somme de 110 livres acceptée par lesdits héritiers Lelarge pour éviter toute contestation ultérieure, à cause de l'insolvabilité de Pierre Couriou, receveur desdits deniers imposés. — Révocation par Catherine Roderon, femme de Jean Bernardin, maître boutonnier à Bourges, du testament récemment fait par elle en l'étude de Philippe Ragueau, en faveur de son beau-frère Jacques Bernardin, ledit testament n'ayant été fait que sous la contrainte de son mari.

E. 1821. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1688. — Contrat d'apprentissage chez Jean Fauveau, maître charron à Dun-le-Roi, pour le jeune Jean Michau, pour deux années, moyennant la somme de 25 livres tournois. — Contrat de mariage de François Delard, avocat en Parlement, fils de Pierre Delard, prévôt de la justice de Trouy, avec Marie, fille de Barthélemy Clerjault, secrétaire en chef de l'hôtel de ville de Bourges, et de Catherine Jourdin ; ladite mariée et le futur dotés chacun de 8,000 livres. — Nomination par le chapitre de Notre-Dame de Sales des sieurs de La Thaumassière et Auger, avocats en Parlement, comme arbitres dans la question, qui partage les chanoines, de la nomination d'un nouveau receveur, les uns étant d'avis de conserver l'ancien, le sieur Robertet, aux mêmes conditions que devant, soit, par an, 120 livres argent et 50 boisseaux de blé, pareil nombre opinant pour qu'on prenne le sieur Lamy, qui se contente, outre les 50 boisseaux, de 60 livres d'argent. — Marché par lequel Raymond Bailly et Claude Guillotat, vignerons à La Chapelle-Saint-Ursin, s'engagent envers Lebon Baracher, laboureur à la Comtale, paroisse de Marmagne, pendant cinq ans, deux arpents de vigne, pour le prix de 45 livres, payables, 15 livres quand lesdites vignes auront été *provignées* et taillées, 15 autres livres lorsqu'elles auront été labourées et liées, et les 15 dernières pour les autres façons. — Déclaration par François Fonty, vitrier à Dun-le-Roi, qu'il rétracte les injures et calomnies par lui proférées contre l'honneur et la réputation de Marguerite, fille de Sylvain Capellain, cabaretier à l'enseigne de *Jérusalem*, et qu'il consent qu'à ses dépens ladite déclaration soit publiée et affichée dans les carrefours de la ville à ses dépens. — Traité par lequel Denys Blondeau, chanoine de Notre-Dame de Sales et vicaire de la vicairie de Saint-Jacques et Saint-André, dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, autorise Anne Groslier, veuve Blanchet, propriétaire d'une maison contiguë par derrière à celle de ladite vicairie, à relier la charpente qu'elle veut faire faire en demie mansarde au-dessus de ladite maison à celle du sieur Blondeau, et qui consistera en deux pignonneaux, avec deux fermes et les chevrons, qui se relieront au pan de bois du chanoine par des *estriviers* de fer, toute la portion dominant ce pan de bois devant être *armé* de bonnes lattes.

E. 1822. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1689. — Marché par lequel Jean Chifflet, maître bourrelier, s'engage envers Claude Roy, voiturier, pendant six ans, à entretenir de harnais deux chevaux, un de limon et un de trait, en les harnachant à neuf tous les deux ans, moyennant la somme annuelle de 27 livres et une journée de charroi desdits chevaux. — Transaction entre les religieux Augustins de Bourges et les chanoines de Notre-Dame de Sales, par laquelle les premiers s'engagent à payer aux seconds une rente annuelle de 5 sous, en reconnaissance de la cession que ceux-ci leur font de l'ancienne rivière, aujourd'hui comblée, du moulin de La Fosse, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, desservi aujourd'hui par une *noue* qui sépare les prés desdits religieux de ceux des chanoines. — Apprentissage du métier de mégissier chez Denys Hallé,

pour Étienne Horeau, pendant deux années, moyennant 80 livres tournois. — Bail à ferme pour sept ans, et moyennant 3 livres 10 sous par an, à Silvain Godiveau, vigneron à Bourges, par Marc Boucher, fermier général des amendes de la prévôté dudit Bourges, du droit d'amende pour les bêtes qui se trouveront en dommage sur les terres et dans les vignes du quartier d'Auron. — Déclaration par Jean Martin, vigneron à Bourges, que la cuve qui se trouve dans le logis affermé par lui de Philippe Doucette, prêtre, appartient à ce dernier, et qu'il la tient à sa disposition, promettant de la lui remettre toutefois et quantes qu'il en sera requis.

E. 1823. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1690. — Protestation par Jean Lheureux, curé de Vallenay, auquel Gilles Cœurdoux, prieur de Levet, dispute le prieuré-cure d'Allichamps, contre la décision que l'archevêque de Bourges pourrait prendre à ce sujet qui lui soit défavorable, déclarant que ladite décision serait nulle, et qu'il se pourvoira à l'encontre par-devant tous juges qu'il appartiendra. — Contrat d'accueillage, pendant un an, de Florent Bouet, serviteur, chez Étienne Boté, laboureur à Marmagne, moyennant 24 livres de gages et une paire de souliers de 45 sous. — Bail à cheptel par Sylvain Montigny, laboureur, au village de Luet, paroisse de Marmagne, pour Sylvain Béron, vigneron, de 20 brebis mères et 16 agneaux de l'année, pour la somme de 84 livres, et 2 vaches mères, poûr celle de 36 livres, le bailleur se réservant, contrairement à la coutume du Berry, la faculté de réclamer lesdits bestiaux toutes les fois que cela lui conviendra. — Contrat d'apprentissage de couturière, pendant dix-huit mois, pour Jeanne Chenichou, chez Jeanne Vergnon, femme de Denys Larpent, moyennant la somme de 78 livres. — Cession au chapitre de Notre-Dame de Sales, par Claude Bezard, bourgeois à Bourges, d'une rente de 9 livres 7 sous 6 deniers, au capital de 150 livres, pour raison d'une fondation faite par son beau-père au profit dudit chapitre.

E. 1824. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1691-1693. — Acte de saisie mobilière par Antoine Pourrat, huissier immatriculé en la connétablie, et à la requête de Guillaume Sauger, procureur ès juridictions de Bourges, sur Toussaint Gaspary, cabaretier en ladite ville, sur son refus de s'acquitter envers Sauger. Les voisins, requis d'assister l'huissier, ont refusé leur concours, en n'acceptant pas de mettre leurs noms et leurs signatures à l'acte dressé par lui. — Vente par Louis Thomas, archer de la maréchaussée à Châteauneuf-sur-Cher, au profit de Annet Lamoureux, praticien à Bourges, moyennant 800 livres tournois, de l'office d'huissier au Bureau des finances de la Généralité dudit Bourges. — Transaction entre Gilbert Porte, prieur de Notre-Dame de Sales, et messire Péronin, chanoine de la même collégiale, son neveu, au sujet des blés d'une année de prébende vendus par ledit Péronin et dont le sieur Porte s'attribuait la propriété, en en réclamant le prix, ainsi que celui de la pension dudit Porte, élevé par lui depuis l'âge de dix ans, jusqu'à l'année 1685, où il résigna sa prébende en sa faveur; plus, pour ses provisions, 35 livres; pour son droit de réception, 15 livres; pour son logement, 40 livres; pour droit de chappe, 16 livres; pour l'achat de camail, chappe, rochet et surplus, 80 livres; pour dix mois de pension au séminaire, 160 livres; pour confection d'une *domée* (habit), 42 livres; pour son cours de philosophie, 80 livres; pour entretien d'habits et linge, pendant ce temps, 185 livres; pour sa pension du 15 août à la Saint-Michel 1687, 25 livres; sur quoi à déduire 285 livres par lui prises sur sa prébende: ce qui porte la dette dudit Péronin à 393 livres, sans compter le blé de la prébende. Par accord mutuel, il est convenu que cette somme sera réduite à 340 livres prises sur les quartiers de Péronin, à raison de 40 livres par an, plus 100 livres prises sur la vente des blés de la prébende.

E. 1825. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1671. — Clerjault (Barthélemy). — Abandon à Jean Vernade, laboureur à Marmagne, pour le prix de 500 livres, par Anne Join, veuve Thibaud, et ses enfants, et Pierre Cassinat, son beau-frère, de tous les biens, « bastimens, terres, oulches, vignes et bois », acquis jadis par leur auteur feu Jean Thibaud, des PP. Jacobins de Bourges, et à eux provenus par succession. — Donation entre vifs par dame Claude de Chandon, veuve de Louis de Villers, sieur de Gaquignolle, au profit de Louise-Thérèse de Villers, sa fille, de toute la succession à elle revenant de sœur Suzanne de Villers, religieuse au couvent de la Visitation de Langres, « si elle estoit au monde au temps de son décès », à condition que si la donataire voulait disposer de ladite donation, elle ne le pourrait qu'au profit dudit couvent de la Visitation. — Accord entre la mairie de Bourges et Nicolas Maindès, fermier du droit de dace et subvention, appartenant à la ville, par lequel accord la municipalité se déclare solidaire dudit Maindès dans les poursuites par lui entreprises contre François Gaudrion, marchand, et dans l'appel par lui interjeté à la Cour des aides contre une sentence de l'Élection de Bourges, et le garantit de tous les frais qui en pourront résulter pour lui. — Sentence arbitrale de Toussaint Delarue

et Gaspard Thomas de La Thaumassière, juges arbitres, entre Anne-Henri de Clèves, sieur de Rozoy, et Claude Ligonnet, ci-devant fermier de la terre de Brécy, laquelle sentence condamne Ligonnet à dommages et intérêts pour le tort fait par lui au poursuivant, faute d'avoir, à sa sortie de la ferme de Brécy, laissé les métairies ensemencées de pareille quantité, nature et qualité de grains qu'il avait trouvés en y entrant, lesdits dommages et intérêts évalués par experts que choisiront les parties.

E. 1826. (Liasse.) — 229 pièces, papier; 6 parchemin.

1673. — Terrier minute du Domaine royal. Mouvance de la Grosse Tour de Bourges. Déclarations : de Alexandre Gillot, baron d'Alligny, fondé de procuration de Gédéon du Bois-des-Cours, baron de la Maisonfort, pour le lieu et métairie du Génetoy, franc-aleu du bailliage de Bourges, dans la paroisse de Soulangis; — de François de Chabenat, sieur de Boisvert, dudit fief noble de Boisvert, dans la paroisse de Saint-Just; — de Pierre Léveillé, sieur des Fosses, comme fils et héritier de Madeleine Tandegué, femme de Jean Léveillé, sieur de la Grigossaine, pour les dîmes de blé, lainage, charnage et autres de la paroisse de Sainte-Lunaise; — de Jacques Bengy, sieur de Puyvallée, pour le château et seigneurie de la Motte-Puyvallée et le fief de l'hôtel d'Ivoy; — par Françoise Bengy, veuve de François Fauvre, sieur de Ferrière, pour le fief des Claviers, celui de la Bergerie et celui des bois de la Percherois, dans la paroisse de Vasselay (?); — de Nicolas Catherinot, sieur de Coulon, avocat du roi au bailliage et présidial de Bourges, pour le moulin de Coulon-sur-Auron; — des chanoines du chapitre Saint-Ursin de Bourges, pour leurs droits seigneuriaux dans la ville et les autres paroisses de la province, lesquels ils spécifient « tenir et posséder en la justice du roi seulement, sans aucunes charges, devoirs, ni droits seigneuriaux à aucuns seigneurs de fief »; — de Claude Fauvre, sieur d'Allouis, et Louis Duménil-Simon, sieur de la Tour, pour des hôtels dans la ville de Bourges; — de Jean Doullé, sieur du Moulin-du-Pont, pour les fiefs du Colombier et du Grand-Mazières, près Bourges; — d'Étienne Gassot, sieur de Priou, pour le fief de Ferolles, dans la paroisse de Saint-Martin-d'Auxigny.

Toutes les autres déclarations sont, à peu d'exceptions près, celles des laboureurs habitants de ladite paroisse de Saint-Martin pour les héritages qu'ils y possèdent.

E. 1827. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1674. — Quittance au profit d'Alexandre Millon, sieur de Laborde, président du Bureau des finances de Bourges, par messire Étienne Auger, chanoine, agissant au nom du chapitre de Notre-Dame de Sales, des profits de lods et droits d'accordement dus par ledit Millon pour l'acquisition du lieu du Pontaureau, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, chargé de 6 deniers parisis desdits profits en cas de mutation. — Contrat d'accueillage, pour deux ans, de Jean Fortat, comme garçon meunier au moulin Messire-Jacques, à Bourges, moyennant, par mois, 10 livres tournois et 4 boisseaux de blé méteil. — Marché par lequel Silvain Larchevêque, charron à Bourges, s'engage envers Jean Bottin, maréchal, à lui fournir six paires de roues, à raison d'une paire par semaine, pour charrettes à un ou plusieurs chevaux, et pour le prix de 6 livres la paire. — Vente par Jean Davau, lieutenant en la maréchaussée de Bourges, à Jacques Barbaran, maître maréchal en ladite ville, de 25 brebis mères à choisir parmi le troupeau des *ouailles* du domaine du Breuil, pour la somme de 68 livres 15 sous, soit 110 sous la paire, et bail à cheptel desdites brebis dudit Barbaran avec Jean Pommier, manœuvre, du village du Breuil, paroisse de Saint-Florent-sur-Cher. — Contrat de remplacement militaire par lequel Charles de La Fère, sieur de la Perrière, du pays de Poitou, s'engage à remplacer à l'armée Louis de Boislinard, sieur de Mesle, pendant trois mois et quarante jours, « ainsy qu'il est porté par le ban et arrière-ban urdonné par Sa Majesté », et ce moyennant que ledit sieur de Mesle donnera à son remplaçant 300 livres tournois et lui fournira deux chevaux tout garnis et un valet équipé et propre au service. — Reconnaissance au profit de Pierre Loyseau, marchand à Bourges, par René Breton, pour son maître François Espéron, voiturier à Saint-Avertin-près-Tours, de 300 toises de *paux*, moyennant 126 livres payées comptant, plus de cent toises de *maubruse* (membrure) pour le prix de 32 livres 10 sous, à raison de 6 sous 6 deniers la toise, y compris 24 toises de *tierspan*, sur quoi reste dû 28 livres 10 sous. — Prise de possession par Léger Lamy, prêtre du diocèse de Bourges, de la chanoinie et prébende à lui cédée par le chanoine Charles de Chouzet, ainsi que du prieuré simple et non sujet à résidence de Saint-Marin. — Contrat d'apprentissage du métier de tisserand en toile chez Robert Gouzelin, à Bourges, pour Léonard Béchereau, homme de peine, pendant une année et moyennant 24 livres. — Vente, moyennant 129 livres, par François Sergent, sieur de Parsèche, au sieur Dimanche, maître charron à Bourges, de 21 ormes de la garenne de Parsèche, à la réserve des *attatures* (étêtures) et branches, dont ledit Dimanche pourra toutefois user pour son chauffage pendant l'abattage, ainsi que ses ouvriers, auxquels ledit sieur Sergent offre une chambre et un lit pendant toute la durée du travail. — Marché par lequel

François Rousseau, huissier des tailles au comptoir de Bourges, s'engage envers Antoine Michau, maréchal à Levet, à lever les tailles de sa paroisse, ledit Michau tenu de faire les insolvables « bons et valables », sauf son recours contre eux, pourquoi ledit Rousseau et son collaborateur Pierre Lupain recevront de Michau 40 livres, outre les 6 deniers pour livre à eux dus.

E. 1828. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1675. — Contrat par lequel maître Charles Cuppis, organiste et chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges, s'engage à payer à Michel Pichon, cordonnier, 300 livres de pension par an, par quartiers, tant qu'il restera chez lui. — Acense pour cinq ans, moyennant 3 livres par an, à Claude Desprez, marchand toilier, par la mairie de Bourges, de la tour de Voizelle, sur le rempart de ce nom. — Déclaration par Pierre Breton, serviteur à Henrichemont, qui, obéissant à la sentence de l'official, donne main levee de l'opposition par lui faite au mariage de Simonne Giraud avec Jacques Breneau, et consent à verser 15 livres de dommages et intérêts. — Vente, pour le prix de 224 livres tournois, par Denys Jacquier, bourgeois à Paris, au profit de Gabriel Guyon, ancien greffier de la justice d'Aubigny-sur-Nerre, de l'office de greffier des arbitrages, compromis, syndicats et direction de créanciers audit Aubigny, avec la qualité de notaire et tabellion, et la faculté d'exercer à ce titre comme les autres notaires royaux. — Contrat d'apprentissage d'Alexandre Martin, chez Antoine de Lachaise, maitre ciergier à Bourges, pendant deux ans et moyennant la somme de 200 livres. — Vente par Jacques Carré, concierge des prisons royales de Bourges, à Claude Compagnon et à Jacques Lamy, vignerons, moyennant 100 livres tournois, de toutes les balles et *veulins* provenant des blés renfermés dans la grange des dimes de la Sainte-Chapelle, avec 500 bottes de paille de marsèche et autant d'avoine, un *botteau* de paille par chaque *transon* de blé battu dans ladite grange et toute la menue paille qui viendra au rateau sur chaque transon. — Accord entre Jacques Ledoux, cordonnier, et Nicolas Besnard, foulon, par lequel pour terminer le différend soulevé entre eux par la gestion des biens de Ledoux par Besnard, il est convenu que, moyennant 12 livres tournois, fournis en meubles et ustensiles de ménage par Besnard, celui-ci demeurera quitte de toute réclamation à l'avenir. — Résignation, entre les mains du prince de Condé, de la cure de Maunay, par Jean Lamy, prêtre, titulaire de ladite cure.

Nota. — Liasse endommagée par l'humidité.

E. 1829. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1676. — Inventaire des effets mobiliers laissés à sa mort par le chevalier Nicolas de Vignolle, sieur de Mautour et du Boueix. — Avis de parents de la part de Claude Bonnet et Antoine Merlant, maîtres barbiers et chirurgiens à Bourges, pour leur beau-frère mineur, Alexandre Martin, réclamant de son tuteur Jean Martin, mesureur au grenier à sel, l'achat de linge et d'habits. Ils estiment qu'il convient que ce dernier fasse pour son pupille l'acquisition de 6 chemises, 6 *escorceaux* (tabliers), 2 paires de bas, 2 *canessons*, 6 coiffes de bonnet, une paire de souliers et un chapeau, le tout devant coûter à peu près 28 livres 15 sous. — Contrat d'apprentissage du métier de tisserand pour Nicolas Allouette, chez Robert Gousselin, pendant cinq ans et moyennant 2 livres de cire pour le droit de confrérie. — Engagement par lequel Paul Gaucher, pâtissier et cabaretier, promet à Nicolas France, marchand fondeur, de *représenter*, à un mois de là, dans les prisons royales de Bourges, Jacquet Marchand, incarcéré à la requête dudit France pour une dette de 401 livres 18 sous, sans quoi le paiement de cette somme sera à la charge dudit Gaucher. — Accord entre les administrateurs de l'Hôpital général de Bourges et Balthazar de Vignolle, sieur de la Tour du Boueix et de la Pacaudière, chargé de verser entre leurs mains une somme de 500 livres, léguées à l'Hôpital par feu son frère Nicolas de Vignolle, sieur de Mautour et du Boueix, sous la condition d'une messe basse dite à son intention tous les jours de Vendredi Saint. Il est convenu que, ledit jour aucune messe ne pouvant être célébrée, elle sera reportée au vendredi de la semaine de la Passion. — Autre accord entre Jean Groslier, maître ciergier à Bourges, fermier des dimes de la cure de Senneçay, et René Bruneau, paroissien dudit Senneçay, l'un prétendant à lever la dîme sur le pied de 20 agneaux un et de 20 toisons une, l'autre prétendant ne devoir que de 13 toisons une et de 14 agneaux un. Sur quoi arrêts contradictoires de la prévôté et du bailliage et sentence du Parlement contre Bruneau, qui convient avec Groslier que, pour représenter ce qu'il doit lui payer, il lui versera 260 livres tournois, qui le feront quitte de tout à son égard. — Nomination de procureur par Alexandre de Lestang, sieur de Morteville, pour poursuivre en son nom au grand Châtelet de Paris, jusqu'au chiffre de 2,800 livres, l'acquisition de la charge de commissaire en la maréchaussée de Berry. — Acte de société à moitié pertes et profits par Philibert Cointre, maître maçon et tailleur de pierres, à Nevers, avec son confrère Guillaume Leblanc, et le paveur François Lacroix, dans l'entreprise à lui adjugée de réfection des ponts et chaussées de La Guerche; ledit Cointre restant le caissier de l'association. —

Procès-verbal dressé par J.-B. Charlemagne, sieur de Chanteloup, échevin de la ville de Bourges, de l'inondation causée dans les maisons et jardins de la rue du Guichet des Cordeliers, par l'insuffisance de l'égoût pratiqué dans ce quartier pour l'écoulement des eaux de la haute ville. — Ratification par Jean Hardy, sieur de Gesly, et Pierre Maillet et Jacques Danjon, tous deux greffiers des juridictions royales de Bourges, du contrat de bail à ferme, fait par leurs représentants, de la moitié des greffes et de la totalité du parisis desdites justices.

E. 1830. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1677. — Déclarations par divers, au greffier de l'Élection de Bourges, faites pour satisfaire aux arrêts de la Cour des aides des 18 décembre 1635 et 14 mars 1652, comme quoi, en raison de leurs titres et qualités, ils entendent vivre noblement. Noms des déclarants : 1° Jacques Chertier, écuyer, sieur de Mitterrand, ci-devant échevin ; 2° Gaspard de Briquet, sieur de Chizay, échevin ; 3° Claude Sommard, sieur de Boisroux également échevin ; 4° Esme Hérault, écuyer, sieur de la Coudraye, aussi échevin. — Vente par ledit Hérault, à son beau-frère Gabriel Lebègue, sieur de la Cour, de la charge de conseiller du roi et prévôt provincial de la maréchaussée de Berry, moyennant le prix de 1,500 livres. — Vente par Jean Moreau, fermier du revenu de l'abbaye Saint-Ambroix, à Bourges, et comme tuteur de ses enfants mineurs, héritiers de feu Jean Prévost, sieur de Tierceville, leur oncle, prévôt général et provincial des maréchaussées de Berry, desdites charges au profit de Esme Hérault, sieur de la Coudraye, pour le prix de 42,000 livres. — Transaction entre la mairie de Bourges et l'association des charpentiers, couvreurs et maçons, adjudicataires des réparations à faire aux bâtiments des Grandes Écoles de la ville, par laquelle transaction la mairie accepte les travaux tels qu'ils sont exécutés, et les associés, de leur côté, se reconnaissent suffisamment payés, de façon qu'il n'y ait lieu plus tard à discussion. — Contrat de mariage de Esme Hérault, sieur de la Coudraye, fils de feu Gilbert Hérault, ancien receveur général et provincial des rentes en la Généralité de Bourbonnais, avec Marguerite-Catherine de Millet, fille de feu Étienne de Millet, chevalier, sieur des grand et petit Masnay, gouverneur et capitaine général de la principauté d'Orange, et de Marguerite-Anne de Vanesse. La dot de la future consistant en une rente annuelle de 10,000 livres, au capital de 24,000 livres, léguée par testament de son père, le capital de ladite rente lui ayant été cédé également par Étienne, son frère, héritier universel de leur père. Quant au futur, sa mère lui constitue une dot de 40,000 livres, tant en héritages qu'en rentes. — Autre contrat de mariage entre le marquis Henri de Bigny, fils du marquis Philippe de Bigny et de dame Charlotte de Longueval, avec Éléonore-Charlotte, fille de Claude de Gamache, comte de Raymond, et de Catherine de Nizier ; la future dotée de 30,000 livres, savoir : 4,000 livres en héritages, 6,000 livres en espèces, et les 20,000 livres restants, aussi en espèces et payables après le décès du père et de la mère, qui se réservent ledit capital sans intérêts, le tout devant former leur succession. — Autre contrat de mariage entre Charles de Gaville, sieur d'Ascoux, lieutenant au régiment du Dauphin, fils de Joseph de Gaville, aussi sieur d'Ascoux, et de Jeanne de David, avec Anne de Gamache, sœur de la précédente ; le futur doté par dame Anne de Vestris, veuve douairière de Nicolas de Vignolle, sieur de Mautour et la Tour du Boucix, par la donation des terres et seigneuries d'Argent, Clémont et Vilson, sur lesquelles la future prendra pour sa dot 30,000 livres, qui se joindront aux 10,000 livres que ses auteurs lui assurent après leur mort, à l'exclusion de toute autre succession venant d'eux. — Marché entre la mairie de Bourges et Jacques Ladoux, maître maréchal, par lequel ce dernier s'oblige à gouverner et monter le gros horloge de la ville, tous les jours pendant cinq ans, moyennant 36 livres par an. — Testament de François de François, chevalier, sieur de Boisgisson, lieutenant au régiment de Grillon, par lequel il fonde un annuel pour le repos de son âme dans l'église de Preuilly, et donne 50 livres aux pauvres, laissant à ses deux frères Paul et Michel de François, tous ses biens meubles et immeubles existant à son décès, dont leur mère aura néanmoins l'usufruit, sa vie durant, ne leur laissant à prendre de suite que la rente d'un capital de 3,600 livres, due par le sieur de La Châtre-Brillebaut, étant convenu que, en cas où l'un desdits frères mourrait le premier sans enfants, tout l'héritage appartiendrait à l'autre. — Transaction entre le chapitre de Notre-Dame de Sales et les PP. Jésuites du collège de Bourges, au sujet des limites respectives de leurs vignobles, sis au quartier d'Auron, dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges.

E. 1831. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1678. — Acte dressé à la requête de Martin Féreyrol, châtelain de Grandvaux et les Génetois, demeurant dans la paroisse de Lurcy-le-Sauvage, ledit acte constatant qu'aucun des sergents de ville de Bourges n'a consenti à poser d'assignation pour lui au sieur Ruelle, conseiller au bailliage et présidial, malgré la commission par lui obtenue du sénéchal de Moulins, en raison de la qualité dudit Ruelle. — Obligation de Jean Delilon, voiturier, par laquelle il s'engage

envers Jean Surlin à conduire chez lui la quantité de trente douzaines de fagots, chargés dans les bois de Villeneuve, à raison de 16 sous par douzaine, la somme ainsi obtenue à déduire sur celle de 84 livres, dues par Deliton, qui s'acquittera de la différence à sa volonté. — Contrat de mariage entre Thomas, sieur de Bellegarde, gendarme du roi et fils de Joseph Thomas de Bellegarde, lieutenant de la maréchaussée de Berry, à La Châtre, et Marie, fille de feu Louis Courandon, avocat en Parlement, et de Gabrielle Bessé; ledit mariage fait sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, dans laquelle la future apporte une somme de 200 livres, ainsi que le futur sur la dot de 10,000 livres que lui constitue sa mère. — Inventaire des meubles laissés à sa mort par Michel Dohain, curé de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges, fait à la requête de Louis Herbelot, mégissier, son beau-frère, et de Marie Dohain, greffier de la justice de Reuilly. — Reconnaissance, au profit du chapitre de Notre-Dame de Sales, par Barthélemy Clerjaut, secrétaire et greffier en chef de l'hôtel de ville de Bourges, pour trois quartiers de vigne au vignoble d'Écorche-Vilain, chargés de 2 deniers parisis de cens accordable et portant profits de lots et vente, en cas de mutation, vente ou aliénation. — Vente à Gratien Marguerital, marchand à Plou, par Denis Morelle, charbonnier, de 400 cordes de bois, pris au Coudray, et pour le prix de 400 livres.

E. 1832. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1678-1679. — Bail de ferme, pour trois ans, à Gilbert Desenaux, châtelain de Saint-Hilaire, et notaire royal à Bruxière-la-Grue en Bourbonnais, par l'intendant de Berry, Mathias Poncet de la Rivière, agissant au nom de Louis Belhaut, prieur de Chavanon en Auvergne, du revenu du prieuré de Saint-Jean de Grosbois, dans la paroisse de Gipsy en Bourbonnais, membre de celui de Chavanon, consistant en trois dîmes des paroisses de Chappe, Saint-Plaisir et de Saint-Aubin, deux charges de grains dans les châtellenies de Muret et de Bourbon, et un domaine dans la paroisse de Gipsy, le tout pour le prix de 300 livres par an. — Marché de François Chertier, Mathurin Douvillat et Étienne Bonté, voituriers, avec Léonard Baquet, adjudicataire de l'enlèvement des boues et immondices de la ville de Bourges, par lequel ils s'engagent à nettoyer toutes les rues, ruelles, culs-de-sac, cours communes et places publiques des quartiers de Bourbonnoux et Saint-Privé, pendant trois années et trois fois par semaine, moyennant 400 livres par an et la propriété desdites boues et immondices. — Vente par le maire et les échevins de Bourges, à l'archevêque et à son clergé, de la maison du collège Chevalier, à l'effet d'y construire un séminaire diocésain, pour le prix de 4,000 livres. — Nomination de Pierre-Denis Perrotin de Beauregard à la vicairie dite de Guitton ou de Fauconnier, dans l'église de Saint-Privé de Bourges. — Procuration *ad resignandum* (en blanc) de l'office de notaire royal à Bourges, de feu Étienne Nibelle, par ses filles Marie, Julienne et Marguerite. — Procuration du même genre pour un office de sergent royal à Dun-le-Roi, par Louis Boulenois, et vente dudit office à Jacques Fiteau, praticien, pour le prix de 240 livres.

E. 1833. (Registre.) — In-f°, 76 feuillets, papier.

1679. — Terrier des droits de la couronne dans le ressort du bailliage de Bourges. — Désignation des déclarants : Les bouchers de la boucherie de la porte Gordaine; ceux de la boucherie de la porte Tournoise; ceux de la boucherie de la porte Neuve, tous à Bourges. Autres déclarations pour des maisons situées dans ladite ville, paroisses de Saint-Fulgent, de Saint-Privé et du Château; *item* pour héritages divers dans les paroisses d'Allogny, Allouis, Saint-Eloy-de-Gy et Saint-Germain-du-Puy.

E. 1834. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1682. — Contrat d'acquisition par la ville de Bourges, du ministre Colbert, des hôtels de Jacques-Cœur et de Limoges, dans ladite ville, pour le prix de 33,000 livres, à la condition d'hommage dudit hôtel pour l'avenir à la terre de Châteauneuf-sur-Cher, et présentation d'une médaille d'argent, frappée *ad hoc*, au seigneur dudit Châteauneuf, tous les quatre ans, à chaque renouvellement de maire. — Procès-verbal des trente-deux conseillers municipaux réunis pour la ratification du marché. — Arrêt du Conseil d'État déchargeant les acquéreurs de l'ancien Hôtel de Ville et d'une autre maison près des Grandes-Écoles, de la taxe du huitième denier, ainsi que de toutes autres semblables. — Autorisation par Pierre Goujon, marchand, à la mairie de faire enlever l'*écheneau* de sa maison passant le long du mur du grenier à sel, contigu à l'hôtel Jacques-Cœur. — Acense par la mairie, au supérieur du séminaire, des terrains naguère occupés par la Grosse Tour de Bourges. — Vente aux PP. Jésuites, par J.-J. Labbe, prieur de Crécy, et Anne Labbe, femme de Hugues Bengy, sieur de Nuisement, lieutenant criminel au bailliage et présidial de Bourges, des bâtiments de l'ancien Hôtel de Ville.

E. 1835. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1684-1686. — Déclarations au greffier de l'Élection de Bourges, par Gilbert Ragueau, maître des eaux et forêts

de Berry, et Pierre Delar, sieur des Roches, élus échevins, qu'en cette qualité ils entendent vivre noblement et jouir des privilèges que leur confère ce titre. — Bail d'acense pour trois ans, à raison de 100 livres par an, à Marc Remigeaut du Montois, conseiller-secrétaire du roi et de ses finances, intéressé dans ses fermes, par la mairie de Bourges, d'un hôtel situé entre le Bureau des finances et l'hôtel Jacques-Cœur (l'hôtel de Limoges). — Fondation par Jacques d'Estut, chanoine prébendé de Saint-Étienne de Bourges, d'un *obit* solennel dans ladite cathédrale, dès le jour de son décès, pourquoi il affecte la somme de 1,000 livres. — Acte de réparation d'honneur par Françoise Levallois, veuve de Gabriel Jevallet, à Catherine Varot, femme de Claude Caquin, menuisier, injuriée publiquement par elle, avec promesse de suspension de toutes poursuites par cette dernière par-devant le prévôt, moyennant le paiement, par ladite Jevallet, de 11 sous, prix de l'exploit lancé contre elle. — Paiement par le maire et les échevins de Bourges à Marie Charon, veuve du ministre J.-B. Colbert, de 6,432 livres 6 sous 8 deniers, restés dus sur le prix d'acquisition de l'hôtel Jacques-Cœur; ladite somme à prendre, par délégation de la mairie, savoir : 1,712 livres 6 sous 8 deniers, dus par les fermiers généraux des gabelles, pour une année de loyer des hôtels de Jacques-Cœur et de Limoges; 2,720 livres, dues au mois de décembre prochain par les mêmes et pour la même cause, et 2,000 livres prochainement dues par les fermiers de l'augmentation des droits de treizième et de dace. — Vente pour le prix de 2,400 livres à l'archevêque de Bourges, par les chanoines de Saint-Étienne, d'une maison, sise dans leur cloître, et destinée à entrer dans la construction du nouveau palais archiépiscopal en cours, à cette condition que ce qui pourra rester des bâtiments ou du terrain de ladite maison, continuera à demeurer dans la justice et censive du chapitre. — Traité entre le séminaire de Bourges, successeur et héritier du chapitre de Montermoyen, et Tazot, curé de Saint-Julien de Thévet, par lequel ce dernier décharge ledit séminaire de ce que le chapitre de Montermoyen pouvait devoir à son père François Tazot, son procureur, moyennant l'abandon fait à maître Claude d'une rente annuelle de 100 sous et deux poules, due par lui au séminaire sur une maison, sise paroisse de Givaudins. — Vente pour le prix de 2,200 livres, à Charles Quindant, praticien, de l'office de procureur postulant ès juridictions royales de Bourges, dont était pourvu le père défunt du vendeur. — Déclaration par Pierre Millet, aubergiste des *Trois-Empereurs*, à Bourges, que ce n'est pas en son nom qu'il a enchéri et s'est fait adjuger, pour trois ans et moyennant la somme annuelle de 12,835 livres, les fermes de la ville, savoir : la dace et subvention, le treizain, le pavage des quatre portes, l'impôt du vin vendu en gros, des laines, bêtes vives, poisson frais et salé, du charbon, bois, chanvre, cordes, crins; de la tannerie, des toiles, linge et filet; des sable, carreaux, tuiles, des foins et pailles; de la mercerie, quincaillerie; des lards et jambons, gâteaux; des exploits et amendes, des halles et changes, etc., mais qu'il agissait au nom de Louis Collet, marchand, et de quatre autres marchands associés avec lui pour cette entreprise et qui doivent être considérés comme les vrais fermiers. — Acte constatant que, pendant la célébration de la grand' messe dans l'église du Subdray, à laquelle assistait Louis Roger, vicomte de Coulogne, président du Bureau des finances de Bourges, le marguillier lui a présenté le pain bénit le premier, et qu'aux vêpres le curé l'a encensé.

E. 1836. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1687-1691. — Marché par lequel Jean Lepère, tuilier à Saint-Florent-sur-Cher, s'engage à fournir au séminaire de Bourges trente poinçons de chau vive par chaque fournée qu'il fera, à raison de quatre bannées combles par poinçon, depuis le mois de février jusqu'à la Saint-Michel, et ce moyennant 27 sous 6 deniers le poinçon, le transport restant à la charge des séminaristes. — Déclaration au greffier de l'Élection de Bourges, par Pierre Ragueau, sieur de La Brosse, échevin, de l'intention où il est de vivre noblement, ainsi que cette qualité l'y autorise. — Acense par la mairie, pendant deux années et moyennant 50 sous par an, à François Colas, maître cordier, d'une tour de ville dite la Tour à la Croix. — Déclaration par Innocent Clerjaut, acolyte du diocèse de Bourges et aspirant aux ordres, ce qui exige qu'il justifie d'un titre patrimonial de 80 livres de revenu, qu'il possède une rente annuelle de ce chiffre sur les biens du sieur Ménard, bourgeois de Sancoins. — Marché par lequel Jean Léclopé, maître paveur, s'engage envers la mairie de Bourges et les religieux Bénédictins de Saint-Sulpice, à réparer le pont du faubourg dudit Saint-Sulpice, commun entre la ville et l'abbaye, et de l'entretenir pendant dix ans, moyennant 40 livres pour prix de la réparation et 6 livres par an d'entretien, lesdites sommes payées par moitié par la ville et les religieux. — Assemblée à l'hôtel de ville de Bourges des nobles de ladite ville, au nombre de vingt-deux, pour délibérer sur les taxes imposées sur eux pour la confirmation de leur noblesse, sous la présidence du maire. Le résultat de la délibération est qu'un placet en décharge de taxe sera présenté au contrôleur général des finances et que le corps de ville appuiera les deux députés chargés de présenter le placet. — Marché de l'inspecteur des bâtiments du séminaire de Bourges avec trois manœuvres qui, moyennant 50 livres, se chargent de démolir la « tour et les murs qui restent du fort qu'il y avoit autrefois près l'enclos dudit

séminaire », et ce jusqu'à hauteur du rez-de-chaussée, en ayant soin de ne pas combler les fossés avec les déblais. — Autorisation donnée par les chanoines de Saint-Étienne de Bourges, seigneurs des terres de Craon et de Bengy, à Jean Guillaumeau et Jean Ferrant, fermiers de la terre de Bengy, de pêcher l'étang de Craon et d'en vendre le poisson, à la condition de verser entre les mains du receveur du chapitre le produit de leur vente, à valoir sur la somme par eux due sur leur prix de ferme. — Reconnaissance du droit de patronage par le curé de Cougny, au profit des chanoines de Notre-Dame de Sales. — Marché entre messire Étienne Delarue, prieur de Notre-Dame de Pré-Benoît, et Jacques Nocque, maître menuisier à Bourges, par lequel celui-ci s'engage, dans le délai d'un an, à faire le rétable du grand autel et autres travaux dans l'église dudit Pré-Benoît, sur les dessins de frère Léger, religieux de l'ordre de Fontevraut, et suivant le prix établi par le sieur Ardelu, prieur de Lorroy, jusqu'à la limite de 500 livres. — Marché entre la mairie de Bourges et le sieur Gaudrion, coûtre de l'église Saint-Étienne, par lequel ce dernier, pendant cinq années et moyennant 40 livres par an, s'engage à remonter chaque jour et gouverner le gros horloge dudit Saint-Étienne appartenant à la ville. — Renouvellement par la mairie de Bourges, à Pierre Bécuau, grènetier en l'Élection dudit Bourges, d'un loyer dans l'hôtel de Limoges, contigu à l'hôtel Jacques-Cœur, pour six ans et au prix de 100 livres par an, ledit logement composé d'une salle froide, 4 chambres à cheminées, 3 cabinets, 3 greniers, cave, écurie et galetas, avec cour. — Bail des halles et changes de la porte Gordaine, à Bourges, pour six ans, par la ville, à Étienne Simonnet et consorts, pour la somme de 400 livres par an, plus un brochet et une carpe de 20 sous chacun. — Accord entre la communauté des maîtres pâtissiers-rôtisseurs de Bourges et François Roy, l'un d'eux, lequel, moyennant un dédommagement de 25 livres à lui payé, abandonne toute réclamation et, notamment, celle de ses déboursés comme député à Paris, dans le procès de sa communauté avec les boulangers et gargotiers de la ville. — Contrat d'abonnement par lequel Jacques Guilbeuf, maître éperonnier à Bourges, s'engage envers M. Louis-François Dey de Séraucourt, intendant de la Généralité, à entretenir tous ses chevaux de selle et de carrosse de mors neufs, garnis de bossettes dorées, d'étriers et de filets, en les rétamant tous les trois mois, moyennant 55 livres par an.

E. 1837. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1693-1696. — Sommation par Sébastien Delarue, sieur du Rozay, à Barthélemy Hérault, huissier audiencier au bailliage et présidial de Bourges, pour dire si c'est lui qui a signifié l'exploit qui lui est représenté, dont ledit Delarue « ne peut avoir aucune connaissance parce que l'escriture en est sy méchante qu'elle semble avoir esté faite à plaisir, exprès et à dessein pour ne pouvoir estre leue de qui que ce soit », avec menace de demande en dommages et intérêts et dénonciation à qui de droit en vue d'une imposition d'amende. — Devis de la couverture en ardoises de l'ancien et du nouveau château de Laloé, appartenant à la marquise de Saint-Gelais, à raison de 50 sous la toise, autrement 20 sous par journée. — Déclaration par Étienne Couvrechef, tourneur à Bourges, et Marguerite, sa fille, que celle-ci, attirée chez maître Nicolas Louvrier, procureur du roi, et interrogée sur une déposition faite par elle devant le prévôt, s'est vue forcée de signer un papier dont elle ne connaît pas le contenu, protestant qu'elle n'a obéi qu'à la contrainte et que sa déposition devant le prévôt est l'expression de la vérité. — Sommation par François Buret au receveur de la finance des charges de maître barbier, perruquier, baigneur et étuviste, de recevoir la somme de 200 livres, moitié de celle par lui due, plus les 2 sous pour livre, pour l'office de cette nature pour lequel il a fait soumission, et refus de recevoir par le double motif que la somme doit être versée entière et que, d'ailleurs, une surenchère de 20 livres a été faite par un concurrent. — Contrat de mariage de Louis-François Labbé de Monveron, avec Marie, fille de Pierre Gougnon, sieur des Miniers, et de Marguerite Delarue, ladite future dotée de 3,000 livres en rentes, meubles et immeubles, ainsi que le futur ; le mariage étant fait sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. — Compromis entre les Bénédictins de Saint-Sulpice et la mairie de Bourges, pour raison des droits de visite et du régime des fossés de la ville dans l'étendue de la justice de l'abbaye. Les parties contendantes conviennent de prendre pour arbitre M. Dey de Séraucourt, intendant de la Généralité. — Sommation à l'abbé de Saint-Sulpice, par Jean Péraut, curé de Méry-ès-Bois, de procéder au compte existant entre eux pour raison de l'exécution du traité fait entre eux, une dizaine d'années auparavant, en ce qui concerne les dîmes de ladite paroisse de Méry-ès-Bois et le gros de la cure. — Transaction entre la fabrique de Saint-Outrillet de Bourges et Sébastien Delarue, sieur du Razay, par laquelle il est convenu qu'on convertira en une somme de 110 livres la livraison à ladite église de Saint-Outrillet de quatre flambeaux d'argent légués par la défunte mère dudit sieur Delarue, à charge d'un service pour le repos de son âme. — Assemblée des habitants de Méry-ès-Bois pour délibérer sur l'emploi de la somme de 80 livres léguée à l'église par feu Silvain Bouquin, à charge d'un service annuel. Sur cette

somme, 51 livres 5 sous ont été consacrés à l'amortissement des charges de greffiers, gardes et conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses, et 12 livres en frais de procès avec l'abbaye de Saint-Sulpice pour raison du vicaire de l'église. Il est décidé que la différence de 63 livres 5 sous sera prise sur celle de 63 livres 6 sous due à la fabrique comme reliquat du compte de feu André Lelong, syndic.

E. 1838. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1698-1701. — Marché entre la mairie de Bourges et Nicolas Bédié, maître vitrier, pour l'entretien des vitres des hôtels et maisons appartenant à la Ville, pendant sept années, à raison de 30 livres par an. — Cession, moyennant 150 livres, à Louis Bourgeois, tailleur à Bourges, par dame Claude Desprez, veuve de Claude Gassot, sieur de Chipou, du dédommagement auquel lui donnera droit la sentence judiciaire prononcée contre Étienne Livache, tailleur à Étréchy, poursuivi à sa requête par les Eaux et Forêts et emprisonné à Bourges. — Contrat de vente, au prix de 2,200 livres, des cinq sixièmes du dîme de la Chaume, dans la paroisse de Rians, par Louis Roger, vicomte de Coulogne, trésorier du Bureau des finances de Bourges, au chapitre de Saint-Ythier des Aix-d'Angilon. — Vente par la mairie de Bourges, pour 5,500 livres, à Nicolas Dubois, bourgeois, de l'office de conseiller du roi, receveur des deniers communs et patrimoniaux de l'Hôtel de Ville, créé par édit de 1694. — Quittance au profit de messire Derome, curé de Sainte-Lizaigne, par Marie Clerjaut, veuve de François Debard, avocat en Parlement et receveur du séminaire de Bourges, de 3 livres pour deux années du patronage de ladite cure de Sainte-Lizaigne. — Reconnaissance d'une rente foncière de huit septiers, moitié froment moitié marsèche, due par l'abbaye de la Prée et celle de Lorroy, à cause du lieu de Ponçay, dans la paroisse de Migny. — Bail à ferme, pendant six ans, par Jacques-Léon de Boutillier de Chavigny, marquis de Beaujeu, des revenus de la terre des Aix-d'Angilon, au profit de Jacques Évezard, marchand audit lieu, moyennant 2,600 livres par an. — Vente par dame Jacqueline Perrotin, veuve d'Étienne Riglet, à Pierre Lebègue, vicomte de Villemenard, président du bailliage et présidial et trésorier du Bureau des finances à Bourges, et son fils Joseph-Henri Lebègue, des terres et seigneuries de Galifard, et de Jacqueline, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, et moyennant la somme de 16,750 livres tournois. — Assemblée des maîtres tonneliers de Bourges, à l'effet de nommer un nouveau procureur et un nouveau juré de la communauté, et un auditeur des comptes du dernier procureur sortant de charge. — Assemblée des maîtres couvreurs, qui nomment Jean Sarjet, l'un d'eux, auquel ils donnent commission de s'employer : 1° au paiement de 31 livres pour une année d'arrérages de rente, due par la communauté au sieur Joannet, et de 100 sous, dus à Jean Moreux par le reliquat de compte ; 2° à poursuivre la délivrance par la veuve et les héritiers Fayet, de la quittance de la somme payée au sieur Dejean par la communauté et la convertir en quittance de finance pour ledit sieur Joannet.

E. 1839. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1695-1697. — Cormier (Jacques). — Déclaration par Jeanne Michel, veuve de Gaspard de Ramon, procureur à Bourges, qui affirme que Jean Jan, marchand à Saint-Germain-sur-l'Aubois, exerça pendant un an les fonctions de clerc de son mari, vivant avec eux, moyennant 80 livres seulement de pension, et que, à cette époque, il était vêtu très modestement. — Quittance par Louis-François de Culan, marquis de Brécy, lieutenant de marine, au profit de Denis de Louan, sieur de Gouttière, son beau-père, d'une somme de 8,304 livres 11 sous 10 deniers, à compte sur celle de 26,000, restée due sur le chiffre total de la dot de Jeanne de Louan, femme dudit marquis. — Bail d'acense pour neuf ans, et moyennant 9 livres par an, des dîmes dus à la chancellerie de l'église de Bourges, dans la paroisse de Vasselay, par Claude de La Chapelle, chancelier, au profit de Claude Thomas, procureur des cours ecclésiastiques de l'archevêché de Bourges. — Testament de Françoise Chaillou, sœur de l'Hôpital général de Bourges, qui lègue ses effets mobiliers et vêtements à quatre des sœurs dudit hôpital, ainsi qu'à sa nièce et filleule Françoise Terreux, à laquelle elle attribue particulièrement tout ce qu'elle pourra, en outre, laisser de biens à sa mort. — Abandon fait par Claude de La Chapelle, chancelier de l'église de Bourges, pendant cinq ans, et moyennant 28 livres par chaque année, à François Charlemagne, marchand cierger, de tous les cierges du poids de deux livres qu'il a droit de prendre au jubé comme chancelier, après matines et laudes achevées, les jours des fêtes de chantre, savoir : celles de Saint-Guillaume, Pâques, la Pentecôte, le Saint-Sacrement, la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Étienne d'août, la Notre-Dame du même mois, Noël et Saint-Étienne en suivant, et les jours de fêtes de sous-chantre, savoir : la Circoncision, les Rois, la purification de Notre-Dame, la translation de saint Guillaume, l'Assomption, la nativité de la Vierge, la Toussaint, la translation de saint Étienne et la Conception. — Vente pour le prix de 60 livres, par Claude-Guillaume de Saint-Senon, chirurgien, à la communauté des maîtres barbiers et

chirurgiens de Bourges, d'une maison, sise près la Croix de Saint-Marceau, pour en faire la chambre commune et de juridiction de ladite communauté. — Marché par lequel, moyennant 60 livres par an, Jean Laubier, maître tonnelier, s'engage envers l'archevêché à faire le vin aux pressoirs de Turly et de Fussy, l'entonner, le descendre dans les caves desdits lieux et l'en tirer pour le conduire là où il lui sera indiqué, visiter périodiquement toutes les caves et pressoirs de l'archevêché et autres, et entretenir les poinçons, quarts, baquets, cuvettes et ameaux (cuves), ainsi que les seaux et ustensiles des cuisines, offices et écuries.

E. 1840. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1698-1699. — Nomination par la communauté des maîtres barbiers et chirurgiens de Bourges, de Henri Vatel, fils de Bernard Vatel, l'un d'entre eux, à titre de vicaire vivant et mourant, à la communauté des vicaires du chapitre de Saint-Ursin, comme propriétaires de quatre maisons, situées dans le censif du chapitre et dans la rue de Saint-Marceau. — Acense à Jactes Mestier, laboureur à Morogues, pendant cinq ans, par Étienne Rougen, chanoine du Château-les-Bourges, et comme sous-chantre de la cathédrale, du dîme des blés, haricots, fèves et chanvre de la paroisse de Marmagne, dit le dîme de Veillard, moyennant 40 livres et deux chapons chaque année. — Procuration donnée par Marguerite Mercier, veuve Étienne Baraton, pour la résignation de l'office de conseiller honoraire au bailliage et présidial de Bourges, dont était pourvu son mari, au profit de Pierre Baraton de Villeneuve. — Consentement donné par Marie Dalbat, veuve d'Adrien Charpin, serrurier à Bourges, au mariage entre Jean, son fils, garçon menuisier à Marseille, et Marie Peron, de ladite ville. — Contrat de mariage entre Philbert Roquier, sieur des Patrijons, avocat en Parlement, fils de feu Jacques, bailli des justices de Rémilly et la Ferté-Gilbert, et Marie, fille de feu Jacques Archambault, notaire à Bourges, chacun des futurs époux apportant à la communauté une somme de 3,000 livres. — Testament de Françoise Delaporte, veuve Destat, servant chez Gilbert David, chanoine de la cathédrale de Bourges, par lequel elle charge son maître, lors de son décès, de vendre ses effets qu'elle aura laissés, et de l'argent en provenant, ainsi que de celui qu'elle pourra avoir, payer son médecin et son apothicaire, et faire les frais de ses funérailles. — Transaction entre les bénédictins de l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon et Jean Chapus, fermier des revenus de la pitancerie et du petit couvent, pour terminer le différend existant entre eux sur le compte à régler de la ferme, les religieux se reconnaissant débiteurs de 900 livres envers leur fermier. — Traité entre les habitants de la paroisse de Plaimpied et le curé, par lequel celui-ci s'engage à dire, chaque semaine, une messe de *requiem* pour le repos des âmes des paroissiens trépassés, moyennant la concession à lui faite d'un arpent et demi de terre à prendre dans les communaux. — Accord sur les préséances dans l'université de Bourges entre Étienne Gassot de Rochefort, bachelier, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle, et Louis Roger, licencié ; il est convenu que chacun d'eux jouira de la préséance alternativement et d'année en année, l'avantage de la première année restant à messire Roger. — Quittance d'une somme de 60 livres, versée par Joseph Lingré, architecte du roi, à la communauté des maçons, entrepreneurs et tailleurs de pierre de Bourges, moyennant quoi il pourra, comme il voudra, procéder aux travaux du palais archiépiscopal et des Ursulines, à Bourges, sans crainte d'être inquiété par eux.

E. 1841. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1700. — Déclaration par frère Philippe Babouard, de l'ordre des religieux Récollets d'Ainay-le-Château, qui proteste que c'est à l'aide de violences et même pour se délivrer de l'emprisonnement qu'il s'est vu forcé de signer le statut établi par le chapitre provincial de Nantes, du 8 août 1699, lequel supprime les « discrets locaux », ajoutant que, au cas où ses supérieurs l'obligeraient à renouveler un acte de cette nature, son adhésion serait entachée de nullité comme ayant été obtenue par force. — Vente de la terre de Boisbuard, pour la somme de 32,000 livres, par le marquis Jacques Duplessis-Châtillon, comte de Châteaumeillant, baron de Bourdeille, et sa femme Jeanne-Marie Fradet de Saint-Aoùt, à René Fleurtant, sieur de Soupize, ci-devant capitaine dans le régiment de Bourgogne. — Obligations par Antoine de Bourdaloue, sieur de Lanoue, maître d'hôtel ordinaire de S. A. R. Madame, envers les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Bourges, comme étant aux droits des religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde de Sancerre, pour une rente annuelle et perpétuelle de 60 livres, constituée par lui au profit de ces dernières. — Mainlevée par Étienne Rongen, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, de l'opposition formée par lui aux provisions de la charge de président-trésorier de France au Bureau des finances de Bourges, dont était pourvu feu Denis de Marcillac, sieur d'Acre, sans préjudice de ses hypothèques sur les autres biens du défunt. — Vente à Louis Lucas, marchand bonnetier à Bourges, et pour le prix de 900 livres, par Marthe Carcat, de l'office d'archer en la maréchaussée de Berry, dont était pourvu feu son mari Abraham Guérineau. — Avis de conseil de famille au sujet des deux enfants mi-

neurs, et orphelins de mère, de Pierre Cochet, marchand à Menetou-Salon, par lequel le père est autorisé à user des fonds nécessaires pris sur l'avoir desdits enfants pour les placer en apprentissage, l'un chez un maître tanneur, l'autre chez un épicier, chandelier ou quincailler. — Acte de foi et hommage du bien seigneurial du Grand-Chaumont, dans la paroisse de Brinay, mouvant féodalement de la Grosse tour de Vierzon, par Gaspard Mallier, marchand, fermier de la terre et seigneurie de Chevilly, dans la paroisse de Méreau, par suite de l'acquisition par décret dudit lieu du Grand-Chaumont, devant la justice de Lury. — Déclaration faite par Robert Gay, sieur de La Blache, au profit de Pierre-Louis Lionnet, doyen de l'église de Bourges, official ordinaire et grand vicaire de l'archevêque du diocèse, comme quoi il ne prétend rien à l'office de garde du scel royal de la ville et sénéchaussée du Puy en Velay, et que le quart, qui est employé sous son nom, appartient audit Lionnet.

E. 1842. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1701-1703. — Bail d'accense annuelle, par 250 livres tournois, par le chapitre de Saint-Ursin, au profit de Gervais Desroches, laboureur à Pissevieille, du dîme de vin appartenant audit chapitre, dans la paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin. — Concordat entre les administrateurs de la ville et de l'Hôtel-Dieu de La Châtre et les sœurs de Charité, moyennant lequel les supérieurs de l'ordre enverront et maintiendront deux de leurs sœurs, l'une pour le service des pauvres dudit Hôtel-Dieu, l'autre pour l'enseignement gratuit des filles de la ville, lesquelles sœurs auront leur logement et leurs classes dans l'Hôtel-Dieu, y compris l'habillement et l'ameublement nécessaires, la jouissance des jardins et vignes, et seront tenues de soigner, servir, blanchir et alimenter les pauvres malades que la ville leur enverra, et qui recevront par jour pour leur nourriture, les hommes 6 sous, les femmes et filles 5 sous. En outre, 20 livres seront allouées, chaque année, pour le blanchissage et le chauffage, et les sœurs se chargeront, moyennant 3 livres par mois, de nourrir et blanchir les enfants orphelins. Enfin, une somme de 100 livres sera affectée pour l'année à chaque sœur, toutes les autres dépenses de l'établissement restant à la charge de l'administration. — Acte de vente par Claude de Francières, sieur de Fests, lieutenant des vaisseaux du roi, à Françoise de Racant, veuve de Christophe de Francières, sieur de Fests, pour elle et comme ayant la garde noble de ses enfants, des lieux, tant en fief que roture, de Fests et de Breuillebaut, situés dans les paroisses de Vierzon et Saint-Pierre de Jars, à la charge des droits féodaux et censuels, avec le bétail que lesdits lieux contiennent, et pour le prix de 14,917 livres, savoir : la terre de Fests pour 7,200 livres, et les bestiaux et locateries, 792 livres ; le Breuillebaut, 5,800 livres, et les bestiaux, 1,125 livres. — Accord entre Pierre Billacois, bourgeois à Ménétréol-sous-Sancerre, et Claude Vivier, curé-prieur de la même paroisse. Ce dernier accusé par ledit Billacois de mauvaises mœurs et de négligences à s'acquitter de son ministère, ce qui a motivé contre lui les poursuites du lieutenant criminel, et l'accusateur convenant que ses imputations sont sans fondement, il est convenu que le différend sera pacifié moyennant que Billacois paiera les frais de l'instance déjà engagée par sa faute. — Promesse de mariage entre Jean Maupetit, ouvrier tailleur, et Noëlle Raymon, dans une période de quatre mois, pendant laquelle ledit Maupetit promet de se faire recevoir maître de son métier, à défaut de quoi la promesse en question sera considérée comme non avenue. — Bail à ferme pour neuf années et moyennant 1,750 livres par an, par les chanoines de Saint-Ursin, à Charles Lesieur de Mehun-sur-Yèvre, de tous les dîmes appartenant au chapitre, dans les paroisses de Neuvy-deux-Clochers, Crézancy, Humbligny, Neuilly-en-Sancerre et dans la terre de Nancray. — Rapport de Pierre Guyard, docteur régent en la faculté de médecine de Bourges, pris comme arbitre entre Claude Agard, sieur des Tureaux, receveur au grenier à sel de Vierzon, et André Larchevêque, laboureur. Ce rapport établit : 1° que la rage se communique par morsure, par la bave ou par simple attouchement ; 2° que la contagion de ce venin persiste après la mort d'un animal par le sang ou la salive restée sur sa litière, ou même sans cela ; 3° qu'une épée, qui aura frappé un animal enragé, si elle n'est pas bien nettoyée, reste empoisonnée sans limite de temps précis. Quant à la durée de l'incubation dudit venin dans le corps, elle n'a rien de fixe ; on a des exemples de huit et dix ans écoulés avant la déclaration de la rage. — Aveu et dénombrement par René Heurtaut, sieur de Boisbuard et Soupize, de ladite terre de Boisbuard, mouvante en fief de la Grosse tour de Dun-le-Roi. — Échange par le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, avec Pierre de La Chapelle, grand archidiacre de l'église de Bourges et prieur de Vouillon, d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres tournois, contre le bois de Fastin, dépendant dudit prieuré de Vouillon, à la nomination du prince, ledit bois par sa nature ne pouvant être d'aucun rapport au prieuré.

E. 1843. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1703-1705. — Vente par Françoise de Dampierre, fille d'Esme de Dampierre, sieur du Vivier, en son nom et au nom de sa sœur Andrée de Dampierre, femme de Louis

de Couagne, sieur de Launay, à François de Rengny, marquis de Tremblay, du lieu et fief du Vivier, dans la paroisse de Léré, moyennant le prix de 5,300 livres. — Fondation par Marie-Élisabeth Brossier, veuve de François-Xavier Gassot, sieur de Lizy, dans la chapelle de son château de Fontillay, paroisse de Berry, de cinq messes basses par an, pour lesquelles elle constitue une rente annuelle de 4 livres au profit du curé de la paroisse, chargé de dire les messes. — Vente par Nicolas Lelarge, chanoine de l'église cathédrale de Bourges, à Jérôme Fabre, aubergiste, de l'hôtellerie du *Bœuf-Couronné*, à Bourges, pour le prix de 4,000 livres. — Bail pour une année, par les chanoines de Saint-Ursin, au profit de Toussaint Hérault et consorts, moyennant 400 livres en argent, du dîme de vin appartenant audit chapitre, dans l'étendue de la paroisse de La Chapelle-Saint-Ursin. — Sentence arbitrale entre les religieux de l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Bourges et Marin Morand, vicaire perpétuel de la cure de Civray-le-Champenois, relativement au paiement des arrérages de la redevance d'un poinçon de vin et 80 boisseaux de blé méteil, dus chaque année audit vicaire perpétuel sur les revenus du prieuré de Civray, réuni à la manse abbatiale dudit Saint-Sulpice. La sentence déboute Morand de ses prétentions, tous dépens compensés, laissant celle de la liève à sa charge. — Acte d'affranchissement pour Silvain Delouche, sieur de Boisraymond, par Pierre Bertrand, sieur de Villebussière, du domaine appartenant audit de Boisraymond, au village de Varenne, paroisse de Vigou-en-Berry, des redevances en froment, seigle et avoine, dues sur ledit domaine, à la seigneurie de Villebussière, jusqu'à concurrence de 24 boisseaux et de la moitié des droits de *bian* qui peuvent y être dus, le tout moyennant 240 livres, qui seront payées à François Torchon, marchand à Bourges, en déduction de celle de 333 livres 3 sols 10 deniers à lui dus par le sieur de Villebussière.

E. 1844. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1706-1707. — Procès-verbal de la prise de possession, par Jean Baraton de Dames, du prieuré en commande de Sainte-Claire de Pesselières, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. — Acte de décharge donné par Silvain Motray, milicien de la paroisse d'Azy, emprisonné à Bourges, au profit de son tuteur, Silvain Dubois, laboureur à Rians, dont il accepte la gestion des biens à lui échus par succession durant sa minorité. — Prise de possession par Pierre Gaudar, archidiacre de Bourbon et chanoine de l'église cathédrale de Bourges, du prieuré, première, principale et seule dignité de Notre-Dame de Sales, résigné en sa faveur par Gilbert Porte, dernier titulaire, et ce malgré le refus de la Datterie de la cour de Rome de lui expédier ses bulles, pour défaut de certificat fourni de vie, mœurs et capacité et contre la volonté des chanoines de Sales, en s'appuyant sur un arrêt du Parlement obtenu par lui. — Donation entre vifs, par François Pirepou, ancien curé d'Ennordres, à son cousin François Lebas, chanoine semi-prébendé de l'église de Bourges, d'une rente annuelle de 50 livres au capital de 1,000 livres, constituée au profit dudit Pirepou, par Antoine Girard, procureur ès cours ecclésiastiques de Bourges, et Germain Dubuisson, marchand apothicaire. — Bail d'accense par les chanoines de Saint-Ursin, à Bourges, pour trois années et à raison de 50 livres par an, à Jean Gillet, maître boucher, des bancs de la boucherie de Saint-Ursin, à la condition de l'entretenir en état de propreté et de bonnes réparations. — Bail à ferme par Jacques de Gevry, sieur de Launay, trésorier du Bureau des finances de Bourges, pour neuf années, à raison de 900 livres par an, au profit de Simon Dorigny, Jean Imbert et Pierre Dhéry, tanneurs à Montargis, de l'office de contrôleur, visiteur et marqueur des cuirs, garde halle et marteaux de ladite ville, avec le droit parisis et le quart en sus sur les cuirs. — Acte de répudiation par Armand Irail, chanoine de Saint-Salvi d'Alby, du prieuré-cure de Saint-Blaise de Tracy, du diocèse d'Auxerre, membre de l'abbaye de Saint-Laurent-les-Cosne, ordre de Saint-Augustin, résigné en sa faveur par François Nizon, dernier titulaire. — Démission entre les mains de l'abbé commendataire de Saint-Ambroix de Bourges, par Pierre de Barmond, diacre, de la chapelle et vicairie de Saint-Maurice, fondée en l'église de Saint-Pierre-le-Marché, dans ladite ville.

NOTA. — Une grande partie de cette liasse se compose des reconnaissances du terrier du chapitre de Saint-Ursin.

E. 1845. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1708-1710. — Renonciation par Thérèse Agard à la succession de sa sœur Marie, morte veuve de François Pâtureau, élu en l'élection de Bourges, comme lui étant ladite succession plus onéreuse que profitable. — Accord entre Pierre de Beauvoir de Chanteloup, chevalier de Montcarmel et Saint-Lazare, abbé commendataire de Chalivoy, et dom Esme Robinet, prieur de ladite abbaye, pour la communauté des religieux. L'abbé leur abandonne les revenus de l'abbaye, à la charge, entre autres, de lui servir, par année, une pension de 800 livres, payable en quatre quartiers égaux. — Protestation par Étienne Daize, manœuvre au bourg de Raymond, contre les coups de bâton par lui reçus du sieur de Gamaches, sieur dudit Raymond, pour refus de lui payer à double le droit de coutume et de bour-

geoisie, qu'il ne doit que simple et contre toute reconnaissance que la violence pourrait obtenir de lui à cet égard. — Traité par lequel trois boulangers de Bourges s'engagent, pendant trois mois et vingt-deux jours, envers Jean Mégissier, adjudicataire du pain des prisonniers de guerre, cantonnés en Berry, à lui fournir le pain nécessaire, à raison d'une livre et demie de pain par jour et par homme, à raison de 16 deniers chaque ration. — Démission de la vicairie de Saint-Maurice, en l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, entre les mains de Charles Bonnin, sieur de Courpoy, patron de ladite chapelle, par Pierre Néraud, sous-diacre et titulaire. — Dépôt par Philbert Gérouille, procureur au bailliage du Châtelet, du consentement donné par Jean Henrique, fermier du prince de Condé pour la terre du Châtelet, à ce que ledit Gérouille reste nanti de tous les effets saisis sur Henrique à la requête de François Ferraud, fermier général des terres et domaines du prince. — Vente, pour le prix de 2,000 livres, à Jacques Bourgeois, praticien, par Silvain Crosnier, de son office d'huissier des aides et tailles en l'Élection de Bourges. — Dépôt par François Faucheron, représentant Jean Gaudoin, fermier du double droit de boucherie de la Généralité de Bourges, du bail fait par lui, pour huit années, au sieur Perron, receveur des tailles en l'Élection de La Châtre et grenier à sel d'Issoudun, du double droit attribué aux boucheries de La Châtre, Argenton, Saint-Marcel, Saint-Gaultier, Sainte-Sévère, Saint-Chartier, Châteaumeillant et Issoudun, moyennant 4,700 livres par an. — Accord entre François Roze, chanoine de Saint-Ursin, et Louis-Toussaint Masson, clerc tonsuré, prétendant l'un et l'autre à un canonicat et prébende dans la même église, et désistement du sieur Roze en faveur de son concurrent.

E. 1846. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1712-1713. — Révocation par Daniel de Bigny, prieur d'Arcomps, de la démission par lui faite de son dit prieuré en faveur de Louis Sallé, notaire apostolique. — Procuration donnée au sieur Girard, bailli du marquisat de Prunevaut, par Étienne-Hyacinthe-Antoine Foullé de Martangis, intendant de Berry, afin de déclarer que ledit sieur est propriétaire du marquisat de Prunevaut, Martangis, Nolay, Palissonnat et Vinjeu, et des revenus desdites terres, en raison du droit de dixième, du dixième des sommes auxquelles elles sont tenues envers les Augustins de Prunevaut, les pauvres de Nolay et le seigneur de Montenaison. — Nomination par la communauté des vicaires de Saint-Étienne de Bourges, de Claude Sauger, bourgeois, comme receveur de ladite communauté, de concert avec sa femme, laquelle, en cas de décès de son mari dans l'exercice de ses fonctions, devra compléter cette année d'exercice. Lesdits époux verseront, comme garantie, 300 livres non productives d'intérêts et prélèveront de gages 100 livres par an. — Vente par Jacques Piget, marchand, à René Heurtaut, sieur de Soupize, pour la somme de 1,000 livres, de la véhérie et vicomté de Dun-le-Roi. — Bail par les religieux Jacobins de Bourges, pendant neuf ans, au profit de J.-B. Verronquier, procureur du roi au grenier à sel de Montluçon, et Pierre Pieghoux, sieur de Merduigne, de la redevance due annuellement auxdits religieux sur le revenu de la châtellenie de Montluçon, consistant en 4 tonneaux de vin *enserpillés* et 4 muids ou 48 septiers de seigle, mesure dudit Montluçon, le tout moyennant 200 livres par an. — Vente pour le prix de 28,000 livres, à Guillaume Doulé, sieur du Moulin-du-Pont, par François Charlemagne, sieur de Villeneuve, qui en avait hérité de Jean Semellier, sieur de Borderousse, de la charge de procureur du roi des Domaine et Bureau des finances de la Généralité de Bourges. — Acense pour neuf ans et moyennant 387 livres 16 sous par an, à Jacques Roquet, marchand à Issoudun, par Pierre de La Chapelle, grand archidiacre de Bourges et prieur de Vouillon, des revenus dudit prieuré de Vouillon, aux charges portées au contrat. — Sommation faites par Martial Delagrange, nommé contrôleur ancien au grenier à sel de Bourges, aux président et procureur du roi près ledit grenier à sel, en exhibant l'arrêt à cet effet, obtenu par lui de la Cour des Aides, et refus non motivé desdits officiers de l'accepter. — Bail pour six ans, à Jean Couet, meunier, par René Heurtaut, sieur de Soupize, des moulins à eau et à vent dudit Soupize, et ce moyennant, par semaine, six boisseaux de *modure* (froment et seigle) mesure de Dun-le-Roi.

E. 1847. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1714-1718. — Bail pour cinq années, par les chanoines de Saint-Ursin, à Jean Gillet, boucher de la boucherie du chapitre dans la ville de Bourges, moyennant 60 livres par an. — Contrat de mariage entre François Faucheron, fils d'autre François, intéressé dans les affaires du Roi, et Marie Claude, fille de Pierre Cheminon, trésorier-payeur des gages des conseillers du Bureau des finances de Bourges ; la future dotée de 13,000 livres argent, plus son trousseau et un mobilier de 2,000 livres. — Sommation faite par Jacques Lesieur, marchand et fermier des fermes de la ville de Bourges, à Louis Goyer, receveur des tailles de l'Élection, de recevoir 875 livres, montant du premier quartier de sa recette, qui doit être payé par avance, dont 120 livres représentées par une quittance de l'Intendance, ce que ledit Goyer

refuse de faire, comme n'y étant pas autorisé par l'extrait du bail qui lui a été délivré. — Bail pendant neuf ans, à Jean Bailly, par les chanoines de Saint-Ursin, de la recette du chapitre, lequel receveur sera tenu d'avancer 1,000 livres à la caisse, qui ne lui seront remboursées qu'à l'expiration de ses fonctions.

Nota. — La presque totalité de la liasse est consacrée aux affaires du chapitre Saint-Ursin et composée des reconnaissances de son censif.

E. 1848. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1651-1653. — Cormier (Toussaint). — Bail, pour neuf années, des revenus de la communauté des vicaires de Saint-Ursin, de Bourges, au profit de Jacques Deschamps, maître barbier-chirurgien. — Sommation par François Thiolat, notaire royal, à Gabriel Hénneré, fermier du dîme de vin de la paroisse de Fussy, de faire enlever de la vigne dudit Thiolat deux poinçons de vendange, représentant la part de dîme due par celui-ci et refus dudit fermier de procéder à cet enlèvement. — Invitation au nom des chanoines de la cathédrale de Bourges, au grand archidiacre messire Gabriel de Laloé, d'avoir, le lendemain, jour de la fête de Saint-Étienne, à se rendre à l'église pour éviter que les désordres de l'année précédente s'y renouvellent. Refus de l'archidiacre qui, n'étant pas en état de s'y rendre, enverra quelqu'un pour le suppléer, bien qu'il ne considère pas comme étant de sa dignité de remplir les fonctions qu'on veut lui imposer, ce dont décidera au surplus l'arrêt qui doit terminer le procès pendant entre lui et le chapitre à ce sujet. — Rapport d'experts nommés à l'effet de constater l'état menaçant ruine du clocher de la cathédrale de Bourges. Il est constaté que le danger provient de pourriture de la charpente du pignon et du mauvais état du plomb qui le recouvre, les charpentiers estimant, pour leur part, les frais de réparation à 500 livres, et les couvreurs à 1,200 livres pour la leur. — Prise de possession par Gabriel Simonnin, clerc, de la vicairie du Pot, dans l'église cathédrale de Bourges, sur la résignation de Thomas Bouthery, dernier titulaire. — Cession par Antoine Ferreirol, procureur d'office du comte de Chalus-Pouligny, à François Rhodes de Lespinasse, des dommages et intérêts auxquels il a droit contre le sieur Ducoin, son valet, et Heurtaut d'Issoudun, soldat et garde du village de La Chaussée, paroisse de Bussy, pour vol et sévices commis à son égard par les susdits, ladite cession faite moyennant la restitution à Ferreirol du manteau qu'il lui a été volé, plus 2,000 livres pour frais de justice et dédommagement. — Acte d'association entre Bonaventure Girard et Michel Chalmet, marchands tuiliers, de Normandie, dont chacun apporte au fonds social une somme de 1,800 livres. — Acense pendant deux années, et moyennant 200 livres par an, par Guillaume Foucaut, archidiacre de Châteauroux et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, de sa maison canoniale, à Charles Pinon, vicomte de Quincy, intendant de la Généralité de Bourges. — Déclaration pour les vignes du vignoble de Montebrette, près Bourges, compris dans le censif du chapitre cathédral de Saint-Étienne.

E. 1849. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1654. — Bail d'acense pour neuf ans, par Antoine Fradet de Saint-Août, abbé commendataire de Plaimpied et de Meobec et trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, à Antoine Moreau, laboureur, et Ursine Cadier, sa belle-mère, de la terre et seigneurie d'Ouzy, dépendant de ladite Sainte-Chapelle, et ce moyennant 1,100 livres d'argent, deux douzaines de poules, autant de poulets; 6 oies grasses, autant d'oisons: 6 cochons de lait, 2 porcs gras, deux douzaines de fromages et 20 livres de beurre frais. — Autre acense par le même, pour le même temps et moyennant 240 livres, à Jean Léger, pêcheur, de la rivière garennée dudit Ouzy, avec réserve d'y pouvoir faire lui-même quatre pêches dans l'année. — Traité entre Christophe Roulin, commis d'André Picard, fermier des taxes sur les offices d'Élections de la Généralité de Bourges, et Hugues Béraud, assesseur en l'Élection de Saint-Amand-Montrond, par lequel ce dernier s'oblige a payer pour sa taxe 2,160 livres au receveur. — Transaction entre Jacques Dupont et Jean Couron, laboureurs, par laquelle ce dernier s'engage à verser entre les mains de Dupont le prix de seize journées de travail, deux de lui et deux de ses serviteurs, en réparation du dommage causé à deux des domestiques dudit Dupont par excès commis sur eux par le gendre de Couron, à quoi il devra joindre les frais du chirurgien, le prix des médicaments et le coût du procès engagé à ce sujet. — Opposition faite à l'archevêché de Bourges par le trésorier de la Sainte-Chapelle au visa et collation que sollicite Charles Germain, prêtre, se prétendant pourvu de la cure de La Faix, dans le diocèse. — Devis par l'entrepreneur Georges Giroux, des travaux de maçonnerie à faire aux bâtiments de l'abbaye de Beauvoir. — Procès-verbal d'une visite faite par un chanoine du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, assisté de son notaire, dans la forêt de Saint-Palais pour constater les arbres propres à être abattus pour le chauffage. — Testament d'Antoine Boutry, chanoine des chapitres de Saint-Ursin et du Château-les-Bourges. Après avoir réglé le service religieux de ses funérailles, il lègue à la grande et à la petite commu-

nauté des vicaires de Saint-Ursin un calice d'argent ; aux Augustins, Capucins, Jacobins, Carmes, Cordeliers, Minimes et Clarisses, à chacun 20 livres, moyennant prières, et autant, au même titre, aux pauvres de l'hôpital de la ville ; plus 100 livres à sa sœur, à chacun de ses neveux et nièces et au curé de Neuvy-deux-Clochers, avec tous ses habits ; à son compère Burel, tout ce qu'il peut lui devoir, plus 10 livres à chacun de ses enfants ; à sa servante, 120 livres, plus trois années de gages arriérés, à raison de 36 livres par an, et son lit garni ; instituant pour héritier de tout le reste, Marie Boutry, sa nièce, femme de Louis Leturc, parcheminier à Bourges. — Prise de possession d'un canonicat du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, par messire Louis Dementiaud. — Marché des chanoines du même chapitre avec Claude Sirot, maître menuisier, pour le renouvellement du lambris de leur église.

E. 1850. (Registre.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1654. — Petit terrier du vignoble du Puy-Saint-Étienne, près Bourges, appartenant au chapitre cathédral de Saint-Étienne. — Reconnaissances des droits de cens et rentes dus au chapitre par les propriétaires des vignes. — Nomination, par les fabriciens de Saint-Pierre-le Guillard, de Jean Join, l'un des chanoines dudit Saint-Étienne, comme vicaire vivant et mourant, pour leur église, à cause des vignes lui appartenant.

E. 1851. (Registre.) — In-4°. 44 feuillets, papier.

1654. — Affaires de la communauté des vicaires de Saint-Étienne de Bourges. — Bail d'acense, pour neuf ans, à Jean Ligier, pêcheur, et moyennant 13 livres par an, du droit de garenne de la rivière d'Arajon, indivis avec le seigneur de Lazenay, avec une île y comprise et les *aubrois* qui la bordent. — Autre acense pour le même temps, et moyennant 105 livres par an, à Nicolas Lemoine, marchand, des dîmes de la paroisse de Méry-sur-Cher. — Constitution au profit des vicaires, par J.-B. Fernardet, apothicaire à Bourges, d'une rente annuelle et perpétuelle de 13 livres 17 sous 8 deniers, au capital de 250 livres, ladite rente assise sur une maison, sise à Bourges, rue de Fontmorigny.

E. 1852. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1654. — Affaires de la communauté des vicaires de Saint-Ursin de Bourges. — Nomination d'Étienne Bernardeau comme receveur de la communauté. — Donation aux vicaires, par Antoine Boutry, chanoine dudit Saint-Ursin, d'un calice d'argent ciselé avec sa patène, à condition qu'il aura sa part dans la messe de Morlon, dite tous les jours à cette église, à la fin de laquelle sera dit pour lui un *De profundis* avec l'oraison *Venie largiter et fidelium*, et que, après sa mort, il participera, ainsi que tous les siens aux prières communes. — Bail d'acense par la communauté, à Philippe Gillet, laboureur, de trois pièces de terres, situées à la Folie-Bâton, à Pignoux et à Travaille-Coquin, pendant sept ans, et moyennant 11 septiers de blé méteil, mesure de Bourges. — Quittance aux chanoines de Saint-Ursin d'une somme de 300 livres pour amortissement d'une rente de 20 livres tournois, constituée par lesdits vicaires au capital de 300 livres, plus de 30 livres 15 sous d'arrérages de ladite rente.

E. 1853. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1654-1656. — Affaires du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Étienne de Bourges. — Sommation, faite au nom du chapitre de Saint-Etienne, à Jean Bourdaloue, sieur de Bussy, de recevoir la somme de 1,800 livres, représentant un principal de rente amortie de 81 livres 16 sous 4 deniers, constituée par le chapitre avec ses arrérages. — Nomination de procureur pour aller à Paris soutenir le procès intenté contre ledit Bourdaloue. — Marché avec Jean Millérioux, marchand à Sury-en-Vaux, qui s'engage, moyennant 183 livres, à refaire le pignon du pressoir et le tour du puits du domaine de Sury, appartenant au chapitre. — Bail, pendant cinq ans, à Étienne Andrivaut, du moulin banal de Voiselle, à Bourges, moyennant six boisseaux de blé méteil, servis chaque semaine au maître des enfants de chœur de l'église, l'entretien des bâtiments, des meules et le curage des eaux du moulin restant à la charge du preneur. — Baux à divers des dîmes et terrages des paroisses de Crosses, Vornay, Soye, Osmoy, Sainte-Radégonde, Osméry et Raymond et des terres de Nérigny, Fenestrelay, Blanche-Chaume, Le Nointel, etc. — Fondation par Henri Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, d'un obit perpétuel à la mémoire de J.-J. Labbe, doyen du chapitre, avec affectation à cet effet d'une somme de 1,200 livres.

E. 1854. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1655-1656. — Acte de foi et hommage par André Bouer, sieur de Saint Igny, au baron de Montfaucon, pour les seigneuries du grand et du petit Locquineau. — Bail par le chapitre de Saint-Étienne de Bourges, à Jean Minet et sa femme, pendant trois fois neuf années : 1° de la garde des « selles (chaises) à sermon » de la nef de l'église, qu'ils seront, en outre, chargés de nettoyer ; 2° de veiller à

boucher « les pertuis et vifs fonds » qui pourront se produire dans la rivière du moulin de Voiselle, appartenant au chapitre. — Bail d'acense à Jean Demont, meunier, par Marie Béraud, veuve de Jean Delafond, et autre Jean Delafond, marchands à Bourges, fermiers de la seigneurie de Bengy, et pour neuf années, du moulin de Craon, en dépendant, moyennant 30 septiers de mouture et 6 septiers de méteil, mesure de Dun-le-Roi, chaque année par trimestre. — Bail, moyennant 19 livres 10 sous par an, par Jean Baron, maître boulanger, à Claude Couet, maître chapelier, de « la cuisson du logis dudit Couet et de sa maison », plus du dessus de son four pour y mettre sécher ses chapeaux, et de l'intérieur dudit four quand le boulanger ne cuira pas. — Vente par Toussaint Gentil, vigneron à Saint-Georges-de-Moulon, à Jacques Deffiez et Jean Tabordit, de Bourges, de deux tonneaux de vin, l'un blanc, l'autre clairet, à raison de 33 livres tournois le tonneau. — Foi et hommage du lieu du Chaillou, par Cyprien Bouer, chanoine de la cathédrale de Bourges.

E. 1855. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1655-1656. — Association de Jean Favier et Louis Bourgeot d'Issoudun, avec Jean Rousseau et Jean Espéron de Bourges, pour la vente d'un lot de grand bois merrain de 4 à 10 pieds de long, et de 120 douelles et 500 fonds, à raison de 120 livres le millier, rendu conduit au port du haut Cher, au moulin des Bords, près Allichamps, plus un lot de petit bois, composé de 1,224 douelles et 612 fonds pour la garniture, à raison de 55 livres le millier. Ladite vente ne pouvant être faite qu'en présence de deux des contractants qui en rendront compte aux autres — Contrat d'apprentissage, pendant deux ans, pour le jeune Jean Pommier, chez Fleurant Chanteux, maître cordonnier, et moyennant 70 livres. — Marché par lequel, moyennant 60 livres tournois et un quart de vin, le couvreur Mary Rouvet s'engage envers Jean Buaut, aussi couvreur, à latter et couvrir en tuiles 160 toises de couverture de l'église de Saint-Laurian de Vatau, y compris celle des chapelles. — Sommation par Antoine Bertault, contrôleur au grenier à sel de Dun-le-Roi, à Jean Ragueau, porteur des quittances du sieur de Champaguat, fermier des taxes imposées sur les officiers des greniers à sel, à raison de la suppression de leurs offices, de recevoir 60 livres, moitié de la somme à laquelle il a été taxé. Refus du sieur Ragueau de recevoir séparément les taxes dues par chacun des officiers et protestation de Bertault, qui déclare déposer la somme chez un mandataire où l'on pourra la prendre. — Prise de possession par Pierre Mondain, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges, de la cure d'Ennordre, membre de ladite Sainte-Chapelle. — Acte qui constate que Jean Dufour, messager ordinaire de la ville de Bourges, a été chargé par le chanoine Claude Cogny, syndic du chapitre cathédral, à l'occasion de la prochaine élection du doyenné, de porter une lettre de convocation à Mathieu Perrot, l'un des chanoines capitulants et étudiant par congé au collège de La Flèche.

E. 1856. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1657. — Fondation à perpétuité, dans l'église de la Sainte-Chapelle de Bourges, par Jean Bérault, chanoine de ladite Sainte-Chapelle et du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, d'un obit à l'anniversaire du lendemain de son décès, pour lequel il affecte une somme de 600 livres tournois, dont 10 sous pour le prêtre qui dira la messe, 30 livres à distribuer entre les vicaires et chapelains présents, 15 sous pour la sonnerie, 8 sous pour les enfants de chœur, le surplus devant être attribué à l'œuvre de l'église. — Déclaration d'experts qui affirment que, si les cierges fournis à l'église Saint-Étienne par l'archevêché, comme il y est tenu, ne peuvent pas brûler, c'est que, fondus de vieille cire, ils ne sont pas *essuyes*, et que, d'ailleurs, ils ne pèsent pas le poids voulu. Sommation à la veuve Robert Fortier, marchande, après expertise faite desdits cierges en sa présence, d'avoir à réparer son tort, sans excepter les poursuites contre l'archevêché. — Devis par Jean Thierry, maître sculpteur, d'un tabernacle à faire pour Saint-Étienne. Il sera de bois, doublé de satin rouge et bordé de galons et clous d'or ; le bois recouvert d'argent d'orfèvrerie, le reste en jaspe ; trois cristaux y seront enchâssés dans des filets d'argent : le tout encadré de marbre noir, avec un piédestal à *layette* pour le Saint-Sacrement, et pour le prix de 1,500 livres. — Marché avec Étienne Maupas, maître menuisier, pour la confection d'une paire d'armoires de sacristie en chêne à quatre battants, de 7 pieds et demi de haut, 10 pieds et demi de large, 4 pieds et demi de profondeur et les pieds de 5 pouces de large, pour le prix de 100 livres. — Vente pour 40 livres tournois, par Léonard Gaudry, cabaretier à Bengy-sur-Craon, au profit d'Antoine Basseville, maître entrepreneur à Bourges, de toutes les pierres qu'il pourra trouver dans un champ appelé la Croulotte, près dudit Bengy, et où existaient ci-devant deux corps de logis et une grange.

E. 1857. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1658. — Déclaration par le chapitre de Saint-Étienne qu'en enlevant de la Sainte-Chapelle le corps de l'abbé de Saint-Août, leur collègue et trésorier de ladite Sainte-Cha-

pelle, pour l'ensevelir, ils n'entendent en rien préjudicier au privilège de ceux-ci, indépendants de l'ordinaire, et n'agir qu'en vertu de leur consentement. — Procuration donnée par Lauverjat, notaire et procureur à Beaulieu, pour la confection du terrier dudit Beaulieu et de Santranges, appartenant à Saint-Étienne de Bourges. — Nomination, par les vicaires dudit Saint-Étienne, de la veuve de François Guillemot comme recevense de leur communauté. — Apprentissage pour deux ans, et moyennant 90 livres, du jeune Charles Poulet, chez Paul Gaucher, maître pâtissier et cuisinier à Bourges. — Acte d'opposition par Guillaume Foucaut, archidiacre de Châteauroux, auprès de Philippe Guénois, sieur de Prunay, receveur des décimes du diocèse de Bourges, au sujet de l'imposition de 75 livres, tiers de celle faite sur son fermier de l'archidiaconé de Châteauroux, et à son incarcération pour défaut de paiement, ladite taxe ayant été imposée au mépris des règles qui gouvernent le diocèse de Bourges en cette matière. — Cession par Gilbert Brenault, brodeur, à Jean Charpentier, tailleur, Michel Belot et Silvain Brenet, laboureurs, du dîme de Fenestrelay, affermé par le chapitre de Saint-Étienne, dans la paroisse de Saint-Germain-du-Puy, pour un an, et aux charges et conditions que lui-même l'avait pris. — Désistement par Olivier Rondier, laboureur, et son commun Michel Perrier, du surplus de la jouissance du bail par eux contracté pour le domaine de Coiffard, paroisse de Vornay, avec Guillaume Foucaut, chanoine de Saint-Étienne de Bourges et archidiacre de Châteauroux. — Protestation par Pierre Piat, peintre de Dijon, contre l'obligation qui pourrait lui être imposée d'épouser Louise Lecomte, en raison de l'arrêt qui vient de le condamner à la prison. — Transaction entre Claude d'Aligret, sieur de Marnay, et Thibaut de Faron, sieur de Vallière, au sujet de la seigneurie indivise dudit Marnay. Par cet arrangement, les deux parties conviennent qu'elles jouiront des droits honorifiques à tour de rôle et par année. — Partage des biens paternels et maternels échus par succession à Charles Lefer, sieur d'Auton, procureur général des finances à Bourges, et son frère Mathieu Lefer, sieur de Rousselan, étant convenu que l'office ci-dessus sera considéré comme indivis et les émoluments partagés également entre eux.

E. 1858. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1659. — Reconnaissance par l'archevêque, Anne Lévis de Ventadour, des charges qui suivent, pesant sur l'archevêché, au profit du chapitre de Saint-Étienne de Bourges : 1° une rente annuelle et perpétuelle de 36 livres 7 sous 11 deniers, constituée en 1386 ; 2° 45 sous de rente foncière pour la prévôté de Saint-Palais, acquise en l'an 1500 ; 3° 12 deniers de rente sur l'étang du Bois, dans la paroisse de Méry-ès-Bois, par contrat de 1519 ; 4° 12 livres de rente au lieu de la glandée et paisson des bois du Gros-Buisson et canton de Saint-Étienne, par acte de 1614. — Acte d'assemblée des habitants de Lury, où ceux-ci, apprenant que leurs seigneurs, les chanoines de Saint-Étienne de Bourges, se proposent de partager entre eux les usages communs de Bouchaille, dans ladite paroisse, décident de proposer que lesdits terrains leur soient de préférence livrés avec faculté de les défricher. — Procuration donnée par les chanoines de Saint-Étienne pour toucher des receveurs de l'hôtel de ville de Paris, les années d'arrérages de trois rentes, constituées sur les Aides : l'une de 573 livres, au profit de Jeanne Poncet ; l'autre, de 25 livres, au profit de demoiselle Claude Viallard, et la troisième, de 50 livres, au profit de l'archevêque Viallard, cessionnaire desdites rentes. — Procuration par Jean Thibaut, clerc tonsuré, écolier chez les Jésuites de Bourges, pour, en son nom, prendre possession, dans l'une des chapelles de Notre-Dame de Paris, des prieurés de Notre-Dame de Prunesac et Sainte-Catherine de Sus et de la vicairie de Saint-Laurent, dont il a été pourvu. — Cession, moyennant 150 livres, par Pierre Chapon, étudiant en l'université de Bourges, au profit de Jean Debize, aussi étudiant, des dommages et intérêts qu'il compte devoir lui être alloués dans le procès criminel par lui intenté à Paul Debize, Gilles Duprat, Jean Dufaux et Grégoire Benisson, pour leurs mauvais traitements à son égard, les frais dus au chirurgien étant compris dans le marché en sus de ladite somme.

E. 1859. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1660. — Consentement donné par Pierre Leclerc, curé de Lury, à l'arrangement pris par son prédécesseur avec le chapitre de Saint-Étienne, et par lequel le défrichement des bois usagers de Lury étant convenu avec les habitants, moyennant un dîme général d'un treizième de toutes récoltes, ce dîme se partagera entre le curé et le chapitre — Marché entre les PP. Jésuites du collège de Bourges et Pasquier Haut, maître menuisier, pour la confection d'une série de bancs à dossiers et de lambris de revêtement de la chapelle dudit collège de hauteur hors d'œuvre de cinq pieds. Les panneaux accompagnés de roses et de fleurons d'angle, le tout couronné d'une corniche d'ordre dorique, avec chiffres et gouttes pendantes sur les pilastres, au lieu de triglyphes, palmes et lauriers croisés sur les panneaux, et sur chaque pilastre un pot à feu. Sous les panneaux, un siège avec galerie à colonnes, marchepied de trois marches, etc. Le tout fait à raison de 15 livres la toise, plus

10 livres en sus. — Devis par Claude Corbinon, entrepreneur, des réparations à faire au moulin de la Grange, appartenant à Claude Couet, maître chapelier à Bourges. — Élection par les chanoines de Saint-Étienne, de Gilbert Robelin, enfant de chœur en leur église, comme homme vivant et mourant, à cause d'une maison, sise à Bourges, rue des Arènes, sur laquelle est affectée à leur profit une rente de 2 écus et 40 sous, ladite maison située dans le censif accordable de Jean Foucher, sieur de Boismartin, marchand en ladite ville. — Marché par lequel Léonard Lefèvre, facteur et organiste, s'engage envers le chapitre de Saint-Étienne, pendant neuf années, moyennant 300 livres tournois par an et six septiers de blé méteil, mesure de Bourges, à toucher les orgues de l'église « grandes et petites », tous les dimanches et fêtes, à condition qu'un journalier lui sera attaché à l'occasion pour l'aider.

E. 1860. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1661. — Testament de Marie Dautry, femme de Jean Chaudière, libraire-imprimeur ordinaire du roi à Bourges. — Abandon pour cinq ans, et moyennant 50 livres par an, par Jean Nivet, jardinier, à Pierre Rabier, boulanger, de la location de la moitié des chaises dans la cathédrale, du côté du crucifix. — Transaction entre le chapitre de Saint-Étienne de Bourges et Louis Duménil Simon de Beaujeu, sieur de la Tour de Vèvre. Par son testament, Jean Duménil Simon, abbé de Varennes et doyen de l'église de Bourges, avait légué en sa faveur une somme de 1,800 livres pour un obit solennel qui devait être dit, chaque année, le jour de son décès. Mais, à sa mort, le passif de sa succession ayant dépassé l'actif, son neveu obtint du chapitre une réduction à 950 livres de la somme de 1,800 portée au testament de son oncle comme chiffre de sa fondation. — Procuration donnée par François Fauvre, chanoine de Saint-Étienne, à son collègue Didier Poiret pour le représenter à l'assemblée convoquée pour la nomination d'un nouveau doyen de l'église, avec recommandation de voter pour le chanoine Lelarge. — Assemblée des habitants de la paroisse de Sury-en-Vaux pour régler la police des vignes. Il y est arrêté que, dorénavant, il ne sera plus permis de couper les oseraies qui y sont avant la Toussaint; de plus, défense est faite de rien prendre dans les vignes voisines; d'y laisser paître les bestiaux, sous peine d'amende une première fois, et avec droit, à la seconde, d'abattre les bêtes prises en délit. — Marché par lequel Jean de Lavarenne, avocat en parlement, s'engage à faire fossoyer la clôture de 200 arpents de bois taillis appartenant aux chanoines de Saint-Étienne de Bourges, moyennant la somme de 800 livres.

E. 1861. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1662-1663. — Devis du travail à faire pour l'exhaussement du grand portail de la cathédrale de Bourges. — Contrat d'apprentissage du métier de pâtissier et cuisinier, chez Pierre Sauterre, pour Louis Cachet, serviteur de messire Jacques d'Estut, sieur d'Insèche, et moyennant la somme de 132 livres d'argent et 2 livres de cire jaune. — Procuration *ad resignandum* en faveur d'Antoine Bengy, clerc du diocèse de Bourges, par Jean Thibaut, diacre, du prieuré de Notre-Dame de Prunesac, paroisse de Villegenon, de celui de Sainte-Catherine et de la vicairie simple de Saint-Laurent, fondés dans l'église de l'abbaye du même nom, à Bourges. — Autre procuration donnée par Jean Join, chanoine de la cathédrale pour la prise de possession de la cure de Migné, par lui obtenue pendant la vacance du siège épiscopal. — Constitution de 60 livres de patrimoine annuel et viager par le même Jean Join, doyen de Montermoyen, à Jean Thibaut, clerc, pour lui permettre d'obtenir la vicairie de Saint-Michel, dans l'église de Saint-Étienne, et de pouvoir aspirer aux ordres sacrés. — Fondation dans ladite église de Saint-Étienne, par Antoine Bengy, chanoine, au nom de son oncle décédé Hugues Bengy, sieur de Fontillay, aussi chanoine, d'un obit solennel pour le repos de son âme, le 22 août de chaque année, de 40 livres tournois. — Autre fondation par Françoise Lecompte, en exécution des dernières volontés de sa mère, d'une messe basse, dans l'église de Saint-Ursin, dite à perpétuel le 9 septembre de chaque année, au profit de l'aumône de ladite église, et moyennant une rente de 30 livres.

E. 1862. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1664. — Acte d'échange par lequel Claude Dorsanne, sieur de Sarragosse, René Dorsanne, lieutenant général à Issoudun, et Toussaint Dorsanne, lieutenant au régiment de Picardie et major au gouvernement de Dunkerque, cèdent au chapitre de Saint-Étienne de Bourges leurs bois de Lury, Cornançay et Cerbois, et reçoivent en retour le droit de justice de la paroisse de Limeux, détachée de celle de Lury, et tous les autres droits jusque-là prélevés par les chanoines dans ladite paroisse. — Prise de possession de la cure de Saint-Étienne de Beaulieu sur-Loire, par André Fouchard, prêtre du diocèse de Bourges. — Bail d'accense par ledit chapitre de Saint-Étienne, au profit de Claude Marcandier, chapelier, et Jean Michau, marchand à Bourges, pour le prix de 300 livres, du dime du vignoble de Montebrette. — Réception, à raison de 60 livres par an, par ledit chapitre, du chanoine Simonneau, comme chef de la maîtrise des enfants de chœur

de la cathédrale, et prise en charge par ce dernier de tout le mobilier, évalué à la somme de 225 livres 18 sous, ainsi qu'il suit : 33 draps, à 50 sous ; 14 nappes, pour 14 livres ; 7 douzaines de serviettes, tant neuves que *alisées*, 42 livres ; 112 livres pesant de vaiselle d'étain, à 12 sous la livre ; 3 chaudrons d'airain, de 20 sous, 50 sous et 4 livres ; une passoire et 2 écumoires, de 20 sous ; 2 cruches, 50 sous ; une léchefritte, 3 livres ; une cuillère à pot, 8 sous ; un gril, 10 sous ; 2 couvercles de pots, 16 sous ; un poèlon, 10 sous ; 2 poèles, 3 livres, et 2 réchauds, 20 sous. — Consentement par Pierre Salmon, tailleur à Brécy, ancien curateur d'Anne Fortet, maintenant veuve de Toussaint Lordet, laquelle avait consenti, étant mineure, à la communauté de ses biens pour un cinquième avec ledit Salmon, à la demande en dissolution de ladite communauté. — Vente, pour le prix de 300 livres tournois, à Étienne Simon et Philippe Veuillaut, marchands, par Anne Tixier, veuve d'Antoine Demahis, greffier à Aubigny-sur-Nerre, et consorts, de la pêche de l'étang de Beauregard, à raison de 23 livres le cent de carpes de 8 pouces et plus et le cent de brochets, et de 35 sous la *fritaille*.

E. 1863. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1665. — Délivrance faite au chapitre de Saint-Étienne de Bourges, par les exécuteurs testamentaires de Charles d'Estut, doyen de l'église de Mehun-sur-Yèvre, archidiacre de Bourbon, chanoine du Château-les-Bourges et vicaire général de l'archevêché, durant la vacance du siège, d'un contrat de constitution de rente de 77 livres 15 sous 10 deniers, au capital de 1,400 livres, légué par le défunt. — Marché par lequel, moyennant 54 livres tournois, Pierre Boyer, maître d'armes, s'engage, pendant une année, à donner des leçons de danse à Gille Lelarge, joueur d'instruments. — Vente par Louis Jourdin, notaire royal à Bourges, moyennant le prix de 900 livres, à son confrère Pierre Monicault, de son office de notaire royal et garde-note héréditaire en Berry. — Marché par lequel Louis Vergnon et Ursin Nadot, maçons, s'engagent à vider les retraits d'une maison appartenant au chapitre de Saint-Ursin, en enfouissant dans le jardin les matières d'extraction. — Procuration donnée par maître Poncet Blancpignon, prêtre du diocèse de Troyes, pour prendre en son nom possession de l'archidiaconé de Buzançais, à lui accordé dans l'église de Bourges. — Rapport d'experts du travail de menuiserie et de serrurerie entrepris aux orgues de la cathédrale par le menuisier Bernard Perrette. — Autre rapport d'experts pour constater l'état et valeur du meulage et de tout l'ensemble du moulin de Voiselle, propriété du chapitre dudit Saint-Étienne. — Règlement de l'église collégiale de Sancergues qui impose à chaque chanoine, hors de sa réception, l'obligation de verser le prix d'une chappe, estimé 150 livres, et d'autres menus droits aux officiers du chapitre, plus une année de *stérilité* de tous profits, en cas de mort ou de permutation pendant les deux premières années qui suivront sa nomination. — Protestation par les chapitres de la ville de Bourges contre le décret des Grands-Jours d'Auvergne, qui veut que tout titulaire de deux bénéfices incompatibles fasse choix de l'un d'eux seul, à défaut de quoi il sera dépossédé du plus anciennement occupé par lui.

E. 1864. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1666. — Contrat d'apprentissage chez Jacques Deville, maître barbier et chirurgien à Bourges, pendant deux ans, pour Claude de Chandon, domestique du sieur de Valette, moyennant 180 livres, plus 10 livres pour les épingles de la dame Deville. — Décharge par Paul Drouet, praticien à Bourges, de l'obligation et garantie de 1,640 livres contractée envers lui par Silvain Drouet, marchand, pour le prix d'un office de notaire royal acquis par lui, ledit engagement n'étant qu'un pur effet de sa complaisance et qui ne l'engageait pas en réalité. — Prise de possession de la vicairie de Sainte-Geneviève, dans l'église de Couargues, par maître Jacques d'Estut, chanoine prébendé de Saint-Étienne de Bourges, sur la présentation de René de Buffevant, sieur de la Grange-Chaumont, patron laïque de ladite vicairie. — Aveux et dénombrements faits par Cyprien Bouer, chanoine de l'église de Bourges, à Louis-Marie Daumont, baron de Villequiers, du fief du Chavillon, ainsi que de celui de Ladois, relevant de la seigneurie dudit Villequiers. — Transaction entre l'archevêque de Bourges, les héritiers de son prédécesseur et le chapitre de la cathédrale, au sujet de la dissolution du testament du précédent archevêque messire Anne Lévis de Ventadour, qui lègue à ladite église et au chapitre de Saint-Étienne la bibliothèque archiépiscopale et la grande chapelle de vermeil du testateur, avec ses ornements blancs et rouges, plus une somme de 6,000 livres pour la garde et l'entretien du tout.

E. 1865. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1667-1668. — Provisions de Romble Souciet, praticien, comme procureur des terres et seigneuries de Beaulieu-sur-Loire, Santranges et Sury-en-Vaux, membres du chapitre cathédral de Saint-Étienne de Bourges. — Autres provisions, en faveur de Jean Dupuis, pour la vicairie perpétuelle de Saint-Étienne de Sury-en-Vaux. — Marché,

moyennant la somme de 183 livres, par ledit chapitre avec le menuisier Claude Robin, pour la confection des volets et châssis du grand orgue de la cathédrale, et pour réparer le couvercle et en boucher les fenêtres. — Bail de la maîtrise des enfants de cœur, consenti pour neuf années par le chapitre, au chanoine maître Pierre Simonneau, moyennant six boisseaux de blé par semaine, 40 livres d'argent par mois, outre les *amanons*, et 30 livres pour le blanchissage et la cuisson du pain des enfants, à la condition de « leur montrer et enseigner à prier Dieu, les eslever en sa crainte, iceux instraire en la piété et bonnes mœurs, les tenir dans la modestie et bienséance, et encore leur aprendre la musique et plain champ et les norrir bien et deuement ». — Inventaire des pièces produites en la justice de Bengy-sur-Craon et au Bureau des finances de Bourges, à la requête des sieurs Pierre Delamarre et Jean Réduit, fermiers de la seigneurie de Bengy, dépendance du chapitre de Saint-Étienne, et demandeurs de 100 livres par an pour le droit de bourgeoisie contre les habitants de la paroisse.

E. 1866. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1669. — Constitution de procureurs, par les vicaires de la cathédrale de Bourges, pour poursuivre en parlement l'appel comme d'abus interjeté par eux de l'ordonnance rendue par l'archevêché au sujet de la suppression des vicairies et de leur union à la manse capitulaire. — Marché pour neuf ans, entre le même chapitre et l'organiste Pierre Burat, pour l'exercice de son office pendant ce temps, à raison de 500 livres par an. Durant ce temps, ledit Burat s'engage, en outre, à enseigner son art à l'un des enfants de chœur de l'église. — Bail d'acense, pendant six années, par les mêmes chanoines, à Esme Maillet, marchand à Vierzon, et moyennant 5,300 livres par an, de la châtellenie de Lury, Chéry, Vœu, Vouet et Villetroche. — Provisions pour Romble Souciet, procureur pour ledit chapitre de Saint-Étienne, dans les terres de Sury-en-Vaux, Bué, Chavignol et Verdigny, de l'office de notaire dans l'étendue des mêmes seigneuries. — Devis par Bernard Perrette, maître menuisier, des fenêtres à faire au château de Beaujeu, paroisse de Neuilly-en-Sancerre, pour François de Mégrigny, marquis de Vendœuvre, grand écuyer tranchant et porte-cornette blanche du roi. — Bail pour neuf années, au profit de Gilbert Bompard, procureur au siège royal d'Issoudun, par les cohéritiers de Jacques Rouillé, receveur général des finances à Rouen, du droit de contrôle des greffes civil et criminel, et des enquêtes, places de clercs et parisis du bailliage dudit Issoudun, moyennant 360 livres par an. — Prise de possession de la vicairie de Saint-Côme, dans l'église de Bourges, par Étienne Charlemagne. — Procuration *ad resignandum* de l'office de sergent royal en Berry, en faveur de François Tribalat, praticien, par Paul Collin, archer en la maréchaussée de ladite province.

E. 1867. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1670. — Vente à François Baron, laboureur à Pissevieille, pas François Chertier, voiturier, et pour le prix de 40 livres tournois, d'un cheval bai, ayant crins, queue et oreilles. — Constitution de 50 livres de rente par Guillaume Couraut, sieur de Vornay, abbé commendataire de Notre-Dame de Puyferrand, au profit de Pierre Léveillé, sieur des Fosses — Bail d'acense, pour deux ans et moyennant 50 livres tournois, par Pierre Couriou, premier huissier au Bureau des finances, à Dominique Ginguis, président de la nation germanique à l'université de Bourges, Jean Luchet, orateur, Jean-Adolphe de la Lube, questeur, et Paul-André de Vierzck, bibliothécaire, de deux chambres hautes dans le logis du bailleur, rue des Rats, servant de bibliothèque et de chambre du conseil à ladite nation germanique. — Rapport des sieurs Delamarre, président du grenier à sel de Sancoins, et consorts, choisis par les fermiers de la terre de Bengy-sur-Craon, appartenant au chapitre de Saint-Étienne de Bourges, par lequel ils expliquent que, dans cette expression d'*empont entre l'œil et le bât*, employée lors de l'empoissonnement des étangs dudit Bengy, *empont* s'entend d'un surplus de longueur de 6 à 8 pouces. — Cession pour le prix de 330 livres tournois, par Louis Normand, tisserand, et François Matra, maris de Anne et Marie Montrelé, agissant pour leurs femmes, filles de feu Jean Renard, postillon à Déols, à Pierre Levraut, à Bourges, de tous les dépens, dommages et intérêts qui leur pourront être dus par Philippe Broé, sieur de Villebeuf, pour l'homicide par lui commis sur la personne dudit Renaud, plus des meubles appartenant à sa succession et, notamment, de 25 louis d'or, à lui dus par Pierre Méry, hôte des *Trois-Rois*, à la Ferté-Senneterre.

E. 1868. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1671. — Marché par lequel, moyennant 400 livres par ans et pendant neuf ans, Sébastien Burat, organiste de Paris, s'engage à toucher l'orgue de la cathédrale de Bourges et à apprendre la musique aux enfants de chœur. Dans ces conditions est mis à sa charge l'entretien des jeux d'anche, « tant du grand corps que du positif et de l'escho, et pour les maintenir d'accord, comme aussi le bourdon de quatre pieds ». — Engagement pris par la fabrique de l'église de

payer la somme de 80 livres au charpentier Léonard Legros, pour avoir démoli et refait, en le diminuant de hauteur, le clocher de ladite église. — Traité par lequel François Duquartier, chanoine des Aix-d'Angilon, promet, pour le reste de ses jours, de loger, nourrir, coucher, chauffer, habiller et blanchir son père Jacques, qui lui abandonne son revenu, après avoir marié et doté ses quatre aînés, se réservant l'administration des biens des cinq autres enfants mineurs qui lui restent. — Contrat d'apprentissage du métier de menuisier, pendant deux années et moyennant 54 livres, chez maître Antoine Gaillard, pour Jacques Laubery, serviteur de messire Guillaume Foucault, aumônier du roi, abbé de Puyferrand et doyen de l'église de Bourges. — Sommation en dommages et intérêts, faite à la requête de Guillaume Fournier, marchand à Villefranche du Rouergue, contre le messager chargé de transporter pour lui, de Paris audit Villeneuve, trois ballots de marchandises endommagés par l'eau durant le voyage. — Déclaration par Catherine Bouzier qu'elle est enceinte des œuvres du nommé Guyot, ci-devant cuisinier de l'intendant du Berry Tubeuf. — Plainte au directeur général des Aides en Berry, par Georges Piozat, sieur de La Roche, receveur en l'Élection de Châteauroux, de ce qu'il avait été empêché avec menaces par le sieur Dalisson, officier de la princesse de Condé, dans son exécution contre Grosse-Tête, geôlier des prisons de Châteauroux, pour défaut de paiement de son droit de huitième. — Bail pour cinq ans, et au prix annuel de 12,000 livres, de la forge, fonderie et forneau d'Ivoy-le-Pré, à Jean et Claude Derumée, par les sieurs et dame veuve Ollier. — Opposition par procuration, par les chanoines de Saint-Étienne de Bourges, contre l'arrêt du Parlement prétendant, au mépris de leur privilège, leur interdire le cumul avec leurs canonicats de bénéfices dans les autres églises et collégiales du diocèse.

E. 1869. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1672. — Accord par lequel le curé de Crosses renonce à tout droit de novale dans l'étendue de sa paroisse et reconnait les droits de dime et de patronage sur sa cure, au profit du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, moyennant quoi les chanoines renoncent à toutes poursuites au sujet des dimes indûment prélevées par lui. — Décision prise par ledit chapitre et en vertu de laquelle le chanoine Bengy, chargé, pendant un certain temps, du service divin, en raison de l'insuffisance qu'il apporte à remplir ses fonctions, devra les cesser et sera remplacé par un de ses collègues. — Commission donnée par le chapitre à maître Étienne Gaulmier, praticien, de l'office de notaire des terres de Beaulieu-sur-Loire, Santranges, Lury, Bengy, Sury-en-Vaux et Verdigny, dépendances du chapitre. — Vente par Nicolas Derumée, ancien commis des forge et fonderie d'Ivoy-le-Pré, à Jean, Claude et François Derumée, fermiers desdites forges, de 67,325 livres de fonte en 32 gueuses et 40 milliers de fer forgé, moyennant 2,154 livres 8 sous pour ladite fonte, à raison de 32 livres le millier, et 3,600 livres pour le fer, à raison de 90 livres le millier. — Procuration *ad resignandum* donnée à Guillaume Chavastelle, vicaire de Saint-Ursin, par frère Michel Ange, nouvellement promu capucin à Bourges, pour se démettre, entre les mains du chapitre dudit Saint-Ursin, de sa vicairie de Saint-Symphorien, dans leur église. — Jugement d'arbitres entre les religieuses de la Visitation de Bourges et Jean Brindeau, curé de Fussy, au sujet des novales de cette paroisse à déterminer. — Bail d'acense pour neuf ans, au profit de Gilbert Brémaut, brodeur, par messire Martin Foucault, des revenus de sa vicairie de Notre-Dame La Blanche, dans la cathédrale de Bourges, moyennant 120 livres par an.

E. 1870. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1673. — Procuration donnée par les paroissiens de Bannegon, à Nicolas Savenaut, châtelain dudit lieu, pour répondre en leur nom à l'assignation des chanoines de Saint-Ursin, en leur rappelant que, comme patrons du prieuré de Bannegon, ils sont tenus de fournir un curé pour le desservir et en réclamant que la cause soit portée, non devant l'official de Bourges, mais devant le sénéchal de Bourbonnais, leur juge naturel. — Marché par lequel Claude Dondon, voiturier, s'engage à amener aux chanoines de Saint-Étienne, le jour de Noël et sur les marches de l'église, de 15 à 20 milliers d'ardoises rousses noires, à raison de 18 livres le millier. — Fondation dans l'église de Bourges, par Étienne Corbin, sieur des Chaumes, et François Corbin, sieur de Donet, comme exécuteurs testamentaires de feu leur frère Jean Corbin, chanoine et archidiacre de Bourbon en ladite église, d'un obit solennel à chaque 1er février, avec distribution, chaque fois, de 85 livres aux assistants et de 2 sous par chaque vicaire, coutre et gagiste, le reste devant être affecté à l'œuvre de l'église, pour quoi a été assigné par le testateur une somme de 2,000 livres tournois. — Accord par lequel Pierre de Benestat, sieur du Carbon, pour s'acquitter envers messire Guillaume Foucault, aumônier du roi, doyen de l'église de Bourges, d'une dette de 2,000 livres pour vente d'héritages, plus des intérêts, montant à 790 livres 7 sous 10 deniers, lui abandonne la jouissance et le revenu de son lieu du Carbon. — Abandon par Nicolas

Cherrier, procureur fiscal de la baronnie de La Chapelle-d'Angilon, à Gabriel Champion, écolier en l'université de Bourges, et en faveur de ses études, pendant dix ans, d'un revenu de 60 livres lui appartenant comme propriétaire d'une maison avec vigne, affermées par lui.

E. 1871. (Liasse.) — 23 feuillets, papier.

1673-1675. — Affaires du chapitre cathédral de Saint-Étienne de Bourges. — Baux des dîmes de vin du Puy-Saint-Etienne, Vornay et Pontarnault. — Réception pour Étienne Mijonnet et Maurice Guilleraut, fermiers de la terre de Bengy-sur-Craon, des réparations par eux faites aux bâtiments dudit domaine, appartenant au chapitre. — Marché avec André Gadoin et Claude Charpentier, pionniers, pour les réparations a l'étang de Chollet, dépendant de la ferme dudit Bengy. — Bail d'acense, pendant neuf années et moyennant 160 livres par an, de la maison dite du *Petit-Plaimpied*, dans le cloître de Saint-Étienne, à Bourges, au profit de maître Paul Bouffet, sieur de Montsauge, conseiller au présidial. — Baux d'acenses de dîmes de blé et vin en diverses paroisses. — Reconnaissance par Martin Murat, curé d'Ignol, d'une redevance annuelle de 50 sous, au profit des chanoines de Saint-Étienne, comme patrons de ladite cure d'Ignol. — Autres reconnaissances par divers de droits de cens au chapitre sur des maisons à eux appartenant, dans la ville de Bourges.

E. 1872. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1674-1675. — Désistement, moyennant 15 livres de dédommagement, par Silvain Bonnin, couvreur, de l'engagement de mariage pris avec lui par Jeanne Letreuil, veuve Mehan. — Prise de possession de la cure de Méry-ès-Bois, par Jean Perrot, prêtre du diocèse de Bourges. — Bail d'acense pour trois années, à raison de 36 livres par an, par le chapitre de Saint-Ursin, à messire Jean Olivier, vicaire de Saint-Étienne. — Certificat sur le témoignage d'un bourgeois et d'un vicaire de Bourges, que Jacques Carpentier, âgé de 35 ans et célibataire, a toujours vécu en homme de bien et qu'il professe la religion catholique, apostolique et romaine. — Fondation dans l'église de Saint-Ursin, à Bourges, par Étienne Reuilly, vicaire de ladite église, de deux obits perpétuels pour le repos de son âme, à célébrer le lendemain de la Saint-Étienne d'août.

Nota. — Les titres de cette liasse sont fortement endommagés par l'humidité.

E. 1873. (Liasse. — 27 pièces, papier

1677. — Acte d'émancipation de leur fils par Pierre Muzard, marchand drapier à Bourges, et sa femme Jeanne Champroy. — Traité par lequel Urbain Desmanages, boulanger, s'engage à fournir tous huit jours, aux religieuses de l'abbaye de Beauvoir, le pain nécessaire à la communauté, au prix de 7 sous les 8 livres de pain blanc ou jaunet, et 4 sous le pain de 6 livres, dit pain bis; le paiement devant se faire tous les six mois, et les religieuses devant fournir le foin et l'avoine au cheval qui apportera le pain. — Désistement de promesse de mariage de Jean Pivert, vigneron à Fussy, avec Louise Beauvais, de la paroisse de Vasselay — Reconnaissance par Germain Montagne, curé de la paroisse de Tendron, d'un droit de patronage de 2 sous à servir chaque année au chapitre de Saint-Étienne de Bourges pour sa dite cure.

E. 1874. Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier

1674-1680. — Affaires du chapitre Saint-Étienne de Bourges. — Cession à Pierre Bridard, facteur à Orléans, par Sébastien Burat, organiste de la cathédrale de Bourges, du bail à lui consenti par le chapitre pour le gouvernement et l'entretien de l'orgue, aux conditions qui lui ont été faites. — Accord entre le chapitre et Marie Guilleraut, veuve Mijonnet, paroissienne de Bengy-sur-Craon, relativement au contrat passé entre les parties pour l'empoissonnement et la pêche des étangs de Bengy, Chollet et Allogny. — Transaction entre le chapitre et les habitants de la paroisse de Beaulieu-sur-Loire, soumis envers les chanoines au droit de la *taille au comte* ou de bourgeoisie, ledit droit fixé d'après le tarif suivant : pour le laboureur non associé avec autrui, 10 sous, 8 boisseaux d'avoine et une poule; le demi-laboureur, 7 sous 6 deniers, 6 boisseaux d'avoine et une poule; l'homme de métier et le bourgeois vivant de son revenu, 7 sous 6 deniers, 4 boisseaux et une poule: le manœuvre ou journalier, 5 sous, 2 boisseaux et une poule, et la femme veuve, sans labour, 2 sous 6 deniers et une poule. Seuls, les habitants de chenevières étant soumis à un droit de 3 sous, 5 boisseaux d'avoine et une poule. — Traité entre le chapitre et les fermiers de la terre dudit Beaulieu, par lequel, en cas de non jouissance par ces derniers dudit droit de taille, il leur sera rabattu, sur le prix de leur ferme, la somme de 1,500 livres tournois. — Autre traité entre le chapitre et le curé de Beaulieu, par lequel ce dernier consent à abandonner, pendant neuf années, son droit de novale sur les communaux de ladite terre, moyennant un dédommagement de 150 livres qui lui sera donné

par les chanoines ou leurs fermiers. — Convention entre le chapitre et les habitants de Beaulieu pour le rachat de la *taille au comte*, moyennant la somme de 6,500 livres. — Caution donnée au chapitre par Roland Richard, maître brodeur, pour son fils Jean Richard, chargé de remplacer, comme brodeur du chapitre, Antoine Ragier, récemment décédé.

E. 1875. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1680-1682. — Contrat de mariage de Pierre Guyard, docteur-régent en la faculté de médecine de Bourges, et Anne Archambaud, fille de Jacques, lieutenant de la justice archiépiscopale à Cornusse, et notaire royal, et de Anne Minereau ; la future dotée de 6,000 livres en argent, rentes et héritages, et le futur de 3,000 livres, sur lesquelles sera *précompté* 1,000 livres pour ses frais de doctorat et d'installation. — Certificats signés par René Grangier, curé d'Ivoy-le-Pré, et Chabot, curé de La Chapelle-d'Angilon et de Préiy-le-Chétif, en faveur de Charles Girard, desservant du prieuré dudit Prély. — Réclamation par François Lebas, vicaire de la chapelle de Saint-Claude, dans l'église de Saint-Jean-des-Champs, à Bourges, à Marie Asse, fille de feu Étienne Asse, notaire apostolique et procureur ès cours ecclésiastiques audit Bourges, pour obtenir d'elle une copie de la prise de possession de sa vicairie, qu'il n'avait pu obtenir du vivant de son père, dont les minutes avaient été acquises par elle, laquelle répond que ladite copie, qui avait été faite, s'est égarée depuis la mort du défunt, et qu'elle ignore ce qu'elle est devenue. — Compte rendu par Louis Patète, maître tourneur et procureur sortant de la communauté des tourneurs de Bourges, de sa gestion pendant les années 1680 et 1681. Recette : 75 livres 8 sous ; dépense : 72 livres 14 sous.

E. 1876. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1683-1689. — Quittance au profit des religieuses de Beauvoir, par Anne de Bourdaloue, veuve Chamillard, d'une somme de 1,500 livres pour amortissement d'une rente annuelle de 83 livres 6 sous. — *Protestation par François Roussin, vicaire de la vicairie de Saint-Nicolas, dans la cathédrale de Bourges, contre la prétention de François Balavoine a la possession de ladite vicairie. — Marché par lequel, moyennant 200 livres, Toussaint Moussaire, manœuvre, s'engage envers Barthélemy Clerjaut, secrétaire en chef de l'hôtel de ville de Bourges, de débarrasser son étang des Patinaux, dans la paroisse de Méry-ès-Bois, des jones et roseaux qui l'encombrent, et à revêtir la chaussée d'un mur en talus et en planter les bords en aubiers, fournis par le propriétaire, qui prêtera également le cheval et la voiture nécessaires pour le transport des matériaux. — Jugement du procureur du roi contre l'écolier Darche, coupable d'avoir donné des coups de bâton à son condisciple de Sauzergue. Darche est condamné à demander pardon à de Sauzergue, en lui présentant le bâton et se mettant en état d'en être frappé par lui « de pareils coups qu'il a donnés, de le remercier très humblement s'il ne les lui donne pas comme il le pouvait faire, et de déclarer par parolles ou par escrit qu'il l'a offencé brutalement, qu'il le supplie d'oublier, et que s'il était en sa place, il se contenterait de mesme satisfaction ». Sur le refus de Darche d'optempérer, deux garnisaires seront placés chez lui jusqu'à ce qu'il obéisse. — Accord par lequel Étienne Turpin, tailleur, et Silvain Deblois, conviennent de louer à communs profits une collection de costumes de carnaval appartenant audit Deblois, que Turpin devra entretenir et dont l'un, choisi par Deblois, restera à sa disposition en temps de carnaval. — Règlement pour le corps des joueurs d'instruments de la ville de Bourges, par lequel ils s'engagent à ne jamais jouer en ville avec d'autres que les associés ; les bénéfices devant se partager également entre les confrères, sauf en cas qu'ils fassent défaut à une convocation, sans qu'ils soient malades. Le jeudi de chaque semaine, les confrères se réuniront, pour délibérer de leurs affaires, chez le lieutenant de la communauté. — Contrat d'apprentissage, pendant un an et moyennant la somme de 90 livres, à Étienne Dagouret, par Silvain Deblois, lieutenant du roi des musiciens, à Bourges. — Même contrat pour Pierre Lemaître, pendant deux ans et moyennant 100 livres, à condition que, les deux ans expirés, Lemaître restera pendant quatre autres années au service dudit lieutenant, qui sera tenu seulement de le loger et entretenir, sans le payer.

E. 1877. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1689-1692. — Vente de 6 brebis mères et 2 agneaux, moyennant 22 livres, par François Launay, manœuvre à Sainte-Thorette, a Charles Delagrange, bourgeois à Bourges. — Testament de Jacques Sallat, novice capucin, avant de faire profession sous le nom de frère Félix, par lequel il donne à son oncle Jean Sallat, chanoine à la cathédrale de Bourges, l'usufruit de tous ses biens meubles et immeubles, pour, après le décès du légataire, lesdits biens, propriétés et revenus, revenir à ses frères. — Désistement par Silvain Deblois, lieutenant du roi des violons à Bourges, et Étienne Lacour, domestique de l'intendant, M. de Séraucourt, des plaintes et poursuites, réciproquement faites en justice, de l'un contre l'autre, moyennant que Deblois paiera tous les

frais du procès engagé et les salaires du chirurgien chargé de panser Lacour. — Bail d'acense, pendant six ans, audit Deblois, par Claude de La Chapelle, chanoine de Saint-Étienne, et moyennant 70 livres par an, d'une maison, sise à Bourges, dans la rue des Juifs. — Marché par lequel Ives Rousset, peintre, s'engage, moyennant la somme de 20 livres, à peindre « sur toille neufve » et « de belles et de bonnes couleurs », pour Étienne Lebert, de la contrée de Vaux, paroisses de Meneton-Salon et Quantilly, par années (fondateur de la chapelle dite *des Berts*), un tableau de 3 pieds et 4 pouces de haut, sur 4 pieds 7 pouces de large, « et où sera représenté saint Joseph, la Vierge tenant le petit Jésus; au-dessus du petit Jésus, le Père Éternel et le Saint-Esprit ». — Traité d'organisation de la bande des violons de Bourges, sous la direction de Silvain Deblois. Tous les associés devront, à tour de rôle, s'assembler chaque jeudi, « pour le concert », les uns chez les autres, jusqu'à ce qu'ils se procurent une chambre commune. Les membres s'interdisent de jouer avec d'autres musiciens, sous peine d'amende. — Caution fournie par Pierre Bailly, sieur de Rozières, pour Claude Audierne, envers Gabriel de Queuverville, intéressé dans les fermes du roi et représentant du traitant général des étapes de la Généralité de Bourges. — Marché entre le chapitre Saint-Ursin et Antoine Vincent, facteur d'orgues, qui s'engage, moyennant 86 livres, à faire toutes les réparations nécessaires à celui de l'église dudit chapitre.

E. 1878. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1688-1693. — Affaires du chapitre de Saint-Étienne de Bourges. — Fondation par messire Martin Foucaut, chanoine honoraire en ladite église, pour tous les jours de l'Octave du Saint-Sacrement, d'un sermon, avec procession, salut et bénédiction du Saint-Sacrement et les indulgences plénières à perpétuité, pour quoi le fondateur affecte une somme de 8,000 livres, dont 3,000 en argent et le reste en rentes. — Reconnaissance par Pierre Lereau, curé de Croisy, d'un droit de patronage annuel de 25 sous, dû par lui au chapitre de Saint-Étienne, à cause de sa dite cure. — Autre reconnaissance de messire Denis Blondeau, chanoine de Notre-Dame de Sales, au profit dudit chapitre, d'une rente foncière de 15 livres tournois, sur l'hôtel où pend pour enseigne la *Truie-qui-File*, à Bourges. — Accord entre François Soulé, curé de Crosses, le chapitre de Saint-Étienne et messire Nicolas Caquié, abbé commendataire de Saint-Satur et de Lorroy, décimateur de la paroisse dudit Crosses, par lequel, en échange d'une portion congrue de 300 livres, le curé de Crosses devra recevoir d'eux, chaque année, un muid de blé pris sur les dîmes de Crosses. — Sommation faite par lesdits chapitre et abbé à la communauté des habitants de Crosses, de faire procéder aux réparations du clocher de leur église qui menace ruine. — Bail d'acense par le chapitre à Claude Saunier, marchand à Bourges, pour sept années et moyennant 50 livres par an, du pressoir capitulaire avec ses cuves, situé dans l'enclos du Cloître. — Transaction entre le curé de la paroisse de Bussy et le chapitre, qui consent à abandonner à ce dernier tous les fruits et revenus de sa cure, à condition de n'être plus tenu à lui servir dorénavant de portion congrue.

E. 1879. (Cahier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1692-1693. — Affaires du chapitre de Saint-Étienne. — Bail d'acense des dîmes de blé, pois, fèves, grains et légumes de la paroisse de Crosses, au profit de Michel Bonnet et consorts, moyennant 16 muids et 9 septiers de grain, mesure de Bourges, moitié méteil, moitié marsèche et avoine, celle-ci au grand septier. — Reconnaissance par Charles Nivelon, sculpteur, d'une maison donnée en mariage à sa femme Barbe Conet, par sa tante, et située à Bourges, rue Bourbonnoux, ladite maison chargée d'un cens de 12 deniers parisis, au profit du chapitre. — Foi et hommage par demoiselle Anne d'Estat, veuve de Jean Béraud, sieur de Billeron, pour le lieu et seigneurie de Poincy, mouvant en fief du chapitre.

E. 1880 (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1692-1693. — Engagement pris par Silvain Deblois, lieutenant des violons de Bourges, et les membres de la société des ménétriers, de mettre en commun les produits de leur gain, durant le carnaval, du 1er janvier au jour des Cendres, pendant quatre ans, le versement devant s'opérer tous les jeudis. — Contrat d'apprentissage pour quatre ans, pour Pierre Delaire, dans la maison de Fiacre et Toussaint Millochon père et fils, fabricants de bas au métier, lesquels ont habillé, en entrant, ledit apprenti d'un justaucorps, une culotte, un chapeau, bas et souliers, le tout valant 21 livres, et lui ont promis que, au cas où il ferait par mois plus de vingt paires de bas à usage d'hommes, ces bas de surplus lui seraient payés à raison de 10 sous la paire. — Autre contrat d'apprentissage par Catherine, fille de Pierre Millet, huissier, chez Joseph Birot, tailleur d'habits pour femmes, pendant deux ans et moyennant la somme de 75 livres. — Transaction entre les administrateurs de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu de Bourges, légataires de Nicolas Chéron, doyen de l'église de Bourges, et Marguerite Lauverjat, veuve de Jean Toubeau, ci-devant imprimeur et libraire à Bourges, par laquelle transaction le compte des sommes dues

par ledit Toubeau au sieur Cheron est arrêté à la somme de 1,200 livres. — Traité par lequel Daniel Perrot, vigneron du village d'Yonne, s'engage envers Pierre Guillemot, du même lieu, pendant quatre ans, à le nourrir et entretenir de vêtements, chaussure et linge, lui et sa fille, à condition qu'ils entreront à son service pendant ce temps et que Guillemot fera à son profit les vignes qui lui appartiennent. — Prise de possession, par Gabriel Rossignol, d'un canonicat dans l'église de Châteauneuf-sur-Cher. — Foi et hommage au chapitre de Saint-Étienne, par Louise de Buffevant, veuve de Philippe des Roches-Herpin, pour la moitié indivise du censif des Pèlerins, situé dans la paroisse de Chavignol et relevant de leur terre de Chavignol et Sury-en-Vaux.

E. 1881. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1694. — Affaires du chapitre de Notre-Dame de Sales. — Résignation par Mathieu Larchevêque, chanoine de résidence, de la vicairie dont il était titulaire. — Transaction entre le chapitre et Pierre Lebègue, vicomte de Villemenard et Saint-Germain-du-Puy, président du Présidial, par laquelle celui-ci reconnait le droit de propriété des chanoines sur la rivière du Collin, à partir de la fosse Battereau, la partie supérieure appartenant audit sieur, et d'une partie de l'Yèvre, au confluent des deux cours d'eau, ledit Lebègue tenu, en outre, à verser 272 livres 13 sous au chapitre pour frais et dépens du procès par lui engagé à ce sujet. — Fondation perpétuelle dans l'église de Sales, par le chanoine François Prévôt, chaque jour de Fête-Dieu, pendant sa vie, d'un salut avec exposition du Saint-Sacrement, puis bénédiction et *De profundis*, et, après son décès, de l'oraison : *pro sacerdotes*, etc., ladite fondation faite moyennant 100 livres tournois. — Provisions pour Nicolas Louis, clerc du diocèse de Bourges, du canonicat et prébende, devenus libres par la mort de Gilbert Perrin. — Autres provisions pour Pierre Thoret, de la vicairie annexée à la chevècerie de Notre-Dame, vacante par la démission de maître Mathieu Larchevêque, dernier titulaire.

E. 1882. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1695. — Affaires du chapitre de Saint-Étienne. — Désistement du bail du moulin de Voiselle, à Bourges, affermé par le chapitre à Marie de Beaumont, devenue veuve de Michel Andrivant. — Vente pour 2,000 livres tournois, à René Maillet, sieur de Nizerolles, par les mêmes, de l'office de bailli des terres de Lury, Chéry, Vœu et Vouet, leur appartenant. — Autre vente, moyennant 1,800 livres, au profit de Henri Grangier, procureur, du bailliage de Sury-en-Vaux, Bué, Chavignol et Verdigny. — Foi et hommage au chapitre par Louise de Brofevant, veuve de Philippe des Roches-Herpin, sieur du Coudray-Herpin, pour la moitié du censif des Pèlerins, *alias* des Bornes-Chaperon, dans la terre de Chavignol-en-Sancerre, indivis avec le sieur Perrinet de Longefin. — Provisions à Étienne Gassot de Deffens, clerc tonsuré, de la vicairie de Saint-Nicolas, fondée en l'église de Bourges. — Sommation par le chapitre à l'économe de l'archevêché de satisfaire aux obligations auxquelles il est tenu envers eux et dont suit le dénombrement : payer à chaque synode de Pâques 31 livres 7 sous 11 deniers de rente pour la prévôté de Saint-Palais, et 12 deniers de cens accordables pour l'étang du Bois ; fournir le luminaire, le pain et le vin pour le divin service ; refondre les cloches fêlées et en entretenir les cordages ; fournir l'huile des lampes et le charbon pour le chœur et la sacristie, ainsi que les nattes ; nourrir les maîtres de l'œuvre assistant à la fonte de la cire du luminaire ; fournir aubes, amicts, ceintures pour les diacres, sous-diacres et enfants de chœur ; les trois principales nappes d'autels ; les chaussures des enfants de chœur ; relier les livres de l'église et raccommoder tout le linge, etc. — Bail pour neuf années, à Pierre Dagoret, huissier des tailles, de la recette générale des revenus du chapitre, moyennant un traitement annuel de 300 livres, un septier de froment, 5 septiers de méteil et 6 septiers d'avoine, mesure de Bourges.

E. 1883. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1693-1696. — Déclaration par Pierre Guillemet, bourgeois de Bourges, que la dot de 3,500 livres à lui donnée par sa mère, lors de son mariage, ne sera pas pour lui productive d'intérêts, du vivant de sa dite mère, et sans qu'il ait rien à prétendre des biens dont elle pourra plus tard hériter. — Marché entre la communauté des tisserands en toile de Bourges et Alexandre Masson, marchand chandelier, par lequel celui-ci s'engage, pendant neuf années, à fournir le luminaire de la confrérie, à raison de 14 livres tournois par an. — Renonciation par Renée Meillard, fille de feu Julien Meillard, potier d'étain à Bourges, à la succession de son père, sauf son recours pour les frais de funérailles déboursés par elle, ne connaissant comme délaissés par le défunt que les objets suivants : 14 moules de pierre à demi fondus, un tour, une enclume, un marteau, un petit *asseau*, 6 crochets pour le tour, un grattoir, un polissoir, un petit fourneau et une cuillère de fonte. — Foi et hommage, aveu et dénombrement, par Jean Bertet, sieur des Bruères, au chapitre de Bourges, du fief des Bruères, situés dans la paroisse de Soye. — Accord entre ledit chapitre et Guillaume Hervé, curé de la paroisse de Raymond, par suite duquel

un supplément annuel de portion congrue de 114 livres, à raison de 28 livres 10 sous par quartier, est accordée par les chanoines audit Hervé. — Provisions de maître joueur d'instruments et de danse, dans le ressort d'Issoudun, accordées à François Debordelle par le lieutenant du roi des violons dans la Généralité de Berry. — Sommation à Jean Viaut, tanneur, par Gilbert Porte, prêtre de Notre-Dame de Sales, de réparer le tort qu'il lui a fait en surmenant et forçant la cavale qu'il lui avait prêtée pour deux jours, afin d'aller à Dun-le-Roi et qu'il a employée, sans ménagements, à voyager jusqu'à Châteauroux pendant cinq jours.

E. 1884. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1699-1700. — Sommation respectueuse de Marie Fabry, fille majeure de François Fabry, orfèvre, faite à son père pour qu'il autorise son mariage avec Françoise, fille de Raillard, aussi orfèvre à Bourges. — Descente d'experts sur l'emplacement de l'ancien moulin à poudre, dans le faubourg Saint-Sulpice de Bourges, à la requête de François Voisin, marchand, pour apprécier ce qu'il convient de faire afin de rétablir ledit moulin. — Contrat d'apprentissage, pendant trois ans, chez Mathias Bacquelin, boulanger, pour le jeune Cyprien Barbier, des Aix-d'Angilon, moyennant 30 livres tournois. — Autre apprentissage du métier de taillandier, pendant le même temps et moyennant 4 livres de cire pour la confrérie, pour Jean Rousseau, chez Michel Feaux, maître du métier.

E. 1885. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1680-1681. — COSSON (Pierre). — Déclaration faite par les plus anciens paroissiens de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, que, depuis plus de trente ans, Jacques Gougnon, sieur du Bois-de-Vèvre, a toujours obtenu les premiers honneurs de la paroisse, tant dans les élections que dans les processions et cérémonies religieuses. — Contrat de mariage entre Claude Alabat, apothicaire audit Bourges, et Marie, fille de son confrère Claude Burlet et de Jeanne Cousturier. Le mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, avec une dot de 1,500 livres pour la future, dont 1,000 livres en argent. — Contrat d'apprentissage, pendant trois années, chez Hilaire Cortat, maître teinturier en fil, pour le jeune Claude Cochet, moyennant la somme de 20 livres. — Renonciation par Julien Chesneau, procureur fiscal à Souvigny, à la succession de Silvain Pinguet, notaire, son cousin-germain, en faveur de ses enfants mineurs Jeanne, Marie-Anne et Eutrope, « qui rechercheront ladite succession comme ils verront bon estre en temps et lieu ». — Foi et hommage rendu par Claude Alabat, maître apothicaire, comme tuteur de ses enfants mineurs, et de sa femme Françoise Balfatin, d'héritages mouvants du roi, à cause de la Grosse Tour de Mehun-sur-Yèvre. — Contestation entre les auditeurs des comptes de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché et les procureurs, proposant des économies à l'aide de retranchements sur les frais des gagistes, y compris le traitement du curé et les frais du service religieux, notamment sur la dépense du luminaire, dont acte délivré aux parties contractantes.

E. 1886. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1682. — Procès-verbal d'assemblée des paroissiens de Lissay, sur l'invitation du leveur des tailles, qui décident que le sieur Seurra doit être soumis à l'impôt, attendu qu'il fait valoir son bien par valets, et qu'il y a lieu d'appeler de la sentence à ce contraire rendue en sa faveur par l'Élection. — Sommation faite par Charles Cosson, sieur de Lassay, ancien élu, juge-garde de la Monnaie de Bourges et commis du Trésorier général des ponts et chaussées de France, à Jean Danjon, sieur de Moison, receveur du droit annuel de Berry, d'avoir à lui verser la somme de 2,000 livres à la requête du Trésorier des parties casuelles, lequel Danjon s'y refuse en protestant de nullité. — Élection par l'assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché de Bourges, de Étienne Bujat et Marie Bureau, pour recevoir la dot de 60 livres, léguée annuellement par testaments des époux Desgrosses. — Marché entre les procureurs fabriciens de la même église et Pierre Roux, marchand ciergier, qui s'oblige à fournir, pendant neuf ans, le luminaire de l'église, à raison de 22 sous la livre de cire jaune et 26 sous celle de cire blanche. — Autre marché par lequel Jean Rossignol, parcheminier, et Nicolas Tassin, *jarretier*, s'engagent à servir dans l'église comme valets, moyennant, par année, 108 livres et 2 septiers de blé méteil, mesure de Bourges; 55 livres pour l'entretien de la lampe; 6 livres pour la station et 20 sous pour le banc. — Procuration *ad resignandum* donnée par Charles Riton, de sa charge d'huissier audiencier au bailliage et présidial de Bourges.

E. 1887. (Registre.) — In-f°, 134 feuillets, papier.

1683. — Sommation faite par dames Marie Michel, veuve de François Bertet, huissier, et Catherine Alabat, veuve Claude Michel, apothicaire, au sieur Fontaine, d'avoir à consolider et réparer sa maison, voisine de la leur, dont partie vient de s'écrouler, le prévenant que, s'il leur survient de ce côté quelque perte, il en paiera les dommages et inté-

rêts, et refus dudit Fontaine d'obtempérer. — Vente, moyennant 500 livres, de l'office d'huissier audiencier au bailliage et présidial de Bourges, à Isaac Davau, praticien, par Claude Barbier, archer de la maréchaussée de Bourges, *désignataire* de Charles Rison, ci-devant pourvu dudit office. — Marché d'apprentissage du métier de tourneur, chez Jean Pallet, à Jean Blanchard, pendant deux années et moyennant la somme de 20 livres. — Traité d'association des trois paveurs, Gabriel et Jean Robert et Philippe Labbé, pour la confection d'une entreprise de pavage donnée par l'Intendant de Bourges, dans les environs de la ville, à Gabriel Robert, les profits du travail à exécuter devant se partager par tiers également entre les associés. — Sommation faite par les procureurs fabriciens de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Antoine Ragueau, notaire royal et receveur de ladite fabrique, d'avoir à rendre ses comptes aux auditeurs nommés par eux, sous peine de tous dommages et intérêts. — Acte de réparation d'honneur par Antoine Rouzay, vigneron, envers Jean Lijay, fermier du Bois-Guéré, paroisse de Fussy, déclarant mensongères les imputations qu'il a portées contre lui dans l'exploit présenté en son nom à la prévôté de Bourges. — Acte d'assemblée de la communauté des notaires de Bourges, pour nommer des syndics chargés de poursuivre la rentrée des arrérages de rentes dues à la communauté. — Déclaration d'abandon fait par Jean Virault, écolier en l'université de Bourges, au profit du sieur Saunier, sieur de Pée, de la donation à lui faite par Jean Larquiel, domestique dudit Saunier. — Assemblée de la confrérie de Saint-Fiacre ou des jardiniers de Bourges, qui décident de poursuivre en justice les vendeurs de légumes étrangers à ladite confrérie et donnent à cet effet tous pouvoirs à leurs procureurs. — Acte de constatation pour Léonard Torchon, marchand confiseur à Bourges, de l'état d'avarie des citrons par lui reçus d'un fournisseur de Lyon.

E. 1888. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1684. — Acte d'accense, moyennant la somme de 23 livres, par Jean Belin, boucher à Bourges, à Pierre Laharpe, aussi boucher, d'un banc à la boucherie de la porte Gordaine, à lui échu en vertu du lotissement annuel. — Cession par François, chapelier, à Jacques Lebloy, docteur-régent en la faculté de médecine de Bourges, de tous les droits que peut lui conférer le vol d'une charrette dont il accuse Martin, maréchal, entre les mains duquel ont été saisies des bandes de roues en provenant, ladite cession faite moyennant la somme de 55 livres. — Bail d'accense à tiers par Maurice de Montreuil, à Mathieu Renvoyé et Étienne Noblet, son gendre, communs et *personniers*, paroissiens de Saint-Éloy-de-Gy, du domaine du Crotet, pendant sept années, à charge pour les preneurs de charroyer le tiers des blés récoltés dans la grange du bailleur. — Constitution de 10 livres tournois de rente par Jacques Bengy, sieur de Puyvallée, au profit de Mathurin et Toussaint Fouquet, vignerons à Vasselay. — Assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché, à l'effet de répondre aux poursuites de la veuve Passemard, réclamant pour le corps de son mari une place dans l'église devant le crucifix, dans le tombeau de sa famille. Il est décidé que l'affaire sera portée au tribunal de la Prévôté.

E. 1889. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1685. — Acte portant déclaration que Jacques Senot, organiste à Chambéry, prend fait et cause pour Claude Baronnet, potier d'étain, dans l'appel au Parlement d'une sentence du bailliage de Bourges, relativement à un droit d'égout dans sa maison. — Contestation entre François Selleron, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Bourges, et le marguillier-fossoyeur de la paroisse de Saint-Médard, sur laquelle est situé ledit hospice, relativement à la prétention dudit chapelain de faire enterrer dans son cimetière les morts qui y sont décédés. — Contrat d'apprentissage du métier de tondeur de draps et serge, chez Charles Payard, pour Jacques Gaucher, pendant quatre ans, moyennant la somme de 9 livres, plus le montant du revenu du père de l'apprenti que Payard pourra, pendant six ans, percevoir à son profit. — Vente par Pierre Laharpe, boucher à Bourges, à Pierre Godon, tripier, de tous les ventres de bœufs abattus par lui, à raison de 45 sous par bête; de ceux des vaches, à raison de 30 sous, et de chaque tête de mouton, à raison de 3 sous 6 deniers. — Protestation des marguilliers de Saint-Pierre-le-Marché contre les prétentions du curé de la paroisse à les forcer de sonner les vêpres à une heure autre que celle fixée par les règlements. — Inventaire mobilier, dressé après décès, au domicile de Gilles Briou, marchand drapier à Bourges, comprenant une crémaillère, deux landiers en fer, dont un à réchaud, une pelle à feu, une grille, un poêlon, une cuillère d'airain et une bassinoire, le tout prisé 30 sous; un lit complet, prisé 23 livres; une lampe d'étain et un chandelier de cuivre, prisé 12 sous; quatre nappes et six serviettes, prisées 40 sous; un coffre de noyer et trois escabeaux, prisés 5 livres.

E. 1890. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1686. — Compromis entre Jean Chasseloup, curé de Trouy, et les fabriques de Saint-Pierre-le-Marché et de Saint-Bonnet, de Bourges, au sujet des dîmes à percevoir

dans ladite paroisse de Trouy. — Rapport de Jean Sanget et Gilles Trottier, maîtres couvreurs, sur les réparations à faire à l'église de Saint-Pierre le-Marché, à Bourges. — Marché par lequel, moyennant la somme de 10 livres, Marc Godefroy, boulanger, convient avec les deux sonneurs et marguilliers dudit Saint-Pierre, Nicolas Tassin et Jean Rossignol, parcheminiers, de sonner à leur place à toutes les veilles de « bonnes fêtes année », comme pour la Notre-Dame, la dédicace de l'église, la Saint-Paul, la Saint-Roch et Saint-Sébastien, la Fête-Dieu, etc. — Traité par lequel Claude Brisson, maître coutelier, s'engage à donner à son fils Pierre, aussi coutelier, 10 livres pour acheter des outils de son métier, au lieu d'une boutique, toute garnie d'outils, comme il s'y était engagé en le mariant, et, de plus, moyennant la somme de 15 livres, il s'engage à le nourrir, loger et blanchir, lui et sa femme, jusqu'à Noël prochain. — Déclaration par Madeleine Blondeau, épouse de Jacques Bengy, sieur de Puyvallée, que son mari a abusé, malgré ses protestations, de la procuration qu'il avait obtenue d'elle par violence pour s'emparer de la succession de son neveu Gilles Besson. — Rôles de la taille imposée sur les paroissiens de Marigny, montant à 80 livres pour le principal et 2 livres pour les 6 deniers pour livre. — Vente par Jean Maranjou, à Sylvain Rondonneau, marchand à Orléans, de 6 milliers de chanvre mâle et autant de chanvre femelle, à raison de 15 livres le cent de chanvre mâle, et 16 livres le cent de chanvre femelle. — Sommation par les procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché, au curé pourvu de son office depuis huit mois, de passer, suivant l'usage et avec eux, un concordat spécifiant toutes les obligations qu'il a acceptées en prenant son ministère, comme engagements à tenir envers les auteurs des fondations pieuses, fourniture du pain, du vin, des cierges et autres choses nécessaires aux chanoines, etc., toutes choses dont il s'est jusqu'ici dispensé, sous menace, s'il refuse, de passer le concordat avec un autre prêtre.

E. 1891. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1687. — Transaction entre Jean Chasseloup, curé de Trouy, et les procureurs fabriciens de Saint-Pierre-le-Marché et de Saint-Bonnet, à Bourges, relativement au gros de la pension et supplément de la portion congrue dus par les dites églises, comme décimatrices de la paroisse. Le curé abandonne toute prétention sur le gros, ne se réservant que les dîmes novalières pour l'avenir, et les deux fabriques s'engageant à lui servir une portion congrue annuelle de 300 livres. — Donation viagère par frère Claude Levassor, religieux à l'abbaye d'Issoudun, et en faveur de Marguerite Devault, veuve Hémeré, de 36 livres par an, et ce durant la vie du donateur, en reconnaissance des bons soins que ladite veuve lui a procurés durant sa maladie. — Constitution de 20 livres tournois de rente par demoiselle Françoise Cosson et Charles Cosson, sieur de Lassay, au profit de Nicolas Catherinot, sieur de Coulon, avocat du roi au bailliage et présidial de Bourges. — Acte provoqué par les marguilliers et fabriciens de l'église de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, constatant que le curé de la paroisse, sans prévenir personne, vient de déménager du presbytère et d'abandonner la ville, sans qu'on sache ce qu'il est devenu. — Élection par l'assemblée des maîtres tondeurs de Bourges, de Jean Regnaut, l'un d'eux, comme procureur de la communauté. — Transaction entre Jacques Ravot, procureur au bailliage et présidial de Bourges, et les religieuses Ursulines de la ville, relativement à l'exécution de l'acte de donation de 100 livres de rente faite auxdites religieuses par Françoise Dumont, veuve de Claude Bertrand, sieur de Beaulieu.

E. 1892. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1688. — Vente par Toussaint Bonté, cordier, à Jean Pasquier, maître drapier, d'un métier à draps garni de tous ses harnais, moyennant le prix de 30 livres. — Procuration *ad resignandum* par Étienne Burlet, sergent royal au grenier à sel de Bourges, de son office, au profit de Jean Charlemagne, praticien. — Cession par Antoine Raflin, maître cardeur-drapier, à son confrère Jean Renault, du marché d'apprentissage dudit métier, qu'il s'était chargé d'apprendre à son fils, moyennant restitution des 50 livres payées à l'époque du contrat. — Contrat de mariage entre Claude Bourdaloue, sieur du Breuil, bourgeois d'Issoudun, et Catherine Burlet, fille de Claude Burlet, apothicaire. — Acte d'assemblée des maîtres cordonniers de Bourges, pour la réception de Pierre Marin, aspirant, et l'exécution de la sentence qui condamne Pierre Bonnet, pour avoir usurpé le titre de maître cordonnier, à 3 livres d'amende, la confiscation, au profit de l'hôpital, des souliers saisis chez lui et la fermeture de sa boutique. — Reconnaissances de rentes par divers, au profit de la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges.

E. 1893. (Registre.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1689. — Contrat d'apprentissage pour Antoine Charlemagne, chez Vincent Lhuillier, maître barbier-perruquier, pendant deux ans, moyennant 120 livres. — Autre, pour Louis Prolicque, chez Guillaume Robin, maître menuisier, aussi pendant deux ans et moyennant 50 livres, plus 100 sous pour le blanchissage. — Testament de Jean Chailloux,

« eschangeur de la Monnoye pour le Roy », à Bourges. — Transaction passée entre Pierre Couturier, sieur de l'Estendrée, docteur en la faculté de médecine de Bourges, et Léonard Torchon, marchand, par laquelle ledit Couturier acquiert la mitoyenneté du mur du sieur Torchon, séparant leurs immeubles, moyennant 11 livres 10 sous, représentant moitié de la dépense de réfection à faire audit mur. — Acceptation par Marguerite Desvaux, veuve Demeuré, de la donation à elle faite par frère Claude Levassor, religieux de l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun. — Révocation du testament fait par Claude Bergeron, sieur de la Perche, en faveur de Marie Barret, sa femme. — Procuration donnée par les sœurs de l'abbaye de Beauvoir, à leur procureur général dom Charles Trémeau, religieux de l'ordre de Citeaux, pour poursuivre, chez les filles de la Providence de Bourges, le paiement des arrérages de rentes, dues au sieur Seurrat, et accordées à l'abbaye par sentence du bailliage de Bourges. — Réparation d'honneur par François Berry, jardinier à Bourges, au profit de Pierre Maupas, du village d'Asnières, accusé par lui de vol. — Rôle des tailles imposées pour l'année 1690 sur la paroisse de Lissay : Principal de la taille, 225 livres 10 sous, y compris les 6 deniers pour livre, montant à 4 livres 10 sous. Nombre des contribuables inscrits : 24. *Ibid*, de la contribution de l'ustensile, montant à 78 livres, répartie sur 22 contribuables.

E. 1894. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1690. — Protestation par Étienne Couturier, docteur en la faculté de médecine, à Bourges, à Jean Michel, receveur des taxes de l'ustensile pour le quartier Saint-Sulpice, contre l'inscription qui a été faite de son nom aux rôles de la taxe, malgré le privilège universitaire dont il jouit. — Autre réclamation du même genre faite au même par Jacques Bengy, écuyer, sieur de Puyvallée, malgré son privilège de noblesse. — Marché d'apprentissage, chez Guillaume Robin, maître menuisier, pour Barthélemy Pratique, pendant deux ans, et moyennant la somme de 55 livres. — Contrat d'engagement de Guillaume Sigonneau, pour une année, chez Jean Jacques, maître cardeur et peigneur, pour travailler avec lui, tant en ville qu'en dehors, et ce moyennant 24 livres argent, deux chemises neuves et une paire de souliers, ou la somme de 37 livres, à son choix. — Assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, relativement à une fondation des époux Gagnon en faveur de l'église. Ladite donation est acceptée par l'assemblée, et, sur la plainte du curé que avis de ladite donation n'a été donnée à personne avant son occupation par les procureurs-fabriciens, il est entendu que dorénavant toute autre pareillement faite n'aura de valeur qu'après acceptation en forme par le curé et l'assemblée des paroissiens — Autre assemblée de la communauté des maîtres pâtissiers - traiteurs et rôtisseurs de la ville qui autorise ses procureurs à contracter un emprunt de 200 livres pour la poursuite d'un procès devant le Parlement de Paris.

E. 1895. (Registre.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1691. — Déclaration de réparation d'honneur par Silvain Couillard, maître couvreur, au profit de son confrère Étienne Bréfix, traité par lui de voleur. — Procuration *ad resignandum* par Philippe Guénois, de son prieuré de Notre-Dame, *alias* de Sainte-Croix de Charpignon, dans la paroisse de Sury-ès-Bois, au profit de Clément de Beauvoir, vicaire de Notre-Dame la Blanche, dans la cathédrale de Bourges, et de la vicairie des Beuilles ou de Chauvigny, dans l'église de la Fourchaut. — Acte d'assemblée des pâtissiers-traiteurs de Bourges, qui votent l'envoi d'une somme de 34 livres 16 sous au sieur Leroy, chargé à Paris de la poursuite intentée par leur communauté aux boulangers et aux gargottiers de la ville. — Arrangement entre la fabrique de Saint-Pierre-le-Marché et Catherine Alabat, veuve Boursault, tutrice de ses enfants mineurs, laquelle, en raison de l'impossibilité où elle est de faire relever les bâtiments du tripot du *Chat-qui-Pêche*, et de payer la rente annuelle qui pèse sur cet immeuble au profit de la paroisse, autorise les fabriciens à vendre les matériaux dudit tripot pour se couvrir de ce qui leur est dû d'arrérages. — Élection par les habitants de ladite paroisse de Saint-Pierre, de André Foucaut, sieur de Boisrogneux, comme procureur-fabricien de l'église.

E. 1896. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1692. — Marché par lequel Jean Clavier, boucher à Bourges, vend à Jacques Julien, drapier, toutes les peaux de moutons abattues par lui, à raison de 30 livres le cent. — Procès-verbal de vente, en place publique et par autorité de justice, du mobilier saisi sur Jean Ravot, bourgeois à Bourges. — Reconnaissance par Françoise Heurtault, veuve de Simon de Lacube, sieur de la Vergne, et Pierre Perraud, sieur de Boisvert, d'une rente de 900 livres, constituée par feu François Bouju, sieur du Chaillou, au profit de feu Gilles Heurtault. — Quittance par Étienne Couturier, docteur-médecin en l'université de Bourges, au profit de Jean Péan, fermier du revenu de la terre de Boisbouzon, pour six années d'arrérages dus par lui. — Assemblée des maîtres cardeurs et peigneurs de Bourges, qui décident l'emprunt à

faire d'une somme suffisante pour satisfaire à la taxe qui vient d'être imposée sur la communauté. — Devis et adjudication des réparations à faire à la cure de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges.

E. 1897. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1693. — Contrat de mariage entre Silvain Girard, libraire à Bourges, et Claude, fille de Jean Ravot, bourgeois, et de Marie Girard, sous le régime de la communauté, ladite future dotée par son père de 200 livres et le futur de pareille somme par sa mère veuve, sur laquelle somme moitié représente le prix du matériel de la librairie qu'elle lui laisse. — Assemblée des maîtres tourneurs de Bourges, qui décident que, en raison de la pauvreté de la communauté, il ne sera fait, pour la fête, qu'un pain bénit par celui qui aura le bâton, et que les torches, portées à la procession, seront supprimées. Il est décidé également que toute visite chez les maîtres n'aura plus lieu dorénavant. — Marché par lequel Étienne Gautron, voiturier, s'engage envers Jacques Julienne, marchand drapier, et consorts, moyennant 15 deniers par boisseau, d'amener à Bourges et à domicile tous les grains récoltés par eux dans la paroisse de Marmagne. — Vente par Jean Magousté, notaire royal à Bourges, au profit de Georges Belliot, boulanger, moyennant le prix de 1,550 livres, de l'office d'archer en la maréchaussée provinciale de Berry, dont était pourvu feu son père. — Élection par les paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché, de deux d'entre eux comme auditeurs des comptes à rendre par les héritiers de feu Jacques Vivade, potier d'étain, et décédé receveur de la fabrique.

E. 1898. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1539. — Courtois (Pierre). — Acense pour trois ans, et moyennant 6 livres par an, du droit de mesurage de la chambre à sel de Dun-le-Roi, au profit de Jean Dupuis, par Guillaume Ragueau, mesureur de ladite chambre et du grenier à sel de Bourges. — Reconnaissance par Marie Deperelles, veuve de François Mathérial, procureur et notaire à Bourges, au profit de Jean de Coquilleray, sieur de Saint-Georges-sur-Arnon, d'une rente de 5 sous tournois et deux poules, due chaque année sur une maison, sise dans la paroisse dudit Saint-Georges. — Marché d'accueillage pour Étienne Viton, comme commis et apprenti, chez Bertrand Jacquelin, marchand chaussetier à Bourges, pendant deux ans, moyennant 35 livres tournois et un chaperon pour ledit Jacquelin. — Sommation faite par Jean Buron, prêtre à Bourges, à Bertrand Jacquelin, de reprendre chez lui son apprenti Étienne Viton, qu'il a expulsé, et refus dudit Jacquelin, se fondant sur ce que ledit Viton « ne arreste poinct en sa maison et ne faict que aller de sa et de la, et aussi parce que ung chascun jour il ne faict que blasphemer le sang et la mort de Nostre Seigneur en sa dicte maison ». — Abonnement, moyennant 18 livres tournois, par Étienne Geoffroy, aubergiste de l'*Autruche*, à Bourges, par Pierre Fontaine et François Auvy, fermiers de l'impôt du treizième du vin vendu en détail dans la ville, pour tout le vin consommé chez lui pendant l'année. — Abandon par Pierre Fontaine, boulanger à Bourges, en faveur de son fils Gervais, écolier en l'université dudit Bourges, et pour l'aider dans ses études, des 40 livres tournois que reste lui devoir sur plus forte somme Louis Fanon, de Saint-Florent-sur-Cher. — Marché par lequel Jean Ragier, brodeur, s'engage à faire pour les procureurs de la fabrique de Saint-Fulgent, à Bourges, deux chappes de damas changeant, rouge et orange, à fleurs, comme les autres de la même église, avec un custode et trois *manipulons* pareils, et à réparer le chapiteau de la grande chappe, et ce « aux fais historiez des miracles et résurection avec la garniture, le tout d'or de mace », et moyennant 72 livres tournois. — Information contre Madeleine Sallé, laquelle, pour se venger de ce que Jeanne de Micy, femme Petit, avait dit que toutes les femmes de la Poissonnerie de Bourges étaient des paillardes, l'aurait battue en lui faisant à la tête plusieurs blessures avec sa quenouille.

E. 1899. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1540. — Remise par Jean Dauberville, notaire royal et procureur-fabricien de l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges, à son confrère en notariat, Guillaume Maréchal, comme lui récemment nommé fabricien, des ornements, vases sacrés, etc., formant le mobilier de ladite église, ledit mobilier composé comme il suit : un calice de vermeil, le pied orné d'un crucifix ; deux *vinagières*, avec une paix d'argent ; onze calices d'argent, avec leurs platines, dont deux aux armes de Jeanne Duban et de David Chambellan ; une autre croix d'argent ; un *assensouer*, *idem* ; un *reposi-toire* (tabernacle) d'argent vitré ; une custode d'argent ; une croix de bois et d'argent fleurdelisée et ornée des figures de saint Pierre et saint Paul et de celle de la Vierge. — Acceptation par les procureurs-fabriciens dudit Saint-Pierre, des vignes et rentes à eux léguées par testament de feu Pierre Thuillier, doyen de la cathédrale de Bourges. — Marché par lequel François Auboyer, maçon, s'engage à faire pour Antoine Lhéritier, notaire et procureur à Bourges, les murs d'une chambre et d'une bergerie de 11 toises sur 4, avec 2 pignons,

le tout moyennant 12 livres tournois, un tonneau de vin, 2 septiers de seigle, un quartier de lard et un quartier de bœuf ou de vache, les fournitures étant aux frais du maçon. — Testament de François Tan, doyen de Montermoyen, à Bourges, et curé de la paroisse de Saint-Hilaire. Il veut qu'après sa mort les psaumes soient chantés sur son corps par les quatre *dômiers*, le curé et deux coutres de Montermoyen, lesquels recevront chacun 5 sous. Il sera enterré à l'entrée du chœur de l'église. Son corps sera porté par les quatre dômiers qui, de ce fait, recevront chacun 2 sous 6 deniers; assisteront les quatre mendiants, payés personnellement 5 sous. Le luminaire sera de 13 torches et 6 cierges. Il y aura, à Montermoyen et à Saint-Pierre-le-Guillard, vigiles solennelles avec trois grand'messes, pour chacune desquelles les chanoines et dômiers assistants recevront chacun 20 deniers, et les compagnons gagistes, 2 deniers à chaque messe, 13 pains, 13 pintes de vin et 13 chandelles. En outre, à Saint-Pierre, trente petites messes On célébrera à l'autel de Notre-Dame de Consolation le trentenier de Saint-Grégoire. Sauf quelques legs de mobilier, il institue ses deux nièces ses héritières universelles.

E. 1900. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1541. — Contrat de mariage entre Jean Moireau, notaire de la cour ecclésiastique de Bourges, et Marie Fleury, veuve en premières noces de Jean Salmon ; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. La future verse en se mariant une somme de 500 livres qui, au cas de son prédécès sans enfants, resteront à son mari survivant, aussi bien qu'une vigne et une rente de 40 sous et sa part de la communauté, se réservant le droit de faire un legs testamentaire de 30 livres. En cas de prédécès du futur, sa veuve jouira sa vie durant de l'usufruit de ses biens, qui, après la mort de ladite, retourneront aux héritiers naturels de son mari. — Acte de société entre Eutrope Pasquier, laboureur à Villeneuve-sur-Cher, avec André Patingeat, mineur autorisé, ledit Pasquier apportant dans l'association le tiers de ce qu'il possède et possédera en meubles et immeubles tout le temps qu'elle durera, et son associé, la moitié de ce qu'il a hérité de ses parents. Ils demeureront ensemble. De plus, lors du décès de Pasquier, Patingeat prendra dans son héritage une part égale à celle des enfants mâles de celui-ci. — Bail d'acense, pendant trois ans, moyennant 40 livres tournois et quatre quartiers de mouton par an, par Pierre Davril, à André Yverneau, comme lui boucher, du banc de boucherie que le tirage au sort accordera audit Davril parmi ceux de la boucherie de la porte Ornoise, à condition de subir toutes les charges de la jouissance. — Vente par Simon Dalançon, notaire et procureur en la cour ecclésiastique de Bourges, à Simon Pédreau, vigneron, d'une vigne, sise au vignoble de Beauregard et contenant un demi-arpent, pour le prix de 27 livres tournois. — Marché par lequel Jean Desmez, voiturier, s'engage envers Étienne Hémeré, marchand, à charroyer de Villeneuve-sur-Cher au domicile d'André Pertuis, folletier, la quantité de cent douzaines de fagots vendues par Hémeré, et ce moyennant 13 livres tournois.

E. 1901. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1542. — Déclaration par frère Louis Lefebvre, procureur de l'abbaye de La Prée, à maître Léopard de Marvilleau, commis par l'archevêque de Bourges pour la recette des 2 décimes de l'année, de l'appel fait par ladite abbaye au conseil privé du roi au sujet de la taxe imposée sur les religieux de La Prée comme étant excessive. — Donation, sans réserve de jouissance d'usufruit, par la veuve Jeanne Girant, à sa fille Julienne Gauteron, de son mobilier, comprenant : un lit garni de couette, coussin, couverture, avec ciel et châlit de chêne, un buffet, quatre *couverchiers*, six serviettes, une paire de landiers, une quarte d'étain, une *casse* d'airain de la contenance d'une *tinre* (tinette), un poêlon de fer, une cuillère, un couvercle, une robe, une cotte, un chaperon, une arche à pétrir et un grand coffre de bois. — Donation par François de Sarnay, sieur de la Châtelette et du Ruau, et Anne de Buchepot, sa femme, à leur fils Jacques, étudiant en l'université de Bourges, de tous les droits et devoirs seigneuriaux pouvant lui être dus, tant en Berry qu'en Bourbonnais, le tout afin de l'entretenir aux écoles et l'aider à acheter des livres. — Inventaire des reliques et du mobilier de l'église de Saint-Fulgent, à Bourges, par les procureurs-fabriciens sortants, Pierre Dalençon et François Galleboin, pour les procureurs entrant en charge, Huguet Didier et Louis Leloup. — Bail d'acense, pendant neuf années, à raison de 40 livres tournois par an, par Aignan Perrot, au profit de Jacques Lelarge et Clément Quillaut, de la métairie du Petit-Moutet, assise dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, à condition par les preneurs de laisser la jouissance, pendant un an, de sept septrées de terre à Louis Labouillat. — Reconnaissance d'acense, moyennant 9 muids et 6 septiers de grain, par quart froment, seigle, marsèche et avoine, mesure de Bourges, des dîmes de blé de la paroisse du Subdray, à Jean Chauveau et François Aufrère, lesdites dîmes partagées, savoir : un quart à la paroisse de Saint-Pierre-le-Guillard, un quart à Saint-Pierre-le-Marché, un huitième au seigneur de Saint-Florent, un autre huitième au vicaire de la Madeleine, dans Saint-Pierre-le-Marché, et

un quart aux héritiers Barbarin. — Reconnaissance par Jean Camus et Marguerite Laurent, sa femme, paroissiens de Lochy, au profit de François Laurent, chanoine de l'église de Vatan, d'une rente annuelle d'un boisseau de froment sur une terre assise paroisse de Trouy.

E. 1902. (Liasse.) — 257 pièces, papier.

1543. — Procès-verbal de délibération du conseil de l'hôtel de ville de Bourges, au sujet de l'imposition de 3,500 livres pour sa part de la taxe de 800 hommes de pied, et de 500 livres pour les frais de la répartition de la somme de 19,200 livres, montant de la solde de 800 hommes de pied, imposée sur les villes closes de la province du Berry, plus de 2,000 livres promis à la reine de Navarre, lesquelles sommes Guillaume Maréchal, greffier de l'Hôtel, se charge de prêter à la Ville, moyennant hypothèque prise sur ses revenus. — Association entre Pierre Niquet, marchand à Bourges, adjudicataire pour un an, et moyennant 3,325 livres tournois, de la ferme du treizième du vin vendu en détail, avec Pierre Courtois, notaire royal, et autres, chacun dans la proportion d'un cinquième, pour l'exploitation de ladite ferme. — Assemblée des fabriciens de la paroisse de Saint-Fulgent, qui décident la fermeture à demi de la grande fenêtre de l'église au-dessus du portail, ainsi que des six petites fenêtres entourant la nef, à l'effet de parer à l'inconvénient du froid provenant du dehors par les ouvertures. — Acte de ce que la femme de Mougin Menestrier, chez laquelle Claude Thévenin avait précédemment logé, sommée de lui rendre le cheval et la charrette qu'il avait laissés dans leur maison, s'y était refusée, prétextant l'absence de son mari. — Sommation par Jean Dauberville, commissaire-régisseur pour le roi de la terre et seigneurie du Bois-sir-Amé, à Claude Grosyeulx, lieutenant de la prévôté des maréchaux de France, de rendre à ses juges naturels Claude Douranges, demeurant dans ladite seigneurie et arrêté par ses ordres. — Témoignages de Amy de Laporte, fourbisseur, et quatre autres, qui affirment l'honnêteté de noble homme Claude Douranges, au service de François Leroy, sieur d'Euvry, « attestans n'estre vaccabon, ny tenir les champs, mais tous jours l'ont veu demourant en la maison dudit sieur d'Euvry, vivant paisiblement sans estre noysif ne rioteulx, et sans prandre aucun desbat à personne ». — Cession de la cure de Diou, à Antoine Millerieux, vicaire de la cathédrale de Bourges, par Pierre Rienbaut, fermier de ladite cure. — Offre faite par Michel Lesueur, orfèvre à Bourges, de remettre aux fabriciens de Saint-Pierre-le-Guillard la grande croix de leur église qu'il avait en mains, et refus par ceux-ci de la reconnaître. — Procès-verbal de l'élection de André Yverneau et Barthélemy Battereau, comme procureurs-fabriciens, pendant deux années, de la paroisse de Saint-Fulgent. — Plainte par les époux Lebeau contre Pierre Odion, chargé par eux de voiturer jusqu'à Bourges un coffre rempli de leurs hardes et mobilier de ménage, et qui aurait par imprudence, en passant près de l'étang de l'Ormetiau, précipité ledit coffre dans l'eau, ce qui aurait occasionné aux plaignants pour plus de 9 livres de dommage. — Vente par Jean Villers de Villeneuve-sur-Cher, à Nicolas de Lachau, marchand à Bourges, de douze charretées de gros bois, au prix de 7 sous 6 deniers la charretée.

E. 1903. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1544. — Acte d'association sans époque déterminée de Jean et Denis Sallaut frères, de Saint-Florent, et de leurs femmes; chacun mettant dans la société le quart de ses biens meubles et immeubles, que les contractants partageront lors de la dissolution de la société, laquelle restera toujours facultative pour les contractants. — Vente à son fils Mathurin Morlon le jeune, par son père autre M. Morlon, de son office d'archer de la maréchaussée de Berry, avec son cheval de poil grison, sous l'agrément du prévôt de l'Hôtel, Claude Gauton, et moyennant le prix de 100 livres tournois, payables par mois, à raison de 100 sous chacun, ladite somme destinée à former une dot à la sœur dudit Morlon le jeune, et à payer les dettes de son père. — Vente par Marie Arthuys, femme Nicolas Chauvety, à Pierre Molinet, surnommé Dimanche, marchand à Bourges, et moyennant 21 livres tournois, du mobilier suivant, savoir : 12 *linceux* (draps) de plain et étoupe; 2 ciels de lit, frangés de fil d'*espine*; 3 « environnouers de doulciel »; 4 courtines *alisées* (usées) de plain et étoupes ; 6 nappes *id.*; 2 grands chandeliers de cuivre ; 2 couperets et une râpe de fer ; une aiguière et une tasse d'étain ; une paire de chausses découpées de drap noir, doublées de taffetas *id.*; une chemise de petit drap rouge; une couchette et un lit garnis ; une nappe ; un échenau de buye (lessive) en fer, et un *cachon* (meule) de foin, estimé 100 sous tournois ; le tout pour désintéresser ledit Molinet, créancier de Chauvety, et mis par provision en possession d'une partie de ses meubles. — Procuration donnée à Pierre Landras, par Jean Dauberville, notaire et procureur, commis par justice à la régie de la terre de Bois-sir-Amé, pour contraindre Jean Gramillonnet, fermier de la métairie de la Bouloise, en dépendant, au paiement de la somme de 138 livres 10 sous, restés dus sur deux années de fermage de ladite métairie et des rentes y attachées. — Donation entre vifs de tous ses biens, par Marguerite Basclet, veuve

Jean Meunier, au profit d'Étienne Migny, marchand à Bourges. — Abandon par Claude Dorléans, élu à Issoudun, au profit de son neveu Claude Baille, étudiant en l'université de Bourges, et pour l'aider à continuer ses études, de la somme de 68 livres 6 sous, à lui due par Thibaut, Jean et Bonaventure Garraut, pour les frais du voyage exécuté par ce dernier à l'effet d'apporter le sel de La Celle-sur-Cher à La Châtre. — Cession, pour une année, par Nicolas Chauvety, boucher, à son confrère Simon Rouchain, d'un banc de la boucherie de la porte Ornoise, à Bourges, par lui affermé, pour trois ans, à Guillaume Amours, et moyennant 2 écus d'or soleil. — Délibération des fabriciens de l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, qui décident que, en considération de ce qu'il « est survenu fortune sur les fromens », il sera fait pour cette année diminution de trois septiers de froment sur le prix de la ferme de la terre du Subdray. — Approbation par lesdits fabriciens de l'acquisition faite pour l'église par leurs procureurs, de trois chappes, une chasuble, deux courtibauds et d'une custode en velours *pers* garnie d'orfrois. — Autre assemblée desdits fabriciens dans laquelle, en raison des « brisgues et monopoulles » auxquelles se livrent, y étant en majorité, « un grant nombre de vignerons et autres gens *mesquanicques*, en sorte que l'advis et eslections des gens honnorables, graduez, bourgeoys et marchans d'icelle fabrice n'a lieu, qui est la cause que les dessusdits apparens ne se veullent trouver esdictes assemblées au grant destriment et préjudice de ladicte fabrice », les procureurs font adopter qu'on s'adressera à l'official, qui décidera ce qu'il y a à faire a ce sujet.

E. 1904. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1545. — Foi et hommage par Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent et Saint-Caprais, à Esme de Prie, sieur d'Houet, pour trois *mouhées* de terres, sises paroisse dudit Saint-Caprais et mouvant de la seigneurie d'Houet. — Acte d'association par lequel Léonard Dargenday, vicaire et fermier de la cure de Lochy, cède à François Rouzaud, y demeurant, la moitié de sa ferme, consentie par Jean Reilhaut, curé dudit Lochy, la dépense devant être également partagée entre les deux associés. — Quittance par Jacques Caillaut, voiturier, à François Galleboin, marchand *artillier* a Bourges, de 2 écus d'or soleil, pour prix de vente de trois chevaux, dont deux de poil grison et l'autre de poil bayard, « tirant sur poil de vache », avec cette réserve en faveur du vendeur qu'il conserve, jusqu'à la Saint-Jean suivante, le droit d'emprunter les chevaux et de s'en servir, à raison de 5 sous tournois par jour. — Transaction entre Martin de Mergery et Claude Chapistre, tous deux sergents royaux, le premier ayant emprisonné l'autre, d'après commission du prévôt de Bourges, Mergery en ayant appelé au Grand Conseil comme emprisonné à tort et obtenu à son tour l'incarcération de Chapistre ; par l'accord intervenu entre eux, ils font réciproquement abandon de toute plainte et dommages et intérêts ou indemnité pour l'un à l'égard de l'autre, et renoncent pour l'avenir à toutes poursuites pour le même sujet. — Foi et hommage, aveu et dénombrement par Jean Chevrier, sieur de Villeneuve-sur-Cher, à Pierre de Passac, sieur du Chêne, et à cause de ladite seigneurie, de partie des dîmes de blé, vin, lainage et charnage à eux appartenant sur les terres de Villeneuve, La Lande et Morthomiers. — Commandement fait par le bedeau général de l'université de Bourges, au nom des cinq doyens de ladite Université, aux bedeaux des nations et facultés de ne pas obéir à maître Martin Pajot, mais à André Levescat dans son office, et aux pères Jacobins de Bourges, de cesser de dire chaque dimanche la messe rectorale en présence dudit Pajot, mais seulement une messe basse, et ce jusqu'à nouvel ordre. — Obligation par Berthomier Bezard et Simon Laverre, paroissiens de Saint-Florent-sur-Cher, de la somme de 45 sous tournois et d'un cochon du prix de 6 sous, envers Jean Minoux, marchand à Bourges et fermier de l'impôt du huitième, pour tout le vin vendu par eux la présente année au village de Champfraut, paroisse de Saint-Caprais. — Abandon par Philippe Maréchal, prieur de Saint-Laurian de Vatan et chanoine de Mehun-sur-Yèvre, à son père Guillaume, en reconnaissance des déboursés faits par lui à son profit jusqu'à la somme de 6 ou 700 écus soleil, à l'effet de lui faire obtenir les bénéfices dont il jouit : 1° des 750 livres tournois que son dit père peut lui devoir en raison des successions de sa mère, de son aïeul et de son frère ; 2° de toutes autres dettes du même genre pouvant survenir plus tard ; 3° des deniers touchés par son dit père sur les bénéfices dont il est titulaire.

E. 1905. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1545. — Décharge donnée par les procureurs sortants de la fabrique de Saint-Fulgent de Bourges, aux procureurs récemment installés, des reliques et ornements à eux antérieurement confiés, et consistant en un ciboire en vermeil, surmonté d'un crucifix et orné de deux anges et huit lions ; une custode à trois couronnes en vermeil et auquel un petit vaisseau est attaché ; un reliquaire d'argent, dit de saint Denys à pied ; un bras d'argent contenant un os de saint Éloy ; un autre reliquaire d'argent, dit de Notre-Dame à pied, une croix d'argent à pied de cuivre, contenant un morceau de la vraie croix ; un encensoir d'argent

avec boucles de fer; huit calices en argent avec leurs patènes; un reliquaire de saint Fulgent en cuivre; quatre petits chandeliers aussi de cuivre; un vaisseau également de cuivre pour porter le Saint-Sacrement aux malades; deux paix et trois croix, plus les chapes, chasubles, étoles, courtibauts, parements d'autel, etc. — Foi et hommage au Roi et à la duchesse de Berry, à cause de la Grosse tour d'Issoudun, par Jacques Regnier, sieur de Villeneuve-sur-Cher, pour sa part des dîmes de Tizay, partagés par lui avec le seigneur dudit Tizay. — Acte d'association à son métier de maréchal, par Jean Jousseaume, en faveur de Jean Crestant, dans sa boutique à l'enseigne de la *Croix-de-Bois*, à Bourges, moyennant quoi Jousseaume paiera à son associé 45 sous d'entrée, et qu'ils partageront ensemble par moitié les profits et les dépenses, y compris le loyer. — Testament de Jean Brecheteau, vicaire et *adcenseur* du prieuré-cure de Saint-Fulgent, à Bourges. Il demande à être enterré dans l'église de Saint-Fulgent, près de sa mère, et, quant au service qui doit accompagner ses funérailles, il exige le jour de son décès, vigiles, s'il se peut, trois grand'messes solennelles et 13 petites, avec offerte de 13 pains, 13 pintes de vin et 13 chandelles, pareils services le surlendemain, au bout d'un mois et au bout de l'an; plus la célébration du *trentenier* de saint Grégoire par le curé dudit Saint-Fulgent, ses vicaires et chapelains; plus une messe basse par semaine pendant une année, le jour de son décès; enfin, 18 cierges d'une demi-livre chacun seront fournis, à raison de trois pour chacun des trois services du jour, du bout du mois et du bout de l'an. — Procès-verbal d'élection par les gradués de la nation de Berry, à l'université de Bourges, convoqués dans le couvent des Jacobins par Étienne Cousin, bachelier en décret et procureur de ladite nation, pour choisir un successeur au vice-gérant du conservateur des privilèges apostoliques de ladite Université, récemment décédé. La majorité des voix se porte sur maître Guillaume Delaporte, licencié en droits, chanoine et archidiacre de Narzène. — Pareille élection par les gradués de la nation de France. — Quittance de la somme de quatre écus d'or soleil, reçue de Jacques Perchier, par Jeanne Larcheron, qui a consenti moyennant ce prix à ne pas exiger de lui l'exécution de la promesse de mariage qu'il lui avait faite. — Autre quittance, par Pierre Touchebeuf, marchand à Bourges, de 600 livres tournois restées dues par Claude Ségaut, sieur de la Fougerolle, sur une somme de 1,600 livres, prix pour lequel ledit Touchebeuf avait cédé à Ségaut l'étang des Échats, situé dans la terre de la Fougerolle, paroisse de Charly, et récemment acquis par lui de Michel Compain. — Constitution d'une rente annuelle de 120 livres tournois à la communauté des vicaires de Saint-Étienne, à Bourges, par demoiselle Françoise de Cognac, veuve d'Antoine de Neufmoulins, sieur de Baconet, et Jean de Neufmoulins, son fils, abbé de Saint-Martin de Nevers, ladite rente assise sur le lieu et manoir de Baconet, paroisse de Rians.

E. 1906. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1546-1547. — Bail d'acense, pour deux années, par Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent et Saint-Caprais, du four banal dudit Saint-Florent, et d'une portion déterminée du bois du Four, au profit de Pierre Lebret, manœuvre, et moyennant 13 livres par an. — Protestation des procureurs des nations du Berry, de France, d'Aquitaine et de Touraine, dans l'université de Bourges, contre les prétentions de Pierre Debaune à exercer l'office de bedeau de la faculté de théologie, comme l'ayant hérité de son père sans avoir pu prouver son élection à cette charge. — Attestation de douze barbiers-chirurgiens de Bourges, comme quoi maître Mathurin Lainé, que plusieurs d'entre eux connaissent depuis trente ans, est savant et expert dans l'art de la chirurgie, et que son officine a même été choisie pour permettre à deux ou trois d'entre eux d'y faire leur chef-d'œuvre pour être reçus à la maîtrise de barbier-chirurgien. — Acceptation par Guy Doulé, sieur de Chenevières, de recevoir en cette qualité la foi et hommage à lui due par Bienvenue Seurrat, veuve Mathé, dame de Fauchecourt, à condition qu'elle acquittera, en outre, tous droits et devoirs dus par le fief dominant. — Échange de deux bancs de la boucherie de la Porte-Neuve, à Bourges, pour un an, entre Jean Ligier et Barthélemy Bonnet, dit Bridacon, bouchers, à la condition pour chacun d'eux d'acquitter les rentes dues sur lesdits bancs. — Quittance par les religieuses de l'Annonciade de Bourges, au receveur de la châtellenie de Murat en Bourbonnais, de la somme de 114 livres 8 sous 4 deniers, représentant une année de rente due aux religieuses sur ladite terre et payable aux termes de Noël et la Saint-Jean.

E. 1907. (Liasse.) — 292 pièces, papier.

1548-1549. — Élection par les paroissiens de Saint-Fulgent de Bourges, de trois auditeurs pour assister deux procureurs de l'église en fonctions dans la charge de poursuivre et faire rendre compte de leur gestion à tous ceux qui ont pu prendre part à l'administration de la fabrique. — Promesse par Jean Laudat, prêtre, qui s'engage, pendant une année, à prendre en pension et instruire « au fait d'estude », le jeune Alexandre, fils d'autre Alexandre de Ménipénil et de demoiselle Marguerite Compain, moyennant la somme de 19 livres tournois, payable par trimestre. —

Déclaration faite à la requête de Vincent Gasté, laboureur à Morthomiers, par Gilbert Pizet, dit de Nérondes, maréchal à Bourges, qu'il n'est nullement intervenu dans la querelle entre Barthélemy Marin et Toussaint Roux, dans laquelle ledit Gasté aurait été maltraité et blessé par ces derniers. — Vidimus d'une lettre de la duchesse de Berry, en date de juin 1547, par laquelle elle déclare n'avoir pas compris dans son édit de révocation de 1544, la fondation par elle antérieurement faite d'une pension pour une religieuse dans le couvent des Annonciades de Bourges. — Concession de jouissance gratuite accordée, pendant un an, à son père, par Jean Desnez, bourrelier à Bourges, d'une grange située au faubourg d'Auron, à Bourges, « pour récompencer son dit père de la bonne nourriture qui luy a faicte durant sa malladie et luy faict ung chascun jour ». — Accord entre Marie Levrin et Jacqueline Boisot, l'une et l'autre veuves de deux marchands associés, pour le commerce de la *bapterye*, relativement à la dissolution de ladite communauté, et moyennant lequel la veuve Boisot reste redevable envers la veuve Levrin d'une somme de 300 livres tournois. — Marché par lequel Pâquet Blaise et Philippe Desbordes, manœuvres, s'engagent envers Pierre Boisseau, marchand, à faucher son pré de Prédé, dans la prairie de Saint-Sulpice, à Bourges, moyennant 28 sous par arpent. — Déclaration faite aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, par Pierre Lefebvre, de la démission par lui à eux donnée des charges et offices de maître des Eaux et Forêts et de notaire de la baronnie de Graçay, dépendantes dudit chapitre, pour quoi il a fait remise entre les mains du procureur fiscal de ladite baronnie, « de la hache pourtant marteau et marque de leurs boys et fourests ».

E. 1908. (Liasse.) — 324 pièces, papier.

1550. — Aveu et dénombrement à dame Marguerite de France, duchesse de Berry, par N. Leroy, sieur de Saint-Florent-sur-Cher, à cause de la Grosse tour de Vierzon, de « la mothe ou d'ancienneté estoit la maison noble de la seigneurie du Tremblay et basse court ». — Bail d'acense pour cinq ans, et à raison de 60 livres chaque année, par maître Benoît Tournant, curé de Trouy, des revenus de sa cure, à Jean Laurent et Blaise Porteloup, prêtres, et à Macé Gautron et Denis Laurent, laboureurs. — Autre acense pour pareille durée, et moyennant 180 livres par an, au profit de Jean Parton, marchand à Mehun-sur-Yèvre, par Cathelin de Gamaches, sieur de Sury-ès-Bois, du « lieu noble et seigneurie du bourg de Brinay, avec les appartenances et deppendances d'icelle seigneurie, soient maisons, mestairies, terres, prez, vignes, boys, buissons, estangs, cens, rentes et tous aultres droits et devoirs appartenans à ladicte seigneurie ». — Autre acense pour une année, au profit de Pierre Johannet, laboureur à Arçay, par les chanoines de Châteauneuf-sur-Cher, des dîmes de lainage et charnage de ladite paroisse d'Arçay, moyennant 10 livres tournois. — Bail de sous-ferme pour un an, et moyennant 8 livres tournois, à la veuve Jean Clermont, par François Gautier, marchand, et principal adjudicataire du droit dit des parisis, prélevé pour le roi et l'abbé de Saint-Sulpice sur toutes marchandises entrant dans la ville de Bourges par les portes de Bourbonnoux, Charlet et Saint-Paul. — Quittance donnée à Jean Molinet, dit Dimanche, marchand à Bourges, par Jean Poirier et Christine Durand, sa femme, du mobilier de la mère défunte de ladite Christine, dont Molinet était dépositaire, et estimé 29 livres 2 sous 4 deniers, composé comme suit : 3 lits garnis, avec draps ; 15 aunes de toile de plain et étoupes ; une besace ; 13 couvre-chefs ; 4 serviettes, autant de chemises d'homme ; 2 cottes et une robe de drap gris ; une petite boîte en bois ; une poêle ; 2 poêlons ; un couvercle ; 2 chandeliers ; un chaudron ; une *breusse* en fer ; « un fer à faire chanvre » ; une crémaillère ; 2 landiers ; une grille ; un devidet ; 2 coffres en chêne ; une arche à pétrir ; 4 écuelles ; une quarte et une *troys chaupine* ; le tout d'étain. — Assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Guillard pour la nomination des nouveaux procureurs de la fabrique, avec commission d'imposer tailles et collectes sur la paroisse, « le fort portant le foible », et percevoir les revenus de l'église, dont ils géreront les affaires, et d'un receveur agissant sous la direction desdits procureurs, lesdits procureurs, à la fin de chaque exercice, ne devant présenter qu'un compte unique de leur gestion. Il est conclu, en outre, que ceux auxquels seront adjugés les bâtons des confréries devront en payer le prix, au besoin, par autorité de justice ; qu'on paiera dorénavant au ciergier 7 sous, au lieu de 6, pour chaque livre de cire à fournir en œuvre ; enfin, que les procureurs de la fabrique seront assimilés aux procureurs royaux quant au taux de leurs vacations. — Réception de Louise Chevrier, fille de Jean Chevrier, sieur de Chouday, et de Perronnelle de Villebrêne, comme religieuse au couvent des Annonciades, à Bourges, le prix de la dot de la nouvelle sœur étant fixé à 600 livres tournois. — Élection par les écoliers des nations de Berry et Touraine, sous la direction de leurs procureurs, de Jean Piat, bourgeois et marchand à Bourges, comme sonneur de cloche de l'Université. — Résignation par Jacques Pastoureau, marchand à Bourges, de son office de bedeau de la nation de Berry en la même Université, en faveur de Charles Gargot, aussi bourgeois et marchand en la même ville. — Assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent, à Bourges, lesquels, approuvant la proposition à eux faite par le procureur de la

fabrique Jacques Yverneau, acceptent l'offre qu'il leur fait d'un tableau inachevé, représentant un *Ecce homo*, commencé à peindre à ses dépens, et qu'ils s'engagent à faire acheter aux frais de la fabrique, pour ensuite l'exposer dans le cimetière de l'église.

E. 1909. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1551. — Sous-bail d'acense du 28 janvier à la Saint-Jean (24 juin) et pour 60 sous tournois, par Jean Drouet, carreleur de souliers, à Pierre Delaroche, « portier de Monseigneur le Dauphin », d'une chambre garnie affermée par lui dans la rue d'Auron, à Bourges, avec le mobilier suivant : un pétrin ; un buffet ; un banc fermant à clef ; une table ; deux tréteaux ; une *marche* ; une selle (chaise) ; deux landiers ; une crémaillère ; une *haste* (broche) ; une salière d'*ouzière* ; un coffre et un lit garni. — Vente par Macé Girard, manœuvre, à Pierre Johannet, marchand et laboureur à Arçay, d'une terre pour le prix de 10 livres tournois, payées comptant en un écu vieux valant 55 sous tournois, un ducat à la petite croix valant 48 sous, un écu d'or soleil valant 46 sous, et le reste en douzains. — Dissolution de la communauté contractée entre Guillaume Marin et Léonard Mallardi, paroissiens à Plaimpied, et leurs femmes, lors de leurs contrats de mariage, moyennant la restitution de son mobilier, rendu par Marin à Mallardi, lequel garantira les époux Marin de toutes les dettes qui auraient pu avoir été contractées pendant leur communauté. — Donation par les époux Longeat à Saint-Fulgent, leur paroisse, d'une rente de 40 sous tournois, assise sur les propriétés situées dans les paroisses d'Azy et de Rians, ladite rente jadis constituée au profit de la mère de ladite femme Longeat. — Assemblée des paroissiens de Saint-Pierre-le-Guillard pour la nomination de trois d'entre eux, chargés, avec le maire et les échevins de Bourges, du prélèvement de la taxe de 5,658 livres 3 sous 3 deniers établie sur la paroisse. — Autre élection des huit conseillers du quartier d'Auron par les habitants dudit quartier. — Reconnaissance de Jean Fontaine, vicaire de la Madeleine, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, de Bourges, au profit de Pierre Vanneau, vicaire de la Trinité, dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, après échange réciproque des deux vicairies, avec les droits d'accordements dus sur deux maisons étant dans le censif accordable de la vicairie dudit Fontaine.

E. 1910. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1552. — Bail d'acense pour cinq ans, et moyennant 8 livres 10 sous par an, par Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent et Saint-Caprais, de la prévôté desdites seigneuries et justices. — Quittance par la communauté des vicaires de la cathédrale de Bourges, au profit de Guillaume de Laperrière, marchand, de 50 sous tournois, pour une demi-année d'une rente, assise sur la maison dudit de Laperrière, dans la paroisse de Saint-Jean-des-Champs et la rue de Charlet (depuis de Saint-Louis). — Échange entre Jean Ligier et Pierre Rochain, bouchers, de leurs bancs situés dans les boucheries de la porte Ornoise et de la porte Neuve, a Bourges. — Transaction par laquelle Catherin de Gamaches, sieur de Sury-ès-Bois et Brinay, convient avec Jean Grangier, curé dudit Brinay, que celui-ci prélèvera sur les dîmes de Brinay, tant comme droit de novales que pour sa portion canonique, 4 livres tournois et six septiers de grains, mesure de Lury, par quarts froment, seigle, marseche et avoine, payables chaque année a la Saint-Michel. — Bail d'acense pendant neuf ans, et moyennant 45 livres chaque année, par les fréres Dominicains de Bourges, à Jean Mallet, marchand a Montluçon, de quatre muids de seigle et quatre tonneaux de vin a prendre sur la recette de Montluçon, au lieu desdits religieux, qui jouissent de ce privilège par suite de fondation de messes de chaque jour de l'année dans leur église pour les ducs de Bourbon. — Contrat d'affermage à titre de métayage, au profit de Mathurin Guérin, laboureur, par Jean Bidaut, sieur de Germigny, de sa métairie de Givray, dans la paroisse de Trouy, avec un cheptel de 3 vaches mères, un taureau et une *taure* d'un an, 17 *chefs d'ouailles* et 7 agneaux, le tout estimé 76 livres 16 sous. — Acte d'association entre Claude Foucault de Morthomiers et sa femme, et Naudin Valleau du Subdray et la sienne, en vertu duquel tous biens immeubles présents et à venir seront communs entre les associés, les époux Valleau étant tenus de « porter audict *houstel* de Foucault tous et chacuns leurs biens et droits quelque part et lieu qu'ils soient scituez et assis ».

E. 1911. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1553. — Vente par Michel Pinaut, manœuvre a Vasselay, a Jean Lavau, laboureur a Marmagne, de tout ce qui peut lui appartenir en quelque lieu que ce soit situé, ayant été ci-devant commun entre lui et feu sa mère, moyennant 100 sous tournois et un mobilier consistant en un lit garni de couette, coussin et couverture de *bourrats* ; 3 draps ; une arche et un coffre fermant a clef ; une cotte de femme de drap gris et un chaperon *id.* de drap noir. — Quittance par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, à Guillaume Libaut, conseiller au présidial de Bourges, d'une somme de 200 livres restant à rembourser par ledit Libaut sur capital d'une rente de 33 livres 6 sous 8 deniers,

contractée pour un prêt de 600 livres tournois; ledit remboursement opéré, savoir : en un noble à la rose, 12 *anges*, 6 demi-impériales, 2 ducats à pot anciens, 200 testons et le reste en même monnaie. — Bail d'acense pour cinq années, et moyennant 37 livres par an, par Joseph Baudimeut, à François Poulailler et Jean Gabillat, prêtres, de la part de la cure de Verdun, appartenant audit Baudiment, et des revenus y attachés. — Quittance par Jacques Breteau, maître cordonnier, et Catherine Laurent, sa femme, au profit de Pierre Rivière, parcheminier, de 50 écus d'or soleil restant dus sur 100 écus, montant de la dot de ladite Laurent. — Quittance par les religieuses de l'Annonciade de Bourges, au profit d'Adrien de Gamache, sieur de Jussy et Quincampoix, de 250 livres, prix de la moitié de la dot constituée à leur fille, lors de son entrée dans ledit couvent des Annonciades, plus « des ustancilles de mesnaige, habillemens et aultres chouses que l'on a coustume bailher aux relligieuses au jour de leur profession ». — Reconnaissance par Mathieu Cheseau, vicaire et *adcenseur* de la cure de Saint-Pierre-le-Guillard, comme ayant reçu de Pierre Leclec, prêtre, les objets du culte suivant : un calice de vermeil avec sa *platine*, du poids de 3 marcs, 3 gros, avec son étui; un corporalier de velours cramoisi avec couvercle, contenant 2 corporaux, aussi avec son étui; une chasuble de damas vert garnie de toile et manipulle, et sur laquelle chasuble est figure la Trinité en *orfroye*; plus enfin une robe d'homme de drap noir parementée de satin de même couleur.

E. 1912. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1554. — Déclaration de vente par Gilles Desfosses, marchand à Vic-sur-Nahon, au profit de René Delorme, aussi marchand, dans la paroisse de Saint-Lambert, et au prix de 400 livres tournois, de 20 milliers de bois merrain à fabriquer des pipes, avec les fonds, à raison de 500 fonds par millier. — Vente par les frères Michelet, laboureurs, paroissiens d'Osméry, aux religieuses de l'Annonciade, à Bourges, de quatre chevaux de traits avec leurs harnais, l'un sous poil *rouan*, l'autre sous poil fauveau et les deux autres sous poil *moireau*, plus deux charrettes ferrées; 22 porcs, tant mâles que femelles; une jument grise avec son poulain, et huit lits garnis, le tout pour le prix de 90 livres; les objets ainsi vendus ci-devant saisis à la requête desdites dames sur les vendeurs et remis à leur garde. — Bail d'acense de la métairie du Petit-Bois Saint-Aubin, par Guillaume Maréchal, notaire royal et greffier de l'hôtel de ville de Bourges, aux frères Fortat, paroissiens de Marmagne, pendant cinq ans, moyennant 4 muids et un septier de grain chaque année, savoir : 13 septiers 6 boisseaux froment, 13 septiers 2 boisseaux seigle, 13 septiers marsèche et 9 septiers avoine; un pourceau du prix de 35 sous; 8 poules et une douzaine et demie de fromages; plus six journées de voiture; plus le transport à ladite campagne, suivant la volonté du maître, de lui et de sa famille, aller et retour, avec interdiction de couper les bois dépendants du domaine, sauf les aubiers, en quantité nécessaire à faire des échalas pour les vignes, les fruits des arbres devant se partager par moitié entre le bailleur et les acensataires. — Bail d'acense de la cure de Quincy et de ses revenus par le curé Laurent Chabannes, au profit de François Fauvre, aussi prêtre, pendant une année et moyennant 50 livres tournois. — Acense pendant six mois, et moyennant 20 deniers par mois, d'une enclume, par Anne Gauteret, veuve Villeneuve, à Nicolas Villedat, maréchal, et Pierre Pénot, marchand à Bourges. — Abonnement, moyennant 60 sous, au profit de Guillaume Ragueau, marchand audit Bourges, par Mathurin Morlon, fermier de l'imposition des laines, du droit dû pour toutes celles qu'il y achètera depuis le 1er octobre jusqu'à la Saint-Rémy. — Quittance au profit de Guillaume Maréchal, greffier de l'hôtel de ville de Bourges, de 500 livres, à compter sur les 1,000 par lui promises pour la réception de sa fille dans ladite communauté, plus du trousseau qu'il devait lui fournir. — Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens de Saint-Fulgent, qui autorisent les procureurs-fabriciens de la paroisse à poursuivre, par-devant le prévôt de Bourges, maître Ursin Puyperron, procureur au présidial, se refusant à payer à la fabrique une rente de 7 sous due sur son jardin, et une de 20 sous sur la maison occupée par lui, et pour laquelle il prétend ne devoir que 10 sous. — Transaction par laquelle Guillaume Maréchal, greffier susdit, tient maître Martial Feydeau, écolier en l'université de Bourges, quitte d'une dette de 30 livres tournois, contractée à son profit, « pour sa pension pour le temps qu'il a demeuré en la maison dudit Mareschal », moyennant que, en retour, il abandonnera toute prétention sur les revenus d'une maison réclamés en entier par ce dernier

E. 1913. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1555. — Acte d'association entre Jacques Pellaut, marchand et fermier du droit de *pavage* de la porte d'Auron, à Bourges, avec Roger Chabenat, aussi marchand, pour l'exercice de ladite ferme « à perte ou à gain » et par moitié, ledit Chabenat chargé de la recette devant en faire le versement chaque semaine au receveur municipal. — Association du même genre entre François Jacquelin, hôtelier à Marmagne et fermier du droit du huitième sur le vin vendu pendant l'année en cours, dans ladite paroisse, avec Pierre

Lesueur, marchand à Bourges, ladite taxe ne devant pas, par exception, porter sur le vin vendu en leurs maisons par ledit Jacquelin et par Antoine Bertrand, aussi de Marmagne, « et sans ce que ledict Lesueur soit tenu payer aulcune somme de deniers audict Jaquellin pour raison de ladicte ferme ». — Vente, moyennant 70 livres tournois, par Pierre Sécard, marchand à Sancerre, à Pierre Bouer, marchand à Bourges, de 21 poinçons de vin pur du cru de Fricambaut, mesure dudit Sancerre, et livrés en bons fûts. — Donation entre vifs par Anne Chapuzet, veuve Gendre, à son fils François Gendre, prêtre semi-prébendé de Saint-Ursin, à Bourges, des objets mobiliers suivants : un lit garni, 4 draps et un châlit, 2 nappes, un plat, une écuelle et un bénitier en étain, une poêle à queue, 2 couvercles, une cuillère, un coffre, un pétrin, une table et deux tréteaux.

E. 1914. (Liasse.) — 274 pièces, papier.

1556. — Testament de messire Louis Audebrau, prêtre, dans lequel il exprime le désir d'être inhumé dans l'église de Saint-Caprais, devant l'autel de la Vierge, en costume d'officiant et ayant en main un calice d'étain, et qu'une tombe en pierre de Charly et de La Chapelle-Saint-Ursin soit érigée sur sa sépulture. Après avoir réglé le service de ses funérailles, il lègue 60 sous à la fabrique de Saint-Caprais pour acheter un *antiphonier*; plusieurs vignes à la cure, à charge de messes; à sa nièce et à son neveu, à chacun 10 livres tournois, et 5 sous à tous ses autres héritiers; à sa chambrière, 100 sous et un coffre en bois; son cheptel de bêtes, à son cheptelier; la meilleure de ses robes (soutanes), à la femme de celui-ci, et les autres à diverses héritières. — Engagement contracté par Héliot Chosny de prendre en charge et engraisser par la *paisson* dans la forêt d'Allogny, pour le compte du sieur de Saint-Florent-sur-Cher, 11 pourceaux, tant mâles que femelles, « tondus sur le col et sur l'épaule », jusqu'à ce qu'on les réclame, et moyennant 14 sous par tête de bête pour la paisson, et pour la garde et logement, 20 deniers tournois par mois. — Marché par lequel, pendant cinq ans et moyennant 60 livres par an, maître Mathieu Delaverlie, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, à Bourges, et curé de Saint-Marcel-lès-Argenton, afferme sa dite cure à Laurent Bodin, prêtre, et Jean Douceron, notaire, à la condition que ladite cure sera desservie par les soins des fermiers, sinon par eux, même en cas « que advienne inconvéniant de malladie de peste ou aultres que Dieu ne veilhe ». — Quittance que donnent les époux Thomas Lainé comme équivalant de toute succession future à prétendre de la femme Delavau, mère de la femme Lainé, d'un mobilier cédé par lesdits Delavau, et consistant en un lit garni et châlit à panneaux; plusieurs coffres; un buffet; « une grande selle à seoir à table, à quatre pieds, et une petite selle à se chauffer au feu »; un tréteau de charron; « un petit caque foussé d'un cousté »; un rouet; 3 tarières, un coin et une gouge de fer; 2 scies; une cognée; un *fessouer* (hoyau); une *pleine* (rabot); une crémaillère; une grille; 2 hastes (broches), « et un escheneau de fer à faire *buye* (lessive) ». — Élection par les fabriciens de Saint-Fulgent du jeune Étienne Menestrier, comme *vicaire* dudit Saint-Fulgent, à cause des maisons et jardins de ladite église, situés dans le censif de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Aveu et dénombrement par Gervais Fontaine, marchand à Bourges, à Claude Durfé, sieur de Châteauneuf-sur-Cher, et à cause de la terre et justice dudit Châteauneuf, de la métairie d'Ambrois, dans la paroisse de Sarzelle, ainsi que du chesal et des bois en dépendant.

E. 1915. (Liasse.) — 301 pièces, papier.

1557. — Réception de Suzanne de Baudin, fille de feu Geoffroy de Baudin et de feu Suzanne Turpin, comme religieuse au couvent des Annonciades de Bourges, moyennant une dot de 400 livres tournois, versée par son frère Antoine de Baudin, sieur de Malçay. — Association de Jean Boyer et Julien Métas, carriers, pour l'exploitation, pendant une durée de quatre ans et neuf mois, d'une carrière, sise près de Bourges, à condition que Métas paiera chaque année à son associé 70 sous tournois, à raison de 17 sous 6 deniers par trimestre. — Bail d'acense pendant cinq ans, et moyennant le prix annuel de 32 sous 6 deniers, par Jean Habaut, père et fils, laboureurs à Marmagne, au profit d'Urbain Boiset, pêcheur, du droit d'exploitation d'une rivière par eux acquise dans la paroisse de Mehun-sur-Yèvre. — Vente, moyennant 16 livres tournois, par Pierre Étienne, laboureur à Morlac, au profit d'Étienne de Miguy, marchand, de 30 boisseaux de fèves et 10 boisseaux de haricots, rendus conduits à Bourges, et récoltés audit Morlac. — Concessions, moyennant 30 sous, consentie à Pierre Duchier, coquatier, pour tous droits sur le beurre et les graisses qu'il amènera vendre à Bourges, pendant six mois, par François Roux, marchand et fermier de « l'œuvre de poids » de ladite ville de Bourges. — Autre concession pour le même temps, et moyennant la somme de 3 livres, faite à Pierre Gibaut, carrier, par Grouguet, marchand à Bourges, de l'exploitation d'une carrière, sise dans la paroisse du Château-lès-Bourges, et tenue d'acense par le bailleur du chapitre de Montermoyen. — Quittance par Étienne Pagin, laboureur à Arçay, et Mathurine Martineau, sa femme, au profit de Jean et Noël Martineau, frères de cette dernière, d'une somme de

30 livres, due par ceux-ci pour la dot de leur sœur, ladite somme représentée comme suit : 20 livres en argent, un lit garni, une arche et quatre brebis. — Marché par lequel, moyennant 7 livres 10 sous, Simon Jacquelin et Martin Couppard, laboureurs à Trouy, s'engagent, à l'époque des vendanges, a fournir et mettre à la disposition de Mathurin Morlon et consorts, fermiers à Bourges des dîmes du vignoble de Piésaugeon, tous vaisseaux nécessaires pour recueillir le vin provenant de ladite dîmerie. — Arrangement entre Guillaume Pâlin, régent en l'université de Bourges, et Isaac Baudequin, hôtelier à Saint-Germain-des-Bois, et en vertu duquel ledit Baudequin se désiste de toutes poursuites au sujet des 28 sous à lui dus par le frère dudit Pâlin, et consent à lui restituer le cheval qu'il a fait saisir comme gage de sa créance, à la condition qu'on lui remboursera le prix de la nourriture consommée chez lui par ledit cheval. — Attestation par Christophe de Vergnaud, sieur du Gué-Moulon, et Léonard Leblé, sieur de la Roche-d'Aujoin, qu'ils connaissent d'enfance nobles Jean et François de Cormaillon ; ledit Jean ayant été élevé page dans la petite écurie du Roi, qu'il quitta pour suivre ainsi que son frère, à Rome, le duc de Nemours, ayant qualité de colonel d'infanterie.

E. 1916. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1558. — Aveu et dénombrement fait par Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent-sur-Cher et Saint-Caprais, à Philippe de Laloé, sieur de Brinay et Laloé, et à cause desdites seigneuries, des fiefs suivants à lui advenus par donation de feu son cousin Jacques Leroy, notaire et secrétaire du roi : 1° de la dimerie des Champs et du Tremblay, dans la justice de Lury ; 2° des bois et garennes de Barreau, avec les terres et prés sis au même lui ; 3° de l'étang du Tremblay, d'un chezal et ses dépendances ; 4° de 12 deniers de cens annuels sur des héritages à Brinay, et de terres situées dans la même paroisse. — Acte d'association, moyennant 25 livres tournois, d'Antoine Paris, fermier de l'impôt du huitième sur la paroisse de Villeneuve-sur-Cher, avec Jean Aubert, hôtelier dudit Villeneuve, pour l'exploitation dudit impôt, les deux associés devant faire tous les deux mois et par égales portions, leurs versements au receveur des aides, tailles et gabelles du Berry. — Bail d'acense par la veuve d'Aubin Nicolas et son beau-frère Simon Nicolas, meunier a Charly, au profit de Pierre Houdeau, meunier a Bengy, et pour le temps qu'il restait à en jouir audit Aubin Nicolas, d'un moulin à vent et ses dépendances, sis dans la paroisse de Trouy, et affermé par lui du seigneur de Trouy, ladite ferme conclue moyennant la somme de 9 livres, plus un muid de blé *modure* (seigle et froment), mesure de Bourges. — Autre acense pour une durée de neuf mois, et moyennant 6 livres tournois, à Jean Laugerat, habitant de Bonat, au diocèse de Limoges, par Jean Agier et Pierre Ausset, dit Saint-Amand, boucher à Bourges, fermier de l'imposition des bêtes vives entrant dans ladite ville et ses faubourgs, de celles de toutes les bêtes qu'y amènera ledit Laugerat. — Engagement pris par Jean Seury, manœuvre à Marmagne, d'entretenir d'huile les lampes de l'église dudit Marmagne pendant l'année, moyennant 6 livres. — Quittance donnée par Étienne Pontet, laboureur à Asnières-les-Bourges, à sa femme Jeanne Ravier, de la somme de 4 litres tournois et des habits qu'elle avait été condamnée par l'official de Bourges à lui remettre, lesdits effets d'habillement, consistant en sept chemises, un haut de chausses de drap blanc « fait à la marine »; un bas de chausses de même et un autre de drap blanchet ; une paire de guêtres de toile ; un sayon de drap blanchet sans manches et un pourpoint de futaine noire à l'usage dudit Pontet. — Quittance par Guillaume Compain, sieur de Lazenay, de 800 écus d'or soleil, tant en vaisselle d'argent qu'en bagues, pour sa femme Marie Seurrat, indépendamment de 1,000 autres écus précédemment reçus ; les 800 écus complétant la somme de 1,800 écus constitués en dot à sa femme lors de leur mariage. — Désistement des frères Jean Delacroix du droit de passage prétendu par eux dans l'héritage d'Antoine Maréchal pour accéder au moulin Dubreuil, sur le Cher, dans la paroisse de Lapan, moyennant une somme de 90 livres tournois. — Acte de réconciliation de Nicolas Chauvety, boucher à Bourges, avec Jeanne Malasseuet, femme de son confrère Jean Perrinet, avec promesse réciproque d'oubli complet des injures échangées entre elle et lui, et ce sans aucuns dommages et intérêts de part ni d'autre.

E. 1917. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1559. — Contrat de mariage entre Pierre Tribard, procureur au présidial de Bourges, et Louise Jacquelin, veuve d'Ambroise Grangier, son confrère, sous le régime de la communauté, laquelle durera pour la femme, si elle est survivante, deux mois après le décès du défunt, en cas d'enfants, auquel cas son douaire sera de 50 écus d'or soleil, et de 110 écus au cas contraire. Si elle meurt la première, le survivant n'aura droit de préciput qu'a ses objets d'habillement. — Transaction entre Jacques Poulet, laboureur à Sainte-Thorette, et la veuve de Pierre Davril, qui avait acheté de Jean Rousset quatre agneaux appartenant en réalité audit Davril ; par cet accord, et moyennant 25 livres versées par Poulet à ladite veuve, tout procès sera éteint,

et il n'y aura lieu à aucune réclamation. — Quittance de 200 livres tournois reçues par les religieuses Annonciades de Bourges, de Me Guillaume Maréchal, notaire royal et greffier de l'Hôtel de Ville, comme complément de la somme de 1,000 livres par lui due pour l'entrée en religion de sa fille Marguerite ; plus de l'anneau d'argent, des cierges, du linge et des vêtements ou étoffes fournis par la même lors de sa prise de voile. — Décision par laquelle lesdites Annonciades autorisent l'une d'elles, sœur Flavie Main, à continuer à percevoir, après la mort de son père, la rente viagère de 20 livres tournois qu'il lui faisait de son vivant, cette somme devant être employée à son usage pour sa nourriture et son entretien. — Quittance d'une somme de 40 sous, au profit de Jason Phénion d'Issoudun, par Pierre Chambon, sergent royal, qui, pour garantie de cette somme, avait opéré sur lui la saisie des objets suivants : une charrette garnie de ses roues ferrées, une arbalète « à tirer *jallets* de terre » et un sac de toile plein desdits jallets, lesquels objets ont été remis en la possession dudit Phénion.

E. 1918. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1560. — Transaction sur procès entre Guillaume Compain, sieur de Lazenay, et Jean Chaumeau, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, au sujet de la propriété des eaux des rivières d'Auron et du Beugnon, entre Bourges et les moulins de Lazenay et de Mazières. — Notification faite par Georges Aubrets, maître d'hôtel du roi, porteur d'un mandement, acquitté par le trésorier de l'épargne, de 35,000 livres, à Nicolas Riglet, receveur général des finances, et Jacques Jousseau, commis du contrôle général à Bourges, avec invitation de ne délivrer à personne, avant le payement de ladite somme, aucuns deniers pris sur les décimes du clergé prochainement échus. — Enquête de noblesse pour Gabriel Leroy, écuyer, fils de Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent et Saint-Caprais, pour sa réception comme chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au prieuré d'Auvergne. — Quittance par Jeanne de Villantrois, veuve Lemercier, « tenant la poste pour le roi à Neuvy », ladite somme versée en demies portugaises, 12 écus soleil ayant cours et douzains, le tout pour le rachat d'une rente de six septiers de seigle, mesure de Mehun-sur-Yèvre. — Transaction entre Robinet Bardois, demandeur en action de mariage contre Marie Bouard, les deux parties étant d'accord de ne pas poursuivre le procès entamé. — Reconnaissance au profit du seigneur de Lazenay, près Bourges, par André Prinaut, vigneron, et sa femme, de 5 deniers de cens accordable, 20 sols tournois et un chapon de rente, plus 16 sous de rente constituée, le tout payable à la Saint-Martin d'hiver, sur la maison occupée à Lezenay par les déclarants.

E. 1919. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1560. — Terrier de la seigneurie de Saint-Caprais pour Jacques Leroy, sieur dudit Saint-Caprais, de Saint-Florent-sur-Cher et du Tremblay. — Divisions du terrier : le bourg de Saint-Caprais ; les villages du grand et du petit Jarrien ; le village du Vaneron ; *ibid.* de Penfranc ; *ibid.* de Chanteloup.

E. 1920. (Liasse.) — 274 pièces, papier.

1561. — Règlement par la mairie de Bourges des heures des cours pour chacun des professeurs de l'Université dans l'ordre suivant : Hugues Doneau, doyen, sept heures du matin ; Cujas, huit heures ; Antoine Lecomte, neuf heures ; Nicolas Bouguier, trois heures après-midi ; Louis Roussard, deux heures. — Élection par les habitants du quartier d'Auron, de huit habitants dudit quartier pour faire partie des 32 conseillers de l'Hôtel de Ville. — Testament de Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent, Saint-Caprais et le Tremblay, par lequel, après avoir réglé ses funérailles, il lègue à son parent, Adam Leroy, 200 écus d'or soleil ; à Antoine Corbelet, son serviteur, 50 livres, pour lui aider à apprendre un métier ; à Jean Geoffroy, prêtre à son château, 20 livres tournois en dehors de ses gages ; il assure à son fils aîné Jacques, naguère homme d'armes de la compagnie du Dauphin, la propriété des terres de Saint-Florent et Saint-Caprais, avec tous les droits et privilèges en dépendant, à la charge de payer à sa sœur Andrée une dot de 3,500 livres tournois et la fournir d'habits nuptiaux lors de son mariage ; plus une rente annuelle de 13 livres au curé de l'église de la Fourchaut, à Bourges, pour fondation de services ; plus le soin d'amortir la moitié des dettes qui pourraient avoir été contractées par le testateur depuis son mariage ; plus 500 livres à sa nièce Françoise de La Marche, pour accroître sa dot ; le frère du testateur François, sieur du Bois-sir-Amé, est institué exécuteur testamentaire. — Déclaration par laquelle, aux termes de son contrat de mariage, demoiselle Françoise Lallemant, veuve de Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent-sur-Cher, fait élection de domicile, durant son veuvage, au château dudit Saint-Florent. — Acense pendant une année, et moyennant 10 livres tournois, par Thomas Godichon, boucher à Bourges, fermier du droit d'imposition des peaux et laines entrant en ville, à son confrère Étienne Pommier, de l'exercice dudit droit à la porte

d'Auron. — Révocation par maître Jacques Maréchal, vicaire de la vicairie de Sarrebourse, dans l'église de Saint-Outrillet, à Bourges, de toute procuration et de tout pouvoir qu'il aurait pu donner d'agir pour lui à Gilbert Maréchal, procureur au présidial dudit Bourges, et réponse dudit Gilbert qu'il n'a été par lui chargé de rien et « n'a que faire de lui ». — Acense, moyennant 6 livres 5 sous, à Mathurin Mourlon et Pierre Lesueur, marchands à Bourges, par les chanoines de Notre-Dame de Montermoyen, de leurs dîmes de lainage et charnage dans la paroisse du Subdray. — Constitution de procureur, par les religieux Franciscains de Bourges, pour, en leur nom, appeler au bailliage « de l'entreprise de jurisdiction faicte par maître Michel Bicard, conseiller au siège présidial dudict Bourges, sentance par lui donnée de fustigation et aultre peine à l'encontre de frère Guillaume Barray, relligieux profects de ladicte relligion Sainct Françoys dudict Bourges et diacre, de l'injure faicte auxdicts relligieux et couvent et de tout ce qui s'en est ensuivy ».

E. 1921. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1562. — Insinuation des lettres patentes de surséance du versement de la somme de 5,980 livres au sieur Hugues de Corbigny, commis par le sieur de La Fayette, lieutenant général pour le roi en la ville de Nevers, consacrées au paiement des gens de guerre à pied et arquebusiers à cheval, levés par ledit sieur de La Fayette contre les rebelles. — Réception par Étienne Lallemant, conseiller du roi, et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et demoiselle Jacqueline Bodat, veuve de François Lallemant, de Thomas Poupart, comme garde du château et des bois de Marmagne. — Bail d'acense à Gilles Pain, bourgeois de Bourges, par les chanoines du chapitre de Saint-Ursin, pendant cinq ans, de leurs dîmes de vin, blé, pois, fèves et chanvre, dans la paroisse de Vasselay, moyennant 65 livres tournois par an, plus 18 septiers de grains à la mesure de Bourges, et formés par quarts de froment, seigle, marsèche et avoine. — Testament de Guillaume Compain, sieur de Lazenay, par lequel il lègue à son fils aîné Jean ledit lieu de Lazenay, près Bourges, avec le moulin, la rivière et toutes leurs dépendances. *Item* à son fils Guillaume, la métairie de Chasserat et celle du Graveret, les vignes du Puy-Jaulin, les prés et rivière d'Ouzy, moyennant que les deux frères seront tenus de payer à leurs sœurs Bienvenue, Louise et Jacqueline, à chacune 2,500 livres tournois; plus à Marie Seurrat, leur mère, tout ce qui provenait d'elle, plus tout le mobilier de Lazenay; quant à ce qui pourrait rester de surcroît, lesdits deux frères se le partageront entre eux. — Attestation de sept laboureurs des paroisses de Brécy, Berry, Étréchy, Lochy, Trouy et le Subdray, en vue de fixer le prix du pain, qu'ils ont vendu le froment au dernier marché, de 12 à 14 sous, et le blé méteil, de 9 à 11 sous le boisseau. — Autre attestation par six habitants de Bourges, de diverses professions, que le mardi, avant-veille de la Fête-Dieu, sur les 4 heures du soir, il fut proclamé en ville par le crieur public que, sauf ceux qui étaient de garde, nul n'eût à sortir de chez lui passé 9 heures du soir, en sorte que la ville fut prise par le comte de Montgomery pour le prince de Condé, ce que les attestants attribuent à la défense faite aux habitants de s'armer et se défendre; le surlendemain, d'ailleurs, toutes les armes ayant été enlevées par les religionnaires. — Acense à Jean Durise, marchand à Bourganeuf, par François Bernard, marchand à Bourges, pendant un an, de la levée de l'imposition mise sur le papier, qu'il vendra tant en foires que hors foires, à raison de 5 sous tournois pour chaque charge de vingt rames. — Réceptions au couvent des Annonciades de demoiselle Françoise, fille de Charles de Ribalet, sieur de La Chaintre, et maître d'hôtel du duc de Nevers, et de demoiselle Marie de Chéry; de Marguerite, fille de Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent et Saint-Caprais, et de Françoise Lallemand.

E. 1922. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1563. — Foi et hommage par François Leroy, sieur d'Évry, pour sadite seigneurie, à Marguerite de France, duchesse de Berry, à cause de sa Grosse tour de Bourges. — Refus par Guillaume Augier de reprendre un cheval que le sieur Antoine Boussac est condamné par sentence prévôtale à lui rendre, les harnais dont il devrait être garni faisant défaut, et protestation du sieur Boussac, qui menace Augier de mettre et laisser le cheval dans une auberge, à ses frais. — Sous-ferme pendant un an, et moyennant 12 livres tournois, par Jacques Pellaut, marchand à Bourges, à Pierre Derines, parcheminier, du droit d'entrée des bois et charbons ouvrés et non ouvrés passant par la porte de Saint-Sulpice. — Autre sous-ferme par Hugues Gaucher, sergent royal et fermier, pour un an et moyennant 18 livres, à Nicolas Mercier et Valentin Morand, marchands, de la ville d'Hervy-le-Château, de tous les droits perçus sur les toiles, linges, filet et chausseterie de ladite ville et des environs amenés et vendus à Bourges. — Commission de receveur général de la Sainte-Chapelle dudit Bourges, donnée à maître Ursin Bonnet, chapelain de ladite église. — Autre commission donnée par le maître particulier des eaux et forêts du Berry, au notaire Yves Dugué, pour informer sur une requête présentée par le maître des Eaux et Forêts, et au refus du greffier de ladite juridiction qui se récuse.

E. 1923. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1564. — Marché par lequel Pierre Bonneau, maçon, s'engage envers dame Françoise Lallemant, veuve de Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent, à agrandir le château dudit Saint-Florent d'une salle neuve, et en refaire la cuisine et quelques dépendances, moyennant 60 livres en argent, trois queues de vin et cinq septiers de blé méteil. — Constitution d'une rente de 300 livres tournois sur les terres de Montlebeau et Bussières, par Jean de La Marche, sieur de Bussières d'Aillac, au profit d'Étienne Lallemant, sieur de Vouzay. — Contrat d'association de biens mobiliers et immobiliers entre Germain Margueritat, laboureur à Morthomiers, et Vincent Gaudille, manœuvre au Bouchet, paroisse de Sainte-Lunaise, et leurs femmes, chacun d'eux y participant pour un quart, et partageant également les frais de la nourriture et les réparations des immeubles. — Transaction sur procès entre François Tullier, lieutenant en l'Élection de Berry, et Laurent Mercier, hôtelier et laboureur à Saint-Laurent-sur-Barangeon, au sujet d'arrérages de rente dus par ledit Mercier, et s'élevant à la quantité de 58 septiers de blé et 50 chapons; moyennant l'accord intervenu entre les parties, la dette dudit Mercier sera ramenée à la somme de 182 livres 12 sous 7 deniers, plus les 50 chapons restés dus en nature.

E. 1924. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1565. — Bail d'acense par Louis Chevrier, prieur de Saint-André de Thénioux, à Silvain Rousseau, prêtre, du revenu dudit prieuré, moyennant la somme de 75 livres tournois et six chapons. — Vente par Gabriel Gaignard, laboureur, dans la paroisse de Villeneuve-sur-Cher, à Pierre Lesueur, marchand à Bourges, de deux quarterons de fagots rendus conduits à domicile, moyennant 8 livres 2 sous. — Autre vente par Jean Chalu, marchand à Germigny-l'Exempt, à Étienne Labbé, parcheminier à Bourges, de toutes ses peaux et cuirs jusqu'au mardi-gras 1566, lesdites peaux livrables, savoir: six douzaines de peaux à la foire des Averdines, quatre à la foire de Raymoud, et le surplus à la fête de Saint-Ursin, à Bourges, le tout moyennant 60 sous tournois la douzaine. — Quittance au profit de Pierre Camus, laboureur à Lochy, par Georges Habaut, laboureur, paroissien de Marmagne, et sa femme Hélène Camus, de 15 livres tournois argent, un lit garni, une arche fermant à clé et six brebis, restant à payer sur le mobilier, plus 30 livres d'argent constituant la dot de ladite Hélène. — Accord entre Jean Cluzion et Étienne Coutant, laboureurs, de la paroisse d'Arçay, par lequel ledit Cluzion renonce à toutes poursuites contre Coutant pour mauvais traitements exercés par lui, et s'engage à lui remettre la prise de corps déjà obtenue par lui, à défaut de quoi il supporterait tous dommages et intérêts qui en résulteraient. — Reconnaissance par les fabriciens de l'église de Marmagne, que les prés lui appartenant, dans la paroisse dudit Marmagne, sont dans le censif accordable de la terre dudit nom, appartenant à Jacqueline Boudet, veuve de François Lallemant, et dont le droit de cens est de 2 sous 11 deniers tournois par an.

E. 1925. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1566-1567. — Acte d'association entre Jacques Chavrin et Pierre Vacher, tous les deux charrons à Bourges, pour l'acquisition d'une coupe de bois, située au Moulin-Porcher. — Testament de demoiselle Françoise Lallemant, veuve de Jacques Leroy, sieur de Saint-Florent-sur-Cher. Elle lègue à son fils aîné Jacques tous les arrérages dus à sa mort des terres et seigneuries de Saint-Florent et Saint-Caprais, ainsi que tout le mobilier du château dudit Saint-Florent. *Item*, à ses quatre fils : Claude, abbé commendataire de Saint-Bertaud de Charmont ; Jean, chanoine de la Sainte-Chapelle, de Saint-Étienne et de Saint-Ursin, à Bourges : Gabriel et André, écuyers, tous les arrérages du revenu des terres du Tremblay et du Moulin-Neuf, à charge par eux de rembourser à leur oncle, le sieur de Vouzay, 20 écus d'or empruntés par ladite dame, plus 82 écus d'or à Gabriel, pour lui permettre de rembourser pareille somme due à des marchands; *item*, à sa fille Marie, dame de Bussières et de Monteveau, son manteau de taffetas bordé de velours noir; *item*, à sa fille Andrée, ses robes de velours et de satin noir quand elle sera mariée ; *item*, à Antoine Corbelet, 6 écus d'or et deux aunes de drap blanc, livrables le jour de sa sortie d'apprentissage du métier de couturier; *item*, à son fils Jean, son diamant enchâssé en or, émaillé de rouge ; *item*, à Gabriel, son cabochon de rubis enchâssé en or, émaillé de noir; *item*, à sa fille, sœur Marguerite, religieuse au couvent des Annonciades de Bourges, 10 écus d'or soleil. Enfin, elle confie à ses exécuteurs testamentaires le soin de payer quelques dettes contractées par elle et de distribuer pour elle quelques aumônes aux pauvres. — Association par moitié de Jacques Vivade, charpentier à Bourges, avec Jean de Huydet, laboureur et paroissien d'Osmoy, pour l'exploitation de la ferme des dîmes de l'Hôtel-Dieu de Bourges, dans la paroisse dudit Osmoy, ladite ferme obtenue moyennant versement de deux muids et demi de grain, par quart seigle, froment, marsèche et avoine. — Vente par Marquet et Louis Piffort, frères et associés, à Guillaume Maréchal, procureur à Bourges, d'une rente annuelle de 60 sous, au capital de 153 livres 3 sous

4 deniers, due par la ville de Bourges au grenier à sel de Selles en Berry, ladite vente faite moyennant 36 livres tournois. — Prise de possession par Jean Minereau, prêtre, de la vicairie de Saint-Jacques et Saint-André, dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges.

E. 1926. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1611. — COURTOIS (Jacques). — Constitution de rente de 9 livres 7 sous 6 deniers, au capital de 150 livres, par Pierre Garnier, vigneron à Fussy, au profit de Marie Robin, veuve Foucher, à Bourges, ladite rente hypothéquée sur tous les biens de l'emprunteur. — Autre constitution d'une rente de 37 livres 10 sous, au capital de 600 livres, par Jacques de La Grange, vicomte de Soulangis, au profit de Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, ladite rente hypothéquée sur la terre de Soulangis. — Acense pendant sept ans, à Jean Mignau, prêtre, par Pierre Lauverjat, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges et curé de Montlouis, des revenus et fruits de sa cure, moyennant 100 livres tournois par an. — Bail d'acense pour sept ans, par Philippe Labbe, sieur de Champgrand, à Jean Félin, vigneron, paroissien de Savigny-en-Septaine, d'une métairie, sise au village de Crosses, moyennant, chaque année, trois muids de blé, savoir : 44 septiers de méteil, 14 de froment, 9 de marsèche et 9 d'avoine, mesure de Bourges ; un porc valant 4 livres, 2 oies, un oison, 4 poules, une douzaine de fromages et 4 livres de beurre. — Autre acense pendant cinq années, à Perrine Picard, veuve de Jean Vié, par Paul Vié, chanoine semi-prébendé de Saint-Étienne, à Bourges, de tout le revenu de sa semi-prébende, tant en blé qu'en argent, payable, quant à l'argent, par trimestre, et quant au blé, d'après les distributions de l'église. — Marché par lequel Étienne Barbier, procureur au présidial de Bourges, convient de loger, pendant cinq ans, Jean Dautry, vigneron, dans une chambre de sa métairie d'Arçay, à condition que, durant ce temps, celui-ci s'engage à façonner ses vignes, sauf celles dont jouit le métayer, à raison de cent *provins* par arpent chaque année.

E. 1927. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

1676-1677. — COUTIN (Louis). — Engagement par lequel, moyennant un versement de 310 livres par quartiers, maître Pierre Évezard, procureur en l'Élection de Berry et greffier du bailliage et présidial de Bourges, garantit Pierre Chassigneux, leveur des tailles dans la paroisse de Saint-Aignan-des-Noyers, envers le receveur des tailles de Bourges, pour le chiffre de 310 livres, montant de la taille annuelle dudit Saint-Aignan. — Acte donné, sur sa demande, à Léonard Legros, procureur de la communauté des couvreurs de Bourges, de ce qu'ayant convoqué tous les confrères, avec la permission de la mairie, pour traiter de leurs affaires, selon l'habitude, dans le couvent des Carmes, 30 d'entre eux seulement s'étaient présentés, et que, se voyant si peu nombreux, ils avaient refusé de délibérer. — Nomination par les fabriciens et paroissiens de la paroisse de Saint-Outrillet, des sieurs Gaspard, marchand, comme procureur-fabricien, Bonnansaut, docteur en droit, et Sallé, procureur en cour ecclésiastique, comme auditeurs des comptes, et, comme greffier, du notaire Coutin, soussigné. — Acense au profit de Toussaint Richard, maréchal à Vasselay, par Girard Girard, curé dudit Saint-Outrillet et vicaire de Notre-Dame du *Blanc-Manteau* dans la cathédrale, des dîmes de blé, pois, fèves, chanvres et vins, dépendant de ladite vicairie, dans ladite paroisse de Vasselay, moyennant 16 septiers et demi de blé et avoine, mêlés par quart, à raison de 8 boisseaux le septier. — Assemblée de la communauté des maîtres bourreliers de Bourges, qui autorisent leur procureur à emprunter en leur nom une somme de 200 livres, afin de pouvoir poursuivre le procès de ladite communauté pendant par-devant le parlement de Paris. — Sommation à l'abbé de Saint-Sulpice, par Léger Sauvat, cordonnier, de lui verser 3,500 livres en dédommagement des frais résultant du procès intenté contre lui aux Grands Jours de Clermont, pour avoir cautionné un prisonnier fugitif, neveu d'un des religieux de l'abbaye, et à la demande dudit religieux, et refus de remboursement de la part de l'abbé, motivé sur ce qu'il n'y avait pas de preuve que le cautionnement eût été accordé à la demande d'un de ses moines ; qu'au surplus, si le prisonnier s'est évadé, c'est par sa faute, et qu'il en doit subir les conséquences, surtout après toutes les aumônes et secours dont l'abbaye l'a comblé par charité.

E. 1928. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1678. — Assemblée des maîtres bourreliers de la ville de Bourges, qui décident que, pour suivre le procès de la communauté contre les tanneurs devant la Cour des Aides et satisfaire aux frais qu'il exige, il convient d'emprunter une somme de 200 livres, aux mêmes conditions que les 500 livres déjà constituées en rentes, et d'envoyer cet argent au syndic de la communauté installé à Paris pour suivre l'affaire. — Opposition par Louis Dessaux et Aignan Soucict, procureurs au bailliage et présidial de Bourges, contre l'insinuation du testament de feu François Baumont, apothicaire, en faveur de son père et au détriment de leurs femmes, usufruitières du défunt, frère de l'un et oncle de l'autre. —

Déclaration faite par sept diacres et sous-diacres de l'église de Bourges du fait suivant. En raison de la vacance du siège archiépiscopal, ils s'étaient transportés à l'évêché de Nevers avec le jeune Louis Secondat, écolier en l'université, lequel désirait se faire recevoir en l'état ecclésiastique. Le premier jour, ledit Louis se prépara à prendre les ordres mineurs, ne devant recevoir le sous-diaconat que le lendemain. Il se confessa d'abord chez les Jacobins, puis se fit tonsurer, après quoi, revêtu d'une *soutanelle*, il se rendit au couvent des Capucins pour y faire ses dévotions. Depuis lors, on ne l'a plus revu, et les déclarants s'imaginaient qu'il s'était fait recevoir capucin, lorsque, récemment, une lettre de lui, écrite à son oncle, curé de la paroisse de Berry, près Bourges, lui a appris que, comme il sortait dudit couvent, il avait été enlevé par une compagnie de soldats, qui, pour vaincre sa résistance, ne s'étaient pas privés de le maltraiter. — Engagement pris par Françoise Votat, épouse séparée de biens de maître Éphrem Hémetout, de solder à Claude de Biet, baron de Maubranches et lieutenant général au bailliage et présidial de Berry, le prix du bail fait par lui au profit dudit Hémetout et de Guillaume Veillet de Sainte-Solange, des grands dîmes de ladite paroisse pendant trois années. — Déclaration par François Guénois, lieutenant particulier au bailliage, que, bien que son père, Philippe Guénois, receveur des décimes au diocèse de Bourges, lui ait acheté ladite charge de lieutenant particulier, dont il a été régulièrement pourvu, son dit père n'en reste pas moins maître et seigneur de ladite charge, qu'il lui résignera à son désir, s'il l'exige. — Acense pour cinq ans et moyennant 100 sous par an, à Pierre Gondon, maître maréchal, par Marie Boileau, servante, des outils suivants : un soufflet de forge, sept marteaux, un étau, deux boutoirs, trois *cloires* à faire des clous, une bigorne, une chaîne à embattre, quatre paires de tenailles, un mortier et un pilon de fonte.

E. 1929. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1679. — Reconnaissance par Pierre Gillet, bourgeois d'Issoudun, et Marie Gillet, épouse de Jean Chapuy, président en l'Élection de la même ville, que, bien que feu Jacques Gillet, docteur en la Faculté de médecine de Bourges, et sa femme, y aient été ensevelis dans l'église paroissiale de Saint-Outrillet, cela ne leur confère aucun droit de sépulture, ce droit appartenant à la fabrique, et l'acceptation des époux Gillet dans une des chapelles étant une affaire de pure tolérance. — Traité par lequel Jacques Bonnet, marchand à Bourges, s'engage à fournir à Anne Testu, veuve de Nicolas de Vignolles, sieur de Mantour, et à Anne de Gamaches, femme de Charles-Marie de Gouville, toutes les marchandises de son commerce, d'après la demande qui sera faite par la veuve de Mantour, le compte des sommes ainsi dépensées devant être arrêté à la fin de chaque année, intérêts et capital, et le total desdites sommes ne devant être payé audit Bonnet qu'à la mort de ladite de Mantour. — Acense par Jacques Bonnet à Louis Bonnaut, aussi marchand à Bourges, du deuxième banc à lui appartenant dans la boucherie de la Porte-Neuve, pour la somme annuelle de 75 livres tournois. — Concession pendant trois ans, au profit de Claude Agard, cabaretier à Vatan, par Vincent d'Ivoy, sieur de La Limaie, directeur des saisies mobilières de septembre 1674 en la Généralité de Berry, du droit d'établir un bureau dans les paroisses de Guilly, Saint-Florentin, Reboursin, Meunet et Ménétréol-en-Champagne, dépendantes de l'Élection d'Issoudun, pour la garde de tous les effets mobiliers saisis, avec jouissance des droits y attribués. — Acense pendant sept années, à Pasquet Clavier, paroissien de Vasselay, par maître Giraud Giraud, curé de Saint-Outrillet de Bourges, du dîme de vin, dit du Pré-Chardon, dépendant de la vicairie du Blanc-Manteau, dans ladite paroisse de Vasselay, moyennant la somme annuelle de 8 livres, plus deux poulets. — Commission donnée, en assemblée générale, à leurs procureurs fabriciens, par les paroissiens de Saint-Outrillet, d'accepter pour l'église la maison qui leur est offerte par les héritiers d'Aignan Verdelet, ancien conseiller au Grenier à sel de Bourges, pour remboursement du capital et des intérêts accumulés d'une rente constituée de mille livres, dont rien ne fut jamais payé.

E. 1930. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1680. — Bail par Jean Rebeire, recteur de l'université de Bourges, à Pierre Evezard, marchand dans la même ville, de l'office de messager de Nevers, moyennant une redevance annuelle de 30 livres. — Compte de gestion rendu par Simon Parfait, receveur de la Sainte-Chapelle de Bourges, ci-devant procureur-fabricien de l'église de Sainte-Croix, de son exercice en cette qualité. — Déclaration par François Lenort, sieur de La Forêt, que ayant reçu assignation de maître Jacques-Nicolas Colbert, abbé commendataire de l'abbaye du Bec-Helluin et prieur de La Charité-sur-Loire et de Champfraud, membre dudit prieuré, pour la reconnaissance de rentes attribuées à ce lieu, il s'était présenté chez René de Percy, notaire royal à Bourges, commis pour dresser le papier terrier dudit Champfraud, afin de vérifier les joutes des héritages soumis auxdites rentes, mais qu'il avait été gravement insulté par ledit notaire, qui l'avait, en outre, menacé de la colère de Colbert, auquel il en référerait. —

Nomination par les curés des paroisses de Bourges de leurs procureurs, tant généraux que spéciaux, chargés par eux d'assister à la prochaine assemblée diocésaine dudit Bourges, à l'effet d'élire leurs députés à l'assemblée provinciale du clergé devant se tenir prochainement au palais archiépiscopal. — Convention entre Gabriel et Jean Robert et Philippon Labbé, maîtres paveurs, comportant que le premier d'entre eux qui se rendrait adjudicataire des baux aux rabais des ouvrages concédés par l'intendant de la province, partagera également avec les autres la besogne à faire et le profit qui en sera le résultat, et qu'il lui sera interdit de faire un autre traité avec qui que ce soit sans la participation de ses associés. — Marché par lequel Jean Gibordel, papetier dans la paroisse de Lazenay, s'engage envers Macé Remigault et consorts, sous-traitants des aides dans la Généralité de Bourges, à fournir 800 rames de papier par an, dans les conditions suivantes, savoir : le grand papier de 14 pouces sur 17, du poids de 12 livres la rame, moyennant 46 sous ; le moyen, de 12 pouces sur 16, pesant 10 livres, moyennant 30 sous, et le petit, de 9 pouces sur 13 et 1/2, pesant 6 livres, moyennant 25 sous. — Bail par les directeurs généraux de l'exécution des saisies mobilières du mois de septembre 1674, à Pierre Auguay, domicilié à Cluys-Dessus, et pendant deux ans, du droit d'établir en la justice dudit Cluys un bureau pour le dépôt et la garde de tous les objets mobiliers saisis par justice, et ce moyennant 20 livres de ferme par chaque quartier de l'année.

E. 1931. (Registre.) — In-4°, 206 feuillets, papier.

1682. — Acense par Charles Rousset, compagnon chirurgien, mineur autorisé par son tuteur, à Jacques Bonnet, marchand, pendant six ans et pour le prix de 160 livres pendant ledit temps, d'un banc dans la boucherie de la Porte-Neuve, à Bourges. — Sommation faite, aux noms de leurs maris, par les femmes de André Masson et Étienne Simonnet, à Léonard Villeneuve, fermier comme eux de la pêche de l'étang de Préchaumet, de se rendre, ainsi que l'ont fait ses deux associés, sur la chaussée dudit étang, à l'effet d'y vendre sur place le poisson pêché, au lieu de l'amener en ville, ce qui sera plus avantageux et satisfera au désir exprimé par les gens d'affaires de la princesse Palatine. Réponse dudit Villeneuve qu'il entend s'en tenir aux termes du contrat de ferme portant que le poisson doit être amené à Bourges. — Protestation par Sébastien Delarue, sieur du Rozay, président en l'Élection de Berry, qui expose que, bien que le contrat de son mariage avec demoiselle Françoise, fille de feu Jacques Gassot, avant lui président en l'Élection, a été passé la veille, à onze heures du soir, et le mariage célébré entre minuit et une heure du matin, la future étant dotée de 15,000 livres par sa mère, celle-ci lui avait fait faire à l'avance une quittance de 2,324 livres, non versées, sur laquelle elle a constitué une rente annuelle de 116 livres 4 sous, et que, pour obtenir de lui la quittance et l'accomplissement du mariage, les parents de la mariée ont menacé d'user de rigueur, « à cause de ce qui s'estoit passé entre ledit sieur Delarue et ladite demoiselle Françoise Gassot, son espouse ». — Déclaration par messire Giraud Giraud, curé de Saint-Outrillet, à Bourges, que, depuis l'année 1663, date de son entrée en fonctions comme curé de ladite paroisse, elle a toujours été habitée par des officiers tant du présidial que du Bureau des finances, et que, en toutes circonstances, ce sont ordinairement ceux du présidial qui, de préférence, ont été appelés à présider les assemblées de fabrique et à jouir des honneurs et prééminences, soit aux processions, soit à toutes cérémonies de l'église. — Marché suivant lequel, moyennant 22 boisseaux de seigle, mesure de Mehun-sur-Yèvre, ou 120 livres argent, Pierre Gadoin, maître charpentier-entrepreneur, s'engage envers le curé de Sainte-Croix à démolir le chœur de ladite église, avec son *cul-de-four,* deux portes, plus une chapelle, et reconstruire le tout sur un plan réduit et en se servant des vieux matériaux. — Transaction entre Pierre Gayaut, sieur du Cru, et Thomas Limousin, fermier judiciaire de ladite terre, par laquelle Limousin s'engage à verser 300 livres au sieur Gayaut, à la condition que celui-ci abandonnera la procédure engagée devant la justice dudit lieu. — Autre transaction entre François Lelarge, sieur de Parassy, et les époux Turpin, par lequel ceux-ci, malgré qu'il y ait eu un contrat de mariage passé entre ledit Lelarge et leur fille, enceinte de ses œuvres, ils renoncent à en poursuivre l'exécution, à condition qu'il paiera à ladite fille Turpin 100 livres de dédommagement, qu'il se chargera d'elle jusqu'à l'époque de ses couches, et qu'ensuite il s'engage à élever et nourrir l'enfant. — Opposition faite au curé de Saint-Fulgent, à Bourges, par Jeanne Labesse et sa mère, à la prochaine célébration, dans ladite église de Saint-Fulgent, du mariage de Jean Blanchet, maître tourneur, avec Marie Brunet, en raison d'une promesse formelle de mariage antérieurement signée par ledit Blanchet à ladite Brunet, et ce sous menace de demande de dommages et intérêts.

E. 1932. (Registre.) — In-4°, 214 feuillets, papier.

1682. — Contrat de mariage entre Louis Thauvenet, exempt de la maréchaussée générale de Berry, et Madeleine, fille de Pierre Asse, huissier des décimes du diocèse de Bourges, la future dotée de 1,000 livres, dont partie doit être

employée à l'achat d'une charge d'huissier et dont 400 livres seulement entreront dans la communauté. — Règlement dressé par la corporation des chapeliers de Bourges, pour remédier aux effets de la concurrence, notamment en temps de foire : 1° chaque maître ne pourra occuper plus d'un banc à la fois, et ils y seront classés par ordre de réception et d'ancienneté ; 2° tout contrevenant sera soumis, pour la première fois, à une amende de 3 livres, et, s'il y a fraude, à celle de 10 livres, au bénéfice de l'Hôtel-Dieu ; 3° les maîtres qui n'auront pas boutique ouverte dans la ville ne pourront user du bénéfice de ces dispositions qu'après en avoir établi une. — Constitution de procureur par Pierre Compain, vicaire en l'église du Fourchaut, pour l'échange de sa vicairie de Saint-Nicolas du Teillier, contre la chanoinie de Yvan Brisson, prêtre en l'église du Château-lès-Bourges. — Protestation dudit Compain contre le refus de collation opposé par messire Richard de Marpon, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et grand-vicaire du trésorier, collateur ordinaire des prébendes et chanoine du Château, lequel excipe de l'heure indue (une heure du matin) à laquelle la sommation lui est faite, ainsi que des nullités de la procuration à lui présentée. — Sommation à François Faure, chanoine de la cathédrale de Bourges et promoteur pendant la vacance du siège archiépiscopal, par François Monicault, curé de Senneçay, incarcéré aux prisons royales, pour fourniture d'aliments, le prisonnier n'ayant rien pour se nourrir, après la saisie sur lui faite de tout ce qu'il possédait, sinon il réclame son élargissement immédiat.

E. 1933. (Registre.) — In-4°, 294 feuillets, papier.

1683. — Requête suivie d'autorisation, au lieutenant général du bailliage de Bourges, par Guillaume Rossignol, jardinier, pour être autorisé à faire dresser, en vue de dommages et intérêts, procès-verbal des excès commis chez lui en son absence, et malgré son opposition, par le prévôt de Bourges, qui a fait ouvrir avec violence toutes les portes, coffres, cabinets et fermetures de son logis. — Procuration donnée par Jean Lefort, curé de Saint-Venant, dans la ville de Luynes, au diocèse de Tours, pour la cession de sa cure en échange de celle de messire Martinet, curé de Lazenay-sous-Reuilly, au diocèse de Bourges. — Vente, moyennant la somme de 8,000 livres tournois, à André Bourdaloue, sieur de la Moulière, avocat en parlement, à Bourges, par François de Boisrouvray, sieur des Chézaux, conseiller du roi et lieutenant de robe longue en la maréchaussée de Berry, et ses beaux-frères Pierre Lemort, sieur de Laforêt, et Jacques Godefroy, conseiller en la maréchaussée, de son dit office de lieutenant de robe longue. — Émancipation de la puissance paternelle, par Étienne Mathieu, huissier royal à Bourges, de son fils Sébastien, orphelin de mère. — Pouvoirs accordés par demoiselle Gabrielle Moret à son mari Nicolas Geoffroy, sieur de Nuisement, pour agir en son nom et en pleine autorité vis-à-vis des juges arbitres nommés dans le procès soutenu au bailliage d'Henrichemont entre ladite demoiselle, d'une part, et, de l'autre, messire Thomas Moret, avocat en parlement et procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Palais et Quantilly. — Contrat d'apprentissage du métier de couturière, pendant une année et demie et moyennant 55 livres, par Madeleine Masson, pour la jeune Madeleine, fille de feu Louis Bodin, tisserand en draps et serges à Bourges. — Protestation par Jean Rouzeau, jardinier à Bourges, contre l'abus commis par le sergent royal Mathieu, lequel, en vertu d'une prétendue ordonnance, a enlevé de son grenier, à une heure indue, cent boisseaux d'oignons qu'il a transportés et mis en dépôt dans une auberge de la ville. — Transport par Gabrielle Guyard, veuve de Simon de l'Estang, sieur de Roumigny, au profit de Claude Descayeux, prieur-curé de l'église Sainte-Croix, à Bourges, d'une somme de 75 livres à elle due par Denis Dubet, sieur de la Rongère.

E. 1934. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1684. — Abandon par messire Jean Lepoivre, clerc du diocèse de Bourges, de sa vicairie de Saint-André, dans l'église cathédrale dudit Bourges. — Contrat d'apprentissage du métier de chandelier-cirier, pendant deux années et moyennant 200 livres, plus 10 livres pour le blanchissage, pour le jeune Sylvain Lajoie, chez Madeleine Delaporte, veuve Ladevise. — Procuration donnée par Antoine Furetière, abbé commendataire de l'abbaye de Chalivoy, à maître Jean Berton, procureur au bailliage et présidial de Bourges, à l'effet de poursuivre par-devant les officiers des eaux et forêts de Berry l'adjudication de la coupe des bois taillis de Fromenteau, dans la paroisse de Groises. — Acte constatant que, pendant deux jours de suite, messire Claude Alabat, archidiacre de l'église de Bourges, accompagné des dignitaires et chanoines de la cathédrale, s'y est rendu et a assisté aux offices religieux depuis 6 heures du matin jusqu'à la fin des matines, puis depuis 9 heures jusqu'à la fin de la grand'messe, et enfin pendant toute la durée des vêpres. — Marché par lequel, moyennant 55 livres, Catherine Favrot, veuve d'Antoine Baillard, maître barbier-chirurgien à Bourges, afferme à Pierre Lauverjat, chirurgien à Dun-le-Roi, pendant sa viduité, son privilège de barberie, avec la boutique et les ustensiles de son feu mari. — Assemblée des paroissiens de Saint-Outrillet, à Bourges, qui décident que

les 500 livres d'amortissement d'une rente à eux restituées par les religieuses de Beauvoir, seront placées de nouveau en rente à la veuve du sieur d'Estat de Rumigny et au sieur d'Estat de Poincy. — Vente par Pierre Chauvet, marchand à Saint-Amand-Montrond, à Madeleine de Laporte, veuve de Lachaise, marchand à Bourges, de toute la cire faite par lui depuis la mi-mars jusqu'à la foire d'Orval, à raison de 17 sous 6 deniers la livre de cire neuve et 15 sous celle de la seconde cire. — Contrat d'apprentissage d'apothicaire, pendant deux années et moyennant la somme de 160 livres, chez Jacques Alabat, à Bourges, pour François, fils de Pierre Leclerc, docteur-médecin à Saint-Amand-Montrond. — Vente pour 900 livres tournois, à Abraham Guérineau, huissier à La Châtre, par Jacques Mayer, de son office d'archer en la maréchaussée générale de Berry.

E. 1935. (Liasse.) — 346 pièces, papier.

1685. — Reconnaissances au profit de J.-J. Foucault, sieur de Champfort, pour trois portions sur huit, avec le prieur de Saint-Paul et autres, au censif dudit Saint-Paul-les-Bourges, et pour maître Bonnet de Thou, comme étant aux droits dudit Foucault. — Traité entre le curé de Sainte-Croix et les sœurs de la Providence, ses voisines, par lequel arrangement le curé consent à rebâtir à ses frais, sur 12 ou 14 pieds de long, le mur séparatif de leur jardin, endommagé par lui, en l'établissant en ligne droite, les sœurs se réservant, en outre, le droit de passer par le jardin du curé et y faire passer les matériaux, lors de leurs réparations. — Vente, moyennant la somme de 2,200 livres, par Jean-François Neiret, sieur de Serruelles, vice-sénéchal de Bourbonnais, et agissant par procuration pour Louis Villatte, greffier de la prévôté générale de Berry, dudit greffe au profit de Louis Saget, praticien. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier pour le jeune Louis Chaponnet, chez Étienne Picon, pendant deux années et moyennant 66 livres tournois. — Sommation par Jacques Courtillat, marchand réformé à Sancerre, et Pierre Gantois, ministre dudit culte réformé, à Pierre Évezard, greffier du bailliage et présidial de Bourges, de leur remettre toutes les pièces produites par ledit Gantois au procès criminel contre lui intenté par le procureur du roi, et refus du greffier de se dessaisir du registre consistorial de ladite église réformée, que le lieutenant général entend garder pour le joindre aux autres pièces conservées. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges pour le choix d'un procureur, chargé de poursuivre en parlement le procès de leur communauté contre celle des pâtissiers, et qui décide, en outre, que les premiers deniers entrés en leur possession serviront à solder le dernier syndic de la somme à lui due suivant le compte rendu par lui de son exercice. — Nomination dans l'assemblée des curés de Bourges de deux d'entre eux, les curés de Saint-Fulgent et de Montermoyen, comme députés à l'assemblée diocésaine, convoquée pour le mois de janvier, à l'effet de choisir quatre députés pour l'assemblée générale du clergé de France, convoquée au mois de mai suivant à Saint-Germain-en-Laye. — Accense pendant neuf ans, et moyennant la somme annuelle de 200 livres tournois, du revenu du prieuré de Michavant, s'étendant sur les paroisses de Menetou-Salon, Parassy, Rians, etc., à François et Claude Foultier frères, de Parassy, par René Messant, curé de Villenoque et titulaire dudit prieuré, à la charge par les preneurs d'y faire dire par qui ils voudront les messes obligatoires. — Quittance de la somme de 180 livres délivrée par mère Gabrielle-Angélique de Frélan, supérieure du couvent de la Visitation de Bourges, à demoiselle Anne de Montagu, veuve de Samuel Taupin, sieur de l'Épinière, pour un annuel célébré en la chapelle dudit couvent à l'intention de défunt Robert Thibaut, sieur des Petits-Bouets. — Contrat d'apprentissage du métier de boutonnier pour le jeune Nicolas Gerlat, chez Silvain Chantelat, pendant cinq années, sans aucune autre dépense pour la mère dudit Gerlat que de fournir un lit garni pour le coucher pendant ce temps.

E. 1936. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1686. — Protestation par Louis Camelin, greffier en chef du grenier à sel de Buzançais, contre le taux excessif de la taille imposée sur lui au chiffre de 100 livres, bien qu'il fût sans fortune et qu'il eût la charge de huit enfants. Une première fois, grâce à son recours à la Cour des aides, ce chiffre aurait été réduit à 30 livres, ce qui n'a pas empêché l'intendant de la province, grâce aux suggestions de ses ennemis, de rétablir les 100 livres sur le nouveau rôle de l'année. — Opposition par les maîtres chapeliers de Bourges aux prétentions du nommé Lacire, lequel, au mépris des règlements du métier, voudrait s'établir en ville sans avoir subi les épreuves pour l'obtention de la maîtrise. — Vente à François Charlemagne, praticien à Bourges, par Pierre Leroy, avocat en parlement, moyennant la somme de 8,000 livres en principal et 300 livres de pot de vin, de son office de commissaire aux saisies réelles dudit Bourges. — Vente à Martin Lesac, marchand à Bourges, par François Perrotin, sieur de Barmont et Tinay, dudit fief et seigneurie de Barmont et ses dépendances, moyennant le prix de 42,700 livres. Ci-joint l'état des titres des deux terres de Barmont et Villenoue. — Procuration donnée par Arnoul-Gilles Clément, imprimeur à Paris, à Louis Tixier, maître

tapissier à Bourges, pour passer tous traités d'imprimerie entre lui et François, fils et successeur de Jean Toubeau, imprimeur et libraire de l'Archevêché, de l'Intendance et de la Ville. — Contrat d'engagement pendant un an, comme compagnon, par Jean Baudrot, chez Claude Doniol, maître tisserand en toile, qui se charge de le parachever dans son art, sans le nourrir ni le blanchir, et à condition que, durant ledit temps, Baudrot fera pour son maître sept douzaines de serviettes ouvrées. — Arrangement en vertu duquel Marguerite Lauverjat, veuve de Jean Toubeau, imprimeur-libraire, ayant cédé à son fils François, aussi imprimeur-libraire, le fonds paternel pour le prix de 11,227 livres, reconnaissant qu'une partie des livres imprimés par feu son mari et compris dans ce compte constitue une lourde charge pour son fils, consent à les reprendre aux conditions suivantes : 750 bréviaires, à raison de 7 livres l'un, soit 5,250 livres; 200 rituels in-4°, à raison de 7 livres, soit 1,400 livres; 200 *Coutumes du Berry*, à raison de 4 livres, soit 800 livres; 150 *Décisions sur les Coutumes*, par La Thaumassière, à raison de 40 sous, soit 300 livres; 100 rituels en papier fin, à raison de 10 livres, soit 1,000 livres; soit, au total, 8,750 livres. — Acte de séparation amiable entre Jacques Dunant, tissérand en toile, et Cécile Bidard, sa femme, à laquelle il accorde qu'elle s'établisse où bon lui semblera, « vive, agisse, fasse et dispose en toutes affaires et de toutes choses sans son autorité et participation », lui laissant à jamais l'administration et la jouissance de tous les biens qu'elle possède et pourra posséder à l'avenir. — Compte rendu par Thomas Lecomte de son exercice comme procureur-fabricien de la paroisse de Sainte-Croix, à Bourges : recette, 102 livres 4 sous; dépense, 27 livres 10 sous. — Acte de réparation envers Gilles Cœurdoux, prieur-curé de Levet, par Jacques Robert, laboureur, son paroissien, qui déclare se repentir des injures par lui proférées et des sévices exercés envers ledit prieur, lui en demandant pardon, promettant, en outre, de renouveler cette déclaration et demande de pardon en compagnie de son fils, à la porte de l'église, en présence de six témoins désignés par l'offensé, et, finalement, s'engageant à lui payer 90 livres de dommages et intérêts.

E. 1937. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1687. — Vente à Claude Ferrant, avocat au bailliage et présidial de Bourges, par Madeleine Fayard, veuve d'Antoine Archambaud, substitut du procureur du roi à la même juridiction, de l'office dont était pourvu son mari, et ce moyennant la somme de 1,200 livres. — Vente, moyennant 1,500 livres, à Antoine Lelouse, par Françoise Bordelon, veuve de Noël Prault, de l'office de son défunt mari, archer de la maréchaussée de Berry. — Bail d'acense, moyennant le prix annuel de 40 livres tournois et quatre langues de bœuf, par Jacques Bonnet, marchand à Bourges, au profit de Louis Bonnault, boucher, d'un des bancs de la boucherie de la porte Neuve, pendant une période de cinq années. — Concession gratuite d'une place de banc dans l'église de Notre-Dame du Fourchaud, à Bourges, par les fabriciens, à Robert Regnault, notaire royal, « pour le récompenser en partie des peines et soucis qu'il a eus et a encore à présent pour la fabrique ». — Prise de possession de la vicairie de Saint-Vincent, dans la chapelle de la Salle-le-Roi, par Nicolas Avril, prêtre du diocèse d'Orléans, pourvu dudit bénéfice par patentes royales, sous la direction du notaire Louis Coutin, au refus des chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, collateurs de ladite vicairie, dont ledit Avril était chapelain. — Marché entre Claude Ragueau, marchand à La Charité-sur-Loire, et le jeune Étienne Raffetin, par lequel, pendant trois années, celui-ci s'engage chez Ragueau « en qualité de facteur au fait et commerce de marchandises desquelles ledit sieur Ragueau trafique », à condition d'être, pendant ce temps, logé, nourri et blanchi, et de recevoir 50 livres à l'expiration de son engagement.

E. 1938. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1688. — Assemblée des habitants de la paroisse de Sainte-Croix, à Bourges, à l'effet de s'entendre sur le rétablissement de la clôture du cimetière. Il est décidé qu'on se bornera d'abord à en relever une portion de la longueur de l'église de 20 toises, à raison de 8 livres la toise; total de la dépense, 120 livres. — Déclaration par demoiselle Jeanne Descayeux, veuve de Jean Balavoine, ancien contrôleur du domaine en Berry, qu'elle n'a rien à prétendre sur la rente de blé sur le domaine de Mehun-sur-Yèvre, dont jouit son frère, messire Claude Descayeux, curé de Sainte-Croix, malgré tous contrats de cession qu'il en a pu faire au profit de son feu mari, et qui sont fictifs. — Contrat d'apprentissage du métier de sellier, pour le jeune Michel Tournère, chez maître Jean Cœur, à Bourges, pendant deux années et moyennant la somme de 70 livres. — Accord par lequel Jean Chevalier, Jean Gaillard et Étienne Duranton, tous trois grammairiens, reçus en l'université de Bourges, consentent à ce que messire Julien Rouzé, prêtre, dirige, à titre de principal, le collège de Notre-Dame de la Fourchaud ou Chevalier, après qu'il se sera fait recevoir en ladite Université, et qu'alors il ait sur eux rang et préséance de doyen. — Compte rendu par Guillaume Ragueau, procureur-fabricien sortant de l'église de Sainte-Croix, de son exercice de 1687.

Recette : 93 livres 7 sous ; dépense : 79 livres 9 sous 8 deniers. — Bail d'acense annuelle au prix de 30 livres, et pendant cinq ans, au profit de François Hautogne, cordonnier à Vierzon, par Marie Leclerc, veuve de Claude Lenay, de l'office de mesureur au grenier à sel de Vierzon, exercé de son vivant par son défunt mari. — Délégation par les traiteurs et gargottiers de Bourges à Claude Chasné, l'un d'entre eux, pour, au nom de la corporation, se rendre auprès du Roi, à l'effet de défendre leurs intérêts menacés par l'ordonnance de la mairie, leur défendant de vendre ni débiter aucune espèce de viande.

E. 1939. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1689. — Résignation par Charles Crouet en faveur d'Étienne Asse, comme lui clerc du diocèse de Bourges, de sa vicairie de Sainte-Catherine, dans l'église collégiale de Paluau. — Bail d'acense, pendant cinq ans et demi, à Jean Dublet, voiturier, par François Toubeau, imprimeur-libraire à Bourges, et Nicolas Chardon, receveur des tailles à Issoudun, comme subrogés au bail général de la poste et des messageries de Bourges à Gien, des revenus et émoluments de ce service. — Autre ferme analogue, de Bourges à Bannegon par Dun-le-Roi, aller et retour, au profit de Claude Veilhaut, voiturier. — Autre, par les mêmes, de Bourges à Sancerre, au profit du voiturier Claude Berneau. — Réception dans le couvent des PP. Minimes de Bourges, à titre de frère *donnat*, d'Antoine Delacroix, bourgeois de Bourges, lequel, avec la perspective de finir ses jours dans ledit couvent et d'y être enterré, a fait don à la communauté de tous ses biens, tant meubles qu'immeubles. — Fondation leur vie durant, et moyennant 100 livres tournois, par Pierre Guyard, marchand, et sa femme, paroissiens de Saint-Pierre-le-Marché, à Bourges, d'un service chanté, chaque jeudi saint, dans ladite église de Saint-Pierre, avec la *Passion*, le *Stabat*, procession à la chapelle où sera exposé le Saint-Sacrement, avec un *Verum* et la bénédiction, et, au retour, un *Libera* et le *De profundis* devant le crucifix. En outre, même cérémonie à la mort de chacun d'eux. — Assemblée des paroissions de l'église de Saint-Outrillet, à Bourges, pour accepter la proposition faite à la fabrique par Gilles Augier, sieur du Coteau, qui offre à ladite église un don de 400 livres, moyennant qu'on lui accorde la chapelle des fonds baptismaux, qui seront transportés ailleurs, avec autorisation de l'élargir à ses frais, et à la charge pour la fabrique d'y faire dire une messe basse de *Requiem* tous les premiers vendredis du mois. — Sommations respectueuses par Charles Caquin, menuisier, à son père, pour l'autorisation de son mariage, vu la nécessité où il est de se marier ayant boutique ouverte et un ménage à gouverner, sous menace de passer outre en cas de refus persistant. — Vote en assemblée générale des habitants de la paroisse de Saint-Outrillet, à Bourges, d'un crédit de 205 livres, chiffre auquel l'entrepreneur des réparations urgentes à faire à l'église a abaissé le montant de son devis primitif, établi sur le chiffre de 290 livres. — Devis avec plan desdites réparations intéressant spécialement le clocher. — Pouvoirs donnés à leur représentant par les boulangers de Bourges dans leur poursuite contre les appréciateurs de la mercuriale pour fausse déclaration du prix du blé au marché, évalué vendu à 12 et 13 sous, au lieu de 14 sous 6 deniers et 15 sous, prix réel de vente.

E. 1940. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1690. — Marché par lequel Jean d'Autry, vigneron à Asnières-les-Bourges, s'engage à faire marcher avec deux ouvriers à ses dépens une huilerie appartenant à Claude Thibault, orfèvre audit Bourges, de la fin d'octobre à Pâques suivant, pour le produit du travail être partagé également entre les deux parties contractantes. — Assemblée des paroissiens de Saint-Outrillet, à Bourges, qui adhèrent : 1° à la demande du sieur Guinot, vicaire de la vicairie de Bochetel, dans l'église de Saint-Outrillet, à cette fin que le supplément de service inhérent à ladite vicairie qu'on lui impose ne constitue pas un précédent qui pèsera sur ses successeurs ; 2° à celle de la demoiselle Ferrant, réclamant la restitution du banc qui lui a été enlevé, moyennant une fondation au besoin. — Paiement par demoiselle Marie de Laistre, veuve de Charles Guillot, président en l'Élection générale de Châteauroux, au trésorier des parties casuelles en résidence à Bourges, du droit annuel pour 1691 dudit office de son feu mari à elle appartenant. — Constitution en rente, par la fabrique de Saint-Ursin, à Bourges, au profit de Guillaume du Coing, de la somme de 440 livres provenant d'une fondation de Mme Ragueau. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges qui vote un emprunt de 300 livres pour soutenir le procès engagé par leur communauté contre celle des pâtissiers.

E. 1941. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier

1690. — Bail d'acense pendant cinq ans, et moyennant la somme annuelle de 15 livres, par François Toubeau, imprimeur-libraire à Bourges, subrogé à Nicolas Chandon, receveur des tailles à Issoudun, dans la perception de la poste et des messageries de la Généralité de Bourges, des messageries de Bourges et d'Ainay, aller et retour. — Com-

mission donnée par le corps des procureurs postulants à Bourges, à trois d'entre eux, les sieurs Lebas, David et Moret, d'emprunter, sous la responsabilité de tous, la somme de 3,500 livres destinée au rachat de deux offices de tiers référendaires, créés au bailliage et présidial de Bourges par édit du mois de novembre. — Accord entre les sieurs Minereau père et fils, bourgeois de Bourges, par lequel Minereau fils constitue à son père une pension alimentaire annuelle de 120 livres, payable par quartiers, au lieu de 300 livres qui lui étaient demandées, plus la somme de 36 livres, une fois donnée, pour lui permettre de payer son boulanger, son boucher, son savetier, son blanchisseur et son marchand de vin. — Marché par lequel les époux François Gilbert, marchand à Bourges, en raison de la pauvreté de leur gendre Pierre Chantereau et de sa femme, consentent à les retirer chez eux et à les y entretenir le reste de leur vie, à condition qu'ils leur feront donation de tout ce qu'ils peuvent posséder. — Bail à ferme, pendant neuf années, par Claude Descayeux, curé de Sainte-Croix, à Bourges, au profit de demoiselle Madeleine Descayeux, de son logis curial dont elle aura l'entretien, plus du droit de percevoir chaque année, sur le domaine de Mehun-sur-Yèvre, 22 septiers de seigle à lui dus, à la condition d'être, pendant ledit temps, logé, nourri et blanchi chez ladite dame.

E. 1942. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1691. — Vente pour le prix de 11,300 livres, au profit de Jacques Godefroy, commissaire aux montres de la maréchaussée provinciale du Berry, par Marcou Lebloy, sieur des Rimberts, étant prisonnier, de son office de lieutenant du prévôt des maréchaux de la Généralité de Bourges, ainsi que de la charge d'archer dans ladite maréchaussée étant au nom de Jean Sauvajon, appartenant également audit Lebloy. — Sommation par Jacques Thévenin, sieur du Chezal, élu à l'Élection et grenier à sel de Saint-Amand-Montrond, à Etienne Jannay, receveur général des finances à Bourges, de recevoir la somme de 450 livres par lui due pour sa part sur celle de 3,600 livres, prix total de la charge nouvellement créée d'élu et grenetier à Saint-Amand. — Autre sommation analogue faite audit Jannay, par les délégués des officiers de l'Election et du grenier à sel de Bourges, pour recevoir la somme de 500 livres, somme convenue pour décharger lesdits officiers de celle de 9,000 livres, à laquelle ils avaient été taxés pour les droits héréditaires attribués aux deux charges nouvellement créées en ladite Élection. — Constitution d'une rente viagère de 80 livres, par Pierre Evezard, greffier au bailliage et présidial de Bourges, au profit de son fils Jean, pour lui permettre, suivant son désir, de se faire promouvoir aux ordres sacrés. — Autorisation donnée aux procureurs-fabriciens de l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges, par les paroissiens assemblés d'emprunter une somme de 500 livres pour pouvoir répondre aux exigences du traitant des droits d'amortissement envers la fabrique.

E. 1943. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1692. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges pour délibérer de la taxe sur eux établie par édit de 1891 et aviser aux poursuites auxquelles elle a donné lieu. Il y est décidé que, pour satisfaire à ladite taxe, la communauté contractera un emprunt d'un chiffre égal, dont le soin est commis aux procureurs-syndics du corps. — Réception, comme novice, de Charles Pujot, dans le couvent des Jacobins de Bourges, moyennant la somme de 400 livres pour ses frais de noviciat. — Délibération de la communauté des tonneliers de Bourges, tant au sujet de la taxe des métiers que pour le fait de l'acquisition des lettres de maîtrise et la constitution des statuts de la partie. — Résolution prise par la communauté des boulangers de la même ville de supprimer le service religieux établi par eux chez les PP. Carmes tous les dimanches, pour ne laisser subsister que celui de la vigile et de la fête de Saint-Honoré, patron du métier. — Résolution d'un emprunt à faire par la communauté des maîtres tanneurs et corroyeurs de la même ville pour satisfaire à la taxe imposée sur eux pour leur permettre de jouir des offices de gardes-jurés, syndics et visiteurs, le chiffre de la taxe montant en principal à 325 livres, plus 32 livres 10 sous pour les 2 sous pour livre. — Avis donné par l'expert, judiciairement choisi au mineur Jean Maréchal, qui décide que ledit mineur étant seul héritier de son frère décédé, et recueillant toute sa succession, il en doit les profits, suivant l'article 10 du titre des cens et rentes de la *Coutume du Berry*; qu'il ne doit donc pas contester la demande de l'abbesse de Saint-Laurent, dans la censive de laquelle se trouvent les biens du décédé.

E. 1944. (Liasse.) — 247 pièces, papier.

1693. — Donation par Martin Lesacq, marchand, et sa femme, à l'Hôtel-Dieu de Bourges, d'une somme de 10,000 livres, à condition que, après leur décès, il sera célébré dans l'église dudit hospice un service en leur mémoire le quatrième mardi de chaque mois ou le cinquième, « lorsqu'il s'en trouvera ». — Commission donnée à deux d'entre eux par les créanciers de la succession de Simon d'Estut, sieur de Roumigny, et son épouse, décédés, pour

traiter d'un arrangement avec le fils des défunts, novice au couvent des Cordeliers de Bourges, au moyen duquel, et moyennant 450 livres à lui payées par lesdits créanciers, il leur ferait l'abandon total de sa succession, meubles et immeubles. — Accord entre les PP. Carmes de Bourges et Jean Fouchard, marchand dans ladite ville, et propriétaire d'une maison contiguë à une autre appartenant auxdits Pères. Par cet arrangement, et comme dédommagement du dommage subi par cette dernière ensuite de la chute d'une partie de l'autre, ledit Fouchard, bien que le désastre provienne de la faute du précédent propriétaire, s'engage à reconstruire le pignon des religieux du haut en bas, et à faire élever entre les deux immeubles, sur une longueur de neuf pieds, un mur de jardin commun entre eux. — Sous-ferme à son confrère Jean de la Cire, par Jacques Diossin, maître chapelier et fermier du droit de marque des chapeaux fabriqués à Bourges, pendant cinq ans et trois mois, durée de ladite ferme, de la marque de tous chapeaux vendus par lui, avec interdiction d'en fabriquer dans sa boutique ni au dehors, et ce moyennant 4 écus par an. — Prise en charge par François Toubeau, maître des postes de la province du Berry, du recouvrement dans ladite province des droits de vente des offices des greffiers, gardes et conservateurs des registres des baptêmes, mariages et sépultures, le sol pour livre sur le prix de l'office vendu étant accordé au contractant. — Engagement pris par les maîtres teinturiers de Bourges d'obéir exactement aux nouveaux statuts qu'ils viennent d'obtenir et de contribuer tous également aux frais de l'homologation de ces statuts. — Vente, moyennant le prix de 3,666 livres 13 sous, de l'office de conseiller du roi, prévôt de la maréchaussée de Berry, par Gabriel Lebègue, sieur du Chaillou, à Jean Poignant, sieur de Beffiou, avocat en parlement, le vendeur se réservant les augmentations de gages créés en 1692. — Constitution par la communauté des tonneliers-vinaigriers de Bourges d'une rente annuelle de 25 livres tournois, à Julien Guymard, marchand, au capital de 500 livres. — Reconnaissance par Thaumas de La Thaumassière que la constitution de 809 livres en principal à lui faite par Guillaume Vivier, avocat en parlement, ne l'a été que pour rendre service à Charles d'Estut, sieur d'Insèche, et à Guillaume Vivier.

E. 1945. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1694. — Petit terrier des vignes des haut et bas Machereaux, des Bonnins et des Fosses, pour Pierre Toubeau, chanoine du Château-les-Bourges, comme sieur du Pressoir-Houet. — Assemblée des boulangers de Bourges, motivée par la saisie des meubles et l'envoi de garnisaires chez l'un d'eux, Julien Duplan, faute d'avoir pu satisfaire à la taxe nouvellement imposée sur leur communauté. Les assistants reconnaissent que, par suite de la cherté du blé, ils sont tous dans le même cas, ne cuisant qu'à peine, presque réduits à la mendicité, et dans l'impuissance de venir au secours de leur confrère. — Nouvelle assemblée à la suite d'une démarche auprès de l'Intendant de la province, lequel a consenti à suspendre, pendant trois mois, la levée de la taxe, pourvu que la moitié en soit payée d'abord. L'assemblée reconnaît qu'elle ne peut rien payer, étant déjà accablée de rentes en retard, et qu'elle s'en remet à la grâce du roi. — Contrat d'apprentissage du métier de barbier-perruquier pendant dix-huit mois, et sans rétribution, pour Jean Bazin, chez Pierre Péron, à cette condition que, si Bazin romp son engagement avant le temps fixé, sa famille sera tenue envers Péron à un dédommagement de 120 livres. — Protestation de frère Placide Guillot, procureur de l'abbaye de Saint-Cyran, contre le déni de justice dont ladite abbaye souffre de la part de l'autorité épiscopale, qui refuse depuis quatre mois de mettre un terme à l'anarchie qui règne dans la communauté, où deux religieux se sont, par violence, rendus maîtres de la direction, interrompant le service religieux, chassant ou emprisonnant ceux qui veulent leur résister. — Bail à ferme, pendant trois années, au profit de Georges Bertaut, voiturier, par François Toubeau, sieur du Gué de Beffiou, fermier général des postes et messageries de Berry, de la messagerie de Bourges à Châteauneuf-sur-Cher, Lignières et La Châtre, aller et retour, et ce moyennant 30 livres. — Autre ferme de la messagerie de Bourges à Sancerre, à Simon Langlois, marchand, pour le même temps et pour le prix de 200 livres.

E. 1946. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1695. — Protestation de messire Jean Évezard, pourvu de la cure de Rians, lequel, avec l'intention de prendre possession de ladite cure, s'étant, en la compagnie du notaire Coutin, présenté successivement chez trois notaires apostoliques qui lui avaient été désignés, et n'ayant pu en rencontrer un en ville, déclare qu'il se contentera pour sa prise de possession de la présence de maître Coutin, ainsi que l'y autorise un récent édit du roi. — Procès-verbal de ladite prise de possession. — Vente, moyennant 400 livres, à Jean Pajon, praticien, de l'office de sergent royal en Berry, par Françoise Asse, veuve de Gabriel Louis Ramet, en son vivant pourvu dudit office. — Bail à ferme à Jean Dublet, voiturier, au prix de 100 livres tournois, par François Toubeau, sieur du Gué de Beffiou, et fermier général des postes et messageries de Berry, de la messagerie de Bourges à Aubigny et à Gien,

sans que le présent bail puisse être cédé à nul autre. — Acte d'émancipation par François Garnier, sergent royal, de sa fille Jeanne, à l'effet d'autoriser de sa part tous actes civils actifs et passifs dont les enfants de famille émancipés peuvent être capables. — Inventaire détaillé des marchandises et ustensiles existant dans la boutique de Mme Beaubois, épicière et marchande de chandelles à Bourges.

E. 1947. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1696. — Reçu de M. de Lestang, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts d'Issoudun, pour 75 livres, représentant deux quartiers d'augmentation de gages héréditaires à lui attribués par l'édit d'août 1693. — Déclaration de dame Claude Dagré, veuve Mercier, que, créancière de la dame Marpon, celle-ci n'ayant pu la rembourser, avait trouvé à emprunter de la dame Lebègue, pour les lui donner, 7 louis de 12 livres 15 sous, pour lequel prêt la prêteuse avait exigé que le prêt fût porté comme fait à ladite Mercier, de tout quoi le sieur Lebègue ayant été informé, a exigé ladite déclaration. — Vente, moyennant 400 livres, à Charles Callier, huissier aux Aix-d'Angillon, par Jean Souciet, prêtre, directeur des Carmélites de Bourges, et pour les mineurs ses pupilles, enfants de feu Jacques Souciet, procureur au bailliage de Bourges, de l'office de procureur en l'Élection et Grenier à sel de ladite ville, ayant appartenu à leur aïeul Aignan Souciet. — Accord entre 12 curés, sur 16, des paroisses de Bourges et la nolbesse de la ville, au sujet du curé de Notre-Dame du Fourchaud, par lequel lesdits prêtres, désireux de voir la bonne harmonie se rétablir, conviennent d'un arbitrage où deux d'entre eux figureront comme arbitres. — Déclaration du curé de Saint-Outrillet, à Bourges, qui raconte que, à la prière de son mari, ayant demandé à Mme Lebègue, femme du maire de la ville, qu'elle réintégrât une cassette contenant 500 écus qu'elle avait enlevée, celle-ci, après hésitation, l'aurait envoyée chez sa sœur, Mme Huraut, prétendue dépositaire du trésor, qui l'aurait, à son tour, envoyée au couvent des Annonciades, auxquelles elle l'aurait, disait-elle, confiée ; que accueilli d'abord audit couvent par une fin de non-recevoir, il avait plus tard reçu ladite cassette fermée à clef, avec l'indication qu'elle renfermait 4 écus, plus une agrafe en diamant ; mais que, lorsqu'il avait porté le tout chez le sieur Lebègue, celui-ci, refusa de recevoir la cassette et même de l'ouvrir, prétendant que « les moineaux étaient enlevés ». — Attestation par le même que, à sa connaissance et dans sa paroisse quand le maire y demeure, c'est lui qui, le jour du Vendredi Saint, va à l'offerte et à l'adoration de la croix avant tout autre magistrat, si ce n'est, dans le même cas de domicile, le président du Présidial. — Procès-verbal dressé par expert des réparations exécutées a la maison vendue par Jacques Courtin, à Charles Fortier, archer de la maréchaussée générale à Bourges.

E. 1948. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1697. — Foi et hommage, par Antoine Agard, sieur de Maupas et de Morogues, à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, ministre d'État, et gouverneur des enfants de France, à cause de sa châtellenie des Aix-d'Angillon. — Bail d'acense annuelle, moyennant 260 livres, du dîme de blé du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, près Bourges, par François Sapiens, receveur dudit prieuré, à Charles Daudon et consorts, vignerons. — Commission donnée (en blanc) par François Lemort, sieur de la Forêt, conseiller en l'Élection de Bourges, et ci-devant grenetier-contrôleur au Grenier à sel de ladite ville, pour que les 3,000 livres par lui payées pour sa taxe de la réunion des offices des Greniers à ceux des Élections en 1686, soient converties, pour une moitié, comme prix de la charge de procureur du roi au Grenier de Bourges, créée en 1694, l'autre moitié servant au paiement de l'augmentation de ladite finance. — Sommation faite au conservateur des privilèges royaux de l'université de Bourges, au prévôt et aux lieutenant et officiers de l'Élection dudit Bourges, par la marquise de Champvallon, MM. Hardy, conseillers au parlement de Paris, et Ollier, conseiller en la Cour des Aides, de représenter les quittances de la finance par eux déboursée, tant pour acquisition des charges de commissaires, examinateurs et enquêteurs, que pour le droit de garder les minutes et délivrer expédition des actes et celui de vérification. — Protestation de dame Claude Boursault, femme du sieur Moreau, sieur de Varie, qui déclare que, si elle consent à la vente dudit domaine de Varie, c'est contre son gré et d'après les menaces de son mari, qu'elle craindrait, en cas de refus persistant, de voir se porter envers elle aux derniers excès, mais qu'elle entend réserver sur ce bien son droit d'hypothèque, en vue de sauvegarder sa dot et son douaire. — Vente, moyennant 15 livres, de la place d'un banc dans la nef de l'église du Fourchaud, à Bourges, a Pierre Cœurdoux, avocat en parlement, par la fabrique de ladite église. — Déclaration réitérée faite, à l'instigation de son directeur de conscience, par Marie Girault, veuve Reguin, de la naissance d'un garçon issu, en 1695, d'elle et de Pierre Poubeau, maître chirurgien en Nivernais, lequel, pour la désintéresser, lui a donné 60 livres, plus 30 livres pour la nourriture de l'enfant.

E. 1949. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1698. — Déclaration par Marie Thibaut que c'est à sa prière que sa sœur Françoise, en considération de sa pauvreté, la loge et la nourrit, à la seule condition qu'elle l'aide dans son ménage et dans son commerce. — Contrat d'apprentissage pour le jeune Louis Charpin, chez Madeleine de Laporte, veuve d'Antoine Lachaise, pendant deux années et moyennant la somme de 240 livres. — Ferme pour un an, et au prix de 10 livres tournois, à deux maîtres de la communauté des boulangers de Bourges, par le syndic de ladite communauté, du droit imposé sur chaque sac employé par les maîtres boulangers. — Arrentement perpétuel par les PP. Carmes de Bourges, à François Toubeau, sieur de Befliou, imprimeur et directeur des postes du Berry, de trois toises de terrain, faisant moitié de six toises, indivises entre lui et ledit couvent et faisant partie d'une allée aidant à communiquer de l'imprimerie Toubeau avec une cour dudit couvent; ledit arrentement fait moyennant 15 sous tournois de rente annuelle.

E. 1950. (Liasse.) — 221 pièces, papier.

1699. — Vente pour le prix de 4,000 livres, par Sébastien Lerasle, maître savetier à Bourges, agissant comme curateur à la succession d'Antoine Charrier, sieur de Milanfray, et au profit de Gabriel Lebègue, sieur de la Cour, maire perpétuel dudit Bourges, du lieu seigneurial et domaine de Milanfray, situé paroisse d'Allogny. — Estimation et prisée dudit domaine. — Reçus par Florent Rossignol, contrôleur au grenier à sel de Vierzon, de la part de Jérôme Héliot, conseiller du roi, receveur général des finances en Berry, de la somme de 1,980 livres, représentant, après liquidation, le remboursement du sort principal de 110 livres d'augmentation de gages levés aux parties casuelles par ledit Rossignol. — Consentement donné par la communauté des maîtres boulangers de Bourges à l'acceptation dans son sein du compagnon Jacques Louriou, sur le point d'épouser la veuve d'un maître, ce qui lui permettra, suivant les statuts, de ne faire, pour être reçu maître, que demi-chef-d'œuvre. — Vente, moyennant la somme de 32,500 livres, par Jacques Desfriches, prieur de Monzay, à Philippe Catherinot, conseiller du roi, assesseur et prieur élu en l'Élection de Bourges, de l'office de conseiller du roi, trésorier général et garde du scel au Bureau des finances de la Généralité de Bourges, dont était ci-devant pourvu le père du vendeur.

E. 1951. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1700. — Déclaration de la femme Berion qu'elle entend retirer la plainte par elle portée contre son frère Silvain Pocquet, marchand lanternier, pour excès et sévices exercés sur elle, reconnaissant qu'il ne l'a jamais frappée malicieusement. — Bail à ferme pour six ans, et moyennant 1,000 livres par an, du revenu temporel de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Varennes, par messire François de Châteauneuf, abbé commendataire, au profit de Nicolas Tabault, sieur de Bel-Air, et Jean Tabault, sieur de la Forêt. — Sommations respectueuses par Jean Beaufumé, marchand, auprès de ses père et mère pour être autorisé à épouser Anne, fille de Jean Leverilleux, sergent royal, ce à quoi ledit Beaufumé consent enfin à condition que son fils lui signera par-devant notaire une obligation de 500 livres. — Assemblée des paroissiens des Carmes, à Bourges, dans laquelle Pierre Leroy, avocat en parlement, proteste, au nom de la demoiselle Bécuau, contre la vente du banc qu'elle occupait dans l'église desdits Carmes, et offre de rembourser à la fabrique le prix de vente, à condition qu'il lui sera rendu, et refus des paroissiens d'adhérer à sa réclamation. — Contrat d'apprentissage pour deux ans, et moyennant 55 livres, du métier de chirurgien, chez Jacques Perronnet, au profit de Jacques Jaux, domestique du sieur Paul Bouffet, sieur de Maransange, conseiller du roi et son procureur en Berry. — Réunion des maîtres tondeurs de Bourges qui décident que, pour répondre aux frais qu'a entraînés leur procès avec les maîtres foulons, au sujet de l'étendue réciproque de leurs métiers, frais qui les ont obligés d'emprunter de divers au denier 18, il convient de réduire à un seul le nombre de leurs créanciers et, à cet effet, de constituer par emprunt une rente de 700 livres.

E. 1952. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1702. — Avis de parents sur la question d'apprentissage du jeune Nicolas Germain, mineur orphelin, auquel sa pauvreté ne permet pas d'embrasser l'état de pâtissier, à cause du temps et de l'argent qu'il y faudrait consacrer. La famille s'accorde à penser qu'il convient plutôt qu'il entre apprenti coutelier chez son tuteur Pierre Brisson, en payant 100 livres, et qu'il y accomplisse ses trois années d'apprentissage. — Assemblée des paroissiens de Sainte-Croix, à Bourges, lesquels, vu le mauvais état du presbytère, nomment deux d'entre eux pour dresser un devis des réparations à faire, et décident qu'une imposition sera mise sur les propriétaires des immeubles dans la paroisse pour subvenir aux frais desdites réparations. — Vente, au prix de 63,000 livres, par

Éléonore-Charlotte de Gamaches, veuve de Henri, marquis de Bigny, de la terre, château, justice, fief et arrière-fiefs de Jussy-Champagne. — Inventaire du mobilier saisi par justice sur Gilles de La Planche, à Paris, au profit de Jacques Bonnet, marchand à Bourges. — Sommation par la police, au syndic de la boucherie de Bourges, de faire immédiatement rétablir les deux vêleries de la porte Neuve et de la porte Ornoise, à défaut de quoi il y serait procédé aux frais de la communauté des bouchers. — Contrat d'apprentissage de Pierre Bernard, chez François Toubeau, imprimeur-libraire à Bourges, pendant cinq ans et moyennant 60 livres. — Sommation au chapitre de Saint-Étienne de Bourges, par le chanoine Gaston de Biet, d'avoir à régulariser, ce qu'on s'obstine à ne point faire, le rapport en conseil des feuilles de ponctuation, tant journalières que mensuelles, à l'effet de corriger les erreurs qui s'y sont glissées à son détriment.

E. 1953. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1704. — Foi et hommage rendu à la Grosse tour de Bourges, pour le roi, du fief de Château-Gaillard, *alias* Mauchoisy, dans la paroisse de Senneçay, par Jacques Léveillé, sieur des Fosses, exerçant les actions de sa femme Jeanne Monicaut. — Transaction entre l'archevêque de Bourges, Mgr Léon de Gèvres, comme seigneur de Cornusse, et Pierre Martinez, sieur de La Poyade, fermier général des revenus de cette châtellenie; ledit accord portant sur six chefs : 1° Ledit Martinez doit-il être tenu des charges et suffrages des terres réservées par des baux particuliers ? 2° En quoi consistent ces suffrages ? 3° Est-il tenu encore des grosses et menues réparations du château qu'il occupe ? 4° Si les bois de la seigneurie doivent être considérés comme taillis et compris dans son bail ? 5° Sur la question de la liève que devait fournir son prédécesseur ? 6° Au sujet des délits antérieurement commis dans les bois et des malfaçons des vignes ? — Bail pendant six ans, et moyennant 75 livres par an, de la messagerie de Bourges à Châteauneuf-sur-Cher et La Châtre, au profit de Georges Bertrand, voiturier, par les fermiers généraux des postes et messageries, représentés par Gabriel David, contrôleur des postes à Orléans. — Acquiescement par le receveur général des tabacs à Bourges, à la demande d'élargissement des prisons de la ville faite par François Lacourt, arrêté pour contrebande de tabac étranger, à condition que l'administration restera en possession du cheval du prisonnier, du tabac, des balances et des poids saisis sur lui — Révocation par Anne Huault, femme de Gabriel Lebègue, maire perpétuel de Bourges, de deux testaments antérieurement faits par elle contre ses enfants à la suite de suggestions auxquelles elle a malheureusement obéi. — Décisions des maîtres boulangers de Bourges qui arrêtent que le nombre de boisseaux de blé employés à la confection du pain bénit de la communauté, lors de la fête de Saint-Honoré, sera, cette année, de huit. — Bail à ferme, moyennant 3.300 livres par an et pour neuf années, à Thomas Labbé et Étienne Lozier, marchands, par le tuteur des enfants mineurs de feu Louis Force de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du régiment de la marine, brigadier général des armées du roi : 1° du fourneau à fer et des trois moulins de Meillant, appelés le Fondant, Moulin-Neuf et de Ménçau ; 2° des forges à fer de Charenton, avec les redevances des terres de Charenton, Chandeuil et le Pondix, y compris le droit d'extraire de la mine et abattre du bois dans leur étendue pour alimenter lesdites forges et fourneaux. — Déclaration par la veuve de Claude Delacrosse, marchand, qui, révoquant tous testaments antérieurs, réserve seulement après sa mort, sur ce qui reviendra à ses héritiers, 150 livres qu'elle charge le sieur Catherinot, président du Bureau des finances à Bourges, d'employer à lui faire dire un annuel, et 110 livres à son fils, le frère Didace, religieux au couvent des Récollets de Limoges.

E. 1954. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1700-1704. — Affaires du chapitre de Notre-Dame de Sales. — Sommation faite par le chapitre au sieur Charles Virly, curé et vicaire perpétuel de la paroisse de Pouvillon, de recevoir la somme de 150 livres pour deux quartiers de sa portion congrue, et refus de la somme jusqu'à ce que le procès engagé à ce sujet ait reçu sa solution. — Reconnaissance, par Marie et Anne de la Fillée, d'une rente annuelle de 7 livres 10 sous, au profit du chapitre, pour la fondation d'une grand'messe et de deux messes basses par an.

La presque totalité du reste de ce cahier constitue un terrier du chapitre et se compose presque uniquement des déclarations faites par les censitaires de cette collégiale.

E. 1955. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1705. — Vente que font à leur fils les époux Rouet, teinturier en draps, des objets suivants pour satisfaire à la dette de 1,800 livres contractée envers lui, y compris sa dot de 1,000 livres : 1° 30 douzaines de bas de laine de toutes sortes, 40 livres de laine filée et 200 livres non cardée ni apprêtée, plus le mobilier de la boutique, le tout estimé 800 livres ; 2° une maison, située à Bourges, rue Mirebeau, et une vigne aux Bouloises. — Bail d'acense par le chapitre

de Notre-Dame de Sales et le prieur de Saint-Paul, à Michel Poisson, laboureur à Vorly, et ses associés, du gros de la cure dudit Vorly, moyennant 270 livres par an, et des dîmes de Palin et de La Celle-Bruère, moyennant 90 livres. — Marché par lequel François Maillet, maître charpentier à Bourges, s'engage envers Denis Tiphenat, maître maçon et tailleur de pierres, à entretenir pendant six années, et moyennant 60 livres par an, les ponts de Saint-Just et de Plaimpied, et à faire pour 105 livres, reçues de Robert père et fils, paveurs, les réparations causées par la négligence de ceux-ci qui, pendant le même temps, s'étaient chargés du même entretien des ponts et n'avaient pas rempli leur engagement. — Assemblée des boulangers de Bourges, où les maîtres réunis déclarent se soumettre au désir du procureur du roi de police faisant défense de cuire et garnir leurs boutiques les *fêtes-année*, mais réclament contre l'ordonnance du lieutenant général de police, qui ordonne que le pain jaunet affectera désormais toujours la forme longue, tandis qu'il était jusqu'alors indifféremment de forme ronde. — Cession faite, moyennant 1,394 livres 6 sous, par Jean Bouillet, élu en l'élection de Châteauroux, à François Menoust, marchand en la même ville, de l'augmentation de gages attribuée par édit à sa charge d'élu. — Arrangement entre le curé de Sainte-Croix de Bourges et ses paroissiens, par lequel, en raison de la pauvreté de la paroisse, il déclare se contenter du revenu annuel de 60 livres, momentanément réduit à 30 livres pour les dépenses de l'église, à laquelle il fait don des sommes par lui avancées.

E. 1956. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1706. — Fondation par Guillaume Griffon, chanoine de Notre-Dame de Sales, de 13 messes basses par an dans ladite église, dont 12 tous les premiers lundis du mois et la treizième le 21 novembre, fête de la Présentation de la Vierge, au prix de 7 sous pour le célébrant et un sou pour le sacristain, pour quoi il affecte un capital de 200 livres, produisant 10 livres de rente. — Acte par lequel Jean Joly, chanoine régulier dans l'abbaye de Plaimpied, où il est seul religieux, proteste contre la conduite de messire Robert, abbé commendataire de ladite communauté qui, le dimanche précédent, accompagné des deux fils Brisacier et La Thaumassière et de deux laquais, et en présence du garde des bois et du métayer de l'abbaye, aurait forcé ledit Joly à lui remettre les ornements, linges, vases sacrés et croix, dont il avait la garde comme sacristain de l'église, et s'en serait emparé, se réservant de se pourvoir pour ce pardevant tel juge qu'il appartiendra. — Acte d'émancipation par Nicolas Tabaud, sieur de Bel-Air, de son fils Michel, âgé de 20 ans, sous réserve toutefois de sa légitime administration. — Reçu au profit des sieurs Bonnet et Gay, marchands à Bourges, par le lieutenant-colonel au régiment infanterie de Noailles et ses capitaines, de l'habillement et des armes du régiment que lesdits marchands s'étaient engagés à fournir d'après le mémoire établi du comte de Gaucourt, lieutenant du roi, et reconnaissance pour ladite fourniture d'une somme de 26,700 livres, sur laquelle les deux fournisseurs ont déjà reçu 4,000 livres.

E. 1957. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1707. — Cession, moyennant 60 livres, au sieur Étienne Albo, intéressé dans les affaires du roi, par Noël Charnet, fermier du comte de Charlus en Bourbonnais, de tout l'intérêt civil qu'il peut avoir contre François Lebas et sa femme, paroissiens de Valigny-le-Monial, accusés par ledit Charnet d'attentat sur la personne d'un de ses fils. — Déclaration par Nicolas Rouet, marchand de bas, que, bien qu'en 1705, il y ait eu contrat passé entre lui et son père, exerçant la même profession, pour vente prétendue par ce dernier faite à lui de marchandises et autres effets mobiliers, la vérité est que cette vente est purement fictive, n'ayant été mise en avant que pour faciliter l'état des affaires du soi-disant vendeur, mais qu'il ne se reconnaît de ce fait aucun droit de possession sur les objets portés au contrat de vente. — Constitution d'une pension viagère de 80 livres tournois, par Jacques Caillaut, maître écrivain et arithméticien, et par sa femme, au profit de Jacques François, leur fils, clerc tonsuré, pour l'aider à arriver à la prêtrise. — Exposé dans lequel Étienne Albo, adjudicataire des droits attribués aux offices d'inspecteurs aux boucheries de la Généralité de Bourges, fait connaître qu'il s'est associé deux collaborateurs, les sieurs Laborde et Chevalier, lesquels devaient partager avec lui les tournées à faire, ce qui lui permettait de résider, la plupart du temps, à Clermont, mais que, sans le prévenir, l'un d'eux a cédé à l'autre son emploi, et que celui-ci reste presque constamment à Paris, laissant toute la charge au receveur, abus préjudiciable et contraire à leur commun traité, et contre lequel il proteste de se pourvoir par toutes voies de droit. — Traité entre la communauté des tonneliers et vinaigriers de Bourges, d'une part, et, de l'autre, les chandeliers-épiciers, distillateurs, vendeurs d'eau-de-vie, vignerons et mallocheurs, pour l'approbation par ces derniers des nouveaux statuts de ladite communauté, moyennant que lesdits métiers continueront dans une mesure déterminée à distiller, faire du vinaigre et réparer les tonneaux.

E. 1958. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1708. — Vente, moyennant 23,000 livres, à Joseph Claude Viguier, sieur de Villerais, par Jacques-Léonard de Guillon, sieur de Menetou-Couture, et sa femme, Geneviève Baranguier, héritière de l'office vendu, de la charge de président-trésorier au Bureau des finances de Bourges, appartenant ci-devant au père défunt de ladite dame. — Avis de parents sur le cas de Pierre Bonnet, fils mineur de feu Jacques Bonnet, marchand à Bourges, sommé de satisfaire à l'engagement militaire soi-disant contracté par lui et dont il nie la réalité. Le conseil de famille estime qu'il convient d'assoupir l'affaire par un sacrifice d'argent, qui sera porté au compte rendu par le tuteur du jeune Bonnet à sa majorité. — Bail à ferme, au prix annuel de 1,000 livres et pendant six années, des revenus du prieuré de Berry-sous-Villequiers, à Germain Chenu, marchand, par Jean-Henri de Loines, infirmier titulaire du prieuré de Notre-Dame de La Charité-sur-Loire et, en cette qualité, prieur et curé primitif de Berry. — Contrat de mariage de Georges Nottin, sieur de la Haie-Blanche et du Chêné, conseiller du roi, juge au bailliage et présidial de Bourges, avec Françoise, fille de Joseph Ruellé, sieur du Chondry, aussi juge, et de Marie Gallus, ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, la future apportant en dot 10,000 livres, tant de la succession paternelle que d'avancement d'hoirie de sa mère. — État du mobilier, prisé 1,000 écus, apporté à la communauté par ledit Georges Nottin.

E. 1959. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1709. — Résignation au nom de Marie-Anne Hérault, dame Chabenat, fille et héritière de feu Esme Hérault, sieur de la Coudraie, de la charge de conseiller du roi, prévôt général de la maréchaussée de Berry, possédée par le défunt. — Renonciation, par Pierre Merlin Cordier d'Aubigny, à la succession de ses père et mère, pour lui être plus onéreuse que profitable. — Déclaration par dame Françoise Brossier, veuve Gassot de Lizy, que, appelée auprès du lit de sa sœur, malade à Châlons, et ne pouvant entreprendre ce voyage à cause du temps et de son âge, elle délègue cette mission à sa fille, Mme de La Proche, qui restera près d'elle jusqu'à sa mort et veillera aux intérêts de la succession de la défunte. — Acte de constatation, à la requête de maître Pierre Lelarge, chanoine de Saint-Outrille de Graçay, de la mort du chanoine de la cathédrale de Bourges Mercier, décédé en son domicile entre 5 et 5 heures et demie du soir. — Assemblée de la communauté des tonneliers-vinaigriers de Bourges assignés à comparaître en parlement pour la fixation des honoraires de leur procureur, le sieur Dubois. L'assemblée décide de s'informer auprès dudit Dubois de ce qui lui est dû, et de le prier de vouloir bien surseoir jusqu'à ce que la communauté ait réuni la somme nécessaire pour le désintéresser. — Testament de François Lemort, élu en l'Élection de Bourges, par lequel il déclare que, en raison de l'indocilité et des mauvais penchants de son fils et pour parer aux conséquences possibles après sa mort, il sera réduit à sa légitime, tel que de droit, et soumis en tout à la direction de sa mère. — Décision prise en assemblée par les maîtres boulangers de Bourges, par laquelle ils déchargent le fermier de la taxe des sacs du prix de sa ferme pour les sept *semaines* dernières de l'année, en considération de la rareté et de la cherté du blé.

E. 1960. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1710. — Donation par Jacques Bernard, bourgeois de Bourges, à l'Hôtel-Dieu d'Issoudun, de la métairie de la Coulonnerie, sise au village de Saint-Igny. — Abandon fait, sa vie durant, par Françoise Gibieuf, à son époux, non commun, Charles, comte de Bar, sieur de Bonnebuche, lieutenant des maréchaux de France en Berry, de la jouissance des moulins et de la métairie de Chappe, près Bourges, cette cession faite en considération de ce que les charges du comte dans leur société sont beaucoup plus considérables que celles de sa femme, qu'il nourrit « avec toute sa suite et équipage ». — Déclaration par le sieur Daunay, chargé de la vente des contrôles des actes de notaires et insinuations laïques et du rachat de l'annuel et prêt de la Généralité de Bourges, de l'exemption du droit de contrôle des actes notariés pour ceux qui voudront prêter aux membres du clergé ou aux trésoriers du Bureau des finances. — Vente à Philippe Gay, conseiller du roi et prévôt de Bourges, par les créanciers privilégiés de feu son prédécesseur Jean-Claude Gougnon, de sa charge de commissaire examinateur et enquêteur au siège de la prévôté, et de la moitié de celle de commissaire aux inventaires. — Déclaration par André Bérault, orphelin de père et de mère et écolier en théologie dans l'université de Bourges, que, à la sollicitation pressante de sa mère et de son curateur, et sans qu'il pût leur opposer aucune résistance, il a été amené à signer par-devant notaire un acte dont la teneur lui est inconnue, et contre lequel il entend protester à l'avance au cas où il se trouverait lui être préjudiciable. — Accord entre Claude Bécuau, sieur du Rozay, propriétaire de la moitié des trois quarts de l'office d'élu en l'Élection de Bourges, et les deux autres propriétaires du

reste de l'office ; attendu qu'ils ne peuvent parvenir à le vendre, ils conviennent que ledit Bécuau sera pourvu dudit office et s'y fera recevoir, les autres gardant leurs deux parts avec les revenus y attachés. — Pouvoirs donnés par les trésoriers généraux du Bureau des finances de Bourges à deux d'entre eux pour, en leur nom, emprunter une somme de 18,440 livres 18 sous, destinée au rachat du droit annuel imposé sur ledit corps d'officiers.

E. 1961. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1711. — Marché de René Girouille, maître couvreur et entrepreneur, avec le marquis Joseph de la Hautonnière, pour réparations, à titre usufruitier de sa défunte femme, Mme d'Angenne, au château, basse-cour et petit pont de Blancafort, aux trois moulins à blé de Blancafort, Concressaut et Dampierre-en-Crot, à la basse-cour du vieux château de Concressaut, plus à deux ponts de bois sur la Sauldre, le tout moyennant la somme de 40,000 livres. — Contrat par lequel le père et la mère de Charles Asse, capitaine au régiment de Picardie-infanterie, n'ayant pu lui constituer de dot comme à leurs autres enfants, en raison de ce qu'il s'est marié à l'étranger, lui donne à ce titre une maison, sise à Bourges, près de la boucherie de la porte Neuve. — Bail à ferme par Anne Héraut, veuve non commune, de Gabriel Lebègue, ancien maire de Bourges, pour une durée de six ans à charge d'entretien, et moyennant 200 livres par an, au profit de Toussaint et Charles d'Alençon, marchands papetiers à Mehun sur-Yèvre, de la moitié des moulins à papier de Crécy, dans les paroisses de Crécy et de Mehun. — Vente par Pierre Gassot, sieur de Lavienne, à François Gévry, sieur de Boirond, avocat en parlement, de son office de conseiller du roi, président en l'Élection de Bourges, moyennant le prix de 15,000 livres, en ce compris la part du vendeur dans le droit d'indemnité d'instruction criminelle dans le grenier à sel de Bourges, et les taxations d'un denier pour livre attribuées audit office de président en l'Élection. — Traité d'accommodement entre Catherine Chouan, veuve Lhuillier, et son gendre Vincent Léonardon, barbier-perruquier à Bourges, par lequel, reconnaissant qu'ils ne peuvent vivre ensemble par incompatibilité d'humeur, ils se séparent, ladite veuve emportant tout son linge et mobilier, Léonardon, de son côté, restant possesseur usufruitier, sa vie durant, du titre de barbier qu'il tient de sa belle-mère, pourquoi il porterait à 40 livres la pension de 20 livres qu'il lui payait annuellement, le paiement de ces 40 livres ne commençant qu'après l'extinction, par ladite Lhuillier, de la somme de 200 livres restée due sur la dot de sa fille. — Procès-verbal des violences exercées par le sieur Lemort, élu en l'Élection de Bourges, contre le président François Gévry, en pleine audience et avec la complicité des autres élus, lors de la tentative faite par ledit Gévry de présider, violences qui ont consisté à frapper ce dernier, l'arracher deux fois du siège de la présidence, lui arracher sa perruque et son bonnet, lui déchirer sa robe et le renverser par terre. — Testament par lequel Pierre Desvignes, curé de Saint-Christophe de Châteauroux, fonde après sa mort quatre bourses au séminaire de Bourges pour autant d'enfants pauvres se destinant à la prêtrise.

E. 1962. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1712. — Petit terrier de la seigneurie de Lavienne, dans la paroisse d'Étréchy-ès-Bois, au profit de Pierre Gassot, écuyer, sieur dudit lieu. — Assemblée des boulangers de Bourges qui, en raison des dettes de la communauté et de l'impossibilité où elle est de se libérer, déclare que, ne pouvant le faire, elle se refuse à payer la taxe du droit de parapbe imposée sur elle. — Bail à ferme pour neuf ans, par le chapitre de Notre-Dame de Sales, au profit d'Étienne Grey et consorts, de la part appartenant auxdits chanoines, en tant que décimateurs, dans le gros de la cure de Vorly, à condition que les preneurs prendront à leur charge la part de la portion congrue incombant au chapitre pour ladite cure. — Procuration donnée à N..., par Silvain Girard, ancien curé de la paroisse de Menetou-sur-Cher, pour prendre possession, en son nom, du canonicat avec prébende, dont il vient d'être pourvu dans la collégiale de Notre-Dame de Sales, à Bourges.

E. 1963. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1713. — Procuration donnée à Jean Rousseau, chanoine de la cathédrale de Bourges, par Jean Cullot, curé de Ferrières, au diocèse de Sens, pour, en son nom, prendre possession du bénéfice du prieuré simple de Sainte-Marie-Madeleine de Michavant, dans la paroisse de Parassy, vacant par la mort de Edme Parré, aussi représentant du sieur Cullot depuis 1711. — Vente, au prix de 300 livres, par Catherine Rousselin, veuve de Gilbert Bord, archer de la maréchaussée, et son gendre Louis Trémeau, employé dans les gabelles, d'une lettre de maîtrise de maître barbier-perruquier-étuviste à Bourges, appartenant audit Trémeau. — Opposition par les maîtres boulangers de Bourges à l'ordonnance du lieutenant général de police leur enjoignant de nommer, indépendamment des autres officiers de leur communauté, deux visiteurs jurés chargés de l'inspection chez les marchands de blé, le règlement du métier étant contraire

à cette nomination. — Bail à ferme pendant trois ans, par le curé de Lantan, à Jean Bezard, marchand, de tout le revenu temporel de la cure dudit Lantan, bâtiments et presbytère compris, pour la somme annuelle de 620 livres 15 sous, se décomposant ainsi qu'il suit : 500 livres de ferme au bailleur; au desservant, 35 sous de droits synodaux et 30 livres de droits de patronage, et le surplus pour deniers tant ordinaires qu'extraordinaires, don gratuit, etc.

E. 1964. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1714. — Acte de renonciation par Louis Barbanson, sieur de Marmagne, à la succession de feu Catherine Dugué, sa tante, déclarant qu'il s'en tient au legs universel à lui par elle fait par son testament du 14 décembre 1713. — Assemblée des maîtres boulangers de Bourges qui votent le paiement du compte des frais et salaires du procureur Silvain Thomas, employé par eux en divers procès, et décident que, suivant l'usage, huit boisseaux de farine seront employés à la confection du pain bénit de la Saint-Honoré prochaine. — Autre assemblée dans laquelle lesdits maîtres boulangers, après avoir décidé le prélèvement du droit de confrérie d'un sou par sac de grain, adjugent le bail de ce droit dont le chiffre est fixé par les adjudicataires à la somme de 910 sous par semaine. — Vente à J.-B. Rougnon, par Jean Bachelier, de son office de greffier ancien alternatif et triennal au grenier à sel de Bourges, moyennant le prix de 3,000 livres. — Contrat de J.-B.-Claude Dorsanne, sieur de Sarragosse, avec Marie-Anne, fille de feu Philippe Catherinot, sieur des Mures, président du Bureau des finances de Bourges, et de feu Anne Bernardin, chacun des époux jouissant de son patrimoine et mettant en commun une somme de 8,000 livres, le reste demeurant propre à chacun d'eux, même en cas d'acquêts. — Vente par Nicolas Huissier, marchand à Bourges, à Gilbert Didier, de trois balles de laine fine de Berry, blanche, à raison de 1,140 livres. — Constitution, par dame Marie Douet, d'une rente annuelle de 40 livres, établie sur un maison à elle appartenant, au profit de son fils Pierre Olivier, déjà pourvu d'un pareil revenu, comme vicaire de la vicairie des Contants, dans l'église de Saint-Ursin de Montcenoux, et dont il jouira du jour où il sera promu au sous-diaconat. — Procuration donnée par le chapitre de Mehun-sur-Yèvre, au chanoine Étienne-François Turpin, pour contracter un emprunt de 1,500 livres au profit dudit chapitre.

E. 1965. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1715. — Procès-verbal de l'entrée dans le chœur de l'église cathédrale du corps de l'hôtel de ville de Bourges, pour assister au *Te Deum* chanté à l'occasion de la paix générale, où étaient Mathias Lebègue, sieur de La Cour, maire perpétuel, et MM. Perreau, sieur d'Osmoy, Charlemagne, sieur de Villecomte, Bigot, sieur de Terlan, et Bonnet, marchand de draps de soie, échevins. — Promesse de mariage entre Jean Morin, domestique, et Michelle Defaix, servante, pour après la Toussaint, à peine de tous dommages et intérêts contre celui des deux qui manquerait à sa promesse, et, en attendant, la future donne audit Morin tout ce qu'elle possède d'effets mobiliers, évalués 30 livres. — Traité d'apprentissage du métier de cordonnier, chez Jacques Tallereau, pour le jeune Étienne Jardin, pendant deux années, à la condition que, durant ce temps, ledit Tallereau jouira du revenu du bien de son apprenti. — Injonction faite par le lieutenant général de Bourges à Gilbert David, successeur du notaire Louis Coutin, de délivrer à Pierre Pierre, successeur de Frasnay, trésorier du Bureau des finances de Moulins, expédition extraite des minutes de son prédécesseur du contrat de mariage de Gilbert Cadier, baron de Veauce, avec Marie-Anne Riglet de l'Étang. — Bail d'acense pendant six ans, par les religieux Jacobins de Bourges, à Pierre Maris, fermier général des cinq grosses fermes, par l'intermédiaire de Pierre Gassot, directeur général des gabelles en Berry, de la maison du grenier à sel, comprise dans l'enclos desdits Jacobins, moyennant 450 livres et deux minots de sel par an.

E. 1966. (Registre.) — 84 feuillets, papier.

1694-1716. — Testaments non contrôlés et insinués, reçus Courtin, de l'année 1694 à celle de 1716. Noms des testateurs : Marie Toubeau ; Marguerite Goussard, femme Gabriel Bertin, cardeur ; Martin Lesacq, marchand ; François Bergeron, sieur de la Perche ; Perrette Jourdin, femme Claude Fontaine, corroyeur ; Guénois Roy, tailleur ; André Bourdaloue, sieur de la Mouillère, sergent de la maréchaussée de Berry ; Catherine Huet, veuve François du Breuil, prévôt de la Salle-le-Roi ; Marie Foucault ; Mathieu Larchevêque, vicaire de Notre-Dame de Sales ; Michelle Grangier, femme François Rousseau, exempt de la maréchaussée ; frère Philippe (Jean Busson), capucin ; Gabrielle Méry, veuve Jean Roger, tailleur; Marie Couraut, veuve Jean Lura, savetier ; Jeanne Lelarge, veuve Philippe Labbe, sieur de Chavannes ; Jean Marché, fantassin de la compagnie colonel du régiment de B... ; Claude Coudreau, boulanger ; Marie Brenet ; Pierre de La Chapelle, chanoine de l'église de Bourges ; Étienne Lamotte-Sauvage, dit le chevalier de Saint-Félix ; Marie-Élisabeth Brossier, veuve François-Xavier Gassot, sieur de Lizy ; Antoine Savary, chanoine de

Notre-Dame de Saint-Martin, à Châteauroux; Élisabeth Gougnon; René de Fleury, étudiant en droit; Fleury Bréfix, couvreur; Étienne Lelong, étudiant; Denise Habaut, femme Antoine Drouet, laboureur; Louis Sarton, prêtre de Notre-Dame du Fourchaut, à Bourges; Catherine-Perpétue Boutillier; Madeleine Bourdon, femme Robin Cœurdoux, orfèvre; Catherine Godard, veuve Julien Grimeux, marchand; Nicolas Fayard, bourgeois; Gabriel Robert, paveur; Catherine Godard, veuve Julien Glumeau, sassier; Anne Degay, veuve Jacques Tixier, huissier; François Crouzier, cordier; Barbe Segondat; Guillaume Ribot, fantassin du régiment de Noailles; Marguerite Mahot, femme Pierre Godon, tripier; Catherine Rousseau; Georges Drouin, chirurgien; Michel Rousset, meunier; Louise Prévôt, femme Pierre Chigot, ex-greffier; Jeanne Bezard, veuve Guillaume Defaix; Marie Thierry; Marie Barbier; Anne Libert; Germain Roy, tailleur; Catherine de Bienvenuat, veuve de François Massé, sieur des Portaux; Marie Bérault; Jacques Alabat et Jeanne Delalande, sa femme; Madeleine Gobin, veuve Pierre Chambellan; Marie Morin.

E. 1967. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1716. — Sentence arbitrale rendue entre Claude Riglet, sieur de l'Estang, et Guy Bonneville, par laquelle les arbitres confirment à ce dernier la possession de la huitième partie de l'hôtel du Lion-d'Or et d'autres héritages, moyennant remise de sa part de la somme de 100 livres, et avec facilité pour lui de racheter, moyennant 700 livres, la totalité desdits héritages. — Contrat d'apprentissage pendant deux ans et moyennant la somme de 40 livres, chez Charles Sargé, maître cordonnier, au profit du jeune François Virault. — Contrat de mariage entre Charles de Ligondais, fils de François de Ligondais et de Marie-Anne de l'Éperonnière, et Marie-Françoise Catherinot, fille de feu Philippe Catherinot, trésorier du Bureau des finances à Bourges. — Protestation par les chanoines de Saint-Ursin, contre le chapitre de la cathédrale, pour le refus opposé par celui-ci de les recevoir, comme d'habitude, dans le chœur pour assister concurremment à la célébration de la messe du mois. — Protestation analogue de l'abbaye de Saint-Ambroix, des collégiales de Notre-Dame de Sales et de Montermoyen et des curés des paroisses de Bourges, que, s'étant rendus à l'église des Jacobins en même temps que le chapitre de la cathédrale qui devait y officier, ces derniers se retirèrent après s'être contentés de chanter un motet dans la nef, et que la messe dut être dite par un des religieux Jacobins. — Renonciation aux successions paternelle et maternelle, comme lui étant plus onéreuses que profitables, par François Germain, officier courtier de la marchandise de foin à Paris.

E. 1968. (Liasse.) — 52 feuillets, papier.

1717-1718. — Promesse de mariage entre Pierre Benoît, dit des Narets, sergent de la compagnie colonelle du régiment de Chartres, et Anne Mignon, veuve Jacques Barangier, à condition par le futur de rapporter le congé de son capitaine, sous peine de nullité et de 80 livres de dédommagement à la future. — Assemblée des confrères de la confrérie du Saint-Sacrement pour la nomination du nouveau procureur de l'année, et nomination à cette charge de Guillaume Guigneret, marchand à Bourges. — Pouvoirs donnés par les trésoriers du Bureau des finances dudit Bourges à deux d'entre eux, MM. Agard de Morogues et de Brisacier, pour traiter avec dame Marie Lelarge, veuve Boigisson, de la constitution par la compagnie d'une rente à elle due au denier vingt d'un principal de 5,000 livres. — Traité entre Gilbert Bertrand, maître couvreur, et Charles Rollet, maître charpentier à Bourges, et, d'autre part, les paroissiens d'Allogny pour la réparation de l'église dudit lieu et de son clocher. — Vente par Nicolas Lourrier, procureur du roi à Bourges, au profit d'Étienne Amathieu, maître tonnelier, d'une maison sise en ladite ville, rue Saint-Bonnet, et pour le prix de 600 livres.

E. 1969. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1585-1587. — Couturier (Jean). — Vente, moyennant 766 écus sol 2/3, par François Hodeau, notaire royal, à Claude Alabat, marchand à Bourges, du lieu et fief noble de La Roye, dans la paroisse de Mareuil. — Cession par André Courtaut, vigneron à Issoudun, sa femme et ses cousins, à Étienne Robert, chapelier à Bourges, de tous les dommages et intérêts alloués par justice à ladite famille contre Jérôme Dargent, comme meurtrier de Martin Courtaut, dit la Courtaudière, fils dudit André, et ce moyennant la somme de 35 écus sol 1/3. — Bail d'acense, pendant sept ans, par Louise Moreau, veuve de Jean de Boisrouvray, sieur de Parsèche, au profit de Charles Roudier, homme de bras, d'une terre contenant 12 boisselées, sise au Carroir-Mort, et moyennant le service annuel de 7 boisseaux d'avoine et autant de marsèche, la première année, et les autres, 5 boisseaux de seigle et autant de marsèche et d'avoine. — Autre acense, pour neuf années, par François Godet, avocat au présidial de Bourges, à Silvain Guillot, meunier du moulin de la Jarriolle, sur le Cher, paroisse de Sainte-Thorette, et ses dépendances, pour le prix annuel de 30 septiers de blé *modure*.

E. 1970. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1588. — Vente par Étienne Collasson, bourgeois, à Bourges, à Antoine Rapillard, greffier en chef du présidial, d'une place de clerc audit greffe, érigée en titre d'office en 1577, moyennant 280 écus d'or sol, plus 93 écus un tiers pour le tiercement dudit état. — Bail d'acense par Marie Amignon, veuve de Claude Simon, conseiller du roi et receveur des finances à Bourges, au profit de Clément et Michel Petit, laboureurs communs à Annoix, de la métairie de Babylone, sise paroisse d'Osmoy, pendant cinq ans et moyennant, chaque année, 18 septiers de blé méteil, un muid de marsèche et un d'avoine, 4 poules, 12 fromages, une oie grasse, un porc gras et 2 quarts de chanvre *fumelle*. — Quittance à la veuve Thibaut Pluchet de 3 écus sol payés à son profit, par Jacquette Arlieu, veuve Thibaut Asselin, pour dédommagement du tort que le fils de ladite Pluchet a fait à la fille de la veuve Arlieu, en lui faisant passer maladroitement sur le corps une charrette chargée de fagots.

E. 1971. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1596. — Foi et hommage à cause la terre de Milandres de partie du dîme de lainage et charnage, dans la paroisse de Saint-Ambroix-sur-Arnon, rendu à Marie de Vulcob, dame dudit Milandres, par Michel Jacob, marchand à Issoudun, pour Françoise Moulin, veuve Jean Cheret. — Autre foi et hommage, pour le fief de Malluitte, rendu à François de La Grange, gouverneur et lieutenant général du Blésois et Vendômois, comme seigneur de Montigny, par Catherine Saussier, veuve en premières noces de Guillaume Régnier, président du bailliage et présidial de Bourges, en deuxièmes, de Guillaume Riglet, contrôleur général des finances. — Engagement pris par René Leçomte, conseiller en l'Élection de Berry, de verser entre les mains de la supérieure des Clarisses de Bourges la somme de 50 écus sol avec une queue de vin pour le noviciat de sa fille dans son couvent, avec promesse de fournir pour son habillement huit aunes de drap gris pour le manteau et l'habit et deux aunes et demie de drap blanc pour la cotte. — Bail d'acense, pour neuf ans, au profit de Blaise Champion, prêtre, par Claude Lefranc, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges et curé de Saint-Pierre-le-Guillard de Bourges, du revenu de ladite cure, dont le gros se partagera également entre les deux parties, ledit bail fait aux conditions suivantes : le preneur occupera, avec deux acolytes, le bresbytère, qu'il entretiendra ; il paiera tous décimes, devoirs et subventions auxquels la cure est tenue et, pour son acense, 44 écus sol par année. — Transaction entre les religieux de l'abbaye de Plaimpied et André de Tolled, sieur de Bois-sir-Amé, au sujet de redevances réclamées par ce dernier à l'abbaye, à cause du moulin et de la métairie de Lassay, et par laquelle l'abbaye se reconnaît redevable envers lui chaque année, en tant que seigneur de Palin, de deux septiers de grain, mesure de Bourges, et, par tiers, méteil, marsèche et avoine.

E. 1972. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1597. — Bail d'acense, pendant trois ans, de la métairie de Cors, paroisse de Marmagne, à Silvain Crécy, par Perrette Lemoine, veuve de Jacques Berthet, procureur au présidial de Bourges, la semence des grains étant fournie par le bailleur et la récolte partagée entre lui et le fermier. Les conditions du prix sont en outre, par année, un porc ou, en argent, un écu 2/3, 6 poules, 6 fromages, 6 livres de beurre et un cent de *gluis* de paille. — Arrentement à Jean Charpy, meunier, par Jean Gaudrion, sieur de Saint-Germain-des-Bois, et Jeanne Charrier, veuve Guillaume Augier, du moulin de Saint-Paul, à Bourges, moyennant la rente annuelle, pour chacun des deux bailleurs, de cent boisseaux de blé méteil, deux poules, une demi-douzaine d'anguilles et un plat de poisson. — Transaction entre l'abbé de Plaimpied et François de Saint-Clément, forestier de l'abbaye, par laquelle ce dernier consent à payer 80 écus sol et les frais du procès engagé par l'abbé, à titre de dédommagement du tort causé par lui dans l'exploitation de ses bois, dont il a mis en coupe une centaine d'arpents à son profit. — Transport et cession de l'acense de la cure de Saint-Fulgent, à Bourges, consentie à Jean Baudonnat, curé, par l'abbé de Plaimpied, au profit d'Étienne Joubert, moyennant 45 écus payés comptant. — Vente à Charles Molinet, moyennant 10 écus, par Antoine Pierre, sergent de la baronnie de Montfaucon et greffier des tailles de la paroisse de Lugny-Champagne, de la moitié dudit greffe par lui récemment acheté du Roi.

E. 1973. (Registre.) — In-4°, 211 feuillets, papier.

1598. — Vente par Pierre Rousset, notaire royal, à Jean de Lafillée, commandant de la Grosse Tour de Bourges en l'absence du capitaine de Durbois, de la cinquième partie des moulins des Préaux, à Mehun-sur-Yèvre, et de diverses rentes foncières, assises sur des héritages situés dans la même localité, le tout mouvant du Roi, à cause du château de Mehun, en paiement d'une dette envers l'acquéreur de 204 écus sol. — Constitution d'une rente de 6 écus 2/3, au capital de 80 écus, par Innocent Bahouret, vigneron, pour François Tullier, sieur du Petit-Mazières et prévôt de Bourges. — Arrentement par Jacques de Boisrouvray, sieur de

Marçais, avocat au bailliage et présidial de Bourges, à Paul Naudet, laboureur audit Marçais, paroisse de Quincy, d'une maison et ses dépendances, moyennant 3 septiers et 2 boisseaux de froment, mesure de Mehun-sur-Yèvre, plus 2 *jaux* (coqs) de droit seigneurial et 2 deniers de cens. — Donation par Louis Pineau, notaire royal à Baugy, au profit de Claude Thévenet de Montfaucon, de son office de notaire royal, tabellion et garde-notes héréditaire en Berry, en se réservant toutefois l'usufruit de ladite charge sa vie durant. — Bail à ferme pour trois années, et moyennant un écu 1/3, de la prévôté des amendes de la justice royale de Trouy, par Joseph Alabat, procureur au présidial de Bourges et fermier du domaine de Berry, au profit de Julien Champignon, *hôte* audit Trouy.

E. 1974. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets, papier.

1599. — Accord entre Antoine Pinaud et Robert Pèchereau sur les limites réciproques de leurs deux vignes contiguës l'une à l'autre, une expertise ayant permis de reconnaître l'anticipation dudit Pinaud sur son voisin. On convient qu'une ligne de séparation rectificative sera tirée au cordeau entre les deux vignes, avec plantation de bornes, Pèchereau s'obligeant d'ailleurs à faire labourer la portion de la vigne de Pinaud, à travers laquelle il a précédemment fait passer sa charrette. — Vente, au prix de 300 écus sol, par Simon Fauvel, élu particulier en la ville de Vierzon, à Gilbert et Pierre Billardon, tanneurs à Saint-Amand-Lallier, de l'office de contrôleur de la marque et visiteur des cuirs dans ladite ville, appartenant audit Fauvel. — Testament de Espérance Madinet, fille de Nicolas Madinet et de feu Geneviève Lecomte, et novice au couvent de Sainte-Claire de Bourges, par lequel elle approuve la gestion des biens à elle provenus de sa mère, pendant sa minorité, par ses tuteurs René Lecomte, sieur de La Breuille, lieutenant en l'Élection de Bourges, et Guillaume Halicourt, avocat au présidial de ladite ville; confirme à son frère et à sa sœur l'abandon, par elle antérieurement fait, de sa part dans la succession maternelle, et décharge son père de la jouissance qu'il a pu faire de quelque partie de son héritage et des obligations qu'il avait pu prendre vis-à-vis d'elle relativement à sa future profession de religieuse. — Arrentement par Antoine Bertet, avocat au présidial de Bourges, au profit de Michel Prévost, pontonnier et paroissien de Sainte-Thorette, et moyennant 3 écus d'or sol par an et trois plats de poisson, ou 10 sous par chaque plat au choix, du droit de port et passage dudit Sainte-Thorette. — Contrat de mariage de François Lemaréchal, fils d'autre François, trésorier du Bureau des finances de Bourges, et de Claude Chaumeau, avec Martine, fille de feu J.-B. Delacroix, sieur d'Attilly et de Fleurance Gayaut, ledit mariage fait sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Le douaire constitué à la mariée, en jouissance de ses droits de père, étant de 600 écus sol, diminués de moitié en cas de survenance d'enfants.

E. 1975. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1600. — Quittance par la supérieure du couvent de Sainte-Claire, à Bourges, au sieur Frétisson, tuteur de Claude de Boisrouvray, agissant pour le compte de sa pupille, orpheline et novice audit couvent, pour versement des sommes suivantes : 1° 40 écus sol pour la réception, comme professe, de ladite novice ; 2° 12 écus pour les frais du repas donné à cette occasion, indépendamment des fournitures qui seront faites en cierges, draps, toiles, etc., pour l'église et la jeune religieuse. — Association de Guillaume Veillot, tanneur à Bourges, et Gilbert Cotanceau, cordonnier, avec Louis Billon, Charles de Bretagne et François Bellineau, aussi tanneur, pour l'acquisition, moyennant le prix de 495 écus, de l'office de contrôleur, visiteur et marqueur des cuirs. — Transaction entre Alexis de Cluis, sieur du Gour, et maître d'hôtel de Mme de Barbezieux, et Isaac de Touzelles, marchand à Lignières, et consorts, au sujet des droits que ledit de Cluis prétendait avoir à la succession de feu Jeanne Auchapus, sa nièce. — Donation par le sieur Amable de Sainte-Fère, à sa fille du même nom que lui et novice au couvent de Sainte-Claire, pour qu'elle y fasse profession, de toute la succession de feu Charlotte Aude, sa mère, sans en rien réserver. — Échange par Gabriel de Marillac, sieur du Nozay, et Étienne Guichard, sa femme, avec Jean Charlemagne, sieur de Launay, des deux cinquièmes du dîme de Voisy et Laroche, au village de Veaugues, partagé entre ledit de Marillac, le comte de Sancerre, la dame de Vaudredon et le curé de Veaugues, contre une rente de 25 écus sol, constituée audit de Launay par Antoine de Boisrouvray, plus une rente de 23 écus, constituée par Jean de Boisrouvray, sieur de Marçais, plus 300 écus et une autre rente de 4 écus 10 sous tournois. — Contrat de communauté entre Pierre Bèchereau et son fils et Antoine Basson, laboureurs à Sainte-Thorette, et leurs femmes.

E. 1976. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1601. — Contrat de mariage entre Pierre Fougeron, notaire royal à Bourges, et Anne, fille de feu Jean Legout, avocat au présidial, et de Jacquette Jougant, ledit mariage contracté sous le régime de la communauté. — Bail à ferme pendant cinq ans, et pour la somme annuelle de 133 écus 1/3,

de la métairie de Nérauge et des moulins de Pillesac et La Gravelle, par Claude Poirier, receveur et payeur du présidial de Bourges, à Julien Montmaraut, laboureur à Farges, et Claude Montmaraut, praticien à Vallenay. — Autre bail d'acense par André de Tolled, sieur de Bois-sir-Amé, à Louis Bonnivin et Charles Denis, vignerons, pendant cinq ans, de la rivière de Saint-Denis-de-Palin, moyennant, chaque année, 4 écus 2/3, une douzaine d'anguilles, 200 de grenouilles, 200 d'écrevisses et 2 plats de poisson. — Vente pour la somme de 7 écus sol, par Louis Alagautière, tanneur, à Gilles Bertet, acquéreur de la boutique du père dudit vendeur, la moitié du moulin à huile avec le pressoir et son complément, la poèle en fer pour fricasser l'huile et généralement tous autres outils accompagnant le moulin. — Donation mutuelle entre Jacques Mercier, receveur général du taillon de la Généralité de Languedoil, à Bourges, et sa femme Anne Lemaire, du tiers de leurs biens meubles et de la totalité de leurs acquêts depuis leur mariage. — Foi et hommage du fief de Malluitte, par Jacques Regnier, comme héritier de son père, ancien président du bailliage et présidial de Bourges, et, en cette qualité, vassal pour la terre des Aix-d'Angillon, de François de La Grange, conseiller aux conseil privé et d'État, et sieur de Montigny et des Aix.

E. 1977. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1602. — Bail d'acense par René Dupont, sieur du Choday, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de La Châtre, à Jean Charlemagne, sieur de Launay, secrétaire ordinaire de la Reine-Mère, des trois seizièmes des grands dîmes de la paroisse du Subdray, pour le prix de 400 écus. — Fondation en faveur du couvent de Sainte-Claire et celui de l'Annonciade, à Bourges, par Jeanne Chabot, femme du maréchal de La Châtre, gouverneur d'Orléans et de Berry, d'une somme de 100 écus et 1/4, à condition que, chaque samedi, après la messe, les religieuses chanteront le *Salve Regina* en l'honneur de la donatrice et des siens. — Acense pour trois ans, par Marie Sarrazin, femme de François Tullier, sieur du Petit-Mazières et prévôt de Bourges, de la pêche du lieu de Ripière entre le moulin de Cour et celui de Lassant, dans la paroisse de Cuzay, et moyennant 6 écus sol par année et quatre plats de poisson. — Transaction entre Gilbert Barbarant, maréchal, et Jacques Hervelin, laboureur à Saint-Florent-sur-Cher, d'une part, et Jean Grosbois et François Miron, leveurs des tailles dans la même paroisse. Pa[illegible]ccord, les deux taillables sont déclarés exempts de la taxe payée par eux et qui leur sera restituée. — Renouvellement par Charles de Bretagne, tanneur à Bourges, au profit de Louis Billon, François Bellineau et Guillaume Veillot, de l'acte d'association contracté entre eux, lors d'une première acquisition de l'office de contrôleur, marqueur et visiteur des cuirs, par de Bretagne, et de nouveau acquis par lui, à la suite d'un édit royal annulant la première adjudication.

E. 1978. (Registre.) — In-4°, 213 feuillets, papier.

1603. — Contrat de mariage entre Antoine Gaultier de Villemonte, sieur de Massaigne, en Auvergne, et Anne, fille de feu Gabriel d'Anlezy, sieur de Menetou-Couture, et de Marguerite de Crèvecœur; ladite future jouissant de 12,000 livres, montant de l'héritage paternel, dont 1,200 livres entreront dans la communauté et 800 livres employées à l'acquisition du trousseau de la mariée; à quoi s'ajoute un douaire qui lui est constitué par l'époux en cas de survivance, de 700 livres en cas d'enfants et 400 livres sans enfants. — Constitution d'une rente de 18 livres 15 sous, au capital de 300 livres, par Claude Peron, marchand, fermier au Puy-Sainte-Lizaigne, et Daniel Bidard, contrôleur au grenier à sel de Bourges, pour François Tullier, prévôt dudit Bourges. — Testament de Guillemette Cardeur, veuve de Claude Sagot, vivandier. Elle veut être enterrée, comme tous les siens, dans l'église de Saint-Bonnet, sa paroisse; 50 sous, à cette occasion, seront distribués aux pauvres le jour de l'enterrement, et 10 sous lors de chacune des autres messes qui suivront, du bout de mois, de l'an, etc. Elle lègue à Jean Cardeur, cordonnier, son neveu, 300 livres, ainsi qu'à sa sœur Guillemette, lors de son mariage; à leur frère Silvain, prêtre, une rente viagère de 25 livres tournois; à la femme de Cauchet Chapelier, sa cousine, 10 livres; à Eugénie Augier, veuve Milloret, 5 livres, et le surplus de ce qu'elle possède à Claude Rousseau, marchand pintier. Elle choisit pour exécuteur testamentaire Jean Pinette, avocat au présidial. — Association entre Jean et Guillaume Billaut, laboureurs à Marmagne, et leurs femmes, d'un quart pour chacun de leurs biens meubles et immeubles, dettes actives et passives.

E. 1979. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1604. — Bail d'acense pour cinq ans et moyennant 8 livres par an, par Henri Lemaréchal, sieur de Lassay, à Daniel Garnin, maître paumier à Bourges, du jeu de paume déjà occupé par lui et qu'il s'engage à faire recouvrir, lui restant loisible, s'il le veut, de garnir de filanches les deux côtés dudit jeu. — Arrangement en vertu duquel Antoine de la Fauchière, curé de Nohant-en-Goût, prenant en considération les troubles que les orages et les intempéries ont

amené dans les récoltes de la campagne, renonce à réclamer pour cette année, de Jean Moreau et Gilbert Donnart, fermiers des dîmes de ladite paroisse de Nohant, les quinze septiers de blé qu'ils devaient fournir en nature, leur dette restant fixée à la somme en espèces de 50 livres 16 sous. — Acte d'émancipation de demoiselle Marie de Guillaumanche et séparation de biens entre elle et son mari, Jean de Boyau, sieur de La Masse. — Procès-verbal de profession de religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Bourges, par Marie de Barbançois, et donation par sa mère Anne Dupont, à ladite communauté, de 300 livres de rente annuelle pour la pension de la nouvelle religieuse. — Bail à ferme pour six années, par le baron Gilbert de Chazeron, sénéchal et maréchal de Bourbonnais, au profit de Claude Godard et Robert Doullé, bourgeois à Bourges, de la baronnie de Montfaucon et de la terre de Clanay, château, dîmes, métairie, cens, rentes, domaines, etc.; le tout pour le prix annuel de 2,600 livres. — Autre bail d'acense par Denis Clément, meunier du moulin de la Chappe, à Bourges, à Silvain Beauvois, maître foulon, d'un petit moulin à écorce, dépendant dudit moulin de la Chappe, pendant cinq ans et moyennant 27 livres par an.

E. 1980. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1605. — Contrat de mise en apprentissage, chez Morice Marcabier, maître savetier et carreleur à Bourges, de Jean Chardon, par Pierre Chardon, son oncle, vicaire de l'Hôtel-Dieu dudit Bourges, pendant deux ans et demie et moyennant 50 livres tournois. — Constitution de 56 livres de rente, au capital de 900 livres, constituée sur la terre de Corbet, au profit de Gabrielle Genton, veuve de Nicolas de Charpaigne, sieur de Nancray, par Jeanne de Gannay, dame d'Azy, François Lemaréchal, sieur de Corbet, trésorier général du Bureau des finances, à Bourges, Claude Lemaréchal, conseiller au parlement, Scipion Lemaréchal et Claude Lebègue, sieur de Dornon, conseiller au présidial dudit Bourges. — Vente par André de Toled, sieur de Boissir-Amé et de Palin, a Jean Pinette, avocat au présidial, de 37 sous tournois de rente sur la métairie des Ouchettes. — Profession de religieuse du tiers-ordre de Saint-François au couvent de Sainte-Claire, à Bourges, par Catherine Guilleminot, native de la Pelle-Marigny. — Compte rendu par Charles de Bretagne, veuf de Marie Chabenat, aux enfants et héritiers de la défunte, des biens délaissés par elle à sa mort. — Bail d'acense, pour la somme de 900 livres, du lieu seigneurial de Corbet, par Jeanne de Gannay, dame d'Azy, au profit de Jacques Beaufrère, notaire royal aux Aix-d'Angillon.

E. 1981. (Registre.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

1606. — Contrat de mariage entre Étienne Mercier, fils de feu Jean Mercier, sieur du Gué-aux-Dames, docteur en droit de l'université de Bourges, et de Françoise de Courcelle, et Catherine, fille de Daniel Riglet, sieur d'Houet, maître des eaux et forêts de Berry, et de feu Marie Cornabé, ladite Catherine jouissant de ses droits paternels, indivis jusqu'à la majorité de ses cohéritiers. — Transaction entre Mathurin de Castelneau, sieur de Marmoutier, capitaine au régiment des gardes du roi, comme tuteur de Jacques de Castelneau-Bochetel, héritier de feu Jacques Bochetel, sieur de Brouillamenon, et Nicolas Palteau, au sujet d'une rente de trois septiers de blé que Jacques de Castelneau prétendait lui être due sur des héritages assis en la paroisse de Vignoux. — Contrat de noviciat au couvent des sœurs Clarisses de Bourges, moyennant une pension annuelle de 25 livres, pour Madeleine, fille de Valérien de Francière, sieur du Coudray, et de Aimée Genton. — Contrat de mariage entre Étienne Bourdaloue, avocat au présidial de Bourges, fils de Claude, avocat de l'Hôtel de Ville, et de Catherine Duchèvre, et Marie, fille de feu François Besse, aussi avocat, et de Françoise Pinette. Ledit mariage contracté sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

E. 1982. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1607. — Ratification de l'abandon fait au roi du saut du moulin de Spon, par les religieux de l'abbaye de Plaimpied, en présence de Pierre de Fougères, sieur Descures, intendant des turcies et levées de Loire, Cher, Allier et affluents, et Étienne Bigot, sieur d'Ormoy, l'un des députés pour la navigation des rivières de Bourges. — Bail d'acense pour neuf ans, et moyennant 250 livres par an, de l'office de contrôleur, marqueur et visiteur des cuirs, à Bourges, par Michel Colas, sieur Delaborde, titulaire dudit office, au profit de Charles de Bretagne et Philippe Lhérault, tanneurs. — Vente par Jean Duchèvre, sieur Dacon, à Claude Fradet, sieur de Chappe, lieutenant-criminel au bailliage et maire de Bourges, du moulin de la Chappe, près Bourges, moyennant 3,480 livres tournois. — Testament de Catherine Tullier, veuve de Jean Esterlin, bourgeois de Bourges, par lequel elle confirme la donation par elle antérieurement faite à son fils Esterlin, sans qu'il puisse rien prétendre autre chose à sa succession. Elle lègue 1,000 livres à sa fille Françoise, femme du sieur Béranjon, et autant à son autre fille Catherine, femme de François Delarue. Pour le reste, elle institue son légataire universel Vincent Esterlin, conseiller et garde des sceaux au présidial de Bourges, et ses fils Jean

et Étienne, et, pour son exécuteur testamentaire, Claude Gentils, procureur au présidial. — Arrentement par Henri Lemaréchal, sieur de Lassay, trésorier du Bureau des finances de Bourges, à Adam Lechangeur, sieur du Coteau, aussi trésorier de France, du lieu du Petit-Moutet, près ledit Bourges, moyennant, par année, deux septiers de froment et autant de seigle, mesure de Bourges, une rente de deux poules et 2 deniers de cens accordable.

E. 1983. (Registre.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

1608. — Contrat de mariage entre Étienne, fils d'Étienne Chabenat, receveur des aides et tailles en Berry, et de Marie Bauchet, et Claude, fille de François Lemaréchal, sieur de Corbet, trésorier général et lieutenant de la grande voirie de France, et de feu Claude Chaumeau ; l'union contractée sous le régime de la communauté, la future dotée de 9,000 livres, dont 4,000 devant entrer dans ladite communauté avec douaire de 3,000 livres en cas d'enfants, et 12,000 livres seulement dans le cas contraire, ledit Chabenat s'engageant en outre à loger et nourrir gratuitement les deux époux sa vie durant. — Accord en matière de discipline judiciaire entre Pierre Tullier, prévôt de Bourges, et Philippe Regnier, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller de la prévôté, par lequel il est convenu que Regnier, malgré l'attribution qui lui en a été faite, n'exercera au criminel, comme lieutenant du prévôt, qu'en son absence ou à sa récusation ; qu'il prendra toujours l'avis du lieutenant assesseur dans les causes où il y aura lieu, en lui donnant, selon leur affluence dans les procès au civil, les rapports à faire ; ledit Regnier, en aucun cas, ne devant toucher d'épices plus fortes que les conseillers. — Abandon fait à Jacques Mercier receveur général du taillon en Berry, par Jean Morin, de l'un des deux offices de receveur particulier ancien et alternatif du taillon, à Bourges, dont il se trouvait pourvu, ainsi que de tous gages et droits en dépendant et de la moitié de l'office de payeur des officiers de la maréchaussée de Berry ; le tout moyennant 8,000 livres, plus 266 livres 13 sous 4 deniers comme « épingles du marché », pour une chaine d'or à Mme Morin. — Compte des deniers payés par le sieur de Lassay au sieur de Corbet sur le prix d'acquisition de son office de trésorier général, montant à 42,600 livres. — Contrat de noviciat, au couvent de Sainte-Claire de Bourges, de Jeanne, fille de Louis Foucault, sieur de Champfort, président au présidial de Bourges.

E. 1984. (Registre.) — In-4°, 309 pièces, papier.

1609. — Foi et hommage rendu par Scipion Lemaréchal, sieur du Corbet, et ses sœurs, Marie, femme de Adam Barthélemy, sieur de Bissy, conseiller à la Cour des aides, et Jeanne, femme de Claude Lebegue, sieur de Dornon, conseiller au bailliage et présidial de Bourges, au baron Gilbert de Chazeron, sénéchal et maréchal du Bourbonnais, pour la terre et baronnie de Montfaucon, y compris les terres du Corbet et de Loresse. — Contrat de mariage entre Philippe de Menou, sieur de Mautelan, fils de feu Jean de Menou, sieur de Boussais, et de dame Michelle de La Châtre, et Françoise, fille d'Étienne Duchèvre, sieur de la Grange-Saint-Jean, et de feu Madeleine Bezard ; ledit mariage contracté sous le régime de la communauté, et le futur constituant a sa femme en douaire le tiers de ses biens. — Vente, moyennant le prix de 795 livres, de son office d'élu à Nevers, par Jean Seurrat, à Guillaume Thaludet, élu en l'Élection de Gien. — Bail d'acense, pendant cinq ans, et moyennant 24 livres par année, par Guillaume Seurrat, sieur de Lassay, élu en l'Élection de Berry, du droit de pêche dans la rivière d'Esnon, au profit de Pierre Duroy, Gilles Mayat, Charles Denis et Jean Garnaut, vignerons, demeurant au Château-lès-Bourges. — Échange entre Scipion Lemaréchal, sieur du Corbet, et sa sœur, femme d'Adam Barthélemy, sieur de Bissy, conseiller à la Cour des aides, du fief d'Orneaux, des grands dîmes de Sévry et Marcilly, du moulin et de l'étang de Raignon, etc., contre une rente de 75 livres tournois, une autre de 18 livres 15 sous, une troisième de 56 livres 5 sous, une quatrième de 75 livres, une cinquième de 125 livres, une sixième de 150 livres, une septième de 12 livres 10 sous et deux autres chacune de 25 livres, constituées par divers particuliers et montant ensemble à un total de 569,000 livres. — Testament de Jeanne Boirot, veuve de Jean Duchèvre, sieur de la Grange-Saint-Jean, par lequel elle donne par préciput à son fils Étienne, la moitié lui appartenant dudit lieu de la Grange-Saint-Jean, et à ses filles Claude et Marie, chacune une somme de 4,500 livres. *Item*, lègue à sa petite-fille Jeanne, fille de feu Jean Duchèvre et de Simone Macé, une somme de 7,600 livres. Elle choisit pour exécuteur testamentaire Jean Rivière, avocat au présidial de Bourges.

E. 1985. (Registre.) — In-4°, 256 feuillets, papier.

1610. — Contrat de mariage entre Pasquier Paillasson, marchand à Bourges, fils de feu Jean Paillasson, greffier en chef de la conservatoire des privilèges royaux de l'université

de Bourges, et de Marie d'Étampe, remariée à Claude Desnoix, procureur au présidial de Bourges, et Marie, fille de Pierre Brière, aussi procureur au présidial, et de Marie Perrette, le mariage contracté sous le régime de la communauté et la future dotée de 1,800 livres tournois. — Vente, pour le prix de 42,600 livres, par François Lemaréchal, sieur de Corbet, de son office de trésorier général au Bureau des finances de Bourges, au profit de son fils Henri, sieur de Lassay, également trésorier dudit Bureau. — Quittance donnée audit sieur de Lassay par son père, ledit sieur de Corbet : 1° pour la somme de 1,000 livres, prix de la moitié des arrérages de gages de la survivance de l'office ci-dessus ; 2° pour celle de 1,607 livres données par ledit vendeur aux parties casuelles pour la validation des parties employées par les trésoriers jusqu'en 1607 et le rétablissement de leurs bureaux, duquel les nouveaux conseillers devaient être remboursés, par suite de l'édit du 24 avril 1610. — Pouvoirs donnés par messire Jean de Tolled, abbé de Plaimpied, à maître Annet de Lestang, receveur du comte de Charlu, pour la poursuite devant tous juges des lettres royales obtenues par ladite abbaye de Plaimpied, pour l'annulation de la vente faite par ledit abbé à Thomas de Gadaigne, sieur de Beauregard, des dîmes, cens, rentes foncières et des droits et devoirs possédés par les religieux sur la paroisse de Lurey-le-Sauvage et autres voisines, par contrat passé devant Thomas Pelletereau, notaire à Blois, le 26 février 1577. — Quittance par Pierre Tullier, prévôt de Bourges, au profit de Charles Paulet, commis au remboursement des greffes des Bureaux des finances, juges-consuls, greniers à sel, augmentations des gages et autres parts du domaine aliénées à faculté de rachat perpétuel, de la somme de 1,136 livres pour remboursement du prix versé par feu François Tullier, son père, pour jouir de l'augmentation des gages à raison du denier dix. — Vente, au prix de 5,000 livres, du lieu et manoir du *Grand-Credo*, dans le faubourg de Bourges, par Henri Lemaréchal, sieur de Lassay, trésorier général, à Étienne Lemaréchal, chanoine de la cathédrale et official de l'archevêché.

E. 1986. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1610. — Terrier de la seigneurie du Corbet, appartenant à Scipion Lemaréchal, commissaire ordinaire des guerres. Noms des vassaux, censitaires et tenanciers : Jeanne Chartier, veuve Pierre Béraut ; Marie Genoux et Pierre Collinet, son gendre ; Charles Lœillet ; Jean Giton ; Jean Remanjon ; Gilbert Guillot ; Jean Policard ; Guillaume Millet ; Gilbert Guillot et Michel Bardoux ; Étiennette Dargent, veuve Charles Molins; Jean Baudon ; Jean Pizon ; Julien Champigny ; Gessé Baille ; Barbe Bourgongnat ; Gabriel Guyard ; Jean Germain ; Pierre Poupa : Mary Cozay : Gilbert Dethelus : Guillaume Gendre : Jacques Chartier : Marguerite Caquin, veuve Jean Chartier ; François Auchère ; François Gouère ; Guillaume Legendre ; Jean Torterieux ; Catherine Champigny, veuve Michel Pardoux ; Jean Charrier ; Massé Doulcet ; Laurent Barbier ; Jean Héron ; François Millon ; Pierre et Jean Berthelot ; Annet Boizard ; Jean Thomas ; Claude Fayard ; Ligier Carbon ; Guillaume de la Garde ; Huguet Pouachon, et Vincent, François et Pierre Ruellé.

Nota. — Manque le premier feuillet.

E. 1987. (Registre.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1611. — Accord entre Marie Sarrazin, veuve de feu François Tullier, ancien prévôt de Bourges, d'une part, et d'autre, Guillaume Maréchal, orfèvre, et Marie Auclerc, sa femme, au sujet d'héritages vendus par ces derniers audit Tullier, sans aucune charge de rente ou autre, sauf les droits seigneuriaux, ce qui n'avait pas empêché la communauté des vicaires de Saint-Étienne de Bourges de réclamer, pour lesdits héritages, cinq années d'arrérages de cens. Il est convenu que, moyennant 60 livres versées par ladite dame Sarrazin, elle demeurera quitte de toute réclamation future à ce sujet. — Marché par lequel Pierre Darnay, vigneron, s'engage pendant sept ans, envers Jacques de Boisrouvray, avocat au présidial de Bourges, à façonner un arpent de vigne dans le vignoble d'Écorche-Vilain, près ledit Bourges, dont le produit se partagera entre eux lors des vendanges, et moyennant, en outre, 7 livres 10 sous chaque année pour ledit vigneron. — Partage de la succession de François de Montsaulnin, baron de Fontenay, et fils aîné d'autre François et de Catherine de Fontenay, entre Charles de Montsaulnin, frère du défunt, et ses frère et sœurs Adrien, Antoinette, Charlotte et Anne de Montsaulnin, et Esmée Tizard, dame de Villiers, veuve de Guy de Montsaulnin, co-seigneur de Fontenay. — Bail d'acense pour sept ans et moyennant 100 livres et quatre poules par an, par Daniel Bidard, ancien conseiller au grenier à sel de Bourges, au profit de François Bidaut, marchand, des dîmes du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, dont il était fermier. — Entrée en religion, au couvent de Sainte-Claire de Bourges, de Catherine, fille de feu Pierre Dupont, sieur de Lavau, et Catherine Joubert, moyennant 300 livres tournois d'entrée. — Échange entre les paroissiens de Marmagne et maître Jean Leroy, conseiller au Parlement et sieur dudit Marmagne, d'un petit *sécheron*, dit le Marais-des-Iles, ainsi que de tous les communaux appartenant aux habitants sur les con-

fins de la paroisse de Berry, contre quantité égale de terres appartenant audit seigneur dans la paroisse de Marmagne, avec concession d'un chemin pour se rendre dans celle de Berry. — Engagement pris envers lesdits habitants par ledit seigneur que, au cas où il serait troublé dans la jouissance des communaux à lui concédés par échange, ils n'y seront compris en rien ; que tous dépens adjugés de ce fait seront à sa charge, tandis que, d'ailleurs, ils ne pourront, de leur côté, prétendre récompense encontre lui. — Marché dudit maître Leroy avec maître Macé Deverrière, pour la concession à ce dernier de l'emploi de receveur, pendant neuf années, de ladite terre de Marmagne, aux conditions suivantes : 60 livres tournois de gages par an, trois septiers de seigle et autant de marsèche, mesure de Bourges, la coupe d'un demi-arpent de bois taillis, la moitié du profit des lods et ventes, la levée des cens et la moitié du droit de forestage pour vente de bois et des prés ; le déchet des grains, sauf l'avoine ; la jouissance d'un jardin, d'une vigne et d'un pré ; le profit du colombier, etc., et enfin son logement.

E. 1988. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1612. — Quittance par Marie Sarrazin, veuve François Tullier, au profit de son fils Pierre, successeur de son père, dans sa charge de prévôt de la ville de Bourges, pour un paiement, en deux fois, de 5,000 livres, versées à compte sur le prix total de son office de la prévôté. — Déclaration par Pierre de Corsange, marchand à Sancerre, par laquelle il reconnaît que c'est purement pour lui rendre service que maître Lazare Pelerin, receveur et payeur des gages de Messieurs du présidial, a consenti à se dire solidaire avec lui dans la vente, au sieur de Rochechouard, d'une rente de 28 livres 2 sous, au capital de 450 livres, à laquelle il n'a eu aucune part. — Compte établi par Pierre Desnoix et Noël Lelarge, procureurs au présidial de Bourges, du montant de la succession de leurs pupilles enfants mineurs de feu Claude Desnoix, procureur au même siége que les précédents, et de sa femme Marie Decamp. — Bail à ferme pour neuf années, et moyennant 570 livres tournois, du prieuré de Berry-sous-Montfaucon, membre de celui de Notre-Dame de La Charité-sur-Loire, au profit de Jacques Guesdon, marchand à La Charité, par dom Robert Lemaréchal, dudit prieuré de Notre-Dame. — Remise par Marie Sarrazin, veuve Tullier, à son fils, du lieu et métairie de Mazières, légué par feu son père, moyennant 1,000 livres ajoutées aux 5,000 précédemment payées par lui à sa mère et à déduire sur la somme de 20,000 livres, prix de la charge de prévôt achetée d'elle par son fils. — Location, sa vie durant, par François Lemaréchal, sieur de Corbet, trésorier de France, à son frère cadet François, sieur de [illegible], du logement dans sa maison antérieurement occupée par son gendre Étienne Chabenat, contrôleur général des finances, et près du logement, aussi occupé par son fils, l'offici[illegible], à la condition que chacun des deux, jusqu'à sa mort, paiera en son lieu et place les 20 livres tournois d'acense dont ledit sieur Corbet est tenu pour la maison entière envers le chapitre de Saint-Étienne de Bourges. — Profession de religieuse Clarisse, à Bourges, par Michelle, fille de Michel de Trousseboïs, sieur de Croisy, et de Gabrielle Leboue de La Bordinière, sa dot ou prix d'entrée étant fixée à 300 livres tournois. — Récépissé du dépôt fait entre les mains de Louis Charnan, juge-garde de la Monnaie de Bourges, par Pierre Gibieuf, conseiller au présidial de la même ville, et époux de Perrette Marion, petite-fille du précédent juge-garde, de la clef d'un coffre « dans lequel il y a quelques vielles pilles et trousseaulx de reste quant la monnoye a travaillé ». — Foi et hommage à Guillaume Pot, sieur de Chemaut, pour le fief des Benoît, par Catherine Saulcier, veuve de Guillaume Regnier, ancien président au présidial de Bourges, et comme héritière de sa mère Germaine Manpoint, femme d'Étienne Saulcier, conseiller au Parlement.

E. 1989. (Registre.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1613. — Vente par Jeanne Boirot, veuve de Jean Duchèvre, sieur de la Grange-Saint-Jean, à son fils Étienne Duchèvre, et moyennant 2,400 livres tournois, du lieu et métairie de Festin. — Acte de caution fourni par Françoise de Courcelles, veuve de Jean Mercier, sieur du Gué-aux-Dames, en faveur de son fils Etienne Mercier, chargé temporairement de la recette du grenier à sel de Celles-sur-Cher, ainsi que pour la neuvième partie de 24,000 livres, prix de la ferme des greniers d'Issoudun, Vierzon, Celles, Buzançais et Chambon, à laquelle fut associé ledit Étienne. — Bail d'acense pour ladite dame à son fils, pendant neuf ans et moyennant 50 livres tournois, du grand corps de logis formant le devant de la maison occupée par elle. — Contrat de mariage entre François Rousseau, sieur de Champmartin, fils d'autre François défunt, procureur du roi au bailliage de Vierzon, et de Marie Coste, et Catherine, fille dudit Jean Mercier, ancien docteur en la faculté de droit de Bourges, et de ladite dame de Courcelles, la future dotée de 4,500 livres. — Acense par Pierre Gibieuf, conseiller au présidial de Bourges, à Mathieu Dutartre, maître boulanger, pour trois ans et moyennant 110 sous, plus un bon gâteau de la place située audevant du logis qu'il occupe, pour vendre du pain sur une petite table installée par lui. — Constitution d'une rente de 37 livres, constituée au capital de 600 livres

tournois, par l'abbesse de Saint-Laurent de Bourges, au profit de Jacques de Sauzay, sieur du Montet, abbé de Notre-Dame du Beaupré, et Mathurin de Castelneau, gentilhomme ordinaire de la chambre et capitaine des gardes, et Daniel Bidard, bourgeois à Bourges.

E. 1990. (Registre.) — In-4°, 306 feuillets, papier.

1614. — Vente, pour le prix de 285 livres, par Denise Montmaraut, veuve André Mouilleron, à Gabriel Pineau, sergent, de la douzième partie du moulin Gauteron, situé dans la paroisse de Bangy. — Transaction entre les intéressés quant à l'exécution des conditions posées pour le mariage de Jean Denin, avocat au présidial de Bourges, fils d'autre Jean, barbier-chirurgien, et de Jeanne Presteau, avec Madeleine, fille de feu Antoine de Boisrouvray, sieur de Parsèche, commissaire-examinateur au bailliage de Berry, et d'Hélène Gougnon. Il est convenu que les 2,400 livres, montant de la dot du marié, seront empruntées sur le prix de la charge de son défunt beau-père, acquise par lui pour la somme de 3,600 livres, sur quoi 1,200 livres sont payées à compte par Denin à la veuve de Boisrouvray, à quoi s'ajouteront les frais dus pour l'obtention des lettres de provision de ladite charge, y compris le droit annuel, soit environ 1,200 livres encore, moyennant quoi Denin fils se départ de toute répétition envers ses parents, tant des livres qu'il réclamait comme lui appartenant, qu'au sujet des dettes qu'il avait pu contracter avant son mariage. — Contrat de mariage de Louis de Sauzay, de la compagnie des chevau-légers du comte de Saint-Aignan, fils de feu Philippe, baron de Contremoret, et de Jeanne Foucaut, et Catherine Ducoing, veuve de Bienaimé Georgé, sieur de Manay; ladite union contractée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. — Bail d'acense pour six années et moyennant 900 livres, par Henri Lemaréchal, sieur de Lassay, à la veuve du tripotier Daniel Gaume et à son fils, du jeu de paume tenu par leur père et mari, à charge par eux des réparations, et le bailleur se réservant, quand il jouera, lui ou ses enfants, de ne payer que 12 sous par partie. — Quittance par maître Charles Pénot, avocat du roi en l'Élection de Berry, au profit de Guillaume Seurrat, sieur de Lassay, contrôleur en ladite Élection, d'une somme de 36 livres, pour remboursement de la moitié du prix de l'exhaussement à frais communs d'un mur faisant séparation des jardins des deux parties, contigus l'un à l'autre. — Donation par maître Jean Bouffet, receveur général des décimes du diocèse de Bourges, au profit de maître Nicolas Leconte, prieur commendataire du prieuré de Rouvre-les-Bois, en Blésois, de toutes les terres et prés, situés audit Rouvre, et par lui acquises de René Courtin, maître des requêtes au Parlement, pour dépendre désormais dudit prieuré. — Procuration donnée à Charles Robinet, avocat à Issoudun, par Claude Robinet, avocat du roi au bailliage de Berry, et Jean Jacob, sieur Davaux, bourgeois d'Issoudun, pour l'emprunt à contracter au nom des susdits d'une somme de 600 livres tournois.

E. 1991. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

1615. — Vente, pour le prix de 15,300 livres tournois, de la terre, justice et seigneurie de Chaumasson, par Jacques de Senneterre, sieur de Sancergues, à Jean de Fouchier, sieur du Condray. — Quittance de la somme de 10 livres 13 sous 4 deniers d'une année de rente annuelle due à Jean Pinette, avocat au présidial de Bourges, par Nicolas Menou, bourgeois, sur l'hôtellerie du *Lion-d'Or*, audit Bourges, autrefois appelée l'hôtel de la *Truie-qui-File*. — Contrat de mariage de maître Henri Mercier, praticien, fils de feu François Mercier, marchand à Bourges, et de Philippe Caillard, avec Marie, fille de Jean Dabert, procureur au bailliage et présidial, et de feu Jeanne Bonnemain, la future jouissant des droits de la succession maternelle consistant en une somme de 400 livres tournois, et de la moitié d'une métairie indivise avec sa sœur. De plus, Étienne Bonnemain, son aïeul maternel, donne à cette occasion au futur époux son office de procureur, estimé 800 livres tournois; de plus, il s'engage à les loger et nourrir pendant un an. — Inventaire et partage des biens dépendant de la succession de Marie de Cambray, femme de messire Antoine de La Grange, sieur d'Arquian, gouverneur de Calais, à la requête de ses enfants Jean-Jacques de La Grange, vicomte de Soulangis, Antoinette, mariée au sieur de Gerponville, Aimée, mariée au sieur Dupont, et Marie, encore mineure. — Contrat de mariage d'Étienne Esterlin, sieur de la Salle, fils de Jean, sieur de Pigny, et de Catherine Tullier, avec Claude, fille de feu Antoine de Boisrouvray, sieur de Parsèche, et d'Hélène Gougnon, la future jouissant de l'héritage paternel, et le mariage conclu sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. De plus, un douaire est constitué au chiffre de 900 livres pour la femme, en cas d'enfants, et du tiers seulement dans le cas contraire.

E. 1992. (Registre.) — In-f°, 252 feuillets, papier.

1617. — Bail d'acense pour trois ans, et moyennant 80 livres tournois pendant ledit temps, par François Belligneau, boucher, à son confrère Joseph Groslier, de son banc

dans la boucherie de la porte Ornoise. — Partage des biens dépendant de la succession de Anjorrant, sieur du Courpoy, et d'Aimée de Bar, entre leurs fils et héritiers François et Gabriel Anjorrant. — Vente par Antoine de Sauzay à ses frères Louis et Guillaume, propriétaires avec lui de la baronnie de Contremoret, de la tierce partie à lui appartenant, ladite vente faite moyennant le prix de 9,000 livres. — Vente, moyennant 100 livres tournois, par François Lemaréchal, vicomte de Chipou, à Guillaume Seurrat, sieur de Lissay, et conseiller en l'Élection de Berry, de la vicomté de la paroisse de Lissay, ci-devant dépendante de celle de Chipou, et consistant : 1° dans le droit « du jet de quilles au bâton » lors des *assemblées* paroissiales ; 2° dans celui prélevé dans lesdites assemblées sur tout aubergiste, boulanger, gâtelier et mercier faisant son commerce; savoir : un pot de vin sur chaque hôtelier, un pain sur chaque boulanger, un gâteau sur chaque gâtelier et 15 deniers sur chaque mercier, plus un plat de viande sur chaque festin de noces. — Règlement donné en Parlement, le 14 août 1617, pour la police du palais et du personnel du bailliage et présidial de Bourges : 1° les présidents, lieutenant général et particulier, conseillers et juges s'assembleront, chaque jour, dans la chambre du conseil, à 8 heures du matin, de la Toussaint à Pâques, et, le reste du temps, à 7 heures. Ils siégeront, au nombre de 7 au moins, 2 heures durant, les avocats et les procureurs les précéderont d'une heure. Les avocats et substitut du procureur général auront leur parquet aux audiences près du greffier. Ils porteront leurs requêtes au logis des juges qui connaitront de la cause. En cas d'absence survenue d'un avocat, il devra remettre les pièces de l'affaire qui doit venir au procureur. 2° Il devra y avoir dans le palais ou à proximité, une chambre pour les greffiers, où les pièces de procédure resteront déposées et dont l'inventaire sera fait par le lieutenant général par suite de tout changement de titulaire. Ledit lieutenant général nommera les greffiers et leurs clercs. Ceux-ci devront écrire eux-mêmes les jugements aux audiences. Leurs registres seront cotés et paraphés. Ils délivreront aux parties requérantes les expéditions dans les règles sur papier ou parchemin et sans additions de « langages superflus et inutiles ». 3° Deux sergents avec leurs verges feront l'ouverture des portes et assisteront aux audiences. Ils iront chercher et reconduiront le président et le lieutenant général. Les quatre huissiers-audienciers de la juridiction présidiale assisteront également en alternant par semaine. 4° Le jeudi sera le jour réservé aux causes de première instance du présidial, ainsi que le mardi. Le vendredi sera réservé pour les audiences du bailliage. La fin des audiences de ces deux jours sera consacrée aux publications d'édits, patentes, cessions de biens et donations, insinuations, testaments, ventes, baux à ferme, adjudications par décret, etc. 5° Défense à tous juges d'exercer hors du palais, sinon pour les élections de tutelle, avis de parents, inventaires, enquêtes, informations, confrontations de témoins, etc. 6° Les causes sommaires de 10 livres et au-dessous seront jugées à l'issue des audiences par le lieutenant général ou le lieutenant particulier et, à leur défaut, par le plus ancien des conseillers. 7° Les greffiers devront être au palais de bonne heure pour recevoir les cédules des causes signées des procureurs, auxquels est enjoint, après les présentations faites au greffe, de prendre entre eux les appointements ordinaires pour l'instruction des causes et qui, après leur présentation en première instance, se donneront copie des pièces sur lesquelles ils fondent leurs demandes, etc. 8° Les causes seront appelées à tour de rôle, les rôles étant faits chaque semaine, le vendredi. La distribution des procès sera faite chaque semaine, le samedi, dans la chambre du conseil. 9° La taxe des épices se fera par l'avis de la compagnie en l'absence du rapporteur. 10° Les rapporteurs auront l'instruction des causes, et l'exécution des arrêts appartiendra aux lieutenants général ou particulier et, à leur défaut, au plus ancien conseiller. 11° Le lieutenant général sera toujours considéré comme présent à la chambre, sauf le cas d'absence pour affaires. Il opinera le premier et aura le bureau de préférence à tout autre rapporteur. 12° Les officiers des juridictions ressortissant au siège, ainsi que les commissaires-examinateurs, procureurs et huissiers y attachés, seront reçus en la chambre du conseil après information de vie et mœurs par-devant le lieutenant général, assisté d'un des conseillers, et, pour les enquêteurs, adjoints, notaires, greffiers et sergents, la réception se fera sans l'assistance des conseillers. 13° Les deux lieutenants ni les conseillers ne devront prendre aucun droit, concurremment avec les commissaires-examinateurs, pour leur assistance lors des inventaires, partages et auditions de comptes. 14° Tous juges ou substituts devront inscrire ce qu'ils auront reçu au pied des minutes des expéditions et des conclusions. Ils n'assisteront qu'y étant appelés aux inventaires des biens de mineurs et discussions de meubles, et paieront de leurs deniers tous les frais qu'ils feront, etc. Toute contravention au présent règlement sera punie de suspension pour tous les officiers judiciaires, et pour les praticiens, de 15 livres d'amende, et la réparation du tort causé sera faite à communs frais par tous les collègues du corps.

E. 1995. (Registre.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

1618. — Vente, moyennant la somme de 4,000 livres, par Simon Bartonneau, à Léonard Sabardin, avocat au pré-

sidial de Moulins, de son office d'élu particulier en l'Élection et comptoir de La Châtre — Bail d'acense pendant trois années et moyennant un muid de méteil et marsèche, mesure de Bourges, et un quart de chanvre femelle, par Étienne Esterlin, sieur de la Salle, à Laurent Robinet, vigneron, du quart des grands dîmes de la paroisse de Nohant-en-Goût. — Contrat de mariage entre Jacques Jobert, lieutenant d'une compagnie entretenue au régiment de M. de Bourc, fils de feu autre Jacques, lieutenant particulier au bailliage de Berry, et Anne Ducoing, et Françoise, fille de Guillaume Poupardin, sieur de la Souche, et de Françoise Trouton. — Accord entre Françoise Gibier, veuve Gilbert, et son petit-fils Jean Reuilly, vigneron à Bourges, par lequel, au refus de son gendre et de sa fille, ledit Reuilly a consenti à venir partager le domicile et la vie de son aïeule, vieille et alitée, avec jouissance de tout ce qu'elle possède, sans être tenu à aucun entretien ni loyer d'immeubles, et à la seule condition de façonner les vignes. — Concession de l'abbé de Plaimpied à Gabrielle Arnault, veuve d'Étienne Fortet, fermier de l'abbaye, par laquelle il lui accorde pour son fils une demi-pension de novice dans l'abbaye, bien qu'il y ait deux novices et que le nombre des religieux soit au complet, et ce à condition que lorsqu'il sera en âge de faire profession, elle fournira une demi-pension ou une pension entière, s'il n'y en a pas de vacante. — Partage en cinq lots entre les héritiers de la succession de Pierre Gibieuf, possédée en usufruit, sa vie durant, par sa veuve Perrette Henri, épouse en deuxièmes noces de Jean Dupont. — Accord entre les habitants de la paroisse de Plaimpied et maître Jean Hémeré, sieur de Thuet, jouissant sur lesdits habitants d'une créance de 82 livres 14 sous, par lequel ledit Hémeré consent à prendre pour la valeur de sa créance un arpent de pré dans la prairie de Thuet, propriété desdits habitants.

E. 1994. (Registre.) — In-4°, 265 feuillets, papier.

1619. — Mémoire établi par François Lemaréchal, sieur de Corbet, pour régler ses comptes avec ses enfants, réclamant l'équivalent des propres de défunt leur mère qu'elle aurait, de concert avec son mari, aliénés pendant leur vie commune. — Donation par le même, et en témoignage de reconnaissance particulière de son affection et de ses bons procédés à son égard, à son fils Nicolas, premier exempt des gardes du corps du roi, de 1,500 livres par avancement d'hoirie et à prendre de préciput sur la future succession. — Obligation consentie par Jean Piat, docteur-médecin à Bourges, et Catherine Foucault, sa femme, au profit des religieuses de Sainte-Claire dudit Bourges, de payer pour leur fille Françoise, entrant en religion dans ladite communauté, une pension viagère de 30 livres, plus une dot de 300 livres tournois. — Acense pendant cinq ans, et moyennant 135 livres de ferme, à Esme Picault, praticien, par Jean Pinette, avocat au présidial de Bourges et bailli des Aix-d'Angillon, du greffe de la justice de ladite châtellenie. — Contrat de mariage de Jean Bourdaloue, sieur d'Aubilly, contrôleur général des guerres en Provence, fils de Claude, avocat au présidial et de l'hôtel de ville de Bourges, et de Catherine Duchèvre, avec Marguerite Tullier, fille de feu François, sieur du Petit-Mazières et prévôt de Bourges, et de Marie Sarrazin, dotée de 12,000 livres, représentées par une métairie, située dans la paroisse de Cuzay-Sainte-Radegonde, et avantagée par le futur d'un douaire de 2,400 livres en cas qu'il y ait enfants provenus de leur union, et, dans le cas contraire, de 1,000 livres seulement.

E. 1995. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1620. — Constitution d'une rente annuelle de 100 livres tournois au capital de 1,600 livres, hypothéquée sur la terre des Rauches, au profit de Jacques de Faverdin, lieutenant en l'Élection de Berry, et Pierre Naudet, avocat en Parlement, par Mgr Léonard Destrappes, archevêque d'Auch. — Entrée en religion comme novice, au couvent de Sainte-Claire de Bourges, de Claude, fille de Lancelot Dupuy, sieur du Puy de Faverelle, et de Françoise de Villecardet, à la condition de payer une pension annuelle de 30 livres. — Autre acte de noviciat, dans la même communauté, de Catherine, fille de feu Guillaume Ancel, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et son maître d'hôtel ordinaire, et de Anne Bourdeau, aux conditions d'une somme d'entrée de 500 livres et d'une somme viagère annuelle de 50 livres payée par ladite novice. — Acte de décharge par Jean Charlemagne, sieur de Villecomte, d'un capital de rente de 2,400 livres emprunté soi-disant par lui de Pierre Tullier, sieur de Mazières, mais en réalité par Esme Duménil-Simon, baron de Beaujeu et consorts. — Contrat de mariage de Gabriel Aujorrant, sieur du Courpoy, fils de feu Charles Aujorrant et de Aimée de Bar, avec Marie, fille de Jean Fradet, sieur de Saint-Août, maître d'hôtel ordinaire du prince de Condé, et de feu Françoise Rousset, la future dotée de 8,000 livres, dont 5,000 provenant de son droit maternel et 3,000 données par le père, plus d'un douaire fourni par le futur, de 240 livres en cas d'enfants et de moitié dans le cas contraire.

E. 1996. (Registre.) — In-4°, 228 feuillets, papier.

1621. — Partage en trois lots de l'héritage de feu Pierre Bridau, conseiller au présidial de Bourges, et de Jeanne Decamp, sa veuve, par leurs trois enfants, ces derniers étant

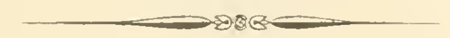
convenus de servir à leur mère une pension viagère. — Constitution au profit de Jean Boucher, peintre à Bourges, par le corps du bailliage de ladite ville, d'une rente de 180 livres 10 sous, au capital de 3.000 livres tournois. — Bail d'acense pendant trois ans, moyennant 18 livres et quatre plats de poisson par an, par Marie Sarrazin, veuve de François Tullier, prévôt de Bourges, à François Rousseau et Guillaume Bourguignon, pêcheurs, de la rivière de Ripière, entre les deux moulins de Cors et de Lussant. — Constitution de 100 livres de rente, hypothéquées sur toutes ses propriétés, au profit de Philippe Labbe, sieur de Champgrand, juge au bailliage et présidial de Bourges, par Jean Charlemagne, sieur de Villecomte, secrétaire ordinaire de la reine. — Transaction entre André Regnault, vicaire de Saint-Ursin, à Bourges, et Philippe Joliet, titulaire de la cure de Cressange en Bourbonnais, à lui cédée par feu Noël Gourby, ancien vicaire de l'église de Moulins en Bourbonnais, et auquel Regnault en disputait la possession, ce dernier abandonnant toute prétention sur ladite cure et renonçant à toute espèce de dommages et intérêts en raison de cet abandon. — Donation entre vifs de Charles Penot, avocat du roi en l'Élection de Berry, et sa femme, dépourvus d'enfants, au profit du survivant, du tiers de leurs biens meubles et de l'usufruit des acquêts que laissera le premier mourant lors de son décès.

E. 1997. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1622. — Abandon fait à Pierre Biet, lieutenant général au bailliage et présidial de Bourges, par le lieutenant particulier, l'assesseur et les conseillers de ladite juridiction, de l'office de commissaire-examinateur, ci-devant par eux acquis de Philippe Simon, l'année précédente, lesdits se réservant le tiers des dépens des audiences; le tout moyennant 3,600 livres, plus les intérêts de la somme empruntée par lesdits vendeurs pour leur acquisition. — Arrangement par lequel Jean de Lachaise, laboureur, convient avec son voisin Guillaume Gasteau, vigneron, que si en faisant *crotter* pour la construction entreprise par lui, au pied du pignon de son voisin, il le renversait ou endommageait, il serait tenu de le rétablir à ses frais, sans que cela lui donnât aucun droit de propriété sur cette construction. — Bail à ferme pour trois années et moyennant 6 livres par an par Jeanne Prévost dame de Lué, au profit de Jean Bardy, vigneron à Marmagne, de la douzième partie des dîmes des terres et du bourg dudit Marmagne. — Autre bail à ferme par la même, pendant neuf ans et moyennant, chaque année, 13 livres et quatre plats de poisson, à Georges Avrillant, pêcheur, de la pêche des rivières dépendant de la seigneurie de Lué, depuis le gué du Chêne jusqu'à l'église de Berry, y compris les ilons y contenus. — Déclaration des héritages indivis entre dame Marie Seurrat, veuve de Jean Naudet, avocat au présidial de Bourges, et Henri Garnier, lesdits immeubles situés dans la paroisse de Saint-Denis-de-Palin. — Testament d'Étienne Mercier, régent en la faculté de médecine, à Bourges, par lequel il s'en remet à sa femme, Marie Geuffrion, du soin de ses obsèques. Pour ce qui est de ses deux fils, François et Gabriel, à raison de leur désobéissance à son égard et de leur mauvaise conduite, qu'ils soient réduits à leur légitime, ses autres enfants devenant en dehors de cela ses seuls héritiers, la veuve qu'il laissera restant leur tutrice, et étant autorisée à avantager de préférence les plus méritants d'entre eux.

E. 1998. (Registre.) — In-4°. 95 feuillets, papier.

1623. — Acte de donation gracieuse à Jean-Jacques Mercier, leur fils, par son père Antoine, maître foulon, et sa mère, de l'outillage d'un atelier de foulonnerie, savoir : 8 grosses de chardon, le plancher de la boutique, 2 perches avec l'*emperchement*, 2 *faudets* avec le *chesnet*, 4 manches de cuir, une chaudière garnie d'un landier, un *fregon* (fourgon ?) de fer, 3 *tinres* (cuviers), 3 cuvettes, 2 vaisseaux à fouler et un *estol*, plus le mobilier d'une chambre. — Foi et hommage rendu par Jacques Regnier, sieur des Chaises et de Malluitte, à dame Gabrielle de Crevant, veuve de François de La Grange, maréchal de France, sieur de Montigny et des Aix, pour le fief du pré de la Monnoie, dans la châtellenie desdits Aix-d'Angillon. — Marché par lequel Jean Ragon, maréchal, cède, moyennant 21 livres, payables en trois années, à Antoine Compaille, tailleur d'habits, les outils de son métier, comprenant une enclume de fer, une bigorne, 6 paires de tenailles, 7 marteaux, une paire de soufflets, plus un lit garni et 30 pièces de vaisselle.



ADDENDA

E. 1714 *bis*. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1628-1631. — CHAMERLAT. — Bail à ferme pendant 7 années, par Guy Duménil-Simon, sieur du Breuillet, à Clément, Germain, Vincent et Louis Rétif, laboureurs communs, de la métairie du Breuillet, moyennant 8 muids et 8 septiers de grain, moitié méteil et moitié marsèche et avoine, mesure de Bourges, un porc du prix de 10 livres, 6 poules, une oie grasse, 2 douzaines de fromages et un cent de gluis (paille). — Contrat de mariage entre Pierre Verin, marchand au bourg de Crosses, et Marie Constant, veuve de Simon Chaignaut, vigneron, chacune des deux parties apportant de mobilier, savoir : la future : un lit garni, un châlit avec 2 couvertures de bourrat, 3 linceux (draps), 3 arches et un petit coffre fermant à clé, 3 écuelles à oreilles, une coupe et un plat d'étain, 2 *fritoires*, une grille, une casse (chaudière), un poinçon de vin, 20 livres de filet et 11 livres de frétasse ; et le futur, de son côté : un lit garni à deux coussins, un châlit avec couverture de drap blanc, un grand coffre, 2 arches, 10 assiettes, 5 écuelles à oreilles et 3 coupes d'étain, 12 boisseaux de marsèche, 3 de méteil, 13 livres de filet, 20 livres de chanvre, etc., plus en immeubles une maison avec jardin et chenevière, vignes, etc. — Autre contrat de mariage de Christophe d'Ambraut, fils de feu Guillaume d'Ambraut, chevalier de Saint-Michel et sieur de Courfaut, demeurant à Orléans, avec Claude, fille de feu Léon Chevalier, sieur d'Almont, à Chambon, la future apportant en dot *4,500 livres*.

E. 1714 *ter*. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1631. — Marché par lequel Guillaume Phelipponne, maître-maçon, s'engage à construire pour Jean Courion, sergent royal à Bourges, et moyennant 12 livres et un poinçon de vin vieux, deux toits de sept pieds de hauteur, et réunissant la grange dudit Courion à la maison voisine, lesdits toits avec portes et fenêtres. — Autre marché au même prix avec Simon Perolle, maître-charpentier, pour la couverture desdits bâtiments. — Constitution et vente par André Sachet et Henri Bailly, laboureurs communs à Saint-Just, au profit dudit Courion, d'une rente annuelle de 12 livres 10 sous au capital de 200 livres tournois. — Vente par Charles Morin, bourgeois de Palin, moyennant le prix de 75 livres, à Marie Foullon, servante de maître Morin, prêtre, la récolte des noyers de sa métairie de Tâcheron, dans ladite paroisse de Palin. — Bail d'acense pendant deux ans, par René de Mathefelon, sieur de Givray, pour 60 livres chaque année, à Mathieu Bouet, sergent de la justice de Saint-Just, et Denis Sachet, marchand au même lieu, des dîmes de blé, pois, chanvre et vin, prélevées par le vendeur sur les villages de Berteray, Le Colombier, Boisvert et Chambon.

NOTA. — Les premiers feuillets du registre sont déchirés.



TABLE DU TOME III

BOURGES, IMPRIMERIE Ve H. SIRE.

